



HAL
open science

Life, men and land. An essay in biogeoplitic.

Hervé Brédif

► **To cite this version:**

Hervé Brédif. Life, men and land. An essay in biogeoplitic.. Humanities and Social Sciences. INAPG (AgroParisTech), 2004. English. NNT : 2004INAP0022 . pastel-00001261

HAL Id: pastel-00001261

<https://pastel.hal.science/pastel-00001261>

Submitted on 3 Jun 2005

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE
PARIS-GRIGNON**
U.E.R. Gestion du Vivant et Stratégies Patrimoniales

**ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
LETTRES et SCIENCES HUMAINES LYON**
Centre BIOGÉO - F.R.E. 2545 C.N.R.S.

Le vivant, les hommes et le territoire

Essai de biogéopolitique

THÈSE pour l'obtention du DOCTORAT

présentée le 10 novembre 2004

par

Hervé BRÉDIF

Tomes 1 et 2

JURY :

M. Paul ARNOULD, Professeur, E.N.S. L.S.H. Lyon
M. Henry OLLAGNON, Professeur, I.N.A. P.-G.

Directeurs

M. Patrick BLANDIN, Professeur, Muséum National d'Histoire Naturelle
M. Guy DI MÉO, Professeur, Université Michel de Montaigne Bordeaux 3
M. Bernard KALAORA, Professeur, Université de Picardie Jules Verne
M. André MICOUD, Directeur de Recherche, C.N.R.S.
M. Jacques STURM, Directeur Général, AFOCEL

Le vivant, les hommes et le territoire

Essai de biogéopolitique

Le vivant, les hommes et le territoire

Essai de biogéopolitique

« Certaines Muses d’Ionie et de Sicile, ont conçu [...] l’idée que l’être est à la fois multiple et un et composé par l’action de la Haine et de l’Amitié. “*Car le désaccordé s’accorde toujours*”, déclarent les plus vociférantes de ces Muses. D’autres, plus gentilles, ont adouci cette règle éternelle : “*Tantôt le tout est un et ami grâce à Aphrodite, tantôt il est multiple et en guerre contre lui-même, du fait d’un je-ne-sais-quoi, dont la Haine est responsable*” ».

Platon, *Le Sophiste*, 242 d.

in *Les Présocratiques*. Philosophie d’Héraclite,
Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, p. 138.

Sommaire

Remerciements.....	5
Table des sigles et abréviations.....	6
Introduction générale.....	8
PREMIÈRE PARTIE	
De la crise écologique à la gestion du vivant	
Introduction.....	16
<u>Chapitre 1</u> : Symptômes de crise.....	22
<u>Chapitre 2</u> : Une pluralité de lectures et d’approches.....	43
<u>Chapitre 3</u> : La durabilité dévoyée : le cas des forêts.....	188
Conclusion.....	219
DEUXIÈME PARTIE	
À l’écoute des territoires	
Introduction.....	226
<u>Chapitre 4</u> : L’eau, la truite et le champagne <i>La question de l’eau et de sa gestion dans une petite vallée du Barrois viticole.....</i>	253
<u>Chapitre 5</u> : Les eaux troublées d’un fleuve tranquille <i>De l’impuissance des institutions à gérer les problèmes complexes de la Charente.....</i>	309
<u>Chapitre 6</u> : La forêt insoumise <i>Obstacles à une réinscription de la question forestière dans une dynamique de territoire : l’exemple de Belledonne-Grésivaudan</i>	372
<u>Chapitre 7</u> : Plateau de Saclay : le plein du vide <i>La gestion du vivant, médium pour l’invention de nouveaux liens entre agriculteurs et citoyens ...</i>	423
Conclusion.....	538
TROISIÈME PARTIE	
Vers une biogéopolitique	
Introduction.....	546
<u>Chapitre 8</u> : Le vivant, problème complexe et multiacteurs.....	549
<u>Chapitre 9</u> : Chroniques d’une gestion incertaine	626
<u>Chapitre 10</u> : Éléments de stratégie.....	717
Conclusion générale.....	772
Bibliographie.....	783
Table des illustrations	808
Table des matières.....	814

Remerciements

Je remercie tout particulièrement l'AFOCEL et son Directeur Général, Monsieur Jacques Sturm, envers lesquels je suis doublement redevable. Je leur dois d'avoir été confronté de bonne heure et de l'intérieur aux processus internationaux consacrés au développement durable, et d'en avoir retiré de précieux enseignements. Je leur dois ensuite de m'avoir permis de poursuivre, dans des conditions rares de travail et de confiance, une réflexion aiguillonnée par des attentes et des urgences concrètes.

L'encadrement scientifique exigeant, mais toujours bienveillant, de Monsieur Paul Arnould, m'a donné l'envie nécessaire pour approfondir certains aspects de ma recherche, les mettre en perspective avec les résultats d'autres auteurs et en rendre explicites les points délicats. Je tiens à lui exprimer ma très sincère et profonde reconnaissance.

En m'offrant la possibilité d'intervenir sur des problèmes précis de territoire, Monsieur Henry Ollagnon m'a ouvert à des horizons nouveaux et ma lecture du monde s'est considérablement enrichie à son contact. Ma gratitude à son égard est très grande.

Je remercie l'I.N.A. P.-G. de son appui et sais gré à Madame Françoise Launay, membre de sa Direction scientifique, de m'avoir suggéré la voie à suivre pour entreprendre cette thèse.

Les quelque cinq cents personnes rencontrées lors d'entretiens approfondis, en France et à l'étranger, au cours de ces dernières années, m'ont énormément apporté et le présent travail procède dans une assez large mesure d'une synthèse de leur expertise.

À mes amis, avec lesquels j'ai pu échanger et débattre passionnément de certaines idées développées dans ces pages, j'adresse mes très chaleureux remerciements. Je pense spécialement à mes collègues d'audit patrimonial, Didier Christin, Vincent Pupin, Marc Valenzisi et Ambroise de Montbel, ainsi qu'à mes camarades Franck Jésus et Pierre Boudinot.

Plusieurs cartes et diagrammes n'auraient pu voir le jour sans l'aide de Clément Dodane, dont la maîtrise des outils cartographiques n'a d'égale que sa gentillesse. Je remercie vivement Laure Seuillot et Marylise Goueffon de m'avoir aidé à la réalisation de certaines figures et pages d'illustrations. Un grand merci également à Jean-Louis Biget pour avoir relu l'intégralité de ce travail et avoir veillé à sa tenue générale.

Mes pensées affectueuses vont à mon épouse, mes parents et beaux-parents, pour le soutien constant qu'ils m'ont apporté tout au long de la conception de cet ouvrage.

Table des principaux sigles et abréviations

ADABEL	Association pour le développement de l'agriculture en Belledonne
ADAYG	Association pour le développement de l'agriculture dans l'Y grenoblois
A.E.V.	Agence des espaces verts de la Région Île-de-France
AFOCEL	Association forêt cellulose
A.G.C.S.	Accord général sur le commerce des services
AMAP	Association pour le maintien d'une agriculture paysanne
AFSSA	Agence française de sécurité sanitaire des aliments
B.R.G.M.	Bureau de recherches géologiques et minières
CAPS	Communauté d'agglomération du plateau de Saclay
C.D.C.	Caisse des dépôts et consignations
C.E.A.	Commissariat à l'énergie atomique
C.E.E.	Centre d'envergure européenne
CEMAGREF	Centre national du machinisme agricole du génie rural des eaux et forêts
C.E.Pr.	Centre d'essais des propulseurs
C.F.C.	Chlorofluorocarbones
C.I.V.C.	Comité interprofessionnel des vins de Champagne
CLE	Commission locale de l'eau
CLI	Commission locale d'information
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
COFRAC	Comité français d'accréditation
CRADT	Commission régionale d'aménagement et de développement du territoire
C.R.P.F.	Centre régional de la propriété forestière
C.T.E.	Contrat territorial d'exploitation
CUMA	Coopérative d'utilisation du matériel agricole
C.F.T.	Charte forestière de territoire
DATAR	Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale
D.D.A.F.	Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
D.D.A.S.S.	Direction départementale des affaires sanitaires et sociales
D.D.E.	Direction départementale de l'équipement
DIREN	Direction régionale de l'environnement
DIPS	District du plateau de Saclay
DRAF	Direction régionale de l'agriculture et de la forêt
DRASS	Direction régionale des affaires sanitaires et sociales
DRE	Direction régionale de l'équipement
F.A.O.	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FRAPNA	Fédération régionale des associations de protection de la nature de Rhône-Alpes
F.M.I.	Fonds monétaire international
FNUF	Forum des Nations Unies sur les forêts
F.S.C.	Forest stewardship council
GEVES	Groupe d'études et de contrôle des variétés et des semences
GIEC	Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat
GIF	Groupe intergouvernemental sur les forêts
H.E.C.	Ecole des hautes études commerciales
IAURIF	Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région Île-de-France
IFEN	Institut français de l'environnement
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer

I.I.A.F.C.	Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente
INRA	Institut national de la recherche agronomique
ISO	International organization for standardization
I.S.P.	Institut de stratégies patrimoniales
I.T.C.F.	Institut technique des céréales et fourrages
I.U.F.R.O.	International union of forest resarch organizations
J.O.	Journal officiel
L.P.O.	Ligue pour la protection des oiseaux
MISE	Mission interservices de l'eau
O.C.D.E.	Organisation de coopération et de développement économiques
O.G.M.	Organisme génétiquement modifié
O.I.B.T.	Organisation internationale des bois tropicaux
OLAE	Opérations locales agri-environnementales
O.M.C.	Organisation mondiale du commerce
O.M.S.	Organisation mondiale de la santé
O.N.F.	Office national des forêts
O.N.G.	Organisation non gouvernementale
O.R.F.	Orientations régionales forestières
PAC	Politique agricole commune
PADOG	Plan d'aménagement et d'organisation de la région parisienne
P.E.F.C.	Programme européen de certification des forêts
P.L.H.	Plan local d'habitat
PLU	Plan local d'urbanisme
P.M.P.O.A.	Programme de lutte contre les pollutions d'origine agricole
P.N.R.	Parc naturel régional
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
POS	Plan d'occupation des sols
P.P.R.	Plan de prévention des risques naturels prévisibles
R.S.P.B.	Royal society for the protection of birds
S.A.A.	Société d'agriculture et des arts d'Île-de-France
SAFER	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SAN	Syndicat d'agglomération nouvelle
S.A.U.	Surface agricole utile
SCET	Société centrale pour l'équipement du territoire
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SDRIF	Schéma directeur de la région Île-de-France
S.I.A.V.B.	Syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de la Bièvre
SIVOM	Syndicat intercommunal à vocations multiples
SIVU	Syndicat intercommunal à vocation unique
S.R.P.V.	Service régional de protection des végétaux
S.Y.B.	Syndicat intercommunal d'étude de l'aménagement du plateau de Saclay et des vallées de l'Yvette et de la Bièvre
U.I.C.N.	Union internationale pour la conservation de la nature
W.W.F.	World wide fund for nature (Fonds mondial pour la nature)
ZAP	Zone agricole protégée

Introduction générale

En l'espace de quelques décennies, « la condition de l'homme moderne »¹ s'est singulièrement transformée. Aux tracasseries habituelles de l'existence, à l'insécurité de l'emploi et aux effets imprévisibles d'une économie mondialisée, s'ajoute une menace radicalement nouvelle, de portée inédite. Si l'on en croit les augures, pillée sans vergogne, empoisonnée de mille manières, négligée comme jamais, la planète va si mal, qu'un désastre écologique majeur menace l'humanité dans son ensemble : au rythme où vont les choses, rien de ce qui, dans la « nature », par-delà les innovations techniques, les faits d'époque et de culture, *reliait* les hommes à leurs aïeux, ne subsistera plus bientôt.

Un profond dilemme écartèle l'homme du XXI^e siècle : d'un côté consommer toujours plus, pour que lui et ses enfants, par les vertus de l'économie de marché, vivent agréablement ; de l'autre, réduire autant que faire se peut sa marque sur la Terre, afin de préserver ce qui peut l'être encore et de ne pas mettre en péril les conditions mêmes de la survie de son espèce. Configuration parfaite de double contrainte paradoxale, dont on sait qu'il s'agit d'une voie d'élection de la schizophrénie.

De toutes manières, les jeux ne sont-ils pas faits d'avance ? Si beaucoup de contemporains s'accordent à voir dans la « question écologique » la grande affaire du siècle présent, experts de tous pays et de tous domaines ne cessent de clamer que les choses vont de mal en pis, et n'ont de surcroît aucune raison de s'améliorer à l'avenir, ainsi que le prouvent modèles et données. *La Toile de vie se délite*, assurent les premiers ; *la Terre agonise*, renchérissent les seconds ; d'autres encore s'insurgent que *le climat se dérègle*. De plus en plus, articles, livres et rapports expriment force rancœur et sentiment d'impuissance. Entièrement soumis au pessimisme ambiant et à la rhétorique de la catastrophe écologique imminente, ils suscitent le désespoir et la nausée. Que l'acmé de la science et de la technologie s'accompagne d'un semblable paroxysme de peur et de pessimisme oblige à s'interroger. La raison humaine, la technique et la science seraient-elles maudites, et l'homme avec elles ? Le « désenchantement du monde »² condamne-t-il, en fin de compte, au règne de l'épouvante ?

¹ La formule est empruntée à Hannah Arendt.

² L'expression est de Max Weber.

Est-il possible de *résister* au climat délétère qui entoure la question écologique ? Il faudrait pour cela avoir des raisons d'espérer. En accord avec de nombreux observateurs, nous avons l'intime conviction que la responsabilité de l'homme est engagée dans ce qu'il adviendra de la biosphère. Plus l'homme et « la Civilisation de puissance »³ acquièrent la capacité de peser sur le devenir de la Terre, plus il leur incombe en retour de maintenir, dans de nombreux domaines, un niveau de qualité qui permette à la vie sous toutes ses formes, et comme processus, de se poursuivre et de s'épanouir. On n'a sans doute pas assez pensé à ***la manière dont la question écologique est envisagée et aux modalités pratiques suivies pour gérer les problèmes qui s'y rattachent***. Il s'en faut de beaucoup pour que la réflexion sur les ***conditions*** mêmes d'une gestion effective de la qualité du vivant planétaire soit aboutie. En d'autres termes, *si l'objectif est toujours plus clair et certain, les moyens de l'atteindre demeurent incertains et restent à définir de manière précise et complète*. Cette situation permet de comprendre pourquoi les problèmes écologiques, ou bien perdurent et s'aggravent, ou bien inspirent le sentiment que l'humanité court à sa perte dans tous les cas, faute de disposer d'une prise suffisante sur leur évolution. L'espoir naît ainsi du constat que la gestion du vivant peut être améliorée et qu'il s'agit d'un champ d'action toujours ouvert.

Aussi bien, notre entreprise s'inscrit-elle dans une problématique large des *modalités nécessaires pour la gestion de la qualité du vivant sur la planète*. Cependant, elle ne prétend pas à l'ambition de réaliser l'inventaire intégral, ni l'exploration exhaustive de ces dernières. Nous avons surtout pour projet de mettre en exergue des dimensions insuffisamment reconnues de cette question, et de ***préciser certaines conditions et certains moyens rarement évoqués, mais pourtant essentiels, qu'il est loisible de réunir sous le qualificatif générique de stratégiques***.

En effet, pour les questions écologiques comme pour d'autres questions, il est possible d'affirmer qu'*un seuil de complexité a été franchi*, à partir duquel les modes classiques d'intervention et de gestion des problèmes ont atteint leurs limites, quand ils ne s'avèrent pas contre-productifs. ***De nouvelles modalités stratégiques, à la hauteur de ce défi de la complexité, s'imposent, afin de mieux identifier et de mieux résoudre ces problèmes ; des modalités qui soient susceptibles de favoriser l'implication volontaire, constructive et engagée d'une multiplicité d'acteurs pour un dessein commun négocié.***

³ Selon la formule de Bertrand de Jouvenel et le titre de son ouvrage paru à Paris, chez Fayard, en 1976.

Cette perspective correspond à la volonté de ne pas céder à l'éco-pessimisme actuel, tout en refusant l'acceptation béate d'un certain socio-optimisme. Des expériences personnelles et professionnelles m'ont conforté dans l'idée que cette recherche d'*approche réaliste du monde* n'était pas vaine. Il paraît donc utile d'opérer un retour sur mon itinéraire personnel, afin de favoriser une meilleure intelligence du cheminement adopté dans cet ouvrage et des voies ayant présidé à son élaboration.

Du collège à l'Institut National Agronomique Paris-Grignon et même jusqu'à l'Institut d'Études Politiques de Paris, les problèmes du développement dans les pays pauvres, ce que l'on nommait alors le Tiers-monde, ont retenu mon attention. Des stages alliant découverte de projets d'Organisations Non Gouvernementales et enquêtes de terrain, effectués au Togo sous le patronage de Monsieur Jean-Pierre Prod'homme, puis au Vietnam avec Monsieur Marc Dufumier⁴, m'ont incité à réfléchir à la notion de développement. Trop souvent, celle-ci paraît identifiée à la recherche de la croissance économique ou encore à l'obtention d'un rendement agricole accru, alors que rien n'assure qu'un réel mieux-être s'ensuivra pour les populations locales. Une coopération de seize mois au Vietnam a achevé de me convaincre que le médecin occidental n'est pas toujours correctement armé, lorsqu'il tente de porter secours « au malade » du pays pauvre.

Ma réflexion s'est également alimentée à deux formations, l'une aux sciences de l'ingénieur et de la vie, l'autre aux sciences politiques et aux langages économiques et juridiques. Chacune était de qualité, mais le contraste s'est avéré saisissant entre les « visions du monde » portées par l'Institut National Agronomique Paris-Grignon et celles données à l'Institut d'Études Politiques de Paris. Ce dernier mettait un point d'honneur à délaissier tout ce qui pouvait s'apparenter de près ou de loin au domaine des « choses naturelles », réputé, par essence, dénué d'enjeu politique ; l'Agro, à l'inverse, s'attachait à des considérations technico-économiques et à leurs prolongements pratiques, mais prenait soin de se démarquer de tout ce qui pouvait ressembler à une tentation de « journalisme vert ». Deux mondes parallèles en somme, qu'aucun pont ne reliait, de sorte que leur simple juxtaposition n'offrait aucune promesse de synthèse. *Les sciences de la vie et les sciences politiques demeurent résolument étanches les unes aux autres.*

⁴ Jean-Pierre Prod'homme est Professeur, Responsable de l'U.E.R. de sociologie à l'I.N.A. P.-G. ; Marc Dufumier est Professeur, Responsable de l'U.E.R. d'agriculture comparée et de développement agricole à l'I.N.A. P.- G..

À l'issue de ma formation et de ma coopération au Vietnam, l'occasion m'a été offerte par l'AFOCEL et la Fédération française des producteurs de pâte de cellulose d'approfondir les problématiques de la gestion durable des forêts et de l'écocertification ; elle m'a permis d'entrer de plain-pied dans les grands débats et processus internationaux relatifs au développement durable. Quatre années de participation intense à de nombreux forums, en France et à l'étranger, m'ont persuadé que les *solutions globales* recherchées aux problèmes de durabilité s'avèrent inopérantes, voire dangereuses, quand elles cherchent à définir et à prescrire « d'en haut » un modèle de gestion idéal. Au demeurant, s'affrontent à cette échelle des approches et des discours difficilement conciliables, qui se neutralisent le plus souvent, ou qui n'aboutissent, au mieux, qu'à de pâles compromis.

Dès lors, dans les années qui ont suivi, s'est posée pour moi la question cruciale de savoir si des marges de manœuvre existaient localement et dans quelle mesure il paraissait possible de les activer, afin de recréer des espaces de liberté à des échelles supérieures, jusqu'au niveau planétaire. Encore fallait-il trouver une « porte d'entrée » pour pouvoir appréhender de l'intérieur des contextes locaux. L'Institut de Stratégies Patrimoniales m'a donné la possibilité de travailler dans différents territoires sur des problématiques locales, chaque fois spécifiques, et portées par des acteurs confrontés à des situations qu'ils ne savaient plus comment aborder. Ces problématiques avaient en commun d'être liées au vivant et à sa gestion. Toutefois, comme on le verra, qu'il s'agisse de l'eau, de la forêt, des zones humides ou de l'agriculture périurbaine, aucune d'entre elles n'a été envisagée de manière isolée, mais toujours en étroite relation avec le contexte social, politique et économique dans lequel elle prenait place.

Le présent ouvrage s'articule en définitive autour de la notion de gestion du vivant et non autour de celles d'écologie, d'environnement ou de nature. En effet, ces derniers termes nous sont apparus entachés de présupposés et peu propices à une réflexion large sur les conditions mêmes de la poursuite du flux de la vie sur la Terre, l'homme ne pouvant être placé à l'écart de ce mouvement, mais s'y trouvant *inclus*. La notion de vivant, et plus précisément, comme on le verra par la suite, l'idée de « qualité du vivant », évite à notre approche d'être étroitement confinée. Quant au terme de gestion, utilisé dans son sens originel de « prise *en charge d'affaires importantes* », il permet de souligner que le problème n'est pas seulement théorique, mais renvoie à l'engagement des hommes⁵. En définitive, **la réflexion entreprise vise au renforcement de l'efficacité de l'action, par la mise en exergue de modalités pratiques qui permettent de mieux appréhender et résoudre les problèmes liés au vivant.**

⁵ Les notions de vivant, de qualité et de gestion seront précisées et développées tout au long de ce travail, à mesure que des considérations nouvelles permettront d'en définir et d'en élargir la portée.

Trois parties composent notre travail.

- Il nous a d'abord paru nécessaire d'envisager la question écologique dans sa globalité.

Après une revue à grands traits des principales manifestations de ce que l'on nomme la « crise écologique », rapports d'experts et d'institutions sont mis à contribution pour produire un tableau descriptif des grandes données et des grands symptômes de cette crise. Dès ce stade, le caractère multidimensionnel de celle-ci s'impose, même si l'on tente d'en organiser les principales expressions en trois grands domaines : l'épuisement des ressources naturelles ; l'essor des problèmes d'environnement ; l'artificialisation du vivant.

La complexité du sujet s'avère encore plus grande, une fois mise à jour, grâce à l'étude d'auteurs ayant cherché à penser la question écologique dans son intégralité, d'au moins six grands systèmes de problématisation et de résolution. L'examen de ces six approches s'effectue au travers d'une grille d'analyse très simple, à partir de laquelle on cherche à formuler comment, sur cette question, chacune : 1. identifie la situation et le problème central ; 2. évalue les actions engagées au regard de ce problème ; 3. propose de le traiter.

Enfin, l'examen approfondi d'un « cas global », en l'occurrence celui des grands processus internationaux issus du « Sommet de la Terre » de Rio de Janeiro et destinés à assurer une gestion durable des forêts, permet de tester la pertinence de « macro-solutions », conçues pour être appliquées à l'échelle planétaire.

Ces différentes approches et analyses déterminent la problématique de la thèse et conduisent à reformuler la question écologique en termes de « gestion de la qualité du vivant ».

- Dans une seconde partie, nous opérons un renversement complet de perspective. La parole est donnée à des acteurs locaux, implantés dans des territoires précis et confrontés à des problèmes liés au vivant bien spécifiques. Tout au long d'un processus d'écoute long et exigeant, conduit par l'auteur intervenant en qualité de tiers-acteur, ils ont été invités à identifier eux-mêmes le problème, à réaliser le diagnostic des actions engagées et à préciser les actions nécessaires pour le résoudre. Confrontées les unes aux autres et intégrées, les expertises recueillies permettent de dégager une représentation large et nuancée du problème considéré et des approches auxquelles il donne lieu. Plus ou moins longues et développées selon les sites, nos investigations ont concerné quatre territoires foncièrement distincts, relevant de quatre régions françaises et portant sur des problématiques différentes : en Champagne-Ardenne, la question de l'eau dans une petite vallée du Barrois viticole ; en Poitou-Charentes, la gestion des qualités de la plaine inondable du fleuve Charente, de Ruffec à l'estuaire ; en Rhône-Alpes, l'amélioration de la gestion de la forêt, pour l'ensemble Belledonne-Grésivaudan ; en Île-de-France, la recherche des conditions et des moyens du maintien et de l'adaptation de l'agriculture périurbaine sur le Plateau de Saclay.

Ces territoires n'ont pas été choisis par hasard, ni en réponse à une question de recherche abstraitement définie, mais à la suite de la demande de commanditaires désireux d'améliorer la gestion pratique et effective d'une situation souvent délicate. Les conditions d'intervention et leurs résultats sont exposés pour chaque « cas », sans chercher à ce stade à dégager un bilan d'ensemble. Quels qu'aient été les effets directs de nos interventions, il s'agissait d'identifier l'existence d'éventuelles marges de manœuvre et d'évaluer le désir des acteurs d'infléchir le cours des choses et de gérer activement la qualité des territoires et du vivant.

- À partir de la confrontation des quatre cas territoriaux et de l'approfondissement des enseignements de ces interventions cliniques, nous tentons, dans une troisième partie, de mettre en lumière, pour une véritable gestion du vivant, l'existence de dimensions essentielles, insoupçonnées ou mal identifiées par les approches universalistes. Il apparaît en particulier que *le caractère complexe et multiacteurs irréductible de nombreuses situations disqualifie de plus en plus les modalités d'action classiquement mises en œuvre*. En conséquence, la nature même du problème au cœur de la question écologique doit être révisée. Par ailleurs, s'ouvrent de nouvelles voies pour la gestion de problèmes globaux ; en fait, le chemin du local au global s'avère à peine exploré. Au terme de notre recherche, il nous a semblé possible d'énoncer un ensemble de *préconisations stratégiques* pour mieux identifier et résoudre les problèmes liés au vivant.

* * *

Un écrivain et un livre nous paraissent avoir particulièrement bien posé le problème auquel nous nous intéressons et il nous plaît de penser que le présent ouvrage s'inscrit dans leur sillon. En effet, en opposant à l'un de ses personnages dont la Création tout entière se méfie comme de la peste⁶, un aussi vigoureux qu'enthousiaste *Que ma joie demeure*, Jean Giono anticipait peut-être ce temps de doute et d'inquiétude qui caractérise le début de notre siècle. Une analyse rapide de ce roman s'avère éclairante.

Sur le plateau de Grémone comme en tant d'autres lieux, l'existence s'écoule tristement : quelques familles peinent sur leurs terres, chacune de son côté. Par une belle nuit étoilée, un homme-acrobate du nom de Bobi survient. En s'appuyant sur des bêtes sauvages, des oiseaux, un

⁶ Dans *Le serpent d'étoiles*, un livre paru en 1933, deux ans avant *Que ma joie demeure*, un berger conte l'histoire d'un certain Martial de Reillanne « qui avait sur lui la malédiction de la bête ». En sa présence, les animaux deviennent fous, se ruent en tous sens et s'abîment. Plus le temps passe, plus la chose s'aggrave. L'histoire se termine tragiquement : « Un jour, il [Martial de Reillanne] sort du café, un pigeon passe sur sa tête, bat des ailes et roule à mort. Il a regardé l'oiseau, il a dit : « Bon », il est allé chercher une corde et il s'est pendu. » (Jean Giono, *Le serpent d'étoiles*, Paris, Grasset (1999), p. 38-39).

cerf et des biches, Bobi retisse la toile de la vie, réenchantant l'existence au-delà de toute espérance. Il se sert d'un vivant non-humain pour *activer et densifier* les relations entre les hommes, le reste, tout le reste, ce qui est réputé utile, ce qui vaut de l'argent et ce qui s'apparente au travail, étant désormais corrompu.

Dans les livres antérieurs de Giono, le renouveau s'opérait de la rencontre fortuite entre des êtres d'exception. Las, ces accords à deux ne sont que trop rares et trop risqués pour qu'ils aient valeur de panacée : ils manquent de soutènement et d'assise ; reliés uniquement à eux-mêmes, ils demeurent infiniment fragiles. Pour que les relations humaines soient riches et fécondes, Giono entrevoit cette fois qu'un troisième et même un quatrième personnages s'avèrent nécessaires. La figure du carré en somme, dont deux angles opposés dressent face à face des hommes, cependant que les deux autres font intervenir, intercesseurs et médiateurs à la fois, pour le premier la nature et le vivant sous toutes ses formes, pour le second un autre type de tiers-acteur répondant en la circonstance au nom de Bobi.

Cependant, l'expérience s'emballe et Bobi doit partir, quitter ce plateau où il craint, tel un apprenti démiurge, d'avoir dérégulé quelque équilibre subtil. Par une pluie battante, il fuit d'un pas incertain sous le poids de ses songes lourds. La foudre l'arrête net et lui plante « *un arbre d'or dans les épaules* » : le voici à jamais *consacré* au plateau.

Nous voilà avertis des dangers de la démarche, mais non moins désireux d'en améliorer le principe.

PREMIÈRE PARTIE

De la crise écologique
à la gestion du vivant

« Si vous le savez, montrez-nous le chemin pour gravir la montagne ».

Dante, *La Divine Comédie. Le Purgatoire*,
Chant second, Le débarquement des âmes.
Trad. Alexandre Masseron, Paris, Albin Michel, 1995, p. 344.

De la crise écologique à la gestion du vivant

De la crise écologique à la gestion du vivant

Introduction

Chapitre 1

Symptômes de crise

- 1- Épuisement des ressources naturelles
- 2- Dégradations de l'environnement
- 3- Artificialisation du vivant

Chapitre 2

Une pluralité de lectures et d'approches

- 1- Sauver la nature pour sauver les hommes
- 2- L'homme est, l'homme doit rester la mesure de toutes choses
- 3- Nature et environnement sont-ils solubles dans le marché ?
- 4- Que cesse le détournement des fins par les moyens : pour un réformisme radical
- 5- L'humanité parvenue à un stade d'évolution critique, nécessitant une symbiose avec la Terre-nature
- 6- Au-delà du couple nature/société : vers une cosmopolitique
- 7- Bilan des six approches

Chapitre 3

La durabilité dévoyée : le cas des forêts

- 1- Des processus intergouvernementaux qui s'essouffent
- 2- Émergence de la certification forestière
- 3- Révolution idéologique chez les O.N.G.E.
- 4- Emballage mimétique sur fond de désengagement des États
- 5- La tentation de définir était trop forte : vers une norme écologique planétaire

Conclusion

Introduction

Le doute hante chacun de nos actes. Nous voilà tous devenus coupables et, de surcroît, responsables du désordre écologique planétaire. Indirectement, comme bénéficiaires d'activités productives qui polluent le sol, l'air et l'eau ; directement, puisque par le seul fait de vivre et de mourir, mais aussi par ses déplacements, sa consommation, son travail, ses inadvertances, chaque homme est convaincu de dégrader l'environnement général. Ces phénomènes, par leurs effets cumulés et sournois, menacent, dit-on, la permanence de la vie sur la Terre. Le réchauffement climatique constitue le signe le plus notable d'un dérèglement, qui entraîne des changements fondamentaux dans nos conceptions les mieux assises. À l'âge classique, on résolvait le problème – éternel – du mal par l'idée d'harmonie préétablie : certes, le monde s'avérait imparfait, les injustices et les souffrances pullulaient, mais, pris dans sa totalité, il n'en était pas moins, grâce à Dieu, le meilleur possible⁷ ; le fonctionnement de l'univers relevait alors de la puissance divine et nul n'avait besoin ni souci de s'en inquiéter. À notre époque, s'est opéré un étonnant renversement : non seulement l'harmonie du monde n'est plus un fait acquis, mais l'homme en tant qu'espèce s'abandonne à penser qu'il pourrait être la cause d'une dysharmonie globale.

En ce début de XXI^e siècle, l'apocalypse est annoncée sous des formes très concrètes. Subissons-nous les effets d'une nouvelle forme de millénarisme ? Quelles sont la réalité et la portée du péril écologique auquel l'humanité dans son ensemble se trouve exposée ? Pourquoi l'excellence de la science et l'avancement des techniques ne parviennent-ils pas à le conjurer ? Quelle est donc *la racine effective* du mal ?

Il est nécessaire de bien cerner ce que l'on nomme ordinairement la « crise écologique » *considérée comme phénomène global*. Il faut en caractériser les expressions majeures, tenter d'en saisir la nature profonde et d'en dégager les principaux enjeux. En effet, si de nombreux auteurs soulignent la gravité des problèmes d'environnement et appellent à mieux les prendre en compte, il

⁷ Il s'agit en particulier de la réponse proposée par le philosophe et mathématicien allemand Wilhelm Leibniz.

apparaît que leur nature, leur origine et, *a fortiori*, les solutions préconisées pour leur porter remède, donnent lieu à une pluralité de systèmes de lecture et d'interprétation.

1. Progresser dans la réflexion implique de recourir d'abord aux faits et de s'appuyer sur les données chiffrées des rapports officiels, les estimations et les prévisions des experts. Ces données permettent de décrire la crise écologique *dans ses manifestations les plus apparentes*. Elles expriment le caractère *multidimensionnel* du phénomène, son extension considérable et sa complexité. Ses différents aspects peuvent être regroupés sous trois thèmes, ceux de l'épuisement des ressources naturelles, de la dégradation de l'environnement et de l'artificialisation du vivant.

2. Il convient ensuite de chercher à comprendre les causes du problème environnemental et de recenser les solutions proposées pour le résoudre. Nombreux sont les auteurs ou les mouvements ayant tenté de *penser* « la crise écologique » dans sa globalité ou ayant, en tout cas, développé un *système* d'interprétation spécifique et construit justifiant leurs préconisations. En les ramenant à de grands traits, on peut les regrouper en six grandes approches du phénomène. Ainsi, par exemple, l'effet de serre n'est-il pas ressenti de la même manière par un spécialiste de la biodiversité, un économiste ou encore un altermondialiste : non seulement, il ne suscite pas les mêmes préoccupations et ne revêt pas la même importance d'une approche à l'autre, mais il n'est pas expliqué de la même manière et n'entraîne pas les mêmes recommandations. Au demeurant, plusieurs des grandes approches de la crise se déclinent à leur tour en courants ou mouvances plus ou moins nombreux, dont les caractères fondamentaux diffèrent quelque peu entre eux.

Un essai de typologie des grandes approches de la crise écologique ne peut prétendre à l'exhaustivité. Il s'appuie obligatoirement sur une sélection des auteurs et des sensibilités, à partir d'un triple critère de variété, de représentativité et de qualité de la réflexion. Un tel examen n'a pas le but de « révéler une opinion moyenne ou dominante sur la question considérée », mais de dresser un référentiel d'analyse et de propositions relativement large et riche, même s'il n'épuise pas le sujet.

Une même grille a été utilisée afin d'exposer les différentes approches et de rendre aisée leur confrontation. Très simple dans son principe, elle permet de réorganiser le système de pensée des auteurs étudiés autour de trois registres-clés : 1. un registre d'identification de la situation et des problèmes (I pour identification); 2. un registre de diagnostic des actions engagées pour résoudre ces problèmes (D pour diagnostic) ; 3. un registre de propositions d'actions (A pour actions). Chaque approche et/ou chaque sous-approche (les courants ou mouvances évoqués plus

haut) suit cette même structuration élémentaire. Citations et extraits de textes originaux appuient le propos général.

Ce processus aboutit à un bilan comparatif. Il n'a pas valeur d'analyse fine et détaillée, mais a pour fonction de mettre en exergue les grandes différences et les grandes similitudes entre les diverses approches, tout en montrant qu'à certains égards quelques-unes échappent à toute comparaison possible, tant elles reposent sur des fondamentaux spécifiques, qui, cependant, demeurent enrichissants.

3. La question forestière illustre le lien entre phénomènes généraux et domaines particuliers. Elle jette sur ce point un éclairage intéressant, dans la mesure où la gestion durable des forêts est donnée pour la solution des problèmes forestiers de toute la planète. Les grands dispositifs internationaux conçus à cette fin permettent une « étude de cas global », avec évaluation des réponses proposées en matière de durabilité.

La définition concrète des problèmes, l'examen des réflexions auxquelles ils ont donné lieu, ainsi que l'analyse d'un cas particulier, montrent qu'une formulation nouvelle de la « crise écologique » est souhaitable et possible. À cet égard, les notions de *vivant* et de *gestion du vivant* offrent des perspectives prometteuses et permettent de reposer le problème initial en termes de conditions générales et stratégiques, susceptibles de maintenir et de favoriser le mouvement de la vie sur Terre.

Chapitre 1

Symptômes de crise

Symptômes de crise

1- Épuisement des ressources naturelles

- 1.1. - L'eau, problème majeur du troisième millénaire
- 1.2. - Vers le retour des pénuries alimentaires ?
- 1.3. - La fin de l'or noir
- 1.4. - L'homme surconsomme la Terre

2- Dégradations de l'environnement

- 2.1. - Une préoccupation croissante : les microcontaminants
- 2.2. - Érosion massive de la biodiversité
- 2.3. - Dérèglements de l'homéostasie globale
- 2.4. - Vulnérabilité des macrosystèmes techniques
- 2.5. - Modifications de l'environnement social et psychique

3- Artificialisation du vivant

- 3.1. - Du génie génétique aux nanotechnologies
- 3.2. - L'humanité confrontée à des responsabilités sans précédent

« *Quand la terre sera usée, l'Humanité déménagera vers les étoiles* ».

Gustave Flaubert, *Bouvard et Pécuchet*
Genève, Édition C.A.L.P., 1957, p. 333.

Symptômes de crise

Il n'est bientôt pas un jour sans que les problèmes d'environnement présentent de nouvelles facettes. Depuis la crainte, apparue au cours des années 1960, d'un épuisement rapide de certaines ressources naturelles décisives, ils n'ont cessé de se transformer et d'agrèger de nouveaux aspects, au point de se manifester aujourd'hui sous des formes extrêmement diversifiées, dont il est malaisé de rendre compte intégralement.

La multiplication de ces problèmes, leur accumulation et leur généralisation à l'ensemble de la planète font que de nombreux auteurs décèlent en eux l'expression d'une même et unique « crise environnementale »⁸, certaines fois qualifiée de « crise écologique ». Dans tous les cas, l'idée prévaut que le mode de développement global suivi par l'humanité hypothèque les propres conditions de sa survie et de celles de la biosphère : des équilibres fondamentaux risquent d'être rompus à jamais.

Emprunté au latin *crisis* signifiant la « phase décisive d'une maladie », lui-même issu du grec *krisis* – décision, jugement – le terme de crise est réservé à l'origine pour l'usage médical, avant d'être adopté par le domaine psychologique où il prend le sens d'« accès avec manifestation violente », comme c'est le cas, par exemple, pour la « crise de nerfs ». Par transposition, il gagne le domaine moral à la fin du XVII^e siècle ; il qualifie alors un paroxysme dans une intrigue ou lors d'un procès. Puis, il se spécialise dans deux acceptions, la première, renvoyant à l'individu avec

⁸ Catherine et Raphaël Larrère (1997), *La crise environnementale*, Paris, INRA Éditions.

une forte résonance psychologique (crise de l'adolescence), la seconde à valeur générale et collective, au sens de difficultés, de malaise, de pénurie ou de déséquilibre profond, ainsi pour les notions de crise sociale, financière, économique, etc. Les dictionnaires précisent un troisième sens, moins fréquent, correspondant à « un enthousiasme subit » : on dira par exemple d'une personne qu'elle « travaille par crise » quand elle montre une ardeur soudaine à l'ouvrage ou encore qu'elle traverse une « crise religieuse » ou une « crise d'ascétisme » quand elle témoigne d'un regain d'activité spirituelle.

En suivant ces trois acceptions, la notion de crise s'avère donc particulièrement riche et adaptée au « champ de l'environnement ». En premier lieu, elle permet de mettre l'accent sur la gravité de la situation, les menaces majeures et les risques élevés qui sont encourus ; en ce sens, elle a une portée à la fois plus générale et plus forte que les vocables conflit, trouble ou encore malaise. En second lieu, elle indique que les choses ne sont pas jouées d'avance ; à la différence de la catastrophe, « l'avenir est ouvert » dans le cas de la crise ; *période décisive dans un processus*, la crise s'apparente à un nœud de changement ou à point de bifurcation essentiel, dont l'issue est suspendue à la pertinence des décisions qui seront prises ; elle oblige donc chacun à prendre ses responsabilités, puisqu'*une part notable du lendemain se joue au travers de la crise d'aujourd'hui*. Elle constitue enfin une phase particulière, où des choses sont possibles, qui ne le seraient pas en d'autres circonstances, en raison même des menaces qui pèsent sur l'avenir ; elle invite donc à reconsidérer ce que l'on croyait établi, à questionner ce que l'on pensait acquis, à innover en somme. Loin d'être seulement négative, *la crise se présente finalement comme une période d'élection pour des changements importants*.

Le terme de « crise écologique » a été préféré dans notre travail à celui de crise environnementale, car il nous paraît plus précis et plus exact. Ainsi que le signale Bernard Kalaora dans un de ses ouvrages, la notion d'environnement demeure incertaine et se prête à toutes les interprétations possibles⁹. Au contraire, l'écologie, définie par Jean-Paul Deléage comme « *la science qui étudie les conditions d'existence des êtres vivants et les interventions de toute nature qui existent entre ces êtres vivants et leur milieu* »¹⁰, renvoie à un programme précis. **Parler de « crise écologique » revient donc à s'interroger non seulement sur l'état de la maison terrestre que les hommes habitent et façonnent à leur image, mais aussi sur le rapport à cette maison – le logos – qu'ils entretiennent avec elle.**

⁹ Dans son livre *Au-delà de la nature : l'environnement* (Paris, L'Harmattan, 1998), Bernard Kalaora écrit, en page 119 : « La notion d'environnement, après plus de vingt ans, reste relativement indéterminée et se prête à toutes les interprétations possibles. Plutôt que d'une notion sans contenu comme certains l'ont suggéré, il vaudrait mieux parler de trop-plein sémantique. L'environnement se définit au moins autant par des finalités, des « systèmes de sens » que par un champ de problèmes ou une liste d'objets, comme on le fait communément. Le terme d'environnement renvoie, en définitive, à une liste extrêmement longue de préoccupations ou de significations différentes ».

¹⁰ Jean-Paul Deléage (1991), *Histoire de l'écologie, une science de l'homme et de la nature*, Paris, La Découverte.

Par la suite, afin d'éviter les répétitions, la formule « question écologique » est employée dans un sens équivalent à celle de « crise écologique ».

Dans un premier temps, nous brossons à grands traits les symptômes de la crise, tels que les évoquent certains rapports d'experts et les publications d'organismes divers en charge de ces questions. Ils sont regroupés sous trois thématiques : l'épuisement des ressources naturelles, les dégradations de l'environnement et l'artificialisation du vivant.

1- Épuisement des ressources naturelles

Le débat sur développement et croissance prend une tournure nouvelle à la fin des années 1960 et au début des années 1970 avec la publication d'un rapport intitulé *Halte à la croissance*. Encore appelé rapport Meadows (1972), ce document est remis au Club de Rome¹¹, un lieu de rencontre et d'échange qui réunit une centaine de personnalités issues de l'industrie, de la communauté scientifique et de la haute administration. Se fondant sur les simulations d'un modèle mathématique établi par le Groupe d'étude de dynamique des systèmes du M.I.T. (Massachusetts Institute of Technology), dirigé par Jay Forrester, il prévoit, « à structures et comportements économiques constants », la faillite du mode de croissance en vigueur. Selon ce modèle en effet, l'explosion démographique s'accompagne d'un accroissement exponentiel des besoins énergétiques, matériels et alimentaires. L'épuisement des ressources naturelles s'avère inévitable, dans un avenir assez proche. La dynamique d'une population composée d'individus de plus en plus nombreux, qui consomment et polluent de plus en plus dans un monde marqué par sa finitude, doit conduire, à coup sûr et très rapidement, à l'effondrement du système socio-économique mondial et à une catastrophe environnementale. Les travaux du Club de Rome, de même que ceux des experts du M.I.T., aboutissent à la conclusion selon laquelle la « croissance zéro » est de rigueur : « Halte à la croissance » et retour accéléré à un modèle de développement stationnaire, tels sont les remèdes draconiens qui s'imposent. Les auteurs du rapport Meadows attendent de cette conclusion sans appel qu'elle provoque un sursaut des esprits : « *Nous avons la conviction que la prise de conscience des limites matérielles de l'environnement mondial et des conséquences tragiques d'une exploitation irraisonnée des ressources terrestres est indispensable à l'émergence de nouveaux modes de pensée qui conduiront à une révision fondamentale, à la fois du comportement*

¹¹ Un industriel italien, Aurelio Peccei, est à l'origine de la création de ce club.

des hommes, et, par suite de la structure de la société actuelle dans son ensemble »¹². Quelques années plus tard, Bertrand de Jouvenel met en cause le fonctionnement même de ce qu'il nomme « la société de puissance », car celle-ci aboutit « à la raréfaction des flux massifs de ressources naturelles qu'elle consomme sans les recycler ni préparer la nature à les produire de façon renouvelable »¹³.

La survenue des chocs pétroliers semble donner raison au cri d'alarme du Club de Rome. Des efforts considérables ont lieu partout ; le processus de production se fait plus économe. En outre, de nouvelles sources d'énergie sont développées, notamment le nucléaire. Le spectre de l'épuisement des ressources naturelles s'éloigne, même si, ponctuellement, des situations de pénurie se développent. L'Occident moderne et technologique se croit à l'abri, jusqu'à ce que, de nouveau, la crainte d'une pénurie réapparaisse, dont la conscience s'aiguise à la fin du XX^e siècle, sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs et évolutions. Et d'abord, des problèmes qui touchent à une « ressource » apparemment inépuisable : l'eau.

1.1.- L'eau, problème majeur du troisième millénaire

Au sortir du second choc pétrolier, l'agronome René Dumont brandit devant les caméras d'un plateau télévision un verre d'eau « pure », annonçant qu'il s'agira bientôt du dernier ; il n'est pas alors pris au sérieux. Toutefois, depuis quelques années, organismes internationaux, experts et médias répandent à l'envi la mauvaise nouvelle : les guerres du futur seront des « guerres de l'eau ». L'eau pourrait en effet causer au troisième millénaire de grandes perturbations, alors que, dans certains pays du Moyen Orient déjà, notamment dans le sud de l'Irak, l'eau potable se vend à la pompe et son prix dépasse celui de l'essence¹⁴.

Dans son rapport mondial sur la mise en valeur des ressources publié à l'occasion du troisième Forum mondial de l'eau, tenu à Kyoto en mars 2003, l'Unesco estime que « vers 2050, 7 milliards de personnes dans 60 pays (hypothèse pessimiste) ou 2 milliards dans 48 pays (hypothèse optimiste) seront confrontés à une pénurie d'eau ». Dès aujourd'hui, un habitant de la planète sur cinq n'a pas accès à l'eau potable.

¹² Rapport Meadows (1972), p. 293-294, cité par Franck-Dominique Vivien dans « Histoire d'un mot, histoire d'une idée : le développement durable à l'épreuve du temps », in *Le développement durable, de l'utopie au concept. De nouveaux chantiers pour la recherche*, Paris, Elsevier, 2001, p. 34.

¹³ Bertrand de Jouvenel (1976), *La civilisation de puissance*, Paris, Seuil.

¹⁴ In, Laurent de Bartillat et Simon Retallack (2003), *Stop*, Paris, Seuil.

En fait, en l'espace d'un siècle, la quantité d'eau douce utilisée par l'homme a été multipliée par six : « *Les ressources en eau sont en chute libre alors que la demande augmente de façon dramatique* », affirme le Directeur Général de l'Unesco. L'ONU prévoit qu'au cours des vingt prochaines années, les besoins en eau douce vont augmenter de 40 % du fait de l'essor des trois principaux types de consommation classiquement distingués.

Comptant actuellement pour 12 % de la consommation mondiale, l'augmentation des besoins domestiques en eau suit la diffusion du mode de vie occidental, dont les commodités (eau courante, douche, toilettes, machines à laver) s'avèrent fort dispendieuses. Un étasunien utilise 210 litres d'eau par jour, en moyenne. L'explosion démographique attendue, qui s'accompagne d'un exode croissant des populations rurales vers les villes va accuser le phénomène. En Chine par exemple, on estime que, d'ici à 2010, les besoins en « eau urbaine » vont augmenter de 60 %.

Principal utilisateur d'eau en Europe et en Amérique du Nord, l'industrie absorbe 22 % de la consommation mondiale. D'importants efforts de réduction ont été effectués, des raffineries de pétrole aux usines de composants électroniques, en passant par les industries métallurgiques, le tourisme, les papeteries ou encore les fabricants de plastiques, ne serait-ce que pour des raisons de compétitivité et d'image de marque. Néanmoins, un doublement de la consommation d'eau industrielle est prévu d'ici à 2025 avec la globalisation de l'activité économique et l'expansion de la production industrielle dans les pays en développement.

Avec près de 70 % de la consommation globale, l'agriculture consomme deux fois plus d'eau aujourd'hui qu'il y a cinquante ans. L'essor fantastique de l'agriculture « irriguée » en constitue la cause principale, elle-même s'étant développée à la faveur des nouvelles technologies (construction de barrages, gigantesques conduites d'eau et pompes capables d'extraire l'eau à de grandes profondeurs). Le rendement de ces installations s'avère assez faible puisqu'on estime que 70 % de cette eau est perdue en « évaporation » ou en ruissellements. Correspondant à seulement 17 % des surfaces cultivées, les terres irriguées assurent néanmoins 60 % de la production mondiale de céréales et 40 % des ressources alimentaires. Une augmentation de 30 % des besoins en eau agricole est prévue dans les deux prochaines décennies, en raison de la nécessité d'une production alimentaire accrue pour permettre de nourrir les trois milliards d'êtres humains supplémentaires attendus d'ici à 2050.

- On constate déjà, cependant, un amenuisement des grandes réserves d'eau douce de la planète que sont, mises à part les glaces polaires et, peut-être, les réserves d'eau douce sous la mer, les nappes phréatiques et les aquifères fossiles. Or, ces deux derniers types de réserves représentent la principale source d'approvisionnement en eau potable pour un tiers de la population mondiale. Alors que leur renouvellement s'effectue souvent très lentement, à l'échelle des siècles sinon des

millénaires, l'exploitation de ces nappes a cru en trente ans de manière spectaculaire et à un rythme beaucoup plus rapide que celui qu'exigerait leur recharge. Les régions du monde les plus touchées par le phénomène sont le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord, l'Inde du Nord-ouest et du Sud, certaines régions d'Europe du Sud et de l'Ouest des États-Unis. Dans ce dernier pays, le plus grand aquifère, l'Ogalla, qui s'étend sous huit États, du nord du Texas au Dakota, fournissait encore il y a peu jusqu'à 12 milliards de mètres cubes d'eau par an, soit vingt fois ses possibilités de renouvellement. Cette eau assure 30% de l'irrigation agricole aux États-Unis et les deux-tiers des besoins en eau des parcs d'élevage du bétail. En Californie, la situation n'est guère meilleure, alors que la production de fruits et de légumes américains procède à un surpompage correspondant à 1,6 milliards de mètres cubes par an. En Arabie Saoudite, le pompage intensif des nappes souterraines et leur très faible réalimentation naturelle laisse penser qu'elles seront tarées d'ici cinquante ans.

- Les prélèvements excessifs d'eau ont également pour effet de perturber fortement les grands systèmes hydrographiques. Derrière la très symbolique disparition de la mer d'Aral se multiplient les exemples de fleuves qui s'arrêtent en chemin ou ne parviennent plus à rejoindre la mer, ainsi le fleuve Niger, et le cas de lacs qui se rétrécissent comme une peau de chagrin (contraction de trois-quarts du lac Tchad en l'espace de trois décennies), ; en outre, les mers sont insuffisamment alimentées en eau douce, ce qui entraîne le déclin de la productivité en poissons...

- Dans un rapport publié en octobre 2002, l'International Food Policy Research Institute avance qu'« en « 2025, la pénurie d'eau pourrait causer la perte annuelle de 350 millions de tonnes de production alimentaire – soit légèrement plus que la production céréalière des États-Unis ».

- La raréfaction de l'eau renforce les tensions pour l'accès à la ressource, en particulier dans les zones transfrontalières ou à l'échelle de bassins versants entre pays situés à l'amont et pays situés à l'aval. Les guerres de l'eau ne sont pas seulement redoutées, elles sont localisées, cartographiées. Les tensions croissent même au sein de blocs occidentaux, quand par exemple les États-Unis regardent avec une convoitise toujours moins déguisée les masses d'eau douce que représentent les grands lacs canadiens.

Il semblerait qu'il faille en outre compter avec d'autres menaces, tels l'effet de serre et les risques de certaines pollutions, susceptibles de disqualifier un certain nombre de réserves.

1.2.- Vers le retour des pénuries alimentaires

Dans leur livre *Histoire des agricultures du monde*, Marcel Mazoyer et Laurence Roudart soulignent : « *Huit cent millions d'humains ont faim presque tous les jours, et deux milliards d'autres souffrent de carences alimentaires* »¹⁵. La stabilité de ces nombres a déterminé la F.A.O. à organiser en juin 2002 un nouveau sommet mondial de l'alimentation à Rome, afin de rappeler aux chefs d'État et de gouvernement l'engagement solennel qu'ils avaient pris en 1996, lors d'un premier Forum, de « *réduire de moitié le nombre de personnes sous-alimentées d'ici à 2015 au plus tard* »¹⁶.

À l'échelle mondiale, la question des ressources alimentaires se trouve posée avec une acuité nouvelle sous l'effet d'une double évolution contradictoire. Avec un milliard et demi d'humains à nourrir en plus d'ici à 2020 et 3 milliards d'ici à 2050, les besoins alimentaires devraient croître de manière considérable. Or, de nombreux experts s'alarment devant le rythme de dégradation, voire de destruction des terres arables. On estime que l'équivalent de 38 % de la surface actuellement cultivée sur la planète, soit 540 millions d'hectares, présente des sols dégradés à cause des pratiques culturales mises en œuvre. Les États-Unis auraient ainsi perdu un tiers de leur couche arable originelle, et une grande partie du reste serait fortement dégradée. Au Moyen-Orient, 90 % des herbages seraient affectés par le surpâturage, entraînant une progression de la désertification sur plusieurs millions d'hectares. En Afrique, 65 % des terres cultivables sont touchées par l'érosion. 20 % des terres irriguées du monde souffriraient de salinisation suite au développement de l'irrigation artificielle, la moitié d'entre elles étant gravement atteintes par le phénomène et n'ayant plus qu'un potentiel de production très réduit. En moins de cinquante ans, la diffusion des pratiques de l'agriculture intensive aurait donc eu des conséquences dramatiques sur une part considérable des terres arables de la planète, alors que 80 % de l'alimentation de l'humanité dépend aujourd'hui de la production de céréales. Il faut au demeurant compter avec l'urbanisation et la réalisation d'infrastructures de transport qui consomment chaque année l'équivalent de 400 000 hectares de terres cultivables. De 1987 à 1992, ce phénomène aurait fait perdre 5 millions d'hectares à la Chine.

Le Worldwatch Institute estime qu'à ce rythme, 47 millions d'hectares supplémentaires seront perdus d'ici à 2050. L'agronome David Pimental, de l'Université de Cornell, estime pour sa part que « *la dégradation des terres cultivables pourrait faire chuter la production alimentaire mondiale de 15 à 30 % durant les vingt-cinq prochaines années* ». Les experts de la F.A.O., quant

¹⁵ Marcel Mazoyer et Laurence Roudart (1997), *Histoire des agricultures du monde : du néolithique à la crise contemporaine*, Paris, Seuil.

¹⁶ Hervé Kempf, « Alerte pour 800 millions d'hommes sous-alimentés », in *Le Monde*, dimanche 9 et lundi 10 juin 2002, p. 2.

à eux, prévoient que les rendements des cultures africaines pourraient être divisés par deux dans les prochaines décennies. En ce qui concerne les États-Unis, la chute pourrait représenter 20 % de la production actuelle.

Tous ces chiffres doivent naturellement être considérés avec circonspection, alors que de nouvelles façons culturales apparaissent, que différents experts misent sur une « révolution doublement verte »¹⁷ ou encore sur les nombreuses promesses des O.G.M. En outre, selon une étude américaine, des « économies alimentaires » pourraient sans doute être obtenues puisque, sur le sol étasunien, près d'un quart de la production de nourriture destinée à la consommation humaine serait gaspillée lors des opérations de conditionnement, de transport et de distribution. Néanmoins, la question de la sécurité alimentaire mondiale ne constitue sans doute pas l'enjeu passé et dépassé auquel fait faussement croire l'abondance alimentaire actuelle dans les pays occidentaux. D'autant que, même là, les effets d'un réchauffement climatique global pourraient profondément perturber les grands systèmes de production agricoles de la planète.

1.3.- La fin de l'or noir

Depuis les débuts de l'industrie pétrolière, le spectre d'un épuisement prochain des réserves d'or noir est régulièrement agité. Les experts du Club de Rome n'accordaient qu'un sursis de 30 ans à l'humanité à production égale à celle de 1970, mais de nouveaux gisements ont été découverts et exploités depuis. En l'espace de quelques mois, la question suscite un regain d'intérêt, dans un contexte géopolitique mondial instable.

Pour les experts de l'Agence internationale de l'énergie (A.I.E.), le pic correspondant au moment où la demande deviendra supérieure à l'offre disponible – n'interviendra pas avant 2040 pour le pétrole. En revanche, selon l'Association pour l'étude du pic mondial de la production pétrolière (ASPO), conduite par le géologue Colin Campbell¹⁸, et moins dépendante des intérêts directs des pétroliers, la diminution de la production de pétrole enregistrée ces dernières années, d'environ 5 à 10 % par an, pourrait signifier que le pic de la production sera atteint dès 2010, avec

¹⁷ Cette expression signifie qu'après la révolution verte fortement dépendante d'intrants exogènes, une nouvelle révolution dans les pratiques de culture et de production agricole s'impose, qui soit à la fois plus respectueuse de l'environnement et qui parvienne à mieux tirer parti des potentialités des plantes locales, ainsi que des connaissances et des besoins des paysans du tiers-monde et des populations indigènes. Michel Griffon (1996), *Vers une révolution doublement verte*, Paris, Cirad.

¹⁸ Également membre du Centre d'analyse de la baisse du pétrole (CODAC), le professeur Campbell a développé ces résultats dans un ouvrage publié en 1997, *The Coming Oil Crisis*, Multi-science Publishing Company & Petroconsultants S.A.

85 millions de barils par jour. Dans ces conditions, en 2050, la production serait ramenée au niveau de 1970, alors que la demande mondiale aura doublé, voire triplé¹⁹.

Forts de ce dernier pronostic, d'aucuns agitent la menace imminente d'une véritable « pétro-apocalypse », dont la hausse actuelle des cours du baril sous l'effet de la demande croissante de la Chine²⁰ et des événements en Irak constituerait un signe avant-coureur. Car, si d'un côté l'offre stagne ou les réserves se raréfient plus vite que prévu, alors que d'un autre côté, les besoins en pétrole de la planète doublent d'ici à 2025-2030, comme le professent les prévisionnistes, l'envolée des cours est probable et les tensions politiques pour l'accès à l'or noir vont s'aviver : « *À bientôt 100 dollars le baril, ce ne sera pas un simple choc pétrolier, ce sera la fin du monde tel que nous le connaissons* », conclut dans un article paru dans *Le Monde*, l'ancien ministre français de l'environnement, Yves Cochet²¹. Dans un monde assez largement organisé autour du pétrole – non seulement pour l'énergie, mais également pour la chimie, de la production d'engrais aux plastiques et aux composants les plus divers -, les conséquences pourraient en effet s'avérer considérables. *La menace s'affirme d'autant plus sérieuse que les réserves d'hydrocarbures sont majoritairement concentrées dans des zones politiquement instables.*

1.4.- L'homme surconsomme la Terre

En 2002, une équipe de recherche dirigée par Mathis Wackernagel a publié dans les *Proceedings of the National Academy of Sciences*, une étude relative à l'impact estimé des besoins alimentaires des hommes sur la Terre²². En traduisant la consommation humaine de biomasse en termes de surface terrestre et aquatique biologiquement productive, ils arrivent au résultat que l'humanité a dépassé la capacité de production de la biosphère dès les années 1980. Aujourd'hui, l'humanité consommerait l'équivalent d'1,2 planète, ce qui revient à dire que l'espèce humaine est en train d'épuiser le « capital naturel » dont elle dispose.

¹⁹ Dans un article intitulé « La polémique sur les réserves relance le débat sur la fin de l'or noir » (*Le Monde*, vendredi 2 avril 2004, p. 20), l'ingénieur en chef de Total, Pierre Bauquis, déclare que les propos des pessimistes aujourd'hui ne doivent pas être pris à la légère : « *Leur niveau de compétence est souvent bien supérieur à celui de nombre d'organes officiels...* ». Le flou actuel sur l'état réel des réserves provient de ce que seuls 20 % des réserves déclarées par les compagnies pétrolières et des États producteurs sont dûment contrôlés par la Securities and Exchange Commission (SEC), le gendarme des marchés américains. Pour le reste, il s'agit de réserves probables, dont la probabilité de récupération est de 50 % et de réserves possibles, dont les chances d'exploitation ne sont que de 5 %.

²⁰ Le phénomène ne se limite pas au pétrole d'ailleurs. À la stupéfaction générale et en l'espace de quelques mois, le cours mondial de plusieurs matières premières a augmenté en moyenne de 30 %, pour renouer avec des niveaux historiques datant de plus de 14 ans. Plusieurs experts et courtiers internationaux tablent sur une hausse durable des cours, alors que la Chine, considérée désormais comme le « plus grand atelier du monde » s'affirme comme le plus grand consommateur mondial de matières premières. Le phénomène touche en premier lieu l'acier, le nickel, le cuivre et le platine et s'étend également à des productions agricoles comme le coton, le caoutchouc ou le soja. Des situations de pénurie s'ensuivent, les délais de livraison pour l'obtention d'acier par exemple, étant considérablement allongés.

²¹ Yves Cochet, « Vers la pétro-apocalypse », in *Le Monde*, jeudi 1^{er} avril 2004, p. 19.

²² Comptes-rendus de l'Académie nationale des sciences des États-Unis du 9 juillet 2002, volume 99, n° 14, p. 9266-9271.

Ce type de travaux se traduit par l'idée très en vogue « d'empreinte écologique », utilisée à l'envi pour rendre compte de la durabilité de pratiques collectives, aussi bien que de comportements individuels. S'inspirant des travaux de Mathis Wackernagel, une étude conduite par le W.W.F. France aboutit à l'idée que « si chacun dans le monde vivait comme un Français, il faudrait deux planètes supplémentaires »²³. Une idée reprise dans le discours tenu le 2 septembre 2002 par le Président Chirac devant l'Assemblée plénière du Sommet mondial du développement durable à Johannesburg, comme le montre cet extrait :

« Notre maison brûle et nous regardons ailleurs. La nature, mutilée, surexploitée, ne parvient plus à se reconstituer et nous refusons de l'admettre. (...) Nous ne pourrions pas dire que nous ne savions pas ! Prenons garde que le XXI^e siècle ne devienne pas, pour les générations futures, celui d'un crime contre la vie. Notre responsabilité collective est engagée. Responsabilité première des pays développés. Première par l'histoire, première par la puissance, première par le niveau de leurs consommations. Si l'humanité entière se comportait comme les pays du nord, il faudrait deux planètes supplémentaires pour faire face à nos besoins »²⁴.

2- Dégradations de l'environnement

Les problèmes d'environnement ne datent pas d'hier comme en témoignent les pages du *Critias*, dans lesquelles Platon décrit un processus de déforestation et de désertification. Bien avant même, les ancêtres chasseurs *d'homo sapiens sapiens* ont sans doute décimé plus d'une espèce animale. Quant au tristement célèbre *smog* londonien, des écrits le mentionnent dès le XIII^e siècle. L'homme n'a pas attendu l'époque moderne pour transformer le milieu dans lequel il évolue ; comme toute espèce vivante, par le seul fait de vivre, de se nourrir et de se reproduire, l'homme modifie son environnement.

Plus récente, en revanche, est l'idée d'un risque de dégradation irréversible. Il est loisible d'en faire remonter les prémises à la seconde moitié du XIX^e siècle, alors que se développe une manière de réflexion « écologique » critique avec des personnalités comme le géographe Perkins Marsh et le biologiste et urbaniste Patrick Geddes. Au même moment sont fondées les premières grandes associations de défense de la nature, comme le Sierra Club aux États-Unis en 1860. Pour la France, les actions entreprises pour la sauvegarde des paysages de la forêt de Fontainebleau par les peintres de l'École de Barbizon marquent, à peu près à la même époque, le début du questionnement.

²³ Thierry Thouvenot, « L'empreinte écologique de la France », in *L'Écologiste*, N° 8, octobre 2002, p. 37-40.

²⁴ Texte disponible sur le site Internet du Ministère de l'écologie et du développement durable.

Ce mouvement va prendre une ampleur nouvelle à mesure que s'accumulent les signes et les preuves d'un impact croissant des activités humaines, non plus localisé, mais étendu à la planète dans son ensemble. Dès les années 1920, le premier théoricien de la biosphère, Wladimir Vernadsky, reconnaît d'ailleurs en l'humanité une véritable « force géophysique », susceptible de façonner la surface du globe et d'influer sur les mécanismes régulateurs de la biosphère.

Au-delà de l'appauvrissement des ressources naturelles, rapports, ouvrages et conférences internationales se multiplient depuis bientôt vingt ans pour caractériser les manifestations les plus visibles de ce qui est communément décrit comme une détérioration sans précédent de l'environnement terrestre. Il suffit, pour notre propos, d'en dégager les principaux traits.

2.1.- Une préoccupation croissante : les microcontaminants

Avec les coups de semonces liés à Minamata et au D.D.T., la question des pollutions chimiques et, plus généralement, des microcontaminants est venue sur le devant de la scène. Leurs impacts sur l'état sanitaire des populations humaines paraissent de plus en plus certains et leur diffusion n'épargne, semble-t-il, aucun endroit de la planète. Des concentrations en D.D.T. ou en P.C.B., plusieurs millions de fois supérieures aux concentrations considérées normales, ont été mesurées dans les graisses des ours polaires. Chaque année, les émissions de soufre, d'azote ou d'arsenic, d'origine anthropique, dépassent d'un facteur trois à quatre les émissions naturelles. En France, les teneurs en pesticides sont stables depuis 1998, mais « *l'analyse des résultats substance par substance ne rend pas compte des effets synergiques possibles entre les différentes molécules* »²⁵. À la saison des traitements, il pleut des pesticides sur de grandes agglomérations urbaines comme Paris²⁶. À la suite d'accidents nucléaires comme celui de Tchernobyl, les nucléides se répandent à de grandes échelles et semblent contaminer la chaîne alimentaire plus longtemps que prévu²⁷. Quant aux dioxines issues de certaines réactions chimiques industrielles, des incinérateurs de déchets et de la combustion de composés chloro-organiques, elles continuent de poser localement de sérieux problèmes. Qu'ils se retrouvent dans l'air, dans l'eau ou dans l'alimentation, ces divers microcontaminants font que « *l'espèce humaine est en danger* », selon les termes mêmes de « l'appel de Paris », lancé dernièrement par plusieurs personnalités à l'occasion

²⁵ Citation extraite du quatrième *Rapport annuel sur les pesticides*, publié par l'Institut français de l'environnement (IFEN), le mardi 18 février 2004.

²⁶ Des analyses effectuées par le laboratoire Hydrologie et Environnement de l'École pratique des hautes études indiquent que l'eau de pluie de la capitale est aussi polluée que l'eau de la Seine et contient, outre des hydrocarbures aromatiques polycycliques et des polychlorobiphényles (P.C.B.), des substances phytosanitaires en quantité, notamment des triazines (D'après un article paru dans *Le Figaro*, le 23 mai 2001, intitulé « Il pleut des pesticides sur Paris », p. 16).

²⁷ C'est ce qui ressort d'une étude réalisée par des équipes anglaises et hollandaise, publiée dans la revue *Nature*, le 11 mai 2000 (cité dans un article de Pierre Le Hir, paru dans *Le Monde*, le vendredi 19 mai 2000 et intitulé « Tchernobyl : la radioactivité contaminera longtemps la chaîne alimentaire », p. 29).

d'un colloque tenu à l'Unesco²⁸. Des études épidémiologiques se multiplient, en France et à l'étranger, pour souligner la forte corrélation entre cette pollution diffuse et invisible, et certaines maladies telles que les cancers²⁹. Selon l'O.M.S., en France, 30 000 décès prématurés sont imputables chaque année aux effets à long terme de la pollution atmosphérique. Où l'on voit que les altérations du « milieu extérieur » affectent, en définitive, le « milieu intérieur » de l'homme.

2.2.- Érosion massive de la biodiversité

Du fait de leur surexploitation et des multiples nuisances dont ils font l'objet, tous les grands biomes de la planète connaissent une formidable érosion de leur biodiversité, quantitative et qualitative, selon ses dimensions écosystémique, spécifique et génétique³⁰. Depuis la parution du *Printemps silencieux* de Rachel Carlson, le phénomène s'accélère à grande vitesse, même si les initiatives se multiplient pour infléchir la tendance. Quelque deux mille espèces disparaîtraient chaque année de la surface de la Terre, principalement dans les forêts tropicales humides qui concentrent à elles seules 50 % des espèces vivantes connues et l'immense majorité des espèces inconnues³¹. Non seulement le rythme de disparition des espèces n'a pas d'équivalent dans l'histoire de la vie sur Terre - certains spécialistes estiment qu'il est quarante fois supérieur au « taux naturel de disparition » -, mais il pourrait encore s'accélérer : dans un article prospectif publié dans la revue *Nature*, Chris D. Thomas et ses collaborateurs de l'Université de Leeds prévoient l'extinction de 15 à 37 % des espèces de plantes, papillons et vertébrés terrestres d'ici à 2050, à cause du réchauffement climatique³². Dans les mers, la situation n'est guère plus réjouissante comme en témoigne la dégradation lente mais constante des grands massifs coralliens de la planète, à commencer par la Grande Barrière de corail, située au large des côtes du Queensland. Au demeurant, les causes du phénomène s'avèrent souvent difficile à cerner, car de nombreux facteurs paraissent interagir. Si la régression des lucioles s'explique par l'augmentation de la pollution lumineuse et si la disparition d'espèces autrefois abondantes comme la perdrix grise a des causes assez claires, les scientifiques ne disposent pas d'explications simples pour rendre compte de la raréfaction des hirondelles, de la désertion des grandes métropoles européennes par les moineaux et de l'importante régression des populations de nombreuses espèces de papillons.

²⁸ Lancé le 7 mai 2004, cet appel se présente comme une « Déclaration internationale sur les dangers de la pollution chimique ». Il est soutenu, entre autres, par Jean Bernard, Jean-Pierre Changeux, Jean Dausset, François Jacob et Luc Montagnier, auxquels se sont ralliés de nombreuses personnalités de la politique et de la défense de l'environnement.

²⁹ Cf. à ce sujet plusieurs livres récents et, notamment, Geneviève Barbier et Armand Farrachi (2004), *La société cancérigène*, Paris, Ed. de la Martinière ou encore Dominique Belpomme (2004), *Ces maladies créées par l'homme*, Paris, Albin Michel.

³⁰ Dans l'article « Biodiversité » du *Dictionnaire de l'Écologie* (Paris, Encyclopædia Universalis, Albin Michel, 1999), Patrick Blandin souligne que la biodiversité ne s'appréhende pas seulement à l'échelle des espèces et de la diversité génétique, « elle se définit également, mais en changeant de signification, aux différents niveaux d'organisation du monde vivant », p. 179.

³¹ Selon un rapport de la F.A.O. sur la déforestation publié en 2001, 161 000 km² de forêts naturelles disparaissent chaque année, soit l'équivalent de 29 % de la superficie de la France métropolitaine.

³² Cité dans un article d'Anne Teyssède paru dans *Le Monde*, intitulé « Les réserves animales ne suffisent pas pour sauver les espèces », samedi 10 avril 2004, p. 22.

2.3.- Dérèglements de l'homéostasie globale

Après les incidences régionales de la déforestation de grands espaces (modification du régime local des pluies en particulier) ou de la construction de barrages sur de grands fleuves, l'humanité découvre, images satellitaires à l'appui, qu'elle pèse, de fait, sur les grands mécanismes régulateurs de l'homéostasie de la Terre. Après le trou dans la couche d'ozone, la préoccupation s'est déplacée sur le terrain du réchauffement climatique global. Dans leur rapport rendu public le 1^{er} octobre 2001, les experts du GIEC (Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat) estiment que « le réchauffement de la Terre pourrait faire sentir ses effets pendant plusieurs siècles, voire des millénaires pour la montée du niveau des mers ». Au vu des quantités de gaz à effet de serre produits par les activités humaines et selon les décisions politiques qui seront prises dans les années à venir pour infléchir la production de dioxyde de carbone, ils tablent sur une augmentation de 1,4° C à 6° C d'ici à 2100³³. Ce changement global risque de s'accompagner de perturbations majeures, consécutives à la fonte des glaciers, qui s'observe déjà partout dans le monde, et à l'élévation générale du niveau des mers. Selon certains, il pourrait également aboutir à une modification complète de la distribution générale des climats à la surface de la Terre³⁴. Les préjudices économiques et financiers pourraient se chiffrer à plusieurs dizaines ou centaines de milliards de dollars chaque année. Différents observateurs et commentateurs en arrivent ainsi à l'idée qu'il s'agit actuellement du plus grand problème auquel l'humanité dans son ensemble se trouve confrontée.

2.4.- Vulnérabilité des macrosystèmes techniques

Chacun garde en mémoire les grandes catastrophes écologiques qu'ont été les pollutions d'hydrocarbures (Torrey Canyon, Amoco Cadix, Exxon Valdez, Erika, Prestige...), chimiques (Bhopal, Seveso, Sandoz, A.Z.F....) ou nucléaires (Three Miles Island (1978), Tchernobyl (1986)...). Plus généralement se pose la question des risques entourant les macrosystèmes techniques (cas, en particulier des centrales nucléaires et de l'épineux problème du stockage et du traitement de leurs déchets) dans un contexte de forte instabilité géopolitique du monde et d'accroissement du « risque terroriste ».

³³ Le projet Epica (European Project for Ice Coring in Antarctica) a confirmé que le taux des gaz à effet de serre dans l'atmosphère terrestre n'a jamais été aussi élevé depuis 440 000 ans (cf. article paru dans la revue *Nature* du 10 juin 2004).

³⁴ Le film catastrophe de Roland Emmerich, *Le jour d'après*, exploite ce thème en montrant comment l'Amérique du Nord et une partie de l'Europe se retrouvent plongées dans une glaciation rapide à cause de l'élévation du niveau de gaz à effet de serre dans l'atmosphère terrestre.

2.5. - Modifications de l'environnement social et psychique

Les atteintes à l'environnement concernent également l'univers mental et social de l'homme contemporain. En l'espace de quelques décennies, celui-ci a changé de temps et d'espace, pour le meilleur et pour le pire. De plus en plus urbain à l'échelle du globe, ses conditions de logement se sont améliorées à certains égards et nettement dégradées sur d'autres plans (esthétique discutable des grandes villes, rupture de contact avec la nature, sentiment d'insécurité, mal-être, solitude). Ce qu'il a obtenu, par le truchement d'une console d'ordinateur, en capacité de réception d'informations du monde entier, comme réduit à un « village planétaire », s'est souvent fait au prix d'un amenuisement de liens familiaux et du lien social. L'information remplace la communication, dans un monde où il faut aller toujours plus vite et où l'utile et le monétaire tend à supplanter toute autre forme de valeur.

3- Artificialisation du vivant

Depuis le Néolithique - et même avant -, l'histoire de l'homme est celle d'une longue et constante action sur la nature et le vivant. En domestiquant des espèces, en les sélectionnant pour des usages et à des fins spécifiques, en se donnant pour mission de « hâter l'œuvre de la nature » à la manière du forestier, les hommes n'ont cessé de transformer et d'infléchir à leur profit un « Donné naturel ». Essais et réponses requéraient beaucoup de temps et ne portaient leurs fruits que dans la durée : la nature imposait ses lois, que l'homme ne pouvait que tenter de « négocier à son avantage ».

3.1.- Du génie génétique aux nanotechnologies

Au XX^e siècle, les avancées des technologies ont créé une *rupture* dans ce schéma multimillénaire. Elles offrent la possibilité d'intervenir à une échelle si petite de la matière et du vivant que des lois que l'on croyait intangibles sortent du champ de la *nécessité*. Soutenues par des forces économiques sans précédent, elles confèrent en outre la possibilité d'engendrer des changements de grande ampleur, à l'échelle de populations entières, de continents, sinon du globe lui-même. Elles agissent ou se proposent d'agir sur des paramètres de l'existence humaine et du monde physique et naturel si fondamentaux qu'elles touchent à des domaines dans lesquels la

sagesse populaire comme la plus haute philosophie avaient coutume de voir le signe du destin. À la différence des questions que soulèvent les précédentes manifestations de la crise écologique évoquées, *ces évolutions interrogent de l'intérieur et non de l'extérieur et posent de manière encore plus visible et directe la question de la responsabilité humaine vis-à-vis de la biosphère.*

Les techniques d'artificialisation du vivant ressortissent, en première approximation, à cinq grands domaines au moins :

1. Le *génie génétique*, avec, en particulier, la question délicate des organismes génétiquement modifiés (O.G.M.) - dont les conséquences et les risques nombreux s'avèrent sujets à controverses et sont difficiles à apprécier – ou encore la question de *l'eugénisme* à laquelle le philosophe d'outre-Rhin, Jürgen Habermas³⁵, a consacré un ouvrage récent, considérant qu'il s'agit d'un sujet susceptible de perturber la vision que nous avons de nous-mêmes en tant que personnes, dans notre identité et dans notre responsabilité à l'égard des autres et du monde.

2. Le clonage qui modifie le rapport entre l'individu et l'espèce, en supprimant la phase d'échange des gènes inhérente à la reproduction sexuée.

3. Le recours à des machines ou à des techniques plus ou moins élaborées pour supplanter des fonctions naturelles déficientes. Un premier exemple en est fourni par les tentatives d'actions sur les grandes fonctions régulatrices de la biosphère, ainsi les projets visant à stocker du dioxyde de carbone dans les couches profondes de la Terre afin de lutter contre le réchauffement climatique ou ceux destinés à stimuler la fixation de dioxyde de carbone par le phytoplancton des mers. Un second cas se rapporte au développement de macro-outils techniques utilisés pour les besoins élémentaires des hommes, telles les usines de dépollution des eaux et – bientôt ? – de l'air, ou encore l'alimentation industrielle.

4. L'intelligence artificielle et l'essor probable des implants cérébraux électroniques censés donner des capacités spéciales aux individus qui les recevront, au risque, pour ces derniers, de perdre le contact avec le « monde réel »³⁶.

5. La *mutation* globale annoncée par les oracles des « technologies du minuscule », sur lesquelles il convient de s'arrêter, car, en prétendant donner à ces outils une capacité d'expression inégalée, elles rassemblent toutes les promesses et tous les dangers des évolutions évoquées ci-dessus.

³⁵ Jürgen Habermas (2002), *L'avenir de la nature humaine. Vers un eugénisme libéral ?*, Paris, Gallimard.

³⁶ Dans un article intitulé « Des surhommes au banc d'essai » (*Le Monde*, lundi 6 décembre 1999, p. 12-13), le journaliste Yves Eudes témoigne de l'enthousiasme de certains esprits vis-à-vis des implants cérébraux en s'appuyant sur une citation de *L'Encyclopédie cyberpunk* : « Nous sommes impatients d'entendre le bruit de la perceuse traversant nos crânes pour y installer des prises électroniques ».

3.2.- L'humanité confrontée à des responsabilités sans précédent

Le « projet nanotechnologique » s'avère en effet plus radical que tout ce qui précède. Il repose sur l'idée que tout dans l'univers, donc la nature, la vie et l'esprit, s'apparente à une machine informationnelle, qualifiée encore d'*algorithme*. Aussi ambitionne-t-il de concevoir, à l'échelle du milliardième de mètre³⁷, des *automates* pouvant s'autoorganiser et se reproduire par eux-mêmes. Au besoin, ces derniers seront à même de se perfectionner en utilisant des programmes doués d'une capacité d'autoprogrammation et même d'autocomplexification. Les promoteurs de ces technologies de l'infiniment petit ne craignent pas d'affirmer qu'elles ouvrent la voie à une « *reprise en main des processus évolutifs par la technologie* ». Selon eux en effet, l'évolution – « un piètre ingénieur » - apparaît comme un processus hésitant et chaotique, dont le travail de conception s'est déroulé plus ou moins au hasard. En conséquence, elle est susceptible de se bloquer à tout moment dans des sentiers indésirables. L'homme a donc le devoir d'aider l'évolution à sortir des impasses où elle risque de s'enfermer, perspective ouverte par les possibilités de « manipulation de la matière » au niveau des atomes.

En comparaison, même les biotechnologies et leurs plus belles promesses paraissent archaïques, car elles demeurent assez largement tributaires des « briques élémentaires de la matière et du vivant ». La diffusion des nanotechnologies n'a aucune raison d'en rester au niveau des composants électroniques ; elle porte en germe une rénovation profonde des techniques mais aussi, une transformation radicale de la société. Les problèmes insolubles auxquels l'humanité se trouve confrontée - épuisement des ressources naturelles, réchauffement climatique, encombrements de toutes sortes liés à l'urbanisation, pollution de l'eau, maladies incurables et accroissement de la pauvreté d'une partie croissante de l'humanité – sont censés devenir caducs avec la *révolution nanotechnologique* qui s'annonce. De micromachines se chargeront à notre place de réparer ou de produire à partir du carbone partout disponible, tout ce dont les hommes pourraient avoir besoin, mettant ainsi un terme à toute forme de pénurie, mais aussi à toute forme d'échange marchand.

Après avoir provoqué l'indifférence ou la risée, ces thèses, exposées à la fin des années 1980 dans deux livres programmes d'un chercheur au Massachusetts Institute of Technology, Eric Dexler³⁸, ont fini par intéresser au plus haut point le monde des affaires, de la politique et l'armée³⁹. Entre-temps, plusieurs découvertes importantes ont en effet montré qu'il était possible de

³⁷ Le préfixe grec *nano-* sert à désigner, en sciences, le milliardième (10^{-9}) d'une unité donnée.

³⁸ Il s'agit de *Engine of Creation* (1986) et *Nanosystems : Molecular Machinery, Manufacturing, and Computation* (1992). Ces ouvrages sont disponibles sur le site du Foresight Institute (<http://www.foresight.org>). Eric Dexler a réalisé son doctorat sous la direction de Marvin Minsky, l'un des fondateurs de l'intelligence artificielle.

³⁹ En 2002, les États-Unis ont consacré 500 millions de dollars pour la recherche sur les nanotechs. Le sixième Programme de Recherche de la Commission Européenne (P.C.R.D.) en a fait l'un de ses axes prioritaires, au même titre que la génomique, les biotechnologies ou encore la recherche spatiale.

« manipuler la matière atome par atome » et d'envisager la construction de « machines à l'échelle moléculaire », bien que celles-ci demeurent encore à un stade rudimentaire⁴⁰.

Cependant, le philosophe Jean-Pierre Dupuy remarque : « *Ce que l'argument de vente omet de dire, bien entendu, c'est que de nouveaux problèmes émergeront, en comparaison desquels les difficultés actuelles apparaîtront comme du gâteau* »⁴¹. Il note à ce sujet le contraste saisissant entre la France et les États-Unis. Dans ce dernier pays, les promoteurs des nanotechnologies n'hésitent pas à mettre en garde contre d'éventuels dangers, dont ils osent débattre publiquement⁴². En France, en revanche, « *la puissance publique se croit investie de la mission d'impulser la dynamique de la recherche et elle reste désespérément muette sur les dangers afférents* »⁴³.

D'ores et déjà, certains auteurs s'inquiètent de l'impact éventuel des nanotechnologies. Les « nouveaux risques » envisagés relèvent de plusieurs ordres :

- Une forme d'autoréplication sauvage de ces nanomachines, suite à un accident de programmation, pourrait conduire à ce que les spécialistes nomment « écophagie globale » ; la destruction d'une partie plus ou moins significative de la biosphère pourrait résulter de la multiplication incontrôlée de ces nanorobots, à la suite, par exemple, d'une erreur de programmation - leur autoreproduction se faisant à partir du carbone rencontré sur leur chemin, sous quelque forme qu'il se trouve... Ce thème a d'ailleurs inspiré un roman de science-fiction de l'auteur à succès planétaires, Michael Crichton⁴⁴. Considéré comme faible par les spécialistes, ce risque deviendrait nettement plus considérable dans le cas où des puissances criminelles détourneraient la nanotechnologie à des fins malignes.

⁴⁰ Dans les années 1980, deux chercheurs d'I.B.M. à Zurich mettent au point un microscope à effet tunnel, qui permet de « voir » à l'échelle atomique et de « jouer » avec les atomes. Quelques années plus tard, le chimiste Richard Smalley découvre les fullerènes, des structures composées d'atomes de carbone disposés en treillis sur une sphère de la taille du nanomètre ; celles-ci se composent de manière à former des tubes de carbone extrêmement légers, résistants et bon marché (cf. l'article de Philip Ball paru le 26 novembre 1999 dans *Le Monde*, « Matériau miracle du futur, les nanotubes vont envahir l'électronique ») ; fabriquée à partir de nanotubes de carbones, la voiture du futur ne dépassera pas les vingt-cinq kilos et résistera beaucoup mieux au choc que les modèles actuels. Dernièrement, des chercheurs ont montré qu'il était possible d'enrichir l'alphabet du code génétique de nouvelles bases, ce qui permettrait à la machinerie cellulaire de fabriquer des molécules introuvables dans l'environnement naturel.

⁴¹ Jean-Pierre Dupuy (2002), *Impact du développement des nanotechnologies sur l'économie, la société, la culture et les conditions de la paix mondiale. Projet de mission*, Paris, Conseil Général des Mines, 10 pages.

⁴² Dupuy l'explique par des raisons idéologiques : « *Ces groupes [de promotion] (...) n'hésitent pas à se prendre et à se faire passer pour les relais de la Providence, pour ne pas dire de Dieu. Insister sur les risques considérables inhérents à leur mission ne fait que rehausser le prestige de celle-ci, sans remettre en cause la nécessité de l'accomplir* », *Ibid.*, p. 5.

⁴³ *Ibid.*, p. 6. Dupuy s'appuie entre autres sur un rapport de l'Académie des technologies, intitulé *Les nanotechnologies : enjeux et conditions de réussite d'un grand programme national*, Paris, 2002. Ce rapport présage l'immense impact des nanotechnologies, dont il ne retient cependant que les bénéfices potentiels.

⁴⁴ Michael Crichton (2003), *La proie*, Paris, Robert Laffont. Ce roman met en scène des nuées de nanorobots capables de s'autoréplicier - « la gelée grise » -, menaçant la planète et leurs créateurs humains.

- Comme dans le cas des biotechnologies, les risques liés à la diffusion dans l'environnement de ces nouveaux nanoproducts pourraient ne pas être sans risque pour la santé humaine. Les premiers tests toxicologiques effectués dans des laboratoires américains et anglais au sujet des nanotubes et autres fullerènes s'avèrent « assez alarmants »⁴⁵, mais les recherches n'en sont encore qu'au début. « *C'est un secteur émergent où le volet santé est un peu le parent pauvre* », souligne Olivier Witschger, chercheur à l'Institut national de recherche et de sécurité, à Nancy⁴⁶. Inquiets devant le risque nanotechnologique, le prince Charles en personne a chargé dernièrement la Royal society de « *peser les bénéfices et problèmes potentiels liés au développement des nanotechnologies* »⁴⁷.

- Plus généralement, la nanotechnologie menace d'envahir l'ensemble de l'existence humaine et des processus naturels, au point de *soumettre* ces derniers à une vigilance et une interférence permanentes de l'électronique, d'autant plus insidieuse qu'elle sera invisible, d'autant plus à craindre, qu'elle sera sans limite. Des formes de surveillance généralisée et de tous les instants pourraient s'ensuivre, aux conséquences redoutables pour la liberté de chacun et pour la bonne marche de la démocratie. Les forces qui maîtriseront la nanotechnologie pourraient ainsi développer des formes de « biopouvoir » particulièrement aliénantes. L'ouvrage de Jean-Louis Pautrat, intitulé *Demain le nanomonde : voyage au cœur du minuscule*, évoque ces aspects préoccupants⁴⁸.

- Des bouleversements considérables de l'organisation sociale sont également attendus puisque, en théorie, les nanomachines pourraient, en théorie, résoudre à notre place la plupart des problèmes de l'existence humaine. Comment dès lors, ceux qui détiendront le pouvoir conféré par cette technologie, l'exerceront-ils sur des masses devenues oisives ou inutiles ? Le philosophe Jean-Pierre Dupuy s'interroge : « *Que feront les populations de leur temps libre ? La polarité entre une élite technocratique, maîtresse des technologies et des masses oisives et ignorantes ne conduira-t-elle pas à de nouvelles formes de totalitarisme ? Sans commerce, l'idée d'un monde commun peut-elle survivre ?* »⁴⁹.

- Enfin et surtout, avec la bio-informatique et l'intelligence artificielle, les nanotechnologies, si elles tiennent leurs promesses, auront pour effet de brouiller les frontières qui servent de référents fondamentaux à la condition humaine et lui confèrent un sens. Traiter la nature et

⁴⁵ Plusieurs expérimentations conduites en Angleterre et aux États-Unis tendent à montrer que les animaux de laboratoire exposés à de faibles charges de fullerènes développent des réactions inflammatoires rapidement létales.

⁴⁶ Cité dans un article de Hervé Morin, « Les nanotechnologies suscitent déjà des inquiétudes », *Le Monde*, vendredi 30 avril 2004, p. 23.

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ Jean-Louis Pautrat (2002), *Demain le nanomonde : voyage au cœur du minuscule*, Paris, Fayard.

⁴⁹ *Op. cit.*, p. 7.

l'homme comme de simples machines « computationnelles », aboutit à faire s'évanouir les distinctions entre le monde de la nature et de la vie et celui des automates, ainsi que celles existant entre le monde de l'esprit et celui des mécanismes. Que restera-il de l'homme, dans ces conditions ? Un informaticien américain de grande notoriété, Bill Joy, a publié à ce sujet un article aux titre et sous-titre éloquents “*Why the future doesn't need us. Our most powerful 21th-century technologies – robotics, genetic engineering, and nanotech – are threatening to make humans an endangered species*”⁵⁰.

Ces risques prennent une tournure dramatique, alors que l'importance des enjeux économiques et financiers confèrent à ces technologies un pouvoir d'attraction considérable. Cela débouche selon Jean-Pierre Dupuy sur ce qu'il nomme un « méta-risque », à savoir la très grande difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité, d'imaginer des procédures, des normes ou des règles qui permettraient de faire face à ces différents risques. Dans le cas des nanotechnologies, des enjeux militaires s'adjoignent aux forces marchandes : la synergie entre ces deux grands types de facteurs n'existait pas dans le cas du nucléaire ; tout laisse à penser qu'elle va conduire à des sauts technologiques fulgurants, dont il sera très difficile de retarder l'exploitation et la large diffusion.

De même que les O.G.M., mais de manière plus discrète et moins médiatisée, le « projet nanotechnologique » suscite une opposition qui s'organise autour d'associations non gouvernementales, comme, par exemple, l'E.T.C. group (action group on Erosion, Technology and Concentration), installé à Ottawa. Elles cherchent à faire la lumière sur les dangers inhérents aux nanotechnologies et à éveiller les consciences sur la formidable responsabilité devant laquelle celles-ci placent, de fait, l'humanité. À côté d'un discours militant qui dénonce les « nécrotechnologies »⁵¹ et les technologues qui soutiennent aveuglément ces dernières, leur propos stigmatise l'absence de tout débat public au sujet du réel intérêt et de la possible maîtrise de l'impact des technologies du futur. En France, la résistance est apparue à Grenoble, capitale française et centre européen des micro- et nanotechnologies. Un groupe de « simples citoyens » ayant décidé de garder l'anonymat a créé un site Internet où il regroupe les informations et les met à la disposition de tous⁵². Se définissant comme des « objecteurs de conScience », ses membres mettent en garde contre les scientifiques qui « *croient résoudre les problèmes politiques par des réponses techniques* » et fustigent « *l'automatisation [programmée] du cheptel humain* »⁵³. Ils dénoncent la *fascination* qu'exercent les technologies, quelles qu'elles soient, sur les responsables publics ; le nom de leur site résume bien leur programme « *Site de bricolage pour la construction d'un esprit critique grenoblois* ».

⁵⁰ Cité par Jean-Pierre Dupuy, *op. cit.*, p. 5, cet article est paru dans la revue *Wired* en avril 2000.

⁵¹ Pour ses inventeurs, le terme s'applique aussi bien aux nano- qu'aux biotechnologies ou encore aux sciences cognitives.

⁵² Le site en question a pour adresse : <http://pmo.erreur404.org/PMOtotale.htm>

⁵³ Cité dans l'article d'Hervé Morin, *op. cit.*

Chapitre 2

Une pluralité de lectures et d'approches

Une pluralité de lectures et d'approches

1- Sauver la nature pour sauver les hommes

- 1.1. - La Vie est sacrée
 - a- L'homme-partie d'un Tout ou l'écocentrisme de la Deep Ecology
 - b- La Nature est d'essence divine
- 1.2. - Les naturophiles humanistes
 - a- Le Terre est vivante, *James Lovelock*
 - b- La biodiversité, support de la vie, *Edward O. Wilson*
- 1.3. - Homme, qu'as-tu fait de ta planète ?

2- L'homme est, l'homme doit rester la mesure de toutes choses

- 2.1. - L'humanisme menacé, *Luc Ferry*
- 2.2. - L'inacceptable mise en cause de la « science »
- 2.3. - La démocratie de marché ne reculera pas

3- Nature et environnement sont-ils solubles dans le marché ?

4- Que cesse le détournement des fins par les moyens : pour un réformisme radical

- 4.1. - La convivialité de l'outil retrouvée, *Ivan Illich*
- 4.2. - Deux logiques contradictoires à concilier : l'économique et le vivant, *René Passet*
- 4.3. - Défaire le développement, refaire le monde : la mouvance altermondialiste

5- L'humanité parvenue à un stade d'évolution critique nécessitant une symbiose avec la Terre-nature

- 5.1. - La place de l'Homme dans la Nature, *Teilhard de Chardin*
- 5.2. - Le principe responsabilité, *Hans Jonas*
- 5.3. - Le Contrat naturel, *Michel Serres*
- 5.4. - Terre-Patrie, *Edgar Morin*

6- Au-delà du couple nature / société : vers une cosmopolitique

- 6.1. - Fermer la parenthèse de la modernité, *Bruno Latour*
- 6.2. - Des procédures dialogiques en réponse à l'incertitude croissante

7- Bilan des six approches

Conclusion

« Parce que Dieu en réglant le tout a eu égard à chaque partie, et particulièrement à chaque monade, dont la nature étant représentative, rien ne la saurait borner à ne représenter qu'une partie des choses ; quoiqu'il soit vrai que cette représentation n'est que confuse dans le détail de l'univers, et ne peut être distincte que dans une petite partie des choses, c'est-à-dire, dans celles qui sont ou les plus prochaines, ou les plus grandes par rapport à chacune des Monades ; autrement chaque monade serait une Divinité. »

Wilhelm Leibniz, *La Monadologie*, § 60

Une pluralité de lectures et d'approches

Une chose est de décrire la crise écologique dans ses manifestations les plus apparentes ; une autre est de chercher à comprendre ses causes et de formuler, à partir de ce diagnostic, des préconisations pour y porter remède. Cet aspect de la question est souvent esquivé. Si les propositions d'actions sont légion, chacun croyant détenir une solution, en définitive peu d'auteurs se risquent à « penser la crise dans son ensemble ».

Délaissant la facilité des explications toutes faites consistant à incriminer des catégories aussi abstraites qu'incertaines comme « la société », « l'économie », « le grand capital et les forces du marché », « l'homme occidental », nous avons jugé utile d'examiner les grands systèmes d'interprétation et de résolution élaborés au sujet des questions ayant trait à la nature et à l'environnement.

Une première difficulté consiste à les recenser et à les classer de manière à ramener leur extrême diversité apparente à des proportions raisonnables. À notre connaissance, ce travail n'a pas été effectué à ce jour : les classifications usuelles se bornent en général à des manichéismes simplificateurs opposant les défenseurs des valeurs de l'environnement à des individus supposés indifférents ou bien à des puissances réputées nuisibles en la matière, sans affiner davantage les analyses.

Une seconde difficulté réside dans la nécessité de comparer des systèmes de pensée dont les présupposés et les modes d'expression varient considérablement.

La lecture d'une gamme large et variée d'ouvrages et de contributions écrites nous a permis de définir six grandes approches de la « crise écologique ». Nous tentons d'en rendre compte, en présentant les principales thèses d'une sélection d'ouvrages et d'auteurs particulièrement représentatifs de chacune de ces approches. Pour faciliter la comparaison entre les réflexions développées par chacune de ces six mouvements de pensée, un canevas identique et très simple a été utilisé ; il consiste à préciser comment chacun identifie le problème (**registre d'identification**), puis quel diagnostic des actions engagées pour résoudre le problème il formule (**registre de diagnostic**), quelles préconisations enfin il suggère (**registre des propositions d'actions**). Un travail d'analyse et de réflexion a permis de synthétiser le propos de chaque auteur ou de chaque courant de pensée, en réorganisant les idées selon les trois registres ci-dessus définis. Selon la richesse du matériau initial, ces approches donnent lieu à des résumés de longueur inégale et s'appuient sur des extraits de texte et des citations plus ou moins nombreuses. *Dans tous les cas, notre travail évite toute forme de commentaire et vise à relater aussi fidèlement que possible la pensée des auteurs.*

- La première approche regroupe des auteurs et des mouvances ayant en commun d'accorder une très grande importance à ce qu'ils nomment « la nature » ; ils considèrent que l'espèce humaine n'a pas d'avenir sur terre si elle ne parvient pas à « sauver la nature ». Néanmoins, au sein de cette famille de pensée, trois tendances se précisent, dont les présupposés et les préconisations diffèrent assez considérablement.

- La seconde approche réunit des penseurs et des courants dont les préoccupations premières n'ont apparemment rien de commun ; cependant, la question écologique les rapproche, dans la mesure où ils craignent que celle-ci soit plus ou moins instrumentalisée pour mettre à mal des valeurs et des institutions cardinales de l'Occident, qu'il s'agisse de l'humanisme, de « la Science » ou encore du « marché » ; elles ne s'intéressent toutefois que de manière secondaire à la réalité et à la gravité du problème environnemental.

- La troisième approche correspond à la réponse que formulent la science économique et des économistes de différentes écoles aux problèmes d'environnement. Une certaine diversité se manifeste dans la manière dont ceux-ci essaient de rendre compte du phénomène à l'aide du corpus conceptuel et méthodologique de leur discipline ainsi que dans le choix des outils et des moyens qu'ils proposent de mobiliser pour l'infléchir.

- Les auteurs rassemblés dans la quatrième approche s'interrogent plus généralement sur l'état du monde et s'inquiètent du mode de développement suivi par l'Humanité ; ils déplorent les inégalités croissantes auxquelles ce dernier donne lieu et les menaces qu'il entraîne pour l'homme et la vie dans son ensemble. Chaque auteur développe son propre système d'interprétation, mais tous se rencontrent sur un point essentiel : ils estiment que la crise résulte de ce que les moyens ont supplanté les fins.

- Les thèses des quatre penseurs exposées dans la cinquième approche convergent dans l'idée que la crise écologique témoigne que l'Humanité se situe à un seuil critique de son évolution et doit coûte que coûte réussir à développer une relation symbiotique avec son hôte planétaire, la terre. En revanche, les cheminements suivis pour parvenir à ce résultat et les recommandations formulées diffèrent grandement d'un auteur à l'autre.

- La crise écologique témoigne d'abord d'une crise du fonctionnement de la démocratie, telle est l'idée fondamentale contenue dans la sixième et dernière approche. Les principes constitutifs de la Modernité sont en cause, à commencer par les grandes coupures opérées et affirmées entre Nature et Culture d'une part, Science et Politique d'autre part.

À la fin de cette investigation panoramique, un bilan-conclusion des six approches est établi ; il met en évidence les différences qui les éloignent les unes des autres et les similitudes qui les rapprochent, soulignant combien chacune s'avère en elle-même extrêmement riche et intéressante, en dépit d'un caractère opératoire limité.

1- Sauver la nature pour sauver les hommes

Une première approche est celle d'auteurs et d'acteurs qui s'intéressent en premier lieu à la nature et qui envisagent d'abord les problèmes écologiques sous cet angle. Elle donne lieu, néanmoins, à des expressions assez différentes, qui définissent trois ensembles.

- Un premier regroupe des mouvements qui accordent une *valeur intrinsèque à la nature* ; ou bien ils considèrent que, dans une interdépendance totale, chaque forme de vie a son importance et sa valeur en soi, indépendamment de son utilité pour l'homme (ainsi, la « Deep Ecology » soutient-elle que la nature a des droits) ; ou bien ils estiment que la nature est sacrée ; dans les deux cas, ces approches fondent l'homme dans un tout qui le dépasse, qu'il s'agisse du monde ou de la Création.

- Un deuxième ensemble se compose d'auteurs qui s'appuient sur les enseignements des sciences et en particulier de l'écologie, pour mieux poser le problème écologique dans son ensemble et suggérer des voies pour le mieux résoudre. Ils en appellent à une forme de co-évolution de l'homme et de la nature, celle-ci étant considérée extérieure à ce dernier.

- Les membres du dernier groupe établissent également une distinction entre la nature et l'homme. En revanche, ils insistent sur l'impact croissant du second sur la première, au point de voir en lui un élément de perturbation majeur, voire un intrus. Souvent pessimistes, ils pratiquent une rhétorique de plus en plus catastrophiste : il convient de sauver ce qui peut encore l'être des abus de l'humanité, pour le bien de l'homme.

Des auteurs et des ouvrages spécifiques ont dû être choisis pour rendre compte de ces différentes approches et des courants qui les traversent. Les pages qui suivent ne visent en aucun cas à l'exhaustivité.

2.1. - La Vie est sacrée

a- L'homme partie d'un Tout ou l'écocentrisme de la « Deep Ecology »

□ Identification de la situation et des problèmes

L'expression « Deep Ecology » apparaît en 1973 dans un article de la revue *Inquiry*, dû au philosophe norvégien Arne Naess. Impliqué très jeune dans des mouvements en faveur de la paix dans le monde, ce dernier a opté pour la voie de la non-violence enseignée par Gandhi. Dès 1972, lors d'une communication orale à Bucarest, Naess, que la passion pour la haute montagne a conduit à parcourir de nombreux pays où il a pu observer diverses cultures et pratiques politiques et sociales, distingue deux attitudes fondamentales au regard de l'écologie.

En considérant les *objectifs* poursuivis en matière de défense de l'environnement et des *valeurs* reconnues aux êtres vivants non-humains, un « *long range deep ecology movement* » se démarque d'un « *shallow ecology movement* ». Aux yeux de Naess, le second mouvement se contente d'un « *combat contre la pollution et l'épuisement des ressources ayant pour objectif central la santé et l'opulence des populations des pays développés* »⁵⁴. Tout autre est, selon lui, l'attitude suivie par des personnes d'extractions, de confessions et d'obédiences très diversifiées qui, à l'issue d'un questionnement beaucoup plus poussé sur eux-mêmes et sur leur place dans le monde, parviennent à la prise de conscience d'une affinité et d'une interdépendance fondamentales entre toutes les formes de vie sur terre. Il en résulte pour ces personnes l'intime conviction de la valeur irréductible et inestimable de toute forme de vie, l'être humain n'ayant aucune raison de bénéficier d'un traitement particulier, qui le placerait au-dessus des autres formes de vie.

Cette « conscience écologique élargie » permet d'abandonner l'illusion courante de la séparation de soi et du monde. Le *dualisme* entre les hommes et le reste de la nature doit être rejeté, comme l'écrit G. Sessions, une grande figure de ce mouvement. On retrouve d'une certaine manière, l'un des résultats auxquels parvenait, à l'issue d'une réflexion plus scientifique que morale, Aldo Leopold en 1949, quand il formulait l'idée de « communauté biotique ». Il s'ensuivait une extension de la communauté éthique à l'ensemble de la biosphère et un précepte devenu célèbre : « *Une chose est bonne lorsqu'elle tend à préserver l'intégrité, la stabilité et la beauté de la communauté biotique. Elle est mauvaise lorsqu'il en va autrement* »⁵⁵.

⁵⁴ Cité dans Francois Ost (1995), *La nature hors la loi. L'écologie à l'épreuve du droit*, Paris, La Découverte, p. 159 (extrait de Arne Naess (1976), "The shallow and the deep, long range ecology movement. A summary", *Inquiry*, p. 95).

⁵⁵ Aldo Leopold (1966), *A Sand County Almanac*, New York, p. 240. La citation provient de l'essai intitulé "Land ethic".

Naess n'aura de cesse, dans les années suivant 1972, que d'essayer d'établir une plateforme de principes communs à l'ensemble des personnes qui, selon lui et comme lui, ont dépassé l'illusion et l'idéologie de la séparation des essences entre humains et non-humains pour retrouver l'unité fondamentale de la vie et du monde sur terre.

« Plate-forme » des principes communs aux membres de la mouvance « Deep ecology », selon Arne Naess et George Sessions [elle a été établie en 1984 lors d'une excursion dans la Death Valley] (traduction personnelle)

1. Le bien-être et le développement de la vie humaine et non-humaine sur Terre présentent une valeur intrinsèque, indépendamment de toute utilité pour l'homme.
2. La richesse et la diversité des formes de vie contribuent à la réalisation de ces valeurs et font elles-mêmes partie de ces valeurs.
3. Les êtres humains n'ont pas le droit de réduire cette richesse et cette diversité, à moins que des besoins vitaux soient en cause.
4. L'épanouissement de la vie humaine et des cultures est compatible avec une diminution substantielle de la population humaine. L'épanouissement des autres formes de vie (non-humaines) requiert une telle diminution.
5. La perturbation actuellement exercée par l'homme sur le monde naturel s'avère excessive, et la situation empire rapidement.
6. Un changement profond des politiques doit avoir lieu, sur les plans économique, technologique et idéologique.
7. Il s'agit de substituer à l'objectif d'augmentation constante des standards de vie, un souci de qualité de la vie.
8. Tous ceux qui adhèrent à ces principes se doivent d'essayer de mettre en œuvre ces changements, de manière directe ou indirecte.

□ **Diagnostic des actions engagées**

La dualité introduite entre les hommes et le reste du monde induit des effets terribles sur l'ensemble des pratiques idéologiques, économiques, technologiques et politiques qui caractérisent l'époque moderne. L'homme croit que la nature lui appartient et que tout est politique, mais il n'en

est rien. Il se perd en perdant la nature. Ses machines et le pouvoir apparent qu'elles confèrent masquent la vue de l'essentiel.

La voie suivie par l'humanité est « erronée » ; les atteintes portées à l'environnement ne peuvent qu'être préjudiciables à l'homme, en vertu d'un principe d'interdépendance généralisée auquel il ne saurait échapper.

□ **Propositions d'actions**

On retient habituellement des mouvements de la « Deep Ecology » des positions particulièrement dures, voire assimilables à de la misanthropie. Dans une interview datée de 1982, Arne Naess a estimé qu'une population humaine réduite à cent millions de personnes serait idéale pour préserver la diversité naturelle, de même que la diversité culturelle. Cependant, les recommandations des théoriciens de la « Deep Ecology » évitent en général de se perdre dans ce type de considérations. Elles en restent à quelques grands principes directeurs ou « normes ultimes », s'inscrivant dans ce que Naess considère comme une nouvelle forme de sagesse étendue à l'ensemble de la biosphère, qu'il qualifie *d'écosophie* :

“ By an ecosophy, I mean a philosophy of ecological harmony or equilibrium. A philosophy as a kind of sofia (or) wisdom, is openly normative, it contains both norms, rules, postulates, value priority announcements and hypothesis concerning the state of affairs in our universe. Wisdom is policy wisdom, prescription, not only scientific description and prediction. The details of an ecosophy will show many variations due to significant differences concerning not only the “facts” of pollution, resources, population, etc. but also value priorities ”⁵⁶.

Dans ce cadre, Naess croit pouvoir formuler deux grands principes directeurs, à savoir l'autoréalisation d'une part, l'égalité biocentrique d'autre part :

1. L'autoréalisation procède d'un travail sur soi. En se posant toujours la question du pourquoi, la personne humaine va progressivement passer d'un questionnement superficiel à un questionnement approfondi sur soi-même et le monde, à l'issue duquel, elle parviendra à la conscience claire et certaine de l'unité fondamentale du monde, retrouvant ainsi un sens beaucoup plus dense de l'existence, par lequel elle se sent de nouveau et enfin reliée au monde dans son ensemble. Ainsi se fait jour un nouveau paradigme : « The world is your body ».

⁵⁶ Cité dans l'ouvrage d'Alan Drengson et de Yuichi Inoue, dir., *The Deep Ecology Movement : An Introductory Anthology*, North Atlantic Books, 1995.

2. L'égalité biocentrique ou écocentrique, quant à elle, découle directement de l'idée que toute chose présente une valeur intrinsèque, indépendamment de l'homme et de son souci d'utilité. Un droit égal à la vie en résulte pour toutes les formes de vie, et non seulement pour les animaux⁵⁷ : il convient dès lors de se débarrasser de notre anthropocentrisme habituel, d'élargir le cercle de l'éthique à l'ensemble des formes vivantes et à la Terre en général.

Il convient également de noter dans cette même veine, l'initiative de Stone, éminent juriste américain, visant à faire reconnaître devant une juridiction américaine des droits aux arbres, afin de soustraire ceux-ci aux appétits d'un aménageur, en l'occurrence la société Walt Disney et son projet de station de sports d'hiver dans la Mineral King Valley, une vallée de la Sierra californienne, célèbre pour ses séquoias. L'article qu'il publie à ce sujet dans la très honorable *Southern California Law Review*, se conclut par une réflexion sur les conditions spirituelles nécessaires à la réussite d'une telle entreprise juridique. Selon lui, cela demande d'abandonner la doctrine hégélienne en vertu de laquelle l'homme détient un droit de propriété sur toutes choses, au profit d'une attitude d'amour et de curiosité respectueuse pour les innombrables interactions dont est fait le vivant. Et de conclure : « *C'est d'un nouveau mythe que nous avons besoin. De même que des sociétés se sont construites sur le mythe du contrat social ou sur l'image du pape comme représentant de Dieu sur la terre, de même avons-nous besoin d'un mythe contemporain qui dirait, dans un langage scientifiquement adéquat, la solidarité de toutes choses, le caractère organique global de la planète dont l'esprit humain n'est que le point ultime d'aboutissement* »⁵⁸.

b- La Nature est d'essence divine

Aux États-Unis, la vague verte semblait sur le point de s'éteindre. Après s'être passionné pour la défense de la planète dans les années soixante et quatre-vingts, le public s'est détourné des grandes questions environnementales. Devant le déclin du nombre de ses membres, une organisation naguère aussi puissante que Greenpeace a dû fermer les trois-quarts de ses bureaux. Les cérémonies du *Earth Day*, le Jour de la Terre, se sont réduites à une peau de chagrin alors qu'elles réunissaient des millions de personnes auparavant. La majorité conservatrice du Congrès américain a profité de ce contexte pour mettre à bas vingt ans de conquêtes réglementaires et juridiques aux États-Unis en matière de conservation de la nature. **La nature pour la nature ne fait plus recette.**

⁵⁷ En ce sens et en toute rigueur, les tenants des droits des animaux comme P. Singer ou T. Regan ne devraient donc pas être rassemblés sous l'étiquette de la Deep Ecology, même s'ils ont parfois une position plus intransigeante au regard du respect des droits de animaux, qui ne tolère pas l'exception des « besoins vitaux humains ». Pour ces auteurs en effet, le critère d'attribution d'une « valeur intrinsèque » réside dans la capacité d'un être vivant à ressentir des plaisirs et des souffrances. À ce titre, seuls les animaux peuvent rejoindre la « communauté éthique » et se voir attribuer les droits qui s'imposent.

⁵⁸ Cité par François Ost, *op. cit.*, p. 176.

Toutefois, un retour à ce point de vue semble se manifester, forme de « bonne nouvelle », puisque les questions d'écologie sont de plus en plus liées aux convictions religieuses. C'est du moins ce que donne à penser un recueil de textes, émanant de personnalités diverses qui relèvent d'obédiences religieuses, publié dans le n° 127 de la revue *Question de*, intitulé « Vers une écologie spirituelle »⁵⁹.

□ **Identification de la situation et des problèmes**

Le journaliste François Mazure⁶⁰ se fait l'écho du prosélytisme de cette tendance liée à des mouvements religieux et développée aux États-Unis. La religion annexe l'écologie, l'écologie rejoint la spiritualité ; l'une et l'autre s'épaulent mutuellement dans ce qui paraît constituer un mouvement de grande force et de grande ampleur.

« Dieu nous a placé sur cette Terre pour en prendre soin, pas pour la saccager », tonne l'évêque protestant de Los Angeles, Peter Kreidler, co-fondateur avec le rabbin Daniel Schwartz et une douzaine d'autres responsables américains de toutes confessions, d'une organisation intitulée « The National Religious Partnership for the Environment ».

Lancée en 2000, cette organisation réunit déjà 55 000 congrégations diverses et fait des émules comme le « Clergy for all Creation ». Plus radicaux, les fondateurs de ce dernier groupe, des prêtres catholiques, des rabbins et des pasteurs de différentes obédiences protestantes, considèrent que la nature est littéralement sacrée. Assimilée à la *Création*, elle est l'œuvre de Dieu ; dans ces conditions, lui porter atteinte constitue un péché.

Avec un autre style, non moins empreint de sentiment religieux et de conviction écologique, le prêtre catholique américain Thomas Berry constitue l'une des autorités spirituelles de ce mouvement général ; son ouvrage *The Dream of the Earth*, constitue un véritable best-seller. Dans son sillage, prêtres, artistes, hommes politiques partagent l'idée que défense de l'environnement et spiritualité sont indissociables, au motif que les valeurs spirituelles « n'ont de sens que si elles sont assez élevées pour englober toute la création, y compris la nature, les animaux et les plantes. La voie de la découverte intérieure, pour nous, passe par le contact direct avec la nature. La spiritualité en chambre, séparée du monde vivant, je n'y crois guère. Souvent le nombrilisme n'est pas loin », commente un admirateur du père Thomas Berry⁶¹. Autre sympathisant engagé de cette mouvance, le sénateur démocrate californien Tom Hayden vient de

⁵⁹ *Question de*, n°127, « Vers une écologie spirituelle », Paris, Albin Michel, 2002.

⁶⁰ François Mazure, « le XI^e Commandement », in *Question de*, n° 127, *op. cit.*, p. 9-20.

⁶¹ *Op. cit.*, p. 14.

publier un « livre choc », *The Lost Gospel of the Earth*⁶², dans lequel il affirme « *que si le monde de la religion ne se range pas aux côtés du mouvement écologiste, celui-ci est perdu à terme, ou tout au plus ne survivra-t-il que d'une façon anémique, sans réussir la mission qu'il s'est donnée, qui est de renverser le courant actuel et de convaincre la société qu'il faut préserver l'environnement, au lieu de continuer à détruire ce qui en reste au nom du progrès et de la croissance* ».

□ **Diagnostic des actions engagées**

Ces théologiens qui rendent « l'Homme responsable de la Création Divine » reconnaissent que la Bible hébraïque leur complique la tâche. En effet, le passage de la *Genèse*, où Yahvé dit à Noé et à ses fils après le déluge : « *Soyez la crainte et l'effroi de tous les animaux de la Terre et de tous les oiseaux du ciel, comme de tout ce dont la Terre fourmille et de tous les poissons de la mer ; ils sont livrés entre vos mains* » contredit leurs assertions.

Le sénateur Tom Hayden considère, quant à lui, que la racine du mal est plus profonde, la crise de l'environnement remontant à l'époque où les religions monothéistes et patriarcales ont remplacé les anciens cultes de la nature, centrés sur l'adoration de la Terre-Mère. Il estime qu'« *un mysticisme ancré dans la nature a été poussé de côté, souvent violemment, par des théologies centrées sur l'homme qui ont désanctifié la Terre et enseigné aux humains à se sentir supérieurs à la nature* »⁶³.

En outre, le moine zen, Jacques Brosse, auteur de nombreux ouvrages sur la nature et sur sa pratique du Bouddhisme⁶⁴, pense qu'une autre origine du problème écologique est à rechercher dans la dichotomie radicale entre Bien et Mal que pose le Christianisme⁶⁵. Rien de tel en revanche avec le Bouddhisme puisque celui-ci stipule que les notions de Bien et de Mal n'ont aucune existence en soi : elles sont foncièrement subjectives et relatives.

⁶² *L'Évangile perdu de la Terre* (traduction personnelle), cité dans l'article de François Mazure.

⁶³ Cité par François Mazure.

⁶⁴ En particulier Jacques Brosse (1997), *L'Arbre et l'Éveil. Entretiens avec Jean Biès*, Paris, Albin Michel et Jacques Brosse (2000), *L'aventure des forêts en Occident : de la préhistoire à nos jours*, Paris, Jean-Claude Lattès.

⁶⁵ Jacques Brosse, « Écologie, bouddhisme et christianisme », in *Question de*, n° 127, *op. cit.*, p. 87-94.

□ Propositions d'actions

Accordant volontiers au mouvement qu'ils représentent le nom « d'écothéologie », les leaders religieux et laïcs qui prônent un syncrétisme entre écologie et spiritualité religieuse s'attachent à certains passages de la Bible dans lesquels ils trouvent une justification à leur projet. Désormais, chaque 22 avril, le Jour de la Terre est célébré dans de nombreuses églises. Le journaliste François Mazure rapporte qu'« à New York, tous les ans, le jour de la fête de Saint François d'Assise, la cathédrale Saint-John-The-Divine ouvre grandes ses portes à une véritable ménagerie – on y a même vu une fois un éléphant venu d'un cirque voisin – pour célébrer la gloire de toute la création et du monde vivant, ainsi qu'aimait le faire François d'Assise ».

Une conviction profonde semble porter ce mouvement ; elle est bien exprimée par le sénateur démocrate Tom Hayden. Pour lui en effet, la crise de l'environnement est trop profonde pour être résolue par des solutions économiques ou politiques. Afin de sortir de l'impasse, « *il faut quelque chose d'aussi puissant que l'immense élan de foi qui a donné naissance aux cathédrales dans l'Europe du Moyen Âge* ». Le mouvement semble en marche pour inscrire un onzième Commandement sur la table des Lois : « Tu aimeras la Création comme toi-même ».

Dans un autre article du même ouvrage collectif, Monseigneur René Costes, membre de la Conférence épiscopale française et auteur de *Dieu et l'Écologie, Environnement, théologie et spiritualité* considère quant à lui que « *l'éthique de la création est celle qui découle de la théologie de la création* ». Il estime, employant le vocabulaire du Rassemblement œcuménique de Bâle en 1989, que « *les êtres humains ont à assurer responsablement devant Dieu l'intendance (stewardship), ou gérance, de la création : c'est-à-dire l'utilisation de nos ressources terrestres et l'auto-gestion de la société humaine pour le bien de tous sans exception* »⁶⁶. Selon lui, et en conformité avec l'opinion d'autres croyants et non-croyants qui partagent cette préoccupation, la spiritualité de la création, « louange du Dieu créateur au nom de l'univers entier » - doit s'appuyer sur trois principes forts :

1- « *Une conscience écologique qui doit être prête à assumer les contraintes nécessaires pour la sauvegarde et la promotion de l'environnement* », qui accepte même (...) de promouvoir et de vivre « *une culture ascétique du monde* » (...) » .

2- « *La concrétisation collective du principe de la destination universelle de nos ressources terrestres, de telle sorte qu'elles bénéficient réellement à l'ensemble des pays économiquement sous-développés* (...) ».

⁶⁶ René Costes, « Éthique et spiritualité de la création », in *Question de*, n° 127, *op. cit.*, p. 95-98.

3- « *La concrétisation délibérée des droits des générations futures, envers lesquelles la génération présente est redevable de la préservation de notre planète, qu'elle devrait même s'efforcer d'améliorer, comme le fait un bon jardinier* ». À ce sujet, Monseigneur Costes souligne que « *d'après le second récit de la création, c'est précisément le rôle symbolique de jardinier de la planète Terre que l'humanité est appelée à jouer* ».

Une approche encore plus naturelle pour le Bouddhisme

Le bouddhisme est parfaitement à l'aise pour embrasser la cause de l'écologie. La conversion de nombreux défenseurs de la nature au bouddhisme s'explique même par l'absence complète, dans cette spiritualité, de référence à l'homme comme dominateur, maître et possesseur de la Création. Jacques Brosse, remarque que le Bouddhisme se distingue justement par « *son respect absolu de la vie, de toute vie, sa condamnation de toute violence à l'égard de qui que ce soit. Ce principe éthique s'appuie sur l'interdépendance, la solidarité de tous les êtres (...)* »⁶⁷. Assurément, cette prédisposition à l'écologie n'est pas sans rapport avec une ligne de force de la doctrine bouddhiste : la loi du karma et le cycle des réincarnations successives par lesquelles il faut passer avant de parvenir à l'Éveil. Selon cette loi en effet, chacun d'entre nous doit parcourir le cycle des naissances et des morts, la condition humaine n'étant qu'une des six conditions d'existence possible.

Aussi, un Bouddhiste n'a-t-il pas à soumettre la nature, mais à s'y intégrer et à la respecter. D'aucuns soulignent par ailleurs que dans la gestuelle chrétienne, Jésus pointe souvent le doigt vers le ciel, où réside Dieu le père, quand Bouddha⁶⁸ dirige la main vers la terre, qu'il appelle sa mère et qu'il prend à témoin dans la lutte qu'il livre avec le démon Mara, dans les moments qui précèdent son illumination. Ainsi, pour le Bouddhisme zen, particulièrement aux États-Unis, la création dans son ensemble est sacrée car elle est emplie de la Bouddha-nature (la nature ou l'essence de Bouddha).

Les « cadeaux sacrés » et le W.W.F.

Ce nouvel élan religieux pour la nature ne correspond pas qu'à des déclarations verbales plus ou moins enthousiastes et inspirées. Il ne demande pas mieux qu'à se concrétiser comme a bien su le comprendre la première organisation mondiale de protection de la nature, le W.W.F. Celui-ci a noué des relations avec les plus grandes communautés religieuses du monde et obtenu des engagements concrets, rendus publics le 15 novembre 2000 à Kathmandou en présence du

⁶⁷ *Op., cit.*, p. 89.

⁶⁸ Rappelons que Bouddha – l'Éveillé - n'est pas un Dieu, mais un homme vénéré pour être parvenu à l'état d'Éveil. Toute personne humaine participe de la nature du Bouddha en ce sens que rien ne s'oppose a priori à ce que lui aussi parvienne au nirvana, quand son cycle de réincarnations (samsâra) sera achevé.

Président d'honneur du W.W.F.-International, son Altesse Royale le Prince Philip. Pas moins de vingt-six « cadeaux sacrés pour une planète vivante » ont ainsi été offerts, dont un échantillon est fourni dans l'encadré suivant.

Commentant cette journée, Thierry Thouvenot⁶⁹, chargé de mission au W.W.F. France estime que « *Les cadeaux sacrés sont mobilisateurs, ils servent de référence environnementale aux communautés locales, ils ont valeur d'exemple. Leur impact sur les efforts pour préserver la nature peut se révéler extraordinaire, car riche de sens et de symbolisme* ». Au demeurant, « *La collaboration avec le monde religieux permet tout d'abord à une O.N.G. comme le W.W.F. de toucher un public nouveau, immense, puisque 4 à 5 milliards de personnes sont adeptes d'une religion. À travers les communautés religieuses, le W.W.F. peut donc sensibiliser aux enjeux écologiques un public qui va bien au-delà de ses 5 millions de donateurs actuels à travers le monde* » (p. 82-83).

**Quelques-uns des vingt-six cadeaux sacrés pour une Terre vivante, présentés à Kathmandou
le 15 novembre 2000 (extrait des pages 157- 164)**

- L'église méthodiste américaine (7 millions de membres) transfère la totalité de ses fonds de trésorerie (30 milliards de dollars) vers des fonds d'investissement éthiques.
- Les juifs américains lancent un audit environnemental dans le cadre d'un ambitieux programme de conservation visant à inciter l'ensemble des individus, entreprises et institutions faisant partie de la communauté juive à réduire leurs émissions de CO₂ en 2010 à un niveau inférieur de 5% à celui de 1990.
- Les leaders bouddhistes de Mongolie rétablissent l'interdiction totale de la chasse sur leurs sites sacrés, pour aider à la protection de plusieurs espèces menacées, dont le léopard des neiges.
- L'Église de Suède va faire certifier selon le schéma du Forest Stewardship Council (F.S.C.) un quart de ses propriétés forestières, soit cent mille hectares.

⁶⁹ Thierry Thouvenot (2002), « Cadeaux sacrés : les religions s'engagent en faveur de la nature », in *Question de n° 127*, op. cit., p. 81-86.

(Suite du tableau)

- L'Association taoïste de Chine (40 millions de membres) appelle l'ensemble de ses fidèles à renoncer à toute utilisation d'espèces sauvages menacées dans les préparations de médecine traditionnelle.
- Les pêcheurs musulmans de Zanzibar contribuent à la sauvegarde des sites de ponte des tortues marines en créant une *hima*, une zone naturelle protégée par la loi islamique.
- Un groupe pro-environnemental des chrétiens anglais, les Parish Pumps, lance un réseau de 4000 paroisses pour promouvoir la conscience et l'activisme en faveur de l'environnement.
- Le Patriarche de Constantinople, leader religieux de l'Église orthodoxe, lance le réseau « Rivière de la vie de protection du Danube », qui vise à l'ouverture d'au moins dix centres éducatifs pour la surveillance des berges du fleuve et la restauration des zones humides.

2.2. - Les naturophiles humanistes

À côté de « l'écologie politique », dont les pages précédentes ont donné un aperçu de certaines des expressions récentes, la discipline héritière d'Haeckel, l'écologie scientifique, se propose d'étudier les êtres vivants associés en grand nombre entre eux et avec leur milieu, en rapport interactif. Malgré la puissance de ses principaux concepts (en particulier, ceux d'écosystème, de biotope ou encore de climax) et des résultats souvent spectaculaires, la discipline écologique réussit mal à intégrer l'homme, sauf à le considérer comme un agent extérieur et perturbateur. Dans un article paru dans *La Recherche*, Patrick Blandin et Donato Bergandi estiment ainsi que le concept même d'écosystème « *cristallise les contradictions de l'écologie : revendiquant une approche globale, elle met en œuvre une pratique réductionniste et, relevant des sciences de la vie, elle privilégie l'équilibre au détriment du changement propre à l'évolution* »⁷⁰. Les tentatives effectuées par un certain nombre de scientifiques et de chercheurs pour développer une réflexion large sur le problème écologique, en s'efforçant de le penser dans sa complexité entière n'en sont que plus louables, d'autant qu'elles s'accompagnent chez plusieurs d'entre eux d'un profond humanisme. De nombreux auteurs auraient pu être retenus pour illustrer la richesse et la portée de cette approche. Nous en avons choisi deux, en raison de l'importance des thèses qu'ils défendent et de leur grande notoriété. James Lovelock est à l'origine de « l'hypothèse Gaïa », qui met l'accent sur la capacité d'auto-régulation de la planète Terre. Edgar O. Wilson, quant à lui, fait autorité pour les questions ayant trait à la biodiversité et à la conservation de la nature.

a- La Terre est vivante, *James Lovelock*

Né en 1919, devenu spécialiste des sciences de l'atmosphère, Lovelock s'illustre dès les années 1950 par la mise au point d'appareils de spectrométrie qui vont lui permettre de détecter la présence de D.D.T. dans les glaces polaires et de suivre les variations du trou d'ozone. Dans les années 1960, il devient conseiller de la NASA pour l'élaboration de différents programmes spatiaux, avant de renouer avec une carrière de chercheur indépendant au fin fond de la campagne anglaise. Enseignant et Docteur *honoris causa* de plusieurs universités de réputation mondiale, il publie divers livres où il défend la thèse d'une planète fonctionnant à l'instar d'un organisme vivant et plaide en faveur d'une médecine globale de la Terre qu'il dénomme *géophysologie*.

Le texte qui suit a été élaboré à partir d'un ouvrage paru, pour la version française, en 2001 et intitulé *Gaïa, une médecine pour la planète*⁷¹.

⁷⁰ Patrick Blandin et Donato Bergandi (2000), « À l'aube d'une nouvelle écologie ? », *La Recherche*, n° 332, p. 56-59.

⁷¹ James Lovelock (2001), *Gaïa. Une médecine pour la planète*, Paris, Sang de la terre.

□ Identification de la situation et des problèmes

Le succès des métaphores du style « le Vaisseau spatial Terre » en disent long sur les conceptions conventionnelles ayant la Terre pour objet. Outre qu'elles laissent entendre que les humains sont devenus à la fois les passagers et l'équipage de la planète, elles assimilent surtout cette dernière à un roc inerte circulant autour du Soleil - le fameux globe terraqueé -, sur lequel, par un heureux concours de circonstances, la vie serait advenue, pour culminer jusqu'à l'homme.

À de nombreux égards cependant, la planète ou plus précisément son écosphère⁷² apparaît non pas comme un système statique, mais comme un système en équilibre dynamique et doué d'homéostasie, c'est-à-dire d'une capacité d'autorégulation, d'où son évolution et sa complexification au cours des âges. Il apparaît en particulier que les êtres vivants, par leur action continue dans la biosphère ont bouleversé peu à peu les conditions physicochimiques initiales de la planète Terre. Il s'ensuit par exemple que la répartition des principaux gaz qui composent l'atmosphère terrestre est radicalement différente de ce qu'elle serait en l'absence de vie sur la Terre. Fort de ce constat, inauguré par d'illustres chercheurs, tels Vernadsky⁷³, James Lovelock et son acolyte, la microbiologiste américaine Lynn Margulis, proposent de considérer le système-Terre comme une sorte de superorganisme vivant, auquel ils donnent le nom de Gaïa⁷⁴.

Il ne s'agit en aucun cas pour eux d'accorder à la planète Terre un statut de déité, de personne ou même d'être vivant comme l'on peut dire d'un animal qu'il est vivant⁷⁵ :

« L'idée la plus précise que je peux en donner est que Gaïa est un système évolutif, système composé, d'une part, de tous les objets vivants et, d'autre part, de leur environnement de surface – les océans, l'atmosphère et les roches de la croûte terrestre -, les deux parties étant étroitement couplées et indissociables. Il s'agit d'un « domaine émergent » - un système qui a émergé au cours de l'évolution réciproque des organismes et de leur environnement tout au long des milliards d'années de la vie sur Terre. Dans ce système, l'autorégulation du climat et de la composition chimique est entièrement automatique. L'autorégulation émerge à mesure que le système évolue. Ce qui implique ni prévision, ni anticipation, ni téléologie (suggérant un projet ou une intention dans la nature » (Gaïa, p. 11).

⁷² Terme créé par L.C. Cole en 1958 pour désigner la partie de la planète qui renferme l'ensemble des êtres vivants et leur environnement immédiat, dont les propriétés physicochimiques créent les conditions favorables à la vie à la surface de la Terre. Plus étendue que la biosphère, elle-même constituée par l'ensemble des écosystèmes où la vie est possible en permanence – la biosphère englobe « l'Océan mondial » qui représente l'essentiel de l'hydrosphère, les basses couches de l'atmosphère, ainsi que la pellicule superficielle des continents émergés couverte par les sols ou pédosphère -, l'écosphère inclut l'atmosphère depuis sa limite supérieure jusqu'à la surface du sol, l'hydrosphère (y compris les calottes glaciaires polaires) – et les premiers kilomètres de la lithosphère, en particulier la totalité des roches sédimentaires. D'après François Ramade (1999), « Écosphère », in *Dictionnaire de l'Écologie*, Encyclopædia Universalis, Paris, Albin Michel, p. 443-454.

⁷³ Wladimir Vernadsky (1929), *La biosphère*, Paris, Félix Alcan.

⁷⁴ Gaïa ou Gê, divinité grecque personnifiant la Terre mère et nourricière universelle.

⁷⁵ Cette mise au point de Lovelock rappelle a contrario que l'hypothèse Gaïa a donné lieu à de nombreuses interprétations et à de multiples commentaires erronés.

Considérée comme un tout, la planète Terre fonctionne à l'instar d'un système physiologique unique, une entité qui est vivante dans la mesure où sa chimie et sa température sont autorégulées en vue d'un état favorable, *par ses habitants (à tout le moins en partie) et pour eux*. Accepter l'hypothèse Gaïa suppose en particulier de remettre en question la notion de vie et de vivant, trop rapidement close, sinon éludée, par les sciences de la vie. À vrai dire, ce type de concept plonge les savants dans l'embarras. Maints dictionnaires de biologie l'esquivent purement et simplement, à moins qu'ils se contentent de définir la vie comme la propriété des végétaux et des animaux qui la différencie de la matière morte ou inanimée, et qui leur permet d'absorber de la nourriture, d'extraire de l'énergie et de croître. Cette définition s'avère très insuffisante. D'ailleurs, invité à répondre à la question « Qu'est-ce que la vie ? », chaque savant y répondra du point de vue limité de sa discipline.

« Un physicien dira que la vie est un état particulier de la matière qui réduit son entropie interne dans un flux d'énergie libre et se caractérise par une faculté intrinsèque d'auto-organisation. (...) Un biologiste néo-darwinien définira un organisme vivant comme un organisme capable de se reproduire et de corriger les erreurs de sa reproduction au moyen de la sélection naturelle affectant sa descendance. Pour un biochimiste, un organisme vivant est un organisme qui prélève son énergie libre sous forme de rayonnement solaire, ou d'énergie chimique potentielle comme la nourriture et l'oxygène, et utilise cette énergie pour croître selon les instructions codées dans ses gènes » (Gaïa, p. 17).

Estimant pour sa part que tous les organismes vivants présentent des limites, qu'elles soient des parois cellulaires, de la peau ou des membranes cireuses, qu'ils ont la capacité de conserver un milieu interne constant et qu'ils ont besoin d'un flux constant d'énergie et de matière pour conserver leur intégrité, Lovelock pose qu'un « *organisme vivant est un système limité ouvert aux flux d'énergie et de matière et qui peut maintenir constante la composition de son milieu interne et garder intact son état physique dans un environnement changeant ; il est capable de rester en homéostasie (Gaïa, p. 29)* ». Considérée comme un système global autorégulé, la Terre, du point de vue du géophysiologue⁷⁶, se présente ainsi comme un organisme vivant, sans qu'il s'agisse pour autant de l'assimiler à un être, doué de pensée ou de volition. Il n'y a donc aucune raison valable, si ce n'est l'excuse de notre zoomorphisme patent – qui nous conduit d'abord à considérer comme seuls vivants des organismes animaux comparables à nous-mêmes -, pour privilégier la définition du vivant que donnent les biologistes et les néo-darwiniens.

⁷⁶ Lovelock nomme géophysiologie la science du système-Terre, qui peut servir de base à la pratique empirique de la médecine planétaire dont, selon lui, nous avons besoin aujourd'hui.

Au fil du temps, le système-Terre - avec l'homéostasie favorable à l'émergence et à la complexification des formes de vie qu'il accueille - a connu de grandes perturbations dont il s'est chaque fois remis, preuve, s'il le fallait, qu'il n'est pas si *fragile* que cela.

Cependant, l'essor démographique de l'espèce humaine est tel, et la conduite de cette dernière s'avère si peu attentive aux grands systèmes de régulation de l'homéostasie de la planète, qu'un dérèglement global de ce dernier est à craindre, dont le réchauffement climatique, et antérieurement le trou dans la couche d'ozone, apparaissent comme les premiers grands symptômes de la maladie grave qui menace Gaïa, aux yeux de l'écophysiologue ou médecin planétaire. Toute la question est de savoir si l'humanité peut à l'avenir infléchir ses comportements et ses pratiques, de manière à permettre au système global de régulation de se maintenir en bon état de fonctionnement.

□ **Diagnostic des actions engagées**

À observer le développement actuel de l'humanité, tout laisse à penser que celle-ci s'emploie méticuleusement à saborder l'ensemble des mécanismes de régulation, c'est-à-dire l'ensemble des grandes fonctions de Gaïa. En effaçant de la surface de la planète de grandes étendues de forêts tropicales, ce ne sont pas seulement des arbres, des cultures et une biodiversité insoupçonnée que nous faisons disparaître, ce sont des sous-systèmes entiers – que l'on pourrait comparer aux organes d'un corps -, indispensables au fonctionnement général de Gaïa qui sont détruits. De même, en polluant les eaux et les sols ou encore en modifiant la composition de l'atmosphère du fait des différents rejets des activités humaines, nous perturbons les grands équilibres biochimiques de la Terre, alors même qu'ils présentent pour certains – c'est le cas du dioxyde de carbone en particulier – une grande instabilité.

Si, en théorie, rien ne s'oppose à ce qu'une espèce intelligente comme l'homme – à la différence de la bactérie – s'engage, avec Gaïa, dans une voie plus symbiotique que parasitaire, selon Lovelock, il semblerait dans la pratique que le problème tienne essentiellement à ce que, *« pris individuellement, nous sommes peut-être intelligents, mais en tant que collectivités sociales, nous nous comportons avec grossièreté et ignorance. Je crois que la cause de notre incapacité à vivre en harmonie les uns avec les autres et avec la Terre vient de cette disparité – le fossé entre les possibilités d'action des collectifs humains et la chétive intelligence qui dirige cette action »*, écrit-il (*Gaïa*, p. 154).

Par ailleurs, nous ne pouvons pas espérer que la science, au stade où elle se trouve aujourd'hui, nous fournisse, clé en main, les remèdes dont nous aurions besoin pour une authentique médecine planétaire. Nous sommes toujours « dans un état de profonde ignorance scientifique à propos de la Terre ». Le réductionnisme qui prévaut dans les sciences conduit bien souvent les savants à travailler sur des questions mineures et ponctuelles plutôt que de travailler sur des totalités : « Pour comprendre la physiologie de la Terre et le mécanisme de Gaïa, il faut une vision partant du haut qui envisage la Terre comme un tout. (...) Rien ne sert de rassembler météorologues, biologistes, océanographes, chimistes de l'atmosphère, etc, en un endroit donné et d'attendre les résultats. Leur formation leur fera presque toujours adopter une démarche réductionniste, de bas en haut – approche qui suppose que le tout n'est jamais plus que la somme de ses parties et que c'est en démontant les choses qu'on peut découvrir comment elles fonctionnent. Nous avons besoin de la science, mais elle doit progresser de haut en bas, en même temps que de bas en haut (*Gaïa*, p. 16) ». Au demeurant, le progrès de la vraie science est lent, imprévisible et dépend, souvent, de l'apparition d'une pensée capitale dans le cerveau d'un génie », de sorte qu'il n'est pas raisonnable de s'en remettre aujourd'hui aux seules avancées de la science, avant d'agir.

□ **Propositions d'actions**

S'il est essentiel de développer la compréhension de Gaïa, et à cette fin, de réaliser un effort de recherche scientifique sans précédent, il ne faut pas moins oser renouer avec l'empirisme dès lors que nous en arrivons à identifier des quasi-certitudes. Ainsi, le fait que nous soyons à peu près certains que la température moyenne du globe va s'élever, doit nous encourager à agir en faisant appel à la technique. À cet égard, souvenons-nous du principe de Paracelse, médecin du XVI^e siècle selon lequel « c'est la dose qui fait le poison ». Plutôt que de préconiser l'abandon pur et simple du développement industriel, il s'avère tout à fait réaliste de juguler l'une des principales sources humaines de gaz carbonique, d'anhydride sulfureux et d'oxydes d'azote, à savoir les centrales thermiques à combustible fossiles.

Dans le même ordre d'idées, les trois grandes sources de perturbation – la voiture, le bétail et la tronçonneuse – mériteraient qu'on cherche effectivement à en réduire les effets les plus nocifs, en déployant toute l'ingéniosité dont l'homme est capable.

En somme, il s'agit de vivre mieux avec la Terre, à tous les niveaux et dans tous les domaines, sachant que beaucoup d'actions s'avèrent faciles à accomplir et relèvent déjà du champ d'action individuel. La liste est longue et chacun la constituera de lui-même, en commençant par planter des arbres et par contribuer en tous lieux à la propreté de l'environnement... En ce qui concerne le rôle que pourraient jouer les gouvernements et les autres institutions pour « résoudre la crise de l'environnement », il convient de faire preuve d'une grande prudence. Si certaines mesures

présentent un intérêt évident, d'autres en revanche, comme celles consistant à pratiquer une sorte de « médication ou de chirurgie planétaires », doivent être évitées absolument. Le projet émis par certains d'augmenter la capacité de fixation du dioxyde de carbone des océans en stimulant la croissance des algues après avoir fertilisé ces dernières par une solution d'ions chlore dispensée par des navires-citernes géants pourrait avoir des conséquences aussi dramatiques qu'imprévisibles. Tenter d'influencer le système de l'extérieur, en agissant sur une seule boucle de rétroaction dans ces systèmes à rétroactions multiples (que sont les systèmes vivants autorégulés comme Gaïa) réussit rarement et comporte un risque d'instabilité dangereuse et imprévisible, d'autant que, dans l'état actuel de Gaïa, le gaz carbonique et le climat sont en équilibre instable et la teneur en dioxyde de carbone oscille à un niveau proche du seuil en dessous duquel la croissance des végétaux est contrariée.

En définitive, mieux vaut s'employer à atténuer l'impact des hommes sur la planète et ses grands systèmes et fonctions de régulation plutôt que de chercher à piloter un système dont la compréhension nous échappe très largement. À plusieurs reprises, Lovelock adjure ainsi ses concitoyens de se débarrasser de l'idée chimérique selon laquelle il serait désormais de la responsabilité de l'homme de gérer le système-Terre ou d'en devenir une sorte de super-intendant :

« Il n'est déjà que trop évident que nous n'arrivons pas à nous gérer nous-mêmes et nos propres institutions. Je m'attendrais plus à voir une chèvre occuper avec succès un poste de jardinier qu'à voir les humains devenir des intendants responsables de la Terre. Originellement, un intendant (steward, en anglais) était un « styward », le gardien d'une porcherie (sty, en anglais) où vivent les porcs. C'était une place trop basse pour la plupart des gens et les bonnes manières élevèrent celles du « steward » qui devint ainsi un bureaucrate, chargé des hommes aussi bien que des porcs. Mais souhaitons-nous vraiment devenir les bureaucrates de la Terre ? Voulons-nous avoir la pleine responsabilité de son maintien et de sa santé ? Il ne peut y avoir pire destin pour les humains que de s'imposer une tâche aussi désespérante : être éternellement responsables de la bonne marche du climat, de la composition des océans, de l'atmosphère et du sol, toutes choses qui nous étaient gratuitement données par Gaïa avant que nous ne mettions en pièces la création. Je dirais que notre véritable rôle comme intendants de Gaïa s'apparente plutôt à celui du délégué d'atelier, ce responsable syndical fier de son état. Nous ne sommes ni les gestionnaires, ni les maîtres de la Terre, nous ne sommes que des délégués, des ouvriers élus pour leur intelligence comme représentants des autres êtres vivants de la planète. Notre syndicat représente les bactéries, les champignons et les moisissures, tout comme les nouveaux riches – poissons, oiseaux et animaux – et l'aristocratie foncière des nobles arbres et des plantes moins titrées. De fait, tous les objets vivants sont membres de notre syndicat et ils sont furieux de voir les libertés diaboliques que les humains prennent avec leur planète et leurs vies. Les humains devraient vivre en union avec les autres membres et non les exploiter ainsi que leurs habitats. Un médecin planétaire, constatant la détresse dans laquelle nous les plongeons – et nous avec – soutiendrait le délégué d'atelier et nous enjoindrait d'apprendre à vivre en association avec la Terre. Faute de quoi, le reste de la création, partie intégrante de Gaïa, fera inconsciemment passer la Terre à un nouvel état, dans lequel nous pourrions n'être plus les bienvenus » (Gaïa, p. 186).

b- La biodiversité, support de la vie, Edward O. Wilson

Professeur de biologie à Harvard de 1956 à 1997, Edward O. Wilson est devenu célèbre grâce à ses travaux sur les fourmis et en raison de ses thèses sur la sociobiologie, au demeurant controversées. Menant de pair réflexion scientifique et engagement passionné pour la conservation de la nature, il a livré, à dix ans d'intervalle, deux ouvrages, où l'émerveillement face à la diversité de la vie s'accompagne d'une recherche active de solutions pragmatiques face au péril qui la menace.

Les lignes qui suivent s'appuient sur *La diversité de la vie*, livre paru en 1993 et *The future of life*, publié en 2002⁷⁷.

□ Identification de la situation et des problèmes

Pour E.O. Wilson, l'histoire de la diversité de la vie⁷⁸ est celle d'une lente et progressive conquête. Trois milliards d'années ont été nécessaires pour que les océans se peuplent d'une myriade d'animaux. Trois cent cinquante millions d'années supplémentaires ont permis l'installation des forêts tropicales humides telles que nous les connaissons aujourd'hui. Au cours de ce processus, la vie est passée par des plateaux : à cinq reprises, de grandes crises d'extinctions se sont produites, dont les effets n'ont été effacés qu'après dix millions d'années. Même ainsi, la tendance était vers le haut, de sorte que si 99 % des espèces ayant jamais vécu sont maintenant éteintes, la diversité de la vie s'avère plus grande aujourd'hui qu'elle n'était il y a cent millions d'années, et beaucoup plus importante encore qu'il y a cinq cents millions d'années.

Une sixième grande crise d'extinction se prépare, distincte des précédentes par le fait que l'homme en constitue le principal agent : le creuset de la biodiversité lui-même pourrait être brisé. Les causes n'en sont que trop claires. Au nombre de cinq, les biologistes de la conservation les regroupent sous l'acronyme HIPPO (en anglais) – destruction d'habitats (*Habitat destruction*), Espèces exotiques (*Invasive species*) ; Pollution ; Population ; Surexploitation des ressources (*Overharvesting*).

⁷⁷ *La diversité de la vie*, Paris, Odile Jacob, 1993 et *The future of life*, London, Little, Brown, 2002.

⁷⁸ En général, Wilson préfère recourir à l'expression « diversité de la vie », plutôt qu'à son raccourci plus médiatique « biodiversité ». S'appuyant sur les différents niveaux d'organisation du monde vivant reconnus par la biologie – Écosystème, Communauté, Guilde, Espèce, Organisme, Gène -, les spécialistes reconnaissent habituellement trois niveaux majeurs d'expression de la biodiversité, à savoir : les écosystèmes ; les espèces ; la diversité génétique. De ces trois niveaux, l'espèce, entendue comme « une population dont les membres peuvent se croiser sans difficultés dans des conditions naturelles » est assurément l'unité la moins contestée, même si de réelles difficultés existent pour dénombrer avec certitude « la richesse en espèces de la planète » (cf. à ce sujet les pages consacrées par Patrick Blandin à la rubrique « Biodiversité » du *Dictionnaire de l'Écologie*, Encyclopædia Universalis, Paris, Albin Michel, p. 177-187.

Cependant, le principal moteur de cette dégradation réside dans l'envolée démographique du genre humain. Suivant une croissance exponentielle, la population humaine, qui consomme déjà 40 % de la biomasse produite par les plantes à l'échelle de la planète⁷⁹, devrait avoisiner les 10 à 15 milliards de personnes d'ici à la fin du siècle. Dans ces circonstances, l'impact de l'humanité sur les écosystèmes et les habitats sera partout considérable, surtout si les manières de produire et de consommer sont aussi destructrices et consommatrices d'espace et de ressources naturelles qu'elles le sont aujourd'hui.

Même s'il ne fait pas de doute que le taux annuel d'extinction des espèces atteint un niveau sans précédent, il n'est pas aisé de le déterminer avec quelque précision. Les biologistes ne savent pas dire en effet dans quel ordre de grandeur se trouve le nombre d'espèces présentes sur la Terre : « *Il pourrait être proche de 10 millions, mais aussi bien plus élevé, proche de 100 millions* »⁸⁰ (*Diversité*, p. 160), puisque les petits organismes vivants, insectes, champignons et bactéries demeurent, dans leur grande majorité, méconnus. Quoi qu'il en soit, il paraît raisonnable d'estimer que ce taux se situe désormais entre cent et mille espèces pour un million. Aussi, à mesure que les pressions anthropiques augmentent, il y a tout lieu de penser que les espèces en danger, inscrites sur la liste rouge de l'U.I.C.N., vont s'éteindre les unes après les autres. Cela concerne un quart des espèces de mammifères et un huitième des espèces d'oiseaux.

En fait, la « vulnérabilité de la biosphère » tient à la *distribution géographique limitée et inégale* de la diversité biologique à l'échelle de la biosphère. En effet, chaque grand type d'habitat, de la forêt vierge amazonienne aux baies antarctiques et aux sources hydrothermales, abrite une *gamme* spécifique d'organismes vivants. Surtout, plus de cinquante pour cent des espèces de plantes et d'animaux se trouvent exclusivement dans des forêts tropicales humides⁸¹. Or, ces forêts appartiennent à des pays pauvres à forte croissance démographique, où l'absence de revenus stables oblige les populations à exploiter sans limite les ressources naturelles :

⁷⁹ En faisant l'hypothèse que l'humanité tout entière devienne végétarienne, Wilson estime que la superficie actuelle des terres arables, soit 1,4 milliard d'hectares, permettrait de nourrir 10 milliards de personnes. L'utilisation à des fins strictement humaines de la totalité de l'énergie fixée par la photosynthèse des plantes, sur terre comme dans les mers, garantirait au plus l'alimentation de 17 milliards de personnes (*The Future of Life*, p. 33-34).

⁸⁰ En collaboration avec d'autres systématiciens, E. O. Wilson évalue le nombre d'espèces connues à ce jour à 1,4 million, avec une marge d'erreur de plus ou moins cent mille, les espèces étant très mal définies dans certains groupes. Au demeurant, il souligne à plusieurs reprises que « *plus de 99 % de ces espèces ne sont connues que par un nom scientifique, une poignée de spécimens dans les muséums, et quelques bouts de descriptions anatomiques dans les périodiques scientifiques* » (p. 161).

⁸¹ Fort de ce constat, Wilson estime qu'au rythme actuel de disparition des forêts tropicales humides, entre un dixième et un quart des espèces vivant dans ces forêts auront disparu d'ici trente ans. À elle seule, cette disparition correspondra à « *une diminution de 5 à 10 % ou plus – probablement beaucoup plus – de toutes les espèces présentes sur la terre* » (*La diversité de la vie*, p. 322). Le scénario tendanciel est encore moins favorable dans *The Future of Life* puisque Wilson déclare : « *If the decision were taken today to freeze all conservation efforts at their current level while allowing at the same rates of deforestation and other forms of environmental destruction to continue, it is safe to say that at least a fifth of the species of plants and animals would be gone or committed to nearly extinction by 2030, and half by the end of the century* » (p. 101-102).

« Dans la chute de la biodiversité entraînée par l'essor de l'humanité, il existe une autre terrible dissymétrie : les plus riches des nations hébergent sur leurs territoires les communautés biotiques les plus petites et les moins intéressantes, tandis que les nations les plus pauvres, handicapées par l'explosion démographique et le manque de connaissances scientifiques, sont établies sur des régions comprenant les plus riches communautés biotiques. (...) si la technologie du XIX^e siècle était née au sein des forêts de chênes et de pins de la zone tempérée, il nous resterait très peu de biodiversité à sauver » (Diversité, p. 318).

En outre, si le réchauffement climatique annoncé se confirme, le phénomène d'érosion de la diversité biologique planétaire risque d'être encore plus sévère : *« La faune et la flore mondiale vont se trouver prises dans un étau. (...) Tandis que la réduction des habitats terrestres se fait sentir avec le plus de force au niveau des communautés biotiques tropicales, on s'attend à ce que le réchauffement climatique ait le plus grand impact sur les communautés biotiques des régions tempérées, froides et polaires » (Diversité, p. 317).*

Plusieurs conséquences sont à craindre d'une érosion aussi soudaine qu'importante de la biodiversité :

- Premièrement, cela représente la perte d'un patrimoine génétique et d'un potentiel de découverte scientifique de première importance, puisque chacune de ces espèces – sans même parler des associations d'espèces - résulte d'un processus de sélection-évolution étalé sur des millions d'années.

- En second lieu, il faut tenir compte que de nombreuses substances alimentaires et médicales proviennent de plantes ou d'insectes. Au-delà des utilités directes de ces espèces, les écosystèmes et les communautés biotiques jouent un rôle considérable pour le climat. Des évaluations monétaires de ces diverses fonctions commencent d'ailleurs d'apparaître. On saisit mieux de la sorte les effets nocifs potentiels d'un amenuisement de la biodiversité.

- En plus de leur utilité pratique, dont le monde contemporain s'avère friand, les écosystèmes créent l'ensemble des conditions nécessaires à la vie, depuis la production de l'air que nous respirons jusqu'à la fertilité des sols. *« Sans ces services, l'espèce humaine n'aurait plus longtemps à vivre une vie qui serait d'ailleurs déplaisante. La matrice fondamentale sur laquelle repose le monde vivant est formée par les plantes vertes et des légions de micro-organismes et d'animaux (...). Ces êtres vivants remplissent avec efficacité le rôle de « tissu » de soutien du monde organique, parce qu'ils sont extrêmement divers, et qu'ils grouillent sur chaque mètre carré de la Terre, s'y répartissant en de multiples fonctions » (Diversité, p. 408).*

Or, il ne fait pas de doute que plus la biodiversité s'amenuise, plus la productivité et plus la résilience des écosystèmes décroît. Ainsi ne peut-on pas exclure – même si la science écologique, trop jeune, ne peut pas l'affirmer avec certitude – qu'à partir d'un certain seuil ou dès lors que certaines espèces « clés de voûte »⁸² auraient disparu, les écosystèmes s'effondrent purement et simplement, à moins qu'ils ne trouvent un nouvel équilibre qui serait nettement moins propice à la vie et à l'homme en particulier. Cela reste vrai au niveau de la biosphère dans son ensemble, puisqu'il y a tout lieu de penser que certaines espèces ont un rôle déterminant dans l'homéostasie planétaire⁸³. En conséquence, l'idée selon laquelle il serait possible d'artificialiser de manière croissante la planète paraît-elle erronée à E.O. Wilson. En fait, « *La diversité biologique – la « biodiversité », comme on dit aujourd'hui – est la clé commandant le maintien du monde dans l'état que nous lui connaissons* » (*Diversité*, p. 25).

Au-delà de toutes ces raisons, il faut encore souligner le fait que l'être humain a coévolué avec ces différentes formes de vie pendant le temps long de l'histoire. Et ce n'est donc pas seulement pour son corps, mais également pour son équilibre psychique et son esprit que la vie sous toutes ses formes joue probablement un rôle de premier plan, même si notre mode de vie de plus en plus urbain de ces dernières décennies a pu reléguer au second plan cet aspect. Wilson en déduit que l'être humain est doué de *biophilie*, attitude qu'il définit comme la « *tendance innée à l'attraction pour d'autres formes de vie et aux formes apparemment vivantes, et dans certains cas à communier émotionnellement avec elles* ».

En conséquence, la question la plus urgente à laquelle nous sommes confrontés consiste à déterminer comment franchir le « goulot d'étranglement » qui se profile devant nous, alors que l'impact de l'humanité sur la planète va croissant et que la population mondiale et les besoins des hommes vont augmenter de manière considérable. Comment faire en sorte qu'un maximum de la diversité biologique parvienne malgré tout à survivre à ce stade d'autant plus critique que les pays où les problèmes économiques et sociaux sont les plus sévères sont également ceux qui hébergent la plus grande diversité biologique ? Ainsi se définit le « problème de dimensions épiques », auquel l'humanité doit faire face :

“ *The problem before us is how to feed billions of new mouths over the next several decades and save the rest of life at the same time, without being trapped in a Faustian bargain that threatens freedom and security* ” (*Future*, p. 118).

⁸² Au sein des communautés biotiques, certaines espèces jouent un rôle suffisamment déterminant pour que leur disparition entraîne des bouleversements considérables dans l'ensemble de la communauté : ainsi se définit une espèce « clé de voûte » selon Wilson. Ce dernier estime que les espèces « clés de voûte » ne correspondent pas nécessairement à de grands organismes comme l'éléphant pour la savane africaine, les loutres marines ou encore les sapins de Douglas. Il se pourrait fort bien qu'il s'agisse dans certains cas de minuscules invertébrés, algues ou microorganismes.

⁸³ Dans *The Future of Life* (p. 12-13), Wilson se déclare ainsi en faveur de ce qu'il nomme une version faible (« weak version ») de l'hypothèse Gaïa de Lovelock, rejetant au contraire la version forte (« strong ») qui fait de la Terre un superorganisme au sein duquel chaque espèce est optimisée pour stabiliser l'environnement général et profite en retour de l'équilibre de tout le système, à l'instar des cellules dans un corps ou des ouvriers dans une fourmilière.

Dans la dernière page de *The Future of Life*, Wilson revient sur ce point dont il fait « le problème central du XXI^e siècle » :

“ The central problem of the new century, I have argued, is how to raise the poor to a decent standard of living worldwide while preserving as much of the rest of life as possible. Both the needy poor and vanishing biological diversity are concentrated in the developing countries. The poor, some 800 millions of whom live without sanitation, clean water, and adequate food, have little chance to advance in a devastated environment. Conversely, the natural environments where most biodiversity hangs on cannot survive the press of land-hungry people with nowhere else to go” (Future, p. 189).

□ **Diagnostic des actions engagées**

Le développement scientifique et industriel nous a conduits là où nous en sommes. Mais au lieu de vraiment reconnaître que nous avons trois grandes richesses, naturelles, culturelles et matérielles, nous continuons de privilégier les dernières dans une sorte de course poursuite au mieux-être et à la rentabilité de court terme.

« What humanity is inflicting on itself and Earth is, to use a modern metaphor, the result of a mistake of capital investment. Having appropriated the planet's natural resources, we chose to annuitize them with a short-term maturity reached by progressively increasing payouts. At the time it seemed a wise decision. To many it still does. The result is rising per-capita production and consumption, markets awash in consumers goods and grain, and a surplus optimistic economists. But there is a problem : the key elements of natural capital, Earth's arable land, ground water, forests, marine fisheries, and petroleum, are ultimately finite, and not subject to proportionate capital growth. Moreover, they are being decapitalized by overharvesting and environmental destruction. With population and consumption continuing to grow, the per-capita resources left to be harvested are shrinking. The long-term prospects are not promising” (Future, p. 150)

La stratégie de « l'abri bétonné » qui consistait à mettre en réserve ou dans des parcs des sanctuaires de biodiversité a eu un certain succès aux États-Unis et en Europe. Elle s'avère cependant mal adaptée aux pays en développement, où se trouvent une part majeure de la diversité biologique. *« Un paysan péruvien qui coupe la forêt, pour subvenir aux besoins de sa famille (...) va abattre plus d'espèces d'arbres qu'il n'en existe dans toute l'Europe. S'il n'y a pas d'autres moyens pour lui de gagner sa vie, les arbres tomberont » (Diversité, p. 331).*

D'ailleurs, les politiques agricoles des pays riches et les subventions effarantes qu'ils concèdent à leurs agriculteurs aggravent le phénomène, puisqu'elles plongent dans la misère des populations entières, acculant ces derniers à dilapider les richesses naturelles de leurs pays pour essayer de survivre. Plus généralement, nos économies de pays riches procèdent largement de la surexploitation des ressources naturelles de tous ces pays. Les populations des pays pauvres se rapprocheraient-elles des modes de consommation des pays riches qu'il faudrait quatre planètes pour subvenir aux besoins de tous. De toute manière, les gouvernements continuent de ne jurer que par les indices du P.N.B. et du P.I.B. : manquent toujours les indicateurs relatifs à l'état des écosystèmes forestiers, aquatiques et marins.

Des avancées positives ont été accomplies avec les efforts visant à estimer la valeur monétaire de la biosphère. Cela conduit à voir les choses différemment, même si, ne nous y trompons pas, la biodiversité ne saurait avoir un prix ou une valeur qui rendraient vraiment compte des services rendus à l'humanité.

□ **Propositions d'actions**

Le dernier chapitre de *The future of Life*, intitulé « The Solution », s'ouvre sur le constat d'une opposition persistante entre partisans de l'économie et défenseurs de l'écologie. Wilson invite à la dépasser sur-le-champ, tant elle lui paraît à la fois désuète, intempestive et surtout contre-productive. À ses yeux, les uns et les autres sont porteurs d'exigences légitimes. Désormais, l'important consiste à trouver un terrain d'entente, à faire qu'il soit possible de donner un revenu décent à chaque personne et de permettre à l'économie de prospérer, sans pour autant que cela se traduise par une destruction massive de la biodiversité et de tout ce qu'elle assure.

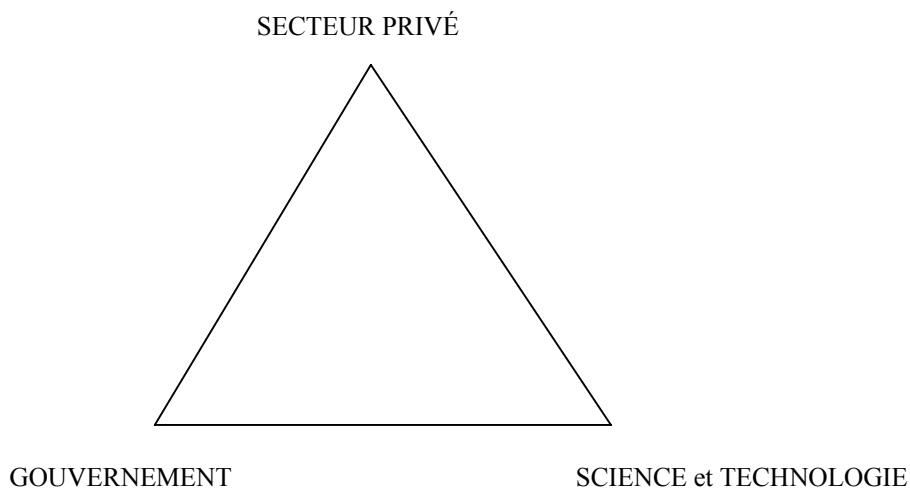
L'économiste et l'environnementaliste doivent travailler de concert à l'avenir, en laissant de côté les aspects proprement idéologiques de leurs positions respectives.

Objectif majeur pour le nouveau siècle, la conservation de la diversité biologique suppose toutefois plus que cela. En premier lieu, elle requiert que l'humanité dans son ensemble observe une « land ethic » (éthique du sol), seule à même de redonner une place raisonnable à l'homme sur la terre, qui lui assure épanouissement personnel, bonheur et satisfactions dans ses rapports avec les autres et la nature, seule à même aussi de lui permettre de renouer avec le long terme. Wilson constate à cet égard que divers mouvements, aux États-Unis en particulier, militent et travaillent en ce sens, en passant par des procédés et des méthodes variés, dont il se démarque, lorsque s'y mêlent religions et croyances diverses. Il ne précise pas cependant comment il est possible selon lui de parvenir à l'établissement d'une telle « éthique du sol ».

Cela étant posé, la suite de la démarche lui paraît claire. Les principales composantes de ce qu'il nomme la « stratégie de conservation de la biodiversité » trouvent aujourd'hui un accord assez général au sein de la communauté scientifique et des spécialistes de la conservation. Le tableau page suivante en présente les douze lignes maîtresses.

La mise en œuvre de cette stratégie suppose encore, selon Wilson, deux grandes avancées. La première concerne le domaine du savoir. Elle demande de réaliser un formidable effort de coopération et de synthèse entre des disciplines restées trop longtemps à l'écart les unes des autres. Ce rapprochement attendu et possible selon lui entre sciences de la vie et sciences humaines, Wilson le nomme « Consilience ».

L'autre avancée nécessaire à un réel progrès dans la conservation de la biodiversité mondiale demande que coopère concrètement, dans l'action cette fois, les trois « supports séculaires de l'existence civilisée », à savoir le secteur privé, le gouvernement responsable de la force exécutoire de la loi, la science et la technologie. Dans *The Future of Life*, une illustration – la seule de l'ouvrage – résume ce point :



En fait, Wilson confirme ce qu'il écrivait déjà dans *La Diversité de la vie* :

« On ne sauvera la diversité biologique qu'en faisant appel à trois démarches, mises en œuvre en une judicieuse synergie : la recherche scientifique ; les investissements financiers ; les mesures réglementaires édictées par les gouvernements. La science aura pour objectif d'ouvrir la voie par l'approfondissement des connaissances théoriques et pratiques. Les investissements financiers devront créer des marchés viables. Les mesures prises par les gouvernements auront pour but de promouvoir le mariage entre la croissance économique et la conservation des espèces » (*Diversité*, p. 393).

Moyennant une conscience accrue dans les opinions publiques de l'importance de la diversité biologique pour l'avenir de l'humanité, entraînant, en conséquence, un sursaut rapide et massif pour mettre en œuvre une stratégie de conservation de celle-ci, Wilson, confiant dans l'esprit humain, pense qu'il devrait être possible de limiter les pertes à 10 % des espèces actuellement vivantes. Il sera surtout possible, selon lui, de retisser un réseau de formes vivantes partout autour de nous, afin que perdure « *la possibilité de connaître ce monde dans lequel l'esprit humain est né* » (dernière phrase de *La diversité de la vie*, p. 413).

Les grands axes de la « stratégie » de conservation de la biodiversité, selon E. O. Wilson

- **Sauver immédiatement les vingt-cinq « points chauds » de la planète**
Fortement menacés – ils ont déjà été réduits de 88 % -, ces habitats abritent une diversité biologique impressionnante. Tous ensemble, ils représentent 43,8 % de l'ensemble des espèces de plantes vasculaires connues et 35,6% de l'ensemble des espèces de mammifères, d'oiseaux, de reptiles et d'amphibiens. Il s'agit en particulier des survivances des forêts tropicales de Hawaï, des Antilles, de l'Equateur, de la façade atlantique du Brésil, de l'Afrique de l'Ouest, de Madagascar, de l'Indo-Birmanie, de l'Inde, ainsi que la brousse à climat méditerranéen d'Afrique du Sud, du Sud-Ouest australien et du Sud californien.

- **Garder intactes les cinq grandes ceintures forestières restantes.**
Dernières grandes zones de « wilderness » des terres émergées du globe, elles correspondent aux forêts du Bassin amazonien et des Guyanes, au bloc congolais de l'Afrique centrale, à la Nouvelle-Guinée, au continuum de forêts tempérées à conifères du Canada et de l'Alaska ainsi qu'au continuum de forêts tempérées à conifères de Russie, de Finlande et de Scandinavie.

- **Cesser partout l'exploitation des forêts primaires**
La production de pâte à papier et de grumes devrait se faire sur des terres déjà transformées et suivre les règles de l'agro-industrie, en utilisant des espèces forestières adaptées, à croissance rapide et assurant une forte productivité et rentabilité. Simultanément, un accord international calqué sur le modèle du protocole de Kyoto ou de Montréal, interdisant l'exploitation des forêts primaires, devrait être établi.

Suite du tableau, page précédente

- **Partout, prêter une attention spéciale aux lacs et bassins fluviaux**
Ces écosystèmes sont de tous les plus menacés. Ceux des régions tropicales et tempérées chaudes possèdent les valeurs les plus élevées du rapport « espèces en danger / superficie de tout type d'habitat ».

- **Délimiter les « points chauds » des zones marines du monde**
Il convient de se concentrer en premier lieu sur les récifs coralliens qui sont les forêts tropicales de la mer.

- **Achever le recensement de la diversité biologique mondiale**

- **S'assurer que tout l'éventail des différents types d'écosystèmes du monde se trouve inclus dans une stratégie globale de conservation**

- **Faire en sorte que la conservation soit source de revenus pour les locaux**
En particulier, démontrer aux responsables gouvernementaux, notamment des pays en développement, que l'écotourisme, la bioprospection et (à la longue) les crédits de carbone associés aux terres sauvages peuvent rapporter plus que l'abattage des arbres et l'agriculture sur ces mêmes terres défrichées et plantées.

- **Maximiser l'utilisation de la biodiversité pour qu'elle bénéficie à l'ensemble de l'économie globale**
Il s'agit en particulier de recourir à des espèces végétales et animales plus productives, génétiquement modifiées ou non, afin d'une part de répondre au problème de la malnutrition et d'autre part de soulager la pression pesant sur les régions sauvages et la biodiversité qu'elles renferment.

- **Augmenter la part allouée à la conservation de la nature en favorisant les projets de restauration**
Aujourd'hui, 10% des terres émergées seulement sont officiellement protégés. Idéalement, pour sauver un maximum d'espèces, il faudrait laisser une moitié du monde à l'humanité, et l'autre moitié au reste de la vie. La planète deviendrait ainsi un endroit écologiquement autonome et plus agréable pour tous.

- **Accroître la capacité des zoos et des jardins botaniques à élever des espèces en danger**

- **Encourager la planification démographique**
Aider partout l'humanité à créer une biomasse plus réduite, à alléger sa marque sur la planète, et à s'orienter vers un futur plus sûr et plus harmonieux, entouré d'une biodiversité florissante.

2.3. Homme, qu'as-tu fait de ta planète ?

À l'humanisme et à la foi en l'homme des auteurs évoqués précédemment succède depuis quelques années une attitude empreinte de pessimisme. Trait dominant de nombreuses publications actuelles relatives à la défense ou à la protection de l'environnement, le message véhiculé se caractérise par une rhétorique du catastrophisme imminent.

La nature et la terre y apparaissent violentées de toutes parts, sous l'effet d'une humanité arrogante et besogneuse, ayant perdu tout sens des limites. Le lien immémorial et profond qui unissait, il y a peu encore, l'homme à la terre nourricière - son milieu de vie - a été rompu. À l'instar d'un personnage de Giono⁸⁴, cet homme « dé-naturé » est comme frappé d'une malédiction : tout s'étiole et se dégrade irrémédiablement à son contact. Sa prolifération et son *ubris* déchaînés par les possibilités qu'offrent les avancées des sciences et des technologies mettent en péril les conditions mêmes de la survie de l'espèce humaine.

□ Identification de la situation et des problèmes

Sans doute convient-il de voir en René Dumont, Jean Dorst, Robert Hainard et Théodore Monod de grandes figures et de grands précurseurs de ce mouvement engagé dans la défense de la nature et de l'environnement. Leur propos s'articule en diptyque : un premier volet comporte l'éloge d'une nature belle, étonnante, d'une richesse et d'une ingéniosité éblouissante, le second souligne le saccage opéré à demi-consciemment par l'activité des hommes.

En général, les termes de nature, d'environnement, de biosphère et de terre sont utilisés abondamment et indifféremment, sans qu'une définition particulière en soit précisée. Toutefois, la nature constitue la référence cardinale de cette approche, puisqu'il s'agit d'une entité autonome, qui fonctionne par elle-même et au regard de laquelle l'homme se présente plus ou moins comme un intrus. Ses limites spatiales s'avèrent cependant imprécises, un marais, une zone humide, une forêt peu artificialisée, voire une campagne riante étant assimilés à la nature, quand d'autre fois, le terme désigne la biosphère dans son ensemble. François Ramade écrit ainsi que le terme nature est « utilisé de façon banale pour désigner l'ensemble des systèmes écologiques continentaux et littoraux encore vierges ou peu altérés par l'homme »⁸⁵. Pour François Terrasson, la « Nature c'est ce qui existe en dehors de toute action de la part de l'homme »⁸⁶.

⁸⁴ *Op. cit.* dans l'introduction générale de notre travail.

⁸⁵ François Ramade (1993), *Dictionnaire encyclopédique de l'Écologie et des Sciences de l'Environnement*, Paris, Éditions International.

⁸⁶ François Terrasson (1991), *La peur de la nature*, Paris, Sang de la Terre.

Dès 1965, l'essentiel de cette approche est posé avec le livre fondateur de Jean Dorst *La nature dé-naturée*⁸⁷. « *L'homme est apparu comme un ver dans un fruit, comme une mite dans une balle de laine et a rongé son habitat en secrétant des théories pour justifier son action...* » écrit ce dernier. Cependant, à l'instar de beaucoup d'autres naturalistes, Dorst s'écarte de la « deep ecology » ; il revendique de renouer les liens entre l'homme et la nature plutôt que de tout ramener à un bio ou à un écocentrisme. Dans la conclusion de son livre, il résume ainsi sa pensée, largement partagée par des générations entières de naturalistes et d'amoureux de la « nature » :

*« Le vieux contrat qui unissait le primitif et son habitat a été brisé d'une manière unilatérale par l'homme dès que celui-ci s'est cru assez fort pour ne suivre dorénavant que les seules lois forgées par lui-même. Il convient, même si cela coûte à notre orgueil, de revoir entièrement cette position, de signer un nouveau pacte avec la nature nous permettant de vivre en harmonie avec elle. (...) Seule cette harmonie permettra de sauver à la fois l'homme et la nature sauvage, deux aspects, deux données d'un même problème que l'on a voulu dissocier pendant longtemps, mais entre lesquels on s'aperçoit qu'il n'est plus possible de faire une séparation. La nature ne sera pas sauvée contre l'homme, elle doit l'être parce que cela constitue la seule chance de salut matériel pour l'humanité en raison de l'unité fondamentale du monde dans lequel nous vivons »*⁸⁸.

Les développements récents de cette approche consistent à recenser, telle une litanie, tous les maux infligés à la nature, à l'environnement ou à la terre. Chapitre après chapitre, le bilan s'alourdit. La question critique « *Homme qu'as-tu fait de ta planète ?* » résume assez bien l'admonestation générale de nombre de ces ouvrages, qui portent souvent un message négatif, l'homme apparaissant sous le masque d'un destructeur invétéré de la beauté de ce monde, doublé d'un perturbateur des grands rythmes et fonctions de la nature.

Les raisons du phénomène sont en général évoquées, mais demeurent fort peu approfondies. Elles vont de la surpopulation⁸⁹ à la mise en cause de la technoscience et du modèle économique dominant, en passant par l'ignorance et la bêtise humaine, la faible conscience écologique des individus et des populations, la logique quasi-reptilienne du profit à court terme. D'aucuns, comme François Terrasson, lui assignent des origines psychologiques et culturelles en

⁸⁷ Jean Dorst (1965), *La nature dé-naturée*, Paris, Delachaux et Niestlé.

⁸⁸ *Ibid.*, p. 185-186.

⁸⁹ Le facteur démographique figure en général au rang des toutes premières causes de dérèglement écologique identifiées par les auteurs rassemblés dans cette approche. Dès 1968, Paul Ehrlich, dans son livre *The Population Bomb*, lançait le cri d'alarme. L'humanité, trop nombreuse par rapport à la nourriture disponible, courait à sa perte. Fonctionnant telle une bombe à retardement, l'explosion démographique devait conduire à l'épuisement des ressources naturelles en l'espace de quelques années.

relation avec le changement des modes de vie, l'urbanisation croissante du monde et l'hégémonie des technologies de l'image et du virtuel, d'où un délitement des liens directs de l'homme avec le milieu qui l'entoure. Dès lors, la peur de la nature revient en force et alimente à son tour le désir de façonner le monde environnant de main d'homme, afin de faire disparaître ce que l'on ne comprend plus et qui inquiète de façon prodigieuse dans une société technicienne qui cherche à tout maîtriser.

Depuis quelques années, l'inclinaison à la radicalisation du discours laisse peu de place à l'espérance. Sous des titres tels que *5000 jours pour sauver la planète*⁹⁰, *Forêts tropicales : c'est fichu*⁹¹ ou encore *Mal de Terre*⁹², les auteurs ne craignent pas d'annoncer que le compte à rebours est enclenché, que l'humanité, sauf à changer radicalement son mode de vie et son impact sur l'environnement, est condamnée à relativement court terme. Certains auteurs confient volontiers qu'ils essaient ainsi de susciter une prise de conscience du caractère dramatique de la situation. D'autres en revanche font preuve d'un réel pessimisme et semblent vraiment avoir perdu foi dans la capacité de l'homme, de la société ou de la civilisation à surmonter les difficultés. A moins qu'une catastrophe ne survienne suffisamment rapidement, ils voient mal comment ce qui n'est pas détruit aujourd'hui pourrait être épargné à l'avenir alors que toutes les prévisions – augmentation de la population mondiale, de ses besoins et de ses rejets polluants - donnent à penser que l'impact de l'humanité sur la terre ne peut que croître.

□ **Diagnostic des actions engagées**

Une part majeure de la réprobation s'adresse en premier chef aux gouvernements, aux États, à la puissance publique, aux grandes institutions censées organiser la vie collective et préparer l'avenir. Est dénoncé en particulier le « médiocre engagement de la communauté internationale », le « manque de volonté politique », sinon l'aveuglement des décideurs à faire de l'environnement une question centrale. Les auteurs regrettent en particulier que les conventions internationales et le droit plus généralement ne soient pas mieux appliqués, contrôlés dans leur mise en œuvre et que les acteurs qui y dérogent ne soient pas plus sévèrement sanctionnés.

Dans un certain nombre de cas précis, la critique s'étend au comportement de firmes spécifiques, de puissantes multinationales ou de banques, accusées d'être directement responsables de la destruction de milieux uniques, de l'épuisement de ressources naturelles ou de l'imposition de choix techniques nuisibles pour l'environnement. Plus souvent cependant, la mise en cause porte

⁹⁰ Edward Goldsmith (1989), *5000 jours pour sauver la planète*, Paris, Le Chêne.

⁹¹ Selon le titre de l'article paru mardi 11 novembre 2003 dans *Le Monde* et signé par Frédéric Durand, Francis Hallé et Nicolas Hulot.

⁹² Hubert Reeves (avec Philippe Lenoir) (2003), *Mal de Terre*, Paris, Seuil.

sur le mode de développement économique au sens large, avec ou non l'appui de la technoscience, selon l'affinité des auteurs avec l'activité scientifique⁹³.

Enfin, le discours n'épargne pas non plus le quidam, étant entendu qu'il est généralement admis que chacun contribue aux problèmes dans leur ensemble, même si certains, et particulièrement les décideurs, les gouvernements et les États, sont davantage responsables que le simple citoyen-consommateur de ce qui se passe en raison même des responsabilités qui lui sont conférées.

□ **Propositions d'actions**

D'un auteur à l'autre, d'un collectif à l'autre, les propositions d'actions diffèrent. Toutefois, la répétition de certaines idées et de certains motifs permet de reconstituer une sorte de profil-type des propositions de ce grand type d'approche. Des exemples tirés de divers ouvrages viendront illustrer le propos.

- Une part très importante des auteurs place sa confiance ou ses derniers espoirs, selon les cas, dans la volonté des gouvernements et des gouvernants à faire de la préservation de l'environnement et de la conservation de la nature une priorité ou un objectif central de la politique. Il s'agit d'un préalable, en dehors duquel aucun salut n'est possible. De là doit découler un ensemble de mesures et de décisions qui peuvent être réunies sous quelques grands thèmes : Règles/normes/écoconditionnalité ; Éducation, information du public, communication ; Sciences et technologies ; Moyens financiers et humains accrus consacrés à la protection de la nature/de l'environnement.
- L'autre grand pôle de propositions s'adresse à l'individu, en tant que consommateur et/ou en tant que citoyen. Au cours des dernières années, de nombreux guides du consommateur-citoyen, du consomm'acteur, de l'écocitoyen ont vu le jour. Ils se présentent sous la forme d'un petit livret donnant, pour un domaine précis – par exemple l'eau ou la lutte contre la production des déchets – ou au contraire pour le développement durable en général, un ensemble de recettes, de mesures faciles à mettre en œuvre ou encore d'actes responsables à mettre en application soi-même, sans avoir besoin d'en référer à quiconque, sans avoir besoin d'attendre un signal d'encouragement extérieur.

⁹³ Quand ils sont issus de formation scientifique ou qu'ils pratiquent eux-mêmes une activité scientifique, les auteurs voient surtout dans « la science » une source de solutions. Journalistes, écrivains, artistes et autres défenseurs de la nature d'extraction non-scientifique n'ont souvent pas les mêmes réticences à suspecter l'activité scientifique de complicité dans la genèse des problèmes environnementaux, comme par exemple dans le cas des O.G.M. ou des nanotechnologies.

- Entre ces deux grands pôles d'action qui concordent à merveille avec l'un des slogans-phares de beaucoup d'environnementalistes – « Penser globalement, agir localement » (Think global, act local) -, certains auteurs introduisent une catégorie spécifique, celle de la responsabilité des entreprises. Reconnues comme acteurs des grands problèmes de la planète et du développement durable, les entreprises, spécialement les grandes firmes privées, sont alors tenues de montrer l'exemple sur un certain nombre de points.
- On notera enfin que certains auteurs placent une grande partie de leurs espoirs dans les avancées de la science et de la technologie, estimant que c'est par là que l'humanité pourra résoudre les problèmes auxquels elle se trouve confrontée. Dans cette optique, certains auteurs font grand cas des promesses de l'écologie industrielle⁹⁴, des « machines vivantes » ou encore des nouvelles formes d'agriculture écologique (révolution doublement verte...).

⁹⁴ Suren Erkman (1998), *Vers une écologie industrielle. Comment mettre en pratique le développement durable dans une société hyper-industrielle ?*, Paris, Charles Léopold Mayer.

Tableau récapitulatifs (4 pages)

2- L'homme est, l'homme doit rester la mesure de toutes choses⁹⁵

Que des problèmes d'ordre environnemental existent, admettons. En revanche, qu'il faille, au nom d'un certain impératif écologique, modifier de fond en comble les institutions, repenser la société dans son ensemble jusqu'à changer les valeurs cardinales de l'Occident, voilà qui ne saurait être acceptable. Tel est le résumé de cette nouvelle approche.

Les auteurs et les personnalités que rassemble ce groupe ont en commun de stigmatiser les mouvements et les tendances, dont l'écologisme « pur et dur » leur paraît excessif, voire dangereux. Celui-ci constitue en effet à leurs yeux une menace potentielle pour l'humanisme, la liberté des personnes, la société démocratique, l'essor de la science, le développement du marché. Ils proclament haut et fort le caractère indiscutable de certains principes, à leurs yeux fondateurs de l'ordre occidental, et ils en jugent inacceptable la mise en cause, sous prétexte de sauvegarde de la planète, problème qu'ils n'abordent finalement que par incidence.

L'examen des positions de trois représentants essentiels de cette approche permet de préciser les argumentaires déployés. Ils appartiennent respectivement à la tradition philosophique humaniste, au monde scientifique, et à l'univers de la politique.

Les sources utilisées se révélant très hétérogènes, elles ont donné lieu à des développements plus ou moins longs.

⁹⁵ C'est au sophiste Protagoras (v. 485 - v. 410 av. J.C.) que Platon prête dans le *Gorgias* le mot devenu célèbre : « l'Homme est la mesure de toutes choses ».

2.1. - L'humanisme menacé, Luc Ferry

L'ouvrage du philosophe Luc Ferry paraît en 1992⁹⁶. Couronné par le prix Médicis de l'essai, il connaît un fort retentissement en France. La « classe politique » de droite comme de gauche salue son esprit démocrate, cependant qu'écologistes et amoureux de la nature le vouent à tous les diables. Le texte qui suit s'appuie uniquement sur cet ouvrage et l'ensemble des citations en proviennent.

□ Identification de la situation et des problèmes

L'écologie s'est imposée comme un problème de civilisation et un enjeu politique capital. Il n'est toutefois pas possible de parler d'écologie au singulier, car des sensibilités et des approches philosophiques foncièrement différentes existent. En fait, à la lumière de la question cruciale des rapports de l'homme et de la nature, trois grands courants peuvent être distingués⁹⁷.

- Le premier courant pose qu'au travers de la nature, c'est encore et toujours l'homme qu'il s'agit de protéger, fût-ce de lui-même et de sa propension à jouer aux apprentis sorciers. Ce courant s'alimente à la fois d'une prise de conscience et d'une demande croissante : prise de conscience qu'à détruire le milieu qui l'entoure, l'homme risque de mettre sa propre existence en danger ; demande croissante et parfaitement légitime d'une qualité de vie supérieure, en particulier dans les pays occidentaux. Aucune valeur intrinsèque n'est accordée à la nature ou à l'environnement ; seule demeure l'exigence de maintenir les conditions d'une vie bonne sur la terre. En situant l'homme au centre de ses préoccupations, cette approche s'inscrit dans la tradition parfaite de l'humanisme.

- Le second courant étend l'attribution d'une signification morale à certains êtres non humains. Très présente dans le monde anglo-saxon, cette perspective fonde l'important mouvement de libération animale, selon lequel tous les êtres vivants susceptibles de plaisir et de souffrance doivent être tenus pour des sujets de droit et traités comme tels.

⁹⁶ Luc Ferry (1992), *Le nouvel ordre écologique. L'arbre, l'animal et l'homme*, Paris, Grasset.

⁹⁷ Luc Ferry ne s'appesantit aucunement sur l'origine et les caractéristiques des problèmes écologiques, dont il considère qu'ils portent « sur des dangers dont on devrait parvenir à mesurer de manière scientifique la réalité et la portée exactes : effet de serre, trou dans la couche d'ozone, possibles explosions de foyers radioactifs, disparition de la forêt amazonienne et de ses habitants, pollution des mers, etc. » (p. 136). Il se contente de renvoyer à un ouvrage qui « scinde la grande peur planétaire au fond de l'écologie contemporaine en trois rubriques », à savoir : « l'épuisement des ressources naturelles, la multiplication des déchets industriels et la destruction des cultures traditionnelles » (il s'agit du livre de Pierre Alphanéry, Pierre Bitoun et Yves Dupont (1991), *L'équivoque écologique*, Paris, La Découverte).

- Le troisième courant opère un changement plus radical encore, définitif même, puisqu'il fait de la nature au sens large et de l'ensemble des êtres de nature en particulier, des sujets de droit, au même titre que l'homme. D'Aldo Leopold à Michel Serres, en passant par l'Allemand Hans Jonas, les grands penseurs et vulgarisateurs de ces thèses⁹⁸ postulent que la nature a une valeur intrinsèque. Dès lors, l'anthropocentrisme et tout ce qu'il génère d'injustices à l'encontre des non humains doivent être supplantés par un nouvel écocentrisme ou biocentrisme, dans lequel l'homme retrouvera une juste place.

Selon Luc Ferry, ces trois courants peuvent se ramener à une grande alternative. D'un côté se trouve une approche réformatrice – ou *shallow ecology* – qui propose de porter une plus grande attention à l'environnement, de corriger les atteintes les plus nocives à la nature, dans le but de mieux répondre aux besoins et aux attentes de l'homme. À l'opposé, il faut compter avec une approche proprement révolutionnaire – *deep ecology* – incompatible avec les principes et les valeurs de l'humanisme. C'est à une analyse critique de cette dernière que procède le philosophe d'obédience kantienne.

□ **Diagnostic des actions engagées**

L'écologie fondamentale⁹⁹ doit être battue en brèche pour trois motifs principaux, selon Luc Ferry. En premier lieu, pour les dangers qu'elle fait courir à l'humanisme et aux valeurs de l'Occident moderne ; en second lieu, pour l'absence de ligne de démarcation qu'elle génère entre humain et non-humain, nature et culture ; enfin, en raison de ses propres incohérences internes.

- Le danger de l'écologie radicale tient en premier lieu à ce qu'elle rejette, en bloc, les principes qui fondent l'Occident moderne :

« Sont dénoncés, par ordre d'apparition dans l'histoire : la tradition judéo-chrétienne, parce qu'elle place l'esprit et sa loi au-dessus de la nature, le dualisme platonicien, pour la même raison, la conception technicienne de la science qui s'impose en Europe à partir du XVII^e siècle chez Bacon et Descartes, car elle réduit l'univers à un stock d'objets pour les fins de l'homme, et le monde industriel moderne tout entier qui accorde à l'économie le primat sur toute autre considération. Ce n'est donc pas en réaménageant le système, comme le pensent naïvement les réformistes, qu'on pourra le changer. Il faut une authentique révolution, y compris sur le plan économique, ce qui implique que la critique du monde moderne s'alimente elle-même à des principes radicaux » (p. 120).

⁹⁸ C'est du moins ainsi que les voit Luc Ferry. Nous verrons par la suite que cette approche simplificatrice amalgame des penseurs et des thèses assez foncièrement différentes.

⁹⁹ Il s'agit de l'équivalent français de la « Deep Ecology » retenu par Luc Ferry.

Cette profonde mise en cause des valeurs de l'Occident moderne et de son anthropocentrisme caractérisé débouche de fait, d'après Luc Ferry, sur une « *déconstruction de « la tradition morale de l'humanisme ayant, depuis la Renaissance, conçu nos devoirs éthiques sur le modèle contractualiste de l'engagement vers d'autres individus, considérés comme égaux à nous »* » (p. 112). En effet, la perspective de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* est fustigée, l'homme, seul sujet de connaissance et d'action, jouissant de tous les droits, tandis que les objets qui l'entourent n'en disposent d'aucun. Des penseurs comme Marcuse, Ellul et surtout Heidegger sont convoqués à la barre des témoins à charge pour dénoncer les méfaits d'une technoscience et d'un essor industriel oublieux du monde naturel. Par dessus tout, l'homme étant réinscrit avec le développement de l'humanité dans une *nouvelle cosmologie*, une *continuité* étant établie entre l'espèce humaine et l'ensemble des êtres de nature qui l'entourent, l'homme perd toute place centrale : il devient tout à la fois portion infime dans la poursuite de la formidable aventure de la vie au sein du cosmos, et menace pour un tout, autrement plus précieux que lui.

- Luc Ferry croit pouvoir récuser cette manière « d'holisme dé-différenciateur », en rappelant que l'homme constitue « l'être anti-nature » par excellence. Quoi qu'en disent les fondamentalistes de l'écologie, c'est précisément, selon lui, par un « arrachement à l'état de nature » que se définit l'homme, « *c'est même sa différence spécifique d'avec les autres êtres, y compris ceux qui semblent les plus proches de lui : les animaux* » (p. 34)¹⁰⁰. L'homme n'est pas un « être de transcendance », parce qu'il est doué de raison comme le pensait Aristote - les animaux aussi sont doués d'une forme d'intelligence. Le propre de l'homme réside dans sa *liberté*. C'est en cela que l'humanisme hérité de Rousseau et de Kant¹⁰¹ s'éloigne de l'utilitarisme d'un défenseur des droits des animaux comme Singer¹⁰²: « *c'est la faculté de s'arracher aux intérêts (la liberté) qui définit la dignité et fait du seul être humain une personne juridique* », en d'autres termes « *sa capacité à agir de façon non égoïste, soit, au sens propre : désintéressée* » (p. 73). À la différence de l'animal qui est soumis au code naturel de l'instinct propre à son espèce plus qu'à son individualité, les être humains ont la possibilité de s'émanciper, voire de se révolter contre leur propre nature. C'est même par là, c'est-à-dire en s'arrachant à l'ordre des choses, qu'ils témoignent d'une authentique humanité et accèdent simultanément aux sphères de l'éthique et de la culture.

¹⁰⁰ Luc Ferry note que toutes les pensées qui font de l'homme un être de transcendance, qu'il s'agisse du judaïsme ou du criticisme post-hégélien, ainsi que le républicanisme français définissent précisément l'homme comme un être anti-nature. En revanche, la tendance à revaloriser l'état naturel et sauvage contre la civilisation se trouve déjà dans diverses législations nazies qui accordaient à l'animal un statut et un degré de protection inégaux.

¹⁰¹ À plusieurs reprises, Luc Ferry se recommande de la tradition philosophique et pratique issue d'Emmanuel Kant.

¹⁰² Théoricien et penseur du bien-être animal (« animal welfare »), à qui l'on doit notamment l'ouvrage *Animal liberation* (Century, 1995).

Il y a donc bien *discontinuité* entre *nature* et *culture*¹⁰³, entre l'homme et les autres « êtres de nature » : la culture n'est pas qu'un prolongement de la nature en l'homme, comme le voudrait un certain sociobiologisme. Non, dans le cadre d'un humanisme juridique, la nature ne peut avoir d'autre statut que celui d'objet de droit, et non de sujet de droit : « [...] *la nature n'est pas un agent, un être susceptible d'agir avec la réciprocité qu'on attend d'un sujet d'un alter ego juridique. C'est toujours pour les hommes qu'il y a du droit, pour eux que l'arbre ou la baleine peuvent devenir les objets d'une forme de respect liée à des législations – non l'inverse* (p. 207) ».

- Au demeurant, une troisième source de critique tient aux présupposés mêmes de ce biocentrisme radical. La nature et la biosphère y sont toujours présentées sous des jours des plus favorables, au motif qu'elles donnent la vie à tous les êtres qui sont en elles et leur permettent de se maintenir dans l'existence. Pourtant, « *la biosphère donne vie tout autant au virus du sida qu'au bébé phoque, à la peste et au choléra comme à la forêt et au ruisseau* ». *Dira-t-on sérieusement que le H.I.V. est sujet de droit, au même titre que l'homme ?* » (p. 207).

□ **Propositions d'actions**

Luc Ferry convient qu'il importe de dépasser l'anthropocentrisme cartésien exacerbé qui tend à ramener l'ensemble des « êtres de nature » à des objets, à des choses ou à des mécaniques dénuées de sensibilité et dépourvues de toute valeur intrinsèque, donc indignes d'attention particulière. Le bon sens rejoint plusieurs grandes traditions pour recommander de ne pas infliger aux animaux des souffrances inutiles. Sans pour autant accorder un statut juridique à l'animal, son équivocité doit donc être reconnue : la relation à l'animal doit faire l'objet d'un certain respect, car ce faisant, c'est à nous-mêmes que nous le témoignons, ainsi que l'exprimait déjà Kant.

Au-delà de cet aspect, l'écologie pose de vraies questions, ne serait-ce que parce que la remise en cause de la logique libérale de la production et de la consommation ne saurait laisser indifférent. Afin d'éviter toute récupération par « l'écologie profonde », ces vraies questions doivent être abordées dans un cadre démocratique réformiste :

« *Que ce soit par un surcroît de science et de technique que nous parviendrons un jour à résoudre les questions qu'aborde l'éthique de l'environnement est plus que probable. S'imaginer pour autant que les solutions se présenteront d'elles-mêmes, comme par une harmonie préétablie, sans que nous ayons besoin de mobiliser une réflexion et une action collectives, relève de l'infantilisme. De là, justement, la nécessité d'intégrer l'écologie dans un cadre démocratique : c'est parce qu'elle est une affaire trop sérieuse pour eux qu'il ne faut pas en laisser le monopole aux écologistes profonds, non parce que toutes leurs questions seraient a priori frappées de nullité* » (p. 191).

¹⁰³ En page 85, l'auteur du *Nouvel ordre écologique* insiste sur ce point essentiel de son raisonnement en soulignant : « *Jusqu'à preuve du contraire les animaux n'ont pas de culture, mais seulement des mœurs ou des modes de vie et le signe le plus sûr de cette absence est qu'ils ne transmettent à cet égard aucun patrimoine nouveau de génération en génération* ».

2.2.- L'inacceptable mise en cause de « la science »

Après l'humanisme et la philosophie héritée des Lumières, certaines personnes croient déceler dans un certain nombre de discours, de comportements et de pratiques, une mise en cause des sciences dont les raisons leur paraissent pour le moins discutables.

Coût de tonnerre dans le ciel étoilé de Rio de Janeiro, le 1^{er} juin 1992, à l'occasion du Sommet de la Terre, un appel aux chefs d'État et de gouvernement, est rendu public. Parmi les deux cent soixante-quatre premiers signataires de cet appel, on ne dénombre pas moins de cinquante-deux Prix Nobel entourés d'une majorité de scientifiques, mais aussi de spécialistes des sciences humaines (Bourdieu, Ferry...), de philosophes, d'écrivains, de journalistes. Cet appel dénonce « *l'émergence d'une idéologie irrationnelle qui s'oppose au progrès scientifique et industriel et nuit au développement économique et social* », avant de mettre en garde « *les autorités responsables du destin de notre planète contre toute décision qui s'appuierait sur des arguments pseudo-scientifiques ou sur des données fausses ou inappropriées* ».

Une analyse de texte de l'appel (texte fourni en page 94) au travers de la grille I/D/A permet d'en faire ressortir les principaux motifs de l'argumentaire. Les morceaux de phrases sont soulignés par l'auteur du présent travail.

□ **Identification de la situation et des problèmes**

- « *Nous, soussignés, membres de la communauté scientifique et intellectuelle internationale [...], nous nous inquiétons d'assister, à l'aube du XXI^e siècle, à l'émergence d'une idéologie irrationnelle [...]* ».

□ **Diagnostic des actions engagées**

- « [...] *l'émergence d'une idéologie irrationnelle qui s'oppose au progrès scientifique et industriel et nuit au développement économique et social* ».

- « [...] *l'état de nature, parfois idéalisé par des mouvements qui ont tendance à se référer au passé, n'existe pas et n'a probablement jamais existé depuis l'apparition de l'homme dans la biosphère, dans la mesure où l'humanité a toujours progressé en mettant la nature à son service et non l'inverse* ».

- « [...] *le progrès et le développement reposent depuis toujours sur une maîtrise grandissante de ces éléments hostiles* [il s'agit des substances dangereuses utilisées par nombre d'activités humaines] ».

□ Propositions d'actions

- « [...] nous demandons formellement par le présent appel [aux autorités responsables du destin de notre planète] que cette prise en compte, ce contrôle et cette préservation [des ressources naturelles] soient fondés sur des critères scientifiques et non sur des préjugés irrationnels ».

- « [...] les instruments [de la science, de la technologie et de l'industrie], dans la mesure où ils sont gérés de façon adéquate, sont des outils indispensables qui permettront à l'humanité de venir à bout, par elle-même et pour elle-même, de fléaux tels que la surpopulation, la faim et les pandémies ».

La publication de ce texte va susciter une importante polémique, tout particulièrement en France, au point d'occulter en partie les débats relatifs à Rio. De nombreux scientifiques et divers observateurs déplorent les relents de scientisme que comporte ce texte. L'éditorial du journal *Le Monde* du 3 juin 1992 reproche ainsi à l'appel de Heidelberg d'avoir « *l'allure d'une admonestation péremptoire, comme si la science ne parvenait décidément pas à se défaire de cet orgueil qui la fait douter de tout sauf d'elle-même* ». Après Rio, le débat se poursuit France. Plusieurs autres appels et contre-appels sont produits. Ainsi, l'« *Appel à la raison pour une solidarité planétaire* » s'élève « *tout autant contre les comportements d'extrémisme écologique qui sacrifient l'homme à la nature que contre les comportements d'impérialisme scientifique qui prétendent sauver l'humanité par la science seule* »¹⁰⁴. Ils reprochent à cet appel de jeter indistinctement la suspicion sur tous ceux qui s'interrogent sur le progrès technique et ses conséquences. Avant d'ajouter : « *Au nom de la raison, nous refusons autant l'irrationalité écologique que l'intégrisme scientifique* ».

Moins virulents dans leur réaction, plusieurs observateurs préféreront relever la maladresse ou l'imprécision de certaines formules de l'appel de Heidelberg – d'où les multiples protestations et polémiques engendrées - plutôt que de céder à la tentation facile de considérer que tous ses signataires se sont rangés sous le fourches caudines de l'industrie et du grand capital¹⁰⁵, comme le prétendent certaines militants écologistes, piqués au vif par l'appel. Ainsi, dans un entretien avec Jean Spiroux, le scientifique Francesco Di Castri note qu'il difficile de comprendre à qui les termes

¹⁰⁴ Présenté comme l'appel des scientifiques et intellectuels préoccupés d'un développement durable, cet appel comporte notamment comme signataires : Catherine Allais, journaliste, Michel Beaud, économiste, Calliope Beaud, écologiste, Yves Chevalier, ingénieur économiste, Benjamin Dessus, physicien, Dominique Finon, économiste, Jean-Paul Foncel, cadre, Jean-Charles Hourcade, économiste, Bernard Laponche, physicien et économiste, François Pharabod, énergéticien, Pierre Radanne, Jean-Claude Ray, Jean Tassart (D'après *Le Courrier de la Cellule Environnement*, n°17, août 1992).

¹⁰⁵ Dans un ouvrage récent, Ignacio Ramonet, Rédacteur en chef du *Monde diplomatique* déplore le ton de l'appel de Heidelberg, au moment où, « *de nombreux citoyens estiment que l'alliance du capital, de l'industrie et de la science constitue une trahison à l'éthique de cette dernière, et qu'une telle conception marchande du progrès est en grande partie responsable de certains des plus graves maux planétaires* » (Ramonet, Ignacio (1999), *Géopolitique du chaos*, Paris, Gallimard).

s'adressent, notamment au sujet de « l'idéologie irrationnelle » : de quoi s'agit-il, qui est visé ? Est-ce l'écologie ? Des mouvements politiques s'inspirant de l'écologie ? Un certain écologisme fondamentaliste ? Avant de remarquer que « *personne à Rio n'a prôné le retour à une société pré-industrielle, en dehors peut-être de quelques petits mouvements relevant plus du folklore que des idées politiques ou scientifiques* »¹⁰⁶.

Quoi qu'il en soit, ce type d'argumentaire resurgit de temps à autres sous diverses plumes. Récemment, la controverse au sujet des O.G.M. lui a donné l'occasion de s'exprimer, moyennant quelques variantes et enrichissements.

Sous des plumes *a priori* très différentes, deux articles parus à deux ans d'intervalle dans le quotidien *Le Monde* reproduisent, *mutadis mutandis*, la structure de l'argument de l'appel de Heidelberg. Intitulé *Les O.G.M. et les nouveaux vandales*, le premier article, paru le 4 septembre 2001, réunit les signatures de François Ewald, professeur au Conservatoire national des arts et métiers, directeur de la recherche et de la stratégie à la Fédération française des sociétés d'assurance et de Dominique Lecourt, philosophe, professeur à Paris-VII-Denis Diderot, délégué général de la Fondation Biovision/Académie des sciences. Aux yeux de ces auteurs, la destruction des cultures d'organismes génétiquement modifiés par José Bové et la Confédération paysanne revêt une « exceptionnelle gravité ». Ces actes s'avèrent comparables à « *la volonté des vandales qui, sous la Terreur, détruisaient, brûlaient, saccageaient, profanaient les « monuments des arts et des sciences* ». Les raisons mises en avant par Bové et les siens leur paraissent relever de la même idéologie qui prévalait au temps de la révolution française. Mais au-delà du coup porté à l'institution scientifique, la menace vient de ce que « *le pacte républicain, dans le rapport qu'il entretient avec la science, est en cause* ». Et de poursuivre comme il suit :

« *Qui ne voit que ce pacte, celui des Lumières, celui qui jusqu'à aujourd'hui a gouverné nos établissements d'enseignement, est en train de se défaire ? Qu'il se délite quand on observe l'usage que certains cherchent à imposer du principe de précaution, quand on constate que se banalisent ces litanies lamentables sur la fin du progrès qui font désormais l'ordinaire des sciences humaines ? Qui ne voit que ce pacte est défait quand la liberté de la recherche n'est plus garantie ?* ».

Dépassant de beaucoup les termes de l'appel de Heidelberg, le second article est paru le 22 octobre 2003. Intitulé *Les sciences à l'heure du soupçon*, il est signé d'Étienne-Émile Baulieu, biochimiste, professeur honoraire au Collège de France et Président de l'Académie des Sciences depuis le 10 décembre 2002.

¹⁰⁶ Cet entretien peut être consulté sur le site : http://www-cal.univ-lille1.fr/~cv/ecologie/charte_de_la_terre/heidelbergappel.htm

Cette fois encore, le propos commence par une généralisation audacieuse : « *Nous, scientifiques...* ». Après quelques lignes de propos général, le problème est posé : « *Le doute qui saisit l'époque me paraît lié au double sentiment de pouvoir et d'impuissance qu'à l'homme vis-à-vis de la nature et de lui-même* ». Trois colonnes tentent d'établir comment les critiques et les réactions négatives suscitées par les O.G.M. relèvent en premier lieu de la *peur*, en second lieu de l'*ignorance*, enfin de l'*idéologie* : « *Il semble aussi difficile de se faire aux O.G.M. au début du XXI^e siècle, que de monter dans les trains au milieu du XIX^e siècle, où l'on craignait de mourir dans les tunnels, ou d'installer des fils électriques dans les églises après la découverte de Franklin, alors qu'ils étaient regardés comme blasphématoires* ». Dans les chapitres suivants, le savant estime que toutes les précautions utiles et nécessaires entourent les activités scientifiques, qu'il s'agisse d'O.G.M. ou de « *clonage thérapeutique* », la responsabilité des scientifiques étant de toute manière clairement engagée. Il s'ensuit, comme dans l'article précédent, une nette prise de position contre le principe de précaution, ce qui constitue une véritable nouveauté¹⁰⁷ :

« Il importe de ne pas faire du principe de précaution un principe de suspicion et une pratique d'inaction, mais de rechercher, vérifier, contrôler sans négliger aucune critique, et d'être toujours prêt à des solutions différentes. C'est le devoir d'humanité et la responsabilité politique des scientifiques dans la cité ».

Suit enfin le coup de grâce final, moins frontal et direct que dans le cas des précédents auteurs, mais non moins caractéristique de cette manière d'approcher le problème :

« Je comprends la tentation de s'en tenir aux acquis d'une humanité qui dispose déjà de tant de moyens pour mieux vivre et choisir de mieux les partager. Je comprends ce sentiment, cette intuition qu'il faudrait marquer une pause. Mais il ne faut pas compter sur un palier de l'évolution scientifique, sur un moratoire du changement : c'est une hypothèse totalement irréaliste – et bien des conservateurs tranquilles vont le regretter. L'homme invente, veut savoir toujours plus, que cela touche le climat sur notre Terre et son évolution, les planètes alentour, ou les possibilités de vie prolongée en bonne santé et pleine lucidité. C'est irrépressible ».

¹⁰⁷ En 1992, la notion de principe de précaution est encore trop récente pour donner lieu à des prises de position. Il en va tout autrement aujourd'hui. L'inscription du principe de précaution dans la Charte de l'environnement voulue par le Président Chirac soulève de grandes réserves de la part du patronat, des scientifiques et des assureurs, comme le confirme l'article publié en page 8 du journal *Le Monde* du 3 mars 2004. On y apprend qu'Ernest-Antoine Seillière, président du MEDEF, a estimé le 13 janvier que « *l'inscription du principe de précaution dans notre Constitution nous paraît très dangereux pour notre pays* ». De son côté, l'Académie de médecine écrit le 6 janvier : « *Il faut éviter que la mise en œuvre de ce principe donne à une simple suspicion de risque le statut de danger avéré* ». Le professeur Maurice Tubiana parle même d'« *un principe suicidaire pour la France* » qui pourrait conduire à « *la paralysie du pays* ». Toujours ardemment opposé à ce principe, François Ewald craint que ce principe « *extrêmement puissant* » ne devienne un « *droit à faire valoir une incertitude* », avant d'ajouter que ce principe « *pose un problème de liberté publique dont l'organisation selon la Constitution appartient intégralement au législateur* ». L'article fait remarquer en conclusion que « *À toutes ces critiques, les partisans du principe de précaution font remarquer que cette notion est inscrite depuis 1995 dans la loi, qu'elle a déjà été invoquée à une trentaine de reprises par le Conseil d'État depuis, sans que cela ait conduit aux périls annoncés aujourd'hui* ».

Que ce type de propos puisse incommoder et être mal interprété n'a rien d'étonnant. Les auteurs de ces articles construisent leur argumentaire par opposition à des forces sociales censées incarner l'ignorance et la peur, en bref, *l'obscurantisme* contre les Lumières de « la Science ». Ce faisant, ils prennent un double risque. Le premier consiste à assimiler toute forme de questionnement sur le progrès, sur les développements de la technique et leurs impacts sociaux et environnementaux à une contestation globale de l'activité scientifique elle-même, pis, à l'utopie d'un retour à un supposé état de nature. Le second est d'alimenter l'idée d'un « impérialisme scientifique », foncièrement anti-démocratique, comme si la science était seule en mesure de statuer sur les questions qui touchent à la nature, au vivant et au monde plus généralement. Aussi est-il à craindre que ce type de propos produise l'effet exactement opposé à celui recherché, à savoir creuser un peu plus l'écart entre scientifiques et non-scientifiques.

Cependant, il y a tout lieu de penser cependant que ces « conséquences » dépassent de beaucoup l'intention des auteurs de ces articles, de même que, pour l'appel de Heidelberg, de nombreux scientifiques et personnalités signataires, n'ont sans doute pas cherché à défendre les intérêts de l'industrie et du grand capital. Faut-il y voir, comme plusieurs observateurs le suggèrent, le symptôme d'un malaise au sein du monde scientifique, d'une réaction contre l'injustice qui frappe la communauté scientifique alors que les moyens alloués à la recherche s'avèrent décevants ? C'est probable. Dans un petit livre intitulé, *La science nous menace-t-elle ?*¹⁰⁸, l'auteur, non sans dépit, conclut sa défense de l'activité scientifique par ces mots : « *Ses relations [de la science] avec la société sont en passe de ressembler à celles d'un vieux couple qui se défait : les débats restent passionnés, mais les rapports ne le sont plus. Très bientôt, il faudra donc peut-être écrire un autre petit livre, dont le titre serait : N'est-ce pas plutôt nous qui menaçons la science ?* ».

¹⁰⁸ Klein, Étienne (2003), *La science nous menace-t-elle ?*, Paris, Le Pommier. Physicien et docteur en philosophie, Étienne Klein travaille au Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.) et enseigne à l'École centrale de Paris.

L'appel de Heidelberg

Nous, soussignés, membres de la communauté scientifique et intellectuelle internationale, partageons les objectifs du Sommet de la Terre qui se tiendra à Rio de Janeiro sous les auspices des Nations Unies et adhérons aux principes de la présente déclaration.

Nous exprimons la volonté de contribuer pleinement à la préservation de notre héritage commun, la Terre.

*Toutefois, **nous nous inquiétons d'assister, à l'aube du XXI^e siècle, à l'émergence d'une idéologie irrationnelle qui s'oppose au progrès scientifique et industriel et nuit au développement économique et social.***

*Nous affirmons que **l'état de nature, parfois idéalisé par des mouvements qui ont tendance à se référer au passé, n'existe pas et n'a probablement jamais existé depuis l'apparition de l'homme dans la biosphère, dans la mesure où l'humanité a toujours progressé en mettant la nature à son service et non l'inverse.***

*Nous adhérons totalement aux objectifs d'une écologie scientifique axée sur la prise en compte, le contrôle et la préservation des ressources naturelles. Toutefois, **nous demandons formellement par le présent appel que cette prise en compte, ce contrôle et cette préservation soient fondés sur des critères scientifiques et non sur des préjugés irrationnels.***

*Nous soulignons que nombre d'activités humaines essentielles nécessitent la manipulation de substances dangereuses ou s'exercent à proximité de ces substances, et que **le progrès et le développement reposent depuis toujours sur une maîtrise grandissante de ces éléments hostiles,** pour le bien de l'humanité. Nous considérons par conséquent que l'écologie scientifique n'est rien d'autre que le prolongement de ce progrès constant vers des conditions de vie meilleures pour les générations futures.*

*Cependant, nous **mettons en garde les autorités responsables du destin de notre planète contre toute décision qui s'appuierait sur des arguments pseudo-scientifiques** ou sur des données fausses ou inappropriées.*

Nous attirons l'attention de tous sur l'absolue nécessité d'aider les pays pauvres à atteindre un niveau de développement durable et en harmonie avec celui du reste de la planète, de les protéger contre des nuisances provenant des nations développées et d'éviter de les enfermer dans un réseau d'obligations irréalistes qui compromettrait à la fois leur indépendance et leur dignité.

***Les plus grands maux qui menacent notre planète sont l'ignorance et l'oppression et non pas la science, la technologie et l'industrie** dont les instruments, dans la mesure où ils sont gérés de façon adéquate, sont des **outils indispensables qui permettront à l'humanité de venir à bout, par elle-même et pour elle-même, de fléaux tels que la surpopulation, la faim et les pandémies** ».*

Les phrases sont soulignées en gras par l'auteur de ce travail. Le nom de cet appel tient au fait qu'il aurait été rédigé et signé deux mois avant sa publication à Heidelberg. Parmi les signataires français, on note la présence de MM. Pierre Aigrain (physicien), Jean-François Bach (immunologue), Raymond Barre (ancien premier ministre), Jacques Barret (ministre), Etienne Baulieu (endocrinologue), Alain Bombard (océanographe), Henri Caillavet (ancien ministre), Jean-Claude Chermann (virologue), Jean Dausset (Prix Nobel de médecine), Jean Dorst (ornithologue), Pierre Douzou (biologiste), Pierre-Gilles de Gennes (Prix Nobel de physique), Paul Germain (secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences), François Gros (biologiste), Eugène Ionesco (écrivain), Philippe Kourilsky (biologiste), Henri Laborit (pharmacologue), Raymond Latarget (radiobiologiste), Hervé Le Bras (démographe), Jean-Marie Lehn (Prix Nobel de chimie), André Lichnerowicz (mathématicien), Dominique Stehelin (biologiste), Lionel Stoleru (économiste), Haroun Tazieff (volcanologue), Maurice Tubiana (cancérologue). D'après *Le Courrier de la Cellule Environnement*, n° 17, août 1992, INRA.

2.3.- La démocratie de marché ne reculera pas

Des trois variations ici présentées, celle-ci n'est sans doute pas la moins significative. Il est pourtant difficile de la trouver développée dans un argumentaire écrit : se pratiquant, sans doute, plus qu'elle ne s'écrit, elle n'a pas besoin de se justifier longuement.

Nous prendrons comme archétype de cette attitude la position des États-Unis au sujet du protocole de Kyoto, telle qu'elle est habituellement présentée dans la presse généraliste.

De nombreux observateurs remarquent que l'une des toutes premières décisions de l'équipe Bush nouvellement arrivée à la Maison Blanche a été de refuser de ratifier le Protocole de Kyoto¹⁰⁹. Les raisons invoquées en furent la menace pour le développement économique et la croissance que pourraient exercer des modalités d'application trop contraignantes. Par voie épistolaire, un groupe de trente-deux responsables conservateurs avait d'ailleurs encouragé l'actuel Président à ne pas participer au Sommet de Johannesburg, au motif que « *Le Sommet servira de tribune aux éléments les plus irresponsables et destructifs impliqués dans les délicats dossiers économiques et environnementaux d'envergure internationale* »¹¹⁰. Dix ans plus tôt déjà, lors du Sommet de la terre de Rio de Janeiro, le Président Georges Bush (père), qui avait pourtant accepté le principe d'une réduction des gaz à effet de serre en signant la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, avait fait savoir publiquement qu'il n'adopterait pas des mesures qui freineraient la croissance américaine. C'est d'ailleurs pour des raisons analogues que la Russie a fait savoir en fin d'année dernière qu'elle ne pouvait pas ratifier le Protocole de Kyoto, au grand dam des Européens¹¹¹.

Cette posture repose plus fondamentalement sur l'idée, régulièrement rappelée par les États-Unis ces toutes dernières années, qu'une *économie performante constitue la meilleure garantie pour une bonne préservation de l'environnement*. En d'autres termes, tout ce qui pourrait entraver la bonne marche de l'économie dessert la préservation de l'environnement. Un raisonnement analogue est d'ailleurs utilisé pour la lutte contre la pauvreté dans le monde, l'ouverture des marchés étant présentée comme la *condition sine qua non* d'une résorption progressive des problèmes de mal-développement dans le monde.

¹⁰⁹ En matière d'environnement, l'autre grande décision prise par l'équipe Bush a été d'atténuer sensiblement la portée du principal dispositif en faveur de la protection de la biodiversité sur le sol américain, *l'Endangered Species Act*.

¹¹⁰ In, Jean-Louis Validire, « *L'ONU ausculte la planète sans Bush* », *Le Figaro*, lundi 26 août 2002, page 2.

¹¹¹ En l'absence des États-Unis, principal acheteur potentiel de permis à polluer, l'intérêt pour la Russie (principal créateur potentiel de permis à polluer depuis l'effondrement de son économie) à rejoindre le protocole de Kyoto est douteux.

À cet égard, la plaquette officielle des États-Unis distribuée lors du Sommet de la terre de Johannesburg comporte sur la page de couverture deux citations édifiantes du Président Bush :

“America and the world share this common goal : We must foster economic growth in ways that protect our environment. We must encourage growth that will provide a better life for citizens, while protecting the land, the water and the air that sustain life.” President George W. Bush, February 14, 2002.

“The task of development is urgent and difficult, yet the way is clear. As we plan and act, we must remember the true source of economic progress is the creativity of human beings. Nations’ most vital natural resources are found in the minds and skills and enterprise of their citizens. The greatness of a society is achieved by unleashing the greatness of its people. The poor of the world need resources to meet their needs, and like all people, they deserve institutions that encourage their dreams”. President George W. Bush, March 22, 2002.

À en croire de nombreux observateurs, cette approche des questions liées à l’environnement se vérifie auprès de nombreux responsables, en France notamment. D’ailleurs, les responsables politiques se voient régulièrement reprocher leur insuffisante sensibilité aux questions d’écologie, alors qu’ils consacrent beaucoup d’attention aux questions de développement économique et d’emploi. À titre d’exemple, le projet de loi constitutionnelle sur la charte de l’environnement suscite peu d’intérêt auprès des parlementaires, de l’avis même du Ministre de l’écologie et du développement durable et de la rapporteuse du projet de loi. Dans une pleine page du journal *Le Monde*, intitulée « *Doutes et inquiétudes sur la Charte de l’environnement* », l’auteur de l’article n’hésite pas à sous-titrer : « *Les députés qui débattront du texte en avril se montrent, dans l’ensemble, peu sensibles aux questions liées à l’écologie* »¹¹².

¹¹² Hopquin Benoît, « Doutes et inquiétudes sur la Charte de l’environnement », *Le Monde*, Mercredi 3 mars 2004.

Tableau récapitulatif

3- Nature et environnement sont-ils solubles dans le marché ?

S'intéressant moins à la nature pour elle-même que cherchant à rendre compte des problèmes d'environnement au travers de la théorie économique, les spécialistes de cette discipline ont développé une analyse spécifique. Ils se répartissent en plusieurs courants, selon l'interprétation qu'ils donnent de la question écologique et les solutions qu'ils proposent de mettre en œuvre pour la résoudre.

Nous condensons ci-dessous quelques ouvrages significatifs, en particulier ceux de Jean-Philippe Barde (économiste à l'O.C.D.E.)¹¹³, d'Anne Vallée (maître de conférences de sciences économiques à l'université Paris-XII)¹¹⁴ et de Philippe Bontems et Gilles Rotillon, respectivement chargé de recherches à l'INRA et professeur de sciences économiques à l'université Paris-X-Nanterre¹¹⁵.

□ Identification de la situation et des problèmes

Les relations entre l'économie, considérée comme discipline autonome, et la nature sont à la fois anciennes et récentes. Anciennes dans la mesure où les économistes s'intéressent depuis toujours aux ressources naturelles dès lors qu'elles présentent une certaine rareté. Récentes, dans la mesure où il faut attendre le début des années 1970 et la multiplication des problèmes d'environnement pour que les économistes accordent à ceux-ci une importance accrue et mobilisent en faveur de la *gestion* de l'environnement différents outils, modèles et dispositifs issus de la boîte à outils de l'économiste¹¹⁶.

Avant de considérer les développements récents de la science économique au sujet des questions environnementales, il est utile de revenir sur le champ d'investigation de cette discipline et ses principales caractéristiques.

¹¹³ Jean-Philippe Barde (1992), *Économie et politique de l'environnement*, Paris, PUF.

¹¹⁴ Anne Vallée (2002), *Économie de l'environnement*, Paris, Seuil.

¹¹⁵ Philippe Bontems et Gilles Rotillon (2003), *L'économie de l'environnement*, Paris, La Découverte.

¹¹⁶ L'économie de l'environnement apparaît au moment où se répand et s'impose le sentiment de « dégradation accrue de l'environnement du fait des activités humaines » ; aussi s'intéresse-t-elle moins à la « nature » et aux « équilibres naturels » qu'aux **problèmes environnementaux** qu'elle cherche à expliquer et à corriger. Cette observation fait écho à une remarque de Jacques Weber qui constate que : « *La façon de poser un problème de gestion est en partie prisonnière de notre représentation du contexte dans lequel ce problème émerge, ou dont nous le faisons émerger en le formalisant. Nous sommes accoutumés d'entendre parler de situations conflictuelles ou dégradées : conflits entre agriculteurs et éleveurs, entre populations riveraines et aires protégées, entre pêcheurs artisans et « industriels », entre autochtones et allochtones ou encore, « dégradation » des pâturages, de la fertilité, des ressources en eau, déforestation, pertes de biodiversité, etc. Bref, tout va mal dès que l'on parle d'environnement. L'environnement est l'envers imaginaire de la Nature, parée de tous les attraits de l'harmonie, de l'équilibre. Dans l'imaginaire collectif, la nature est propre, l'environnement est sale : ne parle-t-on pas, dans le même temps, des équilibres de la nature et des déséquilibres environnementaux ? Tout se passe comme si la Nature était d'essence divine, l'environnement étant la création des hommes* » (in *Gestion des ressources renouvelables : fondements théoriques d'un programme de recherche*, juin 1995).

En tant que science et discours universaliste, l'économie a trait aux règles de la maison – du grec *oikos* « maison », et, *nomos* « règles »). Comme approche positive de la connaissance, l'économie vise donc à rendre compte de l'ensemble des règles effectives qui régissent les relations entre les hommes, entre les hommes et leur maison, leur cité,...leur planète. Comme approche normative et science de l'action, l'économie tente de répondre à la question : comment faut-il « régler » la maison ? Ce faisant, elle vise à l'administration optimale de la rareté ou, pour être à la fois plus explicite et plus précis avec Lionel Robbins, son objectif premier consiste à **satisfaire au mieux les besoins des hommes en recherchant l'allocation optimale des « ressources rares entre usages alternatifs »**¹¹⁷. En conséquence, l'économie borne généralement son champ d'investigation à la production, à l'échange et à la consommation de *biens et services utiles et rares*. Selon une représentation classique dans le domaine, cette « sphère des activités économiques » s'inscrit au sein de la « sphère des activités humaines », elle-même contenue dans la Biosphère.

Exclusion progressive des questions de nature du champ de l'économie

Vers 1758, dans une économie encore essentiellement agricole, le système économique que cherchent à penser les physiocrates (Quesnay, Turgot), demeure sous l'empire de la nature, considérée comme la mère de tous les biens, assimilés à des « dons gratuits » de celle-ci. Comparée à la circulation sanguine, la circulation des richesses économiques oblige à préserver et à entretenir le capital naturel afin de garantir la pérennité des activités économiques. Alors qu'à cette époque, l'économie acquiert tout juste un statut théorique et devient une discipline autonome en se démarquant de la religion, de la politique et de la morale, elle revendique toujours un rapport de soumission encore très forte de l'homme à la nature.

Avec le courant de pensée que fait naître l'ouvrage d'Adam Smith paru en 1776, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, les relations entre l'homme et la nature se distendent singulièrement. Non seulement la place de l'agriculture régresse en raison de l'essor de l'industrialisation, mais surtout le développement du **marché** et des **valeurs d'échange** a pour effet d'instaurer une distinction essentielle entre les **ressources naturelles marchandes** – la terre, limitée en quantité et en qualité, ainsi que certaines matières premières limitées et échangeables – et les « ressources » délivrées gratuitement par la nature, donc non marchandes, appelées « **ressources libres** ». Supposées en quantité illimitée, ces dernières sortent du champ de l'analyse économique. Jean-Baptiste Say affirme par exemple que « *les richesses naturelles sont inépuisables, car sans cela nous ne les obtiendrions pas gratuitement. Ne pouvant être multipliées ni épuisées, elles ne sont pas l'objet des sciences économiques* ». Ricardo, quant à lui, parle des

¹¹⁷ Lionel Robbins (1947), *Essai sur la nature et la signification de la science économique*, Paris, Médicis.

« propriétés inaltérables » de la terre. Ainsi s'explique l'absence de considérations relatives à la nature dans les deux grands schèmes de la pensée économique classique. En posant que la valeur d'échange des biens procède, selon la théorie de la valeur travail, de la seule la quantité de travail consacrée à leur production, les biens non reproductibles s'avèrent *de facto* exclus du champ de l'économie. Par ailleurs, avec la **main invisible** d'Adam Smith, le marché devient une instance prédominante de la société ; puisque par le seul mécanisme des prix, la poursuite des intérêts individuels converge automatiquement vers l'intérêt collectif, il n'est plus besoin de faire appel à un prétendu ordre naturel ou divin.

La coupure se renforce à partir des années 1870, avec l'école néoclassique. Deux grandes évolutions caractérisent les économistes qui s'en recommandent. D'une part, la production est analysée comme une combinaison **de facteurs substituables** : le capital, le travail et la terre. En comparaison, les « ressources naturelles », dans leur grande majorité, sont considérées comme un **bien libre**. Bientôt, le facteur de production « terre » va lui-même jouer un rôle mineur pour être intégré au capital, au motif qu'il dépend du capital et du travail pour « exprimer » son vrai potentiel. D'autre part, les auteurs néoclassiques vont s'intéresser avant tout au fonctionnement du marché et aux conditions de son équilibre. À cet égard, la notion de **valeur d'usage** introduite par la philosophie utilitariste initiée par J. Bentham et J. Mill va consacrer la rupture entre l'homme et la nature. Avec le concept **d'utilité marginale** en effet, un bien économique ne vaut qu'au regard du « flux d'utilité » qu'il engendre ; dès lors, c'est le consentement à payer pour obtenir ce bien qui permet d'en préciser la valeur d'usage. Il en résulte que tous les phénomènes hors marché sortent du champ de l'économie ; en outre, tout bien consommé perdant son utilité, il cesse d'exister pour la théorie économique : déchets, résidus et effluents divers ne relèvent plus de la sphère des considérations économiques.

Émergence tardive de l'économie de l'environnement

Selon Anne Vallée, l'intérêt récent de l'économie pour l'environnement participe de la prise de conscience, tardive, de la rareté croissante de ressources naturelles considérées jusqu'alors comme des « biens libres » (l'air, l'eau, l'espace, le silence, la beauté des paysages...). Tant que celles-ci demeuraient abondantes, l'économie pouvait s'en désintéresser, les considérer comme gratuites et inépuisables, et réserver sa réflexion aux seules ressources naturelles rares et non renouvelables, dont elle cherchait – depuis toujours d'ailleurs – à optimiser l'utilisation. Henry Ollagnon estime, quant à lui, que le regain d'attention portée par les économistes néoclassiques aux questions d'environnement s'explique aussi par la volonté « *d'adapter et de sauvegarder le marché comme instance de responsabilité et de décision décentralisée* », « *sous la pression d'autres*

approches concurrentes, notamment l'écologie, et pour répondre aux questions théoriques et pratiques qui lui sont posées »¹¹⁸.

Les manuels traitant d'économie de l'environnement ont coutume de sacrifier à l'inventaire de ce qu'ils nomment « les principales causes de la dégradation environnementale ». Celles-ci n'occupent jamais que quelques pages dans leurs ouvrages et se limitent à des considérations d'ordre général. Ainsi, Bontems et Rotillon, citant Ehrlich et Ehrlich¹¹⁹ et leur « équation d'impact » $I = PAT$, recensent trois facteurs décisifs : la taille de la population (P), le niveau individuel moyen de consommation (A) et la nature de la technologie (T). Ces trois facteurs s'expriment de manière variable selon les pays.

Dans les pays pauvres, l'impact de la croissance démographique est mis en avant pour expliquer la pression accrue sur les ressources naturelles et ses multiples conséquences négatives au regard de l'environnement (déclin de la biodiversité suite à la déforestation, appauvrissement des sols et désertification...). Les deux autres facteurs s'avèrent plus prégnants dans les pays riches ou en plein essor comme, par exemple, la Chine. Il est reconnu que, depuis la révolution industrielle et les forces extraordinaires qu'elle a permis de libérer, la croissance économique a pour effet de produire et de consommer toujours plus, avec, pour corollaire, une pression accrue sur les ressources naturelles au sens large (depuis l'espace disponible jusqu'aux réserves en eau) et le rejet croissant de résidus et d'effluents divers et variés, souvent au-delà du seuil d'auto-épuration des écosystèmes. Bontems et Rotillon soulignent qu'« *une grande part des dégradations environnementales, notamment celles qui concernent la totalité de la planète, comme l'effet de serre ou le trou dans la couche d'ozone, mais aussi la surexploitation des ressources naturelles épuisables (pétrole, charbon, gaz...) ou renouvelables (forêts, poissons...), sont dues aux comportements de consommation et de production des pays industrialisés* »¹²⁰. À cela s'ajoutent des développements technologiques, pour le meilleur et pour le pire. Pour le meilleur, dans la mesure où certains d'entre eux permettent de réduire la dépendance à l'égard de ressources naturelles, même s'il s'avère que dans les pays de l'O.C.D.E., les effets d'échelle de la croissance économique ont plus de poids que les améliorations de l'efficacité selon Anne Vallée¹²¹. Pour le pire, dans la mesure où de nouvelles molécules sont libérées dans l'environnement, de nouveaux impacts sont générés par les conditions nécessaires à la production de ces nouvelles technologies et à leur mise en service, sans que les conséquences à moyen et long terme soient toujours prévisibles.

¹¹⁸ Henry Ollagnon (1999), *Une approche patrimoniale de la gestion de la qualité. Une application à la nature et au vivant*. Thèse pour l'obtention du Doctorat d'État en Sciences économiques sous la direction de René Passet, p. 193.

¹¹⁹ P.R. et A.H. Ehrlich (1981), *Extinction : the Causes and Consequences of the Disappearance of Species*, New York, Random House.

¹²⁰ *Op. cit.*, p. 11. Rappelons à ce sujet qu'environ 70 % des émissions de dioxyde de carbone et la plupart de celles de chlorofluorocarbones (C.F.C.) sont dues aux pays industrialisés, alors que ces derniers comptent pour moins de 30 % de la population mondiale.

¹²¹ Anne Vallée prend pour exemple le domaine de l'énergie et des transports, où le recours à des technologies nouvelles et plus « respectueuses de l'environnement » (véhicules hybrides électricité-essence, biocarburants, piles à hydrogène) ne se traduit pas globalement par une diminution du volume de polluants émis.

Cependant, ces causes sont extérieures au champ de la réflexion économique. Aussi sont-elles assez rapidement mises de côté : leur exposé s'apparente d'ailleurs à une parenthèse dans les ouvrages d'économie de l'environnement. En réalité, face à la multiplication des problèmes d'environnement, les économistes ont essayé de trouver, au sein de l'analyse néoclassique, les grilles d'interprétation et de résolution du problème. Dans cette optique, les trois notions **d'effets externes**, de **biens collectifs** et de **droits de propriété** sont mobilisées conjointement par l'analyse économique.

Aux sources du problème : l'environnement, bien collectif

Dans des conditions de concurrence pure et parfaite, le marché apparaissant comme une instance assurant l'allocation efficace des ressources rares grâce à un système de prix optimaux reflétant correctement la rareté et l'utilité relatives des biens et des facteurs, il n'est *a priori* pas possible de diminuer l'utilité d'un agent sans diminuer celle d'un autre, selon le critère de Pareto¹²². Ce mécanisme est toutefois pris en défaut dans le cas des biens environnementaux en raison de l'existence d'effets externes ou externalités, qui font obstacle à l'allocation optimale des ressources. Dans son *Dictionnaire d'analyse économique*, Bernard Guerrien les définit comme « une situation où les activités d'un (ou de plusieurs) agent(s) économique(s) ont des conséquences sur le bien-être (au sens large) d'autres agents, sans qu'il y ait des échanges ou des transactions entre eux »¹²³. Le propre d'un effet externe est d'échapper au marché, entendu dans un sens large « de moyens, pour les parties concernées, de négocier leurs actions », sans qu'il soit nécessaire d'ailleurs de faire intervenir une institution fonctionnant avec des prix (Bontems et Rotillon, p. 19). En général, la présence d'externalités se traduit par l'apparition d'inefficiences : des situations de déséquilibre surviennent en raison de l'absence de récompenses (ou de gain) pour ceux qui sont à l'origine des externalités positives et faute de sanctions (ou de pénalités) pour ceux qui engendrent des externalités négatives, pourtant préjudiciables pour la collectivité au sens large.

Par exemple, la pollution sera interprétée comme un effet externe négatif (ou externalité négative) d'une entreprise ou d'un particulier sur un bien collectif (l'air, l'eau, l'environnement en général), l'entreprise ou le particulier n'étant aucunement incités par le marché à modifier leurs pratiques. L'absence de signal traduisible en termes marchands (gratuité apparente, caractère apparemment inépuisable...) prive le marché de toute forme de régulation automatique du

¹²² Proposé par l'économiste et sociologue Vilfredo Pareto (1848-1923), ce critère stipule qu'une affectation des ressources entre les différents membres d'une société est préférable à une autre, si elle est préférée par *tous* les membres de la société. Une situation qui vérifie ce critère correspond à un optimum (de Pareto) parmi d'autres possibles, dont il n'est pas possible de dire s'ils sont ou non meilleurs selon ce critère. Il suffit qu'un seul individu soit lésé lors du passage d'une affectation à une autre pour que le critère de Pareto ne soit plus vérifié. Aussi, les économistes néoclassiques apprécient-ils l'efficience ou l'« inefficience » d'une affectation des ressources au regard de ce critère.

¹²³ Article « externalités ou effets externes », in Bernard Guerrien (1996), *Dictionnaire d'analyse économique. Microéconomie, macroéconomie, théorie des jeux, etc.*, Paris, La Découverte.

problème par ajustement entre des offres et des demandes d'utilité et de rareté. **C'est donc cette absence de signal qui constitue le problème à corriger.**

Aux yeux de l'économiste, cette situation s'avère indissociable de la nature même des actifs naturels ou biens environnementaux, à savoir qu'ils forment des biens publics pour lesquels se pose un problème d'existence de droits de propriété. Adam Smith introduit la notion de « bien public » pour caractériser des biens qui bénéficient à tous, sans que les usagers se voient imposer une restriction de leur usage et sans qu'il soit possible d'imposer à leur égard une juste et entière répartition des coûts d'utilisation. Pour l'économie publique contemporaine, le bien collectif présente deux caractéristiques : d'une part la non-rivalité d'usage – un bien peut être consommé simultanément par un ensemble d'individus, sans que la quantité et la qualité bénéficiant à un consommateur réduise celles consommées par les autres – et, d'autre part, la non-exclusion – aucune restriction d'usage n'est possible. Il revêtent donc en tous points un caractère non-marchand irréductible. De là cette définition de l'environnement proposée par Jean-Philippe Barde :

« En économie, on définira ainsi l'environnement comme un bien public de la consommation duquel nul ne peut être exclu : le fait que je respire l'air ambiant ou que je jouisse d'un paysage n'affecte pas la qualité de l'air ou du paysage disponible. Ainsi, l'environnement s'avère tout à la fois la propriété de tout le monde et de personne »¹²⁴.

Classification courante des « biens environnementaux » en économie

	Exclusion possible	Exclusion impossible
Rivalité	Biens privés purs	Biens communs
Non-rivalité	Biens de club ¹²⁵	Biens collectifs purs

En somme, la cause fondamentale des problèmes d'environnement réside dans le fait que font défaut les correctifs ou les signaux nécessaires à l'internalisation des effets externes, que ceux-ci soient positifs ou négatifs.

- Cependant, les tenants de l'École américaine de la « Nouvelle Économie des Ressources » ne se satisfont pas de cette explication. Pour eux, la mauvaise gestion des ressources naturelles et la

¹²⁴ Jean-Philippe Barde, *op. cit.*

¹²⁵ Pour l'économiste, un espace vert, une zone protégée ou un parc national constituent des biens de club dans la mesure où ils peuvent faire l'objet d'exclusion. Une réglementation ou un droit d'entrée peuvent être appliqués par exemple. Ce type de bien répond au critère de non-rivalité, tant qu'il n'y a pas d'encombrement ; mais, au-delà d'un certain seuil de fréquentation, l'utilisateur supplémentaire dérange tous les autres et diminue leur bien-être.

dégradation de l'environnement qui l'accompagne trouvent leur cause fondamentale dans l'absence de définition de droits de propriété :

« Plus qu'une défaillance de marché, l'externalité n'est pas une fatalité technique ou économique, mais la conséquence d'une difficulté d'ordre juridique : l'absence de droits de propriété clairement définis »¹²⁶.

Dans ces conditions, ces auteurs estiment que les tentatives de solution en matière d'environnement se condamnent à l'inefficacité, tant qu'elles ne reconnaissent pas que les biens d'environnement sont « *res nullius* » : ils n'appartiennent à personne si bien que nul n'a intérêt à les protéger. L'environnement en général apparaît ainsi comme une *ressource commune*, c'est-à-dire comme une ressource dont sont titulaires de nombreuses personnes, qu'elles aient des droits de propriété ou de simples droits d'usages.

À la différence du bien collectif pur, le bien commun appartient à tous et à personne ; chacun peut le consommer, le récolter, et il y a donc absence d'exclusion. En revanche, quand un individu s'en est emparé, il en prive les autres consommateurs potentiels ; cette fois, il y a rivalité d'usage. Relèvent de cette catégorie, le poisson pêché dans les zones sans exclusion (cours d'eau, haute mer...), les champignons récoltés dans les forêts publiques, les espèces animales sauvages convoitées (éléphants, rhinocéros...).

Cette approche libérale reprend pour partie les thèses d'un article célèbre de Garrett Hardin, paru dans la revue *Science* en 1968, intitulé *La Tragédie des biens communs* (« The Tragedy of the Commons »). En raisonnant sur l'exemple des vaines pâtures en Angleterre au Moyen Âge, Hardin croit établir comment tout agent rationnel tend à épuiser les ressources communes au plus vite, considérant de toute manière que s'il ne le fait pas, d'autres le feront à sa place¹²⁷. Et de présager : « *La ruine est la destination finale vers laquelle se précipitent les hommes, chacun poursuivant son intérêt dans une société qui croit à la liberté d'accès aux biens communs* ». Hardin reprend en fait une position ancienne, défendue par Aristote dans *La Politique* ; pour celui-ci, « *ce qui est commun au plus grand nombre fait l'objet des soins les moins attentifs. L'homme prend le plus grand soin de ce qui lui est propre, il a tendance à négliger ce qu'il possède en commun avec autrui* ».

¹²⁶ G. Bramoullé « Droits de propriété et Biens environnementaux », in Max Falque (1997), *Droits de propriété et Environnement*, Paris, Dalloz.

¹²⁷ Cette approche a rapidement été battue en brèche par l'École américaine des « Common Goods ». Cf. à ce sujet le dossier paru dans le numéro 5652 (Vol. 302) de la Revue *Science* du 12 décembre 2003 et son dossier spécial consacré au sujet. Des auteurs comme Thomas Dietz, Elinor Ostrom et Paul C. Stern montrent comment, dans la pratique, des modes de régulation sociale et des formes de négociation entre acteurs gérant les communaux existent et empêchent de sombrer dans ce type de tragédie. Elinor Ostrom, en particulier, multiplie les exemples de communautés gérant de telles ressources (irrigation aux Philippines et en Espagne, pâturage communal en Suisse ou au Japon) et ayant fonctionné selon des principes d'honnêteté et de prudence.

Bilan

En définitive, du point de vue des approches économiques, trois grandes attitudes se révèlent quant à l'identification des problèmes de nature et d'environnement.

1. Pour certains économistes, ces questions ne ressortissent pas à proprement parler au champ de l'économie, à moins qu'elles ne correspondent à des ressources rares et non renouvelables, auquel cas il suffit de laisser faire le marché.

2. Pour d'autres, les problèmes d'environnement s'expliquent par l'absence de signaux et de correctifs assurant une internalisation par le marché des effets externes, positifs et négatifs.

3. D'autres enfin considèrent que la nature même des biens environnementaux – leur caractère de *res nullius* ou de bien commun – s'oppose à une réelle prise en charge, que seul un propriétaire privé est en mesure d'apporter.

Dans tous les cas, l'analyse économique se révèle foncièrement anthropocentrique. En se plaçant du point de vue des besoins humains et de la recherche de leur satisfaction, elle est conduite à « réinterpréter » les notions de nature, de biosphère et d'environnement, afin de pouvoir les intégrer à ses modes de raisonnement. Aussi, l'ensemble des manifestations, attributs et qualités de la nature et de l'environnement sont-ils assimilés, *de facto*, à des « ressources » naturelles, à des « actifs naturels » ou encore à des « biens et des services », que ceux-ci soient rares, en voie de raréfaction ou toujours gratuits.

□ **Diagnostic des actions engagées**

Au regard des problèmes identifiés ci-dessus, le diagnostic des actions engagées que réalisent les économistes s'articule essentiellement autour des notions de défaillance ou d'échec du marché (« market failure ») et de défaillance ou de dysfonctionnement de l'État, sans toutefois donner lieu, à notre connaissance, à de grands développements. Nous en retiendrons les principaux traits suivants.

Les défaillances du marché

La réflexion sur les caractéristiques spécifiques des biens environnementaux conduit à mettre en doute la capacité du marché à les gérer efficacement. En effet, pour aboutir à l'optimum social, l'échange marchand requiert des conditions particulières. Il convient que les ressources et les biens respectent quatre critères : l'universalité – toutes les ressources font l'objet d'appropriation privative et les titres de propriété sont clairement définis ; l'exclusivité : tous les

coûts et les bénéfices engendrés par la possession et l'usage de ces ressources doivent être supportés par le propriétaire ou lui revenir à la suite d'un échange marchand ; la transférabilité : les agents peuvent librement transférer leurs droits de propriété par un échange volontaire ; l'applicabilité : les droits de propriété doivent être respectés contre les empiétements d'autrui.

Un second élément de diagnostic a été fourni par Coase et repose sur le concept de **coût de transaction**¹²⁸. L'existence de coûts spécifiques et éventuellement onéreux pour permettre à des agents d'entrer en relation et de mieux **coordonner** leurs efforts conjoints, leurs offres et demandes de biens et de services peut s'opposer à l'instauration d'un marché (au sens large, défini plus haut). En d'autres termes, « *si des externalités existent, c'est qu'il est plus coûteux (en termes de transactions) de les faire disparaître que de les supporter* »¹²⁹. Ce phénomène joue d'autant plus dans le cas des actifs naturels et des biens environnementaux que ceux-ci **se distinguent des autres biens publics par le fait qu'ils sont produits de manière décentralisée**¹³⁰.

Une autre cause de défaillance réside dans les comportements qualifiés de « **passager clandestin** », qui consistent à « *sous-déclarer son intérêt pour un bien public et partant, sa disponibilité marginale à payer* ». Malheureusement, chacun adoptant cette attitude individualiste, cela conduit finalement à développer un effort global insuffisant pour maintenir un niveau de qualité suffisant.

Enfin, une dernière cause classiquement invoquée découle de l'impossibilité d'organiser un marché, en raison notamment de la difficulté de préciser la valeur de certains biens, surtout quand il s'agit de prendre en compte les préférences ou des utilités éventuelles des générations futures, qu'il n'est pas possible d'anticiper aujourd'hui.

Les dysfonctionnements de l'État

Classiquement, les causes majeures de dysfonctionnement de l'État sont présentées comme suit par les économistes libéraux.

Ces derniers voient d'abord dans l'État une source d'inertie, d'inefficacité et de lourdeur très grande, particulièrement peu adaptée à des questions complexes, décentralisées et évolutives, qui mettent en jeu énormément d'informations et d'acteurs. Ils reprochent à ce dernier d'être,

¹²⁸ Célèbre en économie, le théorème de Coase, dû en fait à Stigler (1966), stipule à l'inverse que « *dans un monde où les coûts de transaction sont nuls et les droits de propriété bien définis, il est possible d'obtenir une allocation optimale des ressources, sans intervention de l'État* ».

¹²⁹ Bontems et Rotillon, *op. cit.*, p. 20.

¹³⁰ Un phare, une route ou une infrastructure ferroviaire, considérés comme des biens publics purs en économie, sont décidés par une autorité centrale. En revanche, la concentration en CO2 de l'atmosphère de même que la qualité de l'eau dépendent d'une multitude de décisions individuelles, dont tente de rendre compte cette notion de décentralisation utilisée par les économistes.

notamment par le biais des politiques agricoles, à l'origine de subventions dont les effets sur l'environnement sont manifestes. Les aides accordées à l'agriculture dans les pays de l'O.C.D.E. ont été évalués par les économistes de cet organisme à 347 milliards d'euros en 2001. Elles constituent en grande majorité un soutien aux productions et à l'utilisation d'intrants (eau, engrais, pesticides) et les experts de l'O.C.D.E. considèrent qu'elles favorisent les excédents de production ainsi que l'utilisation excessive de substances agrochimiques, nocives pour les écosystèmes. Certaines simulations montrent que l'élimination des subventions agricoles améliorerait sensiblement la qualité et la quantité des réserves en eau. Plus généralement, les politiques publiques et les normes sont souvent considérées par les économistes comme le reflet de groupes d'influence et de lobbies, dont les intérêts privés ne rejoignent pas du tout le critère d'efficience sociale.

Par ailleurs, la plupart des limites et défaillances du marché se vérifient également pour les États. Par exemple, ceux-ci n'hésitent pas à se comporter comme des « passagers clandestins », comme l'illustre la réticence de certains à ratifier des conventions internationales relatives à l'environnement¹³¹. Ils sont par ailleurs confrontés aux mêmes difficultés que le marché pour évaluer la valeur de certains biens et agir en pleine connaissance de cause.

□ **Propositions d'actions**

Selon l'analyse que font les économistes des problèmes environnementaux et les causes qu'ils repèrent à leur origine, différentes voies de résolution apparaissent :

- Pour certains économistes libéraux, la foi dans les mécanismes de régulation du marché permet de formuler l'hypothèse qu'il n'existe pas de contraintes écologiques absolues, et qu'il n'existe en particulier aucune raison de limiter la croissance par les capacités de régulation de la biosphère. Ils ne doutent pas que, le moment venu, les problèmes d'environnement trouveront une solution satisfaisante via le marché lui-même. Leurs préconisations sont de deux ordres. Ils recommandent d'une part de se rapprocher autant que faire se peut des conditions de concurrence libre et parfaite (libéralisation des différents services, privatisation de tout ce qui peut l'être, transparence de l'information, suppression des subventions intempestives...). Pour ce qui concerne les ressources naturelles non marchandes, la solution passe à leurs yeux par l'attribution d'un prix (à l'eau, à l'air...), ainsi que par la confiance dans le progrès technologique. En outre, ceux qu'il est convenu d'appeler les « non-interventionnistes », estiment que les tentatives de prise en compte des externalités par l'État impliquent de tels coûts de mise en œuvre et des effets de répartition si

¹³¹ Bontems et Rotillon, *op. cit.*, p. 23.

complexes que les inconvénients de l'internalisation des effets externes en annihilent les avantages potentiels.

- Pour la Nouvelle Économie des Ressources, la solution réside dans la privatisation des ressources naturelles et l'affectation de droits de propriétés clairs. Dès lors, en vertu du théorème de Coase, le problème de l'internalisation des coûts sociaux se règle de lui-même par le seul échange des droits de propriété sur une ressource et l'internalisation de proximité qu'il assure. Henry Ollagnon remarque à ce sujet que l'apport essentiel de cette approche tient au fait qu'elle mise, au-delà de la main invisible du marché, « *sur les vertus du comportement du propriétaire dans sa relation à sa propriété* ». C'est d'ailleurs à ce titre que, selon elle, « *l'environnement doit être mis "hors gestion publique", par défaut d'engagement à long terme de l'administration, découlant de la non coïncidence entre autorité et responsabilité personnelle* »¹³². Pour les auteurs se recommandant de cette école de pensée, c'est uniquement dans les droits de la propriété que la coïncidence entre « usage » et « prise en charge » peut se réaliser. En d'autres termes, **cette approche suppose une internalisation psychologique de l'environnement - avant une internalisation économique – favorisée par le comportement de prise en charge qu'instaurent de fait les droits de la propriété.**

En dépit de son activisme, cette approche s'expose à plusieurs objections sérieuses, au sein même des économistes :

- D'aucuns font remarquer qu'elle requiert des ressources naturelles qui puissent effectivement être divisées, circonscrites et contenues dans des entités territoriales précises et stables, ce qui ne se vérifie pas pour de nombreuses « ressources » comme l'air, le silence, ou même certaines ressources halieutiques circulantes.

- L'appropriation envisagée, même quand elle est possible, peut néanmoins s'avérer onéreuse. Anne Vallée l'illustre par la difficulté à enclore les vastes propriétés de l'ouest américain au XIX^e siècle, compte tenu de l'immensité des distances et de la rareté du bois.

- Certains auteurs estiment que l'attribution de droits de propriétés ne suffit pas à garantir une utilisation efficace des ressources naturelles, surtout quand ces dernières ne donnent pas lieu aujourd'hui à une valorisation marchande (cas de la biodiversité en particulier).

- Plus fondamentalement encore se pose la question de l'égalité d'accès à des biens qui, pour une part, peuvent être considérés comme faisant partie du « patrimoine commun de l'humanité ».

¹³² Henry Ollagnon, *op. cit.*, p. 188.

- En réponse à la complexité des problèmes d'environnement, les experts-économistes ont tendance à préconiser des solutions mixtes combinant des instruments d'essence assez différentes, l'intervention de l'État et les mécanismes de marché. Un très grand nombre de travaux d'économie visent à évaluer l'efficacité relative de ces instruments dans différents contextes : il ne saurait être question d'en rendre compte ici de manière détaillée. Les politiques d'environnement des pays conjuguent ainsi des outils réglementaires (normes, autorisations, interdictions, plans de zonage ou d'occupation des sols...), des outils économiques (impôts, taxes et redevances, aménagements de la fiscalité, aides et subventions, permis négociables...), des instruments d'approche volontaire (accords, contrats négociés, engagements volontaires, chartes...) et des dispositifs d'information (collecte et fourniture d'informations, éducation).

Les instruments de réglementation

Ils ont connu un essor considérable dans les pays de l'O.C.D.E. depuis les années 1960. Qu'il s'agisse de normes d'émission, de normes de produit ou encore de norme de procédé, ces normes sont souvent liées aux technologies effectivement disponibles et aux efforts en matière d'environnement qu'elles permettent de réaliser. Si l'approche juridique et réglementaire a souvent été privilégiée dans les pays de l'O.C.D.E., les économistes n'en restent pas moins assez souvent convaincus qu'il s'agit d'une approche souvent coûteuse pour la réalisation d'un objectif donné, car elle est peu incitative. De leur point de vue, elle pâtit d'une grande lourdeur administrative et d'une relative inertie qui l'empêche de s'adapter rapidement aux évolutions de la technologie et du marché. Elle suppose en outre des contrôles et des dispositifs de sanction qui, souvent, font défaut. Au demeurant, cette approche est sujette au marchandage et à l'action de groupes de pression : sa simplicité apparente masque donc d'importants coûts de transaction et ne suffit pas, bien souvent, à améliorer sensiblement la qualité de l'environnement.

Les instruments économiques

Depuis une dizaine d'années, les politiques d'environnement tendent à accorder une place accrue aux instruments économiques. Jean-Philippe Barde identifie quatre raisons principales à l'accélération du recours à ces instruments : 1. une certaine prolifération de lois et réglementations, qui a rendu nécessaire la mise en place d'instruments plus souples ; 2. la recherche d'une plus grande efficacité des politiques ; 3. le besoin de ressources financières ; 4. l'exigence d'une intégration effective des politiques de l'environnement dans les décisions économiques.

Quatre grands ensembles d'outils peuvent être distingués. Les deux premiers visent à fournir un signal-prix, de manière à assurer l'internalisation des effets externes liés à

l'environnement dans la sphère marchande, essentiellement des externalités négatives en réalité. Le troisième, encore peu développé, vise à encourager les agents à générer des externalités positives : il s'appuie sur des aides et des subventions. Le dernier ensemble regroupe une gamme de méthodes et de techniques d'aide à la décision publique toutes les fois qu'un projet risque d'avoir un impact environnemental.

a- Les systèmes de taxes et de redevances

Afin d'internaliser les externalités négatives, la première solution est qualifiée de pigouvienne en hommage à son concepteur et théoricien, Pigou. Dans le cadre du principe juridique et économique « pollueurs-payeurs », les dommages exercés par une activité donnée sur l'environnement sont assimilés à des coûts externes (ou déséconomies), c'est-à-dire à un écart entre le coût privé et le coût social de cette activité. L'une des manières envisagées pour faire endosser au pollueur ces coûts externes consiste à recourir à un système de taxes (recettes versées au budget) ou de redevances (recette affectée à un organisme spécialisé pour un service attendu). L'efficacité d'une taxe environnementale procède du signal-prix qu'elle envoie aux agents, dont elle est censée modifier le comportement. La taxation entre dès lors dans les coûts de production de l'activité économique et incite l'agent économique à réaliser des efforts en matière de pollution et de rejets. Les plus fréquentes et les plus efficaces sont assises sur la quantité de pollution émise et s'avèrent particulièrement adaptées à des sources de pollution fixes, aisés à mesurer. Elles sont utilisées en Europe depuis une dizaine d'années, dans le domaine de l'eau en particulier, mais aussi pour les rejets de dioxyde de soufre (Suède, Norvège) ou encore pour le bruit des aéronefs (Suisse, France, Pays-Bas). Il est en revanche plus délicat d'y recourir dans le cas des déchets, sauf à définir une taxe à la source, à partir du poids des déchets produits par un particulier ou bien par un opérateur privé. Contrairement à ce que préconise la théorie, elles s'avèrent souvent trop faibles pour être vraiment incitatives ; en outre, elles ont connu un certain détournement dans leur finalité, au point que leur fonction essentielle est souvent de produire des revenus, pour financer des dépenses de dépollution ou combler des déficits dans des domaines totalement étrangers au problème environnemental considéré.

En particulier, le caractère incitatif de ces écotaxes s'effrite, si, comme c'est souvent le cas, le paiement de la taxe ou de la redevance donne droit à des aides financières pour la réalisation de dispositifs de lutte contre la pollution. Dans cet ordre d'idées, plusieurs auteurs ont souligné les effets pervers dans le cas des Agences de l'eau : les redevances de pollution étant affectées à la réparation de l'environnement (stations d'épuration en particulier), les pollueurs qui bénéficient en définitive de ces aides ne sont pas vraiment incités à moins polluer. D'aucuns ont même comparé ce système à « *une mutuelle de pollueurs sociétaires exigeant « un juste retour » de leurs*

cotisations leur donnant un droit illimité de polluer »¹³³. Jean-Philippe Barde observe quant à lui que ce type d'action s'avère beaucoup plus tourné vers la taxation à effets redistributifs que vers la taxation économiquement efficace.

b- La régulation par le marché, par des systèmes de mutualisation marchande

Tout autre est l'approche coasienne du problème d'internalisation. Afin d'éviter la solution traditionnelle qui consiste à recourir à l'État, Coase propose dès 1960, dans un article publié dans le *Journal of Law and Economics*, de résoudre le problème d'internalisation des externalités en organisant des transactions entre les parties concernées. Des transactions directes, entre pollueurs et pollués, s'avèrent ainsi possibles quand le nombre d'agents concernés demeure faible.

Pour un grand nombre d'agents ou des situations plus complexes, la solution consiste « à créer un marché là où il n'y en a pas, puis de laisser faire jusqu'à ce qu'un optimum de Pareto soit atteint »¹³⁴. L'intervention de l'État se borne à l'attribution de droits de propriété ou de quotas, clairement délimités, ces droits devenant alors des marchandises comme les autres, pouvant être échangés dans un marché boursier. Qu'il s'agisse de pollution, de pêche ou de tout autre flux, chaque opérateur est autorisé à prélever une ressource ou à émettre des effluents jusqu'à un certain seuil, pour un volume global préalablement fixé. Une entreprise qui reste en dessous de son quota peut échanger son différentiel avec un autre opérateur qui souhaiterait dépasser son propre quota. Il en résulte un véritable marché de permis ou de quotas, le niveau des prix étant fixé par la confrontation entre les offres et les demandes. Plus connu sous le nom de « permis négociables », ce type de marché de droits à polluer est précisément celui que tente d'instaurer le Protocole de Kyoto relatif aux gaz à effet de serre.

Aux yeux des économistes, cette approche présente plusieurs avantages. Elle requiert tout d'abord une grande clarté de choix, la quantité de pollution tolérée ou de prélèvement d'une ressource naturelle étant fixée dès le départ. Elle assure une manière d'autorégulation de la pollution ou de l'exploitation de la ressource par un mécanisme de prix – toute nouvelle demande de droits ou de quotas entraîne une augmentation des prix, donc un rationnement par les prix ; pouvoirs publics et associations de conservation de la nature sont ainsi à même de jouer sur le marché par la vente et la thésaurisation de permis. Enfin, du point de vue de l'économie, cette approche minimise le coût global et privé de la lutte contre la pollution, sans compter qu'elle s'inscrit dans une logique de marché familière aux industriels.

¹³³ Anne Vallée, *op. cit.*, p. 177.

¹³⁴ Bernard Guerrien, *op. cit.*, article « Coase », p. 66.

Les inconvénients et les limites de cette approche tiennent en particulier à la complexité des contrôles et de l'organisation administrative qu'elle requiert (attribution des permis à chaque entreprise, mise en place d'un système d'échange de ces droits, contrôle des niveaux effectifs de pollution ou de prélèvements de tous les opérateurs qui peut s'avérer particulièrement difficile quand il s'agit d'un flux circulant comme les poissons...). En définitive, cette approche risque d'aboutir à l'inverse des convictions de ceux qui la proposent, à savoir une plus grande intervention de l'administration et des États. Au demeurant, elle se heurte, dans le cas des effluents, à l'acceptabilité politique et sociale du principe qui la sous-tend : le droit de polluer. Enfin, son efficacité suppose des conditions bien spécifiques, souvent très difficiles à réunir¹³⁵. De l'avis des spécialistes, le marché des permis négociables paraît adapté au domaine de la pollution atmosphérique, mais s'avère peu probant dans les autres domaines.

c- Subventions, aides et aménagements de fiscalité

Les travaux d'économie de l'environnement portent plus sur la recherche des modalités et des instruments susceptibles de corriger les effets externes négatifs que sur la recherche des conditions de production accrue d'effets externes positifs. Font toutefois exception à cette règle, les économistes qui envisagent de recourir à certaines formes de subventions ou d'aides, afin de favoriser certains aspects environnementaux. Et de reconnaître, par exemple, que certaines mesures agri-environnementales (plantations de haies, mise hors culture de terres arables, volontaires et compensées par des contreparties financières, aides à l'agriculture biologique...) gagneraient à être développées, les volumes financiers accordés actuellement à ce type de mesures demeurant très faibles. De même, d'aucuns suggèrent de reconsidérer l'assiette de la fiscalité, celle-ci pouvant s'avérer néfaste à la protection de l'environnement, comme c'est le cas en France où l'imposition foncière est défavorable au non-bâti et au non-cultivé, donc à une certaine forme de préservation des milieux naturels.

d- Des outils spécifiques d'aide à la décision publique

L'économie propose également un ensemble d'outils dont le but est d'aider à la prise de décision publique, que celle-ci soit préventive, curative ou réparatrice. Toutes les fois où une décision publique risque d'avoir un impact sur l'environnement, un éclairage économique des

¹³⁵ Dans son ouvrage (p. 242-243), Jean-Philippe Barde recense dix conditions pour que les marchés de « droits à polluer » fonctionnent correctement, à savoir : 1. De grandes variétés de coûts marginaux de réduction des émissions entre les pollueurs ; 2. Un grand nombre de pollueurs ; 3. Un fort potentiel technique de réduction de la pollution ; 4. Des impacts peu dépendants du lieu, ce qui simplifie les transactions ; 5. Des impacts si possibles indépendants des périodes d'émission ; 6. Un objectif de réduction clairement défini ; 7. Une allocation initiale déterminée selon des critères explicites et fixée en quantité ; 8. Des échanges spécifiques portant sur un seul type de polluant ; 9. Une intégration étroite du système de permis négociable très en amont des politiques de lutte contre la pollution ; 10. Des règles simples et transparentes.

choix s'avère possible. L'arbitrage proposé par l'économie se fait dans le cadre de l'analyse coût-avantage ou coût-bénéfice, en vertu du principe de rationalité économique selon lequel l'efficacité d'une politique se mesure à l'aune des avantages qu'elle apporte à une collectivité, comparés aux coûts qu'elle génère pour celle-ci.

L'analyse coût-avantage suppose qu'une évaluation monétaire des coûts et des bénéfices puisse avoir lieu, la difficulté étant alors de donner une valeur monétaire à des biens ou à des conséquences qui échappent classiquement au marché, donc à tout mécanisme de formation de prix. De façon générale, ce type d'analyse s'emploie à calculer la valeur économique des biens environnementaux à partir de leur valeur d'usage et des valeurs intrinsèques ou valeurs d'existence.

Au cours des vingt dernières années, de nombreuses méthodes d'évaluation se sont développées, donnant lieu à de très nombreux travaux qu'il ne saurait être question de présenter en détail et de manière exhaustive. En première approximation, ces méthodes peuvent être rassemblées en trois grands ensembles :

- **Les méthodes d'évaluation directes** recouvrent deux types distincts :

1. Les premières se fondent sur l'existence de préférences révélées, observées ou déduites des comportements effectifs des individus vis-à-vis du marché. Elles procèdent de l'hypothèse qu'à défaut de l'existence de marchés de biens environnementaux, il est possible de se référer à des « **marchés de substitution** » liés à l'environnement, où **l'observation des comportements des individus révèle la valeur qu'ils accordent aux biens environnementaux**.

Lancée par R.G. Ridker et J.A. Henning (1967), la **méthode des prix hédonistes** consiste à inférer des sommes monétaires que les individus consacrent à certains biens, la part qui ressortit aux caractéristiques environnementales de ces mêmes biens. Cela suppose de pouvoir isoler la « variable environnementale ». Par exemple, la comparaison entre des biens immobiliers identiques au regard de leurs caractéristiques matérielles intrinsèques (surface, architecture, aménagements, confort...), mais différents par leur caractéristiques environnementales (proximité d'espaces verts, qualité de l'air, silence...) « révèle » la valeur implicite accordée par le consommateur à l'environnement.

Dans cet ordre d'idées, citons encore la **méthode d'évaluation des dépenses de protection** ou encore du comportement d'évitement (D.N.M. Starkie et D.M. Johnson, 1975). Face à une dégradation de la qualité de leur environnement, les individus font appel à différentes parades, machines ou techniques dont le prix de revient sert en retour à apprécier indirectement la valeur accordée à la qualité environnementale considérée (double vitrage contre le bruit, filtre à eau ou achat d'eau en bouteilles contre la dégradation de la qualité de l'eau...).

2. Les méthodes de la seconde catégorie recourent à des préférences exprimées, reposant sur les seules **déclarations ou intentions d'individus** quant à la valeur ou à l'argent qu'ils seraient prêts à accorder à certains biens, fonctions ou services environnementaux. Il s'agit dès lors, par un travail d'enquêtes et par des questionnaires, de faire révéler aux individus leur **consentement à payer (CAP)** pour une augmentation ou une diminution de l'offre d'un bien non marchand, comme s'il existait un marché. Les enquêtés ont à répondre à des questions du type : « Combien seriez-vous prêt à payer pour que la qualité de l'air, de l'eau ou du paysage soit améliorée ? » L'élaboration du questionnaire s'avère déterminante, puisqu'il faut aider l'individu à se situer de la manière la plus réaliste possible sur un « **marché hypothétique** ». Plus connue sous le nom de **méthodes d'évaluation contingente**, cette approche est considérée aujourd'hui comme la méthode la plus prometteuse, car elle peut s'appliquer à des situations que ne peuvent pas traiter les autres méthodes ; en particulier, elle permet d'évaluer les valeurs de non-usage. Au demeurant, une grande pratique de cette méthode est aujourd'hui acquise, notamment aux États-Unis où elle est couramment utilisée, en raison d'une loi qui permet de poursuivre en justice les responsables d'une dégradation des ressources naturelles et d'obtenir des indemnités pour l'ensemble des dommages subis, pertes de valeurs d'usage, mais aussi de valeurs de non-usage. C'est le recours à la méthode d'évaluation contingente qui a contraint la compagnie Exxon d'acquitter un milliard de dollars à l'État de l'Alaska et au gouvernement fédéral, suite à la catastrophe de l'Exxon Valdez. Cette méthode n'en présente pas moins de sérieux biais comme le signalent plusieurs auteurs ; en particulier, les réponses données par les personnes sondées peuvent très bien ne correspondre qu'à de « bonnes intentions » qui ne seront jamais concrétisées.

- **Les méthodes d'évaluation indirectes**

À la différence des précédentes, cette méthode se concentre sur les impacts physiques d'une modification de la qualité de l'environnement. Par exemple, elle tente de préciser l'incidence de l'érosion sur la productivité des systèmes agricoles ou encore l'impact de la pollution sur la santé, après quoi elle cherche à monétariser les effets induits en recourant aux prix du marché ou à d'autres méthodes d'évaluation économique.

Ces différentes méthodes d'aide à la décision s'avèrent fort intéressantes, mais suscitent beaucoup de critiques de la part des économistes eux-mêmes, en raison de conditions d'utilisation toujours très spécifiques et souvent difficiles à réunir, qui font douter de la fiabilité de leurs résultats.

Tableau récapitulatif

4- Que cesse le détournement des fins par les moyens : pour un réformisme radical¹³⁶

Toute une catégorie de penseurs s'efforce de saisir la société mondiale dans sa globalité. Ils voient dans la crise écologique un symptôme parmi d'autres d'un dérèglement général tenant à ce que la logique des moyens a supplanté la recherche des fins, ces dernières étant plus ou moins oubliées. Ils proposent donc un « réformisme radical ». Cette galaxie de réformateurs unit le renommé Ivan Illich aux altermondialistes ; un économiste tel René Passet s'y rattache également.

4.1. - La convivialité de l'outil retrouvée, *Ivan Illich*

Fils d'une mère juive séfarade et d'un père catholique croate, Ivan Illich, né en 1926 et récemment décédé, a d'abord été prêtre. Il a dirigé l'université catholique de Porto Rico, avant de fonder, à Cuernavaca, au Mexique, le Centre international de documentation où l'on s'initie au monde latino-américain. Dans les années 1970, il s'est livré à une critique très incisive de la société industrielle, dans la ligne de Jacques Ellul¹³⁷ et de Lewis Mumford¹³⁸. Nous donnons ici la teneur d'un de ses ouvrages majeurs : *La convivialité*¹³⁹.

□ Identification de la situation et des problèmes

Trois forces sont classiquement invoquées pour rendre compte de la dégradation aussi spectaculaire que dramatique de l'environnement : le surpeuplement ; l'abondance ; la perversion de l'outil¹⁴⁰. Pour juguler le phénomène, les uns, comme Paul Ehrlich¹⁴¹, misent sur un contrôle des naissances et sur la réduction de la consommation, quand d'autres, à l'instar de l'écologue Barry Commoner¹⁴², espèrent doter l'industrie d'un outil moins polluant.

¹³⁶ Expression développée notamment par André Gorz.

¹³⁷ Cf. en particulier, de cet auteur, *Le système technicien*, Paris, Calmann-Lévy, 1977 et *L'empire du non-sens*, Paris, PUF, 1980.

¹³⁸ Lewis Mumford (1974), *Le mythe de la machine. La technologie et le développement humain*, t. 1, Paris, Fayard.

¹³⁹ Ivan Illich (1973), *La convivialité*, Paris, Seuil.

¹⁴⁰ Ces trois termes sont d'Illich.

¹⁴¹ Paul R. Ehrlich (1971), *The population bomb*, New York, Ballantine Books.

¹⁴² Barry Commoner (1972), *L'Encerclement*, Paris, Seuil.

Tout en reconnaissant la nécessité d'intervenir sur ces trois paramètres, il importe davantage de reconnaître que *la crise écologique procède de ce que les moyens sont devenus des fins* : l'essor des sciences et des techniques a nourri le développement d'un ensemble d'outils à hautes énergies, n'ayant plus rien de commun avec leurs prédécesseurs, au point de renverser le rapport de l'homme à ceux-ci. Passé un certain seuil en effet, le développement de l'outil n'affranchit plus l'homme de tâches pénibles, mais l'asservit en réduisant son autonomie d'action.

« Il est bien clair que j'emploie le terme d'outils au sens le plus large possible d'instrument ou de moyen, soit qu'il soit né de l'activité fabricante, organisatrice ou rationalisante de l'homme, soit que, tel le silex préhistorique, il soit simplement approprié par la main pour réaliser une tâche spécifique (...). Il faut également ranger dans l'outillage les institutions productrices de services comme l'école, l'organisation médicale, la recherche, les moyens de communication ou les centres de planification. Les lois du mariage ou les programmes scolaires façonnent la vie sociale au même titre que le réseau routier. (...) Tout objet pris comme moyen d'une fin devient outil » (p. 43-44).

De fait, que constate-t-on ? Les grandes institutions de nos sociétés industrielles deviennent un obstacle à la réalisation des objectifs mêmes qu'elles sont censées servir : la médecine corrompt la santé, l'école bêtifie, le transport immobilise, les communications rendent sourd et muet, les flux d'information détruisent le sens, l'utilisation massive d'énergie fossile menace de détruire toute vie future, l'alimentation industrielle se transforme en poison. En définitive, au-delà d'un certain stade, l'essor de l'outil et le mode de production industriel qui l'accompagne s'avèrent *contre-productifs*.

Comprendre le mécanisme profond de cette contre-productivité suppose de réaliser que c'est la *structure de base de l'outil qui est en cause*, dans la mesure où elle peut, selon les cas, *renforcer l'autonomie de celui qui l'utilise ou, à l'inverse, le rendre plus dépendant de forces extérieures*. En effet, toute valeur d'usage peut être obtenue de deux manières radicalement différentes, en fonction d'un mode de production hétéronome ou à partir d'un mode autonome. On peut par exemple se maintenir en bonne santé en ayant une vie saine ; on peut attendre de l'institution médicale des thérapies et des remèdes toutes les fois où sa santé chancelle. On peut aussi entretenir avec l'espace que l'on habite un rapport fondé sur des déplacements à faible vitesse ; ou bien développer une relation purement instrumentale avec l'espace, le but étant de franchir ce dernier le plus rapidement possible. On peut enfin rendre service à quelqu'un appelant à l'aide ou le renvoyer aux services prévus à cet effet.

D'avoir cru que l'outil était en soi bénéfique et contribuait de fait et toujours au mieux-être de l'homme, il s'ensuit que les modes de production hétéronomes ont systématiquement été privilégiés, voire recherchés coûte que coûte, au détriment des modes de production autonomes. Censé servir et augmenter l'autonomie de l'homme, favoriser l'expression de sa créativité et sa

prise sur le réel, l'outil s'est bientôt accru par lui-même et pour lui-même, si bien que sa véritable finalité a été oubliée. Or, passé un certain seuil de domination, la production hétéronome devenue hégémonique engendre une telle réorganisation du milieu physique, institutionnel, symbolique et psychique que les capacités autonomes sont paralysées : l'homme devient prisonnier de sa « coquille-outil ». *Il en résulte un appauvrissement des liens qui unissent l'homme à lui-même, aux autres et au monde.* Ce délitement constitue, en réponse à des insatisfactions croissantes, un puissant générateur de demandes de « substituts hétéronomes », qui permettent de survivre dans un monde de plus en plus aliénant, tout en renforçant les conditions qui les rendent nécessaires.

Dans cette escalade vertigineuse, nous plaçons notre salut dans une croissance indéfinie, prétendue seule à même de répondre à des besoins qui ne sont pas vraiment les nôtres, au point d'être sur le point de rompre plusieurs équilibres vitaux, parmi lesquels la qualité de notre milieu de vie physique, de la maison terrestre qui nous héberge. En vérité, « *L'organisation tout entière de l'économie en vue du mieux-être est l'obstacle majeur au bien-être* » (p. 148).

Le problème consiste en fin de compte dans le quasi-monopole accordé au mode de production hétéronome, *principalement industriel, marchand et technologique*, au détriment de la recherche d'une pluralité de modes de production qui auraient pour effet de renforcer l'autonomie de la personne humaine. Pour autant, il ne s'agit en aucun cas de bannir l'outil – l'homme ne saurait d'ailleurs s'en passer -, mais de comprendre que la structure de base de certains outils les prédisposent à être foncièrement mauvais et asservissants, quelle que soit la puissance qui les détient. Au cœur de ce problème réside l'illusion, le fantasme et l'idéologie qui inspire la société industrielle et que dénonce aussi Jacques Ellul : « *remplacer le tissu social, les liens de solidarité qui constituent la trame d'une société par une fabrication, un projet inédit de produire des relations des hommes à leur voisin et à leur monde comme on produit des automobiles ou des fibres de verre* ».

□ **Diagnostic des actions engagées**

L'idéologie selon laquelle tout transfert d'une tâche de l'homme vers la machine constitue une avancée positive et souhaitable discrédite de fait tout mode de production autonome et donne la primeur au mode de production industriel. Sous l'effet du développement des sciences et des techniques, celui-ci étend bientôt son empire à la plupart des besoins et des valeurs. Passé un certain seuil, non seulement le mode de production industriel règne sans partage, mais surtout l'ensemble de l'appareil institutionnel, bureaucratique, technologique et marchand se met à son service.

Cela façonne en retour la demande de individus réduits de plus en plus à des usagers et à des consommateurs, convaincus qu'ils ne pourraient se passer des institutions, des marchandises et des services programmés pour eux. Il s'ensuit que de plus en plus d'objets utiles sont produits pour des personnes de plus en plus inutiles. D'ailleurs, les institutions dominantes, des entreprises multinationales aux États en passant par les partis politiques et les monopoles professionnels sont dirigés par des personnalités sélectionnées pour leur goût du pouvoir, « entraînés à assurer tout à la fois la croissance du produit brut et la mise en condition du client. Ils détiennent le pouvoir et tiennent l'énergie, laissant au public l'illusion de conserver la propriété légale de l'outillage » (p. 36). Aussi ne doit-on rien attendre d'eux : ils n'ont pas la faculté d'inverser la structure de l'institution qu'ils dirigent, puisque c'est « la machinerie qui les rend nécessaires – et par là-même la demande massive qui assure leur empire » (p. 37).

L'essor technique croissant, dont la vraie finalité – renforcer l'autonomie et la créativité de l'être humain – a été perdue de vue, **menace cinq dimensions cardinales** de ce qu'Illich nomme « **l'équilibre vital multidimensionnel** ».

- Il a d'abord pour effet de rompre l'équilibre de la vie, de saccager le milieu physique.
- En second lieu, l'industrialisation des valeurs aboutit à des situations de **monopole radical**, l'outil programmé et standardisé évinçant progressivement le pouvoir-faire de l'individu. Par exemple, l'individu n'a plus d'autre choix que d'acheter un type de produit pour satisfaire un besoin donné ou bien est tenu de passer par un service imposé (pompes funèbres pour enterrer ses morts, école, médecine, autoroute...). Le monopole radical menace *l'équilibre de l'énergie*, en risquant de geler la *créativité*.
- Que les hommes réagissent finalement aussi peu à cette poussée du monopole radical procède de la **suprogrammation** à laquelle ils sont soumis. L'équilibre de la balance du savoir est rompu depuis que le petit d'homme se trouve moins en condition d'apprendre par lui-même et spontanément, en s'éveillant à la vie, qu'en ingurgitant un savoir programmé, délivré par des institutions spécifiques. « *Les intoxiqués de l'éducation font de bons consommateurs et de bons usagers. Ils voient leur croissance personnelle sous la forme d'une accumulation de biens et de services produits par l'industrie. Plutôt que de faire les choses par eux-mêmes, ils préfèrent les recevoir emballées par l'institution. Ils étouffent leur pouvoir inné d'appréhender le réel* » (p. 101-102).
- Que domine, y compris chez ceux qui en ont conscience, le sentiment d'impuissance à changer le cours des choses, s'explique par une quatrième rupture d'équilibre, celle concernant la **polarisation** du *pouvoir*. En fait, l'essor de la méga-machine a pour effet de concentrer le pouvoir entre les mains de quelques-uns. Elle aboutit à la hausse du coût des biens et des services produits par l'industrie ; le pauvre paie toujours plus cher un moins-être croissant ; l'écart entre riches et

pauvres croît toujours plus, car la *structure de l'outil* est calée sur les possibilités monétaires de la fraction privilégiée. En outre, cela aboutit à la *raréfaction* des élites considérées comme hautement productives, le reste de la population, dans son immense majorité, étant relégué à un rang second.

- **L'usure** ou **obsolescence** caractérise le dernier équilibre rompu, celui qui a trait à l'enracinement de l'homme dans son histoire. « *Dans le système actuel (...), quelques centres de décision imposent l'innovation à l'ensemble de la société et privent les communautés de base de choisir leurs lendemains. De ce fait, l'outil impose la direction et le rythme de l'innovation* » (p. 109). Tout ce qui est nouveau paraît mieux et tout ce qui est ancien paraît vieux : irrémédiablement dépassé. La dévalorisation du passé qui en résulte est d'autant plus intolérable et source de frustrations pour beaucoup que l'innovation – le dernier cri – s'avère hors de portée du plus grand nombre. L'insatisfaction croît dans des proportions considérables.

La conjonction de ces différents phénomènes explique l'escalade de la production et l'augmentation de la demande à laquelle nous assistons. Dans ces conditions, la critique sociale manque sa cible quand elle vise « *la mauvaise gestion, la corruption, l'insuffisance de la recherche ou le retard technologique* ». De même, « *Une autre erreur consiste à croire que la frustration actuelle est due principalement à la propriété privée des moyens de production et que l'appropriation publique de ces moyens par l'intermédiaire d'un organisme central de planification protégerait les intérêts de la majorité et conduirait à une répartition plus équitable de l'abondance. **La structure anti-humaine de l'outil ne sera pas transformée par le remède proposé*** » (p. 50). Au demeurant, beaucoup de remèdes préconisés ne sont jamais que de médiocres palliatifs, comme ceux qui consistent à miser sur des dispositifs anti-pollution alors que les mécanismes à l'origine de l'augmentation incessante de la production demeurent inchangés. Il n'y a en particulier rien à attendre d'un « Léviathan bureaucratique » dévolu à la conservation du milieu physique de l'humanité, car celui-ci identifierait à coup sûr « le guidage de l'évolution planétaire » à « un système centralement planifié de production et de reproduction », une manière en somme de « Totalité-Outil » (p. 78).

Organisé en vue d'une croissance indéfinie et de la création illimitée de nouveaux besoins, le système de production industriel a levé toute limite à l'industrialisation des valeurs. Or, « *l'équilibre humain est susceptible de se modifier en fonction de paramètres souples, mais finis* ». Aussi devient-il « *de plus en plus nécessaire de manipuler l'homme pour vaincre la résistance de son équilibre vital à la dynamique industrielle. (...) L'éducation produit des consommateurs compétitifs ; la médecine les maintient en vie dans l'environnement outillé qui leur est désormais indispensable ; et la bureaucratie reflète la nécessité que le corps social exerce son contrôle sur les individus appliqués à un travail insensé* » (p 72-73). **Cette société-là s'avère en conséquence des plus instables.**

□ Propositions d'actions

Il faut « *articuler de façon nouvelle la triade millénaire de l'homme, de l'outil et de la société* », « *inverser radicalement les institutions industrielles, reconstruire la société de fond en comble* ». L'homme doit reprendre le contrôle de l'outil, en veillant à ce que celui-ci renforce effectivement son autonomie personnelle plutôt que sa dépendance à l'égard d'énergies, de spécialistes ou d'institutions qui le placent sous dépendance croissante, définissent à sa place ses propres besoins et requièrent des moyens toujours supérieurs pour la seule fin de se perpétuer ou de concentrer encore plus de pouvoir.

Pour compenser et équilibrer le mode de production industriel par un mode de production complémentaire, une volte-face radicale s'impose : il convient de se donner des **outils justes**. « *L'outil juste répond à trois exigences : il est générateur d'efficacité sans dégrader l'autonomie personnelle, il ne suscite ni esclaves ni maîtres, il élargit le rayon d'action personnel* » (...). « *La personne, la cellule de base conjuguent de façon optimale l'efficacité et l'autonomie : c'est seulement à leur échelle que se déterminera le besoin humain dont la production sociale est réalisable* » (p. 27).

Ce type d'outils, Illich le qualifie de *convivial*¹⁴³ : « *L'outil est convivial dans la mesure où chacun peut l'utiliser, sans difficulté, aussi souvent ou aussi rarement qu'il le désire, à des fins qu'il détermine lui-même* » (p. 45). Par extension, il nomme *société conviviale* « *une société qui donne à l'homme la possibilité d'exercer l'action la plus autonome et la plus créative à l'aide d'outils moins contrôlables par autrui* » ou, plus brièvement « *Conviviale est la société où l'homme contrôle l'outil* » (p. 13). Il ajoute qu'« *à l'âge de la technologie scientifique, seule une structure conviviale de l'outil peut conjuguer survie et équité* » (p. 31). De toute manière, « *La seule solution à la crise écologique est que les gens saisissent qu'ils seraient plus heureux s'ils pouvaient travailler ensemble et prendre soin l'un de l'autre* » (p. 77).

La réalisation d'une société conviviale requiert plusieurs conditions :

- En premier lieu, cela suppose de parvenir à dépasser trois obstacles majeurs qui empêchent tout débat politique, à savoir « l'idolâtrie de la science », la « corruption du langage quotidien », la « dévaluation des procédures formelles », du droit en particulier, entièrement soumis aujourd'hui à la croissance économique.

¹⁴³ Illich signale que le mot a été introduit par Brillat-Savarin dans sa *Physiologie du goût, Méditations sur la gastronomie transcendante*.

- En second lieu, cela implique de reconnaître que le maintien d'un équilibre vital exige de ne pas dépasser un ensemble de seuils. Il faut en particulier abandonner l'idée de croissance illimitée et, par un processus politique adéquat, fixer un certain nombre de limites au développement de l'outil. C'est là qu'intervient une nouvelle forme de recherche, qualifiée par Illich de « recherche radicale » et dont l'objectif est double : « *d'une part fournir les critères qui permettent de déterminer quand un outil atteint un seuil de nocivité* », au regard des cinq dimensions de l'équilibre vital évoquées précédemment ; « *de l'autre inventer des outils qui optimisent l'équilibre de la vie, et donc maximisent la liberté de chacun* ». Ce type de recherche doit déboucher sur la production d'outils permettant à un nombre croissant de personnes « *de faire toujours plus avec toujours moins* ».
- Enfin, il importe que le moment venu un groupe de personnes lucides parvienne à convaincre ses concitoyens de la possibilité qu'advienne une société vraiment conviviale, car un jour viendra où la méga-machine technico-institutionnelle s'emballera si bien qu'elle provoquera d'elle même l'effondrement soudain et total du mode de production industriel :

« En un temps très court, la population perdra confiance non seulement dans les institutions dominantes, mais aussi dans les gestionnaires de la crise. Le pouvoir qu'ont ces institutions de définir des valeurs (l'éducation, la vitesse, la santé, le bien-être, l'information, etc.) s'évanouira soudainement quand sera reconnu son caractère d'illusion. Un événement imprévisible et probablement mineur servira de détonateur à la crise, comme la panique de Wall Street a précipité la Grande Dépression. Une coïncidence fortuite rendra manifeste la contradiction structurelle entre les fins officielles de nos institutions et leurs véritables résultats. Ce qui déjà est évident pour quelques-uns sautera tout à coup aux yeux du grand nombre : l'organisation de la société en vue du mieux-être est l'obstacle majeur au bien-être. Comme d'autres intuitions largement partagées, celle-ci aura la vertu de retourner complètement l'imagination populaire. Du jour au lendemain, d'importantes institutions perdront toute respectabilité, toute légitimité et leur réputation de servir le bien public. C'est ce qui est arrivé à l'Église de Rome sous la Réforme et à la monarchie française en 1793. En l'espace d'une nuit, l'impensable devenait l'évidence (p. 147-148) ».

4.2. - Deux logiques contradictoires à concilier : l'économique et le vivant,

René Passet

Économiste de formation, René Passet se spécialise dans les questions de développement. Professeur à l'Université Paris I-Panthéon-Sorbonne, il publie, en 1979, *L'économique et le vivant*, un ouvrage remarqué, couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. Se recommandant d'une approche transdisciplinaire¹⁴⁴, sa critique, tout d'abord interne à la discipline économique, va progressivement s'étendre à l'ensemble du modèle économique dominant la planète. Plusieurs ouvrages récents rendent compte de cette évolution, à commencer par *L'Illusion néolibérale* paru en 2000 ou encore *Éloge du mondialisme par un « anti » présumé*, publié en 2001. Son œuvre témoigne d'une grande continuité de pensée, les thèses fondatrices étant déjà posées dans son premier ouvrage. René Passet est également membre fondateur de l'Association pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens (ATTAC), créée en France en 1998 ; jusqu'en 2001, il a assuré les fonctions de Président du conseil scientifique de cette organisation.

Les principaux ouvrages et documents utilisés pour l'élaboration du texte qui suit, sont :

- *L'économique et le vivant* (Paris, Payot, 1979) : noté E.V., pour les citations.
- *L'illusion néolibérale* (Paris, Fayard, 2000) : noté I.N., pour les citations.
- « Cancun, et après ? », article paru le samedi 4 octobre 2003 dans *Le Monde*.
- *Métamorphose* (Entretien avec René Passet), in « Les nouveaux utopistes du développement durable », Paris, *Autrement*, 2002, p. 274-289.
- *Un système économique qui détruit l'environnement s'autodétruit*, Entretien de René Passet avec Anne Rapin (12/2001), in « La protection de l'environnement », N° 45, Ministère des Affaires étrangères / *Label France, le magazine*.

□ Identification de la situation et des problèmes

Quand les désastres écologiques et humains s'étendent à l'ensemble de la planète, il n'est plus permis de les considérer comme un simple accident de parcours ou un dysfonctionnement passager que les vertus intrinsèques du marché auront tôt fait de corriger. La faillite de la *mondialisation* actuelle, de même que l'impuissance de la discipline économique à rendre compte

¹⁴⁴ Ce goût pour la transdisciplinarité, René Passet a pu le développer en participant de 1969 à 1976 au « Groupe des Dix », un groupe fondé par Jacques Robin et composé d'Henri Atlan, Jacques Attali, Robert Buron, Henri Laborit, André Leroi-Gourhan, Edgar Morin, Michel Rocard et Michel Serres. L'idée originelle de ce groupe était de confronter les savoirs issus de différentes disciplines afin d'élaborer une réflexion dynamique au sujet de la société. Le thème majeur portait sur les apports potentiels de la connaissance scientifique au domaine politique. Il s'est progressivement déplacé vers la question de la technoscience et de son asservissement par l'économie de marché.

du phénomène et à y remédier, trouvent leur origine dans des conceptions obsolètes de l'économie, incapables de saisir la nouveauté contemporaine.

En fait, les principes actuels de l'économie mondiale reposent toujours sur la réalité économique et sociale du XIX^e siècle, marquée par un niveau de vie des populations proche du minimum vital. La priorité alors était de « produire abondamment au plus bas coût », afin de satisfaire aux *besoins de base* des hommes. Que l'ensemble des forces de la société ait été mobilisé en vue de développer *l'appareil de production* se justifiait pleinement par le contexte de l'époque et le projet social afférent – améliorer rapidement le *bien-être matériel* des populations en tirant un profit maximum des avancées des sciences et des techniques. Rien ne s'opposait à une exploitation massive des ressources naturelles, puisque les richesses prodiguées par la nature paraissaient inépuisables.

C'est dans ce contexte que la discipline économique a forgé les grands principes de l'économie moderne, à savoir :

1. Tirer le meilleur parti possible des ressources de la planète en incitant chaque nation à se spécialiser là où la nature lui a conféré d'indéniables avantages comparatifs ;
2. Laisser libre cours au jeu spontané de la concurrence, en bannissant toute discrimination douanière ou tarifaire ;
3. Traiter de la même manière les entreprises étrangères et ses propres entreprises (principe du « traitement national »).

Aussi, le *capital*¹⁴⁵ est-il rapidement apparu comme le seul facteur de production rare et limitant. C'est en favorisant sa *libre circulation et sa libre fluctuation* que celui-ci devait s'orienter là où sa rémunération serait la meilleure, c'est-à-dire là où finalement les besoins étaient censés être les plus élevés. Progressivement s'affirme donc l'idée que la libéralisation des échanges constitue la meilleur vecteur de croissance de l'économie mondiale, elle-même étant garante du mieux-être des populations. Dans ce schéma, la maximisation du profit fait figure de moteur du mécanisme d'ensemble.

Cette conception va donner un certain nombre de résultats positifs jusqu'à ce que *trois grandes ruptures au moins se produisent, qui vont invalider les présupposés de ce système économique* :

1. Le programme a tellement bien réussi que les besoins de base ont été satisfaits au-delà de toute espérance dans les pays développés. En réalité, ceux-ci ont évolué, pour s'apparenter de

¹⁴⁵ Selon une approche classique en économie, la nature se ramène à un capital, dans la mesure où elle n'est vraiment productive que par le travail humain incorporé en elle. Il est dès lors possible d'écrire l'équation suivante : Capital total = capital technique + capital naturel, la notion de capital naturel étant souvent considérée comme illimitée.

plus en plus à des désirs : « après la satisfaction de l'avoir, celle de l'être ». Il semblerait d'ailleurs que ce mouvement se retrouve à l'échelle de l'humanité, celle-ci étant passée d'une phase de son développement fondée sur l'énergie (énergie froide des systèmes de production primaire, puis chaude de la révolution industrielle qui culmine avec le nucléaire) à un développement reposant de plus en plus sur l'immatériel (dont l'ordinateur et le réseau des réseaux (Internet) forment la flèche avancée). Aussi n'y a-t-il plus à proprement parler de déficit de production à l'échelle du monde : « *Globalement et en moyenne, les richesses créées suffiraient à couvrir la plupart des besoins fondamentaux des populations sur la planète. Selon la F.A.O., le rapport des disponibilités alimentaires aux besoins est passé de 1,05 en 1962 à 1,23 en 1990. Pourtant, 850 millions d'individus restent sous-alimentés* » (« Cancun, et après ? », *Le Monde*, le 4/10/03). Les capacités de production s'avèrent même pléthoriques dans la plupart des secteurs d'activités.

2. Pendant ce temps, « *L'impensable se produit : les flux de matières et d'énergie manipulés par l'appareil productif deviennent suffisamment importants pour perturber ceux que brassent les grandes régulations naturelles de la planète* » (I.N., p. 12). De circonscrites à la périphérie de localités humaines qu'elles étaient - d'où la notion anthropocentrique « d'environnement » -, les atteintes aux grandes régulations de la biosphère deviennent si significatives et si préoccupantes qu'elles menacent jusqu'au maintien des conditions de reproduction de la vie sur Terre : les fondements mêmes de l'activité économique ne sont plus assurés. N'en déplaise à la discipline économique, quand les grandes fonctions du vivant sont à ce point affectées par les activités humaines, il n'est plus possible de les considérer comme une extériorité, comme une richesse inaltérable, dont l'économie, entièrement adonnée à l'étude de la répartition des biens utiles et rares, pourrait se désintéresser.

« *L'idée d'environnement ne suffit plus, c'est de biosphère qu'il faut parler, c'est-à-dire non plus de l'addition de phénomènes spécifiques, mais d'un système d'interdépendances, à la fois cohérent, complexe et autorégulé et – dans certaines limites – autorégénérateur, capable de réparer lui-même certaines atteintes qui peuvent lui être portées* » (I.N., p. 14).

Au demeurant, **la logique du vivant n'est pas celle des biens matériels inanimés** (monnaie, capital...), dont s'occupe classiquement l'économie. « *Ce qui différencie le vivant de l'inanimé et les différentes formes du vivant les unes des autres, ce n'est pas la matière qui les constitue, mais la façon dont cette dernière est organisée, ce qui conduit à mettre l'accent sur les relations unissant les éléments d'un système au moins autant que sur ces éléments eux-mêmes* » (E.V., p. 14). Il n'est pas possible de réduire les éléments de la nature et le vivant en particulier à des biens économiques, car ils assurent une **fonction** dans le milieu naturel, ce qui n'a pas de prix et n'est pas évaluable dans la sphère économique.

3. Enfin, la dernière évolution, et non des moindres, provient de l'interdépendance croissante à laquelle nous assistons entre les hommes, les économies, et les différentes dimensions de ce monde, si bien que rien ne se passe en un point de la Terre qui ne concerne automatiquement tout le monde.

Ces changements considérables rendent définitivement caduc le projet de l'économie du XIX^e siècle, de même qu'ils obligent à réviser de fond en comble les fondements de la discipline économique. Pourtant, le *taux de croissance* du produit intérieur brut (P.I.B.) et les *performances financières* sont toujours assimilées aux notions de *développement* et de *mieux-être*. Une « économie de l'avoir » tourne à plein régime, épuise les hommes et détruit à grand train la biosphère, quand les populations aspirent à une nouvelle « économie de l'être ». De moteur de la croissance et du bien-être général qu'elle était censée constituer, la maximisation du profit s'est transformée en véritable rouleau compresseur, uniformisant et détruisant tout sur son passage, ravalant tout objet, toute valeur et tout être au rang de simple marchandise pour l'enrichissement de quelques-uns.

Alors qu'elle était en théorie un *moyen* au service du mieux-être humain, la logique du libre-échange et du productivisme s'est érigée en *finalité* suprême. « *La logique des choses mortes* » [comme la monnaie, le capital] est devenue « *la loi suprême de l'économie* » (E.V., p. 8). Il est urgent de renverser cet ordre des choses dont les conséquences sont chaque jour plus tragiques, en subordonnant l'économie aux valeurs essentielles de l'homme et de la vie.

□ Diagnostic des actions engagées

La discipline économique dominante est obsolète

Dès 1979, René Passet écrivait : « *Le cloisonnement d'une science bornée aux seuls domaines de la production, de l'échange et de la consommation des choses dites utiles et rares, la condamne à développer une logique et à inspirer des actions qui s'inscrivent en contradiction formelle avec celles de la biosphère* » (E.V., p. 17).

À ses yeux, l'histoire de la pensée économique se caractérise par une restriction permanente de son champ de réflexion. Après avoir évincé la nature, elle ne se préoccupe plus que de *questions d'équilibre*, au motif que *le marché s'avère inégalable comme instance d'ajustement de l'offre à la demande par le mécanisme des prix*. Or, cette économie-là demeure fondée sur la vision mécaniste et horlogère du monde, inhérente à la science du XIX^e siècle ; elle ignore tout en revanche des théories scientifiques apparues depuis lors, à commencer par les travaux sur la

complexité, la systémique et la théorie du chaos. De là aussi son incapacité à prendre réellement en compte les coûts environnementaux et humains, car ceux-ci renvoient au long terme, à des phénomènes irréversibles, au gratuit, au non-quantifiable, à des effets de seuils, à des interdépendances, à des effets de synergie... Autant d'attributs du vivant que les modèles souvent linéaires de la discipline économique ne sauraient correctement appréhender.

« Les écoles modernes (en économie) persistent à isoler la sphère économique des sphères humaines et environnementales. Elles raisonnent dans le cadre d'une économie coupée de son contexte, unidimensionnelle et qui ne tient compte que du quantitatif. Peut-on en effet déclarer aujourd'hui que deux fois plus de voitures sur Terre, ce sera deux fois plus de bien-être ? » (Entretien avec Label France, p. 3).

En vérité, cette « économie tronquée », qui ne s'intéresse qu'à ce qui est rare et marchand, « ne cherche plus à réaliser que l'équilibre des choses mortes au détriment des hommes ». Elle s'oppose en tous points à la **dynamique complexifiante du vivant**. C'est pourquoi le projet d'internalisation des effets externes permet d'éviter de remettre en question le système lui-même, mais achoppe sur d'insurmontables obstacles, ne serait-ce que parce qu'il suppose de tout pouvoir traduire en termes économiques quantifiables, de ramener en somme l'ensemble de la biosphère au champ de l'économie, quand en fait celle-là conditionne celui-ci et obéit à une toute autre logique que lui. En vérité, « *les coûts réels, directs et indirects, sur le court et le long terme, du système actuel ne sont pas rendus visibles, qu'il s'agisse du fonctionnement normal du système ou de ses accidents, dont les répercussions sont immenses (dépenses de santé, coûts du chômage, de la baisse de productivité ou d'activité, des secours, du nettoyage des pollutions, de la destruction du milieu), sans parler des pertes en vies humaines qui n'ont pas de prix* » (Entretien avec Label France, p. 8).

La finance internationale mène le monde

Quant à l'économie réelle, elle est désormais sous l'empire quasi-exclusif des puissances financières. Le pouvoir s'est en effet transporté de la sphère publique et politique à celle des intérêts privés et de la finance internationale. Les impératifs de rentabilité rapide du patrimoine financier impliquent une course productiviste effrénée et une surexploitation généralisée de la nature et de l'homme.

La théorie néolibérale du libre-échange règne sans partage et fait office de loi quasi-naturelle, auquel il ne saurait être question de toucher, au risque de dérégler la machinerie économique dans son ensemble. Tel est du moins le message que propagent à l'envi, par plus de mille relais consentants et complices, les multinationales devenues les véritables « maîtres du

monde ». Cette idéologie néolibérale inspire l'action des gouvernants, prompts à libéraliser l'ensemble des domaines d'activités, y compris la santé, l'environnement et l'éducation, comme l'ont montré dernièrement le projet d'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) ou encore le cycle de conférences de l'O.M.C. censé aboutir à l'Accord général sur le commerce des services (A.G.C.S.)¹⁴⁶.

Quant aux grands principes d'action de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (F.M.I.), ils reprennent mot à mot les principes de l'économie du XIX^e siècle, évoqués ci-dessus. Ainsi, les agricultures vivrières des pays pauvres sont-elles exposées à la concurrence d'agricultures hypersubventionnées et mécanisées des pays riches au nom du « traitement national », les seuls critères pris en considération étant des critères de compétitivité.

Le phénomène prend une ampleur nouvelle depuis peu, alors qu'il progresse sur deux fronts nouveaux, à savoir la *confiscation du vivant* et la *marchandisation du corps humain*. Par exemple, « *le danger des O.G.M. tient surtout à ce que la pression des intérêts marchands tente d'imposer au monde [les O.G.M.] avant même que l'on ne soit éclairé sur les conséquences pour l'homme et la nature* » (I.N., p. 173). René Passet souligne que les enjeux sont considérables pour la *liberté* de l'homme et la société de demain, en s'appuyant sur une citation de Jeremy Rifkin :

« De la mise en commun de l'informatique et de la génétique, est en train d'émerger une puissance *techno-économique qui sera le fondement du siècle biotech. Les firmes multinationales se sont déjà engagées dans la constitution de gigantesques complexes de recherches sur les sciences de la vie, qui dessineront le monde bio-industriel de demain.[...] Le nouvel ordre eugénique ne sera pas social ; il sera économique, gouverné par les lois du marché* ». (I.N., p. 176, d'après Jeremy Rifkin, Interview dans *Le Courrier de l'Unesco*, septembre 1998).

L'illusion n'a que trop duré

Les défauts des rouages de la machinerie de l'économie classique apparaissent désormais de manière évidente. Ainsi, les observations concrètes et les travaux récents sur la notion de productivité invalident l'idée selon laquelle le profit individuel constitue le meilleur stimulant de

¹⁴⁶ L'Accord général sur le commerce des services (A.G.C.S.) a pour objet la libéralisation totale de 160 secteurs d'activité, dont la santé (3 500 milliards de dollars à l'échelle mondiale) et l'éducation (2 000 milliards de dollars). L'un des enjeux des discussions en cours est l'intégration de la filière énergétique. Les négociations sont conduites par Robert Zoellick pour les États-Unis et par Pascal Lamy pour l'Union européenne. Le premier est par ailleurs professeur de Sécurité nationale à l'École navale des États-Unis. Le second a collaboré avec la Rand Corporation, le think tank du lobby militaro-industriel états-unien, et avec l'East-West Institute, dont le président d'honneur est George Bush père. La finalité de l'A.G.C.S. est de rendre cet accord économique supérieur aux législations et réglementations nationales. Des responsables politiques commencent à s'inquiéter d'un système qui les déposséderait de leurs prérogatives. (Source : *L'A.G.C.S., arme économique de l'Empire*. Réseau Voltaire pour la liberté d'expression, <http://www.reseauvoltaire.net/article9298.html>).

l'activité productive. En vérité, le produit national dépend de plus en plus d'un ensemble de facteurs collectifs qui font de lui une sorte de bien commun. Dans un article intitulé « Entreprises et territoires : une dépendance accrue », le directeur de l'École nationale des Ponts et Chaussées, cité par Passet, estime ainsi que « *La productivité tient désormais surtout à la qualité des interfaces entre les acteurs qui interviennent dans les processus productifs* » (I.N., p. 90, in « Alternatives économiques », Hors-série n°43, *L'Entreprise*, 1^{er} trimestre 2000).

Quant au marché, loin d'être l'instance équilibrante suprême que voient classiquement en lui les économistes, il se présente en vérité et à plus d'un titre comme un véritable « amplificateur de déséquilibres ». À côté de ses deux vertus incontestables : d'une part, son aptitude à « libérer et à catalyser l'initiative individuelle » et, d'autre part, le fait de « posséder une souplesse et une capacité d'adaptation extraordinaire grâce à la multiplication à l'infini des centres de décision », il révèle plusieurs limites préoccupantes. La couverture des besoins réels ? Le marché s'en désintéresse, puisque son objet effectif consiste à répondre à une demande solvable. L'ajustement de l'offre à la demande ? Lorsque l'essentiel des coûts se trouve déterminé en amont du processus productif, le seul moyen d'augmenter sa productivité consiste à produire toujours plus pour abaisser le coût de revient par unité de production et ainsi garder les parts de marché. Le contexte de surproduction général qui en résulte conduit à une situation de gaspillage, peu compatible avec l'idéal d'utilisation optimale des facteurs de production. Au demeurant, la situation oligopolistique, caractérisée par la domination de quelques entreprises multinationales sur des secteurs entiers de l'économie, empêche de parler de réelle situation de marché. En conséquence, la notion de marché international n'a plus grand sens quand les flux de marchandises qui traversent les frontières sont en majeure partie des échanges inter-ou intra-firmes transnationales :

« Selon la CNUCED, 44 000 firmes transnationales contrôlent 280 000 filiales dans le monde. (...) La nation n'est donc plus cet espace de la théorie traditionnelle, caractérisé par une « dotation en facteurs » et traversé par des produits. Les capitaux se déplacent plus aisément et plus rapidement que les marchandises ; et celles-ci, plus que les hommes. La spécialisation internationale en fonction des « avantages comparatifs » perd ses fondements (...); si les avantages comparatifs jouent encore un rôle, c'est dans une logique d'entreprises transnationales, se localisant et délocalisant selon leur intérêts propres, et non plus dans une logique de nations. (...) Les mouvements de marchandises comme ceux de capitaux obéissent donc à une logique qui n'est plus celle des nations et qui introduisent dans ces dernières de puissants facteurs d'instabilité qu'elles ne sont pas en mesure de maîtriser (I.N., p. 100-101).

En somme, les promesses du marché comme celles du développement technologique ont été perverties : la valeur créée se retrouve confisquée par les seuls actionnaires ; la monnaie devient objet de spéculation ; la recherche légitime d'une plus grande productivité se transforme en course productiviste ; les salaires sont comprimés et des licenciements massifs ont lieu pour maximiser la

plus-value des fonds de pension ; les actions et la rentabilité de court à très court terme sont systématiquement privilégiés ; *les inégalités croissent, le chômage, la pauvreté et l'exclusion sociale, voire des pays entiers, deviennent des outils de gestion économique et des variables d'ajustements.*

Heureusement, de plus en plus de consciences s'insurgent, considérant que « *La croissance qui s'obtient en détruisant les êtres humains et le milieu naturel n'est pas un développement* » (Entretien avec Label France, p. 3). Les mouvements altermondialistes et les rassemblements considérables auxquels ils donnent lieu à Gênes, à Seattle, à Millau et à Porto Alegre, témoignent du rejet croissant d'un modèle qui ne profite jamais qu'à quelques-uns pour un bilan global des plus incertains, alors que les conditions nécessaires à la reproduction même de la vie sur terre se retrouvent hypothéquées.

□ **Propositions d'actions**

La dérive économique et financière actuelle et les menaces qu'elle exerce pour l'avenir de l'homme et de la biosphère recommandent de reprendre le contrôle de ces processus. Avant toute chose, il faut « renverser la démarche », c'est-à-dire affirmer d'autres *critères* que ceux de la performance et de la rentabilité financière, subordonner la logique de l'instrument aux finalités et aux valeurs de l'homme et de la vie. Cela demande en premier lieu de rétablir « *la suprématie du politique et de la démocratie sur l'économique* » (I.N., p. 184). Le débat ne peut plus se situer - se réfugier ? - dans le champ du scientifiquement démontrable ou réfutable, mais *il doit affronter la question des valeurs et des visions du monde*. Le projet social doit résulter de l'arbitrage démocratique.

En somme, l'économie doit retrouver la finalité qu'elle n'aurait jamais dû perdre de vue, à savoir « la satisfaction des besoins humains, en relation avec les milieux physiques et vivants qui lui servent de support ». C'est à ce prix que la *mondialisation* débridée peut se transformer en *mondialisme au service de l'homme*¹⁴⁷.

Il importe en second lieu de reconnaître la nécessité d'une « économie plurielle » et d'en favoriser l'émergence, l'économie ne pouvant pas seulement obéir à la seule logique individuelle marchande, dont le marché serait l'unique régulateur. Il existe une *utilité collective*, de même qu'il existe une *utilité individuelle*, chacune nécessitant des formes d'organisation et présentant une logique économique spécifique. Trois champs d'activités doivent donc être distingués : 1. Le premier concerne la satisfaction des besoins individuels, qui ne sont pas de nature à infléchir le

¹⁴⁷ Pour René Passet, le mondialisme correspond à une mondialisation à finalité humaine, quand la mondialisation actuelle lui paraît surtout animée par des intérêts financiers et marchands.

choix des finalités sociales. La logique marchande y a toute légitimité, l'État devant se garder d'y intervenir. 2. Les activités qui, par leur nature, relèvent de toute évidence d'une certaine conception de l'utilité sociale et du service public, doivent être assumées par la collectivité et demeurer en dehors de la sphère marchande (cas des biens collectifs, de la santé, de l'éducation, de la sécurité). 3. Enfin, certaines activités peuvent être rentabilisées par le marché, mais eu égard à leur nature et à la masse des effets induits, elles engagent tellement l'avenir de la collectivité qu'elles doivent être soumises à l'autorité de cette dernière. Il en va ainsi pour les entreprises d'armement ou encore le fonctionnement des banques centrales, dont il convient de reprendre le contrôle démocratique.

Le dernier grand principe pour une reprise en main du destin de l'humanité sur la terre passe par « l'impératif du vivant ». À cet égard, René Passet introduit ce qu'il considère comme une caractéristique fondamentale de ce dernier, à savoir le processus de « destruction créatrice », qui oblige à réviser la vision issue de la thermodynamique selon laquelle l'entropie du monde (de l'univers) croît de manière irrémédiable. Il remarque que **la caractéristique essentielle du vivant consiste à produire de l'ordre et à remonter le cours de l'entropie, même s'il ne s'agit que d'une parenthèse locale et temporaire.** « *Les systèmes vivants se réorganisent et s'autoréorganisent d'une manière permanente, sous l'influence de l'information qui leur est communiquée et qu'ils portent. Face à l'entropie générale, les êtres vivants forment une "oasis néguentropique" en expansion* » (E.V., p. 100, citation de J. Robin extraite de l'ouvrage, *De la croissance économique au développement humain*, Paris, Seuil, 1975). Quand les organismes reçoivent du milieu qui les environne un flux d'énergie supérieur à leur propre production d'entropie, ils peuvent en effet non seulement maintenir leur organisation, mais surtout évoluer vers un état de complexité supérieur. Ainsi le vivant participe pleinement au mouvement de complexification croissante de l'univers.

Passet tire deux grands préceptes de la notion de « destruction créatrice » :

- Le premier pose que **ce sont moins les choses pour elles-mêmes que les fonctions dont il s'agit d'assurer la pérennité.** « *Seul ce qui évolue peut se maintenir : au niveau du corps, le renouvellement des cellules assure le maintien des fonctions vitales (...). Vouloir stabiliser les choses à tous les niveaux – de la planète durable à mon quartier et à ma maison durables -, c'est faire en sorte que rien ne le soit. (...) C'est par la transformation des choses que l'on assure la pérennité des fonctions* » (I.N., p. 202).

- Le second réside dans une « **exigence de mémoire** ». « *Si seul ce qui change peut se maintenir, il faut ajouter que seul ce qui comporte un minimum d'invariants peut changer. Ces invariants, transmis à travers le temps, constituent la mémoire des choses, c'est-à-dire leur*

identité. (...) La ville, par exemple, s'enracine dans le temps, et les empreintes du temps écrivent son histoire en construisant ce qu'il ne faut pas hésiter à appeler – car il s'agit d'une structure vivante – son caractère et sa personnalité. (...) C'est par la mémoire que les générations d'hier et celles d'aujourd'hui continuent à former une même communauté. Harmoniser le changement et la permanence, c'est tout l'art d'une politique de développement durable » (I.N., p. 203-204).

Ce faisant, Passet se démarque des positions de l'économiste Georgescu-Roetgen - dont il loue cependant le courage et la qualité des travaux, ignorés, et pour cause, par la majorité des économistes. Pour ce dernier en effet, l'activité humaine ne saurait qu'accélérer l'évolution de la planète vers sa mort thermique¹⁴⁸, la défense de l'environnement apparaissant alors comme un combat perdu d'avance, dont on peut seulement retarder l'échéance :

« Contrairement à ce que pense ce dernier, l'important n'est pas que l'entropie ait ou non le dernier mot au niveau de l'univers. À cela, nous ne pouvons rien. Notre responsabilité n'est engagée que par ce qui se passe sur notre planète. Or, à ce niveau, les dégradations induites par les activités humaines sont reprises et recomposées par le mouvement des grands cycles naturels : par la photosynthèse, la vie transforme ses propres déchets en source de vie ; le cycle de l'eau joue un rôle décisif dans le maintien des conditions favorable au déploiement des espèces ; les écosystèmes amputés se régénèrent... » (I.N., p. 58).

Aussi convient-il de placer ses espoirs dans une manière de *bioéconomie*, dont l'une des tâches consisterait à préciser une grille de critères souples-durs, susceptibles de concilier les logiques contradictoires du vivant et de l'économie :

« La véritable question qui se pose est d'assurer le développement de la sphère productive, en interdépendance avec l'ensemble de ses environnements – humain et naturel –, sans réduire ces derniers à une pure logique marchande qui n'est pas la leur et sans diluer l'économique dans un biologisme ou un économisme ou disparaîtrait sa spécificité. (...) Il s'agit d'encadrer le calcul économique par un ensemble de normes (on en revient toujours là) assurant le respect des mécanismes par lesquels les sociétés et la biosphère assurent leur reproduction :

- *normes quantitatives : concernant la nature, respect des rythmes de reproduction des ressources renouvelables, des taux de prélèvements assurant les délais indispensables aux « prises de relais » des ressources non renouvelables par de nouvelles ressources, des limites d'émission de polluants compatibles avec les limites d'autoépuration des milieux ; concernant les hommes, respect de normes nutritionnelles, variables en fonction des efforts fournis, et transmission d'un savoir et d'un état de santé sans lesquels la ressource humaine épuise ses capacités ;*

¹⁴⁸ Georgescu-Roegen s'appuie sur le Principe de Carnot d'après lequel aucune transformation d'énergie ne peut se faire avec un rendement de 100 %. Dès lors, toute activité humaine conduit à accélérer le processus entropique.

- normes qualitatives : diversité des écosystèmes conditionnant leur stabilité, beauté des sites, respect des biorhythmes humains, qualité de la vie... Nous retrouvons ici progressivement le champ des valeurs socioculturelles.

Il ne s'agit évidemment que des conditions minimales sans l'accomplissement desquelles il serait vain d'épiloguer sur le bien-être¹⁴⁹. Elles dessinent ensemble le cadre dans les limites duquel l'optimisation économique peut librement se déployer sans remettre en cause l'existence des milieux naturel et humain qui la portent » (I.N., p. 204-205).

Il va sans dire qu'une telle « gestion normative sous contrainte » suppose de repenser la notion de développement : « *Nous le définirons comme une croissance complexifiante multidimensionnelle. [...] le développement suppose en effet, un excédent potentiel, c'est-à-dire une croissance (qui, à l'heure de l'informatique et des services, n'est pas exclusivement matérielle), complexifiante parce qu'elle ne se déroule pas à structure constante, mais s'accompagne d'une diversification et d'un remodelage perpétuel des structures, multidimensionnelle parce qu'elle doit prendre en compte les environnements naturels et humain dans lesquels elle se déroule. Pour être durable, le développement doit se perpétuer à travers les générations. Une croissance qui s'accompagne de la destruction du milieu naturel et d'une dégradation sociale n'est pas un développement* » (I.N., p. 88). La notion d'efficacité recouvrerait ainsi son sens vrai et plein, à savoir le degré d'avancement vers la réalisation d'un objectif que l'on s'est donné. Une « économie de l'être » pourrait ainsi supplanter une « économie de l'avoir », devenue scandaleusement *inefficace* au regard des finalités de bien-être de l'homme et de respect de la biosphère.

Pour ce qui est du respect de ces normes, plutôt que de créer de nouvelles structures de régulation et de contrôle, il suffirait de veiller à ce que les grandes instances comme l'Organisation mondiale du commerce (O.M.C.) appliquent les grandes conventions internationales sur l'environnement et les droits fondamentaux de l'Homme, au lieu de faire prévaloir systématiquement la liberté des échanges. Plusieurs actions fortes gagneraient à être mises en œuvre, comme l'instauration d'une *taxe sur les mouvements financiers*, ou encore la suppression de la dette des pays les plus pauvres. Dans tous les cas, il importe de maîtriser les dérives de la finance, en favorisant la régulation monétaire internationale et en organisant une véritable solidarité à l'échelle mondiale. Il conviendrait également d'avaliser certains principes forts comme le droit d'un pays à son autonomie alimentaire ou encore le caractère inaliénable par des intérêts privés de certains biens communs tels que la ressource en eau.

¹⁴⁹ C'est nous qui soulignons.

4.3. - Défaire le développement, refaire le monde : la mouvance altermondialiste

Il s'avère difficile de dresser un portrait-type de la mouvance altermondialiste au sujet des questions d'écologie et d'environnement. D'une part, il n'existe pas à proprement parler de discours unitaire sur le sujet puisque le mouvement altermondialiste correspond à une constellation de groupes, d'associations, d'O.N.G., de personnalités et de courants dont les motivations originelles sont des plus diversifiées. D'autre part, le discours ne présente pas en général le caractère synthétique, large, organisé et construit des pensées d'Illich ou de Passet.

Toutefois, la mouvance altermondialiste se rapproche de ces auteurs par la critique radicale qu'elle formule du mode économique, politique et technique dominant. Les grands thèmes de cette critique se retrouvent donc, sans qu'ils soient toujours fondés sur une réflexion poussée quant à la nature profonde du problème sous-jacent. Les idées de marchandisation du vivant, d'aliénation de l'homme à la machine et à la technique, de concentration excessive, de dévoiement de la technoscience et de domination des firmes et des multinationales, de destruction accélérée de la planète enfin, sont développées à l'envi dans des slogans, des articles, des revues ou des ouvrages. Une tendance forte consiste par ailleurs à récuser, outre la notion de croissance, celle de *développement*, l'une et l'autre étant considérées comme la mère de tous les vices. La fronde est menée dans les pays anglo-saxons par des personnalités comme Teddy Goldsmith, fondateur de la revue *The Ecologist*, en France par l'économiste Serge Latouche, en Inde par Vandana Shiva¹⁵⁰, Prix Nobel Alternatif en 1993. Elle n'épargne pas la notion de développement durable, considérée comme un oxymoron ou encore une antinomie, soit en fin de compte une manière d'endormir les foules pour « mieux faire durer le principe de développement »¹⁵¹.

Pour ce qui concerne les propositions d'actions, celles-ci vont des mesures visant à aménager le modèle économique dominant à des préconisations proprement révolutionnaires. Se recommandant des travaux du théoricien Georgescu-Roetgen, plusieurs mouvements et auteurs estiment ainsi que la croissance zéro ne suffit pas. Ils plaident pour une « décroissance soutenable » à l'échelle mondiale, puisque c'est dans la *sobriété* que l'humanité peut retrouver sens et prudence de l'action. L'ouvrage collectif intitulé « *Objectif décroissance* » comporte ainsi comme mention sur sa page de garde « *Celui qui croit qu'une croissance exponentielle peut continuer indéfiniment dans un monde fini est un fou, ou un économiste* ».

¹⁵⁰ Physicienne et épistémologue, Vandana Shiva a fondé et préside la Research Foundation for Science, Technology and Natural Resources à New Delhi. Plusieurs de ses ouvrages ont été traduits en français : *La Biopiraterie ou le pillage de la nature et de la connaissance* (Alias, 2002), *Le Terrorisme alimentaire, Comment les multinationales affament le Tiers-Monde* (Fayard, 2001), *Éthique et agro-industrie, main basse sur la vie* (L'Harmattan, 1996).

¹⁵¹ L'idée est en particulier développée dans Serge Latouche, *À bas le développement durable ! Vive la croissance conviviale !*, in *Objectif décroissance. Vers une société harmonieuse*, Lyon-Montréal-Paris, Silence-Écosociété – L'Aventurine, p. 19-27. Professeur émérite d'économie à l'Université Paris-Sud, Serge Latouche est co-Président de la ligne d'horizon, association membre du Réseau pour l'Après-Développement.

On notera par ailleurs que ces mouvements, outre des propositions similaires à celles portées par ATTAC au sujet de l'encadrement de la grande finance internationale, font souvent grand cas de la *démocratie participative*. À cet égard, la gestion participative mise en place dans la ville de Porto Alegre est souvent donnée comme un modèle du genre. Au demeurant, ils militent pour des modes de production alternatifs, moins dispendieux en ressources naturelles, moins artificiels aussi et susceptibles de favoriser une **relocalisation de la production**. Plusieurs auteurs recommandent à cet égard de s'inspirer des modes de vie économes et des solutions trouvées par des sociétés traditionnelles. Plus généralement, ils préconisent d'accorder moins d'importance aux biens matériels et plus d'attention aux liens, voire dans certains cas à la spiritualité.

Un autre axe majeur de propositions de ces mouvements porte sur ce qu'il est convenu d'appeler les « biens publics mondiaux ». De tels biens - l'eau, l'air, certaines ressources naturelles - ne doivent en aucun cas être confiés aux appétits féroces du marché car elles sont nécessaires pour satisfaire les besoins vitaux de l'être humain ; leur gratuité s'inscrit dans les droits humains et écologiques fondamentaux¹⁵². Qu'il s'agisse de l'eau, de l'air, de ressources naturelles vitales pour le devenir des être humains, aucune mesure n'est assez draconienne pour en assurer la pérennité. Outre la renationalisation de certaines ressources naturelles aujourd'hui possédées ou exploitées par des firmes privées, ces auteurs recommandent de faire de la protection de ces biens une priorité absolue, en instaurant au besoin des structures de suivi et de contrôle au niveau mondial.

Nombre de ces principes et propositions d'actions apparaissent comme des réactions face à un modèle considéré comme injuste et mortifère, mais ne constituent pas, aux yeux de divers observateurs, une véritable alternative globale face au modèle néolibéral actuellement dominant. Malgré tout, ces mouvements ont l'immense mérite d'attiser l'espoir qu'un monde plus harmonieux ne relève pas de la pure utopie. Les slogans « **Un autre monde est possible** » ou encore « **On peut changer le monde** » -, soulignent que les problèmes humains et environnementaux n'ont aucune raison d'être vécus comme une espèce de fatalité.

¹⁵² Idée développée par exemple dans l'ouvrage des socio-économiste et économiste François Lille et François-Xavier Verschave (2003), *On peut changer le monde. À la recherche des biens publics mondiaux*, Paris, La Découverte.

Tableau récapitulatif (2 pages)

5- L'humanité parvenue à un stade d'évolution critique, nécessitant une symbiose avec la Terre-nature

Les auteurs réunis dans cette cinquième approche replacent la question écologique dans le mouvement général de développement de l'espèce humaine. Chacun à sa manière relate la formidable épopée humaine, pour mieux souligner combien la crise écologique et la menace qu'elle fait peser sur l'humanité dans son ensemble, oblige cette dernière à reconsidérer les rapports qu'elle entretient avec son habitat global, la Terre. Parvenue à un stade critique de son évolution, la société humaine n'a d'autre choix que d'opérer une mutation radicale dans la manière dont se comportent ses membres entre eux et avec la « nature globale » ; mieux, c'est une relation symbiotique avec la planète bleue qu'il s'agit de développer, ce qui suppose que l'Humanité elle-même devienne plus consistante et achève de s'intégrer pour former une totalité.

Cependant, de Pierre Teilhard de Chardin à Edgar Morin, en passant par Hans Jonas et Michel Serres, les arguments invoqués diffèrent sensiblement et s'ils aboutissent, chaque fois, à l'identification d'un problème essentiel, ce dernier s'affirme toujours spécifique. Il s'ensuit que, malgré une évidente parenté dans les fondements mêmes de leur diagnostic général, les propositions d'actions de ces penseurs s'avèrent difficilement comparables.

Par ailleurs, leurs ouvrages publiés à la fin des années 1980 ou au début des années 1990 – à l'exception de Teilhard de Chardin – ont en commun d'avoir tenté de produire une réflexion globale sur la question écologique, ayant suscité beaucoup d'échos. Les titres mêmes de ces livres occupent aujourd'hui encore, une place importante dans le débat sur les problèmes environnementaux.

5.1. - La place de l'Homme dans la Nature, Teilhard de Chardin

Jésuite né en 1881 et décédé en 1955, le père Teilhard de Chardin tente de construire, selon une démarche qualifiée par lui-même de scientifique, une « vaste phénoménologie de l'Homme dans la Nature », comme en témoigne le propos de l'un de ses principaux ouvrages : *Le Phénomène humain*. En dépit d'incontestables accents religieux, voire mystiques, qui lui ont souvent été reprochés et suscitent chez beaucoup d'auteurs la méfiance, ses thèses visionnaires présentent une grande actualité et les penseurs que nous examinerons à sa suite s'en sont visiblement inspirés. Nous nous appuyons sur deux livres majeurs de Teilhard, *La place de l'homme dans la Nature*¹⁵³ - conçu comme une synthèse du livre précédent, achevé en 1946, mais interdit de publication par la censure ecclésiastique - et *L'Activation de l'Énergie*¹⁵⁴, recueil de textes constitué et publié après sa mort. Les références de ces deux derniers ouvrages figurent en abrégé dans les citations (respectivement *Place...* et *A.E.*).

Le texte qui suit reprend de nombreuses expressions et formules propres à Teilhard de Chardin ; de même, l'usage fréquent des majuscules est une caractéristique de son écriture.

□ Identification de la situation et des problèmes

Le vivant a souvent été regardé comme un accident à la surface de la Terre. D'ailleurs, la Biologie demeure sans liaison intelligible avec le reste de la Physique. Tout change en revanche, quand on réalise que « la Vie n'est qu'un effet spécifique de la Matière Complexifiée ».

L'Univers en effet ne se réduit pas aux deux infinis de Pascal - le Très Grand et le Très Petit ; il est construit sur un troisième infini, l'immensément complexe. Teilhard définit précisément ce qu'il entend par complexité :

« Sous cette expression [de complexité], j'entendrai, fort précisément, la combinaison – c'est-à-dire cette forme particulière et supérieure de groupement dont le propre est de relier sur soi un certain nombre fixe d'éléments (peu ou beaucoup, peu importe) -, avec ou sans l'apport auxiliaire d'agrégation et de répétition – en un ensemble clos, de rayon déterminé : tels l'atome, la molécule, la cellule, le métazoaire, etc. Nombre fixe d'éléments, ensemble clos. [...] Par combinaison, au contraire, naît un type de groupe structurellement achevé sur soi à chaque instant (...): le corpuscule (micro ou méga-corpuscule), unité vraiment et doublement naturelle en ce sens que, organiquement limitée dans ses

¹⁵³ Pierre Teilhard de Chardin ([1956] 1996), *La place de l'Homme dans la Nature. Le groupe zoologique humain*, Paris, Albin Michel.

¹⁵⁴ Pierre Teilhard de Chardin (1963), *L'Activation de l'Énergie*, Paris, Seuil.

contours par rapport à soi, elle laisse de plus apparaître, à certains niveaux supérieurs de complication interne, des phénomènes précis d'autonomie. Complexité dégageant progressivement une certaine « centrété » - non pas de symétrie, mais d'action. « Centro-complexité » pourrait-on dire, afin de raccourcir et de préciser » (*Place...*, p. 103-104).

Par le fait qu'il conduit à franchir certains seuils, chaque infini révèle l'existence d'effets spéciaux, tels les Quanta dans l'Infime, telle la Relativité dans l'Immense. Dans le cas de la matière, le franchissement d'un certain seuil de complexité se traduit par l'apparition de la Vie, avec ses deux séries de propriétés uniques – les unes externes (assimilation, reproduction...), les autres internes (intériorisation, psychisme).

Ainsi, la Vie devait-elle émerger sur Terre, pour constituer la Biosphère avant que celle-ci, à son tour, se diversifiant et se multipliant en tous sens, donne naissance aux primates, puis à l'Homme. Avec l'Homme, un nouveau seuil de complexité est franchi : l'évolution se réfléchit sur elle-même. La conscience advient : la Biosphère se double d'une Noosphère. En définitive, **la matière apparaît comme de la Pré-Vie, cependant que l'Homme constitue la pointe avancée d'un mouvement gigantesque d'élévation de la complexité-conscience.**

Toutefois, à partir du moment où l'Homme prend conscience du mouvement général de l'évolution de la Vie dont il occupe l'avant-poste, il lui faut, sous peine de désespoir, s'assurer que ce mouvement ne conduit pas à une impasse ou à des formes d'étouffement de la conscience et de la liberté humaines. « *Pour qu'une substance vivante libère, « actue » ses puissances, il faut, nous le savons et le sentons tous, qu'elle soit convenablement excitable et excitée* ». [...] *Par suite de son extrême cérébration, l'Homme est le plus excitable des vivants que nous connaissons ; mais encore il est le seul pour qui l'impulsion excitatrice, indispensable à l'action, ne soit pas limitée à la perception d'un immédiat, mais émane d'une confrontation avec l'avenir tout entier* » (A.E., p. 412-413).

Telle est la difficulté majeure – le stade critique - auquel se trouve aujourd'hui confrontée l'Humanité ; ce qui fait la fragilité, ou mieux, le risque, de notre époque : au point où nous en sommes, l'évolution devient nécessairement spirituelle ; elle procède de plus en plus du psychique¹⁵⁵.

¹⁵⁵ Loin d'être automatique et réglé par avance, le développement de ce que Teilhard nomme « l'Anthropogenèse » est d'autant plus fragile qu'il devient conscient et réfléchi, que l'intelligence et le psychisme prennent leur autonomie par rapport au biologique et à la matière. Pour Teilhard, le développement du « phénomène humain » ne peut que devenir intentionnel et correspondre à une forme d'attrait. Dans le cas contraire, il est condamné à échouer.

□ Diagnostic des actions engagées

La « sur-compression planétaire » à laquelle l'Humanité tout entière est soumise génère un *grand malaise* et force craintes. D'une part, l'espace vital, objectivement, se restreint ; d'autre part, grandit en chacun *la peur* d'être dissout dans la multitude. Par dessus tout, ce malaise exprime l'angoisse de l'Homme à demi-conscient de la place qu'il occupe dans le monde, de n'être jamais qu'une étape ou qu'un rouage dans un processus évolutif qui l'instrumente.

*« Plus nous nous débattons les uns contre les autres pour nous dégager, moins nous parvenons à nous isoler.[...] Par suite d'un renversement de signe, la Société que l'Homme pensait avoir faite pour ses avantages personnels à lui, fait mine aujourd'hui de se retourner sur l'individu pour le dévorer. **Les Relations deviennent Liens.** Et alors, devant cette montée irrésistible autour de nous des systèmes unitaires, consécutive elle-même à la montée irrésistible des masses, les étudiants de la Biologie en viennent à se demander si nous ne serions pas, dans cette affaire, les sujets et les spectateurs d'un des jeux les plus anciens et les plus caractéristiques de la Vie : celui qui consiste pour elle, une fois un type organique réalisé, à utiliser celui-ci comme une simple brique pour la suite de ses constructions » (A.E., p. 70-71).*

Dans ces conditions, l'instinct de défense et de sauvegarde, de repli sur soi et de conservatisme l'emporte et s'exprime à l'occasion de divers troubles :

1. Troubles à l'échelle des sociétés tout d'abord, repérables à l'essor des fanatismes et des volontés de séparation et d'autonomie, pourtant périmés.

2. Crise, ensuite, dans la manière dont sont abordés les grands problèmes de la cité, comme l'emploi. Nous courrons toujours après le plein emploi, quand celui-ci s'avère en fait irrémédiablement dépassé. Prévisible et normale, l'invasion de la technique libère en effet la conscience et la créativité, en faisant à la place et pour l'homme ce qui relève du machinal et de l'instinct ; la technique n'a-t-elle pas pour but premier d'affranchir l'homme des tâches répétitives et ennuyeuses pour lui permettre de se consacrer à de plus dignes ? L'incapacité à faire face à cette évidence dénote un retard considérable des mentalités.

3. Crise de l'être enfin, visible dans les ravages de la toxicomanie (drogue, tabac, alcool, débauche...), dans les pays avancés. Aussi sophistiqués soient-ils, remèdes et tentatives pour combattre ces fléaux ne parviennent pas à tarir la source de ces maux : *« l'ennui de cette "fin de partie", vide et stupide, que certains croient vivre » (Place..., p.33).*

Ces multiples problèmes montrent que nous ne savons pas repérer le grand mouvement qui entraîne l'humanité. Au lieu de chercher à l'accompagner, de transformer les choses à notre avantage, nous nous épuisons en vaines résistances et en remèdes ponctuels. Ce refus du changement, cette crispation sur ce que nous craignons de perdre, s'explique en premier lieu par notre incapacité à concevoir le processus dans son ensemble. « *La science intégrale de l'Homme est en panne !* ». Les diverses disciplines agissent en ordre dispersé et ne s'intéressent jamais qu'à des matières trop restreintes pour développer une authentique « science de l'Anthropogénèse ». Elles ne parviennent pas à replacer, sans rien exclure et sans parti pris, le « groupe sociologique humain » dans la nature et à l'échelle de l'ample processus de complexité-conscience dont il constitue la partie la plus avancée. En fait, les sciences dites de l'Homme « *s'obstinent à traiter ce dernier comme un cosmos indépendant de l'autre* » (Place..., p. 33).

Aussi le monde suit-il un cours aveugle et d'autant plus chaotique que l'orientation générale se dérobe. Ne disposant pas encore d'intentions globales conscientes, l'Humanité donne parfois l'impression de se précipiter dans des impasses.

□ **Propositions d'actions**

Il est illusoire d'espérer que l'homme puisse se soustraire à la compression planétaire en fuyant vers d'autres planètes ou par le seul recours à un programme eugénique. « *La multitude ne peut que s'aggraver par divergence. En revanche, elle se résout sans effort et sans limites, par unification sur elle-même. Nous cherchions à nous échapper par la périphérie : c'est par l'axe seul (c'est-à-dire par convergence) que nous pouvons nous détendre* » (A.E., p. 75)¹⁵⁶.

Sortir de l'angoisse que fait naître le processus en cours suppose de reconnaître comment peut se prolonger le mouvement d'ensemble : non pas la termitière, mais bien une forme d'ultra-hominisation¹⁵⁷. En fait, le mouvement de convergence ayant abouti à la réalisation de la conscience réfléchie chez l'homme se poursuit, mais sur un plan supérieur. Cette fois, le développement de la Noogénèse ne se fait pas dans la différenciation ; il vise désormais à grouper et à synthétiser « les grains de pensée entre eux ». « *En refluant sur soi après avoir occupé tous les espaces libres de la planète, l'onde humaine de socialisation est en train de se compénétrer et de se retravailler jusqu'au plus profond d'elle-même* » (Place..., p.193). Ainsi donc, « *par jeu conjugué de deux courbures, toutes deux de nature cosmique, - l'une physique (rondeur de la Terre), et*

¹⁵⁶ *L'activation de l'Énergie*, « La montée de l'Autre », p. 75. Teilhard compare le phénomène à la compression d'un gaz d'où ce terme de détente, également importé de la thermodynamique des gaz.

¹⁵⁷ Par une note de bas de page, Teilhard précise que « *le terme ultra-hominiser exprime simplement l'idée d'un Humain se prolongeant au-delà de lui-même sous une forme mieux organisée, plus adulte que celle que nous lui connaissons* » (Teilhard de Chardin, *La place de l'homme dans la Nature*, Paris, Albin Michel, p. 229).

*l'autre psychique (l'attraction du Réfléchi sur lui-même) -, l'Humanité se trouve prise, ainsi qu'un engrenage, au cœur d'un "vortex" toujours accéléré de totalisation sur elle-même » (Place..., p. 216).*¹⁵⁸

L'issue de cette forme de *totalisation* de l'humanité est incertaine¹⁵⁹. Toute la question se résume ainsi : comment faire en sorte que les deux « vecteurs de l'Anthropogenèse », à savoir la personnalisation et la totalisation, se composent de manière harmonieuse, sans que le second étouffe à jamais le premier. Ici se retrouve le spectre de la Collectivisation totalitaire par dépersonnalisation, dont Teilhard ne méconnaît pas le danger¹⁶⁰.

La solution réside précisément dans le fait qu'une union réussie différencie les éléments qu'elle met en relation : elle est personnalisante. L'individu isolé n'est pas plus libre : au contraire, ses possibilités sont plus limitées. Ce qui libère, c'est la variété des relations et leur intensité. Un rassemblement de compétences et d'attraits crée la joie et intériorise. L'être ainsi intériorisé prend consistance et s'anime. À un degré encore supérieur de la réflexion, l'expérience de la culture et du dialogue vont développer des domaines de la vie personnelle laissés en friche. Avec l'amour, l'être est obligé de sortir de lui-même ; il s'oublie, ce qui lui permet de mieux s'accomplir, même s'il lui a fallu, pour ce faire, se donner. Pas de personnalisation aboutie donc, sans véritable don de soi. Ce raisonnement Teilhard le généralise, au point d'en faire une loi de survie et de poursuite d'un processus de complexification du monde qui ne se retournerait pas contre lui-même, en étouffant l'être.

Toutefois, pour que cette voie soit vraiment adoptée et suivie par l'Humanité, encore faut-il que certaines conditions soient requises. Conditions externes tout d'abord (réserves de temps, de matériel nutritif et humain suffisant, planète restant habitable pour la poursuite du Phénomène de complexification-conscience), par rapport auxquelles Teilhard estime qu'il est loisible d'être confiant. « *Conditions internes ensuite – c'est-à-dire liées au fonctionnement de notre liberté* » (Place..., p. 240), renvoyant à la fois à notre savoir-faire et, surtout, à notre vouloir-faire. C'est là

¹⁵⁸ Du fait de sa multiplication sur l'ensemble de la surface de la Terre, la population humaine « se resserre » toujours plus. Teilhard prend l'image d'un gaz que l'on comprimerait sans cesse davantage pour indiquer qu'une élévation de l'énergie disponible en résulte nécessairement. Ainsi comprimées sur elle-même, la Vie et, singulièrement, l'espèce humaine, n'auront d'autre choix que de s'arranger et de s'organiser selon un degré de complexité toujours supérieur, par souci d'économie, de place et d'énergie. Tout se passe donc comme si un rapport mystérieux existait entre le rayon de la Terre, la surface des continents, le jeu de la gravité et le processus d'Homination. Teilhard considère que les forces économique-technico-sociales, dont le réseau s'étend insidieusement au monde depuis un siècle, travaillent à cette surcompression de la Noosphère sur elle-même, celle-ci « *déclenchant automatiquement une sur-organisation – amorçant elle-même une sur-conscientisation -, suivie à son tour d'une sur-compression -, et ainsi de suite. Non seulement le cycle se ferme suivant une chaîne organiquement soudée : mais, comme dans le cas d'un système entré en résonance, il s'intensifie indéfiniment sur lui-même* » (Place, p. 215).

¹⁵⁹ Teilhard se démarque nettement de tout déterminisme : « *Par nature et dans tous les cas, synthèse implique risques. Vie est moins sûre que Mort. C'est donc une chose que la Terre, par sa pression, nous mette au moule de quelque ultra-hominisation – et autre chose que cette ultra-hominisation aboutisse* » (Place, p. 239).

¹⁶⁰ Pour que l'union reste humaine, elle doit se faire par un effet d'attraction vers le haut, de manière à prévenir l'hyperspécialisation des masses humaines, propice à l'instauration d'une organisation technique totalitaire, telle que les décrit Orwell dans *1984* ou encore Aldous Huxley dans *Le Meilleur des mondes*.

qu'apparaît une manière de **super-condition : le goût de vivre**, l'attrait de l'avenir et l'entretien d'une « *atmosphère cosmique toujours plus claire et plus chaude à mesure que nous progressons : - plus claire, par l'approche pressentie d'une Issue à travers laquelle le plus précieux de nos œuvres puisse échapper pour toujours aux menaces d'une Mort totale en avant ; - et plus chaude, sous le rayonnement montant d'un foyer actif d'unanimisation* » (Place, p. 242). La poursuite du processus de complexité-conscience dépend de plus en plus de l'intérêt que l'Humanité lui voue, de l'attrait qu'il lui inspire, en un mot de l'état psychique de l'Humanité et de son goût pour l'avenir et la Vie.

Un seuil a d'ores et déjà été franchi, à partir duquel la poursuite de l'Évolution est de plus en plus soumise à la conscience de l'Homme. L'aspect le plus remarquable de cette évolution réside actuellement dans l'accroissement du *rayon d'action individuelle* ; en conséquence, les responsabilités de l'Homme deviennent cosmiques : plus les risques de destruction collective augmentent, plus il revient à l'Homme de prendre en main le devenir de l'Anthropogénèse naturelle¹⁶¹. Aussi importe-t-il de disposer d'une science de l'Anthropogénèse, afin de « préserver l'humain », *d'activer* en lui tout ce qui peut aller dans le sens de la solidarité, de la fraternité, de l'équilibre physique et moral de l'espèce.

« *Au lieu de continuer à flotter entre la nécessité évidente de nous associer aux autres si nous voulons continuer à vivre, et la crainte de nous perdre si nous renonçons à notre isolement, nous pourrions désormais nous vouer de plein cœur, sans arrière-pensée, à l'œuvre magnifique de construire la Terre ? Une véritable « Géo-politique » succéderait enfin aux misérables disputes de clochers auxquelles jusqu'ici s'est réduite l'Histoire* » (A.E., p. 76).

Il est nécessaire que l'Humanité en fasse un objectif en soi, pleinement conscient, tout entier dirigé vers l'accomplissement d'une centration achevée de l'Univers, « *principe ultime d'irréversibilité et de personnalisation : le seul véritable Oméga...* » (Place..., p. 243).

¹⁶¹ Au sujet de cette nouvelle forme de responsabilité de l'Homme, Teilhard fait preuve d'une prescience assez extraordinaire : « (...) dans la Nature, plus un être devient "vivant", plus il agrandit son espace vital. (...) ce n'est que maintenant, avec l'entrée de la Civilisation dans sa phase moderne... qu'il (le processus) prend son plein essor, soit en extension, soit en profondeur, soit (si l'on peut dire) en volume. **En extension** d'abord. Jadis, une foule de cloisons (lenteur et difficultés des communications, barrières ethniques, politiques et économiques...) compartimentaient la masse humaine, au point d'étouffer presque immédiatement les ondes apparues en un point quelconque de sa surface. (...) L'influence de chaque homme ne dépassait pas normalement une longueur de quelques kilomètres. (...) Avec l'étonnante accélération des transports, avec la radio, la télévision, chacun de nous n'est-il pas virtuellement à quelques heures de présence physique, et à quelques secondes de contact verbal ou visuel, par rapport à n'importe qui, n'importe où, sur la surface de la Terre ? **En profondeur**, ensuite. (...) Je pense surtout aux dernières avancées réalisées par la Science, sous toutes ses formes en direction d'une mainmise générale (...) sur les ressorts mêmes de notre structure organique et mentale. (...) L'Homme ne se découvre rien de moins que le pouvoir déconcertant de se démonter et de se remonter artificiellement lui-même par le dedans ! (...) Et **en volume**, enfin. Par quoi je cherche à exprimer la situation vers laquelle se trouve rapidement entraîné chacun de nous (...) de pouvoir, d'un seul geste, entraîner – vers le salut ou vers la perte – des « paquets » de plus en plus gros d'autres êtres humains ». Avant de poursuivre quelques paragraphes plus loin : « Une sorte d'ultra-responsabilité généralisée (...) vers laquelle, bon gré mal gré, par nécessité cosmique, nous sommes en train de dériver ». (in *L'activation de l'Énergie*. « L'Évolution de la Responsabilité dans le Monde », 5 juin 1950).

5.2. - Le principe responsabilité, Hans Jonas

Disciple de Heidegger, le philosophe allemand Hans Jonas publie en 1979 un ouvrage dont la version française – *Le principe responsabilité* – paraît en 1990¹⁶². Ce livre a largement contribué au succès de la notion de responsabilité et à la diffusion de la notion de précaution en Europe du Nord. La tonalité de certains passages et les solutions autoritaires parfois préconisées expliquent les réserves émises à l'égard de ce penseur et les caricatures dont il fait souvent l'objet. À la lumière des clarifications et des ajustements réalisés dans un ouvrage récent de Jean-Pierre Dupuy¹⁶³, il est possible de rétablir plus fidèlement les thèses du philosophe d'outre-Rhin.

□ Identification de la situation et des problèmes

De l'Antiquité jusqu'à nos jours, les interventions de l'homme dans la nature¹⁶⁴ demeuraient ponctuelles, limitées et superficielles. Au plus modifiaient-elles momentanément l'ordre des choses, mais les équilibres naturels finissaient toujours par se rétablir d'eux-mêmes. Tout change de manière inédite et radicale quand l'homme, ce « *Prométhée définitivement déchaîné* », obtient par la science et la technique associées à l'économie, une puissance telle qu'il en vient à menacer la nature elle-même et la propre survie de son espèce. Là où, jadis et naguère, la nature assimilait sans difficulté l'impact de « l'agir humain », ce dernier, par sa puissance démultipliée, la déborde désormais, de sorte que la promesse de la civilisation technicienne se change en malédiction. La nouveauté des temps présents procède de la transformation de l'essence même de « l'agir collectif » : *la portée causale de l'humanité sur la biosphère et en direction de l'avenir change tout simplement d'ordre de grandeur*, en termes d'intensité, de dimension spatiale et de portée temporelle. Notre puissance, c'est-à-dire non seulement notre faire effectif, mais notre pouvoir de faire et les effets à plus ou moins long terme de notre action deviennent la mesure de notre responsabilité :

« *Ce n'est plus comme jadis la nature, mais justement notre pouvoir sur elle, qui désormais nous angoisse, et pour la nature et pour nous-mêmes (P.R., p. 105)* ».

¹⁶² Hans Jonas ([1990] 1995), *Le Principe responsabilité*, Paris, Flammarion.

¹⁶³ Jean-Pierre Dupuy, *Pour un catastrophisme éclairé*, Paris, Seuil, 2002.

¹⁶⁴ Hans Jonas n'est pas vraiment clair sur ce qu'il entend par « nature ». Certains passages du *Principe responsabilité* laissent penser à une approche dualiste du monde opposant d'un côté la nature et de l'autre l'homme. À plusieurs reprises la nature est identifiée à une sorte d'ordre immanent, à l'ordre cosmique lui-même « *L'invulnérabilité de l'ensemble, dont les profondeurs ne sont pas perturbées par l'importunité humaine, c'est-à-dire l'immuabilité essentielle de la nature en tant qu'ordre cosmique, fut de fait l'arrière-plan de toutes les entreprises de l'homme mortel, y compris de ses interventions dans cet ordre lui-même. Sa vie se déroulait entre ce qui demeure et ce qui change : ce qui demeure, ce fut la nature ; ce qui change ce furent ces propres œuvres* ». À d'autres moments pourtant, il paraît revenir sur cette approche dualiste.

Avec l'extension du pouvoir sur l'ensemble du monde et des choses, l'espèce humaine se trouve confrontée à une question de responsabilité nouvelle, d'une ampleur totalement inédite. La difficulté des temps présents tient en outre à ce que les effets de notre agir ne sont pas prévisibles, car ils dépassent l'ampleur de nos connaissances et de nos modèles prédictifs.

□ **Diagnostic des actions engagées**

Jadis, « *personne n'était tenu responsable pour les effets ultérieurs non voulus de son acte bien intentionné, bien réfléchi, et bien exécuté. Le bras court du pouvoir humain n'exigeait pas le bras long du savoir prédictif* » (P.R., p. 30).

Le rapport des communautés humaines à la nature ne faisait l'objet que d'une *technè* neutre, dépourvue de toute éthique, celle-ci se cantonnant au domaine des relations intersubjectives. Au demeurant, l'éthique traditionnelle se limitait à la sphère d'action de proximité, comme cela se vérifie par exemple dans les commandements et maximes suivants : « Aime ton prochain comme toi-même » ou encore « Fais aux autres ce que tu souhaites qu'ils te fassent ». Enfin, elle relevait presque toujours d'un comportement non cumulatif.

La portée réduite de l'agir collectif explique la possibilité du « programme baconien » de domination de la nature en vue de l'amélioration du bien-être humain. L'expression la plus accomplie de cette « utopie technicienne » se trouve néanmoins dans le marxisme. La promesse entretenue de Marx à Ernst Bloch d'une abondance matérielle à venir et d'une civilisation de loisir et de liberté n'est pas seulement impossible à atteindre ; elle s'avère surtout dangereuse dans la mesure où elle oublie le caractère limité et fragile de la planète au regard des forces toujours plus considérables qu'exerce sur elle notre « faire ». De toute manière, passé un certain seuil, la dérive utopique de la technique s'engendre d'elle-même puisqu'« *il est indéniable que nous devenons progressivement les prisonniers des processus que nous avons déclenchés nous-mêmes [...] sans fixation d'un but, presque à la manière d'un destin* ». *Homo sapiens est sous l'emprise d'Homo faber.*

Moins encore que l'éthique traditionnelle (la religion mise à part), la conception scientifique dominante de la nature ne nous prépare pas à relever le défi, puisque celle-là « *réduit celle-ci à l'indifférence de la nécessité et du hasard et qu'elle l'a dépouillée de toute la dignité des fins* » (P.R., p. 35). Ce qui relie l'homme à la nature, en effet, c'est la vie, la vie comme fin, et cela, les sciences de la nature n'en parlent pas.

□ Propositions d'actions

Pour prévenir l'apocalypse, l'homme n'a d'autre choix que de chercher à contrôler et à dominer son propre pouvoir. Or, comme nous ne possédons pas le savoir scientifique des effets futurs de nos actions actuelles - et bien que nous devions chercher à l'accroître en conséquence de l'extension de la puissance de notre agir – il est nécessaire de faire appel à l'éthique. La transformation radicale de l'agir humain doit s'accompagner d'une transformation radicale de l'éthique. « *Des questions qui jamais auparavant ne faisaient l'objet de la législation entrent dans le cadre des lois que la cité globale doit se donner pour qu'existe un monde pour les générations futures* » (P.R., p. 38). La reconnaissance même de l'ampleur de notre ignorance dans ce contexte de danger extrême nous oblige à réhabiliter la maîtrise de soi, la modestie et la prudence comme valeurs cardinales, « *réclamant peut-être plus de sacrifices que tous ceux qui visaient l'amélioration du sort humain* » (P.R., p. 266).

Le notion de responsabilité constitue le cœur de cette nouvelle éthique. À condition toutefois d'en renouveler le sens classique, en général limité à une *imputation* : « on établit après coup une causalité entre un acte (attribué à une personne) et ses conséquences ». *Jonas en appelle à une conception de la responsabilité par anticipation, inspirée du modèle fournit par la relation des parents envers leurs enfants : être responsable, c'est répondre d'un être ou d'un objet et en prendre soin pendant une longue période ; cette obligation est naturelle et non contractuelle ; elle porte sur l'avenir, sur l'existence même d'un avenir.*

Il s'agit de faire entrer « *la planète entière dans la conscience de la causalité personnelle* » (P.R., p. 17). Ainsi, l'impératif catégorique de Kant doit-il être réécrit : le fameux « *Agis de telle sorte que tu puisses également vouloir que ta maxime devienne une loi universelle* » doit être remplacé par le nouvel impératif éthique « *Agis de façon que les effets de ton action soient compatibles avec la Permanence d'une vie authentiquement humaine sur terre* » ou si l'on préfère « *Inclus dans ton choix actuel l'intégrité future de l'homme comme objet secondaire de ton vouloir* ».

Où trouver cependant les principes de cette éthique de la responsabilité, alors que le problème dépasse la capacité prédictive de la science quant aux effets de l'agir humain ? C'est dans la menace¹⁶⁵ que représente pour l'humanité le développement immodéré de son pouvoir que Jonas entrevoit la solution :

¹⁶⁵ À la critique fréquemment formulée contre Jonas selon laquelle cette heuristique de la peur ne peut conduire qu'à l'inaction, Jean-Pierre Dupuy riposte par une citation de l'auteur du Principe responsabilité : « *La peur qui fait essentiellement partie de la responsabilité n'est pas celle qui déconseille d'agir, mais celle qui invite à agir* » (p. 421).

« *Qu'est-ce qui peut servir de boussole ? L'anticipation de la menace elle-même ! C'est seulement dans les premières lueurs de son orage qui nous vient du futur, dans l'aurore de son ampleur planétaire et dans la profondeur de ses enjeux humains, que peuvent être découverts les principes éthiques, desquels se laissent déduire les nouvelles obligations correspondant au pouvoir nouveau* ».

Jonas nomme « heuristique de la peur » cette approche du problème. Jean-Pierre Dupuy montre à ce sujet que le philosophe allemand est parfaitement conscient de l'aporie sur laquelle il débouche : « *La représentation du destin des hommes à venir, à plus forte raison celle du destin de la planète qui ne concerne ni moi ni quiconque encore lié à moi par les liens de l'amour ou du partage immédiat de la vie, n'a pas de soi cette influence sur notre âme ; et pourtant, elle « doit » l'avoir, c'est-à-dire que nous devons lui concéder cette influence* ». Dupuy trouve dans cette citation une confirmation de sa thèse selon laquelle : « *Ni cognitivement, ni émotionnellement, nous ne sommes touchés par l'anticipation du malheur à venir* » (Dupuy, p. 201). En d'autres termes, le drame vient de ce que « nous savons que la catastrophe est possible, mais nous n'y croyons pas vraiment, nous refusons d'y croire et de nous y préparer, jusqu'à ce qu'elle survienne pour de bon ». C'est pourquoi, selon Dupuy, cette attitude face à la catastrophe potentielle vide l'éthique de la responsabilité de toute efficacité¹⁶⁶.

S'interrogeant néanmoins sur les conditions pratiques d'exercice « d'un pouvoir sur le pouvoir », Jonas se tourne vers l'alternative du communisme, « *puisque l'économie libre des sociétés industrielles occidentales est précisément le foyer de la dynamique qui dérive vers le danger mortel* » (P.R., p. 271). Dans son « évaluation des chances de maîtriser le danger technologique », les fondamentaux du communisme lui paraissent présenter des avantages –

Dupuy en profite pour combattre une autre critique proférée contre Jonas, relative à son approche totalitaire du problème, en ajoutant : « *En vérité, il n'y a pas d'action qui exprime plus hautement la liberté de l'homme que de fixer des limites à sa capacité individuelle d'agir, sous forme d'impératifs, de normes et de règles à validité universelle, et de s'y tenir. C'est par cette autolimitation que les individus deviennent des personnes autonomes entrant en communication les uns avec les autres. Penser cela, est-ce inévitablement verser dans le totalitarisme en politique ?* » (Pour un catastrophisme éclairé, Seuil, Paris, 2002, p. 96).

¹⁶⁶ Jean-Pierre Dupuy fait de cette disposition psychologique et sociale le principal obstacle à une prise de conscience de la catastrophe écologique qui menace l'humanité ; il récuse par là-même l'idée selon laquelle c'est l'incertitude scientifique qui empêcherait d'agir, comme le prétendent les « théoriciens de la précaution ». Tout en partageant les intuitions fondamentales de Jonas, il tente de dépasser l'aporie sur laquelle celui-ci débouche. En approfondissant les conditions d'efficacité de la logique de la dissuasion nucléaire, il s'efforce de poser les bases d'un catastrophisme rationnel et éclairé, susceptible d'infléchir les comportements actuels en donnant un « poids de réalité suffisant à l'inscription de la catastrophe dans le futur » (p. 200). Aussi suggère-t-il d'« obtenir une image de l'avenir suffisamment catastrophiste pour être repoussante et suffisamment crédible pour déclencher des actions qui empêcheraient sa réalisation, à un accident près » (p. 213-214). L'efficacité de ce catastrophisme éclairé réside précisément dans ce dernier terme « à un accident près » : à l'instar de la dissuasion nucléaire, c'est moins la menace de la catastrophe elle-même que cette menace associée à la probabilité faible, mais non nulle qu'une erreur indépendante de la volonté des parties survienne et déclenche l'apocalypse finale qui confère au catastrophisme sa véritable capacité heuristique. Il se pourrait en effet que l'homme, en dépit de tout son savoir et de ses moyens techniques à venir, ne parvienne pas à éviter la catastrophe écologique planétaire : c'est cette menace là, ce mal inextricable et imprévisible qui pourrait bien, en définitive, constituer la condition ultime du salut humain.

planification centrale évitant les gaspillages contre une économie de profit et de consommation sans fin, avantages d'un pouvoir de gouverner total pour imposer des mesures impopulaires...-, même s'il est prêt à reconnaître qu'il comporte également de sérieux inconvénients. Malgré tout, « *la tyrannie communiste [...] fournit pour l'heure une unique proposition qui paraît mieux à même de réaliser nos buts inconfortables que les possibilités qu'offre le complexe capitaliste-démocratique-libéral* » (P.R., p. 280). Et d'ajouter « *Le véritable problème est le suivant : si, comme nous le pensons, seule une élite peut éthiquement et intellectuellement assumer la responsabilité pour l'avenir que nous avons indiquée, comment une telle élite est-elle produite et comment est-elle dotée du pouvoir de l'exercer ?* » (P.R., p. 280)¹⁶⁷.

5.3. - Le Contrat naturel, Michel Serres

Infatigable navigateur de la pensée et du monde, Michel Serres aborde la question écologique en juriste et en philosophe du droit, estimant que l'humanité doit passer avec la Terre du parasitisme à la symbiose. Paru en 1990, *Le Contrat naturel*¹⁶⁸ provoque d'assez vifs remous dans certains cercles intellectuels, les uns lui reprochant sa naïveté, d'autres croyant déceler en lui des relents d'écologisme profond. Toutefois, de nombreux commentateurs se sont mépris, faute de prendre le terme « contrat » dans le sens étymologique que lui donne Serres, celui de « lien » et de « corde ». D'autres livres du philosophe servent ci-dessous à éclaircir certains points délicats de sa pensée.

Les titres des ouvrages dont sont extraites les citations figurent en abrégé dans le texte ; en particulier, « *Contrat* et « *Retour* », se rapportent aux livres *Le Contrat naturel* et *Retour au Contrat naturel*, teneur d'une conférence prononcée dans l'auditorium de la Bibliothèque nationale en 1998.

¹⁶⁷ Ces quelques pages ont beaucoup nui à la réception des thèses de Jonas, en France tout particulièrement. Ainsi, Jacques Theys retient de Jonas qu'il « *défend une incompatibilité radicale entre démocratie d'opinion et prise en compte à long terme de l'environnement* » ou encore que « *s'appuyant sur Jonas et son Principe responsabilité, certains mouvements écologiques opposent à l'indifférence démocratique la nécessité d'une prise en charge par une élite éclairée de l'avenir à long terme de la planète* » (in, *Gouvernance environnementale : entre innovation et impuissance*, Actes du colloque, Séminaire européen sur la gouvernance démocratique, Institut universitaire européen, Florence, septembre 2000). D'autres, plus intéressés par la réflexion éthique de Jonas que par ces recommandations pratiques en relativisent la portée : « *Si Jonas, comme on lui a souvent reproché, penche pour une solution autoritaire des problèmes environnementaux, cela tient plus à une incapacité à comprendre la politique qu'à une inclination pour la dictature. Que Jonas ait pu croire que les régimes communistes étaient plus capables que les démocraties occidentales d'imposer des mesures de protection de la nature le rend plus ridicule qu'effrayant, vu ce que nous savons maintenant de la catastrophe écologique qu'a été le socialisme soviétique* » (C. et R. Larrère, *Du bon usage de la nature*, Aubier, Paris, 1997).

¹⁶⁸ Michel Serres (1990), *Le Contrat naturel*, Paris, François Bourin.

□ Identification de la situation et des problèmes

Les catégories médiévales de l'objet et du sujet ne permettent pas de décrire et de penser l'originalité du temps présent.

Tout change en effet depuis que, « *Propagées par la révolution industrielles, les techniques de la chaleur accélèrent la montée du local vers le global* » (*Retour...*, p. 12). Notre savoir-faire s'adonne ainsi au façonnage d'objets-monde : par une dimension au moins, ces objets ou *ces outils sont commensurables au monde* (la vitesse pour un satellite fixe, l'énergie pour une bombe atomique, l'espace pour Internet, le temps pour les résidus nucléaires...). Il ne s'agit plus à proprement parler d'objets techniques traditionnels, dont le rayon d'action demeurerait local et qui ne seraient rendus actifs que par un sujet pensant, lui-même limité. Ces objets-monde nous conduisent au monde dans son ensemble, que nous découvrons à peine comme totalité et qui ne saurait non plus être assimilé à un objet. La Terre entre dans l'histoire globale. En même temps, ce n'est plus l'homme en tant qu'individu ou sujet, ce ne sont plus seulement les groupes humains organisés, étudiés par les vieilles sciences sociales, qui interviennent, mais de véritables plaques humaines repérables la nuit par satellite, du fait de leur intensité lumineuse, voire l'humanité entière devenue co-extensive à la planète Terre. À l'instar des nouveaux objets-monde, ces nouveaux sujets-monde qui constituent ces grands ensembles humains, à certains égards, pèsent comme des forces géologiques ou de grands ensembles assimilables à des mers.

La nouvelle donne contemporaine dresse donc face à face une humanité globale et une Terre-nature globale. Cependant, la relation classique entre sujet et objet doit également être repensée. En effet, « *nos armes et techniques à portée globale retentissent sur la totalité du monde dont les blessures qu'elles lui infligent retentissent en retour sur l'ensemble des hommes. La politique a désormais pour objets ces trois totalités connectées* » (*Contrat*, p. 73). En réponse, à nos actions de portée globale, la Terre réagit comme le ferait un sujet. Inversement, dans ce jeu interactionnel, le sujet devient objet puisque nous prenons de plein fouet les effets réflexifs de nos actes.

Plus l'intensité de nos techniques et actions s'accroît et plus leurs effets se globalisent, plus en retour le monde réagit globalement, au risque de conduire, par un effet en retour que nous n'avions ni voulu, ni prévu, à détruire jusqu'aux conditions même de la vie sur Terre. Il nous faut apprendre désormais à compter avec une nouvelle forme de mort : *la mort globale*.

La question devient : comment piloter ces effets en réseau de manière à ce qu'ils ne conduisent pas l'humanité à une mort globale ?

□ Diagnostic des actions engagées

Jusque récemment le moteur de l'histoire n'était autre que la guerre. Tant que l'impact des moyens mobilisés demeurait limité, l'impact de ces guerres sur le monde - leur violence objective - ne comptait pour rien. Plus le conflit croît et plus les moyens mis en œuvre gagnent en puissance, plus les guerres « subjectives » se traduisent de fait par une guerre contre le « monde mondain » lui-même. À force que les hommes se livrent à la guerre, ils sont en train, malgré eux, de détruire le monde physique – qui, en retour, menace toute l'humanité ou, en tout cas, risque de se rappeler à son bon souvenir.

Dans ce processus d'autodestruction, notre *culture*, nos *pensées* et notre *rationalité* nous aveuglent. Affirmée par Bacon et Descartes, mais déjà présente depuis des temps immémoriaux, l'idée même de domination de la nature et le principe de propriété qui l'accompagne ont si bien réussi qu'ils s'avèrent aujourd'hui contre-productifs. À force de chercher à la maîtriser, la Terre menace de nous maîtriser à son tour : étonnant retour de la nécessité de jadis. À vrai dire, la relation des hommes au monde et aux choses qui les entourent obéit à la seule *logique du parasite*, ce dernier prenant sans compter et ne pensant jamais à rendre quoi que ce soit en échange de ce qu'il prélève. Passé un certain seuil cependant, la logique parasitaire se retourne contre elle-même ; éreinté, l'hôte précipite dans la mort celui qui en abusait.

Le prix de cette *négligence*¹⁶⁹ croît de manière exponentielle et fait courir un risque mortel au genre humain, au moment où l'impact de l'ensemble des hommes, de leurs actes et de leurs techniques devient planétaire. D'ailleurs, nos mots en portent la trace : nous ne considérons jamais ce qui nous entoure que comme un « théâtre des hostilités » ou un décor. Ainsi, le terme d'environnement suggère que « *nous autres hommes siégeons au centre d'un système de choses qui gravitent autour de nous, nombrils de l'univers, maîtres et possesseurs de la nature* » (*Contrat*, p. 60). De même, nos cités restent immergées dans le social, hors du monde et du temps qu'il fait, tant qu'elles sont gouvernées par des politiques, de formation juridique souvent, ignorant tout ou à peu près du monde des choses et des vivants non-humains. Plus généralement, nos philosophies actuelles se taisent sur des questions de ce type, puisque nous ne savons définir de rigueur et d'exactitude que dans le local (*Retour*, p. 14).

D'ores et déjà cependant, des négociations internationales comme celles relatives à la lutte contre le réchauffement climatique donnent à voir qu'une révision de cette logique parasitaire est à

¹⁶⁹ Revenant sur les deux étymologies du mot religion – relire (re-ligere) la première origine latine possible, assembler ; recueillir, relever, parcourir ou relire selon une seconde origine plus probable, mais non certaine -, Michel Serres fait remarquer qu'en rigueur, le contraire de la religion, ce qui la nie, ne doit pas se dire athée ou mécréant, mais négligent. Peu soucieux des liens et des interactions, notre temps s'avère en vérité négligent (*Contrat naturel*, p. 80-81).

l'œuvre, puisque, réunis en conclave, les délégués et experts de plus de cent pays, scrutant ses moindres émois, ne parlent bientôt plus que d'elle : la Terre.

□ Propositions d'actions

Un changement de cap s'impose ; il faut quitter, sous peine de mort certaine, le projet de Descartes. À la maîtrise de la nature doit succéder « *la maîtrise de la maîtrise* ». Nous ne pouvons plus faire comme si les effets directs et indirects, proches et lointains, globaux de plus en plus, de nos actions et techniques ne dépendaient pas de nous. Le règne d'Épictète et de la sagesse stoïcienne selon lequel des choses dépendent de nous cependant que d'autres n'en dépendent point, est bel et bien révolu. « *Il ne dépend plus de nous que tout dépende de nous* » (*Éclaircissements*, p.250). Fini le temps où les hommes jouissaient dans un acosmisme de l'inerte et des autres vivants ; le temps de la responsabilité globale est advenu. Aussi, l'alternative est-elle simple : ou la mort, ou la symbiose de l'Humanité avec la Terre. **Ni bien particulier, ni bien commun, la Terre s'impose comme un symbiote.**

Réussi jadis par des cultures agraires et maritimes à des échelles spatiales restreintes et de temporelles limitées, ce projet resterait cependant lettre morte s'il n'était fondé en droit. Avant toute chose, rétablir *une certaine justice* dans l'échange entre l'humanité et la *nature* entendue en son acception nouvelle *d'habitat global*¹⁷⁰ suppose de concevoir et de reconnaître la nécessité d'un nouveau contrat global¹⁷¹. Ce contrat correspond en définitive à la *condition sine qua non* d'établissement de la nouvelle relation symbiotique ; il proclame, instaure et encadre la relation symbiotique et sa régulation. De même que dans le cas du contrat social, nul n'a jamais pu montrer une copie, le contrat naturel n'a pas besoin d'être écrit ; comme tout grand contrat fondateur d'un nouveau mode de relations, il a vocation à demeurer tacite. Reste à savoir comment la Terre peut concrètement y prendre part ; il suffit de reconnaître que « *la Terre nous parle en termes de forces,*

¹⁷⁰ Dans *L'Incandescent*, page 28, Serres se démarque nettement des sens ordinaires de ce mot, souvent empreints d'animisme, de personnification ou de déisme, ou renvoyant plus récemment à une entité englobant bientôt l'ensemble des existants, le monde ou l'Univers, son équilibre général, reconnu avant tout examen. Il en revient au contraire à l'étymologie – nature découle du participe futur *naturus*, au féminin *natura*, du verbe latin *nascor* : ce qui va naître, ce qui est en train de naître, le processus même de naissance, d'émergence ou de nouveauté. Ceci éclaire la définition donnée en page 64 du *Contrat naturel* : « *Qu'est-ce que la nature ? D'abord l'ensemble des conditions de la nature humaine elle-même, ses contraintes globales de renaissance ou d'extinction, l'hôtel qui lui donne logement, chauffage et table[...]. Elle conditionne la nature humaine qui, désormais, la conditionne à son tour. La nature se comporte comme un sujet.* » Bien entendu, en langage serresien, cela ne signifie pas que la nature soit un sujet de droit en tant que tel, le mot sujet devant être pris dans un sens plus philosophique que juridique ; ce point est à l'origine de l'incompréhension de nombreux critiques, ayant pris la formule de Serres au pied de la lettre... juridique.

¹⁷¹ À l'occasion d'une communication orale intitulée « *Retour sur le contrat naturel* », prononcée le 18 janvier 1998 dans le cadre du cycle des grandes conférences de la Bibliothèque nationale de France, Michel Serres ne se prive pas de railler certains philosophes kantien ayant critiqué son livre, au motif que la nature, ne pouvant en aucun cas être assimilée à une personne morale ou physique – sauf à verser dans l'animisme –, ne pouvait s'engager dans un tel contrat. La restriction de la notion de contrat à sa définition juridique classique rend bien entendu incompréhensible la thèse du contrat naturel défendue par Michel Serres.

de liens et d'interactions, et cela suffit à faire un contrat » (*Contrat*, p. 69) ou encore que « nous recevons des dons du monde et nous lui infligeons des dommages qu'il nous renvoie sous forme de données » (*Contrat*, p. 74). D'ailleurs, l'origine du terme contrat renvoie au *trait* qui serre et tire : « un jeu de cordes assure, sans langage, ce système souple de contraintes et de libertés par lequel chaque élément lié reçoit de l'information sur chacun et sur le système, ainsi que de la sécurité de tous » (*Contrat*, p. 162). À la métaphore platonicienne de l'humanité succède en ce jour celui de la cordée reliée à la Terre-montagne Sciences et savants, et plus généralement l'ensemble des porte-paroles humains de la Terre sont donc appelés à jouer un rôle significatif dans l'explicitation des signaux renvoyés par la Terre.

Cependant, réussir un tel retournement ou plutôt franchir ce nouveau seuil de l'évolution ou, mieux encore, de la coévolution de l'humanité avec son hôte planétaire « n'aura lieu que par une éducation politique et sociale inouïe et longue » (*Hominescence*, p. 252). Celle-ci suppose à son tour de former d'authentiques *tiers-instruits*, versés à la fois dans les savoirs et savoir-faire du monde mondain et dans ceux du monde mondial. La pédagogie joue donc un rôle primordial dans la résolution de la crise¹⁷². Les premiers de ces nouveaux sages seront les véritables éducateurs du petit d'homme de demain, devenu élément du partenariat symbiotique avec la Terre. Dans cette perspective, l'ensemble des universités pourrait enseigner un même programme de formation commun, constituant à lui seul une sorte de grand récit commun à l'humanité (voir le programme éducatif envisagé, page suivante, présenté dans l'un des tous derniers ouvrages du philosophe, *L'incandescent*¹⁷³).

¹⁷² Catherine et Raphaël Larrère remarquent à juste titre que Michel Serres recourt plus à une éthique qu'à une politique, le personnage auquel il confie la sortie de la crise globale, le tiers instruit - véritable médiateur entre l'humanité et la Terre-nature - s'apparentant moins à un politique qu'à un éducateur (in C. et R. Larrère, *Du bon usage de la nature*, Aubier, Paris, 1997, p. 294).

¹⁷³ Michel Serres (2003), *L'incandescent*, Paris, Le Pommier.

Appel aux universités pour un savoir commun

(Reproduction des pages 350 et 351 de *L'incandescent*)

Un tronc pédagogique commun qui réunirait, petit à petit, tous les hommes, en commençant par les étudiants, favoriserait l'avancée de la paix. Peut-on donc imaginer que les universités du monde consacrent la première année d'enseignement à un programme qui permettrait aux étudiants de toutes les disciplines et de tous les pays d'avoir un horizon semblable de savoir et de culture ? À leur tour, ils le propageraient.

Ce cadre général s'inspire des deux points suivants :

- Les sciences dures atteignent déjà, comme une carte blanche, l'universalité ; elles suivent ici l'évolution de la chronopédie.
 - Les cultures, quant à elles, forment une carte en mosaïque de formes et de couleurs diverses.
- La pédagogie assimile l'ensemble de ces différences.

Ce cadre se divise en trois tiers, dont l'un se réserve à la spécialité des études entreprises (médecine, droit, sciences ou humanités) et les deux autres à ce programme commun.

Programme commun pour la première année des universités

I. LE PROGRAMME COURANT DE LA SPECIALITÉ

II. LE GRAND RÉCIT UNITAIRE DE TOUTES LES SCIENCES

Éléments de physique et d'astrophysique : la formation de l'Univers, du big bang au refroidissement des planètes.

Éléments de géophysique, de chimie et de biologie : de la naissance de la Terre à l'apparition de la vie et à l'évolution des espèces.

Éléments d'anthropologie générale : émergence et diffusion du genre humain.

Éléments d'agronomie, de médecine et passage à la culture : le rapport des hommes à la Terre, à la vie, à l'humanité elle-même.

III. LA MOSAÏQUE DES CULTURES HUMAINES

Éléments de linguistique générale ; géographie et histoire des familles de langues. Les langages de communication : leur évolution.

Éléments d'histoire des religions : polythéismes, monothéismes, panthéismes, athéismes.

Éléments de sciences politiques : les diverses sortes de gouvernement.

Éléments d'économie : le partage des richesses dans le monde.

Chefs-d'œuvre choisis des beaux-arts et des sagesses. Sites : le patrimoine de l'humanité, selon l'Unesco.

5.4. - Terre-Patrie, *Edgar Morin*

Connu comme le « penseur de la complexité », le sociologue Edgar Morin mobilise des travaux antérieurs pour produire à son tour, en 1993, une réflexion globale traitant des défis que la question environnementale pose à l'Humanité¹⁷⁴. Fidèle à ses thèses, il souligne, parmi les multiples causes du phénomène, la responsabilité du mode d'intelligence non-complexe qui domine le monde et empêche toute action efficace pour résoudre les problèmes contemporains.

□ **Identification de la situation et des problèmes**

Les avancées des sciences et des techniques au cours du XX^e siècle ont permis d'appréhender la Terre comme une entité globale, dans un cosmos révisé. Simultanément, l'unité de l'homme s'est dégagée progressivement jusqu'à ce que surgisse l'idée d'humanité, « *sorte d'être collectif aspirant à sa réalisation en réunissant ses fragments séparés* » (p. 26). La vie se révèle comme une émergence de la Terre, et l'homme, comme une émergence de la vie. « *La Terre, la vie, l'homme, la conscience apparaissent comme les fruits d'une aventure singulière, aux péripéties et aux rebondissements étonnants* » (p. 74). La prise de conscience des interdépendances et des nécessaires solidarités peine cependant à se réaliser, comme l'atteste la multiplication des problèmes.

Les problèmes de première évidence sont aisés à relever : dérèglements chroniques d'une économie mondiale caractérisée par l'ambivalence, apportant bienfaits et confort ici, détruisant cultures, groupes humains et modes de vie là-bas ; depuis un siècle, accroissement démographique exponentiel de la population mondiale, dont l'évolution est incertaine ; multiplication des crises écologiques, d'abord localisées, avant de s'étendre à l'ensemble de la planète (effet de serre, trou d'ozone stratosphérique...). Des problèmes de deuxième évidence doivent être mis en exergue. Ils correspondent notamment au processus dialectique de globalisation/balkanisation du monde : les tentations de repli sur soi, la montée des antagonismes raciaux et culturels, les dérives intégristes sont plus vives que jamais et, cependant, la conscience planétaire s'accroît, la mondialisation des idées gagne en consistance. Ils se retrouvent aussi dans une forme de malaise ou de mal de civilisation se traduisant notamment par une perte de confiance en l'avenir, une perte de sens plus généralement, mais aussi une dégradation des relations et des solidarités entre personnes et une multiplication des troubles et des névroses en tous genres.

¹⁷⁴ Edgar Morin (1993), *Terre-Patrie*, Paris, Seuil.

La crise contemporaine – *une polycrise en fait* – se caractérise par l’entrelacement de ces différents problèmes. Elle s’exprime par la multiplication des incertitudes, la rupture des régulations¹⁷⁵, l’accroissement simultané des périls mortels pour l’humanité et des chances de sauver l’humanité du péril en raison même de la prise de conscience de celui-ci. L’humanité agonise si l’on entend par là « *un état tragique et incertain où les symptômes de mort et de naissance luttent et se confondent. Un passé mort ne meurt pas, un avenir naissant n’arrive pas à naître* » (p. 118).

En définitive, c’est dans l’impuissance du monde à devenir monde, dans l’impuissance de l’humanité à devenir humanité que réside le problème des problèmes (p. 118). Seule la prise de conscience de l’état d’agonie dans laquelle se trouve l’humanité peut nous permettre de quitter « l’âge de fer planétaire » pour qu’advienne « la métamorphose »...

□ **Diagnostic des actions engagées**

Homo sapiens s’est abandonné au paradigme pseudo-rationnel selon lequel science et technique assument et accomplissent le développement humain. Glorifié par Bacon, Descartes et Marx, le mythe de la maîtrise de la technique a subjugué l’Occident moderne : par celle-ci, l’homme, considéré comme sujet de l’univers, aspire à la conquête de la nature-objet et croit bénéficier en retour d’un développement et d’un progrès infinis¹⁷⁶. Cependant, en infiltrant l’ensemble des domaines et des champs d’activité, le moyen s’est transformé en fin. La triade science/technique/industrie s’est emparée du pouvoir et gouverne de manière incontrôlée et aveugle le cours de l’aventure humaine. Progressivement, la logique de la machine artificielle – efficacité, prédictibilité, calculabilité, spécialisation rigide, rapidité, chronométrie – a diffusé de l’industrie à l’ensemble des domaines sociaux pour envahir et le monde urbain et le monde rural (paysans transformés en agriculteurs, bourgs et villages banlieusardisés) et la vie quotidienne. « *On croit rationaliser la société pour l’homme, on rationalise l’homme pour l’adapter à la rationalisation de la société* » (p. 108).

Cette invasion de la logique de la machine artificielle engendre une pensée mécaniste parcellaire « *qui ne perçoit que la causalité mécanique alors que tout obéit de plus en plus à la*

¹⁷⁵ Comme par exemple « *la rupture de l’équilibre de la terre ou encore le développement de croissances en feed-back positifs, comme la croissance démographique, les développements incontrôlés de la croissance industrielle et ceux de la techno-science* » (p. 112).

¹⁷⁶ Dès cet ouvrage, Morin dresse un bilan très critique de l’idée de développement, qu’il qualifie d’ailleurs de véritable « tragédie » : « *Le développement est le maître mot, devenu onusien, sur lequel se sont rencontrés toutes les vulgates idéologiques de la seconde moitié de notre siècle. Au fondement de l’idée maîtresse de développement, il y a le grand paradigme occidental du progrès. Le développement doit assurer le progrès, lequel doit assurer le développement* (p. 93) ». « *Le mythe du développement a déterminé la croyance qu’il fallait tout sacrifier pour lui* (p. 94). »

causalité complexe. Elle réduit le réel à tout ce qui est quantifiable. L'hyperspécialisation et la réduction au quantifiable produisent l'aveuglement non seulement sur l'existence, le concret, l'individuel, mais aussi sur le contexte, le global, le fondamental » (p. 108). L'emprise de la logique de la machine artificielle génère une nouvelle barbarie techno-scientifico-bureaucratique. Le phénomène s'étend jusqu'aux critères de la connaissance, dont la pertinence est censée croître avec la spécialisation et l'abstraction ; l'école elle-même impose ce mode de pensée. *Valable pour les secteurs non-complexes de la mécanique artificielle, la pensée qui compartimente, découpe et isole constitue une fausse rationalité*¹⁷⁷ quand elle se traduit par une rationalisation abstraite, *hors contexte*, qui unidimensionnalise ce qui est en fait de plus en plus multidimensionnel. Cette « pensée en pièces détachées », révélée par la multiplication des structures, des commissions et des experts, rend inconscient et irresponsable : elle est devenue mortifère comme l'attestent la multiplication des catastrophes humaines (crise du sang contaminé par exemple) ; le développement d'une agriculture qui « fait le désert », au double sens de l'érosion des sols et de l'exode rural ; les effets délétères (insécurité, mal-être...) d'une urbanisation visant avant tout à la rentabilisation de la surface des sols ; sans parler des grands projets techno-bureaucratiques dont l'U.R.S.S. fournit une vision d'épouvante (détournement de fleuves et assèchement de la mer d'Aral par exemple). « *Il faut en arriver au désastre pour que s'organise une riposte* » (p. 188). « *L'un des aspects fondamentaux de la crise actuelle consiste précisément en ce que les solutions scientifiques et philosophiques auxquelles on recourt habituellement constituent en elles-mêmes les problèmes les plus urgents et les plus graves à résoudre* » (p. 191-192).

Cette évolution d'ensemble a vidé la politique de toute portée. Quand celle-ci ne s'est pas laissée dévorer par les experts, les administrateurs et les technocrates, au point d'être incapable d'appréhender les problèmes de manière globale - les traitant de manière disjointe, compartimentée, additive¹⁷⁸ -, elle s'est laissée absorber par l'économique, devenu prioritaire au travers de paramètres tels que la stabilité de la monnaie, la balance du commerce extérieur ou encore le produit intérieur brut... La « débilite de la pensée politique contemporaine » se manifeste dans son incapacité à combler le vide consécutif à l'étiollement du mythe du progrès par un grand dessein politique, « *à sortir de la crise de la modernité par autre chose qu'un pauvre post-modernisme* » (p. 111).

¹⁷⁷ Morin souligne à ce sujet : « *L'économie, qui est la science sociale mathématiquement la plus avancée, est la science socialement et humainement la plus arriérée, car elle s'est abstraite des conditions sociales, historiques, politiques, psychologiques, écologiques, inséparables des activités économiques* » (p. 185).

¹⁷⁸ Morin insiste : « *La politique en est restée aux solutions pesticides ; elle agit sur une cause isolée au lieu de considérer les interactions en boucle. Ainsi, pour les problèmes de santé, de démographie, de mode de vie, d'environnement, on mène des politiques séparées, mais non une politique d'intervention sur les interactions entre ces problèmes* ». (p. 176).

La situation paraît désespérée. Alors que l'évolution du monde requiert à l'évidence un changement radical et multidimensionnel, nos systèmes mentaux, nos systèmes sociaux et nos systèmes économiques s'y opposent de toutes leurs forces. Cependant, c'est précisément dans de telles situations d'impasse que « *surgit le nouveau et s'opère une création, qui transcendent toujours la logique* » (p. 161) ; **les forces qui menacent l'avenir de l'humanité sont également celles qui travaillent le plus pour une prise de conscience de la nécessité d'une révolution planétaire.**

□ **Propositions d'actions**

« *La prise de conscience de nos racines terriennes et de notre destin planétaire est une condition nécessaire pour réaliser l'humanité et civiliser la Terre* » (p. 120).

Avant toute chose, il importe que chaque homme reconnaisse qu'il partage avec autrui une communauté de destin, de vie et de mort, du fait même qu'il est là, sans savoir pourquoi, sur Terre - notre *Dasein*. La Terre constitue notre maison commune, *home*, *Heimat* : notre patrie ; ainsi se définit notre enracinement dans le cosmos. Il nous faut désormais apprendre à vivre, à partager, à communiquer et à communier en tant que citoyens de la planète Terre.

Ce ré-enracinement terrestre conditionne les deux grandes finalités que sont, d'une part, la survie de l'humanité menacée doublement par l'arme nucléaire et la dégradation de la biosphère ; d'autre part, la poursuite du processus d'homínisation, celui-ci passant par une véritable révolution des relations de soi à soi, de soi à autrui et entre proches jusqu'aux relations entre les hommes et la nature (p. 121).

À la politique doit succéder une véritable anthropolittique, politique de l'homme dans le monde, de la responsabilité planétaire, multidimensionnelle sans être totalitaire. « *Le développement des êtres humains, de leurs relations mutuelles, de l'être sociétal, constitue le propos même de la politique de l'homme dans le monde, qui appelle la poursuite de l'homínisation* (p. 170). Cette anthropolittique requiert absolument une *stratégie*¹⁷⁹ en réponse à l'interdépendance généralisée des actions et à leurs effets et conséquences imprévisibles. Seule une approche stratégique s'avère adaptée à l'incertitude extrême à laquelle nous devons nous préparer.

¹⁷⁹ E. Morin précise que « *la stratégie est un art, l'art se manifestant, non tant dans l'obéissance aux règles – de l'art – que dans le maniement alternatif ou polyphonique des règles. C'est bien ce qu'avait pressenti Saint-Just lorsqu'il disait que l'art de gouverner n'avait jusqu'ici produit que des monstres* » (p. 182).

Dans la co-régulation de la biosphère terrestre à laquelle nous devons nous préparer, dans le méta-développement¹⁸⁰ qu'il s'agit de promouvoir, en un mot dans le co-pilotage de la Terre qu'il s'agit d'organiser - la Terre commandant par la vie, l'homme commandant par la conscience (p. 218)-, la complexité doit prendre la barre. Il faut restaurer une pensée plus complexe et sensible au contexte¹⁸¹, apte à relier ce que nous avons pris l'habitude de délier. « *Marcel Mauss disait : "Il faut recomposer le tout"*. *Nous ajoutons : il faut mobiliser le tout* » (p. 185).

¹⁸⁰ Par métadéveloppement, E. Morin entend d'abord un développement humain, multidimensionnel, qui permette à chaque homme de vivre mieux et d'accroître ses participations aussi bien proxémiques que planétaires. « *Il faut sortir la notion de développement de sa gangue économiciste. Il ne faut pas réduire le développement à la croissance, qui, comme l'a dit Jean-Marie Pelt, "est devenue une excroissance". La notion de développement doit devenir multidimensionnelle, dépasser ou briser les schèmes non seulement économiques, mais aussi civilisationnels et culturels occidentaux qui prétendent fixer son sens et ses normes* » (p. 124).

¹⁸¹ En page 184, Morin cite à ce sujet deux phrases de Claude Bastien extraite de *Le décalage entre logique et connaissance*, Courrier du CNRS, 79, Sciences cognitives, octobre 1992 : « *L'évolution cognitive ne va pas vers la mise en place de connaissances de plus en plus abstraites, mais à l'inverse, vers leur mise en contexte* » et « *La contextualisation est une condition essentielle de l'efficacité (du fonctionnement cognitif)* ».

Tableau récapitulatif (2 pages)

6- Au-delà du couple nature/société : vers une cosmopolitique¹⁸³

Constatant l'essor des crises écologiques liées au vivant, des penseurs et des chercheurs ont été conduits à s'interroger sur les relations entre science et société, profanes et experts, représentants et représentés. Ils interprètent ces événements comme les symptômes ou les révélateurs d'un dysfonctionnement du processus démocratique lui-même et en appellent au retour du politique sur des questions trop rapidement écartées du champ des affaires communes, alors qu'elles intéressent au premier chef l'ensemble des citoyens.

Plutôt que d'étudier l'ensemble des contributions à ce débat, il est apparu possible de faire référence à *Politiques de la nature*, un ouvrage de Bruno Latour, sociologue des sciences et des techniques, qui présente un véritable bilan de cette manière de poser le problème. Son auteur reconnaît tout ce qu'il doit à ses nombreux inspirateurs et se donne lui-même comme « *secrétaire de rédaction chargé d'établir le texte et de tenir au propre le relevé des conclusions* »¹⁸⁴. En vérité, même si elle emprunte effectivement beaucoup à des auteurs comme Ulrich Beck et Isabelle Stengers, la réflexion de Bruno Latour sur le sujet ne constitue pas seulement la synthèse de travaux antérieurs, mais dépasse largement ceux-ci, notamment pour ce qui concerne les propositions d'actions.

En général, les ouvrages de cet auteur présentent une réelle difficulté de lecture, car ils supposent de ne pas penser selon les grandes dichotomies habituelles et parce qu'ils s'intéressent moins à des êtres ou à des substances données qu'aux réseaux de relations qui les associent ; en outre, ils utilisent de nombreux termes en leur conférant un sens peu ordinaire, assez déroutant au premier abord. Notre analyse de *Politiques de la Nature*, conforme à la grille I/D/A, s'appuie également sur un ensemble d'ouvrages et articles de cet auteur, afin de mieux éclaircir certains points essentiels.

Enfin, il nous a paru utile d'exposer, à la suite des propositions d'actions formulées par Bruno Latour, certaines considérations relatives aux procédures dialogiques, produites notamment par deux autres chercheurs du Centre de Sociologie de l'Innovation de l'École des Mines¹⁸⁵.

¹⁸³ Terme introduit par la philosophe Isabelle Stengers, afin de dépasser l'opposition Science/société à laquelle la conduisait inévitablement une certaine épistémologie de la Science, idéalisant cette dernière pour mieux réduire le corps social au royaume de la subjectivité et de l'irrationnel et ainsi le déposséder de toute légitimité à se prononcer sur le monde des choses et des objets.

¹⁸⁴ Bruno Latour (1999), *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, La Découverte, p. 19

¹⁸⁵ Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe (2001), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil.

Le texte qui suit reprend de nombreuses expressions et formules propres à Bruno Latour. Les références des ouvrages figurent en abrégé dans les citations (respectivement *P.N.*, pour *Politiques de la nature* et *Modernes*, pour un ouvrage fondateur de la doctrine latourienne, *Nous n'avons jamais été modernes*¹⁸⁶.

6.1. - Fermer la parenthèse de la modernité, *Bruno Latour*

□ Identification de la situation et des problèmes

L'affaire de l'amiante, la maladie de la vache folle ou encore la controverse à propos des O.G.M. ne sont pas des « crises de la nature ». Il convient plutôt d'interpréter ces différents épisodes comme des « crises de l'objectivité » : les nouveaux « objets » que nous produisons collectivement ne parviennent plus à se loger dans le système dual de représentation du monde, qui oppose d'un côté la *nature*, constituée d'*objets* et d'êtres naturels, à la *société*, composée de *sujets* humains, de l'autre. Les « objets » ne peuvent dorénavant être réduits à des moyens pour les seules fins de sujets humains, ainsi que le voulait la philosophie kantienne :

« La crise écologique se présente avant tout comme une révolte généralisée des moyens. Plus rien ni personne ne veut accepter de servir de simple moyen pour l'exercice d'une volonté quelconque tenue pour fin ultime. Le moindre asticot, le plus petit rongeur, la plus maigre des rivières, la plus lointaine des étoiles, la plus humble des machines automatiques, exige d'être pris aussi comme une fin, au même titre que le mendiant Lazare à la porte du mauvais riche » (P.N., p. 284).

Qui ne voit en effet que chacun de ces « objets » d'un genre nouveau soulève d'emblée de multiples questions, renvoie à de nombreux enjeux et convoque à la fois des agriculteurs, des savants, des territoires, des multinationales, des actionnaires et des paysages, bref un *continuum* reliant à la fois des humains et des non-humains, des représentants du pôle de la nature et des représentants du pôle de la société, dans un réseau formidablement enchevêtré ? Contrevenant aux caractéristiques de l'objet classique, de « l'objet sans risque » - entité relevant clairement du monde des choses, aux bords nets, sortis d'on ne sait où, pouvant éventuellement avoir un impact sur la

¹⁸⁶ Bruno Latour (1991), *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte.

société, mais toujours considérée comme une extériorité -, ces nouveaux objets ou quasi-objets¹⁸⁷ ne se présentent jamais seuls. Ils sont d'emblée associés à des inventeurs, des consommateurs potentiels, des industriels, des scientifiques : un cortège d'affaires et de mises en cause juridiques les accompagne.

Toutefois, comme l'a bien vu Ulrich Beck, nous ne sommes pas entrés dans la société du risque parce qu'aujourd'hui ces nouveaux objets créent des risques supérieurs à ceux d'autrefois, mais en raison du refus de la société que les objets industriels et scientifiques soient exclus de l'exigence de démocratie. « *Ce qui choque dans l'affaire de la vache folle n'est pas le risque alimentaire seulement, mais la décision prise jadis de nourrir les vaches avec des déchets animaux, sans que personne, sinon les spécialistes, en aient décidé* »¹⁸⁸.

Nous sommes passés d'une *certitude*¹⁸⁹ sur les productions des objets sans risque à une *incertitude* généralisée quant aux relations, et aux « attachements » des objets avec d'autres acteurs humains et non humains. Oui, nous vivons désormais dans l'ignorance quant à l'importance relative des différents acteurs¹⁹⁰ : « *une cause infinitésimale se met à avoir de grands effets ; un acteur insignifiant devient central ; un cataclysme immense disparaît comme par enchantement ; un produit miracle se trouve avoir des conséquences épouvantables ; un être monstrueux se domestique sans effort* » (P.N., p. 42).

Or, la séparation radicale entre le genre humain et tout le reste interdit d'envisager ce questionnement majeur et les *controverses sociotechniques*, nombreuses et croissantes, qui l'entourent. Cette coupure entre d'une part un pôle supposé regrouper les données objectives, les faits, les objets et d'autre part, le pôle des représentations, des valeurs, des sujets pensants caractérise l'époque moderne : mieux, elle fait de nous des Modernes. En fait, elle a précisément

¹⁸⁷ Bruno Latour ne cache pas ce qu'il doit à la réflexion de Michel Serres, à l'origine de la notion de quasi-objet (cf. à ce sujet *Nous n'avons jamais été modernes, op. cit.*). Cela ne l'empêche pas toutefois de se démarquer nettement du *Contrat naturel* du philosophe, auquel il reproche de « reconduire le bail de la nature ».

¹⁸⁸ Épousant les thèses d'Ulrich Beck (*La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier, 1995), Bruno Latour estime que les risques sont plutôt moins élevés que dans les époques antérieures, ainsi que l'attestent les extraits suivants : « *Je fais donc l'hypothèse que la panique de la vache folle n'a rien à voir avec une crainte de dangers nouveaux ou avec une recherche impossible de sécurité absolue. (...) jamais la nourriture industrielle n'a été plus sûre, plus surveillée, plus traçable, plus goûteuse même qu'aujourd'hui. (...) Ceux dont on affirme qu'ils paniquent face à leur tournedos prennent tous les jours des risques infiniment plus grands lorsqu'ils se marient, empruntent, enfantent, plantent, fument ou conduisent* » (in « La sagesse des vaches folles », *Le Monde*, vendredi 24 novembre 2000).

¹⁸⁹ En s'appuyant sur un ouvrage de Marie-Angèle Hermitte, Bruno Latour estime que l'affaire du sang contaminé a servi d'intermédiaire entre les derniers objets modernistes et les premiers objets à risque auxquels il s'intéresse. Dans ce livre en effet, l'auteur établit l'importance de l'attente de certitudes absolues de la part de la Science pour expliquer la lenteur des réactions administratives, comme si ce problème pouvait être traité selon l'ancien partage nature/société. Avec l'affaire de la vache folle ou, plus encore, avec les O.G.M. aujourd'hui, il devient manifeste d'après Latour, pour les Français du moins, que c'est le cadre global d'appréhension du problème qui est en cause. (Marie-Angèle Hermitte (1996), *Le Sang et le droit. Essai sur la transfusion sanguine*, Paris, Le Seuil).

¹⁹⁰ Le glossaire de *Politiques de la nature* précise page 349 : « *est acteur tout ce qui modifie un autre dans une épreuve* ». Un acteur est ce qui agit, le terme pouvant donc aussi bien s'appliquer à des humains qu'à des non-humains.

été conçue pour neutraliser les interrogations rendues nécessaires par la multiplication de tous les objets hybrides¹⁹¹, laissant comme champ de débat et d'expérimentation à la politique la portion la plus congrue. En se présentant comme une *extériorité* régie par ses propres lois, la « nature » et tout ce qui en relève s'avère toujours déjà en dehors du champ de la politique et s'impose donc à lui sans discussion possible. D'où l'importance du dévoilement de ce mécanisme et de ses rouages, afin de dépasser cette opposition stérilisante entre société et nature, nuisible à la « démocratisation de la démocratie ».

□ **Diagnostic des actions engagées**

Bruno Latour fait l'hypothèse que le mot « moderne » désigne en fait deux ensembles de pratiques foncièrement différentes, qui fonctionnent comme un couple indissociable et redoutablement efficace : « *Le premier ensemble de pratiques crée, par 'traduction' des mélanges entre genres d'êtres entièrement nouveaux, hybrides de nature et culture. Le second crée, par 'purification', deux zones ontologiques entièrement distinctes, celle des humains d'une part, celle des non-humains de l'autre* » (*Modernes*, p. 20-21). En distinguant nettement les lois de la nature extérieure des conventions de la société, les modernes vont s'arracher au chaos de la condition des sociétés pré-modernes incapables de reconnaître la vérité des choses et des faits. Bruno Latour compare ce processus de purification-séparation à une Constitution métaphysique à laquelle souscrit pleinement l'Occident, afin de mieux pouvoir multiplier les « objets hybrides », en se défendant bien de le faire : « *Moins les modernes se pensent mélangés et plus ils se mélangent* » (*Modernes*, p. 63). Voilà aussi qui explique pourquoi les sociétés primitives ont si peu évolué : « *C'est l'impossibilité de changer l'ordre social sans modifier l'ordre naturel – et inversement – qui oblige les pré-modernes, depuis toujours à la plus grande prudence* » (*Modernes*, p. 62).

Cela n'a toutefois été possible que parce que la Science est entrée en scène. S'appuyant sur le mythe de la Caverne utilisé par Platon dans *La République*, Bruno Latour expose le mécanisme de la prise de pouvoir des hommes de Science ; le philosophe-savant s'arrache à l'enfer du monde social pour accéder à la vérité : des lois intangibles et objectives extérieures à la société - qu'il est en mesure d'importer au cœur de celle-ci pour faire cesser la cacophonie des débats entre humains. Ainsi existeraient des choses « telles qu'elles sont », dont seule la Science peut rendre compte, tandis que le corps social et les hommes n'ont jamais accès qu'à une représentation des choses

¹⁹¹ Pour les chercheurs du Centre de Sociologie de l'Innovation, le trou dans la couche d'ozone, les O.G.M. ou encore le réchauffement climatique constituent des « objets hybrides » en ce sens qu'ils n'occupent ni la position d'objets, ni celle de sujets, et qu'il est impossible de les appréhender comme un simple mélange de chose naturelle et de symbole social. Fabriqués ou générés par l'homme bien qu'ayant incontestablement une base physique, ces quasi-objets modifient les relations entre les hommes, ne relèvent ni du local ni du global, mais des deux à la fois, bref échappent au travail de « *purification des essences de la Constitution des Modernes* ».

inexacte et entachée de présupposés. Progressivement, la Science s'est arrogée le monopole de la Raison ; elle est devenue la seule instance légitime qui puisse parler de tout ce qui relève du monde des objets et des faits – la nature en général –, déniait à la politique toute légitimité en la matière. Dès qu'un problème « écologique » surgit, on se tourne donc vers la Science pour départager les parties en présence, attendant qu'elle oppose des arguments rationnels à l'irrationalité des contestataires. En définitive, Science et Nature ont partie liée et imposent un monde commun constitué d'objets que nul ne peut discuter.

C'est encore sous couvert de science que deux autres mouvements, l'écologie (politique) et l'économie (politique) vont à leur tour restreindre encore plus le champ du politique. En réactivant l'idée de Nature comme entité autonome quasi-sacrée, comme le font certains mouvements de la « deep ecology », ou encore en s'appuyant sur la notion d'écosystème, cette écologie politique expulse le débat sur le *monde commun* en invoquant là encore des mécanismes, des lois ou des impératifs extérieurs à l'homme.

« En croyant dépasser les limites de l'anthropomorphisme parce qu'ils intégraient la nature avec la société, les usagers du terme d'écosystème conservaient du modernisme son défaut essentiel, celui de composer le tout sans la volonté explicite de ceux, humains et non-humains, qui se trouvaient ainsi recueillis, collectés et composés. On avait même trouvé le moyen de ranger tous les êtres, humains et non-humains, sous la notion « d'écosystème global », dans une totalité constituée, hors du monde politique, dans la nature des choses. (...) La Science poursuivait ses ravages dans la philosophie même qui prétendait y mettre fin » (P.N., p. 183).

À son tour, l'économie, d'une manière encore plus considérable car elle agit aussi de l'intérieur, porte un coup terrible au champ du débat politique en prétendant rendre compte de manière aussi scientifique et détachée que possible du fonctionnement du marché. Les rapports de force et d'échange mettent fin à toute forme de discussion sur le monde commun, celui-ci résultant d'un mécanisme extérieur, reflet de la « nature en nous ».

Ces trois instances et ces trois forces se conjuguent pour réduire le débat politique sur le monde commun à une peau de chagrin :

« Les trois natures combinées l'une à l'autre vont étouffer le collectif pour de bon. Les lois de la nature grise et froide, les exigences morales de la nature chaude et verte, les dures nécessités de la nature « red in tooth and claw » achèvent par avance tous les discours : les politiques détiennent peut-être le dernier mot, mais ils n'ont plus rien à dire... » (P.N., p. 186).

La nouveauté tient à ce que cette constitution fondatrice - et les forces qui la maintiennent - s'avèrent chaque jour un peu plus *éventés*.

La première et principale source de dévoilement vient des faits eux-mêmes ou plutôt du formidable essor des « objets hybrides » - et des problèmes difficiles à masquer qu'ils suscitent -, dont il est de plus en plus délicat de rendre compte au travers de la dualité nature/culture. D'ailleurs, pour parler du réchauffement climatique par exemple, le colloque de 1997 à Kyoto a réuni à la fois des savants, des politiques, des industriels et divers lobbyistes, preuve qu'il ne s'agit plus seulement d'objets ou d'êtres naturels au sens classique du terme, preuve surtout que *la politique ne peut plus se permettre d'externaliser l'environnement*, à l'instar des économistes.

La seconde source de mise en cause provient de la sociologie des sciences. Celle-ci montre la fausseté du discours visant à opposer la Science à la Société, la première étant présentée comme le royaume de l'objectivité, des faits vrais et de la neutralité froide, quand la seconde serait entièrement soumise aux passions, aux valeurs et à la subjectivité. Selon cette épistémologie politique, la Science se contente de rendre compte des lois de la nature, de lever le voile sur la vérité. Cette Science-là prétend ne s'intéresser qu'à la nature des choses, en se gardant bien des passions humaines. Cette image de la Science au singulier s'avère aussi mensongère que trompeuse : il n'y a pas une Science, mais des sciences et des pratiques scientifiques qui parviennent à répondre à certaines questions moyennant des dispositifs destinés à faire « parler les choses » ; d'ailleurs, loin de se limiter au seul décryptage du réel, les sciences visent de plus en plus à produire des possibles. Aussi, comme l'exprime Ulrich Beck : « *La science devient de plus en plus nécessaire, mais de moins en moins suffisante à l'élaboration d'une définition socialement établie de la vérité* ».

La troisième remise en cause provient de l'observation des pratiques de l'écologie militante. Ces dernières se jouent de la distinction qu'une certaine philosophie de la nature prétend établir, surtout quand il s'agit de « deep ecology » qui fait de la nature une réalité intangible.

Le dernière source de questionnement provient de l'anthropologie comparée. Des travaux ethnographiques, conduits notamment par Philippe Descola¹⁹², montrent que les sociétés traditionnelles, loin de vivre en harmonie avec la nature comme le prétend une certaine vulgate, l'ignorent purement et simplement : « *les cultures traditionnelles ne se sont jamais intéressées à la nature ; elles ne l'ont jamais utilisée comme catégorie ; elles n'en ont jamais trouvé l'usage* » (P.N., p. 63). Comment ces sociétés pourraient-elles en effet concevoir une telle idée alors qu'elles se sentent foncièrement dépendantes de l'ensemble des êtres et des choses qui les entourent. Cela confirme que l'idée de nature se présente comme une production culturelle de l'Occident :

« *La notion même de culture est un artefact créé par notre mise entre parenthèses de la nature. Or il n'y a pas plus de cultures – différentes ou universelles – qu'il n'y a de nature universelle. Il n'y a que des*

¹⁹² Philippe Descola (1986), *La Nature domestique. Symbolisme et praxis dans l'écologie des Achuar*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme.

natures-cultures, et ce sont elles qui offrent la seule base de comparaison possible. Dès que nous prenons en compte les pratiques de médiation aussi bien que les pratiques de purification, nous nous apercevons que les modernes ne séparent pas plus les humains des non-humains que les « autres » ne superposent totalement les signes et les choses » (*Modernes*, p. 140-141).

Toutes ces raisons expliquent qu'aujourd'hui la « Constitution des Modernes »¹⁹³ fonctionne de moins en moins bien.

□ **Propositions d'actions**

La parenthèse de la modernité doit être refermée, sous peine de crises écologiques toujours plus retentissantes et inintelligibles. Il convient d'en finir avec le régime constitutionnel qui oppose la nature à la société et empêche ainsi de se réapproprier le monde commun, c'est-à-dire le monde dans lequel nous souhaitons vivre. Nous ne pouvons pas dire *a priori* quelles sont les conséquences pour le monde commun de « *tous ces nouveaux objets hybrides qui viennent frapper à nos portes* ». Aussi devons-nous prendre le temps d'en débattre, de recenser les rapports qu'ils entretiennent ou pourraient entretenir avec les autres êtres humains et non-humains. Compte tenu de leurs multiples « attachements », nous entraînent-ils vers un monde désirable ou non, sont-ils à exclure catégoriquement, ou pouvons-nous les accepter à nos côtés moyennant quelques aménagements ? Autant de questions controversées qui requièrent plus que jamais délibération et négociation.

« Dorénavant, nous n'avons plus les experts qui proposent et les politiques qui disposent : nous nous trouvons face à des cosmologies distinctes qu'il faut apprendre à trier ». (...) « La question n'est plus de savoir dans quelle société nous voulons vivre, mais dans quel monde. Il n'y a plus un seul monde et des politiques, mais des mondes en lutte. Ou plutôt l'ancien monde, seul cadre objectif pour l'activité humaine, est redevenu un cosmos¹⁹⁴ qu'il faut prendre en charge par une politique adaptée »¹⁹⁵.

Dans le mot République (*respublica*), il y a *res* – la chose - : nous avons à décider tous ensemble de la place que nous accordons à ces choses qui risquent de modifier notre espace public

¹⁹³ Emprunté au vocabulaire du droit et des sciences politiques, le terme constitution renvoie chez Bruno Latour « à la répartition des êtres entre les humains et les non-humains, les objets et les sujets et au genre de pouvoir, de capacité, de parole, de mandat, de volonté qu'ils reçoivent » (*P. N.*, p. 352). La « Constitution des Modernes » opère une séparation radicale des essences et des genres entre objets et sujets, humains et non-humains.

¹⁹⁴ Synonyme de « monde commun », ce terme de cosmos évite la dichotomie nature/société. Avec lui, les choses, dont Latour rappelle qu'« elles désignent aussi bien l'objet extérieur aux affaires humaines que l'assemblée quasi-judiciaire chargée d'en traiter » – chose a pour origine étymologique le latin *causa* - réintègrent le champ de la politique et des affaires communes. Latour s'inspire ici des réflexions d'Isabelle Stengers qui plaide en faveur d'une *cosmopolitique*. La citation est extraite de l'article de Bruno Latour paru dans *Le Monde*, le 26 février 2003, intitulé « À nouveaux territoires, nouveau Sénat ».

¹⁹⁵ Bruno Latour, « La sagesse des vaches folles », *op. cit.*

dans un sens défavorable si nous n'y prêtons garde. « *L'idée qu'une technologie doit se diffuser parce qu'elle est sans danger appartient à une autre époque* »¹⁹⁶. Le cas des O.G.M. pose d'abord une question de souveraineté globale : veut-on vivre ou non dans un monde avec des O.G.M. ? Pourquoi et pour construire quel monde ? Un ensemble d'acteurs doit en décider. Les consommateurs doivent décider de ce qu'ils mangent, les paysans de ce qu'ils sèment, les États de ce qu'ils contrôlent, et plus généralement, les citoyens doivent se prononcer au sujet des expériences scientifiques.

Le problème ne peut être résolu à l'avance par un cénacle d'experts, ce qui supposerait, d'une part, d'anticiper l'ensemble des conséquences, et, d'autre part, de connaître dans quel monde les hommes souhaitent vivre. Faute d'avoir la possibilité de prévoir, il importe de savoir gouverner¹⁹⁷. Aussi, pour chaque entité qui pose problème, les O.G.M., le pétrole de l'Érika, les bécasses, s'agit-il de définir sans *a priori*, l'échelle pertinente à laquelle interagit cette entité, les parties qu'elle affecte ou pourrait concerner. À l'approche classique de la politique fondée sur un *programme* doit donc succéder une « *démocratie procédurale* » permettant de débattre de ces nouveaux êtres, de leurs conséquences potentielles et des conditions de leur admission parmi nous :

« *La politique n'est pas la mise en place d'un programme, ni même l'expression d'une préférence donnée d'avance, mais la mise en place des procédures adéquates pour l'exploration de ces préférences. (...) Les partis qui se réclament de l'écologie politique n'ont pas à s'engager sur un programme, mais sur la mise en place d'un État de discussion et de négociation des associations légitimes et illégitimes entre les intérêts multiples des humains et des non-humains* » (Bruno Latour, « *Cosmopolitiques, quels chantiers ?* », in *La nature n'est plus ce qu'elle était. Cosmopolitiques 1*, p. 18).

Cette forme d'« *écologie politique* », moins substantive que procédurale, qu'appelle la multiplication des « *objets à risques* », requiert de nouvelles institutions et des procédures de délibération et de clôture du débat. Le chantier s'avère gigantesque.

En revenant sur les notions de fait et de valeur et en en décomposant leur contenu, Bruno Latour propose d'organiser le processus de délibération en deux chambres politiques dont le pouvoir serait bien distinct : une *chambre haute* dotée d'un « *pouvoir de prise en compte* », dont le rôle serait de répondre à la question « *qui sommes-nous ?* » ; une *chambre basse* dotée d'un

¹⁹⁶ « À nouveaux territoires, nouveau Sénat », *op. cit.*

¹⁹⁷ Nous ne croyons pas trahir la pensée de Latour en modifiant la phrase « Faute de prévoir, il [le collectif] doit gouverner » (*P.N.*, p. 275) qui, de toute manière, prend le contre-pied de l'aphorisme célèbre : « Gouverner, c'est prévoir ».

pouvoir d'ordonnement, dont la vocation serait de répondre à la question « *Pouvons-nous vivre ensemble ?* », le tout formant une manière de « Parlement des Choses »¹⁹⁸.

La fonction de la chambre haute est double : elle se met tout d'abord en « état d'alerte », afin de déceler l'ensemble des entités potentiellement concernées par la problématique posée et susceptibles de formuler des « propositions »¹⁹⁹; d'autre part, elle identifie pour chaque proposition le jury humain le mieux à même de juger des « propositions » et d'en attester la validité. Son rôle se décline en une « exigence de réalité extérieure » et une « exigence de pertinence » (voir tableau ci-dessous). Comme exemple de « propositions » et de « jury humain lié à ces propositions », Bruno Latour donne :

« *'Je cause une maladie mortelle et imprévue', disent ce virus et ses virologues ; 'Je pollue particulièrement vite ces rivières', disent cet engrais miracle, ses fermiers et ses pétrochimistes ; 'Je demande les moyens de modifier profondément la cosmologie', disent ce pulsar et son accompagnement de radioastronomes ; (...); 'Je propose de modifier encore plus profondément la cosmologie', disent cette soucoupe volante et ses soucoupistes ; 'Je noue et dénoue l'aiguillette', disent ce fétiche et son féticheur* » (P.N., p. 226).

Avec la chambre basse se trouve posée la question de la compatibilité et de *l'articulation* entre les différentes propositions, ce que la chambre haute devait à tout prix s'interdire de faire, afin de ne pas exclure *a priori* certaines propositions et ne pas biaiser, comme cela se voit souvent, la composition du jury. Le rôle de cette seconde chambre se divise en « exigence de publicité » et en « exigence de clôture ». Bon gré mal gré, des accommodements se dessinent qui permettent au collectif d'intégrer de nouvelles propositions, de réviser certaines positions qu'il croyait définitives, d'aménager l'arrivée de nouveaux êtres : un nouvel optimum en somme. Demeurent cependant un

¹⁹⁸ Introduit dans l'ouvrage *Nous n'avons jamais été modernes*, cette expression de « Parlement des Choses » ne se retrouve pas dans le livre *Politiques de la nature*. En revanche, dans un article daté du 26 février 2003 (« À nouveaux territoires, Nouveau Sénat », *Le Monde*), Bruno Latour précise que dans la tradition du bicaméralisme, « *si une Chambre doit représenter les humains saisis comme population, il faut qu'une autre puisse donner voix aux humains saisis cette fois comme territoire* ». À condition toutefois d'entendre par territoire, « *non plus la projection cartographique du seul espace national, mais l'ensemble des non-humains nécessaire au maintien durable des populations françaises* ». Cette chambre aurait précisément pour rôle « *d'ajouter aux incertitudes usuelles sur les intérêts contradictoires des humains, les nouvelles sources d'incertitude sur l'existence, l'importance, l'intérêt, la dureté, la durabilité et les volontés des non-humains* ». En ce saisissant d'un tel rôle, le Sénat prendrait, selon Bruno Latour, « *un sérieux coup de jeune* ». Toutefois, cela supposerait une nouvelle procédure d'élection selon la capacité des mandataires à « *organiser les expériences collectives probantes et parlantes grâce auxquelles les non-humains qui composent le territoire peuvent devenir visibles* ». Par exemple, siègeraient dans ce Sénat entièrement repensé un « Monsieur ou Madame Oiseaux » ou encore un « Monsieur ou Madame Zones inondables », « *infiniment plus populaire, médiatique, intéressant et sollicité que s'ils étaient élus par les seuls chasseurs, les seuls écologistes, les seuls naturalistes* ». Toutes les citations sont extraites de l'article mentionné en début de note.

¹⁹⁹ Le point est important : ce sont moins des êtres, des choses ou des objets qu'il s'agit d'examiner dans la chambre basse que des propositions. Dans la sémantique latourienne, ce terme de proposition ne doit pas être pris au sens philosophique « d'énoncé », mais correspond à une « *association d'humains et de non-humains avant qu'elle ne devienne membre à part entière du collectif* » (glossaire p. 360). Au lieu d'être vraie ou fausse – comme le voudrait un énoncé –, une proposition s'avère bien ou mal « articulée », c'est-à-dire qu'elle parvient plus ou moins bien à s'intégrer au collectif.

ensemble de propositions que le collectif²⁰⁰, à ce stade, ne saurait accepter dans les différents scénarios d'avenir qu'il retient : ces propositions doivent alors être rejetées du ou des cosmos acceptables. En ce sens, une nouvelle extériorité se précise, qu'occupait autrefois la nature, à cela près qu'elle résulte cette fois d'un processus de délibération et de choix. C'est dire que le pouvoir de clôture de la chambre basse est décisif puisqu'il donne tout son sens à l'ensemble de la procédure en établissant, au moins momentanément, les limites du monde commun. Il ne s'agit pas cependant d'une extériorité définitive puisque le processus est itératif : rejetées, des propositions vont pouvoir être re-présentées (présentées à et de nouveau) la fois suivante, repasser devant la chambre haute avant d'être réexaminées par la chambre basse et, pourquoi pas, intégrées dans le nouveau collectif.

Chacun des grands corps de compétence et de légitimité (scientifiques, économistes, politiques et moralistes) voit ainsi son rôle clarifié et redéfini, comme :

Tableau synthétique composé à partir des tableaux présentés aux pages 218 et 242 du livre *Politiques de la Nature*.

CONTRIBUTION DES DIFFÉRENTS SAVOIR-FAIRE AUX DEUX CHAMBRES DU COLLECTIF

Chambre haute : pouvoir de prise en compte

Répond à la question : combien sommes-nous ?

Fonction de perplexité (pour répondre à l'exigence de réalité extérieure) : travail d'enquête sur la meilleure façon de détecter, de rendre visibles et de faire parler les propositions candidates à l'existence.

Scientifiques : instruments permettant la détection des invisibles.

Politiques : sens du danger permettant le retour rapide des voies exclues.

Économistes : mobilisation rapide des attachements entre les humains et les non-humains, entre les biens et les gens.

Moralistes : scrupules qui obligent à aller chercher les invisibles et les appelants.

Fonction de consultation (pour répondre à l'exigence de pertinence) : travail d'enquête sur les meilleurs moyens de constituer le jury capable de juger des effets de chaque proposition sur les habitudes des autres).

Scientifiques : construction d'épreuves idoines, de témoins fiables, de juges *ad hoc*.

Politiques : production d'opinants, de parties prenantes, de *stake-holders*.

Économistes : articulation des différences d'intéressements.

Moralistes : défense de chaque partie prenante pour redéfinir le problème dans ses termes.

²⁰⁰ Distinct du terme société qui renvoie à une mauvaise répartition des pouvoirs selon Latour, le terme collectif ne correspond pas à une unité déjà faite, mais à une procédure visant à collecter les associations d'humains et de non-humains, afin de la rendre capable de dire « nous ».

Chambre basse : pouvoir d'ordonnement

Répond à la question : pouvons-nous vivre ensemble ?

Fonction de hiérarchie (pour répondre à l'exigence de publicité) : travail d'enquête sur les scénarios contradictoires permettant peu à peu de composer une hiérarchie optimale.

Scientifiques : recombinaison par arrangements et substitutions qui déplacent l'accord sur d'autres entités.

Politiques : compromis par transformations des porte-parole qui modifient ce dont ils sont les représentants.

Économistes : offre d'un langage commun permettant de rendre commensurables les entités et calculables leurs relations.

Moralistes : obligation de trouver une hiérarchie et non pas plusieurs, de façon à reprendre aussitôt la tâche de composition.

Fonction d'institution (pour répondre à l'exigence de clôture) : travail d'enquête sur les moyens à mettre en œuvre pour stabiliser l'intérieur et l'extérieur du collectif.

Scientifiques : attribution et distribution de causalités et de responsabilités avec irréversibilisation des consensus produits.

Politiques : production d'un extérieur et d'un intérieur par clôture et désignation d'un ennemi.

Économistes : obtention à la fin du calcul d'une décision justifiable.

Moralistes : contre la distinction de l'intérieur et de l'extérieur, offre aux exclus un droit de faire appel.

La mise en œuvre d'un tel processus requiert un pouvoir procédural fort. Ce travail d'organisation du processus dans son ensemble, d'enregistrement et d'archivage des débats et des résultats, en un mot de suivi de l'ensemble de la procédure, à qui le confier sinon justement aux maîtres de la forme et du protocole : à l'administration de l'État ?

Par ailleurs, il convient de conforter le pouvoir de suivi par un travail de diplomatie, afin de « découvrir pour chaque situation ce qu'il faut conserver et ce qu'il faut rejeter dans l'élaboration du monde commun, dans le triage du meilleur des mondes possibles » (P.N., p. 280).

« Le diplomate n'est pas exactement un quatrième pouvoir. Il est seulement chargé de laisser pendante la question du nombre de collectifs, question que, sans lui, tout le monde aurait tendance à quelque peu simplifier. Explorateur, enquêteur, palpeur, il a sur tous les autres pouvoirs l'avantage de ne pas savoir avec certitude de quoi se compose le collectif qui l'envoie. Plus retors que le moraliste, moins procédurier que l'administrateur, moins volontaire que le politique, plus courbe que le scientifique, plus détaché que l'explorateur de marchés, le diplomate ne minimise aucunement la difficulté qu'il y a à connaître les termes dans lesquels chacune de ces parties envisage de décrire les « buts de guerre ». Sa seule présence suffit toutefois à modifier profondément le danger auquel fait face un collectif en quête du nombre de ceux avec qui il va falloir composer. L'ennemi extérieur terrifie avec raison ceux qui s'imaginent qu'on va leur arracher ce qui définit leur essence : les barbares font peur aux barbares. Mais l'ennemi que le diplomate accompagne ne met pas le collectif en danger de la même façon puisqu'il est porteur d'une offre de paix qui va beaucoup plus loin que le simple compromis : « Nous allons grâce à vous comprendre la différence entre nos exigences essentielles et ses expressions provisoires ». Enfin, nous allons savoir ce que nous voulons et quel est ce « nous » qui se dit doté d'une volonté » (P.N., p. 285).

6.2. - Des procédures dialogiques en réponse à l'incertitude croissante

Il est possible de rattacher aux propositions de Bruno Latour les réflexions de trois chercheurs du Centre de sociologie de l'Innovation (C.S.I.), publiées dans le livre *Agir dans un monde incertain*. À l'instar de Bruno Latour, ces auteurs s'intéressent principalement aux controverses sociotechniques et recommandent de mettre en place des « forums hybrides »²⁰¹. Ceux-ci doivent favoriser la remise en cause des « deux grands partages qui caractérisent nos sociétés occidentales : celui qui sépare les spécialistes des profanes, celui qui met à distance les citoyens ordinaires de leurs représentants institutionnels » (p. 59). Selon ces trois co-auteurs, les acteurs engagés dans ce type de controverse ne s'y trompent pas. « Lorsqu'ils établissent un nouveau forum hybride, ils annoncent clairement la couleur : "Nous n'acceptons pas le monopole des experts ! Nous voulons participer directement au débat politique sur des questions que nos représentants ignorent ou qu'ils traitent sans nous en parler !" » (p. 60).

L'apport majeur de cet ouvrage par rapport à ceux de Bruno Latour réside dans un **essai de définition de critères de classement des « procédures dialogiques »**. À partir des différentes expériences conduites en France et à l'étranger, les auteurs croient pouvoir distinguer deux grands ensembles de critères. Le premier concerne l'organisation des procédures d'échange et de débat ; le second porte sur la mise en œuvre de ces procédures. Une fois explicités et justifiés, ces deux ensembles de critères vont permettre d'évaluer les procédures relevant des deux formes de délégation et ainsi rendre compte du *degré de démocratisation* introduit par les procédures considérées.

□ **Pour ce qui concerne l'organisation, trois grands critères sont identifiés :**

- Le premier critère a trait à l'**intensité** ou encore à la profondeur de la remise en cause de la double coupure évoquée plus haut.

1. Il s'apprécie en fonction du degré de précocité de l'engagement des profanes dans le processus de recherche du monde commun. Plus le profane est associé « en amont » du problème, plus la remise en cause est considérée comme importante. À l'opposé se situent les projets plus ou moins « ficelés » à l'avance par des experts et soumis pour seule information aux citoyens.

²⁰¹ Pour des questions en apparence techniques, mais qui, en réalité, mettent en jeu l'avenir de collectifs, il convient, selon ces auteurs, de ne pas se reposer exclusivement sur des experts, mais de favoriser l'échange, le débat et, éventuellement, l'émergence de propositions cohérentes et articulées, entre les sachants (les experts détenteurs d'un savoir patenté) et les profanes (usagers, simples citoyens...) - d'où l'adjectif « hybrides ». Les philosophes Isabelle Stengers et Bernadette Bensaude-Vincent disent de ce type de forums qu'ils « véhiculent donc une version de la démocratie qui imposerait aux tenants du pouvoir d'accueillir et de soutenir l'émergence de groupes voués pourtant à leur compliquer la vie » (article « Forums (hybrides) », in *100 mots pour commencer à penser les sciences*, Paris, Les empêcheurs de penser en rond/Seuil, 2003).

2. Il convient également d'appréhender ce critère au travers de la capacité de la procédure à favoriser la « composition d'un collectif commun ». Certaines procédures se limitent à l'expression disparate de l'identité des différents porteurs d'enjeux ; d'autres, au contraire, s'emploient à favoriser l'échange constructif et la négociation entre parties, afin d'aboutir à des espaces d'accord et de projet.

- Le second critère s'intéresse à l'**ouverture** du processus : « Dans quelle mesure de nouveaux groupes sont-ils invités à prendre la parole, à échanger et à négocier ? » (p. 217). À son tour, ce critère se décline selon deux axes :

1. En premier lieu, il faut considérer le degré de diversité des groupes consultés et leur indépendance par rapport aux groupes d'action constitués. Plus les acteurs associés sont nombreux et variés, plus le débat promet d'être riche et pertinent. À l'inverse, certaines procédures restreignent intentionnellement ou *de facto* l'accès de groupes d'acteurs au débat.

2. En second lieu, ce critère s'appréhende au travers de la représentativité des porte-parole qui parlent au nom de leurs mandants. La capacité des « représentés » (les mandants) à contrôler et influencer leurs représentants sera plus ou moins significative.

- Le troisième critère renvoie à la **qualité** du processus : dans quelle mesure permet-il aux différents acteurs qui y participent d'avoir des échanges approfondis, d'être correctement informés, de rechercher vraiment à trouver des voies nouvelles ? Ce critère se décline selon les deux axes suivants :

1. Le premier considère le sérieux des prises de parole : « par son agencement et son organisation, la procédure permet-elle aux différents protagonistes de déployer avec toute l'acuité et la pertinence souhaitables leurs arguments et leurs revendications, ainsi que de répondre valablement aux objections ? »

2. Le second envisage la continuité des temps de parole : le participant dispose-t-il de conditions matérielles lui permettant de s'exprimer de manière prolongée ou ne peut-il le faire que de manière brève et ponctuelle ?

Un tableau récapitulatif extrait de l'ouvrage synthétise ces trois critères :

Tableau 1 – Le degré de dialogisme des procédures (p. 219)

Critères	Sous-critères	Valeur	
<i>Intensité</i>	* Degré de précocité de l'engagement des profanes dans l'exploration des mondes possibles. * Degré d'intensité du souci de composition du collectif.	Forte	Faible
<i>Ouverture</i>	* Degré de diversité des groupes consultés et degré de leur indépendance vis-à-vis des groupes d'action constitués. * Degré de contrôle de la représentativité des porte-parole des groupes impliqués dans le débat.	Forte	Faible
<i>Qualité</i>	* Degré de sérieux des prises de parole. * Degré de continuité des prise de parole.	Forte	Faible

□ **En ce qui concerne la mise en œuvre, trois critères sont identifiés :**

Indépendamment de la qualité intrinsèque – mais théorique - des procédures sur le papier, il importe que les conditions pratiques et effectives de leur déroulement permettent aux différents acteurs d'y prendre part de manière valable. Selon les auteurs d'*Agir dans un monde incertain*, trois nouveaux critères permettent de rendre compte de la qualité de la mise en œuvre de ces procédures.

Le premier critère porte sur les conditions d'accès au débat. Les différentes parties n'abordent pas le débat sur un plan d'égalité, ne serait-ce que parce que celui-ci suppose d'être disponible et d'avoir les mots pour s'exprimer correctement. C'est à l'ensemble de ces conditions pratiques que renvoie ce premier critère. Les auteurs envisagent par exemple que des ressources spécifiques soient dégagées pour permettre à certains acteurs de prendre part au débat ou encore que des traducteurs, des médiateurs ou des facilitateurs aident certains groupes à développer leurs positions de manière explicite et intelligible.

Le second critère s'intéresse à l'existence d'outils d'enregistrement de la richesse des débats et du développement de la procédure dialogique, afin d'en assurer une bonne transparence, vue de l'extérieur. Il s'agit à leurs yeux d'une condition même de l'espace public.

Enfin, le dernier critère concerne les règles relatives au déroulement de la procédure. Celles-ci gagnent à être connues d'emblée, pour l'ensemble du processus dialogique et il convient de s'y tenir une fois qu'elles ont été arrêtées, de préférence d'un commun accord.

Tableau 2- La mise en œuvre des procédures (tableau présenté p. 223)

Critère	Valeur	
Égalité des <i>conditions d'accès</i> aux débats	élevée	faible
<i>Transparence et traçabilité</i> des débats	élevées	faibles
<i>Clarté des règles</i> organisant les débats	élevée	faible

Les chercheurs du C.S.I. appliquent ces jeux de critères à quelques grandes procédures : « focus group », « débat public », « conférences de consensus ». Il serait trop long d'envisager en détail les résultats de cette évaluation ; retenons seulement qu'hormis les conférences de consensus, les autres procédures ne livrent qu'un bilan mitigé au regard des différents critères.

Tableau récapitulatif

7- Bilan des six grandes approches

La « question écologique » ne se laisse pas aisément circonscrire. On la croirait tout droit issue de l'univers étrange et angoissant de l'écrivain argentin Jorge Luis Borges. Sous une formulation apparemment simple, elle se révèle rapidement insaisissable. Essaie-t-on d'en définir les contours, les principales lignes de force et expressions, que bientôt des phénomènes par centaines et des acteurs par milliers imposent leur existence et exigent d'être pris en compte. S'agit-il de discerner quelles en sont les *causes ultimes* que l'on accède à un univers encore plus ample, foisonnant, soumis à déterminations multiples et enchevêtrées.

Le regroupement des manifestations les plus couramment admises de la « crise écologique » autour des trois pôles de l'épuisement des ressources renouvelables, de l'essor des problèmes d'environnement et de l'artificialisation du vivant procure un temps le sentiment d'une meilleure prise sur la question. À la réflexion cependant, cette dernière apparaît bien plus considérable, multidimensionnelle et complexe que ne le laissait présumer l'expression concise de « crise écologique ». Surtout, l'explication quant à ses origines se fait toujours aussi fuyante. La description du phénomène gagne certes en précision, mais le nombre élevé de facteurs, d'éléments et d'acteurs impliqués dans son développement s'oppose à l'identification de déterminants clairs et assurés. Modélisations, simulations et prévisions relatives à son évolution se multiplient, sans que sa ou ses causes profondes donnent lieu à une élucidation vraiment satisfaisante. C'est que *Prédire n'est pas expliquer*²⁰², comme le résume à merveille le titre de l'ouvrage du père de la théorie des catastrophes, René Thom.

Aussi, plutôt que de se contenter de fausses évidences, d'explications toutes faites ou d'imputations aussi faciles qu'entachées de parti-pris, est-il apparu souhaitable de recenser les grandes approches du phénomène, différents auteurs ayant cherché à le penser dans toute son envergure afin de mieux agir sur lui. La question écologique s'avère en effet suffisamment ample pour ne pas donner lieu à un unique système d'interprétation et de résolution. Les six grandes approches identifiées et exposées ci-dessus correspondent à des lectures contrastées de « la crise ». Chacune, et en son sein, chaque penseur ou courant de pensée, privilégie des éléments, des facteurs et des déterminants, et les agence d'une manière singulière pour aboutir à la reconnaissance d'un ***problème central, au cœur du phénomène considéré*** ; sur cette base, des principes, des orientations et des actions concrètes sont préconisées. Ces approches relèvent de la représentation, puisqu'elles constituent autant de « *manières de voir les choses et de rendre compte du réel* ». Chacun de ces regards dépend de la perception du

²⁰² Publié en 1997 chez Flammarion.

phénomène par des auteurs ; il est fonction des questionnements et des tensions qu'il suscite en eux, eu égard à leur éducation, à leur culture, aux sujets de prédilection et aux problèmes qu'eux-mêmes ressentent et vivent. Ces approches excèdent toutefois la seule représentation, dans la mesure où elles ne visent pas seulement la connaissance, mais tendent explicitement à l'action. Leur analyse, au travers des trois registres de l'identification de la situation et des problèmes, du diagnostic des actions engagées et des propositions d'actions, montre que chacune d'entre elles constitue un tout cohérent, un système unitaire de définition et de résolution des problèmes.

Faute de pouvoir appréhender la question écologique dans sa complétude achevée, chacune des approches étudiées s'emploie à mettre l'accent sur des dimensions importantes de « la crise », voire sur son fondement même. Ce résultat fait écho à la citation de Leibniz placée en tête de cette première partie : face à un problème aussi divers, multidimensionnel, multiacteurs et multiéchelles que la question écologique, des représentations claires et distinctes de certains aspects du phénomène peuvent être élaborées, sans qu'il puisse être question d'en rendre compte dans sa pleine et entière exhaustivité.

Entreprendre le recensement et d'analyse des différentes approches de la question écologique vise moins à produire une approche englobante ou méta-approche du phénomène qu'à enrichir la grille de lecture de la « question écologique ». D'ailleurs, le caractère systémique de ces approches, les présupposés et les motifs singuliers que chacune privilégie, contreviennent à la possibilité de produire une synthèse générale. Chacune vaut pour ce qu'elle apporte de réflexion et de sens, pour la mise en exergue de certains problèmes, pour le « coup de projecteur » qu'elle met sur telle ou telle dimension de la « crise écologique ». Chacune constitue un système cognitif autonome, fait pour convaincre et susciter l'adhésion. D'ailleurs, plus encore que les oppositions entre ces approches, les façons de considérer et de poser le problème varient souvent avec trop de radicalité pour permettre une synthèse. Au demeurant, il convient de noter que, sauf cas particulier, ces grands systèmes ne diffèrent pas en général dans leur totalité, mais sur des points, des aspects, des chapitres ou des registres particuliers. De sorte qu'une distance considérable peut les séparer à certains égards, alors qu'elles se rejoignent étrangement sur d'autres. Ainsi, une manière voisine de poser le problème peut-elle conduire à des propositions d'actions foncièrement distinctes, voire difficilement compatibles, et des façons radicalement différentes d'envisager le problème peuvent au contraire aboutir à des propositions d'actions étonnamment convergentes.

À défaut de pouvoir réaliser une synthèse unifiée de ces systèmes de lecture et de résolution de la « crise écologique », il s'avère en revanche possible et instructif de repérer les grandes lignes de partage ou de fracture entre eux. Il ne s'agit pas à cette fin de comparer eux et leurs enseignements de

manière systématique et exhaustive entre, mais de révéler leurs principales différences et similitudes. Cette confrontation met en jeu les trois registres de l'identification de la situation et des problèmes, du diagnostic des actions engagées et des propositions d'actions.

□ Identification de la situation et des problèmes

Des appréciations contrastées de la gravité des problèmes écologiques

Trois grandes attitudes se révèlent quant à la perception de la « crise écologique » et à l'estimation de sa gravité. Pour la grande majorité des auteurs et des acteurs retenus, la situation s'avère particulièrement grave et préoccupante. À l'opposé, certains en viennent pratiquement à nier l'existence d'un quelconque problème, considérant que les difficultés se résorberont le moment venu (par le marché, par le développement économique, ou par les avancées de la science et de la technologie) et qu'il faut de toute manière vivre avec son temps. Une troisième attitude relativise la portée réelle de la question écologique ; d'après ses tenants, il faut voir en elle moins un problème fondamental ou une menace réelle pour la nature et le genre humain qu'une demande légitime de meilleure qualité de la vie ou encore une plus grande demande de débat démocratique. Bien que sa pensée soit aux antipodes des conceptions de Luc Ferry, Bruno Latour exprime sur ce point à plusieurs reprises l'idée selon laquelle la crise écologique constitue moins une crise objective qu'une crise de la démocratie et des modes de représentation, sérieuse et grave ; pour ces penseurs en effet, les risques encourus par l'environnement sont moins élevés que jamais.

Des préoccupations variables

Liée aux distinctions précédentes, sans pour autant s'y limiter, une seconde et importante différence réside dans l'objet ou les objets qui constituent la préoccupation centrale des différentes approches, ce que traduit d'ailleurs le choix des mots retenus. Une première grande dichotomie sépare ainsi des auteurs qui semblent d'abord se préoccuper de la nature, avec ou sans majuscule, quand les autres, dans leur assez grande majorité, mettent d'abord en avant l'avenir de l'homme et de l'humanité sur la planète Terre. Les grands sujets de prédilection de ce second ensemble de penseurs et d'acteurs présentent toutefois une réelle variété. Les économistes n'envisagent que des « **biens environnementaux** », des « **ressources** ou des **actifs naturels** », dont les limites ne sont jamais très précises. D'autres, dont certains altermondialistes, considèrent une **nature** souvent confuse, aux limites incertaines, identifiée en général à ce que l'homme n'a pas encore perturbé, pollué ou artificialisé. D'autres encore préfèrent parler d'**environnement**, un terme que récusent ceux qui

décèlent en lui, outre son imprécision, les marques d'un anthropocentrisme inacceptable et la prééminence de critères exclusivement utilitaires. Avec la sociologie des sciences de Bruno Latour, l'illusion de la nature, comme instance autonome et séparée de la sphère des hommes, disparaît : il ne reste plus que des réseaux d'humains et de non-humains, des enjeux de pouvoir et des capacités à prendre la parole pour se faire entendre et contribuer effectivement à la composition d'un « monde commun ». Les penseurs réunis dans la cinquième approche situent d'emblée le problème dans la relation entre deux entités globales : la terre, la Terre-nature, la biosphère ou l'écosphère d'une part, l'humanité en cours d'intégration ou le genre humain d'autre part. La Terre-nature ou la biosphère présentent alors moins d'intérêt en elles-mêmes que comme habitat global ou maison commune pour l'ensemble des hommes. Tout en retenant ces deux grandes entités, Passet et Teilhard de Chardin introduisent, quant à eux, la notion de vivant qu'ils considèrent moins par opposition à l'inerte que dans un mouvement plus général de complexification de la matière, marquée par la double caractéristique de l'interaction et de l'intégration sous forme d'entités consistantes. En somme, chaque approche privilégie certaines entités et rapports entre entités, sans que les termes et les problématiques qu'ils recouvrent soient superposables.

Problème en soi ou symptôme de problèmes plus fondamentaux

Une troisième grande différence réside dans le statut accordé aux problèmes d'écologie. D'aucuns en font un **problème en soi**, pour lequel ils n'hésitent pas à trouver des causes plus ou moins directes. D'autres en font plutôt un problème parmi d'autres, ou mieux, une manifestation ou un effet parmi d'autres d'un problème plus fondamental, souvent moins évident dans son explicitation et dans ses effets que les « causes » identifiées plus haut.

En général, les auteurs qui s'intéressent en premier chef à la nature, avec ou sans majuscule, considérée comme une entité autonome, foncièrement distincte du genre humain, invoquent l'explosion démographique de l'espèce humaine, son *ubris* débridée, la logique économique dominante ou encore la perte des liens avec le milieu naturel, pour expliquer les atteintes portées à l'environnement. L'exploration des *causes premières* s'arrête dans les cas les plus poussés avec l'évocation d'un fond culturel et religieux peu favorable au respect de la nature et de l'environnement, en raison d'une volonté de domination et de maîtrise de la nature, marquée au fer de l'anthropocentrisme.

Sans pour autant négliger ces facteurs et ces raisons, les autres auteurs n'en restent pas à ce qu'ils considèrent comme des causes apparentes, secondaires ou de première évidence, pour reprendre la distinction établie par Edgar Morin. Une fois la « question écologique » replacée dans un espace de considérations plus large et de plus grande épaisseur historique, elle se présente en effet sous un jour

nouveau, au point de s'apparenter plus à une conséquence qu'à un problème en soi. De nouvelles causes, plus fondamentales ou de seconde évidence, se révèlent.

Pour certains économistes, les problèmes d'environnement tiennent à *l'absence ou au défaut de signal envoyé au marché* quant à la valeur des actifs naturels ; dans ces conditions, les effets externes des « ressources naturelles », positifs et négatifs, ne peuvent pas être correctement internalisés par le marché. Pour leurs confrères de la Nouvelle Économie des Ressources, c'est le *statut même de res nullius* des biens environnementaux qui conduit ces derniers à leur perte irrémédiable, seul un propriétaire particulier étant à même d'assurer une véritable prise en charge de ce type de biens dans le long terme.

Avec René Passet, les problèmes écologiques s'enracinent dans la *pensée économique elle-même et dans le caractère obsolète du projet poursuivi par l'économie*, la logique des choses mortes (capital, monnaie) se révélant en théorie et en pratique incompatible avec les exigences du vivant. En accord avec les courants altermondialistes, il stigmatise aussi le grand capital et la logique du profit maximal, dont seuls quelques puissants tirent bénéfice, mais qui perturbe les grandes régulations naturelles et plonge l'immensité humaine dans la misère et le désarroi.

Les tenants de la critique technicienne, avec Illich et Ellul, mettent directement en cause la *structure de l'outil*, quand celui-ci perd de vue sa finalité première – être au service de l'homme – pour devenir une finalité en soi, portée par le mythe du progrès et de la croissance indéfinis ; la préférence hégémonique pour les techniques et les outils favorisant un mode de production hétéronome se traduit, au-delà d'un certain seuil, par la rupture de plusieurs équilibres essentiels à l'épanouissement de la vie de l'homme. Replacée dans l'histoire longue de l'émergence de la vie et de l'homme sur terre, la « question écologique » conduit à une lecture encore différente.

Bien qu'ils partagent l'idée que l'humanité est arrivée à un stade critique de son évolution et n'a d'autre choix désormais que de nouer une symbiose avec la Terre, les quatre penseurs réunis dans une cinquième approche insistent sur des aspects assez différents bien que certainement liés et compatibles. Pour Teilhard de Chardin, le frein est d'ordre *psychique* : l'Homme a de plus en plus besoin de savoir que l'évolution n'entraîne pas la conscience et la liberté humaines dans une impasse. Hans Jonas formule le problème en termes de *responsabilité* : il faut désormais prendre en charge les conditions de la vie sur Terre pour éviter l'extinction de l'espèce humaine, la difficulté étant de définir ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas, alors que les incertitudes quant aux effets de l'agir humain excèdent les prévisions des sciences. Serres stigmatise la *violence fondatrice*, moteur de l'histoire, qui conduit l'humanité à sa propre perte par la *violence objective* (sur le monde) qu'elle génère ainsi que dans la logique parasitaire de l'espèce humaine ; mais c'est finalement plus dans *le pilotage des réseaux complexes* où interagissent de plus en plus et de manière changeante, des sujets et des objets que se situe, pour lui, le défi essentiel, la *condition* même d'une symbiose réussie avec la Terre-Nature. Edgar Morin, pour sa part, met plus particulièrement en cause l'intelligence non complexe et non stratégique qui domine la pensée et le monde contemporains, au moment où s'accroît l'exigence

de solidarités entre les hommes d'une part, entre l'humanité et sa Terre-Patrie d'autre part. Tout autre encore est la lecture sociopolitique de la « crise écologique » qu'effectue Bruno Latour. Ce dernier estime que c'est dans la manière dont les décisions sont prises dans une société où le *partage constitutionnel entre objet et sujet, entre science et politique, culture et nature* ne fonctionne plus, du fait de l'interdépendance croissante entre humains et non-humains, que se situe le « vrai problème ».

Il serait assurément souhaitable de réaliser une analyse comparée plus systématique et plus approfondie de ces différentes approches. D'ores et déjà cependant, il apparaît nettement que la question initiale de la crise écologique donne lieu à des systèmes de lecture et d'interprétation différenciés, dont la supériorité de l'un par rapport à l'autre ne saurait être déterminée *ex abrupto*. En tout cas, l'auteur de ce travail ne se l'autorise pas, n'ayant pas de « point fixe » qui lui permettrait de juger en toute rigueur et sans *a priori* de leur recevabilité et de leurs qualités respectives, même si, à l'évidence, certaines positions s'avèrent plus convaincantes et mieux étayées que d'autres. Comme cela a déjà été dit, il paraît préférable de considérer chacune de ces approches dans ce qu'elle présente comme capacité d'expression du problème et d'éclairage de la situation.

Bien qu'elle soit loin d'être tranchée une fois pour toutes, la question écologique initialement posée s'avère ainsi, non pas relativisée à l'extrême, mais envisagée sous des angles variés, chacun rappelant des dimensions importantes du problème, et contribuant à maintenir l'intelligence et la curiosité en éveil, pour prévenir toute inclination rapide au réductionnisme. À cet égard, on saisit concrètement comment un même phénomène, assurément considérable et multidimensionnel, puisse donner lieu, d'un auteur à l'autre, à l'identification de problématiques très diverses, bien que non nécessairement antagonistes, y compris au sein d'une même grande manière d'envisager la question (ce que nous avons qualifié d'approche).

En d'autres termes, il apparaît abusif de ramener les différences de position définies au sujet de la question écologique à un débat entre de prétendus partisans et adversaires de la vie, à une distinction entre la *shallow* et la « deep ecology », à une coupure radicale entre les tenants de la « nature-objet » et les chantres de la « nature-sujet »²⁰³. Chacune de ces dichotomies présente assurément une valeur explicative, mais constitue également une manière réductrice de traiter les différences de représentation de la « crise écologique ». Les antagonismes primaires ont l'avantage de leur simplicité et servent sans aucun doute la genèse de voies médianes ou « troisièmes voies » proposées par certains auteurs²⁰⁴. Peut-être même découlent-ils d'effets de rhétorique conçus à cet effet. La réalité paraît cependant nettement plus chamarrée, diverse et compliquée ; il faut l'admettre,

²⁰³ Selon les expressions introduites par le juriste François Ost qui lui permettent de suggérer dans une troisième et dernière partie de son ouvrage *La nature hors la loi, l'écologie à l'épreuve du droit*, une « nature-projet ».

²⁰⁴ Ce point sera repris en préambule du dernier chapitre de notre travail, intitulé « Éléments de stratégie » (troisième partie).

même si l'impossibilité de trouver des causes simples et d'identifier des responsables uniques entraîne un certain inconfort intellectuel.

□ **Diagnostic des actions engagées**

Si l'on excepte ceux pour lesquels il n'existe pas vraiment de problème écologique et ceux pour qui le problème réside plus en définitive dans les risques que font courir à l'humanisme et à la démocratie « deep ecologists, altermondialistes et autres mouvements extrêmes », les auteurs et les approches, en grande majorité, formulent un diagnostic particulièrement sévère à propos des actions engagées pour résoudre le problème qu'ils considèrent comme central. Ces derniers soulignent davantage l'inadaptation, les insuffisances ou les manquements des démarches classiquement suivies, qu'ils ne cherchent à repérer les actions et les mesures positives. Il en résulte souvent une condamnation sans appel, concluant au décalage complet entre ce qu'il conviendrait de faire et ce qui est effectivement pratiqué. Chacun des auteurs et chacune des approches aboutit ainsi à l'idée qu'un changement radical dans la manière de penser et d'agir s'impose, la simple poursuite tendancielle dans la manière actuelle de procéder conduisant à coup sûr au désastre.

Cette structure régulière du raisonnement présente néanmoins une certaine variété. Diverses instances sont en effet mises en cause. D'aucuns incriminent en premier lieu la culture occidentale et son anthropocentrisme foncier, dont les trois grandes religions monothéistes ne sont pas non plus indemnes. D'autres stigmatisent avant tout l'intelligence discursive et la pensée analytique et sectorielle dominante. Un troisième groupe s'en prend à la technoscience alliée au grand capital et aux puissances industrielles et financières. Un quatrième s'indigne de la mondialisation à visage inhumain, du marché aveugle et de l'hégémonie des forces économiques. Pour d'autres encore, la responsabilité majeure revient aux États, aux gouvernements ou aux organismes internationaux officiels, accusés de laxisme, d'absence de lucidité et de manque de courage politique.

Après confrontation des différentes approches, il apparaît que la plupart des « grandes instances » évoquées, dont il convient de souligner l'action souvent imprécise et abstraite, se trouvent d'une manière ou d'une autre désavouées. On notera qu'à l'exception des représentants de la seconde approche pour qui les grandes institutions du monde occidental ne sauraient être mises en cause, auteurs et acteurs rassemblés dans les autres approches font, pour la plupart, porter leurs critiques à la fois sur la politique, l'économie et la science. Pour beaucoup, la politique n'occupe pas la place qu'elle devrait avoir, un ensemble d'évolutions ayant conduit à la vider de tout contenu. De même, l'économie en vigueur, tant théorique que pratique, s'avère incapable de penser et d'intégrer les exigences des valeurs cardinales de la vie, de la nature et des hommes. « La science », quant à elle,

donne lieu à des jugements particulièrement sévères de certains auteurs (Morin, Illich ...) pour cause de réductionnisme outrancier, quand d'autres se montrent en revanche nettement plus enthousiastes et confiant dans sa capacité à contribuer à résoudre la question écologique (Serres, Beaulieu, Ferry...).

Hormis les critiques ciblées visant tantôt les États, tantôt certains organismes internationaux (F.M.I., Banque mondiale, O.M.C.), le discours en reste donc en général à des entités vagues, à moins que ne soit mis en cause le comportement de chacun, rapidement identifié à l'Homme ou au genre humain dans son ensemble. En d'autres termes, peu d'acteurs précis sont identifiés et peu d'actions spécifiques font l'objet d'une évaluation quant à leur capacité à concourir effectivement à la résolution de la « crise écologique ».

□ **Propositions d'actions**

Une différence cardinale sépare des auteurs, qui ont confiance en l'homme et en sa capacité de surmonter les difficultés et les risques devant lesquels le place la question écologique, et d'autres qui témoignent à l'opposé de la plus grande méfiance, voire d'une défiance complète à cet égard. Ces présupposés ne sont pas sans conséquence sur la manière de traiter la question écologique. Les seconds s'en remettent principalement à des solutions plus ou moins autoritaires, qu'elles s'expriment par des normes rigoureuses et fortes, des interdictions ou des lois, émanant tantôt d'une élite éclairée (Hans Jonas), tantôt des États, tantôt de nouveaux modes de consommation ou d'une décroissance heureuse orchestrée, tantôt d'une éthique de la Terre, d'un nouveau mythe ou d'une religion. Considérant que toute réduction excessive de la liberté humaine ne présage rien de bon et qu'en outre la solution ne passe pas seulement par des systèmes contraignants et normatifs, le premier ensemble réunit lui-même deux grands types d'attitudes qu'il convient de distinguer. Les représentants de l'une expriment de manière explicite le caractère complexe du problème et la nécessité de recourir à des solutions homologues, dans la mesure où de nombreux éléments et facteurs interagissent sans qu'il soit possible de modifier l'un sans se préoccuper des conséquences que cela implique pour les autres (Morin, Serres, Latour, Passet). Les tenants de l'autre passent beaucoup plus rapidement sur ce point ou le négligent, pressés qu'ils sont d'énoncer des grands principes, de donner de grandes orientations ou de préconiser des actions concrètes.

Une autre manière de regrouper les auteurs de ces approches consiste à remarquer que pour certains la gestion de la question écologique peut se limiter à des adaptations à la marge, quand d'autres en revanche considèrent que des changements radicaux s'imposent dans notre manière de penser et d'agir, individuellement et collectivement. Toutefois, cette opposition reprend celle

envisagée plus haut entre les auteurs pour lesquels la crise écologique n'a pas de réel fondement et les autres ; elle n'apporte rien de franchement nouveau.

Les mouvements altermondialistes et écologistes insistent, plus encore que les auteurs regroupés dans d'autres approches, sur la responsabilité individuelle, chaque citoyen-consommateur étant appelé à concourir, avec les moyens qui sont les siens, à la gestion de la crise et du changement. Il est remarquable que dans la plupart des approches n'apparaissent que ces deux strates de la décision et de l'action que sont le niveau individuel et le niveau collectif. Cela revient à valider l'un des grands leitmotifs de l'écologie politique : « Penser globalement, agir localement, et réciproquement », le local étant identifié à la personne humaine dans son individualité et le global aux différents organes, instances et procédures collectifs. D'ailleurs, nombre de plans d'actions relatifs au développement durable reprennent cette structure de base, comme le donne à voir l'exemple donné à la fin de la première approche.

Aux côtés de Bruno Latour, seuls Wilson, Lovelock et Teilhard de Chardin donnent à penser que le problème ne se joue pas seulement entre les deux types de pôles – le pôle individuel et le pôle collectif -, mais qu'il se situe également et peut-être surtout dans les relations entre les hommes, c'est-à-dire finalement dans leur capacité à trouver des modes d'organisation, des voies de changement et des synergies plus sophistiquées que ceux et celles auxquels ils s'adonnent en général. Pour Latour en particulier, il ne fait pas de doute que la capacité à construire un « monde commun » en réussissant à associer de manière effective les différents acteurs au pilotage des réseaux complexes fait partie intégrante du problème. Lovelock, quant à lui, ne paraît pas loin de penser de même, bien qu'il se désespère de ce que l'être humain, pris individuellement, puisse faire preuve d'une grande intelligence, alors qu'il brille souvent par sa stupidité dès qu'il se trouve inséré dans un groupe. Wilson est convaincu que des solutions nouvelles se feront jour quand l'économiste et l'écologiste cesseront de se quereller pour des raisons idéologiques, et quand l'ensemble des sciences et des disciplines essaieront de mieux coopérer, ce qu'il nomme « consilience », et quand ce savoir sera discuté et enrichi par l'expérience des paysans, et des acteurs en général.

Conclusion

L'exploration et l'analyse des grandes approches de la « question écologique » a singulièrement enrichi et élargi le champ de notre réflexion. Leurs tentatives respectives de rendre compte du phénomène considéré en des termes universels, *c'est-à-dire ayant valeur pour tout et pour tous*, se sont avérées à de nombreux égards fort instructives. De grandes problématiques et des enjeux essentiels ont été mis en exergue, des mécanismes, des problèmes cruciaux et des déterminants globaux ont été révélés, que seule une investigation universaliste²⁰⁵ pouvait atteindre, ces différentes données n'étant probablement pas décelables à des échelles de réflexion de moindre ampleur. Nous sommes donc très redevable à l'ensemble de ces approches et à leurs auteurs. Elles ne sont pas seulement représentatives de la manière dont de nombreux institutions, responsables, experts et acteurs appréhendent la question écologique, mais elles conduisent également à structurer les grands systèmes de pensée et d'actions en la matière. Elles s'inscrivent donc de plain-pied dans le questionnement stratégique qui est le nôtre.

Toutefois, il importe de souligner que la portée pratique de ces approches reste vague. Pour les actions à réaliser, elles s'en remettent souvent à des macro-décisions ou des macro-outils, que ceux-ci s'expriment par la voie du droit, de l'économie, des sciences et des technologies, de l'éthique ou de la responsabilité collective. Les acteurs susceptibles de prendre ces décisions et de les mettre en œuvre ne sont pas toujours identifiés, même s'il est assez clair que dans l'esprit de beaucoup d'auteurs, il revient aux États, à des Agences gouvernementales et internationales ou à d'autres grands organes collectifs d'indiquer la marche à suivre. À un niveau plus précis et plus détaillé de résolution, des contradictions fortes apparaissent entre approches, puisqu'il s'avère fréquent que les unes préconisent et recommandent ce que les autres stigmatisent et désavouent.

Pour juger de l'efficacité des macro-outils, il nous a paru opératoire de nous intéresser aux processus généraux issus du débat international relatif au développement durable, pour un domaine précis, celui des forêts.

²⁰⁵ « Relatif au monde tout entier, à tous les hommes » (*Larousse*). En effet, selon la plupart des auteurs étudiés dans ce chapitre, la question écologique renvoie à une problématique plus générale, qu'il s'agit d'appréhender, d'une part à l'échelle de l'ensemble de l'humanité, de sa culture, de son mode de développement, de son histoire, comme de sa technique, et d'autre part à l'échelle globale de la nature, de la biosphère ou de la planète terre.

Chapitre 3

La durabilité dévoyée : le cas des forêts

La durabilité dévoyée : le cas des forêts

- 1- Des processus intergouvernementaux qui s'essoufflent**
- 2- Émergence de la certification forestière**
- 3- Une véritable révolution idéologique des O.N.G.E.**
- 4- Emballement mimétique sur fond de désengagement des États**
- 5- La tentation de définir était trop forte :
vers une norme écologique planétaire**

« I went to the woods because I wished to live deliberately, to front only the essential facts of life, and see if I could not learn what it had to teach, and not, when I came to die, discover that I had not lived ».

Henry David Thoreau, *Walden, or Life in the Woods*

La durabilité dévoyée : le cas des forêts

En 1996, devant l'essor des débats et processus liés à la gestion durable des forêts, les industriels de la Fédération Française des Producteurs de Pâte de Cellulose demandent à l'AFOCEL²⁰⁶ d'apporter un éclairage stratégique sur ces questions. Un premier travail d'exploration s'ensuit, réalisé à partir d'entretiens effectués auprès d'une centaine d'acteurs déterminants, relevant de dix pays (administrations, O.N.G. internationales, industriels, distributeurs producteurs, associations de consommateurs...); il s'appuie également sur une participation suivie à divers processus officiels et conférences internationales. Fort des résultats acquis, les industriels de la pâte à papier français, avec l'aide de l'AFOCEL, vont alors s'employer à convaincre leurs différents partenaires professionnels ainsi que l'État de l'importance des enjeux et de la nécessité d'élaborer une stratégie commune en réponse aux problèmes majeurs. Plusieurs publications ont rendu compte des principaux enseignements de cet effort²⁰⁷. Les considérations qui suivent procèdent de près de quatre années d'investigations conduites sur la question de la durabilité forestière à l'échelle internationale.

²⁰⁶ Organisme de recherche appliquée et d'études, l'AFOCEL a pour mission de contribuer à la compétitivité durable du système forêt-bois-papier en France et notamment à celle de l'industrie papetière. L'AFOCEL constitue le support privilégié de la réflexion collective de cette dernière sur le bois, l'une de ses matières premières essentielles. De 1995 à 1999, l'auteur de cette thèse y a été chargé de mener des investigations sur les questions de gestion durable, de certification forestière et de labellisation des produits à base de bois.

²⁰⁷ En particulier Hervé Brédif et Pierre Boudinot (2001), *Quelles forêts pour demain ? Éléments de stratégie pour une approche renouvelée du développement durable*, Paris, L'Harmattan, 249 p, ou encore, Hervé Brédif, Guénaëlle Couderc et Jacques Sturm (2001), « Propos indiscrets sur la certification forestière », Numéro spécial de la *Revue Forestière Française*, p. 723- 734, volume 6.

1- Des processus intergouvernementaux qui s'essoufflent

« *Au rythme où progresse la déforestation, le plus grand poumon de la Terre aura disparu avant le milieu du XXI^e siècle* »²⁰⁸. Images satellitaires à l'appui, la question amazonienne, à la fin des années 1980, connaît un retentissement considérable auprès des opinions publiques du monde entier²⁰⁹. Suite à cette promotion au premier plan de l'actualité, la cause forestière fait l'objet d'une attention sans précédent de la part des dirigeants, au point qu'en 1990, le G 7, réuni à Houston, appelle à la négociation d'une convention mondiale sur la protection des forêts. L'idée est reformulée dans le cadre des travaux préparatoires à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED, Rio de Janeiro, 1992). Elle aboutit à la recherche de principes de gestion durable, applicables à tous les types de forêts. Avec les deux autres textes majeurs issus de Rio, à savoir l'Agenda 21 et la Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement, le document intitulé « *Déclaration de principes forestiers non juridiquement contraignante, mais faisant autorité* » consacre l'importance accordée à l'époque par la communauté internationale à la question forestière.

Malgré ce document-cadre, la notion de gestion durable demeure difficile à saisir. Rapidement, apparaissent, sous l'impulsion de quelques pays, des processus régionaux visant à la définir plus précisément, en établissant des critères et des indicateurs. En l'espace de quelques années, le phénomène se généralise. Sept grands processus régionaux se répartissent bientôt l'ensemble des espaces forestiers de la planète : Processus d'Helsinki, de Montréal, de Tarapoto, Organisation Internationale des Bois Tropicaux (O.I.B.T.), Zones sèches d'Afrique, Afrique du Nord et du Proche-Orient, Amérique Centrale (cf. carte page suivante). Dans un souci d'harmonisation des travaux de ces différents panels d'experts, la Commission du Développement Durable décide, en avril 1995, de créer, au niveau international, une instance de concertation, spécialisée dans les questions forestières. Ainsi naît le Groupe Intergouvernemental sur les Forêts (GIF)²¹⁰ auquel on confie l'approfondissement de cinq grandes thématiques, la définition de critères et d'indicateurs de la gestion durable constituant sa véritable priorité²¹¹.

²⁰⁸ À quelques nuances près, cette formule se trouve dans de très nombreux documents officiels datant du début des années 1990.

²⁰⁹ Pour Robert Harrison, auteur de *Forêts - Essai sur l'imaginaire occidental*, 1992, Flammarion, 404 p, les vives réactions suscitées par la problématique de la déforestation ont des racines culturelles profondément ancrées ; elles cachent la peur enfouie de la disparition des frontières, de la perte de toutes frontières d'extériorité, sans lesquelles l'homme ne peut plus se situer, sans lesquels l'habitat de l'homme perd son fondement. Ces réactions corroborent l'idée selon laquelle « *nous continuons d'habiter non la nature, mais notre rapport à la nature* ».

²¹⁰ En 2001, le GIF s'est transformé en FNUF (Forum des Nations Unies sur les Forêts) : il constitue une enceinte internationale où les représentants des différents gouvernements peuvent délibérer des politiques forestières et de la manière de progresser en matière de gestion forestière durable. Une à deux réunions par an sont prévues ; ces dernières années, peu de productions nouvelles découlent des débats.

²¹¹ Les cinq thèmes sont : 1. la mise en œuvre des décisions de la CNUED relatives aux forêts au niveau national et international, en prenant en compte les relations intra et intersectorielles ; 2. la coopération internationale dans les domaines de l'aide financière et du transfert de technologies ; 3. la recherche scientifique, l'évaluation des forêts et le

Carte des Critères et indicateurs

développement de critères et indicateurs pour la gestion forestière durable ; 4. le commerce et l'environnement relatifs aux produits forestiers ; 5. les organisations internationales, les institutions et instruments multilatéraux, y compris les mécanismes légaux appropriés.

Par son dynamisme, le processus d'Helsinki, rebaptisé processus paneuropéen, a largement inspiré les autres processus régionaux. Fort de la participation de trente-six pays, il bénéficie d'un statut officiel puisqu'il s'adosse à un cycle de « *Conférences Ministérielles pour la Protection des Forêts en Europe* ». Bien qu'établis par des experts issus en majorité des administrations forestières des différents pays-membres, les documents produits dans le cadre de ce processus sont régulièrement validés par les Ministres en charge des questions forestières.

Ce processus s'est doté de sa propre définition de la gestion durable. La résolution H1 de la Conférence d'Helsinki de 1993 stipule en effet que : « *La gestion durable signifie la gérance et l'utilisation des forêts et des terrains boisés, d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité de satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes, aux niveaux local, national et mondial ; et qu'elles ne causent pas de préjudices à d'autres écosystèmes* ».

La finalité du processus est clairement énoncée : il vise à « *définir un cadre commun aux pays membres, afin de caractériser, suivre et ajuster l'état des forêts, les tendances qui les affectent et les dispositifs publics de politique et de gestion des questions forestières* ». À cette fin, il s'appuie sur un ensemble de critères et d'indicateurs de gestion durable négociés entre les différents pays membres (cf. illustration page 195).

Les documents internationaux, notamment le rapport du séminaire intergouvernemental sur les critères et indicateurs tenu à Helsinki en août 1996, donne une définition officielle de ces derniers :

- « *De façon générale, le critère signifie un aspect considéré comme important et par lequel on pourra juger un succès ou un échec. Les critères servent à définir les éléments essentiels ou l'ensemble des conditions ou les processus par lesquels la gestion durable peut être jugée* ».

- « *Un indicateur signifie une mesure quantitative, qualitative ou descriptive, qui, mesurée et surveillée périodiquement, montre la direction du changement* ».

Conçus comme des outils pour « *caractériser les situations et suivre les évolutions* », les critères et les indicateurs de gestion durable entérinés par le processus paneuropéen s'apparentent à un *instrument de bord*. Ils sont censés orienter le pilotage des politiques forestières publiques et permettre d'éventuelles comparaisons entre pays. En toute rigueur, les six critères définis relèvent plus de l'objectif ou du domaine d'importance au regard de la gestion durable que du critère à

proprement parler²¹². Par ailleurs, les indicateurs ne sont pas associés à des niveaux d'exigence ou de performance particuliers : ils renvoient, dans la plupart des cas, à des considérations très générales. En conséquence, l'instrument de bord constitué des six critères, et de la série d'indicateurs quantitatifs et descriptifs permet au mieux de suivre l'évolution des forêts d'une année ou d'une période à une autre, sans renseigner sur son caractère positif ou négatif. Il n'a pas vocation d'être l'outil d'évaluation d'une politique forestière. En 1998, la troisième conférence ministérielle pour la protection des forêts, a entériné, outre ce jeu de critères et d'indicateurs, une liste de recommandations. Celles-ci s'efforcent de transposer, « à l'échelle de l'unité opérationnelle », les engagements internationaux au niveau de la planification de la gestion et des pratiques forestières. L'expression « niveau opérationnel » a supplanté l'idée « d'unité de gestion » qui figurait dans la version initiale de ce texte.

Depuis 1998, ce processus vit dans l'attente du second grand sommet de la Terre, Rio + 10, où, cependant, la forêt n'a pas été retenue comme thème spécifique de préoccupation²¹³. Cela n'a toutefois pas empêché les experts des différents pays et des Agences internationales concernées (F.A.O., Agence Européenne pour l'Environnement, Eurostat, I.U.F.R.O.) de se retrouver régulièrement, afin de parfaire le jeu d'indicateurs de gestion durable. Du 28 au 30 avril 2003, la 4^e Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe s'est réunie à Vienne, où elle a adopté cinq nouvelles résolutions de portée très générale²¹⁴ et un ensemble amélioré de 35 indicateurs quantitatifs de suivi de la gestion durable. Pour l'avenir, cette conférence se donne comme objectifs « de poursuivre au besoin l'amélioration des critères et indicateurs de gestion durable » et « d'élaborer un programme de travail en vue de la mise en œuvre des engagements de cette 4^e conférence ministérielle... en coopération avec tous les processus, organisations et institutions concernés »²¹⁵.

²¹² L'étymologie enseigne que critère provient du grec *kritêrion*, « capacité de juger », « tribunal » et « jugement », dérivé du verbe *krinein* « séparer, trier, trancher, décider », à son tour issu de la racine indo-européenne *krei-* « séparer, cribler ». Le cri-tère, comme la cri-tique, fonctionne comme un cri-ble, qui, sur un sujet donné, permet de juger, c'est-à-dire de distinguer ce qui est bon ou vrai de ce qui est doit être puni ou rejeté. Par nature, un critère est donc toujours discriminant.

²¹³ Le Sommet de la Terre qui s'est tenu à Johannesburg en août-septembre 2002 a mis l'accent en particulier sur les thèmes de l'eau, de la biodiversité, de la lutte contre la pauvreté et de l'énergie.

²¹⁴ Ces cinq résolutions d'intention ont pour titre respectif : Résolution de Vienne n° 1 : « Renforcer les synergies favorables à la gestion forestière durable en Europe grâce à une coopération intersectorielle et grâce aux programmes forestiers nationaux ». Résolution n° 2 : « Augmenter la viabilité économique de la gestion forestière durable en Europe ». Résolution n° 3 : « Préserver et augmenter les dimensions sociales et culturelles de la gestion forestière durable en Europe ». Résolution n° 4 : « Conserver et augmenter la diversité biologique des forêts en Europe ». Résolution n° 5 : « La gestion durable des forêts et le changement climatique ».

²¹⁵ Alinéas de conclusion de la Déclaration du Sommet de Vienne sur les forêts vivantes.

Les six critères du processus paneuropéen

Exemples d'indicateurs

C 1	Conservation et amélioration appropriée des ressources forestières et de leur contribution aux cycles mondiaux de carbone
C 2	Maintien de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers
C 3	Maintien et encouragement des fonctions de production des forêts (bois et hors bois)
C 4	Maintien, conservation et amélioration appropriée de la diversité biologique dans les écosystèmes forestiers
C 5	Maintien et amélioration appropriée des fonctions de protection de la gestion des forêts (notamment sols et eaux)
C 6	Maintien d'autres bénéfiques et conditions socio-économiques

Exemples d'indicateurs du processus paneuropéen

Les indicateurs associés au critère n° 3 : « Maintien et encouragement des fonctions de production des forêts (bois et hors bois) »

DOMAINE DE CONCEPT : PRODUCTION DE BOIS

Indicateurs quantitatifs

1. Équilibre entre la croissance et la récolte de bois au cours des 10 dernières années.
2. Pourcentage des forêts gérées selon un plan de gestion ou des principes de gestion.

Indicateurs qualitatifs

1. Cadre juridique et réglementaire : existence et degré auquel il encourage les propriétaires forestiers à pratiquer une foresterie respectueuse de l'environnement, basée sur un plan de gestion forestière ou des lignes directrices équivalentes.
2. Cadre institutionnel : existence et capacité pour créer des institutions et des mécanismes préconisant les facteurs économiques, environnementaux et sociaux comme éléments essentiels de la production du bois et pour créer et maintenir une infrastructure physique efficace pour faciliter la livraison des produits et services forestiers.
3. Cadre de politique économique et instruments financiers : existence et degré auquel ils soutiennent des politiques d'investissements et de taxation qui reconnaissent la nature de long terme des investissements dans la foresterie et soutiennent des politiques commerciales non discriminatoires pour les produits forestiers.
4. Moyens d'information pour mettre en œuvre dans le cadre de politique : existence et capacité d'améliorer les technologies et les plans basés sur de propres inventaires forestiers.

DOMAINE DE CONCEPT : AUTRES PRODUITS QUE LE BOIS

Indicateurs quantitatifs

1. Quantité totale et changements dans la valeur et/ou dans la quantité de la récolte de produits forestiers en dehors du bois (par exemple chasse et gibier, liège et champignons, etc).

Indicateurs qualitatifs : 4 indicateurs équivalents au domaine de concept précédent.

**Recommandations de Lisbonne pour une gestion forestière durable
« au niveau opérationnel »**

2- Émergence de la certification forestière

L'idée de la certification forestière aurait germé en Amérique du Nord, dans des cercles restreints réunissant des artistes, des O.N.G. et des consommateurs, désireux d'avoir un comportement de consommateur citoyen et, si possible, d'influer sur la problématique forestière dans le monde. Elle n'aurait cependant pas connu un tel essor si une O.N.G.E. (Organisation Non Gouvernementale Environnementaliste) aussi organisée qu'influente, le W.W.F.²¹⁶, n'avait su l'exploiter dès ses prémises. Ce choix fondamental du W.W.F. s'explique par la défiance croissante des O.N.G.E. envers les États et leur aptitude à améliorer les grands problèmes d'environnement de la planète²¹⁷. À la recherche d'un instrument d'influence autre que les campagnes de boycott, le W.W.F. a très vite fait de la certification forestière et de la labellisation des produits à base de bois le fer de lance de sa stratégie globale quant aux forêts. À ce levier de changement potentiel, la Banque Mondiale s'est ralliée en 1997, affichant publiquement sa détermination conjointement avec le W.W.F..

La finalité de la certification forestière diffère foncièrement de celle des processus intergouvernementaux. Il ne s'agit plus de caractériser ou d'ajuster progressivement les politiques publiques en faveur des forêts, mais bien de *vérifier la conformité d'une situation forestière donnée à un cahier des charges préétabli*. Un tiers indépendant – l'organisme certificateur, lui-même accrédité par un organisme idoine - est requis pour réaliser cette évaluation de conformité. Il s'agit de vérifier que « l'objet forestier et/ou la gestion forestière mise en œuvre » est conforme à un cahier des charges de « bonne gestion forestière » ou de « gestion durable des forêts ». La demande de certification se fait sur la base du volontariat. Le certificat obtenu peut s'inscrire dans un processus de traçabilité étendu à l'ensemble de la chaîne de production, afin d'être valorisé sur le marché par un label « gestion durable », apposé sur le produit final (cf. schéma page 199).

La certification s'appuie sur un jeu de critères, indicateurs et niveaux de performance. Ici, la notion de critère est prise dans son sens vrai, un ou plusieurs indicateurs et des niveaux de performance étant associés aux différents critères, afin de leur conférer une véritable « *capacité de jugement* ». Ils sont définis de manière à éviter toute subjectivité d'appréciation, une condition nécessaire pour permettre au certificateur de faire son travail d'audit en toute neutralité et

²¹⁶ Célèbre par son logo, un panda, le World Wildlife Fund (Fonds Mondial pour la Nature) est la plus grande organisation non gouvernementale de conservation de la nature. Depuis sa création en 1962, le W.W.F. a recueilli 600 millions de dollars investis dans quelque 1 200 projets, répartis dans 150 pays. L'O.N.G., qui compte cinq millions de membres à travers le monde, tire ses ressources financières de dons, legs et contributions privées. Le Président d'honneur de l'organisation est le Prince Philippe.

²¹⁷ Le projet de convention mondiale sur les forêts soutenu par l'Europe et le Canada est rejeté par le Brésil, les États-Unis et les O.N.G.E., les premiers parce qu'ils sont hostiles à un encadrement juridique international de leurs forêts, les secondes car elles ne croient pas à son efficacité.

transparence. Dans le cas de la certification, le jeu de critères, indicateurs et niveaux de performance forme un cahier des charges plus ou moins strict que le candidat à la certification doit vérifier, s'il souhaite recevoir un certificat.

Plusieurs systèmes de certification forestière sont apparus dans le monde. Sans qu'il soit question d'en réaliser une analyse critique approfondie²¹⁸, on peut donner les principales caractéristiques des systèmes dominants.

- Fondé en 1993, le Forest Stewardship Council (F.S.C.), Conseil de Bonne Gestion Forestière, est une organisation non gouvernementale. Les grandes O.N.G. de conservation de la nature, le W.W.F. en tête, ont eu un rôle déterminant dans sa création, puis son développement. Installé à Bonn depuis peu, il est soumis au contrôle de trois collèges : un collège environnemental, un collège social, un collège économique, ce dernier comprenant essentiellement à ce jour de grands industriels papetiers et des distributeurs de produits à base de bois. Cet organisme a trois missions : il a établi un *référentiel mondial* constitué de dix grands principes de gestion durable assortis de critères spécifiques (cf. document page 200). Ce document sert de cadre à la négociation, entre parties intéressées par les forêts, d'un cahier des charges pour la certification forestière. Par principe, ce dernier doit être établi sur *la base du consensus*. Initialement, ledit référentiel devait être élaboré à l'échelle de chaque pays. La règle s'est assouplie, des entités forestières plus ou moins vastes pouvant le déterminer avec l'aide des organismes de certification. En revanche, la démarche de certification ne s'applique qu'à des entités juridiquement responsables, qu'elles soient gestionnaires ou propriétaires de forêts. À cet égard, le F.S.C. intervient comme organe de contrôle de la cohérence entre ce cahier des charges et le référentiel des dix grands principes. Enfin, il assume également le rôle d'instance d'accréditation : il accrédite les organismes certificateurs désireux d'intervenir dans le domaine forestier. *Organisme ad hoc, le F.S.C. s'est ainsi doté de procédures ad hoc pour mener à bien son projet, indépendamment de tout cadre normatif reconnu au plan international*. Les grandes O.N.G. de conservation de la nature considèrent généralement que le système F.S.C. est le seul crédible à ce jour, notamment parce que le cahier des charges pour la certification accorde une place importante aux niveaux de performance (nombre d'arbres morts par hectare, pourcentage de forêts mises en réserve...).

²¹⁸ Une analyse approfondie des systèmes F.S.C. et P.E.F.C. a été réalisée dans l'ouvrage : « *Quelles forêts pour demain ? Éléments pour une approche renouvelée du développement durable* », cité plus haut.

Les étapes nécessaires à l'obtention d'un label gestion durable

LES DIX PRINCIPES DU F.S.C.

EXEMPLE DE DEUX DES DIX PRINCIPES DU F.S.C. ET DES CRITÈRES DE GESTION DURABLE ASSOCIÉS

Principe n° 5 : *Avantages offerts par la forêt*

Les opérations de gestion forestière doivent encourager l'utilisation efficace des multiples produits et services de la forêt pour en garantir la viabilité économique ainsi qu'une large variété de prestations environnementales et sociales.

- 5.1. La gestion forestière devrait s'efforcer d'atteindre une viabilité économique tout en tenant compte de la totalité des coûts environnementaux, sociaux et opérationnels, ainsi que des investissements nécessaires pour maintenir la productivité écologique de la forêt.
- 5.2. Les opérations de gestion forestière et de marketing devraient encourager l'usage et la transformation supérieure sur place des nombreux produits issus de la forêt.
- 5.3. Les gestionnaires forestiers devraient minimiser les déchets dus à l'extraction et à la transformation sur place, ainsi qu'éviter les dommages causés aux autres ressources de la forêt.
- 5.4. Les gestionnaires forestiers devraient tendre à renforcer et à diversifier l'économie locale en évitant de dépendre d'un seul produit.
- 5.5. Les opérations de la gestion forestière doivent reconnaître, maintenir, et, le cas échéant, augmenter la valeur des services et ressources de la forêt, tels que les systèmes hydriques et les pêcheries.
- 5.6. Les taux de récolte des produits de la forêt ne doivent pas excéder les niveaux qui permettent le maintien à perpétuité de l'exploitation au même rythme.

Source site internet du F.S.C. : www.F.S.C.oax.org

Principe n° 6 : *Impact environnemental*

La gestion forestière doit maintenir la diversité biologique et les valeurs qui y sont associées, les ressources hydriques, les sols, ainsi que les paysages et les écosystèmes fragiles et uniques, de manière à assurer la conservation des fonctions écologiques et l'intégrité de la forêt.

- 6.1. Des évaluations d'impacts doivent être réalisées, en relation avec l'échelle et l'intensité de la gestion forestière, ainsi qu'en fonction de la rareté des ressources concernées. Ces évaluations doivent être adéquatement intégrées au système de gestion. Elles doivent traiter aussi bien de la protection des paysages que des impacts des installations de transformation sur place. Les évaluations doivent être effectuées avant le commencement des opérations dommageables.
- 6.2. Des garanties pour la protection d'espèces rares et menacées et de leur habitat (par exemple, zones de nidification et d'alimentation) doivent exister. Des zones de conservation et des surfaces de protection, en relation avec l'échelle et l'intensité de la gestion forestière, doivent être établies. La chasse, le piégeage et la collecte inadéquats doivent être contrôlés.

Principe n° 6 (suite)

6.3. Les fonctions et les valeurs écologiques doivent être maintenues intactes, améliorées ou restaurées, notamment a) la régénération et la succession de la forêt ; b) la diversité génétique, la diversité des espèces et des écosystèmes ; c) les cycles naturels qui affectent la productivité de l'écosystème forestier.

6.4. Des échantillons représentatifs des écosystèmes existants doivent être protégés dans leur état naturel et indiqués sur les cartes, en relation avec l'échelle et l'intensité de l'exploitation ainsi qu'en fonction de la rareté des ressources concernées.

6.5. Des lignes directrices écrites doivent être préparées et appliquées de façon à contrôler l'érosion, à minimiser les dommages causés lors de la récolte (ou abattage), lors de la construction des routes et lors de toute autre nuisance d'ordre mécanique et de façon à protéger les ressources hydriques.

6.6. Les systèmes de gestion doivent promouvoir le développement et l'adoption de méthodes non chimiques respectueuses de l'environnement pour la lutte phytosanitaire et s'efforcer d'éviter l'usage de pesticides chimiques. Les produits recensés de types 1A et 1B par l'Organisation Mondiale de la Santé, ceux à base de chlorure d'hydro-carbone, ceux qui sont persistants, toxiques ou dont les dérivés s'accumulent dans la chaîne alimentaire et restent biologiquement actifs au-delà de leur usage prévu, de même que tout pesticide banni par des traités internationaux, doivent être proscrits. Si des produits chimiques sont utilisés, un équipement et une formation adéquats doivent être fournis aux opérateurs afin de minimiser les risques pour la santé ou l'environnement.

6.7. Les produits chimiques, leurs récipients, les déchets non organiques, solides ou liquides, notamment d'huile et de carburant, doivent être évacués de manière environnementalement appropriée, hors du site des opérations forestières.

6.8. L'utilisation d'agents de contrôle biologique doit être documentée, minimisée, suivie et strictement contrôlée, selon les lois nationales et selon les protocoles scientifiques internationalement reconnus. L'usage d'organismes génétiquement modifiés doit être proscrit.

6.9. L'utilisation d'espèces exotiques doit être soigneusement contrôlée et activement suivie afin d'éviter des impacts écologiques négatifs.

6.10. La conversion de forêts en plantations ou en sols d'utilisation non forestière ne doit pas avoir lieu, sauf dans des circonstances où la conversion : a) correspond à une partie très limitée de l'unité de gestion forestière ; et b) n'a pas lieu dans des régions forestières avec une haute valeur de conservation ; et c) permettra des prestations de conservation claires, substantielles, additionnelles et de long terme tout au long de l'unité de gestion forestière.

Source site internet du F.S.C. : www.F.S.C.oax.org

Pour ces deux principes, et plus encore pour ceux concernant les plans de gestion (principe n°7) et le suivi et l'évaluation (principe n°8), le système de certification F.S.C. suppose une documentation écrite tout à fait considérable. Considéré par ses promoteurs comme « *le seul système de certification des forêts et de labellisation des bois universellement reconnu et de ce fait*

applicable pour toutes les forêts du monde »²¹⁹, le dispositif du F.S.C. nécessite une sérieuse maîtrise de l'écrit, qui s'oppose à la réalité de nombreux pays de culture orale encore dominante.

- La plupart des autres systèmes de certification se sont développés en réaction au système F.S.C., par crainte que celui-ci tende à devenir monopolistique et en raison également de l'importance du pouvoir que ces systèmes confèrent aux O.N.G. dans la définition du cahier des charges de la certification. À la suite d'une initiative canadienne, les systèmes de certification ISO 14 001²²⁰ ont été adaptés à la question forestière. De leur côté, les industriels américains de la Pâte à Papier ont développé leur propre référentiel de gestion durable, au travers de la S.F.I.²²¹. Plus récemment encore, le Pan European Forest Certification Council (P.E.F.C.)²²² a vu le jour en Europe. Véritable contre-initiative des professionnels européens de la forêt et du bois, il répond à une volonté de non-discrimination des petits propriétaires, la perspective d'une certification forestière à l'échelle de la propriété leur paraissant prohibitive. À la différence du F.S.C., le P.E.F.C. s'inscrit dans un cadre clair de légitimité. La définition du cahier des charges « gestion durable » utilise les principes et critères du processus intergouvernemental paneuropéen. Elle est censée faire appel à un processus de discussion/négociation entre membres des trois collèges, en recherchant autant que faire se peut, mais sans obligation, le consensus. Les professionnels de la forêt, notamment les propriétaires, conservent donc un rôle majeur dans la définition du cahier des charges auquel ils devront se conformer. Pour la France, l'accréditation des organismes certificateurs est l'apanage de l'institution officielle en la matière, à savoir le COFRAC²²³. Ce système, dans plusieurs régions françaises, s'inscrit dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Enfin, plusieurs niveaux de certification sont ouverts (national, régional, local), ce qui revient à reconnaître la possibilité d'une certification collective.

²¹⁹ Lettre Club Proforêts, trimestriel - n°6, décembre 2001, Éditeur W.W.F. France/F.S.C..

²²⁰ Norme de procédure, la série de normes ISO 14 001 n'oblige aucunement l'entité qui y recourt à un quelconque niveau prédéfini de performance. Aussi, les O.N.G.E. considèrent que cette norme n'apporte aucune garantie en matière de gestion durable, la certification pouvant être obtenue dès lors que l'entité candidate s'engage à améliorer en continu son système de gestion de l'environnement, au regard d'objectifs environnementaux qu'elle se donne par elle-même.

²²¹ Sustainable Forest Initiative, une démarche spécifique de la Pulp and Forest American Association.

²²² Traduit en français par Programme européen de certification des forêts.

²²³ Comité Français d'Accréditation.

3- Une véritable révolution idéologique des O.N.G.E.

Bien que cela, semble-t-il, passe inaperçu aux yeux des observateurs²²⁴, la posture du W.W.F. rompt de manière radicale avec la doctrine qui prévalait jusqu'alors dans le monde de la conservation de la nature. Jusqu'au début des années 1990, l'économie et le marché sont diabolisés par les défenseurs de l'écologie. Avec la certification forestière, il s'agit tout au contraire d'instrumentaliser le marché, afin que celui-ci oblige l'ensemble des maillons de la chaîne de production et de l'exploitation forestière à entrer dans le cercle vertueux de la durabilité. L'O.N.G. ne cherche plus à provoquer le changement de l'extérieur, en faisant pression sur les États ou en essayant de mobiliser l'opinion publique. Le changement est supposé venir de l'intérieur : *de l'écologie contre l'économie, il s'agit de passer à l'écologie par l'économie*, sans qu'à aucun moment, en vertu du principe de précaution, le moindre doute soit émis. En 1997, au Sommet intermédiaire Rio + 5 tenu à New York, l'U.I.C.N. a fait sien ce changement de paradigme, attesté par la publication d'une brochure intitulée « *Biodiversity is good for business* ». Ce changement majeur est indissociable de l'aire anglo-saxonne dans laquelle il prend naissance, puisqu'il suppose une confiance poussée dans les vertus du libre-échange. Il correspond également à une modification des profils sociologiques de ces grandes multinationales de l'environnement que sont devenus le W.W.F., Greenpeace et les Amis de la Terre. En même temps qu'elles grossissent et se professionnalisent, ces structures font de plus en plus appel à des gestionnaires rompus à l'impératif d'efficacité du monde de l'entreprise. Des sociologues, des spécialistes du marketing et de la communication détrônent, aux postes de responsabilité, les naturalistes passionnés d'antan.

On notera toutefois le tour de force des O.N.G.E. qui ont réussi l'association du marché et des préoccupations écologiques. Ce faisant, elles donnent le sentiment au consommateur qu'il contribue vraiment, par son acte d'achat, à infléchir l'état des forêts du monde. À cet égard, la procédure de certification constitue un tournant assez considérable puisqu'elle est censée apporter une garantie neutre et indépendante quant à l'effectivité de la gestion durable mise en œuvre sur le terrain. Véritable médium entre le consommateur et le producteur de bois, elle est censée assurer la correspondance entre les attentes écologiques du premier et les offres du second. *A contrario*, les O.N.G. humanitaires n'ont toujours pas trouvé de système attestant le lien entre le généreux donateur et le bénéficiaire final : le réseau complexe d'intermédiaires qui s'interpose entre l'un et l'autre continue de semer le trouble.

²²⁴ En particulier, il est très étonnant que le groupe « O.N.G. et biodiversité » du Programme Environnement Vie et Société (P.E.V.S.) du C.N.R.S. n'accorde pas une ligne à ce qui ressemble à un changement de posture majeur du monde environnemental au cours de la décennie écoulée.

4- Emballage mimétique sur fond de désengagement des États

Le principe même d'une certification de la gestion durable des forêts françaises avait tout pour déplaire aux professionnels français. Arguant d'une antériorité de préoccupation exceptionnelle remontant à l'Édit de Brunoy²²⁵ et s'appuyant sur plus de vingt autres dispositifs et garanties incomparables, personnalités et responsables forestiers français, n'ont pas accepté que le caractère durable de la gestion forestière pratiquée sur le sol national puisse être mis en cause. La France n'avait-elle pas la meilleure politique forestière qui se puisse trouver au monde ? Le fondement même de la certification forestière ne pouvait dès lors qu'entraîner, sans autre forme de procès, un rejet catégorique de la part des professionnels français de la forêt et du bois. Au demeurant, le rôle prépondérant joué par les grandes O.N.G.E. dans l'essor de cette idée rendait suspectes ses motivations réelles.

Puis vint le jour où la Direction de la concurrence anglaise déclara illicite la mention « gestion durable », apposée sur des chênes de tranchage en provenance de forêts domaniales gérées par l'Office National des Forêts. L'émotion fut vive dans les milieux forestiers ; chaque jour, des acheteurs de bois étaient pressés par leurs clients anglais, danois et allemands de remplir de fastidieux questionnaires. D'aucuns étaient même priés d'engager incontinent une démarche de labellisation « gestion durable » de leurs produits, en se conformant au seul standard crédible à ce jour, celui du F.S.C. Le phénomène se vérifiait à l'échelle européenne, les propriétaires forestiers des pays nordiques étant exhortés par les industriels et leurs partenaires financiers à réagir au plus tôt. Refusant de tomber sous le joug du Forest Stewardship Council, les représentants de la propriété privée de six pays européens²²⁶, décidèrent, au cours de l'été 1998, de créer leur propre système de certification. Le P.E.F.C. venait de naître.

Dès 1995, une quarantaine d'entretiens approfondis réalisés par nos soins dans plusieurs pays européens avait permis de confirmer la préoccupation croissante des acheteurs sur un fond d'inquiétude accrue des consommateurs²²⁷. Il aura cependant fallu attendre qu'un grand distributeur anglais, B & Q, s'engage fermement et exclusivement aux côtés du W.W.F. en faveur du label F.S.C., pour que les choses s'accélérent. Dès lors, le W.W.F. n'a eu de cesse de former dans chaque

²²⁵ Une ordonnance royale édictée à Brunoy le 29 mai 1346 par Philippe VI de Valois stipule : « *Les Maîtres des forêts [...] enquerront et visiteront toutes les forêts et bois qui y sont et feront les ventes qui sont à faire, eu regard à ce que lesdites forêts et bois se puissent perpétuellement soutenir en bon état* ».

²²⁶ Les six pays créateurs du P.E.F.C. sont l'Allemagne, l'Autriche, la Finlande, la France, la Suède et la Norvège ; installé au Luxembourg, il est présidé, depuis sa création, par un Français, M. Plache Gillon, également Président de la Fédération Nationale des Syndicats de Propriétaires Forestiers Sylviculteurs.

²²⁷ Ces travaux et leurs résultats ont été publiés par l'AFOCEL dans une plaquette de six pages intitulée : « *Écocertification : le temps de la démonstration est arrivé* ».

pays des groupes d'acheteurs et de donneurs d'ordre, afin d'exercer une pression sur l'ensemble des professionnels de la chaîne de production et les contraindre à entrer dans la logique de la certification. Les uns après les autres, les producteurs se sont vu dans l'obligation de disposer d'un certificat et d'un label pour parer à d'éventuelles pertes de marché et ne pas être distancés par un concurrent qui aurait su saisir une opportunité de différenciation commerciale. *Fondée sur le mimétisme et la peur*, une spirale infernale a fait basculer en quelques années la plupart des opérateurs de la forêt et du bois dans des démarches de certification, vécues comme « *une nouvelle contrainte à laquelle il n'est plus possible d'échapper* ». Étonnant revirement, car la démarche est censée reposer sur une adhésion volontaire ! En France comme à l'étranger, économistes forestiers et commentateurs divers continuent pourtant de spéculer sur la demande du marché pour des produits labellisés, sans noter apparemment que le véritable moteur se trouve ailleurs depuis fort longtemps.

En effet, le consommateur final et ses besoins réels n'ont plus d'importance : le mouvement s'amplifie de lui-même. De même, les motivations initiales de lutte contre la déforestation des forêts tropicales ne comptent plus²²⁸. *A fortiori*, la prétendue prime verte que les O.N.G. mettaient en avant pour encourager les propriétaires forestiers à s'intéresser à la certification ne donne même plus lieu à des conjectures aussi savantes qu'inutiles. Les technologies informatiques, les codes-barres et autres dispositifs sophistiqués rendent possibles des systèmes de traçabilité aussi complexes et impressionnants qu'obligés. Par la peur de la différenciation commerciale et la crainte d'une sanction du marché, l'ensemble des opérateurs de la filière se sent dans l'obligation d'apporter des preuves, quelles qu'elles soient. *L'emballage mimétique* est à son comble, personne ne pouvant le raisonner. Les États ont aussitôt déclaré forfait, considérant qu'il s'agissait de mécanismes de marché et d'initiatives privées qui ne les concernaient pas ; ils acceptent sans mot dire le développement de jeux concurrents de critères, indicateurs et niveaux de performance de gestion durable, dont la légitimité est pourtant fort contestable ; ils se résignent à ce que la loi soit désormais considérée comme un minimum nécessaire, mais non suffisant. Ils ne voient apparemment aucune rupture de cohérence entre leurs engagements internationaux, répétés à l'envi, pour mettre en œuvre une gestion durable de l'intégralité des forêts implantées sur leur territoire et l'essor de processus de certification/labellisation des produits à base de bois qui, dans leur principe même, contestent l'utilité et la portée de ces engagements. Force est de constater que les responsables de l'administration forestière n'éprouvent aucune difficulté à disjoindre les deux.

²²⁸ Le rapport d'étape présenté par le secrétaire général des Nations Unies avant l'ouverture du Sommet de la Terre de Johannesburg (Rio + 10) dresse un bilan très mitigé des progrès accomplis. Ainsi, la déforestation se poursuit à raison de 14,6 millions d'hectares par an, bien que 5,2 millions d'hectares soient à nouveau colonisés ou replantés. Elle affecte tout particulièrement l'Amérique du Sud et l'Afrique, dans des secteurs où la certification s'avère impuissante, faute de pouvoir peser sur un éventuel commerce de bois écologiquement sensible.

Depuis, la joute entre F.S.C. et P.E.F.C. s'est déplacée au niveau des grands de ce monde, prescripteurs et décideurs. Le W.W.F. a rompu tout contact depuis trois ans avec les professionnels de la forêt et du bois en France ; il exerce plus que jamais sa pression au travers d'un groupe d'acheteurs importants, le club « Proforêts », composé de : Les Trois-Suisses, AssiDöman, Berry Wood, Carrefour, Céanothe, Colin Sarl, Epi, Kinnarps, Nature et Découvertes, Castorama et le Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais²²⁹; il intrigue également auprès des sphères politiques françaises et européennes, afin que seul le système F.S.C. soit reconnu comme crédible. Plusieurs grandes villes françaises ont d'ores et déjà fait le choix du label F.S.C. Lors d'une rencontre avec le Directeur de cabinet du premier ministre français, grande fut la surprise des responsables du P.E.F.C. de s'entendre dire : « *Votre dispositif ne sera pas légitime tant que le panda²³⁰ ne le soutiendra pas* ». Au même moment pourtant, une étude juridique diligentée par le P.E.F.C. montre qu'au regard de la Direction de la Concurrence, la constitution de groupes d'acheteurs et le monopole réservé aux produits labellisés F.S.C. ont valeur d'entente illégale et font courir aux entreprises qui s'y prêtent le risque d'une pénalité de 10 % de leur chiffre d'affaires. Les tentatives réitérées de la Commission Européenne, de l'I.U.F.R.O. ou encore de l'EFI²³¹ pour une reconnaissance mutuelle des systèmes de certification forestière laissent songeurs. Toujours est-il qu'une part très significative de l'énergie des représentants professionnels de la forêt et du bois est toujours absorbée par ces questions. La confrontation F.S.C./P.E.F.C. comporte tellement d'enjeux qu'elle s'oppose jusqu'à nouvel ordre à toute conciliation possible, à tout partenariat constructif : le W.W.F. en particulier s'est trop engagé dans le soutien au F.S.C. pour pouvoir faire machine arrière. La guerre bat son plein et l'on voit mal ce qui pourrait l'arrêter. À moins que quelque Raminagrobis, attiré par le bruit du conflit, ne vienne à proposer son arbitrage, pour un résultat prévisible : une norme planétaire applicable à l'échelle de l'unité de gestion, déguisée en « *cahier des charges pour une certification forestière... volontaire... de l'entité forestière juridiquement responsable* ».

En août 2002, deux spécialistes mondialement reconnus de la certification forestière, MM. Simula et Eba'a Atyi ont remis à la demande de l'O.I.B.T. un rapport sur les développements des différents systèmes de certification, concluant :

- « *En janvier 2002, 109 millions d'hectares de forêts ont été certifiés dans le monde, soit deux fois plus qu'en 2001, et quatre fois plus qu'en 1999. Cela représente 2,8 % des forêts*

²²⁹ Des groupes d'acheteurs similaires ont été créés dans de nombreux pays, dont l'Allemagne (56 membres), l'Amérique du Nord (239 membres), l'Australie (6 membres), l'Autriche (26 membres), la Belgique (45 membres), le Brésil (50 membres), l'Espagne (13 membres), l'Irlande (6 membres), les Pays-Bas (46 membres), les pays scandinaves (36 membres), le Royaume-Uni (106 membres), la Russie (12 membres), la Suisse (19 membres). Plus récemment des groupes ont été formés au Japon, à Hong-Kong et en Italie.

²³⁰ Le logo du W.W.F. représente un grand panda.

²³¹ Abréviation de European Forest Institute.

du monde, dont 8,7 % des forêts en Amérique du Nord, 5,7 % des forêts européennes et moins de 8 % des forêts situées en Afrique, Asie et Amérique Latine.

- *Les deux principaux systèmes de certification sont le P.E.F.C. pour l'Europe et le F.S.C. pour les tropiques. Quatre-vingt six certificats concernant des concessions forestières d'au moins cinquante mille hectares représentent 90% des superficies certifiées sous l'égide du F.S.C. Les 10% restant correspondent à seulement 284 concessions.*
- *Les forêts certifiées sous les tropiques sont celles qui étaient déjà les mieux gérées. Néanmoins, le mouvement de la certification semble avoir encouragé une meilleure planification de la gestion, la mise en place de parcelles permanentes de suivi, l'utilisation de techniques d'exploitation à impact réduit, la mise en réserve de proportions plus importantes des concessions et une meilleure documentation des pratiques de gestion et d'exploitation ».*

5- La tentation de définir était trop forte : vers une norme écologique planétaire

Les Principes forestiers promulgués lors du Sommet de la Terre stipulent qu'« *il est indispensable d'intégrer et d'appréhender globalement tous les aspects touchant à la protection de l'environnement et au développement socio-économique, dans la mesure où ils ont un impact sur les forêts et autres terrains boisés* ». Pourtant, à l'examen, les approches internationales actuellement dominantes en matière de gestion durable et de certification forestière se révèlent aux antipodes de cette recommandation ; elles s'évertuent en effet à établir dans l'absolu, une sorte de référence ou de modèle idéal de la gestion durable des forêts. Les lignes qui suivent constituent l'analyse critique de ces grandes approches internationales, finalement très analogues quant aux présupposés et au mode de raisonnement qui les animent.

Une approche descendante (top-down) caractérisée

Les processus intergouvernementaux relatifs à la gestion durable des forêts donnent l'impression d'évoluer par eux-mêmes, dans un cercle fermé et restreint de spécialistes. Leur animation relève des administrations forestières des pays membres, entourées de hauts

fonctionnaires d'Agences internationales (F.A.O., PNUE, I.U.F.R.O...) ; ceux-ci s'entourent au besoin d'autorités scientifiques et ouvrent parfois leurs débats à certaines O.N.G.E. internationales. Se constitue ainsi un réseau d'experts-négociateurs qui s'emploie à faire vivre quelques grandes résolutions internationales, en s'efforçant de maintenir une *cohérence interne* entre des déclarations multiples et des engagements non moins nombreux. Régulièrement, ces experts tentent de donner un caractère solennel à leurs travaux, en les faisant entériner par un conseil des Ministres, comme c'est le cas pour le processus paneuropéen, ou en espérant qu'ils alimenteront les débats d'un prochain Sommet de la Terre.

Ce *microcosme* rend compte de ses travaux aux professionnels de la forêt et du bois à l'occasion d'articles ou de réunions officielles. Les acteurs de la forêt et du bois ne sont donc pas à proprement parler associés à ces négociations²³². Il s'ensuit aussi que ces processus et les travaux qui en résultent sont largement ignorés par la plupart des acteurs de la forêt et du bois n'ayant pas de responsabilité nationale.

Ces approches intergouvernementales de la gestion durable des forêts montrent des signes d'essoufflement évidents. Premièrement, elles peinent à trouver une légitimité, car la souveraineté des États en matière forestière ne cesse d'être affirmée et l'idée de convention mondiale sur les forêts à caractère obligatoire paraît de moins en moins à l'ordre du jour. Deuxièmement, comme l'a montré le second sommet de la Terre réuni à Johannesburg, les grands sujets de préoccupation à l'échelle mondiale se sont déplacés depuis Rio : la question forestière n'est plus abordée en tant que telle, mais au travers des aspects de biodiversité, de lutte contre la pauvreté, de commerce international et de changement climatique. Enfin, ces approches souffrent à l'évidence d'un problème de méthode et de projet : après l'élaboration de grilles de critères et indicateurs plus ou moins sophistiquées, les experts forestiers de ces processus ne trouvent plus vraiment d'objet à la poursuite de leurs travaux en commun.

Passé au second plan des grandes préoccupations du moment ou plutôt considéré comme le résultat d'autres problèmes, l'état des forêts du monde ne suscite plus l'attention politique de la fin des années 1980. Dès lors, livrés à eux-mêmes, les processus intergouvernementaux consacrés aux forêts sont en panne, en raison de choix méthodologiques qu'il s'agit maintenant d'analyser dans leurs caractéristiques et dans leurs conséquences.

²³² La Fédération Française des Producteurs de Pâte de Cellulose a demandé plusieurs fois à la Direction de l'Espace Rural et de la Forêt du Ministère de l'Agriculture de constituer un groupe-projet réunissant les représentants des différentes familles d'intérêt concernées par les forêts françaises, afin de préparer, avec l'administration compétente, ces forums internationaux. Aucune réponse n'a jamais été donnée à cette requête.

Les apories de la démarche critères et indicateurs

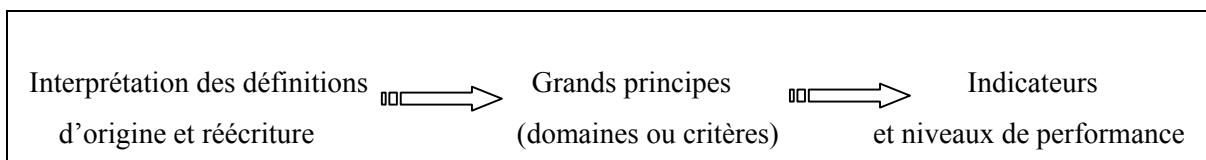
Les experts de ces processus, dans leur grande majorité, se sont investis sans compter dans l'établissement de principes, critères et indicateurs de gestion durable des forêts. Il était nécessaire de donner un contenu précis à cette notion floue. En apparence neutre et parfaitement rationnelle, la notion de développement durable a cependant conduit à une série d'options méthodologiques bien particulières.

Un premier choix, d'importance, consiste à reprendre les définitions originelles de la durabilité. Les experts forestiers interprètent la question « Qu'est-ce que la gestion durable des forêts ? » et l'assimilent à celle-ci : « Qu'est-ce qu'une forêt gérée durablement ? », avant d'arriver tout naturellement à une troisième : « Qu'est-ce qu'une forêt bien gérée ? ». Insensiblement, la problématique de la gestion durable se transforme en interrogation sur les *conditions* d'une bonne gestion forestière ou encore d'un « *stewardship* »²³³ satisfaisant. À l'instar du processus paneuropéen, mais sans parvenir à une définition pareillement aboutie, la plupart des processus régionaux vont dès lors substituer à la notion de *besoin* le vocable de *fonction*.

Le second choix important consiste à passer de la définition générale à la définition de grands principes et/ou de grands domaines de préoccupation, correspondant dans le cas du processus paneuropéen aux six grands critères. L'égalité entre les deux termes est trompeuse, mais personne ne le remarque. Il s'agit, cette fois encore, d'une manière singulière de *traduire* la définition générale, en cherchant à la rendre opérationnelle.

Dernier choix stratégique, sous couvert de simple modalité méthodologique parfaitement neutre, légitime et rationnelle : le passage de ces grands domaines de préoccupation ou d'objectifs à la définition d'indicateurs de gestion durable. Une fois de plus, les indicateurs ne s'infèrent pas des domaines ou des critères retenus ; ils traduisent clairement un souci d'opérationnalité, des préférences et des présupposés idéologiques non énoncés ; en aucun cas, il ne saurait être question de voir en eux la seule expression d'une rigueur scientifique et objective.

Une fausse équivalence entre les différents termes du processus²³⁴



²³³ Ce terme, sans équivalent français, est traduit dans les documents officiels par le néologisme « gérance ».

²³⁴ Ce schéma augmenté et l'idée qui le sous-tend vont faire l'objet d'une publication dans le prochain numéro spécial de la *Revue Forestière Française* qui sera consacré aux critères et indicateurs de gestion durable. L'article d'une dizaine de pages, co-rédigé avec Paul Arnould, s'intitule « Évaluer n'est pas gérer. Pour une nouvelle génération d'approches de la durabilité ».

Les experts de ces processus croient cependant avoir d'autant mieux accompli leur mission qu'ils s'accordent entre eux à reconnaître le bien-fondé de ces jeux de critères et indicateurs. Le fait que nombre de ces indicateurs présente un caractère quantitatif marqué et puisse faire l'objet d'une évaluation ou de mesures scientifiques leur confère un prestige et une véracité intrinsèque encore supérieure. Ainsi, la gestion durable n'est pas seulement mieux connue. Elle devient surtout évaluable, au regard de critères et d'indicateurs scientifiquement mesurables, ce qui constitue une avancée considérable, mieux, une incomparable garantie d'objectivité. *Tout se passe comme si l'instrument de mesure, par sa qualité intrinsèque et son objectivité constitutive, conférerait rétroactivement au protocole suivi et, in fine, à la problématique initiale elle-même, la scientificité et la confirmation que l'on recherchait.*

Derrière la méthodologie, un choix stratégique : la substitution des *fonctions* aux *besoins*

*« Le développement durable est un développement qui répond aux **besoins** du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».*

Définition du rapport Bruntland (*Notre avenir à tous*, 1987),
approuvée par l'Assemblée Générale des Nations Unies



*Les ressources et les terrains forestiers doivent être gérés durablement, afin de répondre aux **besoins** sociaux, économiques, écologiques, culturels et spirituels des générations présentes et futures. Ces besoins comprennent le bois et les produits à base de bois, l'eau, les produits alimentaires et fourragers, les médicaments, le combustible, l'abri, l'emploi, les activités récréatives, l'habitat sauvage, la diversité des paysages, le cycle du carbone et les autres cycles, et les autres produits forestiers ».*

In Principes forestiers, article 2b – C.N.U.E.D., Rio de Janeiro, 1992



*« La gestion durable signifie la gérance et l'utilisation des forêts et des terrains boisés, d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité de satisfaire, actuellement et pour le futur, les **fonctions** écologiques, économiques et sociales pertinentes, aux niveaux local, national et mondial ; et qu'elles ne causent pas de préjudices à d'autres écosystèmes ».*

Cette dernière définition a été retenue par le processus paneuropéen (Résolution H1 de la Conférence d'Helsinki), et reprise en France dans la dernière loi d'orientation forestière .

La durabilité réduite à sa composante intrinsèque

La substitution du terme *fonction* à celui de *besoin* est symptomatique de l'inclination générale de ces différents processus²³⁵. Avec la volonté de satisfaire les différentes fonctions des forêts, le débat d'objectifs et de finalités qu'implique le questionnement en termes de besoins des définitions originelles du développement durable, est *ipso facto* abandonné au profit de la forêt idéale, ou, plus prosaïquement, de la forêt et de la gestion forestière acceptables : une *norme* qui reflète avant tout les conceptions dominantes de quelques experts et les compromis établis entre quelques groupes d'influence.

Plutôt que de se demander ce qu'il s'agit de faire des forêts, de quel type de bois l'Europe a besoin, quelles attentes suscitent les massifs forestiers selon les lieux, quelles activités récréatives sont à encourager, ou inversement à dissuader..., les différents espaces forestiers sont tenus de remplir leurs différentes fonctions, quels qu'ils soient et où qu'ils soient. Exeunt les acteurs non forestiers, les questionnements sur les finalités des différentes options sylvicoles. Se fixer des critères, des indicateurs et des niveaux de performance, avant même d'avoir résolu la question des objectifs, revient à se donner des règles et des obligations *a priori*, sans que leur pertinence ne soit réellement fondée. À quoi bon par exemple se donner des critères en matière de production de bois, s'il est reconnu qu'un massif forestier, proche d'une aire urbaine, a une vocation récréative prioritaire ?

A fortiori, cette « approche fonctionnaliste » de la forêt décourage la recherche et l'expression de tout projet forestier, de tout contrat forestier rénové. Elle repose en effet sur un présumé aussi considérable qu'erroné : dès lors que ses différentes fonctions sont assurées - fonctions que l'homme de l'art connaît mieux que tout autre - , non seulement sa gestion durable est acquise, mais en outre, la forêt prise en compte est la meilleure qui puisse se concevoir. La problématique de la durable des forêts se réduit à un questionnement sur la durabilité intrinsèque des forêts, indépendamment de tout contexte humain, économique et social.

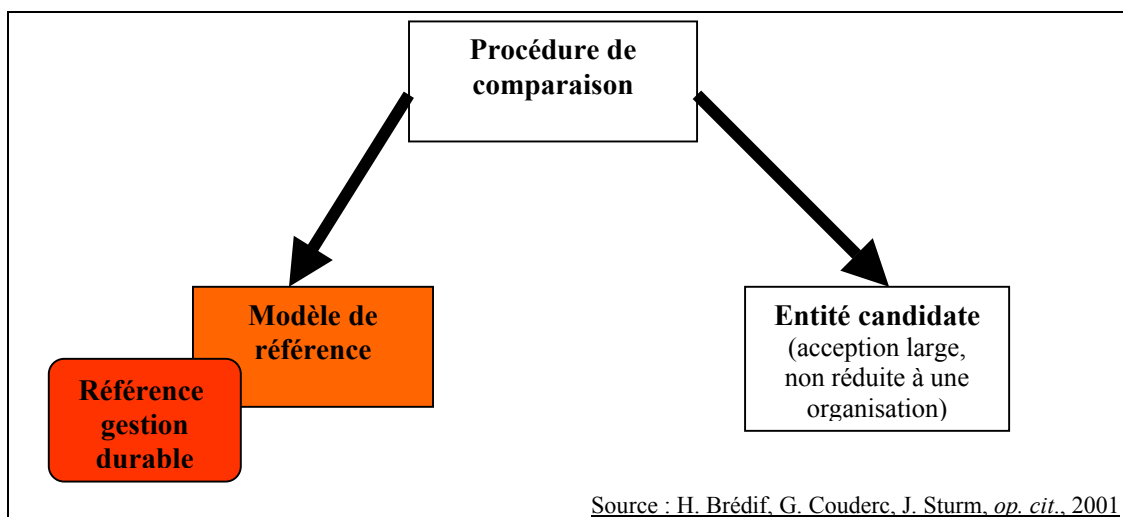
L'essor de la certification rend le phénomène irréversible

Il est *a priori* surprenant que la controverse au sujet des systèmes de certification porte plus sur leur crédibilité respective que sur le cahier des charges qui les sous-tend. Pourtant, l'étymologie ne laisse aucun doute : emprunté au latin *certificare* (de *certus* « certain » et *facere* « faire »),

²³⁵ La définition de la gestion durable retenue par le processus paneuropéen s'éloigne fortement, en ce sens de la définition originelle du développement durable. Mais, bien entendu, cela n'intéresse personne.

certifier implique de confirmer ou d'attester qu'une chose est certaine, soit, par extension, d'apporter la preuve qu'une chose est vraie. L'opération de certification suppose donc de réunir trois éléments : une référence (le modèle de vérité) ; une assertion, un document, une situation, une organisation, plus généralement une entité quelle qu'elle soit ; une procédure, enfin, par laquelle le modèle de référence et l'entité candidate sont confrontés l'un à l'autre, afin d'éprouver leur similitude, sinon leur identité de genre et d'espèce.

En bref, certifier revient à vérifier la conformité entre une entité candidate et un modèle de référence. Dans ces conditions, l'élément le plus névralgique de la certification réside dans l'existence d'un modèle de référence fiable : c'est de lui que dépend, en premier lieu, la crédibilité de toute la démarche.



L'affaire est entendue quand il s'agit d'un formulaire administratif. La difficulté est réduite pour un tableau, un bijou, plus généralement un objet dont il convient de vérifier qu'il s'agit bien d'une pièce authentique. Toute une panoplie d'experts et de tests permet, dans la plupart des cas, de lever le doute. Avec l'agriculture biologique, le problème est facilement résolu, précisément parce que le modèle de référence est clairement connu : un cahier des charges peut être établi sur la base de la non-utilisation d'intrants de synthèse. En revanche, avec la notion de gestion durable, le modèle de référence n'est ni patent, ni objectif, ni maîtrisable *a priori*. Aucune référence universelle et absolue ne découle automatiquement de cette notion : les conceptions mêmes de ce que constitue la gestion durable varient sensiblement d'une personne à une autre. Les textes internationaux soulignent que le développement durable relève d'un choix de société. Dans ces conditions, une attention toute particulière devrait être accordée à la référence « gestion durable » des processus de certification, si tant est qu'il paraisse possible d'en avoir une. Pourtant, il n'en est rien.

Que personne ne s'appesantisse sur le fondement même de la certification forestière s'explique finalement assez bien. Sous la diversité apparente des sigles, des slogans et des institutions, tout le monde ou presque procède de la même manière au sujet de la gestion durable, cherchant à définir la notion par un jeu de principes, de critères et d'indicateurs. Tant et si bien que chacun finit par prendre cette approche dominante pour la seule possible, la seule naturelle et la seule légitime. Nul n'est plus alors en mesure de voir qu'elle correspond en fait à une option très singulière ; nul n'est plus en mesure de penser en dehors d'elle.

En obligeant les entités candidates à la certification, c'est-à-dire des entités juridiquement responsables, personnes morales ou individus, à disposer d'un cahier des charges précis pour permettre aux certificateurs de contrôler sans équivoque la fidélité de l'entité candidate au modèle de référence, le mouvement de la certification a canonisé cette approche réductionniste de la gestion durable. En promouvant eux-mêmes une approche de la gestion durable fondée sur la seule définition de critères et indicateurs techniques s'intéressant avant tout à la *dimension intrinsèque* des forêts et de la gestion forestière, les processus intergouvernementaux ont donc contribué, à leur insu, à l'essor de la certification forestière.

Des processus générateurs de contraintes et non de solutions

Par l'esprit de leurs résultats, ces processus internationaux, certification comprise, donnent l'impression d'évoluer dans un monde idéal, où il suffirait de définir pour prescrire, de prescrire pour obtenir. Éluant la réalité économique, sociale et humaine, ils font comme si, aussitôt défini un modèle idéal de gestion forestière ou conçu un parangon de « forêt durable », les situations forestières du monde entier devraient automatiquement s'y conformer. En d'autres termes, *ils tentent de dire à quoi doivent concrètement ressembler les forêts et les pratiques de gestion forestière, définissent abstraitement des critères et des indicateurs pour mieux mesurer l'évolution ou la conformité des situations à ces modèles, mais ils se gardent bien d'indiquer comment il est possible, effectivement, d'y parvenir.* Aux acteurs forestiers de trouver eux-mêmes les solutions et les moyens nécessaires et suffisants.

Ainsi, l'appréhension conjointe des dimensions économiques, écologiques et sociales n'a pas eu lieu, ces différents domaines continuant d'être soigneusement disjoints dans les processus internationaux²³⁶. L'illustration la plus manifeste en est donnée par les indicateurs de gestion durable. Les seuls indicateurs produits à ce jour sont des indicateurs sectoriels, thématiques et la

²³⁶ Chacune des cinq résolutions produites par la 4^e conférence ministérielle pour la protection des forêts porte ainsi sur une dimension singulière de la gestion durable ; quant à savoir si la synthèse est possible, personne n'en parle jamais.

plupart du temps *unidimensionnels* : indicateurs de santé des forêts, de biodiversité, d'emploi, de prélèvement en forêt... De surcroît, les dimensions économiques et sociales, soit se réduisent à une peau de chagrin, à mesure que l'échelle considérée se rapproche du terrain, soit demeurent tellement générales qu'elles ne constituent rien de plus qu'un paramètre d'ordre statistique et macroéconomique. Par exemple, le principe n°5 du F.S.C., « avantages offerts par la forêt », le seul explicitement économique, comporte comme seul critère celui d'un rendement soutenu (cf. tableaux page 195, 196 et 201). Dans le même ordre d'idées, les recommandations de Lisbonne se bornent en la matière à préconiser un rendement constant, à demander de minimiser les impacts sur l'environnement et de chercher à diversifier les biens et les services liés aux activités forestières. De là, des référentiels techniques principalement constitués de prescriptions assimilables à des contraintes écologiques et à une normalisation des procédures de planification et de suivi des aménagements forestiers.

Ces processus passent totalement sous silence la question de la mobilisation des acteurs, valable pour les propriétaires forestiers et, au-delà, pour l'ensemble de la société. Alors que s'accuse le déclin de la rentabilité forestière et des perspectives de débouchés pour le bois, rien n'est envisagé pour conforter les principaux acteurs de la gestion forestière que sont – en Europe en particulier – les propriétaires privés, pour stimuler à cette fin leur sentiment de responsabilité et leur capacité effective. Non seulement cet aspect est éludé par les différents processus internationaux, mais ceux-ci s'inscrivent dans le droit fil d'un mouvement plus général qui considère tacitement les forêts comme une sorte de *bien commun de l'humanité*. Il paraît dès lors naturel et légitime de demander aux propriétaires qu'ils s'emploient à modifier leurs pratiques, à rendre compte de leurs choix, comme s'il s'agissait d'un *dû*. De la sorte, ces approches ne modifient en rien l'un des problèmes majeurs auxquels sont confrontés aujourd'hui les acteurs forestiers, en particulier les propriétaires : l'absence de reconnaissance réelle de l'importance d'une gestion forestière active, le quidam voyant d'abord en la forêt une sorte de havre préservé contre une mondialisation abusive. Ce refuge de la nature épargnée implique en priorité de laisser les choses en l'état, en intervenant le moins possible, sauf peut-être pour éviter les incendies de forêt. Les approches internationales ne cherchent aucunement à influencer ce nouvel imaginaire dont les acteurs de la filière forêt-bois-papier subissent chaque jour un peu plus les effets. Au contraire, il est loisible de penser que le principe de la certification continue de semer le trouble en laissant entendre que des forêts continuent d'être mal gérées...

De même, *ces processus se développent en l'absence de toute référence aux territoires*. Centrés sur les caractéristiques propres aux forêts, ils font abstraction de toute réalité territoriale, et, plus généralement, de tout contexte économique et social. Ils se bornent à prescrire un modèle forestier jugé idéal, voire « écologiquement correct », sans se préoccuper de savoir s'il a quelque chance de se concrétiser.

Conclusion

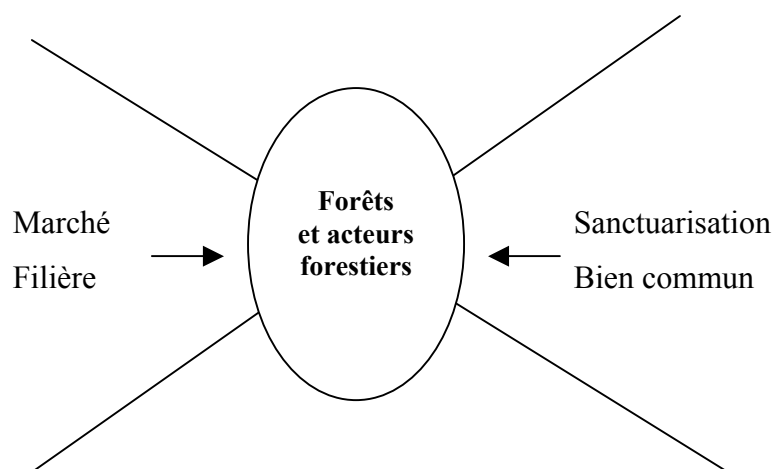
La certification forestière pose la question de la *référence*. Derrière le label ou le certificat qui éblouit et fascine, la vraie question est : « Qu'est-ce qu'une forêt gérée durablement ? » Les impératifs de la procédure de certification ont précipité une réponse principalement technique, centrée sur les forêts, ne s'intéressant qu'à leurs dimensions intrinsèques, comme s'il était effectivement possible de définir dans l'absolu ce qu'est une forêt bien gérée, comme s'il existait finalement un idéal forestier, sorte d'universel valable pour tous, en tous temps et en tous lieux. Comme s'il suffisait aussi de définir pour obtenir.

Cette approche a trouvé un écho favorable auprès des acteurs forestiers, en raison de deux grandes habitudes profondément ancrées chez eux. La première tient au fait que, depuis de nombreuses décennies déjà, le débat forestier se cantonne à des considérations techniques, débat d'écoles autour de quelques modèles, chaque école défendant le sien comme s'il s'agissait, en soi, d'une panacée²³⁷. La seconde procède d'une tactique coutumière des responsables forestiers. Elle repose sur l'idée qu'« *en acceptant de se donner quelques contraintes supplémentaires, les forestiers se mettront à l'abri des critiques des environnementalistes et resteront maîtres en leur domaine* ». Il s'agit en somme de la méthode du retranchement derrière des lignes dont la « *capacité de résistance écologique* » a été volontairement gonflée, afin de mieux contenir l'ennemi supposé et d'éviter pour un temps de nouvelles mises en cause. Cela permet d'expliquer pourquoi l'esprit général des processus intergouvernementaux consacrés à la gestion durable diffère si peu, à y bien regarder, de celui des promoteurs de la certification forestière. Quand bien même cela n'était pas dans leur intention initiale, États et O.N.G., en réduisant la gestion durable à un ensemble de prescriptions écologiques, tout en laissant librement jouer le marché et sans peser aucunement sur le rapport des sociétés aux forêts, précipitent l'avènement d'une forme d'*écologie libérale*.

En définitive, ces approches laissent le plus souvent les acteurs forestiers dans une situation inchangée, voire dégradée. Au mieux, elles s'avèrent sans prise réelle sur les situations forestières et les difficultés auxquelles sont confrontés les acteurs concernés par les forêts. En effet, ces derniers se sentent plus que jamais pris entre étau et enclume. L'étau correspond à une économie du bois toujours plus mondialisée et concurrentielle, qui assure une rentabilité toujours plus faible au propriétaire forestier, quand elle ne décourage pas toute forme de gestion forestière. L'enclume consiste en une vision toujours plus urbaine de l'espace forestier, assimilé à une sorte de refuge de

²³⁷ Régulièrement, des auteurs ne peuvent s'empêcher d'identifier le modèle de la futaie jardinée ou bien de la sylviculture proche de la nature à une gestion durable des forêts, quand d'autres le font d'un bloc avec l'idée de multifonctionnalité, sans même préciser à quelle échelle de résolution et d'appréciation ils se placent.

la nature, représentation sur laquelle misent les grands mouvements environnementalistes pour faire passer des exigences écologiques toujours plus élevées, à la seule charge des opérateurs forestiers.



Cette configuration de double contrainte paradoxale s'avère plus préjudiciable à certains qu'à d'autres, si bien qu'elle finit par avantager certains pays au détriment des autres. La réponse trouvée par les pays du Nord de l'Europe, notamment la Suède, consiste à geler de grandes parties du territoire forestier, en échange de quoi, une production et une exploitation très compétitive des bois est pratiquée ailleurs. La taille moyenne des propriétés forestières ainsi que la superficie forestière autorisent cette approche, que la France, par exemple, peut difficilement se permettre, en raison d'un parcellaire forestier tout autre, mais aussi d'une approche de la gestion forestière fondée sur la multifonctionnalité. Au demeurant, le rapport au territoire et à l'espace est foncièrement différent : par la densité de la population et sa répartition, le territoire de la France correspond à un « grand jardin » ; il a peu à voir avec les immensités boisées et dépeuplées des pays du Nord.

Les difficultés concrètes et croissantes auxquelles ont à faire face, sur le terrain, les acteurs forestiers, ne vont certainement pas être soulagées par les consignes et les normes planétaires issues des processus internationaux en vigueur. Nous reviendrons ultérieurement sur les raisons de l'échec de ces processus, mais il est actuellement une certitude : moins que jamais, le devenir des forêts se trouve maîtrisé. À tous ceux qui espéraient dominer la nature - et, à sa suite, les hommes -, l'évolution des forêts, en France et dans le monde, pourrait bien donner une cinglante leçon d'humilité. L'auteur de *Walden* ou *La vie dans les bois* en avait-il la prescience, alors qu'il écrivait son essai intitulé *On the duty of civil disobedience* ?²³⁸

²³⁸ Il s'agit du philosophe Henry David Thoreau par une citation duquel s'ouvre ce chapitre.

Conclusion

« Lorsque les biologistes et les philosophes évoquent la “vie”, ils ne se réfèrent généralement pas à l’état qui est contraire à la mort, mais plutôt à celui contraire à l’état inanimé des objets physiques. Éclaircir sa nature a été jusqu’à aujourd’hui l’un des objectifs majeurs de la biologie. Le problème ici est que la “vie” suggère l’existence de quelque “substance” ou “force”, et pendant des siècles, les philosophes et les biologistes ont essayé, mais en vain, de découvrir cette substance ou cette force vitales. Cependant, lorsqu’on emploie le mot “vie”, on réifie quelque chose qui est en réalité un processus. La vie n’existe pas en tant qu’entité indépendante ».

**Ernst Mayr, *Qu’est-ce que la biologie ?*,
Paris, Fayard, 1998, p. 16**

La démarche suivie jusqu’à présent s’apparente à celle du médecin prévenu par la rumeur ambiante d’un mal terrible, fruit de l’arrogance de l’homme et de sa prolifération déraisonnable à la surface de la Terre. Il ausculte, interroge, consulte, sollicite les témoignages et les avis, afin de mieux cerner la maladie à laquelle il se trouve confronté. À ses yeux, l’argument de la catastrophe imminente *mime* par trop celui développé tout au long de l’histoire en d’autres situations de crise, dont l’origine réelle ne fut élucidée que longtemps plus tard, pour ne pas donner à penser qu’il masque peut-être un problème insuffisamment compris ou mal posé.

Comment s’assurer du fait, cependant, et comment formuler un bon diagnostic, alors qu’il n’existe pas à proprement parler de médecine globale, une médecine qui, à la différence de celle préconisée par Lovelock, ne réduirait pas la population humaine à ses composantes matérielles, physiologiques et biologiques. En effet, quand les hommes sont assimilés à une *force* et à un *agent* de changement planétaire, ils se trouvent fondus dans la masse, objectivés et comme réifiés. Leurs dispositions psychiques, leurs aptitudes cognitives et conatives, leurs manières mêmes de voir le monde et de le rêver, de penser le problème écologique et de chercher à y répondre, ne sont pas intégrées dans le diagnostic, alors qu’elles sont à coup sûr partie intégrante du problème.

De nombreux auteurs partagent ce préalable. Aussi convenait-il d’examiner avec attention leur réflexion en la matière, après avoir rappelé quelques grandes données du phénomène considéré.

L’évocation des grands *symptômes* de ce qu’on nomme « la crise écologique » a permis de voir combien celle-ci était polymorphe, multidimensionnelle, multiscalaire aussi, allant des risques liés à l’artificialisation intime de la matière et du vivant aux conséquences d’un dérèglement majeur des grandes régulations du système-Terre, en passant par l’appauvrissement de la diversité biologique et la contamination des milieux par diverses substances. À maintes reprises, les rapports d’experts insistent sur les liens existant entre ces phénomènes et le contexte démographique, économique, social et culturel des pays ou des sociétés dans lesquels ils surviennent.

D'autres enseignements sont apportés par la prise en considération d'un éventail d'approches, que leurs auteurs ont conçues pour rendre compte de la question écologique dans son ensemble et pour permettre d'agir à cet égard de manière plus opportune et plus efficace. Il existe en fait une pluralité de systèmes d'interprétation et de résolution, chacun tendant à mettre l'accent sur ce qu'il identifiait comme un problème central ou majeur. Cette étape essentielle de notre recherche a permis également de vérifier que de nombreux auteurs et acteurs ne se satisfont pas des raisons couramment avancées quant à l'origine de « la crise environnementale ». Au-delà des explications superficielles et des causes apparentes, ces derniers considèrent en effet que cette dernière s'enracine dans une crise beaucoup plus fondamentale qui touche à nos façons de connaître, de penser et d'agir en société. Tour à tour sont ainsi mises en cause les grandes césures fondatrices et structurantes de l'inerte et du vivant, du naturel et de l'artificiel, du certain et de l'incertain, de l'objet et du sujet, de la nature et de la culture, du moderne et de l'archaïque, des experts et des profanes, des représentants et des représentés, du faible et du puissant, du rare et de l'abondant, du marchand et du non-marchand, du soi et du non-soi.

Ces différents systèmes nous ont beaucoup appris, car ils élargissent considérablement le champ de la réflexion, de l'analyse et des propositions. Mais alors que leurs auteurs concluaient, dans leur grande majorité, à la nécessité d'agir à la fois à un niveau collectif et à un niveau individuel, l'analyse d'un « cas global » - celui des grands dispositifs internationaux envisagés pour infléchir les pratiques en matière de gestion durable des forêts – a mis en évidence, à maints égards, les apories de tels systèmes et les failles d'outils globaux prescriptifs, s'appuyant tantôt sur le droit, tantôt sur le marché, tantôt sur « la science ». En particulier, elles ont révélé combien ces démarches échouaient à penser et à gérer conjointement les dimensions écologiques, économiques et socioculturelles des forêts, à l'exact opposé de ce que recommandaient expressément la conception originelle et les textes fondateurs du développement durable.

À ce stade de la réflexion, on peut affirmer que la question écologique ne peut pas se réduire à un problème de conservation de la nature ou de protection/gestion de l'environnement, contrairement aux formules généralement avancées. Outre leurs imprécisions, les notions de nature et d'environnement présentent l'inconvénient majeur de fonctionner comme des catégories ou des compartiments isolables du contexte global auxquelles elles appartiennent. Elles font de l'homme et des activités humaines *une extériorité*. Or, l'homme est dans la nature et la nature est dans l'homme, maints auteurs le rappellent au besoin. La conception d'un homme coupable de dégrader un *Donné* originel, une Nature vierge et belle, est à l'évidence erronée et dangereuse : elle comporte le refus *d'inclure* l'homme dans le monde et fait de lui un *intrus*. Changer de perspective demande de quitter les oppositions stériles et culpabilisantes, de replacer l'homme dans le mouvement général dont il émerge et qui le dépasse infiniment, celui de la vie. La question écologique ne se résume pas à une gestion plus économe des ressources naturelles, à la préservation d'un environnement sain et équilibré

pour l'homme, à la sauvegarde d'une incomparable diversité d'êtres vivants non-humains. À mesure que l'homme prend conscience de sa capacité à modifier globalement et en profondeur le milieu de vie terrestre, le problème change de nature, d'échelle et d'intensité. Le processus de la vie, amorcé depuis près de quatre milliards d'année sur Terre est lui-même mis en cause. Mais qu'est-ce que la vie justement ?

Cette question concerne de toute évidence un phénomène d'une extrême complexité. En effet, la vie, en particulier la vie humaine, ne constitue pas une entité indépendante, une substance ou une force spécifique, localisable et maîtrisable. L'opposition entre vivant et inerte, entre animé et inanimé, a focalisé l'attention sur les organismes vivants, dotés d'une corporalité distincte et de propriétés spécifiques. Pourtant la vie ne se réduit pas à ceux-ci : le fleuve du vivant contient et emporte les vivants, sans pour autant se limiter à leur somme. L'être vivant doit de vivre, non pas à ses seules propriétés et capacités²³⁹, mais aux liens et aux relations qu'il tisse avec d'autres êtres vivants et avec son milieu ; l'homme n'échappe pas à cette règle. L'espérance de vie d'un homme égaré dans le désert, et sans moyens de subsistance, se borne à quelques heures.

Le poète-philosophe Paul Valéry l'énonce très clairement, avec les connaissances de son époque : « *Je considère le vivant : ce que je vois et qui occupe d'abord ma vue, c'est cette masse d'un seul tenant, qui se meut, se ploie, court, bondit, vole ou nage ; qui hurle, parle, chante et qui multiplie ses actes et ses apparences, ses ravages, ses travaux et soi-même dans un milieu qui l'admet et dont on ne peut la distraire* ». Paul Valéry, *Variété* 5, p. 65.

Par le jeu des interactions qui les lient les uns aux autres et à leur milieu, des effets systémiques se produisent, des propriétés globales émergentes adviennent, comme celles qui assurent une certaine réversibilité et une certaine résilience aux écosystèmes, comme celles aussi qui semblent indiquer qu'à l'échelle de la terre prise dans son ensemble, existe une certaine homéostasie. À la fois entité close sur elle-même formant un tout particulier et partie d'un tout plus large qu'il concourt à façonner, l'être vivant n'existerait pas sans ces appartenances multiples et en dehors des diverses régulations systémiques et des processus d'intégration en des totalités successives qui s'expriment à différentes échelles.

²³⁹ Lors d'une communication réalisée dans le cadre de l'Université de tous les savoirs, Bernard Chevassus-au-Louis, alors Président de l'Association française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) et directeur de recherche à l'INRA déclare « *Par rapport à des objets inertes, les êtres vivants se définissent par deux propriétés qui peuvent apparaître contradictoires : - Ils sont autoreproductibles, et donc capables de générer sans intervention humaine de nouveaux individus semblables ; - À quelques exceptions près, ils ne se reproduisent pas de manière conforme, autrement dit aucun individu n'est strictement identique à l'un ou l'autre de ses parents ou apparentés proches* » in « L'appropriation du vivant : de la biologie au débat social », *Qu'est-ce que la vie ?*, Université de tous les savoirs, vol. 1 (sous la direction d'Yves Michaud), Paris, Odile Jacob, p. 276. Moins restrictif, Ernst Mayr, dont l'autorité dans ce domaine est incontestée, propose, quant à lui, une liste de sept caractéristiques propres aux êtres vivants : « *La capacité d'évoluer ; la capacité de s'autorépliquer ; la capacité de croître et de se différencier par le biais d'un programme génétique ; la capacité de métaboliser (captage et libération d'énergie) ; la capacité de s'autoréguler, de façon à conserver un régime constant (homéostasie, rétroactions) ; la capacité (par le biais de la perception et des organes des sens) de répondre aux stimuli de l'environnement ; la capacité de changer à deux niveaux, celui du phénotype et celui du génotype.* » ; in *Qu'est-ce que la biologie* (1998), Paris, Fayard, p. 35.

Le mouvement de la vie ne se caractérise donc pas seulement par l'accroissement de la complexité des organismes et des formes de vie. Il procède aussi de la complexité des associations entre ces formes de vie et leur milieu, et ce, à différentes échelles d'intégration. Au-delà de ces propriétés et capacités qui le distinguent de l'inanimé, le vivant ou plutôt le processus du vivant se caractérise ainsi par ce flux ascendant de complexité, ce terme étant pris dans son sens étymologique de cum plexus – cum (avec) et plexus : tissé : ce qui est tissé ensemble, ce qui fait un ; le terme « complexe » met donc l'accent à *la fois* sur l'interaction et l'unité/totalité. Les différentes formes de vie, l'homme inclus, co-évoluent entre elles et avec un milieu qu'elle façonnent et qui les construit en retour.

Aussi, nous paraît-il possible de reformuler la question écologique en termes de gestion du vivant ou mieux de gestion de la qualité du vivant, le problème étant de s'assurer à l'avenir que seront bien réunies l'ensemble des conditions²⁴⁰ nécessaires pour permettre à la vie comme processus de se poursuivre, voire d'amplifier son mouvement de complexification/intégration à différentes échelles, sachant qu'il est aussi facteur de différenciation/autonomisation. Bien entendu, l'homme, comme être vivant et comme agent influençant son milieu externe, ne peut pas être tenu à l'écart de la réflexion.

Aussi, la question du vivant et de sa gestion recouvre-t-elle plusieurs dimensions stratégiques :

- Le maintien, voire l'accroissement, en nombre et en variété, des différents *êtres vivants* sur la Terre (**niveau de l'individu**).
- Le maintien, voire l'accroissement en nombre, en variété et en complexité, des différentes formes de regroupement et d'association entre les êtres vivants et leur milieu (**niveau population et société**).
- Le maintien, l'amélioration ou la restauration des conditions de milieu (facteurs physiques, biophysiques...), qui concourent à l'épanouissement de ces « formes vivantes » et à la poursuite des processus d'évolution (**conditions d'état**).
- Le maintien, l'amélioration ou la restauration des conditions nécessaires au mouvement de complexification/intégration proprement dit entre les êtres vivants et leur milieu, à différentes échelles (**conditions de processus**).
- Le maintien, la restauration ou l'amélioration des conditions nécessaires à l'équilibre et à l'épanouissement de l'être humain. Comme le soulignent Teilhard de Chardin ou encore Illich, le franchissement d'un seuil de conscience et de **liberté (personnelle et écologique)**

²⁴⁰ Le mot *condition* est à prendre ici dans le sens de « base fondamentale », « qualité requise », comme par exemple dans la formule « *le travail est la condition du succès* » (Larousse). Il découle directement du sens juridique de « clause, obligation dont dépend la validité ou la réalisation d'un contrat », avec lequel le mot condition fait son apparition en français d'après *Le Robert* (Dictionnaire historique de la langue française), pour s'étendre ensuite à l'idée de « circonstance nécessaire ou obligatoire à la réalisation ou à l'acceptation de quelque chose », que l'on retrouve en particulier dans les locutions « à condition de » et « condition sine qua non ».

s'accompagne d'exigences particulières, puisque le psychisme de l'homme joue un rôle déterminant dans l'envie de vivre et de poursuivre l'aventure de la vie.

Toutefois, la reformulation de la question écologique dans les termes de « gestion du vivant » n'est pas sans présenter de risques. En particulier, elle a tout lieu de déplaire aux biologistes, qui, avec le temps, ont acquis une sorte de quasi-monopole sur l'étude du vivant. Comme le soulignent Ernst Mayr et nombre de ses collègues après lui, la biologie s'est constituée comme discipline autonome à mesure qu'elle se démarquait de l'inanimé. C'est par une réflexion sur les propriétés et les capacités spécifiques aux êtres vivants qu'elle a acquis ses lettres de noblesse, en même temps qu'elle a fait des découvertes dont elle tire aujourd'hui prestige et efficacité. Mayr souligne néanmoins (cf. la citation placée en tête de cette conclusion), ce que Lovelock exprime à sa manière en montrant que chaque discipline a sa propre définition de la vie : le vivant ne peut se réduire à des propriétés biologiques, chimiques et énergétiques, à la présence de cellules ou encore d'A.D.N. Considérer le vivant hors de toute relation, sans le replacer dans le courant de complexification/intégration qui ne cesse de s'élargir sur Terre, revient à n'avoir qu'une vision étriquée et tronquée du problème. Ce pourquoi d'ailleurs, l'écologie, comme « science des relations entre les êtres vivants et leur milieu » est venue compléter avec bonheur la réflexion, même si, comme le soulignent plusieurs auteurs²⁴¹, elle s'est quelque peu arrêtée en chemin, en excluant l'homme de son champ de réflexion et de ses concepts fondateurs.

Par un étonnant paradoxe, il est donc à craindre de ceux-là mêmes qui n'hésitent pas à restreindre l'utilisation de la notion de vivant pour l'appliquer à la manipulation ou au brevetage de longues chaînes d'acides nucléiques, les plus féroces attaques contre un usage étendu à l'ensemble des conditions favorables à l'épanouissement du processus de la vie. Ainsi le veut l'hégémonie actuelle, économique et symbolique, de la biologie moléculaire sur les sciences du vivant.

Pourquoi, malgré tout, préférer cette expression à une autre ? Plusieurs raisons de fond plaident en sa faveur. En premier lieu, comme déjà dit, la notion de vivant est inséparable de celle de complexité. Or, s'il est bien un point sur lequel s'accordent, au moins en théorie, dans leur grande majorité, les auteurs qui s'intéressent à la question écologique, c'est l'irréductible complexité des problèmes, à savoir que ceux-ci mêlent *a priori* de très nombreux aspects, dimensions, acteurs et facteurs et se jouent à différentes échelles. Cette notion offre en second lieu l'immense avantage

²⁴¹ Dans un article intitulé « À l'aube d'une nouvelle écologie ? », paru dans *La Recherche* de juin 2000, Patrick Blandin et D. Bergandi en appellent ainsi à une nouvelle écologie : « *L'écologie serait cette science nous apprenant d'abord à connaître ce que la nature est, ou devrait être, quand l'homme n'interfère point. L'écologie peut-elle cependant se cantonner à l'étude sereine de la nature prétendument virginale, loin des rumeurs du monde ?* ». Avant d'ajouter : « *Aujourd'hui, il faut enfin admettre qu'il n'y a plus la nature d'un côté, l'homme de l'autre. Il n'y a même plus d'environnement, si l'on veut bien ne plus « anthropocentrer » l'analyse. Le concept clé est moins le système que le réseau temporel et spatial de transactions impliquant des entités co-changeantes : les hommes et les autres composantes de l'écosphère vivantes et non vivantes* ».

d'éviter les séparations sclérosantes entre nature et culture, naturel et artificiel ou encore entre écologie/environnement, économie et social ; foncièrement transversale, elle oblige à sortir des catégories classiques de la pensée, du pouvoir et de l'action. Par ailleurs, outre l'idée de complexité, elle met l'accent sur une autre propriété de grande importance pour la gestion de la question écologique, celle de néguentropie. Elle permet de sortir du schème, très prégnant de nos jours, de l'homme « natural killer », perturbateur et destructeur invétéré de la mère-nature et de l'environnement ; pour déjouer les jeux perfides de la misanthropie rampante sur fond de catastrophe écologique éminente, l'humanisme gagnera sans doute à mobiliser cette voie de *l'énergie* restauratrice et créatrice, dont René Passet, par exemple, souligne l'importance²⁴². Enfin, l'idée de vivant s'avère à la fois plus tangible et plus opérationnelle que celle de vie, par trop conceptuelle. Des raisons supplémentaires apparaîtront par la suite, sur la base des investigations que nous avons réalisées dans différents territoires.

²⁴² Ce point est abordé dans la section du deuxième chapitre de notre travail consacré à l'examen des thèses de René Passet.

DEUXIÈME PARTIE

À l'écoute des territoires

« Le commencement de bien vivre, c'est de bien écouter ».

Plutarque, *Comment écouter.*

Trad. Pierre Maréchaux, Paris, Payot et Rivages, 1995, p. 69.

À l'écoute des territoires

À l'écoute des territoires

Introduction

Définitions et méthodes

Chapitre 4

L'eau, la truite et le champagne

La question de l'eau et de sa gestion dans une petite vallée du Barrois viticole

- 1- Sous l'unicité du vocable, une perception éclatée
 - 2- Tout paraît s'opposer à une gestion active et globale de l'eau
 - 3- Une configuration exceptionnelle pour une initiative stratégique
- Épilogue

Chapitre 5

Les eaux troublées d'un fleuve tranquille

De l'impuissance des institutions à gérer les problèmes complexes de la Charente

- 1- La plaine inondable : trois grandes approches
 - 2- Discrédit croissant du mode dominant de gestion des problèmes
 - 3- Les conditions pour un autre mode de gestion ne sont pas réunies
 - 4- Processus de changement proposé
- Épilogue

Chapitre 6

La forêt insoumise

Obstacles à une réinscription de la question forestière dans une dynamique de territoire : l'exemple de Belledonne-Grésivaudan

- 1- En cinquante ans, la mutation spectaculaire d'un territoire
 - 2- Une approche très éclatée de la question forestière
 - 3- Une filière en voie d'épuisement
 - 4- Pas d'avenir forestier sans perspective territoriale renouvelée
- Développements

Chapitre 7

Plateau de Saclay : le plein du vide

La gestion du vivant, médium pour l'invention de nouveaux liens entre agriculteurs et citadins

- 1- Le grand schisme
 - 2- Avant qu'agriculture ne meure
 - 3- Variations sur le vivant
 - 4- La carte n'est pas le territoire
 - 5- Un autre monde est possible
- Développements

Conclusion

Introduction

Quinze ans après la publication de *La Mal-Mesure de l'Homme*, J.S. Gould revient, dans l'introduction de la nouvelle édition de son livre, sur les raisons qui l'ont conduit à s'intéresser à l'histoire des théories de l'intelligence et aux modalités pratiques de sa mesure. Le savant humaniste souligne qu'au-delà de son intérêt direct, ce type d'investigation peut ouvrir sur des considérations de portée générale. Il est ainsi préférable, selon lui, de s'attaquer aux « grands problèmes » en travaillant sur de menus détails, plutôt que de les aborder de front :

« Si j'ai appris quelque chose, depuis plus de vingt ans que j'assume ma chronique mensuelle dans la revue Natural History, c'est qu'il est très efficace d'aborder les grands problèmes d'ordre général, en partant de petits détails. Cela ne sert à rien de vouloir écrire un livre sur « le sens de la vie » (...). Mais un essai sur « la signification d'une moyenne de réussite à la batte de 0,400 au base-ball » peut permettre de saisir d'importantes notions, susceptibles, de façon étonnante, d'être appliquées à un très grand nombre de sujets, tels que la nature des tendances, la signification de la notion d'excellence, et même (croyez-le ou non) la structure de la réalité matérielle. Il faut s'attaquer par la bande aux grands problèmes et non de front. » (*La Mal-Mesure de l'Homme*, p. 14).

Sans qu'il soit question d'en faire une règle de méthode, la démarche préconisée par Gould permet d'illustrer, non pas le projet, mais la différence essentielle de perspective entre la matière des chapitres précédents et celle des suivants. À l'analyse de plusieurs grands systèmes d'interprétation des problèmes liés au vivant succède l'examen de situations concrètes et de problèmes précis. Il ne s'agit plus de rechercher des théories, des approches ou des modes de raisonnement globaux, susceptibles de rendre compte des phénomènes considérés dans leur ensemble et à l'échelle de la planète, mais de considérer la manière dont se posent, sur le terrain, des problèmes spécifiques liés au vivant.

Le matériau utilisé dans cette partie procède d'interventions effectuées par l'auteur dans quatre territoires français. Elles se sont déroulées dans le cadre de démarches contractuelles liant un commanditaire *confronté à un problème* et l'Institut de Stratégies Patrimoniales, rattaché à l'Institut National Agronomique Paris-Grignon²⁴³. Chaque fois, un protocole d'intervention a été défini en accord avec le commanditaire, dans une perspective d'identification et de résolution du problème, *complexe et multiacteurs*, pour lequel il recherchait une réponse adaptée. Les territoires considérés n'ont donc pas été choisis en vertu d'une problématique de recherche. Ils correspondent

²⁴³ D'un point de vue juridique, l'Institut de Stratégies Patrimoniales (I.S.P.) n'est qu'une ligne budgétaire de l'Institut National Agronomique Paris-Grignon et ne constitue donc pas une structure au sens classique du terme.

en première approche à des *entités géographiques, naturelles, artificielles et humaines, pertinentes au regard du problème posé* (selon le commanditaire et après discussion avec lui) *et susceptibles de présenter une certaine unité*²⁴⁴.

Au demeurant, si, pour chaque territoire, les interventions diffèrent en fonction des préoccupations, des marges de manœuvre et des finalités particulières du commanditaire, elles n'en présentent pas moins d'importantes caractéristiques communes. Les démarches patrimoniales se distinguent en premier lieu par leur caractère *clinique* et leur visée *stratégique*. Clinique, en ce sens qu'elles visent moins à produire un savoir universaliste qu'à résoudre un problème d'action. Stratégique, dans la mesure où la construction d'une réponse satisfaisante privilégie la recherche et l'organisation, dans la durée, de conditions et de moyens propices à l'engagement des acteurs potentiellement concernés par le problème, plutôt que la production de solutions toutes faites et l'obtention de résultats immédiats.

Avant de présenter les caractéristiques de ces démarches, plusieurs notions doivent être précisées, en raison de l'usage spécifique qui en est fait par la suite :

□ **Acteur, actant, agent, opérateur**

Dans l'ensemble de cette partie, de même que par la suite, le terme d'acteur se rapporte à toute personne, individuelle ou morale, qui agit. Cette conception est fidèle à l'étymologie : issu du latin *agere* « pousser (un troupeau) », « avancer », « agir », le dérivé *actor* « celui qui agit, celui qui fait » est passé tel quel en français, avant de revêtir la forme actuelle ; il a également conservé le sens de comédien. À la différence des autres actants – terme de sémiotique pour désigner l'ensemble des entités, humaines ou non, susceptibles de produire un effet - , l'acteur est pourvu d'une intériorité, d'une intentionnalité, d'une capacité stratégique autonome - plus ou moins significative selon les lieux, les époques et les circonstances. En d'autres termes, *est acteur celui qui a la faculté de concevoir et de mettre en œuvre un processus lui permettant d'agir de manière délibérée pour atteindre un effet désiré.*

Quand la personne humaine perd ses marges de manœuvre, sa capacité de choisir son avenir et agit essentiellement en réponse ou conformément à des mécanismes socio-économiques qui la déterminent largement, elle est alors moins acteur qu'*agent* d'un système qui la dépasse et sur lequel elle est sans prise. Ainsi, le sociologue Pierre Bourdieu considère-t-il moins l'acteur que l'agent social, car il s'intéresse plus à la partie de la personne « agie par le système » qu'à celle qui

²⁴⁴ Les résultats des quatre interventions territoriales permettront de revenir sur la notion de territoire dans la troisième partie, d'en approfondir le sens et la portée.

« agit ou pourrait agir ». En vérité, comme le remarque May Lequan²⁴⁵, les relations entre acteur et agent s'avèrent extrêmement complexes, puisque « *la plupart des acteurs sont, en même temps, dans certaines conditions, des agents* ».

On notera par ailleurs que cette notion d'acteur ne se restreint pas à des personnes privées et individuelles ; elle s'applique aussi à des groupes de personnes, plus ou moins organisés. Ceux-ci se comportent en fait comme des quasi-acteurs : l'État, une entreprise, une communauté d'agglomérations, une association ou un groupement professionnel seront assimilés à un *acteur* face à un problème particulier, même s'il apparaît que ces entités ne peuvent pas présenter l'unité de vue, de parole et d'action d'une personne prise individuellement. Afin d'éviter les répétitions, le terme d'opérateur ou d'institution remplacera de temps à autre dans la suite du texte, l'acteur-entité collective ou groupe humain.

Il convient enfin d'introduire une dernière distinction, moins commune dans la littérature consacrée à la notion d'acteur, mais importante dans la perspective de la réflexion conduite. Au regard d'un territoire ou d'un problème donnés, certains acteurs n'ont de fait ou ne cherchent à avoir qu'un effet ponctuel et limité dans le temps et dans l'espace, quand d'autres, au contraire, par leur responsabilité, leur compétence ou les moyens à leur disposition, ont la capacité d'influencer globalement ce territoire ou ce problème. Du point de vue de l'action, nous serons ainsi conduits à distinguer « l'acteur local » ou « microacteur » de « l'acteur global », « grand acteur » ou « macroacteur », ces derniers termes désignant des acteurs individuels ou des opérateurs dont le champ et l'échelle de responsabilité et d'action sont coextensifs au territoire considéré, voire le dépassent.

□ **Territoire(s)**

Depuis quelques décennies, le concept de territoire donne lieu à de très nombreux travaux et considérations ; des ouvrages entiers sont consacrés à son exploration théorique, des monographies et des études de terrain tentent d'en mieux cerner les caractéristiques concrètes et pratiques. Notion-phare de la géographie²⁴⁶, elle intéresse de plus en plus d'autres disciplines comme l'économie, la sociologie ou la politique. Cependant, il s'en faut de beaucoup pour qu'une définition unifiée du territoire se précise : au sein même de la discipline géographique, des différences fortes, sinon des divergences marquées existent à son sujet. Le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*²⁴⁷ en rend compte, pas moins de trois auteurs, chacun à sa manière, ayant tenté de le définir ; l'un d'entre eux, Jacques Lévy, distingue même jusqu'à neuf

²⁴⁵ Article *acteur*, in Jacques Lévy et Michel Lussault, dir. (2003), *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, p. 39-42.

²⁴⁶ Il y a vingt ans déjà, Jean-Paul Ferrier soulignait dans un ouvrage l'importance cardinale de ce concept pour la géographie (*Antée 1. La géographie ça sert d'abord à parler du territoire, ou le métier des géographes*, Aix-en-Provence, Édisud, 1984).

²⁴⁷ *Op. cit.*

sens différents pour le mot. Plutôt que de chercher à rendre compte de la richesse et de la diversité de ces réflexions, nous retiendrons trois grandes acceptions de la notion de territoire, eu égard à leur importance théorique et pratique. Chacune d'entre elles se vérifie sur le terrain et inspire l'action de certains acteurs ; elles s'avèrent donc toutes les trois parfaitement légitimes et doivent également être prises en compte dans la mesure où, *de facto*, elles ont une incidence quant à la manière dont les questions liées au vivant sont gérées.

Comme le rappelle Maryvonne Le Berre, le succès rencontré par le vocable territoire s'avère relativement récent²⁴⁸. Le mot est peu répandu dans la langue française jusqu'au XVII^e siècle. Il est emprunté au latin classique *territorium*, « étendue sur laquelle vit un groupe humain » et, en latin chrétien, signifie « pays, paysage » ; il dérive de *terra* (→ terre), dont une forme altérée a donné *terroir*²⁴⁹.

1. Une première acception du terme s'impose avec la création des États modernes ; il en constitue, avec le Peuple et le Gouvernement, l'un des trois grands attributs²⁵⁰. Indissolublement lié à l'État-Nation, il constitue *l'étendue de terre bornée sur laquelle ce dernier exerce son autorité et sa souveraineté* ; on notera qu'une telle définition a conduit certains politologues à proclamer « la fin des territoires »²⁵¹. Quoiqu'il en soit, cette acception longtemps dominante, sinon exclusive, explique qu'aujourd'hui encore, la primeur puisse toujours être donnée à des critères juridiques et politiques, pour définir les territoires ; souvent, les « autorités compétentes », les impératifs administratifs et institutionnels commandent la logique des découpages officiels.

2. Une seconde acception du mot, fréquemment utilisée par les acteurs rencontrés lors de nos investigations de terrain, privilégie quant à elle l'espace et ses caractères matériels par rapport aux hommes et aux groupes humains qui l'habitent. Elle correspond à une conception objectivante et quasi-ontologique du territoire, celui-ci devenant une réalité intrinsèque. Le vocable prend ce sens chez les aménageurs, ainsi que chez des responsables ou acteurs de profil scientifique marqué, pour lesquels le territoire et ses limites sont *déterminés* par les problématiques techniques et les « objets ou les faits concrets » auxquels ils se consacrent (développement économique, gestion de l'eau, de la biodiversité...). Les théoriciens ne la dédaignent pas non plus, et le géographe Jacques Lévy s'y rallie à sa manière, faute de trouver une réelle pertinence aux autres acceptions du mot ; c'est du moins ce qu'il laisse entendre en faisant le « *choix stratégique* » de retenir comme seule définition utile celle d'« *espace à métrique topographique* »²⁵².

²⁴⁸ Maryvonne Le Berre (1992), article « Territoires », in *Encyclopédie de géographie* (dir. Antoine Bailly, Robert Ferras et Denise Pumain), Paris, Economica, p. 601-622.

²⁴⁹ D'après *Le Robert, Dictionnaire historique de la langue française* (sous la direction d'Alain Rey), Paris, 1992.

²⁵⁰ C'est ainsi que l'enseignement, aujourd'hui encore, les Instituts d'Études Politiques en France.

²⁵¹ Bertrand Badie (1995), *La Fin des territoires*, Paris, Fayard.

²⁵² *Ibid.*, p. 907-910.

3. Une dernière acception met l'accent sur les relations étroites que tissent les hommes et les femmes avec l'espace physique qu'ils habitent. Issue des sciences sociales et fécondée par les travaux d'éthologie animale, elle se démarque des conceptions de l'espace géographique qui pèchent, ainsi que le souligne Guy Di Méo, « tantôt par excès de matérialité, tantôt par excès d'abstraction, voire par déficit de contenu social »²⁵³. Entre une conception à dominante naturaliste et matérialiste du territoire et une approche principalement politique et/ou idéale, des géographes et des sociologues s'appliquent à révéler les liens complexes, denses et riches qui unissent les hommes à la portion de terre sur laquelle ils vivent et qu'ils « pratiquent » au quotidien. Pour eux, *le territoire se distingue de l'espace en ce sens qu'il est le fruit d'une construction sociale*. Le territoire existe par le groupe humain qui se reconnaît en lui, se l'est *approprié* et dont il forge en retour l'*identité collective*, ainsi que celle de chacun de ses membres, la maintenant par le renouvellement quotidien de l'adhésion de l'un comme des autres à un ensemble de représentations et de valeurs qui participent de sa réalité matérielle, culturelle et symbolique²⁵⁴. Synthèse complexe d'aspects physiques et matériels – sa composante spatiale –, des usages personnels et des pratiques individuelles – sa composante « espace vécu » – et de représentations et pratiques collectives – sa composante « espace social » –, le territoire ne relève donc ni de la catégorie de l'objet, ni de celle du sujet : entité hybride, il est, pour paraphraser Guy Di Méo, à la croisée du spatial, du social et du vécu, ou encore au confluent du matériel, du politique et de l'idéal²⁵⁵. En ce sens, son principal élément de définition pourrait résider dans le *sentiment d'appartenance* qu'il génère chez les personnes qui l'habitent, *conscientes de vivre là plutôt qu'ailleurs, conscientes aussi de partager ou d'avoir en commun un espace géographique singulier et limité*.

Cette approche multidimensionnelle à laquelle nous sommes particulièrement sensible aboutit à une conception dynamique des territoires, ceux-ci étant amenés à se *recomposer* au gré des événements, des mouvements de population, de l'évolution des liens entre les membres d'un groupe humain, des modifications de l'espace physique lui-même, des déterminants globaux qui affectent celui-ci et pèsent sur son devenir... Au reste, elle ouvre sur une conception *multiscalaire* du territoire, une même personne ou un même groupe humain pouvant très bien reconnaître leur appartenance à des entités géographiques, culturelles et politiques *gigognes*, locales, régionales, nationales voire supranationales.

²⁵³ Guy Di Méo (2001), *Géographie sociale et territoires*, Nathan Université, p. 274.

²⁵⁴ La notion d'appropriation, entendue comme « fait de s'approprier des biens », « prise de possession d'une étendue de terrain » joue un rôle de premier plan dans les définitions du territoire retenues par de nombreux géographes. Ainsi, Maryvonne Le Berre (*Ibid*, p. 606) énonce que « *Le territoire peut être défini comme la portion de la surface terrestre, appropriée par un groupe social pour assurer sa reproduction et la satisfaction de ses besoins vitaux* ». Roger Brunet le définit quant à lui comme un « *Espace approprié, avec sentiment ou conscience de son appropriation (...)* *Le territoire est à l'espace ce que la conscience de classe est à la classe : quelque chose que l'on intègre comme partie de soi, et que l'on est donc prêt à défendre* » (d'après Roger Brunet, Robert Ferras et Hervé Théry (2001), *Les Mots de la géographie, dictionnaire critique (troisième édition)*, Montpellier-Paris, RECLUS-La Documentation Française, p. 40).

²⁵⁵ *Ibid*, p. 274 - 275.

□ **Expert, expertise**

Les démarches mises en œuvre dans les différents territoires sollicitent directement *l'expertise* d'un grand nombre d'acteurs sur une problématique donnée. Elles impliquent que les experts officiels – entendus comme des spécialistes reconnus et patentés de telle ou telle question, qu'il s'agisse ou non de scientifiques – ne sont pas les seuls à pouvoir formuler une expertise. Grand connaisseur du sujet, Philippe Roqueplo définit cette dernière comme « *l'expression d'une connaissance formulée en réponse à la demande de ceux qui ont une décision à prendre et en sachant que cette réponse est destinée à être intégrée au processus de décision* »²⁵⁶. Formulée pour « l'expertise scientifique », cette définition s'applique parfaitement au cas présent, puisqu'il ne fait aucun doute que l'agriculteur, le pêcheur, le promeneur, le résident ou l'élu disposent d'une certaine forme de connaissance en rapport avec le territoire qui les concerne et au sujet du problème d'action qui leur est posé. Au demeurant, l'acception large de la notion d'expertise se justifie également par l'étymologie, selon laquelle, l'expert n'est autre que « *celui qui a de l'expérience* ». Sous réserve de ne pas cantonner le champ de l'expertise à un ensemble de savoirs techniques et scientifiques agréés, mais de l'étendre à l'ensemble des données susceptibles d'éclairer la compréhension et la résolution d'un problème d'action à l'échelle d'un territoire, tout acteur de ce dernier constitue donc bien, à certains égards, un expert.

Néanmoins, afin de lever toute ambiguïté dans la suite du texte, *le titre d'expert sera réservé à l'homme de l'art, au spécialiste ou au professionnel officiellement reconnu pour sa compétence dans un domaine spécifique*. Conformément à la distinction établie par Philippe Roqueplo, le rôle de l'expert invité à produire une expertise, c'est-à-dire à « *contribuer à l'élaboration d'un "jugement de vérité" sur tel ou tel aspect d'un problème donné* »²⁵⁷ ne sera pas confondu avec son intervention « en tant qu'expert », c'est-à-dire comme personne qualifiée, investie d'un pouvoir de décision et de négociation. Aussi, même invités à fournir leur expertise sur un problème, les interlocuteurs d'un territoire continueront d'être dénommés « acteurs » dans la suite du texte.

□ **Problème, qualité**

Les démarches patrimoniales n'ont pas pour finalité la production de connaissances universalistes ; elles visent à la résolution de problèmes spécifiques, qualifiés de *complexes et multiacteurs*. Étant donné qu'*il ne s'agit pas d'étudier des phénomènes*, mais de résoudre des problèmes relevant du domaine de l'action, ces démarches ne peuvent être mises en œuvre qu'à la

²⁵⁶ Philippe Roqueplo (1997), *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique*, Paris, INRA, p. 12-13.

²⁵⁷ *Ibid*, p. 13. L'expertise dont il est question ici vise bien à fournir une connaissance en rapport avec une question posée, afin qu'elle puisse servir à ceux à qui il revient de décider.

demande expresse d'un ou de plusieurs acteurs confrontés à des problèmes particuliers, impliquant d'une manière ou d'une autre, un très grand nombre de personnes (d'où le qualificatif de *multiacteurs*) et renvoyant à des considérations (économiques, politiques, écologiques, relationnelles, symboliques...) extrêmement nombreuses et enchevêtrées (d'où le qualificatif de *complexe*). Sortent donc du champ de ces démarches, les problèmes de type monoacteur ou oligoacteurs, mettant en cause un nombre réduit de personnes et les problèmes qui, bien que susceptibles de concerner un grand nombre de protagonistes, s'avèrent en définitive plus compliqués que complexes (comme c'est souvent le cas par exemple pour la définition d'un tracé d'autoroute ou l'élaboration de divers objets techniques).

En raison du caractère même des problèmes sur lesquels se penchent ces démarches, il s'avère essentiel que les acteurs rencontrés prennent le temps d'explicitier la situation qu'ils vivent et les problèmes qu'ils rencontrent. Aussi leur est-il demandé de préciser quelles sont les grandes *qualités* du territoire, des entités ou des éléments en cause en rapport avec la problématique d'ensemble, soumise à leur expertise. Ce terme de *qualité* doit être pris dans son acception générique *d'attribut, de propriété ou de caractéristique... significative et importante aux yeux de la personne interrogée*. Les démarches patrimoniales accordent une place centrale à cette notion de *qualité*, dans la mesure où elle permet *d'identifier les grandes dimensions du réel auquel un acteur s'avère sensible*. Cette notion et celle de problème seront reprises et approfondies dans le premier chapitre de la troisième partie de la thèse.

□ **Patrimoine, patrimoine commun**

Longtemps dominante, l'acception juridique du terme patrimoine (*patrimonium*) issue du droit romain se retrouve, aujourd'hui encore, dans la plupart des définitions des dictionnaires. Mettant l'accent sur la racine *patri-*, issue du latin « pater », le père, ceux-ci en font les « biens de famille » (*Gaffiot et Littré*), « les biens hérités du père » (*Heumann-Seckel*), « les biens que l'on tient par héritage de ses ascendants » (*Le Robert*), « le bien commun d'une collectivité ou d'un groupe transmis comme un héritage par les ancêtres » (*Larousse*). Au demeurant, il est admis que cette notion s'applique potentiellement aussi bien à des éléments matériels qu'immatériels, ou encore à des aspects ou des choses relevant de l'ordre naturel ou culturel.

Depuis quelques décennies, la consécration des notions de « patrimoine naturel », de « patrimoine de l'Humanité » ou encore de « patrimoine génétique »²⁵⁸ intéresse de nombreuses disciplines (droit, économie, sociologie en particulier) ; elle oblige même ces dernières à

²⁵⁸ En France, par exemple, plusieurs textes de loi s'appuient sur ces expressions.

s'interroger sur les présupposés et les limites des corpus conceptuels qui les fondent. Malgré la diversité de leurs motivations premières, les analyses produites au sujet du patrimoine, qu'elles viennent du droit, de l'économie, de la sociologie ou des sciences de la gestion, semblent converger, dans une assez large mesure, sur quatre points essentiels²⁵⁹ :

1. Le patrimoine est inséparable du temps ou plutôt de la durée ; il renvoie à l'idée de *transmission* entre les générations (caractère transgénérationnel) et de *lien* qui unit ces dernières entre elles ; il correspond à ce que nous héritons de nos aïeux et constitue ce que nous avons de plus précieux à offrir à nos descendants. Aussi certains auteurs comme Jean de Montgolfier et Jean-Marc Natali nomment-ils « éthique patrimoniale », l'attitude qui consiste à veiller à la prise en compte du long terme dans la gestion des ressources et des milieux naturels et « *s'oppose donc à une approche étroitement utilitariste pour laquelle toute décision doit être prise en tenant compte uniquement des préférences exprimées par les agents économiques existant aujourd'hui* »²⁶⁰. Tout patrimoine fait donc intervenir un processus de sélection ou de choix quant à ce qu'il importe de conserver et de léguer. À cet égard, André Micoud considère que « *le succès social de la notion de patrimoine atteste un changement des représentations de la temporalité dans les sociétés modernes* »²⁶¹ : au « temps de la modernité », assez largement positiviste, puisque marqué par la croyance en un progrès infini, a succédé un temps de l'incertitude généralisée où il s'agit de parvenir « à redire ce qui nous relie les uns aux autres ».

2. Malgré les tentatives visant à élever certains éléments naturels ou culturels au rang de patrimoine mondial ou de patrimoine commun de l'Humanité, il n'existe pas de patrimoine en soi, indépendamment d'un titulaire qui l'investit²⁶². Le patrimoine ne peut pas s'imposer de l'extérieur aux acteurs, comme s'il s'agissait d'une catégorie ontologique spécifique. Tout patrimoine *suppose* une *relation patrimoniale* entre une personne ou un collectif d'acteurs plus ou moins significatif et organisé et un ou des éléments patrimoniaux reconnus comme tels par ces acteurs et gérés en conséquence.

²⁵⁹ Nous nous appuyons à cet égard sur des travaux et recherches effectués par Vincent Pupin dans le cadre de sa thèse de Doctorat « Les processus de patrimonialisation comme stratégie explicite de prise en charge d'une réalité transappropriative », Document de travail, juillet 2003.

²⁶⁰ Jean de Montgolfier et Jean-Marc Natali (1987), *Le patrimoine du futur. Approche pour une gestion patrimoniale des ressources naturelles*, Paris, Economica, p. 242.

²⁶¹ André Micoud (2001), « La patrimonialisation, ou comment redire ce qui nous relie. Un point de vue sociologique », Séminaire de Reims « Analyser le patrimoine » des 5 et 6 juin 2001 (Actes de colloque à paraître).

²⁶² Eu égard à sa Convention datée de 1972, l'Unesco est habilitée à décerner le statut de « patrimoine mondial » (World Cultural and Natural Heritage) à des sites, naturels ou culturels, d'une valeur universelle exceptionnelle. Comme le remarque, Olivier Lazarrotti, rédacteur de l'article « patrimoine » du *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (*op. cit.*) rien ne prouve que cette approche occidentale du patrimoine, sous influence d'une double conception, monumentale et esthétique, héritée du XIX^e siècle, présente un caractère universel. Dans le même ordre d'idées, la volonté de certains de définir à partir de critères objectifs des biens publics mondiaux ou des patrimoines communs revient à réifier le patrimoine en l'absence de toute structuration d'acteurs susceptibles d'en assurer la gestion et la transmission dans le temps.

3. Suivie de l'adjectif « commun », la notion de patrimoine oblige à reconnaître que certains éléments naturels et certaines qualités environnementales ne peuvent entrer dans la catégorie formelle, juridique et économique, des *biens*, en raison d'un caractère non-appropriable ; il s'agit souvent de choses n'appartenant à personne, dont l'usage est gratuit, et qui sont parfois dénuées d'appellation, que le droit qualifie de « *res nullius* ». Revenant sur la notion de « patrimoine naturel », Franck-Dominique Vivien souligne à ce sujet que « *par leurs caractéristiques mêmes, nombre de milieux et de ressources naturelles échappent au régime de propriétés privées et/ou publiques dans lesquelles ils sont insérés et dans le cadre desquels ils sont censés être gérés* »²⁶³. Dès lors, pour un « patrimoine commun », la difficulté consiste à faire en sorte que la multiplicité potentielle de ses titulaires s'organise en un ensemble d'acteurs concernés par son devenir, pour agir à l'instar d'une titulaire unique. Il n'en reste pas moins que la constitution de ce quasi-acteur ou « groupe patrimonial », comme propose de l'appeler l'économiste Olivier Godard, constitue « *à la fois un coup de force et une gageure, car c'est [justement] le statut de bien commun que de nombreux analystes désignent comme la cause de la destruction des richesses naturelles* »²⁶⁴. Les stratégies patrimoniales dont il sera question par la suite visent précisément à l'émergence de ce type de titulaire « complexe et multiacteurs ».

4. Enfin, si le processus de patrimonialisation peut se définir comme « *l'activité sociale consistant à faire être quelque chose qui prend nom et valeur de patrimoine* »²⁶⁵, c'est précisément parce qu'il consiste autant à transmettre un avoir qu'à perpétuer l'être d'un groupe. En d'autres termes, *est patrimoine ce qui concourt à construire et à maintenir l'identité d'un être ou d'un groupe humain dans la durée longue d'une vie ou d'une société humaine*²⁶⁶. Guy Di Méo remarque à ce sujet la « parenté conceptuelle » entre les concepts de patrimoine et de territoire, dans la mesure où celui-ci se présente aussi comme un support ou un vecteur d'identité pour les hommes et le groupe humain qui l'habitent²⁶⁷.

²⁶³ Franck-Dominique Vivien (2001), *Le « patrimoine naturel » : jeux et enjeux entre nature et société*, Document de travail, Séminaire « Patrimoine », séance du 5 mars 2001.

²⁶⁴ Olivier Godard (1989), « Jeux de natures : quand le débat sur l'efficacité des politiques publiques contient la question de leur légitimité », in Marcel Jollivet et Nicole Mathieu, éd., *Du rural à l'environnement : la question de la nature aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan, p. 336. Les analystes auxquels se réfère Olivier Godard sont des économistes pour qui, l'absence de droits de propriétés clairs est la cause fondamentale de la dégradation de l'environnement. Ces aspects ont été présentés dans la section consacrée aux économistes (second chapitre de la première partie de notre travail).

²⁶⁵ André Micoud, *op. cit.*

²⁶⁶ Henry Ollagnon en fait d'ailleurs un point central de la définition du patrimoine qu'il propose dès la fin des années 1980 : « *Un ensemble d'éléments matériels et immatériels, centré sur le titulaire, qui concourt à maintenir et à développer son identité et son autonomie par adaptation, dans le temps et dans l'espace, à un univers évolutif* » (Henry Ollagnon (1989), « Une approche patrimoniale de la qualité du milieu naturel », in M. Jollivet et N. Mathieu, *op. cit.*, p. 258-268). André Micoud considère que le processus de patrimonialisation est de nature symbolique puisqu'il opère sur des signes et produit du sens ; ce faisant, il permet aux groupes humains de se recomposer en permanence – « *condition essentielle de la perpétuation de leur identité dans le temps* » - en renouvelant et en actualisant « *les représentations qu'ils se font du monde, d'eux-mêmes et des autres groupements humains* », *op. cit.*

²⁶⁷ Développant cette idée de parenté, Guy Di Méo écrit dans *Géographie sociale et territoires*, *op. cit.*, p. 59 : « *Comment comprendre le territoire, notamment dans ses dimensions phénoménologique et symbolique, sans lui accorder une valeur patrimoniale ? A contrario, comment interpréter le sens du patrimoine sans tenir compte de l'assise spatiale élargie qu'il conquiert (territorialisation) depuis quelques années ?* ».

Méthodes : démarches patrimoniales et audit patrimonial

Pour Henry Ollagnon, principal concepteur des « démarches patrimoniales », celles-ci reposent sur une épistémologie bien particulière de la connaissance et de l'agir, qu'il qualifie « d'épistémologie problématique ». Elles s'appuient sur la notion de *système*, inspirée des travaux de Ludwig von Bertalanffy²⁶⁸, un système étant entendu comme « **un ensemble d'éléments en interaction formant un tout** »... **d'un point de vue donné**.

Cette conception se démarque à la fois des approches qui considèrent le système comme une réalité en soi (approche réaliste ou ontologique), et de celles qui, à l'opposé, réduisent le système au pur produit d'une activité cognitive (approche idéaliste)²⁶⁹. En fait, ces deux approches ont en commun de se fonder sur un schéma de la connaissance qui oppose un sujet (agent connaissant) à un objet préexistant. Tout autre s'avère une approche « interactionniste », qui conçoit le système comme la *production cognitive d'un acteur en situation de problème* ; ce sont le problème – indissociable de l'acteur qui le perçoit ou le vit, dans toutes ses composantes, matérielles, physiques, économiques, relationnelles... – et la tension ou le besoin d'intervenir qu'il suscite, qui conduisent l'acteur à construire un système cohérent, nécessaire à l'appréhension et à la recherche de résolution dudit problème. Ni réalité intrinsèque, permanente et universelle, ni pure abstraction éminemment relative, le système apparaît ainsi comme un *médium cognitif* entre un acteur et un *problème*, que l'acteur essaie d'influencer dans son évolution, sans qu'il soit besoin de faire appel aux catégories de l'objet et du sujet, de l'objectif et du subjectif, dont la neutralité épistémologique s'avère plus que douteuse.

Avec une telle conception du système, il n'existe pas de système sans problème, pas de problème sans acteur, pas d'acteur sans système, et ainsi de suite. D'où il résulte que face à un

²⁶⁸ Auteur de la *Théorie générale des systèmes*, Paris, Dunod, 1992 (1973 pour la première traduction française), contribution fondatrice de la science des systèmes ou systémique. Von Bertalanffy introduit la notion de système à partir d'une réflexion sur les limites de l'approche analytique : « *Le problème qui se pose pour les systèmes est essentiellement celui des limites de la procédure analytique appliquée à la science* ». (...) « *C'est le principe fondamental de la science "classique" ; exprimé de diverses manières : résolution en chaînes causales isolables, recherche d'unités "atomiques" dans les divers domaines de la science, etc. Les progrès de la science ont montré que les principes de la science classique, énoncés par Galilée et Descartes, expliquaient très bien un grand nombre de phénomènes. L'application de la procédure analytique dépend de deux conditions. La première, c'est que les interactions entre les "parties" soient inexistantes ou assez faibles pour être négligées dans certaines recherches. Sous cette condition seulement, les parties pourront être "isolées" véritablement, logiquement et mathématiquement, puis ensuite "réunies". La seconde, c'est que les relations qui décrivent les comportements des parties soient linéaires ; dans ce cas seulement on aura la condition de sommativité, c'est-à-dire que l'équation qui décrit le comportement de l'ensemble a la même forme que celles qui décrivent les comportements des parties ; les processus partiels peuvent être superposés pour obtenir le processus total, etc. Ces conditions ne sont pas remplies par ces êtres qu'on appelle systèmes, c'est-à-dire formés de parties en "interaction"* », p. 17.

²⁶⁹ L'épistémologie problématique proposée par Henry Ollagnon n'a pas pour objet de s'opposer aux autres approches du système dont l'intérêt ne fait aucun doute ; elle procède seulement de fondamentaux différents.

problème complexe mettant en cause un grand nombre d'acteurs, il existe *a priori* autant de « boucles systémiques »²⁷⁰ que d'acteurs.

Cette considération justifie le projet des démarches patrimoniales :

1°. Amener à l'expression, à propos d'un problème complexe, une gamme variée et représentative de « boucles systémiques » ; 2°. À partir des données ainsi repérées et confrontées les unes aux autres, mieux identifier le problème en cause, dans sa nature, ses tenants et ses aboutissants ; 3°. Identifier les conditions et les moyens d'une prise en charge effective de ce problème par l'ensemble des acteurs qu'il concerne.

À partir de l'explicitation des différentes « boucles systémiques » ou, si l'on préfère, de l'expression et du recueil de l'expertise globale des différents acteurs sur un *même problème*, puis de leur confrontation constructive dans un espace-temps limité, trois grands objectifs sont poursuivis :

1°. Passer d'une approche souvent segmentée, étroite et parcellaire à une vision élargie des problèmes. À cet égard, la mise en exergue de l'existence de lectures diversifiées d'un même problème provoque en général chez les acteurs un « choc cognitif », qui les oblige à reconsidérer leur point de vue, lequel apparaît désormais comme particulier, n'ayant qu'une portée relative et non une valeur absolue ; en outre, se révèlent des dimensions insoupçonnées, des risques et des opportunités mal identifiés jusque-là, qui obligent à repenser les termes mêmes dans lesquels se pose le problème initialement envisagé.

2°. Rechercher, au-delà des différences que met en évidence la comparaison systématique des expertises recueillies, un *éventuel champ d'intérêt commun à l'ensemble des acteurs*. Au début d'une intervention patrimoniale, rien n'atteste l'existence d'un tel espace de rencontre et de projet, favorable à l'implication constructive d'une multiplicité variée d'acteurs ; ces derniers sont d'ailleurs assez souvent convaincus que tout les sépare les uns des autres.

²⁷⁰ Acteur, problème et système sont à envisager comme les trois composantes d'une « boucle cognitive », chacune interagissant avec les deux autres. À l'approche système-acteurs, H. Ollagnon ajoute un troisième terme – le problème – qui permet de boucler la boucle.

3°. Identifier l'existence de jeux à somme positive entre acteurs et des conditions et moyens nécessaires à leur avènement potentiel. Il en résulte la mise en lumière de relations différentes entre acteurs, ainsi que de rapprochements et de collaborations inédits, sinon improbables, permettant de quitter les schémas d'affrontements habituels dans lesquels les situations, trop souvent, s'enlisent.

En cherchant à agir simultanément sur ces trois plans, les démarches patrimoniales ambitionnent d'instaurer des conditions propices à l'enclenchement de processus de changements multiéchelles, multiacteurs et multidimensions, qualifiés par Henry Ollagnon de « micro-macro-systémiques ».

Dans la pratique, les démarches patrimoniales supposent un mode opératoire spécifique. Elles portent sur des situations d'actions singulières, avec des acteurs précis, dans une histoire en train de se faire. Elles se déploient dans une unité de temps, de lieu et d'action, comme un événement ou un projet visant à l'identification et à la résolution en commun d'un problème, à partir de la participation confiante et volontaire d'un ensemble diversifié d'acteurs. Prenant place dans des contextes souvent délicats, ces interventions ont besoin d'être sécurisées, pour celui qui y recourt (le commanditaire) comme pour celui qui les met en œuvre (l'auditeur). La première garantie découle de l'établissement d'un contrat avec un commanditaire, ce dernier devant être légitime au regard du problème posé et convaincu d'avoir à faire face à un problème suffisamment complexe pour ne pas trouver de réponse satisfaisante dans les modes d'intervention classiques. Ce contrat stipule les objectifs de l'intervention et les conditions pratiques de sa réalisation. La seconde source de sécurité réside dans les caractéristiques mêmes des procédures mises en œuvre : celles-ci sont transparentes, opposables et encadrées par des clauses méthodologiques et déontologiques strictes. Systématiquement présentées aux personnes associées à ce type de processus, ces clauses offrent un degré de protection supplémentaire aux équipes d'intervention (encadré page suivante).

Une démarche patrimoniale commence en général par la réalisation d'un audit patrimonial. Le vocable d'audit renvoie au latin *audire* « écouter »²⁷¹ ; Henry Ollagnon le conçoit comme une « *procédure de co-expertise sur un problème complexe et multiacteurs donné* ».

Le processus d'audit combine à la fois les fonctions d'exploration et de mobilisation stratégique en vue de la résolution du problème posé. Il sollicite l'expertise globale d'un acteur sur une question spécifique, tout en éveillant chez lui un intérêt pour l'ensemble du problème posé, le mettant déjà, en quelque sorte, en mouvement dans la recherche de réponses adaptées.

²⁷¹ L'audit patrimonial est donc sans rapport avec les audits financiers ou nombre d'audits effectués par des cabinets de consultants dont l'activité consiste avant tout à faire un travail de contrôle et d'évaluation.

Les cinq clauses déontologiques d'un audit patrimonial

- 1- Avant chaque entretien, strictement personnel, libre et volontaire, l'auditeur informe son interlocuteur du nom du commanditaire de l'audit et de son libellé.
- 2- L'auditeur garantit à chaque personne rencontrée la stricte confidentialité²⁷² de ses propos.
- 3- L'expertise recueillie n'engage ni l'auditeur, ni le commanditaire dans une obligation d'agir.
- 4- Le rapport de synthèse auquel donne lieu chaque audit patrimonial engage la responsabilité personnelle de l'auditeur patrimonial.
- 5- La diffusion des différents rapports est gérée par le seul commanditaire de l'audit patrimonial, propriétaire et libre d'utiliser comme bon lui semble les documents d'audit qui lui sont remis.

La mise en œuvre du processus requiert un ensemble de préalables. En premier lieu, elle nécessite que soit reformulé le problème du commanditaire, afin de ne pas restreindre *a priori* le champ d'investigation, et surtout dans le but d'assurer un accueil positif à l'intervention et à la préoccupation exprimée. Cette étape aboutit à la formulation d'une question, au sujet de laquelle toutes les personnes rencontrées sont invitées de se prononcer. Dans certains cas, le commanditaire décide de s'entourer d'autres institutions ou acteurs pour porter le problème²⁷³ - ou bien est encouragé à le faire par l'équipe d'intervention afin de renforcer sa légitimité. Vient ensuite le temps de définir l'architecture de l'audit patrimonial, c'est-à-dire le nombre de phases qu'il comporte et les acteurs qu'il cherche à mobiliser. Selon la nature de la problématique, l'échelle géographique à laquelle se joue le problème, le plus ou moins grand nombre de personnes qu'il concerne et le degré de mobilisation recherché par le commanditaire, des processus plus ou moins riches doivent être conçus. Dans sa forme minimale, l'audit patrimonial consiste à rencontrer un ensemble diversifié d'acteurs concernés par un problème lié au vivant sur un territoire donné ; l'audit ne comporte alors qu'une seule phase d'entretiens. Le premier et le troisième cas étudiés plus bas suivent ce principe.

Idéalement, l'audit patrimonial confronte des lectures d'un problème s'effectuant à différents niveaux de responsabilité et de prise en charge. Une première phase d'audit s'emploie alors à expliciter le cadre macrosystémique de lecture et de résolution d'un problème en réunissant l'expertise des « grands acteurs » ou « macroacteurs ». Une seconde phase opère de manière plus

²⁷² Peut-être serait-il plus juste de parler d'*anonymat*, puisque les propos recueillis ne sont pas gardés secrets, mais intégrés au rapport définitif de telle manière que celui ou celle qui les a prononcés ne puisse pas être identifié. En conséquence, **certains termes pourront paraître vagues ou insuffisamment précis dans la suite du texte, mais leur emploi s'explique par la nécessité de préserver l'anonymat des interlocuteurs.**

²⁷³ Ce portage élargi peut prendre diverses formes, allant du simple comité de pilotage élargi à un partenariat plus étroit.

fine, à des échelles territoriales plus restreintes, en mobilisant l'expertise d'acteurs locaux ou « microacteurs » ; plusieurs sous-ensembles territoriaux, encore appelés « sondes territoriales » peuvent s'avérer nécessaires, chacun donnant lieu à un « audit microsystemique ». Enfin la phase d'intégration confronte les résultats issus des deux phases précédentes pour en dégager un ensemble d'enseignements. Le second des cas évoqués ci-dessous reprend ce principe, en s'appuyant sur trois « sondes territoriales ». Le quatrième cas reprend ce modèle en trois phases, sans avoir cependant recours à plusieurs sondes territoriales pour la phase d'audit microsystemique, en raison de la petite taille du territoire considéré.

Le processus d'audit s'emploie à accueillir de manière positive toutes les formes de connaissance et d'intelligence - dès lors qu'elles ont quelque chose à apporter au problème posé -, que celles-ci émanent d'acteurs du territoire, d'experts ou encore de conceptions universalistes de la connaissance. Henry Ollagnon explique l'intérêt de conjointre les apports des approches universalistes (celles des experts, des scientifiques, des administrations...) et les données des approches pragmatiques, de la façon suivante :

« (...) Il s'agit de reconnaître que l'homme met en œuvre à la fois une connaissance organisée par des discours rationnels, et une connaissance intuitive, plus immédiate. La connaissance discursive permet de faire refluer la complexité en réduisant le réel à des représentations formalisées et des modèles maîtrisables, mais au prix d'une perte sensible d'information et d'une parcellisation des savoirs. La connaissance intuitive, pour sa part, intègre la complexité dans la quotidienneté, sans pour autant la maîtriser. Cette connaissance intuitive, acquise par les acteurs en situation, constitue une source irremplaçable d'information sur l'intégrité de la réalité dont se nourrit leur vécu, et souvent détermine leur engagement dans l'action. (...) L'une et l'autre forme de connaissance se stimulent, se confrontent et se combinent dans l'action. (...) La stratégie de connaissance ne peut qu'être plurielle et combiner diverses démarches »²⁷⁴.

La sélection des acteurs à rencontrer se fait en fonction de trois grands critères, l'objectif étant de couvrir l'ensemble des aspects et des dimensions du problème considéré. Ces critères peuvent s'exprimer de deux manières différentes, qui se complètent et s'enrichissent mutuellement. Une première énonciation met en jeu les notions de *représentativité*, de *variété* et de *qualité* de l'expertise. Une seconde définition donne voie aux notions de *positionnement stratégique* (acteurs-clés ayant par leur position institutionnelle ou effective une grande capacité à influencer la situation), de *représentativité catégorielle* (acteurs représentant chacune des grandes familles d'intérêt, de classes d'âge, de catégories sociales) et de *représentativité micro-macrosystemique* (acteurs opérant aux différents niveaux d'organisation et de responsabilité). Le processus d'audit

²⁷⁴ Henry Ollagnon (1990), « Stratégie patrimoniale pour la gestion des ressources et des milieux naturels », *Actes du colloque « Gérer la nature ? »* organisé par la Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement de la Région Wallonne.

patrimonial étant entièrement tourné vers la compréhension et la résolution d'un problème, il privilégie nettement la qualité des interlocuteurs et des expertises par rapport à des considérations purement statistiques auxquelles sont tenus de se soumettre nombre d'enquêtes et de sondages dont la vocation se révèle foncièrement différente²⁷⁵ ; pour ces derniers en effet, il s'agit avant tout de rendre compte d'une « opinion moyenne » sur tel ou tel sujet. Dans le cas de l'audit en revanche, prévaut la richesse et la capacité d'une expertise à rendre compte d'un problème complexe et multiacteurs et à préciser les conditions et moyens susceptibles d'assurer une meilleure prise en charge de ce dernier par les acteurs concernés.

En général, une part significative des personnes à rencontrer est définie en accord avec le commanditaire ou le comité de pilotage. Ceux-ci indiquent en particulier les acteurs incontournables. L'auditeur se réserve dans tous les cas le droit de consulter d'autres personnes, qui peuvent lui être signalées au cours des entrevues ou qui lui apparaissent importantes, afin d'éclaircir certains aspects du problème apparus en cours d'audit. Au surplus, quelques acteurs sont également choisis de façon aléatoire.

Dans tous les cas, le nombre d'entretiens réalisés constitue un compromis entre l'exigence stratégique exprimée par le commanditaire et les moyens et délais dont dispose ce dernier pour mener à bien l'intervention. Il est compris dans une fourchette allant de quelques dizaines à quelques centaines d'entretiens, un même auditeur pouvant difficilement réaliser plus d'une centaine d'entretiens pour une même intervention.

Une même grille systémique et stratégique d'identification et de résolution de problème est mobilisée tout au long des démarches patrimoniales (voir document page 246). Dénommée grille I.D.P.A.²⁷⁶, celle-ci s'articule autour de quatre registres distincts, chacun correspondant à un angle d'approche spécifique du problème. Elle sert de trame à la conduite des entretiens approfondis d'audit patrimonial, qui se déroulent de manière analogue. L'entrevue commence par un exposé des caractéristiques de la démarche engagée et des clauses déontologiques et méthodologiques qui l'encadrent. Chaque acteur est invité : 1°. À identifier la situation et les problèmes (registre d'identification) ; 2°. À formuler un diagnostic des actions engagées pour résoudre les problèmes

²⁷⁵ Rappelons à ce sujet qu'il ne s'agit pas de rendre compte d'un état moyen de perception ou de représentation d'un problème, mais de mobiliser une communauté d'intelligence et d'actions, afin de trouver les conditions et les moyens d'une *gestion effective d'un problème ou d'un projet*, ce qui change tout.

²⁷⁶ Il s'agit des initiales des quatre registres : I pour Identification, D pour Diagnostic, P pour prospective, A pour actions. Pour l'essentiel, le processus d'audit patrimonial et la grille I.D.P.A. ont été conçus par Henry Ollagnon dès 1981, à l'occasion de deux missions précises - effectuées dans le cadre du bureau de rationalisation des choix budgétaires du Ministère de l'Agriculture -, la première portant sur la politique de restauration des terrains en montagne à la demande de la Direction des Forêts du Ministère de l'Agriculture, la seconde visant à l'amélioration de la qualité des eaux de la Sèvre Nantaise en réponse à une sollicitation de l'Association des élus de la Sèvre Nantaise. Depuis une douzaine d'années, des étudiants de l'Institut National Agronomique Paris-Grignon (INA P-G) sont formés à son utilisation en rapport avec les sujets les plus divers.

(registre de diagnostic) ; 3°. À concevoir trois scénarios contrastés d'évolution possible de la situation et des problèmes - scénario négatif ou catastrophe, scénario tendanciel, scénario positif ou idéal -(registre de prospective). Ce panorama stratégique permet à l'acteur d'envisager, en fin d'entrevue seulement : 4°. Les propositions d'actions (registre d'action). **Comprendre, évaluer, anticiper, agir**, tels sont donc les quatre temps forts de cette grille stratégique, les acteurs étant explicitement conviés à en suivre les étapes au cours de l'entrevue. Dans la pratique, ils sont souvent tentés, au début de l'entretien, de mêler ces différents registres ; l'expérience et le doigté de l'auditeur s'avèrent utiles pour renouer avec le cheminement désiré.

Réalisé de préférence en tête-à-tête, l'entretien d'audit patrimonial est conduit de manière semi-directive : l'auditeur veille à ce que, globalement, l'interlocuteur passe en revue l'ensemble des registres et domaines de la grille d'audit, selon le cheminement voulu, sans pour autant en faire un carcan. Moyennant une certaine maîtrise de sa part, l'entretien s'apparente à une réflexion à deux, exigeante et poussée, tout en demeurant aussi naturelle et agréable que possible dans sa progression. L'auditeur reformule et résume régulièrement les propos de son interlocuteur. Ce faisant, il s'assure d'en avoir bien saisi le sens et la portée ; en outre, il suscite d'éventuels ajustements et enrichissements chez son interlocuteur. Il n'hésite pas, quand le ton de la conversation le permet et quand l'interlocuteur omet d'aborder certains aspects, de le faire réagir ou de le pousser dans ses retranchements. *L'écoute active* que déploie l'auditeur tout au long d'un entretien s'accompagne de la transcription par écrit, aussi fidèle et complète que possible, des propos de la personne interrogée. Aucune limite de temps à l'entrevue n'est fixée par l'auditeur. Un entretien s'achève habituellement quand, de part et d'autre, chacun a le sentiment d'avoir fait le tour de la question.

À l'issue de la série d'entretiens approfondis, il revient à l'auditeur patrimonial – pour des interventions de grande ampleur, une équipe d'auditeurs s'impose – d'intégrer l'ensemble des expertises recueillies, c'est-à-dire de bâtir une vue d'ensemble aussi fidèle que possible, au sein de laquelle les différences et les singularités de chacune sont à la fois relatées, explicitées et situées les unes par rapport aux autres. *Ainsi se forme, par auditeur interposé, une communauté d'intelligence et d'expertise virtuelle. L'auditeur – ou l'équipe d'audit – opère dans un esprit délibérément constructif*, ce qui l'oblige à peser les mots choisis dans son rapport écrit comme dans ses présentations orales, sans pour autant taire la réalité des problèmes.

Pour mener à bien ce travail, il s'appuie sur la grille stratégique qui permet de reclasser l'ensemble des propos des acteurs et d'opérer les rapprochements et les comparaisons nécessaires à la production d'une vision synoptique (panoptique). Un à deux mois après la fin des entretiens, une

présentation orale des résultats de l'intervention a lieu devant l'ensemble des personnes rencontrées. L'objectif de cette réunion est double. Il s'agit d'une part de qualifier (valider) l'intégration des entretiens à laquelle parvient l'auditeur ; il s'agit en outre de mettre à la disposition de tous les acteurs les enseignements d'un processus d'audit, considérés comme le *patrimoine commun* de l'ensemble des acteurs concernés par le problème, et, dans les cas favorables, de favoriser une prise de décision commune pour poursuivre la démarche. Dans les semaines ultérieures, l'équipe d'intervention consigne par écrit les résultats de l'audit patrimonial. Le commanditaire, propriétaire du document, décide en général de le diffuser à l'ensemble des personnes rencontrées.

* * *

Les développements qui suivent ne sont pas une reprise intégrale des rapports d'audit, mais une synthèse élaborée à partir des principaux résultats et enseignements de chaque intervention²⁷⁷. En revanche, il importe de souligner que le contenu de ces « études de cas » émane principalement des expertises des acteurs eux-mêmes et n'accorde qu'une très faible place à des sources bibliographiques, cependant consultées pour chacun des territoires. ***C'est donc bien, avant tout, le regard porté par les acteurs d'un territoire, confrontés à un problème donné, qui est exposé pour chacune des études de cas présentées dans cette partie.*** Sur un certain nombre de points néanmoins, l'auteur de ce travail commente et analyse certains résultats de l'intervention : ce passage de la parole et de l'expertise directes des acteurs à l'appréciation portée par l'auditeur est toujours clairement repérable ; il constitue d'ailleurs à la fois une règle et une condition d'efficacité importantes de l'audit patrimonial. Chaque « étude de cas » est en outre étayée et illustrée par des cartes de situation et des documents obtenus lors des interventions ou conçus sur la base de leurs résultats²⁷⁸.

Dans deux des quatre cas étudiés, le troisième et le quatrième, la démarche patrimoniale mise en œuvre visait à l'élaboration d'une charte de territoire. À la suite de l'audit patrimonial, des réunions par famille d'acteurs ont été organisées, chacune étant conviée à reprendre la grille I.D.P.A. pour bâtir son propre projet. La synthèse des résultats de l'audit et des projets issus des séminaires a permis de préparer et de négocier une esquisse de charte de territoire en rapport avec

²⁷⁷ À la différence d'un rapport d'audit patrimonial, les synthèses et les analyses ici produites ne développent pas systématiquement les scénarios de prospective des acteurs ou encore leurs propositions d'actions détaillées, dans la mesure où cela ne servirait que de manière secondaire le propos central de notre travail.

²⁷⁸ Une quinzaine de cartes, blocs diagrammes et profils territoriaux originaux ont été conçus par l'auteur, mais confiés, pour leur réalisation, à un cartographe, Clément Dodane, également doctorant à l'École Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines de Lyon. Les illustrations qui ne mentionnent pas de source particulière ont été conçues et réalisées par l'auteur. Par ailleurs, un extrait de carte I.G.N. est produit ; celui-ci représente le premier contact avec un territoire de l'auditeur, avant qu'il se frotte à la « rugosité » du terrain.

le problème initialement posé. Chacune des études présentées précise les aspects méthodologiques et les résultats des étapes propres au processus d'audit patrimonial.

Ces études, nettement individualisées, sont exposées avec la vocation première de livrer un matériau empirique, à la fois très concret et très diversifié, sans chercher, à ce stade, à dégager des réflexions de portée plus générale.

Avant d'examiner dans le détail chacun des cas, une première vue d'ensemble des quatre territoires investis et des démarches qui y furent entreprises est souhaitable. Le tableau synoptique - précédé d'une carte de localisation des terrains d'études (voir illustrations pages suivantes) - montre la variété des contextes géographiques d'intervention, la pluralité des problématiques considérées et la diversité des commanditaires ou des partenaires associés pour le portage des opérations. Il y apparaît aussi que les interventions correspondent à des projets plus ou moins ambitieux des commanditaires. En conséquence, une méthodologie spécifique a été chaque fois élaborée, dont la mise en œuvre a requis un temps de longueur variable.

Les interventions seront envisagées dans l'ordre suivant :

1- La vallée de l'Arce

Loin de toute grande ville, ce territoire présente une unité géographique, humaine et économique assez remarquable. D'ampleur restreinte, il embrasse une dizaine de communes égrenées le long d'une vallée riante du Barrois viticole, où tout ou presque dépend de la production et de la valorisation du champagne. Comptant moins de 1500 habitants, qui exercent une activité rurale, la vallée de l'Arce a été choisie par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Aube, afin d'approfondir la question des *conditions et des moyens d'une amélioration de la gestion de la qualité de l'eau*. Sont présentés les principaux résultats d'un audit patrimonial ne comportant qu'une seule phase et réalisé de janvier à avril 2000 auprès de soixante-dix personnes.

2- Le Val de Charente

L'étendue de ce second territoire n'a rien de commun avec les proportions du précédent. S'il correspond encore à une vallée, celle-ci se déploie sur plus de 200 kilomètres de long, en un long ruban sinueux de quelques kilomètres de large, reliant les contreforts de l'ouest du massif

central à la côte atlantique. Terre d'identité et d'histoire, le Val de Charente traverse des pays au relief peu marqué, dont les habitants ont la réputation, à l'instar du fleuve éponyme, d'avoir un caractère paisible et calme. De Ruffec à Rochefort, en passant par Angoulême et Saintes, cet espace abrite plusieurs villes majeures, à l'échelle des départements charentais. Il forme pour elles un écrin de verdure, de fraîcheur et de diversité paysagère que leur envient les habitants des terres hautes environnantes. À partir d'une problématique initiale de conservation de la biodiversité dans des zones humides menacées, la Ligue pour la Protection des Oiseaux, associée pour l'occasion à l'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement du fleuve Charente, s'est interrogée sur les *conditions et les moyens d'une meilleure satisfaction conjointe des attentes nombreuses et variées qui portent sur ce territoire*, alors que se multiplient les signes de contradictions de plus en plus flagrantes. L'exposé porte sur les grands enseignements d'un audit patrimonial réalisé de mai à décembre 2000 ; il a comporté trois phases, s'est appuyé sur trois sondes territoriales, et a mobilisé l'expertise de quelque cent vingt personnes.

3- Belledonne-Grésivaudan

Loin de la douceur du climat et des reliefs des pays charentais, le troisième territoire est une terre de contrastes. Contrastes entre le fond de la vallée, plat, et les montagnes, élevées, qui le limitent de part et d'autre, celles-ci étant de forme et de nature très distinctes, cristallines sur la rive gauche, calcaires sur la rive droite de l'Isère. Contrastes aussi entre une vallée toujours plus densément peuplée, sous emprise urbaine croissante, et des hauteurs qui, en moins d'un siècle, se sont vidées de leur population rurale. Contrastes enfin entre les richesses, scientifiques, technologiques et financières qu'accumule la vallée, et les richesses naturelles, patrimoniales et identitaires que pourraient développer les gestionnaires des reliefs. Aux portes d'une grande métropole de province, Grenoble, le territoire de Belledonne-Grésivaudan, en passe de s'organiser en Pays, compte cent mille habitants, dont la majorité exerce un emploi tertiaire en rapport avec les hautes technologies. Ce territoire constitue également l'un des sites d'approfondissement retenus - au nombre de six - par l'Interprofession forêt-bois en Isère pour préciser le *contenu et les modalités opérationnelles d'une charte forestière de territoire à l'échelle départementale*, avant que celle-ci ne soit déclinée à l'échelle d'entités territoriales de projet. Seuls les enseignements de l'audit patrimonial conduit de mai à juillet 2002 auprès de vingt-cinq acteurs de Belledonne-Grésivaudan sont développés.

4- *Le Plateau de Saclay*

Sous influence urbaine encore supérieure puisqu'il est situé à seulement vingt kilomètres du cœur de la capitale, le quatrième et dernier territoire envisagé forme, de l'avis même de ses habitants et défenseurs, comme une île au milieu de l'agglomération parisienne, bien qu'il s'agisse d'un plateau. Les quelque 2600 hectares de terres agricoles qui subsistent sur ce dernier sont soumis à de multiples pressions urbanistiques, dans un secteur géographique stratégique, reconnu à très fort potentiel de développement par les documents officiels. La poignée d'agriculteurs et les centres agronomiques qu'abrite encore le Plateau de Saclay s'accordent à voir dans la démarche patrimoniale entreprise une sorte d'opération de la dernière chance. Avec le concours du Conseil Régional d'Île-de-France, ils prennent le risque, par auditeur interposé, d'aller à la rencontre d'une gamme fort diversifiée de responsables et d'acteurs locaux pour réfléchir, avec leur aide, à *l'intérêt, aux conditions et aux moyens d'une adaptation de l'agriculture du Plateau pour une amélioration de la gestion du vivant (au sens large) dans la métropole francilienne*. La démarche patrimoniale mise en œuvre va de l'audit à l'esquisse d'une charte et d'une instance de facilitation, en passant par l'organisation de cinq séminaires thématiques ; ses principaux résultats sont développés et commentés, étape après étape. Elle a mobilisé quelque cent cinquante acteurs pendant près d'un an et demi, de janvier 2002 à juin 2003.

Indépendamment des démarches patrimoniales mises en œuvre, les quatre territoires évoqués diffèrent donc les uns des autres à plus d'un titre. Ils sont situés tout d'abord dans quatre régions distinctes : Champagne-Ardenne pour la vallée de l'Arce ; Poitou-Charentes pour la plaine inondable du fleuve Charente ; Rhône-Alpes pour Belledonne-Grésivaudan ; l'Île-de-France pour le Plateau de Saclay. Ils s'inscrivent ensuite dans des contextes à dominante tantôt rurale (cas de l'Arce et de la Charente), tantôt urbaine (cas de Belledonne-Grésivaudan, et *a fortiori* du Plateau de Saclay), si bien qu'il serait presque loisible d'y reconnaître une sorte de gradient d'urbanité croissante. Par leur taille, mais aussi et surtout par la densité des problématiques, ainsi que par la diversité des acteurs et des enjeux qu'ils croisent et relient *de facto*, ces territoires révèlent une complexité chaque fois différente, et semble-t-il progressant encore d'un cas à l'autre. Au demeurant, chacun d'entre eux explore de façon singulière et de manière toujours plus riche et plus complète la problématique du vivant, selon les différentes dimensions²⁷⁹ qui lui ont été reconnues.

²⁷⁹ Il s'agit des différentes dimensions exposées dans la conclusion de la première partie, qui apparaissent comme autant de grandes classes de conditions nécessaires à la poursuite du mouvement de la vie sur Terre.

Localisation des terrains d'étude

Tableau récapitulatif

Chapitre 4

L'eau, la truite et le champagne

L'eau, la truite et le champagne

*La question de l'eau et de sa gestion
dans une petite vallée du Barrois viticole*

Une demande d'intervention motivée

1- Sous l'unicité du vocable, une perception éclatée

- 1.1. - L'eau, un sujet qui ne laisse pas indifférent, mais dont on ne parle pas
- 1.2. - Des appréciations étonnamment contrastées de la situation et des problèmes
- 1.3. - Une reformulation du problème en termes de qualités
- 1.4. - Une vulnérabilité aux risques accrue et très mal identifiée

2- Tout paraît s'opposer à une gestion active et globale de l'eau

- 2.1. - L'eau, une préoccupation récente dans un pays où le champagne représente presque tout
- 2.2. - Une gestion de l'eau très compartimentée
- 2.3. - De nombreux freins à une prise en charge globale de la qualité de l'eau

3- Une configuration exceptionnelle pour une initiative stratégique

- 3.1. - Sortir de la défiance généralisée
- 3.2. - Les *conditions* du changement au cœur du problème
- 3.3. - De l'idée à la mise en œuvre

Épilogue

L'eau, la truite et le champagne

*La question de l'eau et de sa gestion
dans une petite vallée du Barrois viticole*

De janvier à avril 2000, les habitants d'une petite vallée viticole du département de l'Aube ont été invités à se prononcer individuellement sur la question « *des conditions et des moyens pour une meilleure gestion de la qualité de l'eau dans leur vallée* ». D'une grande unité écologique, économique et humaine, la vallée de l'Arce fait figure, au regard de la gestion de l'eau, de maille élémentaire quasi-parfaite. Elle constitue l'archétype d'une conjoncture où la société locale est impuissante à traiter une situation qui se dégrade, alors que le désir de renverser la tendance ne manque pas. Elle fournit également une sorte d'état, ou de référence zéro, quant aux conséquences de l'absence de communication entre acteurs au sujet de l'eau.

Une demande d'intervention motivée

La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Aube, et plus précisément son Directeur, sont à l'origine de cette intervention. Désireux de renforcer les champs de compétence de la D.D.A.F., ce dernier a identifié la gestion de l'eau comme une question potentiellement porteuse pour un redéploiement de ses services. Après avoir trouvé un appui financier auprès de la Direction Générale de l'Administration pour conduire une opération pilote dans ce domaine, il a sollicité les services de l'Institut de Stratégies Patrimoniales.

En raison d'un budget limité, mais aussi par prudence, la démarche proposée consistait dans un premier temps à réaliser un audit exploratoire dans quatre territoires bien différents du département : Nogentais ; Champagne humide ; Champagne crayeuse ; Barrois viticole (cf. carte des régions naturelles, p. 259). Par une dizaine d'entretiens effectués auprès de personnes-clés dans chacun de ces secteurs géographiques, il s'agissait d'avoir une première appréciation de l'accueil réservé à cette initiative et à ce type de questionnement. Au vu des résultats des entretiens,

Vallée de l'Arce et Barséquanais
dans la Région Champagne-Ardenne

La vallée de l'Arce – Carte I.G.N. A3

la D.D.A.F. a décidé de poursuivre la démarche en concentrant le processus sur une seule vallée, celle de l'Arce, située dans le Barséquanais, région vitivinicole autour de Bar-sur-Seine. L'intérêt porté par le Président du Syndicat d'Aménagement de l'Arce à la démarche a achevé de convaincre la D.D.A.F. quant au choix du site retenu ; l'importance des problèmes liés à l'eau dans cette zone et le sentiment selon lequel « *si l'on ne parvient pas à les régler dans ce secteur riche, on n'y arrivera pas ailleurs* », ont fait le reste.

La vallée de l'Arce : une maille territoriale élémentaire

Le bassin versant de l'Arce appartient au secteur central de la région géographique du Barrois. Secteur le plus oriental du département de l'Aube, c'est aussi le plus élevé et le plus accidenté (entre 200 et 350 mètres d'altitude) ; dans un ouvrage traitant de la géographie de l'Aube, paru en 1874, les auteurs qualifient d'ailleurs ces hautes terres de « pays des montagnes », ce que ne contredit pas l'étymologie celte (*bar* signifierait un mont, une forteresse ou une extrémité boisée). Située à la périphérie sud-est du Bassin parisien, la *Côte des Bars* s'est formée à la faveur de l'érosion différentielle entre les marnes kimméridgiennes et les calcaires du portlandien. Cette cuesta dépasse 150 mètres de commandement près de Bar-sur-Seine. Formé d'une grande plateforme de calcaire jurassique inclinée vers le centre du Bassin Parisien, le Barrois est fortement entaillé de plusieurs vallées principales et secondaires (cf. carte du relief des côtes et des substrats géologiques, page suivante). Il est constitué d'austères plateaux où alternent vastes forêts de hêtres ou de pins sylvestres et agriculture céréalière ; de riantes vallées, profondes, mais à fond plat, séparent ces plateaux ; les coteaux qui les bordent, principalement ceux exposés plein sud, accueillent le vignoble. Les deux échancrures majeures de l'Aube et de la Seine délimitent deux sous-ensembles géographiques et humains, le pays de Bar-sur-Aube ou Barsuraubois, et le pays²⁸⁰ de Bar-sur-Seine ou Barséquanais.

Sis en tête du Bassin Seine-Normandie, la vallée de l'Arce - et le Barséquanais - relèvent de l'unité hydrographique « Seine Amont » selon le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Longue d'une trentaine de kilomètres pour quatre mètres de largeur en moyenne, l'Arce, rivière de première catégorie, dont l'appellation dérive du celte « source froide », a donné son nom à la vallée qui l'accueille, à l'instar des vallées voisines qui tirent leur nom des rivières qui les ont creusées. De Fontarce, la source officielle, à la jonction avec la Seine, l'Arce présente un dénivelé d'environ cent vingt mètres.

²⁸⁰ Ce terme de **pays** s'applique à ces deux ensembles, indépendamment et avant toute structuration en **Pays**, au sens des lois « Pasqua-Hoeffel » du 4 février 1995 et « Voynet » du 25 juin 1999. Dans la suite du texte, l'absence ou la présence d'une majuscule à ce terme indique dans quelle acception il convient de le prendre.

Les régions naturelles du département de l'Aube

Relativement étroite et encaissée de Vitry-le-Croisé jusqu'à Ville-sur-Arce, la vallée de l'Arce s'évase avant de se confondre avec celle de la Seine. Égrenés le long de la rivière, les onze villages qui se succèdent du plateau jusqu'à la confluence avec la vallée de la Seine ne dépassent pas 300 habitants pour les deux plus importants²⁸¹. De Fontette à Merrey-sur-Arce, résident ainsi quelque mille cinq cents personnes. Pour l'essentiel, les habitants sont issus de familles de souche locale, chaque commune étant marquée par quelques patronymes dominants.

Les ressources des habitants proviennent en grande majorité de l'agriculture ou d'activités liées à la production de champagne. La vallée comporte environ mille hectares de vignoble répartis sur les coteaux où affleurent les marnes kimméridgiennes, mêlées de colluvions calcaires. Le reste du finage est cultivé en blé ou en colza, le haut des coteaux correspondant au domaine des forêts, ou, plus rarement, des landes (cf. profil page suivante et planches photographiques p. 267 et 268). Des disparités fortes existent entre communes et habitants. La plupart des communes ne dispose que de faibles ressources financières²⁸². La part des retraités et des « r.m.istes » est significative dans certains villages, quand d'autres, comme Ville-sur-Arce, comptent une dizaine de vigneron « manipulants »²⁸³ plutôt aisés.

Le choix des personnes rencontrées

Initialement, environ cinquante personnes devaient être rencontrées. À l'instigation de la D.D.A.F. et du Syndicat d'Aménagement de l'Arce, une réunion de lancement de l'audit a été organisée en présence d'une dizaine de responsables de la vallée (quelques élus, les principaux responsables vigneron et agricoles). Lors de cette réunion, une première liste indicative des personnes à rencontrer a été établie, à partir des trois critères suivants :

- Représentativité stratégique : la totalité des maires des onze communes, les grands élus concernés par le secteur (deux conseillers généraux, le maire de Bar-sur-Seine, un sénateur) et les principaux responsables agricoles et vignerons présents dans la vallée, ayant d'ailleurs aussi un mandat départemental, soit une quinzaine de personnes.

²⁸¹ Les plus petits villages (Chervey, Chacenay, Bertignolles et Saint-Usage) comptent moins de 100 habitants.

²⁸² Le budget annuel de plusieurs communes de la vallée ne dépasse pas les 30 000 euros.

²⁸³ Le vigneron récoltant, encore appelé *récoltant*, cueille lui-même le raisin qu'il livre à la coopérative ou vend à un *négociant*, cependant que le vigneron manipulant ou *manipulant* assure l'ensemble des étapes de la fabrication du champagne jusqu'à sa commercialisation, sous son propre nom ou sous un nom de son choix.

Profil géomorphologique et agroécologique

- Représentativité catégorielle : différents types de vigneron et d'agriculteurs, selon l'âge, la taille de l'exploitation, la sensibilité connue ou supposée aux questions d'eau, l'idée étant de n'oublier aucune sensibilité, aucun type d'acteur. À ces représentants de catégories primordiales se sont ajoutés des retraités, des jeunes, des femmes associées ou non à l'activité professionnelle de leur mari, des résidents de profession non agricole, un professeur des écoles, des responsables d'association de pêche, des chasseurs et des pêcheurs, ces derniers étant souvent viticulteurs ou agriculteurs. En général, le nombre d'entretiens pratiqué, pour un total d'environ quarante-cinq personnes, a été plus important dans les grosses communes que dans les petites. De nouveaux noms sont apparus lors des entretiens, les interlocuteurs étant invités à suggérer des personnes intéressantes à rencontrer au regard de la problématique posée.

- Des experts et des institutions extérieures à la vallée : la nature de la problématique, les considérations parfois techniques auxquelles elle renvoyait et le besoin de préciser l'état d'esprit des différentes institutions au sujet d'une éventuelle initiative en faveur de l'eau à l'échelle de l'Arce ont déterminé la réalisation d'entretiens auprès de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, de l'Agence de l'eau Seine-Amont, de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, de techniciens du Comité interprofessionnel du vin de Champagne (C.I.V.C.), d'un représentant de firme phytosanitaire, des services techniques du Conseil Général, de la Fédération de Pêche et du Conservatoire des Sites Naturels, d'un géologue et d'un historien local, soit au total une dizaine de personnes en plus.

En définitive, soixante-dix personnes ont livré leur expertise, près de soixante d'entre elles habitant dans la vallée.

Trois chapitres pour mieux appréhender les relations des habitants de la vallée de l'Arce avec l'eau, et les questions ainsi soulevées

Les principaux enseignements de l'intervention réalisée dans la vallée de l'Arce sont organisés autour des trois chapitres suivants :

- Le premier chapitre montre comment la question de l'eau dans la vallée révèle l'existence de trois ensembles d'acteurs dont le niveau de préoccupation varie considérablement. Alors que les problèmes liés à l'eau auxquels les habitants se révèlent sensibles sont plus nombreux qu'il n'y paraissait, l'absence quasi-complète de discussion et d'échanges en la

matière empêche toute identification partagée d'une série de risques potentiellement graves pour l'équilibre économique et social de la vallée.

- Toujours à partir de l'expertise des acteurs, les raisons du faible engagement apparent des habitants de l'Arce au sujet de l'eau sont approfondies dans le second chapitre. En fait, un ensemble de phénomènes s'oppose à une gestion active et globale de l'eau, à commencer par le poids de l'histoire et une approche très compartimentée et fort peu responsabilisante de la gestion de l'eau. Plus foncièrement, il s'avère extrêmement délicat pour les élus de la vallée d'oser une initiative sur un sujet qui met en cause toutes les pratiques et tous les comportements, d'autant que les contraintes potentielles induites par certaines réglementations et politiques nationales indisposent les esprits.

- Sous des apparences de situation bloquée de toute part, la vallée de l'Arce présente, à y bien regarder, des conditions assez extraordinairement favorables à une initiative stratégique pour une reconquête de la qualité de l'eau. Plusieurs responsables et acteurs sont d'ailleurs convaincus de l'intérêt d'un projet qui parviendrait à lier qualité de l'eau et qualité du champagne. De l'avis même des responsables de l'Arce, une telle perspective requiert cependant une facilitation extérieure, sans laquelle personne ne prendra le risque de bouger. Un épilogue achève ce troisième chapitre.

L'Arce, en toute simplicité

1- Sous l'unicité du vocable, une perception éclatée

1.1. - L'eau, un sujet qui ne laisse pas indifférent, mais dont on ne parle pas

Les tout premiers entretiens réalisés auprès de plusieurs responsables de l'organisme commanditaire aboutissent à l'idée « *d'une inconscience des vigneron, ceux-ci étant tellement absorbés par les enjeux économiques liés au champagne qu'ils en perdent de vue l'importance de l'eau et risquent même de se retrouver tôt ou tard au pied du mur* ». Lors du repérage des lieux, des artisans et des représentants de commerce, rencontrés fortuitement, concluent de même que « *les vigneron ont un comportement des plus irresponsables et sont des modèles d'individualisme, aveuglés qu'ils sont par l'argent* ». D'aucuns en veulent pour preuve « *l'état de délabrement des églises, dont certaines sont pourtant classées, les budgets communaux étant ridiculement bas, quand les propriétés des vigneron rivalisent de signes extérieurs de richesse, d'un goût parfois douteux* ».

Cependant, les entretiens réalisés dans la vallée suggèrent rapidement une tout autre réalité. Leur durée moyenne avoisine deux heures et trente minutes. À différentes reprises, la personne rencontrée s'est entourée de sa femme, de son fils ou petit-fils, la conversation se déroulant alors à plusieurs, chacun revenant au besoin sur les propos de l'autre et les nuancant. La petite formule, « *l'eau, c'est la vie* » a pratiquement servi de préambule à tous les interlocuteurs. Beaucoup se sont félicités de la démarche entreprise, manifestant un intérêt tout particulier pour ce que les autres habitants de la vallée pouvaient bien avoir à dire sur une telle question : à la présentation orale des résultats de l'intervention, soixante-cinq personnes sur les soixante-dix interrogées étaient présentes, sans compter une dizaine « d'auditeurs libres », non invités.

Cet intérêt manifeste pour l'eau s'accompagne de la conviction que les autres, en revanche, sont des modèles d'insouciance. Les exemples de négligence, de laisser-aller ou de mauvaise volonté abondent pour illustrer le fait. La représentation de l'attitude des autres acteurs à l'endroit de la rivière s'avère également dense de signification. Il est en effet troublant d'entendre à soixante-dix reprises, avec seulement d'infimes variations, l'affirmation suivante: « *Moi, la rivière, je l'aime bien, même si je n'y vais plus guère. Mais les autres, s'ils pouvaient la buser ou la faire disparaître pour passer plus rapidement de l'autre côté de la vallée, il y a longtemps qu'ils l'auraient fait* ». Les entretiens ont apporté un démenti catégorique à cette conviction pourtant partagée par tous. Plus de la moitié des interlocuteurs déclare en effet être très attachée à la rivière ou encore que « *la rivière, c'est sacré* ». Les moins concernés, invités à résoudre le paradoxe d'une rivière considérée comme faisant partie intégrante de la vallée sans pour autant être fréquentée,

auront ce mot : « *une vallée sans rivière, ce ne serait plus une vallée* » ou encore celui-ci : « *la rivière, c'est comme l'église, on n'y va pas souvent, mais elle fait partie du patrimoine* ».

La suite des entretiens a montré que l'eau est un sujet que les habitants de la vallée abordent rarement entre eux. Comme devait le résumer un interlocuteur rencontré en fin d'intervention : « *quand on est entre vigneron, on se demande comment gagner plus d'argent ; mais quand on est à la maison et qu'on entend toutes ces choses à la télé au sujet de la dégradation de l'environnement, alors là oui, j'en parle avec ma femme.* »

1.2. - Des appréciations étonnamment contrastées de la situation et des problèmes

Agrémentée de ses rus affluents et des nombreuses sources qui drainent les vallons intermédiaires, la rivière Arce est la manifestation la plus visible et la plus permanente de l'eau dans la vallée. Quelques retenues, destinées à la lutte par aspersion contre le risque de gel, sont également présentes. Pour le reste, l'eau est avant tout souterraine, soit qu'elle suive les mailles du réseau karstique, soit qu'elle forme la nappe alluviale dont la rivière constitue la partie visible. Occasionnellement, l'abondance des précipitations donne lieu à des ruissellements et des inondations d'une certaine importance.

Trois grandes classes de perception des problèmes, correspondant également à trois attitudes bien distinctes par rapport à la question posée, se distinguent parmi les habitants de la vallée de l'Arce. Les personnes interrogées se répartissent *en nombre à peu près égal* entre ces trois classes.

PREMIER GROUPE : DES ACTEURS SEREINS, ASSEZ NÉGLIGENTS²⁸⁴ AU REGARD DE L'EAU ET DE SA GESTION

Pour un premier ensemble d'acteurs, l'entretien est souvent l'occasion de réaliser qu'ils n'ont jamais eu à s'interroger sur la provenance de l'eau qu'ils consomment, tant pour l'usage domestique que pour l'usage professionnel. Ils déclarent s'en remettre en la matière au sérieux des responsables de syndicats des eaux et des administrations compétentes. De l'absence de message

²⁸⁴ Négligent est ici à prendre dans son sens étymologique « *ne pas s'occuper de, ne pas tenir compte de, ne pas faire cas de* » (*Le Robert, Dictionnaire historique de la langue française*).

Titre illustration : la vallée de l'Arce, secteur aval

particulier venant de ces derniers, ils déduisent : « *notre eau est bonne* » ou encore pensent que, dans l'ensemble, « *la situation est sous contrôle* ». Cela ne les empêche pas de considérer, de même que la plupart des interlocuteurs, que le traitement des eaux usées dans la vallée laisse à désirer²⁸⁵ ou bien que les ruissellements et les dommages qu'ils occasionnent dans les vignes et dans les villages constituent des problèmes non négligeables.

Cette représentation de la situation de la vallée au regard de l'eau est à mettre en rapport avec deux données essentielles. Premièrement, ces acteurs paraissent ignorer les caractéristiques du sous-sol barrois (calcaires fissurés, réseau karstique, vitesse de circulation et de transfert rapide des eaux...). Poussés à préciser une origine pour l'eau de consommation courante, ils évoquent « *une nappe profonde* » ou encore une « *source naturelle* », ignorant que la plupart des captages de la vallée sont superficiels (3 à 4 mètres de profondeur seulement). En second lieu, ces acteurs n'ont généralement qu'une connaissance distante de la rivière, jugée plaisante, mais sans plus.

Dans ces conditions, les seuls problèmes qui demeurent à leurs yeux sont des problèmes particulièrement visibles (certaines formes d'érosion, de ravinements et d'inondations), auxquels s'ajoute le problème des assainissements dont certains effets sont manifestes sur la rivière elle-même. En somme, pour ce groupe d'acteurs, l'eau est principalement appréhendée au travers de sa dimension problématique patente : *elle est considérée comme une gêne ou un facteur dont on cherche à limiter les dégâts ou à se débarrasser en favorisant son écoulement au plus vite*. Pour le reste, ces acteurs ne manifestent pas de préoccupation particulière et se révèlent assez insouciants.

DEUXIÈME GROUPE : DES ACTEURS SOUVENT TRÈS INQUIETS ET MÉFIANTS

ENVERS LES NORMES ET LA GESTION COURANTE DE L'EAU

Diamétralement opposé, un second ensemble de personnes exprime une vive inquiétude au regard de la situation actuelle et une préoccupation souvent forte par rapport à l'avenir. Plusieurs pères de famille avouent même être « *tétanisés* » par la situation. Ces personnes se démarquent des précédentes dans la mesure où elles mettent en rapport des informations, des signes, des problèmes et des aspects différents de l'eau, là où les premiers disjoignaient et considéraient isolément des

²⁸⁵ Seulement deux communes possèdent une station d'épuration (Vitry-le-Croisé et Ville-sur-Arce). Pour les autres communes, les habitants ne disposent au mieux que d'une fosse septique, plus ou moins fonctionnelle et souvent mal entretenue selon les spécialistes. Au surplus, des cas de vidange nocturne de fosses septiques dans les caniveaux sont rapportés, quand des canalisations ne se déversent pas directement dans la rivière. Il s'ensuit des gênes perceptibles par tous (au pied de certains ponts, la rivière est souvent malodorante en été) et la question des risques sanitaires fait souci à certains maires, notamment pour les enfants qui viennent s'amuser dans l'eau. Cette situation est vécue comme une anomalie, voire un *trait de sous-développement* par beaucoup d'interlocuteurs, et comme une preuve du caractère velléitaire des politiques publiques relatives à l'eau.

**Titre d'illustration : Le difficile mariage de la vigne et de
l'eauXX**

problèmes apparents. Ces personnes partagent également trois autres traits majeurs. Elles suivent généralement de très près les évolutions de la rivière, notamment parce qu'elles y ont pratiqué la pêche ou parce qu'elles apprécient son voisinage. En second lieu, les caractéristiques du sous-sol leur sont généralement connues. Enfin, la multiplicité des négligences et des rejets de substances diverses constatée à l'échelle du bassin versant leur font craindre un niveau de pollution élevé ; les affaires récentes de l'amiante et de l'E.S.B.²⁸⁶ les incitent à penser plus généralement que ce qui était acceptable hier peut très bien s'avérer meurtrier demain, d'où une très grande défiance à l'encontre des normes et des systèmes d'homologation²⁸⁷ relatifs aux différentes substances phytosanitaires appliquées à la vigne (cf. les deux illustrations suivantes).

Plusieurs conséquences découlent de ces faits. Même quand elles ne savent pas précisément d'où provient l'eau qui alimente les points de captage, ces personnes craignent que, par infiltration, par ruissellement ou directement par la rivière, des substances nocives circulent, pour rejoindre les nappes, affecter la vie de la rivière, voire détériorer la qualité de l'eau hors de la vallée avec des effets en retour négatifs pour la vallée elle-même et sa réputation. Plus généralement, les acteurs de ce groupe formulent une appréciation très critique à l'encontre de tout ce qui est fait, volontairement ou non, dans le sens d'une évacuation plus rapide des eaux du bassin versant. Elles établissent aussi un lien étroit entre la qualité de l'eau et la quantité disponible, là où les acteurs précédents ne voyaient pas d'inconvénient à favoriser la « vidange accélérée » du bassin versant. Cette appréciation va généralement de pair avec l'idée selon laquelle : « *faute de remonter aux causes profondes des problèmes de ravinement et de ruissellement observés, c'est-à-dire, faute de remettre en question le tassement des sols, l'aménagement général des coteaux avec les plantations dans le sens de la pente, la suppression des boqueteaux et des vergers..., non seulement les problèmes indésirables ne peuvent que perdurer, mais en outre les actions conduites porteront préjudice aux autres aspects du territoire, notamment à la rivière et à la capacité de rétention globale de l'eau par le bassin versant* ». D'ailleurs, pour ces acteurs, l'état général de la rivière fait presque systématiquement figure de révélateur ou de miroir de la situation de l'eau et de sa gestion dans l'ensemble du bassin versant. Enfin, certains dénoncent l'approche dominante où « *le technicien considère que le meilleur produit de traitement est celui qu'on ne sait pas retrouver lors des analyses* ». Loin de les rassurer, cette sorte de « *fuite en avant* » rend très perplexes deux vigneronnes qui craignent ainsi de contribuer, sans le vouloir, à rendre pour longtemps la vallée impropre à la vie de leurs enfants et petits-enfants.

²⁸⁶ Encéphalopathie spongiforme bovine, plus connue sous le nom de « maladie de la vache folle ».

²⁸⁷ La déroute de l'herbicide « Pledge », dont la phytotoxicité à l'encontre de la vigne a été établie au moment précis où se déroulait l'intervention, et ce, alors qu'il était porté au pinacle depuis quelques années par les organismes professionnels, a visiblement donné à réfléchir à plusieurs vigneronnes.

**Délai de transmission des produits phytosanitaires de la surface
vers les eaux souterraines**

**En Champagne-Ardenne, la pression polluante maximale coïncide,
pour les produits phytosanitaires,
avec les régions viticoles**

**TROISIÈME GROUPE : DES ACTEURS CIRCONSPECTS, MAIS CONFIANTS DANS LES
EFFORTS DE GESTION RÉALISÉS DEPUIS QUELQUES ANNÉES**

Le dernier ensemble d'acteurs a une attitude moins affirmée, dans un sens ou dans l'autre, considérant qu' « *il n'y a pas de problème majeur aujourd'hui par rapport à l'eau, mais qu'il importe de ne pas relâcher les efforts*²⁸⁸, afin de faire en sorte qu'aucun problème grave ne survienne à l'avenir ». Le risque d'un « dérapage » du prix de l'eau est bien identifié. Il en va de même pour le risque de perte d'autonomie des habitants de la vallée au regard de leur approvisionnement en eau, notamment si les réglementations se durcissent en matière d'assainissement, de normes pour l'eau potable ou encore d'utilisation de l'eau de la rivière à des fins d'aspersion contre les gels de printemps.

La rivière donne lieu à des développements plus ou moins fournis, beaucoup regrettant qu'elle connaisse des assecs sur certains de ses segments à la saison estivale. Toutefois, son état général n'est pas appréhendé spontanément comme un révélateur de la circulation de l'eau dans le bassin versant. Par ailleurs, ces acteurs sont souvent à la recherche de solutions quant à la gestion des fonds de cuve, au traitement des eaux de lavage des matériels agricoles, ainsi que des bidons vides de produits phytosanitaires. La question des ruissellements et des ravinements est envisagée comme un problème à part entière, auquel sont cherchées des réponses techniques lourdes (bassins de rétention en particulier).

En somme, pour ces acteurs, la question de l'eau et de sa gestion renvoie à de nombreux aspects appréhendés de manière assez éclatée. Il n'en reste pas moins un certain niveau d'inquiétude et de vigilance, qui justifie une poursuite active des efforts à tous les niveaux. Aussi, l'intérêt croissant de la profession vitivinicole pour les questions d'environnement au sens large est-il jugé de bon augure.

²⁸⁸ Par exemple, les organismes techniques ont pris conscience du fait que les vignerons mélangent souvent trois herbicides différents « *afin de venir à bout de l'herbe* », alors qu'un seul suffirait dans la plupart des cas. Au moment de l'intervention, les organismes techniques introduisaient tout juste l'idée auprès des viticulteurs que la source majeure de pollution provenait des fonds de cuves de traitement et des bidons, vidés sur les chemins, sur la route, voire lavés dans les cours de ferme ou à proximité immédiate de la rivière ; la concentration élevée de la matière active et son écoulement affectent en effet de manière beaucoup plus immédiate et significative la qualité de l'eau.

Les trois classes d'attitude au sujet de l'eau et de sa gestion
dans la vallée de l'Arce

1.3. - Une reformulation du problème en termes de qualités

Bien que les interlocuteurs aient plus de facilité à parler de l'eau au travers des problèmes ou des risques qu'ils identifient, il est possible de reformuler leur perception sous la forme d'attributs ou de qualités de l'eau auxquels ils attachent de l'importance : le terme générique de « qualité » est retenu à cet effet dans les lignes suivantes. Dès lors, l'unité sémantique du terme eau disparaît. Les grandes qualités fréquemment évoquées sont :

- **Le caractère potable de l'eau du robinet**, lui-même décomposé en qualités élémentaires : goût ; parfois, pureté bactériologique, composition physico-chimique (notamment teneur en calcaire, en nitrates, turbidité). Quelques-uns y ajoutent la teneur en microcontaminants ou en hydrocarbures (une part significative des vignes - 40 % de la surface - dispose d'un système de lutte contre le gel à base de chauffeuses, sortes de lampes à fuel réparties régulièrement dans la vigne et d'une contenance de dix-huit litres : plusieurs vigneron estiment qu'en moyenne une chauffeuse par hectare se renverse chaque année). Il importe de noter qu'une grande majorité des personnes rencontrées ne boit pas l'eau du robinet, lui préférant de l'eau en bouteille ou disposant d'un appareil filtreur plus ou moins sophistiqué, la principale raison avancée pour ce comportement étant le « *fort goût de chlore* ».
- **La maîtrise du prix de l'eau** : Les habitants de Ville-sur-Arce sont tout particulièrement sensibles à cet aspect. La réalisation d'une station d'épuration dans leur commune s'est imposée après une grave pollution de l'Arce par des eaux usées et des déchets issus des pressoirs. En contrepartie, les habitants et les manipulant paient l'eau sensiblement plus cher que dans les autres communes de la vallée, à savoir 6 euros/m³ pour les manipulant contre 3 euros/m³ pour le reste des habitants. Des élus d'autres communes remarquent d'ailleurs qu'un tel prix de l'eau serait inacceptable pour nombre de leurs concitoyens.
- **La sécurité par rapport à l'approvisionnement en eau, appréhendée essentiellement par le biais de sa disponibilité en quantité et qualité suffisante** : Les élus, des responsables de syndicats des eaux et des responsables vigneron formulent spontanément cette qualité, là où beaucoup d'autres l'omettent tant ils sont habitués à ne pas se poser de question à ce sujet. Ces différents responsables insistent tout spécialement sur la disponibilité de l'eau à l'époque des vendanges, les quantités utilisées pendant les deux mois critiques étant deux fois supérieures à celles consommées par les ménages durant une année. La disponibilité de l'eau est également

indispensable aux systèmes d'aspersion pour lutter contre le gel de printemps²⁸⁹ ; en l'occurrence, elle implique principalement la rivière et la nappe superficielle. Pour certains maires, la disponibilité renvoie aux risques d'incendie et à leur désir de constituer des retenues d'eau pour faire face à un sinistre, le cas échéant.

- **L'autonomie de la vallée par rapport à l'eau** : seuls certains acteurs mentionnent cet aspect, à leurs yeux très important. Ces mêmes personnes redoutent, tant pour des raisons d'indépendance et de vulnérabilité que de coût, le jour où les besoins en eau de la vallée devront être satisfaits par des captages situés au loin. Pour la plupart, les autres acteurs, y compris ceux que leur activité conduit à en consommer de grandes quantités, ne s'interrogent même plus sur les conditions de la pérennité de l'approvisionnement en eau, tellement ce dernier paraît automatique.

- **La sécurité par rapport aux risques d'érosion liés à l'eau** : à plusieurs reprises, des coulées de boues et de cailloux ont envahi des villages de la vallée suite à un violent orage estival²⁹⁰. La sécurité au regard de l'eau revêt néanmoins différents aspects : elle renvoie au maintien de l'ordre social, au coût pour les communes du nettoyage des rues suite à des phénomènes de ruissellement, à l'image des vigneron dans la société locale, à la responsabilité des élus face à l'accident quand des ravinements se produisent sur la route... Seuls trois vigneron se déclarent vraiment préoccupés par l'érosion des sols, eu égard aux pratiques culturelles en vigueur, et s'attendent même à un grave problème avant cinquante ans, au rythme où la fertilité et la structure des sols se dégradent.

- **La qualité de l'eau de la rivière**, assez souvent assimilée à la qualité de la rivière elle-même : si les pêcheurs sont les plus prolixes et les plus précis dans ce domaine, ils n'en sont pas moins rejoints par beaucoup d'autres habitants pour caractériser les différents aspects, importants à leurs yeux, de cette qualité. Ainsi d'énoncer la qualité visuelle (limpidité, transparence, couleur bleutée, absence d'algues...) ; la qualité bactériologique ; la teneur en microcontaminants divers ; la qualité olfactive (fraîcheur des fragrances...) ; l'abondance de l'eau ; la régularité de son débit ; ses mouvements dans la rivière, eux-mêmes dépendants de l'existence de seuils de tuf, de la présence de souches... ; la qualité du biotope ; l'abondance des poissons...

²⁸⁹ En 1995, un conflit a été évité de justesse alors qu'un gel printanier prolongé a mis la rivière à sec, dressant les vigneron de l'aval contre ceux de l'amont, accusés de garder toute l'eau pour eux. La bataille s'est également déroulée sur un autre front, opposant les vigneron à la Fédération de Pêche.

²⁹⁰ L'orage du 14 juillet 1997 (70 mm de pluie en 30 minutes), à deux jours de la fête du champagne, a marqué les esprits : en moins de deux heures, des flots d'eau et de gravats ont envahi le centre de Ville-sur-Arce. Le jour de la fête, les rues et le bas des maisons étaient encore maculés de boue, en dépit du nettoyage motivé auquel les habitants s'étaient livrés sans relâche.

- **La circulation générale de l'eau dans le bassin versant** : bien qu'assez rarement formulée, il s'agit sans doute d'une qualité importante qui recouvre là encore différents aspects : capacité d'infiltration de l'eau dans le sol ; capacité de rétention de l'eau par les sols ; modalités et vitesses d'écoulement de l'eau... Toutes ces dimensions interagissent avec d'autres compartiments du territoire, en particulier les sols, les différents aménagements fonciers...
- **Le devenir aval de l'eau issue de la vallée de l'Arce** : quelques personnes seulement se sentent responsables de l'eau quittant leur vallée, de ses effets possibles pour les rivières, les nappes, les besoins des hommes et des organismes vivants.

Au-delà de leurs manifestations patentes, l'eau et la qualité de l'eau font donc l'objet d'appréciations variables et renvoient à des aspects différents, dépendants des objectifs, des intérêts, des préférences, des responsabilités et des projets de chaque acteur. Plutôt que de se limiter aux seuls problèmes apparents formulés spontanément par les acteurs, l'explicitation des grandes dimensions ou qualités de l'eau ou liées à l'eau auxquelles ils accordent de l'importance, se révèle riche de quatre grands enseignements :

1- L'identification des différentes qualités varie d'un acteur à l'autre. Si certaines sont communément identifiées, les autres, le plus souvent, ne sont portées que par certaines personnes, sans que cela signifie au demeurant qu'elles soient de moindre importance. Ainsi, aucun acteur ne porte à lui seul l'ensemble des grandes qualités évoquées (cf. essai d'inventaire exhaustif des qualités, page suivante).

2- Non seulement certaines de ces qualités demeurent non formulées ou n'émergent qu'en filigrane à l'occasion de la formulation de tel ou tel problème, mais surtout la question des rapports ou des relations entre les différentes qualités donne rarement lieu à des considérations développées.

Ces relations sont toutefois pressenties ou supposées par certaines personnes, notamment des élus locaux et des passionnés de la rivière. En cherchant à rétablir des seuils ou de petits barrages sur l'Arce, ils espèrent mieux retenir l'eau dans la rivière pour des motifs touristiques ou piscicoles, mais aussi pour disposer d'une réserve d'eau en cas d'incendie ou encore pour faire remonter le niveau de la nappe alluviale, afin d'éviter une pénurie d'eau en période de vendanges. À l'inverse, d'autres craignent que la rétention de l'eau favorise le dépôt et l'infiltration de substances indésirables dans les nappes et se demandent donc si, à la limite, il n'est pas encore préférable que l'eau quitte la vallée au plus vite...

De l'unicité du vocable eau aux multiples facettes de la qualité de l'eau

3- Les relations entre les différentes qualités ne sont pas établies une fois pour toutes. Si certaines semblent acquises, notamment le lien entre potabilité, disponibilité et mode général de circulation des eaux dans le bassin versant, il s'avère difficile, avec les connaissances disponibles, de préciser quelle est l'intensité de ce type de lien, c'est-à-dire le degré de dépendance ou d'influence de ces qualités les unes par rapport aux autres. Il en va de même pour la nature de ces relations : évoluent-elles ou non toujours dans le même sens ? Selon les pratiques effectives et les modes de gestion en vigueur, ces relations sont-elles susceptibles de varier et comment ?

4- Avant même d'entrer dans des considérations de ce type, force est de constater l'absence de toute reconnaissance partagée par les différents acteurs de la vallée de ce *faisceau de qualités liées à l'eau*. En d'autres termes, il n'existe aucun référentiel commun, qui pourrait permettre aux acteurs de savoir où ils en sont et de partager ensemble ce qui leur importe vraiment. Le seul moyen qu'ils ont d'approcher ce référentiel se fait au travers des problèmes apparents, des observations personnelles et des informations éparses qu'ils obtiennent. De là une grande disparité d'appréciation quant à la situation actuelle concernant l'eau et son devenir, situation que le déficit de communication entre acteurs sur le sujet ne permet pas de dépasser. Il est notable cependant que les amoureux de la rivière soient souvent ceux qui mettent le plus en cause les modifications apportées à l'ensemble du bassin versant et les modes de gestion des situations et des problèmes : ces personnes « lisent » dans les problèmes de la rivière les changements plus globaux.

1.4. - Une vulnérabilité aux risques accrue et très mal identifiée

En l'absence d'un référentiel commun, aucun acteur ne dispose d'une vue synoptique des problèmes de l'eau, de leur évolution potentielle et des risques associés, puisque chacun s'intéresse de préférence à tel ou tel aspect, sans jamais pouvoir mettre en rapport l'ensemble des données liées à l'eau, et entrevoir d'éventuels effets systémiques. Au demeurant, les menaces et les risques qui pèsent sur la vallée resteraient certainement inaperçus du touriste de passage, venu renouveler sa cave chez un producteur local de champagne ; il quitterait sans doute les lieux, rassuré d'avoir trouvé une vallée riante où tout fleure bon le terroir, parsemée de villages charmants aux coteaux couverts de vigne : un archétype de la France rurale et bucolique.

Le croisement des expertises recueillies révèle pourtant une situation générale marquée par une grande vulnérabilité potentielle sur fond de dégradation, lente mais continue, de la qualité de

l'eau. Dégradation lente tout d'abord dans la mesure où : le tassement²⁹¹ des sols favorise les ruissellements chargés de matière organique et de matière active ; les ruissellements répétés ne cessent d'affecter la rivière ; l'érosion des sols et la baisse de fertilité sont bien réels, selon plusieurs observateurs et experts ; les traitements appliqués à la vigne sont toujours fréquents (en moyenne, au moins douze passages par campagne) et le recul nécessaire quant aux effets de certaines familles de molécules ou molécules-filles est toujours très insuffisant²⁹². Poursuite de la dégradation surtout, dans la mesure où tous les aménagements, tous les actes quotidiens concourent à accentuer l'écoulement rapide de l'eau, rien n'étant vraiment fait dans *l'intention* de retenir l'eau et d'en assurer une gestion fine.

À partir des différentes expertises recueillies, il est difficile de ne pas avoir le sentiment qu'à ce rythme les habitants de la vallée s'exposent à une vulnérabilité croissante, c'est-à-dire à des risques accrus, voire majeurs, susceptibles de déstabiliser l'équilibre apparent et l'économie de la vallée. Deux grands types de vulnérabilité peuvent être distingués, une *vulnérabilité interne* et une *vulnérabilité externe*. Par opposition à la vulnérabilité interne, la vulnérabilité externe fait intervenir des forces, des acteurs et des institutions extérieurs à la vallée.

La vulnérabilité « interne » suit un continuum allant du risque d'incident ponctuel, dans l'espace et dans la durée, au risque de catastrophe étendue en surface et prolongée dans le temps. Elle peut se manifester à l'occasion de la pollution accidentelle d'un point de captage, suite au renversement d'un épandeur de traitement ou d'un camion de fuel, et peut aller jusqu'à des coulées de boues et des glissements de terrain importants après un gros orage estival, en passant par l'assèchement brutal de la rivière au printemps consécutivement à une période de gel persistante²⁹³. Une onde de choc pourrait s'ensuivre, entraînant un conflit local (querelle entre les vigneronnés situés en amont et ceux situés en aval), ou bien une querelle entre les viticulteurs et la Fédération de pêche. Il est tout à fait réaliste de prévoir la fermeture des captages d'eau superficiels, à en juger par plusieurs exemples voisins et d'après l'évolution de certains paramètres qualitatifs fournis par

²⁹¹ Les techniciens viticoles comptent un minimum annuel de dix passages d'engins viticoles. En conséquence, de nombreux vigneronnés labourent leur vigne chaque année, afin de lutter contre le tassement du sol.

²⁹² Selon des experts, des substances particulièrement toxiques sont toujours appliquées pour lutter contre certaines maladies ; il est toujours possible d'acheter de la simazine alors que son usage est normalement prohibé ; des mélanges de substances diverses sont fréquemment pratiqués... Les agriculteurs de la vallée ne sont pas les derniers à dénoncer les excès de leurs confrères viticulteurs, dont ils sont régulièrement les victimes (les eaux de ruissellement, chargées d'herbicides, font régulièrement dépérir des surfaces de céréales, situées en contrebas des vignes).

²⁹³ Les systèmes d'aspersion contre le gel utilisent en moyenne 60 m³ d'eau par heure et par hectare, ce qui, pour une nuit complète, équivaut à une pluie de 100 mm d'eau, dont l'essentiel rejoint la rivière, en étant chargé de matière organique et d'éléments minéraux. Répété plusieurs nuits d'affilée, cet apport massif d'eau constitue une perturbation forte pour les sols comme pour la rivière qui prend l'allure d'un torrent de boue. Dans la vallée de l'Arce, plusieurs dizaines d'hectares de vignoble sont protégés contre le gel par le biais de systèmes d'aspersion.

la D.D.A.S.S.²⁹⁴. Dès lors, non seulement les habitants risquent de perdre leur autonomie quant à l'approvisionnement en eau, mais un renchérissement du prix de l'eau est également à craindre. Compte tenu des grands volumes d'eau utilisés dans le processus de fabrication du champagne, une augmentation des coûts de production de ce dernier, aussi brutale qu'importante, pourrait en résulter. Certains responsables d'administrations commencent d'ailleurs de s'en soucier, car ils réalisent que le problème se retrouve un peu partout dans le Barséquanais... Il en résulte un risque supérieur, celui d'avoir besoin d'aller chercher l'eau encore plus loin, avec les inconnues et les surcoûts que cela comporte.

La vulnérabilité « externe » peut revêtir plusieurs formes et s'exprimer par deux canaux différents. Le sujet est presque tabou tant il fait frémir : les acteurs qui en parlent ne l'évoquent d'ailleurs qu'en fin d'entretien et à demi-mot. Chacun convient de la dépendance poussée de l'économie des vallées du Barséquanais à l'égard du champagne, produit noble et festif par excellence, en conséquence tout particulièrement vulnérable au « *sale coup médiatique* ». La survenue d'un tel incident pourrait faire suite à un scandale relatif à la teneur en produits phytosanitaires de certains captages qui impliquerait au premier chef l'activité viticole, relativement épargnée en France jusqu'aujourd'hui²⁹⁵ ; le risque de détection de traces de produits phytosanitaires dans du champagne ne peut pas non plus être écarté, même si, à ce jour, les analyses effectuées par la profession se veulent rassurantes : l'affaire de l'eau Perrier, dans laquelle des traces de benzène avaient été identifiées, provoquant une chute, puis une contraction durable des ventes, a alerté la profession champenoise quant à la réalité de ce risque. Une autre source de vulnérabilité, bien que sans doute moins imminente et ciblée, proviendrait de la mise en cause de l'aménagement global des coteaux viticoles en cas de grosse inondation à l'aval et notamment à Paris.

La seconde voie de mise en cause globale pourrait venir du marché. Plusieurs acteurs dans la vallée s'inquiètent de la montée en puissance de vins pétillants étrangers, produits notamment en

²⁹⁴ Dans un bilan départemental publié par la D.D.A.S.S. en 1999, le captage de Chacenay, situé dans la vallée de l'Arce, fait d'ailleurs partie de la quarantaine de « points chauds » (14% des unités de distribution en eau potable du département), recensés pour un dépassement régulier des normes en matière de molécules phytosanitaires. De 1997 à 1999, des teneurs en atrazine, simasine et terbuthylazin, sensiblement supérieures à la moyenne, ont été décelées à plusieurs périodes critiques de l'année. Ce captage assure l'approvisionnement en eau de trois communes, dont l'une accueille, depuis 2002, le nouveau bloc scolaire de la vallée.

²⁹⁵ L'abaissement continu des seuils rend ce scénario tout à fait réaliste. Il n'est pas difficile d'imaginer les raccourcis sémantiques auxquels ne manqueraient pas de se livrer les médias : « *Le champagne empoisonne l'eau* », ou pis : « *Ce champagne qui nous empoisonne la vie* ». En 1998, des taux anormalement élevés de diuron ont été décelés dans la nappe phréatique qui alimente la ville de Reims. La réactivité du Comité interprofessionnel du vin de Champagne (C.I.V.C.) et de l'administration a permis d'étouffer dans l'œuf toute dérive médiatique : le diuron a rapidement disparu au profit d'une autre molécule, considérée comme moins nocive.

Australie²⁹⁶, dans des conditions écologiques très supérieures au champagne, quand elles ne sont pas assimilables à de la viticulture biologique. Non seulement la qualité de ces vins pétillants ne cesse de croître au point d'inquiéter sérieusement certains producteurs de champagne, mais se profile également le risque d'une différenciation commerciale sur fond de production biologique et, - pourquoi pas ? -, de discrédit des conditions de production « environnementally unfriendly » du champagne français. Si la menace ne semble pas devoir se réaliser à court terme, la perspective d'une opinion publique toujours plus sensible à l'argument écologique ne peut être écartée, dans le cas où la qualité de l'eau constituerait un problème plus évident. Alors que la gestion de la qualité de l'eau devient une composante locale, nationale et mondiale de la compétitivité des territoires, qui peut assurer que le risque évoqué ci-dessus n'existe pas pour le champagne ?

²⁹⁶ En page 17 de son édition du 10 juillet 2002, *Le Monde* titre « Les vins australiens disputent aux français leur hégémonie ». L'article relate la percée réalisée en quelques années par les vins australiens sur le marché mondial, au point de supplanter en volume les ventes de bordeaux et de bourgognes en Grande Bretagne et en Irlande. Avec quelques 400 millions de litres de vin exportés au cours de l'année 2001-2002 – rien que pour la Grande Bretagne, les ventes sont passées, entre 1988 et 2001, de 540 000 à 140 millions de litres – les producteurs australiens ont vendu davantage de bouteilles à l'étranger que sur leur marché intérieur. Ils totalisent désormais 27% des importations américaines, contre 22% pour les vins français. La moitié des vins australiens se commercialise dans une fourchette de 1,5 à 3 euros la bouteille. Face à cette concurrence impitoyable, certains viticulteurs français dénoncent le carcan des coûts liés aux règles des appellations d'origine contrôlées (A.O.C.). Les producteurs de champagne en revanche se satisfont du système qui leur octroie l'exclusivité de l'appellation champagne.

2- Tout paraît s’opposer à une gestion active et globale de l’eau

Près des deux-tiers des interlocuteurs, avec une conscience et une connaissance plus ou moins précise des problèmes, en arrivent à déclarer, plutôt vers la fin de l’entretien, que « *la question de l’eau risque de devenir un problème dans les années à venir, si rien de spécial n’est fait à son sujet dans la vallée* ». Le risque est donc présent dans les esprits d’une poursuite, ou d’une correction insuffisante de la dégradation, jusqu’au jour où un seuil d’irréversibilité pourrait être franchi. Il convient donc de comprendre pourquoi les actions en restent à ce qu’elles sont.

2.1. - L’eau, une préoccupation récente dans un pays où le champagne représente presque tout

Pays de champagne, pays de cocagne ? La réussite économique de la dernière décennie masque une profondeur historique nettement moins riante. L’image dominante du vignoble du pays de Reims, de la bourgeoisie vigneronne et des grandes maisons de renom mondial, oblitère une réalité historique et sociologique plus complexe au sein même du vignoble d’appellation champenoise.

L’introduction de la vigne dans la région remonte aux Gallo-Romains. Sa culture s’est ensuite développée sous l’impulsion des abbayes (Molesmes et Clairvaux). Vin de consommation courante au XIX^e siècle, à destination notamment des ouvriers parisiens, le vin aubois est un vin léger et bouqueté, dont le prix est faible ; il est alors teinté par des baies de sureau pour le conformer au goût de l’époque. Bientôt concurrencé par les vins du Midi²⁹⁷ et frappé par le phylloxéra qui fait son apparition en 1888 et cause rapidement sa ruine, le vignoble aubois connaît une longue période de déclin. Commencée en 1896, la reconstitution du vignoble n’est pas achevée avant 1912 : la surface plantée en vigne atteint désormais à peine le tiers de ce qu’elle était avant la maladie.

La vie paysanne dans les vallées du Barséquanais est alors particulièrement difficile. Les anciens se souviennent de la dureté du labeur quand il fallait désherber les rangs de vigne à la main et de la maigreur des rendements certaines années, où le mauvais temps empêchait toute maîtrise

²⁹⁷ Dès lors, afin de mieux valoriser leur production, les vigneronns aubois s’emploient à vendre leur vin aux négociants et producteurs de champagne de la Marne, dès la fin du XIX^e siècle. Ils ont plusieurs atouts pour cela : ils sont champenois ; leur vin est de bonne qualité ; la reconstitution du vignoble aubois se termine alors que la Marne est en pleine crise phylloxérique ; les ventes de champagne sont en expansion.

dans la propagation du mildiou. À cette époque, avec moins de deux hectares de vigne, le vigneron aubois est un petit propriétaire ; sa propriété est de surcroît très fragmentée ; il a souvent besoin d'un travail à façon pour compléter le maigre et aléatoire revenu de ses vignes.

Quand en 1911, un décret exclut l'Aube de l'appellation champenoise, la détresse est grande dans les vallées du Barséquanais et du Barsuraubois. En dépit d'un important soulèvement populaire suscité par ce « décret inique » comme l'appellent les textes d'alors, il faudra attendre 1927 pour que justice soit faite. Soixante communes de l'Aube sont alors réintégrées dans l'appellation champenoise, à condition toutefois de reconvertir le vignoble en cépage noble, pinot noir ou chardonnay²⁹⁸. La misère de toutes ces années a fait que nombre de vigneron n'ont pas relevé une seconde fois le défi. Des 23 000 hectares de vigne que comptait l'Aube en 1852 et des 16 000 en appellation champagne qui lui furent reconnus par la première grande loi sur la délimitation des zones d'appellation contrôlée, principalement dans le Barrois, il n'en restait plus que 1 000 en 1955. Depuis, la reconquête ne s'est opérée que progressivement pour atteindre aujourd'hui 6 625 hectares, qui assurent le quart de la production globale de champagne²⁹⁹. La taille moyenne des propriétés viticoles est d'environ un hectare, le détenteur de trois à quatre hectares s'apparentant à un « grand propriétaire ». Le prix de l'hectare de vigne en appellation champenoise varie entre 250 000 et 350 000 euros, des envolées à 450 000 euros étant rapportées. Les deux pages suivantes précisent l'aire actuelle d'extension du vignoble en appellation Champagne, à l'échelle de la Région Champagne-Ardenne d'une part et à l'échelle du Barséquanais d'autre part.

Comme le soulignent des interlocuteurs témoins du changement d'époque et de la lente et difficile reconquête de la vigne, *« il n'est pas possible de faire abstraction de l'angoisse sourde et prégnante du passé, transmise par la chair et les histoires de famille, pour qui veut comprendre la situation présente et tenter de la faire évoluer »*. Plusieurs connaisseurs du secteur brossent le portrait type de l'actuel vigneron aubois : *« âgé d'environ quarante-cinq ans, il gardait, petit, les vaches de ses parents, dans un pré inondable, situé le long de l'Arce précisément ; ses parents ne mangeaient pas à leur faim, travaillaient dur pour un maigre gain, puis se sont retrouvés avec des droits à planter dans les années 1960-1970. Il en a gardé un esprit économe, quand la réussite de ces dernières années ne lui est pas montée à la tête. Les deux tiers des habitants de la vallée sont issus de cette même trajectoire »*.

²⁹⁸ Les négociants marnais avaient incité les vigneron aubois à replanter en cépage gamay, moins sensible au gel, donc plus productif, mais produisant un vin de moindre qualité.

²⁹⁹ En comparaison, le département de la Marne a porté sa surface en appellation champagne de 19 500 hectares en 1927 à environ 22 000 hectares aujourd'hui. Dans une perspective d'augmentation de la superficie du vignoble, les spécialistes considèrent que le département de la Marne arrive à saturation, alors que l'Aube présente encore de très bons terrains. À lui seul, le Barséquanais compte 4 395 hectares de vignoble champenois contre 1950 pour le Barsuraubois.

La Champagne viticole

**Aire d'extension du vignoble dans le Barséquanais
et communes viticoles**

Les dernières décennies ont ainsi été marquées par un formidable effort de reconstitution d'un vignoble performant. Toutes les énergies ont été canalisées vers ce seul objectif et il a fallu attendre le début des années 90 pour que des résultats arrivent enfin, en même temps que le marché du champagne connaissait un véritable essor³⁰⁰. Et encore, après une flambée des cours du champagne, une déprime très nette du marché est-elle intervenue. Il s'est produit un phénomène de report des acheteurs sur d'autres vins, en raison d'un niveau de prix trop élevé ; il a fallu plusieurs années avant que s'observe un retour des consommateurs.

Cela explique qu'aujourd'hui encore, l'essentiel de l'énergie et des efforts de la profession demeure toujours tendu vers la maîtrise de la production. La crainte du gel, la crainte de la « petite récolte », la crainte de « ne pas faire son quota », la crainte du coup de mildiou... obsèdent toujours les esprits. Cela fait trop peu d'années que la viticulture se porte bien en pays aubois, que les rendements sont relativement maîtrisés, pour que le nombre de kilos de raisins à l'hectare cesse d'être le critère absolu d'appréciation d'une bonne récolte. En conséquence, le maître mot de la vallée, entendu tant de fois, demeure « *qui peut le plus, peut le moins* »³⁰¹. De là une propension générale à la surprotection de la vigne et du raisin par des systèmes antigels déclenchés précocement, par des traitements souvent pléthoriques appliqués à la vigne, ainsi qu'un désherbage systématique et intégral, qui font dire au représentant d'une grosse société de produits phytosanitaires que, contrairement à sa réputation de produit noble, la viticulture pratiquée en Champagne s'avère l'une des moins soucieuses de l'environnement³⁰². Les œnologues vont même jusqu'à dire qu'une spécificité champenoise existe en la matière. Les possibilités offertes par l'œnologie³⁰³ dans le cas du champagne permettraient de s'affranchir dans une assez large mesure

³⁰⁰ En 1775, peu de temps après que Dom Pérignon eût notifié la merveilleuse technique de vinification, le roi de France achetait 1505 bouteilles en provenance d'Épernay ; un chiffre à comparer avec les quelques 320 millions de cols vendus au monde entier en 1999 sous l'appellation champagne (Jean-Claude Ribaut, « Le champagne, invention du millénaire », *Le Monde*, le 8 décembre 1999, page 30).

³⁰¹ Afin d'atteindre leur quota de treize tonnes de raisins vinifiables par hectare, les viticulteurs visent en fait un rendement supérieur. Ainsi sont-ils assurés de « faire leur quota », d'où l'expression « qui peut le plus, peut - *a fortiori* - le moins ».

³⁰² En comparaison des 30 000 à 45 000 euros de marge brute par hectare et selon les niveaux d'appellation que permet de dégager la culture de la vigne en région champenoise, les 1300 à 1500 euros de dépenses en produits phytosanitaires pèsent peu. Le viticulteur est donc nettement moins enclin que l'agriculteur à remettre en question ses façons culturales en matière de traitement, comme le font remarquer les agriculteurs et les techniciens de la vallée.

³⁰³ « *Le vin de Champagne est moins que tout autre un produit direct de la vigne* ». C'est en ces termes que Roger Brunet débute le chapitre consacré au champagne et à ses auteurs dans le volume intitulé *Champagne, Pays de Meuse, Basse Bourgogne* de la collection « Atlas et géographie de la France moderne », Flammarion, Paris, 1981, page 127. Après la récolte du raisin, la production du champagne demande un important travail appelé la « manipulation ». Aussitôt vendangées, les grappes sont pressées, mais non foulées, pour donner le moût blanc, même avec des raisins noirs. Après ébourbage (évacuation avant fermentation des impuretés déposées au fond de la cuve, appelées bourbe), le moût passe en cuve, où, couramment, de subtils assemblages sont réalisés à partir de crus de provenances et même d'âges différents, censés cumuler leurs qualités respectives. L'addition de ferments et d'un peu de « liqueur » (à base de sucre de canne) facilite la première fermentation du vin en cuve. Tiré au printemps suivant, le vin est mis en bouteilles à capsule métallique et bouchon de plastique. C'est ici que se produit la deuxième fermentation qui confère au champagne son originalité, à savoir sa mousse. À cette occasion se produit un dépôt, stabilisé par le remuage, opération célèbre consistant pendant six semaines à tourner chaque jour les bouteilles d'un huitième de tour, en l'inclinant de plus en plus sur son pupitre. Vient ensuite le moment délicat où le dépôt doit être expulsé. Une quantité variable de liqueur est de nouveau

de la qualité intrinsèque des raisins. Cela expliquerait l'absence quasi-complète d'incitation à produire des raisins de qualité ou à ne vinifier que les bons raisins, quitte à moins pousser la vigne par des intrants³⁰⁴ : le champagne se distingue des autres vins par le fait que la renommée d'un champagne, en raison même de l'importance de l'assemblage des moûts, dépend avant tout du nom des marques, c'est-à-dire des négociants, et non des appellations de cépage, de terroirs, de communes, de châteaux ou de vigneron. Même si les choses commencent de changer, il faut bien voir que cette caractéristique fondamentale a pesé et pèse toujours très lourd sur les territoires, celui de l'Arce en particulier, et sur la problématique de l'eau.

Lors de la présentation orale des résultats de l'intervention devant les personnes interrogées, cette idée a d'ailleurs fait l'objet d'une illustration. Elle consistait à montrer que jusqu'à présent la filière et l'objectif de maîtrise de la production ont été les principaux moteurs de la dynamique de la vallée, comme si, en transposant ces données à un homme, ce dernier n'utilisait qu'un seul de ses bras et qu'une seule de ses jambes. Il s'agissait aussi de suggérer que le territoire au sens large, et l'eau en particulier, pouvaient désormais constituer un second levier de changement, et plus généralement que filière et territoire, champagne et eau, avaient tout intérêt à s'épauler mutuellement (illustration page suivante).

2.2. - Une gestion de l'eau très compartimentée

Un ensemble d'actions et de mesures ayant trait à l'eau sont rapportées par les différents opérateurs et acteurs ; il est possible de les regrouper comme suit, par grand poste ou thème :

- Points de captage : Il en existe quatre dans la vallée, gérés par les syndicats des eaux avec le concours d'organismes privés spécialisés. Il s'agit de captages superficiels, situés entre 3 et 4,5 mètres de profondeur. Des périmètres de protection rapprochée ont été définis avec le concours d'hydrogéologues, sous couvert de la MISE (Mission interservices de l'eau regroupant les différents services de l'État déconcentrés au niveau départemental).
- L'aménagement foncier : Il fait principalement intervenir les associations foncières, les communes, la D.D.A.F.. Des financements départementaux et régionaux, nationaux et parfois européens, permettent de « boucler » les financements des bassins de rétention.

ajoutée, selon la qualité du vin et le produit attendu : peu ou pas pour le brut, beaucoup pour le doux, avec tous les intermédiaires possibles (R. Brunet, *op. cit.*).

³⁰⁴ Pour l'essentiel, le raisin acheté par les coopératives est payé au viticulteur à la quantité et non à la qualité.

Portrait actuel de la vallée de l'Arce

- L'assainissement : Pour les deux communes équipées d'une station d'épuration des eaux usées, à savoir Ville-sur-Arce et Vitry-le-Croisé, la conception des équipements a été confiée, respectivement à la D.D.A.F. et à la SAUR pour la première, à un autre opérateur privé pour la seconde.
- L'aspersion : Dans ce domaine, les investissements ont généralement été effectués par les vignerons eux-mêmes, à titre individuel ou parfois en CUMA³⁰⁵, avec ou sans autorisation préalable de la D.D.A.F., pour la réalisation de réserves d'eau alimentées soit par la nappe d'accompagnement, soit plus ou moins directement par la rivière. Le recensement des captages en cours de réalisation par la D.D.A.F. est mal perçu.
- La rivière : La Fédération de pêche suit attentivement l'évolution de l'Arce. Un diagnostic de rivière a d'ailleurs été réalisé par ses soins, comme pour les autres rivières du Barséquanais. Une association de pêche établie à Buxières-sur-Arce participe à un lâcher de truites.

Créé en 1980 pour désencombrer le lit de la rivière, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Arce a connu des débuts difficiles. Sur proposition de la D.D.A.F. de l'époque, il a fait réaliser un curage de la rivière qui s'est avéré assez désastreux : aujourd'hui encore, elle porte les stigmates de cette opération lourde, réalisée dans de mauvaises conditions (arbres rivulaires déchaussés, trous de deux à trois mètres de profondeur comblés, seuils de tuf brisés, méandre coupé...). Dans les années 89-90, le Syndicat s'est penché sur un projet d'aménagement de la rivière, avec l'idée d'installer une série de petits barrages pour retenir l'eau. La D.D.A.F. a soutenu activement le projet, qui n'a toutefois pas abouti, notamment pour des questions de budget, mais aussi en raison d'un désaccord de fond avec l'Agence de Bassin qui exigeait l'installation de bassins de rétention en parallèle ; ces exigences dépassaient de beaucoup les capacités financières des communes. Depuis 1995, le Syndicat a entrepris un programme d'entretien de la rivière ; étalé sur trois ans, il conditionne désormais l'obtention de subventions pour l'aménagement hydraulique de l'Arce. De l'avis de la D.D.A.F., il est peu de Syndicats d'aménagement de rivière dans le département, dont la motivation et la réactivité soient aussi satisfaisantes.

³⁰⁵ Coopérative d'utilisation du matériel agricole.

- Les démarches en faveur d'une viticulture respectueuse de l'environnement : le C.I.V.C (Comité interprofessionnel des vins de Champagne), organe technique professionnel, est très actif en matière de viticulture raisonnée. Il travaille sur ce plan en étroite collaboration avec les firmes de produits phytosanitaires. Les Syndicats de vigneron, de même que certaines coopératives, commencent de produire des chartes de bonne conduite et divers documents de vulgarisation, qui recommandent des pratiques plus respectueuses de l'environnement au sens large, sans que l'eau soit cependant spécialement désignée.

2.3. - De nombreux freins à une prise en charge globale de la qualité de l'eau

Ce rapide passage en revue des opérateurs et des actions effectuées dans la vallée suffit à montrer qu'il existe bien une volonté d'agir sur la qualité de l'eau au sens large. À la lumière des expertises recueillies et par confrontation de ces dernières, plusieurs limites et obstacles apparaissent cependant :

a- La gestion de l'eau, un objectif rarement explicite

L'objectif de gestion ou d'amélioration de la qualité globale de l'eau dans la vallée disparaît souvent au profit d'autres objectifs ou d'un objectif partiel relatif à l'eau. Ainsi, les chartes de qualité et la lutte intégrée s'orientent vers deux grandes finalités qui demeurent silencieuses sur la question de l'eau en tant que telle : une finalité affichée et publique avec la maîtrise des intrants agricoles et le respect de l'environnement au nom des nouvelles attentes du consommateur et du citoyen ; une finalité professionnelle stratégique, avec la préservation de l'image de marque du champagne et l'anticipation sur d'éventuels cahiers des charges draconiens imposés par les distributeurs, principaux donneurs d'ordre dans le cas du champagne. À aucun moment, les vigneron ne sont invités à agir pour l'eau de leur vallée en tant que telle, pour sa disponibilité, pour la maîtrise de ses coûts, pour l'amélioration de sa qualité, comme s'il n'y avait aucun problème, ni aucun risque en somme pour les habitants eux-mêmes... De même, avec la construction des bassins de rétention ou d'autres grands aménagements fonciers du coteau, l'objectif principal déclaré porte sur la réduction des dommages physiques (ravinelements, inondations des villages, éboulis sur la route et problèmes de responsabilité inhérents pour les maires...).

b- Une absence complète de coordination locale au sujet de la gestion de l'eau

Ces actions et programmes sont généralement effectués par des acteurs distincts qui prennent des décisions sans véritable coordination. Au sein de la D.D.A.F. elle-même, la personne en charge du suivi du projet de barrage n'a pas l'occasion de se concerter avec les personnes en charge de l'aménagement foncier ou du suivi des captages. En réponse à l'éclatement des structures, des opérateurs et des préoccupations spécifiques, il n'existe aucun lieu, aucun moment où ces différents acteurs pourraient se réunir afin d'essayer de voir si la somme des actions et des mesures envisagées favorise effectivement une meilleure gestion globale de l'eau dans le bassin versant. Tout se passe comme si, spontanément, une amélioration globale de la situation devait découler de cet ensemble d'actions locales, ponctuelles et dispersées.

c- Une absence complète de référence partagée quant à l'état de l'eau dans la vallée

En l'état actuel, il n'existe aucune référence commune et partagée quant à la situation de l'eau, sa circulation et ses enjeux pour le territoire et ses habitants. Cela donne donc libre cours à une gamme d'interprétations des plus diverses et handicape les acteurs qui pourraient souhaiter intervenir. Le problème s'avère tout particulièrement criant au regard des produits phytosanitaires et du caractère réellement potable de l'eau. Les mesures qualitatives sont peu nombreuses, ne portent que sur les familles de molécules les plus courantes et sont effectuées à intervalles éloignés (tous les trois ans, alors que les caractéristiques hydrogéologiques et les pics d'application laissent supposer des variations fortes en l'espace de quelques jours). Par recoupement entre les informations obtenues sur d'autres sites du département, les administrations concernées (D.D.A.S.S. et D.D.A.F.) sont d'ailleurs très inquiètes sur ce point. Le décalage est cependant complet entre cette inquiétude des administrations et la confiance des responsables des Syndicats des eaux qui reçoivent de temps à autre des avis favorables ou plutôt favorables. Ceux-ci en déduisent que tout va bien, et informent en conséquence les élus des communes qui généralement s'en contentent. La population, en bout de course, a encore moins de raisons officielles de s'interroger, puisqu'aucun signal fort n'est envoyé. Quand soudain, comme c'est le cas dans la vallée voisine pour le captage de Loches-sur-Ource, à force de présomptions et de signes convergents, la D.D.A.S.S. décide, après avoir obtenu les financements nécessaires, de lancer une série répétée et poussée d'analyses, la consternation et la stupeur s'abattent sur la vallée. En raison d'un dépassement des normes de trente fois en matière de substances phytosanitaires, le captage est fermé, sans qu'une solution de repli vraiment satisfaisante soit trouvée. Un contentieux en résulte entre le maire qui réclame avec vigueur une usine de traitement de l'eau et l'administration qui estime qu'un tel projet est financièrement irréaliste et de surcroît fort risqué.

d- Des problèmes complexes qui mettent en cause l'ensemble des comportements des habitants de la vallée

Une autre manière d'expliquer les actions réalisées consiste à les considérer, soit comme l'expression d'une décision extérieure à la vallée et faisant autorité, soit comme des actions acceptables par la communauté locale en raison d'un sentiment d'urgence partagé, soit comme des mesures proposées au libre arbitre de chacun, sans force obligatoire. Toutes les fois où une qualité de l'eau « se joue » au travers d'un grand nombre de propriétés foncières et met en cause les pratiques d'un grand nombre d'acteurs, aucun responsable ne peut ou n'ose prendre le risque d'en parler³⁰⁶. Ainsi, la qualité « capacité de rétention de l'eau par le bassin versant » ne fait-elle l'objet d'aucune mesure et n'est-elle reprise explicitement dans aucun objectif. Au contraire, la tendance actuelle continue d'aller à l'encontre de cette perspective, comme en témoignent diverses évolutions : chemins d'exploitation bitumés, boqueteaux défrichés, derniers élevages de fond de vallée menacés, enjambeurs toujours plus lourds avec pour effet de tasser les sols, nouveaux droits à planter de la vigne indifférents au sens de la pente... Tant et si bien d'ailleurs que l'appréciation quasi-générale des interlocuteurs consiste à dire que « *tout ce qui se fait dans le bassin versant concourt, même quand l'intention de départ n'est pas celle-là, à ce que l'eau s'écoule toujours plus vite* ». Beaucoup sont ainsi prêts à reconnaître que « *le finage a beaucoup changé en vingt-cinq ans et les façons culturales ne sont sans doute pas optimales, mais le problème de fond, ce sont les mentalités* » (cf. illustration page suivante pour une représentation visuelle de l'évolution de la physionomie de la vallée en l'espace de quelques décennies). La question du désherbage est sans doute la plus démonstrative à cet égard. Des techniciens du C.I.V.C. de même que des représentants de firmes phytosanitaires sont consternés devant le désherbage systématique des vignes, des bords de vignes et des chemins. Alors que de nombreuses études réalisées en Allemagne et dans d'autres vignobles français établissent l'incidence majeure du piégeage des molécules par le seul maintien de bandes enherbées autour de la vigne et sur les chemins, l'habitude de désherber semble plus forte que tout en Champagne. Comme le reconnaissent volontiers lors des entretiens de nombreux vignerons, y compris des amoureux sincères de la rivière : « *on nous a toujours appris qu'un bon vigneron ne laissait pas pousser d'herbe dans sa vigne ; nous avons besoin aujourd'hui d'être convaincus qu'il est possible de procéder autrement* ».

³⁰⁶ Des élus de la vallée n'ont rien gagné à avoir porté sur la place publique certaines questions liées à la qualité de l'eau, sinon des reproches et des menaces verbales. Un conseiller général, invité à dire pourquoi il ne s'occupe pas plus de l'eau, affirme : « *comment voulez-vous que je propose à mes administrés de s'occuper d'un problème qui se joue à vingt ans quand je reçois des courriers insultants parce que ma commune, rurale faut-il le rappeler, n'a pas envisagé un programme suffisamment ambitieux de pose de trottoirs.* »

Evolution de la physionomie de la vallée de l'Arce

Voilà aussi pourquoi la question de l'assainissement embarrasse tant les maires, au point que plusieurs d'entre eux affirment ne pas vouloir se représenter aux prochaines élections municipales. Cette question les oblige à entrer dans la sphère privée de l'autre, à remettre en cause ses choix, ses pratiques, à le contraindre à investir même. Ingérences qui, dans une communauté de quelques centaines d'âmes, où « *tout le monde épie tout le monde en permanence et sur tout* », risquent de faire resurgir de sombres querelles familiales, dont l'issue fait frémir par avance.

e- Une gestion des symptômes apparents, dans l'urgence

Ainsi se comprend mieux la tentation de beaucoup d'acteurs et de certains responsables de chercher à régler le problème des ruissellements en créant des bassins de rétention, en déviant l'eau des villages, en creusant les fossés... Bref, en faisant comme s'il s'agissait d'un problème en soi plutôt que du symptôme d'un dérèglement plus général, ce qu'invitent pourtant à penser près de la moitié des interlocuteurs, les responsables d'administrations et beaucoup d'observateurs extérieurs. *Il est socialement plus réaliste de réaliser des ouvrages de ce type sur un terrain communal, plutôt que d'essayer de demander à une multiplicité de vigneron de modifier, même légèrement, ses pratiques culturelles.* Face à une situation où manquent les informations objectives sur l'état de l'eau au sens large dans la vallée, où les habitants sont globalement livrés à eux-mêmes pour gérer la qualité globale de l'eau, où les interventions extérieures, loin d'aider à la résolution des problèmes sont vécues avant tout comme agressives et menaçantes, *le coût et le risque de la rencontre, de la communication et de la négociation entre tous ces acteurs s'avère si élevé pour les responsables de la vallée, qu'ils préfèrent parer au plus urgent, gérant plus les conséquences et les problèmes devenus soudain criants que pouvant vraiment jouer sur leurs causes profondes.* À plusieurs reprises, des élus confient d'ailleurs leur désarroi, surtout quand ils ont cherché à faire évoluer la situation : « *les ruissellements, tout le monde s'en plaint, mais dès qu'il s'agit de trouver un morceau de terrain pour réaliser un bassin de rétention, il n'y a plus personne* » ou encore : « *dans les villages, dès qu'un maire fait une remarque à quelqu'un, il a toute la population qui le regarde de travers* ».

f- Un cadre législatif et réglementaire dissuasif, peu favorable à une quelconque prise d'initiative

Ces différents obstacles sont vécus avec d'autant plus d'amertume par les responsables et les élus locaux que ceux-ci ne se sentent pas soutenus par le cadre réglementaire et institutionnel pour une prise d'initiative courageuse. Les petites phrases « *on nous dit plus facilement ce qu'il ne*

faut pas faire que ce qu'il faudrait faire » ou bien « au rythme où vont les choses, nous aurons bientôt plus de contrôleurs que d'actifs agricoles », résumant assez bien le sentiment général, exprimé parfois sous des formes virulentes. Au-delà des contestations nombreuses sur tel ou tel point, ce que critiquent par dessus-tout les habitants et les responsables locaux, c'est d'avoir à se plier, pour des aspects de la vie courante de plus en plus nombreux, à des systèmes de normes et de règlements dont les limites et les insuffisances sont patentes sur le terrain. Or, au même moment, les administrations font la sourde oreille aux problèmes qu'ils rencontrent et ne les aident pas à relever des défis qui leur paraissent importants. Ainsi, le système des primes PAC encourage-t-il les agriculteurs à couper les arbres en bordure de rivières afin d'éviter qu'une partie de leurs terrains soient déclassée. Sur les questions d'assainissement ou d'entretien de la rivière, les acteurs de la vallée sont tenus de suivre les prescriptions des maîtres d'ouvrage et des bureaux d'étude, faute de maîtrise financière. Leur expertise n'est jamais prise en compte, alors qu'ils revendiquent une connaissance fine de la rivière et des sols. Sur les questions de gestion des fonds de cuve de traitement ou de gestion des eaux de lavage des enjambeurs, élus et vigneron se sentent abandonnés de tous, leurs requêtes n'ayant jamais été suivies de résultats. Plusieurs élus considèrent plus généralement qu'ils sont mal conseillés par des administrations qui s'intéressent seulement à des aspects sectoriels et ne prennent pas nécessairement les problèmes avec suffisamment de hauteur de vue ; ces dernières sont critiquées pour avoir aidé telle commune à réaliser sa propre station d'épuration, alors qu'il eût été plus économique d'inciter plusieurs communes d'un même secteur à se regrouper. La perte de confiance se manifeste également au travers d'un langage ambigu de l'État ou de l'Europe, qui « prétend faire de certains sujets des sujets prioritaires alors que les moyens débloqués demeurent largement insuffisants ou alors ne s'adressent, comme toujours, qu'à une frange de la population ou qu'à certaines situations, tant et si bien que le traitement de la question est toujours incomplet ce qui ne permet pas d'infléchir les tendances à la dégradation... ».

3- Une configuration exceptionnelle pour une initiative stratégique

3.1. - Sortir de la défiance généralisée

Les entretiens réalisés dans la vallée de l'Arce ont révélé une disposition d'esprit qui contraste avec l'opinion générale selon laquelle les habitants des régions viticoles prospères n'ont que faire de l'eau et de sa gestion. Non seulement beaucoup d'acteurs sont préoccupés par la qualité de l'eau, mais les personnes rencontrées expriment souvent leur envie d'agir au profit de l'eau ou de certains aspects du territoire liés à l'eau. D'ailleurs, l'idée d'une initiative en faveur de l'eau a suscité un réel enthousiasme auprès de nombreuses personnes. Les grands élus du pays et de la vallée se sont étonnés de l'affluence à la réunion de restitution des entretiens. Ils ont reconnu publiquement qu'il s'agissait d'un signe qui ne trompe pas, au moment où nombre de réunions professionnelles peinent à réunir plus de dix personnes.

Toutefois, cette disposition favorable des esprits est contrariée par divers obstacles, tant et si bien qu'elle fait douter de sa réalité même. Soit parce que certains croient que « *les autres n'en ont rien à faire* », soit parce que d'autres craignent d'être montrés du doigt ou de susciter la risée en adoptant un comportement hors norme, soit parce qu'il n'existe pas de mouvement d'ensemble dans lequel la contribution de chacun prendrait tout son sens, les énergies restauratrices en restent à l'état de velléité. Faute de démonstrations tangibles, faute de signes parlants, les responsables et les élus n'ont aucune raison de penser que les habitants de l'Arce se sentent vraiment concernés par la question de l'eau. À leur tour, ils évitent le sujet, considérant que la population n'est pas mûre. Rien ne se faisant, chacun est confirmé dans l'impression que « *les autres sont vraiment des inconscients, pour ne pas dire des ignorants ou des irresponsables* ». Ce que les administrations, elles, ne peuvent s'empêcher de penser pour de bon, de leur point de vue extérieur.

3.2. - Les *conditions* du changement au cœur du problème

Les idées d'actions concrètes ne manquent pas. Elles abondent même, exposées en long et en large, au travers des préconisations des organismes vitivinicoles comme le C.I.V.C., avec force illustrations dans les plaquettes de l'Agence de l'eau ou encore les guides de bonnes pratiques et

autres recommandations des sociétés de produits phytosanitaires³⁰⁷. Nombre d'interlocuteurs parviennent aisément à citer telle ou telle action qu'ils pourraient sans doute réaliser au profit de la rivière (enrochement, plantations d'arbres, reconstitution de seuil...), de la lutte contre le ruissellement (mise en place d'écorces entre les rangs de vigne...), de l'aménagement du coteau, pour peu que leur action s'inscrive dans un mouvement d'ensemble lui conférant un sens. Pourtant, les intentions restent dans les têtes, de même que les brochures disparaissent dans les tiroirs.

Véritables co-experts du problème posé, les interlocuteurs ont donc été invités à réfléchir avec l'auditeur aux modalités qui permettraient de sortir de la situation actuelle, en apparence bloquée. À mesure que les entretiens se développaient, deux conditions nécessaires au changement se sont imposées. Il est tout d'abord apparu qu'il serait *difficile de faire de l'eau pour elle-même un sujet de mobilisation massive*. Or, l'importance des changements et des adaptations nécessaires pour résoudre les problèmes liés à l'eau ne peut sans doute pas se satisfaire d'une adhésion hésitante. D'ailleurs, les élus et les responsables viticoles, de l'avis de nombreux interlocuteurs, seraient sans doute mal à l'aise pour aborder le problème de front. En second lieu, plusieurs responsables et de nombreux habitants ont souligné l'importance d'une intervention extérieure ou d'une médiation, afin que puisse s'exprimer ce qui est réprimé en temps normal dans une communauté « *où tout le monde suspecte tout le monde de vouloir tirer la couverture à soi* ». Ces deux idées sont développées dans les paragraphes suivants.

Une alternative stratégique fondamentale

Une première approche du problème consiste à considérer que les risques d'une non-gestion de l'eau pour la vallée et ses activités économiques associées sont tels qu'il doit être possible d'attirer l'attention des responsables et, moyennant force explications et précautions, de faire en sorte que la population prenne progressivement conscience des enjeux et se rallie aux objectifs à atteindre. C'est d'ailleurs l'argument habituellement développé par les administrations et les grands opérateurs de l'eau - l'Agence de l'eau en particulier - dans leurs contacts avec les responsables viticoles.

Radicalement différente dans ses principes est l'approche où la gestion de l'eau, à la limite, fait moins figure d'objectif en soi qu'elle ne sert une finalité plus large et plus en rapport avec les préoccupations dominantes des habitants. Considérant que « *l'économie du champagne est le nerf*

³⁰⁷ Outre la généralisation de la lutte raisonnée, il s'agit d'éviter le labour des vignes, de les engazonner quand elles ne sont pas trop gélives, de supprimer les matières actives dangereuses pour l'environnement ou la santé humaine, de réaliser des plate-formes collectives de lavage du matériel de traitement, d'organiser la collecte des bidons de produits de traitement, de ne pas planter la vigne dans le sens de la pente...

de la guerre»³⁰⁸, il restait à trouver des correspondances possibles entre cette préoccupation majeure et la gestion de l'eau.

Au cours de la seconde moitié des entretiens, l'accent fut donc mis sur cet aspect. Il est ainsi apparu que l'amélioration de la gestion de l'eau pouvait effectivement servir un objectif stratégique plus large en faveur du champagne et de son économie. Plusieurs entretiens ont permis d'établir l'idée selon laquelle les marchés accordent une place croissante aux aspects écologiques ; plusieurs témoignages de vignerons ont confirmé que des consommateurs allemands commencent de se préoccuper des conditions générales de production du champagne, incluant la culture de la vigne et ses répercussions sur l'environnement.

Testée auprès de quelques interlocuteurs, cette option stratégique a généralement suscité un vif intérêt. Elle présente l'avantage considérable de faire de la gestion de l'eau un projet positif pour la vallée, et non seulement un problème à gérer ou une contrainte nouvelle à assimiler sans finalité autre. Elle contraste en ce sens avec les motivations de la protection ou de la production raisonnée, officiellement « pour ne pas avoir de problèmes avec les médias ou les distributeurs, ou encore pour ne plus être traité de pollueur ». Quelques responsables vignerons ont d'ailleurs reconnu que cette « approche détournée » peut également servir à relancer la dynamique de la vallée, ce que le champagne seul aujourd'hui ne parvient plus à faire.

Tout en reconnaissant l'intérêt de cette optique, plusieurs acteurs, fins observateurs et connaisseurs de la mentalité des habitants de la vallée, affirment cependant que des leviers pratiques d'action doivent venir épauler cette approche. Dans le cas contraire, compte tenu du passif relationnel et de l'importance du non-dit, l'esprit d'initiative, une fois relancé, risque de retomber comme un soufflé s'il n'est pas entretenu par des moyens opportuns.

La truite, vecteur de changement ?

Une première option sérieuse pour susciter le changement est apparue avec la truite. L'attachement réel à la rivière d'une bonne proportion des interlocuteurs doit beaucoup au souvenir de pêches miraculeuses, plusieurs personnes estimant « qu'il y a seulement vingt ans, la rivière comptait bien une truite par mètre linéaire ». La pêche à la truite dans l'Arce est toujours une activité prisée. Des Troyens et même des Parisiens viennent y faire l'ouverture. Certains interlocuteurs vont même jusqu'à dire que « la rivière constitue aujourd'hui le seul moyen de reprendre dans la sérénité les questions relatives à l'eau car, pour le reste, tout fait l'objet

³⁰⁸ Selon la formule de plusieurs responsables vignerons et élus.

d'enjeux trop considérables ». En outre, comme invitent à le penser de nombreux interlocuteurs, la truite est à la rivière, ce que celle-ci est au bassin versant : un intégrateur de la gestion de la qualité de l'eau (au sens large).

Il fallut cependant attendre une entrevue prolongée avec un garde de pêche, grand connaisseur de tout ce secteur géographique, pour que la truite de l'Arce prenne une importance insoupçonnée comme vecteur potentiel de changement. Après avoir retracé l'historique de la rivière et de ses aménagements, l'homme de l'art révéla, sans y prêter lui-même une attention considérable, que l'Arce n'était pas tout à fait une rivière comme les autres. Avec une autre petite rivière du Barséquanais, la Sarce, située sur la rive gauche de la Seine, l'Arce présente en effet la caractéristique de tarir sur de petits segments de son cours, quand l'été est venu. De sorte que les zones de tarissement constituent de remarquables frayères pour la truite en hiver, les lieux asséchés pendant l'été étant indemnes des prédateurs habituels des alevins (vairons, chabots et loches) et constitués de graviers propres, favorables pour la reproduction des truites. À telle enseigne que le spécialiste n'hésita pas à dire, sans pour autant se risquer à fournir un chiffre, que la contribution de l'Arce à l'alevinage de la Seine en truitelles était tout à fait significative, et en tout cas nettement supérieure à celle d'une rivière pourtant beaucoup plus grosse comme l'Ource voisine.

Ainsi, l'Arce changeait d'échelle : de *patrimoine local* qu'elle était, elle pouvait prendre une dimension supérieure en relevant d'un certain *intérêt général*. Un levier supérieur d'action était trouvé : toute action favorisant l'amélioration de la gestion de la qualité de l'eau pouvait concourir à renforcer la contribution de l'Arce à la production de truitelles naturelles, qui, tôt ou tard, pouvaient se retrouver dans la Seine... De quoi stimuler le sentiment de responsabilité et la fierté des habitants de la vallée. De quoi aussi attirer l'attention d'organismes compétents pour soutenir les initiatives du secteur.

Présentée lors d'une restitution orale, devant les élus de la vallée tout d'abord, puis l'ensemble des personnes interrogées ensuite, ce projet n'a toutefois suscité qu'un intérêt limité. D'une part, les habitants, au même titre que l'Agence de l'eau ou la D.D.A.F. d'ailleurs, entendaient parler pour la première fois de cette caractéristique si spécifique de la rivière Arce et de ses conséquences positives. D'autre part, ils avaient plutôt tendance à voir dans le tarissement prolongé de la rivière un problème à corriger. Enfin, cela ne constituait visiblement pas à une motivation suffisante pour la société locale. La rivière et ses truites apparaissaient bien comme *un des leviers potentiels* de changement, sans doute très motivant pour une partie des interlocuteurs, mais en lui-même insuffisant pour l'ensemble des composantes sociales et des sensibilités vis-à-vis de l'eau.

L'eau, la truite... et le champagne

Un processus de changement multi-échelles

Une série d'entretiens réalisés auprès d'acteurs ayant une connaissance approfondie de tout le Barrois viticole (prêtres, anciens élus...) a bientôt confirmé le caractère stratégique d'une initiative portée par la vallée de l'Arce et la nécessité de replacer cette opération pilote dans une démarche de plus grande envergure, étendue à l'ensemble du pays Barséquanais. Ce faisant, il devenait nettement moins risqué et beaucoup plus stimulant pour les acteurs de l'Arce – en particulier, pour les responsables vitivinicoles et les élus – de prendre une initiative en faveur de la gestion de la qualité de l'eau.

Malgré des manifestations bien réelles d'individualisme et des oppositions historiques entre certains vigneron et certaines familles, l'idée s'est imposée qu'il régnait, à l'échelle de l'Arce, un esprit de vallée particulièrement propice pour une initiative en faveur de l'eau. Cet esprit de vallée s'est avéré assez unique en son genre à l'échelle du pays Barséquanais et encore plus singulier en comparaison du Barsuraubois, les habitants de ce pays ayant une réputation d'individualisme plus marquée.

Plusieurs raisons expliquent cette particularité de la vallée de l'Arce. Pour commencer, la taille raisonnable de la vallée, à l'échelle géographique et humaine ; elle est desservie par un axe unique qui fait que tout le monde se connaît. En second lieu, une communauté de destin assez étonnante pour ses habitants : en l'espace de deux générations, pratiquement toutes les familles de l'Arce ont vécu la même mutation socioéconomique qui les a fait passer d'une quasi-misère à une prospérité plus ou moins grande grâce au champagne ; à cet égard, les autres vallées du Barséquanais (Seine, Ource, Laignes) étant en général de beaucoup plus grandes dimensions, au point d'être à cheval sur deux départements, seul leur aval présente une activité viticole ; au demeurant, l'antériorité de la culture de la vigne dans leurs principales communes productrices remonte à plusieurs siècles (cas des Riceys, par exemple, dont le rosé était servi à la table de Louis XIV). Enfin, cette *communauté de destin* est sans doute pour beaucoup dans l'esprit d'entreprendre ensemble des vigneron de la vallée de l'Arce. La coopérative de la vallée, Chassenay d'Arce, en est l'expression la plus accomplie ; il s'agit de la plus grande coopérative de champagne dans sa catégorie d'appellation. La création toute récente d'un groupe scolaire dans la vallée en constitue une autre manifestation tangible, d'autant qu'elle s'est faite contre et malgré la logique d'un regroupement scolaire à Bar-sur-Seine, que les critères d'attribution des financements publics favorisaient pourtant dans une large mesure. Plus généralement, cette faculté se remarque dans la grande complicité des élus de la vallée à gérer conjointement certaines tâches communales, qu'il s'agisse du secrétariat ou du ramassage scolaire par exemple.

Ainsi, même si chaque commune a son caractère et n'hésite pas à affirmer son identité, il n'en existe pas moins une *identité de vallée* suffisamment forte pour encourager responsables et acteurs de la vallée, quand l'occasion se présente, à faire cause commune. En revanche, rien de comparable, à l'échelle d'une autre vallée ou d'un sous-ensemble significatif d'une autre vallée du pays Barséquanais n'a été rapporté.

3.3. - De l'idée à la mise en œuvre

Frappée par cette perspective, la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Aube a réuni à huis clos les principaux grands élus du pays Barséquanais pour tester leur assentiment quant à l'idée d'une initiative généralisée à l'ensemble du pays. Un grand élu a d'abord cru y déceler une tentative de séduction de l'État pour « *faire avaler une nouvelle pilule après l'échec de Natura 2000* ». Quelque peu troublés par cette déclaration, les responsables de la D.D.A.F. se sont employés à rassurer les élus en soulignant qu'il s'agissait de tout autre chose. D'autres élus présents ont manifesté un réel intérêt pour la démarche, alors que le Pays en cours de construction avait justement besoin d'axes structurants. Un historien local, membre du comité de soutien de préparation du Pays, venait d'ailleurs de présenter, en étroite collaboration avec le maire de Bar-sur-Seine, secrétaire du Pays en cours de constitution, un projet de logo pour le Pays, dans lequel l'eau avait une importance certaine (cf. illustration page suivante).

En définitive, la démarche proposée vise à faire jouer conjointement plusieurs facteurs de changement auxquels les différents habitants sont sensibles, bien qu'à des degrés divers, à savoir :

1. l'amélioration de la qualité de la population de truites ;
2. l'amélioration de la qualité de la rivière au sens large ;
3. l'amélioration de la gestion de la qualité de l'eau à l'échelle du bassin versant et dans ses différentes dimensions ;
4. le renforcement de la renommée de la vallée et de la qualité du champagne, dans son image et dans sa compétitivité globale.

Elle s'appuie pour ce faire sur un processus multi-échelles, étendu dans un premier temps aux cinq vallées du Barséquanais, et requiert une « facilitation » extérieure et une présence forte des administrations et des grands opérateurs de l'eau, expressément demandées par les élus et les habitants. La vallée de l'Arce constitue le fer de lance de cette démarche, en raison des conditions propices déjà énoncées : une vallée aux dimensions raisonnables, où tout le monde ou presque se connaît ; une réelle communauté de destin au regard de l'évolution économique de ces dernières décennies ; des problèmes liés à l'eau bien représentatifs de ceux de l'ensemble du Barséquanais, mais néanmoins moins graves que dans d'autres vallées voisines ; enfin un esprit de vallée affirmé, renforcé par plusieurs réalisations communes d'importance.

La place de l'eau dans le projet de logo du Pays Barséquanais

Épilogue

À la suite de cette entrevue très constructive avec les grands élus du futur Pays du Barséquanais, la D.D.A.F. demande à l'Institut de Stratégies Patrimoniales d'établir une note de propositions avec un phasage en décalé pour, d'une part, la poursuite de la démarche concernant la vallée de l'Arce et, d'autre part, une généralisation du processus à l'échelle du Barséquanais. La D.D.A.F. accuse réception de ce document en septembre 2000, et valide sa teneur générale. Une annotation du Directeur annonce toutefois sa mutation imminente, ainsi que celle de son adjoint en charge des questions d'hydraulique, en indiquant: *« je transmets ce dossier à mon successeur »*. Une année s'écoule avant que la nouvelle équipe de Direction de la D.D.A.F. reprenne contact avec l'Institut de Stratégies Patrimoniales. Le nouveau Directeur déclare avoir *« ressorti le dossier au moment où le Ministère invite les D.D.A.F. à faire preuve d'imagination dans le cadre d'une redéfinition stratégique de leurs activités »*.

En novembre 2001, la D.D.A.F. confirme que les grands élus du Barséquanais et les élus de l'Arce en particulier sont toujours disposés à poursuivre l'aventure : une réunion, organisée à ce sujet à la D.D.A.F. avec les grands élus, a permis de vérifier leur intérêt. La date du 10 janvier 2002 est proposée à l'Institut de Stratégies Patrimoniales, afin de présenter la démarche envisagée devant l'ensemble des élus et Présidents des Syndicats des Eaux et de Rivière des différentes vallées du Barséquanais. Sur les soixante personnes invitées, plus de cinquante y assistent. Présents en personne, les grands élus comptent, outre un Vice-Président du Conseil Général, un Vice-Président du Conseil Régional. Un accueil très favorable est réservé à ce projet, et les élus abordent séance tenante la question de son financement.

L'Agence de l'eau Seine Normandie précise qu'elle ne peut pas financer plus de 50% du projet. Avec le concours du Conseil Régional et du Conseil Général, 80% de financements publics doivent pouvoir être dégagés. Restent 20% à prendre en charge directement par les communes, une somme importante au regard de leurs budgets, qui, d'après le Président de la Vallée de l'Arce, doit cependant pouvoir être réunie. La D.D.A.F. demande à l'I.S.P. d'établir un projet pour l'ensemble de la démarche et déclare s'occuper du bouclage financier pour la partie relative à l'opération pilote de la vallée de l'Arce.

Dès lors, les complications se multiplient. Il apparaît tout d'abord que le Conseil Général, à l'instigation de son Président, a décidé de ne plus financer les études qu'à hauteur de 10 % (contre les 20 % attendus), estimant que « *celles-ci sont trop nombreuses et n'aboutissent souvent à rien* ». Bien que la démarche proposée ne s'apparente pas à une étude, rien n'y fait : les grands livres de la finance publique ne connaissent que deux catégories, les études d'un côté et les travaux et équipements de l'autre. La D.D.A.F. finit malgré tout par trouver le financement complémentaire à hauteur de 80% : les aspects financiers paraissent réglés.

Sans pour autant remettre en question sa possible contribution financière, l'Agence de l'eau émet des réserves par rapport à la démarche proposée, considérant que le périmètre concerné ne correspond, selon le SDAGE, qu'à une fraction de l'unité hydrographique éligible au titre d'un SAGE (cf. illustration page suivante). L'Agence préférerait que la démarche soit développée à l'échelle du bassin versant Seine-Amont, vaste de 4000 km², à cheval sur deux départements³⁰⁹. Enfin, après contrôle de conformité auprès de la Préfecture de l'Aube, il apparaît qu'une transformation des statuts du Syndicat d'Aménagement de l'Arce s'avère nécessaire, afin que celui-ci puisse bénéficier de la subvention recherchée. L'ensemble des communes membres du Syndicat, soit la plupart des communes de la vallée doit se préparer à voter un changement de ces statuts. Les mois passent.

En septembre 2002, recontactée par l'I.S.P., la D.D.A.F. reconnaît ne pas savoir si les changements nécessaires de statuts du Syndicat d'Aménagement de l'Arce ont été effectués. En octobre 2002, le gouvernement suspend les Commissions Régionales d'Aménagement et de Développement du Territoire (CRADT) ; le processus de création de Pays auquel se prépare activement le Barséquanais devient hésitant. En décembre 2002, à peine plus de deux ans après sa nomination, le Directeur de la D.D.A.F. est appelé à prendre de nouvelles responsabilités. Depuis, le projet est demeuré en sommeil.

³⁰⁹ Le 10 janvier précédent, les grands élus avaient souligné la communauté d'intérêt qui réunissait les cinq vallées du Barséquanais. Ils avaient également validé l'idée selon laquelle il serait toujours possible d'étendre la démarche au reste du bassin versant le moment venu plutôt que de chercher à faire tout de suite de l'interdépartemental...

**Aux antipodes de l'approche développée dans la vallée de l'Arce :
la planification descendante du SDAGE**

Chapitre 5

Les eaux troublées d'un fleuve tranquille

Les eaux troublées d'un fleuve tranquille

*De l'impuissance des institutions à gérer
les problèmes complexes de la Charente*

La demande d'intervention et le processus mis en œuvre

Les résultats de six mois d'intervention, relatés en quatre chapitres
La Charente, un fleuve paisible

1- La plaine inondable : trois grandes approches

- 1.1. - Première approche : le fleuve, motif central de préoccupation et d'intérêt
- 1.2. - Deuxième approche : la plaine inondable, composante cardinale de l'hydro-écosystème et lieu de condensation des effets des transformations du bassin versant
- 1.3. - Troisième approche : la vallée ou la prée, espace privé à vocation agricole, révélateur des évolutions de la Politique agricole commune (PAC)
- 1.4. - Absence d'un cadre susceptible d'accueillir cette variété de représentations et d'enjeux
- 1.5. - Le Val de Charente : une entité globale qui se confirme, des entités locales qui s'affirment

2- Discrédit croissant du mode dominant de gestion des problèmes

- 2.1. - Diagnostic de l'action engagée *selon les acteurs* : trois grandes classes d'appréciation
- 2.2. - Tentative d'évaluation distanciée de l'action globale engagée au profit de la plaine inondable

3- Les conditions pour un autre mode de gestion ne sont pas réunies

- 3.1. - Une gestion parcellisée de l'espace et des problèmes, sans prise sur les qualités transversales au bassin et à la plaine inondable
- 3.2. - Gestion de l'urgence et des grands problèmes plutôt que gestion de la qualité
- 3.3. - Absence d'objectifs communs négociés et de dispositif permettant leur émergence

4- Processus de changement proposé

- 4.1. - Propositions des acteurs
- 4.2. - Propositions de l'équipe d'audit

Épilogue

Les eaux troublées d'un fleuve tranquille

*De l'impuissance des institutions à gérer
les problèmes complexes de la Charente*

Henri IV aurait vu en elle « *le plus beau ruisseau de son royaume* ». Plus proches de nous, Maurice Genevois ou Julien Gracq célébrèrent la lumière incomparable des pays auxquels elle a donné son nom, les eaux claires du fleuve et la sérénité profonde de l'ensemble³⁰⁹. Il y a peu cependant, l'Agence de l'eau en fit « *le cours d'eau le plus eutrophisé sur l'ensemble de son parcours, à l'échelle du Bassin Adour-Garonne* ». Qu'était-il donc, à la Charente, advenu ?

Où l'on verra comment, par-delà les sensibles différences de représentations des acteurs, la gestion de la qualité de la plaine inondable du fleuve Charente est considérée comme susceptible de dynamiser l'ensemble des territoires charentais. Cependant, l'absence d'initiative en ce sens décrédibilise toujours plus et à tous égards le mode de gestion dominant du fleuve et de ses grands problèmes.

La demande d'intervention et le processus mis en œuvre

Au début de l'année 2000, l'Institut de Stratégies Patrimoniales a été contacté par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (L.P.O.), afin d'effectuer un audit patrimonial dans le cadre d'un programme **Life Environnement** consacré à l'utilisation raisonnée des plaines inondables. Le nouvel Instrument Financier de l'Europe (LIFE) est destiné au soutien et au développement de la politique européenne en matière d'environnement. Il a pour objet « *de promouvoir des actions permettant d'encourager une utilisation raisonnée des ressources environnementales et de proposer aux pouvoirs publics des modèles visant à intégrer les considérations environnementales dans les politiques de développement et d'aménagement du territoire* ».

³⁰⁹ Auteurs et références mentionnées par Jean-Louis Neveu (1999), *Écologie des pays charentais*, Paris, Le Croît vif.

À la suite d'un appel européen à projets, la Royal Society for the Protection of Birds (R.S.P.B.)³¹⁰ venait de proposer et d'obtenir qu'un programme « Life environnement » soit développé dans une perspective *d'utilisation raisonnée des ressources en eau, dans le cas des plaines inondables*. En théorie, l'objectif global de ce programme était d'établir comment une bonne gestion des plaines inondables pouvait contribuer à la gestion raisonnée des ressources en eau d'un bassin versant. Dans la pratique, il semblerait que le maître d'ouvrage se soit plutôt donné comme objectif de trouver des méthodes et des outils, dans le but d'aider les différents acteurs à développer la gestion intégrée des plaines inondables, avec une attention spéciale pour les ressources naturelles, l'eau en particulier. Afin de disposer d'un nombre suffisant de sites expérimentaux, l'organisation anglaise s'est adressée à son homologue française, basée à Rochefort, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (L.P.O.). Des sites expérimentaux ont été retenus, au nombre de six³¹¹ : le bassin du Forth (Ecosse) ; le bassin de l'Erne (Irlande) ; le marais littoral des Sommerset Levels et Moors (sud-ouest de l'Angleterre) ; le bassin de Cherwell (centre de l'Angleterre) ; le bassin des Fenlands (est de l'Angleterre) ; le Val de Charente, de Ruffec à l'estuaire. Ce dernier correspond environ à 25 000 hectares, soit à peu près 70 % de la plaine inondable de la Charente. Outre les raisons de proximité et d'affection évidente du Directeur Scientifique de la L.P.O. pour le Val de Charente, le choix de ce territoire a procédé de son importance au regard de la conservation des zones humides d'intérêt national et des enjeux liés à la gestion quantitative et qualitative de l'eau.

Chacun des sites-pilotes de ce programme a été libre de recourir à la méthodologie de son choix pour favoriser la gestion intégrée des plaines inondables. Les sites anglais semblent avoir utilisé des approches par modélisation, quand les sites écossais et irlandais ont d'emblée convoqué des séminaires d'acteurs aux intérêts différents. Dans le cas de la Charente, la L.P.O., opérateur local du programme, a décidé de faire appel à l'Institut de Stratégies Patrimoniales pour réaliser un audit patrimonial à l'échelle du périmètre retenu, après avoir obtenu un soutien financier complémentaire de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

À la suggestion de l'Institut de Stratégies Patrimoniales, la L.P.O. a proposé à l'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement du Fleuve Charente et des ses affluents (I.I.A.F.C.)³¹²

³¹⁰ Homologue de la L.P.O., mais nettement plus puissante que celle-ci, la vénérable R.S.P.B., créée en 1889, compte plus d'un million de membres au Royaume-Uni.

³¹¹ Malgré des demandes réitérées auprès de la chargée de mission de la L.P.O., il n'a pas été possible de savoir quels critères avaient présidé au choix de ces différents sites. D'ailleurs, l'équipe de l'I.S.P. n'a jamais pu avoir accès aux rapports d'activités de l'ensemble du projet piloté par la R.S.P.B..

³¹² Créée en 1977, aux lendemains de l'épisode de sécheresse de 1976, l'Institution réunit les élus représentant les Conseils généraux des départements de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Vienne et, depuis 1995, des Deux-Sèvres. Ses statuts lui donnent pour mission de « réaliser ou faire réaliser les études et les travaux d'intérêt commun permettant la régulation ou l'amélioration du régime des eaux de la Charente et de ses affluents, en vue notamment de satisfaire aux différents besoins en eau sur les plans de la qualité et de la quantité ». Elle est à l'origine de l'ensemble des ouvrages et des dispositifs de grande ampleur, destinés au soutien d'étiage et à la lutte contre les inondations du fleuve.

Titre illustration : Le fleuve Charente et son bassin versant dans la
Région **Poitou-**
CharentesXX

d'assurer un portage conjoint de l'opération, susceptible de conférer une légitimité supérieure à la démarche. Associée pour l'occasion à la Ligue pour la Protection des Oiseaux, l'Institution Charente³¹³ a ainsi décidé de lancer un audit patrimonial en trois phases :

1. Audit macrosystémique auprès d'une quarantaine de « grands acteurs » ayant des responsabilités à l'échelle des départements de la Charente et de la Charente Maritime ;
2. Audits microsystemiques dans trois sites choisis concernant à chaque fois vingt-cinq acteurs locaux : le secteur d'Ambérac à Marsac ; le secteur de Salignac à Saintes ; le secteur de Geay à Saint-Hippolyte (cf. pages suivantes).
3. Intégration générale par confrontation des résultats des deux phases d'audit précédentes.

En tout, quelque cent vingt personnes ont donc été rencontrées pour des entretiens d'une durée moyenne de deux à trois heures.

Les responsables d'institutions, les représentants de familles professionnelles, de familles d'intérêt ou d'associations ayant une responsabilité à l'échelle au moins départementale sont regroupés dans la suite du texte sous la dénomination « **d'acteurs globaux** ». Dans la pratique ont été rencontrés les Préfets ou leurs représentants, les Présidents de Conseils généraux ou leurs représentants, les responsables de services liés à la problématique de l'eau et de la plaine inondable des Conseils généraux et des Préfectures, les Présidents de Chambre d'agriculture, le Délégué régional du Conseil supérieur de la Pêche, des responsables des D.D.A.F., D.D.E., D.D.A.S.S., des responsables des DRASS et DIREN Poitou-Charentes, le délégué régional de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, plusieurs grands élus siégeant au sein de l'Institution Charente, les Présidents ou Directeurs de Fédérations de Chasse et de Pêche, des responsables départementaux ou régionaux du tourisme, des Présidents ou responsables d'associations de conservation de la nature, le Directeur du Conservatoire régional des espaces naturels (CREN), le Président de la section régionale de conchyliculture, un inspecteur régional de l'Office national de la chasse, des chercheurs de l'INRA et de l'IFREMER.

Les acteurs rencontrés lors des audits microsystemiques sur chacun des trois secteurs d'approfondissement n'ayant pas de mandat particulier au-delà de la commune qu'ils habitent figurent dans la suite du texte sous l'appellation « **d'acteurs locaux** ». Dans chaque secteur, les critères de *représentativité*, de *variété* et de *qualité* de l'expertise ont été utilisés, afin de sélectionner les vingt-cinq interlocuteurs. À chaque fois ont été interviewés des élus locaux (de cinq à sept maires), des agriculteurs, des éleveurs, des résidents, des pêcheurs, des chasseurs, des propriétaires forestiers, des représentants locaux d'associations de défense de la nature et des opérateurs touristiques. Plusieurs personnes cumulaient des fonctions ou des mandats locaux.

³¹³ Il s'agit du nom abrégé de l'I.L.A.F.C.

**Carte générale des trois secteurs d'approfondissement et cartes
particulières**

Carte IGN 1

Carte IGN 2

Carte IGN 3

Le choix des trois sites d'approfondissement, ainsi que le recensement des acteurs globaux à rencontrer, ont été effectués par un comité de pilotage réuni par l'Institution pour l'Aménagement du Fleuve Charente et la Ligue pour la Protection des Oiseaux en tout début d'intervention. L'ensemble des institutions et des organisations départementales intéressées de près ou de loin à la Vallée de la Charente étaient représentées dans ce Comité de pilotage.

Les résultats de six mois d'intervention, relatés en quatre chapitres

Les principaux résultats de l'audit patrimonial sont repris dans quatre chapitres :

- ❑ La confrontation de l'ensemble des expertises recueillies fait apparaître l'existence de trois grandes approches de la plaine inondable ; selon les qualités de cet espace que privilégient les acteurs, se dessinent trois grandes lectures de ce territoire, de ses problèmes et de ses enjeux. Au-delà de l'exposé de ces « trois regards majeurs sur la plaine inondable », le *premier chapitre* souligne les différences de perception existant entre les acteurs locaux rencontrés en seconde phase d'entretiens et les responsables rencontrés dans un premier temps. Il est remarquable que non seulement les institutions n'ont pas pris le temps de reconnaître ces différentes lectures de la plaine inondable, mais qu'en outre personne ne se pose vraiment la question de leur compatibilité pratique. Malgré ces différences sensibles, tout le monde s'accorde à reconnaître qu'il s'agit assurément d'un espace stratégique pour l'ensemble des territoires charentais, un espace au travers duquel se forge, dans une assez large mesure, l'identité charentaise.

- ❑ Le *second chapitre* expose les caractéristiques du mode de gestion de la plaine inondable en s'appuyant sur l'appréciation des acteurs du territoire. Trois nouveaux groupes d'acteurs se démarquent. Les premiers se déclarent satisfaits des avancées réalisées en matière de gestion des grands problèmes du fleuve. Les seconds considèrent au contraire que les actions réalisées sont loin d'être suffisantes puisqu'elles délaissent des problèmes et des risques majeurs, quand elles n'en suscitent pas à leur tour. Les troisièmes, essentiellement des acteurs locaux, se sentent plus que jamais démunis pour faire face aux difficultés qu'ils rencontrent dans la gestion de la qualité du lit majeur. Dans un second temps, l'auditeur propose une tentative d'évaluation plus générale, montrant comment, en définitive, le mécontentement croît chez de nombreux acteurs, du fait même que l'action des institutions se focalise sur les problèmes les plus apparents du fleuve sans vraiment remonter à leurs origines.

- De toute manière, rien n'est vraiment fait pour qu'il en aille autrement et des raisons objectives s'opposent à un autre mode de gestion de la plaine inondable et de ses grandes qualités, tel est le propos du *troisième chapitre*. En premier lieu, la gestion en vigueur s'avère extrêmement parcellisée, fragmentée par grandes filières techniques spécialisées et imperméables les unes aux autres. En outre, chacun est accaparé par la gestion de l'urgence. Enfin, il n'existe aucun objectif commun négocié entre les différents et nombreux acteurs concernés par l'espace de la plaine inondable. Cette situation est à mettre en relation avec l'absence de tout lieu, de toute instance qui permettrait aux acteurs concernés par ce vaste territoire, dense d'enjeux, de se rencontrer, d'échanger et de négocier ensemble un projet global.

- En dépit du constat précédent, largement partagé par la grande majorité des cent vingt acteurs rencontrés, ces derniers ne sombrent pas dans le fatalisme, bien au contraire. L'audit a en effet permis de révéler une formidable aspiration pour un projet de territoire global à l'échelle de l'ensemble du Val de Charente. Dans le *quatrième et dernier chapitre*, les trois grandes options stratégiques des acteurs précèdent les grandes propositions de l'équipe d'audit, remises aux commanditaires de l'intervention et à l'ensemble des personnes mobilisées tout au long de la démarche.

La Charente, un fleuve paisible

Des vertes prairies limousines de Chéronnac dont elle sourd, à 300 mètres d'altitude en Haute-Vienne, à Port-des-barques où elle rejoint l'océan en face de l'Île d'Oléron, la Charente parcourt quelque 360 kilomètres. Bien qu'elle traverse quatre départements et trois régions, l'essentiel de son cours se situe en Charente et en Charente-Maritime³¹⁴.

Il faut attendre Ruffec et plus encore Mansle et Montignac³¹⁵, pour que le simple ruisseau gagne en majesté et s'inscrive dans un large val. Sur une quinzaine de kilomètres en amont d'Angoulême, d'Ambérac à Marsac, le fleuve se divise en de multiples bras pour constituer un complexe tissu d'anastomoses dans un lit majeur occupant jusqu'à deux kilomètres de largeur au total : c'est la Charente des Îles. Puis il se réunit de nouveau et continue jusqu'à Châteauneuf, en entaillant les calcaires de l'Angoumois, de décrire d'amples méandres ; ceux-ci se succèdent, déterminant une rive concave abrupte et une rive convexe en pente douce, occupée par des prés et des alignements de peupliers, tandis que les cultures apparaissent sur les versants. À la faveur d'une faille, l'orientation nord-sud suivie jusqu'alors par le fleuve change soudainement pour prendre la direction de l'océan. Après Châteauneuf, la vallée s'élargit jusqu'à l'étroit qui l'enserme de nouveau entre les promontoires de Cognac. À partir de Merpins³¹⁶ et jusqu'à Saintes, elle se présente sous la forme d'un large ruban, encore appelé la plaine de la Prée ou plus simplement la *prée*. Aux abords de Saintes et après le goulet d'étranglement de la capitale de la Saintonge, le lit majeur s'hypertrophie, lors des grandes crues, jusqu'à l'encadrement des coteaux, dénommés aussi terres hautes. Une fois franchi le barrage-écluse de Saint-Savinien, l'influence de la marée s'affirme, les inondations d'eau saumâtre consécutives à l'onde de la marée intervenant dès la fin de septembre : la plaine inondable, large en moyenne d'un kilomètre et demi de part et d'autre du fleuve, correspond au domaine des marais doux qui se transforment progressivement en marais salés à proximité de l'estuaire.

La Charente a une réputation de fleuve paisible, calme et régulier. Selon le poète latin Ausone [v.310-v.395], son nom proviendrait d'ailleurs de « Carentonus », « fleuve aux eaux tranquilles » en gaulois. Après les fortes dénivellations de la partie amont, la pente moyenne de son lit est faible (0,5 m/km de Mansle à Cognac, puis 0,1 m/km après Cognac), pour devenir

³¹⁴ Le bassin versant de la Charente s'étale sur trois Régions et six départements : la Région Poitou-Charentes avec les départements de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Vienne et des Deux-Sèvres ; la Région Limousin avec la Haute-Vienne ; la Région aquitaine avec la Dordogne.

³¹⁵ De sa source à Montignac, le lit mineur de la Charente appartient aux propriétaires riverains. De Montignac jusqu'à la mer, la Charente a un statut de rivière domaniale, les Directions Départementales de l'Équipement étant chargées d'y appliquer la réglementation.

³¹⁶ Village situé à la sortie de Cognac, sur la rive gauche de la Charente. Juché au sommet d'une colline, il permet d'avoir une vue dominante sur le fleuve, ce que confirme précisément la toponymie (le nom dérive du gaulois *Maropennos* (grand promontoire), de *maro-* (grand) et *penno-* (tête)).

pratiquement nulle à partir de Saintes. Son régime est réputé régulier, avec des crues d'hiver assez systématiques et des basses eaux en été. La largeur du lit d'inondation varie de trois cents mètres généralement en amont de Mansle à près de deux kilomètres en moyenne, à partir de Saintes. Au cours du dernier siècle, cent dix épisodes de crues ont été enregistrés, dont quatre de caractère exceptionnel en 1904, 1962, 1981-1982 et 1994-1995.

Selon les critères de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la qualité de l'eau de la Charente et des nappes reste passable, même si elle s'est dégradée depuis 1996 en raison d'une augmentation de la teneur en nitrates. Hormis sa frange littorale, l'ensemble du bassin de la Charente est d'ailleurs classé en zone sensible à l'eutrophisation (selon les critères de la directive européenne « nitrates » du 12 décembre 1991), la sévérité des étiages, couplée aux teneurs élevées en nitrates, conduisant à un développement très important des algues en été.

La Charente draine un bassin versant de 10 000 km², relativement homogène (altitude faible - 100 à 200 mètres en moyenne -, topographie peu heurtée, climat océanique doux et ensoleillé avec des précipitations modérées de l'ordre de 600 à 700 mm/an sur la côte et de 800 à 900 mm/an à l'est), dominé par des activités agricoles et de caractère rural marqué (55 habitants/km²). La Tardoire, la Seugne et la Boutonne en sont les principaux affluents. À l'échelle du bassin versant, les villes les plus importantes sont installées en bordure du fleuve : Angoulême compte 103 000 habitants, Rochefort comporte 36 000 résidents, Cognac et Saintes totalisent chacune 27 000 habitants.

Le débit de la Charente se caractérise par de grandes amplitudes ; il dépend de l'état de la ressource souterraine et de la saison. Le fleuve présente en effet de hautes eaux en période hivernale et de basses eaux en période estivale. Pour un module de 50 m³/s, le débit moyen de la Charente à Angoulême et en période estivale ne dépasse pas 5 à 6 m³/s. En période hivernale en revanche, il est courant d'enregistrer un débit de l'ordre de 200 à 250 m³/s à la hauteur de Saintes. Lors de la crue centennale de 1982, le débit de la Charente en cette ville était de 850 m³/s.

Plusieurs secteurs de la vallée de la Charente sont reconnus comme « zones humides d'importance majeure au niveau national » ; ils sont encore appelés « zones vertes » dans le SDAGE Adour-Garonne³¹⁷ (documents pages suivantes). Le nombre d'espèces protégées témoigne de la richesse des milieux : trente sont inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux ; le râle des genêts, dépendant des prairies de fauche inondables et menacé d'extinction au niveau mondial, est

³¹⁷ Sur les 87 sites remarquables d'importance majeure au plan national que recense le rapport d'évaluation des politiques publiques en matière de zones humides (1994, Commission présidée par le Préfet de la Région Rhône-Alpes, Paul Bonnard), trois sont localisées dans la vallée de la Charente. Les deux premières correspondent aux secteurs inondables situés entre Ambérac et Angoulême d'une part, entre Cognac et Saintes d'autre part. La troisième zone verte correspond à une zone de marais, d'étangs et de lacs situés de part et d'autre de l'estuaire de la Charente et s'étendant vers le sud, jusqu'à la Gironde.

également présent. Classée en deuxième catégorie, le fleuve Charente comporte une grande diversité de poissons : une soixantaine d'espèces évolue dans ses eaux. D'ailleurs, les responsables de Fédérations de Pêche et certains élus s'enorgueillissent de la présence attestée de grands poissons migrateurs (truite de mer, grande alose, alose feinte, lamproie marine et de rivière, et même, saumon de l'atlantique) ; ces poissons se reproduisent dans la Charente ou dans ses affluents, même si aucune frayère n'a encore été localisée. Jusqu'à la fin des années 80, l'anguille était également très abondante dans tout le bassin de la Charente ; depuis les fortes mortalités enregistrées au cours des étés 1987 et 1989, les populations ont sensiblement décliné ; le facteur pollution expliquerait pour partie le déclin observé.

De tout temps, la navigation sur la Charente a été active. Elle a décliné avec le chemin de fer. Depuis 1975, la revalorisation du patrimoine fluvial a été entreprise, avec notamment la restauration des berges et du lit, ainsi que la remise en état d'ouvrages tels que les barrages, les écluses et les quais. Une flottille de deux cents bateaux de plaisance est dénombrée entre Angoulême et Cognac, à laquelle s'ajoutent les embarcations de loueurs privés, cinq en Charente et trois en Charente-Maritime, ainsi que trois bateaux de croisière à Angoulême et à Saintes.

La plaine inondable de la Charente, vaste zone humide d'importance majeure au niveau national

Intérêt biologique du Val de Charente

Planche photos

Planche photos

1- La plaine inondable : trois grandes approches

La confrontation des expertises recueillies révèle l'existence de *trois grandes approches* de la plaine inondable. Chacune en privilégie des dimensions ou des qualités spécifiques : autant de façons de percevoir la situation et les problèmes qui s'y rapportent.

1.1.- Première approche :

Le fleuve, motif central de préoccupation et d'intérêt

Pour un premier ensemble d'acteurs, comprenant des élus, certains responsables des services de l'État (Préfecture de Département, D.D.E.), des représentants du tourisme (Comité départemental du tourisme, Délégation régionale du tourisme), la plaine inondable renvoie avant tout au fleuve lui-même. Deux motifs structurent l'expertise de ces personnes : les grands problèmes du fleuve, étiage et inondation d'une part, l'aspect général du fleuve et les perspectives de valorisation touristique d'autre part.

Le point de départ de ces entretiens consiste à souligner les caractéristiques du fonctionnement ou du régime hydraulique du fleuve Charente, ou bien encore, de ce que d'aucuns nomment, son « écologie générale ». La conjonction de facteurs géologiques et climatiques explique que la Charente transporte beaucoup d'eau en hiver, tandis qu'elle connaît souvent des étiages prononcés en été.

Pour ces acteurs, l'inondabilité est source de préoccupation, d'obligations aussi en matière de protection civile des biens et des personnes. Ces dimensions sont jugées d'autant plus importantes que la fréquence des crues exceptionnelles du fleuve tend à devenir décennale quand elle était censée être centennale³¹⁸. D'Angoulême à Saint-Savinien, la plupart des villes sont touchées. Celle de Saintes, située à un goulot d'étranglement, à l'effet aggravé par la réalisation d'ouvrages d'art dans le lit majeur, est plus particulièrement affectée par le phénomène³¹⁹. Il s'agit d'un problème et de risques jugés importants par ces divers responsables, ce qui nécessite selon eux d'agir avec détermination.

³¹⁸ Rappelons qu'après la grande crue de 1904, trois crues à caractère exceptionnel se sont produites dans un passé récent (1962, 1981-1982, 1994-1995).

³¹⁹ Des interlocuteurs font remonter l'apparition du « bouchon de Saintes » au XVI^e siècle avec l'implantation d'un canal de décharge dans le lit majeur, bientôt remblayé et recouvert deux siècles plus tard par du bâti urbain. La situation n'a fait qu'empirer ensuite avec la construction du pont Bernard Palissy, souvent qualifié de goulet d'étranglement : ce pont comporte un nombre restreint d'arches ; il est donc peu susceptible de favoriser l'écoulement de la crue. Plusieurs interlocuteurs notent, en revanche, que la chaussée Saint-James ou chaussée romaine, construite au XII^e siècle par Geoffroy de Rançon, seigneur de Taillebourg sur une ancienne voie romaine et qui traverse la prée à hauteur de ce lieu, présente un très grand nombre d'arches ; elle sert toujours de voie de secours lors des grandes crues de la Charente. À Saintes, s'ajoutèrent la ligne de chemin de fer à la fin du XIX^e, l'avenue de Saintonge dans les années 1960, enfin la rocade en 1990. Nombre d'acteurs estiment que ces différents ouvrages implantés dans le lit majeur de la Charente entravent l'écoulement de l'eau alors que la pente naturelle devient pratiquement nulle.

Ces différents acteurs sont par ailleurs sensibles au niveau de l'eau dans le fleuve, particulièrement en période estivale. Cet point focalise leur attention depuis que la Charente, au début des années 90, a connu plusieurs étiages particulièrement sévères. Avec la répétition de ces accidents, l'idée s'est finalement imposée que l'importance des prélèvements dus à l'irrigation du maïs en constitue une cause déterminante.³²⁰ La Charente a toujours connu des périodes de basses eaux³²¹, mais le problème semble s'être aggravé d'année en année, tout particulièrement depuis deux décennies³²² (voir les documents des pages suivantes). Malgré la réalisation des barrages-réservoirs de soutien d'étiage de Lavaud et de Mas-Chaban (24 millions de mètres cubes au total), le bassin de la Charente présente toujours une situation de fort déficit en eau ; *la Charente et la Boutonne sont même classées dans la catégorie des rivières très déficitaires par le SDAGE Adour-Garonne*. Cette préoccupation majeure du niveau de l'eau dans la Charente s'accompagne du suivi de différents paramètres qualitatifs.

Enfin, ces acteurs accordent également de l'importance au caractère navigable et, plus généralement, à l'attractivité touristique du fleuve. Un véritable regain d'intérêt pour le fleuve est unanimement constaté. Ils rappellent à cette occasion que, malgré son apparence naturelle, la Charente est un fleuve domestiqué de longue date. Entre Angoulême et Ruffec, pas moins de quarante-cinq moulins se succèdent, à raison d'un tous les deux kilomètres environ. Beaucoup de qualités du fleuve en découlent : richesse piscicole, contribution au développement économique de l'arrière-pays, baignade.

Il est frappant que ces acteurs n'accordent que peu de développements à la question de la qualité de l'eau. L'ensemble du bassin de la Charente correspond pourtant à une zone vulnérable selon les critères de la Directive européenne « Nitrates », à quoi s'ajoute le classement de l'ensemble du bassin versant – hors zone littorale – en zone sensible à l'eutrophisation, responsable d'ailleurs d'un déclassement qualitatif du bassin Charente par l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

³²⁰ Pour une année climatique moyenne, les besoins en eau d'irrigation pour un hectare de maïs s'élèvent à 290 mm (2 900 m³/ha/an) pour les sols superficiels et 230 mm (2 300 m³/ha/an) pour les sols profonds, des chiffres que plusieurs interlocuteurs comparent avec les 700 m³/ha/an requis par les dispositifs d'irrigation en Israël. Pour le seul département de la Charente, 60 millions de mètres cubes sont prélevés en trois mois, du 15 juin au 15 septembre pour l'irrigation du maïs, soit deux fois plus que la consommation annuelle des ménages en eau potable (30 millions de m³) et quatre fois plus que la consommation annuelle de l'industrie (15 millions de m³). Prélevée à la période où les réserves en eau sont au plus bas, cette eau est de surcroît presque entièrement exportée (évapotranspiration ou exportation via le grain de maïs). Équivalent à un prélèvement de 7 m³/s en moyenne, ce prélèvement pour l'irrigation représente le double du débit naturel moyen de la Charente en période estivale, estimé à 4 m³/s. Les besoins en eau pour l'irrigation à l'échelle du bassin versant sont évalués à 150 millions de mètres cubes, équivalant à 20-30 m³/s en période de pointe (Source : Commission géographique Charente (2000), *État des milieux, des ressources en eau et des actions au regard du SDAGE, Document de travail*, p. 8).

³²¹ Le roi saint Louis traversait la Charente à gué à Saint-Savinien, à la veille de la bataille de Taillebourg (été 1242).

³²² La fin des années 80 a été marquée par des étiages très sévères de la Charente et de ses affluents, engendrant une mortalité massive de la faune et de la flore aquatique, des pénuries d'eau potable dans certaines communes et pour l'irrigation. D'importantes perturbations ont affecté les activités touristiques liées au fleuve et à l'agrément de son voisinage, le niveau d'eau dans le fleuve étant très bas et l'eutrophisation très élevée. Le total cumulé des assècs de rivière s'élevait à 750 km pour le département de la Charente et à 800 km pour le département de la Charente Maritime.

Evolution de l'utilisation du sol depuis 1970

L'essor de l'irrigation en Poitou-Charentes

L'évolution de la consommation d'eau en Poitou-Charentes et sa répartition selon les usages

En définitive, pour ces responsables dont l'attention est focalisée sur le fleuve, la qualité actuelle est plutôt acceptable voire satisfaisante. Dès lors que le fleuve n'est plus soumis à des étiages aussi sévères que dans les années 90, la situation paraît sous contrôle. Quant au devenir de la qualité de l'eau, l'optimisme est de rigueur. En conséquence, leur pronostic à propos de l'état futur de la plaine inondable est plutôt favorable, puisqu'ils tablent globalement sur une amélioration générale dans un contexte social de regain d'intérêt pour le fleuve.

1.2.-Deuxième approche :

La plaine inondable, composante cardinale de l'hydro-écosystème et lieu de condensation des effets des transformations du bassin versant

« La plaine inondable correspond à ce que les géographes nomment lit majeur d'un fleuve et les écologues « zone tampon » ou bien « espace rivière » : cet espace a vocation à contenir les inondations de la rivière ». Cette approche géographique et écologique de la plaine inondable est au fondement des expertises d'un second ensemble de personnes, comprenant des représentants du monde de la pêche, de la chasse, des organismes et associations préoccupés par la gestion de la qualité de l'eau et la conservation de la nature. Elle se diffuse visiblement chez quelques responsables de services de l'État (D.D.A.S.S., D.D.E., D.D.A.F.) et se retrouve également au sein de certains services du Conseil Régional en charge de l'environnement.

Deux grands ensembles de qualités étroitement liées sont presque systématiquement mis en exergue. Le premier est relatif aux grandes qualités ou fonctions hydrauliques de la plaine inondable. Au nombre de trois, il s'agit de : 1. La fonction d'expansion naturelle ou d'écrêtage naturel de la crue ; 2. La fonction de régulation hydraulique (rôle d'éponge) permettant une recharge des nappes phréatiques et d'accompagnement ; 3. La fonction d'épuration, de grande importance pour la qualité de l'eau. Ces fonctions sont considérées comme *stratégiques*, alors que les territoires charentais connaissent des problèmes croissants de quantité et de qualité de l'eau. Le second ensemble de qualités correspond à des qualités écologiques, les zones humides et les prairies abritant une faune et une flore caractéristiques, avec des espèces rares et même menacées d'extinction.

En raison de la modification importante de l'occupation des sols de la plaine inondable et de la diminution artificielle de l'ampleur et de la longueur des crues dans le lit majeur, les acteurs ci-dessus mentionnés considèrent que les grandes fonctions de la plaine inondable sont fortement perturbées. Les régressions faunistiques et floristiques observées font ainsi figure « *d'indicateur de surface* » des dégradations souterraines en cours.

Aussi, la plaine inondable et surtout le fleuve et ses problèmes sont-ils considérés comme le « *lieu de condensation des dérèglements et des changements profonds qui affectent l'hydrosystème de l'ensemble du bassin versant* ». Dès lors, la multiplication récente des crues exceptionnelles, les problèmes d'étiage à répétition, le déficit de doucin³²³ dans l'estuaire ou encore le taux élevé de nitrates dans la Charente sont moins présentés comme des problèmes en soi que comme les symptômes de modifications et de perturbations plus générales à l'échelle de l'ensemble du bassin versant.

Trois grands facteurs sont incriminés. Le premier renvoie à l'aménagement de l'espace dans ses incidences sur la circulation de l'eau : jouent l'intensification de l'agriculture, les modalités du remembrement et la disparition progressive de l'élevage au profit de la céréaliculture qui laisse les sols dénudés en hiver ; en outre, est mise en cause l'inclination générale, de tous les acteurs et de toutes les institutions, à se débarrasser au plus vite de l'eau³²⁴. Le second facteur signalé réside dans l'essor considérable des cultures irriguées, représentées au deux tiers par du maïs. Pour le seul département de la Charente, le maïs irrigué s'étend sur quelque 60 000 hectares, ce qui entraîne un prélèvement très considérable dans les nappes phréatiques et dans les nappes d'accompagnement des rivières (voir documents précédents). Enfin, dernière grande modification évoquée, l'usage et la diffusion dans l'environnement de molécules de synthèse, dont les effets à moyen et long terme sont mal connus, les apports liés à l'agriculture étant jugés plus préoccupants que les autres sources de pollution, plus aisées à contrôler. Selon les données du Service régional de protection des végétaux (S.R.P.V.), quelque 1 500 tonnes de matières actives sont utilisées chaque année à l'échelle du bassin versant.

En somme, autant les acteurs du premier groupe se veulent rassurants, autant, parmi ce second ensemble de personnes, beaucoup manifestent force inquiétude et amertume. L'évolution générale de la qualité de l'eau à l'échelle de l'ensemble du bassin versant, la réduction de la disponibilité en eau potable et la vulnérabilité accrue de l'estuaire constituent à leurs yeux, pour les deux départements, des risques stratégiques majeurs, loin d'être correctement investis.

³²³ Terme technique désignant l'apport d'eau douce dans l'estuaire.

³²⁴ Selon plusieurs témoignages, confirmés par des acteurs locaux, « *autrefois, une crue mettait quatre à cinq jours pour arriver de Cognac à Saintes, aujourd'hui elle y parvient en quarante-huit heures* », ou encore « *autrefois, l'eau montait en trois semaines, aujourd'hui en huit jours* ». En comparant la crue de 1904 à celle de 1982, il semble que pour un niveau d'eau pratiquement équivalent au pont Bernard Palissy, le niveau de la crue ait été de 65 cm plus élevé en amont de Saintes en 1982. Or, ce sont précisément les 60 derniers centimètres qui sont responsables des inondations qui touchent la ville.

1.3 .- Troisième approche :

La vallée ou la prée, espace privé à vocation agricole, révélateur des évolutions de la Politique agricole commune (PAC)

Le troisième et dernier ensemble d'acteurs réunit principalement des responsables professionnels agricoles et forestiers, ainsi que les représentants des administrations correspondantes (D.D.A.F. en particulier).

Les quelque 10 000 hectares non bâtis qui constituent le lit majeur du fleuve Charente appartiennent en grande majorité à des propriétaires privés. Pour l'essentiel, ils sont consacrés à des activités de production agricole.

Jusqu'aux années 1960, l'élevage constituait l'activité dominante, sinon exclusive de la vallée. Bovins laitiers, bovins allaitants et chevaux de trait y paissaient en vaine pâture, après que le foin avait été fauché, aux alentours de la Saint-Jean. *Le regain d'herbe faisait donc l'objet d'une forme de gestion en commun, jusqu'aux premières crues survenant habituellement vers octobre.* Pendant l'hiver, la vallée, abandonnée plusieurs mois aux débordements du fleuve, prenait l'allure d'un marais, dont émergeaient de-ci de-là des alignements d'aulnes et de frênes. *De Ruffec à l'estuaire, les mêmes activités, les mêmes rythmes et les mêmes modalités de gestion se retrouvaient, à quelques différences locales près.*

Avec l'instauration de la Politique agricole commune en 1962, la mise en place des quotas laitiers et le développement de la mécanisation en zone humide, de nombreuses exploitations charentaises se spécialisèrent dans les productions céréalières. En l'espace de deux décennies, la vallée de la Charente changea de vocation et se trouva consacrée largement à la culture du maïs et aux peupleraies, cependant que l'élevage perdurait en Charente-Maritime, de l'amont immédiat de Saintes jusqu'à Rochefort. La recherche, l'INRA en tête, a apporté toute sa contribution à cette nouvelle orientation agricole, contribuant notamment à ce qu'il est coutume de nommer une « *formidable mise en valeur des zones de marais du littoral* », où de très bons succès agronomiques ont été obtenus avec la culture du maïs. Les maïsiculteurs, de même que les organismes forestiers, soulignent la fertilité des sols de la vallée, ainsi que leur bonne réserve hydrique. Potentiellement submersibles, ils sont plus ou moins exposés à l'inondation selon les secteurs et les aménagements réalisés (certaines zones ont été endiguées).

Par les garanties de revenus qu'elle assure et les marges appréciables qu'elle permet de dégager³²⁵, la culture du maïs a permis, selon les responsables agricoles, la survie de nombreuses

³²⁵ La culture du maïs irrigué est de loin la plus rentable : les exploitations agricoles charentaises en comportent en moyenne une trentaine d'hectares. Au moment de l'audit, elle dégagait en moyenne 300 euros de plus par hectare et par an que la culture du blé, différentiel que l'évolution des prix du blé n'a fait qu'accroître (calcul sur la base suivante : rendement moyen en blé : 65 quintaux x 10,5 euros/quintal + 300 euros/ha de prime PAC par rapport à 110 quintaux/ha

exploitations de petite et moyenne dimension. Elle constitue également une sorte de bouée de secours pour les exploitations touchées par la crise du cognac. Son incidence économique et sociale est donc aussi réelle qu'importante.

Deux grandes questions préoccupent les responsables agricoles. La première renvoie au contexte général d'indétermination par rapport à l'avenir des subventions et des primes aux productions agricoles. La seconde est relative à la perception, par la société locale et la société nationale, de l'activité agricole dans ses incidences sur les territoires et l'environnement. À l'égard de ces deux préoccupations, la plaine inondable du fleuve Charente revêt un statut particulier, car elle suscite l'intérêt de nombreux acteurs. En conséquence, acteurs agricoles et, dans une moindre mesure, populiculteurs, craignent un renforcement des contraintes environnementales et, plus encore, une perte d'autonomie et de liberté. Au surplus, les premiers redoutent un moindre soutien à leurs productions, en particulier en Charente Maritime, avec la question de l'élevage et de la conversion des Opérations Locales Agri-Environnementales (O.L.A.E.) en Contrats territoriaux d'exploitation (C.T.E.).

Vis-à-vis de ce territoire ressenti comme sensible, plusieurs responsables professionnels n'hésitent pas à dire : « *Tout le monde rêve d'un retour de la prairie ; cependant, tant qu'aucune politique volontariste ne sera définie, c'est-à-dire tant que la production de maïs sera sensiblement plus rémunératrice que toute autre activité ou alors tant que l'activité d'élevage sera toujours aussi aléatoire, sujette à complications et incertitudes, rien ne changera vraiment* ».

Le devenir de l'irrigation est également un thème d'inquiétude. L'irrigation assure en effet des rendements sensiblement supérieurs à ceux qui pourraient être espérés en son absence *sur les terres hautes*³²⁶. En conséquence, responsables agricoles et grands élus ruraux considèrent qu'il est particulièrement important d'en réunir les conditions d'exercice. Aussi sont-ils très attachés aux projets de retenue d'eau et notamment au barrage de la Trézence³²⁷. L'abandon de ce dernier projet reviendrait à sacrifier selon eux des exploitations agricoles, aucune solution de remplacement à la culture du maïs n'étant disponible aujourd'hui. Il leur paraît d'ailleurs difficile de faire mieux en matière de maîtrise de l'irrigation, même s'ils se déclarent prêts à investir pour augmenter le nombre de bassins de substitutions et de réserves collinaires.

de maïs + 425 euros/ha de prime PAC moins 150 euros de charges/ha pour frais d'irrigation). En outre, elle constitue une garantie de revenu fixe que peuvent valoriser les agriculteurs auprès des banques pour bénéficier de prêts. Un montant de prime à comparer avec celui de 45 euros/ha pour le maintien des systèmes d'élevage extensif (P.M.S.E.).

³²⁶ Des coteaux plus ou moins abrupts et étendus séparent les terres de la vallée (lit majeur) des terres hautes qui les surplombent.

³²⁷ En Charente Maritime, de 1970 à 1990, la part de la consommation d'eau pour l'irrigation est passée de 8,8% à 57,6%. La surface des cultures irriguées atteint 60 000 hectares, dont plus des deux-tiers correspondent à du maïs. En période d'étiage, l'irrigation représente 94% des prélèvements en eau, ce qui représente 45 millions de mètres cubes. La Boutonne est particulièrement affectée par le phénomène ; elle est classée rivière très déficitaire par le SDAGE.

Trois grands regards sur la plaine inondable (dessin)

1.4- Absence d'un cadre susceptible d'accueillir cette variété de représentations et d'enjeux

Au moment même où l'entité plaine inondable du fleuve Charente paraît gagner en consistance auprès des différents responsables rencontrés, cet espace donne lieu à l'expression d'enjeux variés et différents, portés par des acteurs distincts. Les acteurs tendent en effet à appréhender la vallée de la Charente en fonction de leurs préoccupations personnelles et directes. Chacun des trois grands groupes d'acteurs identifiés donne la préséance, sinon l'exclusive, aux principales qualités auxquelles il s'intéresse en premier lieu.

Ainsi, l'importance qu'accordent certains aux fonctions hydrauliques et écosystémiques du lit majeur les conduit-elle souvent à considérer comme secondaires les problèmes d'inondation à Saintes par exemple, estimant « *qu'il n'y avait qu'à ne pas construire dans le lit majeur ou qu'il suffirait d'être assez courageux pour envisager d'effacer les erreurs de jadis et naguère* ». Inversement, les administrations et les élus, soucieux d'évacuer au plus vite l'afflux d'eau en période d'inondation s'avèrent peu sensibilisés aux fonctions hydrauliques de la plaine inondable.

Des approches aussi disparates et éclatées ne favorisent pas l'amorce d'une réflexion sur les relations entre les différentes qualités de cet espace et la possibilité de les gérer conjointement ; d'ailleurs, pratiquement aucun des responsables rencontrés n'aborde spontanément la question. Le sujet de l'inondation en fournit une bonne illustration. *Perçue comme foncièrement positive par les promoteurs des fonctions hydrauliques et écosystémiques de la plaine, elle est vécue comme négative par d'autres, en vertu de considérations de protection civile et des risques de préjudices économiques et financiers encourus.*

Cet état de fait n'est sans doute pas sans rapport avec l'insuffisance de données et d'investigations essentielles. Plusieurs responsables agricoles se déclarent prêts à croire à l'importance de la plaine inondable au regard de l'épuration de l'eau du fleuve, de la recharge des nappes... le jour où cela sera clairement établi. Or, en la matière, aucune étude approfondie relative au territoire considéré n'a été mentionnée par quiconque. De même, aucune investigation sérieuse ne semble avoir été conduite pour fonder la thèse selon laquelle les modifications importantes de l'aménagement et de l'occupation des sols à l'échelle du bassin versant jouent pour une part significative dans la multiplication récente des crues exceptionnelles. Pourtant, des responsables de la D.D.E. et de la D.D.A.F. n'hésitent pas à dire qu' « *une fois que l'eau est dans la Charente, il est trop tard pour vraiment gérer la grande crue* » ou encore qu' « *il serait sans doute plus valable de favoriser l'expansion de la crue plutôt que de vouloir chasser très vite le surplus d'eau, ce qui, de*

toute façon n'est guère possible en raison de la pente pratiquement nulle de la Charente à partir de Saintes ». Ce sentiment se fonde aussi sur l'idée que, dans l'ensemble, le lit majeur de la Charente est peu urbanisé, tout étant donc possible en théorie, même si cela supposerait un sérieux courage politique.

Dans ces conditions, nombreux sont les questionnements essentiels qui demeurent sans réponse. Les institutions sont ainsi dans l'incapacité d'envisager avec sérieux des alternatives aux solutions techniques aujourd'hui privilégiées. De la sorte, aucun acteur n'a pu apporter de réponses un temps soit peu précises aux questions suivantes : Pour que le rôle d'écrêtage des crues de la plaine inondable joue pleinement et soulage par exemple les inondations de Saintes, quelles doivent-êtré les dimensions du champ d'expansion des crues ? Peut-il se limiter à certaines zones ou importe-t-il que tout le champ potentiellement inondable soit utilisé ? De même, pour le rôle d'épuration de l'eau : faut-il que toute la vallée soit reconvertie en prairies ou certaines zones sont-elles plus essentielles que d'autres, contribuant davantage à l'épuration ? Plus généralement, les interlocuteurs ne savent généralement pas dire dans quelles entités humaines, naturelles et territoriales se jouent les grandes qualités qui retiennent leur attention.

Une seconde discordance majeure se situe entre les acteurs globaux et les acteurs locaux. Des dimensions de la plaine inondable considérées comme essentielles par les premiers disparaissent purement et simplement des expertises des seconds, et réciproquement. Par exemple, les acteurs locaux se soucient beaucoup plus de la raréfaction des bécassines et de l'anguille que du rôle des genêts, espèce-phare pour la L.P.O. Alors que plusieurs institutions départementales ou régionales en charge des questions de qualité de l'eau sont très préoccupées par l'évolution tendancielle de certains paramètres qualitatifs, les acteurs locaux semblent considérer que l'eau potable est un acquis dont ils n'ont plus à se soucier. L'harmonie du territoire, son intégrité et son identité qui sont des dimensions auxquelles les acteurs locaux sont très attentifs ne donnent lieu à aucun discours organisé chez les responsables départementaux et régionaux, généralement en charge de politiques sectorielles (le tableau de la page suivante reprend de manière schématique ces grandes discordances).

En somme, à l'issue des cent vingt entretiens, *trois constats s'imposent* :

1. Il n'existe premièrement aucun endroit, aucune institution, aucun acteur ayant pris le soin d'inventorier l'ensemble des grandes qualités accordées à la plaine inondable du fleuve Charente : le tableau synoptique n'est disponible nulle part, n'est présent dans aucun esprit.

2. Pour partie en raison de l'absence d'un tel référentiel, les acteurs comme les institutions ne s'interrogent pas - ou très peu - sur la possibilité de concilier ces différentes dimensions du lit majeur, ni *a fortiori* sur les moyens pour y parvenir effectivement. Plusieurs responsables invités à

**Titreillustration : Un décalage entre les acteurs globaux et les acteurs
locauxXX
XXXXXXXXXXXX**

se prononcer sur cette question ont marqué leur intérêt, indiqué qu'il y avait sans doute des marges de manœuvre, mais ont conclu ne pas pouvoir en dire beaucoup plus. Un responsable de la D.D.A.F. s'est souvenu d'un projet d'étude du CEMAGREF visant à réaliser une analyse multicritères, afin de préciser la faisabilité d'une exploitation des zones d'expansion de crues et ainsi lutter contre l'inondation ; les élus n'auraient pas suivi, considérant que la population n'était pas mûre et les indemnités très insuffisantes.

3. Enfin, cette discordance se vérifie à deux niveaux : entre les responsables départementaux et institutionnels d'une part, mais également entre ces derniers et les acteurs locaux. Que les acteurs locaux se sentent aussi peu concernés par les questions d'eau potable et ne fassent rien consciemment dans le but d'améliorer la ressource, alors qu'au même moment des responsables globaux s'inquiètent de ce problème, ne manque pas de surprendre. Réciproquement, que des responsables de l'État concentrent tous leurs efforts sur la sauvegarde des derniers râles des genêts quand des acteurs locaux déplorent la disparition des bécassines, des brochets ou des anguilles, montre bien que, là aussi, rien n'est vraiment fait pour favoriser l'expression d'un dessein commun, capable de subsumer ces différents intérêts spécifiques.

1.5. - Le Val de Charente : une entité globale qui se confirme, des entités locales qui s'affirment

Les entretiens ont permis de révéler, par-delà les différences de lecture de l'état et des problèmes du Val de Charente, un point aussi majeur qu'essentiel, commun à l'ensemble des personnes entendues. Toutes ont la conviction que cet espace est de nature exceptionnelle dans les deux départements charentais, même si les raisons avancées pour justifier cette appréciation peuvent paraître dissemblables de prime abord.

Dans leur manière d'évoquer le Val de Charente, la plupart des acteurs locaux montrent un réel attachement à cet espace. Il s'agit même pour beaucoup d'un attachement sentimental qui renvoie à leur jeunes années, à une époque en tout cas où le fleuve et ses rythmes scandaient la vie et les activités rurales plus nettement que le calendrier ou la grande histoire du pays. Tous d'évoquer alors avec nostalgie l'époque où le lit majeur de la Charente était principalement dévolu à l'élevage, où le temps cyclique des saisons ne s'en laissait pas compter par celui de l'actualité mondiale. Dans les trois sites d'approfondissement, les acteurs confirment qu'alors « *on vivait avec l'inondation, on ne la remettait pas en question ; une fois celle-ci installée, on abandonnait sa charrue ou sa serpe pour prendre son fusil, sa barque ou sa canne à pêche* ». Époque enfin, où la corne d'abondance de la nature faisait preuve d'une générosité sans borne : sarcelles, bécassines et autres oiseaux d'eau établissaient leurs quartiers d'hiver dans les secteurs inondés, pour des soirées

de chasse hautes en couleur ; anguilles, brochets, perches et carpes, sandres et loches, étaient légion. « *Le chasseur comme le pêcheur rapportait chez lui le poisson ou le gibier qui lui faisait envie, et non celui qui finissait par se présenter à lui* ». Nombre d'interlocuteurs locaux parlent de cette époque avec un émerveillement certain. À les entendre, le fleuve et ses crues constituaient le facteur essentiel de l'équilibre du territoire.

De grands élus de la Charente, conseillers généraux, députés et présidents de Communauté de communes se rappellent, non sans émotion, qu'eux aussi, comme bon nombre de leurs camarades d'alors, ont été jeunes bergers de la prée au moment de la vaine pâture qui voyait descendre les animaux des terres hautes dans la vallée, et ce, à perte de vue, de Ruffec à l'estuaire. De sorte qu'ils n'hésitent pas à dire qu'ils se sentent « *un peu enfants du fleuve et de son univers si spécial, si différent en tout cas de celui des terres hautes* ».

Pour tous ces acteurs, la vallée de la Charente est assurément un *espace constructeur d'identité*. En vérité, les entretiens réalisés dans les trois sites d'approfondissement ont permis de montrer que *les acteurs locaux ne s'intéressent qu'à une portion de la vallée de la Charente*, qu'à un sous-ensemble dans lequel ils se reconnaissent, qui se distingue par des caractéristiques naturelles, physiques et humaines précises. La Charente des îles, comme se plaisent à la qualifier les riverains du secteur d'Ambérac à Marsac, correspond à « un monde à part » selon eux. De même, une unité est reconnue au secteur de Geay à Saint-Hippolyte, caractérisé par d'amples méandres délimitant un marais doux soumis régulièrement aux assauts de l'eau saumâtre. Le secteur de Salignac à Saintes ne présente pas la même unité en revanche, ne serait-ce que parce qu'il comporte un pôle urbain et un pôle rural ayant peu de choses en commun.

Il faut reconnaître que les trois secteurs ont singulièrement divergé au cours des dernières décennies. Des degrés plus ou moins poussés de transformation les ont affectés : profonde modification en amont avec les conquêtes massives opérées par le maïs, élevage encore bien présent en aval de Saint-Savinien, évolution intermédiaire dans le secteur de Saintes marqué cependant par l'accroissement de la pression urbaine et d'un mode de vie urbain. À ces différences se surimposent des différences culturelles : être de l'Angoumois, de la Saintonge ou relever plutôt de l'Aunis n'est pas sans incidence sur le caractère des personnes, leur diplomatie coutumière, leur aptitude à œuvrer ensemble.

Cependant, les petites villes et les villages riverains de la Charente dans ces trois secteurs sont toujours affectivement tournés vers ce qu'ils continuent d'appeler la prairie ou la prée - même quand la plaine inondable est désormais sous l'empire des cultures céréalières.

**Le Val de Charente, un axe historique structurant et sa
valorisation touristique**

Parallèlement, les acteurs globaux rencontrés soulignent l'importance de la vallée de la Charente au sens large pour les territoires charentais. Deux grandes raisons sont avancées à cet égard. Premièrement, tous les responsables constatent un regain d'intérêt pour le fleuve, alors que l'ouverture de la voie ferrée de Saintes en 1883 avait détourné les populations de la Charente, jusqu'alors une voie majeure de communication et de transport de marchandises. Ils notent depuis quelques années, outre des projets de remise en valeur des quais bordant le fleuve dans la plupart des grandes villes riveraines, une prise de conscience diffuse de son unité fondamentale et de son importance vitale pour les territoires charentais. Plusieurs responsables d'horizons divers affirment ainsi que « *le fleuve est en passe de devenir ou de redevenir un lien objectif et vivant entre des villes, des territoires et des hommes, de Ruffec à l'estuaire* ». Cette appréciation est souvent élargie à l'ensemble du Val de Charente, appelé selon de nombreux observateurs et des professionnels du tourisme, à jouer un rôle essentiel dans le développement de ce qu'ils nomment « l'arrière-pays », par opposition au front maritime qui capte l'essentiel de la manne touristique. Enfin, *tous les responsables soucieux des aspects liés à la qualité de l'eau font également du Val de Charente dans son ensemble un espace stratégique pour les territoires charentais au sens large*. À sa manière, la carte de synthèse du Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux reconnaît l'importance du Val de Charente, puisque cet espace cumule la totalité des grandes « fonctions » distinguées par les administrations (DRAF et DIREN Poitou-Charentes) en charge de l'établissement de ce document (cf. page suivante).

L'intégralité des personnes rencontrées s'accorde donc à voir dans le Val de Charente un espace assez exceptionnel pour l'identité des territoires charentais³²⁸. Un espace sensible qui suscite l'intérêt croissant et multiforme d'acteurs et d'institutions. Un espace susceptible d'aider à tisser de nouveaux des liens entre des hommes, des villes et des territoires éloignés les uns des autres, en fonctionnant comme une sorte de « pénétrante bleue »³²⁹. Un espace susceptible de dynamiser l'ensemble de l'arrière-pays en créant de nouvelles polarités, de nouveaux intérêts hors des pôles urbains et du front maritime.

En revanche, si les acteurs aux responsabilités départementales ou régionales voient dans le lit majeur de la Charente une possible entité globale de première importance, l'appartenance à des entités territoriales plus circonscrites prime pour les acteurs locaux. Les entretiens ont permis de mettre à jour cette donnée lourde de sens et d'implications, apparemment peu présente à l'esprit des institutions et des responsables.

³²⁸ À l'article « Fleuve » du *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés* (Sous la direction de Jacques Lévy et Michel Lussault, Paris, Belin, 2003, p. 365), Paul Arnould souligne le rôle essentiel des fleuves sur le plan de la culture, voire de la civilisation (cas, en particulier, du Nil, du Rhin, du Rhône ou encore du Danube ; on pourrait ajouter le Mékong et le Fleuve jaune pour l'Asie). Cela se vérifie manifestement à l'échelle d'un « petit fleuve » comme la Charente (50 m³/seconde en moyenne, sans commune mesure avec les 2 000 m³/s du Nil en tête de son delta, ni avec les 200 000 m³/seconde du « géant des géants », l'Amazone, à son embouchure.

³²⁹ Ce terme de « pénétrante bleue » émane d'un acteur rencontré lors de la première phase d'audit patrimonial.

L'approche par fonctions, ses intérêts et ses limites

2- Discrédit croissant du mode dominant de gestion des problèmes

Si de grands profils d'intérêt et de représentation se distinguent assez rapidement à l'évocation des grandes qualités de la plaine inondable, il est en revanche beaucoup plus difficile de parvenir à évaluer l'action globale entreprise au profit de celle-ci. Chaque acteur rencontré évoque en effet un ensemble d'actions et de mesures qu'il décrit abondamment quand il en est à l'origine ou les soutient. À chaque entretien, la liste des interventions s'allonge, les recoupements étant rarement possibles, tant il se trouve d'aspects différents faisant l'objet de mesures, d'actions et de dispositifs spécifiques. Les dimensions assez considérables de la plaine inondable et du bassin versant, le grand nombre d'aspects et d'acteurs font qu'au terme de quarante entretiens auprès de différents responsables, le doute règne dans l'esprit de l'auditeur : est-il même possible, en raison de la multiplicité des intervenants et de leurs actions, de rendre compte de l'action globale effectuée au profit de la plaine inondable ?

À première vue, quatre difficultés majeures au moins rendent délicat un tel exercice. Premièrement, il suppose d'assimiler les tenants et les aboutissants de toutes les mesures et actions, ce qui, en soi, requiert du temps et ne se fait pas sans effort, les documents et les études remis comportant un indéniable degré de technicité. En second lieu, aucun tableau de bord n'existe, qui recenserait l'ensemble des actions et mesures, afin d'en assurer une vue synoptique, ne serait-ce que sous la forme d'un inventaire : l'information est dispersée, chacun n'étant vraiment capable de parler que de ce qu'il connaît bien, met en œuvre ou supervise directement. En outre, les motivations présidant à ces actions, leur objet et leur nature sont tellement disparates qu'aucun mode de comparaison, de classement ou d'ordonnement simple n'apparaît spontanément. Enfin, *ces mesures et actions étant généralement conduites dans un cadre et pour un objectif spécifiques, il n'existe pas d'évaluation relative à leurs impacts mutuels, soit en somme à leur incidence globale*³³⁰.

Une tentative d'évaluation globale des actions engagées au bénéfice de la plaine inondable du fleuve Charente est formulée ci-dessous en deux temps. Elle est tout d'abord le fait des acteurs rencontrés, trois grandes classes d'appréciation se démarquant à ce sujet. Puis, sur la base d'une considération générale des actions entreprises et par confrontation de la totalité des expertises recueillies, une prise de recul est recherchée ; cela dans le but de porter une appréciation distanciée quant au mode de gestion dominant mis en œuvre ainsi qu'à ses conséquences et à ses risques.

³³⁰ L'inventaire pratiquement exhaustif des mesures et actions, regroupées par grande thématique d'intervention a été réalisé par l'équipe d'audit avec l'aide de la chargée de mission de la L.P.O.

2.1.- Diagnostic de l'action engagée *selon les acteurs* : trois grandes classes d'appréciation

PREMIER GROUPE : DES ACTEURS GLOBALEMENT SATISFAITS ET CONFIANTS EN L'AVENIR

Pour les élus, certains représentants de l'État et les responsables agricoles, le fait d'avoir quitté la situation de crise grave qui prévalait jusqu'au début des années 90 est en soi une avancée considérable. Ces acteurs vivent la situation actuelle avec un soulagement certain. Ils constatent qu'un mouvement général est désormais enclenché. La réalisation des réservoirs à vocation de soutien d'étiage de Lavaud (10 millions de m³) et de Mas-Chaban (14 millions de m³) doit permettre de respecter, *au moins quatre années sur cinq*, le débit objectif d'étiage³³¹ de la Charente en amont d'Angoulême. La généralisation de la gestion volumétrique, le développement des débits minimaux garantis, l'instauration d'un Plan de gestion d'étiage³³² sur l'ensemble du cours de la Charente les autorisent à espérer que la situation sera bientôt sous contrôle. « *Le risque de retour à l'anarchie des années 80 est derrière nous ; nous sommes sortis de l'impasse*³³³ » : cette phrase résume bien le sentiment de ces responsables. De surcroît, l'inscription dans le contrat de plan État-Région couvrant la période 2000-2006 d'une ligne budgétaire de treize millions d'euros au titre de l'aide à la constitution de réserves collinaires augure d'une poursuite sans relâche des efforts. La seule grosse difficulté qui demeure est la situation très tendue du bassin de la Boutonne, d'où l'importance accordée à la réalisation du barrage de la Trézence qui devrait recréer des marges de manœuvre jugées indispensables³³⁴. Au sujet de l'évolution de la qualité de l'eau, sont d'abord mis

³³¹ Le SDAGE Adour-Garonne définit, page 78, le D.O.E. (débit objectif d'étiage) comme « *la valeur de débit au-dessus de laquelle sont assurés la coexistence normale de tous les usages et le bon fonctionnement du milieu aquatique ; cette valeur doit en conséquence être garantie chaque année pendant l'étiage* ». Le SDAGE définit par ailleurs le Débit de crise (D.C.R.) comme « *la valeur de débit au-dessous de laquelle sont mises en péril l'alimentation en eau potable et la survie des espèces présentes dans le milieu ; cette valeur doit en conséquence être impérativement sauvegardée par toutes mesures préalables, notamment de restriction des usages* ». À l'échelle du bassin versant de la Charente, ces valeurs de D.O.E. et de D.C.R. sont définies pour sept points nodaux, ces derniers étant considérés comme des points-clés pour la mesure des débits. Ils sont situés en général à l'aval des principaux sous-bassins ou en des points intermédiaires stratégiques. Le D.O.E. à Vindelle (station en amont d'Angoulême) est fixé à 3 m³/s. Les valeurs des D.O.E. et des D.C.R. résultent de *compromis* entre les différents besoins reconnus en eau, pour le milieu et pour la consommation humaine.

³³² Recommandée par la loi sur l'eau de 1992, le Plan de gestion d'étiage doit être établi par « *grande unité hydrographique* », en particulier dans les zones structurellement déficitaires. Le SDAGE Adour-Garonne stipule, page 79, que ce plan précise les valeurs des D.O.E. et des D.C.R., les volumes limites de consommation, leur répartition entre usages et zones, les conditions de limitation progressive des prélèvements et des rejets en situation de crise, ainsi que les modalités institutionnelles de gestion collective des prélèvements et des ressources (responsabilité de réalisation et de gestion, pratique de concertation, coût, prix, tarification...). Il s'agit en somme de *planifier* la gestion de la rareté quand la pénurie d'eau se fait sentir, en établissant de manière anticipée le protocole à suivre le moment venu.

³³³ Les responsables gardent de cette époque un sentiment de gravité extrême, au sens où « *devant le désastre visible par tous de rivières qui tarissaient toujours plus d'année en année, sans que cela n'ait plus rien de naturel, la société locale était au bord de la crise : le ton montait et les langues se déliaient, l'agriculture étant clairement montrée du doigt* ».

³³⁴ D'une capacité d'environ 45 millions de mètres cubes, le barrage de la Trézence doit relâcher 27 millions de mètres cubes en seulement 42 jours, à partir du 10 juin, équivalents à un débit de 7 m³/s. Néanmoins, la somme des valeurs utiles des trois réservoirs de Lavaud, de Mas-Chaban et de la Trézence (61,7 millions de m³) demeure de toute façon inférieure

en avant les efforts importants réalisés par les collectivités et les industries, conformément aux objectifs de dépollution identifiés comme prioritaires dans le SDAGE. Le monde agricole ne serait pas en reste non plus avec des programmes tels que Fertimieux ou Irrimieux³³⁵, et plus généralement la pratique de l'agriculture raisonnée. Hormis quelques-uns de ces interlocuteurs qui ne sont pas loin de penser que la question de la qualité de l'eau pourrait devenir le nouveau grand problème du bassin versant, beaucoup se veulent rassurants et confiants dans la capacité des institutions à traiter le problème, le moment venu.

En somme, l'amélioration sensible, dans ses dimensions politique, relationnelle et objective, de la situation du fleuve en période d'étiage, *problème majeur du fleuve et du bassin versant jusqu'à la fin des années 90*, domine selon ces acteurs l'appréciation globale de l'action engagée.

DEUXIÈME GROUPE : DES ACTEURS PLUS OU MOINS INQUIETS, MAIS GLOBALEMENT MÉCONTENTES

Malgré les efforts de concertation notés et salués dans la gestion du problème du niveau d'eau en période d'étiage, les autres grands acteurs (organismes publics en charge d'aspects sanitaires et de la qualité de l'eau [D.D.A.S.S., DRASS], services en charge de l'environnement au Conseil Régional, représentants de la pêche, de la chasse, organismes et associations de conservation de la nature, certains représentants du tourisme) manifestent une insatisfaction croissante et une lassitude certaine. Trois grands motifs de contestation se discernent :

1. Ces acteurs considèrent tout d'abord que la « *situation du fleuve et de ses affluents n'est toujours pas brillante* ». Le régime des eaux du fleuve n'est toujours pas satisfaisant au regard de la pérennité des zones humides, de la faune et de la flore qu'elles abritent (voir illustration page suivante). En outre, en période estivale, le réseau secondaire - c'est-à-dire plusieurs centaines de kilomètres de rivières du bassin versant - est toujours en situation critique, voire dramatique, neuf années sur dix.

à la quantité d'eau nécessaire pour assurer le Débit objectif d'étiage de 12 m³/s à Saint-Savinien, estimée à 73,5 millions de m³, pendant les mois critiques pour l'« optimisation ostréicole » que sont juin et juillet (Source : Compagnie des Coteaux de Gascogne (avril 1999), *Contribution à l'élaboration d'un Plan de gestion d'étiage « Charente / Boutonne »*, p. 18).

³³⁵ S'inscrivant dans le cadre d'une stratégie nationale de promotion de l'agriculture raisonnée placée sous le patronage Ministère de l'Agriculture, ces programmes dont les noms parlent d'eux-mêmes associent des organismes nationaux, comme l'ANDA (Association nationale pour le développement agricole) et l'INRA, à des acteurs locaux ou départementaux. Plusieurs sites pilotes existent en Charente. Le bassin de l'Aume-Coutume a obtenu un label « Fertimieux » en 1996.

**La Charente, une rivière structurellement déficitaire en période
d'étiage, malgré la construction de barrages**

2. En concentrant l'essentiel des efforts sur la gestion des problèmes liés au fleuve, les institutions n'accordent que peu d'importance à la plaine inondable. Non seulement la situation des zones humides et des espèces inféodées, notamment en Charente, continue de se dégrader, mais les qualités hydrauliques liées à la plaine inondable ne font l'objet d'aucune gestion particulière. Ainsi, en faisant en sorte que l'eau, dans la période hivernale, circule le plus vite possible, grâce à la suppression des haies, des arbres et des embâcles qui pourraient ralentir son évacuation, les services de la D.D.E. et les mesures édictées par la Préfecture et l'Institution Charente s'avèreraient préjudiciables à la gestion de la plaine inondable. Fédérations de Pêche, de Chasse et organismes de conservation de la nature notent ainsi que, *pour une crue d'importance comparable, la durée de l'inondation s'est sensiblement raccourcie depuis plusieurs années, alors que des temps d'inondation de deux à trois mois étaient monnaie courante autrefois*. En conséquence, des espèces qui requièrent, comme le brochet, un temps de crue d'au moins deux mois pour se reproduire auraient connu une chute drastique de leurs populations. Plus généralement, tout le cortège floristique et faunistique dépendant d'un temps de submersion prolongé serait de plus en plus perturbé. Plus encore que la qualité actuelle de la plaine inondable, c'est donc sa qualité potentielle qui inquiète ces acteurs : ils ne perçoivent pas de signes convaincants attestant une réelle volonté de reprise en main du devenir de la plaine, ni l'amélioration de la gestion de ses qualités biologiques, écologiques et hydrologiques.

3. En définitive, ces personnes considèrent que *« le mode actuel de gestion consiste plus à gérer des conséquences qu'à remonter aux causes profondes qui les génèrent, à faire du curatif plutôt que du préventif, ou bien encore à gérer la crise, l'urgence ou la rareté plutôt que la qualité »*. Approche qu'ils récusent puisqu'à leurs yeux, les grands problèmes du fleuve (envasement³³⁶, qualité de l'eau, irrégularité des débits, insuffisance de doucin dans l'estuaire en période estivale...) sont plus des symptômes que des problèmes indépendants. Symptômes de transformations en profondeur de l'ensemble du bassin versant que les dérèglements du fleuve révèlent en en concentrant les effets. Ces acteurs revendiquent donc un traitement très en amont, seul à même de modifier le champ de contraintes et de forces à l'origine des grands problèmes du fleuve. Dans le même ordre d'idées, ils contestent la logique des Plans de gestion d'étiage, au motif suivant : *« En vérité, on gère une richesse naturelle comme un bien rare ou un stock de marchandise – qu'on dénomme ressource en eau, comme si, soit dit en passant, l'eau n'était rien d'autre qu'une ressource – mais il ne s'agit pas d'une véritable gestion de l'eau. Le principe des Plans de gestion d'étiage consiste à se contraindre à des restrictions croissantes à mesure que le niveau d'eau de la rivière et des nappes s'amenuise. Le raisonnement s'effectue à ressources en eau déterminées et à besoins en eau eux-mêmes intangibles. Le seul exercice proposé consiste en*

³³⁶ Le phénomène serait particulièrement perceptible sur plusieurs kilomètres de part et d'autre du barrage-écluse de Saint-Savinien. Jadis réputés auprès des carpistes, les grands trous du lit du fleuve situés en amont dudit barrage se sont progressivement colmatés, obligeant les pêcheurs à remonter de plusieurs kilomètres pour suivre les groupes de carpes.

fin de compte à essayer de trouver le meilleur compromis entre débit objectif d'étiage, voire débit de crise, besoins en eau et ressources disponibles ». L'idée selon laquelle les besoins en eau sont, à quelque chose près, fixés une fois pour toutes, constitue aux yeux de ces acteurs un très mauvais préalable qui s'oppose à toute recherche de nouvelles marges de manœuvre.

Au demeurant, une fraction d'entre eux se déclare très perplexe quant aux incidences des ouvrages qui tentent de remédier aux problèmes les plus criants du fleuve. La question de la qualité de l'eau est souvent au cœur de leur appréciation. Si des projets lourds de lutte contre les inondations à Saintes ou encore le barrage de la Trézence suscitent autant de crispations, c'est aussi parce qu'ils donnent le sentiment que sont toujours avantagées les mêmes données – la protection civile, le niveau d'eau apparent dans le fleuve et la disponibilité en eau pour l'irrigation – sans que les autres dimensions de la plaine inondable et du bassin versant soient vraiment prises en compte (fonctions hydrauliques de la plaine inondable, gestion de la biodiversité...).

Ces acteurs estiment assez souvent que *« toutes ces grandes actions correctrices ne sont ni écologiquement bénéfiques, ni économiquement viables, ni socialement acceptables : en un mot, sont non durables ; elles ne constituent jamais que des palliatifs temporaires, qui tôt ou tard généreront à leur tour d'autres problèmes encore plus graves – de qualité de l'eau notamment, qui, à leur tour, nécessiteront des investissements et des correctifs toujours plus dispendieux, vulnérables et risqués ; il convient d'opérer une remise en cause massive de l'allocation des deniers publics et de la légitimité des options techniques retenues*».³³⁷ Même si localement et temporairement, la situation paraît s'améliorer, le risque s'accroît que des paramètres globaux, par exemple ceux relatifs à la qualité de l'eau, se détériorent au point de déstabiliser l'ensemble du territoire.

³³⁷ Depuis plusieurs années, un phénomène de stratification de l'eau est apparu dans le réservoir de Lavaud. Il engendre une importante prolifération d'algues nauséabondes, dont les effets se font ressentir sur plusieurs kilomètres en aval du barrage. À la suite des associations de pêche, les élus locaux se sont plaints du problème au Président du Conseil Général. Par anticipation, un dispositif d'aération et de brassage des eaux du barrage de Mas-Chaban, d'un coût de 2 millions de francs, a été envisagé, qui sera adapté au barrage de Lavaud s'il s'avère concluant. Dans le cas du barrage de la Trézence, les associations de conservation de la nature et certains experts craignent le développement de cyanophycées, ainsi que la formation de précipités avec les molécules phytosanitaires accumulées, dont la toxicité potentielle fait craindre à certains pour la faune et la flore de la Boutonne, mais également pour l'estuaire, puisque les importants lâchers d'eau interviendraient en été, en pleine période de reproduction des huîtres. Les projets de surcreusement et d'élargissement de la Charente en aval de Saintes font craindre quant à eux une déstabilisation accrue des berges avec, à la clé, des phénomènes d'envasement encore plus importants.

TROISIÈME GROUPE : DES ACTEURS LOCAUX QUI SE SENTENT DÉMUNIS

Sur les trois sites d'approfondissement, les acteurs rencontrés n'accordent qu'un temps réduit à l'appréciation des grandes actions conduites au profit du fleuve par les responsables départementaux, car ils les connaissent mal ; bien souvent aussi, elles ne les concernent pas directement ou ne leur donnent pas le sentiment d'avoir de grands effets. Seuls les acteurs du secteur d'Ambérac-Marsac font part d'une amélioration visible du niveau du fleuve en période d'étiage, depuis la mise en œuvre du barrage de Mas-Chaban.

En revanche, ils s'appesantissent sur les modifications plus ou moins importantes de physionomie et d'occupation des sols dans la portion de la plaine inondable qui les concerne directement. Sur ce plan, le secteur d'Ambérac-Marsac a été profondément transformé avec l'arrivée massive de la culture du maïs en fond de vallée, au point d'avoir perdu beaucoup de son identité selon les riverains ; le secteur en aval de Saint-Savinien est relativement préservé ; quant à celui de Saintes, sa situation est intermédiaire. Les acteurs locaux de ces trois sites soulignent la forte dépendance de leur territoire par rapport aux évolutions globales de la société et de l'agriculture, et se sentent largement démunis pour y faire face. Ils se plaignent de surcroît du manque de cohérence entre les différentes politiques sectorielles qui s'exercent sur leur territoire et qu'ils ressentent comme une menace pour son intégrité.

2.2.- Tentative d'évaluation distanciée de l'action globale engagée au profit de la plaine inondable

a- Le fleuve accapare l'effort global de gestion des institutions

À l'examen des différentes actions recensées par les acteurs, il ressort que l'attention des institutions et des responsables publics est largement focalisée, aujourd'hui encore, sur le fleuve et ses dérèglements immédiats. La Charente mobilise l'essentiel des efforts de réflexion, des études, des réunions entre acteurs, des réalisations concrètes et des financements lourds. *L'effort global du système d'actions, des collectivités en particulier, est tendu vers le fleuve lui-même.*

De l'avis général, la gravité des problèmes d'inondation et surtout d'étiage constituait un tel foyer d'instabilité politique à l'échelle du bassin versant que les institutions et les responsables se sont principalement concentrés sur la résolution de ces deux grands problèmes. Il est en particulier devenu impérieux de sortir de la situation de crise grave à répétition que connaissait le fleuve en période d'étiage. La décennie 90 se caractérise ainsi par la recherche continue et résolue d'une approche plus globale et plus concertée dans la gestion du problème de l'étiage ; cette recherche est portée aujourd'hui par l'Institution pour l'Aménagement du Fleuve Charente. La

volonté d'établir un « Plan de gestion d'étiage » à l'échelle du fleuve, procédure lancée en décembre 2000, couronne cette orientation partagée par les services de l'État, les responsables agricoles et les élus, et à laquelle le SDAGE Adour-Garonne confère une légitimité.

Au demeurant, le mode de gestion privilégié pour résoudre les grands problèmes du fleuve – étiage et inondation principalement, mais aussi les points noirs de pollution – consiste à intervenir majoritairement sur le lit mineur lui-même. Il suffit d'en juger par les principaux ouvrages d'aménagement qui représentent à eux seuls l'essentiel des budgets, des dispositifs de suivi et des contentieux... : réalisation des retenues d'eau (barrage de Lavaud (68 millions de francs en 1988, soit 10,3 millions d'euros), barrage de Mas-Chaban (144 millions de francs en 1995, soit 22 millions d'euros), projet de barrage de la Trézence (coût estimé à 440 millions de francs, soit 67 millions d'euros) ; projet d'élargissement de la Charente sur 6 km en amont de Saintes et approfondissement du canal du Moussard (coût estimé de 200 à 250 millions de francs) ; stations d'épuration et lourds dispositifs de traitement des eaux usées des usines et des villes. Un grand nombre d'interlocuteurs est ainsi fondé à qualifier le mode de gestion dominant de « *gestion hydraulique du fleuve et de ses grands problèmes par aménagements lourds* », visant tantôt à évacuer le plus rapidement possible l'excédent d'eau, tantôt à soutenir le niveau d'étiage en relâchant l'eau à partir de réserves artificielles. C'est dire aussi que les tentatives de solutions aux grands problèmes sont principalement techniques et font appel à des filières spécialisées (cabinets d'études, travaux d'ingénierie et de B.T.P...), les arbitrages se faisant essentiellement sur la base de ratios bénéfiques directs/coûts (voir carte page suivante).

b- L'efficacité du mode de gestion dominant convainc de moins en moins

En confrontant les expertises des quelque cent vingt personnes rencontrées, le sentiment s'impose d'une diffusion ample et rapide de l'idée selon laquelle « *les grands problèmes du fleuve résultent pour une large part d'une accumulation de modifications locales apportées à l'ensemble du bassin versant et dont les effets cumulés s'expriment dans le réceptacle que constitue le lit mineur de la Charente* ». Les interlocuteurs confient régulièrement qu'il aura fallu la survenue de crises à répétition, notamment des assecs récurrents et retentissants, pour qu'ils mettent en rapport ces dérèglements majeurs que les seules données naturelles et climatiques ne pouvaient expliquer, avec des évolutions qui se sont produites à l'échelle de l'ensemble du bassin versant. Pour beaucoup, la survenue coup sur coup d'une crue de caractère exceptionnel (hiver 1994-1995), suivie quelques mois plus tard d'un étiage très sévère (été 1995), a confirmé leurs suspicions et ancré l'idée selon laquelle « *quelque chose ne tourne plus rond : le fleuve est devenu malade de son bassin versant* ».

**Une préférence marquée pour la gestion hydraulique des grands
problèmes du fleuve**

Au moment où la collectivité et les responsables publics concentrent les efforts et les moyens sur les dérèglements *apparents* du fleuve, en laissant entendre finalement qu'il s'agit de phénomènes autonomes, un nombre croissant de responsables, d'observateurs et de simples citoyens en arrivent *a contrario* à penser avec de plus en plus de conviction, du fait de signes convergents et probants, que le problème se joue ailleurs.

En outre, les grands acteurs soucieux des propriétés hydrauliques de la plaine inondable soulignent que les altérations directes dont elle fait l'objet renforcent le phénomène des crues. Loin de corriger les modifications apportées à l'ensemble du bassin versant, les remembrements effectués dans le lit majeur, le remplacement des prairies par du maïs, l'endiguement des rives parfois, accélèrent l'évacuation rapide de l'eau du bassin versant dans le fleuve et vers la mer.

Le scepticisme vis-à-vis des actions actuelles atteint son paroxysme quand les acteurs, - la confrontation des entretiens laisse penser qu'ils sont de plus en plus nombreux à partager la démarche - mettent en rapport le mode de gestion dominant de l'inondation et celui de l'étiage. Ces deux états du fleuve et de la plaine inondable sont en effet gérés de manière totalement disjointe – gestion, l'été, de la pénurie d'eau ; gestion, l'hiver, de l'excédent d'eau -, comme s'il n'y avait aucun lien entre les deux. Le découplage pratiqué (soutien artificiel de l'étiage/évacuation accélérée du trop-plein hivernal vers la mer) interroge fortement nombre d'interlocuteurs. Prenant appui sur l'expérience, le bon sens, le recul historique ou les apports récents de la recherche, ils sont convaincus que la sévérité des étiages observée depuis quelques années en été participe de la recherche d'une évacuation accélérée du trop-plein d'eau en hiver, afin d'éviter l'inondation de quelques centaines de maisons.

c- Le traitement des grands problèmes apparents s'avère sans prise sur des questions cruciales bien que moins visibles, quand il ne les aggrave pas

Au-delà des insatisfactions et des insuffisances induites par le mode de gestion actuellement dominant, deux grands risques se font jour, révélateurs des limites du mode de gestion en vigueur :

- Le premier de ces risques a trait à la disponibilité d'une eau de bonne qualité pour la consommation humaine. Un grand nombre de responsables départementaux, et tous les spécialistes de la question, conviennent que la qualité de l'eau pourrait devenir le nouveau grand problème des pays charentais dans les années à venir. En dépit des différentes procédures de classement du bassin versant, la qualité de l'eau du fleuve et des nappes d'accompagnement continue de se

dégrader ou reste assez mauvaise pour plusieurs paramètres, en particulier pour ce qui est de sa teneur en nitrates³³⁸. Des responsables de ce secteur, ainsi que nombre d'acteurs conviennent que la spécificité de ce problème tient à son *origine diffuse*, multiple et complexe, qui ne peut pas donner lieu aux mêmes actions correctrices que certains problèmes quantitatifs du régime du fleuve ou certaines sources de pollutions urbaines et industrielles. Une fois réalisés les investissements de dépollution ou de filtrage des gros points noirs, villes ou usines, la pollution résiduelle n'est pas pareillement saisissable et ne peut être aisément circonscrite et maîtrisée par une technique appropriée, aussi sophistiquée soit-elle, car elle échappe à toute possibilité de canalisation.

Si certaines des personnes concernées estiment que la question de la qualité de l'eau échappe à tout contrôle, c'est précisément parce que rien n'assure aujourd'hui que la multiplicité d'acteurs dont les comportements et les pratiques influent sur la qualité de l'eau à l'échelle du bassin versant a pris conscience du problème et adapté ses pratiques en conséquence.

Bien au contraire, les entretiens réalisés sur les trois sites d'approfondissement ont livré un enseignement inquiétant. Les acteurs locaux rencontrés n'ont généralement pas montré de préoccupation particulière concernant la qualité de l'eau et se sentent visiblement encore moins responsables de son devenir. Ils remarquent d'ailleurs qu'aucune institution ne les a vraiment alertés sur la question, ni ne leur a demandé, en leur faisant des recommandations particulières, de réaliser un effort dans un sens ou dans un autre à ce sujet.

Il a fallu attendre les entretiens au niveau régional (DRASS, Conseil régional) pour que les interlocuteurs soulignent la gravité potentielle de la situation en ce domaine. À l'échelle du bassin versant, alors que de nombreux captages sont fermés chaque année, la situation devient préoccupante, même si elle n'est pas aussi dramatique que dans les Deux-Sèvres ou la Vienne, où seuls 4% des ressources en eau sont désormais susceptibles d'être rendues potables. Au surplus, une part importante des captages se situe précisément dans la vallée de la Charente et fait appel à la nappe d'accompagnement du fleuve dont les relations avec ce dernier ne sont pas bien connues.

Face à cette situation jugée inquiétante par un interlocuteur de la DRASS, un plan d'actions serait en cours d'élaboration. Il viserait à délimiter des zones stratégiques pour l'approvisionnement en eau, et imposerait un cahier des charges strict aux exploitants agricoles oeuvrant dans ces périmètres critiques.

³³⁸ Si certains paramètres s'améliorent comme la teneur en matières organiques, la qualité bactériologique à la sortie des grandes villes (grâce aux investissements réalisés par celles-ci pour améliorer la performance des stations de traitement des eaux) ou encore la teneur en métaux (grâce aux systèmes de traitement des rejets d'entreprises agroalimentaires cofinancés par l'Agence de l'eau), les problèmes demeurent pour les différentes formes de pollution diffuses (nitrates d'origine essentiellement agricole), ammonium, phosphore (filières d'épuration avec déphosphatation peu répandues), autres micropolluants (polychlorobiphényles [P.C.B.], hydrocarbures aromatiques polycycliques, phytosanitaires...).

- Le second pôle de risques majeurs concerne l'estuaire et l'activité conchylicole qui s'y déploie. Seuls les responsables et acteurs de la conchyliculture en ont vraiment parlé lors des entretiens, ainsi que, dans une moindre mesure, les membres de certains services du Conseil Régional. Il apparaît que les apports en eau douce du fleuve Charente sont cruciaux pour l'ensemble du bassin de Marennes-Oléron. Le développement des huîtres dépend de la présence de phytoplancton en quantité suffisante. La production massive de l'algue nourricière intervient en période estivale et implique l'apport de nutriments contenus principalement dans l'eau douce. La Charente fournit celle-ci à hauteur de 95 % durant l'époque estivale, où s'effectue l'essentiel de la croissance du coquillage. Or, depuis plusieurs années, le déficit de doucin est presque systématique, le débit de la Charente tombant en dessous des 12 m³/seconde³³⁹ d'eau douce à son embouchure dans la période décisive de juillet à septembre. La croissance des huîtres peut en être sévèrement affectée comme cela fut le cas en 1998 lors d'un été particulièrement sec. Selon un responsable professionnel, le préjudice fut considérable : aucune croissance des huîtres ne s'opéra durant la saison chaude, d'où une chute de production de 25 à 30 % et un déclassement de qualité. En outre, les huîtres de deux ans, affaiblies, ont connu un taux important de mortalité pendant l'hiver qui a suivi. Par ses répercussions directes et en cascade, l'épisode de 1998 aurait ainsi réduit le stock global d'huîtres dans le bassin de 100 000 à 80 000 tonnes.

De même, en hiver, l'évacuation accélérée du trop plein d'eau douce affecte plus ou moins gravement selon les années une soixantaine d'exploitations ostréicoles situées dans les environs de Port-les-Barques. En effet, l'afflux d'eau douce, dont tout le monde essaie de se débarrasser au plus vite dans le bassin versant, provoque des baisses parfois importantes du taux de salinité de l'eau d'alimentation des claires. Le choc osmotique qui en résulte pour les bivalves peut leur être fatal.

Enfin, une mortalité de printemps assez élevée est constatée depuis quelques années, qui pourrait s'expliquer par un taux excessif de produits phytosanitaires dans l'eau. Un programme de recherches sur trois ans conduit par l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) vient d'ailleurs d'être financé par la Région pour tenter de tirer les choses au clair. Les scientifiques privilégient l'idée selon laquelle la pollution aurait moins pour origine les matières actives appliquées à l'ensemble du bassin versant (quelques 1 500 tonnes pour l'agriculture selon le Service régional de protection des végétaux (S.R.P.V.) correspondant à quelque 900 familles de molécules différentes) que les applications dites de proximité, en bordure des rivières, du fleuve et surtout des canaux situés à proximité du littoral.

³³⁹ Les travaux conduits par l'IFREMER situent à 12 m³/seconde en période estivale le débit minimum nécessaire de la Charente, afin d'assurer un apport normal de nutriments pour le bon développement du phytoplancton dans le bassin. Du 20 juillet à fin septembre 1998, le débit de la Charente à l'estuaire ne dépassa pas 6 à 8 m³/s.

Pour une juste appréciation de la situation, il convient de noter qu'aux dires des responsables professionnels, les exploitations conchyliques de l'estuaire sont très vulnérables. Avec un prix de revient d'un peu moins de deux euros la douzaine contre un euro la douzaine pour les Normandes, les huîtres de Marennes-Oléron sont peu compétitives, et s'apparentent plutôt à un produit haut de gamme, dont la pérennité réside sans doute dans une capacité exceptionnelle et exclusive d'affinage en claires, qu'une Identification Géographique de Provenance (I.G.P.) permettrait de valoriser.

Sur les 1 200 exploitations du bassin, plus de la moitié seraient sans repeneur (marges trop faibles, pénibilité du travail...). Aussi, toute mortalité importante des huîtres en période estivale pourrait-elle déstabiliser fortement et durablement les activités du secteur. En outre, dans un contexte de concurrence accrue entre grands bassins ostréicoles, la répétition des périodes d'excès et de pénurie d'eau douce constitue un facteur de fragilisation et de pénalisation de Marennes-Oléron, hors même de tout accident climatique sévère.

Situé à l'exutoire du bassin de la Charente, le bassin de Marennes-Oléron enregistre et intègre l'ensemble des actions relatives à la gestion de l'eau et à la qualité de l'eau à l'échelle du bassin versant et de la plaine inondable. Pourtant, le constat est sans appel : sur les cent vingt personnes rencontrées, seule une petite dizaine mentionne l'estuaire et, seule une fraction – constituée principalement des professionnels du secteur - évoque la fragilité de ses activités ostréicoles.

La majorité des acteurs et des institutions ne prend manifestement pas en compte cet aspect dans la gestion de l'eau mise en œuvre. Les plaquettes touristiques, comme les expertises de différents responsables du tourisme, laissent pourtant penser que le bassin ostréicole de Marennes-Oléron revêt une importance stratégique pour les départements charentais, dans la mesure où il concourt à leur image et à leur attrait général. Corollairement, le risque est grand, et apparemment très mal identifié, d'une déstabilisation forte de cette image sous l'effet d'une dégradation de la qualité du bassin ou, ce qui ne peut pas être exclu aujourd'hui, d'un problème sanitaire lié aux huîtres, voire d'un scandale de type vache folle... Comme invitent à le penser deux experts, le risque d'un dérapage médiatique sur fond d'inquiétude croissante des populations au sujet des microcontaminants ne peut être élué. *Les différents acteurs du bassin versant qui influent sur le régime des eaux du fleuve et la qualité de son eau ne sont pas du tout aujourd'hui dans une posture de gestion de ce type de risque et ne se considèrent pas comme partenaires de la qualité des huîtres et du bassin, bien qu'ils en profitent largement, au travers de l'image et des retombées économiques nombreuses, directes et indirectes, qui en résultent.* De même que pour la qualité de l'eau potable, le Conseil Régional s'avère beaucoup plus préoccupé par le problème et les risques afférents que ne le sont les Conseils généraux et les élus locaux, tournés vers leurs populations, plus continentales que maritimes...

3- Les conditions pour un autre mode de gestion ne sont pas réunies

Tout se passe donc comme si les responsables du bassin préféraient s'en remettre à des solutions techniques coûteuses, dont l'efficacité et la légitimité économique, écologique et sociale ne sont pas acquises, plutôt que d'essayer de convaincre les multiples acteurs qui influent sur l'état et la qualité de l'eau du bassin versant et de la plaine inondable de modifier leurs comportements et leurs pratiques. Tout se passe encore comme si les acteurs locaux n'avaient aucun intérêt à contribuer à la résolution des problèmes globaux, et réciproquement. Il reste donc à tenter de rendre compte de cette situation.

3.1.- Une gestion parcellisée de l'espace et des problèmes, sans prise sur les qualités transversales au bassin et à la plaine inondable

En considérant l'ensemble des actions et des mesures relatives à « l'espace plaine inondable de la Charente », il apparaît que la gestion mise en œuvre repose principalement sur deux grands piliers. D'un côté, une gestion individuelle, pratiquée par tous les propriétaires de terrains du lit majeur, pour l'essentiel des propriétaires privés. De l'autre, une gestion publique du fleuve lui-même, faisant intervenir les grandes institutions collectives (Institution Charente, Conseils Généraux, Services de l'État, Grandes agences techniques...), qui s'appuie sur des filières techniques spécialisées relevant généralement d'opérateurs distincts aux compétences clairement délimitées. Chaque acteur, qu'il soit public ou privé, tente d'agir sur un aspect ou un problème, poursuit généralement un objectif singulier dans le cadre de la légitimité de son intervention et de sa part de responsabilité.

En conséquence, la plupart des qualités ou dimensions du lit majeur, qui échappent à cette parcellisation du territoire et des responsabilités en raison de leur caractère circulant, diffus et intégrateur, ne sont pas à proprement parler gérées ou alors ne le sont que très partiellement. Il en va ainsi pour la majorité des grandes qualités hydrauliques de la plaine inondable (écrêtage des crues, épuration de l'eau...), pour la qualité de l'eau dans le fleuve ou dans les nappes (dans sa partie diffuse), et pour la vigueur et l'abondance des différentes populations faunistiques et floristiques du lit majeur... Le tableau synoptique des actions engagées permet d'ailleurs de visualiser le déficit ou l'insuffisance d'actions dont souffrent certaines qualités de ce dernier, pourtant jugées essentielles (tableau page suivante).

Tableau synoptique (A3) des qualités et des actions

Ainsi, les qualités qui résultent d'une multitude d'acteurs, d'influences et de pratiques, et qui ne relèvent d'aucun cadre de responsabilité et de légitimité, échappent très largement à toute forme de gestion, ce qui traduit une impuissance individuelle et collective à prendre en charge cet ensemble de qualités. Il en résulte des situations pour le moins paradoxales. En l'absence de tout programme spécifique de gestion organisée des grandes fonctions hydrauliques du lit majeur (épuration de l'eau, recharge des nappes phréatiques, rétention de l'eau, écrêtage des crues...), certains acteurs et certaines institutions essaient malgré tout de « gérer » celles-ci de façon détournée, au travers notamment des actions de conservation des zones humides. Pourtant considérées comme essentielles et stratégiques par de nombreux acteurs et responsables, notamment en raison de leur incidence sur plusieurs grandes qualités critiques du fleuve lui-même (qualité de l'eau, régulation de son niveau...), ces propriétés font l'objet d'un traitement qui les assimile à un sous-produit de la gestion de la conservation de la nature. Fait d'autant plus remarquable que les expertises montrent que les qualités biologiques de la plaine inondable dépendent au contraire du bon état des données hydrauliques : par exemple, les espèces emblématiques et le bon fonctionnement des zones humides impliquent un temps de crue prolongé.

3.2.- Gestion de l'urgence et des grands problèmes plutôt que gestion de la qualité

Dans ce mode de gestion bipolaire, les institutions et les collectivités ne peuvent vraiment agir que selon trois grandes modalités.

1. Elles peuvent tout d'abord chercher à agir sur des qualités ou des composantes des qualités pour lesquelles elles ont à la fois la maîtrise et la légitimité. Il en va ainsi pour les stations de traitement de l'eau, les différents aménagements du fleuve et l'entretien des berges pour la partie domaniale de la Charente.

2. Elles peuvent s'employer à mettre en œuvre des actions correctrices, afin de traiter les problèmes là où il sont les plus criants, en faisant appel en général à des moyens techniques assez lourds. Des grands barrages-réservoirs au suivi et à l'évacuation des crues, tous les grands dispositifs relèvent de cette logique.

3. Quand le problème global devient vraiment trop grave et nuisible, elles peuvent recourir, avec la légitimité que leur confère le sentiment de crise partagé par la société locale dans son ensemble, à la voie normative, en imposant à tous, de préférence après concertation, de restreindre

l'impact négatif des différentes pratiques. Dans tous les cas, elles ne tenteront pas d'infléchir le comportement de chacun avant que survienne une nécessité³⁴⁰ largement reconnue.

En définitive, tous les problèmes dont l'origine n'est pas clairement maîtrisable par telle ou telle institution ne sont que partiellement gérés, voire délaissés. Cela explique pourquoi beaucoup d'interlocuteurs sont portés à croire que les grands problèmes en devenir à l'échelle du bassin de la Charente (dégradation de la qualité des ressources d'eau potable, vulnérabilité de Marennes-Oléron...) n'intéresseront les institutions qu'une fois survenue la catastrophe.

Cette appréciation d'ensemble n'est apparue au grand jour qu'à l'analyse des entretiens. Pris dans la gestion de tous les jours, les institutions et les divers acteurs ne semblent pas en mesure de parvenir à cette conclusion.

3.3.- Absence d'objectifs communs négociés et de dispositif permettant leur émergence

Le second point majeur qui se révèle à l'examen des différentes actions et mesures réside dans l'absence de véritables objectifs explicites et reconnus par tous, et par suite, un manque de finalité d'ensemble à l'échelle du lit majeur. Les seuls objectifs explicites sont ceux consignés dans le SDAGE ; ils portent principalement sur le fleuve lui-même - qualité des eaux, poissons migrateurs, débit objectif d'étiage (D.O.E.), débit de crise (D.C.R.) - ainsi que, dans une certaine mesure, sur la conservation des zones vertes. En outre, de nombreuses dimensions relatives aux territoires locaux ne donnent lieu à aucun objectif explicite et reconnu par tous.

Cette situation n'est probablement pas indépendante de *l'absence de tout cadre organisé pour une approche en commun de la gestion de la plaine inondable de la Charente*. Ce déficit se vérifie aussi bien à l'échelle globale que sur chacun des trois sites d'approfondissement :

1. À l'échelle de l'ensemble de la plaine inondable tout d'abord, l'Institution pour l'Aménagement du Fleuve Charente réunit des délégués des assemblées départementales de la Charente, de la Vienne, de la Charente Maritime et des Deux-Sèvres, mais ne constitue pas aujourd'hui un lieu d'échange et d'élaboration de projet regroupant les différents acteurs concernés par la vallée. Par ses statuts comme par son inclination naturelle, l'Institution privilégie des modalités d'aménagement lourdes. Quant à la Commission Géographique Charente, qui réunit des

³⁴⁰ Il aura ainsi fallu les ouragans de la fin de 1999 pour que la plantation de peupliers en bordure de la Charente soit ouvertement réprouvée et découragée par les institutions et les élus. La dégradation très importante de dizaines de kilomètres de berges le long des rivières charentaises, consécutive à la chute de peupliers, aura permis de dire haut et fort ce que tout le monde pensait jusqu'alors en son for intérieur.

grands élus et des personnes qualifiées pour discuter des avancées au regard des objectifs du SDAGE, elle s'intéresse plus généralement à l'ensemble du bassin versant, mais ne considère pas spécialement l'entité « vallée de la Charente » ; en outre, elle ne se réunit qu'une fois tous les six mois et les discussions demeurent très générales³⁴¹.

2. Au plan local, l'absence de lieu et d'instance de mise en commun des problèmes est encore plus patente. Il s'avère en effet que le processus de regroupement des collectivités en Communautés de communes disperse les communes riveraines de la Charente beaucoup plus qu'il ne les rapproche. La séparation historique des communes entre rive droite et rive gauche s'accuse aujourd'hui, puisque les Communautés de communes en cours de création prennent généralement le fleuve comme frontière. À telle enseigne d'ailleurs que les six communes du secteur Geay/Saint-Hippolyte se trouvent désormais réparties entre quatre Communautés de communes distinctes. Cette situation ne laisse pas de surprendre, alors que sur chacun des trois sites faisant l'objet de l'intervention toutes les communes riveraines sont tournées vers la Charente, et qu'en outre une identité spécifique les caractérise, clairement liée, dans tous les cas, à la physionomie du fleuve et de son lit majeur.

Les conséquences de ce fractionnement politique accru commencent de se faire sentir ; la prolifération du ragondin dans le secteur de Geay/Saint-Hippolyte en est un effet direct selon plusieurs observateurs et élus. Et ceux-ci d'évoquer en substance le mécanisme : « *Alors qu'il est désormais admis que le seul moyen de réguler valablement la population de ragondins consiste à en gérer les effectifs sur un ensemble géographique large, seule la Communauté de communes de Saint-Savinien accepte de s'en occuper, car elle comporte un nombre suffisant de communes riveraines de la Charente concernées par le problème. La Communauté de communes du cœur de Saintonge comporte trop peu de communes riveraines de la Charente pour que le problème soit reconnu d'importance générale donc finançable. Dans ces conditions, la lutte contre le ragondin reste à la charge des communes elles-mêmes ; nombre d'entre elles sont cependant de trop petite taille pour pouvoir l'organiser et la mettre en œuvre. Faute de pouvoir traiter le problème, les communes s'en remettent à la battue annuelle des chasseurs, elle-même insuffisante pour venir à bout du fléau. En conséquence, la pratique de l'empoisonnement du ragondin à la strychnine ou au Lindane prolifère de plus belle* ». Plusieurs acteurs s'en affligent, en raison des incidences sur le reste de la faune, mais surtout parce qu'à quelques kilomètres de là se trouve une importante station de traitement des eaux pour la consommation humaine...

³⁴¹ À l'échelle du Bassin Adour-Garonne, huit Commissions géographiques ont été constituées : Adour, Garonne, Tarn-Aveyron, Lot, Dordogne, Charente, Littoral, nappes profondes. Ces commissions travaillent en appui du Comité de Bassin chargé de l'élaboration et de la révision du SDAGE.

3. En l'absence de lieu ou d'instance où les préoccupations et les projets des acteurs locaux et des responsables du département, du bassin ou de la Région pourraient se rencontrer, aucun processus n'est envisagé pour voir si les préoccupations des uns et des autres pourraient faire l'objet d'accords négociés sur la base d'objectifs définis et de contributions précises.

Cela explique pourquoi, en définitive, les institutions, les responsables des départements et ceux du bassin versant se retrouvent aujourd'hui dans une sorte de situation bloquée. À leurs yeux, les seules modalités réalistes d'intervention consistent à tenter d'agir directement sur les grands problèmes du fleuve, tant ils se sentent impuissants et tant il leur paraît risqué d'essayer de prendre le problème plus en amont. *Pour le reste, ils ne se sentent pas légitimes pour agir, soit parce que cela met en cause la sphère privée d'autrui, soit parce que cela sort de leur circonscription directe, soit parce qu'ils ne parviennent pas à trouver de relais et de leviers pour engager le changement souhaitable.*

4- Processus de changement proposé

L'une des surprises des audits effectués en pays charentais est l'intensité de l'intérêt porté au Val de Charente. La quasi-totalité des interlocuteurs s'est en effet déclarée très favorable à une initiative ambitieuse, capable d'associer les différents acteurs concernés par cet espace. Ces acteurs se révèlent de surcroît extrêmement confiants dans leur capacité d'aboutir ensemble à la formulation d'un projet de territoire. Cette confiance repose dans la conviction affirmée par beaucoup que « *pour tous les aspects importants de la vallée, il existe des marges de manœuvre et de gain considérables, si nous prenons le temps de mieux communiquer, de mieux mettre en commun les projets des uns et autres, les possibilités offertes par les différentes institutions et les différentes politiques et outils de gestion* ».

4.1.- Propositions des acteurs

Invités à préciser les conditions et les moyens d'une telle initiative, les acteurs privilégient des modalités différentes :

PREMIÈRE OPTIQUE : FAVORISER L'ÉMERGENCE DE PROJETS DE TERRITOIRE SUR DES SECTEURS CIRCONSCRITS DE LA VALLÉE

La plupart des acteurs locaux sont de fervents promoteurs de cette option stratégique. Quelques acteurs, exerçant des responsabilités départementales, abondent en ce sens, estimant qu'il faut en revenir à des territoires cohérents, aux spécificités naturelles et agricoles marquées³⁴², dans lesquels les acteurs se connaissent suffisamment bien pour pouvoir œuvrer ensemble. Les acteurs locaux sont d'autant plus attachés à cette entrée qu'ils souffrent aujourd'hui des politiques sectorielles qui « *écartèlent leur territoire sans jamais se soucier de l'unité de celui-ci* ». Ils revendiquent au contraire une approche qui leur permettrait de gérer tous les aspects de leur territoire, afin d'en assurer un développement équilibré, qui respecte les différentes sensibilités et les différents projets.

³⁴² La Charente des îles, comme se plaisent à la nommer ses riverains, constitue un « monde à part ». Le secteur de Geay/Saint-Hippolyte, soumis au rythme des marées, se distingue également par d'amples méandres de la Charente délimitant des marais doux soumis régulièrement à l'eau saumâtre. Déterminants naturels, culturels et agricoles se conjuguent et se renforcent pour délimiter des secteurs du Val de Charente à l'identité marquée. D'autres secteurs ou sous-ensembles de ce type existent sans doute à l'échelle du Val de Charente : il conviendrait de les révéler. En revanche, les investigations réalisées dans le secteur de Salignac à Saintes ont montré l'absence de réelle unité et d'identité commune aux acteurs de ce dernier secteur.

DEUXIÈME OPTIQUE : UN PROJET AMBITIEUX POUR L'ENSEMBLE DE LA VALLÉE DE LA CHARENTE

Une majorité des responsables départementaux privilégie cette voie, soit parce que ce territoire leur paraît mériter une meilleure mise en valeur, soit parce qu'ils considèrent qu'il est plus facile de commencer par travailler à cette échelle plutôt que d'aborder directement le bassin versant.

La plupart de ces personnes soutient également l'idée qu'un projet ambitieux à l'échelle de l'ensemble du lit majeur est de nature à catalyser le développement de l'ensemble de l'arrière-pays des deux départements charentais.

Quant aux exigences de ce projet, les entretiens ont également permis de porter au grand jour deux points d'accord de fond, sur lesquels tous ces acteurs se rejoignent :

- 1- Tout projet éventuel concernant le Val de Charente doit se fondre dans l'identité charentaise : « *il n'est pas question de faire du tourisme de masse* » insistent plusieurs personnes. Il faut aller dans le sens des « *valeurs charentaises* » précisent divers responsables : « *miser sur la sérénité, les paysages reposants, en somme un développement doux..., mais éviter à tout prix les usines à gaz ou les grands machins qui feraient fuir* ».
- 2- Aucun acteur ne revendique une mise sous cloche de ce territoire pour des objectifs de conservation de la nature ou de tourisme vert. Chacun est persuadé que la richesse et le plus ou moins grand potentiel de ce territoire résideront dans une sorte de « *conciliation harmonieuse d'activités diverses, sans en évincer aucune a priori* ». En particulier, tout le monde insiste sur « *l'importance du maintien d'une activité agricole, seule garantie réaliste pour un territoire vivant* ».

TROISIÈME OPTIQUE : AGIR D'EMBLÉE À L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT

Cette optique est celle de plusieurs acteurs issus du monde associatif et des responsables publics préoccupés par la question du devenir de la qualité de l'eau. Devant l'ampleur des problèmes qu'ils voient surgir, ils ne peuvent se satisfaire d'une opération restreinte à la seule vallée de la Charente. Ces acteurs considèrent en effet que les dérèglements du fleuve se jouent à l'échelle de l'ensemble du bassin versant.

4.2.- Propositions de l'équipe d'audit

Forte de l'ensemble de l'expertise obtenue et face à ces trois grandes optiques, l'équipe d'intervention de l'Institut de Stratégies Patrimoniales a formulé des recommandations pour amorcer un processus de changement. Elles s'articulent autour des trois points suivants :

1. Une réaffirmation de l'entité stratégique, vraiment pertinente au regard du problème posé

Dès lors que des qualités essentielles du lit majeur sont intimement liées au régime général de circulation des eaux à l'échelle de l'ensemble du bassin versant, il convenait de réaffirmer que le bassin versant constituait bien l'entité stratégique à ne pas perdre de vue.

2. La mise en œuvre d'un processus de changement multi-dimensions, à plusieurs échelles, ancré dans des projets de territoires locaux

Les acteurs locaux soutiennent avant tout l'idée de projet local de territoire. Les acteurs globaux quant à eux plaident plus volontiers en faveur de projets d'envergure, à l'échelle de la vallée de la Charente ou du bassin versant. À la confrontation des expertises des différents interlocuteurs, l'écart entre les préoccupations dominantes des uns et des autres révèle l'importance d'une bonne articulation entre les projets locaux et les projets globaux. C'est dans une meilleure insertion des projets globaux dans les projets locaux, et réciproquement, que des marges importantes de changement et d'amélioration paraissent résider. Comme le soulignent de nombreux acteurs, tant localement qu'à des niveaux de responsabilités départementaux ou régionaux, de nombreuses marges de manœuvre existent. Il reste qu'à ce jour, aucun processus ne permet d'organiser une mise en mouvement des différents acteurs et des différentes strates de responsabilité et de gestion autour d'objectifs partagés.

Aussi, le levier de changement proposé consiste-t-il à enclencher un processus dans lequel les acteurs, à chaque échelle, peuvent œuvrer de concert à l'accomplissement d'objectifs négociés. Pour porter ses fruits, un tel processus suppose cependant que des entités territoriales cohérentes se constituent, et ce pour plusieurs raisons. D'une part les collectivités départementales et régionales ne peuvent intervenir qu'en soutien à des projets de territoire. D'autre part, la gestion de plusieurs qualités essentielles du lit majeur suppose des acteurs au contact immédiat de celui-ci, ayant une prise directe et continue sur lui. Enfin, il est sans doute plus réaliste de gérer localement la pluralité des dimensions à prendre en compte, en faisant jouer des interactions, des marges de manœuvre et des synergies, qui sont plus difficiles à reconnaître et à mettre en œuvre à d'autres échelles.

3. Une implication politique indispensable

Le lancement d'une telle initiative suppose qu'une ou des instances représentatives et légitimes à l'échelle de la totalité ou d'une partie du bassin versant en assurent la dynamique. L'engagement du politique constitue d'ailleurs l'une des principales composantes des scénarios de prospective envisagés par la majorité des interlocuteurs. L'équipe d'intervention a proposé que l'Institution pour l'Aménagement du Fleuve Charente œuvre comme *instance de services et de facilitation auprès des départements dans le lancement et l'accompagnement d'un tel processus de changement*.

Ces recommandations générales étaient assorties de trois options pour amorcer le changement : une option prudente ; une option médiane et une option haute.

- *L'option prudente* consiste à organiser sur un ou plusieurs sites locaux de la vallée de la Charente un processus d'élaboration de projet de territoire, en veillant à ce que celui-ci intègre également les préoccupations et les objectifs plus globaux.
- *L'option médiane* consiste à proposer un processus interactif, local et global, à l'échelle de l'entité vallée de la Charente. Il s'agit d'organiser la rencontre des attentes et des projets entre les acteurs des deux niveaux territoriaux. Par un processus adéquat, les responsables des différentes familles d'acteurs et les institutions des départements sont invités à préparer leur projet à l'échelle de la vallée de la Charente. En parallèle, les acteurs locaux, pour les sites motivés et d'autres sites qu'il faudrait éventuellement identifier, précisent leur projet de territoire. Une confrontation entre ces deux niveaux de projets est organisée, afin de bâtir un accord-cadre et une charte visant à ce que les offres et les demandes des différents acteurs se correspondent au mieux.
- *L'option haute* demande d'organiser un processus interactif, local et global, étendu cette fois à l'ensemble du bassin versant. Il s'agit de chercher à mettre l'ensemble du bassin versant en position de mieux contribuer à la qualité globale du lit majeur de la Charente. Dès lors, il est nécessaire de repérer des entités capables de s'organiser à cette fin au niveau du bassin versant et de les aider à intégrer des dimensions utiles, dans des projets-qualité qui les stimuleraient vraiment. Un mécanisme d'appel à candidature à l'échelle du bassin versant pourrait être organisé dans cette perspective. Ne seraient retenus que les projets et les territoires les plus motivés et les mieux à même de contribuer à améliorer la qualité du lit majeur.

Épilogue

Ces propositions et le document final qui les contenaient furent très bien accueillies par l'ensemble des personnes auditionnées. En revanche, à mesure que la démarche se déployait, le Président de l'Institution pour l'Aménagement du Fleuve Charente (I.I.A.F.C.) prit de plus en plus ses distances, certains grands élus de Charente et de Charente Maritime lui ayant fait part de leur surprise d'avoir découvert que la Ligue pour la Protection des Oiseaux (L.P.O.) avait été à l'origine du projet. Sans qu'aucune remise en cause du travail effectué par l'équipe de l'Institut de Stratégies Patrimoniales ne fût formulée par quiconque, la démarche ne connut pas de suite. Les appels répétés de la L.P.O. auprès du Président de l'I.I.A.F.C. pour organiser une journée de débat autour des résultats et des propositions de l'intervention demeurèrent sans réponse. La déception de la L.P.O. fut grande, mais l'affaire en resta là : la chargée de mission de la L.P.O. quitta sans fracas ladite organisation de conservation de la nature quelques mois plus tard. En dépit de demandes renouvelées, l'Institut de Stratégies Patrimoniales ne fut jamais destinataire du rapport comparatif des différents sites-pilotes du programme Life et ne sut jamais si la méthodologie mise en œuvre en Charente fut seulement présentée dans le rapport pour l'Europe, comme cela était prévu initialement. Le seul contact avec la Royal Society for the Protection of Birds (R.S.P.B.), maître d'ouvrage européen du programme, se limita à une brève entrevue avec une chargée d'études anglaise, qui soumit l'équipe de l'Institut de Stratégies Patrimoniales à un questionnaire superficiel.

Une source bien informée révéla que la L.P.O. ne pouvait pas constituer un partenaire pour les grands élus. L'opposition ouverte qu'elle manifestait – avec la plupart des grandes associations de conservation de la nature - au projet de barrage de la Trézence³⁴³, son implication contestée dans la mise en œuvre tourmentée de Natura 2000 et les tensions entre elle et les influents chasseurs de Charente Maritime, en faisaient un interlocuteur peu fréquentable, au lourd passif. Au demeurant, sa puissance médiatique, confirmée par un appel à donations très orchestré après les suites du naufrage du pétrolier Erika, n'était pas non plus pour rassurer des partenaires charentais d'ordinaire prudents.

Cela ne suffit pas cependant à expliquer l'absence de reprise de l'initiative par l'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement du Fleuve Charente, d'autant que, pour la suite de la démarche, la L.P.O. ne revendiquait aucun leadership, son souhait étant que « *le politique reprenne les choses en main* ». Il faudra donc revenir sur ce point.

³⁴³ Dans les mois qui ont suivi l'audit patrimonial, les associations, lassées de constater l'absence d'ouverture des institutions officielles à leurs revendications, ont décidé d'engager une bataille juridique contre les services de l'État et le Conseil général de Charente-Maritime. Après avoir recherché l'annulation du décret du 29 janvier 2001 déclarant d'intérêt général et d'utilité publique le barrage de la Trézence dans le département de la Charente-Maritime, devant les juridictions locales, pour vice de forme, mais avoir été déboutée de sa requête, l'Association SOS-Rivières et Environnement, basée à Saint-Jean d'Angély, appuyée par « Les Verts Poitou-Charentes », « Les Verts Charente-Maritime » et l'Association nationale pour la protection des Eaux et Rivières-TOS a porté l'affaire devant le Conseil d'État. Par avis extrêmement motivé de ce dernier (Extrait du verdict page suivante), le Conseil d'État a donné gain de cause aux associations en annulant, le 22 octobre 2003, le décret de déclaration d'utilité publique du 29 janvier 2001, portant ainsi un coup redoutable au projet de barrage de la Trézence.

Extrait du jugement rendu le 22 octobre 2003 par le Conseil d'État concernant la D.U.P. relative au barrage de la Trézence

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

« Le Conseil d'État statuant au contentieux (...)

Vu 1°) sous le n° 231953, la requête, enregistrée le 29 mars 2001 au secrétariat du contentieux du Conseil d'État, présentée par l'ASSOCIATION SOS-RIVIERES ET ENVIRONNEMENT, dont le siège est 32 rue Tour Ronde à Saint-Jean d'Angély (17400), Mme Maryvonne L. ; M. Jean-Pierre P. ; l'ASSOCIATION SOS-RIVIERES ET ENVIRONNEMENT et autres demandant au Conseil d'Etat d'annuler le décret du 29 janvier 2001 déclarant d'intérêt général et d'utilité publique le barrage de la Trézence dans le département de la Charente-Maritime ; (...)

Sur la légalité du décret attaqué :

Considérant qu'une opération ne peut légalement être déclarée d'utilité publique que si les atteintes à la propriété privée, le coût financier et, éventuellement, les inconvénients d'ordre social et les atteintes à d'autres intérêts publics qu'elle comporte ne sont pas excessifs eu égard à l'intérêt qu'elle présente ;

Considérant que le projet de barrage de la Trézence a pour objectifs, d'une part, de favoriser la production d'huîtres dans le bassin de Marennes-Oléron, d'autre part, de soutenir les débits d'étiage de la Charente et de la Boutonne ; qu'en revanche les avantages que le barrage pourrait présenter pour l'agriculture ne figurent pas parmi les objectifs de l'opération ;

Considérant, qu'il ressort du dossier soumis à l'enquête qu'alors que la production d'huîtres dans le bassin de Marennes-Oléron varie chaque année de 30% environ, son augmentation du fait de l'existence du barrage demeure aléatoire et serait, en tout état de cause, d'une très faible importance ; que les auteurs du projet admettent eux-mêmes que l'incidence du barrage sur la ponte des larves d'huîtres serait incertaine ; qu'ainsi, les bénéfices attendus pour l'ostréiculture apparaissent très limités ;

Considérant, qu'il ne ressort pas des pièces du dossier que la réalisation du barrage de la Trézence permettrait de restaurer des débits satisfaisants de la Charente et de la Boutonne dès lors, notamment, que les quotas de prélèvements autorisés pour l'irrigation seraient augmentés ;

Considérant, que si le département de la Charente-Maritime fait en outre valoir que les plans d'eau créés par le barrage constitueront un facteur d'attraction touristique, il ressort de l'étude d'impact qu'il n'existe aucun projet de développement d'activités touristiques aux abords de la retenue ; qu'en outre l'accès au plan d'eau principal serait interdit en raison de la mauvaise qualité de ses eaux ; que, dans ces conditions, les conséquences positives du projet sur l'activité touristique ne sont pas établies ;

Considérant qu'il résulte de ce qui précède, que le projet de barrage de la Trézence ne présente qu'une faible utilité publique au regard des objectifs annoncés de cette opération ;

Considérant, en revanche, que le coût de l'opération, évalué à 67 millions d'euros, est élevé ; qu'en outre la notice explicative jointe au dossier de l'enquête indique que l'eau retenue dans le plan d'eau principal serait de mauvaise qualité, d'une couleur noire prononcée et susceptible de dégager des odeurs de méthane et d'hydrogène sulfuré liées à la décomposition de la matière organique ; que, de plus, la forte charge de cette eau en matière organique serait susceptible d'avoir des conséquences négatives sur les poissons vivant dans les cours d'eau situés en aval ainsi que sur les huîtres et les autres coquillages du bassin de Marennes-Oléron ;

Considérant qu'il ressort de l'ensemble de ces éléments que les inconvénients du projet l'emportent sur ses avantages dans des conditions de nature à lui faire perdre son caractère d'utilité publique ; que, dès lors, et sans qu'il soit besoin d'examiner les autres moyens des requêtes, **les requérants sont fondés à demander l'annulation du décret du 29 janvier 2001 déclarant le barrage de la Trézence d'intérêt général et d'utilité publique. (...)** » [ce qu'ils ont obtenu].

Chapitre 6

La forêt insoumise

La forêt insoumise

Obstacles à la réinscription de la question forestière dans une dynamique de territoire : l'exemple de Belledonne-Grésivaudan

La demande d'intervention et le processus mis en œuvre

1- En cinquante ans, la mutation spectaculaire d'un territoire

- 1.1. - Déclin de la polyculture de montagne et de la société paysanne qui l'accompagnait
- 1.2. - Boom de la vallée du Grésivaudan
- 1.3. - Extension de la forêt sur les reliefs
- 1.4. - Un pays en voie d'intégration politique, saisi dans un mouvement plus large de métropolisation

2- Une approche très éclatée de la question forestière

- 2.1. - La forêt alluviale
- 2.2. - La forêt à dominante feuillue des balcons
- 2.3. - La pessière-sapinière d'altitude
- 2.4. - La forêt d'après les habitants de la vallée
- 2.5. - Bilan

3- Une filière en voie d'épuisement

- 3.1. - Une dépréciation croissante de l'économie de la forêt et du bois, aggravée par les conditions de relief
- 3.2. - La fragilité du maillon de l'exploitation forestière
- 3.3. - Le secteur de la première transformation à un moment décisif
- 3.4. - Les effets délétères du périurbain
- 3.5. - Bilan

4- Pas d'avenir forestier sans une perspective territoriale renouvelée

- 3.1. - Un massif peigne, peu favorable à l'émergence d'une identité partagée
- 3.2. - La perspective d'une structuration du Pays du Grésivaudan galvanise les énergies en dépit des incertitudes et des risques.

Développements

La forêt insoumise

Obstacles à la réinscription de la question forestière dans une dynamique de territoire : l'exemple de Belledonne-Grésivaudan

Dans son célèbre *Discours de la méthode*, Descartes recommande aux voyageurs égarés en forêt de se résoudre à « *marcher toujours le plus droit qu'ils peuvent vers un même côté, et ne le changer point pour de faibles raisons [...] car, par ce moyen, s'ils ne vont justement où ils désirent, ils arriveront au moins à la fin quelque part, où vraisemblablement ils seront mieux que dans le milieu d'une forêt*¹ ». La forêt fait ici office de modèle, au sens le plus fort du terme : l'application rigoureuse des règles et maximes de la méthode cartésienne permet au voyageur-philosophe de venir à bout des situations les plus inextricables, dont la forêt est un parangon. Michel Serres s'est amusé de cette règle de méthode qui suppose que l'auteur et ses lecteurs « *n'aient jamais vécu, dans la réalité, l'angoissante expérience de ne pouvoir aller droit dans la futaie, parmi d'innombrables arbres* »². Appliquée à un espace dont la distribution des arbres s'écarterait un tant soit peu de la droite parfaite, ce qui, à coup sûr, se vérifie presque toujours, la méthode de conduite préconisée par le philosophe-mathématicien ne permet pas d'éviter de se perdre, faute, précisément, de pouvoir conserver la ligne droite : la méthode n'en était pas vraiment une ! Descartes anticipait-t-il les plantations d'arbres en ligne, à perte de vue ?

Les textes officiels produits lors du Sommet de la terre de Rio de Janeiro³ ont insisté sur la nécessité de respecter la complexité des liens entre les hommes et les forêts, et de tenir compte à cet égard des relations entre besoins et dimensions économiques, écologiques, sociaux et culturels. Il n'aura pas fallu plus de quelques années cependant pour que la gestion durable des forêts tende à se réduire à une norme écologique prescriptive, comme s'il était effectivement possible de définir un seul et unique modèle idéal de forêt, d'élaborer en somme une nouvelle méthode universelle pour venir à bout de la complexité du monde, d'établir une nouvelle règle pour soumettre la forêt à l'entendement humain. Descartes, toujours et encore ? Ou le dévoiement du cartésianisme ?

¹ Descartes, *Discours de la méthode*, troisième partie, seconde maxime.

² Michel Serres, *Éloge de la philosophie en langue française*, p 93-94, Fayard, 1995, Paris.

³ Cela se vérifie tout particulièrement dans la « *Déclaration de principes non juridiquement contraignants, mais faisant autorité pour un consensus global sur la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts* », l'un des grands textes produits lors de la CNUED en 1992.

Sur le terrain cependant, la forêt, loin de se montrer docile et conciliante, loin d'être « *soumise* » comme le revendiquait naguère encore le code forestier⁴, pose de sérieux défis ; à en croire les acteurs, la durabilité forestière paraît même moins assurée que jamais. C'est, en tout cas, ce que tendent à montrer les résultats d'une intervention réalisée en Belledonne-Grésivaudan, dans le cadre d'une démarche départementale visant à l'établissement d'une charte forestière de territoire.

La demande d'intervention et le processus mis en œuvre

En janvier 2001, l'interprofession départementale de la forêt et du bois en Isère, Créaboïs⁵, retient, à l'issue d'un appel d'offres, l'Institut de Stratégies Patrimoniales pour mettre en œuvre le processus d'élaboration d'une charte forestière de territoire. L'Isère constitue l'un des dix premiers sites expérimentaux⁶ du nouveau dispositif dont la loi d'orientation forestière du 9 juillet 2001 énonce qu'il s'agit d' « *une démarche contractuelle visant à permettre la rencontre entre des "offreurs" de biens et services que sont les propriétaires forestiers privés et publics et les demandeurs responsables, motivés par un ou plusieurs de ces biens et services, voire pour l'avenir global d'un territoire forestier* ».

Trois grandes caractéristiques distinguent le site isérois des neuf autres sites expérimentaux. Il est tout d'abord le seul où l'initiative soit portée par l'ensemble des représentants départementaux des professionnels de la forêt et du bois. En second lieu et à la demande expresse de Créaboïs, le territoire retenu pour la charte correspond au département dans son ensemble, alors que les autres sites se limitent à des massifs forestiers de quelques milliers d'hectares ; il s'agit en fait d'établir à l'échelle départementale une charte-cadre ou charte-mère, qui puisse être ajustée à des territoires plus restreints, mais néanmoins cohérents du point de vue forestier. Enfin, les professionnels, en faisant appel à un tiers acteur neutre et indépendant, espèrent mobiliser l'ensemble des parties concernées par la forêt et le bois, la charte étant dès lors considérée comme

⁴ Il faut attendre la révision du code forestier induite par la loi d'orientation forestière de juillet 2001, pour que l'ensemble des forêts publiques de la France ne soient plus « *soumises au régime forestier* ». Selon la nouvelle expression en vigueur, les forêts publiques, désormais, « *relèvent du régime forestier* ».

⁵ Créaboïs réunit les représentants départementaux des Syndicats des propriétaires forestiers privés, des communes forestières, de l'Office National des Forêts, du Centre Régional de la Propriété Forestière, des industries de la première et deuxième transformation du bois.

⁶ Les neuf autres sites sont : la partie située en Haute-Vienne du P.N.R. Périgord-Limousin (portage effectué par le P.N.R. Périgord-Limousin) ; le massif des Albères et des Aspres dans les Pyrénées-Orientales (portage réalisé par le SIVU des Albères et le S.I. des Aspres) ; le territoire des Combes en Haute-Saône (portage Communes Forestières) ; le massif de Compiègne dans l'Oise (portage O.N.F.) ; le canton d'Annot, Saint-André des Alpes et Entrevaux dans les Alpes de Haute-Provence (portage Conseil général, Syndicat Intercommunal du Haut-Verdon, Communauté de communes du Moyen-Verdon, SIVOM d'Annot et d'Entrevaux) ; le massif des Maures dans le Var (portage SIVOM pays des Maures) ; le PNR des Bauges (portage PNR des Bauges et Syndicat Intercommunal du plateau de la Leysse) ; le territoire de la Haute-Bigorre dans les Hautes-Pyrénées (portage Communauté de communes de la Haute-Bigorre) ; le territoire de Murat dans le Cantal (portage Communes Forestières).

l'aboutissement de ce processus ; en tout, **près de trois cents acteurs du département de l'Isère ont pris part à la démarche.**

Négociée dans ses principes et dans son déroulement avec Créabois, la démarche comporte quatre grandes étapes :

- 1- Réalisation, auprès d'une quarantaine de grands acteurs (environ deux tiers d'acteurs départementaux et un tiers d'acteurs supra-départementaux définis en accord avec le commanditaire), d'un audit patrimonial sur les « conditions et moyens d'une amélioration de la gestion de la qualité des forêts iséroises et le type de charte départementale nécessaire à cette fin ». Cette phase exploratoire vise également à identifier des territoires-candidats pour un approfondissement de la réflexion.
- 2- Réalisation d'un audit patrimonial sur chacun des territoires d'approfondissement, auprès d'environ vingt-cinq personnes, représentant l'ensemble des aspects forestiers⁷ (carte des sites retenus page suivante).
- 3- Organisation de séminaires de stratégie par famille d'acteurs. Chaque famille est invitée à produire son propre projet-qualité pour les forêts iséroises ; elle est composée de deux représentants de chacun des territoires et de deux représentants départementaux⁸.
- 4- Intégration générale et proposition d'une esquisse de charte comportant : un rapport de synthèse ; un plan d'actions intégrateur ; une proposition d'instance de facilitation.

L'ensemble du processus s'est déployé sur une année. Il a fait appel à une équipe de six jeunes professionnels de l'audit patrimonial et de la facilitation, placés sous la supervision d'Henry Ollagnon. Chaque auditeur avait en charge la réalisation d'un audit patrimonial sur un territoire donné et la facilitation d'un séminaire.

⁷ Six territoires ont été retenus pour la phase d'approfondissement : le Trièves ; le Parc naturel régional de Chartreuse ; Bonnevaux-Chambaran ; Belledonne-Grésivaudan ; l'Île Crémieu ; la Communauté de communes des quatre montagnes dans le Vercors. La première phase de l'audit patrimonial visait notamment à tester auprès des différents responsables départementaux les territoires à retenir pour la phase d'approfondissement. La démarche étant conçue pour élaborer une charte-cadre à l'échelle départementale, il convenait de disposer d'une assise territoriale suffisamment large et diversifiée pour couvrir, *a priori*, l'ensemble des problématiques forestières du département de l'Isère, sachant que l'enveloppe budgétaire allouée à cette démarche ne permettait pas de dépasser un nombre limité de territoires d'approfondissement ; pour chacun de ceux-ci, une structure locale, porteuse de la démarche, devait faire acte de candidature afin que le territoire soit retenu pour la seconde phase de l'audit patrimonial. À eux six, les différents territoires retenus ont permis de prendre en considération l'ensemble des configurations forestières présentes en Isère.

⁸ À l'issue des entretiens d'audit patrimonial, six familles d'acteurs se sont imposées à l'équipe de facilitation, les membres de chaque famille portant un regard spécifique et voisin sur la question forestière. Composées de dix à vingt personnes, ces six familles sont les suivantes : 1. Propriétaires forestiers privés et agriculteurs ; 2. Propriétaires publics et gestionnaire public (O.N.F.) ; 3. Chasseurs et pêcheurs ; 4. Naturalistes, randonneurs et autres usagers de la nature ; 5. Exploitants forestiers et bûcherons ; 6. Industriels de la première et de la deuxième transformation. Dans la pratique, les séminaires par famille d'acteurs visent à faire travailler ensemble des acteurs partageant un ensemble de préoccupations communes. Les membres d'une famille ne sont aucunement tenus de se limiter à telle ou telle considération, puisqu'ils sont invités à se prononcer sur la question globale des conditions et moyens d'amélioration de la gestion de la qualité des forêts iséroises, au sens large. De la sorte, même si chaque acteur, en dépit d'une éventuelle multi-appartenance du fait d'intérêt variés, doit choisir la famille à laquelle il se rallie, il lui est possible de s'exprimer sur l'ensemble des sujets qui lui tiennent à cœur. Cette approche non sectorielle de la question forestière favorise, dans un second temps, les rapprochements entre les groupes d'acteurs, car des thèmes communs aux différentes familles apparaissent.

Carte des six territoires d'approfondissement en Isère

À l'issue de la première phase d'entretiens auprès des divers responsables départementaux et supradépartementaux, deux critères-clés sont apparus pour le choix des territoires d'approfondissement : un critère de consistance et de cohérence naturelle au regard de la forêt et des activités liées au bois ; un critère de portage politique, la démarche requérant qu'une entité sociopolitique légitime manifeste son intérêt pour la démarche proposée et fasse acte de candidature pour porter localement un projet de charte.

Le présent chapitre n'a pas vocation à présenter l'ensemble de la démarche mise en œuvre et ses résultats. Il se concentre avant tout sur les grands enseignements de l'audit patrimonial effectué de mai à juillet 2002 en Belledonne-Grésivaudan, territoire sur lequel l'auteur de ce travail a été amené à intervenir.

Il convient de noter que les résultats présentés s'appuient sur l'expertise d'un nombre restreint d'acteurs, vingt-cinq personnes seulement ayant été entendues. Ces interlocuteurs ont été choisis en accord avec le commanditaire (Créaboïs) et avec certains acteurs-clés du territoire considéré, selon des critères de représentativité et de diversité, d'implication dans la vie du territoire et d'intérêt pour la question forestière, l'ensemble des aspects liés à la forêt et au territoire devant être couverts. Dans la pratique ont été rencontrés huit élus (cinq maires de Belledonne, deux grands élus de Belledonne-Grésivaudan, le maire d'une commune du Plateau des Petites Roches), dix professionnels de la filière forêt-bois (trois scieurs, deux exploitants forestiers, deux forestiers de l'O.N.F., trois représentants de la forêt privée), sept usagers et/ou résidents de Belledonne (deux représentants des randonneurs, deux représentants d'associations de conservation de la nature, un représentant de la chasse, un représentant des agriculteurs, un représentant de la Fédération des alpages). Assez souvent, ces personnes s'impliquent dans diverses associations locales oeuvrant en faveur du tourisme, de l'éducation ou du développement ; leur connaissance du territoire et de ses habitants ne se limite donc pas à leurs responsabilités professionnelles ou associatives.

Belledonne-Grésivaudan répond bien aux deux critères énoncés précédemment. La chaîne de Belledonne constitue en effet une entité naturelle et humaine clairement identifiable, reconnue par les acteurs de la forêt et du bois pour son unité forestière. Par ailleurs, les groupements de sylviculteurs de Belledonne-nord et de Belledonne-sud, qui ont directement fait acte de candidature pour la charte, sont membres d'Espace Belledonne (un collectif réunissant les élus et les principaux acteurs économiques et sociaux du secteur en vue d'un projet de territoire). Enfin, la chaîne de Belledonne a vocation à s'inscrire dans l'entité historique du Grésivaudan, sur le point de se constituer en Pays⁹ du Grésivaudan.

⁹ Quand il présente une majuscule, le **Pays** est à prendre au sens des lois « Pasqua-Hoeffel » du 4 février 1995 et « Voynet » du 25 juin 1999.

Belledonne-Grésivaudan
dans une Région riche en Parcs naturels : Rhône-Alpes



Carte IGN de Belledonne-Grésivaudan

1- En cinquante ans, la mutation spectaculaire d'un territoire

Le Grésivaudan s'étend des portes de Grenoble à la Savoie sur une quarantaine de kilomètres de longueur. Il correspond à la portion du sillon alpin bordée au sud par le versant occidental du massif cristallin de Belledonne et au nord par les escarpements orientaux du massif de la Chartreuse, en particulier ceux du plateau des Petites Roches. Dans les *Mémoires d'un touriste*, un certain Henri Beyle, natif de Grenoble, plus connu sous le nom de Stendhal, s'est ému, lors d'une visite qu'il fit en août 1837, de ce « *pays magnifique autant qu'il est méconnu* » et de la singularité du contraste paysager entre la rive gauche et la rive droite de l'Isère¹⁰.

En vertu de considérations relatives à la fois aux activités humaines et à l'écologie, quatre étages successifs se distinguent nettement sur la chaîne de Belledonne, qui culmine à près de 3 000 mètres et comporte une quarantaine de sommets à quelques 2 000 mètres et plus. Repérables à l'œil nu, ces quatre étages sont, de bas en haut (cf. schéma page suivante) :

1. Les espaces de piémonts associant terrains urbanisés et agriculture périurbaine (maraîchage) ; ils sont surmontés de contreforts boisés ;
2. Les vallons des « balcons de Belledonne », espace habité à dominante rurale, monde de transition entre la vallée urbanisée et la haute montagne, comprenant dix-neuf communes.
3. Une ceinture forestière composée majoritairement de résineux ;
4. Les alpages, avec en arrière-plan des sommets aux reliefs découpés par une succession d'arrêtes acérées ; ils accueillent les activités sportives et touristiques de plein air (randonnée, alpinisme, ski, raquettes...).

Pour de nombreux connaisseurs, Belledonne constitue un véritable joyau ; le nom même le rappelle au besoin¹¹. Aux charmes de ses petits villages et au panorama rafraîchissant de ses balcons, la chaîne, qui sert d'écrin paysager à la ville de Grenoble, se distingue par un grand nombre de lacs d'altitude de taille et d'aspect fort variés. Sa renommée locale tient également à l'existence de deux stations thermales historiques, Allevard et Uriage, ainsi qu'à deux stations de sport d'hiver réputées, Chamrousse et les Sept-Laux, la première ayant accueilli les Jeux Olympiques d'hiver en 1968. La marque de l'histoire est également bien présente dans le Grésivaudan, comme l'attestent de nombreux forts et châteaux.

¹⁰ *Mémoires d'un touriste*, Bibliothèque de la Pléiade, Éditions Gallimard, pp. 376 et 377.

¹¹ Plusieurs commentateurs font remonter le nom de Belledonne à *Bella donna*, « la belle dame », une origine assurément très poétique, mais non moins incertaine.

**Les structures paysagères du Grésivaudan
et de ses bordures montagneuses**

Au cours du siècle écoulé, ce territoire a connu de grands changements. Invités à retracer les grandes lignes de son évolution, les interlocuteurs se rejoignent pour en reconnaître les quatre caractéristiques suivantes:

1.1.- Déclin de la polyculture de montagne et de la société paysanne qui l'accompagne

Le premier grand mouvement de population semble remonter au XVI^e et au XVII^e siècles avec l'installation, après défrichement des coteaux, de familles paysannes sur les cônes de déjection des torrents de Chartreuse et de Belledonne. Une économie agricole et pastorale de subsistance se développe ; elle valorise les différents étages du relief. Sur Belledonne se succèdent, de bas en haut, la châtaigneraie qui occupe le piémont d'un bout à l'autre de la chaîne, puis la vigne par endroits, des champs de chanvre et de céréales, des prairies enfin pour la pâture de vaches laitières sur le replat des collines bordières ; au-dessus des villages, sur les flancs cristallins du massif, règne l'activité pastorale. Rive droite de l'Isère, l'exposition ensoleillée et les sols calcaires favorisent la culture de la vigne sur les coteaux : 2 000 hectares de vignoble y sont cultivés à la fin du XIX^e siècle. À mesure que se développe l'industrie dans la vallée (métallurgie, cimenterie, électrochimie, papeterie...), de nombreux paysans abandonnent l'agriculture de montagne ou deviennent pluriactifs. Les deux guerres font payer un lourd tribut aux communautés rurales de la montagne, avant que la modernisation de l'agriculture, immédiatement après le second conflit mondial, leur porte un coup de grâce, avec l'arrivée du tracteur notamment. Faute de fournir un travail et des moyens de subsistance, les montagnes perdent la majeure partie de leur population. Aujourd'hui, les activités agricoles s'exercent principalement entre 400 et 800 mètres d'altitude, dans la zone correspondant aux collines bordières qui couvre environ 46 000 hectares ; 4 250 hectares de surface agricole utile (S.A.U.) et 11 800 hectares d'alpages y sont dénombrés.

1.2.- Boom de la vallée du Grésivaudan

Il faut attendre l'endiguement de l'Isère, après la seconde guerre mondiale, et la mécanisation de l'agriculture, pour que les terres de la plaine deviennent plus rentables que celles des coteaux et de la montagne. Jusqu'alors, les inondations récurrentes et dévastatrices de l'Isère faisaient que le dynamisme, la richesse et la vitalité du Grésivaudan dépendaient principalement des reliefs. Au cours des toutes dernières décennies, cette inversion des polarités s'est accentuée, à la faveur du développement des activités de haute technologie, sur la rive droite de l'Isère, de

Montbonnot à Bernin-Crolles (la ville de Meylan est rattachée à l'agglomération grenobloise). Le Grésivaudan compte aujourd'hui près de 90 000 habitants, répartis entre quarante-neuf communes, et connaît les plus forts taux de croissance démographique et d'expansion économique de la région grenobloise. La population a doublé depuis le recensement de 1968 ; elle est constituée à 50 % d'actifs, dont la plus grande part (78%) ne travaille pas dans sa commune de résidence. Récemment, un consortium constitué par trois des cinq leaders mondiaux des semi-conducteurs (le franco-italien STMicroelectronics, le néerlandais Philips et l'américain Motorola) a décidé d'implanter à Crolles une usine pilote en matière de micro et de nanotechnologies : un investissement de 2,8 milliards d'euros sur cinq ans, considéré comme « *la plus grande alliance mondiale dans le développement des technologies révolutionnaires* »¹², et soutenu de manière tout à fait exceptionnelle par l'État et les différentes collectivités territoriales (quelque 550 millions d'euros de fonds public correspondant à 20 % du montant global de l'investissement)¹³. D'ici à 2007, la création de mille cinq cents emplois directs est prévue, un chiffre à multiplier par quatre en considérant les emplois indirects induits (en particulier dans les sociétés de services).

1.3.- Extension de la forêt sur les reliefs

Jusqu'au début du XX^e siècle, la forêt est peu répandue sur Belledonne. Plusieurs interlocuteurs se souviennent de ne l'avoir vue que sur certaines crêtes durant leur enfance. Un scieur rencontré rapporte qu'un livre de comptes d'un confrère implanté sur Belledonne au XIX^e siècle indique qu'à part un nombre peu important de cerisiers, de sapins et de chênes, l'arbre le plus souvent répertorié est le noyer¹⁴. La forêt s'est alors réfugiée dans les gorges des torrents ou bien au-dessus des villages. Cependant, à mesure que se relâche l'emprise de l'agriculture et du pastoralisme, des forêts sont plantées pour subvenir aux besoins en bois de l'industrie lourde et des papeteries¹⁵. Des particuliers réalisent également des plantations. Les coteaux, progressivement délaissés, se recouvrent spontanément d'une forêt à dominante feuillue, composée en majorité de chênes, de châtaigniers et de hêtres. Les acteurs reconnaissent que la progression de celle-ci a été

¹²Il s'agit aussi du plus grand investissement industriel réalisé en France depuis dix ans, selon Nicole Cabret, « Dans les Alpes, l'aventure technologique de la vallée du Grésivaudan », *Le Monde*, 17 avril 2002.

¹³ Les contributions publiques sont réparties comme suit : État (395 millions d'euros), Conseil Général de l'Isère (50,8 millions d'euros), Communauté de communes du Moyen Grésivaudan - dont Crolles est la ville-centre (50,8 millions d'euros), Région Rhône-Alpes (28,9 millions d'euros), Ville de Grenoble et Communauté d'agglomération grenobloise, dénommée La Métro (17,5 millions d'euros).

¹⁴ Le document en question n'a pas pu être consulté.

¹⁵ Plusieurs petites papeteries sont implantées au pied de la chaîne de Belledonne, dont la papeterie de Lancey, célèbre pour être le lieu où l'ingénieur Aristide Bergès devait inventer la « houille blanche » : en 1867, en détournant l'eau d'un torrent et en mettant ses eaux sous conduites forcées sur près de 1800 mètres de dénivelé (depuis le lac-réservoir d'altitude du Crozet), il parvient à entraîner des turbines ; l'hydroélectricité est née. Cette nouvelle source d'énergie permet à la papeterie de Lancey d'utiliser un défibreux pour préparer de la pâte à papier et de passer ainsi à la production industrielle. Quelques années plus tard, après l'invention de la dynamo et le transport de l'électricité sur de longues distances, le site de Lancey devient producteur net d'électricité et concourt directement au développement des activités industrielles dans le Grésivaudan.

très spectaculaire au cours des quinze à vingt dernières années. Alors que l'emprise des boisements s'affirme sur les reliefs, la forêt alluviale, autrefois très étalée dans la vallée, ne cesse de se contracter.

1.4.- Un pays en voie d'intégration politique, saisi dans un mouvement plus large de métropolisation

Au regard du Schéma Directeur de la Région Urbaine Grenobloise, Belledonne-Grésivaudan est rattaché à un ensemble métropolitain de 630 000 personnes, situé entre la vallée du Rhône et la Suisse. Économiquement puissante, la métropole grenobloise s'enorgueillit d'être l'une des dix premières technopoles européennes – d'aucuns parlent même de Silicon Valley ou encore de « *micro-vallée* » de l'Europe¹⁶ ; elle constitue également un pôle de recherche scientifique de premier plan.

La finalité du projet de développement exprimé dans le Schéma Directeur est de « *garantir l'attractivité de la région grenobloise sur le long terme* »¹⁷. Élaboré sous l'égide d'un Syndicat Mixte comprenant des élus des cinq secteurs constitutifs de la région grenobloise (l'Agglomération grenobloise [la Métro], la communauté d'agglomération du Voironnais, le Grésivaudan, le Sud, la Bièvre), ce document d'urbanisme et d'aménagement du territoire a été adopté le 12 juillet 2000. Quatre grands axes d'intervention y sont retenus : « *1. Cultiver les espaces urbains de manière intensive ; 2. Organiser lisiblement les fonctions économiques et maîtriser leur développement spatial ; 3. Promouvoir un système de déplacements organisé dans une perspective durable ; 4. Protéger et mettre en valeur les espaces naturels et les paysages* ». Par rapport aux deux grands piliers de la région grenobloise que sont la Métro et le Voironnais, l'entité Grésivaudan ne dispose pas aujourd'hui de structuration politique organisée et l'absence de ville-centre ou ville-pivot s'oppose à la constitution d'une communauté d'agglomération (carte page suivante)¹⁸.

¹⁶ La microélectronique représente aujourd'hui 13 500 emplois directs dans le bassin grenoblois, dont 3 000 dans l'enseignement et la recherche et 10 000 dans l'industrie (source : *Le Monde*, art. cité).

¹⁷ Le préambule du chapitre intitulé « La vision stratégique de l'avenir » du *Schéma Directeur de la région grenobloise* souligne que « *Cette attractivité passera à la fois par la vitalité des territoires et par une recherche systématique de la qualité. Ce positionnement ne saurait être atteint sans un développement équilibré des territoires, une croissance économe en espace et une préoccupation environnementale permanente, conditions sine qua non d'une réussite solide et durable. Par son contenu et les moyens qu'il implique, le Schéma Directeur doit affirmer sa vocation à fédérer les acteurs, renforcer les liens de travail, contribuer à la construction d'une identité régionale motrice* », p. 38.

¹⁸ La ville la plus importante du Grésivaudan, Crolles, ne compte jamais que 8 000 habitants. Faute de ville-pivot suffisamment importante, le Grésivaudan n'a pas pu se constituer en communauté d'agglomération ; la seule voie envisageable résidait pour lui dans le « Pays ».

**L'Y grenoblois, les cinq secteurs de la région grenobloise
et les grands espaces économiques**

Trois chapitres pour poser le problème

Les principaux enseignements issus de l'intervention réalisée en Belledonne-Grésivaudan sont présentés en trois chapitres :

□ Le premier rend compte d'intérêts préférentiels très marqués quant à la question de la forêt en Belledonne-Grésivaudan. Selon leurs sujets de prédilection et leurs préoccupations dominantes, trois groupes d'acteurs se démarquent, chacun accordant son attention à un type particulier de forêt nettement individualisée dans le paysage. Il en résulte une absence de vision partagée quant à l'état et quant au devenir souhaitable des différentes formes de la forêt en Belledonne-Grésivaudan.

□ Le deuxième chapitre se focalise sur les acteurs de la filière forêt-bois-papier. À partir des expertises de ces derniers, la filière paraît beaucoup plus éprouvée et vulnérable que ne le pensent de nombreux acteurs extérieurs à celle-ci. À l'érosion tendancielle de l'économie de la forêt et du bois viennent en effet s'ajouter, dans le cas de Belledonne, des nuisances et des pressions liées à la proximité de l'agglomération grenobloise ; elles éprouvent durement les maillons les plus fragiles de la filière.

□ Malgré ces faits préoccupants, de nombreux acteurs veulent croire en l'avenir de Belledonne et à la possibilité d'y développer une gestion dynamique et exemplaire du territoire, incluant la forêt dans tous ses états, tel est le point de vue développé dans le troisième chapitre. Une perspective est ouverte par la structuration de l'entité Grésivaudan en Pays et par la volonté de plusieurs responsables politiques d'y réaliser un développement global, de grande qualité, à l'échelle de l'ensemble du territoire. Belledonne pourrait alors devenir un espace de respiration pour des populations à l'étroit dans la vallée. Ce projet se heurte à diverses difficultés cependant, car les acteurs n'ont pas résolu la question des conditions et des moyens d'une gestion de la qualité de Belledonne impliquant les responsables et les habitants de la vallée, en même temps que les acteurs de la montagne et des filières agricoles et sylvicoles.

Ce chapitre se conclut en précisant l'état d'avancement actuel des débats et des réflexions en Isère et sur Belledonne, après la mise en œuvre de la démarche patrimoniale.

2- Une approche très éclatée de la question forestière

De manière assez systématique, les personnes rencontrées distinguent, pour le périmètre considéré, trois grands types de forêts, auxquelles ils font correspondre des qualités¹⁹ variables. Ces trois sous-ensembles forestiers, aisément repérables à l'œil nu en raison de la physionomie des lieux, sont : 1. La forêt alluviale de l'Isère ; 2. La forêt à prépondérance feuillue qui occupe les piémonts, coteaux et balcons de Belledonne; 3. La pessière-sapinière d'altitude, située en général au-dessus des villages, hormis dans la vallée du Haut-Bréda (schéma page 309).

2.1.- La forêt alluviale

La plupart du temps, les interlocuteurs ne consacrent pas d'amples développements à la question de la forêt alluviale. Tout en notant que sa régression est continue, ils déclarent, dans leur grande majorité, ne pas bien savoir ce qu'il faut en penser. Tout au contraire, les associations de conservation de la nature, et, dans une moindre mesure, les associations de promeneurs, lui accordent une grande importance, voire une importance capitale dans le cas de la FRAPNA (Fédération Régionale des Associations de Protection de la Nature de Rhône-Alpes). Ces dernières se montrent très préoccupées par la régression de cette forêt, qui a perdu 60% de sa surface depuis trente ans, sous l'effet de l'endiguement de l'Isère, puis du développement de la culture du maïs, du maraîchage et de la populiculture. Elles mettent en avant sa valeur exceptionnelle au regard de la biodiversité, ainsi que ses fonctions hydrauliques majeures de rétention et d'épuration de l'eau. En outre, elles allèguent le classement des forêts alluviales et des zones humides par la Directive européenne « Habitats », ainsi que la reconnaissance de son importance par le Schéma Directeur de la Région Grenobloise (illustration page 391). Depuis quelques années, une nouvelle menace s'exerce sur cette forêt avec la progression de l'urbanisation dans la vallée : afin de recouvrer les surfaces agricoles perdues, les agriculteurs sont enclins à défricher la forêt.

En fait, beaucoup d'interlocuteurs confient qu'ils sont finalement plus sensibles au caractère patrimonial, voire symbolique, de cette forêt qu'aux enjeux de biodiversité et de gestion de l'eau mis en avant par certains. Et d'ajouter qu'en effet « *d'un point de vue paysager, cette forêt signe la vallée du Grésivaudan* ». Ce sentiment ne quitte pas cependant la sphère de l'intimité : en

¹⁹ Rappelons que le terme de qualité est à prendre dans son sens courant, générique et *neutre* de : « attribut, caractéristique, propriété ». Dans le sens retenu ici, la qualité n'est pas bonne ou mauvaise en soi, elle correspond seulement à une caractéristique, un trait ou un attribut significatif d'une chose ou d'une personne aux yeux d'un interlocuteur donné.

L'absence de tout débat public concernant cette forêt et ce qu'il convient d'en faire, chacun doute de « *l'intérêt qui lui est réellement accordé par les autres* ». Quant aux associations de conservation de la nature, elles mettent principalement en avant les qualités écologiques de cette forêt, qualités qui, visiblement, ne suffisent pas à emporter une large adhésion.

Au-delà de la pression foncière et des enjeux économiques qui pèsent indubitablement sur la forêt alluviale de l'Isère, sa dégradation paraît procéder de l'absence de conditions et de moyens adaptés pour une prise en charge de la qualité - au sens large - de cette forêt. Il faut reconnaître toutefois que les caractéristiques physiques et patrimoniales de cette dernière compliquent singulièrement la tâche : elle s'étire sur plusieurs dizaines de kilomètres de longueur, rien que pour sa partie iséroise située entre Grenoble et Pontcharra ; en outre, elle appartient à des centaines de propriétaires (communes et propriétaires privés), n'ayant jamais eu l'occasion de se rencontrer.

2. 2.- La forêt à dominante feuillue des balcons

Ce sont principalement *les élus et les non-forestiers* qui expriment avec le plus de vigueur le problème majeur que pose à leurs yeux l'avancée incontrôlée de la forêt sur les piémonts et les balcons de Belledonne. Ne correspondant à aucun projet individuel ou collectif, cette forêt, installée à la faveur de la déprise de l'agriculture de montagne, est qualifiée tantôt de « *forêt sauvage* », tantôt de « *forêt vierge* », tantôt de « *forêt-friche* ». Ne donnant lieu à aucune espèce de valorisation, largement délaissée par les acteurs privés et publics de la filière bois, elle n'est pourvue d'aucune qualité particulière, selon la plupart des interlocuteurs ; seul un forestier public note que la floraison des nombreux merisiers au printemps mériterait d'être valorisée. Acteurs du tourisme, chasseurs, bergers, randonneurs, naturalistes, agriculteurs et autres résidents rejoignent les élus locaux, chacun avec des motivations spécifiques, pour dire qu' « *il est vital d'enrayer la progression de cette forêt non désirée, et, si possible, de la faire reculer* ». Considérée comme n'étant pas à sa place, cette forêt-friche est vécue comme une menace pour l'intégrité même du territoire : avec l'obturation progressive de l'espace, ce sont autant de valorisations touristiques et de potentialités du territoire de Belledonne qui disparaissent²⁰.

²⁰ Le phénomène est identique sur la rive droite de l'Isère, où élus et forestiers publics constatent que, « *de Grenoble à Pontcharra, les coteaux sont entièrement colonisés par une forêt-broussaille, d'autant plus impénétrable que les sols calcaires et l'exposition au sud favorisent l'expression d'une végétation piquante (notamment robinier faux acacia, ronce, genévrier)* ».

**Types d'espaces forestiers de la plaine à la haute montagne
sur le versant ouest de Belledonne**

**La forêt alluviale de l'Isère : une reconnaissance officielle ...
peu suivie d'effets**

Au demeurant, deux forestiers publics soulignent les effets et les risques associés à la non-gestion de cet espace. Outre le regret que la châtaigneraie du piémont soit abandonnée ou encore que les merisiers ne fassent pas l'objet d'une gestion active, ces acteurs font remarquer que les risques d'éboulement, de glissement de terrain et d'accidents sur la route s'accroissent dangereusement. Autant de petites catastrophes annoncées selon ces experts, et dont se précise la menace, à mesure que grossissent les arbres sur des pentes abruptes et des sols schisteux. Ils affirment même qu'il faudra sans doute attendre de cinq à dix ans encore avant que le problème devienne suffisamment tangible et grave pour que la question de la gestion des coteaux par la collectivité ne puisse plus être éludée.

En somme, cette forêt est vécue comme *éminemment déqualifiante et déstructurante* pour l'identité du territoire. Cela explique aussi pourquoi les élus et les acteurs de Belledonne considèrent que « *le maintien de l'agriculture résiduelle de montagne constitue la priorité des priorités* ». Cependant, la tâche s'avère ardue. Aux difficultés intrinsèques de l'agriculture de montagne s'ajoute, dans le cas de Belledonne, un phénomène de spéculation foncière, d'autant plus prononcé que les espaces ouverts se raréfient dans la vallée comme sur les coteaux. Les élus eux-mêmes auraient du mal à résister quand le rapport entre prix de l'hectare agricole et prix du terrain à construire va de 1 à 400 (le prix du mètre carré constructible sur Belledonne avoisinait 60 à 70 euros au moment de l'audit). Plusieurs témoignages convergent pour dire que « *dans certains secteurs, la bride de l'urbanisation est lâchée, notamment pour les communes de Revel ou de Theys* ». Ainsi, en dépit d'une forte demande des agriculteurs pour s'installer sur Belledonne, l'offre de terrains à cultiver demeure très faible, les propriétaires préférant se réserver la possibilité d'une opération foncière profitable en ne louant pas leurs terres ou bien en n'accordant qu'un bail précaire à l'année²¹.

²¹ En conséquence, les exploitants sont privés d'accès à plusieurs formes de subventions liées à l'agriculture de montagne qui requièrent une maîtrise du foncier pour au moins cinq années... Afin d'illustrer la difficulté de lutter contre le phénomène, un élu donne l'exemple d'une ferme mise en vente à Saint-Martin d'Uriage en 2000. Comportant 13 hectares de champs et de prairies, une belle maison et une grange, l'ensemble est proposé à 750 000 euros. Un chirurgien de Grenoble se porte acquéreur ; il prévoit d'y mettre des chevaux d'agrément. Afin de conserver une vocation agricole au domaine, la commune préempte le tout ; elle acquiert en propre les 13 hectares pour 375 000 euros et les loue à l'agriculteur qui s'installe en rachetant les bâtiments.

2.3.- La pessière-sapinière d'altitude

Située au-dessus des villages, de 800 à 1300 m d'altitude, la forêt à dominante résineuse constitue une bande sombre bien visible depuis la vallée. Aucun des acteurs rencontrés n'a remis en question l'existence et la localisation de cette forêt, hormis dans le cas de la vallée du Haut-Bréda²². Elle tend cependant à s'étendre par le bas et par le haut, d'où la contraction des prairies d'altitude et la fragmentation de certains habitats, préjudiciable pour une certaine faune et une certaine flore. Les non-forestiers en restent généralement là dans leurs observations, sans manifester d'intérêt particulier pour cette forêt. Certains représentants d'associations de conservation de la nature et d'organisation de randonnées témoignent même d'un rejet assez déconcertant à son endroit, estimant qu'« *il n'y a rien à y faire et rien à y voir* ».

À l'opposé, les acteurs de la filière bois consacrent la majeure partie de l'entretien à cette forêt qui focalise leur attention et leurs projets. La pessière-sapinière de Belledonne s'étend sur quelque 30 000 hectares, appartenant pour les deux-tiers à environ 7000 propriétaires privés²³. Le tiers restant, généralement situé dans la partie haute, correspond souvent à d'anciennes plantations réalisées par les industries papetières, puis rachetées dans un second temps par les communes locales et gérées par l'Office National des Forêts. La commune de Saint-Hugon accueille sur son sol une forêt domaniale couvrant quelques 800 hectares. Les conditions pédo-climatiques sont considérées comme favorables à la croissance des résineux et la pessière de Belledonne jouit d'une réputation certaine. Cependant, en deuxième génération, le sapin, dont la valeur marchande est moindre, tend à supplanter l'épicéa.

La position des élus au regard de cette forêt varie selon les communes. Si certains rejoignent les projets des professionnels, ils restent cependant davantage préoccupés par la régression sinon la disparition de l'agriculture de montagne. Au point qu'ils font même de la question forestière un problème de second ordre. D'autres ont d'ailleurs l'impression que cette « *forêt-filière tourne bien, les professionnels s'en occupant correctement, en dépit des difficultés du marché* ».

²² « *Aujourd'hui, le sapin tue tout* ». Cette formule résume la préoccupation dominante des élus de la vallée du Haut-Bréda, en particulier de la commune de La Ferrière. Avec le déclin de l'économie pastorale, les prairies environnant les villages de Pinsot, Gleysin et La Ferrière ont été plantées en sapins par leurs propriétaires. En l'espace de quelques décennies, les villages autrefois ouverts sur la montagne se sont retrouvés engoncés sous d'épais manteaux forestiers ; d'ailleurs, plusieurs acteurs rencontrés estiment que cette emprise de la forêt est responsable d'un climat local plus froid et plus humide que par le passé. Depuis quelques années, élus et habitants tentent de reprendre les choses en main, convaincus que la disparition des derniers grands alpages signerait la mort de leurs villages et des potentialités touristiques offertes par la route des Sept-Laux.

²³ Ce type de donnée n'est pas disponible pour la forêt alluviale, ni même pour la forêt feuillue des balcons, aucun recensement des propriétaires n'ayant eu lieu.

2.4.- La forêt d'après les habitants de la vallée

Ce point aurait mérité une investigation plus approfondie. Les quelques personnes rencontrées dans la vallée et les expertises recueillies par ailleurs laissent penser que, pour les habitants de la vallée, la chaîne de Belledonne s'apparente à un *beau paysage immuable*. Cela semble se vérifier en particulier pour les habitants situés sur la rive droite de l'Isère, pour lesquels Belledonne constitue le panorama obligé. Plus généralement, le massif fait figure de toile de fond, ou mieux, d'écrin de Grenoble et de son agglomération. En revanche, il est douteux que la complexité et la fragilité du système de gestion qui sous-tendent cet écrin soient publiquement connues et reconnues.

Bilan

Il apparaît que les trois grands types de forêts de la zone suscitent un intérêt éminemment variable selon les acteurs. Des sous-ensembles d'acteurs se révèlent, dont l'attention et les projets concernent avant tout un type de forêt ou d'espace et les qualités spécifiques de cet espace, les autres qualités et les autres espaces leur paraissant aller de soi ou bien ne pas vraiment les concerner. Dans ces conditions, les priorités des différents acteurs et opérateurs ne coïncident pas du tout, sans que cela soit vraiment dit ni perçu. Les trois tableaux suivants reprennent les éléments du texte et les confrontent afin de rendre mieux visibles les voisinages et les décalages dans l'identification des qualités, selon les acteurs et selon les grands types d'espaces forestiers ou non-forestiers.

Les forêts en Belledonne-Grésivaudan

Tableau 1**DES ESPACES NATURELS INVESTIS DE FAÇON VARIABLE SELON LES ACTEURS**

<i>Type d'acteurs</i> <i>Espace considéré</i>	Élus et non forestiers résidents	Forestiers	Environnementalistes Promeneurs
Pessière-sapinière	- / ? / + / + +	+ + +	? à +
Forêt feuillue sauvage des balcons	-- à ---	- ou +	- (concurrence avec pelouses sèches)
Espaces ouverts, gérés par l'agriculture résiduelle de montagne	+ + +	? à +	+ + à + + +
Forêt alluviale	+ à ?	? +	+ + +

Ce tableau montre comment varie, d'une famille d'acteurs à l'autre, l'intérêt porté aux différents types d'espaces forestiers dans le Grésivaudan et plus particulièrement sur Belledonne. La gamme d'appréciation va du rejet massif (signe ---) au très grand intérêt (signe +++), en passant par la désaffection plus ou moins caractérisée (signes - et --) et l'intérêt modéré (signe +) ou fort (++) . Dans un certain nombre de cas, les acteurs ne semblent pas avoir d'avis arrêté sur la question ; il s'avère difficile d'apprécier leur intérêt (signe ?).

Ces signes donnent des appréciations moyennes et non des valeurs quantitatives et comparables. La pluralité des signes dans une même case du tableau indique un certain étalement de l'appréciation selon les différents interlocuteurs d'une même famille d'acteurs.

Tableau 2

**UNE ABSENCE COMPLÈTE DE CONCORDANCE DANS LES INTÉRÊTS PRÉFÉRENTIELS
DES DIFFÉRENTS ACTEURS**

<i>Type d'acteurs</i> <i>Intensité de l'attention</i>	Élus et non forestiers Résidents	Acteurs de la filière	Environnementalistes Promeneurs
Élevée	Agriculture résiduelle de montagne	Pessière-sapinière	Forêt alluviale
Moyenne à assez forte	Forêt feuillue sauvage des balcons	Forêt alluviale	Agriculture résiduelle de montagne
Modérée à faible	Pessière-sapinière	Forêt feuillue sauvage des balcons	Forêt feuillue sauvage des balcons
	Forêt alluviale	Agriculture résiduelle de montagne	Pessière-sapinière

Ce tableau présente différemment les résultats du tableau précédent, en reclassant les types d'espaces selon le degré d'intérêt et d'attention qu'ils suscitent auprès des grandes familles d'acteurs identifiées. Il apparaît ainsi plus nettement que les élus et les non-forestiers résidant sur Belledonne font passer la question forestière au second rang de leurs préoccupations, après la question du maintien d'une agriculture de montagne. À l'inverse, les acteurs de la filière forêt-bois sont polarisés par la « forêt-filière » et se désintéressent assez nettement du devenir de l'agriculture de montagne. Les mouvements environnementalistes quant à eux s'intéressent avant tout à la forêt alluviale. Entre les différentes classes d'acteurs ici repérées, les intérêts préférentiels divergent donc très largement.

Tableau 3

**POUR CHAQUE PORTION DU TERRITOIRE, LES ACTEURS PRIVILÉGIENT
DES QUALITÉS SPÉCIFIQUES**

<i>Espace privilégié</i> <i>Qualités privilégiées</i>	Forêt alluviale	Forêt feuillue sauvage	Pessière-sapinière	Agriculture de montagne
Qualité paysagère	Randonneurs	O.N.F. (merisiers en fleurs)		Randonneurs Élus
Qualité environnementale	FRAPNA Associations naturalistes			Élus Associations Chasseurs Randonneurs
Qualités forestières et de compétitivité du bois	ADAYG, O.N.F., C.R.P.F.	O.N.F., C.R.P.F. (un peu)	Acteurs de la filière Élus	
Identité du territoire/sécurité	Habitants de la vallée			Élus Résidents

Signification des sigles et abréviations :

FRAPNA : Fédération des associations de protection de la nature de Rhône-Alpes

O.N.F. : Office national des forêts

A.D.A.Y.G. : Association pour le développement de l'agriculture dans l'Y grenoblois

C.R.P.F. : Centre régional de la propriété forestière

Ce tableau figure les principales qualités des forêts et du territoire auxquelles les grands types d'acteurs rencontrés sur Belledonne se révèlent plus particulièrement sensibles. Il apparaît que ceux-ci ne s'intéressent pas seulement à un type d'espace, mais aussi à certaines qualités spécifiques de cet espace. Si bien qu'en définitive, pour un espace donné, une fraction seulement de l'ensemble des acteurs du territoire au sens large identifie certaines qualités et s'attache à ce que ces qualités soient effectivement gérées.

3- Une filière en voie d'épuisement

La situation actuelle de la pessière-sapinière, en particulier dans le cas de la forêt publique, paraît sous contrôle aux yeux de nombreux observateurs et responsables. Pourtant, un ensemble de facteurs et de signes, généralement évoqués par des personnes distinctes, montre que la situation tend à se dégrader, mais d'une manière insidieuse et progressive, sans qu'il y ait à proprement parler de crise majeure. Toutefois, les années passant, la dégradation s'avère telle que certains opérateurs de la filière sont conduits à penser qu'« *au rythme où vont les choses, la déprise forestière menace Belledonne* ». Les différents acteurs de la filière ressentent individuellement cette tendance, mais ils n'en parlent pas vraiment ensemble. Ils souffrent et se désolent en solitaires, généralement convaincus que la forêt et le bois n'ont pas la société qu'ils méritent.

3.1.- Une dépréciation croissante de l'économie de la forêt et du bois, aggravée par les conditions de relief

Élus locaux, forestiers publics et privés constatent un déclin continu de l'économie forestière fondée sur la vente des bois et s'attendent même à une confirmation de cette tendance dans l'avenir. Ils déplorent que la valeur des bois soit stabilisée en francs constants depuis vingt ans alors que le coût de la vie, pendant ce temps, n'a cessé d'augmenter. Entre un prix du bois stable ou plutôt à la baisse et des frais de gestion et d'exploitation sensiblement à la hausse, la récolte de bois s'avère de moins en moins rémunératrice. Les communes forestières de Belledonne sont très sensibles à cette évolution. Pour beaucoup d'entre elles, il y a encore quinze ans, les recettes de la vente de bois constituaient souvent la majeure partie de leurs ressources budgétaires. Aujourd'hui, elles n'y participent plus qu'à hauteur de dix à quinze pour cent dans le meilleur des cas²⁴. Cette tendance justifie les hésitations croissantes de certains maires à investir en forêt, quand les frais d'entretien des routes et des pistes forestières enflent de manière significative, en raison de l'accroissement de la fréquentation des forêts par le public.

²⁴ Les plus grandes forêts communales se trouvent à La Ferrière (475 hectares), Revel (657 hectares), Saint-Hugon (791 hectares) et Saint-Martin d'Uriage (887 hectares). Une majorité de communes de Belledonne possède entre 200 et 400 hectares de forêts. La recette forestière annuelle de la commune de Revel s'élève à 75 000 euros pour un budget communal d'environ un million d'euros. Avec 334 hectares de forêts, la commune de Sainte-Agnès ne dégage pratiquement plus de bénéfices depuis plusieurs années.

Les propriétaires privés, y compris les plus motivés d'entre eux, adhérents de l'un des deux groupements qui réunissent chacun quelque deux cents propriétaires pour une surface totale d'environ 4500 hectares²⁵, témoignent également de leur perplexité. Les parcelles d'épicéas ayant bénéficié d'une sylviculture et correctement situées à proximité d'une desserte forestière, assurent encore au propriétaire une rentabilité convenable. En revanche, pour des parcelles de moindre qualité, la vente des bois ne suffit plus à couvrir les coûts d'exploitation. Même quand il est payé 130 francs (20 euros) le mètre cube, le bois de papeterie reste sur place, le coût d'exploitation en montagne s'élevant à 160 francs (24,4 euros) pour le mètre cube livré au bord de la route.

Cette situation marginalise une part croissante des espaces forestiers de Belledonne, soit parce qu'ils sont difficilement accessibles (d'où un coût d'exploitation accru), soit parce que la qualité médiocre des bois n'assure pas une marge d'exploitation suffisante. Plus généralement, elle ne constitue pas un encouragement à la gestion et à la pratique actives de la sylviculture par les propriétaires. Pour leur part, les forestiers publics déplorent que des forêts qualifiées d'allumettes ou encore de « petits vieux », correspondant à d'anciennes plantations situées au-dessus de 1300 mètres d'altitude, peu entretenues et fort denses, échappent à toute forme de gestion, notamment aux éclaircies qui s'imposeraient afin d'éviter les risques de chablis²⁶ et les problèmes d'érosion et d'éboulement qui pourraient s'ensuivre.

En général, les acteurs de la filière et les élus fortement intéressés par la question forestière sont plus préoccupés par les conséquences de la conjoncture sur la forêt privée que sur les forêts communales. Dans l'ensemble, ils considèrent que ces dernières sont bien gérées par l'Office National des Forêts et ne posent pas aujourd'hui de problème particulier. Pourtant, plusieurs responsables de l'O.N.F. s'inquiètent pour la pérennité de la gestion qu'ils réalisent au profit des communes, alors que l'établissement connaît de sérieuses difficultés financières, que le soutien de l'État à l'organisme est de plus en plus difficile à négocier et que le bois se vend de plus en plus mal. Par opposition aux forêts publiques, le fractionnement considérable de la forêt privée s'accompagne de l'absence de toute forme de gestion pour une étendue très significative. Conduite en futaie régulière ou tendant spontanément à se régulariser faute de gestion, cette forêt paraît mal adaptée à la situation de montagne et assez peu compatible avec l'idée de gestion durable, surtout quand la coupe à blanc n'est pas suivie d'un reboisement.

²⁵ Sur les sept groupements de propriétaires privés dénombrés en Isère, ce qui atteste le dynamisme de la propriété privée forestière en Belledonne. Le massif résineux de Belledonne ne compte jamais qu'une quinzaine de plans simples de gestion, correspondant à des forêts privées d'un seul tenant, couvrant au moins 25 hectares.

²⁶ Les risques de chablis sont importants sur Belledonne, surtout quand la neige tombe en abondance et colle aux arbres. Au début des années 80, la commune de Theys a perdu une grande partie de son potentiel forestier à la suite de violents orages : 20 000 m³ de bois environ ont été détruits par la tempête. Depuis cette commune s'emploie à reconstituer son patrimoine forestier, mais ne dégagne plus aucune recette en ce domaine, quand elle obtenait 150 000 euros par an jusqu'en 1983.

L'atomisation de la propriété privée pèse également sur la réalisation d'un réseau plus complet de dessertes forestières, qui permettrait de mieux intervenir dans certaines parties du massif. Pour peu que le projet de desserte traverse un grand nombre de propriétés, l'opération devient très compliquée : le temps de démarchage est considérable en comparaison de capacités humaines très modestes (un seul technicien du C.R.P.F. pour tout le massif de Belledonne²⁷). Au demeurant, le coût de réalisation des routes et pistes forestières représente un investissement lourd en montagne. Même subventionné à 70 ou 80 %, ce type de travaux laisse à la charge des petites communes ou des propriétaires une part qui demeure dissuasive.

Les propriétaires privés dénoncent par ailleurs la très faible valorisation des bois sur place. Les plus belles grumes de résineux sont exportées, seul le bois de moyenne qualité donne lieu à une valorisation par des scieries locales. D'aucuns vont jusqu'à dire que Belledonne est devenue une mine, dont les véritables bénéficiaires sont les Italiens qui assurent la transformation du bois produit, ce qui, partant, leur assure des emplois et la valeur ajoutée. Cette situation paraît d'autant plus regrettable à ces acteurs qu'ils sont convaincus que le bois de construction a un avenir, la vallée du Grésivaudan offrant de réelles perspectives en la matière, « *sous réserve que les collectivités lui donnent un certain coup de pouce* ». Ils ajoutent qu'« *une grande vigilance est de mise en la matière puisque le bois est l'éternel parent pauvre dans les projets des architectes* ». Par ailleurs, certains s'indignent de l'hégémonie du label « bois du nord », ainsi que de l'absence de réflexion suffisamment poussée quant à la qualité du bois produit en Belledonne, sans parler du déficit de communication à destination des architectes et autres utilisateurs de bois pour la construction. En fait, à l'instar de l'évolution de l'agriculture périurbaine autour de Grenoble²⁸, de nombreux acteurs sont convaincus qu'il doit être possible de mieux valoriser localement le bois, en développant des « circuits courts », les potentialités en la matière étant aussi importantes que peu explorées.

3.2.- La fragilité du maillon de l'exploitation forestière

Plusieurs acteurs de la filière et du territoire reconnaissent que le maillon de l'exploitation forestière pose un problème. La rémunération de ce travail à la tâche, pénible et à haut risque, n'a cessé de décliner au cours des années. Les bûcherons découragent leurs enfants de faire le même métier qu'eux ; les exploitants se refusent pour certains à recruter des employés, considérant qu'ils

²⁷ Pour l'ensemble de l'Isère (hors Parcs naturels régionaux), il n'existe que deux techniciens du C.R.P.F.

²⁸ Grenoble sert souvent de référence en matière d'agriculture périurbaine, les collectivités, la communauté d'agglomération grenobloise et la ville de Grenoble en particulier, conduisant, via l'ADAYG (Association pour le développement de l'agriculture dans l'Y grenoblois), une politique vigoureuse de maintien et de diversification de cette agriculture.

ne pourraient pas les payer correctement et se demandent « *qui, à l'avenir, daignera encore exercer un pareil métier de fou* ». À cela s'ajoute le problème du statut du métier de bûcheron, dont la pénibilité n'est pas reconnue ; aussi ce dernier n'ouvre-t-il pas droit à une retraite anticipée, comme peuvent y prétendre normalement les personnes exerçant des métiers physiquement éprouvants. En revanche, pour les assurances, la dangerosité du métier est bien identifiée et se traduit par des cotisations élevées.

Dès à présent, les conséquences de cette situation se font sentir : les gestionnaires publics et les propriétaires privés ne trouvent plus de bûcherons pour réaliser les petits travaux d'entretien forestier. Payés à la tâche, c'est-à-dire sur la base du nombre de mètres cubes abattus, les exploitants se concentrent sur les coupes de gros arbres et délaissent les travaux d'éclaircie ou de dépressage²⁹.

Dans ces conditions, certains scieurs et exploitants font appel à des équipes de bûcherons étrangers (turcs, bulgares). Les acteurs du secteur et les élus n'apprécient guère ce personnel « *peu respectueux de l'environnement forestier* », ainsi que le montrent la création de pistes sauvages, l'abattage brutal des arbres, dommageable pour les jeunes tiges, l'impossibilité de replanter après l'exploitation en raison de chantiers submergés par les houppiers...

Quelques personnes signalent que le problème de l'exploitation est symptomatique de l'image « *peu favorable qui colle à la filière, et se traduit aussi par les difficultés à recruter du personnel technique par les scieries* ». Outre la question du salaire, la crise des vocations s'enracinerait dans une image négative et assez archaïque des métiers liés au bois.

3.3.- Le secteur de la première transformation à un moment décisif

En l'espace de quelques décennies, le nombre de scieries en Isère a chuté. Seuls les professionnels du secteur, réunis dans un séminaire dont la facilitation a été confiée à l'auteur de ce travail, ont su préciser les difficultés auxquelles ils sont confrontés, les autres acteurs de la filière ne sachant pas vraiment en parler.

²⁹ Le dépressage consiste à abaisser la densité d'un jeune peuplement issu d'un semis. Les tiges de moindre croissance ou de forme déficiente sont éliminées avec une débroussailleuse portée sur le dos, afin de favoriser le développement des arbres restants.

Les entreprises de première transformation du bois évoluent dans un marché très concurrentiel, car mondialisé. À l'image du sciage en France, les scieries iséroises, de dimension petite à moyenne, sont généralement dans l'incapacité de réaliser des investissements lourds au moment où la concurrence allemande, ainsi que celle des pays de l'Est et de l'Europe du nord, mettent sur le marché des produits dont le degré de finition est de plus en plus avancé (ils sont standardisés, séchés et rabotés). Le succès des produits en contre-collé renforce encore un peu plus la domination du sciage français par ses concurrents étrangers. Dans ces conditions, les scieries iséroises peinent à se positionner sur le marché de la grande distribution. Beaucoup d'entre elles préfèrent jouer des marchés de niche, dont les perspectives de développement ne sont cependant pas acquises : elles privilégient le débit sur liste³⁰, ce qui n'est pas sans poser de sérieuses questions pour l'avenir. En somme, la faiblesse des marges du secteur et la petite taille des entreprises rendent très difficiles des investissements lourds, au moment où les professionnels du sciage considèrent pourtant qu'ils sont essentiels pour demeurer dans la course...

Au surplus, ils ont à faire face à des difficultés d'approvisionnement, à des coûts de démarchage élevés des propriétaires, à une qualité et à une quantité de matière première variable et pas toujours satisfaisante, ainsi qu'à des modes de mise en vente de l'opérateur public (O.N.F.) qu'ils considèrent comme peu propices pour l'essor d'une industrie moderne³¹. S'y ajoute enfin l'obligation d'une mise aux normes de sécurité et d'environnement, qui va demander des efforts financiers très significatifs à des entreprises déjà affaiblies.

Bien qu'une Fédération départementale des entreprises du sciage existe, les professionnels s'y retrouvent avant tout pour échanger des informations ; jusqu'à présent, ils n'ont pas vraiment eu l'occasion de porter ensemble des projets collectifs. Le séminaire a notamment abouti à l'idée que le seul moyen de réaliser certains investissements lourds, jugés nécessaires, consisterait à les envisager dans une perspective de service collectif (comme par exemple une plate-forme commune pour faire du contre-collé).

³⁰ Les professionnels du sciage nomment « débit sur liste » le fait de scier le bois à la demande, selon des spécifications bien précises, émises par des clients particuliers, pour des utilisations spécifiques. Le scieur reçoit par courrier ou par fax la *liste* des produits et des spécifications exigées par le client, d'où l'expression. Le débit sur liste s'oppose ainsi à la production de masse standardisée pour les grandes enseignes de distribution.

³¹ Les industriels souhaitent pouvoir acheter du bois au même titre que n'importe quelle matière première, dans des conditions de transparence quant à la quantité et quant à la qualité du produit, afin de sécuriser leurs approvisionnements et de pouvoir se concentrer sur leur corps de métier. Cela suppose selon eux de remplacer le mode de mise en vente par « unité en bloc et sur pied » par un mode de mise en vente par « unité de produit ». Avec le système actuel en effet, un industriel doit acheter l'ensemble des bois d'une parcelle forestière mise en vente par l'Office (une coupe), alors qu'il n'a vraiment l'usage que d'une partie des grumes de cette parcelle. Au surplus, rien ne lui garantit que les arbres, une fois coupés, présenteront vraiment le cubage et la qualité attendus et payés.

3.4.- Les effets délétères du périurbain

De l'avis de plusieurs responsables et d'un spécialiste des questions d'aménagement du territoire, Belledonne s'apparente de plus en plus à un massif montagnard périurbain. Le gradient de périurbanité s'accroît avec la proximité de Grenoble et de son agglomération. Au surplus, l'accès routier aisé de certaines parties du massif favorise l'intrusion de l'effet de périurbanisation, comme c'est le cas pour les secteurs de Revel et d'Allevard. Or, de l'avis unanime des acteurs rencontrés, ce phénomène de périurbanisation a plus de conséquences négatives pour Belledonne et ses acteurs traditionnels qu'il n'est source d'apports bénéfiques.

Bien que localement fréquenté par les randonneurs, le massif de Belledonne n'autorise en effet qu'un séjour à la journée, les capacités d'hébergement et de restauration y demeurant très réduites ; la difficulté de pénétration et la nature du relief expliquent par ailleurs qu'il ne s'agit pas, à la différence de la Chartreuse ou du Vercors, d'une destination prisée pour les promenades en famille.

En outre, sous l'effet de l'étalement urbain, la saturation croissante des vallées génère un phénomène de spéculation foncière, particulièrement préjudiciable au maintien de l'agriculture de montagne et aux derniers espaces ouverts. De même, les acteurs soulignent la charge financière croissante que génère, pour les communes, la fréquentation du massif forestier (ramassage des déchets, aménagements d'accueil du public), sans qu'aucune contrepartie digne de ce nom ne s'ensuive. À ce sujet, un gestionnaire forestier public s'indigne que la création et l'entretien des infrastructures forestières demeurent dans une large mesure à la charge des petites communes de Belledonne, alors que ces infrastructures bénéficient à tous. La situation lui paraît d'autant plus inacceptable que les espaces forestiers offrent de nombreuses « aménités » gratuites, dont la société au sens large bénéficie, sans même s'en apercevoir.

Seuls quelques interlocuteurs (un scieur, un exploitant forestier, un responsable forestier public et un responsable de l'aménagement du territoire) vont au-delà, en montrant comment, pour les forêts aussi, l'effet de périurbanité devient de plus en plus pénalisant. Une fois de plus, l'exploitation forestière est au cœur du problème, et ce, de trois manières. Premièrement, les bûcherons sont de plus en plus entravés dans leur travail, ne pouvant parfois même pas accéder aux coupes quand des voitures de promeneurs ou de ramasseurs de champignons bloquent une route forestière, une piste ou une place de dépôt. Certains points de départ de promenades, qui correspondent également à des nœuds importants de dessertes forestières, constituent de véritables

points noirs pour l'exploitation en période touristique³². Cela peut aller jusqu'à l'impossibilité pour l'exploitant de travailler, notamment quand il espère rattraper le week-end la semaine chômée pour cause de mauvais temps. En second lieu, les problèmes de sécurité et de responsabilité en cas d'accident s'aggravent. Qu'il s'agisse des routes départementales devenues impraticables pour des engins d'exploitation le week-end en raison du grand nombre de voitures qui les empruntent ou encore des risques suite à l'abattage d'arbres - notamment dans le cas de V.T.T. qui passent à grande allure sur des pistes forestières -, les exploitants et les bûcherons témoignent d'une inquiétude croissante qui fait dire à l'un d'entre eux : « *un tel accident aurait une incidence désastreuse pour les propriétaires et l'image de la filière ; déjà que la forêt ne rapporte pas grand chose, si, en plus, c'est pour se retrouver en prison...* ». Enfin, des cas de vandalisme de matériel forestier sont également rapportés ainsi que des agressions verbales pour cause de déforestation, même si le phénomène s'avère moins accentué qu'en Chartreuse. Ces différentes perturbations se sont singulièrement accrues au cours des trois dernières années avec l'augmentation rapide de la population résidente dans la vallée du Grésivaudan.

De plus, certains craignent qu'en raison de l'essor des préoccupations paysagères, les acteurs de la filière doivent rendre sans fin des comptes au reste de la société. Coupes rases, plantations en ligne et autres travaux sylvicoles risquent d'incommoder toujours plus une population urbaine qui voit avant tout dans la forêt une composante structurante et immuable du paysage.

La montée en puissance des préoccupations vis-à-vis de la gestion de l'eau constitue une autre source d'inquiétude pour un responsable forestier public qui déclare « *ne pas du tout savoir vers quoi on tend en la matière* ». L'existence sur Belledonne de plusieurs points de captage, destinés à l'approvisionnement en eau de communes de la vallée, lui fait craindre des contraintes de gestion de plus en plus fortes, sans contrepartie financière non plus.

Bilan

La confrontation des expertises recueillies auprès des différents acteurs de la filière forêt-bois aboutit à l'image d'une filière en crise structurelle, dont la capacité d'initiative et l'autonomie ne cessent de se dégrader. À la contraction des marges enregistrée par les opérateurs de l'aval comme de l'amont s'ajoutent les difficultés de l'exploitation en montagne et, de surcroît, les effets de la périurbanisation du massif. La vente des bois s'avère de moins en moins apte à faire vivre la

³² Depuis quelques années, des places de dépôt de bois ont été totalement investies par les promeneurs certains week-ends. Jusqu'à cinq cents voitures sont dénombrées à Pré Marcel ou à l'origine de la Pra, qui correspondent à des départs de sentiers de randonnées pour des lacs de Belledonne faciles d'accès, comme le lac de Crop ou encore le lac du Crozet.

filière. Une gestion forestière active et de qualité sur Belledonne paraît de moins en moins assurée. Les représentants les plus motivés de la forêt privée confient que la lassitude gagne du terrain. Les gestionnaires de l'O.N.F. cherchent par tous les moyens à diversifier leurs prestations pour équilibrer coûte que coûte leur budget sous la menace d'une faillite de l'établissement au niveau national. Des industriels de la première transformation annoncent qu'au rythme où vont les choses, les forêts de Belledonne ne vaudront bientôt plus rien. D'aucuns vont jusqu'à dire que le fardeau risque d'être tel pour la collectivité qu'une spirale de « *sous-développement durable* » pourrait s'enclencher.

4- Pas d'avenir forestier sans une perspective territoriale renouvelée

4.1.- Un massif peigne, peu favorable à l'émergence d'une identité partagée

« *Il y a cinq ans, on croyait que l'agriculture sur Belledonne était condamnée. Aujourd'hui, la seule question qui nous importe est de trouver des solutions pour qu'elle perdure* ». Ces paroles d'un élu en disent long sur le sursaut opéré en l'espace de quelques années par les résidents et élus de Belledonne. Devant le risque de disparition complète de l'agriculture de montagne, élus, agriculteurs et autres acteurs concernés par l'avenir du massif ont créé l'ADABEL (Association pour le développement de l'agriculture en Belledonne). De l'avis des non-forestiers et des représentants de la propriété forestière privée rencontrés, l'ADABEL, de même qu'Espace Belledonne³³, ont permis aux différentes communes et aux acteurs de la chaîne de Belledonne de prendre conscience qu'une certaine *identité de problèmes et de projets* les réunissait, au point de donner de la consistance à un sentiment d'*identité de territoire*.

Jusqu'alors, la géographie même de Belledonne avait favorisé l'isolement des communes et l'absence de toute identité de massif. Les torrents de la chaîne cristalline découpent en effet des unités géographiques et humaines assez étanches les unes aux autres. Depuis toujours, la circulation des hommes et des marchandises suit des verticalités plutôt que des transversalités³⁴ ;

³³ Rappelons qu'il s'agit d'un collectif réunissant les élus et les principaux acteurs économiques et sociaux de Belledonne en vue d'un projet de territoire.

³⁴ Il faut attendre la fin des années 60 pour que la route des Balcons, reliant, sur soixante-cinq kilomètres, Uriage à Allevard, devienne une route de statut départemental.

d'ailleurs, plusieurs acteurs relatent l'existence de complémentarités et de solidarités dans le passé entre les producteurs de la vallée, des coteaux et des alpages ; au surplus, la vallée exerce un tropisme fort. Il en résulte une organisation marquée des groupes humains de Belledonne autour des communes, les oppositions entre communes voisines étant souvent vives. Plusieurs personnes y voient la raison de l'échec du projet de Parc naturel régional conçu dans les années 1980, à la différence de ce qui s'est passé dans les massifs du Vercors et de la Chartreuse³⁵, où des projets identiques ont abouti ; il est vrai que ces massifs sont moins soumis à l'influence directe de l'agglomération grenobloise de par leur éloignement relatif. Plusieurs élus et acteurs de Belledonne déplorent d'ailleurs cette situation qui n'a que trop duré à leurs yeux, l'absence de structuration de leur territoire les ayant conduit à « *voir passer les différents trains de subventions, sans jamais pouvoir y prétendre* ».

Avec le risque de disparition de l'agriculture résiduelle de montagne, les acteurs et élus ont non seulement réalisé que leur territoire avait une identité propre, mais que le seul moyen de relever les défis consistait à faire cause commune. Récemment, un pas supplémentaire dans la construction d'une communauté de projets vient d'être franchi avec l'élaboration d'un projet communautaire « Leader + », il est vrai plus particulièrement destiné à la question agricole et au développement des activités touristiques douces. Sa préparation a été l'occasion d'impliquer un grand nombre d'acteurs dans un même esprit de grande détermination. La qualité du dossier en fait d'ailleurs un projet prioritaire que la Région Rhône-Alpes s'apprête à défendre à Paris et à Bruxelles, malgré des difficultés relatives au classement de plusieurs communes de Belledonne en communes urbaines, la majorité de leurs résidents ayant leur emploi dans la conurbation grenobloise.

4.2.- La perspective d'une structuration du Pays du Grésivaudan galvanise les énergies en dépit des incertitudes et des risques

L'autre grande source de stimulation des élus et résidents de Belledonne (surtout non forestiers, mis à part les représentants de la propriété privée³⁶) provient de la constitution du Pays du Grésivaudan. Tous sont convaincus qu'il s'agit d'une formidable opportunité, susceptible de conférer un sens, voire un dessein d'ensemble au territoire de Belledonne. Le massif peut en effet

³⁵ La carte de localisation du territoire de Belledonne-Grésivaudan dans la Région Rhône-Alpes, placée en tête de cette étude de cas, montre comment le massif de Belledonne est cerné par des Parcs naturels régionaux et des Parcs nationaux.

³⁶ Les acteurs de la filière peu inféodés au territoire (C.R.P.F., O.N.F., acheteurs de bois...) connaissent mal ces évolutions territoriales. Les représentants des groupements de propriétaires forestiers privés qui résident sur Belledonne et prennent part à la vie des communes les suivent au contraire avec beaucoup d'attention.

devenir une sorte de « *grand jardin* », dans le cadre d'un développement global et harmonieux du Grésivaudan. Si la vallée peut se targuer de générer de grandes richesses financières, les hauteurs peuvent se donner pour projet de produire et gérer des richesses naturelles et identitaires, complémentaires et nécessaires à l'épanouissement des habitants et des activités de la vallée – ce que ne démentent pas certaines brochures touristiques (cf. illustrations suivantes). Dès lors, élus et résidents misent beaucoup sur un soutien appuyé de la vallée à la gestion des espaces agricoles et forestiers de Belledonne. Pour tous ces acteurs, la gestion de la forêt pourrait retrouver un sens et une légitimité d'ordre supérieur comme composante d'un territoire de grande qualité, lui-même s'inscrivant dans un projet plus large de développement global et harmonieux du Grésivaudan. Les forestiers publics, de même que les industriels de la forêt n'évoquent pas cette perspective, leur approche étant beaucoup plus focalisée sur les questions de filière. À tel point d'ailleurs que parmi les six territoires d'approfondissement de la démarche patrimoniale, les membres de Créabois s'attendaient à ce que celui de Belledonne soit parmi les moins réactifs : ils raisonnaient sur le massif forestier lui-même, sans le replacer dans l'entité Grésivaudan, et les perspectives stimulantes pour les élus locaux et les résidents de Belledonne leur échappaient complètement.

Plusieurs difficultés s'opposent cependant à cette perspective d'ensemble :

a- Des élus entrepreneurs, mais impatientes d'agir

Le territoire de Belledonne-Grésivaudan comporte plusieurs grands élus très actifs et engagés sur les questions forêts-bois³⁷. Certains ont pour souci de trouver des solutions aux problèmes forestiers auxquels ils sont confrontés. L'importance de la question de la colonisation des « balcons » par la forêt les conduit ainsi à promouvoir le développement d'une filière bois-énergie ; l'orientation leur paraît d'autant plus légitime qu'elle est en phase avec les préoccupations énergétiques et environnementales du moment, soutenues par une volonté affichée, européenne et nationale, d'augmenter la part des énergies renouvelables. Deux communes, La Ferrière et Sainte-Agnès, prévoient ainsi d'investir dans une chaudière à bois, quand d'autres, comme Theys, sont plus circonspectes en la matière³⁸. Le développement de la filière bois-énergie constitue un point majeur du projet forêt-bois, élaboré par la sous-commission forêt dans le cadre de la préparation du projet de Pays du Grésivaudan. Cependant, en dehors des représentants des groupements forestiers, les professionnels de la filière, pour la plupart, ne suivent pas cette orientation. Ils doutent fort que les conditions d'exploitation du bois en zone de montagne permettent d'alimenter des chaufferies en combustible à un prix raisonnable. Ils s'attendent au contraire à ce que les appels d'offres soient

³⁷ Outre le Vice-Président du Conseil Général de l'Isère en charge de la forêt et de la montagne et conseiller général de la zone de Belledonne, il convient de noter la présence du député rapporteur de la loi d'orientation forestière adoptée en juillet 2001 par le Parlement.

³⁸ La personnalité du maire y est clairement pour quelque chose. Les deux premiers sont des néoruraux, le dernier, maire depuis vingt-cinq ans, est un éleveur à la retraite.

XXXXXXXXXX **Titre d'illustration : Les 49 communes du**
GrésivaudanXX

La chaîne de Belledonne comme espace touristique

remportés par des scieries ou des sociétés d'entretien des bords de route, désireuses de se débarrasser de leurs déchets. Ils craignent par ailleurs que la problématique du bois-énergie occulte les autres problèmes de la filière. Les discours des grands élus tendent en effet à faire du bois-énergie une nouvelle locomotive pour une dynamisation de la filière forêt-bois en Isère. Or, les professionnels ne souscrivent pas à cette manière de voir les choses. Acceptable éventuellement pour un massif sans grand relief comme celui du plateau de Chambaran, ils croient peu dans l'ensemble à la constitution d'une filière bois-énergie à part entière. À leurs yeux, ce dernier n'a vraiment d'avenir que comme sous-produit de l'activité globale de la filière bois iséroise, à la condition de valoriser ce sous-produit mieux qu'il ne l'a été jusqu'à présent. En d'autres termes, le développement du bois-énergie suppose que la filière dans son ensemble soit plus performante.

Cette question du bois-énergie illustre parfaitement le décalage existant entre les élus et les professionnels. Les premiers cherchent des solutions rapides aux grands problèmes qu'ils perçoivent et sur lesquels ils considèrent que les professionnels de la forêt et du bois, aujourd'hui, n'apportent pas de réponse suffisante. Cette tendance est renforcée chez certains grands élus par la conviction que « *les problèmes sont connus ; le seul moyen d'obtenir des arbitrages financiers favorables à la forêt et au bois par les différentes assemblées territoriales consiste à s'en tenir à deux ou trois grands axes ou projets forts*³⁹ ». Juridiques, réglementaires ou techniques, ces solutions ne sont cependant pas vraiment vécues comme telles par les professionnels, d'autant que les vrais problèmes, de leur point de vue, demeurent inchangés.

b- Une absence de lieu de rencontre et d'échange entre acteurs de la filière et acteurs du territoire

Contrairement à l'agriculture de montagne pour laquelle il existe un lieu de rencontre et d'échange entre élus, résidents et agriculteurs, aucun endroit de ce type n'a été créé pour la forêt en Belledonne-Grésivaudan, ni, plus généralement en Isère. Cela aboutit sans doute à l'absence de communauté de vue et de projet quant aux questions liées à la forêt et au bois.

Ainsi, dans le cadre de l'élaboration de la Charte du Pays du Grésivaudan, la sous-commission forêt et filière bois a-t-elle principalement réuni des élus et des représentants de la forêt privée. Les autres professionnels de la filière, influents sur le massif, mais moins inféodés à celui-ci (comme l'O.N.F.), n'ont pas été associés. Il en résulte un document de préconisations

³⁹ En novembre 2002, alors que le processus d'élaboration de la charte était déjà bien avancé et que l'idée d'une instance de facilitation et de négociation à l'échelle des massifs et à l'échelle départementale venait d'être exposée publiquement, un rapport en faveur du bois-énergie fut produit. Poussé par quelques élus, ce document intitulé « *Faire du bois-énergie un outil du développement local en Isère* » était signé conjointement par des universitaires et spécialistes de l'institut de Géographie Alpine, Rhonalpénergie-environnement et Alter (une association d'insertion financée par le Conseil général pour travailler sur le bois-énergie). Ce document recommandait notamment la création d'un COLEGE (COMité Local de l'Énergie et de la Gestion de l'Environnement), comité de coordination entre acteurs publics et privés, sans statut juridique propre, devant être consulté par les autorités publiques avant toute décision en matière d'énergie ayant un impact sur le territoire.

largement influencé par les préoccupations dominantes des élus et donnant la primeur à des dispositifs lourds, que les professionnels eux-mêmes, quand ils les ont découverts, ont désapprouvé, les trouvant totalement surdimensionnés et partisans⁴⁰.

c- Une structuration politique qui se cherche encore

La dernière difficulté importante qui pourrait contrarier les nouvelles perspectives pour la gestion de la qualité de la forêt sur Belledonne réside dans la nature des liens entre la vallée et la montagne. Les acteurs de Belledonne, notamment les élus, ne veulent pas que l'avenir de leurs communes soit décidé par les élus de la vallée. Ils constatent qu'aujourd'hui les préoccupations dominantes de ceux-ci (logement, transport, développement économique et services sociaux) sont très éloignées des leurs ; ils répugnent donc à fondre leurs communes dans un ensemble politique et humain, où, en vertu de la puissance financière et du nombre d'électeurs, le destin de Belledonne serait bientôt entre les mains des élus de la vallée. Ils considèrent comme un fait essentiel que les communes de Belledonne s'organisent ensemble pour constituer une communauté de projet, à même de négocier avec les représentants de la vallée, ce qui est loin d'être acquis. En outre, différentes approches du problème existent. D'aucuns parlent de solidarité à établir entre vallée et montagne, quand d'autres estiment que le terme de solidarité est à proscrire. Ces derniers considèrent en effet que les élus des collectivités urbaines n'ont aucune raison de financer des aménités qu'ils considèrent comme gratuites ou acquises. Le seul moyen d'associer les communautés urbaines à celles de la montagne consiste à concevoir des projets de gestion et de développement de territoire susceptibles de répondre à des attentes de leur population. En ce sens, il s'agit donc moins de solidarité que de complémentarités possibles, d'où la recherche de contrats sur des projets négociés qui permettraient à chacun de garder ses spécificités et son identité. Seuls deux responsables, extérieurs au territoire de Belledonne, invitent à ne pas penser ces contrats dans les seules limites du Pays du Grésivaudan, considérant que Belledonne constitue un patrimoine local d'intérêt métropolitain (i.e. concernant la conurbation grenobloise), mais aussi d'intérêt départemental et régional. Les interlocuteurs en restent cependant à ces grands principes, sans réussir à préciser des modalités d'organisation et de changement spécifiques. Et, pour le moment, l'intercommunalité en Belledonne-Grésivaudan s'avère pour le moins compliquée (cf. carte page suivante).

⁴⁰ Quatre thèmes ont été retenus par la sous-commission forêt et filière bois : 1. L'exploitation et la valorisation de la forêt avec ses deux piliers, la lutte contre le morcellement de la forêt privée et le développement d'une logistique adaptée ; 2. Le développement de l'énergie bois ; 3. Les fonctions non marchandes de la forêt ; 4. Les problèmes spécifiques de la forêt alluviale. Seuls les deux premiers thèmes s'accompagnent de propositions d'actions concrètes : la création d'un poste d'animateur forestier pour faciliter le regroupement des propriétaires, le financement de vingt kilomètres de routes forestières sur cinq ans, la création d'une plate-forme de tri et de stockage (comprenant une place centrale d'un coût d'1,5 million d'euros et cinq places annexes impliquant un investissement de 150 000 euros par unité). Cette dernière proposition, censée constituer un dispositif nécessaire pour construire une filière bois-énergie, a paru complètement inadaptée aux yeux des représentants professionnels de Créabois.

L'intercommunalité en Belledonne-Grésivaudan

**Quelle place pour la forêt et le bois dans le développement
harmonieux du territoire**

Ces incertitudes se sont pleinement exprimées dans l'exercice de prospective auquel les interlocuteurs ont été conviés lors des entretiens. Les trois grands scénarios présentés ci-après – négatif, tendanciel et positif - constituent la synthèse de ceux formulés par l'ensemble des interlocuteurs.

- Le **scénario négatif** correspond à la disparition du tissu de gestion traditionnel et des productions agricoles et forestières sur Belledonne, que le développement du Grésivaudan, soit accélère plus ou moins rapidement, soit ignore, et ne s'emploie donc pas suffisamment à combattre. Les handicaps inhérents à la situation de montagne et les nuisances liées à la périurbanité se cumulent pour précipiter la chute de l'économie agricole et forestière, et, avec elle, le délitement du tissu de gestion de proximité et de l'identité du territoire. Ce scénario exprime finalement le découplage entre l'hyper-développement de la vallée et le sous-développement des reliefs. En résumé : « *On étouffe dans la vallée et, sous l'effet de la non-gestion, les hauteurs sont devenues des endroits inhospitaliers voire fermés, qui ne permettent plus de respirer, à moins d'être prêt à franchir mille mètres de dénivelé sous une forêt des moins hospitalières (abandonnée aux loups), impénétrable (dévastée par les chablis que la disparition des bûcherons ne permet plus d'enlever) et fermée aux randonneurs (en réaction aux problèmes de responsabilité en forêt, dans un contexte de risques accidentels accrus suite à la déprise forestière)* ». Pour beaucoup d'interlocuteurs, ce scénario n'est pas une chimère.

- Avec une étonnante régularité, le **scénario positif** correspond tout au contraire à une volonté de développement global et harmonieux du Grésivaudan qui reconnaît l'importance d'un tissu de gestion rural et de filières agricoles et forestières dynamiques et performantes. Dès lors, la qualité du territoire de Belledonne n'est plus seulement l'affaire des élus et des habitants du massif ; elle devient une préoccupation largement partagée par l'ensemble des acteurs et élus du Grésivaudan. Ces derniers reconnaissent en particulier la nécessité et l'importance d'un soutien au tissu de gestion agricole et forestier de Belledonne. Des valorisations locales des produits de l'agriculture et de la forêt sont trouvées, les complémentarités entre vallée et montagne étant recherchées. Pour de nombreux acteurs de Belledonne, cette perspective suppose cependant que le territoire de Belledonne soit parvenu à se structurer, à s'organiser politiquement, afin de conforter son identité de massif et son projet d'ensemble.

- Le **scénario tendanciel** est marqué par l'espérance. Même s'ils considèrent que la forêt et le bois n'ont pas la société qu'ils méritent, les professionnels du secteur, dans leur grande majorité, n'en restent pas moins confiants en l'avenir, considérant qu'il vaut mieux aujourd'hui

« être dans le bois que dans le nucléaire... ». Plus souvent encore, la plupart des interlocuteurs en arrive à penser qu'en dépit des inconnues et des risques nombreux, la perspective de structuration du Pays du Grésivaudan constitue la dernière et sans doute la plus belle carte à jouer, sous réserve de ne pas perdre son âme... Sans cette perspective et sans la richesse de la vallée, nombre d'acteurs considèrent que la partie serait perdue d'avance, comme le montre d'ailleurs l'exemple d'autres massifs montagnards du département, notamment l'Oisans.

Développements

À partir des projets établis par les séminaires et fort des différents rapports d'audit patrimonial, un programme d'actions consolidé a été élaboré, intégrant l'ensemble des propositions d'actions formulées. L'équipe de facilitation s'est employée à trouver une formulation des grands objectifs-cadre, un ordonnancement et un agencement des propositions propre à subsumer les préoccupations et les projets de l'ensemble des acteurs mobilisés tout au long de cette démarche.⁴¹ Le travail de l'équipe des six auditeurs s'est arrêté là, Henry Ollagnon poursuivant seul avec Créaboïs jusqu'à la signature de la Charte départementale.

En même temps, le principe et les modalités d'une instance de facilitation à l'échelle départementale ont été validés par les membres de Créaboïs, puis, dans un second temps, par des partenaires rapprochés comme la D.D.A.F. et la Préfecture. Une présentation de la démarche, de ses résultats et de ses perspectives a eu lieu devant la Commission Permanente du Conseil Général de l'Isère. L'accueil de l'ensemble des élus, quelle que soit leur couleur politique, a été très positif.

Dans les mois qui ont suivi, un comité de rédaction de la Charte, constitué de représentants des différentes familles d'acteurs, a affiné le programme d'actions. Des contacts ont été pris par Créaboïs auprès des différentes collectivités et institutions pour s'assurer de leur soutien à la charte et à l'instance de facilitation. Le 8 décembre 2003, la Charte-cadre départementale a été approuvée et signée par les représentants de quarante structures et organismes concernés par la forêt, sous la Présidence du Préfet de l'Isère (cf., pages suivantes, la liste des signataires et le récapitulatif des objectifs prioritaires pages suivantes).

Ce texte stipule qu'une gestion de la forêt reposant sur la seule dynamique de la filière et de l'économie du bois n'est plus possible aujourd'hui. En conséquence, les signataires s'engagent, pour une durée de cinq années à compter de la date de signature, sur les six points suivants :

➤ *« Faciliter et promouvoir une approche globale de la qualité totale de la forêt [...], une implication nouvelle de la société[...], une prise en charge territoriale [...], sachant que d'autres territoires que les six territoires peuvent faire acte de candidature pour la mise en œuvre d'une Charte forestière de territoire.*

➤ *Favoriser la réalisation d'actions reposant sur les neuf grands objectifs de la charte départementale, reconnus par les signataires comme prioritaires, pour chacun desquels un programme d'actions existe.*

⁴¹ À partir des différentes propositions des acteurs et des séminaires par familles d'acteurs, dix programmes d'actions thématiques ont été composés. Le document de la page suivante donne la liste des têtes de chapitre (grands objectifs prioritaires) de ces différents programmes. Le document complet comporte trente pages de propositions d'actions.

➤ *Mettre en place, pour mener à bien cette nouvelle démarche, un dispositif permanent permettant, au niveau départemental ainsi qu'aux niveaux territoriaux, de faciliter la rencontre entre acteurs, leur prise de décision, l'exécution de ces décisions et l'évaluation des actions conduites. Ce dispositif devra assurer la représentation légitime des élus des collectivités territoriales concernées ainsi que la représentation de tous les acteurs de la société concernés par l'usage de la forêt et du bois.*

➤ *Soutenir activement, à travers la mise en œuvre du dispositif de facilitation, l'élaboration et la mise en œuvre des actions du programme par les chartes territoriales locales et à en assurer leur cohérence.*

➤ *Dans l'attente de cet outil de facilitation, ils donnent mandat à CRÉABOIS ISÈRE pour poursuivre, dans l'esprit décrit ci-dessus, la mise en œuvre de la présente Charte Forestière de Territoire et l'élaboration des chartes forestières territoriales.*

➤ *Ils invitent les collectivités, structures professionnelles, associations diverses non signataires à amplifier la dynamique créée par la présente Charte en signant un acte d'adhésion qui sera enregistré et validé par le dispositif de facilitation à créer évoqué ci-dessus . »*

Des représentants des instances territoriales seront membres de l'instance départementale, afin d'assurer une bonne articulation entre les différents niveaux de coordination et de gestion. Cette instance a vocation à soutenir des projets territoriaux qui pourront élargir aux grands programmes d'actions reconnus comme prioritaires au plan départemental, s'ils attestent, via les instances de facilitation, la volonté d'aborder globalement la question de l'amélioration de la gestion de la qualité de la forêt, en rapport avec toutes les dimensions et aspects importants du territoire.

Par la voix de certains élus et de certains responsables forestiers, quatre territoires (Trièves, Vercors, Chartreuse) ont déjà fait savoir qu'ils étaient candidats pour élaborer une charte forestière de territoire local, compatible avec la Charte départementale. Trois appels d'offres ont été lancés pour l'établissement de ces chartes locales, avec l'aide d'un consultant extérieur. Il n'en reste pas moins que le passage du dessein commun théorique, exprimé dans la Charte départementale, à sa mise en œuvre concrète, articulant des échelons territoriaux locaux entre eux et avec le niveau départemental réserve de nombreuses incertitudes et de réelles difficultés. Malgré tout, la Charte est riche de potentialités ; il faut espérer que les acteurs et responsables de Belledonne-Grésivaudan, et plus généralement ceux de l'Isère, sauront la mettre à profit.

Liste des signataires

Récapitulatif des objectifs prioritaires

Chapitre 7

Plateau de Saclay : le plein du vide

Plateau de Saclay : le plein du vide

*La gestion du vivant, médium pour l'invention de nouveaux liens
entre agriculteurs et citoyens*

La demande d'intervention et le processus mis en œuvre

Un petit territoire, riche d'une grande histoire
Une exceptionnelle abondance d'études
Un processus d'un an et demi, présenté en cinq actes

1- Le grand schisme

- 1.1. - Deux approches radicalement différentes du Plateau
- 1.2. - Sous le désaccord apparent, l'accord
- 1.3. - Du tiers exclu au tiers inclus : l'agriculture
- 1.4. - Plans, schémas, documents d'urbanisme : les limites de l'aménagement-roi

2- Avant qu'agriculture ne meure

- 2.1. - Des administrations rassurantes et rassurées
- 2.2. - Un décalage troublant : des agriculteurs en plein désarroi
- 2.3. - Un contexte urbain déstabilisant
- 2.4. - Un aspect stratégique totalement négligé :
l'envie des agriculteurs de poursuivre leur activité
- 2.5. - Une situation de double contrainte paradoxale

3- Variations sur le vivant

- 3.1. - Les acteurs locaux ont la parole
- 3.2. - Préambule : la science au milieu du vide
- 3.3. - Cinq variations sur le vivant

4- La carte n'est pas le territoire

- 4.1. - Un territoire stratégique pour l'Île-de-France
- 4.2. - Le véritable défi : un développement de qualité
- 4.3. - Une période charnière

5- Un autre monde est possible

- 5.1. - Organiser la complexité sans la réduire : l'étape des séminaires
- 5.2. - Vers une intégration d'ordre supérieur : l'esquisse de charte
- 5.3. - Proposition d'un dispositif de facilitation

Développements

Plateau de Saclay : le plein du vide

*La gestion du vivant, médium³⁸⁵ pour l'invention de nouveaux liens
entre agriculteurs et citadins*

Pour se maintenir, la splendeur requiert souvent de lourds sacrifices. Quand Paris, l'une des plus belles capitales du monde, conforte son pouvoir de fascination en se parant d'une plage estivale le long de la Seine, l'essaim de villes qu'elle agglomère pour former l'une des plus grandes métropoles d'Europe offre des conditions de vie éprouvantes à ses onze millions d'habitants. Selon plusieurs études récentes en effet, l'attrait de l'agglomération parisienne ne cesse de chuter en raison notamment d'une dégradation de la qualité de la vie : allongement considérable des temps de transport, pollutions à l'ozone répétées, bruit, cherté de l'immobilier, insécurité...

Le grand projet de ceinture verte francilienne des années 1970 a fait long feu³⁸⁶. Les espaces blancs et vides³⁸⁷ de la carte se combent inexorablement, les uns après les autres ; l'urbanisation ne s'incline que devant la forêt. Officiellement pourtant, les textes l'ont consacré, le mot d'ordre a changé : ne s'agit-il pas désormais de reconstruire la ville sur elle-même ?

³⁸⁵ Adapté du latin *medium* « milieu, centre, intermédiaire » : désigne toute forme susceptible d'assurer une médiation entre deux entités. Acception compatible avec l'usage qu'en fait la médiologie, lors même qu'elle se donne pour objet d'étude *l'ensemble des moyens de transmission et de circulation symbolique, par lesquels une idée devient force matérielle* (d'après Régis Debray (1991), *Cours de médiologie générale*, Paris, Gallimard).

³⁸⁶ Ce projet prévoyait de maintenir rural et boisé 60 % de l'espace dans ce qu'il est convenu d'appeler la grande couronne, une bande située entre dix et trente kilomètres autour de la capitale. Depuis les années 1960 cependant, l'essentiel de la croissance démographique francilienne a été absorbé par cette même grande couronne dont la population est passée de 2,1 à 4,8 millions d'habitants. Autant dire que l'urbanisation y a cru de manière spectaculaire : la surface construite couvrait 600 km² en 1960, puis 950 km² en 1975, pour dépasser 1 200 km² à la fin des années 1980. Dans une étude publiée en novembre 2002 par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région d'Île-de-France (IAURIF), à l'occasion du premier forum des campagnes de la région parisienne organisé par le Conseil régional d'Île-de-France, les experts soulignent que les espaces agricoles ont été plus particulièrement touchés par le phénomène. Sur les 70 000 hectares de champs inclus dans le programme de sauvegarde de la ceinture verte, 18 000 ont été urbanisés entre 1982 et 1994, puis 9 500 entre 1994 et 1999. En vertu du nouveau Schéma Directeur de la Région qui court jusqu'en 2015, l'IAURIF estime qu'environ 15 000 hectares supplémentaires sont urbanisables et 17 000 partiellement. Sans changement de cap, il ne devrait donc plus rester d'ici une dizaine d'années que 11 500 hectares de terres agricoles dans un rayon de 30 kilomètres autour de Notre-Dame.

³⁸⁷ Urbanistes et aménageurs ont coutume de qualifier les espaces ouverts, agricoles en particulier, de « vides » par opposition aux « pleins » de l'espace urbanisé. Ainsi, Yves Chalas, dans son très bel ouvrage *Villes contemporaines* (2001) explique que : « *Les formes urbaines nouvelles qui composent les villes contemporaines et les distinguent des villes précédentes ressortissent à la figure essentielle de la ville-vide. Comme son nom l'évoque sans ambiguïté possible, la ville-vide est bien la ville qui n'est pas faite que de pleins, qui compte de nombreux vides, des creux, des failles, des trous, des arrêts brusques. Le vide dans les villes contemporaines se manifeste sous deux aspects très différents. Il est le vide parfois extravagant des grands espaces non-bâti que l'urbanisme a négligés ou préservés. Il est aussi le vide à dimension réduite et plus banal de la non-continuité entre deux édifices, de l'isolement d'objets architecturaux, de l'hétérogénéité entre plusieurs masses urbaines, de la rupture de ton, de rythme, de style, de matériau, de la coupure soudaine ou aléatoire dans le tissu urbain qui passe d'un type de trame à un autre ou bien encore qui apparaît sans plus de trame* » (p. 162).

Le projet de ceinture verte (carte A3)

Un pour deux mille ou plutôt deux mille citoyens pour un agriculteur, tel est le rapport de force en Région Île-de-France. Cependant, les quelque six mille exploitations agricoles que celle-ci comporte gèrent encore cinquante pour cent de sa surface, soit près de 610 000 hectares. Trente mille personnes travaillent dans ce secteur, dont le chiffre d'affaires annuel atteint le milliard d'euros. Un secteur en crise grave, comme l'assurent plusieurs rapports récents³⁸⁸. En l'espace de quelques décennies, l'agriculture de la Région francilienne s'est singulièrement uniformisée. Les unes après les autres, les filières disparaissent, les coopératives périclitent ; seule la céréaliculture demeure, toujours moins rémunératrice, toujours plus vulnérable, alors que le compte à rebours de la réforme de la PAC est enclenché. Au demeurant, les actifs agricoles n'ont pas le moral : rejetés à la périphérie d'une métropole de onze millions d'habitants, comment pourraient-ils ne pas se sentir marginalisés ?

Théoriquement pourtant, les spécialistes du périurbain le clament depuis bientôt vingt ans, les plus belles promesses de diversification, les projets agricoles les plus novateurs et les partenariats les plus exemplaires devraient se nouer dans ces denses zones de contact. Au moment où le modèle urbain gagne tout l'espace, lors même que le besoin de nature se renforce de jour en jour chez les citoyens, comment la campagne périurbaine ne pourrait-elle être assurée d'une entrée triomphale dans la ville devenue tentaculaire ?

Espace à caractère agricole marqué le plus proche du centre de la capitale, le Plateau de Saclay ne permet pas seulement d'explorer les raisons d'un rendez-vous manqué entre ville et campagne. Il constitue avant tout un étonnant révélateur de la faible aptitude des politiques urbaines à gérer le vivant sous toutes ses formes.

La demande d'intervention et le processus mis en œuvre

L'intervention réalisée sur le Plateau de Saclay participe d'une démarche lancée à l'échelle de l'Île-de-France. À l'origine de cette démarche se trouve la Société d'Agriculture et des Arts³⁸⁹ en la personne de son Président, M. Gérard Laureau. À la tête de la « ferme de Gally », connue de

³⁸⁸ Voir en particulier Larcher, Gérard (1998), *Les territoires urbains et paysagers : pour un nouvel équilibre des espaces périurbains*, Rapport d'information 415, Commission des Affaires économiques et du Plan, Sénat, Paris.

³⁸⁹ Fondée le 26 novembre 1798, la Société d'Agriculture et des Arts (S.A.A.) de l'ancien département de Seine-et-Oise a été reconnue d'utilité publique par décret en date du 5 juin 1857. Conformément à ses statuts, cette société inspirée du modèle des sociétés savantes a pour objet de « *concourir aux progrès de l'agriculture ; elle embrasse également les arts, les industries et les sciences qui s'y rattachent. Son siège est à Versailles* ». Afin d'adapter ses anciens statuts à la législation en vigueur, le conseil d'administration de la S.A.A. a transformé cette dernière en Association d'Agriculture et des Arts d'Île-de-France régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. L'article 2 des statuts remaniés de l'Association stipule que celle-ci vise notamment à : « *créer un espace de communication pour faire se rencontrer puis rassembler les personnes physiques et morales représentatives des différents intérêts locaux, afin de réfléchir, étudier et formuler des propositions visant à l'établissement d'un projet de développement durable, commun aux agriculteurs et aux citoyens, sur le territoire de la Région Île-de-France* ».

très nombreux citoyens à l'ouest de Paris, cet agriculteur hors norme déplore l'évolution de l'agriculture, tout spécialement celle de l'Île-de-France. Par l'entremise de la S.A.A, héritière d'une société savante créée voilà plus de deux siècles, consacrée à « *l'étude de l'agriculture, des arts, des industries et des sciences qui s'y rattachent* », M. Laureau, convaincu que l'agriculture a bien sa place dans la société contemporaine, recherche des voies pour porter remède au malaise agricole actuel.

La même préoccupation se situe au cœur des travaux d'une autre association, « Sol et Civilisation », fondée et présidée à l'époque par Raymond Lacombe, ancien Président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (F.N.S.E.A.).

Intéressé par les lettres d'information publiées par « Sol et Civilisation », le Président de la S.A.A. prend conseil auprès de l'ancien dirigeant du syndicalisme agricole. Après un échange de vues préliminaire, celui-ci organise une rencontre entre M. Laureau et M. Huchon, Président du Conseil Régional d'Île-de-France, également parrain de « Sol et Civilisation ». Auparavant, Raymond Lacombe sensibilise M. Laureau à l'approche patrimoniale et aux divers travaux réalisés par Henry Ollagnon et ses collaborateurs.

Ces différents contacts aboutissent à une convention passée entre le Conseil Régional, la Société d'Agriculture et des Arts et l'Institut de Stratégies Patrimoniales pour la réalisation d'un travail visant à trouver les « *conditions et les moyens d'une adaptation de l'agriculture périurbaine pour une meilleure gestion du vivant dans la métropole francilienne* ».

Au cours de la démarche, en particulier lors du lancement des différents séminaires d'approfondissement, il est apparu essentiel de bien affirmer la perspective d'ensemble. Il ne s'agissait pas en effet de chercher à maintenir coûte que coûte et pour elle-même une activité agricole sur le Plateau de Saclay. Il convenait en revanche d'examiner la portée de son utilité et de son éventuelle adaptation, au travers de ses relations actuelles et potentielles avec les autres activités, attentes et acteurs du secteur du Plateau d'une part, et avec l'objectif d'amélioration de la gestion du vivant à l'échelle de la métropole francilienne d'autre part. Le risque était donc pris d'une remise en question complète de l'intérêt de l'agriculture.

Les caractéristiques pratiques de la démarche

Le premier projet conçu par Henry Ollagnon prévoyait de commencer l'intervention par un audit patrimonial réalisé auprès des principaux décideurs et acteurs ayant des responsabilités d'envergure régionale. Le Conseil Régional n'a pas souhaité maintenir cette première phase, préférant que l'intervention commence d'emblée à l'échelle des territoires. Il a également demandé que soit créée une association locale sur chacun des territoires ayant *candidaté* pour développer cette démarche patrimoniale. Composée d'une douzaine de personnes représentant la diversité de la société locale, celle-ci a eu pour rôle de porter la démarche. Ce faisant, elle en a géré directement le financement, assuré à 80 % par le Conseil Régional et à 20 % par la Caisse des Dépôts et Consignations. Un contrat a été signé entre les associations locales et l'Institut de Stratégies Patrimoniales, ce dernier mettant à la disposition de chacune un auditeur-facilitateur et les conseils d'un superviseur.

Les territoires retenus pour la démarche patrimoniale n'ont pas été désignés de manière arbitraire. Par l'intermédiaire de la S.A.A., des agriculteurs issus de territoires distincts ont tout d'abord marqué leur intérêt pour cette démarche. Après plusieurs réunions d'information-réflexion en présence d'Henry Ollagnon, certains d'entre eux ont décidé de s'y engager fermement. En définitive, quatre associations locales ont été constituées, correspondant aux territoires suivants : la Plaine de Versailles, le Plateau de Saclay, la Plaine de Sénart et la Plaine de Cergy (cf. carte page suivante). Dans le cas du Plateau de Saclay, l'Association locale a pour nom « La Terre et la Cité ». Présidée par un agriculteur à la retraite, M. Christian Vandame, elle comporte douze autres membres, dont un agriculteur (M. Jean-Marie Dupré de la ferme de Viltain), trois élus (un conseiller général, un maire et un maire-adjoint), un notaire, deux architectes, un professeur d'écologie à l'Université d'Orsay, une mère de famille, un propriétaire forestier, un agronome et un ancien haut fonctionnaire.

Rigoureusement analogue dans son architecture pour les quatre territoires, la démarche mise en œuvre la première année a comporté les quatre étapes suivantes :

- Un audit patrimonial auprès des décideurs et institutions ayant des responsabilités à l'échelle de chaque territoire (40 à 50 acteurs prévus).
- Un audit patrimonial auprès d'une soixantaine d'acteurs locaux.
- L'organisation et l'animation, par familles d'acteurs, de séminaires de stratégie, dont les modalités d'organisation dépendaient des enseignements des étapes précédentes.
- La rédaction d'une esquisse de charte et d'un cahier des charges de facilitation pour la suite de la démarche.

La convention signée entre le Conseil Régional et la S.A.A. prévoyait de prolonger la phase d'exploration stratégique et de mobilisation des acteurs de la première année par un travail de facilitation active pendant deux à trois ans.

Carte des quatre sites

Déroulement de la démarche

Un petit territoire, riche d'une grande histoire

Avec ses quelque deux mille six cents hectares agricoles d'un seul tenant, le Plateau de Saclay constitue le premier espace ouvert et rural d'une telle importance qui se rencontre en quittant Paris par le sud. Extrémité nord-ouest du Hurepoix, il prolonge, telle une presqu'île, le plateau de Trappes. Large de six kilomètres au plus et d'une longueur de treize kilomètres, il forme une entité géographique bien individualisée d'une superficie d'environ cinq mille hectares. D'une altitude moyenne de 150 mètres, il surplombe au nord la vallée de la Bièvre et au sud les vallées de l'Yvette et de la Mérançaise. Ses limites est et ouest sont déterminées par l'aire d'extension des villes de Massy et de Saint-Quentin-en-Yvelines. À seulement vingt kilomètres au sud-ouest du centre de Paris, le Plateau de Saclay se trouve ainsi sur un axe tangentiel à la capitale de soixante-dix kilomètres de long, qui comporte trois des cinq villes nouvelles de l'Île-de-France et joint Plaisir et Saint-Quentin à l'ouest à Évry et Melun-Sénart à l'est (cf. carte page suivante).

Un plateau-témoin au milieu de la ville

Conforme à son appellation, la physionomie d'ensemble de ce territoire est plate. D'orientation générale nord-ouest/sud-est bien marquée, il n'en présente pas moins, à plus petite échelle, une diversité paysagère certaine. Géographes et paysagistes y reconnaissent en effet une structure à la fois complexe et très organisée, où le relief, l'eau et la trame foncière sont en étroite relation. Trois unités géographiques sont ainsi distinguées, délimitées par deux lignes de « points hauts », peu visibles mais déterminantes, ponctuées par des fermes, châteaux ou forts. Ces lignes délimitent les bassins versants du Plateau. La partie centrale correspond à une dépression qui suit l'orientation générale du Plateau et recueille une partie importante des eaux pluviales.

L'effet de plateau est renforcé par la présence d'une couronne boisée sur les hauts de versants des vallées riveraines, profondes de 70 mètres. Le châtaignier domine ces contreforts dans la partie nord du Plateau.

Constituées d'une couche de limons plus ou moins remaniés de deux mètres d'épaisseur, les terres du Plateau sont considérées comme très bonnes. Elles reposent cependant sur un substrat imperméable d'argile à meulière (voir coupe géologique infra) ; le drainage des terres s'avère donc capital pour assurer une productivité correcte des cultures.

Le Plateau de Saclay dans la Région Ile-de-France

Carte IGN A3 – Situation du Plateau dans la Région IDF

Géologie et topographie du Plateau

Une riche et longue histoire agricole, marquée depuis un siècle par une forte résistance à l'urbanisation

Avant d'entrer dans les résultats de l'audit patrimonial, il est utile de brosser à grands traits un panorama de l'histoire agricole du Plateau de Saclay, afin de mieux appréhender certains débats et enjeux actuels, certaines logiques et certains comportements aussi. L'auteur du présent travail n'a pas eu l'occasion d'approfondir cet aspect lui-même, mais cette mise en perspective historique a largement été réalisée par Moez Bouraoui³⁹⁰ dans une thèse de doctorat très riche. Les cinq pages suivantes se bornent donc à résumer les étapes marquantes de l'évolution du Plateau d'après son travail et quelques ouvrages antérieurs, en y adjoignant des éléments glanés au cours des entretiens.

Pour qui sait le lire, ce territoire offre un formidable condensé de l'histoire de la France, de ses grandes périodes et de ses évolutions institutionnelles. Des traces de présence préhistorique sont attestées à plusieurs endroits. Des établissements gallo-romains aux déboisements de l'an mil sous l'égide des grandes abbayes voisines, se dégage l'image d'une plaine marécageuse dont les franges sont gérées par de grands propriétaires. Des vestiges de fermes gallo-romaines dans le secteur du Moulon (sud-est du Plateau) confirment l'existence d'une activité agricole développée au moins depuis le II^e siècle après J.-C.

Il faut attendre 1670 pour qu'un premier grand projet d'État affecte en profondeur le Plateau de Saclay. Après avoir décidé de s'installer à Versailles, Louis XIV, passionné par les fontaines, les jeux et plans d'eau, demande au surintendant Colbert de superviser la réalisation du vaste parc royal conçu par Le Nôtre. Aidé de l'ingénieur-hydraulicien Gobert, le ministre s'emploie à trouver les moyens d'obtenir la quantité d'eau requise avec la pression nécessaire pour les jets des fontaines. Ainsi naît l'idée d'utiliser les eaux pluviales du Plateau de Saclay pour l'approvisionnement en eau des bassins et fontaines de Versailles. Le chantier est considérable : 3000 personnes y travaillent pendant près de dix ans ; rien que pour le drainage de la partie est du Plateau, 58 kilomètres de rigoles sont réalisés ; des drains en poterie sont posés sur l'ensemble du Plateau ; trois étangs sont creusés ; des aqueducs aériens et souterrains sont construits, afin d'acheminer l'eau jusqu'aux réservoirs d'alimentation du parc du château de Versailles, situé à 20 kilomètres de là. En 1686, un million sept cent mille mètres cubes d'eau sont collectés dans les retenues et étangs établis sur le Plateau pour alimenter les fontaines et bassins du parc de Versailles. L'assainissement d'une zone jusque là réputée insalubre, en raison de ses fièvres typhoïdes, modifie le rapport au territoire en même temps que les sols de ce dernier deviennent

³⁹⁰ Moez Bouraoui (2000), *L'agriculture, nouvel instrument de la construction urbaine. Étude de deux modèles agri-urbains d'aménagement du territoire : le plateau de Saclay, à Paris, et la plaine de Sijoumi, à Tunis*, Thèse de doctorat en Sciences de l'Environnement sous la direction de Pierre Donadieu, École Nationale du Génie Rural des Eaux et des Forêts et École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles.

« bonnes terres de France ». Dès cette époque et même bien avant, le Plateau de Saclay n'a plus rien d'un territoire « naturel ». Au contraire, l'empreinte de l'homme et la marque de l'État s'y expriment déjà d'une façon exceptionnelle (voir illustration page suivante).

La mutation foncière qui suit la nationalisation des biens des nobles et du clergé pendant la Révolution française³⁹¹ n'affecte ni la dominante céréalière du Plateau, ni sa physionomie générale. On y cultive le blé (1350 hectares avec une production de 20 quintaux/hectare, très supérieure à la moyenne nationale), l'avoine, l'orge et le seigle, à destination principalement du marché parisien³⁹². Les performances de cette céréaliculture s'améliorent encore avec l'installation d'un nouveau réseau de drainage en tuyaux de poterie dans les années 1880. Aux côtés de cette agriculture, qui requiert un grand nombre d'ouvriers agricoles, il existe, sur les pentes et les bords du Plateau, de petites exploitations agricoles. Cette agriculture traditionnelle de marge connaît un essor significatif grâce aux succès de la culture de la fraise, avant de disparaître vers les années 1930, sous l'effet conjoint de l'extension urbaine, du développement de maladies du fraisier (ver blanc) et de l'essor de l'emploi industriel. La concentration foncière en un petit nombre d'exploitations sur le Plateau se poursuit encore. Avec l'évolution de la démographie parisienne, de nouveaux marchés s'ouvrent, qui conduisent les exploitations saclaysiennes à se diversifier, afin de mieux répondre à la demande croissante de lait et de viande. Sur le Plateau s'implante également une « agriculture scientifique », puisque la maison Vilmorin-Andrieux acquiert en 1907 la ferme des Granges³⁹³, située au sud-est du Plateau, sur la commune de Palaiseau. Les premières multiplications de plantes de grandes cultures (céréales et fourrages) y sont pratiquées. Cette vocation nouvelle des terres agricoles du Plateau se confirmera par la suite, avec l'arrivée, dans les années 1950, de l'Institut Technique des Céréales et Fourrages (I.T.C.F.). Cet institut teste des semences et les performances de diverses variétés céréalières sur près de 90 hectares relevant des communes de Saint-Aubin, de Villiers-le-Bâcle et de Toussus-le-Noble. Plus tard, il a été rejoint par la station de génétique végétale de l'INRA qui effectue des recherches et des travaux d'amélioration sur le blé et le maïs ; installée à la ferme du Moulon, cette station dispose de 75 hectares de terres agricoles. Enfin, depuis 1985, au nord-ouest du plateau cette fois, entre Guyancourt et Toussus-le-Noble, s'est installé, sur une surface de 250 hectares, le Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES).

³⁹¹ Les recherches de l'historien Jean Jacquart (*La crise rurale en Île-de-France 1550 - 1670*, Paris, Armand Colin, 1974) ont permis d'établir que, jusqu'à la fin du XV^e siècle, les terres agricoles saclaysiennes sont la propriété de seigneurs et de communautés religieuses (cité par Moez Bouraoui).

³⁹² D'après Gérard Bécu et al. (1993), *Ignny, Saclay et alentours : Chroniques*, Association Germinal, Atelier des cinq communes, p.171.

³⁹³ Les terres de la ferme des Granges sont aujourd'hui partagées entre le Ministère de l'Agriculture (13 hectares et le corps de ferme) et la Caisse des Dépôts et Consignations (151 hectares). En théorie, elles servent de terrain d'application pour les travaux pratiques des élèves ingénieurs de l'Institut National Agronomique Paris-Grignon et de champs d'essais pour les prototypes conçus par les chercheurs du CEMAGREF d'Antony.

**Au service de Versailles, le réseau hydraulique du Plateau de
Saclay en 1695**

La structure des exploitations et leur rattachement à de grands domaines, alliés à l'isolement du Plateau, ont longtemps permis une résistance de ce dernier aux poussées de l'urbanisation. Les premières incursions du développement urbain correspondent à des équipements aéronautiques installés dans sa partie nord-ouest (École de pilotage de Blériot en 1910, suivie de la création d'un terrain d'aviation, le tout formant aujourd'hui l'aéroport de Toussus-le-Noble). Leur incidence sur la physionomie générale du Plateau demeure cependant ponctuelle³⁹⁴.

Il faut attendre la fin de la première moitié du XX^e siècle pour que l'État s'intéresse de nouveau au Plateau. Après la décision d'y implanter le CEA³⁹⁵, en raison de la proximité de la ligne de Sceaux, tout semble favoriser une urbanisation intensive, sinon complète du territoire. Les études démographiques réalisées sous les auspices de la Commission Nationale d'Aménagement du Territoire tablent sur un accroissement démographique de l'ordre de 44 % de la région parisienne aux environs de l'an 2000, soit 14 millions d'habitants par rapport aux 8,4 millions d'alors. En réaction, le Plan d'Aménagement et d'Organisation Générale (PADOG)³⁹⁶ de 1965 recommande une politique d'aménagement urbain volontariste, reposant sur la création de nouveaux centres urbains, appelés « villes nouvelles ». En rupture avec l'urbanisme ayant prévalu jusqu'aux années 1950, qui privilégiait les vallées afin de préserver les terres à blé et à betteraves, les visées des auteurs du PADOG intéressent avant tout les plateaux. Ce choix est motivé par l'absence de sites naturels remarquables, à quoi s'ajoute un caractère paysager jugé peu agréable ; il correspond aussi à des conditions de relief très favorables à l'urbanisation.

De là provient l'idée d'un grand axe d'urbanisation, d'orientation sud-est/nord-ouest, susceptible d'accueillir 400 000 habitants et se déployant sur tout le territoire de la campagne parisienne entre Palaiseau et Plaisir, qui ne comptait que 35 000 personnes à l'époque. Dès ce plan, le Plateau de Saclay joue un rôle spécifique³⁹⁷. La création d'une ville nouvelle à l'ouest y est programmée et il est prévu en outre de le transformer en un grand centre d'activités scientifiques, conformément à la politique publique d'alors qui vise à favoriser le desserrement industriel et la

³⁹⁴ Dans son ouvrage paru en 1956, *La vie rurale de la banlieue parisienne : étude de géographie humaine* (Armand Colin, Paris, p. 115), le géographe Michel Phlipponeau note que, jusqu'à la fin des années 1930, la morphologie urbaine du Plateau se caractérise, de la même façon que l'ensemble du Hurepoix, par une structure villageoise entièrement rurale et par l'isolement des hameaux et grosses fermes. Situé au bord nord-ouest du Plateau, sur une centaine d'hectares, le complexe aéronautique ne modifie pas foncièrement le caractère général du site.

³⁹⁵ Les travaux de construction du nouveau centre commencent en 1952.

³⁹⁶ Il s'agit du premier document d'urbanisme d'après-guerre, établi par le service d'aménagement de la région parisienne.

³⁹⁷ « L'est du Plateau peu boisé et inoccupé se prêtera à la réalisation d'infrastructures d'accueil pour des activités importantes, en cohérence d'ailleurs avec la présence actuelle de différents établissements existants (C.E.N. et C.E.Pr.). Ce nouveau secteur d'activités sera conçu à l'échelle des besoins de l'ensemble de la région parisienne. L'ouest du Plateau présente des caractères très favorables à la création d'un ensemble urbain de grande importance », notent les auteurs du PADOG, cités dans le *Schéma Directeur et d'Aménagement Urbain de la Région Île-de-France* (SDAURIF), p. 102-103.

déconcentration scientifique de Paris intra-muros³⁹⁸. Le contexte économique général, peu favorable, va toutefois empêcher que le projet soit mis à exécution.

Découvrant les visées de l'État-aménageur, des chercheurs³⁹⁹ se regroupent en associations de défense du Plateau de Saclay au début des années 70. Ils entraînent bientôt dans leur sillage de nombreux élus locaux. Les confrontations entre les opposants au projet d'extension urbaine et l'État font l'objet d'une couverture médiatique significative. En 1976, devant l'opposition croissante et très organisée de la communauté scientifique, l'État se résout à former un Comité de réflexion pour définir un nouveau programme d'aménagement⁴⁰⁰. Le livre blanc qui en résulte recommande que « *le caractère rural du plateau soit sauvegardé, les constructions nouvelles étant réduites aux stricts besoins d'une croissance de population maîtrisée et sa vocation agricole encore affirmée* ». Avec ce livre blanc, l'agriculture se voit gratifiée d'une fonction nouvelle : la fonction paysagère, jusque-là absente des différents documents d'urbanisme. Simultanément, les désagréments liés aux villes nouvelles et les effets de l'urbanisme débridé se font de plus en plus sentir. Ils conduisent les urbanistes de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Île-de-France (IAURIF) à recommander d'accorder une attention supérieure aux aspects qualitatifs de l'aménagement, et à prôner une meilleure prise en compte des aspects relatifs au cadre de vie. Ainsi naît la politique des zones naturelles d'équilibre, de protection et d'aménagement de l'espace rural. Elle repose sur deux principes essentiels, l'aménagement de coupures vertes d'intérêt régional ou local et la préservation d'espaces à dominante végétale, contribuant à la qualité de l'environnement et du paysage. Aussi, lorsqu'est établi le Schéma Directeur et d'Aménagement Urbain de la Région Île-de-France (SDAURIF) en 1976, la vocation agricole du Plateau de Saclay se trouve-t-elle affirmée et confortée, sans pour autant que toute forme d'urbanisation y soit pour autant interdite.

Au milieu des années 80 cependant, un conseil interministériel impose la création d'une bretelle de l'autoroute B 12 au milieu du Plateau de Saclay. Plus que jamais, élus et associations se mobilisent contre le projet.

³⁹⁸ « *Les principales écoles scientifiques établies à Paris vont peu à peu s'écarter du Quartier Latin pour être réunies sur le Plateau de Saclay* » écrit Pierre Ceccaldi-Payard, Secrétaire du Conseil d'Administration du District de la Région de Paris, in *Revue de l'Essonne n°1*, décembre 1966, p 17.

³⁹⁹ Le territoire saclaysien, vallées environnantes comprises, comporte déjà 25 000 chercheurs à l'époque. Les principales associations militantes sont « Les Amis de la vallée de la Bièvre (A.V.B.) » et « Vivre à Vauhallan (VIVA) ».

⁴⁰⁰ Présidé par André Blanc-Lapierre, membre de l'Académie des Sciences, Directeur Général de Supélec et professeur à l'Université Paris-Sud d'Orsay, ce comité rassemble exclusivement les directeurs des organismes scientifiques implantés sur le Plateau.

Craignant d'être confrontés à une résistance aussi forte qu'au début des années 70, les pouvoirs publics proposent aux élus locaux de réaliser eux-mêmes un Schéma Directeur à l'échelle du Plateau. Quatre objectifs doivent être mis en cohérence :

1. Préserver l'espace agricole pour garantir aux exploitants une activité à long terme ;
2. Étendre les potentialités scientifiques du plateau, afin de profiter de l'opportunité de la concentration de chercheurs ;
3. Mettre en valeur le paysage rural ;
4. Choisir un nouveau tracé pour l'autoroute B 12, afin de fluidifier les échanges entre les grandes villes de la région.

Réunies en Syndicat, puis en District du Plateau de Saclay (uniquement pour leur partie supérieure), les quinze communes directement concernées établissent un Schéma Directeur local qui prévoit la préservation de 2 000 hectares de terres agricoles et l'aménagement de quelque 600 autres hectares⁴⁰¹, principalement dans la frange sud du Plateau. Les élus s'opposent toujours en revanche à l'autoroute. Leur projet devient exécutoire en 1992, l'État se contentant de rajouter en pointillé le tracé de l'autoroute. Pour être mis en œuvre, le projet du District du Plateau de Saclay (DIPS) implique l'expropriation de 500 hectares de terres agricoles des plaines de Moulon, de la Martinière et de Favreuse. Scandalisées par cette décision, les associations s'opposent avec véhémence à la procédure et s'adressent aux plus hautes autorités de l'État pour faire barrage⁴⁰². Un commissaire enquêteur est nommé, qui rend un avis défavorable au projet de réserve foncière du DIPS, au motif que la politique de ce dernier conduit à concentrer quelque quinze mille chercheurs supplémentaires, ce qui va à l'encontre des politiques régionale et nationale en matière d'aménagement du territoire, orientées au contraire vers la déconcentration.

Avec l'aide de spécialistes du paysage de l'IAURIF, le DIPS reprend sa copie et organise le nouvel aménagement du Plateau autour de sept principes paysagers, résumés ci-après. Désormais le projet d'urbanisation porte sur 366 hectares, intégralement situés dans la frange sud du Plateau. De 1950 à 1990, sur les 3500 hectares de terres agricoles que comporte le Plateau, près de 1000 hectares ont été urbanisés.

En raison notamment d'un contexte économique difficile, peu de réalisations voient le jour pendant les années qui suivent le remaniement du Schéma Directeur. Il faut attendre 2001 pour que de nouvelles implantations significatives soient réalisées, avec en particulier l'arrivée du Synchrotron Soleil, du Centre Mondial de Recherche du Groupe Danone et de quelques autres groupes comme Thalès.

⁴⁰¹ Sur ces 600 hectares, 270 sont consacrés à l'implantation d'entreprises de haute technologie, 136 à l'habitat avec l'installation de 2900 logements, 170 hectares sont affectés à l'enseignement supérieur, notamment pour accueillir un éventuel Institut des Sciences et Technologies du Vivant (I.S.T.V.).

⁴⁰² Brice Lalonde, alors Ministre de l'Environnement, exprime publiquement sa désapprobation vis-à-vis du Schéma Directeur.

Carte IGN Plateau de Saclay A3

LES SEPT PRINCIPES DU PLAN D' ACTIONS PAYSAGÈRES (PAP)

Le plan d'actions paysagères a été élaboré par l'IAURIF, à la demande conjointe du DIPS, de la Région et de l'A.E.V. d'Île-de-France. Dans les pages 210 à 220 de sa thèse, Moez Bouraoui expose la méthode utilisée par les urbanistes et le paysagiste de l'IAURIF pour établir ce document.

Deux phases se sont succédé : une phase de « diagnostic objectif » du territoire, une phase de définition des grandes orientations et actions à conduire pour protéger, valoriser et construire un nouveau paysage. La phase de diagnostic s'est déroulée en quatre étapes plus ou moins simultanées : 1. Analyse qualitative du terrain ; 2. Analyse des documents cartographiques et bibliographiques ; 3. Rencontre et discussion avec les acteurs locaux (élus, agriculteurs, etc.) ; 4. Prise en compte des orientations générales d'aménagement fixées par le schéma directeur local. Selon Moez Bouraoui, la confrontation de ces différentes sources d'information a permis aux techniciens de l'IAURIF :

5. D'identifier les points sensibles du paysage, les axes structurants et les éléments repères, supports de l'organisation de l'espace (réseau hydraulique, trame foncière, éléments patrimoniaux, etc.) ;
6. De déterminer les grandes entités géographiques et paysagères du Plateau.
7. De comprendre l'organisation spatiale de l'ensemble du territoire.

Sur la base de ce diagnostic, sept grands principes « pour une mise en valeur du paysage du Plateau de Saclay » ont été formulés, chacun s'appuyant sur des propositions d'actions concrètes :

- 1- **Considérer l'espace agricole comme un facteur d'identité paysagère.** En s'appuyant sur l'orientation du Schéma Directeur local qui prévoit de maintenir 2 000 hectares de terres agricoles, les techniciens de l'IAURIF proposent de mettre en valeur cette superficie afin de « faire de l'espace agricole un paysage à part entière ». À cette fin, quatre mesures sont recommandées : 1. Classer les 2 000 hectares en zone NC ou ND dans les Plans d'occupation des sols (POS) des quatorze communes du DIPS ; 2. Transformer les jachères en cultures autorisées pour donner au plateau l'image d'une campagne bien entretenue ; 3. Embellir les espaces en plantant, le long des routes, des arbres bien choisis et placés de façon à ménager les vues lointaines ; 4. Stopper les dégradations visuelles provenant du mitage de la zone agricole, de l'implantation de panneaux publicitaires ou de l'installation anarchique de baraquements.
- 2- **Créer une trame verte et continue, support d'un réseau de circulations douces maillées.** En s'appuyant sur les grandes lignes de force du paysage, cette action appelle à la création d'un véritable réseau vert qui, pour bien valoriser le paysage, devra tirer profit des boisements existants et créer de nouveaux espaces verts et liaisons vertes. Un réseau de circulation douces (piétonnes, cyclables, équestres) s'inscrira dans cette trame.
- 3- **Renforcer la présence de l'eau dans le paysage.** Par cette action, le PAP cherche non seulement à mettre en valeur le réseau hydraulique (rigoles et étangs), mais aussi à renforcer la présence de l'eau dans le paysage par la création de nouvelles rigoles en milieu urbain.
- 4- **Intégrer l'urbanisation dans le paysage à chaque phase de l'aménagement.** Il s'agit de veiller à ce que les bâtiments ne dépassent pas la hauteur des frondaisons, en conservant les grandes orientations de la trame foncière, en employant le végétal pour créer des limites d'urbanisation intermédiaires, en ménageant une continuité entre les espaces agricoles et les lisières boisées par la création de grandes coulées vertes.
- 5- **Assurer avec le plus grand soin les transitions ville-campagne.** Il s'agit principalement d'aménager, avec des espaces de transition larges et fortement végétalisés, les accès du Plateau et les entrées des villages, de manière à préserver les grands paysages ouverts du Plateau.
- 6- **Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine existant.** Le patrimoine végétal, hydraulique et bâti (corps de fermes notamment) doit être associé à la conception d'un cadre de vie de qualité.
- 7- **Imposer des logiques de « paysagement » et de « préverdissement ».** Il importe de prévoir les étapes de l'aménagement paysager en amont de l'urbanisation. Le « préverdissement » permet de bâtir la ville autour des espaces verts, expliquent les auteurs du PAP. Les espaces paysagers précéderont, puis accompagneront les phases successives de l'aménagement urbain.

Projet d'aménagement paysager (Schéma directeur long terme)

Evolution des espaces ouverts

Une exceptionnelle abondance d'études

Depuis plus de vingt ans, les études de toutes sortes se sont multipliées au sujet du Plateau de Saclay. Peu de territoires de taille aussi modeste ont donné lieu à autant de documents d'urbanisme, de projets d'infrastructures, d'études universitaires, de rapports d'enquêtes. Ces travaux et documents correspondent à des projets extrêmement variés, allant du développement d'une technopole à un plan d'action paysagère en passant par des schémas d'assainissement. Pas moins de cent millions de francs ont ainsi été dépensés pour des études par le District du Plateau de Saclay à partir de la fin des années 80. L'École des Mines de Paris et l'École Nationale Supérieure du Paysage font également du Plateau de Saclay un terrain de recherche de prédilection pour des travaux universitaires de sociologie ou bien des investigations sur l'agriculture périurbaine et le paysage.

Au moment où s'est déroulée l'intervention patrimoniale, une démarche de grande envergure intitulée « Projet de territoire », pilotée par le Conseil Général de l'Essonne, embrassait le Plateau de Saclay dans un ensemble plus vaste comprenant également le Plateau de Courtabœuf et la ville de Massy⁴⁰³. Simultanément, l'État-aménageur s'employait à donner corps à l'idée de « Centre d'Envergure Européenne »⁴⁰⁴ dans laquelle le Plateau de Saclay constitue un maillon de première importance. Par ailleurs, un Ingénieur Général du Génie Rural des Eaux et des Forêts pilotait une mission interministérielle sur la question de l'agriculture périurbaine. Enfin, un membre du Conseil Économique et Social de la Région Île-de-France était chargé d'établir un livre blanc à propos du Plateau de Saclay. Chacune de ces études obéissait à des motivations spécifiques ; sans pour autant s'ignorer, elles n'en restaient pas moins foncièrement disjointes les unes des autres.

⁴⁰³ Ce projet et le processus qui lui a donné naissance sont exposés et analysés dans le neuvième chapitre de notre travail (troisième partie).

⁴⁰⁴ Dans le Schéma Directeur de la Région Île-de-France *préparé* par les services de l'État et adopté par le Conseil Régional en 1994, cinq « Centres d'Envergure Européenne » sont identifiés. Pour les auteurs du SDRIF, la réputation mondiale de Paris donne à l'Île-de-France la capacité et l'obligation de pouvoir accueillir les investisseurs et les grandes entreprises qui choisiraient de s'y implanter. Le SDRIF entérine le principe d'un développement polycentrique du territoire articulé autour de « Centres d'Envergure Européenne dont l'accessibilité depuis Paris, les commodités de communication internationale, la nature des équipements et des activités ainsi que la disponibilité foncière les mettent au rang des grands sites d'accueil européens d'entreprises à vocation internationale [...] ». Outre Paris, les pôles identifiés sont Nanterre-La Défense, Marne-la-Vallée, Roissy, Orsay-Saclay-Massy-Orly.

Un processus d'un an et demi, présenté en cinq actes

Les résultats de la démarche patrimoniale conduite sur le plateau de Saclay sont présentés en cinq chapitres, organisés selon son déroulement chronologique. L'accent est mis plus particulièrement sur certains enseignements de ses grandes étapes :

- Le premier chapitre rend compte de la première série d'entretiens réalisés auprès des « grands acteurs de ce territoire », responsables administratifs, grands élus et représentants des différentes familles professionnelles. Il montre comment ce territoire suscite des attitudes très contrastées, les uns mettant l'accent sur sa dimension environnementale, quand les autres considèrent avant tout son potentiel de développement en matière de recherche et d'implantation des hautes technologies. En dépit de ce qui s'apparente à un « *grand schisme* », les entretiens ont révélé que, pour la plupart, les interlocuteurs caressent le rêve d'une harmonie entre ces deux polarités et sont prêts à reconnaître l'intérêt du maintien d'un vaste espace ouvert, géré par une activité agricole. Absorbés par les évolutions institutionnelles et les rivalités politiques, ces acteurs s'avèrent en revanche peu inspirés pour préciser comment peut se concrétiser une telle harmonie.

- Le second chapitre concerne les acteurs agricoles du Plateau et leur perception de la situation. Il montre leur désarroi et leur certitude que le monde urbain ne voit plus en eux que les gestionnaires à bon prix d'une vaste réserve foncière. Leur situation paraît même critique car, les contraintes, les nuisances et les incertitudes liées à la proximité de la grande ville sont très nombreuses et défavorables ; une révision des finalités de l'intervention s'ensuit, le maintien même d'une agriculture sur le Plateau n'allant pas de soi. « *Avant qu'agriculture ne meure* », quelques agriculteurs ont pris le risque de demander aux différents acteurs urbains s'ils avaient ou non besoin d'eux, tel est foncièrement l'objet de la démarche patrimoniale engagée.

- Au-delà de toute espérance, la seconde série d'entretiens, réalisée auprès d'une gamme très diversifiée d'acteurs locaux, révèle des attentes considérables au sujet du territoire que constitue le Plateau de Saclay et de son agriculture. Le troisième chapitre rapporte les « *variations sur le vivant* » exprimées par ces interlocuteurs, avec une richesse d'expertise étonnante pour des acteurs sans responsabilité particulière à l'échelle du territoire. La problématique de la gestion du vivant et de l'adaptation de l'agriculture révèle en effet une

variété très large d'attentes insoupçonnées, dont ne rend absolument pas compte le seul objectif paysager sanctifié par la plupart des documents d'urbanisme. Par ailleurs, elle met en exergue un ensemble d'enjeux essentiels pour ce territoire et pour la métropole francilienne plus généralement, enjeux très mal identifiés par les différentes institutions.

- En dépit de différences d'intérêt certaines, les acteurs locaux se rejoignent sur trois points essentiels. Ils considèrent tout d'abord qu'au regard des enjeux précédemment évoqués, le Plateau de Saclay constitue un territoire stratégique et emblématique à l'échelle de l'Île-de-France ; chemin faisant, l'agriculture apparaît comme le *point nodal* de ces différents enjeux. En second lieu, ces acteurs ressentent vivement l'existence d'un *seuil de rupture*, à la fois qualitatif et quantitatif, à partir duquel les équilibres subtils du territoire risquent d'être rompus. Ils considèrent enfin que ce territoire est arrivé à une période charnière, les décisions et actions des prochains mois et années étant décisives. Ces convictions contrastent souvent avec les propos rassurants et vagues des responsables rencontrés en première phase d'entretien. Illustration vivante de ce que « *la carte n'est pas le territoire* », ce quatrième chapitre montre comment les acteurs locaux ont, par rapport aux acteurs institutionnels, une capacité inégalée de réfléchir aux rôles que peut tenir le Plateau de Saclay pour l'Île-de-France.

- Loin d'aboutir à d'irréductibles différences, les cinq séminaires de réflexion stratégiques organisés pour approfondir un projet-qualité en rapport avec chaque dimension maîtresse de la gestion du vivant apparue au cours de la seconde série d'entretiens, convergent pour l'essentiel. Un cinquième et dernier chapitre souligne les cinq points majeurs d'accord, aussi importants qu'inespérés au commencement de l'intervention, qui se sont dégagés, permettant d'esquisser une charte-cadre pour le Plateau de Saclay. En comparaison, les études, projets et investigations conduits jusqu'alors au bénéfice de ce territoire paraissent très insuffisants. En contradiction avec les élus et divers observateurs, lesquels prétendaient qu'il serait impossible de faire coexister des positions très différentes, la démarche ayant associé pendant près d'un an et demi plus de cent cinquante acteurs-clés du Plateau laisse penser qu'en se donnant les moyens d'une vraie facilitation, « *un autre monde est possible* ».

1- Le grand schisme

Ce chapitre reprend les principaux enseignements de la première phase de l'audit patrimonial réalisé auprès de cinquante « grands acteurs » concernés par le devenir du Plateau de Saclay.

La plupart des responsables rencontrés souligne, dès le début de l'entrevue, que le Plateau de Saclay constitue une entité géographique bien individualisée. Beaucoup y rattachent les vallées de la Bièvre et de l'Yvette, estimant que « *cela forme un tout indissociable avec le Plateau* » ; en revanche, les villes de Massy et de Saint-Quentin-en-Yvelines sont toujours présentées comme un extérieur. À partir de cet élément d'appréciation commun, une bifurcation fondamentale sépare les interlocuteurs en deux ensembles distincts, d'égale importance. Deux grandes approches se révèlent en effet, selon que les acteurs privilégient avant tout le développement économique, la recherche et le high-tech ou bien la qualité de la vie et l'environnement. Malgré cette différence en apparence radicale, la confrontation des entretiens permet de mettre en lumière deux points d'accord essentiels entre tous ces acteurs : tout d'abord, un mécontentement général au regard de la situation actuelle du Plateau de Saclay ; en second lieu, la conviction, retrouvée pratiquement chez tous, qu'une harmonie entre ces deux grandes « lectures » du Plateau est non seulement possible, mais absolument nécessaire.

1.1- Deux approches radicalement différentes du Plateau de Saclay

- **Un pôle stratégique de recherche pour l'avenir technologique et économique de l'Île-de-France et, au-delà, de la France**

Un premier ensemble d'acteurs retient de ce territoire l'exceptionnel regroupement de chercheurs et de centres de recherche. Il est composé de responsables du développement économique et de l'aménagement du Département de l'Essonne, de l'Agence Économique de l'Essonne, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, des responsables des grands équipements scientifiques et d'établissements d'enseignement supérieur implantés sur le Plateau ou dans son voisinage immédiat. S'y ajoutent la Direction du District du Plateau de Saclay et plusieurs représentants de l'État, de la Direction Régionale de l'Équipement ou du Ministère de l'Industrie, chargés de donner corps à l'idée de Centre d'Envergure Européenne et d'appuyer, à cet effet, le Préfet de Région et le Préfet de l'Essonne.

Aux yeux de ces différents responsables, le secteur du Plateau de Saclay constitue une « *singularité française, sinon européenne ou mondiale* », puisqu'il accueille quatre-vingts pour cent de la recherche publique d'Île-de-France, soit quinze pour cent du potentiel français. En outre s'y sont fixés depuis quelques années plusieurs fleurons de la recherche privée (Technocentre Renault, Centre Mondial de Recherche Danone [Vitapole], Thalès, Motorola...). Enfin, la présence de grandes écoles prestigieuses (Polytechnique, Supélec, H.E.C., ...), ainsi que l'Université d'Orsay confortent la force et l'unicité de ce pôle de recherche high-tech. À l'échelle de la France, seule la région grenobloise peut, à la rigueur, soutenir la comparaison.

Pour ces différents responsables, la proximité et la densité de ces établissements de recherche et d'enseignement supérieur revêtent une importance capitale. Leur raisonnement est le suivant : « *La croissance économique d'un pays, c'est-à-dire aussi la création d'emplois pour demain et après-demain, dépend de plus en plus de la capacité de ce pays à innover ; dès lors, puisque l'économie a désormais pour moteur l'innovation et sa valorisation, il importe de tout faire pour favoriser l'avènement de ces dernières* ».

La capacité d'innovation procède de plus en plus de la faculté de développer des synergies entre champs de recherche d'une part, entre institutions de recherche, publiques et privées, d'autre part. Il convient donc, selon ces différents responsables, de favoriser la concentration, dans un espace restreint, d'activités de recherche aussi différentes et nombreuses que possible, afin d'optimiser les chances d'émergence de telles synergies.

Cependant, pour que l'innovation serve vraiment le développement économique et l'emploi, encore faut-il qu'elle soit correctement transférée vers l'industrie et valorisée par cette dernière. Cela constitue en quelque sorte un second ensemble de synergies, à organiser par la création ou le rapprochement de plate-formes technologiques et industrielles.

Ainsi se trouve légitimée l'idée de Centre d'Envergure Européenne, prise en charge par les représentants de l'État-aménageur (Direction Régionale de l'Équipement), en vertu d'une disposition du SDRIF de 1994. Selon ces responsables en effet, des complémentarités et des phénomènes de synergies ne peuvent que résulter d'une meilleure mise en relation entre les trois pôles de la réussite économique actuelle, justement présents dans un même grand secteur géographique : le pôle économique et industriel formé par le Plateau de Courtabœuf, le pôle services et marketing correspondant à Massy et à ses voies de communication, le pôle technologique et de recherche représenté par le Plateau de Saclay et les vallées de la Bièvre et de l'Yvette.

Une concentration exceptionnelle de centres de recherche

Qui fait du plateau de Saclay une composante maîtresse du C.E.E

En somme, pour cet ensemble d'acteurs, une juste appréciation de l'importance du Plateau de Saclay implique de considérer cet espace comme *une pièce névralgique ou un nœud stratégique, susceptible de dynamiser ou d'activer l'ensemble du réseau français et européen de recherche et de haute technologie.*

- **Plus qu'une question d'environnement ou de cadre de vie, un autre style de ville : vers une « ville durable »**

À la question, « *Qu'évoque pour vous le Plateau de Saclay, quelles en sont les grandes qualités ?* », un second ensemble d'interlocuteurs répond aussitôt : « *Une oasis, un havre de fraîcheur, un îlot de verdure, un espace de respiration, un équipement social à part entière* ». Cet ensemble réunit une forte majorité des élus locaux, les responsables publics et ceux des collectivités territoriales en charge des questions d'environnement, les représentants d'association de défense du cadre de vie et des responsables du tourisme.

La première caractéristique à laquelle sont sensibles tous ces acteurs tient au fait que le Plateau de Saclay se présente comme un *vaste espace ouvert non bâti*. Dès lors, il apparaît comme une coupure, une rupture apaisante, un changement de rythme par rapport à l'espace densément construit. Beaucoup insistent sur la profondeur des horizons, le sentiment d'espace, le calme et l'isolement singuliers qu'offre ce territoire. N'en profiteraient pas seulement ceux qui le parcourent en V.T.T. ou lors d'une marche. Le seul fait de savoir qu'un tel espace perdure dans une zone densément peuplée contribuerait à l'équilibre mental de beaucoup de personnes et renforcerait le sentiment de bien-être à vivre dans ce secteur. D'ailleurs, plusieurs acteurs sont convaincus que la valeur des biens immobiliers dans le périmètre du Plateau participe de cette image générale de zone encore peu urbanisée. D'autres estiment que le Plateau constitue le dernier verrou avant une urbanisation débridée des vallées adjacentes : « *si ce verrou lâche, les différents régimes de protection des vallées ne tiendront pas longtemps* », assurent-ils⁴⁰⁵. Plusieurs personnes soulignent également la dimension patrimoniale du Plateau. Quelques-uns y voient un patrimoine paysager en tant que tel, avec ses villages et sa campagne, désormais unique en son genre à une aussi brève distance de Paris. D'autres montrent combien, pour qui sait le lire, ce territoire offre un formidable condensé de l'histoire de la France. Quelques-uns enfin le considèrent comme une porte d'entrée de la haute vallée de Chevreuse. Au demeurant, il assure une continuité écologique entre le Parc naturel de la haute vallée de Chevreuse, la forêt de Verrières-le-Buisson et le Parc de Sceaux.

⁴⁰⁵ Les vallées de la Bièvre, au nord du Plateau, et de la Mérantaise, au sud-ouest, ont été classées.

Une île au milieu de la ville dense (Planche A3)

Entre forêt et ville dense (Planche photos)

Ainsi, l'enjeu majeur de ce territoire ne se limite-t-il pas à une question d'environnement ou de cadre de vie agréable pour quelques habitants privilégiés. Plus foncièrement, il s'agit d'un enjeu d'équilibre urbain ou, comme le disent certains, de « *style de ville* ». Selon de nombreux interlocuteurs, le Plateau de Saclay constitue l'un des derniers remparts contre une mégapole tentaculaire dans laquelle l'être humain n'existe plus, une « *ville dénuée d'âme à l'américaine ou une métropole⁴⁰⁶ indifférenciée à l'instar de Mexico* ». Le point est d'importance, car tous ces acteurs sont convaincus que les problèmes de la grande ville (violence, insécurité, mal-être...) deviennent rapidement ingérables et résultent dans une large mesure de son gigantisme (excès de concentration humaine, absence de repères structurants, urbanisme échevelé ne parvenant pas à intégrer des espaces de respiration nécessaires et suffisamment vastes). Un responsable touristique rapporte à ce sujet le soulagement d'habitants de l'est et du nord de la banlieue parisienne venus à l'occasion de portes ouvertes dans les établissements scientifiques, après qu'ils eurent découverts « *que tout n'était pas comme chez eux, construit partout, sans aucune harmonie d'ensemble* ». Il est souvent rappelé à ce sujet que les résultats des dernières élections dans les communes du secteur du Plateau, marqués par un vote écologiste important, confirment que les populations sont attachées au caractère préservé du Plateau et de ses environs immédiats.

1.2 - Sous le désaccord apparent, l'accord

Malgré ces approches diamétralement opposées du Plateau, la confrontation des entretiens met en évidence l'existence entre les différents acteurs d'un champ d'accord, aussi important qu'insoupçonné jusqu'alors.

- **Premier point commun : le mécontentement**

Qu'ils promeuvent avant tout le développement économique et la recherche ou l'environnement et la qualité de la vie, la plupart des acteurs, compte tenu de leurs préoccupations dominantes, ont d'abord en commun d'exprimer une forte insatisfaction quant à la situation actuelle du Plateau de Saclay.

⁴⁰⁶ Dans *Métapolis ou l'avenir des villes* (1995), François Ascher donne page 34 cette définition : « *Étymologiquement, la « métropole » dépasse et englobe la « polis ». Nous aurions dû, pour être plus précis, parler de « méta métropole » car ce dont nous voulons rendre compte ce sont bien des espaces « métropolisés » dont l'ensemble dépasse et englobe les zones métropolitaines stricto sensu (...). Provisoirement, nous donnerons donc la définition suivante : une métropole est l'ensemble des espaces dont tout ou partie des habitants, des activités économiques ou des territoires sont intégrés dans le fonctionnement quotidien (ordinaire) d'une métropole. Les espaces qui composent une métropole sont profondément hétérogènes et pas nécessairement contigus. Une métropole comprend au moins quelques centaines de milliers d'habitants* ».

Dimension « high-tech » : le déclin annoncé si rien ne bouge rapidement

Les acteurs désireux de développer le potentiel technologique déplorent une situation où, depuis vingt ans, rien ne se fait vraiment. Malgré les rapports de missions successives et les déclarations grandiloquentes, la Silicon Valley à la française tarde à se concrétiser. Il aura ainsi fallu attendre ces dernières années pour que soit enfin décidée, non sans difficultés, l'implantation du Synchrotron Soleil.

À force d'atermoiements, estiment les supporteurs de la high-tech, des thématiques majeures de recherche ont ainsi échappé au Plateau, qu'il s'agisse des nanotechnologies, récupérées par la région grenobloise, ou encore de la génomique, établie à Évry. Les seuls succès concernent l'optique, mais ils intéressent moins le Plateau à proprement parler que la vallée de l'Yvette. Pour le reste, certains observateurs estiment que « *la recherche dans le secteur du Plateau ronronne ou se contente de vivre sur ses acquis* ». Ainsi, il n'existerait plus de grand défi comme ce fut le cas dans le passé avec l'objectif de la pile atomique et de l'énergie nucléaire. Or, selon certains observateurs, l'outil-phare du Plateau de Saclay que constitue le C.E.A., n'est jamais aussi performant que lorsqu'un grand défi ou une grande ambition lui sont confiés.

La responsabilité de ce que d'aucuns nomment une « *stagnation* » est attribuée aussi bien aux élus locaux, « *d'abord enclins à préserver le cadre de vie et insuffisamment conscients des enjeux majeurs du développement de la recherche* » qu'à l'État, qui ne joue pas toujours le jeu, puisqu'il tarde à libérer les terrains qu'il possède sur le Plateau pour les céder au District⁴⁰⁷.

Deux problèmes supplémentaires se greffent sur cette atonie d'ensemble :

1. Premièrement, les relations entre les différents centres de recherche du secteur sont insuffisamment développées. D'aucuns parlent « *d'archipel de compétences et d'institutions* », d'autres de « *ghettos ou de tours d'ivoires* ». Tous déplorent la médiocrité des échanges entre institutions de recherche, au moment où la poursuite des synergies s'avère plus que jamais souhaitable pour favoriser l'innovation. L'absence de lieux conviviaux de rencontre sur le Plateau n'arrange rien ; de surcroît les tensions entre appareils administratifs des grands centres éloignent encore un peu plus les perspectives de collaboration.

2. Plus dommageable encore selon certains experts et responsables de l'État, une seconde ligne de fracture existe entre la recherche fondamentale et l'industrie. Plusieurs innovations majeures, comme par exemple la mise au point du plus petit transistor au monde, n'ont jamais été

⁴⁰⁷ Le District du Plateau de Saclay (DIPS) a en charge le développement des formes urbaines sur le Plateau.

valorisées en France, faute d'un transfert organisé et réussi vers l'industrie. À cet égard, certains experts parlent même « *d'anomalie mondiale* », au regard du faible nombre d'emplois et de retombées économiques générés par une aussi grande concentration de chercheurs. Un représentant du Ministère de l'industrie considère ainsi qu'au regard de l'importance des efforts financiers consentis par la collectivité, « *le retour sur investissement se révèle très insuffisant* ». À titre de comparaison, le département des Yvelines aurait créé trente mille emplois au cours des toutes dernières années quand l'Essonne, nettement mieux pourvue en chercheurs, n'en aurait créé que dix mille.

À ces diagnostics souvent sévères s'ajoute une série de complications ou d'inconforts, jugés indignes d'un pôle de recherche de dimension internationale : aggravation des problèmes de circulation sur le Plateau ; déficit notoire de capacité d'hébergement pour des chercheurs invités ou des étudiants étrangers ; environnement général du Plateau assez dégradé au regard des standards internationaux. Pour tous ces interlocuteurs, un sursaut s'impose sans tarder. Dans le cas contraire, et une fois dilapidé le bénéfice de l'héritage des générations de chercheurs passés, le déclin est annoncé. Le potentiel de recherche de ce secteur risque de se scléroser. La menace est claire puisque « *la richesse et le bien-être de ce secteur géographique doivent tout, ou à peu près, à la recherche* ».

Dimension cadre et qualité de vie : l'histoire de la poule aux œufs d'or

Pour les acteurs sensibles à l'environnement et au cadre de vie, l'insatisfaction procède de trois sources principales :

1. En premier lieu, ils constatent que les potentialités du Plateau de Saclay en matière d'environnement ne font l'objet d'aucune mise en valeur particulière. En dépit de l'importance reconnue du Plateau de Saclay dans le dispositif de ceinture verte, de l'Agenda 21⁴⁰⁸ établi par le département de l'Essonne ou encore du Plan d'actions paysagères (PAP), la mise en valeur des richesses naturelles, paysagères et patrimoniales n'a pas vraiment eu lieu. Les chemins ne sont pas remis en état, le réseau de rigoles n'est toujours pas réhabilité, le curage des étangs ne semble plus à l'ordre du jour, la réserve ornithologique n'est même pas indiquée...

⁴⁰⁸ L'Agenda 21 local correspond au programme de mesures pour un développement durable qu'établit une collectivité locale pour le XXI^e siècle. Son élaboration requiert normalement une large participation de la population concernée et s'inspire des rubriques et des grands objectifs de l'Agenda 21 global, produit lors de la CNUED de Rio de Janeiro (1992).

2. Qui pis est, la qualité d'ensemble du Plateau ne cesse de se dégrader : aux pylônes électriques dressés sans aucun souci paysager, s'ajoutent des pancartes publicitaires le long des axes de circulation. Les implantations récentes sur le Plateau sont considérées comme des « *objets architecturaux plus ou moins réussis et assurés de mal vieillir, en rupture complète avec l'esprit des lieux* », quand ils ne ruinent pas, à jamais, certains secteurs et certaines dimensions importantes du Plateau. L'extension d'H.E.C., de même que la réalisation de deux cents pavillons au Val d'Albian par la ville de Saclay, vont dans le sens d'une dégradation de l'unité paysagère de tout un secteur, puisqu'elles gagnent sur le Plateau alors que, jusqu'ici, l'urbanisation était confinée à ses rebords dans cette partie nord. De même, le site d'implantation de Danone, sur les meilleures terres du Plateau, l'improvisation dans la gestion des eaux pluviales et, pour finir, le doublement programmé de la R.D. 12 sont autant de démentis aux prétendues normes « Haute Qualité Environnementale » établies pour la réalisation du site. Enfin, la perspective d'un doublement de la R.D. 36 fait craindre l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux secteurs.

3. Moins que la situation actuelle, c'est donc l'évolution générale du Plateau à moyen terme qui inquiète ces acteurs. Ils redoutent que par effet d'engrenage, des seuils d'irréversibilité soient tôt ou tard franchis, le développement du Plateau échappant alors à tout le monde. « *Il peut suffire d'une friche industrielle, du départ d'un agriculteur non remplacé, d'une route mal située, pour que l'unité de tout un secteur bascule de manière irrémédiable ; dès lors, nul n'aura cure de ce qui pourra advenir du reste du Plateau.* » La circulation sert souvent à illustrer le phénomène : à chaque nouvelle implantation, à chaque nouvelle extension de lotissements, les quelques centaines de voitures supplémentaires suffisent à aggraver considérablement les conditions de déplacement sur le Plateau, ainsi que dans les vallées. Le cycle infernal tourne de plus en plus vite et rien n'est vraiment fait pour tenter d'en maîtriser la course folle : « *l'urbanisation génère de nouveaux problèmes de circulation et de nouveaux besoins de commodité, qui nécessitent de nouvelles routes et de nouvelles formes urbaines, et ainsi de suite...* ».

« *Tout indique que l'on est en train de renouer avec l'urbanisation en tache d'huile des années soixante-dix* », appuie le responsable de l'environnement d'une collectivité territoriale. « *Le comble est qu'au même moment, des sommes considérables sont dépensées, y compris dans le département de l'Essonne, pour recréer des espaces ouverts et des continuités naturelles dans des zones d'urbanisation dense* ». Nombre de ces acteurs sont conduits à penser que les grands responsables manient à merveille un double discours. S'ils apparaissent en public comme les chantres du cadre de vie et de l'environnement, dans les faits, ils ne s'intéressent vraiment qu'au développement économique et font tout pour que l'espace ouvert du Plateau, une fois fragmenté et fragilisé, périclité.

Un visage plus disgracieux du Plateau (planche photos)

Signes extérieurs de l'absence de gestion fine du territoire (planche photos)

De là, une mise en garde proférée par certains, sous couvert d'une fable : « *Peu d'acteurs publics ont réalisé à ce jour qu'une bonne partie de la réputation et de la richesse patrimoniale de cette petite région - pensez à la valeur du bâti et du foncier et acceptez l'assimilation de chaque maison à un œuf en or – doit beaucoup à l'existence de ce vaste espace ouvert, à cette sorte de campagne ou quasi-campagne de proximité que constitue le Plateau de Saclay. Le jour où nous aurons tué la poule, ou si vous préférez, rompu à jamais les équilibres fins de ce territoire, l'alchimie s'inversera : l'or se transformera en plomb.* »

- **Deuxième point commun : après la guerre des contraires, le rêve d'harmonie**

Les deux grandes approches du Plateau sont-elles exclusives l'une de l'autre ?

À l'exception d'une personne, aucun des acteurs rencontrés n'a exprimé, soit le rejet de tout développement technologique et urbain, soit l'absence d'intérêt d'un vaste espace ouvert. Chacun développe de préférence l'un de ces deux aspects, auquel il consacre souvent l'essentiel de l'entretien, sans pour autant renier l'autre dimension du territoire. Chacun de ces deux ensembles d'acteurs parle en définitive d'une face de la lune, en reconnaissant qu'il en existe une seconde, mais en laissant le soin à d'autres de la traiter.

Ainsi, malgré de réelles différences d'appréciation et de vision, la quasi-totalité des interlocuteurs finit, à un moment de l'entretien, par déclarer « *qu'il ne s'agit pas d'opposer développement technologique et urbain d'une part, maintien d'un vaste espace ouvert non bâti d'autre part ; qu'au contraire, il doit être possible et qu'il est même essentiel de réussir à concilier ces deux grands aspects du Plateau.* »

Le terme *d'harmonie* ou de développement harmonieux revient presque toujours dans les entretiens. Pour beaucoup, l'idéal réside dans une composition réussie entre cadre de vie et développement technologique ou encore, ainsi que le reprennent plusieurs rapports, entre « *chlorophylle et matière grise* ». La plupart des acteurs convient que ce secteur de la région parisienne se caractérise précisément par un cadre de vie relativement préservé, malgré une urbanisation assez dense. Plusieurs grands élus du secteur en font même un leitmotiv ; d'autres ont d'ailleurs le sentiment d'avoir dit tout ce qui pouvait l'être, une fois reconnu et formulé ce projet d'harmonie globale. Bien entendu, chacun accorde une importance variable à ces deux grandes polarités du Plateau. Aussi, de prime abord, chaque ensemble d'acteurs n'est pas disposé à attribuer la même proportion à l'espace ouvert ou à l'espace technopolitain. Quand un haut responsable de l'enseignement supérieur estime qu'il suffirait de maintenir 50 à 60 % de l'espace ouvert du Plateau ou quand un chargé de mission du Centre d'Envergure Européenne se contenterait de ne

pas toucher « au cœur agricole et ouvert du Plateau », les associations et de nombreux élus souhaiteraient cantonner le développement technopolitain à la marge sud/sud-est du Plateau, en deçà des routes actuelles, voire à n'autoriser certaines constructions qu'au coup par coup, après avoir dûment pesé l'intérêt d'une implantation supplémentaire sur le Plateau plutôt qu'ailleurs.

Toutefois, cela n'affaiblit en rien la valeur de l'accord général de principe mis en lumière par les entretiens. Leur confrontation a en effet montré que pour la plupart, les acteurs, qu'ils appartiennent au camp des promoteurs de la science et du développement économique ou à celui de la défense de l'environnement, se considèrent souvent comme *écartelés*. À deux reprises, un interlocuteur, plus particulièrement motivé par les aspects de high-tech, a déploré que son conjoint soit tout au contraire beaucoup plus attaché aux aspects de conservation de l'environnement. D'autres fois, notamment chez un interlocuteur en charge de questions d'aménagement du territoire, la tension était patente entre d'un côté, une affinité manifeste pour un espace de vie relativement préservé et, de l'autre, une mission à remplir en faveur du développement de la recherche et de la science dans le secteur. *Dans les institutions, au sein des couples ou pour les individus eux-mêmes, ces deux polarités, entre conservation et développement, semblent exister, à des degrés variablement exprimés ou plus ou moins refoulés.* À lui seul, ce constat n'a pas manqué de surprendre les cinquante personnes auditionnées, réunies au grand complet à Viltain le 20 juin 2002, pour une présentation des résultats de la première phase d'audit.

1.3. - Du tiers exclu au tiers inclus⁴⁰⁹ : l'agriculture

Dans les deux grandes visions du Plateau de Saclay exposées ci-dessus, l'agriculture n'apparaît souvent que lors d'un second temps dans le propos de l'interlocuteur, après que ce dernier, spontanément ou sur invitation expresse de l'auditeur, en vient à s'interroger sur le type d'espace ouvert non bâti qu'il est souhaitable de promouvoir.

Quel type d'espace ouvert non bâti ?

À partir de cette question, trois ensembles d'acteurs se démarquent.

1. Un premier ensemble composé de cinq ou six responsables, n'habitant et ne travaillant pas en général sur le Plateau lui-même, considère qu'il s'agit d'une vraie question, méritant

⁴⁰⁹ C'est par rapport aux deux grandes polarités – environnement et qualité de la vie d'un côté, développement technologique et emploi de l'autre – qui structurent le débat institutionnel relatif à l'avenir de ce territoire que l'agriculture apparaît comme un tiers exclu.

approfondissement et réflexion. Parmi ces personnes, certaines estiment qu'il revient aux élus locaux et aux habitants d'y répondre, quand les autres sont près de penser qu'un vaste parc paysager répondrait mieux aux attentes de promenade ou de circulation en V.T.T. que le paysage agricole actuel, dépourvu de tout caractère remarquable.

2. Sans pour autant être opposés au maintien d'une activité agricole sur le Plateau, deux grands élus du secteur estiment que l'agriculture du Plateau est condamnée à plus ou moins brève échéance en raison de la finitude de l'espace, de l'accroissement des contraintes liées à la périurbanité et de leur refus de voir se développer sur le Plateau des formes d'intensification agricoles excessives. Dans ces conditions, l'implantation d'une *forêt* leur paraît constituer la seule perspective réaliste pour maintenir un vaste espace naturel non bâti, en le soustrayant à la pression urbaine et à la convoitise des gens du voyage.
3. Cependant, pour tous les autres interlocuteurs, l'espace ouvert non bâti est d'abord un espace tenu par l'agriculture. Ce point est d'ailleurs souligné avec une réelle force de conviction et une grande richesse d'arguments, dont les principaux sont les suivants :

- La plupart de ces personnes affirme tout d'abord que l'option agricole est la seule option réaliste pour maintenir un vaste espace ouvert non bâti. Les plus grands parcs paysagers ne dépassent pas la centaine d'hectares ; en outre, ils coûtent des fortunes aux collectivités. L'agriculture se présente donc aujourd'hui comme *la seule modalité de gestion extensive d'un grand espace ouvert*.

- Indépendamment de cette raison pratique, les acteurs se déclarent attachés à l'activité agricole elle-même, pour plusieurs raisons. Beaucoup disent apprécier les horizons à l'infini qu'elle offre ; en corollaire, la perspective d'implantation d'une forêt ne plaît généralement pas du tout, le boisement étant déjà abondant dans le secteur considéré. À cet égard, beaucoup considèrent que l'apport du Plateau de Saclay est complémentaire de celui de la vallée de Chevreuse, étroite et encaissée.

- Assez souvent sont mis en avant la dimension paysagère de l'activité agricole, le caractère vivant de celle-ci, le fait qu'elle corresponde à une activité économique à part entière..., quand le parc paysager s'apparente au contraire à un espace artificiel. Sur ce plan, beaucoup insistent sur le caractère de campagne ou de quasi-campagne de proximité qu'offre le Plateau de Saclay à toute la région environnante, c'est-à-dire en particulier aux vallées de la Bièvre et de l'Yvette, pourtant très proches du cœur de la capitale. Cet aspect leur paraît essentiel, dans la mesure où il confère à tout un secteur une *identité spécifique*,

un « *parfum de province* » dont bénéficient, sans toujours en avoir conscience, les villes, les populations et les activités économiques et de recherche des environs. D'aucuns ajoutent que « *le Plateau et son agriculture sont comme une trame invisible qui relie les villes environnantes, en l'absence de laquelle il serait bien difficile de trouver ce qui les réunit* »⁴¹⁰.

- Quelques personnes soulignent l'apport pédagogique et culturel de ce noyau de ruralité au milieu de la ville. À cet égard, l'exemple de la ferme de Viltain revient très souvent ainsi que celui de la ferme pédagogique Urcavie⁴¹¹. Un point essentiel aux yeux de certains, au moment où la société française, pour la première fois de son histoire, connaît ses premières générations d'adultes ayant perdu tout contact avec le milieu agricole et rural.

- Deux responsables de la recherche et de l'enseignement supérieur sont par ailleurs convaincus que le Plateau de Saclay, de par la sociologie de la population environnante, a de quoi donner lieu à un formidable terrain d'expérimentation pour des défis contemporains liés à l'agriculture et à la recherche sur le vivant.

Jusqu'à la réalisation de l'audit, cette richesse d'arguments n'était aucunement disponible auprès des diverses institutions concernées par ce territoire. Aussi, de nombreux responsables ont-ils confié leur désarroi pendant l'entretien, croyant être les derniers, pour ne pas dire les seuls, à porter encore un intérêt à l'agriculture du Plateau.

Une défiance marquée envers l'agriculteur céréalier

Cependant, les agriculteurs du Plateau paraissent très mal connus. La plupart des acteurs non-agricoles rencontrés ne sait pas dire combien d'exploitations comporte le Plateau. En dehors de la ferme de Viltain et du nom de Dupré, les interlocuteurs, dans leur grande majorité, ignorent tout des familles d'acteurs agricoles présents sur le Plateau et n'ont, bien entendu, jamais eu l'occasion de converser avec eux. Les présumés en revanche ne manquent pas, puisque les responsables et élus, au nombre d'une cinquantaine, émettent de sérieuses réserves au sujet des agriculteurs du

⁴¹⁰ D'ailleurs, plusieurs observateurs expliquent le retard pris par l'Île-de-France en matière de regroupement des communes en Communautés de communes ou en Communautés d'agglomération – en comparaison des autres Régions françaises - par *l'absence de support territorial et naturel suffisamment identifiant et structurant*.

⁴¹¹ La ferme pédagogique, basée à Villiers-le-Bâcle est un centre de sensibilisation à l'environnement géré par l'association Urcavie. Elle devrait prochainement se transformer en Centre permanent d'initiation à l'environnement (C.P.I.E.).

Plateau, car ils pensent que ces derniers sont riches et bien portants, à l'image du paysan beauceron voisin, enchâssé dans sa ferme à cour carrée.

Plusieurs responsables favorables au développement technopolitain, ainsi qu'un grand élu, décrivent cette agriculture totalement assistée, qui obère le budget de l'Europe et pollue les nappes phréatiques. Plus fréquemment, d'autres reprochent plutôt aux agriculteurs de ne pas se remettre assez en question et d'être peu innovants en pratiquant, hors exception, une agriculture céréalière des plus banales. Enfin et surtout, pratiquement tous les interlocuteurs soupçonnent les acteurs agricoles d'être des spéculateurs fonciers dans l'âme ou en tout cas de n'attendre qu'une occasion pour faire un bon coup de poker en vendant leurs propriétés au mieux offrant; en bref, d'être fort peu attachés à la terre.

De ces trois grands présupposés, le dernier pèse le plus lourd dans l'esprit des interlocuteurs. Il instille une forme de défiance à l'égard des agriculteurs. Dès lors, ces derniers ne sont pas appréhendés *a priori* comme de possibles partenaires d'un projet global de gestion du territoire, alors qu'ils cultivent, de fait, plus des deux-tiers de la surface du Plateau.

En conséquence, des responsables de l'administration, de même que certains responsables scientifiques, des acteurs du développement économique ou encore des élus accordent plus volontiers leur confiance et leur soutien à ce qu'ils nomment « l'agriculture scientifique ». Celle-ci leur paraît à la fois plus désintéressée et mieux à même de répondre aux attentes de qualité, voire au « projet d'excellence du territoire ». Cela a également pour effet de fragiliser la position des acteurs préoccupés par la préservation de l'environnement, accusés par les promoteurs de la science et de l'emploi, de trouver avant tout dans l'agriculture un *alibi* pour bloquer toute forme de développement du Plateau, plutôt que de la défendre pour sa propre valeur.

1.4. - Plans, schémas, documents d'urbanisme : les limites de l'aménagement-roi

Les divers responsables rencontrés consacrent une part importante de l'entretien à analyser et à commenter les dispositifs mis en place pour aménager le territoire du Plateau de Saclay. Par ailleurs, l'évolution institutionnelle engagée sous la pression de la loi Chevènement relative « au renforcement et à la simplification intercommunale » donne souvent lieu à des développements considérables, où sont exposés les stratégies des uns et des autres, les tractations sournoises et les jeux d'influence multiples. Derrière ces questions de pouvoir, de politique et de procédure, apparaît

une mise en cause par certains responsables de la capacité des plans d'aménagement à résoudre les problèmes et défis d'un territoire comme le Plateau de Saclay.

La décennie DIPS : des débuts exemplaires, un bilan contrasté

Au début des années 1990, à partir d'un « porter à connaissance de l'État », quatorze communes se constituent en District du Plateau de Saclay (DIPS) pour élaborer un Schéma Directeur local. Seuls les élus, les agriculteurs et les responsables administratifs ayant connu cette époque savent vraiment en parler. Ces personnes soulignent combien la période fut intense et les avancées nombreuses. Un véritable souci d'approche globale semble la marquer. Une consultation authentique des différents acteurs fut réalisée, le tout conduit d'une façon décidée et visionnaire par l'équipe dirigeante du DIPS, en particulier son Président, M. Trimbach, alors maire de Gif-sur-Yvette et Conseiller régional.

Le principe-guide du Schéma d'aménagement retenu consiste à réaliser un pôle technologique dans la partie sud-est du Plateau, afin de ménager un grand espace ouvert que l'agriculture pourra continuer de cultiver : l'idée d'une conciliation entre chlorophylle et matière grise date déjà de cette époque. Le DIPS poursuit ainsi deux objectifs : 1) stabiliser l'espace agricole en évitant toute spéculation foncière intempestive ; 2) aménager au mieux, selon des principes de qualité et de progressivité, l'espace destiné à l'urbanisation. Des procédures innovantes en résultent, notamment un accord tripartite entre l'Agence des Espaces Verts, la SAFER et le DIPS, visant à racheter des terrains agricoles à mesure qu'ils se libèrent, et ainsi fixer leur « vocation agricole ». Un plan d'actions paysagères (PAP) à l'échelle du Plateau voit également le jour, ainsi qu'un schéma d'assainissement qui demandera à la Direction Départementale de l'Équipement et à la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt de mettre en commun leurs compétences, une première dans le genre. Pour les parties urbanisables, des schémas de secteur très précis sont élaborés, censés recourir aux normes de Haute Qualité Environnementale (H.Q.E.).

Deux effets importants en résultent immédiatement :

1. Un arrêt de la spéculation immobilière et foncière, au moment même où l'« anarchie de projets » menaçait l'intégrité du Plateau ;
2. Une lisibilité à moyen-long terme retrouvée pour les agriculteurs, qui réalisent des investissements nécessaires pour se moderniser ou transmettre l'exploitation à leurs enfants.

Un plateau partagé entre de nombreuses communes dans un secteur très
densément peuplé

Tableaux donnant la démographie des communes

Plusieurs observateurs font remarquer que l'accouchement du Schéma Directeur du Plateau de Saclay aura été aussi long que celui du Schéma Directeur de la Région Île-de-France. Cependant, le Plateau de Saclay fut, à cette époque, le seul territoire de la région parisienne à bénéficier d'une schéma directeur local digne de ce nom.

Néanmoins, pour de nombreux responsables d'aujourd'hui, le bilan de l'action du DIPS s'avère contrasté. En dépit de la qualité des études effectuées⁴¹², les réalisations concrètes furent en effet limitées. Plusieurs explications en sont données. Certains invoquent un périmètre peu propice, seule la partie supérieure du Plateau faisant l'objet d'un travail en commun, un contexte économique peu favorable aux grands investissements et une situation où personne ne joue vraiment le jeu, l'État notamment tardant à vendre ses terrains au DIPS, et des différences d'appartenance politique et des antagonismes de personnes neutralisant les projets. Au reste, avec le recul, des acteurs favorables au développement économique du Plateau se demandent si le DIPS n'a pas d'abord été conçu comme un outil permettant d'agir *contre* l'urbanisation et le projet d'autoroute B 12, afin de maintenir un cadre de vie privilégié.

Malgré tout, la plupart des interlocuteurs s'accorde pour reconnaître comme effet de cette période un bénéfice essentiel : *rien de franchement irréversible n'a été fait sur le Plateau*. En bloquant l'espace et en évitant le mitage, le Schéma Directeur local a eu un mérite considérable, que d'autres secteurs de la région parisienne ne peuvent qu'envier. À titre de comparaison, le Plateau voisin de Nozay ou, pis, le secteur entourant la nationale 20 et plus généralement nombre de « zones pyjama »⁴¹³ ont connu une toute autre fortune, l'urbanisation s'y développant sans aucun plan d'ensemble et sans aucune cohérence.

L' aménagement : une procédure nécessaire, mais en soi insuffisante

L'appréciation des élus et des différents responsables d'agences ayant participé à cette période s'arrête généralement là. Ces derniers sont souvent convaincus d'avoir fait tout ce qui était en leur pouvoir pour assurer un aménagement harmonieux du Plateau de Saclay. Les documents

⁴¹² Le coût global des études réalisées sous les auspices du DIPS avoisinerait les 15 millions d'euros.

⁴¹³ Le Schéma Directeur de la Région Île-de-France de 1994 a défini des espaces partiellement urbanisables, dénommés vulgairement « zones pyjama », en raison des hachures qui les figurent sur les Plans d'occupation des sols. Au sujet des ces zones « mixtes », le sénateur Gérard Larcher remarque dans son rapport d'information – *La gestion des espaces périurbains, n° 415 – 1997-1998* - pour la Commission des Affaires Économiques et du Plan du Sénat : « *Bien que le texte du code de l'urbanisme précité n'ouvre qu'une possibilité d'urbanisation, il est, en pratique, interprété comme une semi-obligation ou plutôt comme le reflet de la « fatale urbanisation ».*

d'urbanisme n'ont plus qu'à être mis en œuvre ; des garanties fortes ont été trouvées pour pérenniser l'agriculture du Plateau ; aux élus actuels de prendre le relais et de réaliser ce que leurs aînés ont conçu.

Pourtant, si l'arrivée de plusieurs « *locomotives du développement technologique* » redonne espoir aux promoteurs du projet de pôle technologique, de nombreux acteurs continuent d'être inquiets. Leur préoccupation majeure peut se résumer comme suit : « *Il n'y a pas à proprement parler de pilote à bord ; on ne sait pas vraiment qui décide ; au sein d'une même institution, plusieurs voix se font entendre et s'opposent même sur le terrain ; les décisions sont prises au coup par coup, à l'issue d'arbitrages souvent opaques, sans dessein d'ensemble ; des objets atterrissent d'on ne sait où sur le Plateau ; de l'État aux communes, en passant par les différents niveaux de collectivités territoriales, tout le monde se renvoie la patate chaude et l'improvisation de dernière minute paraît la règle.* »

Plus le temps passe et plus ce sentiment gagne en puissance. Chacune des décisions récentes, du doublement de la R.D. 128 (suite à la réalisation du Centre de recherche de Danone) au traitement des eaux pluviales du Synchrotron Soleil se font à l'insu des élus locaux, en dehors des principes élémentaires du Schéma Directeur local et des documents-cadres. Plusieurs observateurs vont jusqu'à parler de « *pulvérisation de la décision* » pour caractériser une situation où tant de légitimités, tant de services et tant de niveaux hiérarchiques interviennent sur le territoire que plus personne ne sait à quel saint se vouer. À tel point d'ailleurs que beaucoup d'acteurs, élus, responsables d'associations et même d'administrations disent ne plus accorder aujourd'hui qu'un crédit limité au Schéma Directeur local, estimant que, dans les faits, celui-ci peut être révisé à tout moment et, de toute manière, n'est pas vraiment respecté.

Plus foncièrement encore, plusieurs responsables - mais peu d'élus locaux - estiment que ces différents documents d'urbanisme ne sauraient remplacer un authentique projet de territoire. Or, en la matière, ils estiment que le DIPS n'a pas vraiment su porter un projet global, qu'il s'est d'abord attaché au développement des aspects technologiques et scientifiques - comme l'atteste son autre nom, « *Saclay Scientipole* ». En fait, le DIPS aurait trop œuvré en vase clos, seuls quelques élus étant vraiment impliqués dans ses travaux, cependant que rien n'était vraiment fait pour mobiliser le reste de la population.

L'évolution institutionnelle en cours accapare l'attention et l'énergie des responsables

« Ce que la personnalité du Président Trimbach a permis de faire tenir ensemble pendant près de dix ans, au prix d'une énergie, d'une vision et d'une détermination hors du commun, la loi Chevènement, en l'espace de quelques mois, l'a fait voler en éclats ».

Après l'adoption de la loi de modernisation de la coopération intercommunale, plusieurs conseils municipaux ont consulté leur population, afin de préciser à quels ensembles politiques et humains les habitants souhaitaient se rattacher. Ces consultations ont apporté la confirmation aux conseils municipaux des communes de la vallée de la Bièvre que leurs concitoyens ne se retrouvaient pas dans des ensembles communautaires élargis, réunissant des villes comme Les Ulis ou encore Massy. Au demeurant, les communes des Yvelines souhaitaient conserver une forte autonomie de décision, alors que le département de l'Essonne soutenait avant tout un regroupement des communes en Communauté d'agglomération. Dans ces conditions, en novembre 2001, les quatre communes des Yvelines⁴¹⁴, membres du District du Plateau de Saclay, ont fait savoir qu'elles se retiraient de celui-ci pour rejoindre la Communauté de Communes du Grand Parc de Versailles.

Conformément à la loi, le District devait se transformer automatiquement en Communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2002. Tout en déplorant le départ des communes des Yvelines, les élus de la toute nouvelle Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay (CAPS) s'affrontent alors sur la question de son élargissement à d'autres communes. Pendant plus d'une année, tous les programmes de la communauté vont fonctionner au ralenti. D'intenses tractations et de vifs pourparlers animent les élus des différentes communes. Les communes socialistes souhaitent l'intégration de communes comme Les Ulis et Villebon, cependant que les communes de droite s'y opposent, sauf à intégrer Massy, voire Verrières-le-Buisson. L'État hésite.

À la fin 2002, la commune de Bièvres, craignant à terme de se retrouver aux côtés d'une ville comme Les Ulis, avec laquelle elle considère ne rien avoir en commun, se retire de la CAPS et rejoint la Communauté de communes du grand Parc de Versailles.

À la même époque, devant le risque d'être privé de toute dotation de l'État pendant au moins un an encore, les neuf communes restant groupées dans la CAPS décident de reporter leur différend à plus tard, la question de l'élargissement de la CAPS devant être reprise en 2003, voire 2004.

⁴¹⁴ Il s'agit des communes de Jouy-en-Josas, Buc, Châteaufort, Les Loges-en-Josas. La commune de Toussus-le-Noble, restée en dehors du DIPS, s'est jointe au mouvement.

L'unité du Plateau de Saclay à l'épreuve de l'intercommunalité

Ces évolutions institutionnelles donnent lieu à des commentaires extrêmement contrastés, dont il est très difficile de tirer des conclusions :

- Assez souvent, les interlocuteurs regrettent le départ des communes des Yvelines, considérant que cela n'augure rien de bon pour un développement global et harmonieux du Plateau de Saclay dans son ensemble. De tout temps en effet, les communes des Yvelines, et spécialement les communes de la vallée de la Bièvre, ont défendu avec conviction le Plateau de Saclay contre l'urbanisation.
- Certains redoutent plus généralement les effets d'une Communauté d'agglomération composée de grosses communes urbaines dont les préoccupations sont étrangères aux petites communes du Plateau de Saclay lui-même. La menace paraît d'autant plus réelle que la répartition des pouvoirs et des vice-présidences se fait au prorata du nombre d'habitants, une situation qui revient à conférer aux grosses communes et à leurs élus un pouvoir quasi-discrétionnaire quant aux grandes options en matière d'aménagement du Plateau. Ainsi, les petites communes du Plateau disposent-elles d'un total de quatre votes contre neuf pour les grandes communes. Le fossé ne peut que s'accroître avec l'adjonction de communes comme Les Ulis.
- D'autres estiment au contraire que l'avenir du Plateau sera d'autant mieux clarifié et satisfaisant qu'il sera piloté par une Communauté d'Agglomération puissante, capable de négocier, sinon à armes égales, du moins à capacité non disproportionnée avec l'État-aménageur, la Région, le Conseil Général et les grands groupes privés. Un élu considère même que seule une Communauté d'agglomération de grande taille peut disposer des moyens nécessaires pour préserver un grand espace ouvert sur le Plateau. À défaut, les besoins de construction et la pression routière sont tels qu'une Communauté d'agglomération restreinte au seul Plateau ne parviendrait pas à « économiser l'espace ».
- D'autres enfin sont indécis.

Après avoir présenté les principales considérations évoquées par les responsables rencontrés lors de la première phase des entretiens, il convient de voir désormais comment les acteurs agricoles du Plateau de Saclay vivent la situation présente.

2- Avant qu'agriculture ne meure

2.1.- Des administrations rassurantes et rassurées

À la fin des années 1980, les élus en charge de la préparation du Schéma Directeur local se demandent si l'agriculture du Plateau a vraiment un avenir. Ils sollicitent à ce sujet l'expertise de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF). Un diagnostic est réalisé par un ingénieur de cette structure, spécialisé dans les questions d'agriculture périurbaine bien qu'urbaniste de formation. Lors de l'entretien d'audit patrimonial, ce dernier rappelle les principales conclusions de l'étude qu'il avait conduite à la demande des élus locaux :

- Les exploitations agricoles du Plateau présentent une assise solide : bonnes structures, sols à fort potentiel agronomique ; santé économique et financière très convenable. De surcroît, les chefs d'exploitation sont dynamiques, bien formés et entrepreneurs.
- Pérenniser l'agriculture du Plateau exige deux choses : 1. Lever l'hypothèque foncière en offrant une visibilité d'au moins vingt ans aux agriculteurs ; 2. « Effacer » autant que faire se peut les différentes contraintes urbaines qui s'exercent sur les exploitations, afin de mettre l'agriculture du Plateau dans des conditions d'exercice à peu près normales.
- Il importe de maintenir un noyau d'exploitations suffisamment dense et varié, sinon l'activité agricole perd en visibilité, aux yeux des agriculteurs comme à ceux des citoyens.

Prenant en compte ces différents paramètres, les experts de la DRAF préconisent de conserver un minimum de deux mille hectares à « vocation agricole », afin de ne pas déstabiliser le « système agricole du Plateau ». Ce chiffre de deux mille hectares résulte du constat que la superficie moyenne des exploitations viables en région parisienne est comprise entre cent vingt et cent cinquante hectares. Le Plateau comporte alors une quinzaine d'exploitations⁴¹⁵. En supposant que, d'ici vingt ans, certaines exploitations n'aient pas trouvé de successeur, cela devait permettre à une dizaine d'entre elles de vivre confortablement, avec deux cents hectares chacune. Les élus locaux vont alors reprendre leur copie, puisqu'ils pensaient pouvoir se contenter de 1 600 à 1 700 hectares non constructibles.

⁴¹⁵ Il en comporte une douzaine désormais, auxquelles s'ajoutent quatre pôles de recherche agronomique. Ces derniers cultivent environ 450 hectares contre 2150 hectares pour les exploitants agricoles privés. La moitié des terres agricoles appartient aux agriculteurs du Plateau, l'autre partie appartient soit à de grandes familles (cas de la ferme d'Orsigny en particulier), soit à des collectivités publiques.

Carte des fermes du Plateau

Jusqu'à une époque récente, le programme d'ensemble a été respecté. Les différents documents d'urbanisme ont sanctifié le chiffre de 2 000 hectares agricoles, devenu référence obligée de tous les discours officiels. Le dispositif tripartite d'acquisition des terres agricoles, liant le District du Plateau de Saclay (DIPS), l'Agence des espaces verts (A.E.V.) de la Région Île-de-France et la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER Île-de-France), a globalement bien fonctionné. Des exploitants agricoles sans successeur ont pris leur retraite en cédant leurs terres aux autres agriculteurs du Plateau, la superficie moyenne actuelle des exploitations se rapprochant effectivement des deux cents hectares. Quant aux nuisances et contraintes induites par la proximité de la ville, deux études universitaires récentes, réalisées sous les auspices de l'École Nationale Supérieure du Paysage, tentent de les mieux cerner. La première, effectuée par deux élèves-ingénieurs de l'Institut National Agronomique Paris-Grignon, s'inscrit dans le cadre d'un projet d'étudiants d'une durée de vingt et un jours⁴¹⁶. Elle fait suite à une question du DIPS, relative aux difficultés de circulation des engins agricoles sur le Plateau et aux modalités à mettre en place pour faciliter celle-ci, tout en permettant des usages récréatifs du réseau de chemins. S'appuyant sur un travail d'enquête, cette étude identifie un certain nombre de « points noirs » en matière de circulation. Elle recense également différentes nuisances et préconise une meilleure concertation entre le DIPS et les agriculteurs.

Plus approfondie, la seconde étude correspond aux travaux d'enquête d'un doctorant, Moez Bouraoui⁴¹⁷. Dans un chapitre intitulé, « *L'agriculture saclaysienne sous contrainte urbaine* », l'auteur inventorie cinq grands types de contraintes, après avoir rappelé la classification proposée à ce sujet par Alain Langlet, chercheur à l'INRA⁴¹⁸. Douze pages en tout sont consacrées à la description de ces nuisances ainsi qu'aux tactiques d'évitement, de contournement ou de gestion retenues par les exploitants du Plateau. L'existence de nuisances, plus ou moins accusées d'une exploitation à l'autre, est reconnue ; selon leur tempérament, leur volonté et leur ingéniosité, les agriculteurs s'y adaptent avec une facilité et une réussite variables.

⁴¹⁶ E. Duchon d'Enghien et E. Requis (mars 1998), *Agriculture périurbaine, le plateau de Saclay*, Rapport de projet, E.N.S.P. et INA P-G, 19 pages.

⁴¹⁷ Moez Bouraoui, *L'agriculture, nouvel instrument de la construction urbaine – Étude de deux modèles agri-urbains d'aménagement du territoire : le plateau de Saclay et la plaine de Sijoumi*, Thèse de doctorat, E.N.S.P. et ENGREF, 2000.

⁴¹⁸ Selon ce chercheur, l'ensemble des contraintes liées à la périurbanité affecte l'exploitation agricole de trois manières possibles : 1. Dans la nature des cultures pratiquées et dans les rendements obtenus ; 2. Dans l'organisation spatiale (localisation des parcelles, précarité du foncier...) retenue afin de minimiser les différentes contraintes ; 3. Dans les systèmes techniques mis en œuvre, en raison de l'éloignement des centres de distribution et d'approvisionnement, de l'éparpillement des parcelles nécessitant l'acquisition de matériels spécifiques ou une entraide entre agriculteurs. On notera que seules des incidences matérielles sont retenues. Moez Bouraoui consacre neuf pages à la description des différentes nuisances dans le cas du Plateau de Saclay et deux pages à la présentation succincte des stratégies d'adaptation de certains agriculteurs.

Ayant pris connaissance de ces deux études, les techniciens du DIPS, mais aussi les responsables du Service d'aménagement de la Sous-Préfecture de Palaiseau et de la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de l'Essonne (D.D.A.F.) concluent que « *l'agriculture du Plateau est sans doute confrontée à quelques gênes, mais dans l'ensemble se porte bien* »⁴¹⁹.

2.2. - Un décalage troublant : des agriculteurs en plein désarroi

Les entretiens approfondis réalisés auprès des différents acteurs agricoles du Plateau, de même que les conclusions du séminaire « économie et performance agricoles »⁴²⁰, aboutissent à une toute autre image. Plusieurs agriculteurs du Plateau présentent la démarche patrimoniale comme « *l'opération de la dernière chance* ». Lors de la première restitution de l'audit patrimonial à Viltain le 20 juin 2002, un agriculteur connu pour « être un mesuré » s'adresse à l'assistance en avouant « *ne plus du tout savoir où il va* ». Cette réaction surprend le représentant de la DRAF, présent dans l'assemblée. Après avoir manifesté publiquement et non sans émoi son étonnement celui-ci déclare : « *il faut croire qu'en secteur périurbain, le rythme des évolutions est tel qu'il faut reprendre le travail tous les dix ans au moins* ».

Deux facteurs doivent être pris en considération pour rendre compte de ce désarroi :

Un contexte agricole général peu encourageant

Le premier facteur participe de l'évolution générale et récente du contexte agricole, sur fond de réforme de la Politique agricole commune (PAC). À l'unanimité, les acteurs agricoles du Plateau considèrent que « *l'agriculture est entrée dans une période de grande turbulence ; elle risque d'être de moins en moins soutenue, voire bradée à l'occasion de grandes négociations internationales* ». Les effets en sont déjà sensibles. Un agriculteur du sud-ouest du Plateau estime ne plus pouvoir vivre avec les cent cinquante hectares qu'il cultive dorénavant, à la suite de l'expropriation d'une partie de ses terres ; en conséquence, il estime que son scénario positif consiste à être exproprié dès que possible. Plusieurs exploitants constatent que leurs marges ont fondu en l'espace de quelques années : « *il y a seulement cinq ans, le montant des primes correspondait au bénéfice net de l'exploitation ; depuis, il permet tout juste d'équilibrer les*

⁴¹⁹ Appréciation confirmée par les entretiens réalisés auprès de ces différentes personnes.

⁴²⁰ Outre les agriculteurs du Plateau, ce séminaire a réuni les responsables des centres de recherche agronomique (Directeur de la ferme de l'INA P-G, Responsables d'Arvalis-Institut du Végétal (ex I.T.C.F.), Directeur de la Station expérimentale de l'INRA du Moulon), une gérante de pension de chevaux et le gérant des pépinières Allavoine. Il s'agit de l'un des cinq séminaires organisés et facilités par l'auteur de ce travail à l'issue des deux phases d'audit patrimonial.

comptes ». Installé sur 250 hectares depuis quelques années et assez lourdement endetté, un jeune agriculteur craint de ne plus pouvoir s'en sortir : « *les bonnes années, la marge est de 30 000 euros, les mauvaises années, le déficit avoisine les 45 000 euros* ».

L'agriculture, parent pauvre du développement urbain

À ce contexte économique dépourvu de véritable perspective d'amélioration, s'ajoute un faisceau de *nuisances* et de *signes* décourageants pour les acteurs agricoles du Plateau, portés à croire que « *la logique du développement urbain, quoi qu'on en dise, n'a que faire de l'agriculture* ».

Des nuisances tout d'abord. Supportable tant que les exploitations permettaient de dégager des marges bénéficiaires confortables, le préjudice financier des nuisances liées à la périurbanité s'avère désormais difficilement tolérable, d'autant qu'il ne cesse de s'accuser avec le temps. Comme le résumait deux agriculteurs lors du séminaire : « *la périurbanité constituait jadis un atout pour l'agriculture céréalière ; quand nos pères ou nos grands-pères ont acheté ces fermes, il ont dû acquitter un surcoût de 20 % en raison de la proximité du marché parisien qu'ils valorisaient bien, qui en vendant du foin pour les chevaux, qui en commercialisant des produits frais, viandes et légumes. Aujourd'hui, être céréalier en zone périurbaine constitue un véritable handicap* ». Cette évolution éprouve le moral des agriculteurs, plusieurs d'entre eux considérant que « *de toute manière, être agriculteur aujourd'hui n'est plus un métier* ».

Des signes décourageants ensuite. Alors que les acteurs agricoles du Plateau avaient foi en la parole du précédent Président du District, M. Trimbach⁴²¹, ils n'identifient plus désormais de personnalité locale en qui placer leur confiance. D'ailleurs, deux élus du secteur ne se cachent pas pour déclarer qu'ils ne croient plus à l'avenir de l'agriculture sur le Plateau. En outre, l'anarchie dans laquelle ont eu lieu les dernières implantations de centres de recherche montre, à leurs yeux, qu'il n'y a plus de pilote à bord, le DIPS ayant chaque fois été court-circuité lors du choix des sites d'installation du Synchrotron Soleil ou de Danone. Par ailleurs, au nom de l'intérêt général, H.E.C. et la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Île-de-France obtiennent, pour s'agrandir et réaliser une vaste allée, l'expropriation de huit hectares de vergers de la ferme de Viltain. Ainsi, les agriculteurs déplorent-ils que même une activité « socialement bénéfique » et à haute valeur ajoutée, se révèle impuissante à faire marquer le pas à l'urbanisme. Les pépinières Allavoine,

⁴²¹ À l'époque de l'élaboration du Schéma Directeur local du Plateau de Saclay, le Président du DIPS est allé de lui-même à la rencontre des agriculteurs afin d'intégrer leurs besoins et attentes dans le projet d'aménagement. *Avec l'audit patrimonial, la démarche est exactement inverse : ce sont les agriculteurs, par auditeur patrimonial interposé, qui cherchent à reprendre contact avec le politique.*

récemment installées sur le Plateau, fournissent une illustration supplémentaire de cette tendance, d'après leur responsable, puisqu'elles ont été expulsées sans ménagement pour la réalisation d'une autoroute, alors que des centaines de milliers de personnes les visitaient chaque année. Il faut compter encore avec le projet de Centre d'Envergure Européenne, pour lequel l'État semble plus que jamais déterminé à rattraper le retard des années passées et développer une technopole sur le Plateau de Saclay. Au regard de ce projet, l'agriculture n'a d'autre valeur que celle, incertaine, de décorum, estiment plusieurs agriculteurs. Autre exemple de marginalisation des acteurs agricoles du Plateau, le Syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de la Bièvre (S.I.A.V.B.)⁴²² et le Syndicat intercommunal d'étude de l'aménagement du Plateau de Saclay et des communes des vallées de l'Yvette et de la Bièvre (S.Y.B.)⁴²³, propriétaire de la majeure partie du linéaire des rigoles du Plateau (20 km sur 35 de rigoles à ciel ouvert), viennent de décider la réhabilitation de certaines d'entre elles, soit en empierrant les chemins qui les longent, soit en les consacrant avant tout aux usages récréatifs, mais en laissant tout au plus un mètre de large aux agriculteurs pour passer avec leurs engins, à condition en outre de ne salir la voirie sous aucun prétexte. Plus récemment encore, la Direction départementale de l'équipement de l'Essonne vient de rendre public un projet de doublement à deux fois deux voies de la route départementale 36 avec piste cyclable et voie pour bus. Par le tracé retenu, ce projet correspond à l'option la plus défavorable aux yeux des agriculteurs, celle à laquelle ils se sont opposés dès les premières consultations⁴²⁴.

Plus fondamentalement, les acteurs agricoles ressentent très nettement que les différents responsables et acteurs influents « *ne savent pas ce qu'ils doivent faire de l'agriculture du Plateau* ». D'ailleurs, ils sont toujours informés après coup des décisions prises ; ils se sentent de moins en moins intégrés dans les instances de décision, quelles qu'elles soient. Comme d'autres, ils ressentent la pression de la métropole gagner en puissance autour du Plateau et ne voient pas, dans les conditions de flottement institutionnel actuel, comment l'agriculture pourrait y être sauvée, plus aucun décideur ne paraissant suffisamment motivé pour la soutenir envers et contre tout.

⁴²² Le S.I.A.V.B. réunit douze communes, dont huit situées sur la frange nord du Plateau. Il est responsable de la collecte des eaux usées en fond de vallée et de la gestion des eaux pluviales sur le bassin versant de la Bièvre. Une structure analogue existe pour la vallée de l'Yvette.

⁴²³ Le S.Y.B., qui réunit douze communes, est propriétaire de la majeure partie du linéaire des rigoles du Plateau de Saclay (20 km sur les 35 de rigoles à ciel ouvert). Il est chargé de l'entretien des rigoles dont il est le propriétaire ; à ce titre, il intervient dans la gestion des eaux pluviales du Plateau. Les autres éléments du réseau hydrographique du Plateau (autres rigoles, deux étangs de Saclay, étangs d'Orsigny et du Pré Clos, aqueduc souterrain des Mineurs) restent la propriété du Ministère de la Défense.

⁴²⁴ Au lieu de reprendre le tracé actuel de la route départementale 36, situé au sud du Plateau, le nouveau projet passe par le milieu du Plateau, empruntant pratiquement sa plus grande largeur. Ce faisant, il coupe plusieurs exploitations en deux et perturbe le réseau de drainage.

2.3. - Un contexte urbain déstabilisant

En somme, les acteurs agricoles du Plateau s'estiment aujourd'hui abandonnés de tous. Ils constatent qu'en dépit des discours rassurants et de la sacro-sainte règle des deux mille hectares, l'urbanisation gagne sur le Plateau de manière insidieuse. Le tissu agricole ne cesse d'être affecté par une multitude d'agressions ou d'actions qui, tôt ou tard, ne peuvent que le fragiliser de manière irréversible. Par dessus tout, ils considèrent que l'engagement des décideurs et des habitants des villes environnantes pour maintenir l'agriculture s'avère très en deçà de ce qu'il conviendrait.

Dans ces conditions, la logique des projets d'aménagement s'avère toujours la plus forte et ne cherche même pas, la plupart du temps, à tenir compte des équilibres fins des activités agricoles du Plateau. « *C'est toujours à l'agriculture du Plateau de s'adapter à la "ville"⁴²⁵ et jamais le contraire* », appuie un exploitant. « *Les aménageurs raisonnent au plus sur un critère de superficie, en se gardant bien de prendre en compte tout ce qui fait qu'au-delà de la superficie, une exploitation demeure viable* ». C'est pourquoi, les agriculteurs ne peuvent s'empêcher de penser que l'espace agricole du Plateau fait plus que jamais figure de « *vide en attente d'être aménagé par la ville* ». Ils ne savent donc plus dire vers quoi ils vont, même à brève échéance. L'attitude de la "ville" leur paraît schizophrénique : « *d'un côté, la "ville" brandit sa volonté de préserver l'agriculture comme poumon vert, mais, dans les faits, elle fait tout ce qu'il faut pour la fragiliser et la décourager* ».

De toute manière, le rapport de force leur paraît aujourd'hui tellement disproportionné, pour ne pas dire désespéré, qu'il les dissuade de parler en public de leur situation. D'ailleurs, à qui s'adresseraient-ils ? Lors d'une séance de séminaire, un acteur agricole du Plateau, invité à préciser ce qu'il avait entrepris pour que la "ville" soit mieux au fait de ses problèmes et de ses doutes, devait d'ailleurs retourner l'argument : « *Et pourquoi ne pas poser la question en ces termes : que fait la "ville" pour être vraiment à notre écoute ?* ».

⁴²⁵ Cette forme de personnification de la ville, reprise dans tout le paragraphe, en dit long sur le malaise des acteurs agricoles du Plateau. C'est précisément parce que les menaces auxquelles ils se sentent soumis leur paraissent multifformes et, finalement, insaisissables et impersonnelles, qu'ils recourent à ce terme. En outre, cela montre qu'à leurs yeux, l'avenir du Plateau de Saclay ne saurait dépendre du seul bon vouloir des élus locaux, mais se joue aussi à d'autres échelles de responsabilité et de décision. Enfin, cela prouve qu'il n'existe plus aujourd'hui de personnalité comme l'ex-Président du DIPS, en qui ils plaçaient leur confiance.

2.4. - Un aspect stratégique totalement négligé : l'envie des agriculteurs de poursuivre leur activité

Cerné par la ville dense, le Plateau de Saclay isole une poignée d'acteurs agricoles dans un rapport de force et de nombre d'un pour mille, rien qu'en considérant la population de la couronne urbaine immédiate qui entoure ce territoire. Au-delà des paramètres économiques, techniques, logistiques, des conditions d'un tout autre ordre, plus fondamentales, apparaissent aujourd'hui essentielles pour qu'une agriculture soit maintenue sur le Plateau. À côté du critère de rentabilité, un autre critère revêt à cette fin une importance cardinale : l'envie ou, si l'on préfère, le goût des agriculteurs de poursuivre leur activité. *Cette considération inspire les lignes qui suivent ; celles-ci constituent un commentaire propre à leur auteur, plus qu'elles ne reproduisent les analyses des acteurs rencontrés.*

En vérité, il est improbable que les agriculteurs se maintiennent longtemps dans une zone semblable si les acteurs urbains ne parviennent pas à créer, à leur intention, un cadre sécurisé et rassurant, s'ils ne réussissent pas à créer une ambiance - une écologie ? - sociale et psychologique, favorable à leur épanouissement, dans un univers spontanément hostile à toute forme d'activité agricole. Si les agriculteurs continuent de se sentir négligés par les décideurs, les différentes institutions de la métropole francilienne, et, au-delà, par les populations que cette dernière abrite, ils perdront rapidement, dans des conditions aussi déstabilisantes, ce qui leur reste d'envie de poursuivre leur activité.

De l'avis de plusieurs observateurs et acteurs, ce que la ville dense génère comme nuisances, comme indétermination et comme insécurité, et, par dessus-tout, comme sentiment de marginalité, doit être compensé de deux manières : 1°. Par une attention suivie au bien-être des agriculteurs ; 2°. Par la création d'un climat relationnel constructif, de considération et d'estime. Plus le poids de la ville s'avère prégnant, plus les acteurs urbains doivent s'employer en retour à corriger le *déséquilibre effectif* de puissance par un *surinvestissement affectif*, en apportant un réel soutien social et psychologique aux derniers dépositaires d'une culture agricole et rurale fragilisée.

D'aucuns décèlent en la matière l'insuffisance notoire en Île-de-France des politiques urbaines en faveur de l'agriculture. Conçues et mises en pratique par des urbanistes, ces politiques, dans le meilleur des cas, se limitent à une « *pérennisation du foncier agricole* ». Plusieurs élus locaux, de même que des responsables d'administrations ont ainsi l'impression d'avoir fait tout ce qui était en leur pouvoir, une fois qu'ils ont classé des terres en terrains non constructibles. Ils ne

conçoivent pas que leur rôle puisse aller au-delà, la conduite d'une exploitation relevant de l'initiative privée de l'agriculteur et, pour la part publique, de la Politique agricole commune (PAC), sur laquelle ils estiment n'avoir aucune prise. Ainsi, lors de la définition des principales compétences de la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay, l'équipe dirigeante, nouvellement formée, s'est opposée à la suggestion de certains techniciens d'introduire une compétence « agriculture et environnement ». Autant l'environnement constitue une notion sur laquelle les élus locaux se sentent légitimes pour intervenir, autant l'agriculture leur paraît relever de considérations privées. Faute de s'être entretenus directement avec les acteurs agricoles du Plateau – y compris les responsables de centres de recherche agronomique –, ils ne perçoivent pas le sentiment de lassitude avancée qui gagne ces derniers. Même après l'audit patrimonial, certains élus continuent de penser qu'il n'est ni dans leur pouvoir, ni de leur devoir, d'adopter une autre attitude à l'égard de l'agriculture du Plateau, une agriculture dont ils ne jugent de la bonne santé qu'au regard de signes extérieurs et trompeurs de richesses matérielles. De manière générale, la nécessité impérieuse d'entretenir chez les agriculteurs du périurbain *le désir de poursuivre leur activité* est insuffisamment reconnue et prise en compte.

2.5. - Une situation de double contrainte paradoxale⁴²⁶

La menace s'avère pourtant sérieuse. Les multiples contraintes périurbaines qui s'exercent sur l'agriculture du Plateau sont telles, d'ores et déjà, qu'elles restreignent le champ des possibles. Ainsi, depuis quelques années, les cultures maraîchères et fruitières de ce secteur fuient la proche périphérie parisienne pour aller s'établir à plus grande distance, dans la région d'Étampes en particulier. Après l'abandon de la culture du petit pois, suite aux dégâts engendrés par les pigeons ramiers sédentarisés en région parisienne, les acteurs agricoles de Saclay, y compris les centres agronomiques, craignent de devoir arrêter à brève échéance la culture du maïs, en raison de la progression de la chrysomèle à partir du proche aéroport d'Orly ; cela induirait une situation critique, car cette plante constitue une tête d'assolement.

⁴²⁶ Notion introduite par Grégory Bateson en 1956 au cours d'un travail sur les familles schizo-phrènes, avant d'être reprise et développée par des chercheurs de l'École de Palo Alto pour décrire des situations où un individu (ou un groupe) se retrouve confronté simultanément à deux injonctions contradictoires, de telle sorte que l'obéissance à l'une entraîne la transgression de l'autre. Cette injonction paradoxale, encore appelée « double contrainte » (*double bind* en anglais) fait qu'on « ne peut pas y répondre, mais qu'on ne peut pas non plus y réagir de manière adéquate (c'est-à-dire non paradoxale), puisque le message lui-même est paradoxal » (Watzlawick, 1972). L'injonction « Sois spontané » relève de ce mécanisme ; le destinataire d'un tel message se retrouve dans une impasse, puisqu'on ne peut pas être spontané sur commande.

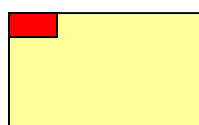
Plus généralement, les agriculteurs se retrouvent dans une situation de double contrainte paradoxale. D'un côté, l'évolution de la PAC les incite à rechercher des formes de diversification plus étroitement liées au territoire et aux potentialités offertes par le périurbain. D'un autre côté, la prise de risque est si grande, les garanties si faibles et le climat de confiance avec les responsables urbains si dégradé, qu'il est trop hasardeux pour beaucoup d'entre eux de réaliser les investissements significatifs que demanderait une telle diversification. De toute manière, certains n'en ont pas les moyens, notamment des jeunes nouvellement installés. Plusieurs voies de diversification sont par ailleurs contrariées : la réalisation de cultures sous contrat achoppe sur des problèmes de transport en raison d'une circulation trop dense, interdisant aux camions de réaliser les deux transports journaliers habituels ; les « délaissés » en marge du développement de la ville sont autant de nids à mauvaises herbes qui freinent le développement de l'agriculture biologique, quand ne se posent pas pour celle-ci des problèmes de micro-contaminants liés aux diverses activités urbaines ou aux activités à risques comme le C.E.A. ; les bâtiments agricoles, souvent imposants, ne peuvent pas, au regard de la loi, être valorisés pour héberger des entreprises ou des artisans, au motif qu'il s'agit d'un changement d'affectation risquant de conduire à l'urbanisation...

Même pour des exploitations ayant réussi des diversifications exemplaires, comme il s'en trouve sur le Plateau, les difficultés à trouver des employés, à les loger correctement et l'augmentation des risques (vandalisme, insécurité foncière...) liés à la densification de la grande ville, créent un climat peu favorable à la prise d'initiative. Les agriculteurs ayant opté pour une diversification significative il y a dix ans confient d'ailleurs que « *la garantie financière assurée jusqu'à présent par les subventions de la PAC permettait de prendre des risques ; désormais, il n'y a plus aucun matelas de sécurité* ». Il convient par ailleurs de noter que certains agriculteurs ont choisi la voie agricole par amour de la terre et du métier d'agriculteur, dans son sens le plus classique. Leur profil psychologique ne les prédispose pas à se transformer en commerçants ou à développer de nouveaux services.

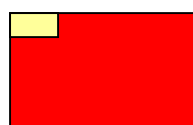
Cette dernière remarque vaut plus généralement pour l'ensemble des acteurs agricoles. À l'occasion d'un séminaire, ces derniers ont validé l'observation suivante, faite par l'auditeur patrimonial de la plaine de Sénart⁴²⁷ : « *Si l'essentiel du chiffre d'affaires d'une exploitation est réalisé sur une petite partie de l'exploitation, c'est ailleurs et plus précisément sur l'étendue vaste des champs cultivés que se joue l'identité et l'amour du métier d'agriculteur, même si cela doit lui rapporter de moins en moins* ».

⁴²⁷ Ce résultat a été présenté en mars 2003 par Didier Christin, auditeur patrimonial sur le territoire de la plaine de Sénart devant des représentants agricoles des quatre territoires engagés dans la démarche patrimoniale.

Cette idée pourrait se traduire visuellement par la manière suivante, fortement expressive : le grand rectangle représente le périmètre de l'exploitation agricole. Au regard du chiffre d'affaires et de la rentabilité, la marge bénéficiaire est réalisée sur une très petite partie de la surface de l'exploitation (schéma de gauche), là où précisément s'opère la diversification. En revanche, l'identité de l'agriculteur (schéma de droite) se joue plus au travers de l'activité traditionnelle de culture des champs que sur le poste de diversification.



Rentabilité



Identité

Les considérations qui précèdent suggèrent une réflexion de portée plus générale à propos de l'agriculture périurbaine. Le maintien d'une agriculture dynamique, innovante et diversifiée en zone périurbaine, voire intra-urbaine, ainsi dans le cas du Plateau de Saclay, pose des questions beaucoup plus complexes qu'il n'y paraît de prime abord. La forte dégradation de l'économie agricole céréalière classique sur fond de contraintes périurbaines toujours plus nombreuses demande en retour une attention redoublée de la part des différents acteurs et responsables urbains.

L'exemple du Plateau de Saclay montre que les promesses liées à l'agriculture périurbaine et à son offre paysagère ont donc peu de chances de se concrétiser, tant que les institutions ne seront pas davantage à l'écoute des acteurs agricoles et ne chercheront pas à mieux accompagner ces derniers dans la *mutation* considérable qu'exige le changement de contexte économique agricole. La seule « voie paysagère » constitue probablement moins que jamais une solution en soi pour ce type de territoire. Elle peut cependant constituer une amorce de processus visant à une prise en charge plus globale de la qualité de l'agriculture. Une mobilisation beaucoup plus large, étendue à d'autres registres s'avère cependant nécessaire pour assurer la poursuite d'une activité agricole dans ces zones de contact étroit avec la ville dense.

Pas de maintien possible d'une agriculture vivante en zone périurbaine donc sans diversification réussie, c'est-à-dire en définitive sans l'implication d'un grand nombre d'acteurs nouveaux aux côtés des agriculteurs. L'évolution de la PAC invite plus que jamais à remettre l'ouvrage de l'agriculture périurbaine sur le métier, puisqu'en l'état actuel des choses les conditions ne paraissent pas réunies pour l'élaboration d'un contrat villes-campagnes rénové et correspondant aux défis posés.

3- Variations sur le vivant

3.1.- Les acteurs locaux ont la parole

Plus encore que la première série d'entretiens réalisée auprès des grands responsables du secteur du Plateau de Saclay, la seconde série, effectuée auprès d'une gamme diversifiée d'acteurs locaux, révèle tout l'à-propos de la problématique de l'audit patrimonial. La question de l'adaptation de l'agriculture pour une meilleure gestion du vivant suscite en effet des considérations d'une richesse étonnante, qui peuvent s'organiser autour de cinq grandes thématiques. Chacun de ces angles d'entrée correspond en vérité à une ou plusieurs dimensions spécifiques de la gestion du vivant, privilégiées par des sous-ensembles distincts d'interlocuteurs. Ce sont en définitive autant de déclinaisons, autant de variations sur le vivant, qui se précisent.

Ce chapitre est consacré à l'identification des grandes qualités du territoire et de son agriculture au regard de la gestion du vivant, telles que les identifient quelque soixante acteurs locaux. Ces derniers n'ont pas été choisis au hasard. Trois critères ont présidé à leur sélection : un critère d'*implication* dans la vie du territoire ; un critère de *représentativité*, à la fois géographique, sociologique et professionnelle ; un critère de *diversité* enfin, l'idée étant de solliciter l'ensemble des sensibilités possibles et pertinentes au regard des grandes caractéristiques et richesses du Plateau.

Cette seconde série d'entretiens visait moins à préciser la « représentation moyenne » à laquelle donne lieu le Plateau de Saclay et son agriculture, qu'à générer une expertise et une force de proposition nouvelles.

3.2.- Préambule : la science au milieu du vide

De nombreux interlocuteurs soulignent d'emblée le caractère méconnu du Plateau de Saclay. Celui-ci serait même ignoré par des personnes résidant dans son proche voisinage, dans les vallées de la Bièvre ou de l'Yvette par exemple, aucune raison ne les ayant conduit à « *monter sur le Plateau* ». Sollicité pour un conseil d'itinéraire, un loueur de voiture à la gare de Massy, a d'ailleurs tenu ce propos : « *Je connais le Christ de Saclay, le C.E.A. Saclay, mais je n'ai jamais entendu parler du Plateau de Saclay* ». Plus de dix personnes relatent la stupéfaction de collègues, de touristes, de chercheurs étrangers ou français découvrant pour la première fois ce grand espace

et « *n'en revenant pas de trouver des champs à perte de vue, à une distance aussi proche du centre de la capitale* ».

La connaissance de cet espace demeure donc très superficielle pour beaucoup de personnes. Ses charmes intimes, ses richesses naturelles et patrimoniales sont ignorés de la plupart. Espace de transit, espace de passage pour des millions de personnes chaque année, le Plateau de Saclay n'est pas un endroit où l'on s'arrête. Dans le meilleur des cas, son nom renvoie seulement à l'image du C.E.A. ou bien à celle de grandes écoles implantées au beau milieu des champs.

Cette situation est régulièrement déplorée par les interlocuteurs lors de la seconde phase d'entretiens. L'idée de *vide* en particulier leur paraît incompréhensible. À ce sujet, d'aucuns se souviennent que lors d'une réunion publique de présentation de projets d'urbanisme à la commune de Saclay, un promoteur, sentant la salle peu enthousiaste, prit l'assemblée à partie : « *Quand même, tout ce grand vide autour de vous, ça ne vous fait pas peur ?* »

Cinq personnes sur les soixante rencontrées lors de la seconde phase portent effectivement un regard sévère sur les grandes étendues agricoles du Plateau. Trois les trouvent « *monotones, froides sans cachet particulier, d'autant qu'il n'y a rien à y faire* », même si la rupture avec l'urbanisation est jugée positive. Les deux autres sont plus catégoriques : le climat du Plateau leur paraît « *franchement détestable* », les cultures céréalières à perte de vue « *d'une tristesse sans nom - un vrai désert* » ; l'une d'entre elles les qualifie même de « *non-paysage* ». Au demeurant, ces acteurs interrogent le bien-fondé d'un tel *espace vide* alors que les demandes de logement et les besoins d'emplacement pour les entreprises high-tech demeurent insatisfaits dans le secteur. Chaque fois, ces personnes reconnaissent d'elles-mêmes avoir une préférence marquée pour les vallées boisées voisines, quand la plaine monotone les inspire d'autant moins qu'elle leur rappelle la triste évolution paysagère de leur région d'origine.

Pour le reste, les personnes entendues lors de la seconde phase ont émis des remarques témoignant, quant à la gestion du vivant, d'une large diversité d'expertises et d'attentes, que l'on peut traduire en cinq variations.

3.3. – Cinq variations sur le vivant

La première variation réunit les considérations d'acteurs préoccupés par l'équilibre de l'individu et de la ville, et de ce fait attentifs au paysage, à la qualité et à l'identité du territoire, ainsi qu'aux activités récréatives. La seconde variation rassemble les propos des acteurs de la recherche, de l'enseignement supérieur et du développement économique, pour qui le *caractère* et

la qualité environnementale du site sont susceptibles de servir l'économie de ce secteur géographique, de contribuer à son rayonnement international ainsi qu'au bien-être de ceux qui y travaillent et à leur capacité d'innover ensemble. Les réflexions des interlocuteurs plus particulièrement attachés à l'îlot de ruralité que constitue le Plateau de Saclay sont reprises dans la troisième variation. La quatrième variation convoque l'expertise de personnes motivées par la gestion des ressources renouvelables (eau, forêt, sol...) et la biodiversité (oiseaux, gibier, amphibiens, plantes rares...). Dans une cinquième et dernière variation sont présentées les observations d'acteurs désireux de renforcer le lien social, de favoriser l'échange culturel et d'éduquer le citoyen de demain aux défis qui l'attendent.

- **Première variation : Un espace d'équilibre pour le citoyen et la ville**

À raison de plus de la moitié, les acteurs rencontrés en seconde phase d'entretiens considèrent aujourd'hui le Plateau de Saclay comme un espace d'importance majeure pour l'équilibre de la métropole francilienne et du citoyen. Véritable « *espace de respiration* », son rôle de « *sas de décompression* » devient crucial alors que « *l'extension et la densification de la métropole parisienne génèrent des maux de toutes sortes, dont plus personne ne sait comment venir à bout* ». À cette conviction largement partagée, des précisions sont apportées par des personnes de profils très différents, relevant tantôt de la recherche ou du monde de l'entreprise, tantôt de l'éducation, de l'action sociale ou d'associations de défense de l'environnement.

Loin du vide, un territoire...

Pour ses habitants ou pour ceux qui résident sur sa bordure immédiate, le Plateau constitue un « *monde en soi* », un « *petit paradis* », voire un « *véritable miracle* ». La dizaine de personnes, relevant de huit communes distinctes et ne se connaissant pas, qui recourt à ces formules est convaincue que de nombreux voisins et connaissances partagent ce sentiment. Tous se disent suffisamment attachés à ce petit coin de terre pour envisager d'y prendre leur retraite. Certains soulignent qu'ils auraient refusé de travailler en région parisienne si un tel endroit n'avait pas existé. Pour toutes ces personnes, il constitue un « *territoire à part entière* », organisé autour de quelques bourgs ou gros villages, au point de susciter un sentiment d'appartenance, de faire que l'« *on se sente vraiment habitant du Plateau* ».

La porte d'entrée d'un secteur relativement épargné de la région parisienne

Bientôt rejoints par d'autres, ces acteurs insistent sur la rupture nette entre le Plateau de Saclay et la ville dense alentour. À partir de la vallée de la Bièvre qui le borde au nord, il marque l'entrée dans une zone relativement privilégiée, puisqu'un certain équilibre y a été trouvé entre développement urbanistique et préservation du cadre de vie. À ce titre, il forme la tête de pont d'un espace plus large s'étendant jusqu'à la vallée de Chevreuse, voire au Parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse. D'aucuns voient dans cet ensemble une zone intermédiaire entre la grande ville et la province ou bien encore une sorte de « *grand village ou de campagne à la ville* ». Plusieurs témoignages convergent pour dire que les résidents de ce secteur sont soit des provinciaux qui travaillent à Paris ou dans les environs, mais n'auraient pas supporté de vivre dans la ville dense elle-même, soit des Parisiens qui n'en pouvaient plus de vivre en pleine ville. Cela fournit aussi une explication au chassé-croisé journalier de dizaines de milliers de personnes qui ont besoin à la fois de la ville dense, des attractions et des activités qu'elle offre, et d'un endroit où se ressourcer ; ce qu'elles réalisent au prix d'un déplacement journalier, dans un sens ou dans un autre, selon qu'elles ont décidé d'habiter Paris quand elles travaillent sur le Plateau ou d'habiter dans le secteur quand elles ont leur travail à Paris. Moyennant cette double appartenance ou ce compromis, un équilibre de vie est trouvé, dans la dialectique des rythmes et des styles.

Un contrepoint de la ville dense

Toutefois, la singularité de cet espace ne s'arrête pas là selon plusieurs interlocuteurs. Constituant un point de contraste maximal avec la ville dense, le Plateau de Saclay présente des qualités uniques en leur genre dans une mégapole, susceptibles de répondre à des besoins importants de l'être humain, que ce dernier ne peut pas assouvir en temps normal dans une grande agglomération. Beaucoup d'acteurs s'avèrent sensibles aux grands espaces, aux horizons à perte de vue, estimant que cela permet de se reposer, de souffler, de garder espoir en l'avenir. Le seul fait de savoir que cela existe encore, à côté de chez soi ou à vingt minutes du centre de Paris, rassure quant au développement de la métropole ; la fonction symbolique de ce territoire s'avère donc considérable, pour ces personnes. Au demeurant, le bénéfice n'est pas seulement psychologique, comme l'attestent d'ores et déjà de nombreux usages et activités de plein air. Loin de ne bénéficier qu'aux seuls riverains et chercheurs du site, le Plateau est le lieu de départ de randonnées pédestres ou de circuits de vélo pour des clubs d'Antony, de Chilly-Mazarin, du Petit Clamart. Les courses de V.T.T. y prennent même une certaine importance, pour ne pas parler de la fréquentation du tour du Plateau certains week-ends.

Pour cinq ou six interlocuteurs de profils très différents, les qualités du Plateau tiennent surtout au fait qu'il permet de se sentir loin de la grande ville, de prendre du recul par rapport au quotidien, de retrouver le calme, de se livrer à la rêverie, d'avoir des sensations uniques, en étant seul face à l'immensité des cieux, de contempler des couchers de soleil majestueux, de ressentir la force des éléments, du vent en particulier. Véritable *anomalie* dans la ville, il *diffère* si nettement de l'univers urbain, qu'il fait office dans son ensemble de *contrepoint* ou de *miroir*. Il renvoie la mégapole parisienne à elle-même, l'oblige à s'interroger sur son développement, lui rappelle en permanence qu'elle a un rôle bien particulier. Cette *fonction* du Plateau est d'autant plus nette qu'il permet de s'élever, au sens propre comme au figuré, en prenant de la hauteur par rapport au tumulte de la ville sans fin, visible dans le voisinage de l'abbaye de Limon⁴²⁸. Nombre d'interlocuteurs ressentent d'ailleurs ce territoire comme une *île*, sinon une montagne, depuis laquelle ils observent et commentent le développement de l'agglomération parisienne.

Il importe de noter que pour tous ces acteurs, la plaine de Versailles ou les espaces agricoles de Marcoussis ne sauraient soutenir la comparaison. Ceux-ci, car ils font figure de petite enclave maraîchère, cernée par des immeubles disgracieux. Celle-là, car elle n'inspire pas le sentiment de « forces brutes », d'absolu sans concession, qui caractérise le Plateau et l'oppose si bien à la ville. Cette « force du Plateau » est contrebalancée par son caractère fini, « à échelle humaine », qui le distingue fondamentalement des mornes plaines céréalières de la Beauce où se perd la vue.

L'aménagement du territoire en cause

Cette approche du Plateau conduit régulièrement à la mise en cause véhémente de l'aménagement du territoire en France et particulièrement en Île-de-France. Pour la plupart des interlocuteurs, la concentration sans fin qui s'opère dans cette Région s'avère de plus en plus *contre-productive*, générant mal-être, problèmes de sécurité, d'ambiance urbaine et dégradation de la qualité de la vie. Le nord-est de la région parisienne sert souvent de référence pour illustrer ce qu'il convient d'éviter à tout prix : « *la personne humaine n'existe plus dans ce type d'ensemble indifférencié* ». Dans ces conditions, le Plateau de Saclay apparaît comme hautement symbolique et stratégique : « *il constitue l'un des derniers remparts, l'une des dernières forteresses, l'un des derniers verrous contre une urbanisation débridée, synonyme de dégradation de l'être et des rapports entre les hommes, dont tous les maux urbains ne sont jamais que des symptômes* ». Pour

⁴²⁸ Les hauteurs du village de Vauhallan offrent un panorama assez impressionnant sur l'agglomération parisienne.

beaucoup, le devenir de ce territoire renvoie donc à un problème global de politique de la ville ou d'aménagement global de la métropole francilienne.

- **Seconde variation : Une porte d'entrée cardinale sur la recherche et les grandes écoles françaises**

Les considérations qui suivent sont principalement développées par des responsables de la recherche, des chercheurs et des cadres ou directeurs d'entreprises implantés sur le Plateau ou dans son voisinage immédiat.

Ces interlocuteurs soulignent que « *le monde entier vient sur le Plateau de Saclay, que ce soit pour des formations à H.E.C. et à Polytechnique, des travaux de recherche au C.E.A., des coopérations internationales avec Air Liquide, Thalès, le Technocentre Renault ou bien d'autres encore* ». Tous conviennent du caractère exceptionnel de la densité de chercheurs et de centres prestigieux, et de la nécessité d'en conforter la vocation scientifique. Cependant, font remarquer la plupart de ces personnes, le Plateau de Saclay (dans sa partie supérieure) n'a pas non plus le monopole de la recherche et de la haute technologie. Les vallées environnantes accueillent beaucoup de laboratoires de recherche, sinon davantage. À vrai dire, toute la région parisienne constitue l'une des concentrations de chercheurs les plus importantes au monde. Dès lors, des arguments diversifiés s'expriment quant au développement des activités de recherche et de haute technologie sur le Plateau :

- a- Un responsable d'organisme de recherche publique est favorable à une densification significative des structures de recherche et des entreprises high-tech, d'autant qu'il trouve ces vastes espaces agricoles dénués d'intérêt.
- b- La plupart des chercheurs et responsables d'entreprises rencontrés reconnaissent que la proximité géographique demeure un facteur de rencontre et d'échange important. Cette proximité s'avère même déterminante quand du matériel vivant doit être transporté d'un laboratoire à un autre. Le Plateau de Saclay constitue ainsi un site d'implantation privilégié pour les entreprises high-tech, d'autant qu'il est bien desservi par les infrastructures de communication et de transport (proximité de l'aéroport d'Orly, de la gare Massy T.G.V., carrefour autoroutier...). Pourtant, ces derniers estiment aussi, pour différentes raisons, qu'il ne s'agit pas de tomber dans l'excès inverse, et de tout regrouper au même endroit.

Quatre motifs sont invoqués à ce sujet :

- Pour plusieurs responsables d'entreprise et de recherche, l'idée de Silicon Valley avec une autoroute bordée d'entreprises high-tech paraît non seulement dépassée, mais surtout peu adaptée à la France.
- Beaucoup doutent fort qu'une densité beaucoup plus élevée de centres de recherche sur le Plateau soit le meilleur moyen de favoriser les synergies. Un physicien soutient à ce sujet qu'« *on ne retient habituellement de la notion de masse critique que la borne inférieure ; on oublie que, passé un certain seuil, la concentration se révèle contre-productive : il existe aussi une masse critique supérieure* ».
- D'aucuns s'opposent au développement de plate-formes technologiques, considérant que cela va à l'encontre de la dominante recherche et ne peut que brouiller la lisibilité de l'ensemble.
- Enfin, de nombreux acteurs s'inquiètent des effets d'une concentration accrue de la recherche en Île-de-France, considérant que cela pose un véritable problème d'aménagement du territoire. Des critiques virulentes sont émises par certains, la volonté de développer une sorte de « mégapole technologique » dans le sud-ouest de la région parisienne constituant à leurs yeux un déni de toute velléité d'aménagement du territoire francilien d'une part, national d'autre part. Cette approche des territoires par spécialisation paraît fort contestable à plus de dix acteurs, pour moitié issus de la recherche, tant parce qu'elle renforce le phénomène de dévitalisation de certains d'entre eux, y compris en Île-de-France, que parce qu'elle risque de fragiliser ceux devenus principalement dépendants de la recherche et de la science. « *Qui peut bien garantir que, dans vingt ans, le développement high-tech et les options lourdes de la recherche prises aujourd'hui seront toujours porteuses ?* », s'inquiètent deux personnes.

Une vitrine dont le paysage agricole est l'écrin

Forte de ces considérations, une majorité des interlocuteurs en arrive à déclarer que plutôt que de concevoir le Plateau de Saclay comme une sorte de parc scientifique, il serait préférable d'y voir une vitrine ou une porte d'entrée sur la science, la recherche, l'enseignement supérieur et la haute-technologie pratiqués en France. Or, « *de beaux objets ne sont vraiment mis en valeur dans une vitrine que s'ils ne sont pas entassés, que si la vitrine elle-même est soignée* ». Au moment où

les territoires sont en compétition à l'échelle mondiale de même qu'au sein de la France, en particulier pour l'accueil des scientifiques et des cadres du privé, ces acteurs sont convaincus que le seul caractère spécifique, original et identifiant du Plateau de Saclay réside précisément dans son caractère de campagne⁴²⁹. « *La vallée du Grésivaudan a les montagnes, Sophia-Antipolis a le soleil et la mer, notre richesse à nous, notre caractère identifiant, le seul attrait que nous pouvons mettre en avant, c'est cette manière de campagne à la ville, assez unique en son genre* », déclarent plusieurs responsables d'entreprises et d'importants centres de recherche privés.

L'agriculture, facteur de métissage culturel, donc d'innovation

Il est un point sur lequel tous ou à peu près s'accordent. Constatant que les relations entre les différents organismes implantés sur le Plateau ou dans son voisinage immédiat ne sont guère développées, ils conviennent de la nécessité d'une réflexion approfondie sur les conditions d'ouverture des uns aux autres, d'occasions plus fréquentes de rencontres et d'échanges. Beaucoup sont convaincus qu'il s'agit d'un chantier colossal, qui ne saurait se réduire à la création de « *centres de vie* » - même si cela s'avère souhaitable, tant leur absence sur le Plateau s'avère aujourd'hui criante. Selon plusieurs interlocuteurs, d'autres formes plus immatérielles, favorisant la convivialité et les synergies, sont à approfondir. Trois responsables de la recherche et de l'entreprise vont plus loin, exprimant avec conviction l'idée selon laquelle un facteur essentiel de l'innovation réside désormais dans la confrontation culturelle. De même qu'ils composent des équipes de recherche sur cette base, en favorisant le métissage des compétences et des origines géographiques et sociales, ils estiment que « *la présence d'une agriculture sur le Plateau constitue un facteur de différenciation culturelle considérable, au moment où tout le monde, sans s'en apercevoir, tend à avoir l'esprit urbain, au moment aussi où domine, chez les habitants du secteur du Plateau, la culture scientifique* ». Un mathématicien renchérit : « *Le seul fait de voir un tracteur dans les champs en venant au travail permet de se souvenir qu'il existe autre chose, de quitter momentanément la monoculture scientifique qui règne ici, de sortir de soi-même aussi : cela n'a pas de prix ; à mes yeux le labo perdrait beaucoup de son intérêt et je m'interrogerais sur l'intérêt de faire plus d'une heure de transport matin et soir pour venir ici, si tout cela devait se transformer en parc scientifique* ».

⁴²⁹ Cette idée de compétition mondiale entre territoires pour l'accueil des scientifiques et des grandes structures de recherche se vérifie d'ailleurs localement puisque les départements des Yvelines et de l'Essonne sont en rivalité permanente pour attirer les entreprises high-tech et les centres de recherche. Au regard des nanotechnologies, le pôle grenoblois constitue un autre concurrent, oh ! combien sérieux, pour les développeurs du Plateau de Saclay.

**Une vitrine de la science et de l'enseignement supérieur (planche
photos)**

- **Troisième variation : Un îlot de ruralité discret, mais actif**

Plusieurs interlocuteurs, liés de près ou de loin à l'agriculture, font remarquer que les documents officiels limitent l'agriculture du Plateau à la quinzaine de fermes et aux quelques centres agronomiques qui s'y trouvent implantés.

À bien y regarder cependant, la ruralité de ce secteur présente une assise beaucoup plus large, notent-ils. Un véritable tissu d'amoureux de la terre, des plantes et des animaux se déploie en effet autour du Plateau. Il est constitué de maréchaux-ferrants, de gestionnaires de pensions de chevaux, de cavaliers, d'apiculteurs, de pépiniéristes, de paysagistes, de vétérinaires, de forestiers, de chasseurs, d'ingénieurs agronomes, de chercheurs en sciences de la vie..., assurément plusieurs centaines de personnes. Quelques-uns y décèlent même un véritable « *écosystème rural* », riche de la variété de ses membres et de ses professions. Leur regroupement n'est pas fortuit : « *le grand morceau de terre du Plateau leur permet d'exercer leur activité ou, en tout cas, les attire suffisamment pour qu'ils ne puissent pas envisager de vivre ailleurs* », soutiennent deux personnes.

Au demeurant, de nombreux citadins du secteur ont connu dans leur jeune âge les joies de la campagne, du maraîchage et des travaux de la ferme. De sorte qu'aujourd'hui, il règne encore dans ce secteur de la région parisienne une certaine « culture rurale ». Le Plateau de Saclay et ses abords constituent en somme un « *îlot de ruralité* », aussi insolite que rare à une telle distance du centre d'une grande capitale.

Une demande croissante de la part des citadins

La plupart des acteurs rencontrés lors de la seconde phase d'entretiens convient que la demande ne cesse de croître pour des produits et des activités liés à la campagne et à l'image positive qu'elle véhicule. Plusieurs personnes relatent l'attitude d'amis ou de connaissances ne supportant plus le « *prêt à consommer* » des grandes surfaces. D'autres se font l'écho d'une demande de chambres d'hôtes à la campagne, une image sur laquelle misent déjà hôtels et restaurants du Plateau et de ses environs, avec un grand succès, notamment le week-end quand ils accueillent des Parisiens « *venus passer une journée à la campagne et au grand air* ». D'autres encore constatent que les cantines scolaires se penchent sur la qualité et le goût des aliments, mais ne parviennent pas vraiment à sortir des conserves et des produits surgelés, faute de trouver des filières de produits frais, notamment pour ce qui concerne les légumes. Enfin, des groupes de

citoyens, dans un souci de développement durable, tentent de « *relocaliser la production* » en cherchant à tisser de nouveaux liens entre producteurs et consommateurs⁴³⁰.

Cette demande croissante, peu satisfaite à ce jour, explique le succès de certaines formes de diversification d'ores et déjà pratiquées sur le Plateau de Saclay. De nombreux acteurs donnent l'exemple de la ferme de Viltain, mais d'autres exemples témoignent aussi de l'engouement pour la chose rurale.

- Les gestionnaires de Viltain affirment recevoir chaque année plusieurs centaines de milliers de visiteurs sur leur domaine. Tous ne sont pas des acheteurs. Ils viennent souvent en famille, soit pour pratiquer la cueillette de fruits, de légumes ou de fleurs (40 hectares), soit pour se promener, soit comme clients de la halle marchande ou encore pour voir des expositions. Une part très significative des clients provient du Petit-Clamart, ainsi que des XV^e et XVI^e arrondissements de Paris. Viltain constitue en quelque sorte la grande ferme de tout un secteur de la région parisienne, drainé par la nationale 118 et l'autoroute A 6. Par ailleurs, plusieurs dizaines de classes scolaires s'y rendent chaque année pour découvrir la salle de traite et prendre contact avec une ferme.

- Les environs immédiats du Plateau et les vallées environnantes hébergent une dizaine de pensions de chevaux. La clientèle traverse parfois tout Paris pour pouvoir faire du cheval à la campagne. Certaines pensions, notamment la ferme de Favreuse située au nord du Plateau, assurent la garderie des animaux en plein air, toute l'année, ce que préfèrent de beaucoup certains propriétaires pour leur animal favori. Plusieurs témoignages confirment que des Parisiens trouvent leur équilibre par la pratique équestre ou par le seul fait de venir s'occuper de leur cheval une à deux fois par semaine.

⁴³⁰ En 2003, un groupe de citoyens a proposé à un jeune agriculteur du Plateau de Saclay de constituer une Association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP). Ce type d'association correspond à la transcription française des contrats locaux liant un groupe de consommateurs (quelques dizaines de familles) à un agriculteur (situé en général en zone périurbaine). Le principe est apparu au Japon, il y a déjà quarante ans, avant de diffuser en Amérique du Nord. Avec ce type de contrat, les consommateurs s'engagent à acheter, une saison à l'avance, une partie de la production de l'agriculteur, à un prix négocié. Ils acceptent également de partager avec l'agriculteur les risques du métier et les aléas de la production. En échange, l'agriculteur s'engage à proposer une grande variété de produits (principalement des légumes), à privilégier des variétés adaptées au terroir et à pratiquer une agriculture raisonnée, sinon biologique. Les liens qui se créent avec la ferme (visites, discussions sur les types de production, participations aux travaux, organisations de fêtes...) concourent à l'établissement d'une relation de confiance. Ils apportent également à l'agriculteur une force de résistance supérieure face aux pressions de la ville et des aménageurs. En France, la première AMAP a été créée en 2001 sur la commune d'Aubagne, dans les Bouches-du-Rhône. En deux ans, vingt-neuf AMAP ont vu le jour en France, dont vingt-quatre en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. La ville d'Aubagne a accueilli les 26 et 27 février 2004 le premier colloque international sur les contrats locaux entre agriculteurs et consommateurs.

Diversité des formes d'agriculture du Plateau (Planche photos)

- Quand arrive l'automne, les bois des coteaux du Plateau, riches en châtaigniers, connaissent une affluence exceptionnelle depuis quelques années. Cela correspond selon plusieurs personnes à l'expression d'un besoin fondamental de l'homme pour des *cueillettes gratuites*, un besoin que normalement la ville ne peut satisfaire puisque tout y est affecté à un propriétaire, qu'il soit privé ou collectif.

- **Quatrième variation : Un pôle emblématique pour une autre manière de gérer l'eau et la biodiversité en Île-de-France**

Les considérations qui suivent sont plus particulièrement développées par des spécialistes de l'eau, de la faune et de la flore ainsi que des représentants ou des membres d'associations intéressés par ces questions.

Une entité écologique encore vivante

Responsables de services de l'environnement, forestiers, chasseurs, naturalistes et botanistes soulignent que le Plateau de Saclay forme, avec les vallées qui le bordent, une entité naturelle remarquable au regard du paysage, de l'hydraulique et de l'écologie. Pour ces différents acteurs et experts, le Plateau s'apparente à un « *grand écosystème encore vivant* », qui assure la liaison entre plusieurs entités naturelles, comme la forêt de Verrières-le-Buisson ou encore le Parc de Sceaux et la vallée de Chevreuse. Pièce cardinale d'une « *pénétrante verte* » assez singulière en son genre dans la région parisienne, il assure des « *fonctionnalités écosystémiques et biologiques jusqu'au cœur de la capitale* ». Au surplus, la présence d'étangs d'assez grandes dimensions en fait aussi un lieu de passage important des oiseaux migrateurs ; l'étang vieux constitue d'ailleurs le deuxième site d'importance régionale pour l'observation de ceux-ci. La flore du Plateau a donné lieu à de nombreuses études, plusieurs plantes rares y étant encore présentes, notamment l'Étoile d'eau (*Damasonium alisma*), classée au niveau national, et le Bident radié (*Bidens radiata*), protégé au plan régional.

Une des dernières « éponges » de l'agglomération parisienne

Plus grande encore est la valeur de ce territoire au regard de l'eau selon plusieurs spécialistes de la question. En raison de l'imperméabilisation des sols consécutive à l'étalement de la métropole francilienne et à cause de la gestion principalement hydraulique des eaux pluviales, ces experts observent que le cycle de l'eau est largement perturbé en Île-de-France, au point que

l'alimentation des nappes phréatiques n'est plus assurée. Si une ville comme Paris s'est prémunie depuis longtemps en allant chercher son eau au loin, il en va tout autrement pour les autres villes de la région parisienne. Dans ces conditions, le Plateau de Saclay constitue l'une des dernières grandes éponges, et aussi l'un des derniers grands châteaux d'eau de l'agglomération parisienne, d'importance au moins égale au massif de Rambouillet ou à la forêt de Sénart.

Cette importance du Plateau de Saclay au regard de l'eau, qualifiée de stratégique par les spécialistes, ne s'oppose pas à une certaine urbanisation. Encore faut-il que les eaux pluviales ne soient pas considérées comme un fléau dont on cherche à se débarrasser par tous les moyens, comme le veut l'habitude des aménageurs en France et en région parisienne tout particulièrement. L'oubli complet de la gestion des eaux pluviales lors de l'implantation du Synchrotron Soleil fournit à plusieurs interlocuteurs une illustration du phénomène. Au demeurant, les experts rappellent que la gestion purement hydraulique et artificielle des eaux pluviales atteint ses limites dans le cas du Plateau, en raison des risques élevés d'inondation dans les vallées. Une imperméabilisation accrue des sols leur paraît d'autant plus risquée que toutes les modélisations de changement climatique augurent des épisodes de précipitations plus forts et plus brutaux...

Un grand projet de recherche sur l'eau à fort retentissement mondial

En outre, ces différents acteurs considèrent que le Plateau de Saclay présente des atouts considérables pour devenir un modèle et un moyen de la reconquête de la gestion de l'eau et de sa qualité à l'échelle de l'ensemble de la région parisienne. Outre ses caractéristiques propres et son unité, cette perspective est rehaussée par deux projets d'envergure. Le premier, effectif, correspond à la réouverture de la Bièvre jusqu'à Paris ; le second, encore à l'état de perspective, consiste à réhabiliter le réseau de rigoles du Plateau pour alimenter en eau les bassins et fontaines de Versailles. Ce dernier projet en particulier revêt une grande importance, puisqu'il doit permettre de sortir Versailles d'une situation assez périlleuse de déficit chronique en eau.

Deux acteurs espèrent que ces projets n'en resteront pas à un caractère somptuaire, mais seront l'occasion de reconsidérer plus complètement la question de la gestion de l'eau dans toutes ses dimensions. Un expert estime que le Plateau et son système hydraulique forment un formidable laboratoire grandeur nature pour une recherche sur les phénomènes de ruissellement, à l'échelle d'une entité naturelle et humaine limitée. Dans le même ordre d'idées, il s'agirait de chercher plus généralement à gérer la qualité de l'eau en étudiant l'ensemble des microcontaminants. Là aussi, le Plateau correspond à un site exceptionnel, puisqu'il reçoit pratiquement toutes les formes de contaminants possibles (polluants liés à la ville, à l'agriculture, aux activités à risques [C.E.A., Centre d'essais des propulseurs]...).

Etat actuel du réseau hydrographique du Plateau

Rigoles et étangs (Planche Photo)

La combinaison de ces différents projets autour de l'eau, le tout au milieu de capacités de recherche multiples, a de quoi assurer un rayonnement mondial au Plateau et aux acteurs de la recherche, si ces derniers se saisissent vraiment du sujet, chacun avec sa spécialité.

Il n'en reste pas moins que ces *perspectives sont ignorées de la majorité des institutions non spécialisées*. En outre, la quasi-totalité des acteurs, en Essonne, ne se sent pas spécialement concernée par la question de l'eau aujourd'hui. Enfin, comme le disent plusieurs personnes, « *pour l'aménageur et le développeur, l'eau n'est jamais qu'un petit problème à gérer, en raison notamment du risque d'inondation des vallées ; elle ne constitue toujours pas une richesse à part entière* ».

Tout en reconnaissant que l'agriculture ne contribue pas spécialement aujourd'hui à une meilleure gestion de la qualité de l'eau ou de la biodiversité, les différents spécialistes de ces domaines sont convaincus non seulement qu'elle pourrait adapter ses pratiques afin de constituer un véritable partenaire, mais qu'en outre, aucune autre activité ne pourrait faire aussi bien qu'elle sur ce plan, si elle s'en donnait vraiment les moyens. L'Agence de l'eau, par exemple, se déclare prête à soutenir activement tout projet d'adaptation de l'agriculture pour une meilleure gestion de l'eau, le Plateau pouvant constituer, du fait de sa localisation, une véritable vitrine de pratiques culturelles innovantes en la matière.

- **Cinquième variation : Un territoire pour des synergies sociales et culturelles renouvelées, et pour une meilleure responsabilisation du citoyen**

Chez six ou sept interlocuteurs, la question de l'adaptation de l'agriculture du Plateau pour une meilleure gestion du vivant suscite une interrogation sur la société, le lien social, la pédagogie et la formation du citoyen de demain.

Un « échangeur social » potentiel

Par leur profession ou la responsabilité qu'elles exercent dans le domaine social, par leur connaissance approfondie de villes comme Les Ulis, Massy, Vélizy ou encore Antony, plusieurs personnes observent que des polarités sociologiques et professionnelles marquées se forment autour du Plateau de Saclay. Ainsi, la ville des Ulis tend-elle à réunir les cas sociaux difficiles,

quand Massy et Antony concentrent les emplois du marketing ou des services. Les vallées de la Bièvre et de l'Yvette, quant à elles, regroupent principalement des habitants de profil scientifique. D'année en année, les différents groupes humains se cloisonnent, n'ayant plus aucune raison de s'ouvrir les uns aux autres. Ces sous-ensembles tendent à s'uniformiser : ils ne comportent plus la diversité humaine d'une société réelle et conduisent de ce fait à un regard biaisé sur celle-ci. Des effets inattendus en résultent. Certains enseignants croient pouvoir dire que la culture scientifique dominante de certaines communes de la vallée de l'Yvette a pour corollaire de mettre les enfants dans un rapport de rivalité quasi-permanente. En conséquence, certains estiment que la sur-représentation, dans certaines classes, d'enfants issus de milieux scientifiques conduit paradoxalement à des situations d'échec scolaire, d'autisme ou, plus simplement, de mal-être chez les enfants et les enseignants. En comparaison, de tels problèmes seraient beaucoup plus rares dans une commune comme Palaiseau, où il existe une plus grande mixité sociale.

En outre, des frontières s'érigent entre ces différentes communautés, chacune renvoyant de l'autre une image caricaturale, sinon diabolisée. Les répercussions s'en ressentent dans la vie intercommunale, les échanges associatifs étant très difficiles entre certaines communes, au motif que « *les sociologies dominantes ne sont pas miscibles* ».

Les personnes que préoccupe cette fragmentation de la société voient dans le Plateau de Saclay et son vaste espace ouvert une chance inouïe de décroïsonner les groupes humaines, un formidable activateur potentiel du lien social. Elles s'appuient sur les exemples de la ferme de Viltain ou de la ferme pédagogique Urcavie de Villiers-le-Bâcle, constatant que, pendant les week-ends, des personnes de tous milieux et de toutes catégories sociales s'y côtoient, au milieu des rires des enfants. Et de poursuivre : « *Pour peu que l'on fasse preuve d'un peu d'imagination, l'agriculture du Plateau de Saclay peut fonctionner comme une sorte d'échangeur social, une passerelle entre des populations qui, sinon, ne croient plus avoir quoi que ce soit en commun* ». Certains envisagent diverses manifestations qui pourraient y prendre place, comme des retraites aux flambeaux avec des délégations issues des différentes communes et groupes humains situés autour du Plateau. D'autres suggèrent une grande fête de la moisson ou encore un concours de cerfs-volants. À l'instar des brocantes et des promenades ouvertes le long des rivières qui constituent des temps forts – les seuls désormais – où les gens sortent de chez eux, prennent le temps de flâner tout en regardant les autres, il paraît très important à ces interlocuteurs de disposer de ce type de lieu de rencontres et d'échanges.

Préparer le citoyen de demain à une société incertaine et complexe

C'est moins la société dans son ensemble que le citoyen de demain qui préoccupe d'autres personnes, en raison notamment du « *désintérêt croissant du citoyen pour la chose publique* », du « *nombrilisme rampant entretenu par la machinerie médiatique à fabriquer des faux-Dieux* », de la « *réduction continue de l'être humain à un individu, sinon à un consommateur* ».

L'évolution du monde conduit ces acteurs à penser que des questions et des défis de plus en plus complexes vont se poser aux sociétés humaines. Cependant, ils doutent de la capacité des adultes futurs à prendre convenablement part à la vie de la cité, à assurer comme il le faudrait leur responsabilité. La grande ville, en effet, interdit tout apprentissage de ce type, puisque « *tout y est encadré, ce qui ne permet pas à la personne d'être vraiment responsabilisée, de se sentir acteur de quoi que ce soit* ».

En réponse à ce problème aussi majeur que non investi par les différentes institutions, le Plateau de Saclay offre, par sa localisation au milieu de la ville, des caractéristiques assez uniques, qui permettraient d'en faire un formidable terrain pédagogique. Plusieurs pistes sont suggérées :

- a- Des classes vertes ou des ateliers de terrain pourraient être organisés autour de la réhabilitation de haies, de l'entretien de rigoles, du suivi de la biodiversité, de cultures de légumes et de fruits. Cela permettrait d'aider les enfants à reprendre contact avec une certaine réalité des choses, en leur montrant que rien ne s'obtient sans effort, que tout ne se règle pas comme dans les films, comme par magie, que des options sont bonnes, d'autres irréparables.
- b- À un niveau supérieur, cela permettrait de développer chez les enfants le « *sentiment d'être acteur de la qualité d'un territoire, de les aider à se sentir plus enracinés, c'est-à-dire d'habiter ici plutôt que nulle part, ce que la grande ville parvient de moins en moins à générer comme sentiment* ».
- c- Quelques personnes rêvent d'organiser des leçons de choses à ciel ouvert sur le Plateau ou encore de grands débats de société sur le vivant, les O.G.M. ou la qualité de l'eau. L'enjeu est d'importance alors qu'en l'espace de quelques décennies les populations semblent avoir perdu le sens des choses de la terre : « *la moindre inondation déclenche aussitôt la recherche d'un coupable et n'est plus acceptée pour elle-même* ». Toutes ces questions pourraient être débattues, testées *in situ*, suivies par celles et ceux, toujours plus nombreux, que la bonne foi des experts ne suffit plus à rassurer. Aux conférences de consensus,

abstraites pour ceux qui n'y participent pas, pourquoi ne pas adjoindre des « *territoires de consensus* » ou mieux des « *territoires de controverses* », suggère une personne ?

L'environnement scientifique du Plateau apporterait toutes les garanties nécessaires à ces projets pédagogiques et à ce type d'expérimentations sociotechniques. Ce serait également, affirment deux personnes, un formidable moyen de rendre la science plus proche du citoyen, de « *faire en sorte que les scientifiques eux-mêmes sortent de leurs ghettos, et qu'en retour les citoyens soutiennent de manière plus marquée l'activité scientifique* ».

4- La carte n'est pas le territoire

En dépit de réelles différences d'intérêt et d'inspiration sur la question de l'adaptation de l'agriculture du Plateau de Saclay pour une meilleure gestion du vivant dans la métropole francilienne, les acteurs locaux s'accordent sur trois points d'importance. Ils considèrent tout d'abord que le Plateau de Saclay constitue un territoire stratégique pour l'Île-de-France ; ils plaident ensuite en faveur d'un développement de qualité et d'une gestion fine du territoire ; ils estiment enfin que les semaines et les mois à venir seront décisifs quant à l'avenir du Plateau, selon les grandes options qui seront retenues. Le présent chapitre précise leur regard sur ces trois points.

En outre, dans les lignes qui suivent, des comparaisons sont également effectuées avec l'expertise des « grands acteurs » rencontrés lors de la première phase d'entretiens, afin de faire ressortir les similitudes et les différences d'appréciation. Cette confrontation montre que les grands responsables et acteurs institutionnels n'ont qu'une connaissance distante du territoire du Plateau de Saclay. Elle confirme ainsi le célèbre aphorisme d'Alfred Korzybski⁴³¹ « *La carte n'est pas le territoire* ». En effet, à raisonner principalement à partir de cartes, de schémas d'aménagement et de concepts, seule une image incomplète et abstraite du territoire est produite, en comparaison de ce que les personnes qui habitent et vivent le Plateau savent en dire.

4.1.- Un territoire stratégique pour l'Île-de-France

La richesse et la variété des expertises surprennent pour un espace que plusieurs représentants de l'État-aménageur-et-développeur n'hésitent pas à qualifier de « *grand vide* ». En fait, le Plateau de Saclay s'avère beaucoup plus aimé et investi que ne le laissent présager les propos de nombreux acteurs de la première phase d'entretiens. En effet, ces derniers observaient souvent et, parfois, déploraient, le peu d'intérêt suscité par cet espace et son agriculture. Le phénomène s'explique assez bien cependant : les acteurs locaux n'ont jamais été invités par une quelconque institution à exprimer ce qu'ils pensaient de ce territoire ; ils reconnaissent en outre n'avoir jamais eu l'occasion d'exposer devant quiconque leur manière de voir.

La problématique de l'adaptation de l'agriculture pour une meilleure gestion du vivant dans la métropole francilienne suscite indéniablement un vif intérêt auprès des acteurs rencontrés en seconde phase d'entretiens. Elle permet de passer en revue de nombreux aspects que la seule question agricole, par elle-même, n'aurait jamais permis d'aborder. D'ailleurs, plus d'une fois,

⁴³¹ Korzybski Alfred ([1933] 1998), *Une carte n'est pas le territoire. Prolégomènes aux systèmes non-aristotéliens et à la sémantique générale*, L'Éclat.

cette question de la gestion du vivant a déterminé les acteurs à recevoir l'auditeur : une formulation réduite à l'agriculture aurait conduit plusieurs personnes à décliner l'entrevue, au motif qu'elles n'avaient pas les compétences requises.

Les expertises des soixante acteurs interrogés durant la seconde phase d'audit ont pu être classées en cinq grandes thématiques, chacune correspondant à des aspects bien différenciés de la gestion du vivant. Ces interlocuteurs développent majoritairement un, voire deux enjeux, exceptionnellement en effleurent un troisième, mais aucun d'entre eux n'a développé les cinq enjeux recensés. En comparaison, la notion de gestion du vivant inspire peu les responsables rencontrés lors de la première phase d'entretiens. Après avoir rapidement choisi un camp – la défense du cadre de vie ou la recherche et l'emploi –, ceux-ci se révèlent avant tout de formidables experts du fonctionnement des institutions, de grands connaisseurs de la réglementation, des rouages du pouvoir et des rapports de force. En d'autres termes, au regard de la grille de l'audit patrimonial, les expertises de la première série d'acteurs développent principalement le registre de « diagnostic des actions engagées », cependant que les expertises de la seconde série d'entretiens relèvent en majorité du registre d'« identification de la situation et des problèmes ».

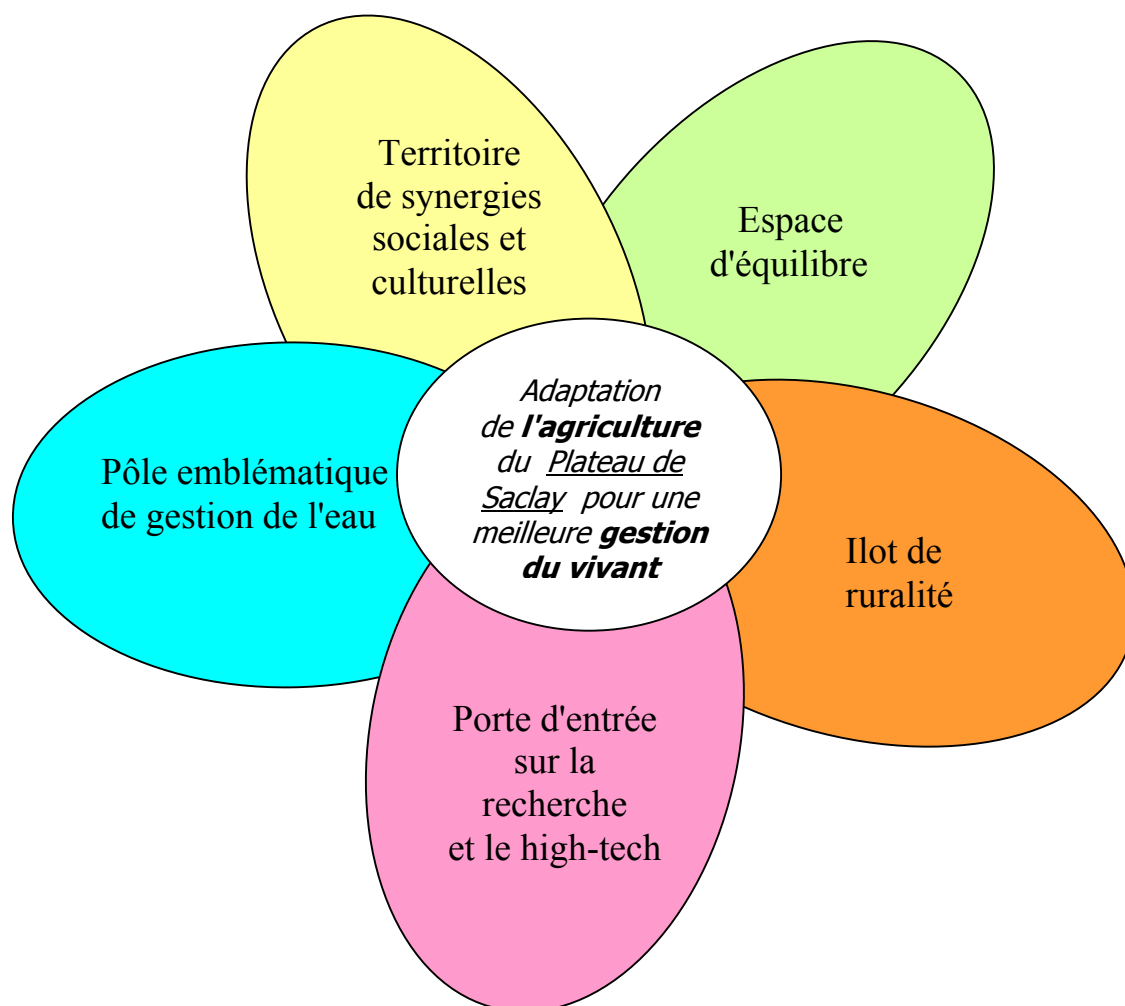
De surcroît, un véritable retournement s'opère avec la seconde série d'entretiens. Cartes de la région parisienne à l'appui, beaucoup d'acteurs institutionnels et de responsables se demandent ce que la ville doit faire de cet espace encore vierge que constitue, pour une large part, le Plateau de Saclay. À l'opposé, la plupart des acteurs locaux s'appuie sur les caractéristiques et les singularités de ce territoire pour s'interroger sur les rôles qu'il joue ou pourrait mieux jouer à l'avenir pour la ville dans son ensemble. *Les premiers partent du blanc⁴³² sur la carte et se demandent par quoi et comment ils doivent le remplir ; les seconds raisonnent à partir des richesses du territoire et de ce qu'ils en ressentent, afin de préciser les rôles actuels et potentiels qu'il peut ou pourrait remplir pour l'agglomération parisienne.* Ainsi, pour les acteurs locaux, le Plateau de Saclay présente des qualités et des enjeux qui « résonnent » souvent à l'échelle de tout le grand sud/sud-ouest parisien, voire concernent l'Île-de-France dans son ensemble. En conséquence, ils considèrent cet espace comme hautement stratégique et symbolique, éventuellement pour des motifs variés, mais jamais exclusifs. Au même moment cependant, de nombreux acteurs institutionnels, les grands élus en particulier, pensent le Plateau de Saclay à l'échelle du seul secteur avoisinant, les enjeux du regroupement de communes voulus par la loi Chevènement accaparant l'essentiel de leur réflexion.

Non seulement la quasi-totalité des acteurs de la seconde phase d'entretiens récuse l'idée selon laquelle le Plateau pourrait constituer un vide, mais l'activité agricole constitue à leurs yeux

⁴³² Couleur de tous les possibles, synthèse de toutes les couleurs, l'espace agricole apparaît en blanc sur les cartes I.G.N., par opposition au vert de l'espace forestier et aux multiples couleurs que revêt l'espace urbanisé selon la carte considérée.

un élément majeur de l'identité de ce territoire et une pièce maîtresse du ou des enjeux identifiés. Chacun tenant ce propos, il en résulte que l'activité agricole se retrouve au cœur de l'ensemble des enjeux identifiés pour ce territoire, qu'elle en constitue même une sorte de *point nodal* pour beaucoup ; d'aucuns, pourtant responsables de centres de recherche, voient même en elle *l'âme de ce territoire*. Tout en reconnaissant que l'agriculture constitue une modalité inégalée pour maintenir et gérer un vaste espace ouvert, les grands acteurs rencontrés lors de la première phase d'entretiens n'abordent souvent la question agricole qu'en y étant expressément invités. Spontanément, ils raisonnent plutôt par grande dichotomie, les termes des oppositions qu'ils soulignent ne laissant guère de place à l'agriculture elle-même : environnement/développement technologique, chlorophylle/matière grise, gauche/droite, Massy/Les Ulis...

L'agriculture, point nodal des grands enjeux du territoire



À l'issue de la seconde série d'entretiens, l'agriculture apparaît comme une clé de voûte du territoire, un rôle actuel et potentiel que les agriculteurs, comme les institutions, étaient loin de soupçonner.

4.2.- Le véritable défi : un développement de qualité reconnaissant l'existence d'un seuil de rupture, aussi bien quantitatif que qualitatif, à ne pas dépasser

Pour la quasi-totalité des acteurs rencontrés en seconde phase d'entretiens, « *figer le territoire du Plateau n'est ni réaliste, ni souhaitable* ». Tous reconnaissent la réalité des problèmes de circulation ou bien encore d'isolement, et conviennent qu'un certain développement urbanistique s'avère inévitable, sinon nécessaire. Les positions sont donc nettement moins tranchées que lors de la première série d'entrevues. L'idée d'une recherche de composition constructive entre les divers éléments et les différentes richesses du Plateau paraît également plus naturelle aux acteurs locaux. Ces derniers revendiquent ainsi un « *développement de qualité* » ou un « *développement harmonieux* », qui prenne vraiment en compte tous les aspects du Plateau. Ils préfèrent de beaucoup ces formulations au terme d'« aménagement », un vocable réducteur à leurs yeux, synonyme d'infrastructures lourdes, de schémas et de plans auxquels ils ne croient guère, pour trois motifs.

- En premier lieu, ils connaissent mal les documents d'urbanisme relatifs au Plateau de Saclay. Surtout, ces documents ne leur inspirent pas confiance. En l'absence de tout signe distinctif - label, Parc, charte ou autre forme de classement... -, les acteurs locaux doutent en effet que le Plateau fasse l'objet d'un traitement adapté à son caractère exceptionnel et bénéficie d'un mode de gestion et de développement à la fois très contrôlé et très innovant. Invités à réagir sur le seuil des « 2000 hectares agricoles réservés », ils manifestent, pour la plupart, une grande perplexité, considérant qu'« *aujourd'hui, on dit 2000 hectares et puis demain, ce ne sera plus que 1500, puis les choses se développant, il faudra bientôt se résoudre à 1000...* ». Et chacun de considérer, sur la base d'exemples concrets, que les schémas d'urbanisme finissent toujours par être changés. Il suffit d'un nouveau conseil municipal pour qu'un Plan local d'urbanisme (PLU) soit modifié. Les pressions exercées pour un déclassement de la vallée de la Bièvre, l'implantation brutale de Danone, le projet de multiplexe sur la commune de Bièvres poussé par le Conseil Général de l'Essonne sont évoqués, parmi dix autres cas, pour illustrer la fragilité des décisions arrêtées et la facilité de les contourner. Plus foncièrement, sans même jeter la pierre à quiconque, nombre d'acteurs considèrent que la spirale du développement exerce une pression insoutenable sur les élus, incités à favoriser toujours plus l'expansion de leurs communes ou encore à convoiter sans fin de nouvelles taxes professionnelles.

- En second lieu, le paramètre quantitatif de 2 000 hectares ne leur paraît pas suffisant : « *la superficie n'a pas de sens en soi, ce n'est pas une garantie de qualité ; à la limite, l'important c'est moins la superficie que ce que l'on en fait et ce pour quoi on le fait* », tel est le sentiment général. En cela, une grande majorité des acteurs locaux rejoint plusieurs acteurs institutionnels de la première phase d'entretiens, en général intéressés avant tout par les aspects environnementaux, pour estimer que « *le seul moyen de réellement conserver un grand espace ouvert sur le Plateau de Saclay, avec une activité agricole bien vivante, consiste à lui trouver un sens pour les citoyens d'une part, pour la recherche d'autre part, afin que les élus locaux soient aussi fiers de leurs agriculteurs que des centres high-tech qu'ils accueillent à bras ouverts* ».

- Enfin, la quasi-totalité des interlocuteurs estime qu'il existe un seuil d'urbanisation à ne pas dépasser, au-delà duquel, le développement du Plateau risque d'échapper à tout le monde : « *des options seront prises qui invalideront plus ou moins complètement la possibilité d'avoir une agriculture viable et susceptible de répondre aux différents enjeux évoqués par les uns et les autres* », telle est l'opinion générale. Sur ce plan, les acteurs, dans leur grande majorité, ressentent qu'« *on se rapproche rapidement du seuil en question, alors que des extensions urbaines et des projets routiers se multiplient sur le Plateau*. Il est cependant essentiel de noter que, manifestement, un tel seuil n'est pas ressenti comme exclusivement quantitatif. Si aucun n'interlocuteur ne s'avance pour donner un nombre d'hectares en dessous duquel ne pas descendre, c'est aussi qu'il ne s'agit pas seulement d'une affaire de chiffres pour reprendre les propos de plusieurs acteurs. « *À la limite, c'est moins la superficie non urbanisée que la qualité de cet espace qui compte vraiment* », affirment plusieurs personnes. Certains agriculteurs renchérissent, considérant qu'ils préféreraient bien vivre, en bonne intelligence avec les populations environnantes, sur 1 700 à 1 800 hectares, plutôt que de poursuivre dans les conditions actuelles, voire dégradées, sur une surface protégée de 2000 hectares.

4.3.- Une période charnière

Pour la plupart des acteurs rencontrés en seconde phase d'entretiens, le Plateau de Saclay se situe aujourd'hui à un *point de bifurcation*. Beaucoup ressentent nettement la pression de la ville se faire beaucoup plus forte et ils estiment qu'une période de choix essentielle s'ouvre désormais. Ne pas choisir conduirait inéluctablement au dépassement du seuil évoqué plus haut. À plus ou moins brève échéance, cela reviendrait à faire une croix sur certains enjeux liés au Plateau, et, *a fortiori*, à perdre sans doute une bonne partie de l'activité agricole. Il est frappant de voir avec quelle netteté la majorité des acteurs rencontrés considère que *sans reconnaissance explicite et*

vigoureuse des enjeux évoqués plus haut, ces derniers seront toujours en position de faiblesse, donc d'omission, par rapport à l'argument d'autorité du développement économique et de l'emploi.

En conséquence, pour le plus grand nombre, ils se rejoignent dans la formulation du scénario tendanciel.

Hormis quelques-uns affichant un certain optimisme et d'autres qui se refusent à conjecturer quant au devenir, tant les inconnues leur paraissent nombreuses, l'immense majorité des interlocuteurs exprime en effet des *anticipations négatives*, dans le cas où aucun changement notable ne se produirait dans un avenir proche. La plupart des personnes rencontrées en première phase d'entretiens craint en effet que les différents acteurs et institutions concernés par ce territoire ne parviennent pas à se mettre d'accord pour envisager de manière globale et cohérente son devenir. Dans ces conditions, le risque est grand que *"ça continue comme aujourd'hui, avec des décisions et des actions au coup par coup, sans véritable projet ou dessein d'ensemble ; dès lors, le Plateau sera grignoté progressivement par couronnes successives, son unité s'étiolera ... »*.

En ce qui concerne les interlocuteurs rencontrés lors de la seconde phase de l'audit patrimonial, les termes du scénario tendanciel sont encore plus tranchés : *« Sans action spéciale aujourd'hui, le Plateau sera déjà bien amputé dans vingt ans, et, dans cinquante ans, il n'y aura plus de Plateau : tout ce qui restera de l'agriculture, ce sera un écomusée »*.

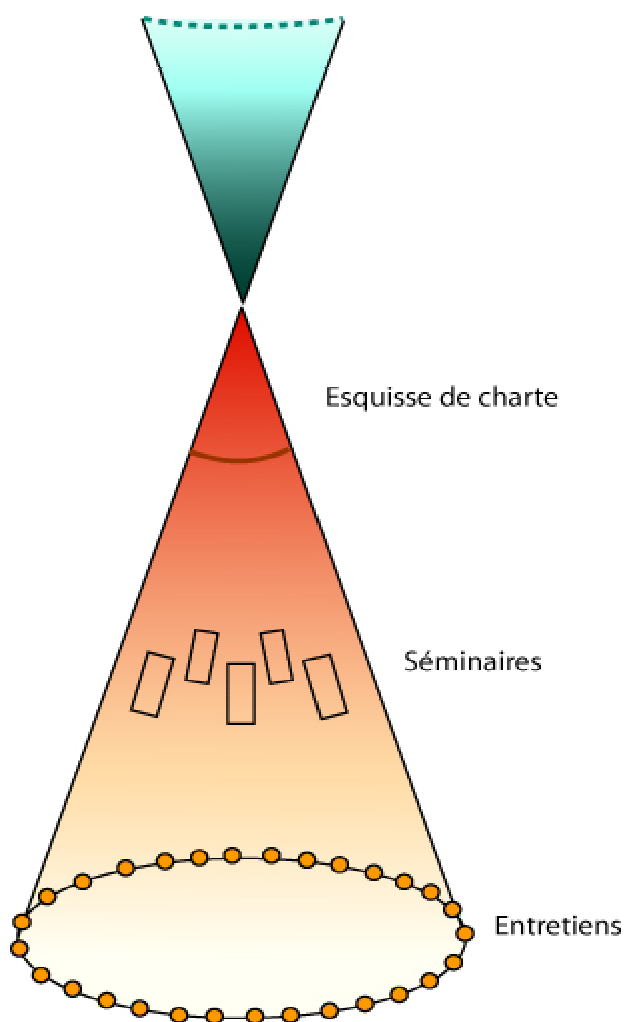
Enfin, la plupart des interlocuteurs se dit convaincue que le devenir du Plateau à vingt ans se joue aujourd'hui, tant est fort le sentiment de *fragilité* des équilibres, tant la situation actuelle leur paraît *« métastable »*⁴³³. Pour beaucoup, les décisions qui seront prises dans les tous prochains mois et années seront déterminantes ; sans choix clair et sans volonté forte, ce territoire ne pourra pas garder longtemps son caractère exceptionnel.

⁴³³ Bien que relativement stable en apparence, la situation, replacée dans une approche plus globale, s'avère en réalité susceptible de grande instabilité.

5- Un autre monde est possible

Au-delà de la diversité d'expertise recueillie lors des entretiens, de grandes sensibilités sont apparues, qu'un premier effort d'organisation a permis de circonscrire au travers des cinq grandes variations sur le vivant explicitées plus haut. Dans un souci d'approfondissement de la réflexion et en vue de l'établissement d'une charte-projet, il devenait nécessaire de passer du stade des entretiens individuels à une phase d'approfondissement et de structuration de projets. Plutôt que de réunir immédiatement l'ensemble des acteurs, il est apparu préférable de commencer de les rassembler par familles de sensibilité au regard de la problématique posée. Les cinq grands enjeux identifiés plus haut (cf. p. 508) ont servi de trame à l'organisation de cinq séminaires de stratégie.

LE PROCESSUS D'INTÉGRATION PROGRESSIVE MIS EN ŒUVRE ET SES GRANDES ÉTAPES



Utilisé dans la synthèse finale de la démarche patrimoniale, ce schéma se lit de bas en haut. Il symbolise un processus d'organisation progressive de la complexité et de « condensation » de l'expertise des différents acteurs et séminaires jusqu'à l'émergence d'un projet commun négocié. Préfiguré par l'esquisse de charte, ce projet commun correspond à un nouveau point de départ, figuré par l'ouverture du cône bleuté.

5.1- Organiser la complexité sans la réduire : l'étape des séminaires

Par sa thématique, chacun des séminaires présentait l'intérêt de ne pas être composé uniquement d'acteurs réunis en vertu d'une même profession ou d'une même appartenance affichée, mais par l'existence d'une communauté potentielle d'intérêt et de projet.

La « traduction » que chaque acteur faisait de la problématique de la démarche a déterminé sa participation à un séminaire plutôt qu'à un autre. Ainsi, l'ensemble des acteurs concernés par le bien-être de l'individu et l'identité du territoire se sont-ils retrouvés dans le séminaire « *Espace de respiration, milieu de vie et identité du territoire* »⁴³⁴. Ce séminaire a réuni des représentants d'associations de défense du Plateau de Saclay, des ingénieurs de l'équipement, des chercheurs et des cadres d'entreprises, des résidents, des représentants d'administrations, tous ayant en commun cette même préoccupation, indépendamment de leurs profils divers. Le séminaire « *Éducation au processus du vivant, lien social et échanges culturels* » a de même rassemblé des acteurs d'origine très variée (éducateur, responsable paroissial, Président d'associations culturelles et sportives, représentant de ferme pédagogique, enseignant), leur point commun étant un intérêt premier pour les échanges culturels, l'éveil de l'homme et la formation du citoyen de demain. Le séminaire « *Eau, biodiversité et paysage* » a réuni des spécialistes de ces questions (Agence de l'eau, botaniste...), des membres d'associations de conservation de la nature, des représentants des instances de la chasse, un agent de l'O.N.F., des responsables de l'environnement au sein de collectivités territoriales (Département et Région). Le séminaire « *Caractère et qualité du site pour la recherche et les activités économiques* » regroupait des cadres de la recherche privée et publique, des chefs d'entreprises, un gérant d'hôtel, des représentants de l'État-aménageur-et-développeur et des communes concernés par les questions de développement et de high-tech, une responsable du tourisme scientifique.

La composition du cinquième séminaire, dénommé « *Économie et performance agricoles* », a rompu avec le principe de pluralité socioprofessionnelle exposé ci-dessus. Cela, afin que les différents opérateurs agricoles du Plateau parviennent à parler d'une seule voix, et sachent présenter un projet cohérent, alors qu'ils étaient jusqu'alors extrêmement dispersés dans leurs revendications, leurs relations s'étant distendues au fil du temps, au point d'ailleurs de ne même plus savoir s'ils partageaient vraiment quelque chose en commun. Ce séminaire présentait toutefois une certaine variété, les responsables des différents centres agronomiques présents sur le Plateau, ainsi qu'un gestionnaire de pension de chevaux et le directeur d'une grosse pépinière (Allavoine) prenant place à côté de la douzaine d'agriculteurs.

⁴³⁴ Les titres des cinq séminaires reprennent les principaux thèmes et mots-clés des cinq grandes variations sur le vivant, exposées plus haut. Ils ont été établis avec les membres de l'association « La Terre et la Cité ».

Après la phase des entretiens, celle des séminaires avait pour objet de parvenir à l'expression organisée et partagée de projets soutenus par l'ensemble des participants à un séminaire. Deux grands objectifs étaient donc recherchés :

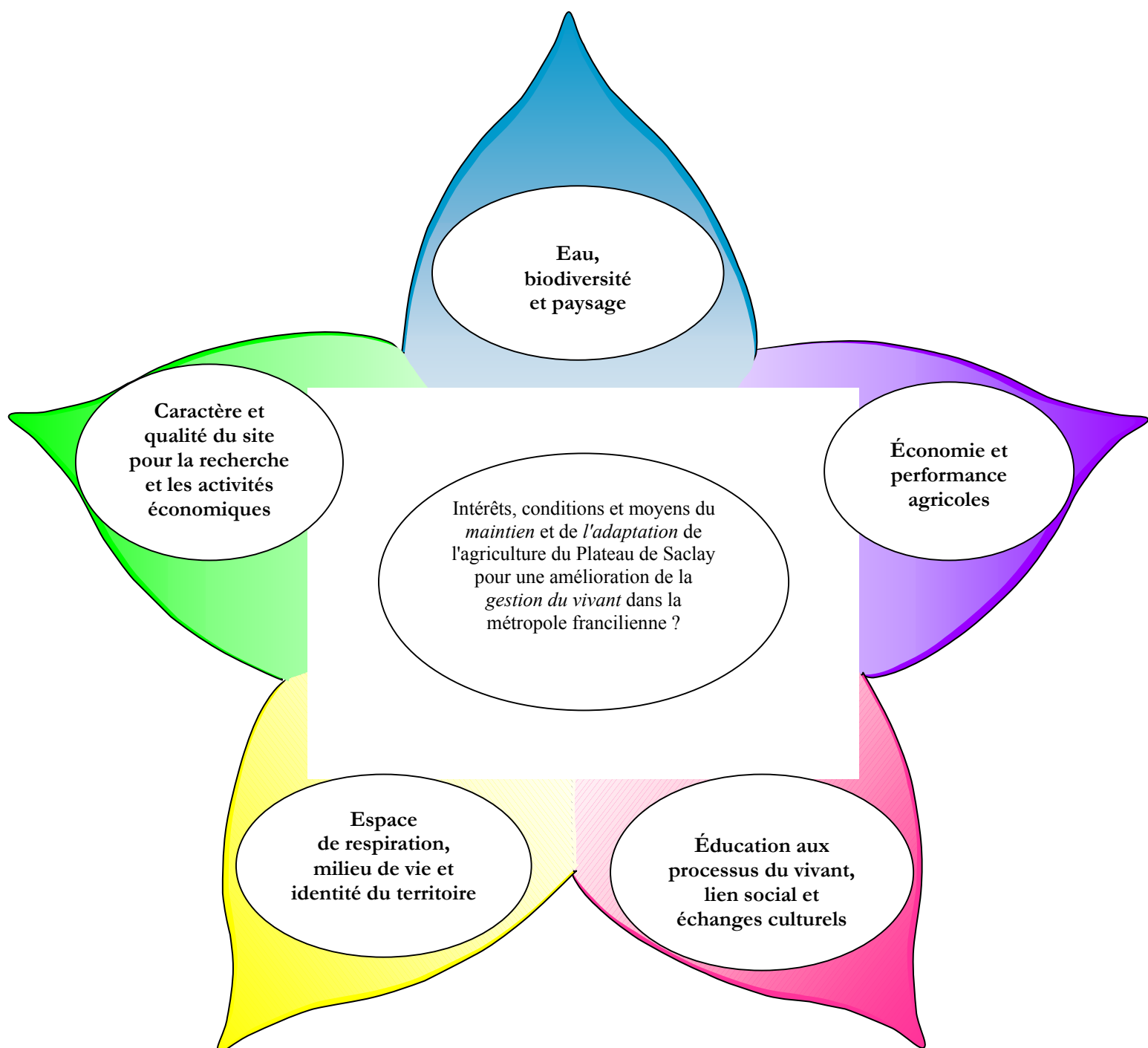
1. Passer de l'expression d'une expertise individuelle dans l'audit à une expression de groupe, afin de lui donner une portée plus considérable ;
2. Créer une communauté de projet, en permettant aux acteurs de se mieux connaître et en les aidant à structurer leur projet et leur pensée d'une manière telle qu'elle puisse recueillir l'adhésion d'autres sympathisants.

La constitution de chacun de ces séminaires visait, par dessus tout, à générer une expertise et une force de proposition nouvelles. N'ayant aucune légitimité officielle, ces séminaires ne pouvaient tirer leur autorité que de leur capacité à innover, par la profondeur de leur diagnostic comme par la qualité des propositions d'actions et du projet d'ensemble. Les participants de chaque séminaire se sont réunis à trois reprises, de janvier à avril 2003. Chaque séance a duré de trois à quatre heures. Pas moins de quatre-vingts personnes, sur un total de cent cinq qui avaient été invitées, ont participé avec assiduité à ces séminaires. La grille de déroulement de chaque séminaire fut exactement celle retenue pour les entretiens individuels : la première réunion a été consacrée au registre d'identification de la situation et des problèmes, la seconde aux registres de diagnostic de l'action engagée et de prospective, la troisième aux propositions d'actions. La seule différence venait de ce que chacun, à tour de rôle et devant les autres participants, prenait la parole pour exposer sa position. Progressivement, les points d'accords se révélaient d'eux-mêmes. L'enrichissement de l'expertise se faisait automatiquement, chaque acteur prenant acte de ce que venaient de dire les participants avant lui, et apportant les compléments ou les rectifications qui lui paraissaient nécessaires. Suite à cet échange de vues, un compte-rendu des tours de table, reprenant la grille des séminaires, était transmis aux participants, afin que ceux-ci puissent en valider les termes à la réunion suivante.

Le facilitateur devait faire face à trois difficultés. Il s'agissait tout d'abord de gérer les temps de parole de manière à ce que chacun puisse s'exprimer pleinement. Il convenait ensuite de rédiger et d'organiser les propos des acteurs en veillant d'être fidèle à leur pensée, mais en faisant aussi en sorte qu'ils soient parfaitement lisibles et compréhensibles de l'extérieur. Il fallait enfin aider les acteurs à trouver des formulations susceptibles de contenir les nuances de diagnostics et de propositions du groupe tout en étant suffisamment précises, ambitieuses et constructives. Ces séminaires se sont déroulés dans de très bonnes conditions, avec une réelle satisfaction des participants. La tenue générale des documents, notamment le dernier registre des propositions, a été

fortement appréciée. La phase de leur validation finale a pris un mois et demi, chaque participant étant contacté individuellement par le facilitateur, afin de savoir ce qu'il pensait du document, s'il souhaitait y apporter des modifications, enfin s'il était prêt à le soutenir publiquement de son nom. À quelques correctifs mineurs près, tous les participants ont validé ces documents et accepté que leur nom et leur fonction y figurent.

Les cinq séminaires de stratégie



Les participants aux cinq groupes d'acteurs ont organisé leur diagnostic et leur projet sur la même question centrale, mais en approfondissant une dimension ou un thème plus spécifique, sans pour autant que celui-ci soit restrictif comme le suggère la jonction des bases des différents lobes du schéma.

Composition des cinq séminaires (2 pages)/P1

Composition des cinq séminaires (2 pages)/P2

5.2- Vers une intégration d'ordre supérieur : l'esquisse de charte

Chaque séminaire ayant pour vocation d'approfondir plus spécialement certains aspects de la gestion du vivant, le risque était d'obtenir cinq projets parfaitement cohérents et intéressants en eux-mêmes, mais difficilement compatibles ou relevant tout simplement de considérations par trop éloignées pour pouvoir être réunis dans un projet intégrateur. D'ailleurs, certains élus locaux n'ayant pas pris part aux travaux des séminaires ne se privaient pas d'afficher leur scepticisme, considérant qu'ils voyaient mal comment les responsables de la recherche, les agriculteurs et les associations de défense du cadre de vie pourraient parvenir à trouver un terrain d'entente non réduit à sa portion la plus congrue.

Deux formules se présentaient alors. Ou bien les participants des différents séminaires étaient réunis en vue de la mise en commun de leurs travaux et propositions. Ou bien l'équipe de facilitation réalisait elle-même le travail d'intégration sur la base des projets établis par les cinq séminaires. Cette dernière voie fut rapidement préférée, car, d'une part, les délais pour aboutir à une esquisse de charte étaient brefs, et, d'autre part, l'exercice de mise en commun paraissait beaucoup plus aisé à réaliser par l'équipe de facilitation elle-même. En réalité, le travail d'intégration s'est borné à la réorganisation de l'intégralité des propositions d'actions des cinq séminaires autour de cinq objectifs majeurs, largement partagés par les différents séminaires, bien que formulés de manière légèrement différentes. La formulation des propositions d'actions concrètes n'a fait l'objet d'aucune modification de la part de l'équipe de facilitation. Seuls les cinq grands objectifs ont été conçus par elle, chaque mot, chaque construction de phrase visant à rendre compte au mieux de ce que les participants des cinq séminaires étaient prêts à soutenir.

Dans les lignes qui suivent, il ne s'agit pas de présenter en détail l'ensemble des propositions d'actions, mais d'explicitier l'esprit ayant présidé à l'établissement de l'esquisse de charte, partagé par l'ensemble des acteurs et exprimé au travers des cinq grands objectifs mis en exergue.

Double page grands objectifs/enjeux

I- RECONNAÎTRE LE CARACTÈRE EXCEPTIONNEL DU PLATEAU DE SACLAY

Le première recommandation commune aux cinq séminaires, la plus manifeste aussi, porte sur la reconnaissance officielle du caractère exceptionnel du Plateau de Saclay à l'échelle de la métropole francilienne. Tous les participants en font une condition forte et préalable à tout projet. Il est tout à fait remarquable qu'ils se rejoignent sur ce point crucial, alors que les séminaires concernaient de prime abord des qualités du territoire et du vivant très différentes. Trois grandes raisons fondent cette demande :

- Le constat qu'un grand espace ouvert de ce type, entouré d'une telle concentration de structures de recherche, à proche distance du centre d'une capitale-mégapole, et de surcroît encore tenu par une activité agricole bien vivante, constitue un cas d'espèce, une singularité à l'échelle mondiale⁴³⁵, en bref, une rareté dont il convient de prendre la mesure.
- Au-delà de cette caractéristique fondamentale, le Plateau de Saclay comporte une densité d'enjeux tout à fait exceptionnelle, d'importance stratégique pour la région francilienne : il abrite un formidable groupement de chercheurs et de centres d'enseignement supérieur ; il présente des possibilités exceptionnelles en matière de reconquête de la gestion de la qualité de l'eau et de la biodiversité ; il a la capacité d'offrir un grand espace de respiration et d'équilibre pour l'individu et la ville en général ; enfin, il est susceptible de constituer un pôle de pédagogie aux processus du vivant.
- Ce territoire revêt également une importance emblématique aux yeux de nombreux acteurs. Beaucoup y voient en effet une sorte de territoire-test de la capacité de la ville et de la société contemporaine à repenser leur mode de développement, à mieux gérer les problèmes et les maux qu'elles génèrent, à créer une « *ville plus durable* », parce que cela implique précisément la conciliation harmonieuse d'enjeux et de contraintes divers et variés. En bref, le Plateau de Saclay pourrait faire office de « laboratoire à ciel ouvert » du développement durable.

⁴³⁵ Plusieurs responsables de recherche, du privé comme du public, ayant eu l'occasion de fréquenter de nombreux pôles scientifiques et technologiques dans le monde entier, confirment la singularité du Plateau de Saclay, issue de la réunion de ces trois grandes richesses : 1. Entité naturelle à taille humaine, 2. Regroupement exceptionnel de chercheurs et de structures de recherche, 3. Grand espace ouvert à caractère agricole et rural marqué ... le tout à deux pas du cœur d'une capitale de rayonnement mondial.

Dès lors, il convient que l'ensemble des institutions, de l'État aux communes, en passant par la Région et le Département, s'accordent pour reconnaître qu'ils ont affaire à un territoire spécial, que le retentissement de chaque action, de chaque mesure, risque d'aller bien au-delà de ce seul secteur de l'agglomération parisienne. De là aussi, la nécessité selon de nombreux acteurs de définir ou d'inventer un *régime d'exception* pour ce territoire, de le classer ou de lui conférer un label particulier, le risque étant grand, dans le cas contraire, qu'il soit traité sans l'attention qu'il mérite, au moment où des menaces importantes et des fragilités sérieuses se précisent quant à son devenir.

II- À TERRITOIRE EXCEPTIONNEL, PROJET EXCEPTIONNEL

La seconde conclusion qu'imposent de tirer les résultats des cinq séminaires s'oppose à l'idée courante selon laquelle le Plateau de Saclay n'intéresse personne et s'illustre, hélas, par une absence de projet. Les participants de chaque séminaire sont parvenus sans difficulté à établir un projet d'ensemble, nourri de plusieurs dizaines de propositions d'actions. Au-delà des différences de contenu d'un séminaire à l'autre, une grande unité de vue s'exprime en fait quant à l'esprit général du projet que sont prêtes à soutenir en quasi-totalité les cent cinquante personnes mobilisées par cette démarche.

Si tous les acteurs ont en effet, dans leur grande majorité, une sympathie évidente pour les questions de recherche et de haute technologie, ils n'estiment pas en revanche légitime de subordonner et encore moins de sacrifier à ce seul enjeu les autres dimensions du territoire qui leur paraissent importantes. À leurs yeux, les enjeux qu'ils promeuvent sont tout aussi légitimes et relèvent aussi de l'intérêt général ; mieux, ils confortent et enrichissent le projet scientifique en lui conférant une dimension territoriale et une originalité mondiale. Aussi, pour tous ces acteurs, l'excellence⁴³⁶ ne doit surtout pas se cantonner à tel ou tel domaine high-tech, ni être réservée à telle ou telle frange du Plateau. C'est l'ensemble du territoire du Plateau qui doit être considéré comme un haut lieu de l'expérimentation, de la découverte et de l'innovation à tous égards. Moins qu'un projet de territoire, c'est un véritable *territoire-projet* qui est souhaité. Comme l'exprime un acteur : « *Si l'idée d'excellence appliquée à un territoire veut dire quelque chose, ce n'est pas tant en concentrant le génie de tel ou tel domaine high-tech – à ce compte là, tous les pôles high-tech pourraient se targuer d'excellence, ce qu'ils font d'ailleurs ! La véritable excellence doit s'étendre à l'ensemble des aspects du territoire ; et c'est précisément dans l'intensité de leur mise*

⁴³⁶ La notion d'excellence se trouve au cœur du projet de Centre d'Envergure Européenne porté par l'État et du Projet de territoire Massy-Saclay-Courtabœuf porté par le Conseil général de l'Essonne. En septembre 2003, les élus de la CAPS ont réalisé et publié une plaquette intitulée « *Notre projet de territoire. L'excellence dans tous les domaines* ». Les réflexions qui suivent au sujet de l'excellence visent plus ou moins directement les conceptions de l'excellence classiquement portées par les grandes institutions lorsqu'elles s'attachent avant tout aux aspects de développement et de haute technologie.

en relation, dans la recherche d'une synthèse réussie, qu'elle se réalise pleinement ou se discrédite platement. Cette alchimie-là est autrement plus difficile à réaliser. Dès lors, cela donne effectivement de la matière pour une véritable ambition ». En d'autres termes, un saut qualitatif dans la recherche de l'excellence doit être franchi : il ne s'agit plus de tendre à l'excellence dans tel ou tel domaine ; l'excellence est recherchée dans la composition réussie entre des richesses et des enjeux *a priori* très différents, dans la gestion complexe et fine de qualités du territoire et dans l'établissement de synergies entre ces qualités. Pour garder un caractère exceptionnel, ce territoire doit être exceptionnel à tous égards ou alors il sombrera dans la spécialisation, c'est-à-dire sera banalisé. Plus encore, c'est dans l'intensité des relations entre les différents aspects et enjeux de ce territoire que se réalisera ou non son caractère exceptionnel à l'avenir.

Cette recommandation, largement partagée par les cinq séminaires, contraste violemment avec l'approche de l'excellence aujourd'hui promue par l'État-développeur et certaines collectivités territoriales, comme le Département de l'Essonne. Depuis une vingtaine d'années en effet, le Plateau de Saclay est considéré avant tout dans les documents officiels sous l'angle de la recherche, de la haute technologie et de l'emploi. Il apparaît depuis peu comme un sous-ensemble du Centre d'Envergure Européenne ou une composante de l'espace à fort potentiel de développement Massy-Saclay-Courtabœuf. Au nom de l'intérêt général, la dimension recherche et high-tech tend à oblitérer aujourd'hui les autres dimensions du Plateau. Il apparaît qu'en fait, à force de chercher un projet-phare, les institutions ne savent plus reconnaître les vraies richesses de ce territoire, les différents enjeux auxquels il peut répondre et les fonctions qu'il peut remplir au profit de la métropole francilienne. Tour à tour, il a en effet été élevé au rang de grande ferme parisienne, de Grand Poumon vert ou encore de Silicon Valley à la française, c'est-à-dire toujours réduit à l'une de ses composantes maîtresses à l'exclusion des autres. Les institutions donnent ainsi l'impression d'être toujours à la recherche de l'Idée ou du Concept censés assurer un destin incomparable à ce territoire. Ainsi, l'essentiel de l'énergie, des moyens financiers et humains du DIPS était-il déjà dévolu à l'aménagement de la frange sud du Plateau (en voir trois illustrations aux pages suivantes).

Le plateau de Saclay selon les développeurs

Le logo de la CAPS

Tableau comparatif du décalage de perception

III- METTRE L'AGRICULTURE DU PLATEAU EN CONDITIONS DE RÉPONDRE PLEINEMENT AUX DIFFÉRENTS ENJEUX DE CE TERRITOIRE

Au début de la démarche patrimoniale, l'agriculture du Plateau de Saclay était comme une présence dont on ne parlait pas ; une composante du territoire visible de tous, mais dont on taisait jusqu'au nom. De sorte que tout le monde finissait par douter d'une demande sociale en la matière. Des élus pourtant attachés à la « chose agricole » sur le Plateau en venaient à penser qu'ils étaient peut-être les derniers à y être sensibles. Ils n'osaient donc plus employer le mot en public, se résignant à emprunter celui, plus « neutre », d'environnement. Les associations de défense du Plateau de Saclay, quant à elles, n'avaient plus de contact avec les agriculteurs depuis des années. En l'espace d'une année, une nouvelle « socialisation » de l'agriculture du Plateau s'est opérée. En témoigne la reconnaissance par quatre séminaires (hors le séminaire réunissant les acteurs agricoles du Plateau) de l'agriculture comme une composante majeure et essentielle du territoire, et la nécessité d'un accompagnement par les collectivités de cette agriculture, pour qu'elle puisse effectivement réaliser les mutations qui s'imposent, afin de répondre aux différents enjeux et attentes de qualité. Que sur cent vingt personnes auditionnées, offrant une variété maximale de profils et de centres d'intérêts, plus des trois quarts en arrivent à dire que l'agriculture forme, en quelque sorte, la clé de voûte du caractère exceptionnel du territoire, ne peut laisser indifférent. Que les cinq séminaires reconnaissent un rôle actuel et potentiel aussi déterminant à l'agriculture par rapport aux qualités du territoire qu'ils recensent porte une signification considérable.

En réponse à la faiblesse des argumentaires des acteurs institutionnels et des élus pourtant favorables à l'agriculture, les séminaires expriment trois niveaux de motivations, jusqu'alors non formulés publiquement :

- L'agriculture apparaît tout d'abord comme une *modalité inégalée* pour gérer un grand espace ouvert non bâti, avec toutes les qualités induites qui en relèvent. La quasi-totalité des participants aux séminaires s'accorde pour reconnaître que ces qualités disparaîtraient à jamais avec une forêt. D'ailleurs, l'idée d'implanter une forêt sur le Plateau déplaît à presque tous les acteurs : les forêts sont déjà abondantes dans le secteur, et beaucoup, instruits par la tempête de 1999, doutent de la réussite d'un tel projet ; au surplus, la « voie de la forêt » est ressentie par beaucoup d'acteurs comme une solution de facilité, voire une *involution* considérable, une sorte de retour avant l'an mil qui préfigure plutôt l'isolement et le repli sur soi que l'ouverture aux autres et au monde.

- En soi, l'agriculture confère une identité unique à ce territoire et renforce son contraste avec la ville environnante. À la différence d'un parc arboré, auquel personne ne croit d'ailleurs, elle présente un caractère vivant, rythme les saisons, constitue un élément de variété paysagère, offre un support d'éducation potentiel aux processus du vivant.
- Enfin, il est aussi possible de faire de l'agriculture du Plateau un pôle d'innovation et d'expérimentation à part entière⁴³⁷, susceptible d'une part de contribuer à l'excellence globale de ce territoire, d'autre part d'en renforcer le rayonnement, en l'inscrivant dans un cadre singulier au niveau mondial. D'ailleurs, dans chaque séminaire, des participants se disent convaincus que « *la vraie modernité consiste davantage en l'existence d'une ville ou d'un pôle high-tech dans un territoire rural et naturel, géré de manière innovante, qu'en un parc plus ou moins bien entretenu, comparable à tant d'autres* ».

Bien entendu, cela ne signifie pas que l'agriculture actuellement pratiquée sur le Plateau donne pleine satisfaction. La plupart des interlocuteurs aimerait qu'elle tisse beaucoup plus de liens avec la ville, propose des activités, des services et des produits diversifiés et de grande qualité, soit un pôle d'éducation et d'éveil au vivant pour les adultes et les enfants, mais également de recherches et de développement de « pratiques culturelles durables », inaugurant de nouvelles relations entre consommateurs et producteurs. En somme, ces acteurs aspirent à ce que le Plateau devienne aussi un pôle de renouvellement de l'agriculture et des rapports villes/campagne.

Au moment où ces conclusions se précisaient, la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay décidait de ses grandes compétences et de leur répartition entre délégués des communes-membres. Des techniciens de la Communauté, bien au fait des développements de la démarche patrimoniale, suggérèrent de faire apparaître explicitement l'agriculture parmi les différents domaines de compétence de la CAPS. L'équipe de direction s'y opposa, considérant qu'il était déjà bien assez de définir une compétence en matière d'environnement. De même, alors que les travaux préparatoires à l'Agenda 21 du Département de l'Essonne avaient été marqués par un soutien large et massif à une pérennisation de l'agriculture du Plateau de Saclay, le Projet de Territoire Massy-Saclay-Courtabœuf n'accorde qu'une place secondaire à l'agriculture qu'il fonde de surcroît dans la catégorie des préoccupations environnementales.

⁴³⁷ La présence de plusieurs instituts agronomiques sur le Plateau ainsi que l'environnement scientifique tout à fait exceptionnel dans le domaine des sciences du vivant allié à la présence d'agriculteurs dynamiques et performants confortent le réalisme et le potentiel de cette perspective.

IV- NÉCESSITÉ D'UN PILOTAGE UNITAIRE

Alors qu'ils ont travaillé à huis clos, les cinq séminaires sont parvenus au même constat de « pulvérisation »⁴³⁸ ou de non-coordination de la décision au sein de la sphère publique. À tel point d'ailleurs que les participants à certains séminaires se refusent à dire quels sont aujourd'hui les acteurs les plus influents, tant les processus à l'origine des décisions leur paraissent désordonnés et aléatoires. En fait, l'atomisation de la décision, la pluralité d'acteurs, de logiques et d'approches se vérifie au sein même des institutions et des collectivités territoriales. Pour le seul projet d'élargissement de la route départementale 36, interviennent trois services du Conseil Régional, dont le mode de raisonnement diffère foncièrement. Les processus mis en œuvre par l'État et le Conseil Général afin de remédier à ce problème s'avèrent décevants : ils n'ont pas permis de combler l'absence de vision ou de projet d'ensemble à l'échelle du territoire du Plateau. Le débat officiel se cantonne, dans ces conditions, à une question de proportion entre espace urbanisé et espace non urbanisé, indépendamment de toute réflexion quant aux qualités importantes du vivant et du territoire. Au surplus, tous les acteurs, qu'ils soient responsables d'organismes scientifiques, gérants d'hôtels ou de restaurants, agriculteurs, résidents, défenseurs de l'environnement ou agriculteurs, se plaignent de ne pas être écoutés dans leurs besoins et attentes respectifs. Tous se disent inquiets quant au devenir d'un territoire où règne *l'indétermination*.

La quatrième exigence fondamentale sur laquelle s'accordent les cinq séminaires consiste donc à demander instamment qu'une approche plus unitaire du territoire soit recherchée. Deux séminaires en font même un objectif majeur, une condition forte avant tout projet digne de ce nom. À projet exceptionnel, démarche exceptionnelle en somme.

Les participants ont cependant des difficultés pour préciser concrètement le mode d'organisation à envisager. Les propos demeurent assez généraux, allant de la mise en place d'une sorte de « Conseil des sages » à une instance rassemblant tout le monde autour d'une table pour rechercher une approche plus globale et plus unifiée de ce territoire.

D'autres précisions sont données :

- 1- Beaucoup d'acteurs demandent à être beaucoup plus étroitement associés à la prise de décision quant aux choix des destinées de ce territoire, depuis la conception globale de son aménagement jusqu'à la réalisation des projets. De nouvelles méthodes de participation des populations, d'implication des différents acteurs de ce territoire paraissent essentielles à beaucoup de personnes, d'autant que les projets auxquels ils aspirent pour le Plateau ne

⁴³⁸ Plusieurs participants aux séminaires ont tenu à ce que ce terme soit mentionné dans les rapports de synthèse.

peuvent être entièrement pris en charge par des collectivités, mais postulent au contraire la participation de nombreux acteurs et de nombreuses institutions. Cela traduit le sentiment de plus en plus net, mais pourtant encore peu explicité, que ce territoire constitue un véritable « *bien commun* », non reconnu et non géré comme tel.

- 2- De nombreux acteurs ressentent le besoin d'un chef d'orchestre, capable de replacer les enjeux de ce territoire au bon niveau, c'est-à-dire à l'échelle de la métropole francilienne. Ils estiment souvent qu'il revient à la Région de définir les grandes orientations pour ce territoire, en vertu des nouvelles compétences qui lui incombent en matière d'aménagement du territoire, donc de politique globale de la ville. Assez souvent, les acteurs soulignent que la Région ne doit pas pour autant se substituer aux acteurs locaux et aux autres collectivités territoriales.

V- PLACER LA GESTION DU TERRITOIRE SOUS LE SIGNE DU LIEN CONVIVIAL

La cinquième et dernière recommandation commune aux participants des cinq séminaires concerne l'esprit général nécessaire pour faire du Plateau de Saclay un modèle de développement territorial réussi. Au-delà des actions et des projets, les acteurs sont convaincus que le respect de l'autre, l'écoute véritable, l'échange convivial, le développement de la confiance, constituent les bases essentielles du processus constructif qu'ils appellent de leurs vœux. Il s'agit d'autant de conditions indispensables à l'émergence de la créativité, à l'identification des synergies, à l'ouverture aux autres et au monde, sans lesquelles toutes les solutions trouvées aux différents problèmes liés à ce territoire, demeureront sectorielles, banales et tôt ou tard contre-productives. Un ensemble de propositions d'actions concrètes en découle, depuis la création de lieux d'échanges, de rencontre et de convivialité sur le Plateau jusqu'à la mise en place d'instances et d'outils favorisant l'échange d'informations au sujet des différents acteurs et porteurs de projets, en passant par la construction d'une nouvelle identité pour le Plateau ou encore le développement de partenariats avec d'autres configurations territoriales voisines, en France ou à l'étranger.

5.3.- Proposition d'un dispositif de facilitation

Conformément au projet initial, l'équipe d'intervention devait jeter les bases de modalités institutionnelles adaptées à la mise en œuvre de la charte esquissée pour le territoire que constitue le Plateau de Saclay. La proposition de l'équipe de facilitation s'est appuyée pour ce faire sur les trois constats suivants :

1. Tout au long de la démarche patrimoniale, les acteurs mobilisés ont reconnu que le point névralgique quant au devenir du Plateau de Saclay résidait dans l'organisation d'une vision et d'une gestion plus *unitaire* de ce territoire. Leurs propositions en la matière demeurent cependant imprécises. À cheval sur deux départements, une Communauté de communes, une Communauté d'agglomération et l'extrémité d'un Parc naturel régional, considéré d'importance régionale, mais en même temps très convoité par l'État-aménageur-et-développeur, ce territoire est écartelé entre des entités territoriales, des institutions et des logiques très différentes.

2. Le Plateau et la question du devenir de son agriculture intéressent actuellement ou potentiellement de nombreuses entités territoriales. À celles précédemment citées, il convient d'ajouter la ville nouvelle de Saint-Quentin en Yvelines, l'aire métropolitaine de Massy, Les Ulis, et, plus généralement, une partie significative de l'ouest et du sud-ouest parisien. Il convient de noter cependant que ces entités ne se sentent pas concernées au même degré par la question de l'agriculture et du vivant sur le Plateau de Saclay.

3. Une démarche de gestion du territoire étendue à tous ses aspects correspond sans doute à un idéal. Elle paraît cependant peu vraisemblable aujourd'hui. Les évolutions institutionnelles récentes ayant abouti au retrait des communes des Yvelines et de la commune de Bièvres de la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay ont entraîné une nouvelle donne. Le mode de répartition du pouvoir de décision au sein de la CAPS consacre la suprématie des grandes communes urbaines. Au demeurant, les différents acteurs concernés par ce territoire défendent souvent des logiques peu compatibles de prime abord ou, en tout cas, ont plus l'habitude de s'opposer que de coopérer. Dans ces conditions, *il paraît peu réaliste de demander d'emblée aux multiples acteurs de construire ensemble un projet intégrant l'ensemble des dimensions du territoire.*

Eu égard au souci d'efficacité opérationnelle qu'exige *l'urgence* de l'action pour le maintien d'un tissu agricole sur le Plateau de Saclay, ces trois constats plaident en faveur de la mise en place d'un ***dispositif de facilitation, focalisé sur l'agriculture et le vivant***. Ils invitent également à **distinguer une position d'usage d'une position d'implication et de prise en charge**. Il revient donc aux quinze communes⁴³⁹ les plus directement concernées par l'agriculture et le vivant d'assurer la responsabilité la plus immédiate par rapport au Plateau et son agriculture. Comme en convient la plupart des acteurs mobilisés tout au long de cette démarche, le Plateau formant un tout avec les vallées au regard de la gestion du vivant et de l'agriculture, il est souhaitable d'étendre le projet de charte à l'ensemble de l'entité Plateau pour en faire une **charte de gestion patrimoniale de la qualité du vivant et de la qualité de l'agriculture du Plateau de Saclay, ainsi que des vallées de la Bièvre, de l'Yvette et de la Mérantaise**.

Dès lors, le dispositif de facilitation proposé comporte les caractéristiques suivantes :

1. Il demande tout d'abord de prendre la mesure de la *nouveauté du rôle politique* attendu de la part des élus, celui de *facilitateur* et d'animateur d'une *communauté de connaissance et d'action*.

2. Il apparaît ensuite souhaitable d'envisager comme instance politique, une structure intercommunale, capable de s'ouvrir progressivement à d'autres entités géopolitiques. Au service des acteurs publics et privés, cette instance doit leur permettre de se rencontrer, de communiquer et de négocier librement, mais de manière organisée, de façon à favoriser leur *engagement effectif dans la prise en charge de la qualité du territoire*.

3. Ce dispositif de facilitation serait mis en place pour une durée limitée de trois à cinq ans, au terme duquel une *évaluation* serait réalisée, les différentes parties décidant alors de prolonger ou non l'expérience.

Cette instance comporterait trois entités :

- Une **instance politique de facilitation**, pouvant être un Syndicat Mixte. Elle réunit les élus représentant les collectivités territoriales volontaires, prend les décisions, définit les orientations. Instance de responsabilité, elle vise à sécuriser la démarche patrimoniale en lui donnant l'engagement et la responsabilité politique nécessaires. Elle est composée d'un noyau dur correspondant aux représentants des quinze communes de l'entité Plateau ; un représentant

⁴³⁹ Il s'agit des communes situées sur le plateau ou en bordure immédiate, comprenant les communes de la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay, la commune de Bièvres et les cinq communes des Yvelines (Toussus-le-Noble, Châteaufort, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Buc).

en titre des structures intercommunales auxquelles appartiennent ces différentes communes ; des représentants des départements et de la Région, soit comme invités de droit, soit comme membres à part entière du syndicat mixte.

L'État, qui ne peut être partie prenante d'un Syndicat mixte, pourrait siéger au sein du Conseil de gestion patrimoniale.

- Un **conseil de gestion patrimoniale**. Il lui revient de donner des *avis*, si possible à l'unanimité, à la demande de l'instance politique ou sur proposition de ses membres. En amont de toute décision, il contribue à l'élaboration de projets et de propositions, mais sans avoir de fonction décisionnelle. Il est composé d'au moins trois collèges, un collège d'élus, un collège d'acteurs agricoles du Plateau et un collège de forces vives concernées par la qualité du vivant et de l'agriculture. Un conseil de personnes qualifiées l'assiste, composé notamment de représentants des différentes administrations. Le conseil de gestion patrimoniale est placé sous la présidence du Président de l'Instance Politique de facilitation, en présence du Préfet ou de son représentant.
- Une équipe de facilitation, composée de quelques facilitateurs de haut niveau, qui concourt à faire fonctionner ce dispositif au jour le jour, en préparant les réunions et en visant à un haut degré d'implication constructive des différents acteurs.

Ce dispositif pourra s'étendre de manière souple, à mesure que d'autres entités territoriales souhaiteront apporter leur concours à l'adaptation de l'agriculture du Plateau de Saclay pour une meilleure gestion du vivant dans la métropole francilienne.

Développements

Un an après le lancement de la démarche patrimoniale et alors que le processus s'avérait beaucoup plus lourd et difficile que prévu, le Conseil Régional, par la voix de chargés de mission de la Direction du cadre de vie et de l'environnement, a fait savoir aux Présidents des quatre Associations locales, que son engagement financier ne serait pas reconduit⁴⁴⁰, à tout le moins pour ce qui concernait la démarche de facilitation elle-même ; en revanche, le Conseil Régional se déclarait prêt à « *financer des actions* ». Il s'ensuivit force déception et incompréhension chez les Associations locales, les agriculteurs des différents sites et les équipes de facilitation. Les raisons de cette attitude s'avèrent complexes et n'ont d'ailleurs pas été complètement élucidées⁴⁴¹.

Il fut malgré tout décidé de poursuivre et d'achever le travail, jusqu'à la rédaction de l'esquisse de charte. Pour le Plateau de Saclay, six mois de travail supplémentaire furent nécessaires, à la charge financière intégrale de l'équipe de facilitation.

En juin 2003, trois documents ont été produits et diffusés auprès de l'ensemble des personnes ayant pris part à la démarche et auprès des instances et élus concernés par le Plateau, soit environ deux cents personnes. Constitué d'une centaine de pages, le premier document réunissait les deux rapports d'audit patrimonial correspondant aux deux premières étapes de la démarche. Le second document regroupait quant à lui les cinq projets-qualité issus des cinq séminaires de stratégie. Enfin, le troisième document correspondait à une synthèse des enseignements de la démarche en douze pages ; celle-ci servait d'introduction au plan d'actions consolidé, riche de vingt pages de propositions concrètes. Les frais d'édition de ces documents ont été intégralement pris en charge par l'Association « La Terre et la Cité ».

De nombreux participants à la démarche ont manifesté leur grande satisfaction à la réception des documents et félicité l'Association « La Terre et la Cité » pour le travail accompli, espérant que, sur cette base, le Conseil régional, saurait poursuivre et amplifier l'initiative. Plusieurs élus du secteur et de hauts responsables de l'administration ont également fait savoir tout le bien qu'ils pensaient du processus mis en œuvre et de ses résultats, en même temps qu'ils

⁴⁴⁰ La convention initialement signée entre le Conseil Régional d'Île-de-France, la Caisse des Dépôts et Consignations et la Société d'Agriculture et des Arts prévoyait un processus étalé sur trois années.

⁴⁴¹ En 2003, plusieurs évolutions ont abouti à la disparition de toute majorité politique claire au sein du Conseil Régional d'Île-de-France, l'exécutif ayant dès lors les plus grandes difficultés pour faire voter des mesures et des programmes en Commission permanente. Il semblerait toutefois que d'autres influences aient joué en défaveur du processus engagé dans les quatre territoires, trop incertaines cependant pour qu'il soit loisible de les évoquer ici.

assuraient les représentants des agriculteurs du Plateau qu'ils seraient consultés pour la réalisation du nouveau Schéma de cohérence territoriale (SCOT)⁴⁴².

En octobre 2003, la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay a organisé une réunion de présentation des résultats de la démarche devant les élus directement concernés par le Plateau, dont les élus des cinq communes des Yvelines⁴⁴³. Un élu des Yvelines s'est montré particulièrement motivé par la perspective d'une charte à l'échelle du Plateau de Saclay, en soulignant qu'elle était indispensable au maintien de la qualité de ce territoire, cependant que ses collègues de l'Essonne se montraient nettement plus hésitants⁴⁴⁴.

Au printemps 2003, les membres de l'Association « La Terre et la Cité » ont publié une plaquette de quatre pages, reprenant de façon synthétique les principaux résultats et les principales recommandations issus de la démarche patrimoniale, afin d'inciter les élus du secteur à reprendre les choses en main. Vingt mille exemplaires de cette plaquette ont été publiés et diffusés ; les frais de publication ont été pris en charge par le Président de l'Association et M. Jean-Marie Dupré, dans l'espoir que « *cela servirait à quelque chose* ». Les contacts avec les élus des collectivités locales, du département et de la Région se poursuivent, dans l'espoir que ces derniers s'approprient la démarche et prennent une initiative ambitieuse en rapport avec la gestion du vivant.

Dans les autres sites, des évolutions intéressantes se sont produites. Désireux d'avoir un lieu où se rencontrer tous ensemble, les élus des Yvelines viennent de constituer une instance de gestion patrimoniale à l'échelle de la plaine de Versailles ; cependant, aucune équipe de facilitation n'a été prévue dans le fonctionnement de cette instance. À Sénart, les relations entre les agriculteurs et les élus du Syndicat d'aménagement de la ville nouvelle se sont nettement améliorées : une esquisse de charte est en cours d'élaboration. Quant au site de Cergy-Pontoise, plusieurs groupes de travail s'efforcent de définir des plans d'actions concrets.

⁴⁴² Le SCOT est le nouveau document d'urbanisme qui devrait succéder prochainement au Schéma directeur local du Plateau de Saclay. Il s'avère très difficile de dire à quoi aboutira la révision de ce Schéma directeur, même si la plupart des élus du secteur affirment qu'ils entendent préserver les 2000 hectares de terres à vocation agricole ; les limites du SCOT sont désormais calées sur les limites de la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay, qui n'incluent jamais que les deux tiers de la partie supérieure du Plateau.

⁴⁴³ À la demande du Président de l'Association « La Terre et la Cité », cette présentation a été faite par l'équipe de facilitation, dont, en particulier, l'auteur de ce travail.

⁴⁴⁴ Les élus de la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay venaient de rendre public un mois plus tôt un document intitulé « *Notre projet de territoire. L'excellence dans tous les domaines* ».

Conclusion

Il est possible d'avoir deux lectures radicalement différentes des interventions réalisées dans les quatre territoires, au vu des suites qui leur ont été données.

Au nom d'une certaine efficacité et d'un certain pragmatisme, une première posture conclut à l'échec des démarches entreprises. « *Visiblement, cela ne marche pas* », « *À quoi bon déployer des méthodes aussi compliquées pour des résultats aussi faibles ou aussi incertains ?* », disent les sceptiques. Puisque la volonté politique ne se manifeste pas, puisque les acteurs ne suivent pas et préfèrent malgré tout s'opposer plutôt que de coopérer entre eux, autant en prendre son parti, autant en retenir une bonne fois pour toutes la leçon de réalisme. Dans d'autres contextes sociopolitiques, ce type d'intervention pourrait sans doute déboucher sur d'autres résultats. Quoiqu'il en soit, tout cela est beaucoup trop aléatoire pour inspirer l'action publique. Il est préférable d'en revenir à des formes classiques ayant fait leurs preuves ; au moment où se raréfient les moyens financiers, il convient de se recentrer sur les problèmes connus et les solutions pérennes. Synergies, jeux à somme positive, gouvernance, démarches participatives et développement durable, tous ces mots magiques et généreux valent seulement comme opium pour intellectuels. Décideurs, hommes d'action, acteurs responsables plus généralement, savent que les lois qui gouvernent le monde s'écrivent dans une autre langue que celle-ci. Non, les hommes ne sont pas faits pour s'entendre. Oui, les rapports de domination et de puissance dirigent le monde et continueront de le faire, encore et pour longtemps, jusqu'à preuve du contraire. En ce siècle d'incertitudes, si les utopies vont bon train, les expériences territoriales ici rapportées le montrent bien, elles ne parviennent pas à dépasser le stade des bonnes intentions.

Évidemment partagée par l'auteur de ce travail, une tout autre lecture privilégie le processus enclenché par rapport au résultat apparent et immédiat. Elle aperçoit des raisons sérieuses de ne pas s'avouer vaincu, dans un certain nombre de faits positifs :

- Du cas aubois à l'Île-de-France en passant par la Charente et l'Isère, la qualité des acteurs qui recourent aux démarches patrimoniales s'avère de plus en plus significative. Discrète dans le cas aubois puisque portée essentiellement par la Direction de l'Agriculture et de la Forêt de l'Aube, l'initiative prend de l'ampleur avec le cas Charentais, ne serait-ce que parce qu'elle associe, une fois n'est pas coutume, la Ligue pour la Protection des Oiseaux et l'Institution pour

l'Aménagement du Fleuve Charente, instance composée de grands élus départementaux. Soutenue par l'ensemble des représentants professionnels de la forêt et du bois du département, la démarche développée en Isère repose d'emblée sur un partenariat original et puissant. Dans le cas de l'Île-de-France enfin, l'intervention bénéficie du soutien appuyé de la présidence de la Région et d'associations territoriales composites, mais représentatives de la diversité humaine des différents territoires périurbains. D'une manière générale, responsables et acteurs s'engagent dans ce type de démarche après mûre réflexion. S'ils prennent ainsi le risque de la nouveauté, c'est d'abord parce qu'ils se retrouvent confrontés à des problèmes qu'ils ne savent plus gérer, les organismes spécialisés et les modes d'actions habituels ayant atteint, en ces domaines, leurs limites.

- La seconde raison d'espérer réside dans la nature même des processus mis en œuvre. En même temps que les partenariats à l'origine des demandes d'intervention se complexifient, la conception des interventions s'avère de plus en plus aboutie. L'Aube ne connaît qu'un audit d'exploration stratégique, bientôt suivi d'un audit d'approfondissement à l'échelle de la petite vallée de l'Arce. Dans le cas de la plaine inondable de la Charente, l'ampleur du territoire et le grand nombre de problèmes considérés conduisent à proposer aux commanditaires un audit patrimonial à deux échelles, l'échelle microterritoriale s'appuyant sur trois petits territoires.

Avec le travail effectué en Isère, un nouveau seuil qualitatif est franchi : l'audit patrimonial n'est plus un but en soi, mais le moyen d'établir une charte départementale, nourrie des approfondissements effectués dans six territoires distincts ; des séminaires de réflexion stratégique par familles d'acteurs complètent le processus méthodologique.

Les interventions réalisées en Île-de-France sur la question de l'adaptation de l'agriculture périurbaine reprennent l'architecture méthodologique de l'intervention iséroise, à une échelle encore supérieure : celle de la Région ; en outre, la conception originelle de l'intervention prévoit, après l'établissement d'une charte, un accompagnement du fonctionnement de l'instance de gestion en patrimoine commun.

Les budgets des interventions suivent une évolution parallèle à l'accroissement des problématiques et à l'extension géographique des territoires investis.

- Indépendamment de toute évaluation quant aux changements effectifs observés dans les relations entre acteurs, les résultats « objectifs » des démarches gagnent également en signification et en portée. Les interventions mobilisent en effet un nombre croissant d'acteurs, portent sur des territoires de plus en plus vastes et renvoient à des enjeux toujours plus considérables. Dans ces conditions, les espaces potentiels d'accord, révélés par confrontation des différentes expertises recueillies, s'avèrent d'autant plus remarquables qu'on les croyait inexistantes.

De fait, par les présentations orales et les documents écrits auxquelles elles ont donné lieu, les interventions réalisées ont considérablement enrichi le référentiel du débat, en mettant à la disposition d'un ensemble d'acteurs un type d'information entièrement nouveau, relatif au fonctionnement du système d'acteurs concerné par le problème posé. Une modification globale du « paysage stratégique » s'ensuit automatiquement, à tout le moins au niveau des idées et des thèses disponibles, sinon dans les actes et les comportements effectifs. De nouveaux horizons, de nouvelles voies de changement apparaissent, là où le discours ambiant réputait le problème insoluble ou les attitudes figées. Des conditions et des moyens nécessaires pour une approche renouvelée du problème sont reconnus, quand chacun croyait que les autres s'en désintéressaient totalement. En explicitant les différences d'appréciation et les intérêts préférentiels de chacun, le champ potentiel de l'action en commun se révèle distinctement, là où régnait la confusion la plus totale, là où les peurs et les inconnues alimentaient les plus grands antagonismes. Dans des contextes territoriaux aussi denses d'enjeux que le Plateau de Saclay, ce type de résultat constitue assurément une avancée, que l'ensemble des acteurs concerné par le territoire reconnaît immédiatement.

Cependant, il faut bien admettre que l'arrêt parfois brutal de certaines de ces démarches s'avère fort décevant. L'auteur de ces lignes en sait quelque chose : ce type d'intervention implique trop l'auditeur-facilitateur pour le laisser indifférent quand les développements du processus ne sont pas à la hauteur des espérances des acteurs mobilisés pendant de longs mois. Il n'en reste pas moins que, pour chacun des quatre territoires investis, la démarche patrimoniale a montré qu'un avenir désiré et partagé est vraisemblablement possible, là où tant de responsables ont manifestement capitulé, même si, en façade, ils continuent d'afficher un optimisme souverain. Montrer que des changements sont possibles quand plus personne n'ose y croire, montrer que, moyennant des conditions et des moyens pratiques bien identifiés, sont possibles d'autres voies que celles auxquelles les acteurs se résolvent sans conviction, voilà assurément l'incomparable bénéfice de ce type de démarche, quand bien même les responsables en poste rechignent à les faire devenir réalité.

Sauf rupture majeure, mais très aléatoire dans ses conséquences, les choses ne se transforment pas d'un jour à l'autre. L'artisan du changement doit agir dans un esprit de modestie. Qui sait si les modifications apportées aujourd'hui dans la perception des problèmes n'occasionneront pas, demain, de grandes évolutions ? Dans chacun des territoires, des acteurs ont clairement reconsidéré leur attitude par rapport à certaines questions et renouvelé les relations qu'ils entretenaient avec d'autres personnes. Des initiatives se développent, inimaginables hier encore. Certes, elles ne correspondent pas nécessairement au schéma et aux préconisations de l'équipe

d'intervention, mais elles ne sont pas négligeables pour autant. Et puis, d'autres cas l'ont montré, les processus de changement ont leur temporalité propre qu'il importe de savoir respecter.

Envisagé sous un angle de recherche-action, cette situation ne présente pas non plus de franche raison de désespérer. Au contraire, il est parfaitement normal et même prometteur, après avoir tenté de trouver une issue aux questions les plus immédiates et avoir beaucoup appris à cette occasion, de découvrir qu'un ordre de complexité supérieur se cache dans les données originelles. Progresser dans l'exploration de ces problèmes de second niveau requiert de prendre de la hauteur par rapport aux enseignements apportés par les différents territoires.

Aussi bien, confrontant les quatre cas exposés ci-dessus et leurs résultats, convient-il de s'interroger sur les raisons fondamentales des problèmes rencontrés dans la gestion de la qualité du vivant et sur les obstacles qui entravent la mise en œuvre des processus complexes et multiacteurs proposés en réponse aux défis induits par ces problèmes.

TROISIÈME PARTIE

Vers une biogéopolitique

*“The world we have created is a product of our thinking ;
it cannot be changed without changing our thinking.”*

Albert Einstein, cité par Alfred Korzybski,
in *Science and Sanity*, Institute of General Semantics, 1959.

Vers une biogéopolitique

Vers une biogéopolitique

Introduction

I- LE VIVANT, PROBLÈME COMPLEXE ET MULTIACTEURS

- 1- Quand le problème, c'est le problème
- 2- « Recadrer » le problème : les apports de la notion de qualité
- 3- Le problème des problèmes : l'incapacité des acteurs à trouver ce qui les relie
- 4- Lassitude des gestionnaires traditionnels et accroissement des risques systémiques
- 5- Des acteurs convaincus qu'il existe des marges considérables de gain stratégique

II- CHRONIQUES D'UNE GESTION INCERTAINE

- 1- Quand « gérer » signifie en fait « administrer »
- 2- L'hégémonie des filières se retourne contre elle-même
- 3- La gestion individualo-collective à l'épreuve du vivant
- 4- Quelques conséquences d'un mode de gestion doublement parcellisé
- 5- Le recours abusif à l'intérêt général exaspère le déficit de dessein commun
- 6- Des alternatives trompeuses, insuffisantes ou peu encouragées
- 7- Portée du mode actuel de gestion

III- ÉLÉMENTS DE STRATÉGIE

Préambule : résister à l'illusion de la troisième voie

- 1- De la fin de la nature à la co-gestion de la biogéostasie planétaire : pour une démarche stratégique plus processuelle que normative
- 2- Rechercher l'intérêt commun pour favoriser l'expression d'un dessein commun
- 3- Sur la voie d'une métacommunication
- 4- Investir le champ de la gestion en « patrimoine commun »
- 5- De la facilitation stratégique
- 6- Personnage : l'écodiplomate
- 7- Le territoire comme vecteur de changement

Introduction

En suivant la recommandation de J. S. Gould de *s'attaquer aux grands problèmes d'ordre général par la bande et non de front*¹, nous avons été conduit à approfondir quatre problématiques territoriales distinctes, liées au vivant. Fondées dans une large mesure sur l'expertise directe des acteurs rencontrés, les études de cas ont livré, chacune, des informations d'une grande richesse. Nous n'aurions cependant tiré qu'un demi-profit de la perspective ouverte par l'auteur de *La Mal-Mesure de l'Homme*, si nous ne cherchions pas à dégager, par l'analyse et la confrontation des enseignements de ces différents cas, des réflexions de plus large portée.

L'objet de cette partie consiste à **mettre en lumière des aspects et des dimensions de la question écologique insuffisamment explorés et pris en compte par les grandes approches du problème, exposés dans notre première partie**. En partant des cas concrets sur lesquels il nous a été donné de travailler, nous n'avons pas l'ambition de construire, à notre tour, un nouveau système global de pensée de la question écologique, pas plus qu'une nouvelle théorie de la gestion du problème. Nous croyons en revanche qu'il est possible d'enrichir le cadre de lecture de la « crise écologique » et d'accroître la pertinence et l'efficacité des réponses proposées, moyennant l'intégration de nouvelles considérations, suggérées par l'analyse comparée des différents cas territoriaux étudiés d'une part et, d'autre part, grâce à des rapprochements effectués entre ces cas et certaines propositions des auteurs qui se sont penchés sur ces questions fondamentales.

À plusieurs reprises, nous considérerons que la répétition de certaines observations et de certains schèmes, dans les différents cas étudiés, donne de bonnes raisons de penser que les résultats obtenus restent probablement valables dans d'autres contextes territoriaux, dans d'autres pays et à d'autres échelles. Cela nous encouragera parfois à oser des généralisations de plus grande ampleur.

Toutefois, nous sommes pleinement conscient que cette hypothèse ou ce pari demeurent risqués, les quatre territoires investis ressortissant à une même aire sociopolitique, géographique et culturelle – en l'occurrence l'espace français. Ce risque nous paraît toutefois tempéré par la grande hétérogénéité des contextes territoriaux investis et la diversité des problématiques abordées.

¹ Cf. la première page de l'introduction de la deuxième partie.

Trois chapitres composent cette partie :

- Par confrontation des différents cas territoriaux, le premier revient sur **l'identification de la situation et des problèmes**. Il s'emploie à révéler, derrière l'exubérance et la diversité des contextes et des problématiques, ce qu'il y a de commun dans la manière dont les acteurs envisagent et posent les problèmes liés au vivant. Il cherche à montrer comment ces problèmes se caractérisent souvent par un *caractère complexe et multiacteurs*, qui s'oppose à toute recherche simple et définitive de « cause ultime ». Il se poursuit en établissant qu'il s'avère particulièrement intéressant d'utiliser la notion de *qualité*, afin de mieux « recadrer le problème initial », en s'appuyant sur l'expertise d'un groupe diversifié d'acteurs. Faute de procéder de cette manière, les acteurs d'un même territoire se révèlent en général *dans l'incapacité de dire ce qui les relie* et dans l'impossibilité d'investir ensemble les problèmes liés au vivant. Dans ces conditions, les *tentatives d'élaboration de projets de territoire s'avèrent assez souvent décevantes* et ne parviennent à mobiliser qu'un faible nombre d'acteurs. Il en résulte aussi une *aggravation de certains risques et de certaines vulnérabilités*, cependant que les gestionnaires traditionnels du vivant se retrouvent confrontés à un contexte économique et social déstabilisant. Ce chapitre s'achève sur un *paradoxe apparent*, puisque les acteurs des territoires font preuve d'anticipations négatives, alors qu'ils sont pourtant convaincus que d'importantes marges d'amélioration existent.

- Le second chapitre s'emploie à résoudre ce paradoxe, en examinant les caractéristiques de la gestion des questions liées au vivant. Il s'appuie, pour ce faire, sur les cas territoriaux les plus démonstratifs en la matière en approfondissant les grandes actions mises en œuvre par les institutions et les grands acteurs pour traiter les principaux problèmes apparents. Les résultats ainsi obtenus, éclairés et remis en perspective grâce aux travaux de plusieurs auteurs et cliniciens, servent à caractériser plus généralement *le mode de gestion dominant des questions liées au vivant*, ses avantages et ses insuffisances. La grille de lecture qui en résulte permet de tenter *d'évaluer globalement la capacité du mode de gestion en vigueur* et d'en faire ressortir les limites.

- Chapitre de consolidation de notre réflexion, le troisième chapitre regroupe, autour de cinq grands thèmes, les principales recommandations de nos investigations. Il vise à révéler un ensemble de *conditions stratégiques indispensables* pour une meilleure gestion de la qualité du vivant. Il tente de montrer que la crise écologique peut s'interpréter en définitive comme une crise des modes de connaître et d'agir ensemble et qu'elle oblige, de ce fait, à rénover foncièrement, ou en tout cas, à enrichir largement les pratiques actuelles de conception et de gestion des réponses aux problèmes, en faisant appel à de nouveaux processus, de nouveaux acteurs et de nouveaux métiers.

Chapitre 8

Le vivant, problème complexe et multiacteurs

Le vivant, problème complexe et multiacteurs

1- Quand le problème, c'est le problème

- 1.1. - La passion des problèmes... et des solutions
Relativité restreinte des problèmes
- 1.2. - Première bifurcation : qu'est-ce qu'un problème selon les dictionnaires ?
Problème objectif, problème subjectif : une séparation artificielle, mais significative
Le problème n'équivaut pas au phénomène
- 1.3. - Deuxième bifurcation : problème manifeste ou symptôme de problème
- 1.4. - Le *problème effectif* : un problème complexe et multiacteurs
Une manière de poser le problème largement ignorée
- 1.5. - Les apports des cliniciens à la notion de problème
Les apports de l'École de Palo Alto
Les apports de la sociologie des organisations de Michel Crozier
Quels enseignements retenir ?
- 1.6. - Bilan général et prolongements

2- « Recadrer » le problème : les apports de la notion de qualité

- 2.1. - Le problème comme tension entre un acteur et une réalité
- 2.2. - Que faut-il entendre par qualité ?
- 2.3. - En-quoi et pourquoi du problème
- 2.4. - La qualité : une notion relationnelle
- 2.5. - Du référentiel-qualité au recadrage des problèmes

3- Le problème des problèmes : l'incapacité des acteurs à trouver ce qui les relie

- 3.1. - Des acteurs convaincus que tout les sépare
- 3.2. - Pourtant, dans chaque territoire, un champ d'accord potentiel est révélé
- 3.3. - Beaucoup de projets, mais peu de dessein commun
- 3.4. - Bilan

4- Lassitude des gestionnaires traditionnels et accroissement des risques systémiques

- 4.1. - Des « gestionnaires du vivant » au bord du découragement et des filières de production en situation de crise plus ou moins déclarée
- 4.2. - L'insatisfaction des autres usagers du territoire et ses raisons
- 4.3. - La non-rencontre entre deux mondes
- 4.4. - Dégradation de la qualité potentielle et augmentation des risques
- 4.5. - Du risque systémique au « décrochage » de trajectoire territoriale
- 4.6. - Un sentiment de vulnérabilité territoriale accrue

5- Des acteurs convaincus qu'il existe des marges considérables de gain stratégique

Conclusion

« La valeur d'une action ou d'une qualité, leur essence et leur nature mêmes lui paraissaient dépendre des circonstances qui les entouraient, des fins qu'elles servaient, en un mot, de l'ensemble variable dont elles faisaient partie. C'est là, d'ailleurs, la description tout à fait banale du fait qu'un meurtre peut nous apparaître comme un crime ou comme un acte d'héroïsme, et l'heure de l'amour comme la plume tombée de l'aile d'un ange ou de celle d'une oie ».

**Robert Musil, *L'Homme sans qualités*, tome 1,
Paris, Seuil, 1982, p. 301**

Le vivant, problème complexe et multiacteurs

1- Quand le problème, c'est le problème

1.1. - La passion des problèmes... et des solutions

L'auditeur patrimonial encore peu expérimenté se laisse facilement déborder par ses interlocuteurs. À peine a-t-il eu le temps de préciser le nom du commanditaire et la problématique de l'intervention, que son vis-à-vis reprend la parole en commençant par un : « *Bon, c'est très simple, voilà quel est le problème* », en général suivi rapidement de « *Et maintenant, venons-en aux solutions* ». Il faudra alors trouver le moment propice, souvent après que l'interlocuteur aura délivré l'essentiel de son message pré-établi, pour tenter de ramener celui-ci au cheminement spécifique de l'audit.

L'expérience aidant, l'auditeur sait mieux comment introduire le motif de sa venue et exposer de manière convaincante et précise les modalités de la démarche engagée ; en soulignant qu'il n'est ni un spécialiste du problème posé, ni un fin connaisseur du territoire considéré, il invite l'acteur à « *prendre le temps de caractériser le territoire et la situation avant d'identifier les problèmes qui se posent selon lui, à réaliser un diagnostic des actions engagées pour remédier à ces*

problèmes, à tenter une prospective selon trois scénarios, puis, in fine, à approfondir les propositions d'actions ». Même ainsi cependant, de nombreux acteurs s'empressent d'exposer les problèmes qu'ils vivent ; ne seraient-ils pas retenus, ils en viendraient, après quelques minutes de conversation seulement, à développer les solutions auxquelles ils songent depuis longtemps. Spontanément, ils organisent leur réflexion autour du diptyque problème/solution, impatients « *de dire ce qui ne va pas, pour mieux justifier ce qu'il faut faire* ».

Relativité restreinte des problèmes

L'un des traits communs aux quatre cas étudiés et l'une des sources d'étonnement permanent pour l'auditeur patrimonial proviennent des différences parfois très significatives dans l'identification des problèmes auxquels conduit une *même problématique territoriale*. Ces écarts d'appréciation peuvent en effet aller de l'absence complète de concordance dans l'identification même des problèmes à une évaluation variable de leur gravité. Une fois réalisée la confrontation systématique des nombreux entretiens réalisés, cette relativité apparaît cependant comme *restreinte* et *non absolue*. Même si la formulation des problèmes se révèle spécifique à chaque acteur, des parentés se distinguent bientôt qui limitent la variété des problèmes recensés. Des ensembles d'acteurs en nombre défini se dessinent, par le fait que leurs membres s'accordent à recenser certains problèmes, sinon analogues, du moins très voisins. En revanche, d'un ensemble d'acteurs à l'autre, peu d'éléments communs se retrouvent, ou bien les mêmes problèmes donnent lieu à des appréciations contrastées. Sans pour autant prétendre avoir recensé les problèmes de façon exhaustive, force est de constater que la multiplication des entretiens finit par stabiliser et valider les grands types de problèmes identifiés, ainsi que les types d'acteurs qui les portent. À partir d'un certain nombre d'entretiens, en fonction de la taille des territoires, de la densité des enjeux et de la problématique posée, ces grands ensembles n'évoluent plus ; seules s'affinent les caractéristiques des problèmes identifiés et l'irréductible diversité des acteurs.

En la matière, l'intervention réalisée sur le Plateau de Saclay donne des résultats tout à fait spectaculaires. Qu'un aussi petit territoire suscite une formulation de problèmes aussi disparate ne manque pas de surprendre. Si la plupart des interlocuteurs exprime son mécontentement, les raisons diffèrent tellement d'un groupe d'acteurs à un autre, les problèmes identifiés relèvent à chaque fois de considérations tellement singulières, qu'on a peine à croire qu'il est bien question du même territoire et de la même question initiale¹.

¹ En l'occurrence, celle de « *l'intérêt, des conditions et des moyens d'une meilleure coopération entre agriculture et cités pour une amélioration de la gestion du vivant dans la métropole francilienne* ».

Ce caractère *relatif* des problèmes n'en demeure pas moins *restreint* puisqu'en prenant un certain recul, cinq grandes thématiques, couvrant l'ensemble des problèmes formulés par les acteurs, ont été distinguées dans ce cas. Chacune de ces thématiques réunit des acteurs aux affinités marquées pour ce qui concerne leur manière de poser les problèmes et leurs sujets de préoccupation. Ainsi certains acteurs se soucient d'abord des aspects paysagers, du bien-être de l'individu et de l'image du territoire, quand d'autres craignent d'abord pour le devenir de la science et de la haute technologie. Un troisième groupe s'inquiète pour les ressources renouvelables, l'eau en particulier, et la biodiversité, quand un quatrième déplore le délitement du lien entre personnes et la ghettoïsation progressive des différents ensembles humains autour du Plateau. La fragilité de l'agriculture et des exploitants agricoles polarise les préoccupations des acteurs du dernier groupe.

De toute manière, ce caractère relatif de l'appréciation des problèmes est souvent oublié par les acteurs, portés à croire, tant le problème qu'ils vivent est manifeste à leurs yeux, qu'il est nécessairement connu et visible de tous. Ainsi, les professionnels de la forêt et du bois en Isère furent-ils surpris, pour ne pas dire choqués, de découvrir que les pouvoirs publics étaient loin d'envisager les difficultés croissantes auxquelles la filière se trouvait confrontée. De même, les agriculteurs du Plateau de Saclay ont-ils réalisé, à l'issue de l'audit patrimonial, que les différentes administrations et collectivités territoriales croient avoir en face d'eux des opérateurs riches et prospères, dont, en conséquence, ils n'ont pas besoin de se préoccuper.

Pour un territoire donné, *la relativité restreinte observée dans l'identification des problèmes ne saurait donc être synonyme de relativisme*. Il est utile à ce stade de donner une première définition de la notion de problème.

1.2. - Première bifurcation : qu'est-ce qu'un problème selon les dictionnaires ?

Le dictionnaire historique de la langue française, « Le Robert », enseigne que le mot problème provient du latin *problema* « question à résoudre ». Il s'agit d'un emprunt au grec *problēma*, lui-même dérivé de *proballein* (composé du préfixe *pro-* « devant » et de *ballein* « jeter »), qui désigne ce que l'on a devant soi, spécialement un obstacle, une tâche, un sujet de controverse.

Jusqu'à la fin du XVII^e siècle, enseigne le dictionnaire, l'acception latine est la seule connue. Usitée dans le domaine spéculatif, philosophique et théologique, elle se retrouve bientôt en mathématique et en physique, avec Descartes en particulier, pour désigner une question à résoudre par des méthodes rationnelles déductives ou par l'observation. Cette acception se prolonge au début

du XX^e siècle dans le sens métonymique de « *question à résoudre à partir des éléments contenus dans l'énoncé* », avant de diffuser dans l'institution scolaire au sujet d'une épreuve, d'un devoir de physique ou de mathématiques qui suppose un raisonnement.

Au XVIII^e siècle, une seconde acception du terme se démarque pour qualifier une chose ou une personne que l'on explique mal ou une difficulté d'ordre pratique. Puis, dans la seconde moitié du XX^e siècle, ce sens s'étend aux difficultés affectives, personnelles, psychologiques et professionnelles ; ainsi de la locution attestée dès 1954 « *avoir des problèmes* », puis dans le fameux « *il n'y a pas de problème* » (1959). Plus récemment encore, cet usage de problème accroît son champ d'application puisqu'il est utilisé pour désigner des questions de société ou des phénomènes globaux, qui « *posent problème* », selon une forme francisée de l'anglo-américain « *it makes problem* ».

Ainsi, relève-t-on deux acceptions sensiblement différentes de la notion de problème :

1. Dans un premier sens, le *problème existe en soi, indépendamment de toute personne*. Il renvoie à une activité de spéculation ou de recherche qui vise à résoudre une énigme, une lacune ou une incohérence dans un système de raisonnement ou dans un système explicatif, que celui-ci soit philosophique ou mathématique². C'est pourquoi les auteurs du dictionnaire des sciences « *Le Trésor* », peuvent écrire que « *la démarche scientifique, dans sa totalité, peut être définie comme une activité de résolution de problèmes* »³.

2. Dans un second sens, *le problème n'a pas de réalité propre*. Il n'existe que par rapport à un ou des acteurs dans un contexte ou une situation donnée. *L'obstacle n'est obstacle que pour celui qui cherche à le franchir, dans la mesure où il lui paraît entraver son propre chemin ou ses propres visées*.

Problème objectif, problème subjectif : une séparation artificielle, mais significative

Lors des entretiens ou à la suite des restitutions orales des audits patrimoniaux, il arrive que des acteurs manifestent leur étonnement, voire leur indignation, en apprenant que certaines personnes n'identifient pas comme un problème, ce qui en est un à leurs yeux. Cette attitude se trouve régulièrement chez des acteurs à compétence technique ou scientifique marquée, assimilables à des experts, des hommes de l'art ou, parfois, des chercheurs. Ces personnes ont pris l'habitude de séparer les problèmes en deux catégories : les premiers sont objectifs, car tangibles et mesurables, en

² Dans la grande tradition des défis lancés au début de ce siècle par le grand mathématicien David Hilbert à ses collègues, le Clay Mathematics Institute de Cambridge a proposé, en mai 2000, depuis l'enceinte prestigieuse du Collège de France, « *les sept problèmes du millénaire* ». Chacune de ces grandes énigmes mathématiques est dotée, pour celui qui les résoudra, d'une somme de 1 million de dollars, financé par l'homme d'affaires et ami des sciences, Landon Clay (« *Mathématiques : sept questions à 1 million de dollars* », *Le Monde*, jeudi 25 mai 2000, page 28).

³ *Le Trésor, Dictionnaire des Sciences*, rubrique « *Problème* », p. 763, ouvrage collectif sous la direction des philosophes Michel Serres et Nayla Farouki, Flammarion, Paris, 1997.

conséquence de quoi toute absence de reconnaissance de ces problèmes s'apparente à leurs yeux à une forme d'ignorance plus ou moins caractérisée, à moins qu'il ne s'agisse d'une tentative éminemment suspecte de négation de leur existence ; les seconds demeurent subjectifs, c'est-à-dire relatifs à la perception ou aux intérêts de certains acteurs ou de certaines corporations. Ce dernier ensemble de problèmes est d'autant plus délaissé par les institutions et les organismes officiels à compétence technique, que ceux-ci ont une mission d'intérêt général qui s'oppose, du point de vue de leurs responsables, à toute forme de compromission avec des intérêts catégoriels.

Plusieurs exemples permettent d'illustrer cette grande dichotomie et ses limites :

Des forestiers émérites sont portés à reconnaître que la disparition d'une espèce, animale ou végétale propre à la forêt, constitue un « *problème réel* », qui interroge leurs pratiques. En revanche, ils continuent de récuser les mises en cause paysagères suscitées par les coupes rases, au motif que le paysage ne constitue pas une notion rigoureuse, car elle est trop relative à la subjectivité des individus⁴. De même, les « problèmes de compétitivité » liés à la matière bois, mis en avant par les industriels du secteur, sont considérés comme relevant d'une logique et d'un intérêt catégoriels, donc discutables.

Dans un tout autre contexte, la disparition progressive du râle des genêts dans la vallée de la Charente, espèce protégée au niveau européen, constitue un « *problème avéré* » aux yeux des associations de conservation de la nature comme la Ligue pour la Protection des Oiseaux. Les moyens scientifiques et techniques déployés pour suivre l'évolution des populations du rallidé sont censés attester la véracité du problème en le caractérisant. En comparaison, les difficultés rencontrées par les éleveurs, la perte de valeur des prairies humides pour leurs propriétaires et les inquiétudes des maïsiculteurs quant à la pérennité des primes au maïs irrigué ne concernent pas ou seulement de manière secondaire les défenseurs de la nature.

Dans le cas du Barrois viticole, les responsables de la D.D.A.F., mesures à l'appui, sont très inquiets quant à l'évolution de la qualité de l'eau : il s'agit à leurs yeux d'un « *problème de fond* ». Par contraste, tout ce qui a trait à l'économie du champagne, est considéré comme une question d'un autre ordre, qui revient de plein droit aux professionnels.

Face à ces différents experts cependant, il est aisé de trouver une multitude d'acteurs pour lesquels, ces problèmes qualifiés dans les cas ci-dessus d'*objectifs*, d'*avérés* ou de *réels* ne sont pas même soupçonnés. Au demeurant, même quand les phénomènes auxquels ils renvoient sont connus de ces acteurs, ils ne sont pas pour autant vécus par eux comme des problèmes. Ainsi, de nombreux acteurs locaux ne font-ils pas grand cas de la disparition de l'oiseau qui est emblématique des

⁴ Cela explique pourquoi la dimension paysagère a été volontairement écartée dans la définition des critères et indicateurs de gestion durable du processus paneuropéen.

prairies humides pour les associations de conservation de la nature ; certains continuent même de le considérer comme un gibier tout à fait estimable. Dans le Barrois viticole, de nombreux habitants de la vallée de l'Arce estiment qu'il ne doit pas y avoir de problème par rapport à l'eau puisqu'au regard des normes, celle-ci est bel et bien potable et qu'aucun message alarmiste n'a jamais été délivré à la population. En Charente, contrairement à certains grands élus, aux services de la Préfecture et à la D.D.E., les acteurs avant tout sensibles aux fonctions hydrauliques de la plaine inondable ne voient pas les aspects négatifs liés à l'inondation, et n'accordent qu'un intérêt secondaire aux aspects de la protection civile des biens et des personnes, considérant qu'il suffisait de ne pas autoriser la construction dans des lieux à risques.

Le problème n'équivaut pas au phénomène

En fait, pour tous les acteurs rencontrés, les problèmes qu'ils vivent ou relèvent sont tout aussi réels et objectifs à leurs yeux que ceux que l'expert, l'ingénieur ou le responsable public enregistre sous ce qualificatif. Les industriels de la pâte à papier ne vivent certainement pas les problèmes de compétitivité de la ressource en bois comme un problème subjectif. De même, pour l'agriculteur ou le centre de recherche agronomique du Plateau de Saclay, les nuisances générées par la pression urbaine sont très concrètes, même si elles ne font à ce jour l'objet d'aucun suivi, d'aucune mesure et d'aucune évaluation réputée « scientifique et dûment objective ».

Au regard de leur art, de leur responsabilité et de leur connaissance de la situation, l'expert, l'ingénieur ou le technicien considèrent comme un problème objectif l'évolution d'un phénomène qui risque de générer à l'avenir des difficultés, des perturbations ou des risques plus ou moins graves. Sans précaution particulière, et, à sa décharge, souvent à son insu, *il passe ainsi du fait ou du phénomène qu'il peut suivre et attester en recourant à des instruments de mesure et d'objectivation, au problème.* Les exemples précédents le montrent cependant, il n'y a pas de problème pour celui qui ne vit pas ou ne ressent pas une situation comme telle. En toute rigueur, un problème ne peut jamais être objectif : il est toujours subjectif, puisqu'*il ne peut pas y avoir de problème sans un sentiment de problème.*

Fréquent cependant, ce glissement de sens du vocable est favorisé par l'existence de situations très dégradées. Quand, à la fin des années 1980, le fleuve Charente enregistre des assècs particulièrement sévères, alors même que les hivers ont été pluvieux, un accord général au sein de la société charentaise se dégage pour reconnaître l'existence d'un « *vrai problème* ». En d'autres termes, quand l'ensemble des membres d'une société ressent la gravité d'une situation ou d'un phénomène, le problème se drape d'un caractère objectif : plus *l'intersubjectivité* est large et

complète, plus le problème paraît exister en soi et gagne en somme une sorte de statut ontologique. Quelques années plus tard cependant, en l'absence de répétition du phénomène d'assecs sévères, l'accord général a éclaté : pour les responsables publics et les élus, le problème est en grande partie résolu ; au contraire, pour les représentants des associations de pêche, les naturalistes, les chasseurs et les acteurs préoccupés par la qualité de l'eau, le fonctionnement global de l'hydroécosystème ne s'est pas foncièrement amélioré et la dégradation de la qualité des milieux se poursuit.

En d'autres termes, plus le problème entrave la progression d'un grand nombre de personnes - c'est-à-dire le cours normal de leur activité, même pour des raisons éventuellement différentes - plus il gagne en objectivité apparente : par un *processus réflexif autopersuasif*, un grand nombre d'acteurs, voire tous les acteurs d'une société s'accordant à reconnaître l'existence d'un problème, ils en viennent à croire que le problème existe pour de bon, est indéniable et a une réalité propre.

Victimes aussi bien que complices de l'illusion, l'expert, l'ingénieur ou le technicien ont beau jeu dès lors de confondre les deux acceptions du mot problème pour ne retenir que celle qui met en valeur leur compétence. Passé un certain seuil d'assentiment général, le problème se dépersonnalise, il se dérelative : il s'apparente de plus en plus à un problème technique ou à une « *question objective à résoudre* » par le seul raisonnement et la seule intervention de la technique. À l'opposé, moins nombreuses sont les personnes qui le ressentent, plus il s'apparente, du point de vue des autres acteurs, à un « *problème subjectif* », c'est-à-dire en fin de compte à un questionnement négligeable, relevant du seul intérêt de particuliers.

Sauf à confondre les deux acceptions du mot, problème et phénomène relèvent de plans épistémologiques foncièrement différents. En se donnant pour objet l'observation et l'explication des phénomènes, la démarche scientifique vise à la production de connaissances universelles. Pour le scientifique, le phénomène pose problème au sens premier de ce terme rappelé plus haut ; en revanche, tout phénomène ne constitue pas un problème dans le second sens, c'est-à-dire n'est pas nécessairement vécu comme un obstacle, une difficulté ou une gêne, par qui que ce soit d'ailleurs. Inversement, de nombreux problèmes (au sens second du terme) ne donnent lieu à aucune investigation scientifique et ne sont nullement appréhendés comme des phénomènes. L'activité scientifique, de fait, ne s'intéresse qu'à des catégories limitées de phénomènes et de problèmes, ceux réputés « objectifs ».

1.3. - Deuxième bifurcation : problème manifeste ou symptôme de problème

La médecine occidentale a appris depuis longtemps à distinguer le symptôme de la maladie elle-même. Ce faisant, elle a gagné considérablement en pertinence de diagnostic comme dans l'efficacité du traitement de la maladie et des symptômes plus ou moins gênants de celle-ci. Plus personne ne remarque ce mode de raisonnement, tant il est devenu naturel quand il s'agit du corps humain et de ses divers maux et affections ; d'ailleurs, chacun le pratique, peu ou prou, avant de consulter l'homme de l'art.

Même adaptée, cette manière d'aborder un problème dans le cas des affaires humaines, spécialement des questions territoriales, n'est visiblement pas habituelle pour les acteurs. Le cas de la vallée de la Charente l'illustre pleinement. Manifestes, les « grands problèmes » du fleuve – étiages sévères et répétés, suivis d'inondations historiques – sont toujours appréhendés comme des « problèmes en soi » par les documents officiels, les institutions en charge de la gestion de l'eau et les grands élus. Des actions correctrices et circonscrites, reposant principalement sur des dispositifs hydrauliques, sont réalisées ou programmées.

Cependant, les entretiens montrent que l'idée se propage rapidement à l'échelle du bassin versant selon laquelle les perturbations accusées et répétées du lit mineur de la Charente ne peuvent pas seulement s'expliquer par de seuls déterminants naturels, et qu'ils mettent en cause la manière dont est gérée l'eau à l'échelle de l'ensemble du bassin versant. Plusieurs responsables administratifs conviennent que cette conclusion ne s'est imposée à leurs yeux que récemment, après la survenue, à quelques mois d'intervalle, d'une crue historique suivie d'un étiage lui-même historique. Des responsables d'associations de défense de la nature, de Fédérations de Pêche et de Chasse, des scientifiques de l'IFREMER défendent avec force cette position. Pour ces derniers, les « grands problèmes de la Charente » ne sont jamais que des « *problèmes apparents* ». Selon ces personnes, le lit mineur fonctionne comme le réceptacle ou le révélateur sinon l'intégrateur d'un ensemble d'actes, de pratiques et de comportements à l'échelle de l'ensemble du bassin versant. Les dérèglements du lit mineur apparaissent ainsi comme *symptômes* de dérèglements plus généraux, coextensifs au bassin versant.

De même, dans le cas du Barrois viticole, les ruissellements génèrent suffisamment de risques et de dommages pour que de nombreux vigneron et élus en fassent un problème manifeste, qu'ils essaient de canaliser ou d'effacer par l'entremise de bassins de rétention, financés par l'Agence de l'eau, l'État et, parfois, l'Europe. Des acteurs locaux, d'autres vigneron, des pêcheurs et divers observateurs récusent toutefois cette approche du problème. À leurs yeux, « *le vrai problème est ailleurs* », dans les pratiques culturelles, dans la course aux rendements toujours plus élevés, dans la surprotection du vignoble, dans l'absence d'une gestion fine du terroir. Teneurs en

pesticides trop élevées de la rivière et des points de captage, tarissement précoce de la rivière Arce et ruissellements intempestifs et destructeurs s'apparentent à des conséquences induites par d'autres mécanismes plutôt qu'à des causes premières.

D'une manière plus subtile encore, deux lectures sont possibles de la situation de l'agriculture du Plateau de Saclay. Une première attitude consiste à y voir un problème strictement agricole, tout en concédant que l'agriculture contribue à maintenir un « cadre de vie » relativement préservé. Dès lors, la réaction des institutions et de certains élus consiste à protéger le foncier agricole contre l'urbanisation, à faire du zonage, en estimant qu'ainsi la collectivité aura fait tout ce qui était en son pouvoir pour maintenir l'agriculture, le reste relevant de l'initiative privée des agriculteurs eux-mêmes. Tout autre est l'attitude qui voit dans la fragilisation des acteurs agricoles du Plateau de Saclay un révélateur de la manière dont le monde de la grande ville gère le vivant et organise – ou plutôt échoue à organiser – un développement d'ensemble de qualité. Dès lors, non seulement le problème de l'agriculture devient potentiellement le problème de tous, mais il interroge profondément la pratique et les comportements d'une multitude d'acteurs qui influencent le devenir du Plateau de Saclay, souvent sans même en prendre conscience. Là encore, les difficultés de l'agriculture ne constituent jamais qu'un problème apparent, le symptôme d'un « problème plus profond » qu'il reste à caractériser.

1.4. - Le *problème effectif*: un problème complexe et multiacteurs

Les investigations réalisées dans le Barrois viticole vont permettre de préciser les caractéristiques de ce problème plus fondamental. L'augmentation tendancielle de la teneur en substances phytosanitaires dans les captages de la vallée de l'Arce, destinés à la filière A.E.P. (Alimentation en Eau Potable), constitue la préoccupation majeure du commanditaire de l'intervention – la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Aube. La même situation se retrouve dans l'ensemble des zones viticoles du département. Elle fait craindre à plus ou moins brève échéance la survenue d'une crise aiguë, voire d'une configuration d'impasse, suite à la disqualification progressive des différents points de captage, tant superficiels que profonds, à l'échelle de tout un secteur géographique ; la solution classique, consistant à interconnecter les différents captages afin d'obtenir une qualité de l'eau conforme « aux normes », risque en effet de ne plus être opératoire.

Face à cette menace, certains préconisent des « solutions simples et radicales » : « *Il faut bannir les substances incriminées et changer radicalement les pratiques culturelles ; pourquoi ne pas généraliser par exemple la viticulture biologique à l'ensemble du vignoble aubois ?* ». Pour ces personnes, le problème de qualité de l'eau est considéré comme un problème défini, dont la cause

est clairement identifiable et isolable : *en faisant cesser la cause, l'effet disparaîtra*. Aussi recommandent-ils d'encadrer les mesures qu'ils proposent par un solide dispositif réglementaire et un ensemble de contrôles sévères. La seule difficulté à leurs yeux réside dans ce qu'ils nomment tantôt le courage ou tantôt la volonté politique : « *Tout le monde sait ce qu'il faut faire, tout est une question de volonté politique et de moyens* ».

Cette approche drapée de « pragmatisme » ne tient pas devant une situation beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît de prime abord, ainsi que le révèlent les entretiens approfondis conduits dans la vallée de l'Arce ; ces derniers ont en effet mis en évidence les points suivants :

- **La qualité de l'eau ne s'apprécie pas seulement à l'aune de sa teneur en substances phytosanitaires**

De nombreuses sources de pollution existent. À l'exception de deux communes, les villages qui jalonnent la vallée sont dépourvus de stations de traitement des eaux usées. De nombreux foyers ne disposent pas de fosses septiques fonctionnelles. Des fuites de fuel significatives sont rapportées de-ci de-là, dans les exploitations agricoles ou dans les vignes à cause des systèmes de lutte contre le gel à base de chauffettes. Après l'installation du réseau d'eau potable, de nombreux puits ont servi pendant des années à stocker des ordures, ménagères et d'autres immondices. Depuis des années, une décharge à ciel ouvert héberge les déchets de la vallée, ainsi que les « bidons vides » de produits phytosanitaires pour lesquels il n'existe aucun système de collecte. La teneur en nitrates de l'eau du robinet avoisine le seuil de 50 microgrammes/litre, la vigne ne pouvant pas être incriminée sur ce plan. Les caractéristiques du sous-sol du Barrois assurent une diffusion très rapide des éventuels polluants ; un captage de la commune voisine de Celles-sur-Ource a dû être définitivement abandonné après le retournement accidentel, au début des années 90, d'un camion citerne transportant du fuel. Il peut suffire du comportement inattentif d'une seule personne pour qu'un bidon de traitement renversé, une mauvaise gestion de fond de cuve ou le passage d'un pulvérisateur en bord de rivière génère une pollution très significative de l'eau. À cinq cents mètres des sources de l'Arce se trouvent cinq caravanes de « gens du voyage sédentarisés » ; leurs habitants travaillent à la tâche pendant la saison des vendanges et vivent le reste de l'année avec le Revenu minimum d'insertion (R.M.I.) qu'ils complètent en pratiquant la chasse, la cueillette ainsi que la pêche à la truite... avec des berlingots d'eau de Javel.

- **La viticulture biologique en Champagne relève pour le moment de la science-fiction, selon les experts**

Les organes techniques professionnels ne comptent pas leurs efforts pour développer des pratiques culturelles moins dommageables pour l'environnement, mais se heurtent à ce qu'ils considèrent comme « *des mentalités difficiles à faire évoluer* ». Les vignerons aubois, souvent formés « sur le tas », sont en effet peu enclins à modifier leurs pratiques culturelles ; les marges dégagées à l'hectare sont telles, qu'en comparaison, le coût des différents traitements phytosanitaires demeure peu élevé. Il est au surplus délicat de demander à un vigneron de modifier ses pratiques alors que les autres n'en font rien : non seulement, il prend le risque de la différence dans un univers où tout se sait et tout le monde s'épie, mais en outre, la lutte intégrée et raisonnée contre certaines maladies et insectes risque de s'avérer vaine, voire insuffisante, alors que les autres vignerons continuent de recourir à des méthodes de traitement plus classiques.

- **La question de la qualité de l'eau est inséparable des questions de quantité, qui renvoient à leur tour à l'aménagement global du finage⁵ et à sa gestion fine**

De nombreuses expertises conduisent à penser que le bassin versant retient nettement moins l'eau qu'autrefois : les forêts des coteaux ont été drainées, ainsi que des terres situées très en amont, jusque sur le Plateau de Langres, dont une partie des eaux, par infiltration, se retrouve dans la vallée. La vigne elle-même colonise de plus en plus le haut des coteaux, en faisant disparaître des landes propices à la rétention d'eau. Vergers, arbres isolés, bosquets et structure en mosaïque du vignoble ont disparu avec la « rationalisation de la production » ; les vignes sont désormais plantées dans le sens de la pente ; la mécanisation de la viticulture a pour effet de tasser les sols, ce qui favorise les ruissellements. Les fonds de vallée, autrefois recouverts de prairies, cèdent de plus en plus la place à des cultures céréalières intensives. Avec la disparition des moulins le long de l'Arce et la réalisation d'un curage dévastateur dans les années 80, de nombreux seuils naturels et artificiels ont disparu, alors qu'ils ralentissaient l'évacuation de l'eau du bassin versant et concourraient ainsi à l'alimentation des nappes.

- **La question de l'eau est indissociable de l'économie globale de la vallée, presque totalement dépendante de l'économie du champagne**

Les vignerons ne peuvent pas se permettre de perdre une récolte, ni même d'avoir une mauvaise année. Dans le plus grand nombre de cas, le champagne constitue leur source principale, sinon unique, de revenus. En outre, en bon nombre, ils ont réalisé de gros investissements pour

⁵ « Aire délimitée appropriée et exploitée par une communauté rurale », in *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, article « Finage », sous la direction de Jacques Lévy et Michel Lussault, Belin, Paris, 2003, p. 363.

devenir, par exemple, des manipulateurs⁶. En conséquence et aussi en souvenir de la misère de leurs aïeux, ils ont tendance à surprotéger la vigne, afin d'assurer leur quota de production : tous les moyens sont bons, des systèmes de lutte contre le gel aux traitements divers et répétés. La maîtrise de la production s'avère encore trop récente pour qu'elle fasse reculer la peur quasi-culturelle de la famine et de la misère qui hantent encore les histoires de famille. De surcroît aujourd'hui, la qualité du raisin n'est pas rémunérée ; pour le champagne, les efforts portent en effet avant tout sur la vinification et le marketing. Par ailleurs, la profession craint de semer le trouble dans l'esprit des consommateurs en laissant entendre qu'il pourrait y avoir du bon champagne et du moins bon.

- **Les habitants de la vallée sont très mal informés sur la question de l'eau et de sa gestion, et fort peu responsabilisés.**

Les administrations décentralisées de l'État, de même que l'Agence de l'eau, n'entretiennent des relations qu'avec les responsables professionnels. Ces derniers se gardent bien d'affoler leurs mandants, ceux-ci se croyant d'ailleurs à l'abri puisqu'ils boivent de plus en plus d'eau en bouteille ou alors sont équipés de filtres à eau sophistiqués. Plus foncièrement, personne n'a de vision globale de la situation de l'eau dans la vallée, les différentes mesures qualitatives sont très espacées dans le temps et ne portent jamais que sur quelques familles de molécules. Les interventions des administrations sont très parcellisées ; elles concernent tantôt les questions d'assainissement, tantôt la réalisation d'un seuil artificiel, les intervenants étant chaque fois différents. Dans ces conditions, rien n'invite les responsables de la vallée à prendre une initiative sérieuse ; le tentent-ils malgré tout qu'ils se retrouvent bientôt pris entre des concitoyens suspicieux et des institutions qui leur imposent une marche à suivre et des procédures selon eux fort peu adaptées à la vallée.

Malgré tout ce qui précède, les acteurs rencontrés dans la vallée de l'Arce sont convaincus, en grande majorité, que des améliorations sensibles et nombreuses peuvent être apportées dans le sens d'une meilleure gestion de la qualité de l'eau. Chacun confirme que des marges de manœuvre existent, qu'elles soient techniques, économiques, juridiques, politiques, individuelles ou collectives. En revanche, *tous les aspects sur lesquels il conviendrait de jouer sont formidablement mêlés, imbriqués, noués, enchevêtrés, combinés, liés. Loin d'être isolables, ils mettent en cause les relations entre les acteurs et l'eau d'une part, et entre les acteurs eux-mêmes dans leur relation à l'eau d'autre part.* Dans ces conditions, tout changement remettrait en question un ensemble d'interactions, d'affinités, de liens et exigerait de recomposer à tout moment un équilibre global, un

⁶ Rappelons que le vigneron manipulateur ou *manipulant* assure l'ensemble des étapes de la fabrication du champagne jusqu'à sa commercialisation, sous son propre nom ou sous un nom de son choix.

tissu de relations qui permettraient de tenir ensemble une multitude d'enjeux individuels et collectifs, une multitude d'aspects et de dimensions relevant de considérations fort différentes, derechef, techniques, économiques, juridiques...

Le problème de l'amélioration de la gestion de la qualité de l'eau dans le bassin versant de l'Arce ne peut donc pas se ramener à un problème techniquement soluble car *isolable* d'un système naturel, économique, politique et culturel complexe. **Deux raisons s'y opposent avec intransigeance :**

1. La nature même du problème contrevient à tout schéma clair et net de type causal simple. Selon un tel schéma en effet, il suffit de remonter à la cause génératrice du problème pour faire cesser l'effet, soit directement, en jouant sur la cause elle-même, soit indirectement, en usant d'une méthode ou d'une technique appropriée visant à neutraliser les effets de la « *cause efficiente* ». Toujours est-il que dans ce cadre de pensée, une cause *précise et identifiable* régit le problème. Or, ici, la causalité est beaucoup trop complexe et multiple pour être analysée aisément. De très nombreuses actions, de très nombreux comportements concourent assurément d'une manière ou d'une autre à la résultante « qualité de l'eau », mais *il est difficile, voire impossible de repérer avec certitude des causes décisives ou ultimes dont dépendrait le problème et sur lesquelles il suffirait d'agir pour traiter ce dernier.*

2. Par ses caractéristiques, ce problème échappe également à une autre grille classique d'analyse qui consiste à distinguer le problème apparent du problème de structure. Cette conception, intéressante sur le plan théorique, s'avère peu opératoire dans le cas présent. La structure à modifier ici correspond à une large part de la société, puisque l'eau met en cause l'ensemble des relations entre les habitants de la vallée, ainsi que leurs relations avec le territoire, mais aussi avec l'extérieur... Non seulement le problème est complexe au sens où il met en rapport une multitude d'aspects et de dimensions, mais il est aussi multiacteurs, de très nombreux acteurs ayant de très nombreuses raisons de faire ce qu'ils font plutôt que de faire ce que l'on pourrait souhaiter qu'ils fassent au regard de la gestion de la qualité de l'eau. Il n'existe donc aucune « structure » clairement repérable et susceptible d'être modifiée rapidement.

En conséquence, la question de l'amélioration de la gestion de la qualité de l'eau dans la vallée de l'Arce s'avère beaucoup plus ardue qu'il n'y paraissait de prime abord. Cette question « pose problème », précisément parce qu'elle ne peut pas se réduire à une question soluble par les moyens classiques de la technique, du droit (changement de réglementations, loi) ou de l'économie (incitations économiques ou au contraire pénalités, taxes...). **Dorénavant, nous qualifierons ce**

type de question de « problème complexe et multiacteurs »⁷, qu'il convient de distinguer de problèmes de type monoacteur ou oligoacteur, qui n'affectent jamais qu'une personne ou quelques personnes.

Ce problème en effet apparaît moins comme un « problème en soi » que comme la résultante ou l'émergence d'un ensemble de comportements, de pratiques, d'interactions entre acteurs humains et agents non-humains. *Il est comme la trace, l'ombre portée, ou mieux, l'empreinte ou le marqueur du fonctionnement global et effectif d'une société locale ouverte et reliée au monde par de multiples voies et canaux.*

L'alternative est alors la suivante. Ou il s'agit malgré tout de persévérer dans la recherche d'une origine fondamentale ; celle-là, à n'en pas douter, sera enrichissante, mais il n'est aucunement garanti qu'elle aboutisse à une solution opératoire. Ou il faut, - au prix considérable de l'abandon de l'habitude qui consiste à miser sur la recherche des causes premières pour trouver un correctif au problème⁸ -, troquer la question du pourquoi : à quoi est réellement dû le problème, quelle(s) en est (en sont) la(es) origine(s) - contre celle, peut-être moins exaltante sur le plan intellectuel, mais sans doute plus décisive au regard de l'action, du comment - *comment malgré tout assurer une meilleure gestion de la qualité de l'eau.*

Le second terme de cette alternative doit être préféré. En effet, les entretiens réalisés dans la vallée de l'Arce ont permis de reconfigurer le problème initial formulé par le commanditaire de l'intervention en termes de teneur excessive en substances phytosanitaires. Par recouplement des entretiens, il s'avère en effet que *tout se passe finalement comme si les différents acteurs de la vallée n'avaient pas vraiment besoin de se préoccuper de la gestion globale de la qualité de l'eau. Le problème apparent* d'augmentation tendancielle de la teneur en substances phytosanitaires cède ainsi la place à un **problème effectif** : *une insuffisance patente de concernement, de responsabilisation et de prise en charge de la qualité de l'eau par les habitants de la vallée. Sans chercher coûte que coûte à savoir pourquoi ce problème effectif est devenu ce qu'il est aujourd'hui, ce qui reviendrait à renouer avec une investigation longue sur les causes, des plus*

⁷ Le terme « complexe » renvoie à l'idée d'interactions ou de liens nombreux entre différentes parties et différents éléments, si bien qu'un problème complexe ne peut pas être traité par une méthode analytique. Dans ces conditions, ce terme ne doit donc pas être confondu avec celui de « compliqué », dont l'étymologie indique bien le mouvement d'enchevêtrement de plus qu'il s'agit de réussir à *déplier* pour venir à bout du problème compliqué, c'est-à-dire ardu ou difficile à résoudre.

⁸ À l'article *Causalité*, pp. 50-53, de l'ouvrage « *100 mots pour commencer à penser les sciences* » (Les empêcheurs de penser en rond, Le Seuil, octobre 2003), les deux philosophes des sciences, Isabelle Stengers et Bernadette Bensaude-Vincent soulignent le pouvoir des causes dans le raisonnement scientifique, le terme causalité se maintenant dans des situations où la communauté scientifique reconnaît qu'aucun agent défini comme responsable du phénomène ne peut être identifié. Tout en rappelant que « *la passion des scientifiques pour l'identification du responsable de ce qu'ils décrivent, est source d'invention* », elles notent que cette prédilection pour la recherche des causes a pour effet d'exclure d'autres approches pratiques moins soucieuses d'identifier les vrais responsables ou les maillons ultimes.

incertaines quant à sa possibilité d’aboutir à une réponse probante et surtout opératoire, la reconnaissance de ce problème effectif suggère un nouveau point de départ et de nouveaux leviers de changements possibles.

Toute la question consiste désormais à savoir s’il existe une disponibilité d’énergie, un contexte propice et des conditions spécifiques à réunir pour que la qualité de l’eau, dans sa complétude, devienne un objectif de gestion à part entière pour l’ensemble des acteurs de la vallée qui influent sur elle.

Ces différentes considérations livrent trois grands enseignements :

- 1- Dans les affaires humaines et tout particulièrement pour les questions de territoire, l’attitude qui consisterait, comme en médecine, à distinguer le symptôme du « problème-en-soi » ou du « mal apparent » paraît très peu répandue.
- 2- Dans leur impatience d’agir, les institutions tendent à ne retenir que la partie la plus visible des problèmes, l’apex des problèmes ou encore leur partie émergée, sans véritablement s’interroger sur la structure ou le système qui génère le problème apparent et indésirable, sans surtout prendre le temps de considérer le problème lui-même, afin d’en préciser les tenants et les aboutissants.
- 3- Cependant, la convergence ou la coïncidence de signes divers conduit de plus en plus d’acteurs semble-t-il, à reconnaître que les problèmes visibles sont *l’émergence* indésirable d’une multitude d’actions, d’interactions, de relations ou de non-relations entre acteurs, facteurs et agents. En fait, le problème apparent, quelle que soit sa gravité propre, résulte d’une situation et d’un problème beaucoup plus complexe qui demeure masqué pour les observateurs superficiels.

Une manière de poser le problème largement ignorée

Non seulement les institutions ne donnent pas le sentiment de s’interroger sur le caractère réductible d’un problème à sa seule composante technique isolable, mais surtout, il ne semble pas y avoir à proprement parler d’interrogation quant à la nature même du problème, à ses caractéristiques précises. *La précipitation à trouver des solutions rapides et efficaces paraît plus que jamais la norme en vigueur.*

Plusieurs exemples serviront à illustrer ce propos. Dans le cas de l’Aube, à peine les résultats de l’audit venaient-ils d’être présentés auprès des responsables de l’Agence de l’eau, que

ces derniers n'avaient d'autre souci que de recourir aux outils technico-financiers (contrats de rivière, S.A.G.E....)⁹ dont dispose l'Agence. Observant qu'un contrat de rivière ne pouvait pas convenir, car il n'a pas vocation à aborder l'ensemble du bassin versant, ces responsables en sont venus à considérer que la seule solution consistait dans un SAGE, ce qui, pour le secteur considéré, supposait de travailler sur le plan interdépartemental, à l'échelle d'un ensemble vaste de 4 000 km², comprenant pas moins de 150 000 habitants.

Dans les débuts de la certification forestière, à une période d'interrogation des différents professionnels, il arriva qu'un haut fonctionnaire en charge de la question forestière au Ministère de l'Agriculture vînt à réunir les représentants des différentes familles professionnelles pour leur faire part de ses propositions. Alors même que les professionnels s'interrogeaient sur le bien-fondé de la certification et sa légitimité à promouvoir effectivement l'objectif de gestion durable, le raisonnement suivi par ce responsable fut le suivant : la certification est un acte volontaire ; seule une entité juridiquement responsable est en mesure de recevoir la certification ; il nous faut donc bâtir un référentiel technique, opposable au tiers, qui permettra de séparer le bon grain de l'ivraie.

Dans un tout autre domaine, celui des infrastructures, la propension à chercher à résoudre les problèmes par des solutions techniques se vérifie également. C'est le cas du Plateau de Saclay pour la route départementale 36 (R.D. 36). Le responsable du C.E.A. Saclay, ainsi que certains responsables de centres de recherche comme le Synchrotron Soleil jugent que l'afflux de voitures génère des embouteillages inacceptables aux heures de début et de sortie du travail. Un appel insistant est alors lancé aux services publics pour qu'une solution rapide soit trouvée au problème. La D.D.E. réalise donc quelques consultations auprès des agriculteurs du plateau et des maires des communes concernées. Deux ans plus tard, un projet de doublement de la R.D. 36 voit le jour. Au lieu d'utiliser le tracé actuel, une nouvelle voie est prévue, qui passe nettement plus au nord. Aux yeux des agriculteurs, l'option la moins favorable a été retenue, celle qui perturbe au maximum les exploitations, le réseau de drainage, le cadre général du plateau. Ils le font d'ailleurs savoir au cours du séminaire de réflexion stratégique : si cette option est retenue, cela revient à leur envoyer un message très négatif. Ils ont d'ailleurs fait leurs comptes : au bas mot, deux cents hectares de terres agricoles disparaissent avec ce projet routier. Les élus locaux sont indécis. L'affaire se complique bientôt. Des associations de défense du plateau font valoir que ce problème est un faux problème. C'est l'absence de transport en commun suffisamment fiable et fréquent qui explique que chacun doive prendre son propre véhicule pour aller travailler ; ce propos est confirmé par des chercheurs... Au surplus, ces acteurs ainsi que certains élus considèrent que le problème de circulation est aussi à mettre sur le compte des nouvelles implantations réalisées sur le plateau qui

⁹ Un responsable de la D.D.A.F. de l'Aube considère d'ailleurs que ces outils de l'Agence s'apparentent à de véritables « produits commerciaux ».

gènèrent la circulation de véhicules supplémentaires. L'élargissement de la R.D. 36 fait figure à leurs yeux de fausse solution, dans la mesure où la circulation dans les vallées et autour du plateau connaît une saturation complète aux heures de pointe : un trafic supposé plus fluide sur le plateau ne changera donc rien au problème plus global de circulation qui se pose à tout un grand secteur géographique. D'ailleurs, des chauffeurs de taxi confirment la règle selon laquelle, toutes les fois où l'on élargit les routes en Île-de-France et où l'on crée de nouveaux itinéraires, comme c'est le cas dans le secteur de Versailles, ces axes deviennent rapidement encombrés, car ils attirent alors davantage de circulation. De telles réactions ne changent donc rien à la structure de fond du problème.

Le procédé parvient à son comble dans le cas des conventions internationales. Ces dernières se présentent sous la forme de déclarations d'intention, d'engagements solennels ou de listes plus ou moins longues de préconisations, mais les considérations relatives aux problèmes eux-mêmes étonnent par leur fragilité et leur brièveté. En général, elles se contentent de les prendre comme une donnée, une fatalité serait-il plus exact de dire. Dans le cas de la convention sur l'effet de serre, la structure sous-jacente « source-puits » conduit la convention à chercher avant tout des moyens de réduire la production de dioxyde de carbone et autres gaz à effet de serre et plus encore d'encourager le stockage. Plus généralement, ces documents pourraient pratiquement se réécrire en langage administratif sous la forme archétypale : « *considérant le problème (de pauvreté, d'environnement, de dégradation des ressources...), il convient de...* ». En somme, seule la partie émergente du problème, seule sa partie saillante sert à fonder la suite. La nature même du problème, sa caractérisation, ses incidences et ses effets sont à peine mentionnés.

À ce stade, il paraît souhaitable de confronter cette première série de résultats à d'autres travaux sur la notion de problème. À cette fin, nous nous intéresserons aux apports de deux écoles d'intervention clinique, ayant en commun d'avoir placé la notion de problème au cœur de leurs investigations.

1.5. - Les apports des cliniciens à la notion de problème

La notion de phénomène - du grec *phainomenon*, « ce qui apparaît » (de *phainestai*, « être visible », « apparaître ») - a connu une carrière épistémologique et scientifique exceptionnelle en l'espace de deux siècles. Consacré par Kant qui en fait une notion centrale de sa théorie de la connaissance et l'oppose au noumène - les choses en soi demeurant inaccessibles, donc inconnaissables - , le phénomène s'identifie à l'ensemble de l'expérience sensible, c'est-à-dire au réel tel qu'il se manifeste aux sens et à la conscience, et à travers les formes *a priori* de l'espace et du temps. Les sciences quant à elles se fondent largement sur cette notion, l'activité scientifique

s'intéressant par essence à des phénomènes, c'est-à-dire à des aspects de la réalité susceptibles d'être observés et étudiés isolément. En outre, depuis Husserl et Merleau-Ponty, la phénoménologie représente un important courant philosophique et épistémologique.

En comparaison, la notion de problème s'avère nettement moins prisée. Aucune *problémologie* n'est disponible, qui permettrait de resituer les résultats obtenus à partir des différentes interventions territoriales. Nonobstant cette indigence apparente, la notion de problème se trouve au cœur des travaux de deux écoles de pensée et d'intervention clinique, chacune à sa manière s'employant à intervenir sur des situations concrètes pour y produire un changement. L'examen des principaux enseignements de ces deux écoles permettra de mieux cerner la spécificité des résultats obtenus dans le cas des démarches territoriales.

Les apports de l'École de Palo Alto

Au cours des années 1950, à une époque où le modèle télégraphique domine la réflexion théorique sur la communication, une poignée de chercheurs américains tente de reprendre à zéro le phénomène de la communication interpersonnelle, sans passer par Shannon. Le groupe initial est composé de l'anthropologue Grégory Bateson et d'une équipe de psychiatres ; il comporte aussi des anthropologues s'intéressant à la linguistique (Birdwhistell, Hall) et un sociologue (Goffman). Dans les années 60 et 70, ce groupe évolue vers un réseau de chercheurs, une sorte de collège invisible¹⁰, dont la réputation internationale se fera sous l'enseigne de l'École de Palo Alto.

Dans un petit livre intitulé *Changements*¹¹, Paul Watzlawick, l'un des grands successeurs de Bateson dans le domaine de la psychiatrie, en compagnie de deux autres personnalités du Mental Research Institute, développe une thèse en apparence des plus iconoclastes : « *bien souvent, le problème, c'est la solution* ».

Ces chercheurs ont observé plusieurs situations d'échecs cuisants de thérapies familiales ou de thérapies individuelles, où les solutions mises en œuvre n'ont eu aucun effet sur le problème, voire ont eu pour effet de l'aggraver. En outre, dans un certain nombre de cas thérapeutiques désespérés, toutes les recettes et techniques habituelles de la psychiatrie ayant été épuisées, ils ont constaté, en se fondant notamment sur des travaux du psychiatre Erickson, que des événements ou

¹⁰ Expression due à Yves Winkin, auteur de *La nouvelle communication*. Il s'agit d'un recueil de textes d'auteurs également rattachés à l'école de Palo Alto, dont les principales figures sont Bateson, Birdwhistell, Goffman, Hall, Jackson, Schefflen, Sigman, Watzlawick, Seuil, Paris, 1981.

¹¹ *Changements. Paradoxes et psychothérapies*, Paris, Seuil, 1975 pour la traduction française. Livre écrit en collaboration avec J. Weakland et R. Fish.

des injonctions assez inattendus produisent un changement appréciable et positif chez des patients souffrant de troubles psychologiques importants ou se trouvant dans des situations inextricables¹².

Méditant ces différents cas et s'inspirant du modèle mathématique des types logiques développé par Whitehead et Russell¹³, ils aboutissent à l'idée que dans un certain nombre de cas, c'est la structure même du système qui doit être modifiée, sinon toute action, au mieux, s'avère impuissante à changer quoi que ce soit, au pire autovalide et renforce le système lui-même. Ils sont dès lors conduits à distinguer nettement les « simples difficultés » des « problèmes », les premières pouvant se résoudre aisément par un changement d'ordre 1, quand les seconds supposent un changement plus radical, qualifié d'ordre 2. Ils soulignent surtout que le changement d'ordre 2 a cela de particulier, pour survenir, qu'il n'implique aucunement de trouver une explication définitive et complète au problème qui se pose, de résoudre en somme la question du pourquoi, comme si, d'elle, dépendait la solution du problème. C'est au contraire en interrogeant le « **quoi** » du **problème**, c'est-à-dire en cherchant à mieux caractériser le problème lui-même, à mieux comprendre, ce qui, dans la situation actuelle, fait persister le problème, qu'il est possible de trouver ce qui peut provoquer un changement opportun, susceptible de conduire le patient à dépasser son problème. Et d'insister sur le fait que « *la distinction la plus significative entre le bon fonctionnement et la dysfonction est ainsi marquée par la limite au-delà de laquelle un système*

¹² Trois exemples parlants, tirés du petit livre *Changements* et quelque peu adaptés par l'auteur du présent ouvrage permettront de l'illustrer. 1. Le jour où elle est entrée à l'école maternelle, une petite fille a si mal supporté le départ de sa mère, que la mère a dû passer la journée à l'école avec elle. Les jours suivants, la scène s'est répétée de plus belle. La situation est devenue très pénible, mais rien n'y faisait : toutes les solutions essayées échouaient inmanquablement. Un matin, la mère n'a pas pu conduire sa fille à l'école, et c'est le père qui l'a déposée en allant au travail. L'enfant a pleuré un peu, puis s'est calmée. Quand la mère l'a amenée à l'école le lendemain, l'enfant est restée calme, heureuse de retrouver ses camarades. 2. Un autre cas est fourni par un homme célibataire, menant une vie solitaire aggravée d'« agoraphobie ». L'espace dans lequel il ne ressent pas d'angoisse se restreint jour après jour. Il en arrive à ne plus supporter l'idée d'aller au travail ou encore de faire ses courses. Désespéré, il décide de se suicider : il prendra sa voiture et se mettra en route vers un col distant d'environ 80 km, persuadé que de toute manière, après quelques centaines de mètres seulement, une crise d'angoisse le terrassera sur le champ. En fait, non seulement il arriva au col, mais pour la première fois depuis des années, il se sentit libéré de son angoisse. 3. Le phénomène se vérifie aussi dans des contextes sociaux : Pendant une émeute parisienne du XIX^e siècle, un officier reçoit l'ordre de faire évacuer une place en tirant sur « la canaille ». Il donne l'ordre à ses soldats de prendre position et de mettre la foule en joue. Alors qu'un grand silence se fait autour de lui, il tire son épée et s'écrie : « Mesdames, Messieurs, j'ai reçu l'ordre de tirer sur la canaille. Mais comme je vois devant moi beaucoup de citoyens honnêtes et respectables, je leur demande de partir pour que je puisse faire tirer sans risque sur la canaille ». En quelques minutes, la place fut entièrement vidée. Ces exemples ont en commun de faire appel à des facteurs de changement d'une autre nature et d'un autre ordre que ceux auxquels on aurait pu s'attendre dans pareil cas de figure. **Ils rompent avec ce qui maintient le système en état de problème et, ce faisant, conduisent à une réorganisation automatique du système.**

¹³ La théorie des types logiques aide à prendre conscience qu'un saut qualitatif existe entre les membres d'une totalité appelée classe et cette même classe. Par exemple, si l'humanité constitue la classe de tous les individus, elle n'est pas elle-même réductible à un individu ou à la simple addition du comportement de tous les individus qu'elle comporte. Il s'avère donc essentiel de bien distinguer les différents niveaux logiques les uns des autres et de comprendre que le passage d'un niveau logique à un autre immédiatement supérieur (d'un membre à une classe) correspond en vérité à une discontinuité ou à une transformation radicale. Watzlawick identifie ainsi le changement d'ordre 1 aux différentes places qui peuvent être prises au sein d'une même classe (les différentes positions possibles d'un système) et le changement d'ordre 2 au changement de système lui-même. Par exemple, en proie à un cauchemar, le rêveur peut faire plusieurs choses en rêve : courir, se cacher, se battre, hurler, sauter d'une falaise, etc., mais aucun changement issu d'une de ces actions ne peut mettre fin au cauchemar (il s'agit à chaque fois de changements d'ordre 1). La seule possibilité pour sortir du rêve consiste à se réveiller : ce changement d'ordre 2 apparaît ainsi comme un *changement de changement*.

(individu, famille, société, etc.) n'est plus capable de provoquer le changement par lui-même, mais se trouve pris dans un jeu sans fin où la tentative de solution génère ou entretient le problème »¹⁴.

Ces auteurs ne se contentent pas de battre en brèche le présupposé fondamental de la psychothérapie selon lequel « on ne peut changer une situation que si l'on connaît son pourquoi ». Ils considèrent plus généralement que « *ce mythe est tellement ancré dans le mode de pensée des hommes de science que toute alternative pour aborder le problème en termes de sa seule structure actuelle et de ses conséquences est tenu pour le comble de la superficialité* »¹⁵. Les chercheurs du Mental Research Institute ont néanmoins de bonnes raisons de considérer que leur approche n'en est pas moins fondée. Ils constatent tout d'abord que même après être remontés aux sources du problème par une psychanalyse, le patient n'a pas pour autant trouvé le moyen de le dépasser¹⁶. Ils observent surtout que dans l'expérience quotidienne, de très nombreux changements comportementaux ou sociaux s'opèrent sans pour autant qu'ils soient accompagnés d'une prise de conscience des péripéties de leur genèse. Ils proposent plus généralement de pousser le raisonnement jusqu'au bout puisqu'il n'y a vraiment que deux possibilités : 1. La signification causale du passé n'est qu'un mythe, fascinant mais faux ; dans ce cas, il ne reste plus que la question pragmatique : comment produire avec le plus d'efficacité possible le changement du comportement présent ? 2. Le passé possède une signification causale pour le comportement présent. Mais comme les événements passés n'admettent aucune modification, ou bien nous sommes obligés d'abandonner tout espoir concernant la possibilité de changer quelque chose, ou bien nous devons supposer que le passé n'exerce d'influence sur le présent que par *l'interprétation présente du vécu passé*, ce qui ramène finalement à la question précédente du changement pragmatique¹⁷.

Bien qu'ils aient plus particulièrement travaillé sur des patients ou sur des questions interpersonnelles, ces résultats leur paraissent transposables à de très nombreux domaines de la société entièrement immergés dans le phénomène de la communication. L'erreur de type logique qui consiste à provoquer un changement d'ordre 1 dans une situation qui n'admet de modification que moyennant un changement d'ordre supérieur leur paraît largement répandue, en raison même de sa non-reconnaissance et de la confusion courante entre types logiques.

¹⁴ *Ibid*, page 107.

¹⁵ *Ibid*, page 104.

¹⁶ Par exemple, l'état de l'insomniaque tient peut-être à ce que sa mère, femme fatiguée et énervée, avait l'habitude de hurler pour qu'il dorme et cesse de l'importuner ; ce type de découverte, plausible et parfois même bien senti, n'aide malheureusement en rien à la solution du problème présent.

¹⁷ *Op. cit.*, note de bas de page, page 106 et 107.

Les apports de la sociologie clinique des organisations de Michel Crozier

S'intéressant moins à des individus particuliers et à leurs troubles psychologiques et relationnels qu'aux questions d'organisation, le sociologue Michel Crozier aboutit, après trente ans de travaux sur l'Éducation nationale et diverses interventions auprès de grandes entreprises comme la S.N.C.F., à l'idée que la société française est bloquée en raison d'une crise profonde de l'intelligence.

L'auteur de *L'acteur et le système*¹⁸ développe la thèse selon laquelle il existe, à côté des problèmes de la vie professionnelle qui peuvent être circonscrits et traités comme des problèmes de nature technique, une autre catégorie de problèmes induite par les transformations radicales de notre monde. « *Ces problèmes imposent des ruptures et n'existent que dans le cadre des rapports humains complexes que génèrent les techniques et l'économie*¹⁹ ». Aussi recommande-t-il une approche plus systémique de ces problèmes, qualifiés quelques pages plus loin, mais à une seule reprise, de *symptômes*. Pourtant, le sociologue-consultant observe que dans les diverses organisations où il lui est demandé d'intervenir, les plus hauts responsables, du public comme du privé, se croient investis de la mission suprême de trouver eux-mêmes des solutions brillantes aux problèmes auxquels leur organisation est confrontée. Plaquées sur le réel, ces solutions abstraitement conçues font fi des hommes et des relations entre les hommes : elles sont le fruit de cerveaux brillants, mais n'en demeurent pas moins inadaptées aux situations concrètes, par le fait même qu'elles ignorent les questions de communication interpersonnelles.

Aussi, selon Crozier, le mal français est-il d'abord un mal des élites, la question de la formation étant au cœur du problème ; au-delà cependant, c'est tout le schéma intellectuel de l'esprit français et la grande coupure entre « *esprits qui pensent* » et « *esprits qui exécutent* » qui est en cause. Si les solutions trouvées par les élites fonctionnent aussi mal, c'est qu'il s'agit de solutions toutes faites à des problèmes qu'on n'a pas pris le temps d'examiner assez.

De surcroît, la compartimentation organisationnelle aboutit à ce que les élites ne soient jamais confrontées à des problèmes que lorsque ceux-ci ont atteint le seuil de la crise ; en retour, ce système conforte le dirigeant dans un rôle de champion des situations désespérées, tirant sa justification d'une soi-disant capacité de rechercher des solutions rapides à des menaces devenues urgentes à traiter. En fait, non seulement le dirigeant ne sait généralement pas bien écouter – il n'a pas été formé et sensibilisé à cela -, mais au demeurant sa position hiérarchique l'empêche d'accéder à la réalité des situations, de savoir ce qui se passe vraiment dans son organisation, comment elle fonctionne effectivement, qui fait quoi, où, quand, avec qui et surtout comment.

¹⁸ Michel Crozier et Erhard Friedberg, *L'acteur et le système*, Seuil, Paris, 1977.

¹⁹ Michel Crozier avec Bruno Tilliette, *La crise de l'intelligence, Essai sur l'impuissance des élites à se réformer*, InterÉditions, Paris, 1995.

C'est pourquoi le sociologue, mué en véritable « homme-problème »²⁰ dépourvu de toute forme d'autorité hiérarchique, peut, par une démarche d'écoute active, demander à chacun ce qu'il vit, comment il le vit, et, par recoupements, révéler des blocages, des jeux relationnels stériles pour, en fin de compte, « *aider les gens du sommet et ceux de la base à comprendre ce qui se passe* » et faire apparaître des marges de changement insoupçonnées. « *Le monde change de telle sorte que la part de l'exploration, du diagnostic et du choix du problème devient beaucoup plus importante que celle de leur résolution. L'absurdité, c'est de croire que la formation des ingénieurs comme machines à trouver des solutions est la bonne formule pour recruter des dirigeants qui auront surtout pour tâche de déterminer quels sont véritablement les problèmes* ». ²¹

Quels enseignements retenir ?

Par-delà les différences sémantiques et alors que les domaines de compétences entre ces deux écoles diffèrent assez nettement, leurs résultats convergent sur plusieurs points essentiels et confirment certaines observations réalisées dans le cadre de nos propres interventions territoriales :

1. Elles se rejoignent tout d'abord pour dire que le terme générique de problème masque des situations très hétérogènes qu'il importe de bien distinguer, ce qui n'est pas fait en général. Elles reconnaissent en particulier l'existence de problèmes singuliers, non réductibles à des problèmes courants ou à des difficultés techniques. Bien que ces deux écoles recourent chacune à des expressions propres, elles ont en commun de considérer que ces problèmes d'un genre particulier, naissent et prospèrent dans le tissu de relations entre acteurs, dans les interactions et voies de la communication, dans les formes d'organisation qui en résultent et la structurent en retour.
2. Toutes deux arrivent à la conclusion que ces problèmes perdurent, voire s'enveniment du seul fait que le mode privilégié pour traiter ces problèmes est inadapté. Les solutions privilégiées pour résoudre les problèmes posés sont de fausses solutions, dans la mesure où elles ne cherchent pas à modifier la structure fondamentale, interactionnelle, communicationnelle et systémique dont émerge le problème.
3. Ces deux écoles recommandent de prendre le temps d'examiner plus à fond les problèmes posés – d'interroger le « quoi » du problème plutôt que le « pourquoi » selon les termes de Watzlawick -, afin de mieux saisir le système au sein duquel ils se perpétuent et, par là-même,

²⁰ Par opposition au dirigeant type qualifié de « monsieur-solution », *Ibid*, pp. 109 et 110.

²¹ *Ibid*, page 100.

de trouver des voies de sortie nouvelles, indépendamment de toute investigation longue sur une éventuelle origine fondamentale.

1.6. - Bilan général et prolongements

Il est frappant que sur les quelque cinq cents entretiens réalisés par les soins de l'auteur de ce travail depuis plusieurs années, des réflexions proches de celles de ces auteurs n'aient jamais été formulées. Aucun des acteurs rencontrés n'a jamais cru bon de distinguer la nature de certains problèmes d'autres problèmes, ni de considérer que les solutions elles-mêmes pouvaient constituer le problème. En dépit de leur portée, les thèses de l'École de Palo Alto et celles de Michel Crozier ne se sont visiblement pas diffusées en France auprès d'un large public.

Les auteurs évoqués s'intéressent à des problèmes avérés et patents, troubles du comportement graves dans le cas de Watzlawick et Erickson, dysfonctionnements majeurs d'organisations publiques pour Crozier. Même si ces problèmes ne sont que des problèmes apparents engendrés par les structures de communication ou d'organisation spécifiques, ils n'en sont pas moins assez visibles et manifestes pour que tout le monde s'accorde à reconnaître l'existence d'un trouble ou d'un dérèglement sensible.

En revanche, les interventions effectuées dans plusieurs territoires conduisent à penser que, sauf situations particulières comme ce fut le cas avec le fleuve Charente à une certaine époque, le relativisme dans la perception des problèmes constitue plutôt la règle. En d'autres termes, *la situation normale réside plutôt dans l'absence de problème majeur apparent, a fortiori dans l'absence, à première vue, de conscience d'un problème commun à tous les acteurs concernés par un même territoire*. Chacun vit ou ressent avec plus ou moins d'acuité certains problèmes, rien n'assurant *a priori* que les problèmes vécus par les uns ont quelques rapports avec ceux identifiés par les autres.

Dès lors, l'alternative est la suivante. Ou ces problèmes n'entretiennent, d'une manière ou d'une autre, aucun rapport entre eux et, dans ce cas, il appartient à chacun des acteurs de rechercher des solutions à ses propres problèmes. Ou ces problèmes sont liés d'une manière qui reste à préciser et, dans ce cas, nous retrouvons une configuration déjà rencontrée où, l'absence de problème majeur et apparent, n'en cache pas moins une situation de problème complexe et multiacteurs.

Afin de pouvoir trancher cette alternative, il convient de *considérer à nouveaux frais la notion de problème, en s'interrogeant sur ce qu'elle cherche à exprimer*.

2- « Recadrer » le problème : les apports de la notion de qualité

L'esprit qui spéculé sur le monde en arrive à oublier son propre corps. La santé, selon les grecs, se dit justement « silence des organes ». Il faut que la douleur survienne, que les organes se détraquent ou qu'un geste banal requière soudain effort et concentration inhabituels pour que s'imposent à la conscience les fonctions et les facultés du corps sain.

2.1. - Le problème comme tension entre un acteur et une réalité

Exercé à travailler sur des « *territoires à problèmes complexes* », l'auditeur patrimonial est désarçonné quand il rencontre pour la première fois un interlocuteur dont les premiers mots sont : « *Chez nous, tout va bien, il n'y a pas vraiment de problème* ». Le cas s'est présenté plusieurs fois dans le Barrois viticole, la question de l'eau et de sa gestion dans la vallée de l'Arce ne suscitant, à première vue, aucune inquiétude particulière chez plusieurs interlocuteurs. Tout leur paraît aller correctement : « *La rivière est à sa place, elle tarit bien par endroits, mais cela est habituel ; de toutes façons, nous n'avons pas le temps d'y aller. L'eau du robinet ? Tout va bien, là aussi : elle est calcaire et laisse des dépôts sur les casseroles, mais que voulez-vous, c'est normal, c'est la région qui le veut... Mais au fait, pourquoi nous demandez-vous cela, y a-t-il un problème que nous ne connaîtrions pas ?* » La situation se retrouve à l'identique dans le secteur de Geay / Saint-Hippolyte du cas charentais : la majorité des personnes rencontrées considère que « *dans l'ensemble, ça va, il n'y a pas de gros problème. La prée est toujours ce qu'elle est, peut-être y a-t-il un peu moins de vaches qu'autrefois, mais tant que la prée est la prée, la situation est acceptable* ». Dans le cas du Plateau de Saclay, de rapides interviews effectuées à la volée auprès de clients de la ferme de Viltain donnent des résultats similaires : « *L'agriculture, elle ne nous dérange pas, nous sommes très contents d'avoir l'impression d'être à la campagne ; c'est important pour les enfants et c'est d'ailleurs pour cela que nous nous sommes installés dans ce secteur de la région parisienne* ». Avant de poursuivre : « *Mais pourquoi me demandez-vous ceci, est-ce que cela va changer ?* » Silence gêné de l'auditeur. « *J'aurais dû m'en douter, ils veulent urbaniser, c'est cela ? Oui, c'est sûr, c'est cela* ».

Il arrive cependant qu'une personne demande à revoir l'auditeur, quand un élément nouveau survient. Ainsi pour un responsable d'une Fédération de Randonneurs et pour un particulier, rencontrés une première fois lors d'un audit sur les conditions d'amélioration de la gestion de la forêt française. Bien qu'affable, l'entrevue, dans chaque cas, avait été brève : la forêt était bien à sa place et ne posait pas de problème, les deux interlocuteurs ne voyaient pas bien ce qu'ils pouvaient

apporter à la problématique d'ensemble, et n'avaient pas non plus de demandes particulières à exprimer. Et puis soudain, une coupe rase fut effectuée, à l'endroit précis où le premier allait chercher des champignons, où l'autre venait promener son chien et sur laquelle un troisième, ami du premier, avait une vue qu'il croyait imprenable. Suivant les conseils du Centre Régional de la Propriété Forestière (C.R.P.F.), l'exploitant forestier avait pourtant cru bien faire : n'avait-il pas maintenu de-ci de-là quelques bosquets de feuillus ? Contre l'habitude, n'avait-il pas respecté la consigne nouvelle et étrange consistant à ne pas abattre les arbres morts ? De l'huile biologique lui avait même été fournie pour le matériel d'exploitation, soi-disant afin de satisfaire aux critères internationaux de gestion durable. Pourtant, malgré tous ces efforts, les deux personnages prirent leurs grands airs pour menacer le compère d'une dénonciation dans la presse locale, qui pour avoir gâché un magnifique paysage, qui pour avoir ruiné une station mycologique de première importance à l'échelle du département.

Ces quelques exemples montrent que *les acteurs ont plus de facilité à dire ce qui ne va pas que ce qui va, que le problème est souvent l'occasion pour eux de prendre conscience et de rendre explicites des aspects ou des dimensions du réel auxquels ils sont sensibles.*

Ils donnent également à voir que le problème n'a pas d'existence en soi, qu'il provient d'une contrariété, d'une difficulté, d'une gêne, d'une *tension* en somme, entre un acteur et des aspects de la réalité auxquels ce dernier accorde de l'importance. Mieux, entre un acteur et des aspects d'une situation qu'il vit. L'acteur n'est pas nécessairement conscient de ces aspects du réel auquel il est sensible - même si, en théorie, il peut accéder aux différents phénomènes, en pratique, il n'est vraiment attentif qu'à certains d'entre eux, ceux en particulier qui génèrent en lui une tension ou une contrariété ; il ne sait pas toujours les caractériser et n'est pas forcément en mesure d'explicitier ceux auxquels il accorde de l'importance. D'ailleurs, ces derniers ne sont toujours pas identifiés comme tels par la recherche²², pas plus que par la langue où ils demeurent *innommés* : aucun terme

²² Nulle trace par exemple de cette *réalité* dans l'impressionnante somme que représente l'ouvrage intitulé *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, sous la direction de Jacques Lévy et Michel Lussault, Belin, Paris, 2003. On notera que deux pages de l'ouvrage sont consacrées à l'entrée « quantitative » renvoyant en fait à « géographie quantitative », quand l'entrée « qualité » n'a pas été retenue par les auteurs. La plupart des dictionnaires de sociologie, d'économie et même de philosophie n'y accordent guère plus d'attention. Même quand ils retiennent le vocable, les auteurs qui s'intéressent aux questions de territoires tendent à restreindre la qualité à sa dimension intrinsèque, mesurable ou objectivable. Ainsi peut-on lire dans *Campagnes urbaines* de Pierre Donadieu (Actes Sud, 1998) : « *La mixité et la pluralité des usages sont à inventer, en passant de préférence par la médiation du paysagiste, professionnel de l'aménagement formé à construire la demande sociale de cadre de vie, à expliquer un projet de campagne urbaine et à le faire partager, apte à reconnaître les qualités des lieux et leur ancrage dans l'histoire, à proposer de nouvelles pratiques sociales et des compositions spatiales renouvelées* » (p. 211). Pour P. Donadieu, il revient au professionnel ou à l'expert paysagiste de « *reconnaître les qualités des lieux* », ces dernières prenant donc une valeur substantive, à la limite universelle et atemporelle. Dans *Les Mots de la géographie, dictionnaire critique* (Reclus/La Documentation Française, 2001), Roger Brunet consacre plus d'une colonne à la notion de qualité, soulignant que « *le mot en lui-même est neutre, bien qu'il soit souvent considéré comme positivement connoté* » et le définit fort justement comme « *ce qui est propre à un objet, à un espace, à un être, pris comme genre ou individuellement, et qui le fait tel, qui contribue à le définir, absolument ou par rapport à un usage, une stratégie donnés* » (p. 409). Cependant, une fois définie la notion, le dictionnaire développe avant tout l'idée selon laquelle « *Contrairement à ce que l'on croit souvent et à ce que laisse*

générique ne consacre leur reconnaissance. *C'est l'évolution de ces aspects dans un sens vécu et jugé comme défavorable qui génère le sentiment de problème.* Au demeurant, l'émergence du problème peut rendre l'acteur sensible à des aspects du réel, qui, jusqu'alors, ne faisaient qu'effleurer sa conscience.

Il est ainsi possible de définir *un problème comme la perception par un acteur de la dégradation d'un état de qualité auquel il accorde de l'importance.* Dès lors, l'acteur vivra d'autant plus mal le problème qu'il se sentira dans l'incapacité, avec les moyens dont il dispose ou qu'il pense pouvoir solliciter, de restaurer l'état de qualité auquel il tient ou, à défaut, d'enrayer sa dégradation.

2.2. - Que faut-il entendre par qualité ?

La notion de qualité comporte trois significations principales, bien identifiées dans les dictionnaires généralistes.

- Dans un premier sens, elle désigne « *la manière d'être, plus ou moins caractéristique d'une chose ou d'un être* ». Fidèle à l'étymologie du mot, Aristote écrit ainsi dans *l'Organon* « *J'appelle qualité ce en vertu de quoi on est dit être tel* ». Cette acception ontologique de la qualité - en ce sens qu'elle renvoie à l'être et à sa connaissance - se retrouve notamment dans l'affirmation « l'homme est mortel », le caractère « mortel » étant la qualité de l'homme, qui définit sa singularité, au regard du divin notamment. Avec Descartes²³, la qualité devient une propriété, les qualités étant constitutives des choses et des êtres humains et inhérentes à eux. Le dictionnaire *Robert* cite à ce sujet Sainte-Beuve : « *Retz était petit, laid, noir et myope. Voilà des qualités peu propres à faire un galant.* » Avant de donner comme synonymes : attribut, caractère, propriété, aptitude, capacité, don, mérite, vertu. Sans même qu'il soit question de porter un jugement de valeur, de dire si elles sont bonnes ou mauvaises, toute chose, tout objet, tout être vivant, plante, animal ou homme, présente ainsi des qualités qui lui confèrent en retour une *identité* spécifique. Suivant cette acception, la quantité n'est jamais qu'une qualité parmi d'autres, susceptible de donner lieu à diverses mesures et traitements mathématiques auxquels ne sauraient toujours se soumettre d'autres qualités rétives à toute forme de quantification. Au reste, la démarche scientifique peut être définie comme une démarche de caractérisation et d'explicitation de certaines qualités des phénomènes.

penser l'opposition qualitatif-quantitatif, bien des qualités peuvent se mesurer » (p. 410). En s'appuyant sur l'eau, le sol ou encore la formation, Brunet multiplie les exemples où la qualité peut s'apprécier par le suivi de paramètres objectifs et tangibles, à portée universelle.

²³ Cf. article « Qualité », in *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Lalande, A., (dir.), P.U.F., Paris, 1985.

- Par contraste, la seconde signification de la notion de qualité relève du jugement de valeur : elle est appréciative puisqu'elle désigne clairement les mérites, la supériorité, la perfection ou la manière d'être, bonne ou heureuse, de quelque chose ou de quelqu'un, dans l'absolu ou par rapport à d'autres formes ou êtres comparables. C'est ainsi qu'un produit est considéré de bonne qualité, de même qu'une personne se révèle plus ou moins recommandable. Frederik Mispelblom Beyer²⁴ fait remarquer que cet usage du terme qualité, pourtant loin d'être neutre, puisqu'il exprime d'abord une appréciation et un jugement toujours discutable et relatif à celui qui le porte, se voile sous l'apparence de l'universalité et de l'objectivité en gommant les qualificatifs de bonne ou de mauvaise pour ne conserver que la locution « de qualité ». Dans plusieurs expressions récentes, le terme qualité comporte ainsi des connotations positives, par exemple dans « la qualité de la vie » ou encore dans le rapport « qualité-prix ».

- La troisième signification du mot qualité concerne spécialement la condition civile, sociale ou politique et renvoie aux titres, aux statuts ou encore aux fonctions d'une personne. Être ouvrier de son état, agir "en qualité d'époux", ne pas pouvoir agir dans telle condition ès qualités, "être autorisé à signer un acte", donc "avoir qualité pour le faire" sont autant d'expressions montrant que les fonctions qu'on exerce ou la condition dans laquelle on se trouve confèrent pouvoirs et droits, possibilités, mais aussi limites, aux personnes ainsi qualifiées. Au demeurant, si tous les hommes ont des qualités, il en fut qu'on appelait "hommes de qualité", c'est-à-dire de haute naissance, de condition noble : gentilshommes ou aristocrates auxquels le personnage principal du roman inachevé de Musil n'appartient pas, d'où le titre que ce dernier donne à son livre.

Seule la première signification du mot qualité nous intéresse dans le présent travail et c'est à elle seule que renvoient toutes les occurrences du terme dans la suite du texte.

²⁴ Frederik Mispelblom Beyer, *Au-delà de la qualité. Démarches qualité, conditions de travail et politiques du bonheur*, La Découverte et Syros, Deuxième édition augmentée, Paris, 1999.

2.3. - En-quoi et pourquoi du problème

L'acteur perçoit plus facilement l'évolution de la situation qu'il ne sait dire en quoi il y a problème, c'est-à-dire en quoi l'évolution constatée ou subie l'éloigne des aspects auxquels il est attaché ou dont il découvre, une fois placé devant le fait accompli, qu'il était attaché. Autant les interlocuteurs sont prolixes pour parler du problème qu'ils ressentent, en détaillant tous ses développements, autant il leur est souvent malaisé et peu naturel d'en revenir aux qualités à leurs yeux vraiment importantes et qui fondent leur appréciation. Dans ces conditions, sans un réel effort d'explicitation, les qualités auxquelles l'acteur est sensible demeurent souvent invisibles pour le groupe. Ou l'acteur considère que tout va bien - ne ressent pas de problème particulier - et n'a donc aucune raison de dire ce à quoi il est sensible. Ou l'acteur vit un problème et alors l'énoncé du problème, souvent suivi de près par l'exposé de solutions toutes faites, supplante l'explicitation des aspects du réel auxquels il est sensible - ce que nous nommons désormais les qualités dans le premier sens défini plus haut.

Ainsi, l'auditeur doit-il souvent reconstruire les qualités auxquelles son interlocuteur est attaché. Elles s'induisent parfois directement du problème : « *L'eau a souvent un goût de chlore trop prononcé* » suppose que la qualité est : le goût de l'eau. Elles sont souvent beaucoup plus difficiles à retrouver à partir de la seule expression des problèmes, la perception d'un même problème pouvant renvoyer à des qualités fort différentes.

Par exemple, dans le cas du Barrois viticole, beaucoup d'acteurs s'accordent à reconnaître que les ruissellements constituent un problème important. Les raisons invoquées sont cependant fort variables. Les élus invoquent des questions de responsabilité (risque d'accident sur la route après une coulée de boue, par exemple). Les agriculteurs se plaignent des dégâts aux cultures engendrés par des ruissellements « chargés en herbicides » et autres substances phytosanitaires provenant des vignes situées sur les hauteurs. Les habitants de certains villages craignent pour leur maison le jour où un gros orage se produira. Des pêcheurs déplorent l'afflux, néfaste pour la faune et la flore, de matière organique et de sédiments dans la rivière... Le problème des ruissellements révèle ainsi un faisceau de qualités portées par des acteurs différents : qualité de l'eau de la rivière (turbidité, teneur en matière organique...); sécurité du patrimoine bâti et non-inondabilité; sécurité des habitants et responsabilité civile...

Ce travail d'explicitation des qualités ne répond pas à la question du « **Pourquoi y a-t-il problème ?** », qui supposerait de s'interroger sur les raisons du changement ou de l'évolution de la qualité ayant généré le sentiment de problème, mais bien du « **En quoi y a-t-il problème ?** », selon l'interlocuteur.

2.4. - La qualité : une notion relationnelle

La notion de qualité est indissociable de l'acteur puisqu'elle correspond par définition à des attributs ou des propriétés d'une réalité, selon la propre appréciation de cet acteur. La citation de Robert Musil en début de chapitre souligne ainsi que *la qualité existe toujours en situation*, au sein d'une grille de lecture spécifique, eu égard à une préoccupation donnée, en fonction des rapports qu'un objet ou un être entretient avec d'autres, en bref est indissociable d'un certain point de vue. En ce sens, il s'agit d'une notion *relationnelle*²⁵, inséparable du rapport spécifique qu'entretient une personne avec une réalité observée et concrète.

Même quand les qualités d'un objet ou d'un territoire paraissent tangibles, leur identification dépend de l'acteur ; même si ces qualités sont objectivables, le fait de les retenir ou de ne pas les retenir a un sens. Un exemple célèbre en est donné par l'anthropologie. Une qualité importante de l'apparence physique pour un occidental réside dans la couleur des yeux ou des cheveux. Cette caractéristique de l'individu est *a priori* indépendante de l'observateur et constitue, pourrait-on croire, une manière de *criterium* universel. Il faut sortir de l'aire ethnologique et culturelle occidentale pour réaliser que ces qualités de la personne humaine sont tout à fait relatives. Les voyageurs savent que les asiatiques ou les amérindiens ne font pas de la couleur des yeux ou des cheveux un trait interindividuel distinctif et, spontanément, ne s'en servent pas non plus pour distinguer un occidental d'un autre²⁶. Ils sont au contraire beaucoup plus attentifs à d'autres qualités physiques (forme du visage, du nez...), auxquelles nous autres occidentaux sommes moins sensibles. Ainsi l'identification ou l'omission des qualités intrinsèques à un objet ou à un territoire sont-elles *fonctions* de celui qui les considère et elles portent par elles-mêmes déjà beaucoup de sens.

Le caractère éminemment relationnel de cette notion de qualité apparaît encore plus nettement lorsqu'elle renvoie à des usages, des préférences, des projets bien spécifiques, évidemment liés à une personne plutôt qu'à une autre. Retenir pour une rivière son caractère navigable, la limpidité de ses eaux ou encore son potentiel piscicole, contraste avec le regard porté par un responsable public, avant tout soucieux de la régularité du débit, de la protection des personnes et des biens contre l'inondation ou encore avec le point de vue de l'agriculteur riverain, ayant perdu tout contact affectif avec la rivière et ne s'intéressant à elle qu'en proportion du volume d'eau utilisable pour l'irrigation qu'elle représente.

²⁵ Ce terme doit être pris dans un sens large « de rapports ou d'interactions entre deux ou plusieurs entités, humaines ou non » et non dans son sens psychologique de « relatif aux relations entre personnes ».

²⁶ En Asie notamment, yeux et cheveux étant pratiquement toujours noirs, comment pourraient-ils, dans ces conditions, constituer un *criterium* pertinent ?

Comme le rappelle Frederik Mispelblom Beyer²⁷, la qualité est aussi une affaire de mots. Sans qu'il s'agisse de tomber dans un relativisme absolu où la qualité deviendrait une pure vue de l'esprit, force est de constater que les qualités, celles d'un territoire en particulier, commencent vraiment d'exister, une fois qu'elles ont été nommées. Sans cette condition, elles courent le risque de ne pas être reconnues, c'est-à-dire d'être prestement oubliées. Le langage se révèle ainsi à la fois comme un formidable outil pour exprimer des qualités et les « donner à voir à des personnes qui n'y seraient pas spontanément sensibles » et comme un redoutable carcan. Reconnaître et désigner des qualités d'un produit ou d'un territoire suppose en effet des connaissances et une maîtrise de la langue et de son vocabulaire qui puissent en rendre correctement compte, les expliciter, les définir en somme, ce qui n'est pas nécessairement à la portée de tous. Un vin ou un mets ne s'apprécieront pas de la même manière selon que le goûteur dispose ou non d'un vocabulaire suffisamment étendu et approprié : la langue éveille le goût autant qu'elle le brime. De surcroît, les déterminants culturels et sociaux pèsent à leur tour : quand la langue française distingue quatre ou cinq qualités de neige différentes, les esquimaux ne possèdent pas moins de soixante-dix mots pour qualifier ces différents états. La qualité, indissociable de la représentation et de la capacité d'une personne à parler de cette représentation, est donc totalement immergée dans le culturel, le symbolique et le langagier : des limites cognitives, difficilement surmontables, apparaissent donc.

Derniers facteurs de variabilité de la qualité : le temps et l'espace. Les qualités n'existent pas une fois pour toutes, elles ne sont pas non plus uniquement liées à un territoire donné, pensé comme isolé de tout contexte. Considéré à une autre échelle, replacé dans d'autres ensembles territoriaux, par rapport à d'autres enjeux, un territoire peut présenter des qualités qu'il n'était pas censé avoir en lui-même. Ainsi, dans le cas du Plateau de Saclay, la plupart des grandes qualités attribuées à ce territoire par les différents acteurs tiennent moins à ses caractéristiques qu'à sa position en pleine métropole francilienne. Se situerait-t-il plus au cœur du Hurepoix céréalière, ce territoire ne donnerait certainement pas lieu à la même identification de qualités. C'est la proximité de grandes capacités de recherche et de la métropole francilienne qui lui confère des qualités exceptionnelles, au point d'en faire un espace considéré par beaucoup comme stratégique pour Paris et sa région. Au demeurant, ces qualités ne sont pas toutes *actuelles*, beaucoup d'entre elles sont *potentielles*, non encore accomplies, comme encore en puissance. La qualité varie donc aussi selon le temps, c'est-à-dire les circonstances, certains aspects peu importants à un moment donné pouvant devenir de première importance à un autre moment, et réciproquement. Évolutive, la qualité l'est encore, dans la mesure où elle n'est pas donnée une fois pour toutes, mais peut s'altérer avec le temps dans un sens défavorable. Ainsi, la *qualité actuelle* de l'eau d'une nappe phréatique peut être jugée satisfaisante au regard des normes actuelles, mais la *qualité potentielle* de cette même nappe, c'est-à-dire la

²⁷ *Op. cit.*, p. 80.

qualité en train de se jouer aujourd'hui pour dans vingt ans peut être mauvaise ou dégradée, d'une part en raison d'une détérioration attendue des paramètres qualitatifs, d'autre part en raison de l'édiction de normes plus strictes.

Ainsi, le cas de la Plaine inondable du fleuve Charente l'illustre bien, un territoire peut revêtir, à une certaine échelle de responsabilité et de projet, des qualités qui disparaissent à une échelle de responsabilité et de gestion plus locale. C'est ainsi que des responsables de l'Agence de l'eau Adour-Garonne ou d'associations de conservation de la nature accordent beaucoup d'importance à l'épuration de l'eau et à la recharge des nappes phréatiques de la plaine inondable du fleuve, quand les acteurs locaux méconnaissent complètement ce type de qualités actuelles et potentielles de leur territoire. Réciproquement, les acteurs locaux identifient d'autres qualités importantes pour eux, totalement absentes de l'identification des responsables globaux à l'échelle du bassin versant. En conséquence, *l'échelle spatiale et temporelle à laquelle se place un acteur n'est pas sans incidence sur l'identification des qualités d'un territoire.*

En somme, les qualités sont inséparables de la personne et du regard qu'elle porte sur le territoire ou certains aspects du territoire et de la situation qu'elle vit dans ce territoire. La qualité se potentialise avec l'intérêt que porte l'acteur à tel ou tel aspect, sachant que cet intérêt et les raisons qui le fondent peuvent varier selon les connaissances, les intérêts, la culture, les responsabilités et les projets de ce dernier. Elle dépend aussi des autres éléments, territoires ou préoccupations, et éventuellement d'autres échelles, de temps et d'espace, avec lesquels une personne établit des relations. Cela ne doit pas laisser penser toutefois qu'il y a autant de qualités identifiées pour un territoire qu'il y a de personnes ou de points de vue, aucune limite n'existant à la capacité d'imagination des acteurs en la matière. Un territoire plat ne sera jamais un territoire au relief accusé, ni une petite rivière torrentielle un fleuve tranquille. En revanche, chaque acteur va donner à voir et faire ressortir des qualités que d'autres n'identifient pas ou auxquelles ils ne s'intéressent guère. *Il ne s'agit donc aucunement de soutenir l'idée d'un relativisme absolu, mais bien celle d'un relativité situationnelle, en cela non assimilable aux catégories classiques, généralement invoquées, de l'objectivité et de la subjectivité.*

Au demeurant, les chapitres précédents l'ont montré, les qualités d'un territoire sont d'autant mieux identifiées et formulées qu'elles sont dégradées ou paraissent menacées. *La qualité se manifeste d'autant mieux que l'acteur prend conscience qu'elle n'est plus acquise, que la part du donné et de l'immuable ne cesse de se réduire ou, en tout cas, risque d'évoluer dans un sens non désiré.*

2.5. - Du référentiel-qualité au recadrage des problèmes

Pour aucun des territoires où nous sommes intervenu, un travail de mise en lumière des grandes qualités n'avait eu lieu avant l'intervention patrimoniale. À aucun moment, les acteurs n'avaient vraiment, pour eux-mêmes, comme au niveau du collectif, pris le temps de recenser et d'explicitier les grandes qualités territoriales. Elles étaient parfois implicites pour les individus, ou tacites pour certains groupes, mais jamais complètement accessibles aux autres groupes d'intérêt, *a fortiori* à des personnes extérieures aux territoires concernés.

Pourtant, faute de prendre le temps d'identifier les grandes qualités d'un territoire auxquelles les différents acteurs sont sensibles, l'action publique, y compris lorsqu'elle invoque l'intérêt général pour justifier certains programmes et certaines actions, rencontre de sérieuses déconvenues. Quelques exemples permettront de l'illustrer.

En Charente, les grands élus croient bien faire en favorisant au plus vite l'évacuation de l'eau vers la mer en période de crue, pour découvrir, *in fine*, que les Fédérations de Pêche et les ostréiculteurs s'opposent avec véhémence à ce choix. Pour les professionnels de la pêche, il conduit à diminuer la durée d'installation de la crue alors que plusieurs espèces, dont le brochet, ont besoin de périodes plus longues pour se reproduire ; les ostréiculteurs, quant à eux, dénoncent les risques de choc osmotique consécutif à un afflux d'eau douce trop brutal. De même, les réservoirs-barrages de Lavaud et de Mas-Chaban et, celui, projeté, de la Trézence, ne présentent que des avantages aux yeux des élus, y compris au regard de la gestion de la faune et de la flore du fleuve et des milieux humides. Loin de s'en contenter, chasseurs, pêcheurs et naturalistes manifestent avant tout leur insatisfaction, considérant que les correctifs apportés, non seulement sont très insuffisants, mais en outre génèrent à leur tour des problèmes et des risques non négligeables.

Convaincu que cela ne pourra qu'enchanter les promeneurs et leurs aimables bambins, la Direction du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Bièvre a l'idée de faire paître des vaches en bordure de ladite rivière, dans un terrain communal le long duquel, chaque week-end ensoleillé, plusieurs centaines de famille déambulent. À son grand étonnement, une levée de boucliers d'associations diverses s'ensuit : les ruminants ont foulé des plantes de milieu humide situées dans un coin de la parcelle et les promeneurs se retrouvent désormais pris en étau entre un mur et une clôture provisoire, là où ils avaient l'impression de jouir d'un espace ouvert, bien que non accessible.

Après la réalisation du centre de recherches de Danone et du Projet de Synchrotron Soleil, il devient de plus en plus difficile pour les élus du Plateau de Saclay et l'État-développeur de défendre des projets d'implantation ou d'urbanisation, car ceux-ci génèrent des protestations toujours plus vives. Ils n'y voient souvent qu'une opposition radicale à toute forme de développement, en réponse à laquelle ils opposent le spectre du sous-développement économique et du déclin de la science. La

rencontre individuelle des différents acteurs a pourtant montré que le problème est ailleurs : aucun n'est opposé à un certain développement du Plateau de Saclay. En revanche, les différents projets élaborés ces dernières années menacent chaque fois des qualités et des enjeux importants de ce territoire, que les institutions et les élus n'ont même pas identifiés, se bornant à rechercher une très hypothétique harmonie entre développement et environnement.

Pour chacun de ces territoires, élus et administrations considèrent souvent que les réactions suscitées par leurs décisions sont incompréhensibles, voire irrationnelles. Deux raisons se cumulent à cet effet. Les qualités du territoire auxquelles ils accordent de l'importance leur paraissent souvent très légitimes et très importantes, sinon fondamentales, c'est-à-dire prioritaires et exclusives. Le phénomène est d'autant plus accusé que ces qualités sont menacées, c'est-à-dire qu'un problème majeur et apparent oblige les institutions à l'action. En outre, il leur est souvent difficile d'accéder aux qualités jugées importantes par les autres acteurs, soit parce qu'elles leur paraissent accessoires au regard de celles qu'ils portent, soit plus souvent encore, parce qu'ils ne les *conçoivent* même pas. Des critiques qui s'ensuivent, ils retirent beaucoup d'amertume, reprochant à leurs concitoyens leur ingratitude, leur individualisme forcené ou suspectant, derrière les mises en cause dont ils sont l'objet, de basses stratégies de déstabilisation. Cela correspond à des interprétations totalement erronées.

À l'inverse, la mise en lumière des qualités jugées importantes par les acteurs concernés par un même territoire présente de sérieux avantages :

1- Elle permet tout d'abord d'établir une sorte de « géographie des qualités » en rapport avec des acteurs bien définis. Cela a déjà été dit, selon leur culture, leurs responsabilités, leurs projets, les acteurs sont plus ou moins sensibles à certaines qualités qu'à d'autres. Des regroupements d'acteurs assez inédits en résultent. Sans pour autant partager les mêmes problèmes, des acteurs différents, relevant de catégories socioprofessionnelles ou de groupes d'appartenance et d'intérêt *a priori* distincts, peuvent en effet se rejoindre par l'attention qu'ils portent à telle ou telle qualité d'un territoire. De nouveaux ordonnancements d'acteurs peuvent ainsi s'effectuer au regard des différentes qualités recensées par les uns et les autres. Un matériau d'une grande richesse stratégique émerge donc, puisqu'il est possible de montrer comment certaines qualités sont largement reconnues et soutenues par beaucoup d'acteurs, quand d'autres ne sont mentionnées que par certaines institutions ou certaines personnes, sans que cela ne présume en rien de leur importance absolue à l'échelle du territoire. *Le premier enseignement d'importance, valable pour chacun des cas investis, réside dans le constat qu'aucun acteur, aucune institution ne peut, isolément, identifier l'ensemble des qualités d'un territoire. À un acteur correspond en général un sous-ensemble d'autant plus limité de qualités d'un territoire que celui-ci est vaste, comporte un grand nombre de dimensions et d'enjeux actuels ou potentiels.*

Dans les différents cas étudiés, des parentés entre certaines qualités ou ensembles de qualités se révèlent. Ils dénotent des sensibilités proches, des angles d'entrée particuliers pour envisager un territoire, ses rôles ou ses fonctions. Ils constituent ce qu'à plusieurs reprises nous avons été conduits à dénommer des « grands regards » ou des « regards majeurs » sur un territoire et une problématique. En donnant la préséance à certaines qualités plutôt qu'à d'autres, ces regroupements façonnent une *vision* particulière du territoire, de ses fonctionnalités et de ses potentialités. Sans en épuiser toutes les dimensions possibles, la priorité donnée à ces ensembles de qualités, qui entretiennent des relations étroites entre elles, aboutit à de grandes approches du territoire possédant une forte cohérence. Dans la géographie évoquée ci-dessus, ces grandes approches s'apparentent en quelque sorte à des « ensembles continentaux »²⁸. Ainsi, à l'échelle de résolution la plus large, la géographie des représentations de la plaine inondable de la Charente se révèle riche de trois grands « continents-qualité », quand celle du Plateau de Saclay en comporte au moins cinq. Dans un ouvrage reprenant les résultats d'un audit patrimonial relatif aux forêts françaises, nous avons ainsi présenté les quatre grands continents-qualité susceptibles de contenir l'ensemble des sensibilités forestières rencontrées²⁹ (voir illustration page suivante). Au sein de chacun de ces continents-qualité, les acteurs mettent plus ou moins l'accent sur tel ou tel sous-ensemble de qualités qu'ils savent plus ou moins bien caractériser : la géographie-qualité s'affine, certaines zones étant plus densément « peuplées », si l'on en juge par le nombre d'acteurs enclins à soutenir certaines qualités plutôt que d'autres.

²⁸ L'usage fait dans ce paragraphe du terme continent est purement métaphorique et ne correspond pas à son acception géographique rigoureuse.

²⁹ Hervé Brédif et Henry Ollagnon (1997), *Gestion durable des forêts : la France à l'heure des choix*, Paris, Afocel.

Les quatre grands « regards » sur les forêts françaises

2- Elle porte au grand jour des lacunes considérables.

Les différentes qualités identifiées par les acteurs, les besoins et les attentes qui s'y rattachent, portent sur un même et unique territoire. Pourtant, à la confrontation des entretiens, trois grandes lacunes se font jour :

a- Les grandes institutions opérant sur chacun de ces territoires privilégient nettement certaines qualités des territoires. Elles délaissent les autres qualités, quand elles ne les ignorent pas, soit que ces qualités n'entrent pas dans leur champ de compétence, soit qu'elles ne renvoient pas à l'existence d'un problème identifié comme tel, et qu'il leur incomberait de traiter. Si, au contraire, les institutions doivent se saisir d'un problème, ce dernier focalise si bien leur attention sur telle ou telle qualité du territoire, qu'il oblitère plus ou moins complètement les autres. C'est ainsi qu'en Charente, le niveau d'eau du fleuve en période estivale et la protection des biens et des personnes en période de crue constituent, pour les élus et les administrations, des qualités cardinales, qui accaparent l'essentiel de leurs moyens et de leur énergie.

b- La question des relations entre les différentes qualités d'un territoire est d'autant moins envisagée par les acteurs, que ces dernières participent de ce que nous avons nommé des « continents-qualité » distincts. Le constat pourrait surprendre puisque les qualités identifiées par les uns et les autres portent sur un même et unique territoire : des liens objectifs ou potentiels existent à l'évidence entre elles. Toutefois, deux grandes raisons peuvent rendre compte de cette situation. D'une part beaucoup d'acteurs n'ont pas le souci de ces relations, car ils s'intéressent avant tout à un aspect précis et souvent singulier du territoire. D'autre part, les gestionnaires publics ont souvent l'impression de prendre en compte ce lien entre les différents aspects, par les diverses mesures, politiques et actions dont le territoire fait l'objet.

Le territoire de Belledonne montre ainsi une situation où les préférences-qualité des différents acteurs se matérialisent par des types de forêts nettement individualisés et distincts dans le paysage. Les professionnels de la forêt et du bois sont à peu près les seuls, avec quelques élus, à s'intéresser de près à la pessière-sapinière d'altitude. Élus, résidents et chasseurs s'inquiètent de la progression de la forêt-friche à dominante feuillue des balcons, sans que les forestiers apportent leur concours. La forêt alluviale de l'Isère concentre l'attention des naturalistes, sur lesquels se reposent les autres acteurs du territoire. Chacun dès lors promeut des actions, des dispositifs et des mesures en rapport avec les qualités forestières, donc les espaces forestiers, qui le concernent avant tout. *Une approche totalement segmentée de la gestion du territoire en résulte*, chaque groupe d'acteurs se retrouvant finalement seul pour gérer les qualités de la forêt qui lui paraissent importantes. Pourtant,

chacun est prêt à convenir que l'entité Belledonne se trouve aujourd'hui confrontée à un problème de qualité du développement global du territoire...

L'absence de réflexion sur les relations entre les différentes qualités d'un territoire présente trois conséquences préjudiciables :

* Elle conduit chaque acteur ou chaque groupe d'acteurs à tenter d'*optimiser* la ou les qualités auxquelles il est attaché sans se soucier des autres. Cette attitude a souvent pour effet de déstabiliser d'autres acteurs ou de ne pas susciter leur assentiment et leur soutien, quand elle ne conduit pas à des blocages ou à des mises en cause plus ou moins prononcées.

* À aucun moment les acteurs ne sont vraiment conduits à se demander dans quelles conditions et selon quels moyens les différentes qualités du territoire auxquels ils sont sensibles sont vraiment compatibles ou non, si des complémentarités ou des synergies actuelles ou potentielles peuvent être obtenues, qui permettraient à chacun de gagner en efficacité dans son action et ses propres objectifs.

* Ultime, mais non moins importante conséquence de cette approche parcellisée de la qualité : l'isolement des acteurs dans leur recherche de solutions aux problèmes. Faute de prêter attention aux liens qu'entretiennent ou pourraient entretenir les différentes qualités du territoire, les acteurs se retrouvent dans l'incapacité de mobiliser autour de leurs propres problèmes. Chacun vit son problème de son côté, dans l'indifférence la plus générale. Faute de connaître les qualités auxquelles l'autre est attaché, chacun manque à mettre en valeur les qualités auxquelles il est lui-même sensible, puisqu'il ne peut souligner les relations qu'elles nouent ou pourraient nouer entre elles. Ainsi, les professionnels de la forêt et du bois en Belledonne s'épuisent-ils en silence et sans perspectives. Ils ne savent pas comment montrer que leur action au profit des forêts a des répercussions favorables sur de nombreux aspects et dimensions du territoire (gestion des risques, faune, flore, paysage...), car ils ne connaissent même pas les qualités importantes aux yeux des autres acteurs concernés par ce même territoire ; en conséquence, ils ne font pas non plus ce qu'ils pourraient faire, afin que les bienfaits de leur action apparaissent plus nettement. Les agriculteurs du Plateau de Saclay sont dans une situation tout à fait analogue. Il en résulte des situations de grand désarroi, chaque acteur déplorant à part soi la dégradation des aspects auxquels il est sensible et ne voyant pas comment il pourrait en être autrement dans un pareil contexte d'inconscience et d'individualisme généralisé.

3- La recherche d'identification large des qualités permet d'oser un questionnement en termes de qualité globale ou de méta-qualité³⁰ d'un territoire, celle-ci se définissant comme la somme ou l'intégrale de toutes les qualités élémentaires reconnues à ce territoire.

Des considérations précédentes, il ressort que pour les différents territoires où nous avons travaillé, aucun acteur ne disposait d'un référentiel-qualité, sorte de tableau de bord de l'ensemble des grandes qualités d'un territoire, seul à même de favoriser un pilotage approprié et complet de ce territoire par l'ensemble des acteurs et des institutions. Pourtant, nombre d'interlocuteurs le soulignent, un questionnement de ce type s'avère aujourd'hui stratégique pour les différents territoires.

En fait, ce questionnement se trouve esquivé dans la plupart des cas. Soit, les institutions ou les grands acteurs d'un territoire n'en ressentent pas l'intérêt, ne le conçoivent même pas ou se gardent bien de s'y arrêter, par peur de soulever des questions insolubles ou afin « *d'avancer sans se créer d'inutiles obstacles* ». Soit il se retrouve formulé en des termes tellement généraux qu'il perd tout caractère opératoire et toute efficacité pratique. Considérer ainsi qu'il faut à la fois de l'eau pour le maïs, le fleuve et les huîtres est sans conteste un pas positif, mais cela s'avère très insuffisant dans la pratique pour assurer une gestion plus complexe de la plaine inondable du fleuve Charente et surtout pour trouver de nouvelles marges de manœuvre. Revendiquer haut en fort pour le Plateau de Saclay une combinaison harmonieuse entre développement technologique et environnement est sans doute fort louable, mais cela ne permet pas, plusieurs implantations récentes l'ont montré, d'avoir une idée précise quant au champ des possibles dans lequel il s'agit d'évoluer, et encore moins de préciser « *quelles valeurs du territoire il s'agit de créer* »³¹.

Cette question paraît essentielle à de nombreux acteurs dans la mesure où ceux-ci ressentent de plus en plus nettement que les différents aspects d'un territoire sont foncièrement liés selon des modalités subtiles et complexes ; qu'à pousser trop loin dans un sens, l'équilibre global, l'ambiance, l'attractivité ou la richesse d'un territoire risquent d'être sérieusement hypothéqués. Cela est déjà vrai pour la vallée de l'Arce où l'intensification et le surdéveloppement de l'activité liée au champagne menace l'intégrité du territoire et perturbe fortement le système hydrique, au point de faire peser de lourdes menaces sur les habitants et l'économie de la vallée. Cela se vérifie encore davantage pour des territoires denses d'enjeux comme le Plateau de Saclay, où les marges de manœuvre sont très réduites et où tout faux-pas risque d'anéantir à jamais des qualités stratégiques du territoire, pour un bilan global très incertain. Cependant, cette appréciation ne vaut pas seulement

³⁰ Dans le mot méta-qualité, le préfixe « méta- » est utilisé dans le sens technique de « englobant », *Le Robert, dictionnaire historique de la langue française*, Paris, 1998.

³¹ Formulation émise par plusieurs participants à différents séminaires de stratégie de la démarche patrimoniale « Plateau de Saclay ».

par rapport à d'éventuelles menaces ; elle est confortée par la conviction de nombreux interlocuteurs qu'il importe de réussir à gérer ensemble et de manière synergique les différentes qualités d'un territoire, celles-ci se confortant mutuellement plus qu'elles ne se nuisent. Beaucoup voient dans cette action l'expression même du développement durable. D'ailleurs, cet objectif de combinaison réussie, d'*harmonie dynamique* demeure, aux yeux de plusieurs acteurs, valable à toutes les échelles territoriales, du local au global : il est fractal³², toute la question se posant alors de la coordination ou encore de l'articulation entre ces différentes échelles.

Sans même savoir si une telle composition réussie est possible et à quelles conditions elle est réalisable, l'établissement du référentiel-qualité a le mérite considérable de poser clairement les éléments qu'il faut tenter de combiner ou d'articuler ensemble³³. Dès lors, il devient possible de décider en connaissance de cause des différents choix à faire, de mesurer les implications potentielles de ces choix, d'anticiper les correctifs à apporter pour permettre malgré tout à certaines qualités territoriales de perdurer. Chacun se voit ainsi reconnu dans ses préférences, ses projets et ses attentes, les décisions deviennent plus claires et n'ont d'autre choix que de chercher à être plus constructives. En d'autres termes, cela permet de s'interroger sur les liens entre les différentes qualités et sur les modalités théoriques et pratiques permettant une gestion fine de ces liens. Partant, cela ouvre la voie d'un pilotage complexe et unitaire du territoire : toute action en faveur d'une qualité donnée n'est pas seulement appréciée pour elle-même et pour la qualité qu'elle sert ; elle est également évaluée au regard de ses incidences sur les autres qualités importantes du territoire ; elle peut surtout être adaptée pour mieux satisfaire en même temps à plusieurs d'entre elles, sans pour autant perdre sa vocation première.

4- Un recadrage complet du problème initial

Ce référentiel-qualité joue un rôle considérable dans l'audit patrimonial : une large part du cheminement de ce dernier et de ses résultats s'y rapporte. En dressant un tableau exhaustif des différentes qualités d'un territoire, en indiquant quels acteurs soutiennent quelles qualités, en hiérarchisant éventuellement les qualités selon l'intensité de l'intérêt qui leur est porté, mais aussi en faisant apparaître les problèmes ainsi que les offres et les demandes au regard de ces qualités, un instrument stratégique sans égal s'élabore. Il permet en particulier de procéder à une évaluation

³² Terme créé par le mathématicien français Benoît Mandelbrot pour désigner des formes irrégulières, mais régulières dans leur irrégularité. Un objet fractal répond à la propriété d'autosimilarité, encore appelée « homothétie interne » : chaque partie de cet objet présente la même forme ou structure que le tout, quelle que soit l'échelle sous laquelle on l'examine.

³³ Une esquisse d'un tel référentiel a été proposée pour le Plateau de Saclay, de manière à sortir du discours lénifiant opposant le développement technologique à l'environnement, pour mieux les réunir dans un second temps. Ce faisant, le chemin est ouvert pour une approche moins *abstraite* et davantage *processuelle* de l'harmonie, consistant précisément à essayer de suivre et de gérer ensemble les multiples qualités reconnues à ce territoire.

globale de l'action engagée par les différentes institutions et acteurs, montrant comment certaines qualités font l'objet d'une prise en charge, quand d'autres ne sont pas gérées ou gérées de manière partielle ou superficielle³⁴. Il ouvre également la possibilité pour certains acteurs de faire évoluer leur attitude, en montrant comment ils pourraient mieux répondre à certaines attentes-qualité ; les propositions d'actions repartent ainsi des exigences-qualité et des objectifs-qualité.

Le référentiel-qualité permet en somme de « *recadrer entièrement le problème initial* », tel que le ressent le commanditaire de l'audit, en l'immergeant dans une globalité stratégique jusqu'alors inexistante. Il a pour effet de relativiser les propos de certains acteurs en les replaçant dans un cadre plus général : des problèmes jugés importants par certains se révèlent peu significatifs, ou apparaissent comme de simples malentendus provenant d'une mauvaise communication entre personnes ; à l'inverse, des aspects mal identifiés ou peu investis peuvent revêtir une importance cruciale au regard de la dynamique de l'ensemble du système. *Progressivement, le ou les problèmes effectifs d'un territoire se dévoilent, cependant que les problèmes apparents passent à l'arrière-plan*. La raison en est simple et dépourvue de mystère : les problèmes apparents, de même que le problème porté initialement par le commanditaire d'un audit patrimonial, renvoient à des qualités spécifiques du territoire. Elles ne correspondent généralement qu'à une fraction des qualités importantes de ce dernier. Le seul fait de mettre en lumière les autres, ainsi que les offres et les demandes dont elles sont l'objet et les enjeux multi-échelles qui les accompagnent, conduit à resituer le problème initial ou apparent dans une dynamique territoriale plus globale, dont ce problème n'apparaît jamais que comme une émergence, un symptôme ou un révélateur.

Ce constat invite plus généralement à s'interroger sur nombre de problèmes dont il y a lieu de se demander si la manière selon laquelle ils ont été envisagés permet vraiment de dire qu'ils sont connus. La persistance de certains problèmes pourrait bien indiquer en effet que la façon dont ils ont été posés – et par là-même la « solution » qui leur a été donnée – n'était pas la bonne.

Un retour sur les quatre territoires étudiés permet d'illustrer à grands traits les avantages de l'explicitation des qualités par rapport au problème initial posé par le commanditaire. Cela permet chaque fois de reformuler complètement le problème initial, au travers de ce que nous nommons « le problème des problèmes » ou encore « le cœur stratégique du problème ».

³⁴ C'est selon ce principe et à cette fin qu'est construit le tableau synoptique des grandes qualités et des actions et mesures dont elle font l'objet dans le cas charentais (cf. page 361).

□ **Le Barrois viticole**

Rappelons le problème initial posé par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Aube : « *Les problèmes d'eau et de qualité de l'eau sont graves dans le Barrois viticole et les vigneronns donnent le sentiment de s'en désintéresser assez complètement ; à quoi est-ce dû et comment progresser malgré tout ?* »

Par confrontation des expertises recueillies auprès des soixante-dix personnes rencontrées dans la vallée de l'Arce, il apparaît que :

- La question de la qualité de l'eau et de sa gestion révèle trois grands regards distincts, fonctions des aspects liés à l'eau auxquels les habitants de la vallée sont les plus sensibles.
- L'eau est un sujet dont on ne parle pas dans la vallée et l'information officielle à ce sujet est presque inexistante ou consiste à laisser entendre qu'il n'y a pas vraiment de problème.
- La réussite économique de la vigne a isolé les acteurs de la vallée, si bien qu'ils ne se retrouvent plus que pour des motifs professionnels, et encore.
- La gestion de la filière a complètement pris le dessus sur la gestion du territoire, tant l'objectif de stabilisation de la production était impérieux.
- Les questions relatives à l'eau mettent en cause l'ensemble des activités et des comportements dans la vallée, si bien qu'il est beaucoup trop risqué pour un élu ou un responsable local de poser le problème publiquement, sans facilitation extérieure et accompagnement des organes compétents.
- Les administrations et l'Agence de l'eau n'interviennent que de manière ponctuelle et sectorielle, alors qu'il faudrait prendre la question de l'eau de manière beaucoup plus globale en la liant au territoire dans son ensemble et à l'activité champagne.

Le problème des problèmes : *Rien n'est vraiment fait pour responsabiliser les acteurs locaux quant à la qualité de l'eau, les amener à prendre conscience de la question dans sa complétude et les faire s'impliquer dans la gestion de leur vallée à cet égard.*

□ **La forêt en Belledonne-Grésivaudan**

Le problème initial posé par Créabois s'énonçait ainsi: *« Comment la filière forêt-bois-papier doit-elle s'y prendre pour obtenir un soutien rénové des collectivités territoriales et plus généralement de la société locale ? »*

À l'issue des entretiens réalisés en Belledonne-Grésivaudan, il apparaît que :

- Les qualités importantes pour les acteurs de la filière forêt-bois-papier ne cessent de se dégrader : une situation que les acteurs de cette filière n'ont pas révélée publiquement et qui se trouve très mal identifiée par les différentes institutions.
- La forêt, globalement, ne répond pas aux attentes de qualité du territoire de nombreux acteurs ou bien est vue comme immuable, sans que le tissu de gestion qui la sous-tend soit identifié.
- Les élus sont impatients d'agir et recherchent de solutions toutes faites, mais s'avèrent insuffisamment à l'écoute des professionnels.
- Les professionnels n'ont souvent ni les mots, ni les pratiques pour jouer la carte du territoire.

Le problème des problèmes : *Il n'existe aucune approche partagée de ce qui constitue la qualité forestière en relation avec la qualité du territoire au sens large, car les professionnels de la forêt et du bois et les autres acteurs du territoire s'intéressent à des aspects différents, sans qu'un lieu de rencontre et d'échange puisse leur permettre de nouer un contrat global.*

□ **La plaine inondable de la Charente**

Le problème initial porté par la L.P.O. était le suivant : *Convaincue que la plaine inondable de la Charente nécessite une gestion intégrée, associant tous les acteurs concernés par ce territoire, la Ligue pour la Protection des Oiseaux cherche à préciser les conditions à réunir pour ce faire.*

À l'issue des entretiens, il apparaît que :

- Le travail sur les qualités de ce territoire révèle trois sous-ensembles de grands acteurs qui en développent des approches très contrastées, sans même en avoir pleinement conscience.

- Les institutions sont accaparées par la gestion principalement hydraulique des grandes qualités apparentes du fleuve, mais il n'y a pas à proprement parler d'objectif de gestion, ni de gestion globale de la plaine inondable elle-même.
- Aucun lieu de rencontre et de négociation n'existe, qui permettrait aux différents acteurs de chercher ensemble à mieux définir et gérer la qualité globale de ce territoire.
- Des menaces et des risques sérieux en résultent, fort mal identifiés.

Le problème des problèmes : *En conférant l'exclusive à un mode de gestion technique des grands problèmes apparents du fleuve, les institutions et les agences compétentes ne se donnent pas les moyens d'envisager la question de la qualité globale de l'espace vaste et complexe que constitue la plaine inondable de la Charente, une question pourtant jugée essentielle par un nombre croissant d'acteurs.*

□ Le Plateau de Saclay

Le problème initial posé par la S.A.A. présentait cette formulation : *Les agriculteurs du périurbain ont le sentiment que la ville n'envisage l'agriculture que comme une réserve foncière à bon prix, dans l'attente d'aménagements, et se demandent si d'autres perspectives sont néanmoins possibles.*

À partir des entretiens, il apparaît que :

- Ce territoire donne lieu à des logiques et à des conceptions très différentes et très mal reconnues par les institutions.
- L'identification des qualités et des enjeux de ce territoire réalisée par les acteurs locaux s'avère beaucoup plus riche que celle effectuée par les institutions et les élus.
- La dimension high-tech et le développement économique oblitèrent les autres dimensions importantes du territoire.
- L'absence de communication réelle entre agriculteurs et citoyens entraîne une grande défiance réciproque, alors que chacun attend beaucoup de l'autre et que la grande majorité des acteurs locaux considère l'agriculture comme une sorte de clé de voûte du territoire.

Le problème des problèmes : *Aucun dispositif ne permet de recenser et de chercher à penser conjointement les multiples qualités et enjeux de ce territoire. Alors qu'il apparaît de plus en plus comme un patrimoine commun à l'échelle de l'Île-de-France, le Plateau de Saclay, et le mode de gestion auquel il donne lieu, sont révélateurs de l'incapacité actuelle de l'organisation institutionnelle et politique de la cité à gérer des questions complexes et multiacteurs.*

3- Le problème des problèmes : l'incapacité des acteurs à trouver ce qui les relie

L'écoute attentive des acteurs révèle des lectures et des conceptions fort différentes au sujet des grands problèmes et des grandes qualités d'un territoire. La plupart du temps, ces approches ne sont pas explicitées ; au mieux sont-elles perçues de manière intuitive, partielle et confuse. Cela incite chaque acteur à penser que tout ou presque désormais le sépare des autres, tous émettant de sérieux doutes quant à la possibilité que certaines questions, certaines composantes ou certaines caractéristiques du territoire puissent encore intéresser et fédérer l'ensemble des habitants de ce dernier. *A fortiori*, les acteurs sont souvent dans l'incapacité d'imaginer un véritable dessein de territoire, qui galvaniserait les actions et les projets des uns et des autres en leur donnant un sens plus considérable et une portée plus générale.

3.1. - Des acteurs convaincus que tout les sépare

Il faut l'avoir vécu pour le croire : chacun des soixante-dix habitants d'une petite vallée de l'Aube, rencontrés individuellement et longuement, est convaincu d'être le dernier qui accorde de l'intérêt à la rivière, et soupçonne « *les autres* » de n'attendre qu'une occasion pour la faire disparaître. Ce phénomène interroge ; il est d'autant plus surprenant que, dans cette vallée, tout le monde se connaît ; la communauté de destin s'avère en outre presque parfaite : depuis plusieurs décennies, chacun vit principalement de la viticulture et du champagne ; les occasions de se rencontrer ne manquent pas, ne serait-ce que pour des motifs professionnels ; de la conformation de la vallée jusqu'à son nom, tout laisserait penser que la rivière constitue bien, aux yeux des habitants de la vallée, un *patrimoine commun* reconnu par tous comme tel.

La répétition du phénomène dérange. Une très large majorité des cent cinquante responsables et acteurs mobilisés tout au long de la démarche mise en œuvre sur le Plateau de Saclay s'accorde à reconnaître - il est vrai pour des raisons singulièrement contrastées - que l'agriculture constitue une sorte de clé de voûte de ce territoire et de ses enjeux, seule à même de conférer une identité forte à tout un secteur géographique de la métropole parisienne ; cependant, chacun se désespère d'être à peu près le seul, en apparence, à le penser. Pour preuve, le terme même d'agriculture a disparu de tout discours public concernant ce territoire. Il s'agit officiellement d'assurer un développement harmonieux, qui combine la conservation d'un environnement de qualité, relativement bien préservé, avec le renforcement d'un pôle d'excellence unique en son genre à l'échelle de la France. Repris par plus de dix articles de presse, plusieurs rapports de mission

d'expertise et de nombreux acteurs, l'enjeu officiel consiste, en des termes plus métaphoriques, à concilier chlorophylle et matière grise : les agriculteurs du plateau sont ainsi confirmés dans leur position de tiers exclu.

Illustré par ces deux cas extrêmes, le premier à l'échelle d'une petite vallée de mille cinq cents habitants, le second pour un espace de cinq mille hectares environné de cent mille personnes, le phénomène se vérifie plus généralement : les acteurs d'un même territoire sont souvent dans l'incapacité de dire ce qu'ils ont en commun, s'il existe des objets qui les concernent tous, s'ils partagent certains questionnements, certaines inquiétudes, certains rêves. *Ils ne savent plus dire ce qui les relie ; pis, ils sont certains que rien ne les réunit.*

Comment expliquer un tel phénomène ?

« *En l'espace de quelques décennies, le rapport au territoire a bien changé* », soulignent presque systématiquement les interlocuteurs lors des entretiens. Huit moulins jalonnaient l'Arce jusqu'au début du XX^e siècle ; chaque famille possédait quelques animaux qu'elle venait faire paître en bordure de la rivière ; une rivière dans laquelle tous les enfants du pays se sont baignés et où ils ont pratiqué avec ravissement la pêche à la truite, avant de décourager leur propre progéniture d'y mettre seulement l'extrémité d'un pied. « *Les besoins de l'époque faisaient que nous vivions avec la rivière : la question de savoir ce que représentait cette rivière à nos yeux ne se posait pas* ».

De Ruffec à l'estuaire, la Charente et ses débordements imposaient les mêmes activités, et le même calendrier de pratiques. « *Nous vivions tous au rythme du fleuve et de ses inondations* » : qu'ils soient aujourd'hui député, maire, agriculteur, la plupart des acteurs rencontrés en pays charentais ont été, dans leur enfance, jeunes pâtres le long du fleuve éponyme. La capture d'anguilles, la chasse aux canards ou aux bécassines constituait l'ordinaire de tous ces hommes et de toutes ces femmes dont le pays s'arrêtait avec la Charente et ne dépassait guère les limites de la commune, au plus celles du canton. L'Histoire, la grande, celle dont parlent les manuels scolaires et dont s'entretiennent les doctes, n'apparaissait que de manière exceptionnelle dans la vie de ces gens.

En quelques décennies, les liens entre les hommes d'une part, entre les hommes et le territoire d'autre part se sont progressivement appauvris, distendus, puis, dégradés. Confinées sur elles-mêmes, les communautés rurales d'autrefois se sont trouvées reliées à des espaces toujours plus vastes. Moins dépendantes du territoire, de ses ressources propres et de ses occupants, les habitants ont pris de nouvelles habitudes, tissé de nouvelles alliances, participé à la construction de nouveaux réseaux leur permettant de s'affranchir des limites géographiques et spatiales

traditionnelles. Aussi les sensibilités, les préférences, les intérêts apparents ont-ils divergé, au point que, de prime abord, tout paraît éloigner sinon opposer à jamais les acteurs.

Il s'ensuit par exemple que, bien souvent, dans le cas d'un massif forestier, plus personne ne sait dire aujourd'hui ce qui pourrait rassembler un industriel papetier, un élu régional, le propriétaire d'une forêt privée, une association de randonnées, un chasseur à l'affût, un exploitant forestier. De même, nul n'ose envisager qu'un maïsiculteur de la plaine inondable de la Charente, un ornithologue de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, un responsable d'institution pour l'aménagement du fleuve Charente soucieux de trouver rapidement une solution au problème lancinant des inondations, un responsable touristique désireux de développer l'intérieur des pays Charentais, puissent se retrouver sur un quelconque terrain et porter ensemble une même ambition. De même, la plupart des décideurs du Plateau de Saclay confient en aparté qu'il sera sans doute fort délicat d'imaginer un avenir pour ce territoire, dans lequel se retrouvent à la fois l'État-aménageur-et-développeur promouvant son concept de Centre d'Envergure Européenne, les associations de sauvegarde du Plateau de Saclay misant avant tout sur la protection du cadre de vie, les agriculteurs céréaliers et les techniciens de l'Agence de l'eau, soucieux de restaurer le réseau hydraulique du plateau afin d'alimenter en eau les bassins et fontaines de Versailles.

Laissés à eux-mêmes, les acteurs sont en effet portés à croire que tout les sépare. Par les actions qu'il promet pour son propre compte, tout acteur persuade, souvent à son insu, les autres qu'il n'a que faire des aspects auxquels ces derniers sont attachés. Par la manière dont chacun pose le problème auquel il est confronté, lors de communications orales ou dans des positions écrites, explique ce qu'il envisage de faire et comment il compte s'y prendre, avec qui et selon quels moyens, des « mondes distincts » se démarquent et s'isolent bientôt. Constitué d'institutions spécifiques, de procédures singulières, de financements prédéfinis, chacun de ces sous-ensembles s'apparente à un petit univers en soi, avec ses personnages, ses habitudes, ses règles et ses leitmotifs. Immédiatement, chacun sait dire s'il en fait partie ou s'il se situe en dehors, dans quel univers il se reconnaît, dans lequel il ne se sent pas à sa place. Chacun de ces mondes fonctionne comme un aimant : il attire ou il repousse ; la position intermédiaire n'est pas autorisée.

3.2. - Pourtant, dans chaque territoire, un champ d'accord potentiel est révélé

À la confrontation des entretiens réalisés dans chaque territoire, une autre réalité se dévoile. S'il se confirme que les acteurs sont souvent dans l'incapacité de dire ce qui les réunit, il s'avère cependant que des champs d'accord aussi larges qu'essentiels semblent exister.

Pour chacun des territoires investis en effet, et contre toute apparence initiale, il a toujours été possible de faire émerger un champ d'accord, aussi réel que majeur, entre les multiples acteurs rencontrés. Loin du consensus mou ou du fragile compromis tenté artificiellement entre d'authentiques inconciliables, ce champ d'accord est apparu chaque fois renvoyer à des aspects essentiels. Essentiels, en ce sens qu'ils correspondent à des *convictions très profondes* des acteurs. Essentiels ensuite dans la mesure où ils concernent *l'essence* du territoire ou de la problématique posée. Essentiels encore, car ils s'avèrent *fondamentaux*, c'est-à-dire qu'ils se situent au *fondement* même de l'ensemble des regards et des projets et se présentent ainsi comme potentiellement *fondateurs* d'une approche renouvelée du territoire. Essentiels en somme, car ils sont susceptibles de *contenir*, dans les deux sens du terme³⁵, l'ensemble des qualités jugées importantes par les acteurs, l'ensemble des enjeux qu'ils promeuvent.

Il est ainsi apparu dans le cas de la Charente que les quelque cent vingt personnes rencontrées s'accordaient sur trois points essentiels, à savoir :

1. Le caractère stratégique de l'espace territorial « Val de Charente », en raison de sa dimension symbolique et patrimoniale pour les Charentais d'une part, en raison d'autre part de son potentiel de dynamisation de l'ensemble de l'arrière-pays.
2. La nécessité de conserver un caractère varié à ce territoire, sa vraie richesse et sa « vraie nature » résidant dans la pluralité des activités qui s'y déroulent comme dans la diversité de ses paysages et de ses acteurs, d'où le refus catégorique de tout grand projet qui ne privilégierait qu'une grande vocation du territoire.
3. La conviction que des marges de manœuvre multiples et diverses existent qu'il convient de rechercher activement, afin de réussir à mieux harmoniser entre eux les différentes qualités, usages et fonctions de ce territoire.

De même, dans le cas du Plateau de Saclay, un espace d'entente potentiel est mis à jour par le recoupement des entretiens. Il s'articule autour des quatre points suivants :

1. Un mécontentement général quant à l'état actuel du territoire et un sentiment fort d'indétermination quant à son avenir, exprimés pratiquement par tous, qu'ils soient scientifiques, agriculteurs, élus, associatifs.
2. La reconnaissance des deux grands pôles de qualités de ce territoire – espace ouvert contrastant fortement avec la ville dense d'une part, importance de la concentration de

³⁵ Cette idée provient d'une formule du philosophe Jean-Pierre Dupuy affirmant que « *l'économie contient la violence* », dans le double sens de « limiter, canaliser » d'une part, et de « porter en soi, abriter », d'autre part. Elle apparaît pour la première fois chez cet auteur dans « *Shaking the Invisible Hand* », in *Ordres et désordres. Enquête sur un paradigme nouveau*, Paris, Le Seuil, 1982.

centres de recherches et d'enseignement supérieur d'autre part -, pôles qu'il s'agit de conforter, aucun des deux ne gagnant à se développer au détriment de l'autre.

3. Les potentialités considérables de ce territoire et son importance stratégique et emblématique à l'échelle de l'Île-de-France doivent être reconnues.
4. Le maintien d'une activité agricole est capital, puisque celle-ci confère au territoire du Plateau une identité unique ; elle se retrouve d'ailleurs au cœur de tous les grands enjeux identifiés pour ce territoire, même si ces derniers diffèrent beaucoup d'un acteur à un autre.

Pour des acteurs convaincus de n'avoir rien en commun, sinon de défendre des options radicalement différentes, la mise en exergue de soubassements partagés aussi considérables représente une avancée considérable. Avant que ne soient mis à jour ces grands espaces d'accord, le relativisme le plus insidieux règne : chacun croit qu'il y a autant de manières d'envisager l'avenir de ce territoire qu'il y a d'acteurs ; désabusés, certains sont portés à croire que « *les autres se moquent éperdument de ce qu'il pourra advenir au territoire et ne sont jamais mus que par le profit à court terme ou un idéal exclusif* ». Une fois exposés en public, ces grands points d'accord deviennent aussitôt des *évidences partagées* ; quelques minutes auparavant, ils n'existaient même pas. Les séances de restitution des audits patrimoniaux jouent à cet égard un rôle déterminant, puisque ces grands points d'accord y sont exposés devant l'ensemble des personnes interrogées. Si l'auditeur a correctement fait son travail d'intégration, la validation est généralement automatique. Nul n'ose remettre en cause ce nouvel espace d'accord essentiel, même si d'aucuns peinent encore à y croire, tant cela peut obliger à réorganiser les repères et les lignes de démarcation ; chacun croyait que l'autre voulait en finir une bonne fois pour toutes avec l'ours ou la rivière, et finalement, il n'en est rien ; le monde paraissait structuré entre bétonneurs et protecteurs de l'environnement, agriculteurs ou forestiers productivistes d'une part, naturalistes ou environnementalistes d'autre part, et finalement, la réalité ne s'avère pas aussi simple.

De tels espaces d'accord n'ont guère de chance d'être trouvés s'ils ne sont pas recherchés activement. Leur mise à jour requiert aussi peu d'*a priori* que possible. Ils émergent progressivement par un long et patient travail de recoupement des entretiens. Ils diffèrent selon chaque territoire. À ce sujet, l'intervention de l'auditeur patrimonial s'avère déterminante. Trop souvent en effet, les acteurs finissent tellement par adopter le rôle de pro- ou d'anti- qu'on leur prête, ou sont tellement ulcérés ou découragés par certains actes ou comportements, que seule une discussion menée de haute lutte conduit l'interlocuteur à reconnaître qu'il est ouvert à certains changements, qu'il est prêt à reconsidérer sa position, qu'il est trop simple d'opposer les différents aspects. À mesure que ces bases d'accord potentiel apparaissent lors d'un audit, les formulations se polissent, des adverbes, des conditions, des adjectifs viennent infléchir une formule qui s'avérait

insuffisamment nuancée pour pouvoir accueillir l'ensemble des propos des acteurs rencontrés. Véritable approche de *diplomate*, cette négociation progressive des *fondements partagés d'un territoire* doit déboucher sur des formulations capables de *contenir* la variété des acteurs, de leurs logiques et intérêts préférentiels. Il s'agit vraiment, tout en veillant à coller à la réalité de ce que les acteurs vivent et ressentent, de chercher ce qui, à un moment donné, peut éventuellement les réunir.

Le cas du Plateau de Saclay illustre bien cette démarche mise en œuvre avec succès sur chacun des territoires investis. Le champ d'accord potentiel porté au jour par les deux phases d'audit patrimonial transcende en effet les différentes lectures du territoire et les préférences de chacun. Mieux, il *contient* l'ensemble des enjeux identifiés par les différents groupes d'acteurs : il les *borne* dans leur tendance à envahir l'espace géographique aussi bien que l'espace des projets ; il les réfrène dans leur propension à l'hégémonie, en posant d'emblée qu'un avenir favorable passe par une réelle recherche de *composition* entre les grandes qualités du territoire. En d'autres termes, ce champ d'accord définit un champ des possibles limité bien que non déterminé. Il forme pour le territoire l'enveloppe d'un avenir non seulement acceptable, mais surtout désiré ; en toute exactitude, il en fixe les *linéaments*³⁶. Ce schéma est transposable à l'ensemble des territoires pour lesquels l'auteur de ce travail a été amené à intervenir.

³⁶ Emprunté au latin *lineamentum* « ligne, contours, traits », linéament a donné au figuré le sens de « premiers traits d'une chose encore à l'état d'ébauche » (in *Le Robert*, dictionnaire historique de la langue française, Paris, 1998). Précisément, le champ d'accord potentiel dont parle cette section ne constitue pas à proprement parler un projet, une vision d'ensemble ou un dessein de territoire ; il n'en pose jamais que les limites, les premiers contours, les principes de base.

3.3. - Beaucoup de projets, mais peu de dessein commun

Si les acteurs d'un même territoire sont souvent dans l'incapacité d'identifier ensemble ce qui les réunit *a minima* – ce que les lignes précédentes ont qualifié de *champ d'accord potentiel* -, il leur est *a fortiori* encore plus difficile d'exprimer un *dessein commun*, capable de subsumer les différences d'intérêts et les aspirations singulières de chacun et de mobiliser les énergies et les volontés de tous dans une même vision globale. À vrai dire, la question est rarement posée, ce qui n'empêche en rien le développement de *projets*, portés en général par un nombre restreint d'acteurs du territoire.

À partir des quelques territoires où nous avons travaillé, une esquisse de typologie de la notion de projet peut être avancée. Elle montre que l'unicité du vocable masque en réalité des objets et des pratiques fort différents ; elle suggère par dessus tout que *l'abondance de projets dissimule souvent une absence de réel dessein commun*.

- En l'absence de tout problème patent, les responsables de certains territoires ne ressentent pas le besoin d'avoir de réels projets. C'est le cas d'une portion de la vallée de la Charente, comprise entre les communes de Geay et de Saint-Hippolyte. Chacun vaque à ses occupations, en reconnaissant, comme devait le dire un maire d'une commune : « *effectivement, nous n'avons ni problème, ni projet* ». La singularité de l'espace de la prée par rapport aux terres hautes, ainsi que les rythmes particuliers de la Charente et l'ambiance spécifique des marais doux, font que les habitants des différentes communes riveraines du fleuve ont cependant le sentiment de partager quelque chose. Pour autant, ce *fond commun* n'est pas mis à profit pour porter un projet d'ensemble, quel qu'il soit.
- Dans le cas de la vallée de l'Arce, la communauté de destin des habitants, la taille réduite de la vallée et la survenue de certains problèmes ou de certaines questions non solubles à l'échelle d'une commune, ont suscité l'émergence de projets d'intérêt collectif. Au moment de l'audit en particulier, les élus de l'Arce, largement soutenus par la population, ont ainsi décidé de créer un groupement scolaire. La coopérative Chassenay d'Arce constitue un autre projet collectif d'importance, même si ses administrateurs déplorent la faible implication des vigneron. Enfin, le Syndicat d'Aménagement de l'Arce tente lui aussi d'impulser une dynamique de projet à l'échelle de la rivière. Dans ce dernier cas, les actions envisagées, afin d'aménager et de restaurer le cours d'eau, dépendent des subventions de l'État et de l'Agence de l'eau, ainsi que - pour une moindre part - du budget des communes. Toutefois, la majeure partie de la population ignore le projet défendu par les quelques élus siégeant au Syndicat. Il s'agit chaque fois d'un projet bien spécifique

conçu en réponse à un problème donné. Quelques élus moteurs portent le projet ; dans le meilleur des cas, la population le soutient, sans pour autant s'impliquer nettement afin qu'il aboutisse.

- Dans le cas de la plaine inondable du fleuve Charente, deux grands types de projets peuvent être distingués. Un premier ensemble est porté par des acteurs spécifiques, en réponse à des motifs et des objectifs singuliers. Chacun de ces acteurs ou groupe d'acteurs s'emploie à agir sur telle ou telle qualité du lit majeur en essayant de l'orienter dans un sens qui lui paraît favorable. Des secteurs plus ou moins vastes de la plaine inondable sont concernés, tantôt pour la sauvegarde du rôle des genêts, tantôt pour le développement du tourisme fluvial et la mise en valeur de certains sites historiques, tantôt pour l'amélioration du fonctionnement du réseau d'alimentation en eau des marais doux, tantôt pour des études sur les causes de la raréfaction de l'anguille... Dans tous les cas, ces projets ne concernent qu'un nombre réduit d'acteurs et ne portent que sur un espace restreint.

La situation diffère dans le cas du problème d'étiage, dont l'acuité a commencé de se faire sentir à la fin des années 1980. Ce problème affecte la société charentaise dans son ensemble, en raison de l'importance symbolique du fleuve pour les habitants, mais aussi et surtout dans la mesure où de très nombreuses personnes et de très nombreuses activités sont perturbées (pêche, tourisme, adduction d'eau...). Cela devient un problème de société : tout le monde en parle, les langues se délient, des accusations sont proférées, l'ordre public est menacé ; les institutions n'ont qu'une hâte : sortir au plus vite de la crise. En souvenir de cette période difficile et parce que le problème apparent, tout en étant sous contrôle, nécessite toujours une grande vigilance et la poursuite des efforts, les institutions en font aujourd'hui encore (au même titre que l'inondation d'ailleurs) un « *problème objectif* », qui accapare l'essentiel de leurs efforts et de leurs moyens. Au point qu'à leurs yeux, *le projet pour la Charente et sa plaine inondable s'identifie à la recherche de solutions aux grands problèmes apparents du fleuve*. Cependant, de nombreux acteurs qui s'étaient mobilisés au moment où se posait le problème ne se reconnaissent pas du tout dans ce « projet officiel » des institutions : il s'agit à leurs yeux d'un faux projet ou d'un non-projet, puisqu'il ne parvient jamais qu'à régler certains problèmes apparents... et encore. Pour tous ces acteurs, la Charente et la plaine inondable du fleuve demeurent aujourd'hui démunies de tout projet global digne de ce nom.

- La situation est très comparable dans le cas du Plateau de Saclay, même si les conditions d'émergence du « projet officiel » diffèrent. À la fin des années 1990, l'équipe dirigeante de la Communauté de communes du Plateau de Saclay, avec l'appui de certains services de l'État, élabore un schéma d'aménagement, qu'elle *assimile* à un projet visant à développer un pôle technologique et scientifique tout en maintenant un grand espace ouvert non bâti entretenu par l'agriculture. Cependant, pour la grande majorité des personnes rencontrées pendant l'audit patrimonial, ce projet n'a aucune lisibilité.

Le Schéma directeur de la Région Île-de-France inscrit le Plateau de Saclay dans un secteur baptisé Centre d'Envergure Européenne que l'État-aménageur, les Directions Départementale et Régionale de l'Équipement en tête, se considère légitime pour tenter de concrétiser. À l'instar des institutions charentaises polarisées sur le problème des étiages du fleuve, les grands responsables de l'aménagement du territoire et de l'État concentrent leurs efforts sur le développement de la science et l'organisation du transfert technologique, au motif qu'il s'agit d'un enjeu majeur, participant de l'intérêt général de la nation, voire de l'Europe. À certains maires qui émettent des réserves, il est répondu : « *On ne va quand même pas sacrifier les emplois de demain et la capacité d'innovation de la France pour quelques salades* ». Les élus de plus de trente communes sont dès lors réunis, afin de donner de la consistance à ce projet. Après quelques réunions, plusieurs grands élus du périmètre considéré se retirent du processus en le faisant savoir haut et fort, ledit projet leur paraissant toujours aussi flou. L'équipe-projet du Centre d'Envergure Européenne déplore que les élus soient aussi peu conscients des enjeux ; inversement, les élus fustigent le manque de clarté de l'État, les « *grands concepts creux* » et une absence complète de moyens.

Réputé d'intérêt général, l'enjeu « objectif et majeur » que constitue aux yeux de certains responsables et développeurs la promotion de la science et des activités high-tech fait office de projet de territoire, comme précédemment la réduction des *problèmes* « objectifs et majeurs », constitués par les inondations et les étiages sévères de la Charente s'apparentaient aux yeux de certains responsables et grands élus à un projet. Cependant, pour la plupart des personnes mobilisées par la démarche patrimoniale « Plateau de Saclay », ce prétendu projet n'en est pas un. L'idée de Centre d'Envergure Européenne est au contraire ressentie comme un prétexte des aménageurs et des développeurs - une sorte de cheval de Troie - pour densifier l'urbanisation du plateau. Les réponses trouvées pour favoriser l'essor de la recherche paraissent même assez souvent obsolètes et peu appropriées : elles donnent à penser que seule la composante matérielle de l'aménagement est vraiment sollicitée à cette fin. Plus généralement, de nombreux acteurs, dont des responsables de centres de recherche et d'entités économiques implantées sur le plateau, constatent que les questions essentielles n'ont pas trouvé de réponse. En particulier celle-ci : « *Que veut-on vraiment faire de ce territoire et quelles sont les grandes valeurs que l'on cherche à produire pour l'Île-de-France ?* »

- La menace de perte d'identité qui s'affirme pour le territoire de Belledonne avec la disparition complète de l'agriculture de montagne et l'étouffement du massif sous un épais manteau forestier est à l'origine du projet porté par un ensemble diversifié et large d'acteurs, comprenant les élus, des agriculteurs, de nombreux résidents. Il aura finalement fallu que Belledonne risque de disparaître sous la forêt, pour que les acteurs prennent vraiment conscience du fait qu'il s'agissait d'un territoire singulier, à défendre dans sa globalité. Ainsi, c'est la menace de disparition de ce qui faisait *l'essence* même du territoire qui a permis la reconnaissance et l'émergence de ce dernier

comme entité globale de projet. Par ces caractéristiques rares, le cas de Belledonne permet de remettre en perspective l'ensemble des cas précédents dont il se distingue comme il suit :

- Premièrement, la délimitation du territoire n'est pas arbitraire ; elle ne correspond pas à un périmètre arrêté par telle ou telle autorité ou administration, mais bien à une entité qui génère auprès des élus locaux et des habitants eux-même un sentiment d'appartenance et d'identité forte.
- Deuxièmement, le territoire de Belledonne est appréhendé comme un tout : le projet que cherchent à bâtir les acteurs est *coextensif* au territoire.
- Troisièmement, les activités de Belledonne, quelles qu'elles soient et sans exclusive, sont considérées comme des richesses à conforter et à développer de manière synergique, les acteurs étant convaincus que de nombreuses complémentarités existent et doivent être activement recherchées.
- Quatrièmement, cette ambition mobilise, sinon l'ensemble de la population de Belledonne, du moins un grand nombre d'acteurs relevant de sphères d'intérêt extrêmement diverses.
- Enfin, ce projet d'ensemble participe de la conviction partagée que Belledonne a un rôle à jouer à l'échelle du Grésivaudan et peut-être au-delà. Le projet n'existe pas par lui-même, comme en vase clos. C'est la perspective globale de faire de Belledonne un espace de grande qualité et de respiration pour les habitants d'une vallée surpeuplée qui confère à ce projet ses lettres de noblesse. À vrai dire, plus encore qu'un projet, c'est un véritable *dessein de territoire* que les acteurs de Belledonne ont trouvé.

En conséquence, la question forestière et le projet forestier que les acteurs de la filière forêt-bois-papier tentent de promouvoir avec la charte forestière de territoire, apparaît comme un sous-ensemble du projet global de Belledonne. Certains élus soulignent même qu'à leurs yeux un projet forestier en tant que tel sur Belledonne n'a pas grand d'intérêt et serait d'ailleurs peu mobilisateur. C'est la perspective territoriale d'ensemble qui rend possible et souhaitable une meilleure gestion de la question forestière.

3.4. - Bilan

Le projet de territoire version Belledonne ne doit pas devenir une référence absolue, une nouvelle norme, un nouvel impératif. Il importe en revanche de réaliser que sous l'unicité du vocable « projet de territoire » existent en réalité une grande variété de pratiques dans l'élaboration même des projets et dans le potentiel de ceux-ci au regard du territoire sur lequel ils portent. Trop souvent, en effet, les acteurs comme les institutions ne s'appesantissent pas assez sur les différences de nature parfois considérables existant entre les différents projets, l'important étant « *d'avoir son projet de territoire* ».

L'esquisse de typologie établie à partir des différents cas territoriaux étudiés met en lumière, pour l'établissement d'un projet de territoire, trois grandes variables qui pourraient donner lieu à une répartition spatiale des projets selon les trois axes d'un référentiel orthonormé, comme il suit :

1. Un premier axe précise le plus ou moins grand nombre de qualités du territoire prises en charge par le projet, celui-ci pouvant se limiter à une ou quelques dimensions du territoire ou au contraire chercher à gérer l'ensemble des qualités importantes.
2. Le second axe figure l'étendue territoriale couverte par le projet, réduit à telle ou telle portion ou sous-ensemble du territoire dans certains cas ou à l'opposé, coextensif au territoire.
3. Le troisième axe représente la capacité de mobilisation du projet, se contentant à une extrémité d'impliquer un ou quelques acteurs et institutions ou cherchant à l'autre extrémité à associer l'ensemble des acteurs concernés par un territoire.

Ces considérations conduisent *in fine* à introduire une distinction entre « *projet de territoire* » et « *dessein de territoire* », les conditions mêmes d'émergence de ce dernier étant visiblement très spécifiques. Cette distinction est en effet essentielle, puisqu'il est apparu que dans les quatre territoires étudiés, les acteurs, dans leur grande majorité, recommandent l'expression d'un véritable dessein de territoire, seul à même de donner un sens à l'action de chacun tout en prenant en considération l'ensemble des dimensions importantes du territoire et les liens subtils qu'elles entretiennent entre elles.

Il semblerait que le « projet de territoire » devienne dessein de territoire quand chacune des trois variables repérées plus haut s'approche de son expression maximale ; alors, une nouvelle dimension apparaît, celle de la contribution ou du rôle du territoire dans la définition d'enjeux et de qualités s'exprimant à des échelles territoriales supérieures.

4- Lassitude des gestionnaires traditionnels et accroissement des risques systémiques

Sans que cela ait été prémédité, les différents territoires de nos interventions incarnent plusieurs formes archétypales de la géographie physique : *plateau* dans le cas de Saclay ; *vallées* dans les cas de l'Aube et de la Charente, avec une ouverture sur le *littoral* dans le second ; *montagne* dans le cas de Belledonne. À chacune de ces grandes « infrastructures naturelles » correspond une production primaire dominante : *grande agriculture céréalière* pour Saclay ; *viticulture* pour la vallée de l'Arce ; *élevage* de fond de vallée et activités *conchylicoles* pour le Val et l'estuaire de la Charente ; *sylviculture* pour Belledonne. Chaque activité confère au territoire qui l'accueille une couleur spécifique, une tonalité caractéristique, un trait distinctif. Ensemble, ces différents territoires donnent une image de la situation et des problèmes de quatre figures majeures de la gestion traditionnelle des territoires et du vivant, qui façonnent depuis des siècles les paysages et les terroirs, mais aussi nos représentations collectives, notre culture, ses arts et ses techniques : l'agriculteur, l'éleveur, le forestier, le vigneron - si l'on met à part le rôle moindre du conchyliculteur.

En outre, par la composition de leur population et l'éloignement de la grande ville, les territoires charentais et surtout aubois constituent des territoires à ruralité encore forte. À l'opposé, pour le massif de Belledonne et surtout pour le Plateau de Saclay, la prégnance de la ville se fait sentir plus fortement, au point de faire du premier un territoire périurbain, et du second un territoire intraurbain. Ces quatre territoires sont donc aussi repérables sur une manière de gradient d'urbanité croissante.

4.1. - Des « gestionnaires du vivant » au bord du découragement et des filières de production en situation de crise plus ou moins déclarée

En l'espace de quelques décennies, des évolutions considérables ont affecté les différents producteurs primaires liés au vivant, ci-dessus évoqués. L'évolution des techniques, la rationalisation et l'optimisation des productions sur la base de quelques paramètres-clés ont accompagné et servi la structuration de filières largement ouvertes à l'économie-monde. Devenues marchandises banales et abondantes, mobiles, échangeables et d'autant plus exposées à la concurrence qu'elles répondent à des standards de qualité peu élevés ou faciles à atteindre, les productions primaires échappent désormais au producteur pour ce qui concerne leur commercialisation. Ce dernier n'a généralement plus aucune prise sur les marchés et la formation des prix, ni de relation directe avec les consommateurs.

En conséquence, les entretiens effectués dans les différents territoires ont révélé que les éleveurs, les agriculteurs céréaliers et les forestiers traversent une période de crise profonde qui affecte l'ensemble des dimensions de leur activité. Tel un témoin négatif de ces changements, le vigneron champenois paraît tout au contraire et jusqu'à présent largement bénéficiaire de la conjoncture, même si, dans son cas également, des difficultés apparaissent à l'horizon.

Pour les premiers, la rentabilité est la première dimension de leur métier à être sérieusement atteinte. Quand le prix du produit primaire n'est pas tendanciellement à la baisse, c'est la rémunération du travail qui ne s'avère plus attractive, compte tenu des évolutions et du coût de la vie. Ainsi, dans le domaine agricole, après la course aux rendements, la tendance actuelle est à la course aux hectares. Dans le domaine forestier, les frais d'entretien et de gestion des forêts sont de moins en moins bien rémunérés par la vente de plus en plus difficile du bois, matière première dont le prix, en francs constants, n'a pas évolué depuis vingt ans. De même, le prix du lait payé au producteur ne cesse de baisser. Bien souvent les difficultés économiques et financières ne se limitent pas aux producteurs eux-mêmes : les filières sont affectées dans leur ensemble, comme le montrent la disparition progressive de plusieurs filières de production agricoles en Île-de-France ou encore les difficultés croissantes des différents transformateurs primaires et secondaires de la filière bois.

Ces acteurs souffrent par ailleurs de la distance qui se creuse entre eux et la plupart de leurs concitoyens. Beaucoup ont le sentiment d'être incompris et mal aimés, d'avoir perdu toute forme de dignité et d'estime, d'être non-reconnus pour ce qu'ils font en tout cas, et ce, malgré leurs efforts silencieux. Dans ces conditions, ils vivent assez mal les mises en cause croissantes dont ils sont l'objet, notamment quand il leur est reproché de coûter beaucoup trop cher au contribuable européen, d'obérer le développement de secteurs d'activités autrement plus prometteurs comme la recherche et les hautes technologies, d'autant qu'au même moment ils sont désignés du doigt et souvent tenus pour responsables de la dégradation de l'environnement, des paysages, ou encore de la qualité de l'eau. À cet égard, les céréaliers cumulent tous les griefs et sont en retour ceux qui expriment le plus grand désarroi en constatant ce qu'est devenu leur métier. « *Un métier qui n'en est d'ailleurs plus un* », selon eux, au point de décourager leurs enfants de leur succéder. Une situation qui se retrouve d'ailleurs, bien qu'à un moindre degré et pour des raisons autres, chez des éleveurs, des conchyliculteurs et des acteurs de la filière bois.

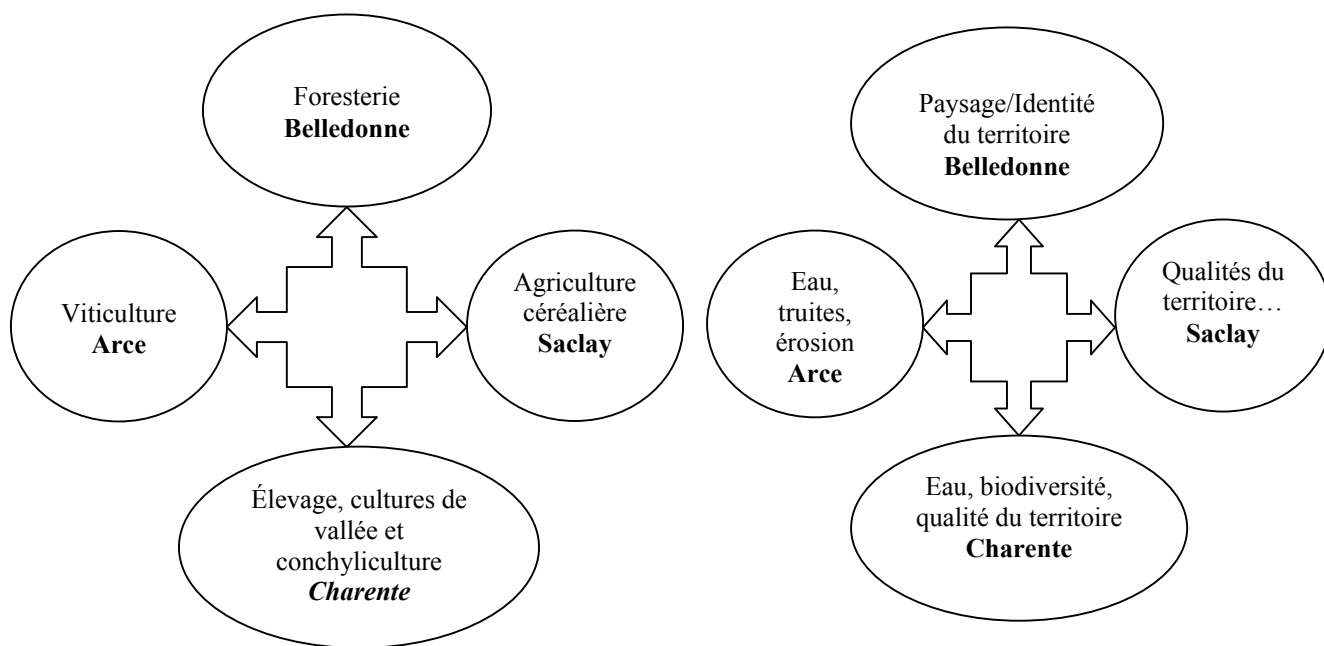
Au surplus, les producteurs primaires déplorent de perdre chaque jour un peu plus d'autonomie, de marges de manœuvre, d'être devenus totalement dépendant de grands trusts, de la grande distribution, du marché, de subventions ou encore de normes internationales. Ce point est d'autant plus important que ces acteurs, dans leur grande majorité, ont embrassé leur métier pour la liberté qu'il offrait ou paraissait offrir au début de leur carrière.

Enfin, ils constatent que le tissu d'acteurs impliqués dans leur activité décline souvent très rapidement, les générations sortantes n'étant remplacées que par quelques nouvelles recrues. Par là-même, ils reconnaissent que le rapport des jeunes à leur métier a évolué, ne serait-ce que parce qu'ils n'ont plus « le temps de faire certaines choses », parce qu'ils sont seuls ou isolés pour conduire des exploitations toujours plus importantes ou encore parce que la culture locale, riche et diversifiée, dans laquelle s'épanouissaient leurs parents est en train de disparaître.

La lassitude exprimée par ces producteurs et gestionnaires traditionnels du vivant s'accuse à mesure que la grande ville se rapproche³⁷. Les nuisances et les incertitudes générées par cette dernière, son incapacité à penser une écologie propice au développement d'activités de production primaire dégradent encore plus la situation de ces gestionnaires du vivant. Le rapport de forces est si disproportionné qu'il en devient déstabilisant, les producteurs primaires ne sachant même plus à qui s'adresser pour essayer de défendre leur activité.

Activité dominante de gestion du vivant

Problèmes perçus par les usagers



³⁷ Cela se vérifie pour l'activité agricole dans le cas du Plateau de Saclay et pour les activités liées à la forêt dans le cas de Belledonne. Il faudrait vérifier que cela se confirme dans d'autres contextes territoriaux.

4.2. - L'insatisfaction des autres usagers du territoire et ses raisons

Les entretiens ont permis d'établir par ailleurs que dans la majorité des cas, les usagers et les habitants des territoires non directement liés aux producteurs primaires sont loin d'imaginer les doutes et les difficultés de ces derniers. Ils déplorent cependant les formes de spécialisation et d'intensification adoptées depuis quelques décennies. À leurs yeux, celles-ci représentent presque toujours une forme de banalisation ou d'uniformisation des territoires. Dans tous les cas, la logique des filières et la domination de l'économie ont pour effet de promouvoir des objectifs univoques, synonymes de perte de diversité, d'occultation de qualités importantes des territoires, voire de déstructuration complète de ceux-ci ; elles ne répondent que très partiellement aux attentes-qualité des différents acteurs et responsables.

Peu d'acteurs jettent la pierre à ces producteurs primaires, considérant qu'à leur place ils agiraient peut-être de manière identique, même si, assez souvent, ils pensent que d'autres formes d'activités seraient possibles, moyennant sans doute plus d'imagination et de prise de risque. Ils constatent aussi que tout ce qui ne relève pas d'une valorisation économique par les filières est bien souvent délaissé, aucune forme de gestion n'existant par exemple pour la forêt feuillue des balcons de Belledonne, pas plus que pour certains milieux humides des vallées de la Charente. De deux choses l'une, en somme : ou bien la production s'inscrit dans une filière plus ou moins ouverte au monde et à la compétition internationale et les qualités du territoire productif et la gestion qui en est faite sont calées sur les impératifs de la filière, à l'exclusion de tout autre préoccupation ou presque ; ou bien les qualités du territoire sortent du champ de la filière et, en dehors de quelques passionnés, nul ne s'en occupe vraiment, si ce ne sont éventuellement des organismes spécialisés dont l'étendue de l'intervention s'avère toujours très restreinte.

C'est ainsi que la dégradation globale de la qualité de l'eau dans le cas du Barrois viticole inquiète fortement les administrations et les organismes spécialisés, comme l'Agence de l'eau par exemple. Dans le cas de la Charente, l'hégémonie du maïs à l'échelle du bassin versant, couplée au déclin de l'élevage, y compris en fond de vallée, sont vécus à la fois comme un grand appauvrissement pour le territoire, une banalisation considérable et une forme d'instabilité importante, le tout conduisant à une dévitalisation. La préoccupation gagne en force dans le cas de la plaine inondable du fleuve Charente ; il s'y s'ajoute l'amenuisement d'une flore et d'une faune remarquables de fond de vallée, sous l'effet de la standardisation de l'agriculture ou d'impératifs de culture pour l'élevage. Dans le cas de Belledonne, les conséquences paraissent encore plus dommageables, puisque l'avancée irrépessible de la forêt, notamment des feuillus sur les balcons, menace l'intégrité même du territoire ; quant à la forêt résineuse des hauteurs, sa contribution à la vitalité du territoire s'avère incertaine, l'essentiel de la matière bois produite sur place étant exporté sans transformation locale, c'est-à-dire sans réelle valeur ajoutée pour le territoire. Enfin,

L'agriculture du Plateau de Saclay ne répond que très imparfaitement en l'état actuel aux attentes et aux enjeux identifiés par les différents usagers du territoire, qu'il s'agisse d'aspects pédagogiques, de qualité paysagère et récréative, de gestion de l'eau et de biodiversité ou de contribution à l'identité et au rayonnement international d'un territoire à vocation scientifique marquée.

4.3. - La non-rencontre entre deux mondes

Au regard des questions liées au vivant, deux mondes paraissent coexister sur chacun de ces territoires. Le premier est composé de producteurs primaires et gestionnaires traditionnels, souvent désorientés. Le second comporte des institutions, des administrations, des résidents et des associations d'usagers sensibles à certaines dimensions et usages du territoire, qui ne cessent de se détériorer ou ne sont pas à la hauteur de leurs espérances.

Mutadis mutandis, une situation de non-rencontre entre ces deux mondes, leurs besoins et projets respectifs, se vérifie chaque fois. La plupart du temps dépendants d'une logique de filière économique, les gestionnaires traditionnels du vivant se réduisent de plus en plus à des « producteurs primaires stricts », confrontés à des difficultés croissantes et dans l'incapacité d'épouser les attentes et les enjeux des autres acteurs et opérateurs du territoire. Filière et territoire paraissent s'opposer beaucoup plus qu'ils ne parviennent vraiment à composer, y compris pour un produit noble de terroir comme le champagne.

4.4. - Dégradation de la qualité potentielle et augmentation des risques

Malgré les problèmes plus ou moins sérieux identifiés par les différents acteurs dans les territoires, la *qualité actuelle* de ceux-ci paraît encore satisfaisante. La vallée de l'Arce est l'exemple type d'un territoire où tout paraît aller pour le mieux ; le caractère bucolique du lieu est conforté par une économie du champagne apparemment prospère. Toutefois, à mesure que se sont succédés les entretiens, une autre image s'est précisée. Petit à petit, des risques se sont révélés, susceptibles de déstabiliser de manière plus ou moins sensible et durable l'équilibre de la vallée et le bien-être de ses habitants. La mise en rapport de certaines expertises fait même apparaître la possibilité de conjonctions d'événements particulièrement dangereuses. Dans le chapitre consacré au Barrois viticole³⁸, ces risques ont été répartis entre « risques internes » à la vallée et « risques externes », les seconds mobilisant des forces et des acteurs extérieurs à la vallée pour un retentissement

³⁸ Il s'agit du premier chapitre de la seconde partie de cet ouvrage.

éventuellement très défavorable sur ses habitants et sur le champagne. Le contraste s'avère en tout cas saisissant entre l'impression de fragilité qui s'est imposée à l'auditeur au cours de l'intervention et son impression préalable.

Le phénomène se reproduit pour les trois autres territoires. À l'impression de stabilité du départ succède rapidement, à partir des expertises des acteurs, un tout autre « paysage stratégique ». De même que dans le cas de l'Arce, des fragilités se révèlent bientôt, dont la portée va de la simple perturbation locale au risque d'ébranlement, sinon de traumatisme global. Par-dessus tout, un processus de dégradation des qualités cardinales du territoire semble à l'œuvre, au point de laisser penser que la *qualité potentielle* des territoires, c'est-à-dire la qualité de demain, telle qu'elle est en train de se jouer aujourd'hui, est largement hypothéquée. En d'autres termes, les expertises de maints acteurs le soulignent et les scénarios tendanciels et négatifs le confirment, tout se passe comme si les territoires se trouvaient de plus en plus exposés à des formes de vulnérabilités croissantes.

Afin de mieux saisir la nature et la portée de ces différents risques, il convient de prendre le temps de les examiner plus attentivement.

Dans chacun des territoires, des conflits d'usages ou d'intérêts existent, éventuellement forts dans les cas de la Charente et du Plateau de Saclay. De même, la distinction classique entre risques naturels et risques technologiques ne permet pas vraiment de rendre compte des inquiétudes spécifiques des acteurs, évoquées ci-dessus. Des risques naturels sont recensés (risques d'éboulement, de glissements de terrain, d'avalanche sur Belledonne ou encore d'inondation dans la vallée de la Charente) ; dans deux des quatre sites, plusieurs acteurs mentionnent le risque technologique, identifié à la présence d'une infrastructure nucléaire (proximité de la centrale de Nogent-sur-Marne dans le cas de la vallée de l'Arce et du réacteur expérimental du C.E.A. pour le Plateau de Saclay). Pourtant, ces risques ne sont pas en général ceux qui préoccupent le plus les acteurs au quotidien, d'autant que la séparation entre ces deux types de risques leur paraît de moins en moins probante, le facteur anthropique pouvant de moins en moins être distingué du facteur naturel comme l'illustre notamment le cas des inondations dans le bassin versant de la Charente. Ce résultat ne fait d'ailleurs que confirmer les conclusions des spécialistes du domaine.

Plus récente, l'autre grande dichotomie produite par les spécialistes des cindyniques³⁹, entre risques avérés et risques potentiels, fournit une grille de lecture très intéressante. Là encore cependant, les limites entre ces deux catégories s'avèrent beaucoup moins nettes qu'on pourrait

³⁹ Nom de la discipline consacrée aux « sciences du danger ».

l'espérer. Disparition de certaines espèces comme le râle des genêts dans la vallée de la Charente ou encore du tétras-lyre sur Belledonne, pollution de certains captages d'eau potable de l'Arce, suite au renversement d'une cuve de traitement pour les vignes ou encore découragement des agriculteurs du Plateau de Saclay du fait de l'accumulation des nuisances de toutes sortes, ne constituent pas des risques avérés - comme peut l'être par exemple le risque de submersion d'une portion du Val de Charente particulièrement exposée au phénomène. Il ne s'agit pas non plus tout à fait de risques potentiels, c'est-à-dire finalement difficiles à apprécier par manque de recul ou de données - comme peuvent l'être par exemple les risques liés à l'implantation d'O.G.M. ou aux très faibles teneurs en microcontaminants ou métaux lourds dans l'eau ou l'alimentation. La plausibilité de tels risques dans les territoires considérés leur confère une sorte de statut intermédiaire, confirmé d'ailleurs par le fait que pour certains acteurs, il s'agit de « risques sérieux », quand d'autres ne les identifient même pas comme des menaces potentielles.

Une autre manière d'approcher les inquiétudes des acteurs procède du constat que l'identification même des risques diffère selon les acteurs. En première approximation, il est possible d'affirmer que les gestionnaires traditionnels du vivant s'attachent à d'autres risques que ceux relevés par les associations, les usagers du territoire, les résidents ou certaines administrations. Quand les premiers pointent la fragilisation des exploitations ou le découragement croissant des acteurs agricoles avec, *in fine*, le risque de délitement du tissu rural, voire la disparition pure et simple des acteurs ruraux, les seconds s'émeuvent plutôt de la menace qui pèse sur certaines espèces, de la dégradation de la qualité de l'eau, des risques de fermeture de captage et de la banalisation du paysage.

Assez souvent, l'identification des risques en demeure à ce stade d'immédiateté, de portée somme toute assez limitée. Certains acteurs poussent toutefois le raisonnement plus loin et mettent en évidence une gravité potentielle supérieure de ces risques, en croisant des informations ou en replaçant tout simplement ces risques à des échelles supérieures d'espace et de temps. C'est ainsi que la pérennité de l'exploitation des bois sur Belledonne paraît très compromise dans un marché de moins en moins rémunérateur pour l'ensemble des acteurs de la filière. Dans le même ordre d'idées, les multiples contraintes et nuisances qui pèsent sur l'agriculture du Plateau de Saclay font craindre à certains une disqualification de toutes formes de diversification, alors même que les agriculteurs n'espèrent plus rien de la PAC. Dans la vallée de la Charente, l'élevage sur prairies naturelles paraît sérieusement menacé. Cependant, seuls les professionnels des secteurs concernés parviennent en général à préciser et à justifier ces menaces. Pour leur part, les autres acteurs du territoire extrapolent plutôt les risques liés aux qualités du territoire auxquels ils sont sensibles : forte mortalité de poissons dans l'Arce, suite à une erreur de dosage ou une inattention d'un viticulteur ; incident sur la santé humaine lié à divers microcontaminants dans l'eau, en Charente comme dans l'Arce ;

étouffement du territoire sous l'avancée de la forêt en Belledonne ; banalisation accrue du Plateau de Saclay en raison d'un urbanisme disgracieux...

4.5. - Du risque systémique au « décrochage »⁴⁰ de trajectoire territoriale

Les approches du risque qui précèdent ont les avantages de leur simplicité : le risque est étiqueté, catalogué, défini, c'est-à-dire cerné, délimité, contenu en somme ; tout est prêt - ou presque - pour sa « maîtrise », par prévention quand il s'agit d'un risque avéré, par précaution dans le cas d'un risque potentiel⁴¹. Les investigations réalisées dans les différents territoires invitent cependant à penser que de nombreux acteurs sont de plus en plus sensibles à des formes de risques qui échappent à ces classifications simples. Le *modèle* des incendies de forêts permet d'en préciser la nouveauté.

Quand un incendie se déclare, trois configurations sont possibles, bien connues des hommes du feu. Certains feux sont condamnés à s'éteindre d'eux-mêmes ; ils valent à peine le déplacement des pompiers ; ils peuvent mettre plus ou moins longtemps à mourir complètement, mais dans tous les cas, il ne sauraient entraîner de graves préjudices ; ils restent localisés, ponctuels, sans grande portée, sans grand danger en somme pour la collectivité au sens large. Nettement plus sévères, certains feux enflent rapidement, deviennent un gigantesque brasier détruisant tout sur son passage ; ils nécessitent des moyens technologiques et humains considérables pour être circonscrits ; des contre-feux sont parfois nécessaires pour en freiner la progression ; toutefois, en dépit de sa gravité et des séquelles plus ou moins durables qu'il laissera, nul n'a vraiment douté que l'incendie finirait par être « géré ». À l'opposé, des modèles mathématiques et physiques permettent d'ailleurs d'en rendre compte, certains feux échappent à toute maîtrise : ils se développent dans une conjonction de facteurs naturels, climatiques et humains tels, que l'homme, en l'état actuel de sa technique, demeure impuissant face au monstre déchaîné ; passé un certain seuil, les énergies mises en jeu sont telles que l'homme perd le contrôle du phénomène et doit s'en remettre à l'intervention des « météores »⁴² pour juguler la bête devenue furieuse. Ainsi en est-il des grands feux du continent

⁴⁰ Ce terme désigne d'ordinaire la perte aussi soudaine qu'importante de portance d'un aéronef, ce qui le fait brutalement quitter la trajectoire qu'il suivait jusqu'alors.

⁴¹ Cette remarque vaut également pour des ouvrages récents qui donnent un large panorama des travaux et recherches sur les questions de risques. Ainsi, dans son ouvrage de synthèse *Risques et catastrophes. Observer, spatialiser, comprendre, gérer* (Armand Colin, Paris, 2003), André Dauphiné, répartit les risques selon quatre entrées possibles, assez nettement étanches les unes aux autres : 1. Risques et catastrophes d'origine technique ; 2. Risques et catastrophes d'origine naturelle ; 3. Risques et catastrophes d'origine sociale et politique ; 4. Risques et catastrophes du vivant (épidémies, virus, O.G.M.,...). Cette approche s'emploie plus à classer les différents risques selon leur nature apparente ou leur principal vecteur d'expression qu'à rendre compte de la dynamique éventuellement complexe de certains risques et des rapports qu'ils nouent avec de nombreuses dimensions de la société, des territoires, de l'économie... Parmi les différents ouvrages publiés sur la thématique des risques en rapport avec la préparation au CAPES des étudiants de géographie, cet ouvrage n'en reste pas moins, et de très loin, le plus complet.

⁴² Au sens de « phénomènes climatiques ».

nord-américain ou encore des brasiers indonésiens enfumant sur des milliers de kilomètres les populations d'Asie du Sud-est.

La distinction réalisée dans le chapitre relatif au cas auboisi entre « risques internes » à répercussion confinée à la vallée elle-même – indépendamment même de leur gravité intrinsèque - , et « risques externes » - dont l'onde de choc est susceptible de mobiliser de nombreux acteurs extérieurs à la vallée - constituait déjà une manière de rendre compte de cette approche privilégiant la *structure ou les modalités de développement du risque* à un travail classificatoire selon sa *nature* ou son genre propre. À partir des travaux réalisés sur les quatre territoires, il apparaît que c'est bien à des risques d'incendie du troisième type, métaphoriquement parlant, que plusieurs territoires sont exposés. Ce qui permet aussi de comprendre le fort degré de préoccupation de certains acteurs.

Dans les lignes qui suivent, nous qualifierons ce type de risque de *risque systémique*. Cette notion s'est développée dans le secteur des assurances, ce dernier ressentant le besoin de distinguer des autres types de risques, les phénomènes de faillites en cascade survenant dans certains secteurs d'activités ; de surcroît, faut-il le rappeler, la notion même de risque est née dans le domaine des assurances, elle en est même consubstantielle ; c'est seulement depuis peu de temps qu'elle tend à se généraliser pour envahir tous les compartiments de l'activité humaine. Récemment, l'affaire Alstom a popularisé le champ d'application de la notion de risque systémique au secteur économique : à l'instar du château de cartes ou du jeu de dominos, l'ébranlement de l'opérateur-pivot d'un secteur économique donné menace d'entraîner dans son sillage la multitude d'acteurs économiques liés à ce dernier par des contrats de sous-traitance. Force est de constater, en revanche, que cette notion n'a pas encore atteint le milieu des spécialistes du risque technologique et environnemental⁴³.

Elle paraît pourtant particulièrement indiquée pour qualifier des processus dont la dynamique s'apparente à des phénomènes de *propagation, de contagion, voire d'infection*, en ce sens qu'elle transcende les catégories habituelles de l'entendement, les classes sociales et les groupes d'acteurs et d'intérêts, ainsi que certaines limites spatiales, administratives et même symboliques, au point d'échapper finalement à toute forme de maîtrise.

⁴³ Y compris dans des ouvrages collectifs publiés récemment sur la question des risques, cette notion est à peine développée, voire carrément omise, en tout cas jamais appliquée à des questions de type environnemental ou territorial. Ainsi, le *Dictionnaire des risques* (sous la direction d'Yves DUPONT, Paris, 2003, Éditions Armand Colin) ne lui accorde aucune ligne. De même, l'ouvrage intitulé *Traité des nouveaux risques*, rédigé par Olivier Godard, Claude Henry, Patrick Lagadec et Erwann Michel-Kerjan (Paris, Gallimard, 2002) ne consacre aucun développement notable aux « risques systémiques ».

Plus précisément, dans le cas des territoires, l'idée de risque systémique renvoie à trois grandes caractéristiques :

1. Les effets ne se limitent pas à un type d'activité ou à un type d'usage du territoire, mais affectent plus ou moins durablement l'ensemble des qualités, fonctions et acteurs de ce dernier.

2. Les effets ne se cantonnent pas à ce territoire, mais résonnent à d'autres échelles, à la fois de manière symbolique et de manière tangible.

3. L'absence de gestion préventive de ce risque constitue une menace, non pas d'irréversibilité, de conflit, de crise ou de catastrophe – tous ces termes sont trop faibles, car ils supposent malgré tout que le territoire peut continuer d'exister, même s'il doit être momentanément amoindri, amputé ou déséquilibré – mais de basculement complet du territoire, ou, mieux, de « *décrochage de trajectoire territoriale* ». Un Plateau de Saclay sans agriculture ne sera plus le Plateau de Saclay, mais quelque chose de radicalement différent, donnant sans doute lieu d'ailleurs à une recomposition sociologique complète de la population avoisinante ; un tout autre territoire en somme ; une autre métropole francilienne que celle désirée aussi, si l'on en croit de nombreux observateurs convaincus de la dimension symbolique et stratégique de ce territoire à l'échelle de l'Île-de-France et de la France.

- **Conjonctions défavorables et facteur déclenchant**

Une première forme de risque systémique provient d'une conjonction d'événements occasionnant l'émergence d'un problème important, de santé publique et/ou de dégradation de ressources naturelles. C'est ainsi qu'une période de sécheresse prolongée pourrait révéler les effets de l'accumulation de microcontaminants sur des coquillages de Marennes-Oléron ; elle serait d'autant plus préjudiciable que différentes crises alimentaires auraient alerté auparavant la vigilance de l'opinion publique. De même, il est à craindre que sous l'effet d'une révision à la baisse des normes sur la potabilité de l'eau, conjuguée à une période importante de traitements phytosanitaires et à un regain de sensibilité médiatique sur le sujet, les teneurs en substances phytosanitaires issues de la vigne donnent soudain lieu à un scandale sur l'eau potable.

Un scandale de type « vache folle », lié aux coquillages pourrait s'étendre dans plusieurs directions ; il pourrait entraîner d'une part une mise en cause globale de la maïsiculture et de son impact considérable sur les prélèvements en eau à l'époque de l'année la plus critique ; il pourrait également susciter la mise en cause de l'activité viticole pour son usage excessif de produits

phytosanitaires⁴⁴, l'image même du Cognac - et accessoirement du Pineau -, produits-phares des départements charentais, pouvant être atteinte. La dégradation de l'image d'un produit festif comme l'huître de Marennes fait d'ailleurs redouter à plusieurs interlocuteurs une disqualification globale des activités liées à la mer et au tourisme. La renommée des pays charentais pourrait en être durablement ternie. D'aucuns prétendent même qu'en cette occurrence – et cela se vérifierait également dans le cas du champagne - l'image globale de la France et de ses terroirs serait sérieusement affectée.

Ces exemples montrent que les questions du vivant comportent désormais un facteur de risque assez considérable pour les territoires, surtout quand elles touchent à des « produits de terroir » qui font la renommée d'un pays. Ils indiquent aussi qu'il n'est plus possible de cantonner le risque à sa dimension de santé publique ou d'environnement : les répercussions peuvent aller bien au-delà, susciter de véritables crises institutionnelles et déstabiliser durablement l'équilibre apparent des territoires.

- **Disparition d'un gestionnaire-clé du territoire**

Un second type de risque systémique peut être identifié à partir des cas de Belledonne et du Plateau de Saclay. Il résulte cette fois de la disparition ou de la menace de disparition d'un acteur territorial essentiel à l'identité même du territoire. Tout se passe comme si la faillite ou la démission de cet acteur précipitait dans sa chute le territoire dans son ensemble.

Ainsi, dans le cas de Belledonne, élus locaux et résidents ont réalisé au cours des dernières années que l'extinction progressive de l'agriculture de montagne signifiait la fermeture inéluctable du paysage et, avec elle, la mort par étouffement du territoire. L'audit patrimonial réalisé en Belledonne-Grésivaudan a montré qu'un second risque systémique se préparait, les conditions de gestion de la forêt et d'exploitation des bois en Belledonne étant de plus en plus décourageantes pour les différents opérateurs de la filière. Bien que cela soit moins manifeste, la cessation de toute forme d'économie et de gestion forestières actives sur Belledonne aurait de nombreuses répercussions, allant bien au-delà de la seule disparition d'acteurs de la forêt et du bois. Une partie très significative du territoire deviendrait inhospitalière, les risques de chablis et d'érosion croîtraient considérablement, avec des charges sans doute considérablement accrues pour la collectivité. L'attractivité même de Belledonne serait sans doute affectée ; une « dépatrimonialisation » croissante du territoire s'ensuivrait, avec, pourquoi pas, comme l'indique le scénario négatif de plusieurs personnes, le risque à plus long terme d'un développement schizophrène du Grésivaudan,

⁴⁴ La surface totale plantée en vigne s'élève à 85 000 hectares, répartis également entre les deux départements de Charente et Charente-Maritime. Les apports de substances phytosanitaires liés à la culture de la vigne représentent vraisemblablement une part importante des molécules retrouvées dans les eaux de la Charente.

comprenant une vallée hyperdéveloppée, mais totalement saturée, et des reliefs sous-développés et inhospitaliers, ne répondant plus du tout à la fonction d'équilibre et de respiration qu'ils auraient pu apporter à la population de la vallée. Plus généralement, l'attractivité de la région grenobloise pourrait s'en ressentir largement.

Le mécanisme est encore plus flagrant dans le cas du Plateau de Saclay. Pour de nombreux interlocuteurs mobilisés lors de la démarche patrimoniale, la disparition de l'agriculture aurait des conséquences très préjudiciables, non seulement pour la partie supérieure du Plateau et les vallées circonvoisines (perte de valeur de l'immobilier, banalisation du territoire et de son image high-tech...), mais plus généralement pour la métropole francilienne dans son ensemble et même au-delà (signal très négatif pour le devenir de l'agriculture urbaine en général et symbole de la rupture entre monde urbain et monde rural). Si le Plateau de Saclay constitue l'un des derniers remparts contre une urbanisation devenue folle, l'agriculture du Plateau se présente ainsi comme le « verrou du verrou ».

- **Risques micro-macrosystémiques**

Il y a tout lieu de penser que les problèmes et les risques notés dans certains territoires se retrouvent plus généralement à l'échelle de grandes régions, de pays, de continents, voire du monde. Quand une qualité donnée se dégrade visiblement dans une pluralité de territoires, non seulement les risques locaux croissent un peu partout, mais émerge également une situation de risque global. L'eau - le travail réalisé en Charente le suggère -, est un domaine où le passage de la menace locale à la menace globale est vraisemblable. À mesure que les captages locaux se ferment, que se renforce la dépendance d'une part croissante de la population d'un bassin versant à l'égard d'un nombre toujours plus restreint de réserves stratégiques, croît le risque d'une pénurie globale d'eau ou d'un gros problème lié à l'eau. De tels risques gagnent à être qualifiés de micro-macrosystémiques : cette appellation met l'accent sur les relations entre risques locaux et risques globaux, toute la question du lien entre local et global se trouvant ainsi posée. Au demeurant, il importe de noter que le développement de tels risques ne suit pas une trajectoire linéaire : l'organisation même de la gestion de l'eau étant très compartimentée, il est à craindre que le risque global survienne à la surprise générale, car chaque organisme gestionnaire se contente bien souvent de chercher des solutions aux problèmes qui se posent localement, sans vue d'ensemble de la dégradation généralisée en cours, sans non plus s'interroger sur les conséquences que peuvent avoir, en définitive, la multitude des choix locaux effectués. Le développement de ce type de risque s'avère donc particulièrement insidieux, jusqu'à ce que le problème global percole⁴⁵ brutalement.

⁴⁵ La théorie de la percolation doit beaucoup aux travaux du physicien Pierre-Gilles de Gennes. Elle a d'abord été établie à partir de l'étude de l'écoulement d'un fluide à travers un milieu poreux ; elle permet de rendre compte de discontinuités majeures au sein d'une évolution régulière. Passé un certain stade, appelé *seuil de percolation*, un changement brutal se

- **Accident nucléaire : beaucoup plus qu'un risque technologique**

Assez différent dans sa nature, un autre *point de fragilité systémique* apparaît, comme un lointain menaçant, dans trois des quatre territoires : les effets en termes d'image sur tous les produits liés au vivant, en particulier alimentaires, d'un accident nucléaire, même bénin, sur le Plateau de Saclay, à Nogent-sur-Seine ou encore dans la vallée du Rhône. Sans doute plus symboliques qu'objectifs, les effets de la contamination, même mineure, bientôt répercutés par les médias du monde entier avec une puissance échappant à toute maîtrise, affecteraient rapidement et pour longtemps un espace territorial considérable, l'image d'une région avec toutes les activités qu'elle abrite, voire de la France dans sa totalité. C'est précisément parce que le risque nucléaire affecte potentiellement le vivant dans son intimité et dans son intégrité sur un très long terme, que le risque d'un accident nucléaire ne peut soutenir la comparaison avec un autre type de risque technologique.

* * *

Ces réflexions s'opposent à plusieurs approches exposées dans la première partie de la thèse, dans la mesure où ces dernières minimisent les risques liés au vivant ou bien les considèrent comme isolables donc limités, dans la mesure aussi où certaines de ces approches privilégient la dimension sociopolitique de la crise écologique, au point d'en oublier la dimension « concrète », les menaces potentielles et les répercussions réelles. Il paraît en particulier abusif de restreindre les crises écologiques à des controverses ou à des crises de la démocratie dans ses relations avec les nouvelles productions des sciences et des techniques, ainsi que semble le faire Bruno Latour en s'appuyant sur les écrits d'Ulrich Beck pour qui « les risques objectifs sont paradoxalement moins élevés que jamais de nos jours ». Tout en reconnaissant l'importance de la controverse sur des questions liées au vivant et aux territoires, l'existence de risques systémiques nous paraît tout aussi réelle et non moins préoccupante. La réflexion sur les réseaux enchevêtrés liant humains et non-humains devrait pourtant favoriser l'identification de ces risques systémiques, précisément parce qu'elle n'hésite pas à enfreindre les catégories habituelles de la pensée et de l'action. En revanche, l'économiste et essayiste Jacques Attali se révèle dans un de ses derniers livres⁴⁶ très sensible à ce type de risque lié au vivant, qu'il identifie même comme l'une des principales sources de déstabilisation de l'économie-monde du XXI^e siècle. En étudiant la question, classiquement rangée dans le domaine de

produit : dans le cas du modèle originel, le liquide jusqu'alors bloqué trouve soudain un passage et traverse le matériau poreux à la suite d'un réarrangement des pores. La théorie s'applique de manière concluante à de nombreux phénomènes de solidification ou de gélification, ainsi qu'à la propagation brusque de maladies contagieuses dans des populations en partie immunisées ou encore aux développements spectaculaires et incontrôlables de certains incendies de forêt.

⁴⁶ Jacques Attali (2003), *L'homme nomade*, Paris, Fayard.

l'environnement, de l'érosion des sols en pays de Caux, Stéphane Cartier témoigne lui aussi de l'existence de menaces très sérieuses, susceptibles de se propager à l'ensemble de la société⁴⁷.

Aussi est-il tentant de généraliser à l'ensemble des questions liées au vivant la portée de la remarque de Dominique Bourg - formulée par lui pour la seule catégorie des « problèmes environnementaux ». Celui-ci expose d'abord les quatre caractéristiques, selon lui fondamentales, des problèmes écologiques contemporains – 1. Impacts non plus locaux et repérables, mais devenus planétaires ; 2. Invisibilité des problèmes pour le commun des mortels (trou d'ozone, pollution radioactive...) ; 3. Imprévisibilité des problèmes (nul ne s'attendait à ce que les C.F.C.⁴⁸ détruisent la couche d'ozone) ; 4. Relative inertie de ces problèmes, peu favorable à une implication du politique qui doit obtenir des résultats à court terme. Il présage ensuite que « *Les difficultés environnementales sont avant tout à venir et nous n'avons probablement vu que fort peu de choses. Nous avons créé une situation inconnue jusqu'alors, que nous avons d'ailleurs de la peine à cerner. La seule chose qu'on sache est que nous n'avons pu anticiper les problèmes que nous connaissons* »⁴⁹.

4.6. - Un sentiment de vulnérabilité territoriale accrue

Le constat vaut pour les quatre territoires : les administrations, les élus et les institutions sont souvent d'une grande discrétion au sujet des différents risques évoqués ci-dessus. Premièrement, leur situation ne leur permet pas toujours de prendre la réelle mesure de ces risques. En second lieu, ils se sentent souvent obligés de montrer que la situation est sous contrôle, craignant peut-être d'être mis en cause ou voulant coûte que coûte se convaincre, et persuader les autres par la même occasion, qu'ils ont la maîtrise du – « de leur » - territoire. À quelques exceptions près, ces différents risques sont donc principalement identifiés et exposés par des acteurs sans responsabilité politique ou administrative marquée. Ceux-ci ont à la fois la liberté de parole, la proximité avec les situations de terrain et une approche non sectorielle du territoire qui leur permet de repérer ceux-là mieux que quiconque.

Dans tous les cas, de grandes précautions doivent être prises par l'auditeur patrimonial au moment de la présentation en public de ces risques. À cet égard, le principe même de l'audit patrimonial visant à relater aussi fidèlement que possible les propos des interlocuteurs s'avère très précieux, puisque ce sont les acteurs qui parlent au travers de l'auditeur et non lui-même, comme

⁴⁷ Stéphane Cartier (2001), *Chronique d'un déluge annoncé. Crise de la solidarité face aux risques naturels*, Paris, Grasset.

⁴⁸ Inventés en 1928 et utilisés dans l'industrie à compter des années 50, les chlorofluorocarbones (C.F.C.) ont longtemps été considérés comme inoffensifs. Au moment de leur découverte, la chimie stratosphérique n'existait même pas.

⁴⁹ Bourg, Dominique (2001), « L'avenir de l'environnement », in *Université de tous les savoirs du monde, tome 6. Qu'est-ce que la culture ?*, Paris, Odile Jacob, p. 110.

pourrait le faire un expert. Malgré tout, il importe de ne pas effaroucher l'assemblée, sans pour autant minimiser l'expression de certains risques, ni favoriser involontairement une politique de l'autruche. Aussi s'agit-il d'une matière où l'expérience de l'auditeur s'avère déterminante.

Même ainsi cependant, les responsables se gardent en général de commenter ces risques en public, à moins qu'ils ne s'empressent de les relativiser, estimant que leurs services s'en occupent ou encore que des mesures ont été prises, dont les fruits ne tarderont pas à se faire sentir.

Comme l'attestent, dans leur grande majorité, les scénarios tendancielles et négatifs formulés par les interlocuteurs, beaucoup expriment aujourd'hui un sentiment de menace aiguë, d'indétermination forte, voire de pessimisme marqué : en un mot de *vulnérabilité* accrue et croissante des territoires. Cette inquiétude cachée, mais apparemment croissante, ne tient pas seulement à l'existence de menaces sérieuses, réelles ou potentielles – nous avons montré que leur identification demeure souvent partielle, faute d'être replacées à des échelles de temps et d'espace suffisantes et faute d'être mises en rapport avec d'autres problématiques. Elle semble plutôt provenir de la perception d'une complexité croissante des situations et des problèmes, face à laquelle les dispositifs et les modes d'organisation actuels de la société s'avèrent foncièrement insuffisants.⁵⁰ « *Il n'y a plus ou pas de pilote à bord de l'avion* ». « *Le manque de préparation face à la crise sérieuse ou le coup dur me fait frémir* ». « *Tout le monde sait qu'un jour ou l'autre cela finira mal et pourtant, personne ne s'en occupe* ». Avec leurs infinies variations, ces petites phrases émaillent très souvent les propos des interlocuteurs, quels qu'ils soient. Quatre phénomènes se conjuguent pour générer cette impression de vulnérabilité :

1. La perception d'une multiplication et d'une complexification des risques et de leur dynamique ;
2. La prise de conscience de ce qu'une partie de ces risques se joue à d'autres échelles que celles sur lesquelles les acteurs d'un territoire ont prise ;

⁵⁰ Ces résultats sont conformes aux observations d'André Dauphiné (*op. cit.*, page 64), enclin à retenir deux grandes catégories de définition de la notion de vulnérabilité. Selon lui, le premier type de définition, analytique, se retrouve notamment dans le guide général des Plans de prévention des risques naturels prévisibles (P.P.R.), édité par le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, lorsqu'il est indiqué : « *La vulnérabilité, au sens le plus large, exprime le niveau de conséquences prévisibles d'un phénomène naturel sur les enjeux* ». Les enjeux correspondent à des domaines affectés par le risque, c'est-à-dire, les hommes, leurs biens et les milieux dans lesquels ils vivent. André Dauphiné constate que depuis une dizaine d'années, cette définition de la vulnérabilité est considérée comme restrictive. Il lui préfère, en s'appuyant sur les travaux de René d'Ercole (in *Annales de Géographie*, n°608, 1994, Paris), une « *approche qui envisage la vulnérabilité des sociétés au travers de leur capacité de réponses à des crises potentielles* ». Il s'ensuit que « *plus un système est apte à se rétablir après une catastrophe, moins il est vulnérable* » (*op. cit.*, page 20). Les investigations réalisées sur les différents territoires plaident en faveur d'une réunion de ces deux approches de la vulnérabilité. Dès lors, par vulnérabilité, il conviendrait d'entendre « le degré d'exposition d'une société donnée à des risques, une société étant d'autant plus *exposée* qu'elle est sujette à des menaces importantes et/ou que sa capacité de réponse et de gestion de la crise s'avère insuffisante ou déficiente ». En d'autres termes, la vulnérabilité peut être envisagée comme un rapport entre intensité des risques et capacité de réponse : à capacité de réponse donnée, la vulnérabilité grandit avec l'accroissement de l'intensité des risques ; à niveau de risque donné, la vulnérabilité augmente à mesure que décroît la capacité d'organisation et de gestion des risques par une société.

3. La conviction d'une *grande impréparation* de la société, au sens large, face à l'avènement de certains gros problèmes, notamment parce que les bases de solidarité, de connivence et de convivialité n'existent plus, bien souvent ;
4. Une spécialisation croissante des territoires à l'égard de certaines productions, liées au vivant ou non, d'où une capacité de *résilience des territoires*⁵¹ sans doute altérée, en cas de crise sévère.

Chez de nombreux interlocuteurs, ce sentiment s'accompagne d'une perte de confiance envers les institutions et l'administration au sens large. Plus l'acteur fait preuve de lucidité, plus il s'expose à un désarroi abyssal, en réalisant combien la « réponse officielle » ignore d'immenses zones de questionnement.

⁵¹ Afin de surmonter une crise, un système dispose de deux attitudes possibles : faire preuve de résistance ou être doué de résilience. Emprunté à la physique des systèmes, ce dernier terme a fait son entrée dans l'écologie théorique en 1973 sous la plume de C.S. Holling pour désigner des dynamiques non-linéaires observées dans le cas d'écosystèmes soumis à de fortes perturbations. La résilience d'un écosystème a été définie comme la « quantité de perturbation qu'un écosystème peut assimiler sans pour autant changer ses structures et processus constitutifs ». Récemment, Boris Cyrulnik a proposé d'appliquer ce concept à l'enfant ayant surmonté une situation de crise. Dans *Risques et Catastrophes* (Armand Colin, Paris, 2003), André Dauphiné fait remarquer que la somme de la résistance et de la résilience d'un système correspond à l'inverse de sa vulnérabilité.

5- Des acteurs convaincus qu'il existe des marges considérables de gain stratégique

En dépit des problèmes nombreux et des risques souvent importants relevés par les interlocuteurs lors des entretiens, la grande majorité des acteurs parvient sans peine à imaginer un scénario positif ou idéal pour tous les territoires investis. Seules quelques personnes estiment que les forces en présence et les mécanismes à l'œuvre sont tels que les jeux sont faits d'avance, que l'inéluctable ne peut que survenir.

Par confrontation des scénarios positifs issus de l'ensemble des cas étudiés, une structure générique constituée d'un ensemble récurrent de conditions et de principes se révèle au fondement même de ces scénarios :

- Une grande ambition, un grand projet ou un projet global est décidé pour le territoire, soit qu'un ensemble d'institutions, soit qu'une institution ou un groupe d'acteurs déterminent des acteurs exécutifs et politiques à s'engager dans cette voie. Dans la mesure du possible, il importe qu'émergent des leaders ou certaines personnes ayant une grande autorité, capables de donner un élan à cette ambition.
- Si un problème important ou une menace sérieuse a déclenché cette prise d'initiative, il ne s'agit pas pour autant de ne gérer que cette menace ou ce problème dans leurs aspects apparents et immédiats. Il s'agit au contraire d'essayer de gérer et d'améliorer l'ensemble des aspects importants du territoire, en les intégrant si possible dans une perspective globale, susceptible de motiver et de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire. Cela paraît constituer le seul moyen pour que dans leur totalité les acteurs qui, d'une manière ou d'une autre suscitent le problème/la menace, soient mis en posture de contribuer à sa résolution, directement ou indirectement.
- Il importe de se donner des objectifs clairs et ambitieux, compréhensibles par tous et stimulants pour chacun.
- Les acteurs concernés doivent tous ensemble pouvoir se mettre autour d'une table, des méthodes et des moyens de travail et de négociation adaptés étant mis à leur disposition, afin qu'ils puissent dialoguer et communiquer valablement et trouver des solutions novatrices aux problèmes posés. C'est foncièrement par une *meilleure coordination des politiques et des actions*

de chaque institution et de chaque acteur que des améliorations sensibles paraissent pouvoir être trouvées. Dans le cas contraire, rien de significatif ne se produira.

- Il est essentiel que chacun joue le jeu. L'État et les collectivités territoriales doivent accompagner cette démarche progressive, soutenir pleinement son caractère expérimental, lui accorder des moyens adéquats et lui laisser du temps.

Si nous croyons pouvoir dire que cette structure minimale se retrouve aujourd'hui dans la pensée de la quasi-totalité des personnes rencontrées et pour des territoires *a priori* aussi différents, c'est que :

1. Face aux situations ou aux problèmes complexes auxquels ils ont à faire face, les acteurs, pour la plupart, sont convaincus que des marges de manœuvre existent ; beaucoup pensent également qu'il serait possible d'améliorer sensiblement la qualité des territoires ou bien de concilier des aspects qui peuvent paraître antagonistes ; pour cela, ils estiment nécessaire d'en revenir à des aspects pratiques et concrets, et de ne pas en rester à de grandes idées ou de grands principes. Au demeurant, de nombreux acteurs indiquent que des modifications souvent mineures permettraient d'apporter des améliorations significatives.
2. Chacun se dit prêt, à un moment ou à un autre de l'entretien, « à réviser ses pratiques », « à accomplir des efforts », « à réaliser gratuitement certains aménagements », « à prendre part à une action commune », sous réserve que l'intérêt lui en soit clairement montré, qu'il n'ait pas l'impression d'être le seul à s'engager, quand d'autres s'appêtent à ruiner son engagement ou à le railler, et à condition que cela serve effectivement à quelque chose...
3. Beaucoup sont convaincus que c'est précisément en faisant mieux se correspondre des besoins et des attentes vis-à-vis du territoire et de ses différents aspects, que des améliorations significatives et des solutions nouvelles apparaîtront ; qu'il s'agit même d'une condition *sine qua non* pour que certains problèmes trouvent des solutions ; qu'il y a à l'évidence des avantages objectifs à penser et gérer conjointement des dimensions ou des enjeux *a priori* distincts d'un même territoire. D'ailleurs, les territoires qui sauront le comprendre feront très clairement la différence dans la compétition mondiale où ils se trouvent engagés.

Ce dernier point s'impose à beaucoup d'interlocuteurs dans des lieux comme Saclay ou Belledonne. Des agriculteurs, comme différents observateurs, vont jusqu'à dire que la pratique d'une grande agriculture céréalière des plus banales à Saclay constitue une hérésie, de même que des

forestiers et des élus du Grésivaudan trouvent anormal que tout le bois produit sur Belledonne ne trouve pas d'autre débouché que l'exportation vers l'Italie, cependant que des milliers de maisons dans la vallée sont dotées d'une cheminée approvisionnée par du bois produit en Bourgogne. Plus généralement, dans ces lieux de contact avec des agglomérations denses, de nombreuses personnes ont l'intime conviction que des attentes et des besoins individuels et collectifs demeurent insatisfaits. À Saclay par exemple, de nombreux acteurs s'inquiètent de la déresponsabilisation croissante de leurs concitoyens ou de la montée de l'insécurité et voient dans l'existence d'un grand espace ouvert comme le plateau et les projets pédagogiques et territoriaux qu'il permettrait de développer, un moyen inégalé de sortir de spirales infernales, que ni la loi, ni le renforcement de la rigueur ne permettront de rompre à leurs yeux.

Dans le cas de la Charente, certains responsables administratifs commencent de s'interroger sur la possibilité de retrouver des champs d'expansion naturelle de crue plutôt que de consacrer des sommes considérables à des systèmes techniques dont l'efficacité globale leur semble insuffisante. D'autres se demandent s'il est bien raisonnable d'inciter les agriculteurs à irriguer le maïs dans certains secteurs, quand le coût de gestion pour faire face à la dégradation de la qualité de l'eau et le prix du traitement de l'eau ne cessent d'augmenter.

Des manipulants de la vallée de l'Arce, ainsi que certains élus, trouvent intéressant de lier une amélioration de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant, mesurable notamment par une amélioration de la qualité de la population de truites, à l'image et à la qualité du champagne produit dans ce secteur, au moment où la concurrence entre produits se renforce et où le citoyen-consommateur devient de plus en plus exigeant quant aux conditions de production.

Ces quelques exemples – les différents cas en évoquent beaucoup d'autres – suggèrent des *espaces de gain stratégique* plus ou moins considérables, dont l'avènement dépend de la mise en relation perçue et réussie des politiques, des offres et des demandes de qualité émanant de personnes distinctes et relevant de domaines de préoccupation divers.

Il est intéressant de noter que ces espaces stratégiques relèvent d'ordres différents. Certains s'imposent assez facilement à la réflexion, d'autres s'avèrent moins immédiats, soit parce qu'ils demandent de mettre en relation des domaines ou des problèmes *a priori* éloignés les uns des autres, au moins dans l'entendement habituel, soit parce qu'ils font appel à des acteurs situés à des niveaux de préoccupation différents, soit encore parce qu'ils supposent de mettre en rapport des territoires géographiquement éloignés.

Conclusion

Par les marges de manœuvre que chacun révèle ou pressent, une autre image du territoire et des problèmes liés au vivant se dessine. Le phénomène est comparable à celui qui consisterait à modifier, même légèrement, chacune des taches de couleur d'un tableau impressionniste ou pointilliste, ou encore les pixels d'une image électronique. L'accumulation de ces petites modifications, aussi infimes soient-elles, peut néanmoins conduire à un *renouvellement complet de l'image globale ou de la composition d'ensemble*. Ces autres possibles, ces autres « paysages stratégiques », ces autres images ou « rêves de territoire » se construisent petit à petit dans l'esprit de l'auditeur, les interlocuteurs n'ayant en général jamais eu l'occasion de se confier de la sorte devant quiconque, de dire ce qu'ils seraient disposés à reconsidérer, de suggérer des jonctions et des échanges qu'ils ne s'autoriseraient pas à formuler en face d'autrui ou en public. À l'issue d'un audit, les marges de manœuvre souvent nombreuses et les synergies potentielles qu'ont laissé entrevoir les entretiens s'avèrent très stimulantes pour l'auditeur patrimonial. Elles sont la première récompense d'un travail d'écoute active exigeant et éprouvant, d'autant qu'il ne sait jamais ce qu'il va trouver, ni s'il va parvenir à dépasser les divergences apparentes. *Une fois découverte cette nouvelle source d'espérance, qui motive et justifie un audit patrimonial, les positions des responsables et des décideurs s'avèrent, en comparaison, souvent fort tristes et désenchantées. À vrai dire, plus l'interlocuteur se situe à un haut niveau de responsabilité, plus il lui est apparemment difficile d'identifier ces marges de gain et ces leviers de changement ; plus il manipule des notions importantes et des enjeux stratégiques, plus il paraît pris dans des rapports de force tendus et moins il semble pouvoir accéder à l'exubérance des situations concrètes dans lesquelles se jouent de nouveaux espaces de liberté, des formes inédites de liens entre aspects et personnes.*

Moyennant cet ensemble de considérations, le problème auquel nous nous trouvons confronté a changé de nature. Il s'agit désormais d'apporter des éléments d'explication à une situation apparemment paradoxale. D'un côté en effet les acteurs sont convaincus que des marges de manœuvre et de gain existent, que des synergies nombreuses entre aspects, politiques et acteurs pourraient être trouvées et permettraient d'améliorer sensiblement et rapidement les problèmes auxquels ils se trouvent confrontés. D'un autre côté cependant, tout les porte à croire que le scénario tendanciel tend à se rapprocher du scénario négatif, les risques ne cessant de s'aggraver et les territoires étant exposés à une vulnérabilité croissante.

C'est en examinant le mode de gestion actuellement dominant qu'une tentative de réponse sera recherchée à ce paradoxe apparent.

Chapitre 9

Chroniques d'une gestion incertaine

Chroniques d'une gestion incertaine

1- Quand « gérer » signifie en fait « administrer »

- 1.1. - La préférence à la technique : avantages et conditions d'exercice. L'exemple de la Charente.
- 1.2. - Gérer la qualité d'un territoire : par qui, pour qui ? L'exemple de Belledonne.
Gérer : qu'est-ce à dire ?
Des qualités isolables, pouvant être gérées par un ou quelques acteurs
Des qualités foncièrement complexes et multiacteurs, irréductibles au cas précédent
À qui revient-il de gérer la qualité globale d'un territoire ?
- 1.3. - Bilan

2- L'hégémonie des filières se retourne contre elle-même

- 2.1. - Puissance de la gestion par filières
- 2.2. - Forces et fragilités de la gestion par filières
Difficultés de première évidence
Difficultés de seconde évidence
- 2.3. - Poussée à l'extrême, la logique des filières crée les propres conditions de sa fragilisation
- 2.4. - Les filières en concurrence entre elles et avec le territoire
Une compétition accrue pour les ressources financières
Des affrontements considérables qui absorbent l'énergie des protagonistes
La difficile émergence d'approches territoriales

3- La gestion individualo-collective à l'épreuve du vivant

- 3.1. - Des « collectifs organisés » aux modes de fonctionnement contrastés
- 3.2. - Conditions d'exercice de la gestion individualo-collective
- 3.3. - Limites et répercussions de ce mode de gestion sur les questions liées au vivant
- 3.4. - La réponse de type individualo-collectif répugne à reconnaître ses limites

4- Quelques conséquences d'un mode de gestion doublement parcellisé

- 4.1. - Changement par catastrophe et contraction des marges de manœuvre
- 4.2. - Toujours plus de la même chose : l'emballlement de la réponse collective

5- Le recours abusif à l'intérêt général exaspère le déficit de dessein commun

- 5.1. - Au nom de l'intérêt général
- 5.2. - Une mise en cause croissante du processus de définition de l'intérêt général
- 5.3. - Impuissance de « l'intérêt général » à combler le déficit de dessein commun
- 5.4. - Une organisation administrative et politique rétive à de nouvelles modalités d'actions
- 5.5. - Une perte de confiance vis-à-vis des institutions et de leur efficacité

6- Des alternatives trompeuses, insuffisantes ou peu encouragées

- 6.1. - Les nouvelles formes de « démocratie expresse »
 - Démocratie directe et recours systématique à la voie du référendum
 - Des conférences de consensus conçues comme un « laboratoire de la démocratie éclairée »
- 6.2. - Méthodes pour l'établissement de « stratégies sectorielles » et de « projets de territoires »
- 6.3. - Une vie publique peu ouverte au développement d'approches novatrices

7- Portée du mode actuel de gestion

- 7.1. - Une sémantique officielle réductrice, en décalage avec les besoins et les aspirations des acteurs
- 7.2. - Dominance d'une gestion hors-contexte
- 7.3. - L'implication des acteurs, version minimaliste
- 7.4. - La voie, largement négligée, du local au global
- 7.5. - Avant la précaution, la prévention

Conclusion

« Si j'en avais le pouvoir, je détruirais notre système actuel. Je serais disposé à faire usage des armes les plus redoutables si j'étais persuadé qu'elles viennent à bout de ce système. Mais non ! Le recours à de telles armes ne ferait que perpétuer le système quand bien même on aurait réussi à éliminer ceux qui pour l'instant se chargent de le faire fonctionner. Ceux qui cherchent à détruire les hommes plutôt que les méthodes finissent pas adopter ces dernières. Induits en erreur par l'idée que les méthodes disparaissent avec leurs promoteurs, ils arrivent à devenir pires que ces hommes qu'ils voulaient exterminer. Ils ne savent pas où se trouve la racine du mal ».

Gandhi, *Tous les hommes sont frères*,
Paris, Gallimard, 2003, p. 215.

Chroniques d'une gestion incertaine

Après avoir établi le caractère intrinsèquement complexe et multiacteurs de nombreux problèmes liés au vivant, il convient d'examiner les traits dominants de la *gestion* mise en œuvre pour faire face à ces problèmes.

À cette fin, seront pris pour point de départ et modèle de raisonnement le cas charentais, puis l'exemple de Belledonne-Grésivaudan. Les résultats dégagés, enrichis par la contribution de plusieurs auteurs, permettent de produire des grilles de lecture, afin de caractériser et d'évaluer, de manière générale, le mode de gestion qui domine pour les questions liées au vivant.

1- Quand « gérer » signifie en fait « administrer »

1.1. - La préférence à la technique : avantages et conditions d'exercice.

L'exemple de la Charente.

Les entretiens réalisés auprès de cent vingt personnes sur la question des *conditions et des moyens d'une amélioration de la gestion de la qualité de la plaine inondable du fleuve Charente* ont permis d'établir un tableau synoptique des mesures et actions engagées au profit de cet espace (voir illustration page 361). Ce tableau confirme qu'à l'échelle de la plaine inondable du fleuve Charente *l'essentiel* de l'énergie, des moyens financiers et humains des administrations et des collectivités en charge des questions liées à l'eau dans les départements charentais est consacré à la gestion des « grands problèmes apparents » du fleuve. De surcroît, un examen approfondi montre que les principales mesures et actions réalisées et/ou envisagées par rapport à ces problèmes consistent, de manière dominante, sinon exclusive, en des solutions techniques qui évitent, autant que faire se peut, d'avoir à remettre en question les comportements des acteurs et les relations qu'ils ont développées entre eux.

La confrontation des expertises indique que l'appréciation portée sur ces grandes « solutions » varie selon les acteurs, mais aussi et surtout selon les problèmes considérés.

Ainsi, les grands élus rencontrés se déclarent-ils souvent satisfaits des efforts accomplis ; pour eux, les difficultés majeures résident principalement dans la cherté des dispositifs techniques, tant pour leur réalisation que pour leur entretien, mais ils ne trouvent rien à redire en revanche quant à leur efficacité et leur pertinence.

Pour leur part, les représentants d'associations de défense de la qualité de l'eau estiment de manière assez systématique que les solutions techniques envisagées sont de fausses solutions, les correctifs aux problèmes n'ayant aucune prise réelle sur la nature et l'origine de ceux-ci. Ils condamnent ce qu'ils considèrent comme une non-gestion, portant plus sur les conséquences que sur les causes fondamentales des problèmes.

Les principales réponses trouvées aux grands problèmes de la Charente

<u>Grand problème de l'espace « Plaine inondable de la Charente », identifié comme tel par les acteurs</u>	<u>Réponses dominantes, envisagées ou déjà mises en œuvre</u>	<u>Principaux opérateurs en charge du problème</u>
Production par les villes d'eaux usées, chargées de substances diverses	<ul style="list-style-type: none"> - Stations d'épuration, bassins de traitement. - Filtres spéciaux pour certaines substances. 	<ul style="list-style-type: none"> - Agence de l'eau. - Services techniques des villes. et des collectivités territoriales. - Services techniques du Conseil général. - MISE
Nappes phréatiques et captages dont les teneurs en nitrates excèdent les normes en vigueur	<ul style="list-style-type: none"> - Abandon de captages. - Dilution des eaux avec des sources d'approvisionnement moins contaminées. - Périmètres de protection. 	<ul style="list-style-type: none"> - Agence de l'eau/B.R.G.M. - MISE. - DRASS, DIREN, DRAF. - Conseils généraux et Conseil régional.
Pénurie d'eau en été	<ul style="list-style-type: none"> - Barrages-réservoirs - Plan de gestion d'étiage. - Gestion volumétrique. - Réalisation de réserves collinaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Conseils généraux. - Institution pour l'Aménagement du Fleuve Charente. - MISE. - Organismes professionnels agricoles et conchylicoles. - Fédérations de Pêche.
Afflux d'eau dans le fleuve en hiver, occasionnant des inondations parfois importantes et préjudiciables	<ul style="list-style-type: none"> - Modèle mathématique de suivi des crues. - Canal du Moussard/barrage-écluse de Saint-Savinien. - Projet de surcreusement du lit de la Charente en amont de Saintes. - Plans de prévention des risques naturels sensibles. 	<ul style="list-style-type: none"> - I.I.A.F.C. - Conseils Généraux et services techniques des collectivités. - D.D.E./Préfectures - Agence de l'eau.
Envasement de la Charente en amont du barrage de Saint-Savinien	<ul style="list-style-type: none"> - Études pour des opérations de curage, restées sans suite en raison d'un coût excessif. 	<ul style="list-style-type: none"> - D.D.E. Charente-Maritime. - I.I.A.F.C.
Présence de microcontaminants divers dans l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Réglementation. - Études de nocivité. - P.M.P.O.A. - Travaux de recherche. 	<ul style="list-style-type: none"> - MISE - Agence de l'eau/IFEN (suivi) - IFREMER/INRA - I.I.A.F.C.
Évolution des zones humides et du cortège floristique et faunistique les accompagnant	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaires scientifiques, classements et cartographies. - Essai de mise en œuvre de Natura 2000 	<ul style="list-style-type: none"> - DIREN/Préfectures - Conservatoire des espaces naturels - L.P.O.

Optant pour une position médiane entre les deux attitudes précédemment évoquées, plusieurs responsables d'administrations et divers usagers du territoire considèrent en général que les solutions techniques, bien que nécessaires et utiles pour certaines, s'avèrent à certains égards insuffisantes par rapport aux problèmes posés. Cela se vérifie tout particulièrement selon eux pour les dispositifs lourds destinés à gérer les problèmes d'inondation, à Saintes notamment, ou encore pour les barrages-réservoirs censés remédier à la pénurie d'eau dans le fleuve. En revanche, les stations de traitement des eaux usées et les systèmes de filtrage utilisés pour améliorer la qualité de l'eau relâchée dans la Charente sont rarement critiqués. Quant à l'abandon de certains captages destinés à alimenter la consommation humaine pour cause de non-respect des normes de qualité, seuls quelques interlocuteurs s'inquiètent des choix pratiqués et interrogent la durabilité des méthodes de dilution employées pour ramener les eaux captées à des teneurs en microcontaminants conformes aux prescriptions. En somme, pour ce dernier ensemble d'acteurs, la nature même des problèmes conditionne la capacité des dispositifs techniques à leur apporter des solutions satisfaisantes. Efficaces et convaincantes pour certains d'entre eux, les solutions techniques sont jugées insuffisantes, voire carrément inopportunes dans d'autres cas. Aussi voit-on dans le tableau de la page précédente que certains problèmes (en particulier l'envasement de la Charente en amont du barrage de Saint-Savinien et la dégradation des zones humides) ne donnent lieu à aucune action ou mesure tangible, faute de pouvoir être traités de manière satisfaisante par l'approche technicienne dominante.

À partir de l'exemple charentais, plusieurs conclusions s'imposent, à commencer par les trois suivantes, les plus immédiates :

1. Administrations, collectivités territoriales et grands organismes publics ou parapublics concernés par le fleuve et les questions relatives à l'eau, sont accaparés par la gestion des grands problèmes apparents du fleuve, les autres aspects de la plaine inondable ne présentant pas à leurs yeux le même degré de priorité. Pour y faire face, ils ont une préférence marquée pour des solutions techniques, que des organismes et des filières spécialisées sont chargées de mettre en œuvre.
2. Cette approche dominante des problèmes complexes et multiacteurs du Val de Charente est acceptée de façon variable en fonction des problèmes. En fait, moins son rendement est satisfaisant, c'est-à-dire moins la solution technique parvient à neutraliser le problème apparent et/ou plus elle s'avère coûteuse, plus sa légitimité est contestée par différents acteurs et différentes forces sociales.

3. L'absence de solutions techniques ou juridiques efficaces¹ par rapport à certains problèmes complexes et multiacteurs conduit à différer *sine die* le traitement desdits problèmes.

Au-delà de ces constats, le cas charentais confirme la capacité de la technique à contourner un problème complexe et multiacteurs en l'isolant de tout contexte et en le ramenant à un problème somme toute assez simple, susceptible d'être traité par l'entremise d'un ou de quelques acteurs légitimes, dès lors qu'ils disposent des moyens appropriés. Pour le groupe humain concerné par le problème, l'économie de temps et d'énergie s'avère considérable. L'action technicienne le soulage, ainsi que ses membres, d'un formidable coût de transaction, de dialogue et de négociation. Elle permet de transférer des problèmes auxquels chacun concourt d'une manière ou d'une autre sur quelques responsables ; à leur tour, ces derniers s'en remettent à des outils et à des dispositifs plus ou moins sophistiqués pour « régler » le problème. La voie technique autorise donc un système de délégation en cascade. Les acteurs n'ont plus à se soucier des conséquences plus ou moins directes et lointaines de leurs actes. Ils ont toute licence pour être négligents – au sens étymologique de « ne pas avoir besoin de tenir compte des liens » comme le rappelle Michel Serres, ainsi qu'il a été signalé dans la première partie de ce travail ; en effet, le moment venu, des spécialistes sauront déployer leur ingéniosité pour « gérer le problème là où il se posera ». Peu importe finalement que ce dernier, dans son origine, résulte de déterminants extrêmement complexes et mette en cause un très grand nombre d'acteurs. La réponse technicienne présente l'immense avantage de dispenser de toute investigation poussée au sujet des causes. Elle ne se préoccupe pas des antécédents du phénomène qu'elle traite. Elle exonère toute responsabilité. Elle *dispense* le groupe et ses membres d'une profonde remise en question. Elle permet de s'affranchir des aspects humains et sociaux d'un problème, qu'il est toujours risqué d'évoquer, pour se concentrer sur des éléments froids, stables et maîtrisables : « objectifs ». « *Dormez tranquille bonnes gens, la technique s'occupe de tout, la technique travaille et veille pour vous* », ainsi pourrait se résumer, en substance, l'argument du discours dominant.

On retrouve ainsi, bien qu'à une tout autre échelle et pour des problèmes d'une autre nature, une donnée mise en évidence par l'École française de sociologie des sciences et des techniques. En raisonnant sur des dispositifs aussi simples qu'une ceinture de sécurité, l'un des plus fameux représentants de cette École, Bruno Latour², a montré comment l'objet technique incorpore des lois morales ou des principes de conduite en société et, ce faisant, allège l'esprit humain de certains devoirs sociaux. En l'espace de quelques années, le conducteur de voiture a en effet dû

¹ L'efficacité diffère de l'efficacités, en cela qu'elle caractérise tout ce qui produit un effet, sans que celui-ci corresponde nécessairement à l'effet attendu (cas de l'efficacité).

² Cette thèse imprègne l'ensemble de l'œuvre du sociologue des sciences. L'exemple ici retenu – la ceinture de sécurité – est développé dans le livre *Petites leçons de sociologie des sciences*, La Découverte, Paris, 1993.

apprendre à composer avec des ceintures de sécurité de plus en plus exigeantes. Les voyants lumineux et les messages sonores ne suffisant pas toujours pour déterminer le conducteur à faire le geste salvateur, certains constructeurs ont même envisagé de faire dépendre le démarrage de la voiture de l'enclenchement de la ceinture de sécurité. Interdite aux Etats-Unis, parce qu'elle s'oppose à la liberté individuelle, cette « solution » a été adoptée au Japon. En inscrivant la loi morale dans « la nature des choses », l'ingénieur transforme un problème de responsabilité individuelle, de morale appliquée et de sens civique, en solution technique fiable pour tous.

Cette analyse de la logique technicienne déployée dans le cas du fleuve Charente s'accorde plus généralement aux réflexions d'André Leroi-Gourhan, exposées notamment dans son ouvrage *Le Geste et la parole*³. L'anthropologue y montre comment le propre de l'Homme réside précisément dans sa faculté à « déposer » dans des prothèses techniques et des artifices divers, des fonctions qui jusqu'alors l'encombraient ou retardaient son évolution. Ce faisant, l'Homme *libère* des facultés latentes et peut développer de nouvelles aptitudes.

C'est bien à une *libération* qu'aspirent les responsables de la Charente quand ils se tournent vers la technique, afin de résoudre les grands problèmes du fleuve. C'est de fait une libération qu'ils procurent à leurs concitoyens, quand des « solutions techniques » sont trouvées, qui *soulagent* ceux-ci des conséquences de leurs actes. À cela près toutefois que cette approche des grands problèmes de la Charente fonctionne plus ou moins bien, comme nous l'avons vu. La voie technicienne, le tableau précédent l'a montré, s'avère en effet plus ou moins apte à traiter les problèmes complexes et multiacteurs. Des conditions spécifiques paraissent donc requises pour que cette approche donne pleine satisfaction. Trois conditions, au moins, sont repérables à partir du cas charentais :

- 1- L'existence et la disponibilité d'une technique ou d'une technologie éprouvée, susceptible d'apporter une réponse significative au problème posé.
- 2- Un rapport, acceptable du point de vue des clients - en l'occurrence les responsables publics et les financeurs - et justifiable devant les citoyens et électeurs, entre les résultats et les bénéfices de l'opération et son coût financier (pour l'acquisition du matériel ou la réalisation de l'équipement, sa maintenance, la prise en charge d'éventuels risques associés...).
- 3- Un certain assentiment sociétal, explicite ou tacite, quant au recours à cette voie, en dépit de ses imperfections et de ses risques.

³ André Leroi-Gourhan, *Le geste et la parole*, deux tomes, Albin Michel, Paris, 1964.

Ces conditions ne sont jamais réunies une fois pour toutes. Ce qui est acceptable à un moment et pour une société donnée peut très bien être rejeté quelques mois plus tard ou s'avérer inadéquat dans un autre contexte économique ou sociétal, faute, par exemple, de capacités financières suffisantes pour recourir à certaines technologies sophistiquées. À l'inverse, l'émergence d'une nouvelle technologie, plus efficace et moins onéreuse, peut soudainement régler un problème complexe et multiacteurs jusqu'alors délaissé ou réputé insoluble.

L'exemple charentais montre en définitive que l'efficacité de la réponse technicienne dépend de la nature même du problème posé. Indiscutablement valable pour « résoudre » certains problèmes, elle peut se révéler insuffisante, voire foncièrement inadaptée, pour d'autres. Pourtant, toujours à en juger par le cas de la Charente, il semblerait que l'approche technicienne soit préférée systématiquement, sans qu'il ait lieu de véritable analyse critique de sa capacité à « gérer » le problème posé. En vérité, face à un problème sérieux, institutions et pouvoirs publics marquent un véritable empressement pour « trouver » des solutions techniques, quel que soit leur coût d'opportunité. Quand la voie technique ne résout que partiellement le problème, la partie « non-traitée » dudit problème tend à être délaissée ; *a fortiori*, le constat se confirme quand l'approche technique demeure sans réelle capacité de prise par rapport au problème posé, comme dans le cas d'un problème diffus et de caractère multiacteurs irréductible. En revanche, le levier « mobilisation des acteurs » paraît très peu sollicité, nous y reviendrons.

1.2. - « Gérer » la qualité d'un territoire : par qui, pour qui ? L'exemple de Belledonne.

Que se passe-t-il quand, contrairement au cas charentais, aucun problème majeur n'existe à l'échelle d'un territoire ? Tel est le cas des territoires de Belledonne et de Saclay, où il n'est pas possible d'identifier de grand problème uniment perçu par l'ensemble des acteurs ou en tout cas suffisamment grave pour que l'ensemble des institutions en reconnaisse ouvertement l'existence et décide de s'en saisir. À qui revient-il de gérer, dans ces circonstances, la qualité d'un territoire ? En fait, tout dépend de la qualité considérée. Le cas de Belledonne permet d'approfondir ce point, mais il convient de préciser au préalable le sens retenu pour le terme de *gestion*.

Gérer : qu'est-ce à dire ?

La grande majorité des manuels et des articles consacrés à la *gestion* des ressources naturelles ou à la *gestion* de l'environnement se contente d'utiliser le terme de gestion sans jamais préciser dans quel sens il est pris. Beaucoup de dictionnaires d'écologie, de biogéographie ou de

géographie ne lui réservent d'ailleurs aucune entrée. Tout le monde étant censé prendre ce terme dans la même acception, on considère sans doute comme inutile d'en préciser la signification. L'absence de définition devient systématique dans les formules si largement répandues de *gestion durable*, de *gestion intégrée* ou encore de *gestion participative*. Dans ces derniers cas, les définitions se polarisent sur l'adjectif qualificatif et esquivent le substantif. Pour partie tautologiques, elles obéissent alors à la structure suivante : « La gestion [durable/intégrée/participative/ concertée...] est une gestion qui... »⁴.

Dans les autres cas, le vocable épouse souvent les préoccupations de l'économie pour signifier en définitive « gestion de la rareté ». Ainsi, dans son *Dictionnaire encyclopédique des sciences de l'eau*, François Ramade donne de la « gestion (~ de l'eau) » la définition qui suit : « (*water management*) : ensemble des actions politiques, socioéconomiques, administratives et techniques dont l'objet est d'optimiser l'utilisation des ressources en eau »⁵. Un spécialiste français de ces questions, François Barraqué, fait d'ailleurs remarquer que la gestion intégrée a d'abord correspondu, autour des années 1960-1970, à la *gestion intégrée des ressources*, à savoir un partage de l'eau entre les différents usagers ; plus récemment, la définition de la « gestion intégrée » a évolué, selon ce spécialiste, dans le sens de la recherche d'un équilibre entre la satisfaction des besoins et des usages (l'aspect ressource) et la conservation des milieux⁶.

Cette dernière conception de la gestion est conforme à l'acception courante du verbe *gérer*, donnée dans les dictionnaires généralistes. Ces derniers enseignent en effet que la gestion constitue « l'action de gérer », c'est-à-dire « l'administration d'un bien ou d'une affaire pour son propre compte ou pour le compte d'une autre personne ». *Administrer*, c'est-à-dire « gouverner, diriger ». Le dictionnaire historique de la langue française, *Le Robert*, précise que c'est avec le sens d'*administrer* que le vocable *gérer* fait son apparition dans la langue française et tend à remplacer, à compter du XVII^e siècle, le verbe *administrer*.

Le peu d'intérêt porté à l'approfondissement du sens du terme s'explique aussi par le fait que les modalités de la gestion et les méthodes de gestion font souvent office de définition. La

⁴ À titre d'exemple, le processus paneuropéen (intergouvernemental) retient comme définition de la gestion durable : « La gérance et l'utilisation des forêts et des terrains boisés, d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité de satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes, aux niveaux local, national et mondial ; et qu'elles ne causent pas de préjudices à d'autres écosystèmes ». Cette définition a été reproduite telle quelle dans la dernière loi d'orientation forestière française.

⁵ François Ramade (1998), *Dictionnaire encyclopédique des sciences de l'eau, Biogéochimie et écologie des eaux continentales et littorales*, Paris, Édiscience international.

⁶ Bernard Barraqué (1994), « Problématique sociologique de la gestion intégrée des rivières », in Christian Le Coz, dir., *Gestion intégrée des milieux aquatiques, Actes des cinquièmes journées du Diplôme d'Études Approfondies en Sciences et Techniques de l'environnement*, organisées les 19 et 20 mai 1994, Paris, Presses de l'École Nationale des Ponts et Chaussées.

gestion n'est pas définie pour elle-même, mais par rapport à des *méthodes* ou en vertu de *modalités* d'actions singulières, faisant tantôt appel à la planification, tantôt à diverses formes de modélisation, tantôt à la concertation et à la participation.

Aussi, la notion de gestion s'avère-t-elle, ou bien trop restrictive, car plus ou moins assimilée à celles de ressources et d'administration, ou bien trop incertaine, voire carrément insaisissable et fuyante ; il ne se trouve guère que la définition proposée par Henry Ollagnon pour satisfaire aux exigences de clarté et de précision.

Ce dernier définit en effet la gestion comme « *la capacité d'un "complexe multiacteurs" de définir, d'atteindre et de maintenir un certain état de qualité qu'il s'est donné pour objectif* »⁷. Cette définition présente plusieurs avantages. En s'appuyant sur la notion de qualité, elle accueille l'ensemble des aspects liés au vivant, qu'ils soient ou non de nature économique, qu'ils répondent ou non à des besoins ou des usages, en évitant en tout cas la polarisation tantôt sur des ressources, tantôt sur des milieux, tantôt sur les deux à la fois, en redonnant surtout aux acteurs une place essentielle dans la définition même des qualités importantes à leurs yeux. En second lieu, elle a le mérite de rappeler que la gestion renvoie d'abord à un objectif donné et nécessite de le préciser, ce qui trop souvent, est oublié, les moyens, les méthodes ou les modalités de gestion se substituant à la définition de l'objectif à atteindre. Ensuite, en privilégiant les verbes « atteindre » et « maintenir », elle prend ses distances par rapport aux idées de maîtrise et d'administration, assez mal adaptées aux questions complexes liées au vivant, qui échappent souvent à des actions au résultat assuré⁸. Enfin, en insistant sur la « capacité » du système d'actions, cette définition retrouve un sens plus profond du verbe latin d'origine, *gerere*, signifiant « *porter (sur soi)* », « *prendre sur soi* » (selon *Le Robert*). Au-delà de la seule administration d'un bien, gérer signifie alors pour le sujet – individu, groupe humain, société - assurer la « *prise en charge effective* » du problème ou de la qualité en question.

Il reste désormais à préciser les implications d'une gestion de la qualité selon les caractéristiques mêmes de la qualité considérée. À cette fin, plusieurs témoignages recueillis lors de l'intervention effectuée en Belledonne-Grésivaudan peuvent être mis à profit.

⁷ Il s'agit d'une contraction de la définition que donne de la gestion Henry Ollagnon dans sa Thèse de Doctorat, *op. cit.*, p. 410. Par « complexe multiacteurs », il convient d'entendre l'ensemble des acteurs concernés par une qualité ou un problème donné et les relations qu'ils nouent entre eux et avec le système dont émerge le problème/la qualité.

⁸ Même s'il ne donne pas à proprement parler de définition du terme gérer, Laurent Mermet, dans son ouvrage intitulé *Stratégies pour la gestion de l'environnement. La nature comme jeu de société ?* (Paris, L'Harmattan, 1992), a bien souligné ce point : « *Pour commencer, l'idée de gestion est souvent prise dans le sens d'une maîtrise directe où le gestionnaire conduit la société et son environnement à l'état désiré, comme l'automobiliste mène son véhicule où il veut. Notons en passant que cette notion est d'autant plus répandue qu'elle paraît simple, et qu'elle plaît à certains responsables qui n'aiment pas donner à penser qu'un problème quel qu'il soit échappe à leur contrôle* », p. 55.

Des qualités isolables, susceptibles d'être gérées par un ou quelques acteurs

Soit une association de protection de la nature, se consacrant à la défense des plantes rares présentes dans les prairies humides d'altitude. L'enjeu, pour cette association, consiste à préserver les biotopes favorables à ces plantes, en luttant notamment contre l'invasion de la forêt. En général, la méthode privilégiée consiste à intervenir auprès du conservatoire naturel des sites ou bien auprès du Conseil Général, afin de persuader l'un ou l'autre d'acquiescer les zones à forts enjeux de biodiversité, l'idée étant d'en garantir une gestion conservatoire, dite « patrimoniale ». Cela revient à considérer comme essentielle la qualité « *présence de plantes rares inféodées aux prairies humides d'altitude* ». Le mode de gestion privilégié se caractérise par la soustraction de l'espace considéré à toute influence anthropique indésirable, de manière à assurer une gestion monofonctionnelle et monoacteur de la qualité recherchée.

Soit maintenant un scieur situé au pied du massif de Belledonne, décidé à conforter son approvisionnement en bois local, dans le but de minimiser ses charges de prospection et de transport. Ce dernier recherche une catégorie de bois, de taille et de qualité moyenne, effectivement disponible sur Belledonne. Bon connaisseur du massif, il opte pour une stratégie d'autonomie : plutôt que de s'en remettre au bon vouloir de propriétaires épars, il passe à l'offensive et cherche à acquiescer un ensemble cohérent de parcelles, à proximité d'une route. Après avoir démarché les différents détenteurs et acquis les parcelles convoitées, il peut réaliser les pistes forestières comme bon lui semble et effectuer la restructuration appropriée, afin d'optimiser la gestion et l'exploitation de son massif forestier. Il pourra même bénéficier d'aides de l'État pour mener à bien son projet. Cet acteur a su transformer une situation multiacteurs en une situation de type monoacteur. Il est désormais en mesure d'optimiser la gestion d'une qualité spécifique de la forêt, intéressante pour lui, sans avoir de comptes à rendre à quiconque.

Ces deux situations illustrent la manière dont un acteur intéressé par une qualité donnée peut parvenir à ses fins en s'appropriant un espace territorial idoine. Cela suppose toutefois que la qualité « se joue » principalement au sein de cet espace. Cela requiert en outre que l'optimisation de cette qualité contrevienne aussi peu que possible à d'autres enjeux territoriaux, auxquels d'autres acteurs pourraient être sensibles.

À une tout autre échelle, cette approche se retrouve par exemple chez Edward O. Wilson, quand l'éminent biologiste propose d'instaurer un organisme mondial dont le rôle serait d'acquiescer, moyennant quelques centaines de millions de dollars, les vingt-cinq « points chauds » de la planète en matière de biodiversité ; cette opération permettrait d'après lui d'épargner pour les générations futures et pour le bon déroulement de l'évolution, ces grands sanctuaires de la biodiversité.

Des qualités foncièrement complexes et multiacteurs, irréductibles au cas précédent

Soit à considérer désormais un enfant du pays de Belledonne, doublé d'un montagnard aguerris et d'un chasseur expert, décidé à restaurer la qualité de la population de tétras-lyres telle qu'elle existait en ses jeunes années. Un grand nombre de comportements d'acteurs et de facteurs se combinent pour expliquer le déclin de l'espèce. Les places de chant sont moins nombreuses qu'auparavant sous l'effet de l'avancée de la forêt. Les vieilles futaies se font de plus en plus rares. De multiples dérangements perturbent l'écologie du petit coq de bruyère : ramasseurs de myrtilles en avance sur la saison, promeneurs accompagnés de leurs chiens, bûcherons et engins forestiers, pratique du ski hors piste... Le déclin de l'espèce, dont toutes les raisons ne sont pas clairement élucidées, constitue un problème complexe et multiacteurs, assurément difficile à résoudre. Aussi, le petit tétras se maintient-il tant bien que mal, sans que les actions en sa faveur ne dépassent un plan « de gestion simple ». Afin de restaurer l'ensemble des qualités du milieu nécessaires à la reconquête de l'espèce, une solution pourrait consister à réaliser de grandes réserves sur Belledonne, en décourageant les intrus, quels qu'ils soient, aux périodes critiques. Après le parc à bois ou la réserve pour plantes rares, voilà donc le parc à biodiversité. Ainsi se constituent souvent les parcs : en évacuant la complexité et le caractère multiacteurs d'un problème pour ne garder qu'une qualité jugée cardinale d'un territoire que va « gérer » - il serait plus exact d'employer ici le terme « administrer » - en toute souveraineté, une institution *ad hoc*. Toutefois, le petit tétras, en l'état actuel des mentalités, n'est pas, comme l'ours, une espèce assez emblématique pour déterminer les pouvoirs publics à s'engager dans une telle voie. C'est peut-être quand même ce qui se produira le jour où, dans une ou deux générations, l'abandon de toute forme de gestion forestière et l'amenuisement du lien patrimonial des propriétaires à leurs forêts fera courir de tels risques à la collectivité, qu'il sera décidé de faire du massif de Belledonne un « sanctuaire de nature » à l'intention d'une population des vallées au bord de l'étouffement.

À supposer maintenant qu'il s'agisse de développer les énergies renouvelables en Isère. De l'avis de la grande majorité des professionnels, la perspective bois-énergie n'est réaliste que comme la valorisation du sous-produit d'une activité de gestion et d'exploitation forestière. Son essor suppose en d'autres termes que la filière forêt-bois-papier au sens large devienne globalement plus performante. En outre, à lui seul, un massif forestier comme Belledonne ne peut suffire à « alimenter » la filière bois-énergie. Les ressources de l'ensemble des massifs forestiers du département, et, sans doute d'autres forêts, sont nécessaires pour assurer l'approvisionnement régulier et constant d'une filière qui apporte les garanties nécessaires aux collectivités et aux usagers susceptibles d'opter pour cette forme « d'énergie renouvelable ». L'essor de la filière bois-énergie suppose en fait l'émergence d'un système complexe, associant d'une part toute une filière,

et tout un réseau de consommateurs – villes, collectivités, usagers divers - d'autre part. La performance de la filière bois-énergie se joue à plusieurs échelles et met en liaison plusieurs entités forestières, ainsi que plusieurs entités économiques et juridiques. La gestion de cette qualité suppose donc la coopération d'un grand nombre d'acteurs et l'établissement de contrats multiacteurs.

Il apparaît avec ces deux derniers exemples que les qualités dominantes recherchées, dans un cas comme dans l'autre, *ne peuvent pas être obtenues et gérées par un seul opérateur, pour la simple raison qu'elles s'avèrent irréductibles à un espace territorial maîtrisable par un seul acteur ou par un nombre très réduit d'acteurs*. Dans le second cas, la performance de la filière est inséparable de l'établissement de contrats, résultant eux-mêmes de négociations nombreuses et nécessairement fluctuantes entre acteurs porteurs, les uns d'une demande, les autres d'une offre de qualité.

À qui revient-il de gérer la qualité globale d'un territoire ?

Soit à considérer enfin le territoire de Belledonne ou encore celui du Plateau de Saclay dans leur totalité. La confrontation des expertises recueillies révèle un processus de dégradation de la qualité globale de ces territoires. Chaque acteur en perçoit des manifestations singulières, mais personne n'embrasse la dynamique dans son ensemble. Il n'existe donc pas à proprement parler de problème majeur dont pourrait convenir l'ensemble des acteurs du territoire.

Chaque catégorie d'acteurs s'intéresse en effet à des qualités spécifiques du territoire et ressent ou non, en rapport avec ces qualités, un certain nombre de problèmes. Aucun acteur n'ayant de vue synoptique de la situation, aucune mise à plat systématique des problèmes des uns et des autres n'étant organisée, chacun vit les problèmes en cercle fermé et restreint, en essayant de les résoudre par les seuls moyens dont il dispose. Ainsi, dans le cas de Belledonne, les élus locaux essaient-ils de développer une filière bois-énergie, afin de faire reculer la forêt feuillue qui menace l'intégrité du territoire, sans vraiment prendre le temps d'en discuter avec les acteurs de la filière. Les acteurs de la filière, quant à eux, souffrent en silence, déplorant que la forêt n'ait pas la société qu'elle mérite. Pour beaucoup d'habitants et d'élus de la vallée, les forêts de Belledonne, à l'instar de la montagne, paraissent tellement immuables, qu'ils oublient complètement l'existence d'un tissu de gestion. Les promeneurs déplorent le mauvais entretien des chemins et des pistes forestières, sans jamais se soucier de professionnels de la forêt. Certains scieurs en contact avec les marchés voient la compétitivité des bois décliner, mais ils sont à peu près les seuls à s'en soucier.

Alors que les qualités qui motivent le plus ces différents acteurs sont en partie liées les unes aux autres, chacun continue de faire comme si elles étaient indépendantes. Chacun gère, c'est-à-dire tente d'influencer dans le sens qui lui importe et avec ses propres moyens, la qualité qui le motive, mais n'a aucune prise sur les autres qualités de la forêt et du territoire dont dépend pourtant pour partie la qualité qu'il convoite. Plus encore que les précédents, cet exemple, largement transposable au Plateau de Saclay et à la plaine inondable de la Charente, montre que la gestion de la qualité globale d'un territoire donné peut difficilement se passer de l'implication constructive et motivée des différents acteurs d'un territoire.

Bilan

En dépit de la nature variable des qualités d'un territoire, le réflexe dominant chez beaucoup d'acteurs, privés et publics, consiste souvent à faire comme si les qualités auxquelles ils s'intéressent pouvaient être gérées en toute souveraineté, sans avoir de comptes à rendre à quiconque et sans avoir besoin de rechercher le concours des autres opérateurs ou intervenants sur le territoire. Cette propension rejoint la tendance notée dans le cas de la Charente à gérer les grands problèmes du fleuve comme des problèmes simples et isolables, administrables par des structures mobilisant principalement les ressorts et les voies d'approches techniques. Quelquefois en revanche, les acteurs se retrouvent obligés de gérer seuls des qualités, non par individualisme, mais faute de savoir comment mobiliser d'autres personnes à leurs côtés.

2- L'hégémonie des filières se retourne contre elle-même

Fondées sur des cas précis, mais vérifiées pour chacun des territoires investis, les considérations précédentes invitent à généraliser les résultats obtenus. Tout en approfondissant l'explicitation du mode de gestion dominant au regard des questions liées à la qualité du vivant, il convient de poursuivre la recherche de résolution du paradoxe apparent auquel a abouti le chapitre précédent.

2.1. - Puissance de la gestion par filières

De nombreux auteurs ont souligné le caractère segmenté de la gestion des problèmes en général, et ses conséquences défavorables ; Edgar Morin et Michel Crozier y trouvent même un thème récurrent dans plusieurs de leurs ouvrages.

Une manière originale et particulièrement féconde pour juger de la gestion des territoires et du vivant consiste à faire appel aux notions de filière et de gestion par filière développées notamment par Gilles Barouch.

Par filière, il convient d'entendre la structuration verticale d'un ensemble d'opérateurs autour d'un produit, d'une ressource, d'une fonction ou d'un aspect. Calquée sur le modèle du taylorisme, la filière se présente comme un *mode d'organisation* particulier, enchaînant rigoureusement une série d'intervenants, afin d'assurer la mise en relation optimale entre une ressource ou un bien et une demande spécifique. La justification de la gestion par filière réside dans le fait qu'elle correspond à un mode d'optimisation de l'exploitation et de la transformation d'une ressource au regard d'un objectif précis et stable. Chacun des maillons de la filière assure un rôle précis dans un processus aussi rationalisé que possible, au fondement épistémologique duquel se trouvent les « *longues chaînes de raisons, toutes simples et faciles* »⁹, chères à Descartes.

On peut ainsi distinguer des filières « alimentation en eau potable », « assainissement des eaux usées », ainsi que des filières « céréales », « lait », « champagne » ou encore « forêt-bois-papier ». Dans son ouvrage, *La décision en miettes*¹⁰, Gilles Barouch distingue trois types de filières, selon le poids respectif qu'y exercent les logiques économiques, techniques et juridiques :

⁹ René Descartes, *Discours de la méthode*, Paris, Garnier-Flammarion, 1966, p. 47.

¹⁰ Gilles Barouch (1989), *La décision en miettes. Systèmes de pensée et d'action à l'œuvre dans la gestion des milieux naturels*. Préface de Michel Crozier, Paris, L'Harmattan, p. 103-115.

- Logique économique dominante : filière fondée sur l'exploitation (souvent irréversible) du milieu : drainage, extraction de sable, gravières, création d'autoroute, lignes à haute tension, implantation de lotissements ...
- Logique technique dominante : filières fortement artificialisées comme l'alimentation en eau potable, l'assainissement des eaux usées, les barrages (pour la production énergétique) ...
- Logique juridique et réglementaire dominante : sites protégés, parcs naturels, réserves, sites classés ; réglementations de la pêche ; décharges contrôlées...

Gilles Barrouch estime qu'une filière doit présenter les propriétés suivantes, afin de fonctionner correctement :

- 1- Avoir une finalité *stable* dans le temps et dominante, en réponse à une demande économique ou sociale (par exemple, la fourniture d'eau potable), qui lui confère sa pleine légitimité sociale.
- 2- Être en mesure d'isoler, du reste du territoire, du contexte ou du milieu, l'aspect, la fonction ou la ressource qui la fonde.
- 3- Souscrire à un ensemble de normes, de procédures, de spécifications, soumises aux contrôles d'institutions et d'organes spécifiques.
- 4- Disposer d'un circuit de financement permanent et solide.
- 5- Maîtriser un ensemble de savoir-faire, de procédés techniques, le plus souvent disponibles sur le plan national.
- 6- Établir un corpus de termes permettant à ses différents maillons de s'accorder entre eux et de disposer d'un langage commun.

Au cours des dernières décennies, la gestion par filière s'est développée au point de conquérir l'ensemble des domaines de la société, de sorte qu'il s'agit actuellement d'un mode de gestion dominant ; la plupart des questions et des problèmes sont envisagés et traités dans ce cadre. Leurs performances et leur reconnaissance sociale tiennent à ce que les filières offrent des prestations de qualité, stables dans la durée, dont peuvent bénéficier un grand nombre d'acteurs. *Mutatis mutandis*, Gilles Barrouch compare la gestion par filière dans le cas des ressources et fonctions naturelles, à la production de masse dans l'industrie. *La logique des filières renvoie en définitive à un mode d'organisation spécifique, visant à gérer une qualité, un bien ou un service, comme s'ils pouvaient être isolés de tout contexte, afin d'en mieux maîtriser la production rationalisée et ainsi garantir, dans la durée, une prestation stable à un grand nombre d'utilisateurs et de clients.*

Ce mode d'organisation dominant apparaît nettement dans le cas charentais, une fois réalisé le classement des différents acteurs et de leurs actions en fonction des grandes qualités de la plaine inondable du fleuve. Comme pour l'Aube, il devient manifeste que des acteurs bien identifiés et distincts s'occupent d'aspects différents, sur lesquels ils ont en somme pleine légitimité d'agir, soit qu'ils aient été créés spécialement à cet effet, soit que l'évolution des circonstances les ait conduits à se positionner sur ces aspects avant les autres. Au demeurant, cet effort de répartition des acteurs et des actions en rapport avec les qualités du territoire suggère que, parmi ces dernières, celles qui ne sont pas gérables par des filières, en raison de leur « nature transversale », sont en général laissées pour compte. Il en résulte également que les acteurs d'une filière donnée ne ressentent pas le besoin de nouer des relations avec les acteurs d'une autre filière. De sorte qu'en définitive, chaque filière privilégie les capacités de la technique, de l'économie et/ou du droit pour parvenir à ses fins spécifiques. Ce sont en somme autant de filières segmentées et autonomes, qui s'emploient chaque fois à maximiser un objectif singulier. Les filières font abstraction du territoire, pour n'en garder que ce qui les intéresse au premier chef.

L'organisation de la société par grandes filières et la compartimentation dans la gestion des problèmes s'exprime de manière quasi-fondatrice au travers du triptyque magique économie / social / environnement, censé recouvrir l'ensemble des préoccupations et des projets de la société. Ce grand partage se trouve *consacré* par la notion de développement durable, surtout quand l'usage qui est fait de celle-ci consiste à superposer les champs de l'économique, du social et de l'écologique, sans s'intéresser d'aucune manière à leurs relations. À leur tour, ces trois grandes catégories se subdivisent en domaines plus ou moins nombreux et considérables, chacun hébergeant un certain nombre de questions, d'objets ou de problèmes qui donnent lieu à une gestion filiarisée. Eau, biodiversité, paysages et autres ressources naturelles seront ainsi rangés dans la catégorie environnement. Au sein du domaine biodiversité, zones humides, pelouses sèches, grands prédateurs ou insectes forestiers donnent lieu à des politiques de gestion spécifiques, réfléchies et mises en œuvre par des acteurs spécialisés, cherchant à disposer de moyens financiers et humains appropriés à leur objectif singulier.

Ce mode de gestion des problèmes et des « objets » par grandes filières techniques spécialisées transcende la multiplication des niveaux d'organisation de la société. Il semble même s'épanouir d'autant mieux que les niveaux de responsabilité se multiplient et à mesure que les problèmes grossissent et s'internationalisent pour dépasser les frontières administratives ou politiques traditionnelles. De la plus petite commune de France aux organismes spécialisés des Nations Unies, en passant par la structuration de l'État en Ministères et les directions de la Commission Européenne, l'eau, la forêt, la biodiversité, les déchets, la chasse, la pêche – pour ne citer que quelques domaines relatifs au pôle environnement – se retrouvent administrés par des filières spécifiques à forte compétence technique. De sorte qu'il doit être possible, pour un objet ou

un problème donné, de montrer l'enchaînement d'opérateurs, de textes et de politiques spécifiques auxquels ils donnent lieu, depuis l'échelon le plus local jusqu'à l'échelon mondial.

Autant donc, la logique de la gestion par filière prospère et semble même profiter de la multiplication des niveaux d'organisation de la société, autant la mise en cohérence et surtout la mise en synergie entre les différentes politiques et les divers instruments et textes sectoriels relatifs à ces différentes filières et aux objets spécifiques qu'elles « gèrent » se révèle plus que jamais problématique.

2.2. - Forces et fragilités de la gestion par filières

La gestion par filières présente assurément des avantages. Des ouvrages entiers étant consacrés à cet aspect, nous nous contenterons d'en rappeler brièvement les principaux caractères :

- Elle peut donner en un temps très bref d'excellents résultats. On lui doit de permettre chaque jour à des millions de personnes d'accéder sans délai à des biens et des services de qualité, qui *libèrent* en retour chaque usager de tâches plus ou moins asservissantes. Il suffit de penser à la filière eau potable ou encore aux différentes grandes filières de productions agricoles pour apprécier « l'effet libérateur » des filières, chacun étant en effet à même de vaquer à ses propres occupations, sans avoir besoin d'aller puiser de l'eau ou de cultiver son propre jardin.
- La gestion par filière peut correspondre, à un moment donné, à la seule voie réaliste et praticable pour sortir d'une crise ou atteindre rapidement un objectif donné.
- La filière forme une structure à la fois forte et adaptative, largement ouverte au monde, et de ce fait, susceptible de profiter des avantages de la compétition internationale.
- Elle offre enfin l'avantage de passer outre la complexité de situations caractérisées par le grand nombre d'acteurs et de paramètres ; en recourant souvent à force artifices et techniques, les filières dispensent ainsi d'un coût de transaction considérable. En définitive, par un recours croissant aux technologies, la filière compense le *délitement* des liens entre les hommes et exonère d'un travail de re-médiation.

Ce mode d'organisation n'en présente pas moins des limites certaines. Il convient de les préciser en rapport avec la question de la gestion effective de la qualité des territoires et du vivant. En reprenant une distinction introduite par Edgar Morin, les difficultés auxquelles sont confrontées les filières seront précisées selon deux niveaux d'évidence successifs.

Des difficultés de première évidence

- Une fragilisation accrue des filières

Les filières de gestion liées au vivant, spécifiques aux différents territoires évoqués, se trouvent confrontées à de grandes difficultés, comme l'a souligné le chapitre précédent¹¹. Le fait se vérifie au-delà des filières de production primaire. Par exemple, la filière eau potable doit elle aussi faire face au problème de la raréfaction des ressources propres, à des coûts de traitement et d'entretien croissants, alors que les clients protestent de plus en plus devant le renchérissement du mètre cube d'eau. Plus les filières se retrouvent dans des marchés ouverts, exposés à la concurrence internationale, plus elles sont confrontées à des difficultés de survie économique et financière.

- Une amplification des problèmes qui échappent aux filières

La systématisation de la gestion par filières s'avère impuissante à gérer les qualités d'un territoire dès lors qu'elles se jouent *dans, au travers et au-delà d'un espace qu'une structure ou un acteur donnés peuvent s'approprier*¹². Elle conduit même à accuser la dégradation de ces qualités en surinvestissant d'autres qualités du territoire qui l'intéressent au premier chef et sur lesquelles elle a plus facilement et plus exclusivement prise. *Il en résulte une aggravation de tous les problèmes non gérables au sein d'une filière, parce qu'ils recoupent des champs qui débordent et transgressent les découpages traditionnels issus de la propriété, de la souveraineté et de la responsabilité.*

Le cas de la Charente se révèle assez exemplaire en la matière. Personne ne prend en charge certaines qualités essentielles du lit majeur (épuration de l'eau, écrêtage des crues...), précisément parce qu'elles échappent à toute logique de filière, étant coextensives au territoire et

¹¹ Cf. le point 4 du chapitre intitulé *Le vivant, problème complexe et multiacteurs*.

¹² Cette caractéristique se vérifie plus généralement pour de nombreux espaces et biens naturels. Elle conduit deux auteurs, François Ost et Henry Ollagnon, à introduire une notion nouvelle, celle de *transappropriation* (F. Ost) ou de *transappropriation* (H. Ollagnon), à laquelle de nombreux biens ou « patrimoines communs » peuvent prétendre. Aussi, en page 323 de son ouvrage *La nature hors la loi, l'écologie à l'épreuve du droit* (Paris, La découverte, 1995), le juriste François Ost plaide-t-il en faveur de la catégorie de patrimoine, car « *À la logique monofonctionnelle et au partage exclusiviste qu'induit le régime de la propriété privée – et sa transposition politique, la souveraineté étatique –, le patrimoine substitue une logique complexe qui prend en compte les usages multiples qu'entraînent les espaces et les ressources, et met en place des réseaux d'usage de droits d'usage et de contrôle débordant les découpages issus de la propriété et de la souveraineté. Inspirés par la nécessité de protéger le bien en question et d'en réserver la jouissance au plus grand nombre, ces réseaux de droits et de contrôles échappent aux partages privatistes pour se mouler sur les contours des paradigmes écologiques ou, en matière culturelle, sur l'intégrité des sites et des styles* ».

déterminées par les actions et les comportements d'une multitude d'agents. La détérioration de ces qualités s'aggrave au point de générer des problèmes et des risques très significatifs à l'échelle du bassin versant. La persistance de ce type de problèmes, voire leur aggravation continue, porte atteinte à l'image des filières ; elle laisse entendre que leur performance a ses revers, et son prix. Un prix sur lequel nombre croissant d'acteurs s'interroge de plus en plus, alors que le coût de maintien de certaines filières ne cesse de s'alourdir. Ainsi, plusieurs acteurs n'hésitent-ils plus à poser publiquement la question du coût de la filière maïsicole pour la collectivité, considérant qu'elle contrevient aux principes du développement durable. Dans une moindre mesure, les investissements lourds induits par la construction de barrages-réservoirs ou encore l'élargissement du canal du Moussard, destinés à remédier aux excès du fleuve, dans un sens ou dans un autre, paraissent de moins en moins probants, voire nuisibles au regard d'autres qualités de la Charente. Là encore, la filière « gestion des risques d'inondation ou d'étiage » se révèle en contradiction avec d'autres objectifs-qualité, essentiels pour le territoire.

Des difficultés de seconde évidence

Aux difficultés précédentes, il convient d'en ajouter d'autres, moins faciles à identifier, mais non moins importantes, alors que les filières peinent à trouver en leur sein les conditions et les moyens de se renouveler.

- La présence des filières déresponsabilise les acteurs du territoire

Les travaux réalisés dans les différents territoires le montrent : dès qu'une filière se constitue et s'empare de la gestion d'un aspect donné, elle conduit tôt ou tard à une déresponsabilisation des acteurs à l'égard de ce dernier et, plus généralement, à l'égard de l'objet, de l'entité ou de la fonction plus globale liée à cet aspect. Dans tous les territoires étudiés, la grande majorité des acteurs ne s'enquiert même plus de savoir d'où provient l'eau du robinet ; partant, presque personne ne se soucie vraiment de contribuer à une meilleure gestion de la qualité de l'eau à l'échelle du bassin versant. Le cas de Belledonne témoigne également de la délégation tacite effectuée par la grande majorité de la population aux acteurs de la filière-bois pour gérer la pessière-sapinière d'altitude, alors que ceux-ci, *a priori*, s'intéressent essentiellement aux arbres et au bois, non à la forêt dans tous ses aspects. Dans le cas du Plateau de Saclay, les élus des communes avoisinantes, pour gérer la majeure partie de l'espace ouvert, se reposent sur les agriculteurs, comme si les stratégies déployées par ceux-ci, dans un contexte de PAC précarisée, pouvaient d'emblée conduire à une gestion de la qualité du territoire agricole, qui soit satisfaisante pour les citoyens.

Force est de reconnaître que l'existence d'une filière de gestion conduit le reste de la société locale à se *décharger* sur les acteurs de la filière, faisant comme si celle-ci était effectivement en mesure de *prendre en charge* l'ensemble des aspects du problème pour lesquels elle n'est cependant pas conçue. La filière engendre *passivité* et *déresponsabilisation* ; autrefois acteurs plus ou moins conscients et intentionnels de la gestion de la qualité du territoire, les habitants deviennent négligents ; ils agissent à leur guise sans vraiment se préoccuper des conséquences de leur action ; pourquoi en effet se poser des questions, puisqu'une filière *ad hoc* est censée s'occuper de tout ?

Le temps passant, les habitants d'un territoire non impliqués dans telle ou telle filière de gestion ne se sentent plus acteurs de la gestion de ce territoire et le sont effectivement de moins en moins. Les occasions se font pour eux toujours plus rares d'avoir un contact direct avec le territoire : celui-ci s'absente de plus en plus de la sphère des sujets qui les concernent et par rapport auxquels ils tentent d'agir. Il en résulte une forme de déterritorialisation: le territoire se virtualise de plus en plus, son caractère concret s'appauvrit de jour en jour ; il devient au mieux « cadre de vie », « paysage », « ambiance » ou simple « décor » ; l'attention qui lui est portée s'amenuise, surtout s'il n'est affecté d'aucune perturbation majeure, de nature à réveiller l'intérêt à son endroit.

- Faute de réelle gestion de la qualité des territoires, les filières découvrent le véritable prix de leur performance

À l'origine, la performance de la filière procédait d'une densité de liens encore assez élevée, soit parce qu'elle se développait à côté de formes encore vivantes de gestion de la qualité du territoire, soit parce que les acteurs de la filière continuaient d'entretenir des liens étroits avec le territoire. À mesure que les filières se déterritorialisent, s'excluent du territoire et l'excluent, l'assise des ressources ou des fonctions qu'elles valorisent s'avère de plus en plus étroite et fragile. Dans le cas de l'eau par exemple, la ressource en eau de qualité se fait elle-même de plus en plus rare, le tissu de gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant ayant disparu. De même, dans le cas de la forêt, les multiples acteurs qui entretenaient les chemins ou les pistes ou coupaient du bois de feu pour eux-mêmes et, ce faisant, contribuaient à construire un tissu de gestion favorable à la performance de la filière n'étant plus actifs, celle-ci doit désormais prendre en charge de plus en plus d'aspects qui obèrent sa compétitivité. Avec le recul, il apparaît que l'essor des filières a profité d'une sorte de « corne d'abondance du réel », directement liée à l'existence d'un tissu de gestion encore actif à l'échelle de tout le territoire. Quand celui-ci se délite, la filière se retrouve livrée à elle-même, devant tout prendre en charge, y compris ses effets indésirables, non compensés désormais par les autres formes de gestion qui l'entouraient à ses origines.

- Les acteurs des filières ne savent plus comment renouer avec le territoire

Simultanément, les acteurs de la filière se sont souvent repliés sur eux-mêmes. Ils ont pris l'habitude de gérer les problèmes en faisant appel à leurs propres connaissances et relations, en recourant principalement à des solutions technico-juridico-économiques, se dispensant ainsi d'avoir à se tourner vers le territoire. Si bien qu'ils n'ont rien fait pour enrayer la déresponsabilisation des acteurs du territoire et le processus corollaire de déterritorialisation. Aussi, quand les acteurs de la filière rencontrent des problèmes auxquels ils ne parviennent plus à trouver de solution pertinente, le coût de la *re-médiation* avec les autres acteurs du territoire s'avère souvent rédhibitoire. Du côté des responsables publics comme du côté des responsables de la filière, nul ne sait plus comment faire pour rétablir les liens entre filières et territoires, nul ne croit vraiment à la possibilité de faire redevenir acteurs de leur territoire des populations débarrassées depuis longtemps de cette fonction. Les liens entre les uns et les autres se sont appauvris, et parfois même rompus. Le citoyen de la vallée de l'Yvette va désormais se promener en vallée de Chevreuse, faute d'avoir trouvé des chemins de randonnée agréables sur le Plateau ; les nombreuses cantines locales, scolaires et professionnelles, ne savent plus depuis longtemps d'où proviennent les légumes surgelés qu'elles transforment chaque semaine ; le prix de l'eau ne cesse de s'élever, mais personne ou presque ne fait de lien entre ce phénomène et l'aménagement du Plateau ; la biodiversité, chacun s'en émeut, mais qui envisage vraiment de la gérer localement, en mettant les agriculteurs du Plateau en condition de le faire ? Par ailleurs, ces derniers craignent qu'à jouer un rôle en la matière, ils doivent renier leur métier et leur identité.

2.3. - Poussée à l'extrême, la logique des filières crée les propres conditions de sa fragilisation

En somme, non seulement les filières ont de plus en plus de difficultés pour assumer seules leur rôle, mais en outre des aspects du réel qui ne sont pas filiarisables, car foncièrement complexes et multiacteurs, expliquent l'essor de problèmes et de risques significatifs qui, en retour, mettent en cause la logique des filières. Ces deux grands problèmes se présentent en fait comme les deux faces d'un même et unique problème. La compartimentation du réel et l'existence d'une filière technique ayant un quasi-monopole dans la gestion de certaines qualités conduisent, à terme, à l'épuisement des filières et génèrent des problèmes que plus personne ne sait comment aborder. En se reposant sur elles, sans renouveler leur investissement dans le tissu de gestion des territoires, les sociétés contemporaines se condamnent à assister, d'une part à l'apparition de problèmes de plus en plus ingérables, d'autre part au déclin de l'efficacité des filières. La logique de la filière se condamne à subir les effets d'une loi des rendements décroissants quand elle se coupe du territoire et se replie

sur elle-même. *Poussée trop loin, elle génère les propres conditions de sa fragilisation, sinon de sa disparition.* En outre, cette situation exacerbe les motifs de tension entre filières.

2.4. - Les filières en concurrence entre elles et avec le territoire

La gestion par filière tend à opposer les filières les unes aux autres à l'échelle d'un même territoire. Les tensions se développent tout d'abord dans l'accès aux subventions et ressources financières. Elles se poursuivent sur le terrain, des conflits d'intérêts et d'objectifs ne tardant pas à se manifester.

Une compétition accrue pour les ressources financières

À mesure que s'accroissent les problèmes et que la gestion par filière requiert de plus en plus de moyens pour une efficacité qui s'amenuise ou révèle de plus en plus nettement ses limites, les différentes filières se retrouvent de fait en situation de compétition accrue pour l'obtention de financements. Le phénomène se vérifie bien entendu à toutes les échelles, de la commune à l'Europe et au-delà, en passant par les budgets de l'État, des régions, des départements, des communautés de communes ou d'agglomération. Il s'agit vraisemblablement de l'une des difficultés croissantes à laquelle les différentes filières vont se retrouver confrontées à l'avenir.

Des affrontements considérables qui absorbent l'énergie des protagonistes

Au-delà de la compétition pour obtenir des subventions et des aides, le cas charentais illustre bien la situation de guerre entre les filières et le territoire, induite par l'exclusivité même des dimensions territoriales auxquelles ces dernières consacrent, par constitution, leur énergie et leurs moyens.

À l'échelle du bassin versant de la Charente, la bataille se cristallise autour de l'eau. La filière maïsicole revendique un droit d'usage très large, arguant du nombre des emplois induits, de la viabilité des exploitations et de ce que les pouvoirs publics eux-mêmes n'ont cessé d'encourager les agriculteurs à développer la maïsiculture irriguée au cours des dernières décennies. D'un autre côté, des acteurs, formant un ensemble relevant de domaines d'intérêt variés – la biodiversité, l'eau potable, les ressources naturelles, la flore, la faune des rivières - s'élèvent contre ce qui leur paraît constituer le *détournement* d'une « ressource collective » ou d'un « bien public ». Au nom de la protection de la nature, de la préservation des milieux humides, du respect de l'écologie des rivières, du renouvellement des nappes phréatiques et de l'approvisionnement en eau potable, ces différents acteurs et les sensibilités qu'ils représentent revendiquent un moratoire sur les droits à irriguer, exigent des pouvoirs publics des contrôles beaucoup plus stricts quant aux prélèvements

de l'eau, et demandent qu'une redevance soit acquittée à cet égard par les agriculteurs. À leurs yeux, la filière maïsicole présente un caractère « non-durable » patent ; elle s'avère destructrice de ressources naturelles et dispendieuse pour la nation, cela d'autant que le maïs est exporté comme matière première pour revenir en France sous des formes à plus haute valeur ajoutée. Cette situation se retrouvant à l'échelle de tout le grand Sud-ouest de la France, les représentants de la filière maïsicole d'une part, et les associations qui s'intéressent aux domaines de l'eau, de la biodiversité et des ressources naturelles d'autre part, en font une question d'importance nationale. Les uns font pression sur le gouvernement afin qu'il soutienne financièrement la réalisation de réserves collinaires par les agriculteurs ou favorise la création de grands barrages-réservoirs. Les autres s'emploient à convaincre les parlementaires de la nécessité d'une redevance sur l'eau, acquittée par les agriculteurs, et réclament haut et fort un débat national au sujet du maïs irrigué, estimant qu'il doit être possible de trouver des cultures de substitution. Ainsi, les représentants nationaux de la filière maïsicole, comme les acteurs préoccupés par l'environnement des territoires, sont-ils conduits à radicaliser leur logique, leurs objectifs et leurs propos, donnant le sentiment qu'aucune composition n'est possible entre les préoccupations et les projets des uns et des autres.

Plus les enjeux sont importants, plus l'affrontement s'accuse, plus il se politise. Selon la sensibilité politique détentrice du pouvoir, tel camp parviendra à mieux faire admettre sa logique, un changement de majorité favorisant ensuite les tenants de la sensibilité opposée. Et ainsi de suite. Plus le rythme de l'alternance politique est rapide, plus le mouvement de va-et-vient est sensible, toute conquête d'un camp étant annulée quelques années, voire quelques mois après avoir été acquise. Dans certains cas, ne se réalisent que des avancées au coup par coup, vidées de toute cohérence par la guerre impitoyable que se livrent filières et défenseurs des autres enjeux et qualités du territoire, pour un bilan final souvent très incertain.

La difficile émergence d'approches territoriales

Le Plateau de Saclay constitue un haut-lieu d'affrontements des filières et, au-delà, de conflits entre des logiques et des intérêts très distincts. À tel point d'ailleurs, que ces oppositions finissent par contrecarrer toute approche de développement global et intégrée du territoire.

À l'échelle du Plateau, il est en effet loisible d'identifier deux grandes filières qui s'opposent, l'une associant un ensemble d'opérateurs, de moyens, d'institutions et de finalités sous la bannière de la science, du développement et de l'emploi, tandis que l'autre mobilise d'autres forces, d'autres institutions, d'autres objets (paysages, biodiversité ...), au nom de la préservation du cadre de vie et de l'environnement.

Les promoteurs de la haute technologie et du développement économique, l'État-aménageur en tête, tentent de passer en force, en imposant leurs vues, au nom de l'enjeu stratégique « Centre d'Envergure Européenne ». Au même moment cependant, beaucoup d'élus locaux et de nombreux acteurs sont convaincus que le Plateau de Saclay présente au regard de la métropole francilienne d'autres enjeux, qui ne sauraient être confondus avec ceux du pôle technologique. Craignant que ces enjeux disparaissent purement et simplement, ils en font leur cheval de bataille, réfrénant le plus possible les poussées de l'urbanisation du Plateau, dont ils craignent de ne pas maîtriser l'essor, d'autant que les garanties et les moyens en vue de « révéler les qualités de l'espace ouvert » ne viennent jamais. Dans un secteur où les rapports de force entre ces différentes sensibilités s'équilibrent, les projets portés par les uns et les autres finissent par se neutraliser ou alors n'avancent que de manière anarchique ; il en résulte un développement non maîtrisé et non désiré du territoire, suscitant chez tous le mécontentement et un sentiment de grande indétermination.

Le phénomène n'en reste pas là toutefois. La logique de filière conduit plus fondamentalement à faire disparaître toute entreprise qui viserait à ramener les problèmes au plan du territoire.

Par exemple, certaines instances professionnelles agricoles d'Île-de-France ont pris ombrage des démarches patrimoniales lancées dans quatre territoires, dont le Plateau de Saclay. Elles tolèrent difficilement des expérimentations locales qui laissent entendre que des coopérations entre « villes » et agriculture sont possibles moyennant des formes de facilitation adaptées. La posture de négociation de ces instances consiste en effet à présenter les grandes filières urbaines (aménagement routier, gestion des déchets, acheminement de l'électricité (pylônes à haute tension)...) uniquement sous l'angle de la menace et des nuisances, afin de réclamer des compensations financières aux collectivités.

Une autre manifestation de ce mécanisme se retrouve avec la question des grands prédateurs ou encore avec Natura 2000. Des expérimentations locales en France, ainsi que des expériences dans d'autres pays, ont montré qu'il était possible, dans certains territoires et selon des modalités bien précises, de concilier le pastoralisme avec des loups ou des ours, ou bien encore des activités de gestion et d'exploitation de ressources naturelles avec des activités de gestion de la biodiversité. Cependant, les représentants nationaux de ces différents intérêts campent souvent sur des positions draconiennes. Aussi s'emploient-ils à tuer dans l'œuf toute initiative locale et territoriale qui pourrait apporter un contre-exemple aux thèses qu'ils défendent sur le plan national. Ils savent faire jouer leurs appuis politiques pour parvenir à leurs fins, en tarissant notamment les canaux publics de soutien financier à certaines initiatives. La logique des filières et des champs

d'intérêts exclusifs ne se contente pas de faire abstraction du territoire ; elle n'hésite pas à s'opposer de front aux acteurs de ce dernier, quand ils menacent de s'affirmer.

Une part considérable de l'énergie des acteurs se dissipe donc en affrontements, tantôt larvés, tantôt déclarés ; dès lors, nul n'est plus en mesure de rechercher de nouvelles possibilités de manœuvre. Une part significative des « problèmes globaux » naît sans doute ici, dans la guerre aveugle et sans merci que se livrent les filières entre elles et avec les acteurs des territoires. Cela explique aussi pourquoi la capacité du territoire à constituer un formidable levier pour une gestion dynamique des problèmes globaux liés au vivant est si peu reconnue.

3- La gestion individualo-collective à l'épreuve du vivant

Une autre lecture possible du mode de gestion dominant des questions liées au vivant consiste à remarquer que son organisation s'articule autour de deux pôles principaux, un pôle relevant de l'initiative individuelle ou privée et un pôle participant de la gestion collective. Dès qu'un problème d'importance ne trouve pas de réponse satisfaisante dans le champ de l'action individuelle, il paraît naturel de le confier aux différentes collectivités institutionnelles. Avant d'entrer plus avant dans l'exposé de cette question, il est nécessaire de lever l'ambiguïté qui entoure le terme collectif.

3.1. - Des « collectifs organisés » aux modes de fonctionnement contrastés

Le terme collectif présente deux acceptions différentes, bien que rarement distinguées, surtout en France et en langue française. Comme adjectif tout d'abord, il s'oppose à individuel, reprenant le sens du latin *collectivus* « qui groupe, qui rassemble ». Un travail collectif ou une réflexion collective procèdent ainsi d'un ensemble d'acteurs qui réunissent leurs forces ou leurs aptitudes plutôt que d'œuvrer séparément. Sous l'influence du russe, précise le dictionnaire *Le Robert*, la forme substantivée – *un collectif* - désigne un groupe de travail ou un groupe d'action. Dans le même ordre d'idées, un *collectif budgétaire* correspond à un ensemble - *une collection* - de dispositions d'une loi de finances. Enfin, la *collectivité*, dans son sens le plus large, renvoie « *au groupe d'individus habitant le même pays, la même agglomération ou ayant des intérêts communs* » (Larousse).

Dans toutes les définitions qui précèdent, le terme collectif et ses formes dérivées ne présagent pas de la nature des liens entre les différents membres du groupe. Toutefois, dans une collectivité, la liberté d'action des individus constitutifs du groupe peut s'effacer au profit d'une sorte de transcendance – le groupe ; des règles sont établies, auxquelles chacun est tenu de se conformer pour le bien-être général, au point de se trouver dans certains cas privé de réelles marges de manœuvre¹³. Ainsi se révèle, sous des formes atténuées cependant, le fonctionnement et le mode de gestion de nombreuses collectivités, qu'elles soient publiques ou privées d'ailleurs. Dans le cas le plus courant, en effet, les collectivités – en particulier les collectivités publiques, de l'État aux communes - fonctionnent selon un mode d'action unique. Par délégation, des représentants élus ou

¹³ Des formes extrêmes de collectivisme ou de collectivisation peuvent ainsi aboutir à l'exact opposé du bien-être qu'elles étaient censées apporter, quand elles ont pour effet de dissoudre la personne humaine dans un carcan de règles impersonnelles.

nommés se voient confier la gestion de certaines questions ou de certains problèmes, susceptibles de concerner un territoire et un groupe humain plus ou moins considérable. Ces responsables évoluent dans un cadre de règles d'actions préétablies, un champ des possibles limité. Il leur revient d'adapter le cadre juridique et réglementaire aux évolutions de la société, afin notamment de contenir l'action individuelle dans des limites acceptables. Aussi, *la production de nouvelles règles constitue-t-elle une voie d'action privilégiée par les responsables de ce type de collectivité*. Il s'agit en définitive d'essayer de *traiter* les différents problèmes de la cité et du territoire par l'établissement de *normes universelles*, valables pour l'ensemble des citoyens. Au demeurant, les collectivités disposent souvent de leurs propres moyens de réflexion et d'action, sous la forme d'agences techniques ou d'organismes spécifiques leur permettant de mettre en œuvre certaines décisions collectives ou de les faire respecter.

Si le fonctionnement des collectivités décrit ci-dessus s'apparente au cas le plus fréquent, celui-là même qui régit la plupart des structures publiques ou parapubliques, il ne représente cependant qu'un mode particulier de fonctionnement du « collectif organisé ». Qu'il s'agisse d'associations, d'entreprises ou même de certaines formes de collectivités publiques, *d'autres pratiques s'observent dans l'exercice de la décision et dans la prise en charge des problèmes*. Cela se vérifie en particulier quand les membres du collectif, bien que liés entre eux par un problème ou une question donnée, *n'en gardent pas moins une réelle autonomie et une grande capacité de négociation les uns par rapport aux autres*. **Dès lors, la décision se négocie dans l'action elle-même, elle n'est pas déterminée par des règles extérieures, préétablies**. Composé d'un ensemble d'unités agissantes, libres d'œuvrer ensemble ou non pour un objectif négocié, le collectif doit à tout moment rechercher la composition des intérêts et des projets de ses membres, afin que des décisions puissent être adoptées. Les décisions prises par le groupe ainsi constitué ne visent pas à établir des règles universelles et impersonnelles s'imposant à tous – même si cela fait partie des productions possibles de ce type de collectif, cela n'en constitue qu'une modalité particulière et non la forme d'expression la plus caractérisée comme dans le cas précédent ; elles ont plutôt pour but de créer les conditions nécessaires à ce que chaque partie concoure au mieux à la gestion ou à la résolution du problème posé.

De là, l'ambiguïté de ce terme collectif – et des formes dérivées – lorsqu'il recouvre des *pratiques de la décision et de la gestion de la cité aussi foncièrement différentes*. On notera d'ailleurs que le problème demeure inchangé quand le terme « commun » se substitue à celui de « collectif ». En dépit du changement de vocable, les élus savent bien que, d'une Communauté de communes ou d'agglomération à l'autre, la prise de décision fait plus ou moins de place à la recherche d'implication des acteurs et pratique de manière variable dans l'action la négociation

entre les différentes parties. Dans certains cas, seuls quelques élus décident de manière quasi-souveraine pour la multitude, tandis que dans d'autres cas ils ne font jamais que présider aux décisions finales de processus visant à l'implication des populations concernées et reposant sur de vrais échanges entre élus. Aussi, *tant que cette confusion sera maintenue – entretenue ? - , la démocratie participative aura toutes les difficultés pour faire reconnaître sa différence avec la démocratie représentative.*

Afin de lever l'ambiguïté dans la suite de notre propos et de bien distinguer ces deux modes d'action et de décision du « collectif organisé », **nous nommerons désormais « gestion collective », un mode de gestion où seuls quelques responsables et organes spécialisés détiennent le pouvoir de décision, cependant que la plupart des autres membres de la société sont assimilés à des agents, des individus, voire des données statistiques. À l'opposé, nous réserverons l'expression de « gestion en commun » ou, mieux, de « gestion en patrimoine commun », au mode de gestion d'un problème ou d'un projet dans lequel les différents membres du groupe sont considérés comme de véritables acteurs, qu'il s'agit de mettre en condition de devenir co-gestionnaires du problème ou bien co-producteurs d'une solution.**

La distinction établie ci-dessus ne vise en aucun cas à soutenir, dans l'absolu, la suprématie d'un mode de gestion sur un autre, en particulier à revendiquer coûte que coûte la généralisation d'un mode de « gestion en commun » ou en « patrimoine commun ». Elle n'a d'autre intérêt que de permettre de reconnaître que certains problèmes – ou certains aspects de ces problèmes -, certaines qualités et certaines questions – ou certains aspects de ces qualités et de ces questions - ne peuvent pas trouver de réponse satisfaisante dans les seuls champs de la gestion collective et de la gestion individuelle. En fait, nombre de problèmes liés au vivant réclament, pour être gérés correctement, que le champ de la gestion en commun soit à la fois *mieux identifié et mieux articulé* avec les champs de la gestion individuelle et de la gestion collective.

3.2. - Conditions d'exercice de la gestion individualo-collective

Dans la suite du texte, nous appellerons gestion individualo-collective, un mode de gestion des problèmes de la cité reposant principalement sur les deux seuls piliers de la gestion individuelle et de la gestion collective. Dans un mode de gestion de type individualo-collectif, tout problème qui ne trouve pas de réponse satisfaisante dans le champ de la gestion individuelle finit tôt ou tard par incomber au champ de la gestion collective.

Des conditions particulières s'avèrent nécessaires pour que s'exerce avec efficacité la gestion individualo-collective, ainsi que le soulignent les deux exemples suivants :

1. Face aux problèmes de sécurité routière et de mortalité excessive sur les routes, la gestion de type individualo-collective trouve un terrain d'application particulièrement favorable. L'espace routier constitue en effet un espace public, entièrement régi par des règles juridiques et des codes réglementaires. Les collectivités, l'État en particulier, ont pleine compétence et légitimité pour y faire respecter la loi. En outre, depuis la décision de créer une route jusqu'à l'ensemble des règlements et codes de circulation, les infrastructures routières sont intégralement « immergées » dans le champ de la gestion collective. Aussi n'est-il pas surprenant que moyennant une certaine volonté politique, un dispositif technique approprié, en l'occurrence de nouveaux radars liés à une procédure de sanction financière immédiate, donne à l'État le moyen d'infléchir sensiblement et rapidement les comportements individuels des usagers de cet espace public.

Substituons maintenant au réseau routier le réseau hydrographique d'un fleuve comme la Charente. Sur la partie domaniale du fleuve, un ensemble de règles définit les conditions de circulation des bateaux et suffit à produire l'effet désiré : la situation est comparable au cas précédent. En revanche, pour ce qui concerne la qualité de l'eau du fleuve, la régularité du débit ou encore les populations de poissons, le fleuve ne peut plus être isolé de son bassin versant : des liens multiples et variés le relient à une multitude d'agents, de facteurs et de déterminants divers. Les nombreuses règles et mesures produites par les collectivités pour encadrer l'action individuelle – depuis l'échelon européen jusqu'à l'échelon local - , sont loin de suffire pour enrayer la dégradation de nombreuses qualités du fleuve. La gestion individualo-collective ne suffit pas, à elle seule, pour traiter les grands problèmes actuels du fleuve Charente.

Les quatre cas territoriaux étudiés plus haut permettent de caractériser plus généralement le mode de gestion individualo-collective et d'en préciser les conditions d'exercice et d'efficacité :

- Existence d'un problème ou d'un projet identifié comme suffisamment sérieux pour que les structures et institutions de la gestion collective s'en emparent.
- Prise en charge de ce problème/projet par un nombre restreint de responsables/acteurs, ayant souvent l'intime conviction d'œuvrer pour l'intérêt général.
- Débats généralement réduits aux seuls « représentants légitimes des différentes corporations » directement concernées par le problème/projet.
- Approche descendante caractérisée (top-down) faisant appel à des agences spécialisées, des experts ou des techniciens de ce type de problème/projet, à des ingénieurs d'État (importance des « corps techniques » en France).

- Recherche de « solutions » privilégiant des modalités techniques/technologiques, couplées à des dispositions juridiques, économiques et financières, qui permettent de « réduire » le caractère complexe et multiacteurs du problème ou du projet.
- Pleine légitimité pour les organes responsables d'intervenir sur ce type de problème/projet en vertu de textes, règlements, schémas qu'ils contribuent d'ailleurs eux-mêmes et, souvent en cercle clos, à élaborer.
- Planification, aménagement et zonages constituent des concepts et des outils cardinaux de la « gestion collective » des questions de territoire et de vivant.
- Caractère obligatoire et exécutoire des schémas, des « stratégies » ou des plans d'actions en résultant.
- Maîtrise financière de la réponse collective, grâce à l'existence de lignes budgétaires et de financements publics *ad hoc*, permettant de gérer le dossier d'un bout à l'autre.
- Recherche d'une maîtrise intégrale du problème ou du projet, indépendamment de toute recherche de mobilisation large des nombreuses parties concernées par le problème/projet (au mieux information, consultation et parfois concertation avec les représentants officiels des différentes parties concernées).

3.3. - Limites et répercussions de ce mode de gestion sur les questions liées au vivant

Des quatre territoires d'intervention, le Plateau de Saclay est celui qui donne le mieux à voir les répercussions du mode d'action individualo-collectif sur la gestion du territoire et du vivant.

Face au problème de fragilité de l'agriculture du Plateau mis en lumière par la démarche patrimoniale, la principale réponse envisagée par l'État, le département de l'Essonne et la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay consiste à renforcer la protection du foncier agricole. À cette fin, un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)¹⁴ doit prendre la relève du Schéma Directeur du Plateau. D'autre part, il est envisagé d'étudier la mise en œuvre d'une ZAP (Zone Agricole Protégée), conformément aux nouvelles dispositions ouvertes par la loi en faveur des territoires ruraux. Ce faisant, plusieurs élus croient avoir fait tout ce qui était en leur pouvoir pour sauvegarder l'agriculture du Plateau. « *Pour le reste, l'agriculture est une affaire privée, la collectivité n'a pas à s'en mêler* », soutiennent-ils avec assurance et conviction.

En d'autres termes, pour l'État et les différentes collectivités, la question du devenir du Plateau de Saclay se décide comme il suit. La *collectivité* décide de *l'aménagement* du territoire

¹⁴ Dispositif introduit par la loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (loi S.R.U.). Le SCOT ne correspond pas à une obligation juridique, mais son établissement est assorti de mesures incitatives.

dans son ensemble ; pour ce faire, elle établit un *zonage*, planifie des *quartiers résidentiels* et des quartiers commerçants, des *zones d'activités* et des *pôles technologiques*, des *espaces verts*, enfin une grande zone agricole qu'elle s'interdit formellement d'urbaniser ; s'y ajoutent de *grandes infrastructures routières* pour assurer la circulation des personnes et des biens, des *infrastructures de communication* (réseau de fibre optique, téléphone...), ainsi que de *grands équipements collectifs* indispensables à la vie moderne (gymnase, école, crèche, station d'épuration...).

À chacune de ces grandes zones et à chaque projet correspondent des schémas et des plans, suivant des procédures réglementaires souvent très codifiées. Dans le cas du Plateau, ces divers documents-cadres et documents d'urbanisme s'avèrent fort nombreux : Schéma d'assainissement du Plateau, Schéma de transport, Schéma d'aménagement de secteur, Plan local d'habitat (P.L.H.), Plan d'actions paysagères... Chacun de ces documents est établi par des agences spécialisées ou des services techniques relevant de l'État ou de collectivités territoriales, comme le département ou la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay. Tous ces plans et schémas sont adossés à une cartographie du territoire, reprise dans les Plans locaux d'urbanisme et le Schéma d'aménagement d'ensemble du plateau.

Cette « macrostructure planificatrice » étant définie et arrêtée, les différents acteurs individuels ont toute latitude, dans les limites définies par les différents codes, lois, règlements, schémas d'aménagement, divers et variés, de réaliser, dans l'espace qui leur est alloué, leur propre ambition. La collectivité définit le cadre général, délimite les champs respectifs de l'imposé et du possible, que les différents acteurs meublent comme ils l'entendent.

En fait, le Schéma d'aménagement global du Plateau et, en particulier, la part laissée à l'agriculture, résultent de compromis et de négociations entre un nombre très restreint de responsables et d'élus, soumis à l'influence de diverses forces sociales et souvent dépendants, pour l'éventail des solutions trouvées, des services techniques ou bureaux d'études auxquels ils font appel. Dans sa conception d'ensemble comme dans son exécution, ce schéma d'ensemble aura mobilisé un nombre réduit d'institutions et de responsables, le reste de la population n'étant au mieux que consulté sur des projets déjà largement avancés, à l'occasion notamment de déclarations d'utilité publique.

Le contraste est saisissant entre cette approche et celle que la plupart des acteurs mobilisés tout au long de la démarche patrimoniale recommandent, afin de favoriser une évolution positive du territoire du Plateau de Saclay. À la place du Schéma d'aménagement et de quelques grands objectifs vagues, les acteurs recommandent un dessein de territoire largement partagé par la population, précisant quelles sont les grandes valeurs et les grandes qualités du territoire qu'il s'agit de promouvoir. Au lieu d'un cadre arrêté une fois pour toutes par quelques élus assistés de services techniques - assurément compétents, mais néanmoins prisonniers de leurs logiques et des moyens limités qu'ils parviennent à obtenir - les acteurs postulent un processus de gestion de la qualité du

territoire, dynamique et adaptatif, assurant un développement prudent de ce dernier. Alors que la plupart des acteurs sont convaincus que des marges de manœuvre limitées obligent à gérer conjointement les différents enjeux de ce territoire, à penser ensemble la recherche, la gestion de l'eau, l'espace ouvert et l'agriculture, le projet des élus et le schéma d'aménagement disjoignent spatialement ces différents aspects. *Le zonage du territoire prépare une gestion segmentée de celle-ci et de ses différentes « fonctions » par des filières de gestion spécialisées, indifférentes les unes aux autres.* Alors que la plupart des enjeux importants du Plateau nécessitent, pour être correctement relevés, une implication et un engagement réel de très nombreux acteurs, publics et privés, autour d'objectifs-qualité négociés, les véritables finalités de l'aménagement du plateau demeurent vagues et incertaines. Les projets envisagés ne s'appuient jamais que sur des lignes budgétaires que les communes, comme la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay, pensent pouvoir maîtriser d'un bout à l'autre, en complétant leurs propres apports par des subventions classiques du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'État.

Avec une telle approche du territoire, les agriculteurs se retrouvent totalement isolés, comme « mis en boîte ». La surprotection de l'espace agricole risque même de s'avérer contre-productive : en sacralisant l'espace agricole et la « vocation agricole des bâtiments des fermes », elle s'oppose à des formes de diversification, jugées vitales par la grande majorité des acteurs mobilisés par la démarche patrimoniale, dont, au premier chef, les agriculteurs eux-mêmes. En privilégiant la protection du foncier agricole, sans jamais poser la question des conditions et des moyens d'une mutation réussie des exploitations agricoles du Plateau, les collectivités restreignent à leur insu les marges de manœuvre des exploitants et risquent même d'accélérer leur disparition.

Au demeurant, la question initiale de la gestion du vivant qui avait suscité tant d'enthousiasme, précisément parce qu'elle invitait à sortir des cadres de pensée et d'action habituels et permettait d'investir de nombreuses questions « oubliées » par les institutions, n'a plus aucune place dans ce mode d'approche dissociant ce qui relève de la gestion collective et ce qui participe de l'initiative individuelle. Il ne reste plus qu'un problème de ville et d'aménagement global d'un côté, un problème d'agriculture et de filière agricole de l'autre. Un retour à la case initiale s'est opéré : plus aucune passerelle ne permet de relier ces deux domaines. En outre, la plupart des enjeux et des perspectives liés aux différentes qualités du vivant qui ont été identifiées par la démarche patrimoniale disparaissent purement et simplement. *Une fois projeté sur l'axe de la gestion collective*, les enjeux liés à la qualité de l'eau et à la biodiversité (grand projet de gestion de la qualité de l'eau, d'étude des ruissellements à l'échelle d'une entité territoriale moyennant la collaboration de tous les acteurs...) se traduisent par le seul objectif de « réhabilitation du réseau de rigoles ». De même, par rapport à l'ensemble des qualités liées au bien-être de l'individu et à l'identité du territoire, au rôle d'espace d'équilibre du plateau dans la métropole francilienne, il ne

reste plus qu'un objectif, vague à l'envi, de « préservation de l'environnement », et une action concrète de réalisation d'un réseau de chemins de randonnée et de V.T.T. Quant au problème de communication entre chercheurs et organismes de recherche et au développement de synergies, seule la réalisation de centres de vie (bars, cafétérias...) est censée leur répondre, quand beaucoup misaient sur le réinvestissement du territoire et le « prétexte de la gestion du vivant » pour favoriser des rencontres et des échanges conviviaux entre personnes. Une fois projetés sur le plan individualo-collectif, les projets novateurs, dans leur grande majorité, se révèlent en somme on ne peut plus plats.

À sa manière, l'investigation réalisée dans la plaine inondable du fleuve Charente fournit également une bonne illustration du mode de gestion individualo-collectif dominant, de ses conséquences et de ses limites. Confrontés à des problèmes globaux, les responsables publics et les grands élus recherchent des solutions globales, ce qui les contraint à privilégier les voies techniques, juridiques et économiques, chacune *dispensant* d'envisager le caractère complexe et multiacteurs des problèmes. En utilisant des financements publics et en recourant aux compétences d'agences spécialisées (Agence de l'eau, B.R.G.M., bureaux d'études en hydrologie...), ils décident de réaliser pour le fleuve des aménagements lourds (barrages-réservoirs, surcreusement de la Charente, systèmes d'évacuation de l'eau...), afin de mieux résoudre les problèmes d'étiage et d'inondation. Des documents-cadres tels qu'un plan de gestion des étiages, avant un éventuel - mais encore hypothétique - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), doivent permettre de responsabiliser les différents acteurs et de planifier l'action collective en situation de sécheresse aiguë (définition de seuils d'intervention des pouvoirs publics et de stades successifs de restriction de la consommation d'eau, en particulier).

La réponse globale des institutions aux grands problèmes du fleuve ne s'est finalement appuyée que sur un nombre restreint d'opérateurs. La quasi-totalité des acteurs locaux rencontrés ignore tout de ces schémas et des modalités de leur établissement. *A fortiori*, aucun des acteurs multiples qui exerce d'une manière ou d'une autre une influence sur l'eau à l'échelle du bassin versant n'est-il co-gestionnaire de la qualité de l'eau du fleuve – le terme de qualité devant être pris en l'occurrence au sens large. Quant à la gestion de la biodiversité et au problème des milieux humides, les dispositifs tels que Natura 2000, sauf secteurs très particuliers, ne conduisent à aucun infléchissement notable des situations. En définitive, chacun continue de faire ce que bon lui semble, à l'échelle de la plaine inondable comme à celle du bassin versant, sans vraiment se soucier des conséquences de ses actes au regard de la circulation de l'eau, ni de la teneur de celle-ci en microcontaminants quand elle parvient dans l'estuaire de la Charente, phénomène d'importance stratégique pour les huîtres de Marennes-Oléron. La gestion collective, qui s'exprime au travers des différentes politiques publiques en faveur de l'agriculture irriguée (maïs en particulier), protection

des zones sensibles, Programme de lutte contre les pollutions d'origine agricole (P.M.P.O.A.) ne constitue pas un processus stratégique qui garantirait une reprise en main de la gestion de la qualité de la plaine inondable du fleuve. D'ailleurs, nombre d'acteurs rencontrés lors de la démarche d'audit patrimonial ne s'y trompent pas. Pour ces derniers, l'enjeu suprême consiste à favoriser la coopération entre acteurs, à mieux combiner les différents instruments et politiques, qu'ils émanent des collectivités territoriales, de l'État ou de Bruxelles. Il ne s'agit pas d'un problème qui peut se régler en juxtaposant des outils collectifs à des projets individuels, dont rien n'assure *a priori* la compatibilité.

À une échelle supérieure, le phénomène devient encore plus patent. De nombreuses conventions mondiales ou européennes traitant de questions liées au vivant restent lettre morte : elles ont assurément le mérite d'exister, mais elles ne peuvent s'appliquer dans la mesure où *les conditions de leur appropriation par les acteurs et de leur concrétisation ne sont pas approfondies*. Elles laissent entendre que la gestion de l'eau, de la biodiversité, des forêts... n'est jamais qu'une affaire de volonté politique et de droit, alors que localement ces questions sont liées à un tissu complexe d'acteurs, de problèmes et de projets que nul ne peut maîtriser à lui seul. Élaborées par quelques poignées d'experts, ces conventions demeurent donc essentiellement *déclaratives*, surtout quand elles ne s'accompagnent d'aucun moyen financier spécifique, ce qui est très souvent le cas.

3.4. - La réponse de type individualo-collectif répugne à reconnaître ses limites

Il ne saurait être question de contester la gestion individualo-collective en elle-même. En un certain nombre d'occurrences, son efficacité est indéniable. Les questions complexes et multiacteurs liées au vivant révèlent toutefois ses limites, comme le reconnaissent volontiers de nombreux acteurs confrontés à des problèmes de terrain. En revanche, tout se passe comme si les structures et les hommes de la gestion collective répugnaient à reconnaître que leurs outils, leurs dispositifs et, plus généralement, leurs modes d'action, pouvaient s'avérer insuffisants pour gérer certains problèmes ou certains aspects de problèmes. Ou plutôt, ils semblent ignorer que d'autres manières de procéder pourraient venir enrichir leur gamme d'intervention.

En effet, de nombreux élus, responsables et techniciens ne parviennent pas à raisonner autrement qu'en opposant le collectif à l'individuel, considérant qu'il revient à la collectivité de prendre en charge tout ce qui sort du champ de l'individuel. Ils confondent le champ du collectif et celui du commun, soit qu'ils ne voient pas de différence entre les deux, soit qu'ils redoutent les implications potentielles d'une telle reconnaissance. Quand l'explication sur la différence entre ces deux champs de l'action et de la décision se fait trop insistante, le ton se fait soudain moins affable : « *Tout de même, les élus n'ont-ils pas pleine légitimité pour décider au nom de la collectivité, en raison même de leur mandat électif ?* »

4- Quelques conséquences d'un mode de gestion doublement parcellisé

Se surimposant à la gestion par filières techniques spécialisées, l'approche de type individualo-collectif des problèmes accentue l'inaptitude à gérer correctement certaines qualités du vivant et des territoires. À vrai dire, plus encore que la gestion par filières, la bipartition de la responsabilité entre champ de la responsabilité individuelle et champ de la responsabilité collective s'avère lourde de conséquences, dès lors que le problème ne relève pas clairement de l'un ou de l'autre. Ce mode de gestion doublement parcellisé porte potentiellement à plus long terme des conséquences défavorables.

4.1. - Changement par catastrophe et contraction des marges de manœuvre

À l'échelle territoriale où apparaît un problème qui n'entre pas dans le domaine de la responsabilité individualo-collective, deux cas de figure se présentent. Ou bien il ne constitue jamais qu'une menace limitée pour l'ordre public : alors, les institutions, souffrant de l'incapacité de l'appréhender correctement dans le champ de la responsabilité collective, font comme si le problème n'existait pas ou se contentent d'en *parer* les effets les plus visibles et les plus indésirables. Ou bien il prend de telles proportions et risque de devenir tellement déstabilisateur socialement et politiquement, qu'il devient impérieux pour le représentant concerné des pouvoirs publics de le faire remonter à l'échelon supérieur de responsabilité, faute de pouvoir y porter remède lui-même. À son tour, l'échelon supérieur n'évoque le problème - c'est-à-dire une question à fort potentiel déstabilisateur ne pouvant être endiguée par les instruments classiques de la gestion collective – à un niveau plus élevé de la hiérarchie que si son acuité ou une imminence de crise le justifie. Et ainsi de suite, jusqu'à ce que les plus hautes autorités de l'État, voire d'échelles institutionnelles supérieures, soient finalement saisies de la question.

Ce *modèle* propose une explication à l'observation réalisée par plusieurs cliniciens des organisations, notamment Michel Crozier, selon laquelle les institutions ne s'emparent de la « gestion » d'un problème que lorsque celui-ci atteint un certain seuil de gravité. Par ailleurs, ce système en *cascade inversée* permet de lever en partie le reproche de « vision à courte vue », couramment adressé aux décideurs. En réalité, le mode d'organisation de la gestion des situations et des problèmes place le décideur dans une posture où il lui incombe de gérer des urgences, c'est-à-dire des problèmes que la double parcellisation de la gestion, par filière et par champ de responsabilité individuelle et collective, n'a pas permis d'appréhender, de manière préventive. Il en

résulte que les problèmes ont considérablement « enflé » quand ils se présentent au décideur final, puisque les échelons subalternes ne font *remonter* des problèmes que lorsque ces derniers deviennent « brûlants », et qu'ils n'ont en définitive d'autre choix. Accaparé par les problèmes devenus ingérables qui remontent de chaque secteur de la société – à moins que les faits ne s'imposent d'eux-mêmes avec quelque brutalité -, le décideur final est souvent condamné à *l'action curative*, dont les bénéfiques, le plus souvent, s'avèrent, au mieux, temporaires.

En outre, la bipartition de la responsabilité entre individus et collectivités nuit également à l'anticipation de la crise. La parcellisation de la gestion isole en effet si bien les champs de compétence, de légitimité et de responsabilité, que très peu d'acteurs parviennent à mettre en rapport certaines informations et certains signaux : la perception des situations et des risques demeure éminemment fragmentaire. Aussi, quand ces risques proviennent d'une accumulation de problèmes à des échelles macroterritoriales ou résultent d'effets systémiques, leur identification échappe-t-elle à la plupart des acteurs. De surcroît, même quand certains acteurs les pressentent, rien, ni personne, ne les encourage à en parler. Souvent, il y va même de l'intérêt des responsables d'administration et de collectivités publiques d'en faire état le moins possible. Comme le formule un responsable public : « *Les critères d'évaluation de l'efficacité dans les institutions étant ce qu'ils sont, nul ne prend le risque d'inquiéter l'échelon supérieur en lui faisant part de ses états d'âme. En vérité, l'échelon supérieur apprécie d'autant mieux votre action qu'il n'entend pas parler de vous, ce qui donne à penser que vous avez la situation en main. Voilà ce que l'on attend de vous* ». Dans le système actuel, l'agent efficace est celui qui inquiète le moins son supérieur.

Ce mécanisme rend partiellement compte de l'aggravation des vulnérabilités et des risques dont traite le chapitre précédent.

Plusieurs crises récentes liées au vivant le montrent, *la société dans son ensemble évolue ainsi de plus en plus vers un régime de gestion des problèmes par catastrophe*. Si certains risques ou certaines menaces sont beaucoup mieux identifiés ou gérés dès lors qu'ils entrent dans un champ de compétence ou de responsabilité clair et précis, il en va tout autrement pour les problèmes dont la gestion suppose une meilleure coordination entre acteurs relevant de services, de filières ou d'institutions différentes, *a fortiori* quand il s'agit de faire travailler ensemble des acteurs privés et des représentants d'administrations. Dans ces conditions, les problèmes couvent, enflent parfois avant de se résorber d'eux-mêmes ou de ne donner lieu qu'à de petites crises ponctuelles et localisées, à moins qu'ils ne s'enveniment lentement ; cependant, à la faveur de « conjonctions défavorables » ou bien au-delà d'un certain seuil d'accumulation, peut advenir la crise aiguë, voire la catastrophe. Finalement, tout se passe comme si aucune action de fond n'était engagée tant que la catastrophe n'a pas eu lieu : *seule son imminence ou sa survenue commande le changement ou, plus exactement, la réforme*. Dans chacun des territoires investis, de nombreux

acteurs l'expriment d'ailleurs sans ambages, puisqu'ils abordent le scénario positif de la phase de prospective de l'entretien d'audit, en déclarant : « *C'est triste à dire, mais tant qu'une catastrophe ou une crise grave n'aura pas eu lieu, on continuera de faire semblant de s'en occuper...* ».

Ce phénomène tend plus à conforter le mode de gestion individualo-collectif qu'à faire reconnaître publiquement ses limites. Les populations demandent en effet plus de règles, plus de contrôles, en somme un renforcement de l'intervention des pouvoirs publics, en réaction à la multiplication des problèmes globaux. L'émergence de ceux-ci fait le lit de l'État-gendarme et de l'État-pompier. Un véritable *mécanisme de rétroaction positive* est à l'œuvre : plus les problèmes s'enveniment, plus l'intervention collective et la gestion curative sont requises et plus cela déresponsabilise en retour l'ensemble des acteurs par rapport à une gestion préventive et multiacteurs des problèmes, ce qui ne peut que favoriser la survenue tôt ou tard de nouveaux problèmes globaux nés dans l'entrelacs des relations entre acteurs, et ainsi de suite...

Toutefois, pour que l'État-pompier puisse intervenir, encore faut-il que l'incendie ne soit pas trop sévère et que les réserves d'eau ne manquent pas. Selon la plus ou moins grande clémence du « climat économique », la puissance publique sera ou non en mesure de suppléer aux impuissances que génère la parcellisation de la gestion des problèmes. Les plus gros problèmes, pour un temps, seront traités ou administrés plus que gérés, c'est-à-dire en vérité masqués ou atténués, avant qu'ils ne réapparaissent, ailleurs ou plus tard, éventuellement sous d'autres formes.

Par ailleurs, en donnant la primeur à l'urgence, le mode individualo-collectif dominant réduit de plus en plus les marges de manœuvre. Un contexte de ressources financières limitées oblige à faire des choix. À toutes les échelles, du niveau mondial à la commune, en passant par l'Europe, l'État, la Région et la Communauté de communes, l'accumulation de problèmes graves contraint le décideur à en privilégier certains plutôt que d'autres, eu égard à la sensibilité de l'opinion publique, à la plus ou moins grande couverture médiatique des problèmes, ou à l'incidence relative de ceux-ci dans le domaine économique et social. Il s'ensuit une situation de surenchère qui conduit certaines personnes à miser sur des formes extrêmes, afin de faire reconnaître l'acuité du problème qu'ils vivent.

En conséquence, il est à craindre qu'à l'avenir les différentes institutions soient de plus en plus conduites à consacrer l'essentiel de leur budget et de leurs énergies à « panser » les plaies les plus criantes, sans que cela soit de nature à régler quoi que ce soit, sans que surtout cela garantisse d'aucune manière une modification de la structure génératrice des problèmes. Elles risquent alors de s'enfermer dans un rôle de *gestionnaires des problèmes émergents et majeurs* ; une analyse comparée des budgets des collectivités sur un laps de temps assez long permettrait sans doute

d'étayer ce point. Dans ces conditions, elles pourraient voir fondre leur aptitude à soutenir et à promouvoir des projets d'avenir. Bien souvent déjà, un projet ou un problème n'est plus financé pour son intérêt ou son importance propre, mais parce qu'il apparaît comme d'une instance encore plus impérieuse qu'un autre. Il va sans dire que, dans cette optique, les questions « économiques et sociales » attirent plus facilement l'attention du décideur que celles définies comme relevant du domaine environnemental. Les zones humides, la qualité de l'eau ou les ours passent d'autant plus facilement au second plan, que peu de personnes défilent dans les rues pour en prendre la défense.

4.2. - Toujours plus de la même chose : l'emballement de la réponse collective

Selon un mécanisme bien décrit par Watzlavick¹⁵ et ses collaborateurs dans le cadre de leurs investigations philosophico-pathologiques auprès de patients présentant de graves troubles du comportement, les réponses thérapeutiques trouvées par le patient lui-même, son entourage proche, voire, dans certains cas, les thérapeutes, reconduisent à l'identique, quand ils ne l'aggravent pas, la structure communicationnelle génératrice du problème. *Malgré les échecs thérapeutiques, c'est par un renforcement de la même thérapie qu'on espère parvenir à bout du problème, et non par un changement radical de stratégie.*

Un tel mécanisme se retrouve manifestement dans le cas de la gestion des questions complexes liées au vivant. Loin de conduire à une interrogation sur les raisons profondes des insuccès croissants et répétés des politiques publiques dans ce domaine, l'approche individualo-collective des problèmes ne cesse de s'accuser. En réponse à leur permanence, les institutions ont en effet tendance à accélérer le rythme de production d'instruments et de dispositifs caractéristiques de la gestion collective. Cette propension se remarque notamment dans l'inflation de textes à caractère juridique plus ou moins atténué, baptisés directives, conventions, stratégies, plans, schémas, chartes, contrats, documents-cadres...

À l'instar des théoriciens de Palo Alto, il est loisible d'interpréter cet « emballement » de la réponse collective des institutions comme un symptôme caractérisé de l'incapacité des élites et des pouvoirs publics à surmonter le problème réellement posé, en inventant un nouvel espace de solution¹⁶. Quelques exemples permettront d'illustrer ce propos.

À l'échelle internationale par exemple, les conventions ou projets de convention liés au vivant se succèdent à un rythme étonnant depuis quelques années. Le mouvement a commencé par

¹⁵ In *Changements*, op. cit..

¹⁶ Ce que Watzlavick nomme changement d'ordre 2, in *Changements*, op. cit.

une convention sur la biodiversité, une autre concernant la désertification, une non-convention sur les forêts réduite à une déclaration de principes forestiers juridiquement non contraignants, puis le protocole de Kyoto. À leur tour, des processus régionaux intergouvernementaux ont suscité l'élaboration de nombreux textes, recommandations et plans d'actions. Le domaine forestier en constitue un bon exemple. Le processus paneuropéen consacré à la gestion durable des forêts produit tous les deux ans, sous l'égide des ministres responsables des forêts dans les quelque trente-neuf pays qui y participent, des déclarations, des indicateurs et des recommandations. Aucun financement n'accompagne jamais ces différents documents, dénués de ce fait de réelle force exécutoire.

Plus généralement, dix ans après le sommet de Rio, que reste-t-il des grandes conventions négociées en cette occasion ? La convention sur la désertification n'est jamais sortie des sables. Les processus forestiers intergouvernementaux sont dans l'impasse. À l'ouverture de la septième conférence des parties de la Convention sur la diversité biologique, la secrétaire du programme "Diversitas" du Conseil International pour la science livrait au monde son désarroi en ces termes : « *On est tous – la communauté scientifique – plus que sceptiques : découragés. La Convention sur la biodiversité ne va nulle part, on ne sait plus quoi en attendre* »¹⁷. Quant au Protocole de Kyoto, la décision prise en septembre dernier par le Président russe, Vladimir Poutine, de ne pas le ratifier empêche, jusqu'à nouvel ordre, son entrée en vigueur¹⁸ ; au demeurant, plusieurs experts et observateurs estiment que, de toute manière, l'impact potentiel de ce protocole sur le problème est des plus incertains.

Le domaine de l'eau constitue un autre exemple de cet emballement collectif inopérant. Chaque grande réunion internationale pointe l'importance de l'eau. Des processus spécifiques sont consacrés tous les deux ans à cette thématique. Des déclarations communes, des stratégies, des visions, des plans d'actions, plus complets et détaillés les uns que les autres, sont régulièrement établis, sans produire vraiment de résultats¹⁹.

¹⁷ Hervé Kempf, « La Convention sur la biodiversité va discuter du brevetage du vivant. La communauté scientifique déplore l'impuissance des politiques devant l'érosion de la biodiversité », *Le Monde*, mercredi 11 février 2004, p. 4.

¹⁸ Adopté en décembre 1997, ce protocole prévoit une réduction des gaz à effet de serre de 5% à l'horizon 2010 par rapport au volume émis en 1990. Pour entrer en vigueur, il doit être ratifié par des États représentant 55% des émissions mondiales de gaz carbonique. Le Président Bush a rejeté ce protocole, faisant par là-même de la Russie un acteur déterminant dans sa mise en œuvre. L'Europe, quant à elle, milite en faveur de cet accord-cadre.

¹⁹ Pour la journée mondiale de l'eau du 22 mars 2004, le Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement (Wash, en anglais), Agence spécialisée des Nations Unies, a rendu public le 17 mars, un rapport estimant que des milliards de dollars ont été investis en pure perte depuis trente ans pour l'eau et l'assainissement dans les pays en voie de développement. Principale cause d'échec identifiée : la nature des projets, généralement « *des solutions toutes faites sous forme d'installation de matériel, sans participation des populations* ». Les rédacteurs du rapport estiment que « *Les pays et les organisations internationales ont tendance à privilégier les services à grande échelle et à gros budget, gérés de manière hiérarchique, orientés sur le matériel, faisant l'objet d'un suivi statistique et mis en œuvre du sommet vers la base* ». Il en résulte une « *incompréhension absolue entre le prestataire et le bénéficiaire, et finalement, le refus de la population locale d'utiliser ce service, de le payer et de l'entretenir* ». Intitulé « *À l'écoute* », le rapport prend pour contre-exemple les projets modestes d'O.N.G. cherchant à responsabiliser les populations locales en matière d'assainissement et d'hygiène, tout en soulignant que ce type d'actions, peu coûteux, se heurte aux pratiques dominantes. Le rapport observe que ce type de démarche génère « *moins d'argent à gagner* » ; il estime que vont perdurer les approches actuelles qui servent davantage les intérêts des entreprises occidentales que ceux des pauvres.

Cette tendance générale se décline à l'échelle d'un pays comme la France. Depuis quelques années, chaque gouvernement - ou presque - se sent dans l'obligation de remettre l'ouvrage sur le métier pour la forêt, la chasse, l'eau, l'agriculture, la biodiversité, la bioéthique, les risques naturels... Les textes se succèdent à un rythme effréné, au point d'épuiser à la longue les représentants nationaux des différentes corporations et mouvances, toujours sur la brèche dans la perspective de la préparation d'un nouveau texte, au bas duquel un ministre est impatient d'apposer son nom. Un schéma identique se reproduit à chaque fois : des missions parlementaires élaborent d'impressionnants rapports sur un sujet, à partir de l'audition d'acteurs « représentatifs » et d'experts. Les auteurs des rapports recommandent des moyens considérablement accrus pour faire face aux nouveaux défis et enjeux du domaine ; ils agrémentent leur texte d'importantes listes d'actions et de mesures censées être mises en œuvre par la puissance publique. À la suite de ces rapports, d'intenses tractations s'opèrent en vue de la préparation des textes législatifs, chaque camp essayant d'apporter sa pierre à l'édifice. En dehors de quelques nouveautés, ces textes réaménagent souvent des structures, des instances ou des dispositions préexistantes, déconcentrant ou décentralisant éventuellement certaines responsabilités. À peine sont-ils promulgués cependant, qu'ils sont pris en défaut par la complexité du réel. Sans plus attendre, les espoirs placés par les différents protagonistes dans ces textes s'avèrent aussitôt déçus.

Par exemple, comme l'a montré le cas du Plateau de Saclay, entre ce que laisse entendre le titre d'une rubrique de la nouvelle Loi sur la question rurale - « la mise en valeur et la protection de l'agriculture périurbaine » - et les dispositions principalement conservatoires du foncier agricole qu'elle ouvre, l'écart est grand. Pour l'apprécier, il suffit d'en revenir aux actions et aux processus que les acteurs estiment nécessaires pour assurer un réel avenir à l'agriculture du Plateau de Saclay, en comparaison des seuls instruments collectifs, principalement juridiques, ouverts par la loi. Le mérite de celle-ci n'en demeure pas moins réel, puisqu'elle consacre de fait une reconnaissance du problème spécifique de l'« agriculture périurbaine », jusqu'alors ignoré par les textes.

De même, pour l'eau, les projets de loi se succèdent, mais peinent à percer, quand bien même leurs ambitions ont été réduites de manière drastique. Officiellement, la France se prépare à atteindre, d'ici à 2015, les objectifs précisés dans la Directive-cadre européenne sur l'eau ; en réalité, chacun sait que la situation se dégrade à peu près partout, pour ce qui est de la qualité des eaux profondes. En outre, SAGE et contrats de rivière sont maintenus ou thématiques, quand de nombreux responsables confient volontiers en privé que ces dispositifs et outils de l'Agence de l'eau, instaurés par la loi, rencontrent de très sérieuses difficultés.

Il serait possible de multiplier les cas, d'étendre le raisonnement à Natura 2000, ou encore au développement durable. À ce sujet, il faut souligner l'effervescence éphémère ayant entouré en

2003 l'élaboration d'une stratégie nationale du développement durable en France. Inspiré des travaux de quatre-vingt-dix représentants des collectivités territoriales et de la société civile réunis au sein du Conseil national du développement durable (C.N.D.D.), ce document n'a pas eu de réel retentissement²⁰. Les listes d'actions et de recommandations qu'il comporte sont toutes louables et intéressantes, mais il n'est pas possible de voir en elles l'expression d'une authentique stratégie²¹, puisque les *conditions et les moyens réalistes* pour que ces actions se concrétisent ne sont en aucun cas définis. De même, de nombreux plans, stratégies, conventions, directives et schémas publiés sous l'égide des pouvoirs publics ont une valeur essentiellement déclarative ; ils en restent au niveau de l'intention. Leur portée ne dépasse pas un stade *virtuel*. Ils sont conçus comme s'ils étaient *performatifs*²², mais sans posséder réellement ce caractère.

Il est loisible d'espérer qu'à force d'échecs cuisants, une nouvelle forme d'interrogation survienne quant à l'insuffisance de ce mode d'action général pour les problèmes liés au vivant. En attendant, la situation génère plutôt lassitude et dépit. En effet, de nombreux acteurs, en France et à l'étranger, continuent de placer leurs espoirs dans les outils collectifs, la législation en particulier. Ils demeurent convaincus que les seules réponses durables aux problèmes passent par la modification du cadre légal dans lequel se développe la vie en société. Une grande partie de leurs efforts, de leur engagement y sont donc consacrés. Il en résulte une grande déception lorsqu'ils constatent que les décrets d'application des lois votées n'en finissent pas de paraître, quand telle ou telle convention mondiale n'est suivie d'aucun changement concret ou bien encore quand une

²⁰ Le dossier complet de la *Stratégie nationale du développement durable* (S.N.D.D.) comporte 151 pages ; il est disponible sur le site Internet du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable (<http://ecologie.gouv.fr>). Adoptée en juin 2003 lors d'un conseil interministériel, cette stratégie s'articule autour de six axes et de dix programmes d'action. Les six « axes stratégiques » portent sur les domaines suivants : 1. Information, sensibilisation et éducation à l'environnement ; 2. Territoires ; 3. Activités économiques, entreprises et consommateurs ; 4. Protection de l'environnement et santé des populations ; 5. Vers un État exemplaire ; 6. Action internationale. Deux groupes de travail ont travaillé en parallèle pour la production de cette stratégie. Le premier a réuni un réseau de hauts fonctionnaires issus des différents ministères. Le second, baptisé Conseil national du développement durable et placé sous la présidence de Mme Anne-Marie Ducroux, « a rassemblé 90 membres des collectivités territoriales et de la société civile », « issus des différentes forces vives de la Nation : élus, associations, entreprises, syndicats, médias et chercheurs ». Il est censé avoir joué « un rôle exemplaire de trait d'union entre la Nation et ce projet, multipliant les auditions et les consultations pour faire émerger des propositions réalistes, mais déterminantes » (les citations sont extraites du dossier). Le texte introductif de ce document précise que la définition d'une telle stratégie répond à un engagement international de la France pris dans le cadre de l'ONU et réaffirmé lors du Sommet de Johannesburg ; la S.N.D.D. est en outre censée s'articuler avec la *Stratégie européenne de développement durable*, adoptée en 2001. On notera que la France avait déjà adopté une Stratégie du développement durable en 1997.

²¹ Cette remarque demeure valable pour de nombreux textes internationaux consacrés au développement durable ou à la conservation des ressources naturelles. Il a d'ailleurs été développé dans Brédif H. et Boudinot P., *Quelles forêts pour demain ? Éléments de stratégie pour une approche renouvelée du développement durable*, L'Harmattan, Paris, 2001. Il est abusif de qualifier un contenu de documents de « stratégie », quand ils se bornent à lister des actions ou des recommandations, sans s'interroger sur les conditions réelles de leur mise en œuvre. Avant toute chose, la stratégie consiste en effet en l'art de se donner les moyens d'atteindre les objectifs que l'on s'est fixés.

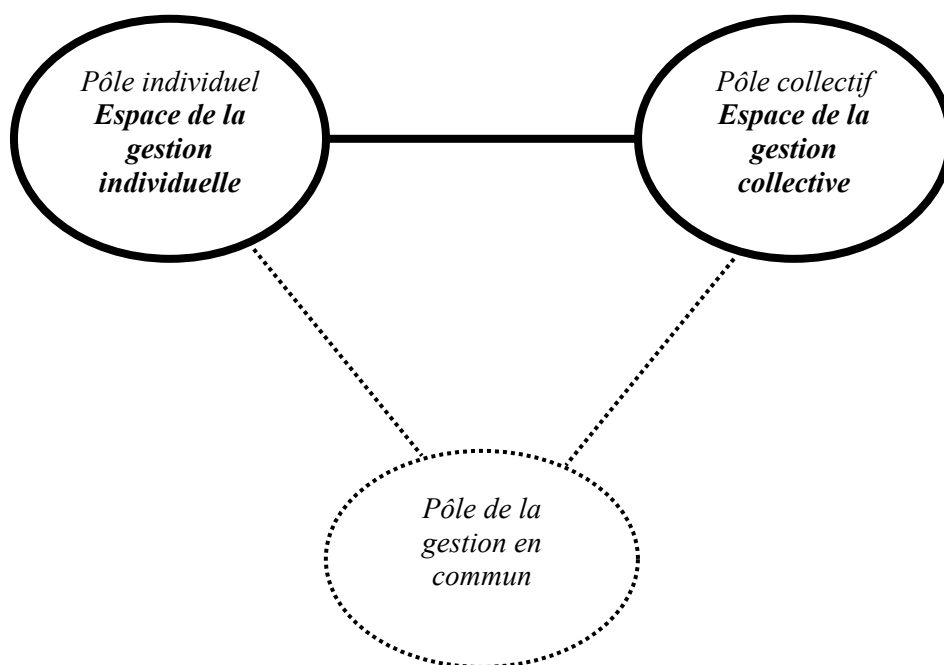
²² Construit à partir du verbe anglais « to perform », ce terme a été créé par le philosophe et linguiste John Langshaw Austin pour désigner des phrases d'un type spécial qui ne visent pas à décrire et dont il n'y a pas lieu non plus de se demander, *a fortiori* et à la différence des affirmations classiques, si elle sont vraies ou fausses. Ces énoncés, comme par exemple, la formule rituelle du maire « *Je vous marie* » ont la propriété étonnante de devenir exécutoires en même temps qu'elles sont prononcées. In J. L. Austin, *Quand dire, c'est faire*, Le Seuil, Paris, 1970.

charte de l'environnement²³, adossée à la loi fondamentale du pays, comporte, en apparence, aussi peu d'avancées. En outre, à mesure que l'efficacité limitée de l'action collective s'impose aux consciences, celle-ci perd de sa crédibilité. Cela se confirme par exemple dans le cas du Plateau de Saclay, où la grande majorité des acteurs locaux n'accorde qu'une confiance réduite aux documents d'urbanisme, aux schémas d'aménagement et aux engagements des élus. Cela se retrouve aussi dans la lassitude des propriétaires forestiers privés, qui voient se succéder les textes législatifs ayant des incidences sur les forêts, sans que les dispositifs et les moyens prévus à cet effet ne se concrétisent. Cela se manifeste enfin avec le changement radical de cap de certaines grandes O.N.G. de conservation de la nature, du W.W.F. en particulier ; de l'aveu de leurs dirigeants, le passage à l'idée de certification/labellisation dans le cas des forêts procède du sentiment que les pouvoirs publics, au premier rang desquels les États, n'ont ni les moyens, ni la volonté d'atteindre les objectifs affichés. Ces organisations espèrent plus aujourd'hui du marché et de la responsabilité individuelle du citoyen-consommateur. Elles se sont d'ailleurs positionnées contre une convention mondiale sur les forêts, considérant que celle-ci ne servirait à rien. En revanche, les administrations gouvernementales comme celles de la France continuent de soutenir avec conviction une telle convention.

Plus se renforce la « réponse collective » aux problèmes complexes liés au vivant, plus cela décrédibilise en retour les institutions et les pouvoirs publics, accusés – mais pour de mauvaises raisons - d'inefficacité. Il est d'autant plus difficile de sortir de ce cercle vicieux que chacun conforte l'autre dans le rôle qu'il y joue. Confronté à un problème qui les dépassent, les acteurs, selon sa portée et sa généralité, se tournent vers l'État, l'Europe ou les Nations Unies. Ces derniers se sentent dans l'obligation d'intervenir, reconnaissent le sérieux de la situation et s'engagent à agir. Dès lors, les acteurs deviennent passifs et attendent que la solution au problème soit donnée. L'État, l'Europe ou les Nations Unies commettent à ce moment l'erreur de ne pas dire haut et fort qu'ils ne peuvent, à eux seuls, en recourant aux seuls instruments collectifs, aussi nécessaires et utiles soient-ils, résoudre le problème. L'illusion est tenace d'une collectivité toute puissante, ayant la possibilité, seule, de résoudre les problèmes qui dépasseraient la sphère d'influence de chacun.

²³ Présentée comme « *fondement d'un nouvel équilibre entre progrès social, protection de l'environnement et développement économique* », la Charte de l'environnement adossée à la Constitution française a suscité beaucoup d'espairs chez nombre d'intellectuels et d'acteurs engagés dans la défense de l'environnement en France. Officiellement, son élaboration est censée avoir permis d'instaurer un « *vaste débat démocratique dans tout le pays, par des assises régionales, des questionnaires envoyés à des milliers d'acteurs nationaux et locaux, et le site Internet www.charte.environnement.gouv.fr* ». Le 13 mars 2003, un colloque portant sur les « enjeux juridiques et scientifiques de la charte de l'environnement » a réuni autour d'une cinquantaine de sommités de la science et du droit, quelque quatre cents experts. Ce colloque a couronné les différents travaux préparatoires à la remise d'un document de conclusions établi par la commission Coppens, en charge du dossier. Dans un article daté du 21 janvier 2003, disponible sur le site Internet <http://www.charte.environnement.gouv.fr>, le célèbre paléontologue s'étonne du contraste entre d'une part « *le besoin de certitudes et de précision des juristes et [d'autre part] les doutes des scientifiques dont les conclusions sont souvent provisoires* ».

L'habitude porte à raisonner selon un mode binaire où existeraient, d'une part, des problèmes individuels et privés, qu'il revient à chacun de traiter directement et, d'autre part, des problèmes collectifs que des institutions spécialisées parviendraient à régler au nom de tous. Il s'agit cependant de *deux cas-limites*. En vérité, l'intervalle entre ces deux positions se peuple un peu plus chaque jour de problèmes complexes, issus des interactions denses et changeantes entre humains, éléments artificiels et autres êtres vivants. Institutions collectives et individus continuent de détenir une part de la réponse à ces problèmes, variable selon ceux-ci. Pour s'exprimer, cette réponse a cependant besoin d'être coordonnée, de s'inscrire dans un mouvement d'ensemble, où chacun puisse apporter sa contribution.



Au lieu de reposer sur trois piliers, le mode de gestion en vigueur pour les questions liées au vivant privilégie avant tout le pôle individuel et le pôle collectif ; il néglige assez largement le pôle de la gestion en commun.

5- Le recours abusif à l'intérêt général exacerbe le déficit de dessein commun

5.1. - Au nom de l'intérêt général

Du Plateau de Saclay à la plaine inondable du fleuve Charente, le même argument semble inspirer l'action publique. C'est au nom de l'intérêt général que les chargés de mission de la Direction Régionale de l'Équipement promeuvent le Centre d'Envergure Européenne et les plateformes technologiques censées le concrétiser. C'est au nom de l'intérêt général que les grands élus de Charente-Maritime, appuyés par la Direction Départementale de l'Équipement, revendiquent les travaux d'élargissement du canal du Moussard à Saintes ou encore la réalisation du barrage-réservoir de la Trézence. C'est encore au nom de l'intérêt général que les élus des communes de la vallée de l'Arce sont invités de préparer leurs administrés à réaliser sans délai l'assainissement des eaux usées.

Dans les différentes situations territoriales où l'auteur du présent travail est intervenu, l'argument de l'intérêt général a valeur de fin de non-recevoir. Il est censé mettre un terme à tout débat. Il confère une autorité absolue à celui qui, en tant que représentant de l'État ou grand élu, est légitime pour en user. Il ne se discute pas. Il s'impose à tous, sans exception.

D'ailleurs, pour ces différents responsables, l'essence même de leur fonction consiste précisément à représenter et à défendre l'intérêt général. Leur rapport à cette notion peut même s'avérer fusionnel, comme le reconnaissent volontiers certains hauts fonctionnaires.

Pourtant, cet argument - ou plutôt son usage excessif - traverse visiblement une période tourmentée. À l'évidence, il intimide de moins en moins. De nombreux acteurs n'hésitent plus à défier le recours à cette notion, estimant, sans pour autant la remettre en cause dans son principe, que, trop souvent, elle est utilisée comme argument d'autorité, et traduit des visées partielles et quelquefois partiales. En outre et surtout, l'idée d'intérêt général ne répond pas au besoin de dessein commun des acteurs, d'autant plus pressant que ces derniers réalisent de mieux en mieux combien les territoires s'avèrent vulnérables.

Ces deux points font l'objet des lignes suivantes.

5.2. - Une mise en cause croissante du processus de définition de l'intérêt général

Au nom de l'intérêt général, un tracé de T.G.V. ou d'autoroute est décidé. À la déclaration d'utilité publique succède souvent un arbitrage par les pouvoirs publics, demandant parfois au Premier Ministre en personne de trancher. Même quand elle soulève des contestations, la décision finit par s'imposer, le projet dans son ensemble, c'est-à-dire sa *finalité*, ses grandes *modalités* opératoires ainsi que les *moyens* nécessaires à sa réalisation faisant à peu près l'unanimité : la controverse se cantonne en général à des questions de tracé.

La réalisation de lignes électriques à haute tension dans les gorges du Verdon ou au travers du marais de la Grande Brière suscite une opposition déjà plus motivée. La finalité même du projet n'est pas remise en cause, mais les conditions pratiques de sa réalisation le sont. Dans sa version technique primitive, le projet génère aux yeux de nombreux responsables et acteurs locaux des préjudices considérables au regard de l'image, de la qualité et de l'identité du territoire. Le recours à l'argument de l'intérêt général ne suffit déjà plus à assurer le diktat des concepteurs des réseaux. Il apparaît en général assez rapidement que d'autres approches techniques sont possibles. L'opérateur public est invité à reprendre sa copie, à envisager d'autres options, le surcoût éventuel du projet pouvant être pris en charge conjointement par l'État et les collectivités territoriales.

L'affaire se complique singulièrement quand il s'agit d'implanter un incinérateur de déchets ménagers, de réaliser une usine de traitement des lisiers en Bretagne ou encore un barrage-réservoir comme celui de la Trézence en Charente-Maritime. Les services de l'État, de grands élus et, parfois, les représentants des grandes corporations concernées, invoquent l'intérêt général pour justifier ces projets, arguant qu'il y va de la salubrité publique ou encore qu'il n'est plus possible de reporter *sine die* le traitement du problème de l'eau, des déchets ou des effluents d'élevage. Cette fois, la contestation ne se limite pas aux moyens engagés et aux options techniques retenues ; elle interroge les *présupposés idéologiques* de ces grands « objets techniques ».

Si tout le monde s'accorde en effet à reconnaître l'existence d'un problème de déchets, de qualité de l'eau ou d'excès de nitrates, un nombre croissant de personnes refuse de le considérer comme une donnée intangible, une fatalité. À leurs yeux, ce type de problème résulte d'un ensemble de comportements, de relations entre acteurs, de préférences techniques ; plus précisément, il est *révélateur* d'une économie et d'une manière d'organiser la vie de la cité jugées « non durables ». Ainsi, le problème des dioxines consécutives à l'incinération interroge le choix fait par la France, il y a dix ans, du « tout incinération », une option consciemment rejetée par d'autres pays de la Communauté Européenne. Pour la France, ce « choix technique » permet d'éviter de remettre en question les modes de consommation, l'importance des emballages, les

systèmes plus ou moins efficaces de tri... De même, l'usine de traitement de lisiers ou le barrage de la Trézence, outre les inconvénients et les risques qu'ils présentent, témoignent d'une forme d'impuissance et de résignation par rapport au problème posé. En cautionnant ces grands « objets techniques », les pouvoirs publics laissent entendre qu'il ne saurait être question de modifier les systèmes d'élevage intensifs ou encore le poids considérable de la maïsiculture en Charente. Une position difficile à tenir au moment où le coût du traitement de l'eau pour la rendre potable ne cesse de croître, où le préjudice en termes d'image pour la Bretagne s'amplifie, où, plus généralement, les problèmes liés à l'eau causent l'insurrection d'une quantité grandissante de personnes²⁴. Une position d'autant plus difficile à défendre enfin que ces différents systèmes agricoles sont en situation de surproduction chronique et reçoivent d'importantes subventions de la collectivité nationale et de l'Europe.

En vérité, dans ces derniers cas, les politiques développées au nom de l'intérêt général donnent un résultat inverse à celui escompté. *Au lieu de faire taire la contestation, elles la renouvellent et l'amplifient, laissant croire que les pouvoirs publics couvrent les intérêts de puissances économiques et financières faciles à identifier*, de lobbies connus de tous, au détriment du bien-être public. De surcroît, ces options techniques lourdes représentent des investissements considérables, occasionnant d'importants frais de maintenance, souvent à la charge des collectivités. Elles s'inscrivent dans une logique de la concentration et du curatif. Au reste, elles constituent parfois le foyer de nouveaux risques (cas de la dioxine par exemple, ou polémiques sur les risques liés à l'accumulation de microcontaminants dans le réservoir de la Trézence). Enfin, la préférence marquée pour ce type d'options lourdes est souvent interprétée comme le produit de l'omniprésence des corps techniques de l'État. Dans tous ces cas, *l'utilisation abusive de la notion d'intérêt général s'avère contre-productive ; elle tend à fragiliser l'idée même d'intérêt général, dont bien des acteurs finissent par penser que « satisfaisante en théorie », elle s'avère « très fallacieuse en pratique ».*

Le recours à l'argument atteint une seconde limite quand, à l'échelle d'un même territoire, plusieurs institutions ou plusieurs responsables portent une conception de l'intérêt général radicalement différente. Le Plateau de Saclay fournit une illustration flagrante de ce type de situation. Aux yeux des ingénieurs de l'Équipement, le Centre d'Envergure Européenne constitue un véritable projet d'intérêt général, au regard duquel, les autres données, et notamment celles ayant trait à l'environnement, appellent une attention moindre. En revanche, pour les spécialistes de l'Agence de l'eau, la préservation de la capacité de rétention de l'eau du Plateau de Saclay est

²⁴ En Bretagne, des associations d'usagers et de consommateurs ont ainsi obtenu gain de cause devant les tribunaux, obtenant la condamnation de l'État, jugé responsable de l'augmentation du cheptel porcin à l'origine d'une pollution azotée excessive dans certains points de captage.

d'importance stratégique pour la Région Île-de-France, si bien qu'elle relève selon eux de l'intérêt général. C'est encore à ce titre que certains documents d'urbanisme, sans valeur juridique cependant, recommandent la préservation de la « vocation agricole » du Plateau de Saclay, comme pièce essentielle de la ceinture verte parisienne. Malgré cela, l'inscription du Plateau de Saclay dans le SDRIF de 1996 en tant que composante du Centre d'Envergure Européenne, conduit la préfecture de l'Essonne, de même que les instances dirigeantes du Conseil Général de ce département, à donner la préséance absolue dans la pratique aux seuls aspects de développement technologique et d'emploi, considérés comme « la priorité des priorités ».

En d'autres termes, *aucune institution publique, aucun opérateur ne parvient à porter une conception de l'intérêt général susceptible d'accueillir les différents enjeux du territoire*. À vrai dire, nul ne pose la question de la compatibilité entre ces différents objectifs d'intérêt général, ni ne cherche à savoir si cette compatibilité est possible, à tout le moins en théorie.

Des considérations qui précèdent, se dégagent les deux idées suivantes :

1. La notion d'intérêt général est régulièrement mise en avant par les pouvoirs publics, tout particulièrement par les grands élus et les services de l'État, afin de faire prévaloir certaines options techniques par rapport à tel ou tel problème ou projet d'envergure.

2. Sans que ces décideurs en aient toujours conscience et bien qu'ils aient le sentiment d'agir au mieux, le recours à cet argument d'autorité fait l'objet d'un rejet croissant, non pas pour ce qu'il signifie en soi – le principe même de l'intérêt général n'est pas remis en question –, mais en raison de l'usage et de la pratique effective auxquels il donne lieu.

Trop souvent en effet, les acteurs estiment que son utilisation *masque* des préférences techniques, des postulats idéologiques, des choix peu explicités et discutables, qui s'opposent à la diversité et à la complexité des territoires et de leurs enjeux. Son emploi inspire d'autant moins la confiance et le respect qu'il procède d'une décision ressentie comme *arbitraire*, alors qu'elle devrait renvoyer à un véritable processus de *délibération*, et non dépendre à ce point de l'avis de spécialistes ou de corps d'ingénieurs, outrepassant en quelque sorte leur rôle, car n'ayant ni la légitimité, ni les connaissances suffisantes pour influencer de manière aussi forte la décision finale.

Toutefois, la notion d'intérêt général perd aussi de son efficacité, en raison d'une évolution de fond plus considérable.

5.3. - Impuissance de « l'intérêt général » à combler le déficit de dessein commun

Si la notion d'intérêt général se trouve controversée, c'est qu'elle ne peut répondre, dans l'emploi qui en est fait, aux préoccupations d'acteurs ayant de plus en plus conscience de la fragilité des situations, de la vulnérabilité de ce qui, hier encore, pouvait leur paraître acquis. Dans ces conditions, l'enjeu ne consiste plus seulement à régler tel ou tel problème ou à mener à bien tel ou tel projet, mais à faire en sorte que toutes les énergies concourent à une meilleure prise en charge du destin du territoire et du groupe humain qu'il accueille. Dans cette optique, *seul un horizon global négocié entre acteurs, acceptable et accepté par chacun, peut redonner un sens et une portée générale à l'action locale de chacun*. En d'autres termes, les acteurs ressentent de plus en plus nettement le besoin de **dessein commun**.

Aussi, plus le déficit de dessein commun est patent, moins le recours à l'intérêt général pour justifier un projet donne satisfaction, moins il paraît suffisant pour permettre aux acteurs de prendre en main le destin de leur territoire, dans un monde marqué par l'incertitude.

De la petite vallée de l'Arce au Plateau de Saclay en passant par la plaine inondable du fleuve Charente et le massif de Belledonne, les personnes rencontrées aspirent ainsi, pour la plupart, à une approche beaucoup plus globale de leur territoire, à un développement de qualité qui prenne effectivement en considération l'ensemble des dimensions importantes de ce dernier, dans le respect des différents acteurs. Alors que le questionnement initial de l'audit patrimonial porte tantôt sur l'agriculture et le vivant (cas du Plateau de Saclay), tantôt sur la forêt (cas de Belledonne), tantôt sur l'eau (cas de l'Arce), la quasi-totalité des interlocuteurs se déclare convaincue qu'il n'est plus possible d'améliorer ces domaines sans tenir compte des autres aspects du territoire, car on ne saurait isoler chacun d'eux et le gérer séparément.

Cela permet de comprendre pourquoi les acteurs, dans leur grande majorité, sont demandeurs d'une mise à plat des problèmes, d'une discussion de fond étendue à l'ensemble de leur territoire, afin de parvenir à exprimer un projet global ou mieux, un véritable dessein commun. D'aucuns soulignent en effet que le terme de « projet de territoire », trop souvent, se limite à quelques axes forts, quelques actions-phares utilisées à des fins de communication touristique-économiques, sinon personnelles.

5.4. - Une organisation administrative et politique rétive à de nouvelles modalités d'actions

Dans les différents territoires étudiés, les pouvoirs publics, de même que beaucoup de grands élus, ne montrent aucun empressement à prendre la voie évoquée ci-dessus. Plusieurs raisons freinent toute évolution notable :

- L'organisation même de la cité, par filières compartimentées et spécialisées, s'y oppose. Conçues pour intervenir sur tel ou tel problème ou aspect, les structures n'ont ni le mandat, ni la légitimité, ni la compétence, pour intervenir sur le territoire au sens large. La fonction de chacune s'articule autour « d'objets » nettement circonscrits. Les procédures d'administration et de gestion sont elles-mêmes conçues autour de ces seuls objets et fonctionnent comme si elles évitaient de se poser la question des *finalités stratégiques* : *seuls des objectifs techniques et sectoriels sont poursuivis*. Cela est tout particulièrement vrai pour des opérateurs techniques comme l'Agence de l'eau, des organismes professionnels agricoles ou forestiers, des structures de conservation de la nature et les différents outils qu'ils sont chargés de mettre en œuvre. Cela se vérifie aussi pour les collectivités territoriales ou encore l'État, organisés en services spécialisés.

- Malgré cela, en France, l'émergence des pays, des Communautés de communes ou des Communautés d'agglomération favorise l'expression de projets de territoires, prévus par plusieurs lois récentes. Cependant, là aussi, au regard de la gestion du vivant et de la qualité des territoires, plusieurs freins ne tardent pas à apparaître. Tenter d'élaborer un véritable projet global de territoire suppose une prise de risque assez considérable pour les élus, à moins qu'ils ne jouissent d'une autorité suffisante pour appeler l'ensemble des parties à réfléchir au dit projet. Trop souvent en effet, la règle du chacun pour soi domine, les assemblées d'élus ne parviennent pas à dépasser les rivalités politiques, ne s'accordent jamais que sur des urgences ou sur un plus petit dénominateur commun, ou conçoivent le projet de territoire comme la *juxtaposition* de projets disparates, de mesures ou d'actions émanant des uns et des autres, afin de ne mécontenter personne.

- En outre, l'expression d'un dessein commun n'est manifestement pas possible partout et toujours. Les *découpages administratifs et politiques* peuvent s'opposer à une telle perspective, comme par exemple dans les cas de la plaine inondable du fleuve Charente ou du Plateau de Saclay. Ils ont pour effet, qu'à l'échelle d'un territoire faisant sens au regard de la gestion du vivant, personne n'est légitime pour convoquer une assemblée étendue aux différents acteurs concernés par ce territoire. Au demeurant, les relations entre État, Région, départements et Communautés de communes s'avèrent extrêmement complexes : plusieurs niveaux institutionnels

disposent d'une certaine légitimité territoriale pour agir, mais toute prise d'initiative dans un sens ou dans un autre peut aussitôt être très mal interprétée. Il est ainsi courant d'entendre des responsables régionaux ou départementaux déplorer l'absence de projet de territoire porté par un ensemble de communes, tout en se refusant d'accompagner les communes dans son élaboration, au motif que la Région et le département ne sont là que pour appuyer des projets de territoire et financer des actions spécifiques.

- Plus foncièrement encore, ce problème renvoie au peu d'empressement général pour tenter de *penser des totalités, des globalités en dépit des différences et des multiplicités apparentes*. Non seulement les techniques et les procédures en la matière sont peu répandues, mais tout se passe comme si, tacitement, tout le monde considérait qu'il n'était pas possible de faire mieux que ce qui se fait aujourd'hui. Les institutions se montrent ainsi particulièrement peu enclines à l'idée d'instaurer des lieux de rencontre, d'échange, de communication et de négociation entre acteurs concernés par un même territoire, surtout si celui-ci présente quelque ampleur, surtout si les modalités organisationnelles dérogent aux formes sanctionnées par la gestion collective et institutionnelle classique.

- En l'absence de projets globaux de territoire s'apparentant à de véritables desseins communs et faute d'une articulation convenable entre les différents niveaux de préoccupation et de responsabilité, le processus d'intégration permettant *in fine* de préciser des desseins communs à des échelles plus larges, nationales, voire supranationales et au-delà, ne fonctionne pas. Les tentatives pour préciser d'emblée un projet de société à des échelles macroterritoriales et macrosociétales échouent inévitablement, faute de s'ancrer dans un processus d'émergence reposant sur des entités territoriales plus circonscrites, à taille humaine²⁵.

Il en résulte une situation bloquée, où chacun se renvoie la responsabilité de l'incapacité à faire émerger un dessein commun. Par un remarquable effet paradoxal, cela renforce en retour le recours à la *doctrine* de l'intérêt général, au moment même où son application se montre pourtant de moins en moins satisfaisante. Pendant ce temps en effet, les logiques de filière s'accusent, les problèmes s'enveniment et les oppositions se radicalisent, jusqu'à ce que les différentes parties décident de s'en remettre à un arbitre. On se retrouve alors dans un schéma très ancré dans l'esprit

²⁵ Plusieurs penseurs contemporains de la démocratie, dont Marcel Gauchet, déplorent l'incapacité des élites à concevoir et à porter un véritable projet politique, susceptible de redonner un sens et une perspective globale à l'action publique et à la vie en société. Ils y voient même une cause essentielle au malaise actuel, au désintérêt pour la « chose politique », au triomphe de l'individualisme d'un côté et à l'essor de formes de communautarismes sectaires de l'autre. Tout en partageant cette préoccupation, nous estimons qu'il est douteux qu'un tel projet puisse être construit d'emblée à l'échelle nationale, alors que même à l'échelle d'un petit territoire, les acteurs sont souvent dans l'incapacité de dire ce qui les relie.

français : selon ce dernier, l'État, en position de surplomb par rapport aux différents intérêts partisans, permet en définitive de sortir du blocage ou de l'inaction, et de réduire le conflit qui menace, en tranchant au nom de l'intérêt général. Faute de rechercher la composition des intérêts ou l'intégration là où elle pourrait s'élaborer, le compromis apparaît comme la moins mauvaise solution. À force de se reproduire, le phénomène finit par persuader les acteurs qu'il est parfaitement naturel et qu'il constitue un passage obligé de l'action publique en France. Si bien qu'en définitive, les acteurs se placent d'emblée dans un mode d'opposition et de blocage plutôt que d'essayer de trouver des approches et des solutions avantageuses pour les différentes parties. En France, l'État-arbitre est toujours roi.

5.5. - Une perte de confiance vis-à-vis des institutions et de leur efficacité

Avec beaucoup d'autres auteurs, nous croyons pouvoir dire que l'incapacité, non pas à concevoir, mais à faire émerger un dessein commun, joue pour beaucoup dans la défiance de plus en plus accusée des citoyens envers les institutions et le politique en général.

Régulièrement mis en avant pour persuader du bien-fondé d'un grand projet ou pour engager une réforme d'envergure, l'argument de l'intérêt général, d'emblée suspecté parce que souvent dévoyé, ne parvient plus à combler le vide laissé par l'absence de perspective d'ensemble partagée, au moment où la fragilité des équilibres se fait de plus en plus prégnante ; au moment aussi où l'activité scientifique et technique génère chaque jour de nouveaux procédés, de nouveaux objets qui modifient ou risquent de modifier les relations entre acteurs, les rapports de force et de pouvoir, la carte des risques et des opportunités, la répartition des richesses et des misères à l'échelle mondiale, à l'insu des acteurs eux-mêmes.

En nous limitant à la question de la gestion du vivant et de la qualité des territoires, nous croyons avoir montré que *les conditions ne sont aucunement réunies pour permettre l'émergence de tels desseins communs*. Pis, acteurs et institutions ont souvent renoncé, semble-t-il, ne serait-ce qu'à en rechercher l'expression, tant des années de lutte et d'opposition leur ont laissé un goût amer de l'échange et leur ont inculqué l'idée que seul le rapport de force permettait d'avancer.

Ce sentiment d'impuissance qu'inspirent aujourd'hui les institutions face aux défis contemporains se double d'une méfiance grandissante envers une institution cardinale de l'Occident : « la science ».

Dans l'incapacité de décider seul si une innovation technique ou technologique est souhaitable, le politique, ou bien laisse faire, ou bien se tourne vers les instances scientifiques en attendant que celles-ci se prononcent. Multipliant les agences ou les organes scientifiquement compétents, il n'obtient souvent en retour que des réponses lacunaires.

Plus le politique se tourne vers la science en faisant comme si cette dernière était effectivement en mesure d'apporter des réponses définitives aux questions sociétales que posent certaines innovations et technologies, plus celle-ci révèle en retour ses limites au regard des enjeux de société. Dans sa chute, le politique précipite la science, accusée à son tour d'être irresponsable.

Les Organisations Non Gouvernementales et les mouvements altermondialistes prospèrent dans ce vide toujours plus abyssal, puisqu'ils sont finalement les seuls à poser la question du sens et du choix de société.

6- Des alternatives trompeuses, insuffisantes ou peu encouragées

Les difficultés rencontrées dans la gestion des problèmes complexes et multiacteurs, de même que la contestation qui entoure le mode de gestion en vigueur ne peuvent laisser indifférents les décideurs. Convaincus de la nécessité d'aborder ces questions autrement, certains cherchent à recourir à de nouvelles formes de processus participatifs.

Notre intention n'est pas de réaliser un inventaire exhaustif de ces méthodes, avant que d'en effectuer une évaluation fine. Il s'agit plutôt, à partir de quelques cas et de quelques faits précis, de montrer brièvement que, dans l'ensemble, la réflexion méthodologique quant à la gestion des problèmes complexes et multiacteurs commence à peine ; qu'en outre, l'habitude et les pratiques de la vie publique, en France notamment, se révèlent peu propices au développement de ces méthodologies.

Nous examinerons d'abord la portée potentielle de la démocratie directe et des conférences de consensus. Nous nous intéresserons ensuite aux méthodes couramment employées pour l'établissement de « stratégies sectorielles » et de « projets de territoire ». Enfin, revenant sur notre expérience propre, nous nous demanderons si la gestion publique des affaires en France encourage le développement et l'expérimentation de méthodologies de facilitation-médiation.

6.1. - Les nouvelles formes de « démocratie express »

- Démocratie directe et recours systématique à la voie du référendum

L'avènement de la démocratie directe pour tous les grands débats de société, dont l'environnement, est devenu techniquement plausible avec le développement de la Toile et la généralisation des micro-ordinateurs ; certains en rêvent – d'autres y voient plutôt un cauchemar. En tout cas, cette nouvelle forme de régime démocratique, impensée par les grands philosophes et théoriciens de la science politique, tant elle paraissait à leur époque irréalisable, constitue, par exemple, le leitmotiv de Bill Gates, président-fondateur de Microsoft. Ce dernier revendique de soumettre toute décision d'importance concernant le devenir de la société au vote de chacun, puisque la technologie rend désormais la chose possible. L'Agora grecque serait, en somme, étendue aux dimensions de la multitude et non restreinte à une certaine oligarchie.

Dans la perspective d'une amélioration de la gestion de la qualité du vivant, cette forme de démocratie directe présente au moins trois insuffisances majeures. En premier lieu, l'agora est toute virtuelle ; à vrai dire, elle n'existe même pas, aucune confrontation d'arguments n'ayant lieu, qui pourrait modifier les positions des citoyens, sauf à considérer que les débats préparatoires, relayés par les puissances médiatiques, en fassent office. En second lieu, le questionnement devra nécessairement être très simplifié et se présenter au mieux sous la forme de choix multiples, afin d'assurer le traitement automatisé du très grand nombre d'informations obtenu : la complexité et le caractère multiacteurs de nombreux problèmes liés au vivant ont peu de chances d'être correctement appréhendés de cette manière. Enfin et surtout, cela laisse totalement inchangé le problème de la *gestion*, un débat d'idées ou un vote sur telle ou telle option technique possible n'assurant par lui-même aucune prise en charge de la qualité du vivant.

On pourrait objecter que ce type de consultation relève d'une pure utopie et n'a de toute manière aucune chance de se réaliser. Voire : dans le journal *Le Monde* en date du 10 octobre 2003, un article²⁶ explique que les marges de manœuvre du nouveau gouverneur de Californie, Arnold Schwarzenegger, s'avèrent très limitées, la surenchère populiste à laquelle se sont livrés les différents partis au pouvoir dans cet État ayant conduit au fil du temps à préaffecter 70 % du budget par la suite d'un recours généralisé à la voie du référendum.

Par une étonnante coïncidence, trois pages plus haut, dans le même quotidien, un article consacré au problème de la nouvelle génération de réacteurs nucléaires - E.P.R. (European Pressurised Reactor) évoque à son tour la voie du référendum²⁷. On y rapporte que Nicolas Hulot, « sherpa » du Président de la République pour les questions d'écologie, vient de conseiller à ce dernier de consulter le peuple français par voie référendaire, afin de décider de la marche à suivre en matière nucléaire..

- Des conférences de consensus conçues comme « laboratoire de la démocratie éclairée »

Président démissionnaire de la Commission nationale du développement durable (C.N.D.D.), Jacques Testart, le père de la fivette, connu pour avoir décidé d'arrêter ses recherches sur la reproduction *in vitro*, témoigne, dans un de ses derniers ouvrages²⁸, de son enthousiasme pour les conférences de consensus. Selon lui, le protocole de ces dernières conjoint à merveille l'idéal scientifique de rigueur et le rêve démocratique le plus absolu ; il constitue, en somme, le mariage enfin réussi entre une science et une société devenues adultes.

²⁶ Claudine Malard, « Arnold Schwarzenegger endosse le costume de gouverneur », *Le Monde*, édition du 10 octobre 2003.

²⁷ « Nicolas Hulot : "consulter la population" », article paru dans l'édition du 10 octobre 2003 du journal *Le Monde*.

²⁸ Jacques Testart et Christian Godin (2001), *Au bazar du vivant*, Seuil, Paris.

De quoi s'agit-il en fait ? Telle une expérience de laboratoire parfaitement reproductible, un petit groupe de citoyens ordinaires, « représentatifs de la société française », est appelé à se prononcer sur une question de société sujette à controverses. Dans un délai limité, à partir d'un dossier de référence brossant les différents débats et enjeux de la question, ce groupe, sans connaissance particulière du sujet au départ, a tout loisir d'auditionner à sa demande les meilleurs spécialistes et experts du problème considéré.

Après quelques jours d'audition, de réflexion et de discussion, le groupe doit rendre son verdict et formuler des préconisations. De même que Jacques Testart, plusieurs observateurs ont relevé la « sagesse » et la mesure des conclusions auxquelles parvient en général ce type de processus.

Selon Jacques Testart, la force de cette procédure tient à ce qu'elle fonctionne comme un « modèle réduit de la société », comme si les quelques personnes réunies et dûment informées représentaient ce que l'ensemble des membres d'une société seraient conduits à recommander s'ils pouvaient se débarrasser des illusions, des préjugés et des logiques d'intérêt habituels. En d'autres termes, une fois levé les rapports de force, les logiques de pouvoir et les intérêts mesquins, l'universel se révèle malgré tout sain et sauf et c'est à cette procédure qu'on le doit.

Bien que nous n'ayons pas eu l'occasion d'examiner en détail le fonctionnement de ce type de procédure, il convient d'en souligner a priori l'intérêt, mais aussi des limites évidentes.

Les questions considérées par ces conférences de citoyens concernent en général des grands problèmes ou des sujets de société. À cet égard, elles peuvent être créditées d'un mérite essentiel. Le premier est de montrer que des citoyens ordinaires, moyennant une information de qualité, peuvent tout à fait saisir les tenants et les aboutissants d'une question et se révéler capables de faire des recommandations pleines de bon sens. Partant, comme ont raison de le souligner les auteurs du livre *Agir dans un monde incertain*²⁹, ce type de procédure brise le monopole de la représentation délégative, dont l'un des piliers repose précisément sur la délimitation entre *spécialistes* et *profanes*. Le spécialiste perd l'apanage d'une question, dès lors que le profane se révèle, lui aussi, capable de l'envisager avec sérieux.

Pour ce qui concerne la gestion des problèmes complexes liés au vivant, il est douteux en revanche que cette procédure soit d'une grande utilité. Elle évolue en effet dans le cadre de savoirs et d'expertises déjà connus et reconnus ; les conditions d'audition des experts ne permettent ni à ces derniers, ni aux membres du « panel », d'approfondir comme il le faudrait certains aspects des

²⁹ Des éléments de ce livre ont été présentés dans la sixième approche exposée en première partie de notre travail.

problèmes³⁰. En second lieu, ceux-ci sont généralement considérés à une échelle globale donnée, peu propice à ce que nous avons nommé le « recadrage du problème ». Enfin, la procédure ne fait jamais que de hiérarchiser certains paramètres et données, pour aboutir à des préconisations ou des solutions principalement techniques, juridiques ou économiques. Faute de connaissance fine du système considéré, ces préconisations, mêmes si elles revêtent une apparence mesurée et sont libellées en des termes constructifs, demeurent théoriques : rien n'assure qu'elles sont effectivement réalisables et acceptables pour les acteurs concernés par la question³¹. Aussi leur rapport réel et leur capacité à apporter des réponses nouvelles au problème posé se révèlent-ils particulièrement ténus. En vérité, on peut raisonnablement penser que ce type de procédure ne permet pas d'identifier de nouveaux facteurs de changement, ni que le problème est posé en rapport avec un contexte plus large, alors qu'il s'agit de deux aspects essentiels pour renouveler le cadre d'appréhension de problèmes complexes et multiacteurs.

En définitive, l'objectif premier de ce type de procédure consiste surtout à « produire du consensus », comme le dit d'ailleurs très explicitement leur dénomination. Pour le politique comme pour l'expert, la concession est minimale. Le verdict constructif de quelques individus permet à chacun, moyennant quelques concessions et aménagements à la marge et sans avoir d'autres comptes à rendre à quiconque, de poursuivre dans sa voie en étant renforcé dans sa légitimité pour avoir consulté l'avis des quidam. L'économie de moyens est complète.

³⁰ Le temps d'audition des différents experts - représentants de différentes familles d'intérêt ou groupes sociaux, chercheurs spécialisés sur tel ou tel aspect du problème - est très réduit. Cinq minutes d'exposé général leur sont allouées, après quoi ils sont invités à répondre à des questions du « groupe citoyen ». Dans le cas français, la conférence se déroule à l'Assemblée Nationale et en présence des médias, ce qui constitue sans doute une bonne garantie de transparence, mais exerce une pression telle sur les différents experts que ceux-ci s'en tiennent vraisemblablement à des propos fort convenus.

³¹ À titre d'exemple, il est utile de se reporter au rapport officiel de la Conférence de citoyens « Changements climatiques et citoyenneté », présenté en annexe de l'ouvrage « *Réflexions pour un monde vivable – Propositions de la Commission française du développement durable (2000-2003)*, publié sous la direction de Jacques Testart (Éditions Mille et une nuits, Fayard, octobre 2003). Après un bref préambule, le rapport est organisé à la manière des productions des grandes conventions et processus internationaux, à savoir par grands chapitres structurés autour des trois têtes de chapitre suivantes : 1. Attendu que... ; 2. Nous pensons... 3. Nous recommandons... Le libellé des recommandations ressemble à s'y méprendre à celui des conférences internationales : « *Nous recommandons que les pays du Nord prennent en charge financièrement et techniquement une grande partie des transferts de technologie vers les pays défavorisés, sans en entraver le développement ; que les pays du nord diminuent notablement leurs propres émissions de gaz à effet de serre* » (Deuxième partie (négociations internationales et relations Nord-Sud), premier chapitre (Responsabilité historique des pays du Nord) ou encore « *Nous recommandons que l'on change les règles de la gouvernance mondiale et les modalités d'aide au pays en développement ; que les pays en développement aient plus de poids au sein de l'ONU ; que le contrôle de l'ONU sur le F.M.I., la Banque Mondiale et l'O.M.C. soit renforcé* » (Deuxième partie, chapitre G (rôle du F.M.I., de l'O.M.C. et de la Banque mondiale ; aide aux pays défavorisés)).

6.2. - Méthodes pour l'établissement de « stratégies sectorielles » et de « projets de territoires »

Sur un certain nombre de sujets, les structures institutionnelles essaient de bâtir ce qu'elles nomment des projets ou des stratégies, en mettant en œuvre des méthodologies plus ou moins élaborées. Nous avons approché certaines de ces démarches à l'occasion des interventions territoriales effectuées dans les quatre territoires.

Deux grands ensembles peuvent être distingués. Le premier présente un caractère sectoriel affirmé ; il s'intéresse à la gestion de certaines ressources naturelles comme l'eau, les forêts ou encore la biodiversité. Le second, en revanche, tente de définir un projet de territoire au sens large. Dans tous les cas, le cheminement suivi par ces démarches est souvent analogue : un état des lieux ou un diagnostic de la situation précède un plan d'actions ou une stratégie, généralement qualifiée de globale, parfois même de durable.

1. Dans le cas de programme ou de schéma de gestion de certaines ressources renouvelables, le territoire n'est souvent là que pour mémoire, comme un arrière-plan du problème ou de la ressource à gérer, tout juste évoqué pour situer le cadre géographique et humain dans lequel s'inscrit la question considérée. Le diagnostic se présente sous la forme d'un recueil de données statistiques, de tableaux socio-économiques, de résultats d'études et de cartes, le tout formant une sorte de vaste « état des lieux technique et objectif » du problème. Les aspects humains, relationnels et stratégiques en revanche sont gommés. Les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux élaborés à l'échelle des grands bassins hydrographiques français fournissent une bonne illustration de ce type de diagnostic. Aucune controverse n'est relatée, aucune mention de différences d'appréciations ou de conceptions sur tel ou tel aspect du problème n'apparaît. Les problèmes retenus sont ceux que tout le monde est forcé de reconnaître – problème de pollution des eaux, de qualité de l'eau, d'inondation, de périodes d'assec... Dans le domaine forestier, les Orientations Régionales Forestières (O.R.F.) s'appuient sur un diagnostic forestier assez similaire. Ces diagnostics sont en général établis par des Agences techniques, l'administration ou des organismes professionnels, avant d'être soumis à l'approbation des représentants des différentes familles d'intérêt concernées par la ressource ou le problème. Ils sont accompagnés d'un plan d'actions établi entre les principaux représentants des divers intérêts, le processus de discussion ne comprenant pas de méthodologie spécifique. Des sous-groupes thématiques sont généralement constitués ; leurs recommandations sont centralisées, puis consolidées avant d'être validées une fois pour toutes par l'ensemble des parties prenantes. La préparation de ces documents ne mobilise jamais que quelques dizaines d'acteurs et de responsables, les représentants de l'État ou de l'Agence technique tenant souvent la plume, en raison des compétences techniques et des moyens

humains qu'ils possèdent. Leur diffusion reste limitée, et ils demeurent largement ignorés par les populations. En conséquence, les projets, les chartes ou les plans d'actions qui résultent de ces démarches n'ont en général qu'une faible capacité d'entraînement et de changement.

2. La loi Voynet instaure le principe de « projet de territoire ». Si certaines collectivités s'en remettent à des agences d'urbanisme ou à des experts pour constituer des « diagnostics techniques », une tendance se dessine vers la recherche de diagnostics et de projets partagés de territoire. En général, les principes d'élaboration de ces projets présentent une grande similitude : le diagnostic s'appuie sur un inventaire des *grands atouts* et des *grands handicaps* du territoire ou bien encore, ce qui revient à peu près au même, sur le recensement des forces et des faiblesses. Les manuels de méthode conseillés à cette fin n'envisagent pas vraiment le cas où les acteurs ne seraient pas d'accord. Ils partent de l'idée que la réunion des différents acteurs doit permettre d'identifier les grands enjeux d'un territoire, chaque enjeu pouvant ensuite se traduire par un certain nombre d'objectifs et d'actions concrètes.

Les formules minimalistes se contentent de recourir à cette fin à des méthodologies inspirées d'instruments de management de l'entreprise tels que MétaPlan³², l'idée étant de conduire les différents acteurs à s'accorder sur une identification commune des grandes forces / faiblesses / menaces / opportunités du territoire³³. Un travail de hiérarchisation s'ensuit, les membres du groupe étant invités par exemple à affecter un nombre de points donné aux différents « items ». Cela permet en général de faire ressortir quelques grandes faiblesses et quelques grandes forces ou opportunités, sur la base desquelles, les acteurs ont à exprimer des objectifs et des actions concrètes. Les disponibilités financières des collectivités permettent d'arbitrer entre les différentes propositions d'actions pour ne retenir bien souvent que quelques grands axes-phares, sur lesquels il devient possible de communiquer.

Toutefois, quand le territoire s'avère complexe, au point qu'il ne puisse suffire d'en réunir dix ou quinze acteurs, les méthodes du genre MétaPlan s'avèrent à l'évidence inadéquates. La chance veut qu'en travaillant sur le Plateau de Saclay, l'auteur du présent travail ait eu la possibilité

³² Dans son principe, la méthode MétaPlan est des plus élémentaires. Elle s'adresse à un groupe de cinq à quinze personnes et recourt à des post-it. Qu'il s'agisse d'un problème à résoudre, d'un objectif à atteindre ou d'un projet à préciser, chaque participant formule sur un post-it les propositions qui lui paraissent convenir. Les post-it, en général non nominatifs, sont lus par l'animateur et réunis selon leur affinité par ensembles cohérents. Des thématiques communes se révèlent. Un processus de tri et de « concentration de l'information » se déploie progressivement, l'idée étant d'arriver *in fine* à bâtir un accord ou à emporter l'assentiment de tous les participants autour de quelques idées, hypothèses ou formules. Le procédé est si générique et si neutre en apparence qu'il s'applique de fait dans tous les pays du monde et dans les domaines les plus divers.

³³ Cette approche du problème est largement répandue, en France comme à l'étranger. Elle constitue la formule de base proposée par les consultants et animateurs, tant dans le privé que dans le public. Elle inspire également nombre de travaux de type recherche-actions. Son succès tient à sa grande simplicité, à la facilité apparente de traiter l'information qui en résulte, et à la production quasi-assurée de résultats..., autant de caractéristiques qui permettent de former rapidement des personnes à sa maîtrise.

de suivre une démarche assez originale du type « projet de territoire », correspondant sans doute à ce qui se fait de plus considérable dans le genre en France. En voici les grandes caractéristiques.

Dès l'année 2000, sous maîtrise d'ouvrage de l'État, trois grosses études ont été produites en rapport avec le projet de Centre d'Envergure Européenne (C.E.E.). Intitulées Massy 1, Massy 2 et Massy 3, ces études portaient respectivement sur trois périmètres concentriques : Massy 1 formulait un diagnostic territorial relatif à l'ensemble des trente-et-une communes du Centre d'Envergure Européenne ; Massy 2 avait pour périmètre les onze communes de la partie est du territoire ; Massy 3 s'attardait sur le pôle urbain de Massy, considéré comme la capitale du C.E.E.. Réalisées par la Direction Régionale de l'Équipement, ces trois études passaient en revue les différents aspects, démographiques, économiques, logistiques ...des trois périmètres considérés. Des réunions de concertation avec les élus des communes concernées furent organisées par l'État pour aboutir, fin 2000, à un « diagnostic territorial partagé », dont la conclusion se résumait aux deux points suivants :

- *“ Il s'agit d'essayer de mettre en œuvre un développement équilibré et maîtrisé qui puisse concilier les exigences de qualité de vie avec les exigences d'excellence scientifique, technologique et économique ;*
- *Il s'agit de réussir à organiser la mixité urbaine et les solidarités au sein du C.E.E., afin de renforcer la cohésion interne du territoire et de lutter contre toutes les formes de « dualisation sociale »”.*

En outre, le diagnostic soulevait la question centrale de la « *nécessité d'un lieu de gouvernance pour assurer une bonne maîtrise de l'évolution du territoire* ».

Constatant l'absence de stratégie et de projet partagé à l'échelle du C.E.E., les responsables publics décident de lancer une démarche de type projet de territoire, dans le sens défini par la loi Voynet. Les objectifs de la démarche sont clairement affichés. Il s'agit de :

1. *Aboutir à un grand projet de développement et d'aménagement cohérent et partagé par l'ensemble des acteurs.*
2. *Servir de cadre stratégique pour le développement du territoire à court, moyen et long terme.*
3. *Préciser les actions et opérations concrètes à lancer mettant en œuvre la stratégie définie.*
4. *Mobiliser les financements dans le cadre des contrats territoriaux.*

Désormais, la maîtrise d'ouvrage de cette démarche est opérée par le Conseil général de l'Essonne, avec un cofinancement de l'État et la Région Île-de-France. Un appel d'offres est lancé pour une démarche d'animation par un tiers extérieur ; il est remporté par la SCET³⁴. Conformément au cahier des charges, la méthodologie proposée s'appuie sur deux modules : 1. la réalisation par la SOFRES d'un sondage de population auprès de huit cents personnes ; 2. un processus d'animation et de concertation fortement inspiré des travaux sur « l'analyse structurelle et l'analyse matricielle du Professeur Michel Godet du C.N.A.M »³⁵. Ce processus a pour objectif « d'établir un système de représentation du territoire par les personnes qui y agissent ou qui y vivent, hors élus et administrations » ; il s'agit selon les termes du consultant de « faire s'exprimer un ensemble d'acteurs de la société civile, représentatifs de la diversité de la société locale pour qu'ils caractérisent le territoire dans lequel ils vivent ». Cette démarche commence par une série d'entretiens approfondis réalisés auprès de « vingt-sept acteurs caractéristiques de la diversité de la société civile et difficilement mobilisables autrement » et par un travail en séminaires.

Près de deux cents personnes ont été conviées aux séminaires ; soixante-treize se sont déplacées pour les premières réunions. Ces acteurs ont été répartis en quatre groupes ou « sociotypes », censés représenter les grandes composantes du territoire. Le groupe « système technopolitain » a réuni des représentants de l'Université, de la recherche, de la haute technologie et des pépinières d'entreprise. Le groupe « système productif » a rassemblé des chefs d'entreprise des secteurs primaire (agriculture), secondaire et tertiaire, ainsi que d'autres représentants du monde de l'entreprise (Chambre de commerce et d'industrie...). Le groupe « système culture, société et ressources humaines » a concerné des personnes travaillant dans la formation, la culture, les sports, l'action sociale. Le groupe « système environnement et cadre de vie » a fédéré des personnes intervenant sur les thématiques liées aux transports, aux infrastructures, à l'armature urbaine, au logement, à l'habitat, à l'espace et à l'environnement, au foncier et aux services non marchands. Ces différents groupes étaient très homogènes par la taille, le plus étroit comprenant dix-sept personnes et le plus large, vingt-et-une.

³⁴ Créée en 1955 par François Bloch-Lainé, la Société Centrale pour l'Équipement du Territoire (SCET) est une filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations. Se définissant elle-même comme le « premier conseiller du secteur public local », la SCET est un opérateur unique en son genre par le caractère global de son offre de prestations à destination des collectivités locales. Se considérant à la fois comme indépendante des intérêts financiers privés - par son rattachement à la Caisse des Dépôts et Consignations - et des administrations, la SCET couvre l'ensemble du territoire métropolitain et les DOM-TOM. Au travers de ses onze directions régionales et de ses neuf cents collaborateurs - architectes, urbanistes, ingénieurs, juristes, fiscalistes, comptables, gestionnaires -, cette grande société de conseil, spécialiste du secteur public, se positionne sur tous les domaines de l'aménagement, de la gestion urbaine et du développement local. Elle anime un réseau de 220 sociétés d'économie mixte (S.E.M.), ayant réalisé, pour la seule année 1998, plus de 2,15 milliards d'euros d'investissements au niveau national. Au second semestre 2003, le gouvernement a fait savoir qu'il envisageait une privatisation de la SCET et un recentrage de la C.D.C. sur ses activités historiques de banque. Très mal ressentie par le personnel de la SCET, ce projet d'« externalisation » est également dénoncé par certains élus en ce sens qu'il « porte atteinte aux fonctions d'intérêt général assurées par la SCET, au moment où le gouvernement envisage d'intensifier le renouvellement urbain et d'accroître le champ de compétences et d'actions des collectivités territoriales » (Question écrite N° 08012, publiée au Journal Officiel du Sénat du 12 juin 2003, p. 1858, de Madame Marie-Claude Beaudeau, sénatrice du Val d'Oise).

³⁵ L'équipe d'animation de la SCET précise que cette méthode est mise en œuvre depuis quatre à cinq années dans de nombreux territoires ; elle est censée « raconter une histoire à un moment et à un endroit donnés ».

Chaque groupe de travail a été convié à formuler les ressources (R), les opportunités (O), les handicaps (H) et les menaces (M) qui caractérisent le territoire. Deux réunions ont suffi à chaque groupe pour établir les listes de ressources, opportunités, handicaps et menaces (notées dans la suite RHOM). À l'issue de ces différentes réunions, un groupe de synthèse d'une vingtaine de personnes a été composé à partir de représentants des quatre groupes thématiques. Après deux séances de travail, celui-ci a ramené à trente-six le nombre d'items correspondants à RHOM. À ces trente-six items ont été adjoints dix-huit « items » correspondant à des « caractéristiques comportementales-clés du territoire », fréquemment mentionnées lors des entretiens approfondis conduits en début de processus. Chaque item a été condensé par un ou quelques mots-clés accompagnés d'une brève définition. Ces cinquante-quatre items ou caractéristiques ont été identifiés à des variables. S'est alors posée la question de savoir comment « faire parler les cinquante-quatre caractéristiques obtenues, afin qu'elles dessinent l'image du fonctionnement du territoire ». Une note méthodologique précise « Sans traitement adapté, il s'avère en effet impossible de lire simultanément un si grand nombre d'informations. Le traitement mis en œuvre est basé sur la propriété qu'ont ces caractéristiques d'être peu ou prou en interdépendance les unes avec les autres : elles sont en quelque sorte les parties visibles d'un système complexe dans lequel acteurs et ressources du territoire interagissent entre eux. C'est le résultat de ces interactions qui génère la dynamique et les résultats du territoire. La méthode et les outils mis en œuvre relèvent de l'analyse structurelle. Dans un premier temps, on procède au croisement systématique de toutes les caractéristiques entre elles, dans un tableau à double entrée ou matrice. Chaque croisement donne lieu à une notation représentant l'influence qu'exerce une caractéristique sur une autre ; en l'occurrence, ce sont ainsi 54 x 54 interactions (soient 2 916) qui doivent être notées. Ce travail de notation a été fait par les acteurs eux-mêmes, qui connaissent et agissent dans leur territoire. Il a été réalisé par le groupe de synthèse issus des quatre groupes initiaux. Une fois complétée, la matrice des interactions permet de déterminer, pour chaque caractéristique, une intensité des influences qu'elle peut avoir, ou qu'elle peut recevoir. Ainsi, chaque caractéristique acquiert un statut : elle peut être très influente (qualifiée de motrice), très influencée (qualifiée de dépendante), les deux simultanément (qualifiée de relais), ou ni l'un ni l'autre (qualifiée de marginale) ».

Un travail sur la signification même des variables a permis de faire apparaître les principales composantes inhérentes à ces variables, avant de préciser les liens et l'intensité des liens qu'elles entretiennent entre elles (voir les trois graphes pages suivantes³⁶).

³⁶ Ces graphes sont extraits du rapport produit par la SCET en juin 2002, intitulé *Projet de Territoire de Massy-Plateau de Saclay-Plateau de Courtabœuf : le Territoire, du point de vue de la société civile*. Ce document explicite la méthode de diagnostic territorial suivie et présente ses résultats. L'opération est soutenue par le Conseil général de l'Essonne, le Conseil régional d'Île-de-France, la Direction régionale de l'équipement d'Île-de-France et la Direction départementale de l'équipement de l'Essonne ; y participent également la Communauté de communes du Plateau de Saclay, le SIEP Nord Centre Essonne et la commune de Massy.

**Les 54 variables territoriales identifiées par la SCET
et leur distribution**

**Le « territoire » Massy-Saclay-Courtaeuf réduit à un
système de bulles et de flèches**

En définitive, tout ce travail a abouti à l'idée « *qu'en dépit d'une charpente solide du territoire, l'état actuel de désorganisation de la sphère publique joue un rôle déterminant pour l'avenir du territoire. Viendrait-il à se régler, de nombreuses variables étant liées à cet aspect, beaucoup d'aspects du territoire se trouveraient automatiquement soutenus et développés* ».

Après cette phase de diagnostic du territoire, un nouveau groupe de travail préfigurant la composition d'un futur Conseil de développement du Plateau de Saclay et réunissant une majorité des membres du groupe de synthèse précédent, a été invité à jeter les bases d'une stratégie. Par un processus analogue de « concentration de l'information », limité à une réunion d'un après-midi à Supélec, ce groupe est ainsi passé d'un nombre encore élevé de mots-clés à onze, puis, en définitive, à l'expression de trois grands axes stratégiques.

Un « comité technique », composé de responsables des administrations de l'État et des collectivités territoriales, a retravaillé ces trois axes, en ajoutant le thème de développement de l'emploi et de l'économie soutenu par l'excellence scientifique et technologique locale. En définitive, le groupe de pilotage de l'ensemble de la démarche a approfondi ces thèmes pour retenir les formulations suivantes :

- « 1. Améliorer la qualité de vie quotidienne des habitants du territoire et de ceux qui y travaillent en favorisant la cohésion sociale.**
- 2. Mettre l'homme au cœur des enjeux du territoire.**
- 3. Valoriser le potentiel technologique et scientifique international, et conforter l'économie locale et l'emploi. »**

Les documents stipulent que ces objectifs expriment, à eux trois, l'ambition et le contenu d'un développement durable et équitable du territoire. Le tableau page suivante précise la teneur de chacun de ces axes stratégiques.

La dernière étape du processus a consisté à préciser pour chaque « axe stratégique » un ensemble de mesures et de sous-mesures, le tout devant constituer un « plan d'actions ». Chaque axe stratégique a donné lieu à un approfondissement en atelier composé de membres du Conseil de développement. Après deux réunions de travail, les propositions d'actions concrètes ont été transmises au Comité technique pour être retravaillées. Cet ultime phase consacrée à l'expression des propositions d'actions s'est appuyée sur la méthode Méta-plan.

Les 3 axes stratégiques retenus

(Document produit par la SCET et le Comité de pilotage
du projet de territoire, septembre 2003)

<p><i>Améliorer la qualité de vie des habitants du territoire et de ceux qui y travaillent en favorisant la cohésion sociale</i></p>	<p>Ces objectifs concernent les habitants du territoire aussi bien que les personnes qui viennent de l'extérieur et y travaillent ; celles-ci sont en effet nombreuses sur les grands pôles d'activités du territoire. Au-delà des personnes, c'est l'attractivité du territoire qui est en jeu, vis-à-vis des entreprises installées et à maintenir, comme des nouvelles implantations.</p> <p>Dans un cadre de vie reconnu globalement comme très favorable, les dysfonctionnements et les insatisfactions restent suffisamment nombreux pour que l'on fasse de la qualité de la vie un des axes stratégiques du projet de ce territoire.</p> <p>Cette partie de la stratégie couvre des questions aussi importantes que l'équilibre entre ville, espaces naturels et agricoles, l'organisation urbaine et des espaces de vie, les transports, et le logement. La façon dont ces questions seront traitées à l'avenir sur le territoire définira à la fois le cadre de vie, le cadre d'un type de développement (combinant habitat, activités, déplacements, environnement) et les conditions de vie de la population dans sa diversité (dans un objectif de cohésion et de mixité sociale).</p>
<p><i>Mettre l'homme au cœur des enjeux du territoire</i></p>	<p>Il s'agit de répondre aux attentes et besoins des différentes catégories de populations et, au final (sic), de parvenir à un mode de développement qui donnera sa place à chacune d'elle.</p> <p>Il s'agit en même temps de mettre ce territoire dans les conditions de disposer d'une véritable "gouvernance", notion qui couvre aussi bien son organisation et sa gestion institutionnelle, que les formes de participation et de concertation des acteurs locaux à l'action publique.</p> <p>Sur ce plan, le diagnostic établi avec les acteurs avait été sévère vis à vis de la situation actuelle. Dans la foulée, le Conseil de développement a exprimé une attente et une demande fortes pour que soient imaginées et mises en place les conditions d'une gestion cohérente, anticipatrice et lisible de l'ensemble du territoire.</p> <p>Afin de prendre en considération au plus près de l'action et les valeurs des acteurs locaux, la démocratie locale sera introduite dans la conduite des projets.</p>
<p><i>Valoriser le potentiel technologique et scientifique international et conforter l'économie locale et l'emploi</i></p>	<p>Cet objectif implique une stratégie complexe : elle doit à la fois renforcer les capacités de l'ensemble enseignement-recherche-entreprises à créer de la richesse, et faciliter la diversification et le renouvellement du tissu d'entreprises. Ces deux objectifs relèvent de problématiques sensiblement différentes, même si l'on peut leur trouver des points de convergences et des passerelles.</p> <p>L'enjeu est d'organiser et de concilier les différentes composantes du développement économique. Pour marquer cette ambition, la stratégie doit jouer sur plusieurs registres, l'innovation et l'excellence pour développer les synergies entre le potentiel scientifique et technologies et les activités ; la cohérence dans le développement et l'aménagement du CEE pour en faire un territoire attractif aussi bien pour les activités de hautes technologies que pour des activités plus classiques.</p>

Plusieurs acteurs ayant participé à ce processus l'ont jugé assez décevant dans ses résultats, en particulier pour les phases de diagnostic. Les résultats du sondage ont provoqué le courroux de plusieurs élus, indignés de constater qu'en dépit de la lourdeur de l'enquête et de son coût, les conclusions n'apportaient rien de substantiel. Le processus de concertation, quant à lui, a eu deux effets estimables : il a d'abord permis de mobiliser soixante-dix acteurs pendant plusieurs mois et de favoriser les échanges entre eux ; il a d'autre part mis en exergue le déficit actuel de coordination entre les différents échelons publics intéressés par ce territoire. Pour le reste, beaucoup d'acteurs observent que le diagnostic n'a pas spécialement servi à établir une *stratégie*, aucun grand projet de territoire ne se dessinant clairement à l'issue du diagnostic lui-même. Les optimistes considèrent pourtant que les trois grands axes stratégiques sont comme l'armature d'un grand projet, quand d'autres estiment qu'ils seraient valables n'importe où. Par ailleurs, le recours à MétaPlan en fin de processus prouve aux yeux de certains que *« tout ce grand détour nous conduit aujourd'hui à revenir à la case départ, ne sachant pas précisément ce que l'on veut faire de ce territoire, ni même s'il s'agit à proprement parler d'un territoire »*.

Par comparaison avec l'esquisse de charte élaborée dans le cadre de la démarche patrimoniale Plateau de Saclay, il est possible de mieux cerner les limites de la démarche de « projet de territoire Massy-Plateau de Saclay-Courtabœuf » :

1. Une première limite concerne le périmètre retenu. À la différence du Plateau de Saclay, l'espace Massy-Plateau de Saclay-Courtabœuf ne correspond pas à un territoire que les acteurs se sont appropriés, auxquels ils sont vraiment attachés et qui présente une réelle cohérence. Si cet ensemble comporte des complémentarités potentielles au regard du développement économique et de l'emploi, il est loin de constituer en revanche un « territoire vécu » par les habitants eux-mêmes. La « consistance » de ce territoire est fort discutable et correspond d'abord à une idée assez abstraite de grand pôle technologique et de développement économique au sud de la Paris.

2. Le projet lui-même se présente sous la forme d'une liste de dix objectifs déclinés en actions concrètes et mesures. Répartis selon trois grands axes assimilables aux trois composantes habituelles du développement durable - économique, écologique, sociale -, ces différents objectifs se juxtaposent plus qu'ils ne s'enchaînent, les liens entre eux n'étant pas spécialement précisés. Ce projet se présente donc comme une liste d'actions et de mesures dans différents domaines, toutes étant placées sur un même plan, sans qu'il soit vraiment possible d'y reconnaître un véritable dessein d'ensemble.

Les documents précisent : « *Une ambition : mettre en œuvre un mode de développement conciliant et conjuguant l'amélioration de la qualité de la vie, la protection et la valorisation de l'environnement, l'adaptation de l'emploi à la diversité de la population, la cohésion sociale et la valorisation des ressources scientifiques et technologiques* ». Une telle ambition serait pratiquement transposable à tous les territoires ; elle ne constitue donc pas à proprement parler un projet spécifique, en adéquation intime avec le territoire considéré. Cette situation n'est sans doute pas étrangère à la délimitation assez arbitraire du périmètre retenu. Elle contraste en tout cas avec le projet qui se dessinait à l'issue de la démarche patrimoniale pour le Plateau de Saclay, des rôles et des ambitions bien spécifiques étant attribués à ce territoire dans et pour l'Île-de-France, voire la France.

3. Un tel état de fait procède sans doute également de la façon dont a été établi ce projet, présenté par les documents officiels comme ayant mobilisé depuis deux ans l'ensemble des acteurs et partenaires du territoire Massy-Saclay-Courtabœuf. En réalité, l'élaboration même du projet de territoire a été plus ou moins confisquée par une certaine élite technique, voire technocratique. La population n'a jamais été consultée que par le truchement d'un sondage. Celui-ci a seulement pu faire ressortir ce qu'un outil de ce type est en mesure de dire : de grandes impressions, de grandes préférences, de grandes tonalités en somme. Sur les deux cents personnes de la « société civile » choisies pour élaborer un diagnostic partagé sur le territoire, soixante-treize se sont déplacées. La méthode de diagnostic retenue par la SCET visait avant tout à identifier des grandes variables motrices de ce territoire, selon la technique de l'analyse structurelle et matricielle. Un sous-ensemble de ces acteurs a été retenu pour former un Conseil de développement du Territoire, dont le rôle est d'émettre des avis et de proposer, mais n'a pas force décisionnelle : la « prise en compte de la « société civile » s'arrête là. La rédaction finale du Plan d'actions a finalement été effectuée par un Comité technique, composé en majorité de hauts fonctionnaires et d'agents des collectivités territoriales, d'où sa forme et son contenu des plus classiques.

Dans ces conditions, toutes les actions qui supposeraient que de nouveaux liens soient tissés entre les acteurs du territoire ont disparu. Quant aux différents enjeux et actions relatifs au vivant, apparus lors de la démarche patrimoniale Plateau de Saclay, ils ont été purement et simplement exclus, car il s'agit d'éléments que les collectivités ne maîtrisent pas elles-mêmes, par des outils *ad hoc*. Il n'en demeure que l'expression réduite et peu enthousiasmante qu'autorisent les méthodes et les moyens de la gestion collective.

De même, au sujet de l'agriculture, seules des actions de caractère juridique et technique marqué sont affirmées, comme le montrent les chapitres ci-dessous, extraits du plan d'action général :

« D1- Dispositif de conduite de l'aménagement concerté du territoire

- *Dont actions d'intérêt territorial*
- *Élaboration d'un S.C.O.T.*
- *Mise en place des fonctions d'agence d'urbanisme*
- *Élaboration et mise en œuvre d'un schéma de mise en valeur des espaces ouverts*

D2- Préservation d'une agriculture viable et dynamique

- *Dont actions d'intérêt territorial*
- *Mise en place d'une politique agricole coordonnée à l'échelle du territoire*
- *Pérennisation de l'activité agricole sur le Plateau de Saclay avec un projet innovant associant l'ensemble des acteurs (suites de l'étude de « la Terre et la Cité »)*
- *Projet intercommunal agricole sur les communes maraîchères du Hurepoix*
- *Zone Agricole Protégée (ZAP) – contrat avec agriculteurs. »*

Le grand projet qu'espéraient plusieurs spécialistes et acteurs au sujet d'une de la qualité de l'eau sur le Plateau de Saclay a été remplacé par quelques grands aménagements hydrauliques :

« D3- Renforcement et réhabilitation du système hydraulique et d'assainissement

- *Restauration des rigoles et des étangs du Plateau de Saclay*
- *Nouveau système global d'assainissement : SIAHVY - S.I.A.V.B. - CAPS*
- *Projet d'aménagement d'une zone d'expansion pour lutter contre les crues à Vauboyen »³⁷.*

L'idée de gestion fine du territoire a disparu : l'aménagement-roi a repris le pouvoir. En outre, en dehors des enjeux liés au développement économique et à l'emploi, le territoire n'est presque jamais replacé dans le cadre régional, quand la plupart des acteurs associés à la démarche patrimoniale Plateau de Saclay faisait systématiquement de ce territoire, un territoire emblématique et symbolique pour l'Île-de-France dans son ensemble.

Nous croyons pouvoir dire que la structure même de la démarche mise en œuvre dans le cas de ce projet de territoire explique pour partie les limites rencontrées. Cette démarche, dont il ne s'agit pas de nier les mérites, vise néanmoins plus à « faire du projet et du consensus » qu'à mettre les différents acteurs en posture de se demander ce qu'ils sont vraiment prêts à porter ensemble, selon quelles conditions et avec quels moyens. Elle ne se donne pas vraiment la possibilité de « sonder *en profondeur* » le collectif sur ses problèmes, sur ses attentes et sur ses désirs, contrairement à ce que permet de faire une réflexion approfondie à partir des qualités du territoire perçues par les uns et les autres.

³⁷ Les trois rubriques qui précèdent sont extraites du Plan d'actions définitif, identifié au projet de territoire de l'espace Massy-Saclay-Courtabœuf.

6.3. - Une vie publique peu ouverte au développement d'approches novatrices

Le sous-développement des processus de gestion des questions complexes et multiacteurs, au moins pour la France, doit être mis en relation avec l'indigence de moyens humains et financiers consacrés à cet effet. Un faisceau de faits permettra de l'illustrer.

À la suite de l'audit patrimonial réalisé dans le Barrois viticole, grands élus, administrations et Agence de l'eau conviennent de poursuivre l'audit patrimonial en organisant des séminaires de stratégie par familles d'acteurs, afin d'aboutir à un projet de charte et à une instance de facilitation. Selon la clé de répartition classique, l'Agence de l'eau contribue à raison de 50 % du financement, la Région pour 10 % et le Département pour 20 %. Les 20 % restant demeurent à la charge des collectivités locales, bien que celles-ci ne comportent que quelques centaines d'habitants. Peu de temps après, la D.D.A.F. de l'Aube apprend que le Conseil général, lassé de financer des études dont l'intérêt lui paraît contestable, a décidé de plafonner leur financement à hauteur de 10 %. La D.D.A.F. a beau expliquer que la démarche envisagée dans la vallée de l'Arce ne s'apparente pas à une étude, au sens classique du terme, qu'il s'agit d'aider les acteurs d'un territoire à négocier ensemble pour parvenir à un projet commun, rien n'y fait. Comme déjà dit, la comptabilité du Conseil général ne connaît que deux types de postes de dépense : les études d'une part, les réalisations concrètes (aménagement, travaux d'hydraulique...) d'autre part.

Autre exemple, autre lieu. Quand vient le temps du montage financier de la démarche patrimoniale en Isère, la Direction de l'Espace Rural et de la Forêt du Ministère de l'Agriculture (DERF) s'oppose au versement des 30 000 euros habituellement octroyés pour les sites-pilotes. Elle estime en effet que la démarche conjuguant audits patrimoniaux et séminaires de stratégie par familles d'acteurs ne correspond pas à la charte elle-même. La DERF campe sur sa circulaire : pour elle, *« une charte, c'est d'abord un diagnostic territorial et un plan d'actions ; tout le reste, l'interprofession est libre de le faire, mais cela ne fait pas à proprement partie de la charte »*. Invitée à réviser sa position par la D.D.A.F. de l'Isère, l'administration centrale se résoudra finalement à cofinancer la démarche, après que la Région, la DATAR, la Métropole et le Conseil général n'aient fait aucune difficulté pour soutenir, dans des proportions sensiblement plus élevées, le projet porté par Créabois.

Un exemple supplémentaire est fourni par l'Île-de-France. Après un an et demi d'une démarche plus difficile que prévu, le Conseil Régional fait savoir qu'il ne financera plus dorénavant que des « actions », alors qu'une convention initiale prévoyait un financement de la facilitation pendant trois années. Pour les administratifs du Conseil Régional, le terme de « facilitation » est vide de sens. Les esquisses de charte étant établies, ces derniers partent de l'idée

qu'il suffit désormais de hiérarchiser actions tangibles et projets concrets, afin de sélectionner ceux qui peuvent être financés.

Nous croyons pouvoir trouver d'autres signes de l'éclusion de tout ce s'apparente à de la facilitation ou à de la médiation stratégique dans le traitement des questions de *gouvernance*. Si cette notion constitue une ouverture et un début de reconnaissance potentiel pour les démarches de médiation et de facilitation dans les affaires publiques, elle est en général essentiellement traitée comme une question de recherche. Avec le développement durable, la gouvernance constitue ainsi l'une des douze priorités du 6^{ème} Programme Cadre de Recherche et de Développement de la Commission Européenne (P.C.R.D.). En fait, les questions de gouvernance et les procédures de gestion de problèmes complexes et multiacteurs doivent entrer dans un cadre de recherche et être évaluées selon les critères de la recherche pour pouvoir bénéficier de fonds publics. Cependant, les praticiens de ce type de procédure ne sont généralement pas des chercheurs ; inversement, les chercheurs qui travaillent sur les questions de gouvernance ou étudient le développement des procédures complexes et de forums hybrides sont rarement des praticiens de la gestion des problèmes complexes et multiacteurs : ils en font assurément un objet d'étude, mais ne les mettent pas souvent en œuvre eux-mêmes dans des situations réelles.

Non seulement les procédures de gestion des problèmes complexes et multiacteurs et le savoir-faire qui les accompagne ne sont pas reconnus et encouragés aujourd'hui, mais les acteurs se plaignent souvent de leur coût, pour des résultats *a priori* incertains.

Les « gestionnaires traditionnels du vivant », en particulier, hésitent à dépenser des sommes importantes ou bien à en faire la demande à la collectivité. Les comparaisons vont souvent bon train avec du matériel d'exploitation ou des réalisations concrètes, y compris chez des professionnels pourtant convaincus de l'intérêt de ces démarches. Ainsi, dans le cas du Plateau de Saclay, a-t-il fallu que certains agriculteurs découvrent que le projet de territoire réalisé par la SCET sur l'ensemble Saclay-Courtabœuf-Massy était revenu à la collectivité six fois plus cher que la démarche patrimoniale pour qu'ils réalisent que celle-ci n'était pas très onéreuse - d'autant qu'une bonne dizaine de personnes, fonctionnaires et employés du Conseil général consacraient également une partie très significative de son temps au seul suivi du processus d'animation du projet cité, ce qui, salaires compris, portait son budget global à un montant sensiblement supérieur.

Il convient de souligner par ailleurs que le coût de ces démarches stratégiques est souvent *dérisoire* au regard de l'argent public investi en études techniques, en réunions publiques et en travaux lourds dont les résultats ne sont pas toujours probants. Le paradoxe n'en est que plus criant : *c'est précisément là où le besoin de médiation est le plus grand, que le coût de la re-médiation est le moins accepté et qu'il est de surcroît le plus élevé* ; les acteurs ont en effet d'autant plus de difficultés à saisir l'intérêt d'une re-médiation et à en accepter le coût, qu'ils ont perdu

l'habitude de travailler ensemble, d'en apprécier le profit et même, parfois, cessé de croire en cette possibilité. Plus simplement, cette appréciation du coût des procédures de re-médiation s'explique par l'absence complète de lignes budgétaires prévues à cet effet : il n'est tout simplement pas dans les mœurs de la vie publique française de faire appel à des médiateurs extérieurs pour la gestion de la qualité des territoires. Non seulement, il est difficile d'obtenir un financement à cet effet, mais cela est interprété comme une distraction de l'argent public qui, de ce fait, ne pourra plus être consacré au financement de projets techniques.

Cet éventail de faits montre qu'en l'état actuel, les démarches stratégiques de médiation et d'organisation du changement n'ont pas vraiment droit de cité pour tout ce qui a trait aux questions publiques, *a fortiori* pour la gestion des territoires. À la différence de l'entreprise, où ces approches sont assez largement répandues, le monde des territoires et des affaires publiques, en France notamment, se conçoit d'abord comme régi par un cadre législatif et administratif qui laisse très peu de place à l'expérimentation et aux procédures innovantes de gestion des problèmes complexes. Ainsi, quand les textes prévoient explicitement la possibilité de chartes, de contrats ou recommandent l'établissement de projets, soit ils passent totalement sous silence la question de la méthodologie pour parvenir à les établir, soit ils renvoient à des procédures peu adaptées ; dans tous les cas, les moyens consacrés à la concertation brillent par leur absence. Le cadre collectif, administratif et légal, s'est donc approprié les mots de la gestion de problèmes complexes et multiacteurs, sans pour autant prévoir les moyens nécessaires à cette gestion. Ce faisant, il perpétue l'idée fautive selon laquelle il suffit que les acteurs s'installent autour d'une table pour parvenir ensemble à élaborer un projet, une charte, un contrat ou même un diagnostic partagé. *La réflexion sur les conditions mêmes d'une implication soutenue, dans la durée et dans un esprit constructif, des différents acteurs concernés par un territoire ou un projet fait largement défaut.* Ainsi n'est-il pas rare d'entendre des responsables administratifs s'étonner de ce que les chartes forestières, le débat public sur l'école ou sur l'eau pour ne prendre que quelques exemples, ne suscitent pas plus d'intérêt.

Il faut donc beaucoup d'audace et de ténacité pour qu'un responsable public ou certains acteurs d'un territoire prennent le risque de nouvelles procédures de médiation et de facilitation, alors que la plupart des acteurs publics autour d'eux raisonnent dans un cadre régi par des textes administratifs et se contentent de recourir à des procédures dûment codifiées ou enregistrées, que celles-ci fonctionnent ou non d'ailleurs. De toute manière, la seule fonction reconnue dans la vie publique est celle d'animateur. Deux points sont à remarquer en l'occurrence : d'abord, nombre d'animateurs sont plutôt des techniciens de tel ou tel domaine ; de surcroît, en France, il s'agit le plus souvent d'une fonction considérée comme subalterne : les postes d'« animateurs de pays » sont en général confiés à des emplois jeunes ou à des CES, à l'instar des jeunes gens qui hantent les halls des gares au moment des grands départs en vacances, et dont le dossard arbore la mention « médiation ».

7- Portée du mode actuel de gestion

Les pages précédentes ont permis de souligner certaines conséquences et certaines limites du mode actuel de gestion des problèmes complexes et multiacteurs. Des aspects et des enjeux essentiels s'avèrent si mal identifiés et tellement délaissés, que la gestion de la qualité du vivant en vigueur se révèle, à certains égards, extrêmement déficiente ; c'est ce que montrent les cas de l'Arce et du Plateau de Saclay.

Bien que ces deux territoires soient proches par la taille, les démarches patrimoniales mises en œuvre dans chacun d'eux diffèrent pour deux grandes raisons. Premièrement, si tant est que ce terme veuille encore dire quelque chose, la vallée de l'Arce s'apparente à un territoire *rural*, quand le Plateau de Saclay, immergé au sein de la métropole francilienne, présente un caractère périurbain, voire intraurbain affirmé. En second lieu, la problématique de l'intervention effectuée dans la vallée de l'Arce s'est limitée aux conditions et moyens d'une amélioration de la gestion de la qualité de l'eau à l'échelle d'une petite vallée, tandis que le questionnement appliqué au Plateau de Saclay, plus ouvert, a proposé de mettre en relation l'adaptation de l'agriculture de ce territoire et l'amélioration de la gestion du vivant à l'échelle de la métropole francilienne.

7.1. - Une sémantique officielle réductrice, en décalage avec les besoins et les aspirations des acteurs

Pour ces deux territoires, l'analyse des discours et des documents officiels révèle la *grande indigence* de la terminologie relative aux grands problèmes et questions liés au vivant. Usité à l'envi, tant par les organismes professionnels que par les structures administratives et les élus, le terme d'environnement n'a pratiquement jamais de sens précis ; en revanche, il apparaît presque toujours comme opposé à l'économique.

Le premier réflexe de responsables professionnels concernés par le territoire de l'Arce consiste à reformuler spontanément la question initiale portant sur l'amélioration de la gestion de la qualité de l'eau. Ce questionnement est tantôt traduit par le « souci de l'environnement », tantôt appréhendé en termes généraux de conciliation entre économie et environnement, économie et écologie.

De nombreux responsables rencontrés lors de l'audit patrimonial du Plateau de Saclay reformulent également le problème qui leur est soumis – celui de l'intérêt, des conditions et des moyens d'une adaptation de l'agriculture pour une meilleure gestion du vivant dans la métropole francilienne. Ils l'expriment sous la forme d'une tension entre la préservation du cadre de vie et le

développement technologique et urbain, ou bien encore sous la forme d'une recherche de conciliation entre environnement et emploi. Parfois, les institutions recourent aussi aux notions de paysage, de biodiversité et de ressources naturelles. Agences techniques et spécialistes de l'aménagement tendent même à privilégier ces dernières entrées pour aborder un territoire. Ces termes renvoient alors à un corpus conceptuel et méthodologique précis, pourvu de lignes budgétaires spécifiques, de compétences et de savoirs-faire prédéfinis, de techniques et d'outils de gestion agréés.

Sans qu'ils en aient vraiment conscience, semble-t-il, ces différents acteurs, experts ou responsables, s'en remettent à des termes ou trop vagues ou trop restrictifs, dont le contenu, dans tous les cas, n'est jamais explicité, ni surtout discuté avec les habitants des territoires. Il en résulte un profond *décalage* entre les principales justifications des politiques publiques conduites par les institutions au nom de l'environnement, du cadre de vie ou du paysage... et les préoccupations des acteurs locaux.

Ainsi, en posant la question de la gestion de la qualité de l'eau, la D.D.A.F. de l'Aube se soucie principalement de l'approvisionnement en eau potable et de la conformité de l'eau aux normes en vigueur. En comparaison, les entretiens approfondis réalisés dans la vallée de l'Arce enseignent que la notion de qualité de l'eau renvoie, selon les habitants de la vallée, à des préoccupations beaucoup plus diversifiées, dont beaucoup ne sont nullement identifiées par les organismes officiels, ni *a fortiori* gérées par ces derniers³⁸.

Le décalage s'avère encore plus considérable dans le cas du Plateau de Saclay. Par rapport aux grands enjeux de la gestion du vivant dans la métropole francilienne et aux nombreuses qualités, actuelles et potentielles, attribuées au Plateau dans ce domaine par les acteurs locaux rencontrés, les motivations officielles pour une préservation des espaces agricoles de ce territoire s'avèrent fort restrictives, sinon dérisoires. Dans tous les cas, elles brillent par leur obsolescence. Le nom même des grands organismes en charge de ces questions – Agence des espaces verts (A.E.V.), Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France (IAURIF) - confirme la distance entre l'esprit des politiques publiques d'une part, et les besoins, les préoccupations et les aspirations des populations, d'autre part. Ce décalage est confirmé par le profil des spécialistes de ces grandes agences, en grande majorité urbanistes, aménageurs ou paysagistes³⁹. À l'occasion du

³⁸ C'est précisément ce qu'illustre le schéma présenté dans le cas aubois page 279.

³⁹ Nos travaux nous conduisent à partager les réflexions de Patrick Legrand, chercheur à l'INRA, s'interrogeant, lors d'une communication orale donnée au Colloque organisé par Natures Sciences Sociétés (*Dialogues*, les 6 et 7 décembre 2000, à l'ENGREF de Paris), sur *l'écart* existant entre le concept riche et systémique de « ville durable » et les conceptions et pratiques effectives de l'ingénierie urbaine. Patrick Legrand souligne qu'« un bon nombre des caractéristiques urbaines essentielles accessibles par l'observation ou par les analyses menées sur la base d'une hypothèse théorique globale (« La ville comme un écosystème ») sont niées par les conceptions de la ville et les ingénieries qui prédominent actuellement : la diversité, l'imbrication, la fragmentation, l'aléatoire, les cinétiques et la multiplicité des intervenants par exemple... ». Par exemple, « la notion d'espace vert [s'avère] réductrice, esthétisante et

quarantième anniversaire de l'IAURIF, le Directeur de l'Environnement de cet établissement, interrogé sur l'existence d'une banque de données relative au comportement et à l'emploi du temps d'un Francilien, a d'ailleurs reconnu que :

« Si l'on regarde vers le passé, on s'aperçoit que dans les années 1970, on a entrepris beaucoup d'études comportementales sur la fréquentation des différents espaces verts, beaucoup d'études sociologiques sur la motivation des gens, sur le type de loisirs qu'ils pratiquaient dans les espaces verts. On a mis au point des typologies extrêmement précises et détaillées. Alors que, dans la période récente, on a fait relativement peu de choses, sinon une enquête sur la fréquentation des forêts qui vient d'être réalisée, vingt ans après la première enquête du genre. Donc je dirais qu'il y a un manque de références actuelles, alors que la société, les modes de vie ont beaucoup bougé, puisque les gens ont beaucoup de temps de libre, les loisirs se sont également beaucoup modifiés. Je pense qu'il y a beaucoup d'études de base à reprendre à ce sujet »⁴⁰.

Finalement, tout se passe comme si, à force de chercher des raisons objectives pour gérer tel ou tel aspect relevant de préoccupations environnementales, de paysage, de biodiversité ou de ressources naturelles, les instances et les spécialistes de ces questions négligeaient les qualités les plus importantes aux yeux des acteurs et des habitants d'un territoire. Tout se passe comme si, à force de chercher un contenu précis et un mode de gestion certain dans ses résultats, les politiques publiques, de même que les agences chargées de leur mise en œuvre, se privaient d'un potentiel de motivation considérable de la part des habitants concernés.

Oui, les mots sont coupables, ou plutôt l'usage que l'on en fait. Par le simple fait de désigner l'eau comme une ressource ou comme un milieu, de multiples qualités liées à l'eau dans la vallée de l'Arce sortent d'emblée du champ de réflexion et de gestion des institutions. Par le simple fait de désigner le Plateau de Saclay comme un espace à vocation agricole, un poumon vert ou encore un pôle technologique, de très nombreuses qualités inhérentes à cet espace sont négligées ; aussi, quand l'urbaniste ou le développeur qualifie le Plateau de « grand vide », prépare-t-il le terrain psychologique des acteurs pour l'aménager comme bon lui semble, sans avoir de compte à rendre à quiconque. De même, le terme d'aménagement règne sans partage, se retrouvant aussi bien dans le domaine forestier que dans le domaine de l'eau, en passant par la plupart des structures, schémas et dispositifs relatifs au territoire. Visant à « répartir ou à distribuer les hommes et les activités économiques d'une manière jugée plus satisfaisante », selon la définition

*artificialisante face à un système complexe, aléatoire et, dans une large mesure, autonome et à haut degré de biodiversité : le tissu végétal urbain ». Aussi appelle-t-il à un changement radical des paradigmes conceptuels en vigueur, car, pour le moment : « Un peu comme un chirurgien qui ignorerait l'anatomie, l'ingénierie urbaine intervient encore trop souvent en ville sans en connaître ni les formes, ni les milieux, ni un bon nombre de mécanismes ». Le texte de cette intervention, intitulée, « Changer de lunette pour changer la ville ? » est repris dans *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n° 43, mai 2001, p. 97-101.*

⁴⁰ *Actes des ateliers, Atelier 1 Maillage urbain, maillage naturel, du zonage à l'écosystème*, Séminaire organisé à l'occasion des 40 ans de l'IAURIF, 16 janvier 2001.

qu'en donne Jean-Paul Lacaze⁴¹, l'aménagement du territoire constitue à n'en pas douter une préoccupation toujours actuelle. En revanche, l'usage hégémonique du terme et le modèle qui le sous-tend (grands équipements, planification, décisions top-down...) empêche de reconnaître l'essor considérable de problématiques et de préoccupations territoriales non solubles dans le concept d'aménagement, et qui appellent plutôt une « gestion fine » du territoire et du vivant⁴².

Les mots présentent l'immense avantage de nous permettre de communiquer ensemble, d'aller vite, en croyant nous comprendre mutuellement : formidable économie de temps, de moyens, d'énergie. Cependant, nous faisons comme si cette aisance de communication était gratuite. Or, elle a un prix. En désignant une chose, en mettant une étiquette sur le réel, l'opération de nommer revient à transformer une chose en substance : ce qui, juste avant d'être substantivé présentait de multiples virtualités et qualités, se retrouve aussitôt *assigné* à un rôle, ramené à une essence, réduit à une forme *permanente*. Qualifier le Plateau de Saclay de grand espace agricole ou de pôle technologique n'est pas sans conséquence : cela revient à chaque fois à fixer une essence, comme si le Plateau n'était effectivement que ce que le mot en retient et en fait. Cela conduit à évincer tout ce qui ne relève pas de cette essence. Le mot a pour effet de *réifier* : il transforme le réel en chose et impose une fois pour toute *la nature des relations* entre des hommes-sujets et des choses-objets. Dès lors, les politiques publiques ne gèrent plus que la réalité arbitrairement bornée de la chose-objet.

Gérer l'eau, gérer l'ours, gérer le Plateau de Saclay se traduit par gérer une ressource, gérer un milieu, gérer une espèce, gérer un espace agricole ou un grand vide : seules les caractéristiques intrinsèques liées à ces choses-concepts demeurent.

D'où l'importance du petit mot de **qualité**, moins pour ce qu'il signifie en soi que pour ce qu'il permet : une remise en débat des relations entre les hommes et la chose désignée, comme si celle-ci, justement, n'était pas encore nommée. La notion de qualité contourne les couples de contraires : objectif/subjectif, humain/non-humain, nature/culture, objet/sujet ; elle est inséparable de la relation effective qu'entretient l'acteur avec le réel en cause. Là où le mot limitait, contraignait, biaisait dans un sens donné, elle rouvre le champ des possibles. Gérer la qualité de l'eau ou la qualité d'une espèce donnée suppose d'abord d'identifier comment chacun appréhende cette qualité ; de fait, il apparaît que les relations actuelles et potentielles entre les acteurs et l'eau, entre les acteurs et l'espèce considérée sont beaucoup plus diversifiées que ne le donnaient à penser les seuls termes usuels de ressource, de milieu ou de biodiversité. *La notion de qualité est ouverte au lieu d'être close.*

⁴¹ Jean-Paul Lacaze (1995), *L'aménagement du territoire*, Paris, Flammarion.

⁴² Les entretiens réalisés dans le cas du Plateau de Saclay ont mis en évidence que, pour une majorité d'acteurs locaux, le terme d'aménagement, utilisé de manière systématique par les différentes collectivités, les élus et les urbanistes ne donne pas satisfaction, précisément parce qu'il ne permet pas d'aborder les véritables enjeux relatifs à ce territoire.

La notion de **vivant** joue un rôle analogue. Elle n'a pas l'inconvénient des mots d'environnement, d'écologie, de paysage ou de biodiversité, entachés de nombreux présupposés, dont le sens, quoi que l'on en dise, s'avère plus ou moins déterminé, et qui semblent renvoyer à des substances autonomes. Le terme de vivant inclut l'homme, le groupe et la société dans leurs rapports avec des « êtres naturels » : les séparations objet/sujet, nature/culture ne fonctionnent pas avec lui, pas encore en tout cas ; son sens n'est pas arrêté, il permet d'accueillir la richesse et la diversité du réel, les liens subtils et nombreux qui relient les hommes aux choses et aux autres êtres non-humains.

S'interroger sur la contribution de l'agriculture du Plateau de Saclay à une meilleure gestion de la qualité du vivant dans la métropole francilienne projette automatiquement dans un autre espace de réflexion et de projet, où chacun est invité à développer les aspects de la qualité du vivant qui lui paraissent importants et à imaginer comment l'agriculture pourrait évoluer pour y mieux répondre. Des problèmes et des enjeux apparaissent, qui n'avaient aucun droit de cité tant que le problème était formulé en termes de gestion de l'environnement ou de préservation de l'espace agricole. De nouvelles identités possibles se dévoilent pour le Plateau : passerelle entre les groupes humains et les cultures ; espace équilibrant, pour la ville et pour l'individu ; pôle stratégique pour une reconquête de la gestion de l'eau et de la biodiversité dans la métropole ; écosystème rural au sein d'une grande ville ; porte d'entrée sur la science et l'enseignement supérieur en France. Non seulement les « vocations officielles » de cet espace trouvent une profondeur nouvelle, mais surtout elles sont réinscrites dans une perspective d'ensemble, mieux contextualisée et plus acceptable pour tous, car moins exclusive. Le Plateau lui-même est ainsi reconnu comme espace ou comme territoire vivant - d'où la majuscule -, pour les mêmes raisons, écologique, anthropologique et identitaires, que La Loire est considérée comme un « être vivant » par les hommes du fleuve, ainsi que le donne à voir André Micoud dans un texte récent⁴³. Vivant, le Plateau l'est en effet en tant qu'écosystème à part entière, bien délimité par des vallées nettement marquées au nord et au sud, et assurant la liaison entre d'autres écosystèmes naturels de la région parisienne. Vivant, il l'est ensuite au sens de l'anthropologie culturelle, en tant qu'espace porteur d'une mémoire sociale, d'histoires et de représentations spécifiques. Il l'est enfin et surtout comme *constructeur d'identité* pour des hommes et des femmes résidant dans son voisinage immédiat ou dont « l'état de l'être » se trouve *lié* avec ce territoire et son devenir.

En somme, il n'est pas loisible de faire comme si la formulation de la question posée et les termes employés n'avaient pas d'incidence majeure quant aux résultats obtenus. Il semble clair que certaines politiques publiques consacrées à ces questions se condamnent d'emblée à l'inefficacité par le simple choix des mots.

⁴³ André Micoud (2000), « Entre Loire et Rhône, ou comment des objets naturels peuvent faire du lien », in *Ce qui nous relie*, ouvrage collectif coordonné par André Micoud et Michel Peroni, Éditions de l'Aube, p. 227-239.

7.2. - Dominance d'une gestion hors-contexte

La gestion dominante des questions liées au vivant présente comme autre défaut d'être pensée et de se faire « hors contexte », comme s'il s'agissait d'une « chose à part », d'un « objet soustrait au reste ». Cela s'exprime de deux grandes manières :

1- Les objectifs mis en avant ne sont pas nécessairement les bons

Dans le cas de l'Arce, les instances professionnelles agricoles et viticoles réalisent de réels efforts, avec l'appui des organismes techniques, pour sensibiliser les exploitants aux nouvelles façons culturales. Ainsi recommandent-elles de raisonner les apports d'intrants et de veiller aux périodes d'application, pour deux raisons principales. La première vise à la réalisation d'économies. La seconde se propose de limiter *l'impact* sur l'environnement, en réponse à une « demande sociale » en la matière ; en des termes plus directs, les professionnels cherchent à remédier à l'image négative d'activités agricoles et viticoles polluantes pour l'environnement au sens large. Aussi surprenant que cela puisse paraître, l'amélioration et la sécurisation de la qualité de l'eau dans la vallée ou au-delà, pour les habitants et les vignerons eux-mêmes, ne sont jamais affichées. *A fortiori*, la gestion de la qualité de l'eau n'est jamais présentée dans le discours officiel, politique et technique, comme un moyen de consolider, voire de renforcer l'image du produit champagne. Dans les esprits comme dans les pratiques, la gestion de l'eau se situe en dehors de l'économie de la vallée ; elle relève d'une sphère de préoccupation et de responsabilité totalement disjointe de cette question.

Dans le même ordre d'idées, les raisons officielles pour la préservation des espaces ouverts du Plateau de Saclay paraissent en décalage avec les préoccupations et les aspirations de nombreux acteurs. Les responsables de l'IAURIF, de l'A.E.V. et de la SAFER invoquent l'inscription de ce territoire dans la ceinture verte pour souligner son rôle de poumon vert,... mais sans vraiment pouvoir dire quels en sont les bénéficiaires. De leur côté, élus locaux et responsables institutionnels raisonnent avant tout son intérêt par rapport aux attentes d'environnement et de qualité de la vie des seuls riverains immédiats. Dans ces conditions, les politiques publiques ne visent jamais qu'à préserver l'espace agricole, à moins qu'elles n'y ajoutent des prescriptions paysagères encore très théoriques. En comparaison, de très nombreux acteurs locaux, rencontrés lors de la seconde phase de l'audit patrimonial, conçoivent ce territoire et ses espaces ouverts comme une composante stratégique de l'aménagement global de tout un grand secteur du sud/sud-ouest parisien, susceptible de concerner des couronnes de population excédant celle des seuls riverains. Ils énoncent également des raisons de maintenir des espaces ouverts, qui vont bien au-delà de celles retenues par les « organismes compétents ».

2- Les politiques sectorielles ne cherchent aucunement à s'intégrer dans le contexte

La seconde manière dont s'exprime la gestion hors contexte tient à l'absence de toute recherche d'intégration des politiques sectorielles dans le cadre local.

Dans la vallée de l'Arce par exemple, les outils de gestion de l'eau proposés par l'Agence de l'eau (contrats de rivière, SAGE en particulier) obéissent à des standards définis une fois pour toutes. Non seulement, il n'ont pas vocation à s'adapter aux circonstances locales, mais surtout ils visent avant tout à traiter des problèmes de l'eau comme si ceux-ci existaient en tant que tels, indépendamment de tout rapport avec l'ensemble des questions et enjeux du territoire. Les politiques et outils pour une meilleure gestion de l'eau opèrent hors contexte, comme s'il était possible d'isoler les problèmes liés à l'eau de tout contexte humain, économique, politique, institutionnel et stratégique. Une telle approche ne peut s'expliquer que de deux manières : ou bien l'on considère, à tort, que la politique préconisée n'est pas susceptible d'avoir une influence sur l'ensemble du système d'actions ; ou bien on laisse les acteurs gérer eux-mêmes les éventuelles contradictions et tensions. Dans les deux cas, cela revient à se décharger sur la population locale de la véritable difficulté, à savoir des conditions d'intégration de la politique sectorielle dans un contexte et un système d'actions, dont rien ne garantit *a priori* qu'elle puisse effectivement y trouver sa place.

Autant dire que cette logique dominante correspond à une absence de réflexion quant aux *conditions du changement*. Cette manière de concevoir la gestion des problèmes ignore en effet les leviers de changement que suggère une *recontextualisation* des problèmes. Par exemple, l'eau étant considérée comme un *fin* en soi par les responsables de l'Agence de l'eau, la seule pour laquelle leur intervention est légitime, ils se refusent à concevoir la gestion de l'eau comme un *moyen* pour une meilleure gestion de la qualité globale du champagne. Pourtant, dans le cas de la vallée de l'Arce, les responsables et acteurs locaux affirment qu'il s'agit probablement d'une approche prometteuse pour favoriser une meilleure prise en charge de la qualité de l'eau par la population.

Le phénomène se manifeste de manière encore plus patente dans le cas du Plateau de Saclay. En opposant la préservation de l'environnement au développement technologique et urbain, la plupart des responsables fait d'emblée de la préservation de l'espace ouvert agricole un objet hors contexte, hors développement urbain, hors aménagement global, une extériorité en somme. Cet « objet » n'est pas à proprement parler appréhendé pour ce qu'il peut apporter à la ville, aux centres de recherche ou aux entreprises qui s'implantent dans son voisinage, et réciproquement. Ville et espace ouvert agricole ne sont aucunement compris dans un rapport dialectique, mais sont conçus comme deux réalités autonomes et séparées. *Faute de s'intéresser aux liens que les représentants de ces deux mondes pourraient développer ensemble, les institutions se placent*

d'emblée dans un schéma de compromis et d'aménagement, plutôt que de synergies et de gestion fine. Une fois encore, elles se privent de leviers de changement considérables.

7.3. - L'implication des acteurs, version minimaliste

Spécialistes, responsables et élus ont en commun de chercher des *solutions* aux problèmes. Confronté à un problème du vivant, le politique se retourne vers le scientifique ou l'expert qui s'empresse de chercher des solutions dans son champ de compétence et de légitimité. Quand la réponse technique ne suffit pas, le droit et l'économie, la contrainte et l'incitation financière, sont appelés à la rescousse. Croyant ainsi faire preuve de réalisme et plaçant leur action sous la bannière de celui-ci, les décideurs soutenus par leur garde technicienne postulent à l'envi que « *les gens ne sont pas prêts à changer d'attitude au regard de la nature en général, de la biodiversité, de l'effet de serre, des zones humides ...* ». Ils s'accordent à dire que : « *dans ces conditions, nous ne disposons que de deux solutions pour modifier les comportements, la première relevant de la contrainte par la norme juridique, la seconde de l'incitation économique et financière* ».

Cette approche dominante, sinon exclusive, des questions liées au vivant se vérifie à toutes les échelles. En misant sur un mécanisme d'échange de quotas, le protocole de Kyoto fait principalement dépendre la gestion de l'effet de serre d'un dispositif couplant contrainte et incitation financière. Dans le domaine forestier, le mécanisme d'écocertification des bois procède d'une logique similaire : les O.N.G. tentent d'instrumentaliser le marché pour contraindre les propriétaires et gestionnaires forestiers à changer leurs pratiques.

Un examen approfondi des dispositifs de gestion de la nature montrerait que ceux-ci s'inscrivent pour la plupart dans le paradigme mentionné ci-dessus. L'Organisation de coopération et de développement économique (O.C.D.E.) fournit un exemple édifiant de cette approche dans son « manuel de conseils pratiques à l'usage des décideurs » relatif à la protection de la biodiversité. Importé de ce manuel⁴⁴, le tableau ci-après résume le propos général de l'ouvrage. Aux causes clairement identifiées et isolées de perte de la biodiversité correspondent des actions parfaitement cohérentes. Le déclin de la biodiversité est appréhendé au travers du seul regard de l'économiste et traité en conséquence par les seuls outils de prédilection de celui-ci : l'acteur disparaît, seul l'agent économique demeure.

Cette manière de prendre le problème est lourde de conséquences. Elle cherche à influencer le système d'action de l'extérieur, par des moyens indirects, dont l'efficacité est pourtant loin d'être assurée. Ce faisant, *elle évite toute interrogation sur les raisons internes au système d'action qui*

⁴⁴ O.C.D.E. (1999), *Manuel de protection de la biodiversité, Conception et mise en œuvre des mesures incitatives*, Paris.

pourraient expliquer le comportement des acteurs. En d'autres termes, elle traduit une grande défiance envers ceux-ci : elle revient à leur envoyer comme signal, au mieux leur inconscience, au pire leur irresponsabilité. Par là-même, aucun effort d'exploration n'est conduit pour savoir si peuvent exister d'autres voies de mobilisation, d'autres ressorts de motivation, afin que les acteurs deviennent co-gestionnaires du problème. Aussi, quand elle ne les indispose pas, cette approche dominante dans la gestion des problèmes liés au vivant a-t-elle pour effet de déresponsabiliser ces derniers.

Causes sous-jacentes de la perte de biodiversité et actions suggérées »

Causes sous-jacentes	Implications pour l'action
Défaillances du marché, y compris les modes de production et de consommation non écologiquement viables.	S'attaquer aux externalités par des incitations économiques et des réglementations : supprimer les obstacles aux marchés pour les produits issus de la biodiversité.
Défaillances de l'information.	Investir dans la collecte d'informations biophysiques, économiques et sociales sur la biodiversité, ses valeurs et les causes de son appauvrissement ; faire participer et informer les parties intéressées.
Défaillances de la sensibilisation.	Investir dans la diffusion de l'information relative aux impacts de l'appauvrissement de la biodiversité.
Défaillances des pouvoirs publics, comme le subventionnement d'activités qui exercent des pressions sur la biodiversité.	Supprimer ou modifier les subventions perverses, parmi lesquelles les régimes de prix inférieurs aux coûts pour les concessions de ressources et la fourniture d'infrastructures gratuites.
Accès libre et dissipation de la rente associée aux ressources naturelles.	Établir et définir clairement les droits de propriété et d'usage de façon à recueillir la rente et à permettre une planification à long terme.

Le principe sous-jacent aux politiques publiques relatives à la gestion des problèmes du vivant consiste trop souvent à chercher des leviers externes susceptibles d'infléchir le comportement des acteurs, plutôt qu'à les responsabiliser en les mettant en condition de devenir co-gestionnaires effectifs du problème.

De toute manière, de nombreux responsables et spécialistes estiment que « *de nos jours, l'égoïsme et l'individualisme font rage ; les gens n'en ont rien à faire ou de toute manière ne disposent pas du temps nécessaire pour s'en occuper ; tout cela est beaucoup trop compliqué à expliquer, il faut des gens et des organismes compétents pour prendre en charge ce type de problème...* ». Toutes ces remarques n'ont de vérité qu'apparente. À première vue, les acteurs de l'Arce, en effet, ne se mobilisent guère pour la qualité de l'eau dans leur vallée. De même, les élus du Plateau de Saclay observent que si des associations de riverains protestent contre l'urbanisation du Plateau, peu d'acteurs proposent des actions concrètes en faveur de cet espace.

Les habitants et les acteurs locaux rencontrés soulignent toutefois que rien n'est vraiment fait pour leur donner *envie* de prendre part à la gestion de la qualité du territoire. *Il serait même plus juste de dire que tout se ligue pour les en éloigner.* Dans le cas de l'Arce, de nombreux acteurs sont convaincus qu'il est possible de responsabiliser les habitants, sous réserve de leur redonner le *goût* de leur territoire, de les impliquer dans la gestion de la qualité de l'eau, en renouant, par exemple, avec des chantiers collectifs. Une fête de la rivière pourrait être organisée, au cours de laquelle les habitants replanteraient des arbres le long de celle-ci, la tempête de fin 1999 en ayant abattu de très beaux. Malheureusement, les règles en vigueur d'attribution des subventions de l'Agence de l'eau ou de l'État pour l'acquisition de plants d'arbres s'opposent à une telle perspective : les travaux de ce type doivent être réalisés par un organisme agréé, choisi après appel d'offre, les financements ne pouvant être utilisés directement par des particuliers ou des communes, même s'ils œuvrent en faveur d'un projet d'intérêt général. Dans le cas du Plateau de Saclay, les collectivités ont l'habitude de tout faire par elles-mêmes avec leurs propres moyens financiers ou en ayant recours à des organismes et bureaux d'études : tous les actes de gestion sont délégués et confiés à des filières et à des structures spécialisées qui n'octroient aucune place aux citoyens ordinaires⁴⁵. La population est, de fait, assignée à un rôle de spectatrice des travaux et aménagements effectués. Elle n'est jamais invitée à prendre part, concrètement, à la gestion du territoire. Pour plusieurs observateurs et acteurs rencontrés, le désengagement dans la vie

⁴⁵ Dans un autre domaine, relevant *a priori* plus du « social » que de « l'environnement », quatre spécialistes des banlieues difficiles (Joëlle Bordet, psychosociologue, Laurent Mucchielli, sociologue au CNRS, Joël Roman, conseiller de la direction de la revue *Esprit* et Alain Vogelweith) expriment à leur manière ce même constat, dans un article intitulé « Mieux vivre ensemble, un enjeu décisif », paru dans le journal *Le Monde*, le mercredi 22 mai 2002. Les quatre signataires de l'article récusent en effet les explications habituellement avancées sur la délinquance dans les banlieues, qui fondent à leurs yeux l'approche sécuritaire, actuellement dominante, dans la gestion du problème. Pour eux, les « *comportements violents, surtout ceux qui prennent à partie les institutions, sont pour l'essentiel dus à une immense frustration, celle de franges entières de la jeunesse qu'on condamne à l'inutilité sociale après les avoir condamnées à l'invisibilité politique* ». Avant d'ajouter quelques paragraphes plus loin : « [...] *Il s'agit de prendre au sérieux les enjeux du vivre ensemble. Ce dont souffrent au premier chef les quartiers difficiles et les banlieues populaires, c'est d'un déficit de participation sociale et politique, c'est du sentiment d'être abandonnés par les institutions publiques. Une école attachée à mettre réellement en œuvre l'égalité des chances et moins excluante, une justice plus équitable, un urbanisme mieux partagé, un développement économique et social maîtrisé, qui offre à chacun une place dans la société, une vie démocratique qui implique les habitants dans la construction de leur espace de vie commun, doivent non seulement accompagner les préoccupations d'ordre public, mais même les précéder* » (c'est nous qui soulignons).

démocratique découle directement de cette perte de prise directe sur le territoire. Et pourtant, une demande considérable existe en la matière, soulignent ces mêmes personnes.

Ces quelques considérations suggèrent que la réflexion sur les conditions et les moyens d'une bonne gestion du vivant demeure confinée à une partie restreinte des champs à explorer. La réflexion sur une écologie de l'action et des pratiques dans ce domaine s'esquisse à peine. Les modes de gestion retenus reposent en grande majorité sur des présupposés peu propices à la mobilisation des acteurs et qui, de fait, entraînent leur exclusion des processus de définition des problèmes et de recherche de solutions.

7.4. - La voie, largement négligée, du local au global

La gestion doublement parcellisée des problèmes liés au vivant conduit les institutions, comme on l'a vu, à favoriser la recherche de solutions globales aux problèmes globaux. Quelques exemples permettent de saisir les présupposés et les implications profondes d'une telle politique.

Considérons une fois encore les grands problèmes du fleuve Charente : étiages marqués contrariant des usages, des activités et des besoins importants d'une part, inondations à répétition, inacceptables au regard d'objectifs de protection civile des biens et des personnes, pour les grands élus et l'administration, d'autre part. Les solutions recherchées par les institutions relèvent d'un « espace de solutions globales », dans la mesure où elles tentent d'agir directement sur le problème global ; elles s'expriment et s'appliquent en quelque sorte à la même échelle que lui. Les barrages-réservoirs visent à réguler le problème d'étiage du fleuve Charente dans son ensemble ; de même, les modèles de suivi/prévision des crues et les infrastructures lourdes mises en œuvre ont pour objectif d'évacuer, en masse, l'excès d'eau vers la mer. En somme, face aux problèmes globaux, les responsables publics privilégient d'emblée des solutions *commensurables*, qui mettent en jeu des forces, des énergies, des opérateurs et des moyens *relevant du même ordre de grandeur que le problème lui-même, dans ses manifestations les plus apparentes*.

Pourtant, ces mêmes problèmes globaux, les acteurs rencontrés, en grande majorité, les interprètent aujourd'hui comme l'émergence ou les symptômes d'un « dérèglement » de l'hydrologie à l'échelle du bassin versant, consécutif aux actions, locales, ponctuelles ou parfois plus significatives, exercées par une multitude d'agents. De sorte que, pour reprendre des termes chers au philosophe Michel Serres, le diagnostic formulé par un nombre croissant de personnes quant à l'origine du problème émergent *interroge* en définitive « le chemin du local au global ». De proche en proche, par des effets cumulatifs complexes, de petites modifications, quasi-

imperceptibles localement, se traduisent par une résultante globalement changée, que manifestent les variations sensibles du régime du fleuve.

Cette appréciation contraste singulièrement avec le mode de gestion dominant. À aucun moment en effet, les grandes Agences techniques (Agence de l'eau en particulier), les administrations et les collectivités n'envisagent sérieusement d'exploiter ce passage du local au global pour influencer, au moins partiellement, sur les problèmes globaux. Ainsi, face au problème d'excès d'eau en hiver, quelques responsables administratifs, peu convaincus par les solutions lourdes qu'envisage l'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement du Fleuve Charente, suggèrent pendant l'entretien individuel de recréer des champs d'expansion des crues, tout en avisant qu'il ne faut pas compter sur eux pour s'en occuper, le sujet étant tabou : « *Vous ne trouverez personne aujourd'hui pour aller voir les propriétaires en bordure de la Charente et leur proposer d'être inondés* ».

Le schéma se confirme plus généralement par rapport à l'évolution des ressources en eau potable à l'échelle du bassin versant de la Charente, *a fortiori* de la Région Poitou-Charentes. Plusieurs responsables régionaux s'inquiètent ouvertement de la situation, mais les seules solutions envisagées consistent à établir, à l'échelle régionale, des périmètres de captage qualifiés de stratégiques, ainsi que des outils de suivi et de mesure plus performants. À aucun moment, l'idée de rendre chaque habitant du bassin versant co-gestionnaire de la qualité de l'eau n'est envisagée comme une voie sérieuse à explorer.

À l'échelle du bassin Seine-Amont, cette question du passage du local au global connaît un sort analogue. Généralisant à l'ensemble du bassin Seine-Amont le constat effectué pour la vallée de l'Arce selon lequel « *tout va dans le sens où chacun cherche à évacuer l'eau toujours plus vite* », experts et observateurs en arrivent à relier ce phénomène au risque avéré de crue centennale de la Seine. Aussi déplorent-ils pour certains que la « gestion préventive de ce risque » se borne à la réalisation de grands lacs-réservoirs artificiels au sud de Paris et à un plan de crise pour la capitale. À aucun moment, les prévisionnistes et les administrations n'envisagent de mobiliser le chemin du local au global pour apporter une réponse, même partielle, à la survenue d'une crise dont la probabilité croît année après année.

De même, à l'échelle de l'Île-de-France, la gestion dominante des questions de qualité de la vie, d'environnement ou de biodiversité reproduit ce découplage entre global et local, sans vraiment s'intéresser au cheminement qui pourrait mieux relier l'un à l'autre. Des organismes régionaux ou nationaux consacrent des moyens considérables au suivi des *phénomènes* (réduction de la ceinture verte, ressources en eau potable, niveau d'ozone...) : des modèles sophistiqués sont établis, des cartes régionales toujours plus précises sont élaborées. Les dispositifs et les modalités

de gestion s'avèrent déjà plus restreints : plans de lutte contre la pollution au niveau de la métropole, charte de la biodiversité signée par les principaux responsables des différentes familles professionnelles concernées par le sujet. En revanche, la capacité de mobilisation des acteurs locaux de ces différents documents demeure inchangée, c'est-à-dire à peu près inexistante. Là encore, des solutions globales sont cherchées à des problèmes globaux, sans que quiconque se préoccupe vraiment de savoir comment il serait possible de mettre les habitants et les responsables locaux en situation de devenir co-gestionnaires des problèmes.

Pour ce cas, comme pour les précédents, tout se passe comme si, face aux problèmes globaux, il revenait aux acteurs globaux de penser et d'agir, cependant que les acteurs locaux en sont dispensés, à moins que l'on attende d'eux qu'ils approuvent ce que les acteurs globaux ont conçu et en assurent l'exécution.

Réciproquement, acteurs et territoires locaux se placent rarement dans une perspective de contribution à la résolution de problèmes ou de préoccupations globales. À vrai dire, ils méconnaissent bien souvent les problèmes qui se posent à l'échelle d'organisation et de responsabilité supérieure ou ne se sentent pas vraiment investis d'un rôle en la matière. À Saclay par exemple, les entretiens montrent que la plupart des élus et acteurs institutionnels ont les plus grandes difficultés à imaginer en quoi ce territoire peut contribuer à une meilleure gestion du vivant dans la métropole francilienne ; beaucoup d'entre eux ne le pensent qu'en rapport avec leur circonscription et leurs administrés immédiats. De même, dans la vallée de l'Arce comme en Charente, les *habitants et les territoires locaux* ne se sentent pas gestionnaires des grands problèmes ; comment le pourraient-ils d'ailleurs, alors que rien ne les incite à s'interroger sur la provenance de l'eau du robinet ?

Toutefois, un contre-exemple existe, fourni par le cas Belledonne-Grésivaudan. Des propriétaires forestiers privés et des responsables de la forêt privée, certains élus et des responsables de la forêt publique considèrent avec beaucoup d'attention les débats autour du réchauffement climatique. Ils sont souvent convaincus qu'il y a là une carte maîtresse à jouer pour la forêt, dans le stockage de CO₂ d'une part, dans l'alimentation de filières énergétiques renouvelables d'autre part. Des financements publics, encore timides, existent en ce domaine. Toujours est-il que les acteurs de la forêt, une fois n'est pas coutume, paraissent décidés à investir cette question du passage du local au global, et réciproquement. Comme quoi cette question ne relève pas seulement de conjectures philosophiques. Il y a tout lieu de penser cependant que le protocole de Kyoto correspond plus à une tentative de réponse globale à un problème global qu'à un véritable processus destiné à organiser une large mobilisation multiterritoriale, multiacteurs et multi-échelles.

7.5. - Avant la précaution, la prévention

Des considérations qui précèdent, une conclusion s'impose. En dépit des nombreux discours, textes, stratégies et plans de toutes sortes qui se recommandent d'elle, il s'avère difficile de reconnaître dans les dispositifs, actions et mesures en vigueur, une véritable approche préventive de la gestion de la qualité du vivant à la hauteur des enjeux. Comment pourrait-il en être autrement d'ailleurs, alors que les conditions ne sont aucunement réunies pour responsabiliser les acteurs et les mettre en situation de devenir co-gestionnaires d'un problème ou d'une qualité du vivant, que ceux-ci demeurent locaux ou au contraire soient d'échelle régionale, nationale ou mondiale ? Comment pourrait-il en être autrement alors que le décideur confronté à un problème global mise de préférence sur des solutions globales, celles-ci visant par définition à effacer les effets les plus visibles du problème, mais n'ayant souvent aucune prise sur le système qui l'engendre ? Comment pourrait-il en être autrement alors que notre approche des problèmes nous conduit toujours à penser qu'il existe quelque part – ou qu'il finira par exister - une solution toute faite, scientifique, technique, économique ou juridique, ou combinant ces différents aspects, la réalité n'ayant dès lors plus qu'à s'y conformer ?

Née après une catastrophe ou bien après que celle-ci ait été évitée de justesse, la gestion préventive vise en premier lieu à éviter que l'indésirable ne se reproduise. L'indésirable, c'est-à-dire les effets les plus manifestes et les plus dommageables qui « font » la catastrophe. La peur encore aux trousseaux, responsables et acteurs vivent dans l'obsession que « *ça recommence de plus belle* » : « *il faut des solutions sûres, des protections valables, tout de suite, qui nous protègent une fois pour toutes* ». Dès lors, les jeux sont faits : tous les moyens de lutte contre la survenue de la catastrophe vont à l'aval, rien ou si peu, à l'amont. À grand renfort d'études, de dispositifs techniques et juridiques, de machines, de grands ouvrages, des parades contre la catastrophe sont mises en place : pare-feux, pare-inondations, pare-réchauffement climatique, pare-dégradation de la biodiversité, pare-misère du monde, pare-solitude, pare-déséquilibre psychique... Une fois identifié le risque de catastrophe, nous nous *pré-parons*, voilà, en fin de compte, à quoi semble souvent s'apparenter la gestion qualifiée de préventive dans le cas des problèmes complexes et multiacteurs liés au vivant.

À l'instar de la gestion par filière, dont il est le cousin germain, ce mode de gestion préventive présente d'incontestables avantages : rapidité des résultats ; actions visibles, sinon spectaculaires ; populations rassurées ; responsables pouvant dresser un bilan de leur action... Sa faiblesse provient de ce qu'il y a tout lieu de penser qu'il permet de moins en moins de parer les effets les plus dommageables des problèmes et des risques liés au vivant. D'une part, les correctifs et les dispositifs compensateurs s'avèrent de plus en plus dispendieux ; d'autre part et surtout, cela

ne permet en rien d'enrayer un processus de dégradation généralisée de la qualité du vivant, dont les effets systémiques, passé un certain seuil, risquent de devenir ingérables. Faute de chercher à restaurer ou à réinvestir, là où elle peut vraiment l'être, la qualité du vivant, des problèmes de plus en plus considérables se manifestent, par rapport auxquels l'espace des solutions classiques risque fort de s'avérer de moins en moins performant.

Ainsi, avant même d'en appeler au principe de précaution pour résoudre les problèmes d'environnement⁴⁶, nous croyons pouvoir dire qu'une révision de la conception dominante de la prévention constituerait déjà une avancée très significative.

⁴⁶ Sans même parler de ceux qui, comme Jean-Pierre Dupuy, montrent qu'à bien y regarder, le principe de précaution n'introduit peut-être pas tant de nouveauté, in *Pour un catastrophisme éclairé. Quand l'impossible est certain*, Paris, Seuil, 2002.

Conclusion

Le chapitre précédent débouchait sur un paradoxe dérangent : une grande majorité des acteurs rencontrés lors des interventions territoriales s'attend à une dégradation sensible de la qualité du vivant, tout en étant convaincue qu'il ne s'agit aucunement d'une fatalité, que des marges de manœuvre et d'amélioration aussi importantes que réelles existent.

L'examen du mode de gestion à l'œuvre dans les différents territoires permet d'identifier plusieurs raisons de ce paradoxe. En effet, le mode qui domine est construit principalement autour de grandes filières techniques spécialisées ; il mise avant tout sur une réponse individualo-collective aux problèmes. Confronté aux caractéristiques spécifiques des questions liées au vivant, il parvient difficilement à les appréhender. Leur caractère souvent complexe et multiacteurs, et le fait qu'elles ignorent les découpages issus de la propriété, défient un mode de gestion articulé autour d'organes, d'institutions et d'opérateurs, qui tirent leur efficacité du caractère isolable, maîtrisable et réductible à des questions techniques, des problèmes qu'ils gèrent en direct.

Ce mode de gestion répugne à mobiliser les acteurs des territoires, pourtant les mieux à même de prendre en charge certaines qualités ou certains aspects des problèmes. Au demeurant, la gestion en vigueur s'avère souvent très superficielle : quand elle ne se limite pas à prévenir les dérives médiatiques ou le désordre public qui pourraient résulter de certains risques, elle se borne à contenir les effets les plus dommageables des phénomènes. Aussi s'avère-t-il difficile de voir en elle un réel mode de gestion de la qualité d'un territoire et du vivant sauf, éventuellement, dans une perspective purement conservatoire, visant à soustraire tel ou tel espace à toutes formes d'activité humaine.

Face aux problèmes complexes et multiacteurs qui caractérisent tant de questions liées au vivant, nos attitudes, nos logiques, nos instruments et nos pratiques, - en un mot notre *intelligence de l'action* - demeurent essentiellement celles et ceux de l'univers du simple et du compliqué, de l'isolable et du causal, du décideur et de l'exécutant, de l'individuel et du collectif, de la méthode et du plan. Aussi convient-il de se rappeler ce que disait à ce sujet Henri Bergson. Bien avant l'avènement de l'idée de développement durable, le philosophe à qui l'on doit d'avoir montré que

la *durée* ne saurait se ramener au temps, s'est interrogé sur les rapports entre l'intelligence et la vie en des termes quasi-prophétiques :

« [...] Il y a un point que tout le monde nous accordera, c'est que l'intelligence se sent surtout à son aise en présence de la matière inorganisée. De cette matière elle tire de mieux en mieux parti par des inventions mécaniques, et les inventions mécaniques lui deviennent d'autant plus faciles qu'elle pense la matière plus mécaniquement. Elle porte en elle, sous forme de logique naturelle, un géométrisme latent qui se dégage au fur et à mesure qu'elle pénètre davantage dans l'intimité de la matière inerte. Elle est accordée sur cette matière, et c'est pourquoi la physique et la métaphysique de la matière brute sont si près l'une de l'autre. Maintenant, quand l'intelligence aborde l'étude de la vie, nécessairement elle traite le vivant comme l'inerte, appliquant à ce nouvel objet les mêmes formes, transportant dans ce nouveau domaine les mêmes habitudes qui lui ont si bien réussi dans l'ancien. Et elle a raison de le faire, car à cette condition seulement le vivant offrira à notre action la même prise que la matière inerte. Mais la vérité où l'on aboutit ainsi devient toute relative à notre faculté d'agir. Ce n'est plus qu'une vérité symbolique. Elle ne peut pas avoir la même valeur que la vérité physique, n'étant qu'une extension de la physique à un objet dont nous convenons a priori de n'envisager que l'aspect extérieur »⁴⁷.

De fait, il apparaît que nombre de problèmes et de qualités liées au vivant ne sont aucunement gérés, quand ils ne sont pas tout simplement éludés. Dès lors, la multiplication et le développement de problèmes de grande ampleur, voire globaux, liés au vivant, peuvent s'interpréter comme le résultat ou le symptôme d'une non-prise en charge des aspects de ce dernier à des échelles territoriales fines. À l'instar de ceux du fleuve Charente, de nombreux problèmes globaux s'apparentent probablement à des émergences qui résultent de l'absence de prise en charge de qualités à des échelles de gestion opérationnelles. Les réponses ou les solutions globales recherchées par les institutions s'avèrent nécessairement limitées dans leur incidence possible et ne font jamais que contrecarrer certains effets dommageables – elles les « administrent », sans qu'il puisse être question à proprement parler de gestion, encore moins de gestion préventive, c'est-à-dire de « prise en charge » active et motivée.

⁴⁷ Henri Bergson, *L'évolution créatrice*, 9^e édition, Presses Universitaires de France, Paris, 2001, p. 196-197. Première édition, 1941.



Chapitre 10

Éléments de stratégie

Éléments de stratégie

Préambule : Résister à l'illusion de la troisième voie

1- De la fin de la nature à la co-gestion de la biogéostasie planétaire : pour une démarche stratégique plus processuelle que normative

- 1.1. - Bifurcations
- 1.2. - Crise généralisée des universels
- 1.3. - Repenser la stratégie

2- Rechercher *l'intérêt commun* pour favoriser l'expression d'un dessein commun

3- Sur la voie d'une métacommunication

4- Investir le champ de la gestion en « patrimoine commun »

- 4.1. - Une nouvelle génération de politiques
- 4.2. - De nouvelles institutions
- 4.3. - Une citoyenneté active

5- De la facilitation stratégique

- 5.1. - L'audit patrimonial : une procédure originale, insuffisamment connue
- 5.2. - Du recueil d'expertises au mystère de l'intégration
- 5.3. - Plus qu'une méthode, un processus de changement
- 5.4. - Émergence d'une nouvelle fonction : la facilitation stratégique

6- Personnage : l'écodiplomate

7- Le territoire comme vecteur de changement

- 7.1. - Le territoire, cet inconnu des politiques de gestion
- 7.2. - Une « *unitas multiplex* » sans équivalent
- 7.3. - L'acteur-territoire au service du développement durable et de la gestion du vivant
- 7.4. - S'appuyer sur les territoires à fort potentiel de changement

« Cette Révolution n'a eu pour effet que d'abolir ces institutions politiques qui, pendant plusieurs siècles, avaient régné sans partage chez la plupart des peuples européens, (...) pour y substituer un ordre social et politique plus uniforme et plus simple, qui avait l'égalité des conditions pour base. (...) Il fallut une énorme convulsion pour détruire et extraire tout à coup du corps social une partie qui tenait ainsi à tous ses organes. Ceci fit paraître la Révolution encore plus grande qu'elle n'était ; elle semblait tout détruire, car ce qu'elle détruisait touchait à tout et faisait en quelque sorte corps avec tout. (...) Elle a pris, il est vrai, le monde à l'improviste, et cependant elle n'était que le complément du plus long travail, la terminaison soudaine et violente d'une œuvre à laquelle dix générations d'hommes avaient travaillé ».

Alexis deTocqueville, *L'Ancien Régime et la Révolution*,

Livre premier, Chapitre V « Quelle a été l'œuvre propre de la Révolution française », Œuvres, Bibliothèque de la Pléiade, tome 3, Paris, Gallimard, 2004, p. 68-69.

Éléments de stratégie

Préambule : Résister à l'illusion de la troisième voie

Depuis qu'elle se trouve intégrée à la problématique globale de développement durable, la question environnementale paraît nettement mieux maîtrisée : à grand renfort de chartes, de principes généraux, de stratégies, de plans d'actions et de codes de bonnes conduites *aux contenus précis*, chacun arbore *sa solution*, convaincu que l'avenir de la planète et de l'humanité passe nécessairement par elle. Cette assurance repose sur l'idée à peu près unanimement partagée que l'issue favorable à la crise actuelle procèdera d'une « meilleure conciliation entre économie et écologie ». En se fondant sur l'étymologie, les doctes s'empressent de signaler que, de toute manière, l'opposition entre « la règle de la maison » et le « discours sur l'habitat » n'a aucune raison de *durer* : les retrouvailles ne sauraient tarder. Ainsi donc, la solution réside-t-elle en définitive dans une tierce voie ou troisième voie, obtenue par réunion des contraires. On croirait retrouver à l'échelle du globe et des problèmes de l'humanité dans son ensemble, la *configuration* rencontrée, comme en modèle réduit, à l'échelle du Plateau de Saclay, quand décideurs et grands responsables résument l'enjeu pour ce territoire à une question *d'équilibre harmonieux* entre l'environnement et la préservation du cadre de vie d'une part, et, d'autre part, le développement technologique et urbain.

Nommons « configuration de la troisième voie », la possibilité d'une voie médiane, entendue comme la synthèse réussie et harmonieuse entre deux voies également grosses de danger et antagonistes, donc *a priori* aussi peu acceptables l'une que l'autre pour un acteur, quel qu'il soit (individu, organisme, groupe humain, pays) ; dans le cas d'un schéma pareillement fermé, l'espoir naît de la promesse de sortie d'impasse que constitue cette troisième voie⁵⁴⁴.

Toutefois, une telle solution comporte de grands risques et de lourdes conséquences, ainsi qu'Homère le donne à voir dans un épisode célèbre de *L'Odyssee*.

Au *Chant XII*, Circé informe Ulysse des périls qui l'attendent pour la suite de son périple⁵⁴⁵. Après qu'il aura dépassé les sirènes, *deux fois deux voies* vont s'offrir à lui. La première correspond aux Pierres du Pinnacle, qu'un seul des grands vaisseaux de mer put jamais dépasser, Argo, le navire de Jason, sauvé du naufrage par l'intervention d'Héra en personne ; mieux vaut donc pour Ulysse n'y plus songer. La magicienne ajoute : « *L'autre route vous mène entre les Deux Écueils* », d'un côté Skylla « *la terrible aboyeuse* », monstre à douze pieds et six têtes effroyables et, de l'autre, la « *divine Charybde qui, trois fois par jour, vomit et engloutit (...) l'onde noire* ». Elle prévient Ulysse qu'il lui faut à tout prix se tenir à l'écart de celle-ci, mais qu'il ne pourra pas empêcher Skylla de prélever son butin, le privant de six hommes d'équipage.

Survient effectivement le moment annoncé par la magicienne. Ulysse se sert de l'effroi suscité par Charybde, première en vue, pour galvaniser ses hommes et les résoudre à ramer de plus belle, et ainsi quitter les parages du monstre. Il tait en revanche le péril de Skylla et feint de l'ignorer : « *Mais, tandis que nos yeux regardaient vers Charybde, d'où nous craignons la mort, Skylla nous enlevait dans le creux du navire six compagnons, les meilleurs bras et les plus forts...* ». Ulysse et son vaisseau ont franchi la passe sains et saufs ; le but est atteint ; quelques pleurs à peine versés, le voyage se poursuit.

Le dispositif scénique emboîte deux fois la même configuration, comme pour en mieux révéler la *structure essentielle*. Si la première voie constitue une impasse, la seconde comporte encore deux écueils, dont l'un, derechef, doit absolument être évité. Le héros de l'Odyssee et son vaisseau n'en réchapperont qu'après avoir payé à Skylla un lourd tribut. Tout cela, « Ulysse

⁵⁴⁴ L'argument de la troisième voie se retrouve dans les domaines les plus divers de l'activité humaine ; on y recourt pour les plus petites décisions ainsi que pour les plus grands enjeux planétaires. Celui qui s'en saisit fait figure d'homme habile, inspire la sympathie et attire l'attention. Tête de proue d'un nouveau genre, il rassure en clamant l'existence d'une issue là où chacun réalise après coup qu'il ne voyait qu'une impasse. Il soulage en dispensant de l'acte de choisir. Il rassemble en réputant possible la synthèse ou le compromis quand le divorce paraissait consommé. Il persuade que l'action, quoi qu'il en coûte, vaut mieux que l'indécision, promise à des menaces majeures. Pour s'en convaincre, il suffit de faire une recherche sur Internet avec cette expression : du responsable politique présenté comme l'homme de la troisième voie à la solution technique ou à la thérapie individuelle donnée pour troisième voie unique en son genre, permettant d'éviter les écueils de la médication chimique et les errements de certaines médecines naturelles, les exemples d'utilisation de cette figure ne manquent pas.

⁵⁴⁵ Les citations du *Chant XII* proviennent de la traduction établie par Victor Bérard, Bibliothèque de la Pléiade, Paris, Gallimard, 1997, p. 712-718.

l'avisé » le sait avant même de lever l'ancre, mais il se garde bien d'en informer son équipage. Ulysse, premier maître chanteur de la troisième voie, stratagème ourdi et transmis par une magicienne ?

Cet épisode montre que le choix de la voie médiane - la troisième voie – se solde toujours par un *sacrifice* et constitue peut-être d'abord une ruse pour déterminer « la multitude » à aller de l'avant, quoi qu'il lui en coûte. Ulysse n'a pas reculé devant le prix : pas moins de six hommes enlevés, la plus lourde perte de toutes les aventures de l'Odyssée !

En vérité, moins que dans la troisième voie elle-même, le piège réside dans la structure antagoniste et duale qui l'encadre et force à l'emprunter ; êtres imaginaires et repoussants destinés à forcer le passage, Charybde et Skylla, de même que l'économie et l'écologie considérées comme des substances autonomes et mortelles à l'état pur, servent à persuader de la nécessité d'une voie médiane. Pour fonctionner, le piège suppose que sa structure fondamentale en étau soit *acceptée* dès ses prémisses, *que l'on croie pour de bon à la réalité du dilemme et aux termes qui le structurent*.

Dès lors, la structure ambivalente va imposer une manière de voir le monde et la situation, un *cadre* spécifique de formulation du problème qui n'autorisera qu'une seule et unique planche de salut, dont nous savons, grâce à Homère, qu'elle est toute relative et présente un coût non négligeable. **L'opposition entre écologie et économie n'est qu'un artefact ou un mirage, qui empêche de reprendre le problème sur d'autres bases. Rompre l'illusion de ce dilemme constitue la condition première à remplir pour faire advenir d'autres espaces de solutions.**

1- De la fin de la nature à la co-gestion de la biogéostasie planétaire : pour une démarche stratégique plus processuelle que normative

Un ouvrage fit grand bruit dans les milieux intellectuels ces dernières années, en proclamant « *la fin de l'histoire* »⁵⁴⁶. Il a fallu pratiquement attendre les coups de tonnerre du 11 septembre 2001 pour que la croyance en l'avènement d'une société anhistorique se dissipe. Cela n'a pas empêché son auteur de récidiver de plus belle en annonçant cette fois « *la fin de l'homme* »⁵⁴⁷.

Sans doute serait-il plus juste de proclamer la fin de la nature, ou, du moins, de l'entité « Nature » telle que l'Occident se la représente depuis plusieurs siècles. Confortablement installés sous l'autorité des Anciens, nous pensions, avec Épictète, qu'il est « *des choses qui dépendent de nous, cependant que d'autres n'en dépendent point* ». La Nature faisait partie de celles-ci, l'homme pouvant dès lors se considérer en dehors du cosmos, afin de le mieux étudier et d'en décrypter les lois éternelles.

Depuis quelques années, plusieurs *faits* retentissants invalident ce grand partage. De la production de chimères génétiques aux présomptions de changement global du climat, de l'intrusion dans l'intimité du vivant aux risques de dérèglements du système-Terre, l'essor du genre humain et de ses techniques, à l'évidence, modifie en profondeur le monde dans lequel nous vivons. La séparation nature/société humaine semble de moins en moins fondée. Il s'avère malaisé de dire ce qu'est la nature, puisque l'état du monde que nous habitons doit de plus en plus, bien que souvent à notre insu, à l'intervention et aux activités humaines⁵⁴⁸.

1.1. - Bifurcations

Les questions d'écologie et d'environnement donnent lieu à deux grandes attitudes, révélées par les grandes approches exposées dans la première partie de cet ouvrage et retrouvées sur le terrain de nos interventions.

1. Certains continuent de voir en elles des *épiphénomènes*, un sujet de luxe pour oisifs nantis. Sans pour autant nier la réalité de certains problèmes et la nécessité d'y porter remède, ceux-ci leur paraissent malgré tout moins préoccupants et moins prioritaires que des sujets de

⁵⁴⁶ Francis Fukuyama (1991), *La Fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris, Flammarion.

⁵⁴⁷ Francis Fukuyama (2002), *La Fin de l'homme. Les conséquences de la révolution biotechnique*, Paris, Table ronde.

⁵⁴⁸ Cette idée est développée notamment par Bruno Latour dans son ouvrage *Politiques de la nature*, auquel nous consacrons plusieurs pages dans la première partie de notre réflexion.

société tels que le chômage, l'avenir des retraites, la pauvreté dans le monde, l'accroissement des inégalités. Ils estiment de toute manière qu'il convient de vivre avec son temps et de renforcer l'effort de la recherche, car les solutions aux problèmes environnementaux viendront des sciences et des technologies.

2. D'autres, en revanche, jugent pertinents les termes de « crise environnementale » ou encore de « crise écologique », estimant qu'ils recouvrent des questions graves, hypothéquant l'avenir même de l'humanité et mettant sérieusement en cause le mode de développement actuellement suivi. Cependant, cette orientation générale réunit des approches assez distinctes, selon que leurs auteurs estiment que les questions d'écologie constituent un problème en soi ou le symptôme d'un problème plus général, selon aussi qu'ils reconduisent ou non le bail de l'idée de nature⁵⁴⁹. Toutefois, dans la perspective qui nous intéresse, une seconde bifurcation majeure à nos yeux intervient ailleurs :

- Une première classe d'approches stipule en effet que c'est en *s'autolimitant*, en se donnant un ensemble de normes, de barrières, de freins et d'interdits que l'humanité pourra se prémunir contre le désastre écologique qui menace. Il s'agit dès lors de *traquer* l'ensemble des impacts négatifs de l'activité humaine et des comportements individuels et collectifs, afin de minimiser l'empreinte écologique de l'homme sur le monde. Des voies plus ou moins draconiennes et express sont recommandées, de la décroissance économique aux renforcements des lois et dispositifs juridiques, en passant par les bonnes pratiques de développement durable, l'affirmation renforcée de normes éthiques, et ainsi de suite. Cette approche trouve un terrain particulièrement favorable chez ceux qui postulent l'existence de la Nature comme entité à part entière, puisqu'il est de cette manière plus aisé, tout au moins en apparence, d'apprécier la réalité de l'*incidence anthropique* et de chercher à la *maîtriser*.
- Cette vision du problème s'avère en soi *insuffisante et dangereuse* aux yeux d'un second ensemble d'acteurs. Insuffisante dans la mesure où, les cas territoriaux l'ont montré, il s'avère tout d'abord difficile et socialement délicat de multiplier les interdits au seul motif de l'écologie. Insuffisante par ailleurs, dans la mesure où la complexité même des situations fait que la combinaison de certains facteurs, interventions et actions peut s'avérer préjudiciable, sans que des causes simples et isolables, sans que des fauteurs uniques ou des responsables précis puissent être incriminés. Insuffisante enfin et surtout, car *cette approche ne vise jamais qu'à réduire l'impact anthropique négatif, ce qui, au mieux, permet de retarder la dégradation écologique, mais n'assure pas en soi un infléchissement significatif de la tendance en cours*. Au reste, elle comporte, selon ces mêmes personnes, de sérieux dangers, en particulier celui de

⁵⁴⁹ Ce point a été développé dans le bilan des six grandes approches, en fin du second chapitre (Première partie).

conduire à une *restriction croissante des espaces de liberté et de manœuvre de chacun et de tous*, au nom d'un prétendu *impératif écologique*, dont il est à craindre - plusieurs penseurs insistent sur ce point, notamment Hans Jonas - qu'il soit tout juste bon à exciter la soif de domination et de pouvoir de quelque nouveau Léviathan⁵⁵⁰.

Tout en convenant que les problèmes d'environnement et d'écologie placent l'humanité à une période critique de son histoire, ce second ensemble d'acteurs est confiant dans la capacité de l'homme à devenir *co-gestionnaire de la qualité de la nature et du vivant* sur Terre. S'il s'agit dans les deux cas de faire preuve désormais de responsabilité vis-à-vis d'entités – nouvelles, car prises dans leur globalité – que les auteurs dénomment, tantôt, la nature, tantôt le vivant et tantôt la Terre, la responsabilité dont il est question dans ce second cas ne passe pas seulement par la définition de limites à respecter *a priori*, mais par un réel engagement des hommes en faveur de la restauration et de l'épanouissement du mouvement de la vie sur Terre. Considérable, la différence entre ces deux attitudes est celle qui sépare l'obligation, voire la triste nécessité, du projet global ou, mieux, du dessein commun. La mutation à opérer est de taille puisqu'elle revient à convertir l'homme *convaincu* d'être un « natural killer »⁵⁵¹ pour en faire un artisan de l'épanouissement du vivant sur Terre. Dans cette optique, il appartient aux hommes de contribuer au maintien de l'ensemble des *conditions propices* à l'épanouissement de la vie, à toutes les échelles de territoire, du local au global, c'est-à-dire de contribuer en somme à la *biogéostasie planétaire*⁵⁵².

Cette attitude se trouve *naturellement* privilégiée par tous ceux qui s'émancipent de l'idée de nature comme entité ou substance autonome, sans pour autant tomber dans les travers de l'environnement passe-partout, envisagé comme catégorie spécifique. Elle suppose par-dessus tout de croire en l'homme et de ne pas céder au pessimisme ambiant.

D'ailleurs, le point de bifurcation fondamental se trouve peut-être dans une option qui oppose la *confiance en l'homme*, en tant que personne et individualité, et aussi en tant que groupe et société, à la *défiance totale* envers tout ce qui porte le signe de l'espèce humaine, considérée comme devenue nuisible, voire incompatible, avec l'épanouissement de la vie sur Terre.

⁵⁵⁰ Sans doute pour conjurer le danger, plusieurs films d'anticipation mettent en scène des puissances financières - plus qu'administratives d'ailleurs - ayant obtenu ou conquis le « monopole de la maintenance de la vie sur Terre », faisant régner un ordre écologique oppressif, au nom du bien-être de la nature et de l'homme, et... des générations futures.

⁵⁵¹ L'expression est empruntée à Edward O. Wilson ; celui-ci montre dans son livre *The future of Life* - dont les principales thèses sont exposées dans la première partie de notre réflexion - que « *L'homme s'est jusqu'ici comporté comme un tueur planétaire* [au regard de la biodiversité] ». Nous utilisons ici le terme convaincu dans le double sens de : « Personne qui adhère fortement et d'elle-même à une opinion » et dans son sens juridique d'« action de prouver la culpabilité de quelqu'un, apporter des preuves certaines de sa culpabilité ».

⁵⁵² Ce terme paraît préférable à celui d'homéostasie planétaire ou de physiologie planétaire dans la mesure où il laisse entendre que la régulation des « grandes fonctions vitales du système-Terre » se joue à différentes échelles géographiques et non seulement à l'échelle planétaire.

1.2. - Crise généralisée des universels

Insensé, irréaliste et irresponsable, ce projet peut le paraître en effet, alors que les raisons de désespérer de l'évolution de la société et du monde surabondent. D'ailleurs, les différents penseurs dont l'opinion a été examinée dans la première partie de ce travail ne cachent pas la difficulté de l'entreprise, au contraire. Plusieurs en viennent même à considérer que seule une *mutation* de grande ampleur ou une *métamorphose intégrale* peut permettre aux hommes de surmonter les défis qui se dressent devant eux : non pas un changement continu ou une correction progressive en somme, mais une *rupture massive et radicale*. D'autant plus nécessaire qu'il est improbable, ce *saut qualitatif* - nos investigations territoriales, comme l'étude de plusieurs auteurs convergent sur ce plan - dépend moins en définitive de notre nature profonde, du nombre d'hommes sur Terre ou encore de l'état objectif de nos besoins et de nos techniques, que de notre capacité à rénover nos manières personnelles et collectives de voir, de penser et de gérer notre monde commun. En reprenant des notions définies plus haut, nous pourrions dire que le *problème apparent* – la dégradation de la qualité du vivant – doit être distingué du *problème effectif*. **La crise écologique est d'abord une crise de nos modes de connaître et d'agir ensemble. C'est pourquoi cette crise s'avère si profonde, génère tant de peurs et paraît même insurmontable ; c'est pourquoi des changements aussi rapides qu'inespérés peuvent se produire, à la surprise générale.**

La gravité de la dégradation de la qualité du vivant planétaire tient en premier lieu à ce qu'elle ébranle l'ensemble des systèmes de références sur lesquels reposent nos sociétés et, spécialement, le monde occidental. C'est finalement ce que donnent à voir, chacun à sa manière, les différents auteurs convoqués dans la première partie, en mettant en cause respectivement les grands systèmes philosophiques et religieux du monde, la logique aveugle de la machine et de la technique propulsées par la technoscience, les principes d'une économie de marché oublieuse de la vie et des hommes, le dévoiement d'une pensée analytique cherchant à réduire coûte que coûte la complexité du monde, sans oublier les carences et les dangers des systèmes réputés démocratiques quand ils opposent les profanes aux experts, les représentants aux représentés. Aucun des fondamentaux, aucun des grands systèmes et aucune des grandes institutions de l'Occident moderne ne sont épargnés. Plus les signes s'accumulent d'une dégradation des conditions nécessaires à la vie sur Terre, plus *le risque croît d'une disqualification globale et massive de nos « universels »*. **L'universalité de la crise – le fait qu'elle mette en péril l'ensemble des hommes, sans distinction de race ou de statut social – confère à notre époque un caractère dramatique : nous nous attendons à quelque coup de théâtre qui signera le dénouement de la scène en train de se jouer**⁵⁵³.

⁵⁵³ Le Dictionnaire historique de la langue française, *Le Robert*, rappelle qu'à partir du XIX^e siècle, l'adjectif « dramatique » prend le sens de « susceptible d'intéresser vivement le spectateur au théâtre » et de « grave, dangereux, pénible » s'agissant d'éléments réels. La citation de Tocqueville placée en début de chapitre fait écho à cette situation.

Les vérités prétendument universelles sur lesquelles fut édiflée la société moderne se craquèlent de toutes parts. Modèles, schémas, systèmes, plans et programmes, tous conçus en hauts-lieux par quelques esprits brillants ne résistent pas à l'épreuve du vivant et à l'avènement de l'acteur⁵⁵⁴. S'ils continuent d'être *ces oubliés de la politique et des divers processus de décision* – et non seulement « ces oubliés du territoire », selon le titre d'un ouvrage récent écrit par quatre géographes⁵⁵⁵ -, les acteurs impriment *de fait* leur diversité et leurs différences aux *situations* ; par leurs comportements et leurs pratiques effectives, ils concourent d'une manière ou d'une autre à des mécanismes et à des phénomènes de grande ampleur, qui les dépassent infiniment, mais n'en dépendent pas moins d'eux en dernier ressort. Ne pas en tenir compte, ou faire comme s'ils devaient - pour quelque raison impérieuse - se conformer à un moule global établi au nom de l'intérêt général par d'augustes responsables, promet seulement des échecs cuisants, dont auront à rendre compte, hélas !, d'autres que ceux qui les auront suscités.

1.3. - Repenser la stratégie

Edgar Morin a raison, la nouvelle responsabilité de l'homme requiert une politique nouvelle et globale relative à la place de l'homme dans le monde – ce qu'il nomme anthropolittique⁵⁵⁶ -, elle-même nécessitant absolument l'élaboration d'une *stratégie* en réponse à l'interdépendance généralisée des actions et à leur effets et conséquences lointains, inattendus et incertains. Quant à la manière d'établir cette stratégie, les travaux du philosophe François Jullien s'avèrent précieux. Dans son *Traité de l'efficacité*⁵⁵⁷, celui-ci montre en effet que deux conceptions radicalement différentes de la stratégie existent. Issue de l'aire de pensée occidentale, la première conçoit la stratégie comme le fruit de la réflexion de quelque cerveau génial, dont le mérite tient précisément au plan, au schéma ou au modèle qu'il élabore pour atteindre le but désiré. De Machiavel à Clausewitz⁵⁵⁸, cette approche revient à contraindre la réalité d'entrer dans le cadre du modèle ou du plan préétabli. Tout autre est une tradition de la stratégie propre à l'aire culturelle asiatique et plus particulièrement chinoise. Pour les penseurs de l'art de la guerre qui s'y rattachent, le stratège n'est pas un être d'exception, une sorte de guide dans les mains duquel le peuple

⁵⁵⁴ Parmi la littérature abondante sur le sujet, il convient de noter les ouvrages d'Alain Touraine, notamment *Le retour de l'acteur. Essai de sociologie*, Paris, Fayard, 1984 ou encore *Pourrons-nous vivre ensemble ? Égaux et différents*, Paris, Fayard, 1997.

⁵⁵⁵ Hervé Gumuchian, Éric Grasset, Romain Lajarge et Emmanuel Roux (2003), *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Paris, Economica.

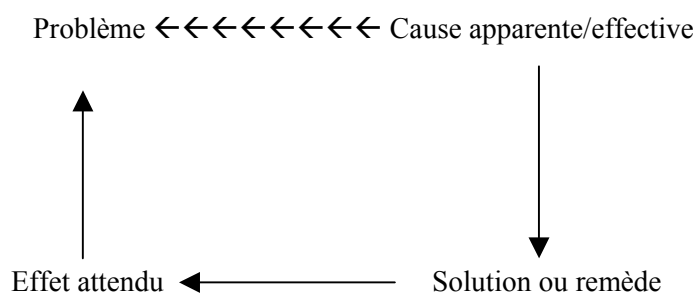
⁵⁵⁶ Cette notion fait écho à la notion de « science de l'Homme » ou « science de l'Anthropogenèse » développée par Teilhard de Chardin, dont E. Morin ne se recommande pas, mais dont il ne fait pourtant pas de doute qu'elle l'a influencé.

⁵⁵⁷ François Jullien (1996), *Traité de l'efficacité*, Paris, Grasset.

⁵⁵⁸ Le général et théoricien militaire prussien Carl von Clausewitz (1780-1831) a publié un traité de la guerre (*Vom Kriege*) ayant eu une grande influence sur la doctrine de l'état-major allemand, de même que sur la conception de la guerre propre à Engels et à Lénine.

remettrait son destin. Un bon stratège se présente d'abord comme un opportuniste. Son mérite réside avant tout dans sa faculté de détecter le « potentiel de situation », qui, une fois stimulé et orienté, permettra d'atteindre l'objectif désiré. Le stratège chinois impose moins un cap ou une finalité et surtout un *chemin* pour les atteindre, qu'il ne recherche les conditions propices, afin que, aussi spontanément que possible, les choses et les êtres, d'eux-mêmes, y aspirent et y conspirent⁵⁵⁹.

Nous avons montré que le mode de gestion dominant des questions liées au vivant procède largement de la première approche de l'action stratégique évoquée ci-dessus, pour des résultats toujours plus décevants. Son efficacité repose entièrement sur un schéma causal et linéaire du type suivant :



Selon ce schéma en effet, tout problème s'explique par une cause simple et isolable. Celle-ci, une fois identifiée, inspire un remède ou une solution dont l'application ne peut que produire l'effet attendu, à savoir faire disparaître le problème.

Ce mode de raisonnement a donné de très bons résultats et continue d'être particulièrement fécond en certaines occurrences. *Toutefois, la gestion efficace des problèmes liés au vivant requiert à notre avis des démarches stratégiques d'un autre ordre, précisément parce que les actions issues de ce mode de raisonnement perdent une bonne part de leur validité pour les problèmes qui sont multiacteurs et ont franchi un certain seuil de complexité.*

Dans ce contexte, la stratégie ne peut pas se borner à une réflexion sur les conditions et les moyens théoriques, conceptuels, matériels, juridiques, économiques et techniques d'atteindre un but majeur ; elle doit s'étendre aux conditions et moyens susceptibles de favoriser l'engagement des hommes, afin que ceux-ci prennent pleinement part à l'objectif de gestion de la qualité du vivant, de manière intentionnelle, motivée et responsable. En ce sens, elle doit se rapprocher de la conception des Orientaux, concourant à renouveler assez considérablement le mode d'action en univers complexe et multiacteurs. Il ne s'agit plus en effet d'organiser le fonctionnement de la cité autour de règles précises, comme cherche à le faire l'approche technico-administrative et juridique,

⁵⁵⁹ Il s'agit de deux dérivés du latin spirare « souffler ». Ces termes sont les nôtres et non ceux de François Jullien.

pas plus qu'il ne s'agit de s'en remettre à des vérités « objectives » ou des modèles universels mis à jour par telle ou telle discipline. D'une autre nature et poursuivant une finalité radicalement différente, *la démarche stratégique révisée dont il est question se donne pour objet de concevoir et de mettre en œuvre des processus*⁵⁶⁰ *susceptibles de favoriser l'implication et l'engagement conjoints des acteurs en faveur d'un but commun.* Selon cette voie, la référence et l'universel ne sont plus imposés du dehors, ils résultent d'un processus démocratique. La démarche vise à favoriser la rencontre entre les différentes formes d'intelligence et d'actions qui, spontanément, tendent à s'ignorer ou à se repousser. Non seulement, *elle ne prescrit aucun contenu et n'oblige à suivre aucun modèle prédéterminé, mais elle ne s'élabore qu'au contact de situations et de problèmes spécifiques et concrets.*

On ne doit pas ici se méprendre. Il ne s'agit pas de retomber dans des formes de débat et de participation molles, laissant libre cours à de soi-disant principes d'autoorganisation. Le processus stratégique dont il est question suppose un projet d'ensemble et un schéma de développement qui lui servent de cadre, mais sans le borner ou lui imposer de contenu *a priori*, laissant à chacun des acteurs toute sa liberté d'expression et sa faculté d'initiative. La gestion du vivant doit être processuelle et non enclose dans un programme et un objectif préétablis, considérés comme une réalité figée.

En fait, il s'agit moins d'opposer une conception stratégique à une autre – l'occidentale à l'orientale -, que d'appeler à une *dialectique* entre deux conceptions radicalement différentes de la stratégie, sachant que prévaut aujourd'hui une approche normative, technicienne et non-participative de la stratégie, étant donné aussi que ces deux approches de la stratégie se présentent en réalité comme hautement antagonistes dans leurs principes et dans leurs exigences, de sorte qu'elles ont tendance à s'exclure mutuellement.

Il ne saurait être question de définir de manière exhaustive les caractéristiques de cette approche stratégique rénovée. Les pages qui suivent se bornent à l'examen de *composantes* ou *d'éléments* importants de celle-ci. Un tableau (page 771) en récapitule les principaux aspects, qui sont autant de conditions essentielles pour une amélioration de la gestion de la qualité du vivant.

⁵⁶⁰ Le processus dont il est question correspond certes à un « cheminement pas à pas », ainsi que le laisse entendre l'étymologie, mais ne signifie pas pour autant qu'il s'agit de s'en remettre au bon vouloir des acteurs, au libre-arbitre de chacun ou au laisser faire général ; il ne s'agit pas plus de faire preuve de simple pragmatisme. Comme on a pu le voir dans les études de cas territoriaux et comme nous le montrerons plus loin, la gestion de problèmes complexes et multiacteurs requiert l'élaboration de processus sophistiqués de mobilisation de l'intelligence des acteurs et un savoir-faire bien spécifique pour celui qui les met en pratique.

2- Rechercher *l'intérêt commun* pour favoriser l'expression d'un dessein commun

L'approche stratégique préconisée ci-dessus laissera de marbre tout ceux pour qui la vision de la société se résume à des rapports de forces et à des conflits d'intérêts. Dans ce cadre de pensée, une démarche plus processuelle que normative ne change rien : les oppositions entre acteurs, les antagonismes fondamentaux existent et perdurent, le « jeu social » se bornant à faire pencher la balance tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre.

- Or, nos investigations territoriales confirment que des groupes d'acteurs distincts portent des qualités et des enjeux spécifiques, sans vraiment se soucier de leurs compatibilités avec celles et ceux portés par les autres acteurs. Pis, il s'avère qu'aucun acteur n'apparaît en mesure d'identifier et de porter l'ensemble des qualités et enjeux d'un même territoire. De fait, des approches très éclatées des territoires et de la question du vivant existent, qui s'expriment au travers de politiques et de modes d'actions sectoriels et généralement compartimentés.

- Les qualités et les enjeux d'un territoire étant généralement liés, nous avons pu établir comment la préséance accordée par certains acteurs et certaines institutions à tels qualités et enjeux n'était pas sans présenter des risques importants pour l'intégrité du territoire ; des situations de déséquilibre en résultent tôt ou tard, et pourraient bien s'avérer en définitive préjudiciables à l'ensemble des acteurs. Au surplus, nous avons souligné comment, dans le cas du Plateau de Saclay, la concentration d'enjeux et de qualités conduisait à une situation de blocage généralisé, faute d'une approche globale de cet espace qui permette d'en gérer la qualité, dans toutes ses dimensions. De même dans le cas du bassin versant de la Charente, la polarisation des institutions sur les grands problèmes apparents du fleuve et la gestion hydraulique par aménagements lourds à laquelle elle donne lieu conviennent de moins en moins et suscitent une mise en cause croissante. Tout se passe comme si l'oubli ou la négligence dans la gestion de certaines qualités cardinales du territoire, liées au vivant, finissait un jour ou l'autre par se retourner contre les institutions et les porteurs des autres enjeux. Les stratégies de passage en force n'ont qu'un temps ; au-delà d'un certain stade, elles se révèlent négatives ; plus les qualités liées au vivant sont dégradées ou menacées, plus la résistance et l'opposition s'amplifient face à des décisions ou des projets partiels et partisans : le Plateau de Saclay en donne une bonne illustration, puisque les différentes forces en présence tendent à se neutraliser réciproquement ; dans le cas de la Charente, le projet de barrage de la Trézence est bloqué, au grand dam des institutions.

- Enfin, des décalages significatifs se révèlent d'une échelle de responsabilité et d'action à l'autre. Dans le cas de la Charente par exemple, les responsables départementaux et régionaux, de même que les agents des services déconcentrés de l'État, s'avèrent attentifs à des aspects de la plaine inondable du fleuve et du bassin versant, qui concernent assez peu les acteurs locaux. La réciproque est également vraie. En ce qui concerne le Plateau de Saclay, l'État-aménageur s'intéresse avant tout au développement technologique et à l'emploi, et tente d'imposer une conception donnée de l'aménagement du territoire, en toute abstraction des préoccupations de nombreux acteurs locaux. Non seulement les complémentarités entre échelles d'actions et de responsabilité ne sont pas évidentes, mais la recherche d'une meilleure articulation entre elles n'est visiblement pas ce qui caractérise le plus aujourd'hui l'action publique.

Cependant, de très nombreux acteurs sont convaincus que des synergies existent ou pourraient exister entre les préoccupations des uns et des autres, que celles-ci s'expriment à l'échelle d'un même territoire ou qu'elles émanent d'acteurs relevant d'institutions et d'échelles de responsabilité et d'action distinctes⁵⁶¹.

En fait, tout se passe comme si, *passé un certain seuil de complexité*, les approches analytiques et les approches sectorielles et partielles s'avéraient de moins en moins performantes, voire contre-productives. Du mouvement brownien des différents agents adonnés à leurs seules passions et intérêts, ne jaillit pas, comme par miracle, une harmonie générale satisfaisante pour tous. La main invisible d'Adam Smith se révèle tout aussi déficiente que l'harmonie préétablie de Leibnitz au regard des questions liées au vivant. En fait, au cœur de nos diverses interventions, **cette question de la somme ou du tout, soit, en définitive, de l'unité, resurgit dans toute sa plénitude : c'est elle qui, plus que tout autre, pose un sérieux problème.**

Dès lors, l'alternative est la suivante. Ou bien, il n'y a rien à espérer d'un rapprochement entre les projets, les intérêts spécifiques et les attentes des différents acteurs, et alors il est à craindre qu'avec l'essor de la complexité des situations et des problèmes, une paralysie croissante de la décision et de l'action s'ensuive ; ou bien, à l'inverse, un espace d'intérêt commun potentiel existe entre les différents acteurs, qu'il importe alors de réussir à mettre à jour, par-delà les différences apparentes, afin de redonner aux systèmes d'actions des marges de manœuvre et des perspectives de projets.

⁵⁶¹ Ce point est développé dans les pages 622-624 de notre travail.

Bien que prononcées dans un tout autre contexte et pour une toute autre raison, les propos de René Girard protestant contre le relativisme et le déconstructionnisme dans les sciences sociales nous paraissent tout à fait adaptés à la matière qui est la nôtre : « *Si encore il était prouvé que les fameuses « différences » sont seules réelles, qu'elles l'emportent de manière décisive sur les ressemblances et les identités, il faudrait bien se résigner* »⁵⁶². Sans qu'il soit question de chercher un principe explicatif universel comme Girard, sans qu'il soit non plus dans notre intention de penser qu'il est toujours possible de trouver un espace d'entente entre acteurs, nous avons pu établir comment, à l'échelle de chaque territoire étudié, il s'est avéré possible de révéler l'existence d'un champ d'intérêt commun aux différents acteurs – y compris entre acteurs relevant d'échelles de responsabilité et d'action différentes⁵⁶³ –, en dépit de leurs divergences d'intérêts et d'attentes potentielles. Chaque fois, il est apparu qu'en réalité les différences ne primaient pas : d'une part, les aspects sur lesquels les acteurs s'accordaient étaient beaucoup plus essentiels et importants que ceux par rapport auxquels ils développaient des approches singulières ; d'autre part, les différences correspondaient moins à des antagonismes rédhibitoires qu'à des sources distinctes de motivation et d'intérêt, et des sensibilités particulières à certains enjeux et qualités du territoire. Sur cette base, nous avons toujours pu élaborer un projet d'ensemble, susceptible de *contenir* les projets et les attentes des différents porteurs d'enjeux, les limitant certainement dans une certaine mesure, mais les resituant néanmoins dans une perspective large et ambitieuse, à laquelle une grande part des acteurs des territoires semblait prête à adhérer. De sorte que des objectifs sectoriels, limités et catégoriels, prenaient une envergure nouvelle et revêtaient un caractère de bien commun, inespéré. De sorte surtout que ces projets devenaient éligibles et acceptables pour de nombreux acteurs, qui, auparavant, étaient prêts à s'opposer de toute force à leur réalisation, par crainte que celle-ci se fasse au détriment de leurs propres attentes et projets.

En vérité, une part importante du malaise contemporain semble procéder de la difficulté qu'ont les groupes humains à identifier des intérêts communs, dans une société élargie aux dimensions de la planète, où la technologie et les médias prennent souvent le pas sur la communication interpersonnelle. John Dewey le soulignait dès 1927 dans un ouvrage intitulé *The Public and Its Problems*, dont nous tirons, à partir de la traduction française, l'extrait suivant :

« Les conséquences indirectes, étendues, persistantes et sérieuses d'un comportement collectif et interactif engendrent un public dont l'intérêt commun est le contrôle de ces conséquences. Mais l'âge de la machine a si considérablement déployé, multiplié, intensifié et compliqué la portée des conséquences

⁵⁶² René Girard (2003), *Le sacrifice*, Paris, Bibliothèque nationale de France. Texte reprenant une conférence prononcée les 21, 22 et 23 octobre 2002 au grand auditorium de la Bibliothèque nationale de France, dans le cadre des conférences organisées grâce au soutien de la Fondation Simone et Cino del Duca.

⁵⁶³ Dans le cas du Plateau de Saclay, en Charente ou encore en Isère, la démarche patrimoniale mise en œuvre vise à favoriser l'expression d'objectifs communs entre acteurs locaux et acteurs globaux, que ceux-ci relèvent de l'Etat, d'un Conseil région ou des départements ; elle ne se limite pas à l'identification de champs d'accord entre acteurs locaux, bien qu'elle soit focalisée à chaque fois sur un territoire donné et non sur une thématique générale, non référée.

indirectes, il a provoqué des liens dans l'action si longs et si rigides (et sur une base impersonnelle et non communautaire), que le public qui en résulte ne parvient pas à s'identifier et à se discerner lui-même. Or cette découverte de lui-même est évidemment une condition préalable de n'importe quelle organisation effective de sa part. Telle est notre thèse à l'égard de l'éclipse que l'idée et l'intérêt du public ont subie. Il y a de trop nombreux publics et trop de préoccupations publiques pour que nos ressources existantes puissent faire face. Le problème d'un public démocratiquement organisé est avant tout et essentiellement un problème intellectuel, et ce à un degré dont les affaires politiques antérieures n'offrent aucun équivalent »⁵⁶⁴.

Cette analyse conduit Dewey à recommander que la politique soit d'abord conçue comme une *expérimentation*⁵⁶⁵. Pour lui, les pratiques expérimentales doivent servir aussi bien à délimiter le champ du privé et du public qu'à déterminer les intérêts communs, sans lesquels le public – cette instance intermédiaire entre la société et le gouvernement – s'étiole et la démocratie cesse d'exister.

Des considérations qui précède, plusieurs préceptes peuvent être inférés :

1. Il s'avère de plus en plus illusoire d'espérer gérer les questions du vivant hors de tout contexte économique, social et politique. Définir une politique de gestion spécifique pour ces questions, sans se soucier de sa réelle intégration parmi les autres enjeux et projets d'un territoire promet des échecs aussi cuisants que rapides. Les politiques définies de manière sectorielle et pensées hors circonstances locales et hors contexte général révèlent de plus en plus leurs limites et inspirent d'ailleurs de moins en moins confiance.

2. Procéder différemment suppose de favoriser l'émergence d'un projet global, dans lequel les questions liées au vivant, au même titre que d'autres enjeux et attentes, concourent à leur manière à l'expression d'un dessein supérieur. En comparaison, de nombreux projets et de nombreuses politiques se révèlent bien souvent dépourvus de véritable finalité stratégique : ils se bornent à une morne « gestion de problèmes les plus criants » – de dégradation de la qualité de l'eau, d'érosion de la biodiversité, d'épuisement des ressources... - et ne sont souvent élaborés qu'en réponse à des objectifs techniques ou financiers. En somme, ils demeurent assez largement dépourvus de capacité d'entraînement et de mobilisation des acteurs autres que les administrations, les agences techniques et les responsables officiels.

⁵⁶⁴ John Dewey, *Le public et ses problèmes* (1^{ère} édition en 1927), traduction Joëlle Zask, Publications de l'Université de Pau, Farrago et Editions Léo Scheer, 2003, p. 140.

⁵⁶⁵ Dewey écrit à ce sujet : « *La formation des États doit être un processus expérimental (...) Et comme les conditions d'actions, d'enquête et de connaissance sont sans cesse changeantes, l'expérimentation doit toujours être reprise ; l'État doit toujours être redécouvert* (Ibid, p. 75).

3. L'émergence de ce projet ou de ce dessein d'ensemble requiert d'avoir pris le temps de vérifier au préalable l'existence d'un *possible espace d'intérêt commun*. À défaut, il n'existe pas de socle commun aux acteurs, sur lequel construire un projet plus large. Cela suppose de prendre le temps d'écouter les acteurs, afin de s'assurer de la réalité de cet espace d'accord, d'en préciser et d'en mesurer l'intensité, d'examiner en fait ce qui fait « *patrimoine commun* ». Laissés à eux-mêmes, les acteurs se révèlent en général dans l'incapacité d'identifier ce champ d'intérêt commun. Ils sont trop pris par leurs préoccupations immédiates pour ce faire et ne savent pas, de toute manière, comment nouer le contact avec des personnes qui relèvent à leurs yeux d'une autre culture ou d'un autre domaine d'activité. Prisonnier de sa logique, de sa préoccupation, de son intérêt, chacun finit par croire qu'il n'a plus rien en commun avec l'autre. Pour peu que des différences et des oppositions apparaissent sur tel ou tel sujet, chacun parvient à la *certitude* que rien ne saurait plus relier entre eux les acteurs d'une même société ou d'un même territoire. Le diable - *diabolos* en grec, « celui qui divise, celui qui sépare » - habite dans les relations entre acteurs et prospère d'autant mieux que la communication approfondie fait défaut.

À partir de l'expérience tirée des quatre cas territoriaux, dont nous avons traité, nous croyons pouvoir affirmer que ces espaces d'accord fondateurs n'ont que peu de chance d'être trouvés s'ils ne sont pas activement recherchés : il est rare qu'ils apparaissent d'eux-mêmes. Les conséquences se révèlent considérables. Faute de se doter des moyens de les rechercher, les acteurs sont conduits à penser qu'ils n'existent pas ou n'existent plus. *Partant, la conduite de chacun s'organise autour de cette donnée ; chacun va se comporter et agir en fonction d'elle, en étant de plus en plus convaincu de ne rien partager d'essentiel avec autrui*. Un cercle vicieux particulièrement dommageable fonctionne à plein.

4. Une fois l'existence et les caractéristiques de cet espace d'accord confirmées, il devient possible d'envisager la formulation d'un projet global de territoire, obtenu en *composant* les projets et les attentes des différents acteurs. Ce projet ne préexiste pas ; il n'attend pas d'être mis à jour ; il s'agit moins de le découvrir que de *l'inventer*. Le savoir-faire pour construire ce type d'accord participe d'une autre essence que celle nécessaire à la réalisation d'un diagnostic territorial classique ou d'un travail sur les « jeux d'acteurs ». Il s'agit cette fois de *chercher à faire tenir ensemble* des projets, des considérations, des écologies différentes d'acteurs et d'actants, des menaces et des rêves. Requérant une véritable démarche de *composition*, cet objectif mobilise des formes de compétences et d'intuitions spécifiques. Il oblige à prendre des risques, à proposer des formulations nouvelles, à faire des regroupements et des rapprochements inusités et demande moins une technique ou une méthode rigoureuse qu'il ne fait appel à la création. Des métaphores puisées dans le domaine de la composition florale ou de l'assemblage des vins permettent d'en illustrer la singularité.

De même que le tout est plus que la somme des parties, il semblerait que le projet global se transforme en dessein de territoire quand celui-ci ouvre sur des horizons et des perspectives d'un ordre supérieur à ce que chacun apporte directement. Il semblerait aussi que cette dimension nouvelle - cette propriété globale émergente - corresponde en fait à la mise en rapport d'un territoire avec des enjeux et des qualités s'exprimant à d'autres échelles. De la réunion des différents projets exprimés par les acteurs de la vallée de l'Arce jaillit la perspective plus large consistant à combiner gestion de l'eau et gestion de la qualité du champagne, afin d'ajouter de nouvelles composantes à la compétitivité-qualité du produit. De même, le dessein de territoire de Belledonne-Grésivaudan s'exprime en rapport avec les besoins de la vallée du Grésivaudan et de la région grenobloise. Quant au Plateau de Saclay, il apparaît comme un possible laboratoire de développement durable à l'échelle de l'Île-de-France et de la France, comme un terrain d'innovation sans égal pour l'expérimentation d'une ville durable.

5. En fait, les points précédents supposent un renversement complet dans la manière de procéder : un changement de paradigme dans la manière de gérer la cité. Il s'agit en effet de partir sans *a priori* des besoins et des attentes, des préoccupations, des projets et des rêves des acteurs pour se demander à quelles conditions ils sont susceptibles de « tenir ensemble », de s'épauler plutôt que de se contrarier mutuellement⁵⁶⁶. *C'est à cette condition primordiale que des projets d'un autre type peuvent apparaître et intégrer volontairement des préoccupations et des objectifs relevant d'autres niveaux de responsabilité.* Avant d'être dévoyée, la définition originale du développement durable, centrée sur la notion de « besoin à satisfaire », s'ancrait donc sur des bases favorables. Cette approche générale contraste à plus d'un titre avec celle classiquement mise en œuvre :

- Elle implique tout d'abord de considérer, y compris et surtout pour les questions liées au vivant, que les « acteurs locaux, sans responsabilité publique particulière à l'échelle d'un territoire » ne sont pas ces êtres froids, irresponsables et stupides auxquels on les réduit facilement. Les entretiens ont montré chaque fois l'intérêt porté par les personnes rencontrées aux questions liées au vivant. Ils ont par-dessus tout attesté la véritable capacité d'expertise des acteurs – ainsi que la profondeur et la singularité de cette expertise à chaque échelle de responsabilité -, puisque les rapports d'audit de même que les résultats présentés en seconde partie, s'appuient pour l'essentiel sur les propos recueillis auprès des interlocuteurs. Les acteurs ne font pas seulement ce qu'ils font par ignorance, habitude ou irréflexion ; de nombreuses raisons objectives contrarient leur désir de mieux prendre en charge des aspects du vivant auxquels ils sont attachés, par rapport auxquelles ils

⁵⁶⁶ À cet égard, l'esprit et les caractéristiques de la démarche de l'École de sociologie française issue des travaux de Frédéric Le Play s'avère d'une grande modernité. C'est du moins ce qu'oblige à reconnaître l'ouvrage de Bernard Kalaora et Antoine Savoye (1986), *La forêt pacifiée. Sylviculture et sociologie au XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan.

reçoivent souvent très peu d'aides et d'encouragements de la part des institutions et des pouvoirs publics.

- Non contents de leur reprocher de ne pas faire ce qu'il faut, des plans, des schémas et autres pseudo-stratégies leur imposent d'en-haut une façon de procéder souvent déconnectée de tout contexte et de toute réalité économique ou sociale. Vécues comme des contraintes, ces politiques partent de conceptions *a priori* sur ce qu'il convient de faire, sans vraiment se poser la question des conditions propices à une prise en charge directe et motivée de la qualité du vivant par les acteurs de terrain.

- Enfin, trop souvent, responsables et élus sont dans une vision paternaliste de la société qui leur donne à penser que l'idée géniale ou le projet d'avenir doit venir d'eux ; ils ne sont pas vraiment à l'écoute des attentes et des rêves de leurs mandants. De là, une préférence marquée pour des projets grandioses et spectaculaires, plaqués sur une réalité réduite à un donné intangible, et un déficit majeur d'encouragement à l'expression, pour un bénéfice sociétal non strictement utilitaire ou économique, des virtualités que chacun porte en lui.

3- Sur la voie d'une métacommunication

Aldo Leopold est l'auteur d'un *Almanach d'un comté des sables*⁵⁶⁷, dont on ne retient habituellement que certaines formules⁵⁶⁸ très commentées et très controversées. Celles-ci servent tantôt de référence majeure, tantôt à stigmatiser les fourvoiements d'une soi-disant pensée naturalisante ayant perdu le sens des valeurs et de l'humanisme. Par exemple, dans son livre *La nature hors la loi*, François Ost dresse d'Aldo Leopold le portrait d'un chantre de la « nature-sujet », raille un style déconcertant de simplicité, et n'en retient finalement que l'idée de « communauté éthique étendue à l'ensemble des êtres vivants », qu'il critique vertement.

⁵⁶⁷ Paru en 1949, *A Sand County Almanac and Sketches Here and There* a été réédité de nombreuses fois. Une traduction en français est disponible depuis 2000 chez Gallimard ; c'est d'elle que sont extraites les citations. Le texte d'origine présenté en note de bas de page provient d'une réédition récente d'Oxford University Press. Né en 1887, Leopold fait ses études à l'école forestière de Yale avant d'être nommé député-surveillant de la Forêt nationale Kit Carson au nord-ouest du Nouveau-Mexique. En 1933, il est l'un des professeurs les plus écoutés de l'Université du Wisconsin, où il enseigne la gestion de la faune et des espaces naturels. Il meurt en 1948 en luttant contre un feu de broussailles dans la ferme d'un voisin, peu de temps après avoir été nommé conseiller en matière de conservation de la nature auprès des Nations-Unies.

⁵⁶⁸ Comme par exemple les très célèbres « *Penser comme une montagne* » ou encore « *Une chose est bonne lorsqu'elle tend à préserver l'intégrité, la stabilité et la beauté de la communauté biotique. Elle est mauvaise lorsqu'il en va autrement* ».

Cet *Almanach* présente à certains égards une profondeur de vue insuffisamment reconnue, ainsi que le montre par exemple le premier chapitre de la troisième et dernière partie du livre. Intitulée « En fin de compte », cet essai, le plus formalisé de l'ouvrage, est organisé autour de quatre chapitres ; les commentateurs de tous bords ne s'intéressent en général qu'au dernier, consacré à la « land ethic » (« l'éthique du sol » que certains traduisent par « éthique de la terre »). Cette troisième partie s'ouvre cependant sur ce que Leopold nomme « *Esthétique d'une protection de la nature* », où il s'interroge sur les raisons qui fondent « *le retour à la nature* »⁵⁶⁹. On y lit page 215 :

*« Le rôle des institutions, dans la promotion du retour à la nature, est sujet à controverse. Des citoyens également zélés et consciencieux soutiennent des points de vue opposés tant sur sa définition que sur ce qu'il convient de faire pour en préserver les ressources. Ainsi, la Wilderness Society cherche à exclure les routes de l'arrière-pays, et la Chambre de commerce à les multiplier, l'une et l'autre au nom des usagers. L'éleveur de gibier tue les faucons, l'ornithologue les protège, celui-ci au nom de la chasse aux jumelles, celui-là au nom de la chasse tout court. Ces factions ont tendance à s'affubler mutuellement de sobriquets peu amènes, alors qu'en fait chacune prend en compte une composante différente d'un même processus. Ces composantes **diffèrent considérablement par leurs caractéristiques ou propriétés.** Une politique donnée peut être juste pour l'une, injuste pour l'autre. Il semble donc opportun d'isoler ces composantes et d'examiner les caractéristiques ou propriétés distinctes de chacune »⁵⁷⁰.*

Dans les pages qui suivent, Leopold précise ces grandes composantes du retour à la nature, au nombre de cinq selon lui. Il s'interroge peu sur les origines lointaines et profondes du phénomène envisagé, mais s'appesantit sur les motivations particulières qui animent les individus dans ce mouvement. Les considérations de la page 214 ne laissent aucun doute à ce sujet : « *Le retour à la nature est souvent décrit et traité comme une ressource économique. (...) Avant d'ajouter quelques lignes plus bas : « Il est clair cependant que ces manifestations économiques et éthiques sont l'effet, et non la cause, de la force motrice qui nous anime. Nous recherchons le contact avec la nature parce que nous en retirons du plaisir ».*

⁵⁶⁹ L'analyse de texte réalisée dans cette page et les suivantes repose sur le premier chapitre de la troisième partie de *L'Almanach d'un comté des sables* ; ce chapitre s'étend des pages 211 à 225 dans l'édition en français. Les trois autres chapitres de cette partie ont pour titre « La faune dans la culture américaine » (p. 225-238), « Nature vierge » (p. 238-253), « Éthique de la terre » (p. 255-282).

⁵⁷⁰ « *Public policies for outdoor recreation are controversial. Equally conscientious citizens hold opposite views on what it is and what should be done to conserve its resource-base. Thus the Wilderness Society seeks to exclude roads from the hinterlands, and the Chamber of Commerce to extend them, both in the name of recreation. The game-farmer kills hawks and the bird-lover protects them in the name of shot-gun and field-glass hunting respectively. Such factions commonly label each other with short and ugly names, when, in fact, each is considering a different component of the recreational process. These components **differ widely in their characteristics or properties.** A given policy may be true for one but false for another. It seems timely, therefore, to segregate the components, and to examine the distinctive characteristics or properties of each* ». C'est nous qui soulignons dans la traduction, mais c'est Aldo Leopold qui met en gras (en italique en fait dans le texte d'origine).

Voici donc, selon Leopold, les cinq **forces motrices** à l'origine du mouvement de retour à la nature :

- 1- La quête du trophée (gibier, poissons, photos...).
- 2- Le sentiment de solitude éprouvé dans la nature.
- 3- La recherche de l'air pur et du dépaysement.
- 4- La perception des processus naturels par lesquels la terre et les êtres vivants qui l'habitent ont acquis leurs formes caractéristiques (l'évolution) et grâce auxquels ils perpétuent leur existence (l'écologie).
- 5- Le sens d'une gestion avisée.

Chacune de ces composantes fait l'objet de considérations plus ou moins longues sur les pratiques auxquelles elle donne lieu, leurs aspects positifs et négatifs. Leopold remarque que les composantes 1 et 3 ne sont pas altérées par les pratiques de masse, quand les composantes 2 et 4 s'en accommodent difficilement et correspondent de toute manière à des individualités particulières. Enfin, au sujet de la cinquième composante, il fait un constat étonnant pour un auteur assimilé à l'un des pères fondateurs de la « Deep ecology », sinon considéré comme son maître à penser :

« Qu'une gestion avisée, appliquée à la culture de produits naturels, puisse être aussi importante que les produits eux-mêmes, voilà qui est dans une certaine mesure admis en agriculture, mais non dans le domaine de la protection de la nature. Les chasseurs américains tiennent en piètre estime la gestion intensive du gibier qui se pratique sur les landes écossaises et dans les forêts allemandes et, par certains côtés, à juste titre. Mais ils négligent entièrement les qualités gestionnaires qui naissent ainsi chez le propriétaire foncier européen. Nous n'avons rien de tel pour le moment. C'est un point d'importance ». Et de poursuivre : « Quand nous pensons qu'il faut appâter le fermier avec des subsides pour le pousser à planter une forêt, ou avec la perspective de tickets d'entrée pour le convaincre d'élever du gibier sur ses terres, nous admettons en substance que les plaisirs de la gestion des ressources naturelles sont pour l'heure inconnues du fermier comme de nous-mêmes » (p. 223-224)⁵⁷¹.

Leopold cherche donc à caractériser les différentes expressions prises par le retour à la nature. Ce faisant, il parvient à en donner des explications plus profondes et plus complètes que celles couramment avancées. Comment s'y est-il pris ? Conjuguant la réflexion théorique au

⁵⁷¹ “That a sense of husbandry exercised in the production of crops may be quite as important as the crops themselves is realized to some extent in agriculture, but not in conservation. American sportsmen hold in small esteem the intensive game-cropping of the Scottish moors and the German forests, and in some respects rightly. But they overlook entirely the sense of husbandry developed by the European landholder in the process of cropping. We have no such thing as yet. It is important. When we conclude that we must bait the farmer with subsidies to induce him to raise a forest, or with gate receipts to induce him to raise game, we are merely admitting that the pleasures of husbandry-in-the-wild are as yet unknown both to the farmer and to ourselves.” C'est nous qui soulignons dans la traduction.

questionnement du gestionnaire de terrain, il refuse de se payer de mots : « *Le retour à la nature est devenu un concept, en même temps qu'un problème, à l'époque de Roosevelt père, quand les voies ferrées qui avaient mis la campagne au ban de la ville commencèrent à transporter les citadins en masse dans l'autre sens, vers la campagne* » (p. 211). Délaissant le concept, Leopold privilégie nettement le problème comme le montre sans ambiguïté la première citation extraite de la page 215, car il n'est pas possible de comprendre en quoi consistent les oppositions entre les différentes factions, d'où proviennent leurs projets antagonistes sans revenir aux grandes « composantes » auxquels chacune s'intéresse en premier lieu. *Leopold s'attarde plus sur le « quoi » du problème que sur le « pourquoi »* : il s'attache à montrer que les individus s'avèrent sensibles ou recherchent des « composantes distinctes », qui diffèrent considérablement par leurs caractéristiques ou propriétés respectives.

Nous croyons retrouver, *dans cette approche du problème* pratiquée par Leopold, celle suivie tout au long de notre réflexion, par le truchement de la notion de *qualité*. Du recensement des grandes approches de la crise écologique à l'identification de trois, quatre voire cinq « grands regards » sur les problèmes concrets liés au vivant dans chacun des territoires étudiés, l'ensemble de notre réflexion repose en effet sur une mise en exergue des grandes dimensions ou composantes qui motivent avant tout les acteurs. **Dans cette optique, c'est moins la notion de qualité en tant que telle qui importe, que ce qu'elle permet et implique : reconsidérer la fausse similitude des mots et des choses, recontextualiser les problèmes, les demandes et les projets des acteurs, reconnaître la pluralité des dimensions en jeu, les liens souvent complexes qu'elles tissent entre elles et s'intéresser aux conditions et moyens d'une gestion conjointe de ces dimensions.**

À défaut d'un tel préalable, les acteurs s'opposent sur des propositions concrètes et des projets, avant même d'avoir pris le temps de reconnaître ensemble qu'ils s'intéressaient en vérité à des dimensions distinctes d'une même réalité. Les mots les piègent en leur laissant accroire que cette réalité ne présente qu'un seul visage ; l'universalité des termes permet une communication rapide et une diffusion fulgurante de concepts et d'idées, mais elle s'obtient au prix de l'effacement de la densité de sens et de la variété de significations. **Les acteurs se retrouvent donc confrontés à un obstacle d'ordre cognitif, puisque sont en cause les processus mentaux – et leur vecteur privilégié que constituent la langue et les mots –, par lesquels ils acquièrent des informations sur leur environnement et en fournissent en retour**⁵⁷².

⁵⁷² Nous renvoyons sur ce plan aux différents cas territoriaux où il apparaît très nettement que les acteurs se méprennent en croyant parler de la même chose, qu'il s'agisse de l'eau dans le cas de la vallée de l'Arce ou de l'environnement dans le cas du Plateau de Saclay. Par dessus-tout, ces différentes abstractions n'assurent aucunement une communication sur des aspects suffisamment précis et distincts d'une réalité donnée, qui permette d'assurer une gestion fine et complexe de dimensions variées.

Ces considérations renvoient plus généralement à un questionnement sur les limites de validité du *principe d'identité*, ainsi que l'a fort bien noté Alfred Korzybski dans *La Sémantique générale*. Ce dernier estime que les prémisses de la connaissance « ne peuvent conduire qu'au malentendu et au désastre », car elles reposent *in fine* sur un principe de similitude absolue : elles font comme si le mot et la chose nommée ne faisait qu'un, comme si le mot recouvrait l'ensemble des dimensions de la réalité ou de la chose dont il parle.

Aussi en arrive-t-il à proposer de mettre des indices aux mots, afin de les référer à des contextes particuliers, pour bien montrer la singularité des choses et des situations, et ainsi éviter les écueils d'une communication qui ne reposerait que sur des abstractions générales, isolées de tout contexte⁵⁷³. Pour lui, les personnes et les choses sont inséparables de **situations**. Dérivé du latin médiéval « *situatio* », ce terme reprend le sens concret de « *fait d'être placé dans un lieu* », avant de désigner au XVII^e siècle « *l'ensemble des circonstances dans lesquelles une personne se trouve, des relations qui l'unissent à son milieu* ». De là, l'usage que devait en faire la philosophie existentialiste pour « *ensemble des relations concrètes qui, à un moment donné, unissent un sujet à son milieu* » ; de là aussi, l'usage qu'en font la psychologie et la sociologie dans la locution « en situation », soit « dans une situation aussi proche que possible de la réalité ».

Fort de ces références et considérations, nous croyons pouvoir affirmer que les problèmes liés au vivant doivent être appréhendés et gérés *in situ*, c'est-à-dire en revenant aux circonstances bien concrètes et toujours singulières dans lesquels ils prennent naissance. Cela suppose en particulier de s'intéresser aux relations spécifiques qui lient les hommes à ces problèmes. Cela requiert en premier lieu d'explicitier les dimensions, les propriétés ou les grandes composantes d'une question, d'une chose ou d'un territoire auxquelles les hommes sont attachés : ce que nous avons cherché à expliciter avec la notion de « qualité ». En somme, notre démarche prolonge le projet de Korzybski réalisant que **la source de nombreux problèmes tient à ce qu'un même mot renvoie à des contenus sémantiques variables d'une personne à l'autre, sans que celles-ci en aient vraiment conscience**.

Ce retour aux grandes qualités ou à ce qui en fait office nous paraît aujourd'hui indispensable avec l'accroissement de la complexité des problèmes. Le Plateau de Saclay constitue à cet égard un cas d'école. Faute de prendre le temps de reconnaître les différentes dimensions de ce territoire et d'investir la question des relations entre ces qualités, les institutions se condamnent à l'inefficacité et à susciter l'incompréhension et le désarroi chez tous les acteurs. Les enjeux de ce territoire sont tellement nombreux, denses et enchevêtrés, que toute action ou tentative d'action en faveur de l'un d'entre eux occasionne force craintes chez tous les autres « porteurs d'enjeux ».

⁵⁷³ Assurément rigoureuse, cette approche n'en restait pas moins difficilement praticable dans la vie courante...

Nous croyons pouvoir dire que le cas du Plateau de Saclay ne fait jamais que préfigurer une situation en train de se généraliser à l'ensemble des territoires, ainsi qu'aux différentes échelles de responsabilité et de gestion. Les blocages rencontrés par les O.G.M., mais aussi les éoliennes et bientôt, sans doute, les nanotechnologies, sont révélateurs à nos yeux d'une incapacité à gérer la complexité des situations et des problèmes. Le rejet de ces « nouvelles » technologies provient de ce que les conditions générales de leur « insertion » ou de leur « inscription » dans le monde ne sont pas réunies. La question de leur acceptabilité sociale ne se résume pas, comme on l'entend trop souvent, à des facteurs psychologiques (peur de l'avenir, irrationalité, refus du progrès...) ou, à l'opposé, à des craintes plus ou moins fondées en matière d'écologie ou de santé humaine. Elle interroge de multiples dimensions ou composantes auxquelles les hommes sont attachés, sans que rien n'assure *a priori* que la diffusion et la généralisation de ces technologies ne leur portera pas un coup fatal.

À cet égard, nous nous sentons proches de l'analyse réalisée par Bruno Latour autour de la notion d'objet-hybride, bien que nous ne trouvions pas de véritable voie d'avenir dans les recommandations pratiques que formule ce sociologue des sciences et des techniques.

En définitive, l'intérêt de la notion de qualité tient à ce qu'elle permet de revenir sur la langue elle-même, de chercher à préciser ce que chacun met derrière les mots, de définir le contenu sémantique de ces derniers, de favoriser une communication plus profonde et plus fine entre acteurs, de traiter l'obstacle d'ordre cognitif, évoqué plus haut : en un mot, de *métacommuniquer*⁵⁷⁴.

Partant, de nouveaux horizons s'ouvrent. Outre le recadrage du problème initial, chacun est mieux à même de comprendre quelles sont les grandes qualités qu'il s'agit d'essayer de gérer conjointement. Les acteurs ne sont pas obligés de reconnaître que toutes les qualités ainsi identifiées sont pertinentes et certains d'ailleurs continueront d'en négliger volontairement. Les autres acteurs en revanche ont désormais la possibilité de s'intéresser aux complémentarités et aux synergies que développent certaines qualités entre elles ou qu'elles pourraient développer à

⁵⁷⁴ Introduite par Gréogry Bateson, le concept de métacommunication s'appuie sur la notion de types logiques exposée dans le premier chapitre de cette troisième partie. Le terme de métacommunication s'adresse à un type de communication – de message – qui rend compréhensible d'autres messages en les inscrivant dans un contexte spécifique. Il s'agit en somme d'un message sur le message lui-même, qui permet de savoir comment il convient d'interpréter ce dernier, quelle véritable signification il convient de lui accorder. Dans son ouvrage *La nature et la pensée* (Paris, Seuil, 1984), Bateson en expose le principe général : « *Il y a toujours une relation partiellement prévisible, donc assez régulière, entre message et référent ; mais cette relation n'est en fait jamais directe ni simple. Si, par conséquent, B doit se servir des indications de A, il est absolument nécessaire qu'il sache ce que ces indications signifient. Apparaît ainsi une autre classe d'informations que B doit assimiler : ce sont les informations qui renseignent B sur le codage des messages ou des indications venant de A. Les messages de cette classe se rapportent donc, non pas à A ou à B, mais au codage des messages qu'ils émettent : ils sont d'un type logique différent. Je les appellerai des métamessages. De même, au-delà des messages relatifs au simple codage, il en est d'autres beaucoup plus subtils : ces messages-là deviennent nécessaires du fait que les codes eux-mêmes sont conditionnels ; c'est-à-dire que la signification d'un type donné de comportement ou d'émission sonore change en fonction du contexte et surtout en fonction de l'évolution de la relation entre A et B. Si, à un moment donné la relation devient ludique, la signification de bien des signaux en sera modifiée* », p. 122.

l'avenir, non seulement à l'échelle d'un territoire donné, mais aussi à différentes échelles territoriales, du local au global. Cela doit permettre en outre de passer de la formulation d'objectifs souvent vagues et généraux à des objectifs-qualité précis, chacun sachant beaucoup mieux dès lors à quoi s'attendre.

C'est en ce sens que des **contrats-qualité** multiacteurs et multiéchelles peuvent se concevoir autour d'objectifs-qualités dûment négociés. Par ajustement des offres et des demandes de qualité des différents acteurs, de nouveaux jeux à somme positive peuvent apparaître, contre toute attente. Au demeurant, les positions des acteurs se révèlent beaucoup plus ouvertes qu'il n'y paraît de prime abord ; en vérité, ceux-ci ont des positions d'autant plus intransigeantes et bloquées que les qualités auxquelles ils sont attachés leur paraissent menacées ; de nouveaux espaces de négociation se révèlent quand les acteurs craignent moins de perdre ce à quoi ils tiennent vraiment. Ils peuvent aussi réaliser à cette occasion que ces mêmes qualités sont liées à d'autres, auxquels ils étaient peu sensibles jusqu'alors. C'est pourquoi les postures des acteurs et, avec elles, leurs offres et demandes de qualité respectives peuvent varier assez considérablement dès qu'un processus de gestion active de la qualité d'un territoire et du vivant se met en place.

Un important travail préparatoire à l'établissement de tels contrats s'impose cependant. Offres et demandes de qualité s'ignorent bien souvent. Au reste, le mode dominant de gestion par filière a pour effet de ne rendre légitimes et publiques que les qualités qu'il prend directement en charge, quitte à les surinvestir d'ailleurs. Il convient au contraire de rendre explicite des attentes-qualités que les acteurs comme les institutions n'ont souvent jamais formulé en public, chacun étant fondé dès lors à douter de leur existence et de leur importance. Il convient ensuite de faire que ces attentes puissent effectivement se traduire par de véritables demandes, c'est-à-dire engager, sur tous les plans, celui ou ceux qui les expriment. De même, il importe de révéler des offres de qualité, qui s'ignorent pour les mêmes raisons ou qui demeurent masquées, faute d'imaginer que des demandes existent en la matière. Cela doit permettre *in fine* d'organiser la rencontre, la communication et la négociation entre les offres et les demandes portées par des acteurs fort nombreux et différents, œuvrant éventuellement à des niveaux de responsabilité et de gestion très éloignés les uns des autres⁵⁷⁵.

⁵⁷⁵ Les jeux à somme positive n'apparaissent pas d'eux-mêmes. En fait, ils s'agit moins de les découvrir que de les inventer : ils ne préexistent pas. Ils relèvent du domaine du possible, non du nécessaire ou du certain. Dans le cas le plus simple réduit à deux acteurs, un jeu à somme positive nécessite au minimum que ce qu'apporte et demande un acteur A puisse être complémentaire à ce qu'apporte et demande un acteur B. Il faut en quelque sorte que s'établisse une double correspondance entre des offres et des demandes de A et B. Quand le nombre d'acteurs croît, il n'est pas nécessaire que les offres et les demandes se complètent ainsi deux à deux. Il importe en revanche qu'offres et demandes, globalement, s'équilibrent et se compensent. Des acteurs aux offres et aux demandes de qualité apparemment étrangères les unes aux autres pourront néanmoins trouver un intérêt à coopérer grâce à l'intervention d'autres acteurs qui, à la manière de dominos intermédiaires, joueront un rôle de relais par le biais d'offres et de demandes médiatrices.

Ainsi se mesure mieux l'écart entre la démarche préconisée et les approches classiques de l'environnement, d'inspiration juridique et administrative, portées à ne considérer que les droits et les devoirs de chacun. De même, il apparaît que le *Contrat naturel* qu'appelle de ses vœux Michel Serres ne peut se passer de l'instauration préalable d'un florilège de *nouveaux contrats sociaux, centrés sur des situations et des projets concrets incluant l'objectif de gestion de la qualité du vivant*⁵⁷⁶.

Dans son principe théorique, le projet paraît d'une grande simplicité. Cependant, dans la pratique, il faut compter avec des *contextes sociopolitiques plus ou moins favorables* où les rapports de force et les tactiques de passage en force priment parfois sur la recherche des accords et des jeux à somme positive. Si de telles stratégies peuvent s'avérer payantes à court terme, il y a fort à parier qu'elles se révèlent préjudiciables dans le long terme. Il se pourrait bien d'ailleurs que cela constitue un paramètre décisif de la compétition mondiale à laquelle sont livrés, de fait, les pays, les cultures et les territoires.

Au demeurant, même dans un contexte sociopolitique plutôt favorable, il faut en outre considérer que les différentes approches cognitives du réel ne coopèrent pas facilement. Non seulement les acteurs développent des construits cognitifs spécifiques en relation avec leurs expériences et leurs préférences, mais en outre ils présentent des formes d'intelligence distinctes⁵⁷⁷, à commencer par les deux plus fondamentales, celles qui opposent une forme plus discursive – l'esprit de géométrie de Pascal – à une forme plus directe ou intuitive – l'esprit de finesse. Toutes ces raisons plaident en faveur d'un nouveau type de savoir-faire destiné à faciliter l'émergence d'une communauté d'intelligence complexe et multiacteurs.

⁵⁷⁶ Ce que le philosophe ne suggère pas.

⁵⁷⁷ Howard Gardner (1997), *Les formes de l'intelligence*, Paris, Odile Jacob.

4- Investir le champ de la gestion en « patrimoine commun »

Pour la très grande majorité des décisions qui concernent la vie de la cité et des territoires, les citoyens sont presque toujours considérés comme des agents peu susceptibles de modifier de plein gré leur comportement. *A fortiori*, s'en faut-il de beaucoup pour que dans le domaine de la gestion du vivant, on puisse attendre de leur part un changement d'attitude significatif et spontané, tel qu'il pourrait modifier en profondeur les termes d'un problème global.

Dans ces conditions, le responsable politique dispose de trois grands leviers pour infléchir le comportement de ses mandants. Une première voie classique, rencontrée dans le cas des grands problèmes du fleuve Charente, consiste à s'en remettre à la technique : celle-ci présente l'immense avantage de contourner la dimension humaine et sociale du problème ; cela explique pourquoi les décideurs s'avèrent aussi friands de « solutions techniques ». Quand cette voie se révèle impraticable, le responsable n'a d'autre choix – c'est du moins ce qu'il est convenu de dire et de penser en pareil cas – que de se résoudre à influencer la conduite de ses concitoyens. De nouveau, deux voies s'offrent à lui, aussi impersonnelles l'une que l'autre, la première faisant appel à la contrainte et à des normes juridiques, la seconde s'en remettant à l'incitation financière et au marché. Dans la pratique, les experts de la gestion de l'environnement considèrent que ces deux derniers instruments sont complémentaires, le second prenant le relais du premier quand il est manifeste que l'état de « maturité sociale » s'avère peu favorable à une logique répressive ou contraignante plus poussée.

Cette manière de poser le problème fait que le seul mérite du décideur public consiste en définitive, pour ce qui concerne les questions d'environnement, à faire preuve de « courage politique », c'est-à-dire à convaincre ses concitoyens que le problème a atteint un tel niveau de gravité qu'il est devenu nécessaire de lui consentir quelque sacrifice. Dans une telle approche, le citoyen demeure assez largement passif : il « est agi » par des instruments globaux, mais on compte fort peu sur son libre-arbitre et sur son engagement pour qu'il *adapte* sa conduite en connaissance de cause et à dessein.

Cette approche trouve sa justification plus large dans la structuration du débat public par doubles opposés : la science par rapport à la société ; l'État par rapport au marché ; l'individu par rapport au collectif. C'est d'ailleurs en ces termes que plusieurs courants étudiés dans la première partie de notre réflexion formulent le problème⁵⁷⁸, une bonne gestion de l'environnement ou du vivant nécessitant *in fine* de mieux *réguler* par la puissance publique le fonctionnement du marché,

⁵⁷⁸ Cela reste vrai plus généralement pour de nombreux penseurs contemporains et de nombreux analystes politiques.

de mieux encadrer la capacité de nuire de chacun par un ensemble de normes émises par la puissance légitime. Dans ce schéma, il incombe à la puissance publique d'administrer les problèmes générés par le mouvement brownien des personnes réduites à des individus assez largement asociaux et spontanément indifférents aux autres et au monde qui les entoure. Nous retrouvons en définitive ce que nous avons nommé plus haut un mode de gestion individualo-collectif, avec ses limites certaines et ses risques considérables pour ce qui concerne les questions liées au vivant.

Pourtant, nous croyons avoir montré à partir des différents cas territoriaux que chaque personne – ou chaque opérateur – considérée comme une unité de perception et d'action à part entière, pouvait contribuer à reconfigurer le problème posé et se mobiliser pour que surgissent d'autres voies de résolution au problème. *Dans le domaine de la gestion du vivant, d'immenses réserves d'implication et d'initiative s'avèrent non-utilisées, faute de dessein commun explicite et susceptible de conférer un sens et une portée globale à l'action locale de chacun, faute, plus prosaïquement, de chercher à associer réellement les acteurs à la gestion des problèmes et des projets.* Un énorme quiproquo intervient ici : à considérer les citoyens comme individualistes, ceux-ci se montrent effectivement sous ce jour, non pas parce qu'ils le sont effectivement – en tout cas pour un nombre probablement significatif d'entre eux – mais parce que rien n'est vraiment fait pour les responsabiliser, pour les aider à se réaliser comme acteurs et prendre pleinement part à la vie de la cité. Responsables et décideurs préfèrent s'entourer de spécialistes et d'experts en tous genres pour aboutir des solutions techniques, sinon technocratiques, n'ayant que l'apparence de la globalité, plutôt que de chercher à impliquer les acteurs dans l'exploration de voies nouvelles.

La reconnaissance de l'existence d'intérêts communs ouvre la voie d'une *gestion en « patrimoine commun »* pour tous les aspects ou qualités du vivant et des territoires qui ne peuvent être intégralement gérés à l'échelle de la responsabilité d'individus, non plus qu'à l'échelle de la responsabilité de tel ou tel organe collectif.

La notion de *gestion en patrimoine commun* veut souligner qu'il s'agit de données de la plus haute importance pour l'identité du groupe ou de la société. Elle ne se limite pas en l'occurrence à l'administration des aspects du vivants, mais relève d'une prise en charge exigeante et importante, voisine du concept de responsabilité, tel que le précise Hans Jonas. Il s'agit pour un groupe humain de veiller à la permanence de qualités liées au vivant, non réductibles à des aspects utilitaires ou marchands, mais indispensables à sa propre pérennité, et à en garantir la transmission aux générations futures, l'idée de transmission intergénérationnelle fondant une part déterminante de l'identité des groupes humains et de chacun de leurs membres.

Si l'on organise la rencontre, la communication et la négociation entre les différents acteurs, rien ne s'oppose en théorie à ce qu'ils prennent ensemble en charge la gestion de certains aspects reconnus comme essentiels. *La Tragédie des Communaux* de Garrett Hardin, de même que l'impasse à laquelle aboutit le courant de la Nouvelle Économie des Ressources⁵⁷⁹, procèdent d'une même impuissance : l'incapacité à concevoir qu'une pluralité d'acteurs puisse s'accorder pour gérer dans la durée des qualités d'intérêt commun. La gestion en patrimoine commun se pratiquait autrefois, nécessité obligeant, dans de nombreux cas et continue de s'exercer dans différents pays. Elle ne doit surtout pas être confondue avec des formes de collectivisation des ressources et des biens. Elle n'est pas incompatible avec la propriété privée et publique, ni avec la responsabilité privée et publique. Au contraire, elle les conforte puisqu'elle permet de s'attaquer à des problèmes dont l'aggravation met en cause le mode de gestion individualo-collectif.

Cesser de raisonner sur un mode binaire, en opposant le marché à l'État, l'individu au collectif, constitue une condition essentielle pour une meilleure gestion du vivant, ce dernier présentant la caractéristique d'échapper dans une assez large mesure aux « boîtes d'appropriation et de responsabilité » publiques et privées. *Reconnaître que les différents découpages du réel, institués par la science, le droit et l'économie n'empêchent pas l'existence d'intérêts communs et de patrimoines communs qui les transcendent, permet d'explorer le champ complémentaire de la gestion en patrimoine commun.*

Celle-ci requiert la satisfaction d'un certain nombre d'exigences.

4.1. - Une nouvelle génération de politiques

Trop souvent, le responsable politique se conçoit comme un patriarche et se conduit en fait comme un autocrate. À ses yeux, son élection sur une base démocratique lui confère une pleine légitimité pour décider en son âme et conscience – après avoir au préalable consulté éventuellement conseillers, experts et personnalités – de ce qui est bon pour la Nation ou la collectivité. Tout en se plaignant de l'ingratitude de ses concitoyens, il prise par-dessus tout ce poids de la responsabilité intégrale ; à moins qu'il ne la fuie en donnant raison à tout le monde, en n'obtenant que des consensus mous, fondés sur l'inaction, ou bien en s'en remettant au laisser-faire justifié par le caractère prétendument imparable de certaines forces.

Une telle conception du rôle des politiques contraste avec les aspirations de la grande majorité des acteurs rencontrés dans les territoires ; selon eux, le responsable politique, désiré et souhaitable, relève plus du chef d'orchestre que du despote éclairé. Si l'on attend toujours de lui

⁵⁷⁹ Cf. l'approche des économistes exposée dans le second chapitre de la première partie de notre travail.

qu'il prenne la décision finale, on lui demande aussi et surtout d'associer les acteurs d'un territoire à la gestion d'un problème ou d'un projet. *Il lui revient de savoir impliquer dans la durée des acteurs aux intérêts immédiats distincts vers un dessein commun partagé et global.*

Ce nouveau rôle attendu fait écho à la distinction pratiquée depuis quelques temps dans les pays anglo-saxons entre *decision making* (prendre une décision) et *decision framing* (préparer la décision). Toute décision autoritaire et brutale qui concerne des questions territoriales complexes devient de moins en moins crédible aux acteurs de terrain, convaincus d'avoir un rôle à jouer dans la résolution du problème posé. En fait, comme le soulignent les cas territoriaux évoqués plus haut, moins un responsable cherche à impliquer, en amont des projets et de manière constructive, les différentes parties intéressées, plus sa politique est sujette à caution et moins les acteurs s'attendent à ce qu'elle change quoi que ce soit aux données du problème.

La complexité des questions liées au territoire et au vivant appelle une nouvelle génération d'élus et de décideurs publics. Si l'image du politique-tisserand de Platon⁵⁸⁰ paraît plus que jamais de mise, son art s'est singulièrement compliqué : il lui faut désormais compter avec un très grand nombre de fils divers et variés – et non plus seulement avec deux – pour réaliser une composition harmonieuse, et maintenir le cap toujours fragile et incertain du dessein commun.

On objectera peut-être que la durée des mandats électoraux favorise peu une telle rénovation du rôle des responsables politiques. Cependant, malgré la part de risques qu'elle comporte, cette nouvelle approche de la décision publique peut se révéler favorable à qui saura la promouvoir, car elle confortera son autorité et son prestige auprès de ses mandants. De toute manière, elle n'est pas synonyme de démocratie directe, et n'implique pas que les décideurs soient tenus au consensus permanent. Au-delà d'un certain temps de discussion et de négociation, il revient nécessairement au décideur de trancher et de prendre ses responsabilités – sans cela d'ailleurs, le processus d'implication large des acteurs et de *decision framing* n'aurait aucune chance d'aboutir. En revanche, la décision finale du politique en revêt une tout autre légitimité puisqu'elle intervient à l'issue d'un réel processus de négociation multiacteurs.

⁵⁸⁰ C'est dans *Le politique* que Platon recourt à cette allégorie.

4.2. - De nouvelles institutions

L'exploration du champ de la gestion en patrimoine commun suppose également d'enrichir sensiblement le dispositif institutionnel. L'enjeu ne se réduit pas en effet à une plus grande démocratisation de la décision publique, qui pourrait s'obtenir en insufflant plus de « gouvernance » dans un certain nombre d'institutions, ainsi que le proposent les auteurs d'*Agir dans un monde incertain*.

Il ne suffit pas d'ouvrir un certain nombre d'enceintes à différents représentants de la société civile pour faire entendre des points de vue contradictoires et pour garantir un débat moins partisan et plus ouvert. Il s'agit plutôt, à propos de situations et de problèmes/projets concrets, d'examiner comment les différents acteurs peuvent réussir ensemble, à mobiliser, au service de certains enjeux et intérêts communs, leurs capacités d'influence et d'action respectives. Cela requiert obligatoirement des lieux où les différents protagonistes puissent se réunir, échanger et négocier ; des instances destinées à aider les différents intervenants à reconnaître leurs intérêts communs et à chercher concrètement à tirer profit des possibles jeux à somme positive. La plupart du temps, ce type d'instance - les différents cas territoriaux examinés l'ont montré - n'existent pas. Elles n'ont pas vocation à remplacer les instances existantes, mais sont indispensables pour explorer le champ de la gestion en patrimoine commun. Une instance de ce type a été proposée dans le cas du Plateau de Saclay, afin de permettre, au-delà des découpages administratifs et politiques, une prise en charge globale de la qualité de ce territoire. Dans le cas de la plaine inondable de la Charente, l'équipe d'audit a suggéré de mettre en place des instances de ce type à différents niveaux : à l'échelle locale de petits secteurs cohérents du lit majeur ; à l'échelle déjà plus globale de la plaine inondable dans son ensemble ; à l'échelle du bassin versant dans son intégralité. Dans ce dernier cas, comme pour l'Isère, l'articulation entre les différentes échelles s'avère essentielle pour permettre aux différents niveaux de responsabilités et d'actions de s'accorder ensemble sur des objectifs communs et de contribuer, chacun à sa manière, à la gestion de qualités et d'aspects du territoire et du vivant reconnus d'intérêt général.

4.3. - Une citoyenneté active

Ces propositions n'auraient aucun sens si les citoyens ne retrouvaient le goût pour la « chose publique » et ne s'impliquaient pas activement dans les décisions relatives à la cité. Nous sommes convaincus que le désintérêt apparent de beaucoup tient d'abord à ce que les formes actuelles de participation à la vie publique s'avèrent profondément décourageantes pour le citoyen ordinaire. Il convient certainement de créer des conditions qui favorisent la participation de chacun, ce que certains pays d'Europe du Nord ont commencé de faire.

5- De la facilitation stratégique

Les chapitres précédents ont montré que de nombreux problèmes liés au vivant ne pouvaient être réduits à des problèmes techniques ou sectoriels, encore moins à de prétendus « problèmes objectifs ». En faisant *converger* sur un même problème une gamme diversifiée et représentative d'acteurs, la procédure d'audit patrimonial génère un référentiel d'expertise inédit qui permet de recadrer le problème initial. Il reste à interroger la nature même de cette procédure et les conditions de son efficacité.

5.1. - L'audit patrimonial : une procédure originale, insuffisamment connue

Comme le rappelle Grégory Bateson dans son livre-bilan *La nature et la pensée*⁵⁸¹, la vision binoculaire ne se limite pas à la juxtaposition de deux images collatérales ; elle opère la *synthèse* de deux sources d'informations distinctes. La *différence* d'informations fournies par les deux rétines génère une information d'un type logique différent : une dimension nouvelle en résulte - la profondeur -, qui permet à l'être humain de voir en trois dimensions, avec toutes les conséquences que cela implique.

Ainsi, dans le cas de l'audit patrimonial, la convergence d'un éventail d'expertises sur un même et unique problème entraîne un véritable *saut qualitatif* ; il s'agit de tout autre chose que de la seule superposition de regards disjoints, voire indifférents les uns aux autres, comme l'illustrent trop souvent les colloques ou les ouvrages dont le titre commence par « *Regards croisés sur...* ». Ici, changer d'interlocuteur s'apparente à un déplacement plus ou moins significatif, revenant à changer de point de vue, à considérer le problème sous un autre angle, à en embrasser une nouvelle facette ; par recoupement et par intégration, les différences de regard apportent une profondeur de vue ou, si l'on préfère, une remise en perspective globale, inégalée.

Le problème initial, territorialement ancré et concret, se retrouve comme soumis à un *processus de relativisation général*, borné toutefois par des éléments de réalité suffisamment tangibles et opposables pour éviter les écueils d'un *relativisme sans fin ni lieu*. Ce qui émerge de la confrontation de l'expertise des différents acteurs n'a pas de nom référencé aujourd'hui, mais peut être défini, de manière approchée, par l'idée de panorama ou, mieux, de « *paysage stratégique* ». S'il est vain et plus encore suspect de chercher à parler de ce type de problème "en toute objectivité", il est possible de dire en revanche que *cette procédure de co-expertise stratégique*

⁵⁸¹ *Op. cit.*, p. 73-76.

fonctionne de manière paradoxale : plus elle prend le risque de la subjectivité en cherchant à *assimiler* des expertises individuelles différenciées sur un même problème, plus elle gagne finalement en objectivité. D'une part, le possibilité diminue d'omettre des qualités et des interactions importantes quant au problème considéré ; d'autre part, une *intersubjectivité* se dessine qui constitue elle-même une forme d'objectivité, voire d'*hyperobjectivité*⁵⁸², obtenue en démultipliant les points de vue sur un même phénomène et/ou problème.

Les rapports entre objectivité et subjectivité méritent donc d'être révisés en profondeur. Le point est d'importance, puisque l'argument de l'objectivité est souvent invoqué pour réduire le champ de la décision à une oligarchie de « sachants » et de responsables politiques, ce qui entraîne un risque d'arbitraire et de partialité et s'oppose à une réelle « démocratisation de la démocratie ». Aussi la procédure d'audit patrimonial mériterait-elle d'être rangée parmi les grandes procédures dialogiques actuelles, au sens où les entendent les auteurs de l'ouvrage *Agir dans un monde incertain*. Au regard des différents critères d'évaluation de ce type de procédure, l'audit patrimonial s'avère au moins aussi probant que les conférences de consensus, chères aux animateurs du Centre de Sociologie de l'Innovation. En revanche, il diffère complètement de ces dernières quant à l'esprit et quant à ses modalités pratiques et ses finalités. Cependant, malgré les centaines d'audits patrimoniaux réalisés par des étudiants et des professionnels depuis près de vingt ans, force est de constater que la procédure demeure insuffisamment connue.

Une autre lecture possible de la procédure d'audit patrimonial consiste à y voir une extension du programme des théoriciens et cliniciens de l'École de Palo Alto, quand ils proposent d'investir plus le « quoi » et le « comment » des problèmes que le « pourquoi », considérant que la recherche des causes et des origines peut s'avérer insuffisante, voire contre-productive, quand il s'agit de découvrir un remède approprié à des problèmes complexes. Par un retour aux qualités en jeu, l'audit patrimonial interroge bien le « quoi » du problème – en particulier ce que nous avons nommé plus haut, « l'en-quoi du problème » - qu'il tente ainsi de mieux *reconstruire*. Réitéré autant de fois qu'il y a d'acteurs rencontrés, cette procédure consiste finalement à *recomposer* un « quoi élargi autour du problème », qui permet *in fine* de « recadrer celui-ci ».

⁵⁸² À défaut de pouvoir atteindre une objectivité complète, telle que peuvent la revendiquer dans certains cas des disciplines scientifiques, il est loisible en revanche de parvenir à un plus haut degré d'objectivité, d'où le préfixe hyper (au-dessus, au-delà). Cette optique rejoint les perspectives ouvertes par deux philosophes des sciences (Isabelle Stengers et Bernadette Bensaude-Vincent, *100 mots pour commencer à penser les sciences*, Les empêcheurs de penser en rond, Le Seuil, 2003, p. 267) lorsqu'elles indiquent : « [...]La notion d'objectivité est trop faible parce que trop calquée sur les réussites expérimentales. Construire une objectivité forte, c'est d'abord admettre que la perspective est de règle et qu'il n'y a de savoir que situé, lié à un point de vue ; ensuite, on peut démultiplier les points de vue, les confronter pour construire une objectivité plus forte. Déplacer l'objectif des prises de vue, expliciter et évaluer les concepts et les grilles de lecture pourraient donc être une autre manière d'envisager le défi de l'objectivité : non pas en l'opposant à la menace de la subjectivité, mais en insistant sur les obligations positives qu'elle traduit et les risques qu'elle impose ».

De nombreux acteurs interrogés étant eux-mêmes des intégrateurs de certaines manières de poser et de chercher à résoudre le problème, il suffit de rencontrer un nombre limité d'interlocuteurs pour parvenir à dégager ce paysage stratégique. En d'autres termes, l'audit patrimonial fonctionne comme une procédure d'intégration d'intégrations. Il débouche sur un degré d'intégration qu'aucun acteur, seul, ne peut prétendre avoir atteint.

On objectera peut-être qu'un audit patrimonial demande de rencontrer beaucoup de personnes, prend du temps et coûte cher, toutes conditions peu compatibles avec le monde actuel où il convient d'agir vite et où l'argent se fait rare. À quoi il convient de répondre, en premier lieu, ce que Michel Crozier rétorquait, il y a dix ans déjà, à ce type de remarque : « *On apprend beaucoup plus par cent entretiens qualitatifs menés de cette manière [selon la méthode sociologique qui était la sienne] que par mille questionnaires traités par ordinateur* »⁵⁸³. En fait, dans le cas d'un audit patrimonial, le nombre d'entretiens souhaitable varie en fonction de plusieurs paramètres : la taille du territoire considéré ; la complexité du problème, le nombre et la diversité d'acteurs potentiellement concernés ; l'objectif du commanditaire qui, soulignons-le, conditionne dans une assez large mesure la procédure d'audit, même si les résultats finaux de celle-ci dépassent souvent de beaucoup ses objectifs initiaux. Les deux premiers facteurs ont des implications évidentes : vingt-cinq entretiens suffisent pour avoir une première appréciation globale des problèmes en jeu et des grandes voies de changement à l'échelle de Belledonne-Grésivaudan, alors qu'une centaine d'entretiens s'avère nécessaire dans le cas du Plateau de Saclay. Le troisième paramètre est facile à comprendre dans ses implications : selon les intentions du commanditaire, un plus ou moins grand nombre d'acteurs devra être rencontré. Un nombre réduit d'entretiens suffira pour un travail « d'exploration stratégique » ; en revanche, s'il s'agit de parvenir à l'établissement d'une charte et de mobiliser effectivement les acteurs d'un territoire, afin de gérer telle ou telle qualité de ce dernier et du vivant, un plus grand nombre d'entretiens devra être réalisé. Même si, à l'expérience, le degré de précision dans l'identification et la résolution du problème tend à augmenter avec le nombre d'entretiens réalisé, un stade du processus apparaît toujours à partir duquel l'information obtenue avec un entretien supplémentaire devient marginale. Au surplus, les limites personnelles de l'auditeur patrimonial doivent également être prises en compte.

Surtout, le coût de la procédure et sa durée propre n'ont aucun sens par eux-mêmes. Seule une analyse du rapport entre les coûts et les bénéfices permet d'en évaluer la pertinence. Or, à cet égard, les situations parlent d'elles-mêmes. Du Plateau de Saclay au Val de Charente en passant par l'Aube ou l'Isère, des dizaines de millions d'euros sont consacrés à des études techniques, sans aboutir à une réalisation concrète, ni donner de véritables résultats ; des plans, des rapports se

⁵⁸³ Michel Crozier, *La crise de l'intelligence, Essai sur l'impuissance des élites à se réformer*, Paris, InterÉditions, p. 118.

succèdent qui ne changent rien ou très peu aux situations concrètes ; des forces et des intérêts opposés s'affrontent si bien qu'ils neutralisent tous les projets ou en font traîner la concrétisation sur une, voire deux décennies. En recadrant les problèmes, en cherchant les facteurs et les moyens d'une gestion globale et acceptable pour les différents acteurs, un audit patrimonial permet d'identifier des conditions nécessaires au changement, au déblocage d'une situation ou à la réalisation d'un projet. Le temps et l'argent passés à cet effet sont donc largement justifiés, d'autant qu'ils restent dans des proportions très raisonnables au regard des sommes engagées dans les réalisations et les projets eux-mêmes. En vérité, l'objection du coût ne tient pas et n'est jamais qu'un prétexte. Le problème est ailleurs : acteurs et institutions croient pouvoir se passer de cette phase préalable – à moins qu'ils en ignorent jusqu'à la possibilité ; ils souhaitent en outre rester libres d'imposer leurs vues et leurs projets ; au nom de l'intérêt général, ils suivent tout simplement la logique du marché, la force de l'habitude ou tout autre raison impérieuse.

5.2. - Du recueil d'expertises au mystère de l'intégration

À la différence du sondage ou de l'enquête qui fournit une réponse souvent simplifiée à des questions jugées dignes d'intérêt par celui qui les pose⁵⁸⁴, l'écoute active déployée pendant les entretiens permet, au fil de la conversation, de reconstituer le raisonnement d'ensemble de l'interlocuteur quant au problème posé. Ses sujets de prédilection et ses objets d'intérêt apparaissent bientôt. Les acteurs qu'il côtoie le plus et ceux dont il ne sait pas parler se précisent. Les questions qui lui tiennent vraiment à cœur, ses inquiétudes secrètes et ses convictions profondes ne se dévoilent que longtemps après, quand le plaisir de la réflexion partagée s'est installée, quand une certaine connivence est apparue, quand tout le reste a été dit et visiblement compris par celui ou celle avec qui l'acteur converse depuis longtemps déjà.

Lorsque deux ou trois entretiens se succèdent dans une même journée et à mesure que les entrevues s'enchaînent dans la semaine, des écarts se font jour, parfois tels, que l'auditeur constate

⁵⁸⁴ Ce point est souligné par Bruno Latour dans son ouvrage *Politiques de la nature* (*op. cit.*), en page 229 : « Par un cruel paradoxe qui en dit long sur les faiblesses du modernisme, on sait en effet mieux consulter les non-humains que les humains. (...) Personne n'imaginerait pas exemple parler des éléphants sans consulter lesdits éléphants par des procédures expérimentales d'une subtilité inouïe. Avec les humains pourtant on ne prend pas tant de gants. Sous prétexte que les humains sont doués de parole, les politiciens comme beaucoup de sondeurs, de sociologues, de journalistes et de statisticiens, s'imaginent que l'on peut parler d'eux à leur place et sans jamais les consulter véritablement, c'est-à-dire sans jamais trouver le dispositif expérimental risqué qui leur permette de définir eux-mêmes leurs propres problèmes au lieu de répondre seulement à la question posée ». Si la procédure d'audit patrimonial évite l'écueil majeur que souligne Bruno Latour, elle ne prétend pas pour autant se développer selon un modèle d'égalité entre l'auditeur et l'audité. Une irréductible « dyssymétrie » existe, pour reprendre les termes de Pierre Bourdieu, dans la mesure où « c'est l'enquêteur qui engage le jeu et institue la règle du jeu ». Dans ces conditions, la seule attitude possible de l'auditeur consiste effectivement « à réduire au maximum la violence symbolique qui peut s'exercer à travers elle [la relation d'entretien] » (ces deux dernières citations proviennent de l'ouvrage collectif paru sous la direction de Pierre Bourdieu (1993), *La Misère du monde*, Paris, Le Seuil, p. 1393).

avec une profonde surprise l'existence de regards aussi différents sur « une même réalité ». Un sommet est atteint quand une image de la question paraît se fixer après plusieurs expertises convergentes et que, soudain, un entretien suffit à tout remettre en question : de nouveaux acteurs apparaissent, des dimensions insoupçonnées du problème se font jour, qui jettent à bas tout l'édifice patiemment construit les jours passés. Ce qui semblait acquis ou évident s'avère soudain relatif à une certaine conception des choses. Ces retournements de situation se produisent deux, trois, voire quatre fois au cours d'un même audit, avant qu'un état des questions investies ne se stabilise. Qui n'a pas connu ces moments de doute, qui n'a pas manqué de vaciller en se demandant ce qu'il pourrait apporter d'original sur le sujet considéré, qui n'a pas craint d'échouer à dominer suffisamment la gangue épaisse, dense et écrasante d'informations, de détails, de pré-supposés et de représentations biaisées de la pensée d'autrui, qui n'est pas parvenu à passer outre et à préciser ce que les acteurs avaient vraiment en commun, n'a pas réalisé d'audit patrimonial.

Si la procédure d'audit patrimonial donne des résultats étonnants en recréant une *unité* autour d'un problème caractérisé par l'éclatement des regards et les biais dans la communication entre acteurs, elle requiert de l'auditeur des qualités spécifiques.

Un entretien dure d'une heure trente à deux heures en moyenne. Assez souvent, il atteint trois heures. Parfois, il se prolonge encore : quatre, cinq heures ou plus sont nécessaires pour avoir fait le tour de la question posée. Cela demande une capacité d'écoute particulièrement développée, qui s'acquiert à l'usage ; mais elle ne saurait suffire. Pour que l'interlocuteur accorde autant de temps à l'auditeur, il faut qu'il y trouve un intérêt, qu'il y prenne un certain plaisir. De fait, un entretien d'audit a l'allure d'une conversation agréable et soutenue, mais consiste en vérité en une réflexion approfondie et exigeante à deux, à cela près que les rôles ne sont pas symétriques : l'acteur a pour lui l'expérience du terrain et la connaissance du problème, l'auditeur n'a pour lui que son regard extérieur, sa capacité de prendre du recul et d'interroger de fausses évidences, de pousser l'acteur dans ses retranchements, quand le ton de la conversation le permet. En somme, l'entretien d'audit patrimonial se présente comme un véritable exercice de maïeutique, à cela près qu'il suit ou essaie de suivre un cheminement spécifique visant à prendre le temps d'interroger le « quoi » du problème, et, sur cette base, à faire le diagnostic des actions engagées et une prospective, avant que de passer aux solutions ; un cheminement inhabituel, car le plus souvent les interlocuteurs sont pressés de donner des solutions toutes faites.

En fin d'entretien, les acteurs reconnaissent souvent ne pas avoir perdu leur temps, avoir été amenés à se poser des questions qu'ils n'avaient pas envisagées jusque-là ou en tout cas pas de cette manière ; d'autres se déclarent « épuisés », mais contents d'avoir eu à argumenter de manière aussi poussée ; certains rappellent l'auditeur quelques jours plus tard, lui expliquant qu'ils ont continué de réfléchir à la question, qu'ils aimeraient bien approfondir la discussion. Dans presque

tous les cas, les acteurs expriment leur satisfaction de constater qu'un commanditaire prend le temps d'examiner avec autant de patience et de profondeur le problème posé.

L'auditeur patrimonial n'assigne aucune limite de durée à l'entretien, de même qu'il se voue complètement à l'écoute de son interlocuteur lors de celui-ci ; les acteurs ne s'y trompent pas et sont généralement convaincus en fin d'entrevue qu'il ne s'agit pas d'une étude classique ; ils sont intéressés d'assister à la présentation orale de l'audit, car ils réalisent que les autres personnes sollicitées ne vont sans doute pas non plus se borner à donner des informations superficielles. À l'évidence, la clause de confidentialité de l'entretien favorise l'expression de l'interlocuteur. Même si, régulièrement, des acteurs déclarent en début d'entrevue qu'ils seraient prêts à tenir le même langage en public, l'auditeur n'aurait sans doute pas droit à autant de confidences et hésiterait lui-même à aborder certains aspects sans la protection considérable qu'offre la clause d'anonymat. Là encore, les acteurs ne s'y trompent pas : plus le problème s'avère complexe et plus la situation s'affirme critique, plus ils considèrent cette clause comme « normale ».

Ces premières considérations sur les conditions nécessaires à la réussite d'un entretien d'audit patrimonial indiquent qu'il s'agit d'un exercice éprouvant pour l'auditeur lui-même. Exigeant tout d'abord, car il demande beaucoup de rigueur, une grande capacité d'écoute et d'attention, une forte capacité de reformulation ; en outre, il requiert une aptitude spécifique à entendre avec autant de *plaisir*, de *tact*, de *bienveillance et d'empathie*⁵⁸⁵ les différents protagonistes d'un problème, des plus humbles aux plus puissants, des moins loquaces aux plus volubiles, des intuitifs aux virtuoses de la pensée discursive, des réputés gentils aux scandaleusement méchants. Éprouvant ensuite, car à mesure que les entretiens s'accumulent, la fatigue physique et intellectuelle de l'auditeur croît. L'endurance s'avère donc très importante. L'auditeur gagne aussi à avoir le caractère trempé et l'âme en paix. Les entretiens sont souvent l'occasion pour les acteurs de s'épancher sur les difficultés qu'ils vivent, d'exprimer leurs peurs et leur désarroi aussi, de confier leur perte de confiance en l'avenir et dans les institutions ; plus grande est la gravité des problèmes, plus l'auditeur risque d'être ébranlé. Au demeurant, il est

⁵⁸⁵ Animateur et analyste, Alain Cornély livre dans son ouvrage *Écouter* (Toulouse, Erès, 1983) une très belle réflexion sur l'empathie qu'il distingue de la neutralité bienveillante, dans la mesure où l'empathie se caractérise selon lui « *par un engagement conscient avec l'autre vers son inconnu. Le climat d'empathie permet à l'autre de trouver une relation sécurisante. Ses sensations et sentiments sont reconnus dans le présent et le thérapeute est relais pour une future prise en charge de ces derniers par l'intéressé. Ce climat permet de favoriser une nouvelle prise en considération de l'expérience. Cette considération est le premier pas qui va permettre à l'intéressé d'aller vers son autonomie* ». Il ne fait pas de doute que certains auditeurs patrimoniaux ont cette capacité d'empathie qui joue pour beaucoup dans « l'effet audit patrimonial ». Ainsi que le rappelle Cornély en citant une note de Carl Rogers définissant l'empathie : « *L'état d'empathie ou la qualité d'être empathique consiste à percevoir avec précision le cadre de référence interne de l'autre, les composantes émotionnelles et les significations qui s'y attachent, comme si l'on était la personne elle-même, mais sans jamais perdre de vue le 'comme si'*. Donc cela signifie saisir la douleur ou le plaisir de l'autre, comme l'autre les ressent et en percevoir les causes comme lui les perçoit, mais sans jamais perdre de vue que c'est comme si j'étais affligé ou réjoui, etc... Si l'on perd de vue la qualité de ce 'comme si', l'état est celui d'identification ». Par son histoire personnelle et en raison de ses affinités particulières, l'auditeur s'avère plus ou moins capable d'empathie selon les acteurs qu'il rencontre ; il doit se garder d'accorder trop d'importance à tel ou tel acteur du système considéré, ce qui n'est pas toujours facile.

soumis à une réelle tension, puisque les interventions se font dans un délai souvent bref, du fait des contrats passés avec les commanditaires, et ne permettent pas vraiment de prendre le temps de parfaire les choses puisqu'il y a problème et que certains acteurs ont besoin de sortir de la situation préoccupante dans laquelle ils se trouvent. Dans un certain nombre de cas, il s'avère donc essentiel que l'auditeur puisse se confier le cas échéant à un spécialiste de ce type d'intervention, notamment pour l'aider à prendre du recul ; c'est d'ailleurs à cette fin que l'intervention réalisée en Île-de-France prévoyait, aux côtés de l'auditeur, un superviseur. Aussi n'est-il pas souhaitable, non plus, qu'un même auditeur enchaîne trop rapidement plusieurs interventions de ce type. Des périodes de récupération s'imposent lorsque l'intervention a été ardue, longue et les problèmes rencontrés sérieux, sinon graves. Il n'est probablement pas possible de réaliser des interventions semblables en continu et au long cours. Une réflexion approfondie sur ces différents aspects mériteraient d'être conduite entre praticiens patrimoniaux.

Une autre difficulté importante de la procédure d'audit patrimonial tient à la complexité même des problèmes qu'elle investit et à la grande ouverture d'esprit qu'elle exige de la part de l'auditeur, le problème n'étant pas délimité *a priori*. Le praticien patrimonial doit être en mesure de comprendre et d'assimiler une multitude d'informations, de logiques, de langages organisateurs de la pensée et de l'action, lors même qu'ils ont effectivement partie liée au problème. Les interlocuteurs facilitent grandement le travail en prenant le temps d'expliquer les choses à l'auditeur, mais celui-ci a quand même besoin d'avoir de solides bases dans de nombreux domaines et sur de nombreux aspects, afin de ne pas être noyé sous une avalanche de sigles, de termes et de concepts qui lui échappent complètement. Le problème posé, mêlant des dimensions techniques, organisationnelles, des objets vivants, des représentations, des concepts et des pratiques effectives, il n'est pas possible d'écarter *a priori* certains éléments. Chercher à comprendre ce qui se joue vraiment, dans le cadre d'un problème, et comment le résoudre demande de tout prendre au sérieux, d'essayer de saisir la manière dont tous les éléments sont liés entre eux, comment certains exercent un poids particulier, comment d'autres pourraient permettre, moyennant un certain recadrage, de faire surgir de nouvelles voies de résolution. Aucune théorie préétablie, aucun champ disciplinaire donné, aucune recette miracle ne permet *a priori* de discerner ce qui est important de ce qui ne l'est pas. Cela constitue une source de déstabilisation supplémentaire pour le jeune praticien patrimonial, alors que le cursus intellectuel et universitaire dont il est issu s'est employé à lui donner des « clés de lecture du monde », des méthodes de résolution des problèmes, voire des solutions toutes faites. Bien vite cependant, cette absence de cadre préconçu devient jubilatoire. Il n'en reste pas moins l'obligation suprême de réussir, malgré tout, à s'émanciper des multiples informations et des regards pluriels d'acteurs, de manière à saisir ce qui est en jeu.

Avec de la pratique, cet exercice de synthèse et d'intégration se fait plus facilement ; l'auditeur sait qu'il passe par des périodes de vertige, de doute et d'obscurité complète, avant de commencer à sentir l'air pur de la haute montagne, annonciateur d'une prise de hauteur suffisante par rapport à tout ce qu'il a pu entendre. Il parvient à mieux agencer les éléments et à situer les acteurs les uns par rapport aux autres, à mieux établir certaines correspondances et certains liens qu'ils entretiennent ou pourraient nouer entre eux à l'avenir. À ce moment là, l'auditeur se sent comme porteur d'un monde étonnamment chatoyant, complexe et fluctuant, le visualise en lui avant même de savoir comment en rendre compte par des mots et un mode d'exposition linéaire qui lui paraissent infiniment lourds et contraignants pour donner à voir et à entendre ce qu'il ressent. La grille d'audit patrimonial, ses registres et sous-registres permettent de classer tous les éléments d'information recueillis et sont essentiels pour assurer une intégration réussie de tous les entretiens. Le fait que chaque interlocuteur ait été invité à suivre le même mode de réflexion et informé que cette trame générale servirait à synthétiser l'ensemble des entretiens, tant à l'oral qu'à l'écrit, constitue une indéniable source de confort pour l'auditeur patrimonial. Pourtant, même ainsi, la synthèse qui émerge de la réorganisation et de la confrontation de tous les éléments glanés lors des entretiens conserve une certaine part de mystère : une alchimie s'opère, dont il n'est pas aisé de rendre compte. Ici l'art rejoint, ou plutôt, prolonge la science. Cela explique aussi que d'un auditeur patrimonial à l'autre, d'un jeune praticien à un plus expérimenté, les mots pour le dire et la manière de dire, diffèrent parfois grandement.

L'opération de synthèse et d'intégration s'avère d'autant plus difficile que le territoire est vaste et le problème complexe. Le passage de Belledonne au Plateau de Saclay constitue un saut qualitatif considérable pour l'auditeur. La densité d'enjeux du dernier territoire, la multitude d'informations, de facteurs, de procédures et d'acteurs en cause, font que la prise de recul par rapport à ce qui se passait a été beaucoup plus longue et difficile. Le passage a été encore plus ardu du Barrois viticole à la plaine inondable de la Charente. Dans ce dernier cas, la taille du territoire et la nécessité de considérer l'ensemble des éléments à l'échelle du bassin versant ont rendu l'exercice périlleux. Au demeurant, l'étendue du territoire était telle que les acteurs ne savaient en général parler que de certaines de ses parties ou de certains sous-ensembles ; ils évoquaient très globalement les autres, en mettant l'accent sur certains phénomènes ou aménagements globaux. En revanche, très peu d'éléments étaient fournis quant aux liens d'un sous-ensemble territorial à l'autre ou encore d'une échelle territoriale à une échelle plus large. De sorte que tout se présentait comme si des pièces du puzzle manquaient, n'étaient pas disponibles, comme si, en d'autres termes, il n'y avait pas à proprement parler de personnes ayant d'ores et déjà réalisé une intégration à des échelles territoriales essentielles ou bien entre des aspects sans doute liés entre eux, bien qu'éloignés géographiquement et thématiquement. Dès lors, le travail d'intégration final de l'équipe d'audit s'est avéré ardu, les liens entre certains aspects ou certaines échelles

territoriales étant moins clairs, moins documentés ; de nombreuses questions restaient sans réponse...

Une dernière singularité de la démarche patrimoniale provient de ce qu'elle ne se contente pas de mieux comprendre ce qui est en jeu – d'interroger le quoi du problème afin de le mieux recadrer – mais de répondre aussi à la question du comment, c'est-à-dire d'identifier les conditions et les moyens pour en sortir. Aussi s'agit-il, avec l'aide des auditeurs, de tester des leviers potentiels de changement, d'affiner des clauses, des modalités qui encourageraient certains acteurs-clés à reprendre le problème autrement ; mais aussi, d'identifier les marges de manœuvre et de gain, les offres et les demandes susceptibles de faire changer des attitudes, de modifier des positionnements. Tout cela fait appel à d'autres formes de l'intelligence de l'auditeur, mobilise en lui d'autres ressources, afin de trouver ce qui peut engendrer le changement.

Des lignes qui précèdent, il convient d'inférer que la mise en œuvre de démarches patrimoniales demande un véritable professionnalisme. Moins qu'une méthode ou une recette, dont il suffirait de suivre le protocole, elle correspond plutôt à une pratique bien spécifique qui requiert simultanément des connaissances et des aptitudes précises et nombreuses. Elle participe à la fois de la science et de l'art. Le praticien patrimonial met en œuvre des outils aussi puissants que dangereux, pour son intégrité personnelle en particulier.

5.3. - Plus qu'une méthode, un processus de changement

Nous nous sommes attardé sur l'audit patrimonial, car cette méthode demeure insuffisamment exposée ; en outre, les divers cas territoriaux nous ont permis de la tester dans des contextes très différents et constituent donc, pour la démarche elle-même, un terrain d'expérimentation et d'évaluation de ses performances et capacités. *Cependant, il convient de souligner que l'audit s'inscrit en général dans un processus de changement plus large, dont il constitue une composante particulière.* Ce processus de changement des relations entre acteurs et dans leur rapport avec le problème considéré commence dès la relation avec le commanditaire, ce dernier étant invité à formaliser le problème qu'il vit ou ressent et à l'exprimer en des termes tels qu'il est susceptible de devenir intéressant pour d'autres acteurs. Il se poursuit par les entretiens individuels et le cheminement inhabituel de la réflexion proposé aux différents interlocuteurs. Il connaît une nouvelle étape avec les restitutions orales organisées devant l'ensemble des acteurs auditionnés et les *ruptures* importantes auxquelles ces dernières donnent lieu parfois. Il se prolonge dans certains cas par les séminaires de réflexion stratégique qui permettent, comme ce fut le cas en Isère ou en Île-de-France de structurer des positions de familles d'acteurs ou d'acteurs aux

sensibilités proches au point de permettre à ces derniers d'exprimer un projet cohérent. Il aboutit alors à la rédaction d'une esquisse de charte exprimant un dessein commun à une communauté élargie et diversifiée d'acteurs. Dès lors, la conception cède la place à la gestion en « patrimoine commun », si des institutions publiques s'engagent pour faire vivre ce projet et mettent en place des instances de facilitation.

Le processus de changement ne s'exprime pas seulement au travers des différentes phases qui se succèdent. Il s'incarne également dans l'architecture des démarches patrimoniales établie en fonction du commanditaire, de ses objectifs et de ses capacités, du problème posé, de l'échelle à laquelle il se joue, en somme du *contexte stratégique*. La démarche entreprise en Isère est la plus démonstrative en la matière ; celle-ci s'appuie sur six territoires et des séminaires par famille d'acteurs afin de parvenir à l'établissement d'une charte-mère départementale susceptible de contenir l'ensemble des situations et des problèmes forestiers, susceptible également d'assurer une articulation entre les enjeux et les projets des différents territoires. Même pour une démarche moins aboutie comme celle mise en œuvre en Charente, le processus confronte un niveau d'expertise de « grands acteurs » aux expertises d'acteurs locaux issus de trois secteurs restreints de la plaine inondable, ceci afin de faire dialoguer entre elles des échelles de lecture des problèmes et afin de faire apparaître de nouvelles marges de manœuvre. Chaque fois, une conception d'ensemble est élaborée en réponse à un contexte stratégique spécifique.

D'une certaine manière, la construction même de notre réflexion repose sur un processus méthodologique élaboré. Le problème posé – le problème apparent – correspond à la « crise écologique ». Donner la parole aux experts, aux penseurs et explorer un cas global – celui de la gestion durable des forêts -, revient à faire une sorte « d'audit global » ou « méta-audit » de la question. Les études de cas territoriaux présentent un degré de variété suffisamment élevé pour constituer, à l'échelle de la crise écologique considérée comme macro-problème, des « sondes locales » riches de données. Le processus se poursuit par un travail d'intégration, consistant à confronter les enseignements des deux précédentes échelles d'analyse et à en tirer un ensemble de résultats et de recommandations.

Ces différentes considérations montrent que les démarches patrimoniales ne se réduisent pas à des méthodes ou à des procédures ponctuelles et autonomes, mais s'inscrivent dans l'esprit évoqué plus haut au sujet de la stratégie. Elles cherchent à susciter un changement global en réunissant un ensemble de conditions cognitives, stratégiques, méthodologiques et relationnelles. En ce sens, aucun équivalent n'a été porté à notre connaissance jusqu'alors⁵⁸⁶.

⁵⁸⁶ C'est précisément ce qui a déterminé l'auteur de ce travail à approfondir sa pratique des démarches patrimoniales, les autres techniques et méthodes de changement dont il a pu prendre connaissance à ce jour ne correspondant pas à des processus aussi complets, ambitieux et susceptibles d'être enrichis et améliorés.

5.4. - Émergence d'une nouvelle fonction : la facilitation stratégique

Plus généralement, ce type de démarche, ce qu'il laisse entrevoir et espérer, souligne tout l'intérêt de tiers, susceptibles de *faciliter* les relations entre acteurs, de les aider à dépasser leurs différences apparentes et les inévitables obstacles inhérents à la communication, afin qu'ils puissent mieux gérer ensemble des problèmes complexes liés au vivant.

La pauvreté de la langue française pour qualifier ce type d'intervention est en soi fort instructive. Pourtant, le terme que nous recherchons ne peut se confondre ni avec celui de *médiateur*, ni avec celui de *négociateur*, ni surtout avec celui d'*animateur*.

Il ne s'agit pas en effet de « *donner de l'entrain, du mouvement à un spectacle, à une réunion ou à une collectivité* », « *d'entraîner ou d'inciter en somme à l'action* », par des procédés censés exciter la flamme de ceux qui en manquent, comme cherche à le faire la fonction d'animation.

S'il importe de rechercher des accords entre un grand nombre d'acteurs et de les faire vivre et grandir dans le temps, les fonctions de médiation et de négociation ne couvrent qu'imparfaitement la tâche. Dans une conférence de l'Université de tous les savoirs donnée le 6 mai 2000, le Président du Centre national de la médiation, Jean-François Six, note que le mot médiation recouvre en fait « deux configurations, deux catégories, deux structures, deux styles différents ». Le premier qu'il qualifie de « médiation-conflit » constitue la figure la plus classique de la médiation, celle qui vise à trouver un accord ou une solution entre deux camps ou entre un nombre limité de parties en litige. Conçue en ce sens, la médiation peut s'appliquer aussi bien à un conflit entre États, à un couple, à un quartier ou à une entreprise. Jean-François Six compare ce médiateur-là au pompier qui s'emploierait à éteindre l'incendie. C'est dans cette optique qu'opère par exemple le Médiateur de la République pour atténuer les différents entre des particuliers et les administrations envers lesquelles ils ont des griefs ; il intervient selon un mode binaire « conflit/solution » ou selon des formes très atténuées « demande/réponse ». Jean-François Six oppose à cette fonction ce qu'il nomme une « médiation-rencontre », où celui à qui l'on s'adresse pour exposer ses difficultés ou son problème n'est pas là pour trouver une solution – ce n'est ni un expert, ni un consultant - , mais simplement pour écouter et soulager celui qui vit le problème, susceptible, par cette seule écoute, de l'aider à trouver lui-même le moyen de le supporter ou de le dépasser. Dans tous les cas, le médiateur n'intervient que de façon ponctuelle, sur un problème spécifique, mettant en cause deux ou quelques acteurs seulement : il recherche lui-même une solution technique susceptible de faire cesser le contentieux entre les parties.

À la différence d'un médiateur, le bon négociateur⁵⁸⁷ cherche moins à résoudre un problème ou à trouver une solution à un conflit qu'à créer les conditions d'une relation plus positive entre parties, afin que ces dernières parviennent à imaginer un espace commun d'accord, en les aidant à trouver des jeux à somme positive, mutuellement bénéfiques. Toutefois, là encore, le négociateur intervient en général dans des situations où le nombre de protagonistes s'avère limité, sinon réduit à deux entités.

Dans le cas qui nous intéresse, nous avons besoin d'une personne qui remplisse les fonctions suivantes :

- Intervenir dans des contextes complexes et multiacteurs ;
- Ne pas seulement traiter un problème ou un conflit ponctuel, mais réunir les conditions pour qu'une multiplicité d'acteurs ait envie de prendre en charge ensemble une qualité ou une question dans la durée ;
- Concevoir un processus/des processus élaborés pour accompagner les acteurs dans cette prise en charge progressive.

Cette fonction nouvelle ne procède pas de la simple médiation ou de la négociation classique. Elle appelle un autre nom ; nous proposons d'y répondre par celui de « **facilitation stratégique** ». Facilitation montre bien qu'il ne s'agit en aucun cas de se substituer aux acteurs ou de trouver une solution à leur place, mais seulement de réunir les conditions qui leur permettront, ensemble, de trouver des solutions. À cet égard, la définition anglaise de la facilitation s'avère supérieure à celle donnée par les dictionnaires français : en effet, à l'attribution de « rendre facile », les dictionnaires anglais ajoutent celle de « rendre possible ». Le qualificatif stratégique quant à lui souligne qu'il s'agit d'un problème d'action dont la finalité concerne des points de grande importance – la facilitation pourrait s'appliquer à d'autres questions et à d'autres contextes sans revêtir ce caractère stratégique - et qu'il s'agit par ailleurs de développer une véritable réflexion sur les conditions et les moyens pour atteindre les buts recherchés. *L'idée de processus se trouve ainsi contenue dans le vocable de facilitation.*

⁵⁸⁷ L'idée est développée en particulier dans Roger Fisher et William Ury (avec Bruce Patton) (2003), *Comment réussir une négociation ?*, Paris, Seuil, Nouvelle édition revue et corrigée.

6- Personnage : l'écodiplomate

Face aux échecs répétés des solutions brillantes, mais inopérantes, voire contre-productives, dont les élites sont devenues des spécialistes, Michel Crozier oppose un nouveau personnage, « l'homme-problème ». À la différence du « monsieur-solution », celui-là ne considère pas le problème comme étant déjà connu ; il prend le temps d'en réexaminer les tenants et les aboutissants. Par la réalisation d'entretiens approfondis auprès des différents acteurs concernés, il a pour objectif de reconstituer le cadre systémique du problème, de le « recadrer ». Aux services d'un décideur, il s'emploie à révéler les mécanismes sociaux qui sont à l'origine du problème ou qui en constituent une part plus ou moins significative. Le changement est attendu de la mise à jour du système interactionnel entre acteurs et de ses conséquences pour le groupe humain et la structure concernés. En bonne logique, ce travail requiert les compétences d'un spécialiste : le sociologue est le personnage tout désigné pour assumer ce rôle, estime Crozier.

Dans son ouvrage consacré à la prospective, de même qu'à chacune de ces interventions orales, Michel Godet explique que l'intérêt majeur de la démarche prospective procède de sa capacité à « décroiser les acteurs », à rompre la glace entre eux, par le seul fait qu'il les conduit à communiquer en dehors des cadres et des inerties habituels. « *Quand les acteurs discutent ensemble, c'est gagné* » répète à l'envi celui que l'on nomme parfois le « pape de la prospective ». En faisant appel à des acteurs extérieurs au système, par le truchement d'une procédure d'anticipation créative des futurs possibles, la démarche prospective et les personnes (ingénieurs, consultants, prospectivistes...) qui la mettent en œuvre visent d'abord à l'instauration du dialogue et à l'établissement de la communication entre des acteurs qui, jusqu'alors, vivaient dans des « bulles mentales étanches les unes aux autres ». Cette fois encore, le changement est censé résulter de la *re-médiation* entre acteurs que l'exercice de prospective a favorisé. Toutefois, dans son dernier ouvrage, *Le Choc de 2006*⁵⁸⁸, Godet relativise l'efficacité de la démarche ; en s'appuyant sur l'exemple le plus abouti et le plus complet de prospective territoriale, Limousin 2017, il note au passage que sans engagement des acteurs, l'exercice de prospective ne suffit pas à changer les choses⁵⁸⁹.

Dans la belle méditation qu'il consacre aux *Campagnes urbaines*, Pierre Donadieu revendique une approche de l'habitabilité des territoires périurbains, où habiter ne se limiterait pas à se loger correctement, mais demanderait « *d'éprouver sans relâche une relation poétique au*

⁵⁸⁸ Michel Godet (2003), *Le choc de 2006, Démographie, croissance, emploi. Pour une société de projets*, Paris, Odile Jacob.

⁵⁸⁹ Pour avoir co-animé un atelier consacré à la forêt dans le cadre de Limousin 2017, nous ne pouvons que confirmer cette assertion.

monde et la faire partager »⁵⁹⁰. Aussi convient-il selon lui de repenser la campagne comme territoire à la fois rural et urbain, afin de la faire entrer dans « *la catégorie des infrastructures publiques de nature* ». Cela suppose que les « services symboliques » qu'offrent ou pourraient offrir les opérateurs privés de l'agriculture, puissent être rémunérés par les pouvoirs publics pour ce qu'ils apportent. Afin d'organiser cette mixité et cette pluralité d'usages, Donadieu préconise de passer « *de préférence par la médiation*⁵⁹¹ *du paysagiste, professionnel de l'aménagement formé à construire la demande de cadre de vie, à élaborer l'image des communes, à expliquer un projet de campagne urbaine et à le faire partager, apte à reconnaître les qualités des lieux et leur ancrage dans l'histoire, à proposer de nouvelles pratiques sociales et des compositions spatiales renouvelées* »⁵⁹².

Chacun à sa manière, pour des domaines d'activité et des objets très différents, ces trois auteurs n'ont d'autres choix que d'inventer un nouveau personnage, afin de remédier aux problèmes de communication entre acteurs et aux effets systémiques qu'ils génèrent. Qu'il s'agisse de l'homme-problème de Crozier, du prospectiviste de Godet ou encore du paysagiste-médiateur de Donadieu, chacun de ces nouveaux personnages intervient comme *opérateur de changement* dans une situation ou un problème complexe, caractérisé par un nombre plus ou moins grand d'acteurs. L'expérience montrant que, laissés à eux-mêmes, les acteurs ne parviennent pas ou alors très difficilement à inventer ensemble un futur plus désirable, dans lequel chacun peut jouer un rôle constructif, c'est dans un tiers-acteurs extérieur que réside l'espoir d'un changement favorable.

S'employant à traquer les malentendus, à débusquer les idées reçues, à réunir des regards différents sur une même réalité, un même problème ou un même projet, à favoriser la rencontre entre des acteurs aux cultures et aux intérêts immédiats distincts, chacune de ces approches contribue – à n'en pas douter - à rétablir une communication plus positive et plus confiante entre acteurs.

Suivant les modèles proposés par les différents auteurs cités, le caractère complexe et multiacteurs des problèmes liés au vivant nous oblige à invoquer la venue d'un nouveau personnage, aux qualités spécifiques, dont le talent se mesurerait à la capacité de bâtir et de faire vivre des accords multipartites sur des questions territoriales complexes pour en assurer une meilleure prise en charge. Intégrant à la fois les exigences et les besoins des hommes, des groupes humains, des éléments naturels, des autres vivants non-humains et des processus biologiques ou climatiques, ce spécialiste des accords complexes, multidimensions et multiéchelles se donnerait

⁵⁹⁰ Pierre Donadieu, *Campagnes urbaines*, Actes sud - École Nationale Supérieure du Paysage, 1998, p. 209.

⁵⁹¹ C'est nous qui soulignons.

⁵⁹² *Op. cit.*, p. 211.

pour exigence de trouver des espaces de projets susceptibles d'accueillir la diversité des logiques et des intérêts des acteurs, tout en maintenant l'envie de tous d'œuvrer pour une ambition les dépassant, seule à même d'assurer la cohérence du tout. Son rôle irait au-delà de celui du sociologue de Crozier ou du prospectiviste de Godet, dont le travail s'arrête une fois le diagnostic établi, une fois les problèmes de communication mis à jour ou les mécanismes d'interaction systémiques dévoilés.

Reliant des enjeux résonnant à des échelles territoriales croissant de proche en proche jusqu'à embrasser la totalité du globe, nous aimerions donner à ce personnage dévoué au service du bien commun, le titre générique d'*écodiplomate*. Diplomate assurément, puisque l'étymologie du mot dit explicitement l'art de construire des accords, même si, nous l'avons vu, la tâche ne fait que commencer, une fois l'accord signé... Le préfixe *éco-* résume à la fois la volonté de ne pas disjoindre ce qui typiquement relève de considérations distinctes (l'économie/l'écologie, les humains/les non-humains), mais aussi et surtout, parce que l'étymologie renvoie bien à ce qu'il se donne pour projet : aider les acteurs à *co-produire* ensemble un *habitat* désiré, leur vraie maison, sans se restreindre *a priori* à telle ou telle dimension comme le fait par exemple le paysagiste de Donadieu. Il diffère encore du *diplomate* de Bruno Latour trop dépendant, nous l'avons vu plus haut, du monde de la technique et de l'artifice, et surtout trop tourné vers l'abstraction en ce sens qu'il vise plus à définir des accords sur des *propositions* théoriques, qu'à favoriser l'engagement dans l'action, à stimuler la responsabilité et à organiser une gestion en patrimoine commun de certains problèmes ou de certains projets.

Un portrait de l'écodiplomate peut être esquissé.

Portrait moral tout d'abord. Aimant foncièrement le monde et la vie, décidé à œuvrer pour le bien commun de l'homme et de l'humanité tout en étant convaincu que cela ne doit pas se faire au détriment de son propre équilibre, il témoigne d'une bienveillance égale pour tous et toutes choses, sans en favoriser aucun et aucune *a priori*. Dédiant sa vie à l'édification d'un monde plus radieux et joyeux, il sait pourtant qu'il ne lui appartient pas de faire le bonheur des autres malgré eux.

Portrait intellectuel ensuite. Doté d'une solide formation aux sciences du vivant et de la matière, mais également versé dans les sciences politiques et les humanités, ce *tiers-instruit*⁵⁹³ prolonge le projet d'honnête homme (curieux de toutes choses et cherchant à savoir de tout, un peu), mais finalement moins attiré par l'érudition ou la recherche que par l'action. Moins soucieux du détail que de l'essentiel, il pense plus en termes de liens et d'interactions, actuelles ou

⁵⁹³ Michel Serres (1991), *Le Tiers-Instruit*, Paris, François Bourin.

potentielles, que de substances, de catégories ou d'idéologies. Son intuition lui est d'un grand secours dans sa quête d'unité. Il ne lui importe pas tant de briller que d'être fidèle à ses engagements et aux personnes qui lui ont fait confiance, tout en sachant exprimer le cas échéant son désaccord.

Portrait social enfin. Libre ou libéré de toute appartenance marquée, sans pouvoir et sans capacité d'action directe, il sait que son intervention sera d'autant plus pertinente qu'il pratiquera sans réserve le dénuement de puissance et que sa présence, diaphane, se remarquera peu.

Un tel personnage ne relève pas du monde de l'utopie ; en revanche, pour exister et se démultiplier, il a besoin que des institutions et des responsables en reconnaissent la pertinence et instaurent des conditions propices à l'exercice d'une fonction vouée au service du bien commun.

7- Le territoire comme vecteur de changement

Il est frappant de constater à quel point le territoire, entendu comme entité géographique naturelle et humaine à la fois, s'avère peu mobilisé dans les débats relatifs aux grands problèmes écologiques du moment. Qu'il s'agisse de l'eau, des déchets, de la biodiversité, de l'effet de serre, de l'énergie, ces questions sont en général envisagées en tant que telles, indépendamment de toute assise territoriale. De même, autant l'idée de développement durable devient une règle impérieuse en matière d'aménagement du territoire, autant celui-ci continue d'être ignoré quand il s'agit de concevoir des politiques globales de développement durable⁵⁹⁴. Des conventions internationales aux textes de loi français, tous les grands sujets liés au vivant n'abordent au mieux la question du territoire que pour localiser les problèmes ou les phénomènes dont ils traitent.

7.1. - Le territoire, cet inconnu des politiques de gestion

De fait, quand il s'agit de délimiter des entités ou des périmètres de gestion, les critères qui prévalent relèvent soit de considérations purement naturalistes ou biophysiques, soit de considérations politiques ou administratives. Dans le cas de l'eau par exemple, les critères hydrologiques prédominent, les entités de gestion retenues épousant les contours des grands bassins versants ou encore les unités hydrographiques dans le cas des SAGE. Il en va de même dans le cas de la biodiversité, l'approche promue par la convention mondiale qui concerne celle-ci privilégiant des écosystèmes⁵⁹⁵, comme cela se retrouve aussi dans le cas de Natura 2000, les périmètres retenus étant définis principalement en fonction de données scientifiques et naturelles. À l'opposé, plans, stratégies, conventions, directives et textes officiels retiennent souvent comme échelle pertinente les États ou éventuellement la Région ou la province, pour des motifs essentiellement politiques, administratifs et juridiques.

Du point de vue du juriste et du politique, de même que du point de vue du naturaliste, de l'ingénieur ou du scientifique, les principes retenus pour le découpage des entités de gestion revêtent un caractère des plus évidents. N'est-il pas rationnel de retenir le bassin versant comme entité de gestion de l'eau, puisque c'est bien à cette échelle que se joue la qualité de l'eau ? De

⁵⁹⁴ S'appuyant sur une communication de Bertrand Zuindeau (« Le développement durable : les enseignements de l'approche spatiale », octobre 1997), Jacques Theys remarque dans la note n° 13 du Centre de prospective et de veille scientifique du Ministère de l'Équipement, intitulée « Développement durable, villes et territoires. Innover et décroiser pour anticiper les ruptures », Paris, janvier 2000) que : « *La littérature sur le développement durable est plutôt laconique sur cette question du territoire, ce qui ne peut que conforter la tendance naturelle de beaucoup de praticiens à considérer comme finalement non pertinent ce problème de la pertinence des échelles* », p. 23.

⁵⁹⁵ Patrick Blandin a souligné le caractère insuffisant de ce type d'approche, la notion même d'écosystème lui paraissant peu adaptée à une problématique de gestion et de conservation de la nature dès lors que l'incidence anthropique ne peut plus être écartée.

même, n'est-il pas légitime de s'appuyer sur les limites politiques, administratives et juridiques qui régissent la vie de la cité, pour désigner et reconnaître les principaux acteurs de la gestion des grands problèmes liés au vivant ?

Toutefois, comme nous avons essayé de le montrer, une gestion de la qualité du vivant à la hauteur des enjeux et des risques associés ne saurait se contenter de l'application de règles plus ou moins contraignantes, mais suppose une authentique prise en charge ; aussi est-ce moins la cohérence définie par l'ingénieur ou la frontière juridique qui importent que *l'engagement des hommes*. Dans cette perspective, le territoire semble devoir revêtir une importance cardinale, sous réserve de ne pas en retenir une définition qui s'appuie sur l'un ou l'autre des découpages précédents et les considérations qui les sous-tendent. *Par territoire, il convient d'entendre une portion d'espace terrestre investie et patrimonialisée par un groupe humain, les différents membres de ce groupe ayant conscience de partager ensemble une communauté de destin et de projet en rapport avec cet espace et ses grandes qualités*⁵⁹⁶. En ce sens, le territoire ne correspond pas aux différents découpages conçus *a priori*, selon des normes politiques ou selon les critères de l'ingénieur ou du spécialiste. Sa délimitation ou plutôt sa reconnaissance suppose un changement complet de perspective : ce territoire-là n'est pas décrété selon tel ou tel critère *exogène*, il est de fait une réalité vécue de *l'intérieur* par ses habitants.

Que cette entrée soit si mal identifiée et si peu retenue par les processus, les penseurs et les gestionnaires de la qualité du vivant se comprend facilement. Premièrement, elle requiert de miser sur l'acteur et sa capacité de prise en charge, quand l'habitude et la propension technicienne dominante favorisent la recherche d'un modèle ou d'un cadre de solution auquel il suffirait de conformer la réalité. En second lieu, elle suppose de dépasser la dichotomie monde mondain/monde mondial ou, si l'on préfère, monde des hommes – le monde subjectif - et monde des choses ou des êtres de nature – le monde objectif - qui justifie le grand partage entre la politique d'un côté et « la science » de l'autre, chacun étant régi par ses propres lois et cherchant en son sein propre, les règles de gestion des problèmes liés au vivant. Avec un tel partage du monde, le territoire tel que nous l'avons défini n'a pas de place et ne peut même pas être reconnu. Dans ce schisme qui oppose les tenants du territoire comme stricte réalité matérielle aux promoteurs du territoire comme espace juridique soumis à une autorité compétente, seule une minorité de géographes, de sociologues et d'économistes s'emploie à penser le territoire comme une réalité géographique vécue, investie et patrimonialisée. Il n'est même pas certain qu'elle ait un équivalent reconnu en langue anglaise.

⁵⁹⁶ Cette définition s'appuie sur les considérations relatives aux notions de *territoire* et de *patrimoine* développées dans l'introduction de la deuxième partie de notre travail.

Cette conception du territoire s'avère donc trop peu fréquente pour qu'elle soit actuellement retenue comme angle d'entrée et support de gestion pour les questions liées au vivant. Nous croyons pouvoir dire, cependant, que ces questions ne peuvent pas trouver de réponse satisfaisante sans un **ancrage territorial approprié**.

7.2. - Une « *unitas multiplex* » sans équivalent

Il convient tout d'abord de noter que cette idée se trouve corroborée par les acteurs de terrain qui déplorent la manière dont différentes politiques nationales, européennes ou internationales, toujours sectorielles, s'abattent sur leur territoire, sans aucun souci de cohérence et sans réelle recherche d'intégration, c'est-à-dire sans jamais s'interroger vraiment sur les conditions et les moyens de responsabilisation des acteurs du terrain, ni les mettre en situation de prendre en charge eux-mêmes l'avenir des questions liées au vivant.

Tout en reconnaissant la réalité partielle du propos selon lequel l'homme occidental du XXI^e siècle, majoritairement urbain, évolue d'abord dans un univers de signes et d'images, puisqu'il a pratiquement perdu tout lien direct avec le monde de la production primaire – il s'en faut de beaucoup en revanche pour que le territoire géographique, au sens où nous l'avons défini plus haut, ait cessé de compter. Au contraire, le phénomène de globalisation a pour effet de renforcer le besoin d'enracinement, d'appartenance à un groupe, à un pays, à un espace aux caractéristiques physiques, culturelles et patrimoniales spécifiques : le besoin de références et la prise de conscience de ce besoin croissent, la référence géographique – être-là-au-monde, *hic et nunc*, plutôt qu'ailleurs – revêtant sur ce plan une importance primordiale. À cet égard, le territoire joue un rôle cardinal, *il est comme une seconde maison ou une seconde peau de l'homme*, celle qui lui permet de se référer, de donner une réponse singulière à la question du : « où », « où êtes-vous », « d'où venez-vous ? ». Comme le dit fort bien Augustin Berque, l'être humain est et demeure fondamentalement un « être géographique » : l'ontologie est indissolublement liée à la géographie⁵⁹⁷. ***En fait, c'est par le territoire que l'être humain se relie à la Terre.*** Aussi, les multiples tentatives de déracinement auquel l'homme moderne a souvent à faire face ne sont probablement pas sans conséquences lourdes, psychiques, sociales et sociétales. À la question « Where do you come from ? », le jeune métropolitain parti explorer une contrée lointaine, répondra « From France ». Rencontrant par hasard un compatriote, la même question, à la langue près, le conduira déjà à davantage de précision : « J'habite en Bourgogne, dans le Tarn, à côté de Nantes, en région parisienne ». Pour peu que son interlocuteur connaisse cette région, la réponse se fera encore plus précise... jusqu'à renvoyer au nom d'un petit pays, d'une localité. *L'identité*

⁵⁹⁷ Augustin Berque (2002), *Écoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*, Paris, Belin.

humaine se joue ainsi dans des espaces-territoires gigognes, le territoire élémentaire ayant un rôle particulier, puisque c'est par lui, avec lui et en lui que se joue la densité affective et patrimoniale qui féconde l'être.

L'importance et l'unicité de ce territoire élémentaire procède de deux grandes raisons. Il s'agit tout d'abord de l'espace dans lequel l'individu passe le plus de temps, qu'il pratique le mieux, au point de parvenir à le connaître dans son ensemble comme un petit monde à part entière, grâce à ses dimensions réduites et au nombre de résidents somme toute limité qu'il comporte. Au demeurant, c'est aussi un espace dans lequel il intervient et agit, de façon modeste ou au contraire significative. Cette **échelle territoriale spécifique, à l'instar du quartier dans la grande ville, s'apparente en somme à une maille élémentaire, à un microcosme ; elle constitue une sorte d'*unitas multiplex*.**

Le point est essentiel puisqu'il offre la possibilité de gérer le territoire comme un tout, en reconsidérant des liens entre différents aspects, en recréant une unité de gestion malgré des politiques, des plans d'actions et des logiques de filière presque toujours sectoriels. À cette échelle, par la connaissance réciproque qu'ont les acteurs les uns des autres, par leur proximité spatiale, par leur commune adhésion à un « patrimoine commun » reconnu, par leur capacité d'action directe sur l'espace et ses qualités, ces derniers peuvent trouver la possibilité, le goût et l'envie de peser sur le réel, de prendre en charge, effectivement et en particulier, les grandes qualités du vivant, ce qu'aucun décret, aucune politique, aucune stratégie ne peut se prévaloir de faire.

Comme l'a montré par exemple le cas de la vallée de l'Arce, il est essentiel que le territoire puisse se projeter dans un horizon plus vaste et soit pris dans une dynamique plus vaste pour gérer certaines qualités du vivant. Dans le cas contraire, les querelles intestines et le danger du communautarisme risquent de l'emporter et de réduire à néant tous les efforts locaux. Autant donc, il importe d'ancrer la prise en charge de qualités du vivant à l'échelle de territoire précis ayant une forte consistance et réalité patrimoniale, autant il est essentiel que des instances supérieures, nationales ou supranationales veillent à ce que les objectifs soient atteints et apportent une respiration aux territoires qui sinon, risquent tôt ou tard d'étouffer toute initiative notable.

Au demeurant, le territoire n'est pas donné une fois pour toutes. Parfois, la géographie l'impose. Plus souvent cependant, elle ne suffit pas à le déterminer. Ainsi, la vallée de l'Arce s'apparente bien à un petit territoire à part entière, alors que Belledonne est un territoire en cours de réalisation, la configuration de la chaîne et ses dimensions ayant jusque là plutôt éloigné les communautés humaines les unes des autres. Tout concourt à faire de certains espaces des territoires accomplis, quand d'autres fois des incertitudes encore fortes ou des difficultés significatives freinent la pleine potentialisation d'un territoire, soit parce que les caractéristiques géographiques

et naturelles ne sont pas assez structurantes, soit parce que l'histoire commune du groupe humain n'est pas assez singulière, soit parce qu'aucun projet, aucun objet ne conforte une identité particulière. Certains territoires sont « actifs », car chaque jour se renouvelle la commune adhésion des hommes à cet espace, quand d'autres sont passifs, la communauté de destin n'étant pas mise à profit pour conforter et renouveler l'identité commune. Les territoires évoluent, se remodelent, naissent, vivent et meurent, au gré des caprices de l'histoire, des menaces et des crises, de l'engagement des personnes, des opportunités saisies ou manquées.

7.3. - L'acteur-territoire au service du développement durable et de la gestion du vivant

Fort des considérations précédentes, il est loisible de recommander de concevoir le territoire – au sens particulier précisé – comme une entité ou un acteur majeur de la gestion de problèmes globaux liés au vivant. Alors que les conventions internationales et les textes de loi ne connaissent bien souvent que des États, des individus, des entreprises ou des collectivités, des écosystèmes, des bassins versants ou autres grands « objets biophysiques », le territoire apparaît à maints égards comme un vecteur tout indiqué pour la gestion et la prise en charge de qualité liées au vivant. De proche en proche et par intégration successive, les contributions cumulées des territoires à la gestion de telle ou telle qualité – la fixation du CO₂, la qualité de l'eau, la biodiversité, le paysage...- peuvent modifier considérablement la *donne globale*, au moins autant en tout cas que des schémas tels que celui des accords de Kyoto qui reposent essentiellement sur des acteurs-entreprises. *Là aussi un renversement complet de perspective s'impose : il s'agit en somme de chercher à reconstruire des politiques globales de gestion de la qualité du vivant en repartant d'une réalité territoriale fine et diversifiée, plutôt que d'espérer que les acteurs de terrain finiront par s'approprier un modèle ou un schéma conçu en haut lieu.*

D'ailleurs, les territoires se prêtent mieux à certaines formes d'intégration que des individus, des délimitations d'objets naturels ou encore des entreprises. Par les formes gigognes d'appartenance, auxquelles l'approche territoriale peut donner lieu, des communautés de prise en charge élargies de certaines qualités liées au vivant peuvent se constituer. Dans le cas de la plaine inondable de la Charente par exemple, il est apparu que l'identité territoriale se jouait essentiellement aujourd'hui à l'échelle de segments naturels et humains de cet espace. Pourtant, l'importance symbolique et les caractéristiques propres du Val de Charente donnent à penser qu'une approche d'ensemble de cet espace reste envisageable, dans laquelle les différents territoires constitutifs pourraient coopérer en vue de la gestion de certaines qualités globales du Val de Charente. Le processus paraît d'ailleurs en cours de réalisation à l'échelle de la chaîne de

Belledonne, une identité territoriale de massif étant en train de subsumer les identités territoriales jusqu'alors cantonnées par les vallées et les découpages naturels de la chaîne. Ces caractéristiques ouvrent la perspective de concordances et de négociations poussées entre des offres et des demandes de qualité s'exprimant à différentes échelles territoriales, du local au global.

Dès lors, la perspective s'ouvre d'un contrat naturel renégocié, très différent de celui qui réunirait une Nature globale à une Humanité globale, l'une et l'autre paraissant fort théoriques, différent aussi d'une vision nostalgique où l'harmonie globale résulterait d'une mosaïque d'équilibres locaux, nécessitant que les communautés humaines de chaque microterritoire vivent en quasi-autarcie. Par confrontation entre des offres et des demandes de qualités exprimées des niveaux territoriaux les plus étroits à l'échelle mondiale en passant par toutes les échelles intermédiaires, il paraît possible de concevoir une myriade de contrats multiéchelles (micro-mésomacrosystémiques), qui s'ajustent et s'équilibrent mutuellement et assurent par l'interdépendance entre les différentes échelles ainsi reconnue et gérée, une homéostasie globale, sinon une harmonie d'ensemble. Cela nécessite cependant que les territoires soient suffisamment organisés afin d'exprimer des offres et des demandes de qualité et puissent ainsi passer contrats avec des acteurs et des institutions opérant à d'autres échelles de responsabilité et de gestion des problèmes. C'est en ce sens que les instances de gestion en patrimoine commun évoquées dans une section précédente se révèlent particulièrement importantes.

Ainsi se retrouve une composante même de la vie, à savoir qu'elle présente des niveaux d'organisation successifs assurant une unité dans la complexité. Cette idée se retrouve dans les travaux de représentants de l'École américaine des *Common Goods*, Elinor Ostrom⁵⁹⁸ en particulier. Ces différents niveaux d'organisation ne doivent pas être conçus comme des strates disjointes et la question de leur articulation s'avère cruciale.

7.4. - S'appuyer sur les territoires à fort potentiel de changement

À la différence d'approches conçues comme des solutions universelles à des problèmes, l'approche territoriale préconisée s'avère prometteuse pour amorcer des processus d'émergence et de changement. Des configurations territoriales se révèlent en effet plus propices que d'autres pour envisager une reconquête ou une gestion de certaines qualités liées au vivant. En vertu de circonstances locales spécifiques (histoire commune aux habitants encore très prégnante, identité

⁵⁹⁸ Ostrom en fait même un principe fondamental de la gestion des « Biens communs ». L'idée est développée dans Elinor Ostrom (1990), *Governing the Commons. The Evolution of Institutions for Collective Action*, New York, Cambridge University Press, puis dans Elinor Ostrom (1992), *Crafting Institutions for Self-Governing Irrigation Systems*, San Francisco, Institute for Contemporary Studies.

territoriale particulièrement marquée, géographie singulière, contexte économique favorable, gravité de certains problèmes, situations de crise potentielle, leaders décidés à reprendre en main le devenir de leur circonscription...), certains territoires sont plus susceptibles que d'autres de prendre des initiatives ou de courir le risque de l'expérimentation. Repérer de tels territoires ou les aider à se déclarer, les accompagner dans le processus de gestion en patrimoine commun de certaines qualités liées au vivant, permettre aux acteurs de ces différents territoires de se retrouver et d'échanger entre eux quant à leurs expériences respectives, peut aboutir rapidement à des résultats importants, surtout si des instances nationales ou internationales en retiennent les enseignements et se chargent de les diffuser. Un tel processus est de nature à rénover de l'intérieur la conception de certaines politiques ou de certains schémas de gestion, si tant est que des opérateurs de filière ou des structures de la gestion collective ne voient pas en lui une menace telle qu'ils s'y opposent de toutes leurs forces. Un tel processus a pour vocation de s'étendre au-delà des limites d'un pays, s'enrichissant à chaque fois de situations et d'expériences différentes, de manière à constituer un ensemble de principes, de règles, et de modalités de prise en charge des réalités complexes et multiacteurs liées au vivant.

Vers une biogéopolitique

Tableau récapitulatif A3

Conclusion générale

« *La vie qui engendre la vie, c'est cela le changement* ».

Yi Jing (*Le livre des Changements*),
Grand Commentaire, Livre 1, § 5,
cité en page 1 de la trad. De Cyrille J.-D. Javary
et Pierre Faure, Albin Michel, Paris, 2002.

Garder confiance en l'avenir et découvrir de solides raisons d'espérer un dénouement heureux à la « crise écologique » que l'on dit imminente et majeure, telles ont été les motivations à l'origine de notre réflexion. Nous avons entrepris de sonder le problème pour en déterminer les causes profondes et conduit une enquête, afin de savoir s'il existait des conditions et des moyens pour le résoudre.

Les rapports des experts, les données produites par des agences environnementales et des organismes divers ont été exploités pour préciser la nature de « la crise » et son champ d'extension. Cette analyse documentaire a mis à jour trois grands ordres de problèmes. En premier lieu, l'épuisement des ressources naturelles, en particulier la raréfaction des réserves d'énergie fossile, les menaces croissantes sur la disponibilité de l'eau pour la consommation et les activités humaines, les risques de pénurie alimentaire consécutives à la disparition des terres arables ; en second lieu, la dégradation de l'environnement général, notamment l'érosion à un rythme sans précédent de la biodiversité planétaire - dont les conséquences connues et inconnues inquiètent de nombreux spécialistes, mais aussi le réchauffement de la planète avec un risque de répercussions extrêmement préoccupantes dans de nombreux domaines ou bien encore la détérioration des conditions de la vie humaine (pollution, urbanisation croissante...); enfin, les risques et les inconnues liées à l'artificialisation du vivant, qu'il s'agisse des organismes génétiquement modifiés ou encore des perturbations majeures que pourraient engendrer pour l'être humain, comme pour son environnement, la diffusion aussi massive qu'incontrôlée de nanotechnologies. Dès ce premier repérage de ses symptômes les plus manifestes, la question écologique s'est révélée très vaste, ses dimensions et ses enjeux étant très considérables ; elle est apparue susceptible de concerner, à un

titre ou à un autre, l'ensemble des êtres humains, quelle que soit leur condition sociale, leur fortune et leur aire d'appartenance - à des degrés d'intensité variable à court et moyen terme, il est vrai. Affectant aussi bien l'économique, le social, le psychique que les aspects environnementaux au sens strict, elle échappe à toute tentative de classification simple et infiltre l'ensemble des activités et des perspectives.

Nous avons dès lors tenté d'appréhender la « crise » par une autre voie, en examinant les ouvrages et les textes d'auteurs qui se sont employés à « penser le problème dans son ensemble ». Six grandes approches de la question ont été identifiées, chacune l'abordant sous un angle original, chacune correspondant à une manière singulière et extrêmement enrichissante « d'interpréter la crise et de chercher à la résoudre ». Ces différentes sensibilités ont été traitées en suivant une même grille d'analyse, articulée autour de trois registres : 1. Identification du problème ; 2. Diagnostic des actions engagées ; 3. Propositions d'actions. Ainsi ont été mises en exergue les principales différences et les similitudes essentielles entre elles, sans qu'il soit toutefois possible de regrouper leurs enseignements en une synthèse générale, tant les présupposés de chacun des divers mouvements se sont avérés spécifiques.

En privilégiant de fait des aspects, des entités et des dimensions particulières, chaque approche – et souvent tel ou tel de ses courants constitutifs - parvient en effet à identifier *un principe* qu'il considère comme *la cause décisive* de la crise ; pour de nombreux économistes, par exemple, le nœud du problème réside dans l'absence de signal envoyé au marché quant à la valeur du bien ou de la ressource environnementale ; pour les représentants de la « Deep Ecology », l'anthropocentrisme dominant est responsable ; pour certains naturalistes et mouvements de défense de l'environnement, l'envolée démographique, alliée à l'essor industriel et capitaliste, génère une pression difficilement supportable par la « nature » ; pour certains philosophes et penseurs, seule une perspective évolutionniste permet de rendre compte de la crise : l'homme-entant-qu'espèce est confronté à la nécessité de réviser la relation qu'il noue, de fait, avec son hôte planétaire : la Terre ; pour d'autres encore, les dérèglements écologiques sont un symptôme parmi d'autres de ce que « les fins ont été supplantées par les moyens », soit que l'essor de la technique ait pris le pas sur l'autonomie de l'être humain, soit que les principes fondateurs de l'économie de marché et du libre-échange ne répondent plus aux besoins et aux aspirations de la société contemporaine ; pour d'autres enfin, la crise écologique est d'abord une crise politique, dans la mesure où les grandes coupures entre Science et Société, profane et expert, Nature et Culture empêchent de penser le problème comme il conviendrait. Finalement, il apparaît que d'une approche à l'autre, la question écologique n'est pas ressentie avec la même gravité, n'implique par la même urgence d'agir, et ne donne pas lieu aux mêmes préconisations.

En définitive, cet examen panoramique s'avère assez déconcertant : s'il donne des outils et fournit des grilles d'analyse de grande valeur pour mieux appréhender la question écologique dans son ensemble, il aboutit à une lecture tellement diversifiée du phénomène qu'il montre qu'on ne saurait assigner à ce dernier une cause simple et unique, et qu'on ne peut établir clairement et définitivement qui en porte la responsabilité. Au demeurant, ces différents mouvements se bornent à l'analyse critique des faits ; pour leur porter remède, ils s'en tiennent à des préconisations très générales ; ils n'exposent aucune méthode universelle et probante pour résoudre le problème, finalement plus inextricable que jamais, et dont on peut se demander s'il n'est pas en voie de prendre des proportions dantesques.

La gestion durable des forêts, entreprise planétaire, nous a semblé intéressante à analyser, afin de voir si les moyens mis en œuvre s'avéraient opératoires et si des enseignements utiles pouvaient en ressortir. Partant d'une intention louable - assurer la satisfaction, pour le présent et pour les générations à venir, des besoins écologiques, économiques et sociaux -, des processus intergouvernementaux d'une part, des initiatives soutenues par des O.N.G. environnementales d'envergure mondiale d'autre part, ont essayé de donner un *contenu* à la durabilité forestière. S'appuyant à cette fin sur des jeux de critères et d'indicateurs aussi « objectifs que possible », ils ont abouti à des résultats discutables, les uns ne sachant plus, après quelque temps, comment poursuivre leurs travaux, les autres ayant tenté d'instrumentaliser le marché pour infléchir le comportement des acteurs forestiers, sans qu'ils aient vraiment promu autre chose qu'une nouvelle forme de diversification commerciale, dont les répercussions favorables sur les forêts tropicales menacées s'avèrent en définitive des plus incertaines. Il semblerait donc que les outils et les dispositifs globaux, conçus pour améliorer la situation des forêts de la Terre, aient assez largement manqué leur but. La problématique de la durabilité forestière a accouché d'une sorte de *norme écologique*, d'autant plus prescriptive que des logiques économiques s'en sont emparé à des fins purement marchandes. Cet exemple illustre de manière parfaite que les instruments internationaux ne se donnent pas les moyens de mobiliser la capacité des acteurs de terrain à construire ensemble des réponses adaptées aux problèmes qu'ils vivent ; ils privilégient des démarches contraignantes, normatives, de portée universaliste, inaptées à prendre en considération la diversité foisonnante des acteurs, des situations locales et des problèmes de terrain.

Aussi bien, fort du conseil de l'éminent biologiste américain Stephen Jay Gould, recommandant d'« *aborder les grands problèmes d'ordre général, en partant de menus détails* », avons-nous choisi d'examiner, à une échelle réduite, des situations et des problèmes *concrets* liés au vivant. Quatre terrains d'études ont été retenus, chacun ayant fait l'objet d'une procédure d'audit patrimonial conduite par l'auteur, dans le cadre de *démarches cliniques*, conçues en réponse à la

demande d'un commanditaire. La particularité de ces quatre études de cas, réalisées sous les auspices de l'Institut de Stratégies Patrimoniales, tient à ce qu'elles procèdent, pour l'essentiel, de *l'expertise directe d'une gamme variée d'acteurs des territoires concernés*. Pouvant durer plusieurs heures, les entretiens semi-directifs sont soumis à une clause de confidentialité ; au cours d'un même audit, chaque personne rencontrée a été invitée à développer son expertise sur une même et unique problématique établie en accord avec le commanditaire ; elle a été conviée à suivre les quatre registres d'identification de la situation et des problèmes, de diagnostic des actions engagées, de prospective et de propositions d'actions. En confrontant les expertises recueillies selon cette même grille, l'auditeur a pu mettre en évidence les champs d'accord et de désaccord ; ce type de démarche, tournée vers l'action, vise plus généralement à *identifier les conditions et les moyens de la prise en charge d'un patrimoine ou d'une question reconnue d'intérêt commun par l'ensemble des acteurs concernés*. Chaque fois, les résultats obtenus se sont révélés extrêmement prometteurs et encourageants.

Dans le cas de la petite vallée viticole de l'Arce, contrairement à ce que pensaient les administrations commanditaires de l'intervention, les habitants sont apparus très intéressés par la question de l'eau et de sa gestion et préoccupés des menaces qui pesaient sur elles. Bien sûr, plusieurs faits d'importance contrarient toute initiative significative en la matière de la part des responsables de la vallée, tandis que la qualité globale de l'eau ne cesse de se dégrader et que les risques croissent de manière dangereuse. Pourtant, il existe une motivation chez plusieurs acteurs-clés de la vallée, convaincus qu'il serait possible d'enclencher un large mouvement de prise en charge de la qualité de l'eau, sous réserve de coupler celui-ci avec l'objectif de compétitivité et de qualité de la production locale de champagne. De plus, en raison d'une communauté de destin assez exceptionnelle, les habitants de la vallée de l'Arce disposent d'une capacité de « gestion en patrimoine commun » encore bien vivace ; elle les prédispose à jouer un rôle d'entraînement potentiel pour que l'ensemble du Pays Barséquanais s'engage dans une démarche d'amélioration globale de la qualité de l'eau.

L'intervention réalisée à la demande de la Ligue pour la Protection des Oiseaux et de l'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement du fleuve Charente a concerné un espace beaucoup plus vaste. Ce changement d'échelle s'est traduit par l'élaboration d'un *processus* d'audit patrimonial en trois étapes : les entretiens réalisés auprès de responsables à l'échelle de la plaine inondable du fleuve ont été confrontés à ceux effectués auprès d'acteurs locaux relevant de trois « sondes territoriales ». Des décalages très importants sont apparus dans les qualités reconnues à cet espace, entre acteurs globaux d'une part, entre acteurs globaux et acteurs locaux d'autre part. Aucune approche commune de la plaine inondable du fleuve Charente n'existe à ce jour ; de même, font largement défaut les articulations entre les préoccupations et les projets des différents acteurs

et les échelles de réflexion et de responsabilité. En vérité, rien ne les favorise en l'absence de tout lieu de rencontre et de communication entre les multiples acteurs concernés par cet espace. Au demeurant, les institutions et les grandes agences techniques se polarisent sur la gestion des problèmes les plus apparents du fleuve – étiage sévère à répétition, augmentation de la fréquence des inondations – en privilégiant des aménagements lourds. Cette préférence marquée pour la technique est rejetée de manière croissante par une large palette d'acteurs, convaincus que le véritable enjeu consiste à gérer conjointement les nombreuses dimensions de l'espace plaine inondable, de grande importance pour l'identité, le développement et l'image de l'ensemble de l'arrière-pays pays charentais. De nombreux acteurs estiment en outre que ce changement d'optique constitue le seul moyen de créer de nouvelles marges de manœuvre et d'actions pour la gestion des problèmes liés à l'eau, quand la logique des aménagements lourds s'avère de plus en plus risquée et d'efficacité incertaine. La démarche patrimoniale a, par dessus tout, révélé un formidable désir des acteurs de prendre en charge ensemble l'avenir de cet espace stratégique pour les départements charentais. Beaucoup sont convaincus que d'importantes complémentarités et synergies peuvent être trouvées entre des instruments et des politiques de gestion, sous réserve que tous se mettent autour de la table. Forte de ces considérations, l'équipe d'intervention a proposé plusieurs processus de gestion de la qualité de cet espace, reposant chaque fois sur l'idée d'un ancrage territorial fort, à l'échelle d'entité cohérentes, humaine, naturelle et politique de la plaine inondable, de taille réduite.

Le troisième territoire d'étude s'inscrit dans une démarche patrimoniale de plus grande envergure ; elle visait à l'établissement d'une charte forestière de territoire, à l'échelle du département de l'Isère. L'audit réalisé en Belledonne-Grésivaudan a donné lieu à des surprises. La question forestière donne lieu à des regards extrêmement « éclatés » d'une famille d'acteurs à une autre, de sorte qu'à première vue, aucun intérêt commun n'est identifiable. Cependant, l'intégration prévue de Belledonne au Pays du Grésivaudan, en cours de structuration, constitue aux yeux de certains élus, de résidents et de responsables de la forêt privée une chance formidable pour le territoire au sens large, la forêt étant une composante particulière de ce dernier. Dans une perspective d'aménagement global et de gestion de la qualité de l'ensemble territorial ainsi formé, les hauteurs qui bordent la vallée du Grésivaudan revêtent une importance nouvelle pour un bassin de population de plusieurs centaines de milliers de personnes. De nombreux acteurs sont convaincus que des complémentarités peuvent être trouvées entre les besoins et les offres des habitants de la vallée et ceux des gestionnaires de la montagne, dont les acteurs liés à la forêt et au bois. Cette possibilité a surpris et fortement motivé l'interprofession de la forêt et du bois de l'Isère, dont la réflexion se limitait jusqu'alors à des aspects de filière, indépendamment de tout ancrage territorial précis.

La démarche de loin la plus considérable et la plus complète de l'auteur a été l'intervention réalisée pour l'Association « La Terre et la Cité » et le Conseil Régional d'Île-de-France, sur le territoire dense d'enjeux, du Plateau de Saclay. Elle a abouti à la rédaction d'une esquisse de charte, après que quatre-vingt personnes se furent réparties dans cinq séminaires de stratégie pour élaborer des projets en rapport avec des dimensions spécifiques du vivant liées à ce territoire et à son agriculture. La démarche n'a pas seulement permis de reconnaître publiquement et de façon inespérée comment l'agriculture constitue le cœur névralgique de ce territoire. Elle a surtout enrichi, dans des proportions inouïes, la représentation officielle à laquelle il donnait lieu et confirmé son importance stratégique pour la Région francilienne. Si les nombreux partages institutionnels et politiques rendent délicats une approche unifiée de ce territoire, la gestion de la qualité du vivant et de l'agriculture pourrait bien constituer un vecteur inégalable de rapprochement, de communication et de négociation entre des acteurs relevant de mondes tellement disparates qu'ils ne savent plus du tout dire ce qui les relie et ne sont plus en mesure d'œuvrer ensemble à des projets d'intérêt commun.

Certes, les démarches mises en œuvre n'ont pas toujours connu les suites qu'on aurait pu en attendre et des incertitudes menacent, dans leurs développements, celles qui, à ce jour, ont le mieux réussi. Mais elles ont mis en évidence un fort contraste entre les perspectives ouvertes, les changements opérés - toujours significatifs, même quand ils ne portent que sur les représentations que les acteurs d'une communauté restreinte se faisaient les uns des autres, d'une part, et, d'autre part, le sentiment d'impuissance à peser sur le cours des choses, avoué par tant de responsables, les silences gênés des experts, les solutions toutes, et très mal adaptées aux différents contextes. Dans le détail des circonstances précises et des problèmes concrets, des marges de manœuvre considérables se sont révélées, d'autant plus significatives qu'elles s'accompagnent, de la part de nombreux acteurs, d'une véritable envie de prendre en main leur avenir et la qualité des territoires reconnue comme facteur d'identité.

Dès lors, *le pessimisme entourant la question environnementale nous est apparu comme le révélateur d'un sentiment général d'inadéquation des réponses et des solutions qui lui sont proposées*, décalage trouvant son origine dans le fait que des dimensions essentielles du problème écologique sont insuffisamment approfondies. Le cheminement suivi pour notre travail de terrain et les enseignements apportés par ce dernier nous ont ainsi convaincu de l'utilité de le reformuler les termes du problème, quitte à déplacer le questionnement initial. Il ne s'agit plus de rechercher à « la crise écologique » une explication définitive et universelle – une cause fondamentale et unique – qui serait le gage d'un remède efficace et certain. Il importe surtout de s'interroger sur les conditions nécessaires à une véritable gestion de la qualité du vivant, et plus particulièrement de

préciser les conditions à réunir pour permettre à la vie comme processus de se poursuivre, voire d'amplifier son mouvement de complexification/intégration à différentes échelles. Ces conditions peuvent être qualifiées de stratégiques.

L'exemple des différents territoires où nous avons réalisé un audit patrimonial nous permet d'affirmer que d'autres voies que celles suivies jusqu'à présent - qui tendent à l'amplifier – sont possibles pour résoudre « la crise », même si elles ne sont pas énonçables en des termes universels et demeurent liées à des circonstances chaque fois spécifiques.

Au demeurant, plutôt que d'opposer *l'universalisme global* des approches envisagées en première partie au *pragmatisme local* des interventions régionales exposées ci-dessus, il convient de mieux articuler les unes aux autres, pour bénéficier des lumières et de la puissance d'abstraction de celles-là tout en s'appuyant sur les potentialités ouvertes par celles-ci, quant aux modalités pratiques de prise en charge de la qualité du vivant. Cette question se situe au cœur de la troisième partie de notre ouvrage.

La structure I/D/A (Identification du problème/Diagnostic des actions engagées/Propositions d'actions), suivie pour l'étude des grandes approches universalistes comme pour les différentes études de cas, sert de cadre à l'expression et à la consolidation de notre réflexion et définit les trois chapitres qui la constituent. À partir d'une confrontation entre les enseignements procurés par les différents cas territoriaux, mis en perspective avec certains apports des approches « théoriques » exposées en première partie, nous avons tenté de formuler des considérations nouvelles sur ces trois registres de l'analyse stratégique. Cette troisième partie s'avère donc, à une échelle d'analyse supérieure, comme relevant du registre des propositions. Les parties précédentes peuvent être assimilées, la première à un registre d'identification large et global du problème, et la seconde à une manière de diagnostic des actions engagées au regard des situations de terrain. *Fractale*, en somme, la structure de notre ouvrage, témoigne, nous l'espérons, de la marche du vivant.

Une méditation sur les quatre études de cas territoriaux fait tout d'abord apparaître que la structure problème/solution dans laquelle s'inscrivent les expertises de la grande majorité des interlocuteurs pose elle-même question. La notion même de problème se révèle en effet inhérente aux dimensions du réel auxquelles les acteurs sont attachées et sensibles, dimensions que nous avons dénommées « qualités ». De sorte que les problèmes liés au vivant renvoient souvent, en fait, à des préoccupations multiples et mettent en jeu des aspects et des enjeux diversifiés et incroyablement enchevêtrés. En somme, avec les questions liées au vivant, « le problème, c'est le problème » : leur caractère complexe et multiacteurs fait qu'on ne saurait leur trouver des causes

simples et isolables et qu'on ne peut leur assigner des responsables uniques et déterminés une fois pour toutes ; le problème apparaît, la plupart du temps, comme le symptôme ou la résultante du fonctionnement d'un système complexe et non comme un problème en soi, sur lequel il serait possible d'agir directement en appliquant une solution simple et définitive. Il s'avère néanmoins possible de « recadrer ce type de problème » et la notion de qualité s'avère déterminante à cet égard, car elle permet de revenir sur les processus de connaissance et d'action des différents acteurs. Sans un tel détour, les acteurs d'un même territoire sont en général dans l'incapacité de dire ce qui les relie, de reconnaître ensemble des intérêts communs : les problèmes apparents ou officiels leur font perdre de vue ce qui les réunit ; de même, ils les empêchent souvent de reconnaître la fragilité de la situation de certains acteurs-clés de territoires et l'accroissement de nombreux risques liés au vivant. Cela aboutit à une situation pour le moins paradoxale, observée dans les quatre territoires étudiés où, d'un côté, de nombreuses personnes formulent des anticipations négatives au regard de l'évolution des questions du vivant et, d'un autre, sont convaincus que cela n'a rien d'une fatalité, car il existe des marges d'amélioration et de gain stratégiques, pourvu que les acteurs réussissent à faire jouer des complémentarités et des synergies entre eux.

Afin de résoudre ce paradoxe, notre attention s'est portée sur les caractéristiques du mode de gestion en vigueur. Les territoires étudiés les plus démonstratifs en la matière et les grilles de lecture de divers spécialistes, nous ont permis d'établir que tout était fait pour réduire les problèmes complexes et multiacteurs à leurs « dimensions objectives » et à de simples questions techniques. Au demeurant, le triomphe de la gestion par filières et la prédominance d'une organisation de la société oscillant entre deux pôles, individu et collectivités, font que seuls les aspects du réel susceptibles d'entrer dans cette sectorisation et ces champs d'appropriation et de responsabilité disjoints sont vraiment administrés, les autres se trouvant soit négligés, soit occultés. Il reste que des problèmes, nés dans le tissu d'interactions entre acteurs et actants, franchissent en certaines occurrences un seuil, qui les rend difficiles à ignorer.

On continue néanmoins de leur chercher des solutions dans le cadre du mode actuel de gestion – qui porte à croire que la situation s'améliorera en agissant davantage de la même façon – au lieu de tenter de le modifier et d'enrichir ce dernier. Cette forme d'inadaptation de la réponse officielle se manifeste encore dans un recours excessif des institutions et de responsables publics à l'argument de l'intérêt général afin de forcer l'adhésion à certains projets techniques, sinon technocratiques ; il est d'autant plus mal vécu par les acteurs de terrain que ceux-ci savent bien distinguer entre ce type de projet et l'expression d'un véritable dessein commun, seul à même de favoriser à leurs yeux la mobilisation constructive et intense de tous pour gérer des situations de

plus en plus complexes et la vulnérabilité croissante des dimensions des territoires auxquelles ils sont attachés.

Ce déficit ne saurait être comblé par la pauvreté des procédures participatives actuellement suivies pour d'élaboration de projets de territoire, pauvreté que renforce l'absence de toute reconnaissance par les institutions officielles de l'intérêt d'une médiation/facilitation entre acteurs concernés par un problème. En définitive, les caractéristiques du mode de gestion dominant s'avèrent très insuffisantes par rapport à la complexité croissante des questions liées au vivant. En particulier, les perspectives offertes par une meilleure articulation entre échelles, du local au global, sont largement négligées et la sémantique officielle, pauvre et réductrice, ne permet même pas d'identifier la richesse et la variété des attentes, des besoins, des offres et des dispositions favorables au changement. Ainsi s'explique le paradoxe apparent évoqué plus haut, les conditions n'étant aucunement réunies pour explorer activement les perspectives offertes par une meilleure complémentarité et de meilleures synergies entre les capacités de réflexion et d'action des acteurs. Des sources de gain stratégique et des leviers de changements existent, mais les structures, les formes d'intelligence et les modes de gestion dominants les entravent plus qu'ils n'en favorisent l'expression.

Rencontrés tout au long de notre travail, les couples de contraires opposant l'individuel au collectif, le local au global, l'écologie à l'économie, l'intelligence universaliste à l'intelligence intuitivo-pragmatique sont autant de symptômes d'un refus de penser et de gérer les liens multiples et nombreux entre humains et non-humains auxquels nous confrontent de manière toujours plus tragique les questions du vivant. À la suite de nombreux penseurs, nous situons l'espoir moins dans l'accroissement des contraintes que dans la réunion de conditions favorisant la prise en charge de la qualité du vivant par les acteurs eux-mêmes, là où elle se joue en premier lieu.

Cela suppose de développer une *intelligence stratégique* d'un genre nouveau, plus *processuelle* que normative ou programmatique, seule à même d'aider les acteurs à surmonter les obstacles cognitifs et conatifs qui les entravent aujourd'hui pour apprendre ou réapprendre à gérer ensemble des réalités complexes d'intérêt général, qui mettent en jeu des éléments le plus souvent gratuits et non appropriables. Aptitudes à la communication, à la négociation et à l'action conjointe deviennent des composantes essentielles de toute gestion « en patrimoine commun ». Giono avait raison, le vivant et sa gestion offrent la possibilité de rapprocher les hommes, au moment où tout semble converger pour les éloigner, à jamais, les uns des autres. Encore faut-il que les acteurs soient aidés pour qu'une communication approfondie s'instaure entre eux, leur permettant de découvrir des jeux à somme positive tels qu'ils aient envie d'établir des contrats-qualité multiacteurs et multiacteurs.

C'est pour l'élaboration et pour la mise en œuvre de ces *processus de changement* que pourrait intervenir un tiers-acteur facilitateur, voué au service du bien commun ; sa fonction, relevant de l'intérêt général, devrait être promue et financée par la collectivité. Son intervention implique l'émergence de responsables politiques d'un nouveau genre, convaincus que leur rôle consiste plus à faire émerger des projets complexes qu'à gérer par eux-mêmes les problèmes de la collectivité, en lieu et place de leurs mandants.

Cette approche stratégique en faveur de la gestion du vivant manquerait d'assise, sans ancrage territorial. Véritable « *unitas multiplex* », le territoire constitue l'unité nécessaire à la gestion des réalités complexes. En tant qu'entité organisée, susceptible de se positionner par rapport aux projets et aux besoins s'exprimant à d'autres échelles spatiales et organisationnelles, il ouvre la voie à des articulations inédites entre local et global.

Les trois éléments de la triade – le vivant, le territoire et les hommes – se trouvent ainsi réunis pour opposer au pessimisme écologique une bio-géo-politique conviviale, inventive et positive.

Bibliographie

Bibliographie

Ouvrages de portée générale

ACOT, Pascal (1988), *Histoire de l'écologie*, Paris, PUF.

ALPHANDÉRY, Pierre, BITOUN, Pierre et DUPONT, Yves (1991), *L'équivoque écologique*, Paris, La Découverte.

AMEISEN, Jean-Claude (2003), *La sculpture du vivant. Le suicide cellulaire ou la mort créatrice*, Paris, Seuil.

ARENDT, Hannah (1992), *La crise de la culture*, Paris, Gallimard.

ARENDT, Hannah (1995), *Qu'est-ce que la politique ?*, Paris, Seuil.

ARENDT, Hannah (2001), *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy.

ARNOULD, Paul (1994), *La forêt française entre nature et culture* (Habilitation à diriger les recherches), Paris, E.N.S. Fontenay/Saint-Cloud.

ARNOULD, Paul, CORVOL, Andrée et HOTYAT, M. (1997), *La forêt : perceptions et représentations*, Paris, L'Harmattan.

ARNOULD, P., HOTYAT, M., SIMON, L. (1997), *Les forêts d'Europe*, Paris, Nathan.

ARNOULD, Paul, CLÉMENT, Vincent (2004), « Forêts et développement durable. De l'impératif de la durabilité à la question controversée des indicateurs » (Colloque de Glasgow), in *Historiens et Géographes*, n° 387, *Vers une géographie du développement durable*.

ASCHER, François (1995), *Métapolis ou l'avenir des villes*, Paris, Odile Jacob.

ATTALI, Jacques (2003), *L'homme nomade*, Paris, Fayard.

AUSTIN, John Langshaw (1970), *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil.

AUTHIER, Michel et LÉVY, Pierre (1992), *Les arbres de connaissance* (Préface de Michel SERRES), Paris, La Découverte.

BADIE, Bertrand (1995), *La Fin des territoires*, Paris, Fayard.

BARBAULT, Roger (1973), *Des baleines, des bactéries et des hommes*, Paris, Odile Jacob.

- BARBAULT**, Roger (2000), *Écologie générale. Structure et fonctionnement de la biosphère (5^e édition)*, Paris, Dunod.
- BARDE**, Jean-Philippe (1992), *Économie et Politique de l'environnement*, Paris, PUF.
- BAUDRILLARD**, Jean (2002), *La société de consommation*, Paris, Denoël.
- BAROUCH**, Gilles (1989), *La décision en miettes. Systèmes de pensée et d'action à l'œuvre dans la gestion des milieux naturels* (préface de Michel CROZIER), Paris, L'Harmattan.
- BATESON**, Grégory (1977), *Vers une écologie de l'esprit*, tome 1, Paris, Seuil.
- BATESON**, Grégory (1984 [1979]), *La nature et la pensée*, Paris, Seuil.
- BECK**, Ulrich (1995 [1986]), *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité* (préface de Bruno LATOUR), Paris, Aubier.
- BERQUE**, Augustin (1995), *Les raisons du paysage. De la Chine antique au environnements de synthèse*, Paris, Hazan.
- BERQUE**, Augustin (2002), *Écoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*, Paris, Belin.
- BERGSON**, Henri (1985), *La pensée et le mouvant*, Paris, PUF.
- BERNARD**, Michel, **CHEYNET**, Vincent et **CLÉMENTIN**, Bruno (ouvrage collectif sous la coordination de) (2003), *Objectif décroissance. Vers une société harmonieuse*, Lyon - Montréal - Paris, Silence - Écosociété - L'Aventurine.
- BERTALANFFY**, Ludwig von (1992 [1973]), *Théorie générale des systèmes*, Paris, Dunod.
- BERTRAND**, Claude et **BERTRAND**, Georges (2002), *Une géographie traversière. L'environnement à travers territoires et temporalités*, Paris, Arguments.
- BLANDIN**, Patrick (1994), « Les forêts : développement ou conservation durable ? », *Courrier de l'Environnement de l'INRA*, n° 25, p. 47-52.
- BLANDIN**, Patrick (1999), « Biodiversité », in *Dictionnaire de l'Écologie*, Encyclopædia Universalis, Paris, Albin Michel, p. 177-187.
- BLANDIN**, Patrick et **BERGANDI**, Donato (2000), « À l'aube d'une nouvelle écologie ? », *La Recherche*, n° 332, p. 56-59.
- BLONDEL**, Jacques (1995), *Biogéographie. Approche écologique et évolutive*, Paris, Masson.
- BOLTANSKI**, Luc et **THÉVENOT**, Laurent (1991), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.

- BONNEMAISON**, Joël, **CAMBREZY**, Luc et **QUINTY-BOURGEOIS**, Laurence (sous la direction de) (1999), *Les territoires de l'identité, tome 1. Le territoire, lien ou frontière ?*, Paris, L'Harmattan.
- BONTEMS**, Philippe et **ROTILLON**, Gilles (1998), *Économie de l'environnement*, Paris, La Découverte.
- BOURDIEU**, Pierre (sous la direction de) (1993), *La Misère du monde*, Paris, Le Seuil.
- BOURDIEU**, Pierre (1997), *Les usages sociaux de la science. Pour une sociologie clinique du champ scientifique*, Paris, INRA.
- BOURG**, Dominique (1993), *Les Sentiments de la nature*, Paris, La Découverte.
- BOURG**, Dominique (2001), « L'avenir de l'environnement », *Université de tous les savoirs du monde, tome 6. Qu'est-ce que la culture ?*, Paris, Odile Jacob.
- BOURG**, Dominique (2002), *Quel avenir pour le développement durable ?*, Paris, Le Pommier.
- BOVÉ**, José et **DUFOUR**, François (2000), *Le monde n'est pas une marchandise (Entretiens avec Gilles Luneau)*, Paris, La Découverte & Syros.
- BRÉDIF**, Hervé, **OLLAGNON**, Henry (1997), *Gestion durable des forêts : la France à l'heure des choix*, Paris, AFOCEL.
- BRÉDIF** Hervé et **BOUDINOT** Pierre (2001), *Quelles forêts pour demain, Éléments de stratégie pour une approche renouvelée du développement durable*, L'Harmattan.
- BRÉDIF** Hervé, **COUDERC** Guénaëlle, **STURM** Jacques (2001), *Propos indiscrets sur la certification forestière*, Numéro Spécial de la Revue Forestière Française, N°6, 2001, p. 723-734.
- BRÉDIF**, Hervé (2002), *Gestion durable : les prémices d'un renouveau forestier*, Revue Forêts de France, n° 454, p. 8-13.
- BRÉDIF**, Hervé (2002), *Gestion durable : notions et conséquences sur les pratiques*, Revue forêt méditerranéenne, tome XXIII, numéro 3, novembre 2002, p. 185-193.
- BRUNET**, Roger (1987), *La carte, mode d'emploi*, Paris, Fayard / Reclus.
- BRUNET**, Roger (1997), *Champs et contrechamps. Raisons de géographe*, Paris, Belin.
- BRUNET**, Roger, **FERRAS**, Robert et **THÉRY**, Hervé (2001), *Les Mots de la géographie, dictionnaire critique (troisième édition)*, Montpellier-Paris, RECLUS-La Documentation Française.
- BRUNDTLAND**, Gro Harlem (The World Commission on Environment and Development) (1987), *Our Common Future*, Oxford University Press, Oxford, New York.

- CALLON**, Michel (1986), « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins pêcheurs en baie de Saint-Brieuc », *L'année sociologique*, p. 169-208.
- CALLON**, Michel (sous la direction de) (1989), *La science et ses réseaux, Genèse et circulation des faits scientifiques*, Paris, La Découverte.
- CALLON**, Michel et **RIP**, Arie (1991), « Forums hybrides et négociations des normes socio-techniques dans le domaine de l'environnement », *Environnement, Science et Politique, Cahiers du Germes*, p. 227-238.
- CALLON**, Michel, **LASCOUMES**, Pierre et **BARTHE**, Yannick (2001), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil.
- CANGUILHEM**, Georges (1992), *La connaissance de la vie*, Paris, Vrin.
- CARSON**, Rachel (1963), *Printemps silencieux*, Paris, Plon.
- CARTIER**, Stéphane (2002), *Chronique d'un déluge annoncé. Crise de la solidarité face aux risques naturels*, Paris, Grasset.
- CHALAS**, Yves (2001), *Villes contemporaines*, Paris, Cercle d'Art.
- CHÂTELET**, Gilles (1998), *Vivre et penser comme des porcs. De l'incitation à l'envie et à l'ennui dans les démocraties-marchés*, Paris, Exils.
- CHAUVET** Michel et **OLIVIER**, Louis (1993), *La biodiversité, enjeu planétaire. Préserver notre patrimoine génétique*, Paris, Sang de la terre.
- CLÉMENT**, François et **TJOELKER**, To (1992), *Gestion stratégique des territoires (Méthodologie)*, Paris, L'Harmattan.
- CLÉMENT**, Gilles (1999), *Le jardin planétaire. Réconcilier l'homme et la nature*, Paris, Albin Michel.
- Club de Rome** (1972), *Halte à la croissance ?*, Fayard, Paris.
- COLLOMB**, Philippe (1999), *Une voie étroite pour la sécurité alimentaire d'ici à 2050*, Rome-Paris, F.A.O. – Economica.
- COMMONER**, Barry (1972), *L'Encerclement*, Paris, Seuil.
- Conseil de Concertation pour l'Approvisionnement en Eau et l'Assainissement (WSSCC)** (2004), *À l'écoute*, Genève, 80 p.
- CORNÉLY**, Alain (1983) *Écouter*, Toulouse, Erès.
- CROZIER**, Michel (1970), *La société bloquée*, Paris, Seuil.
- CROZIER**, Michel et **FRIEDBERG**, Erhard (1977), *L'acteur et le système*, Paris, Seuil.

- CROZIER**, Michel (1979), *On ne change pas la société par décret*, Paris, Grasset.
- CROZIER**, Michel, avec **TILLIETTE**, Bruno (1995), *La crise de l'intelligence. Essai sur l'impuissance des élites à se réformer*, Paris, InterÉditions.
- DAGOGNET**, François (1988), *Le vivant*, Paris, Bordas.
- DAGOGNET**, François (1990), *Nature*, Paris, Vrin.
- DAUPHINÉ**, André (2003), *Risques et catastrophes. Observer, spatialiser, comprendre, gérer*, Paris, Armand Colin.
- DE BARTILLAT**, Laurent et **RETALLACK**, Simon (2003), *Stop*, Paris, Seuil.
- DEBORD**, Guy ([1967] 1993), *La société du spectacle*, Paris, Gallimard.
- Défaire le développement, refaire le monde (2003)*, Recueil des textes du colloque organisé en mars 2002 par l'association La ligne d'horizon – les amis de François Partant, au Palais de l'Unesco, Paris, L'Aventurine.
- DELÉAGE**, Jean-Paul (1991), *Histoire de l'écologie, une science de l'homme et de la nature*, Paris, La Découverte.
- DELEUZE**, Gilles et **GUATTARI**, Félix (1991), *Qu'est-ce que la philosophie ?*, Paris, Minuit.
- DE MONTGOLFIER**, Jean et **NATALI**, Jean-Marc (1987), *Le patrimoine du futur. Approche pour une gestion patrimoniale des ressources naturelles*, Paris, Economica.
- DE ROSNAY**, Joël (1975), *Le macroscopie : vers une version globale*, Paris, Seuil.
- DE ROSNAY**, Joël (1995), *L'homme symbiotique. Regards sur le troisième millénaire*, Paris, Seuil.
- DESCARTES**, René (1966), *Discours de la méthode*, Paris, Garnier-Flammarion.
- DEFFONTAINES**, Jean-Pierre et **THINON**, Pascal (2001), « Des entités spatiales significatives pour l'activité agricole et pour les enjeux environnementaux et paysagers, contribution à une agronomie du territoire », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n° 44, p. 13-28.
- DESCOLA**, Philippe (1986), *La Nature domestique. Symbolisme et praxis dans l'écologie des Achuar*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme.
- DI MÉO**, Guy (1991), *L'Homme, la Société, l'Espace*, Paris, Anthropos.
- DI MÉO**, Guy (1996), *Les territoires du quotidien*, Paris, L'Harmattan.
- DI MÉO**, Guy, (2001), *Géographie sociale des territoires*, Paris, Nathan Université.

- DONADIEU**, Pierre (1998), *Campagnes urbaines*, Arles, Actes Sud/Ecole Nationale Supérieure du Paysage.
- DORST**, Jean (1965), *La nature dé-naturée*, Paris, Delachaux et Niestlé.
- DÖRNER**, Didier (1997), *La logique de l'échec. Pourquoi les choses vont mal. Que faire pour qu'elles aillent bien*, Paris, Flammarion.
- DRON**, Dominique (1995), *Environnement et Choix politiques*, Paris, Flammarion.
- DROUIN**, Jean-Marc (1991), *L'écologie et son histoire* (préface de Michel SERRES), Paris, Desclée de Brouwer.
- DUBOS**, René (1980), *Courtisons la terre*, Paris, Stock.
- DUBOS**, René (1982), *Les célébrations de la vie*, Paris, Stock.
- DUCROUX**, Anne-Marie (sous la direction de) (2002), *Les nouveaux utopistes du développement durable*, Paris, Autrement.
- DUPLESSY**, Jean-Claude et **MOREL**, Pierre (1990), *Gros temps sur la planète*, Paris, Odile Jacob.
- DUPUY**, Jean-Pierre (2002), *Pour un catastrophisme éclairé. Quand l'impossible est certain*, Paris, Seuil.
- DUPUY**, Jean-Pierre (2002), *Impact du développement des nanotechnologies sur l'économie, la société, la culture et les conditions de la paix mondiale. Projet de mission*, Paris, Conseil Général des Mines.
- EHRlich**, Paul R. (1971), *The population bomb*, New York, Ballantine Books.
- ELLUL**, Jacques (1987), *Ce que je crois*, Paris, Grasset.
- ERKMAN**, Suren (1998), *Vers une écologie industrielle. Comment mettre en pratique le développement durable dans une société hyper-industrielle ?*, Paris, Charles Léopold Mayer.
- FALQUE**, Max et **MASSENET**, Michel (sous la direction de) (1997), *Droits de propriété et environnement*, Paris, Dalloz.
- FALQUE**, Max et **LAMOTTE**, Henri (2002) (sous la direction de), *Droits de propriété, économie et environnement, Les ressources marines*, Paris, Dalloz.
- FAROUKI**, Nayla (1995), *La métaphysique*, Paris, Flammarion.
- FAUCHEUX**, Sylvie et Jean-François NOËL (1995), *Économie des ressources naturelles et de l'environnement*, Paris, Armand Colin.

- FERRIER**, Jean-Paul (1984), *Antée 1. La géographie ça sert d'abord à parler du territoire, ou le métier des géographes*, Aix-en-Provence, Édisud.
- FERRIER**, Jean-Paul (1998), *Antée 2. Le contrat géographique ou l'habitation durable des territoires*, Paris, Payot Lausanne.
- FERRY**, Luc (1992), *Le nouvel ordre écologique. L'arbre, l'animal et l'homme*, Paris, Grasset.
- FISHER**, Roger et **URY**, William (nouvelle édition revue et complétée avec Bruce PATTON) (2003), *Comment réussir une négociation ?*, Paris, Seuil.
- FORRESTER**, Viviane (1996), *L'horreur économique*, Paris, Fayard.
- FRÉMONT**, André (1976), *La Région, espace vécu*, Paris, PUF.
- FUKUYAMA**, Francis (1991), *La Fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris, Flammarion.
- FUKUYAMA**, Francis (2002), *La Fin de l'homme. Les conséquences de la révolution biotechnique*, Paris, Table ronde.
- GANDHI** (2003), *Tous les hommes sont frères*, Paris, Folio.
- GARDNER**, Howard (1997), *Les formes de l'intelligence*, Paris, Odile Jacob.
- GAUCHET**, Marcel (2002), *La démocratie contre elle-même*, Paris, Gallimard.
- GAUDIN**, Jean-Pierre (1999), *Gouverner par contrat. L'action publique en question*, Paris, Presses de Sciences Po.
- GÉNOT**, Jean-Claude (1998), *Écologiquement correct ou Protection contre nature ?*, Aix-en-Provence, Édisud.
- GEORGESCU-ROEGEN**, Nicholas (1971), *The Entropy Law and the Economic Process*, Cambridge, Harvard University Press.
- GIRARD**, René (1999), *Je vois Satan tomber comme l'éclair*, Paris, Grasset.
- GIRARD**, René (2003), *Le sacrifice*, Paris, Bibliothèque nationale de France.
- GODARD**, Olivier (1990), « Environnement, modes de coordination et systèmes de légitimité : analyse de la catégorie de patrimoine naturel », *Revue économique*, vol. 2, p. 215-242.
- GODARD**, Olivier (sous la direction de) (1997), *Le Principe de précaution dans les affaires humaines*, Paris, INRA et M.S.H..
- GODARD**, Olivier, **HENRY**, Claude, **LAGADEC**, Patrick, **MICHEL-KERJAN**, Erwann (2002), *Traité des nouveaux risques. Précaution, crise, assurance*, Paris, Gallimard.

- GODET**, Michel (2001, 2^e édition), *Manuel de prospective stratégique*, tome 1 : *Une indiscipline intellectuelle*, tome 2 : *L'art et la méthode*, Paris, Dunod.
- GODET**, Michel (2001), « Prospective et dynamique des territoires », *Futuribles*, n° 269.
- GODET**, Michel (2003), *Le choc de 2006, Démographie, Croissance, emploi. Pour une société de projets*, Paris, Odile Jacob.
- GOLDSMITH**, Edouard (1994), *Le défi du XXI^e siècle. Une vision écologique du monde*, Paris, Du Rocher.
- GOULD**, Stephen Jay (1983), *La Mal-Mesure de l'Homme*, Paris, Ramsay.
- GOULD**, Stephen Jay (1996), *Comme les huit doigts de la main*, Paris, Seuil.
- GOULD**, Stephen Jay (1997), *L'Éventail du vivant. Le mythe du progrès*, Paris, Seuil.
- GORBATCHEV**, Mikhaïl (2002), *Mon manifeste pour la Terre*, Paris, Le Relié.
- GRIFFON** Michel (1996), *Vers une révolution doublement verte*, Paris, Cirad.
- GROS**, François (1990), *L'ingénierie du vivant*, Paris, Odile Jacob
- GUERRIEN**, Bernard (1996), *Dictionnaire d'analyse économique. Microéconomie, macroéconomie, théorie des jeux, etc.*, Paris, La Découverte.
- GUMUCHIAN**, Hervé, **GRASSET**, Éric, **LAJARGE**, Romain et **ROUX**, Emmanuel (2003), *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Paris, Economica.
- HABERMAS**, Jürgen (2002), *L'avenir de la nature humaine. Vers un eugénisme libéral ?*, Paris, Gallimard.
- HAINARD**, Robert (1986), *Le miracle d'être*, Paris, Sang de la terre.
- HAINARD**, Robert (1994), *Et la nature ?*, Genève, Hesse.
- HALL**, Edward T. (1971), *La dimension cachée*, Paris, Seuil.
- HALL**, Edward T. (1984), *Le langage silencieux*, Paris, Seuil.
- HARDIN**, Garrett (1968), *The Tragedy of the Commons*, *Science*, n°162, p. 1243-1248.
- HARRISON**, Robert (1992), *Forêts. Essai sur l'imaginaire occidental*, Paris, Flammarion.
- HERMITTE**, Marie-Angèle (1996), *Le Sang et le droit. Essai sur la transfusion sanguine*, Paris, Le Seuil
- HERVIEU**, Bertrand et **VIARD**, Jean (1996), *Au bonheur des campagnes (et des provinces)*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube.

HERVIEU, Bertrand et **VIARD**, Jean (2001), *L'archipel paysan. La fin de la république agricole*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube.

HULOT, Nicolas et **Comité de veille écologique** (2002), *Combien de catastrophes avant d'agir ?*, Paris, Seuil.

ILLICH Ivan (1973), *La convivialité*, Paris, Seuil.

Indicateurs de développement durable : jeux et enjeux. Colloque organisé par la Communauté Urbaine du Grand Lyon dans le cadre du programme européen PASTILLE (**P**romoting **A**ction for **S**ustainability **T**hrough **I**ndicators at **L**ocal **L**evels in **E**urope), *Actes intégraux*, Lyon, novembre 2002.

Institut Français de l'Environnement (2001), *Propositions d'indicateurs du développement durable pour la France*, Collection « Études et travaux », n° 35, Orléans, 110 p.

JACOB, François (1970), *La logique du vivant*, Paris, Gallimard.

JACOB, François (1987), *La statue intérieure*, Paris, Odile Jacob.

JEUDY, Henri Pierre (sous la direction de) (1990), *Patrimoines en Folie*, Paris, Maison des sciences de l'homme.

JOLLIVET, Marcel et **MATHIEU**, Nicole (textes réunis et présentés par) (1989), *Du rural à l'environnement : la question de la nature aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan.

JOLY, Fernand (1985), *La cartographie*, Paris, PUF.

JONAS, Hans (1995 [1990]), *Le Principe responsabilité*, Paris, Flammarion.

JULLIEN, François (1996), *Traité de l'efficacité*, Paris, Grasset.

KALAORA, Bernard et **SAVOYE**, Antoine (1985), « La protection des régions de montagne au XIX^e siècle : forestiers sociaux contre forestiers étatistes », *La protection de la nature. Histoire et idéologie*, Paris, L'Harmattan, p. 5-33.

KALAORA, Bernard et **SAVOYE**, Antoine (1986), *La forêt pacifiée. Sylviculture et sociologie au XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan.

KALAORA, Bernard (1993), *Le sociologue et l'environnement*, in *Natures Sciences Sociétés*, vol. 4, Paris, Dunod.

KALAORA, Bernard (1998), *Au-delà de la nature l'environnement. L'observation sociale de l'environnement*, Paris, L'Harmattan.

KALAORA, Bernard et **CHARLES**, Lionel (2000), « Intervention sociologique et développement durable : le cas de la gestion intégrée des zones côtières », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 8, n° 2, p. 31-38.

KLEIN, Étienne (2003), *La science nous menace-t-elle ?*, Paris, Le Pommier.

- KLEIN**, Naomi (2001), *No Logo. La Tyrannie des marques*, Paris, Leméac / Actes Sud.
- KOURILSKY**, Philippe (1998), *La science en partage*, Paris, Odile Jacob.
- KOURILSKY**, Philippe (2002), *Du bon usage du principe de précaution*, Paris, Odile Jacob.
- KORZYBSKI** Alfred ([1933] 1998), *Une carte n'est pas le territoire. Prolégomènes aux systèmes non-aristotéliens et à la sémantique générale*, L'Éclat.
- LACOSTE**, Yves (1993), *Dictionnaire de géopolitique*, Paris, Flammarion.
- LAPOUJADE**, David (1997), *William James. Empirisme et pragmatisme*, Paris, PUF.
- LARDON**, Sophie, **MANUEL**, Pierre et **PIVETEAU**, Vincent (sous la direction de) (2001), *Représentations spatiales et développement territorial*, Paris, Hermes Science.
- LARRÈRE**, Catherine et Raphaël (1997), *La crise environnementale*, Paris, INRA Éditions.
- LARRÈRE** Catherine (1997), *Les Philosophies de l'environnement*, Paris, PUF.
- LARRÈRE**, Catherine et Raphaël (1997), *Du bon usage de la nature. Pour une philosophie de l'environnement*, Paris, Aubier.
- LASCOUMES**, Pierre (1994), *Éco-pouvoir. Environnements et politiques*, Paris, La Découverte.
- LASCOUMES**, Pierre et **LE BOURHIS**, Jean-Pierre (1997), *L'Environnement ou l'administration des possibles*, Paris, La Découverte.
- LATOURE**, Bruno (1993), *Petites leçons de sociologie des sciences*, Paris, La Découverte.
- LATOURE**, Bruno (1991), *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte.
- LATOURE**, Bruno (1995), *Le métier de chercheur, regard d'un anthropologue*, Paris, INRA.
- LATOURE**, Bruno (1999), *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, La Découverte.
- LAUPIES**, Frédéric (2001), *Leçon philosophique sur la représentation*, Paris, PUF.
- LEAKEY**, Richard et **LEWIN**, Roger (1997), *La sixième extinction. Évolution et catastrophes*, Paris, Flammarion.
- LE BERRE**, Maryvonne (1992), article « Territoires », in *Encyclopédie de géographie* (sous la direction d'Antoine BAILLY, Robert FERRAS et Denise PUMAIN), Paris, Economica.

- LE BRAS**, Hervé (1994), *Les limites de la planète. Mythe de la nature et de la population*, Paris, Flammarion.
- LEBRETON**, Philippe (1988), *La nature en crise* (préface de François RAMADE), Paris, Sang de la terre.
- LEGRAND** Patrick (2001), « Changer de lunettes pour changer la ville ? », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n° 43, p.97-101.
- LE MOIGNE**, Jean-Louis (1984), *La théorie du système général. Théorie de la modélisation*, Paris, PUF.
- LE MOIGNE**, Jean-Louis (1990), *La modélisation des systèmes complexes*, Paris, Dunod.
- LEOPOLD**, Aldo (2000), *Almanach d'un comté des sables*, Paris, Flammarion.
- LEROI-GOURAN**, André (1943), *L'Homme et la matière*, Paris, Albin Michel.
- LEROI-GOURHAN**, André (1964), *Le geste et la parole*, Paris, Albin Michel.
- LEROI-GOURHAN**, André (1982), *Les racines du monde*, Paris, Belfond.
- LÉVY**, Jacques et **LUSSAULT**, Michel (sous la direction de) (2003), *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin.
- LÉVY**, Pierre (1997), *L'intelligence collective. Pour une anthropologie du cyberspace*, Paris, La Découverte.
- LILLE**, François et **VERSCHAVE**, François-Xavier (2003), *On peut changer le monde. A la recherche des biens publics mondiaux*, Paris, La Découverte.
- LORENZ**, Konrad (1973), *Les huit péchés capitaux de la civilisation*, Paris, Flammarion.
- LORENZ**, Konrad et **POPPER**, Karl (1990), *L'avenir est ouvert*, Paris, Flammarion.
- LOVELOCK**, James (1990), *Les âges de Gaïa*, Paris, Laffont.
- LOVELOCK**, James (2001), *Gaïa. Une médecine pour la planète*, Paris, Sang de la terre.
- MANDELBROT**, Benoît (1984), *Les objets fractals, forme, hasard et dimension*, Paris, Flammarion.
- MARCUSE**, Herbert (1999), *L'homme unidimensionnel*, Paris, Minuit.
- MASSOUD**, Zaher (1992), *Terre vivante*, Paris, Odile Jacob.
- MAUSS**, Marcel (1950), *Sociologie et anthropologie*. Introduction de Claude Lévi-Strauss, Paris, PUF.
- MAYR**, Ernst (1989 [1982]), *Histoire de la biologie. Diversité, évolution et hérédité*, Paris, Fayard.

- MAYR**, Ernst (1974), *Population, espèces et évolution* (préface de Jacques MONOD), Paris, Hermann.
- MAYR**, Ernst (1998), *Qu'est-ce que la biologie ?*, Paris, Fayard.
- MAZOYER**, Marcel et **ROUDART**, Laurence (1997), *Histoire des agricultures du monde : du néolithique à la crise contemporaine*, Paris, Seuil.
- MENDRAS**, Henri ([1967] 1984), *La fin des paysans*, édition augmentée d'une post-face : « Vingt ans après », Arles, Actes Sud.
- MERMET**, Laurent (1992), *Stratégies pour la gestion de l'environnement, La nature comme jeu de société ?*, Paris, L'Harmattan.
- MERMET**, Laurent et **MOQUAY**, Patrick (sous la direction de) (2002), *Accès du public aux espaces naturels. Outils d'analyse et méthodes de gestion*, Paris, Lavoisier.
- MICOUD**, André (1997), « En somme, cultiver tout le vivant », in *La Biodiversité : tout conserver ou tout cultiver ?*, **PARIZEAU** M.-H., dir., De Boeck Université, Bruxelles.
- MICOUD**, André et **PERONI**, Michel, dir. (2000), *Ce qui nous relie*, La Tour d'Aygues, Aube Édit..
- MICOUD**, André (2001), « La patrimonialisation ou comment redire ce qui nous relie. Un point de vue sociologique », *Séminaire de Reims*, « Analyser le patrimoine ».
- MISPELBLOM BEYER**, Frederik (1999), *Au-delà de la qualité. Démarches qualité, conditions de travail et politiques du bonheur* (préface de Pierre TRIPIER, 2de édition augmentée) Paris, La Découverte et Syros.
- MORIN**, Edgar (1977), *La méthode. La nature de la nature*, Paris, Seuil.
- MORIN**, Edgar (1993), *Terre-Patrie*, Paris, Seuil.
- MOSCOVICI**, Serge (1994 [1972]) *La société contre nature*. Edition revue et corrigée par l'auteur, Paris, Seuil.
- NORTON**, Brian G. (1987), *Why preserve natural variety ?*, Princeton University Press.
- O.C.D.E.** (1999), *Manuel de protection de la biodiversité. Conception et mise en œuvre des mesures incitatives*, Paris, O.C.D.E.
- OELSCHLAGER**, M. (1991), *The idea of wilderness*, Yale University Press.
- OLLAGNON**, Henry (1989), « Stratégie patrimoniale pour la gestion des ressources et des milieux naturels : approche intégrée de la gestion du milieu rural ». *Actes du colloque « Gérer la nature ? »*, Anseremme (Belgique).

- OLLAGNON**, Henry (1999), *L'approche patrimoniale de la gestion de la qualité. Une application à la nature*, Thèse pour l'obtention du doctorat d'État, sous la Direction de René Passet, 1999.
- OLLAGNON**, Henry (2003), « Stratégies pour une gestion patrimoniale de la biodiversité », *Bulletin de l'Institut royal des sciences naturelles de Belgique, Biologie*, n° 73-suppl.
- OSTROM**, Elinor (1990), *Governing the Commons. The Evolution of Institutions for Collective Action*, New York, Cambridge University Press.
- OSTROM**, Elinor (1992), *Crafting Institutions for Self-Governing Irrigation Systems*, San Francisco, Institute for Contemporary Studies.
- PASSET**, René (1979), *L'Économie et le Vivant*, Paris, Payot.
- PASSET**, René (2001), *L'illusion néo-libérale*, Paris, Flammarion.
- PAUTRAT**, Jean-Louis (2002), *Demain le nanomonde : voyage au cœur du minuscule*, Paris, Fayard.
- PERRIN-GAILLARD**, Geneviève et **DURON**, Philippe (2002), *Du zonage au contrat. Une stratégie pour l'avenir*, Rapport au Premier ministre, Paris, La documentation française.
- PHLIPPONEAU**, Michel (1999), *La géographie appliquée. Du géographe universitaire au géographe professionnel*, Paris, Armand Colin.
- PINCHEMEL**, Philippe et Geneviève (1992), *La Face de la Terre. Éléments de géographie*, Paris, Armand Colin.
- POPPER**, Karl ([1959] 1973), *La logique de la découverte scientifique* (préface de Jacques MONOD), Paris, Payot.
- POPPER**, Karl ([1963] 1985), *Conjectures et réfutations. La croissance du savoir scientifique*, Paris, Payot.
- PORQUET**, Jean-Luc (2003), *Jacques Ellul, l'homme qui avait (presque) tout prévu*, Paris, Le cherche midi.
- PRIGOGINE**, Ilya et **STENGERS**, Isabelle (1986), *La nouvelle alliance*, Paris, Gallimard.
- PRIGOGINE**, Ilya (1999), *La fin des certitudes*, Paris, Odile Jacob.
- RAMADE**, François (1998), *Dictionnaire encyclopédique des sciences de l'eau, Biogéochimie et écologie des eaux continentales et littorales*, Paris, Édiscience international.
- RAMADE**, François (1999), « Écosphère », in *Dictionnaire de l'Écologie*, Encyclopædia Universalis, Paris, Albin Michel, p. 443-454.

- RAMONET**, Ignacio (1999), *Géopolitique du chaos*, Paris, Gallimard
- REEVES**, Hubert (avec **LENOIR**, Frédéric) (2003), *Mal de Terre*, Paris, Seuil.
- REINBERG**, Alain (1998), *Le temps humain et les rythmes biologiques*, Paris, Du Rocher.
- RUFFIÉ**, Jacques (1982), *Traité du vivant*, Paris, Fayard.
- ROQUEPLO**, Philippe (1997), *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique*, Paris, INRA.
- ROSANVALLON**, Pierre (1981), *La crise de l'État-providence*, Paris, Seuil.
- SAPOVAL**, Bernard (1997), *Universalités et fractales*, Paris, Flammarion.
- SCHRÖDINGER**, Erwin (1986), *Qu'est-ce que la vie ? De la physique à la biologie*, Paris, Christian Bourgois.
- SERRES**, Michel (1990), *Le Contrat naturel*, Paris, François Bourin.
- SERRES**, Michel (1992), *Éclaircissements. Entretiens avec Bruno Latour*, Paris, Flammarion.
- SERRES**, Michel (2000), *Retour au contrat naturel*, Paris, Bibliothèque nationale de France.
- SERRES**, Michel (2001), *Hominescence*, Paris, Le Pommier.
- SERRES**, Michel (2003), *L'Incandescent*, Paris, Le Pommier.
- SIMMONET**, Dominique (1994), *L'écologisme, Que sais-je ?*, Paris, PUF.
- SMOUTS**, Marie-Claude (2001), *Forêts tropicales, jungle internationale. Les revers d'une écopolitique mondiale*, Paris, Presses de Sciences-Po.
- STENGERS**, Isabelle (1996), *Cosmopolitiques*, tome 1 : La Guerre des sciences, Paris, La Découverte - Les empêcheurs de penser en rond.
- STENGERS**, Isabelle (1997), *Sciences et pouvoirs. La démocratie face à la technoscience*, Paris, La Découverte.
- STENGERS**, Isabelle et **BENSAUDE-VINCENT**, Bernadette (2003), *100 mots pour commencer à penser les sciences*, Paris, Les empêcheurs de penser en rond & le Seuil.
- TERRASSON**, François (1991), *La peur de la nature*, Paris, Sang de la Terre.
- TERRASSON**, François (1994), *La civilisation anti-nature*, Paris, Du Rocher.
- TESTART**, Jacques et **GODIN** Christian (2001), *Au bazar du vivant*, Seuil, Paris.

- THEYS** Jacques et **KALAORA**, Bernard (sous la direction de) (1993), *La Terre outragée : les experts sont formels*, Paris, Autrement.
- THOM**, René (1997), *Prédire n'est pas expliquer*, Flammarion, Paris.
- TOBIN**, Jacques (1989), *Changer d'ère*, Paris, Seuil.
- TORRES**, Emmanuel (1998), « Deux problématiques de l'environnement urbain, deux voies pour son analyse économique », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 6, n° 4, p. 41-49.
- TOURAINÉ**, Alain (1984), *Le retour de l'acteur*, Paris, Fayard.
- TOURAINÉ**, Alain (1997), *Pourrons-nous vivre ensemble ? Égaux et différents*, Paris, Fayard.
- URBAIN**, Jean-Didier (2002), *Paradis verts. Désirs de campagne et passions résidentielles*, Paris, Payot.
- VALLÉE**, Anne-Marie (2002), *Économie de l'environnement*, Paris, Seuil.
- VERNADSKY**, Wladimir (1929), *La biosphère*, Paris, Félix Alcan.
- VIDAL de LA BLACHE**, Pierre (1922), *Principes de géographie humaine*, Paris, Librairie Armand Colin.
- WACKERNAGEL**, Mathis et **REES**, William (1999), *Notre empreinte écologique*, Paris, Écosociété.
- WATZLAVICK**, Paul, **WEAKLAND**, John et **FISCH**, Richard (1975), *Changements. Paradoxes et psychothérapie*, Paris, Seuil.
- WATZLAVICK**, Paul (1978), *La réalité de la réalité. Confusion, désinformation, communication*, Paris, Seuil.
- WATZLAVICK**, Paul (1980), *Le langage du changement*, Paris, Seuil.
- WATZLAVICK**, Paul (1990), *Faites vous-même votre malheur*, Paris, Seuil.
- WEBER**, Jacques (1995), *Gestion des ressources renouvelables : fondements théoriques d'un programme de recherche*, doc. Gerdat-Green, Cirad.
- WEBER**, Max (2003), *Le savant et le politique* (nouvelle traduction par Catherine COLLIOT-THÉLENNE), Paris, La Découverte.
- WEIL**, Simone (1999), *Œuvres*, Paris, Gallimard.
- WHITEHEAD**, Alfred-North (1998 [1920]), *Le Concept de nature*, Paris, Vrin.
- WILSON**, Edward O. (1993), *La diversité de la vie*, Paris, Odile Jacob.

WILSON, Edward O. (2002), *The future of life*, London, Little, Brown.

WITTGENSTEIN, Ludwig (2001), *Grammaire philosophique*, Paris, Gallimard.

WOLTON, Dominique (1997), *Penser la communication*, Paris, Flammarion.

ZUINDEAU, Bertrand (2000), *Développement durable et territoire*, Paris, Presses Universitaires du Septentrion.

Ouvrages ayant trait aux territoires étudiés

□ Vallée de l'Arce

Agence de l'eau Seine-Normandie, DIREN Champagne-Ardenne et Préfet coordonnateur de bassin (sept. 1996), *Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Seine-Normandie*.

Agence de l'Eau Seine-Normandie (1999), *Recommandations aux vignerons et aménageurs. Vignoble et lutte contre l'érosion*, brochure n° 6.

Aube. Encyclopédies régionales (1994), Paris, Bonneton.

BRUNET, Roger (1981), *Champagne, Pays de Meuse, Basse Bourgogne*, Collection Atlas et géographie de la France moderne, Flammarion, Paris.

Chambre d'agriculture de l'Aube (janv. 1997), *La conservation des sols du Barrois et l'aménagement de l'espace*.

Conseil Général de l'Aube (fév. 2000), *Pré-étude du Schéma général d'alimentation en eau potable du département de l'Aube (réalisée avec le concours financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie). Rapport final*.

DAUNAY, Jean (1995), *Alexandre Raguet, vigneron de Champagne. Cinquante ans de la vie d'un vigneron aubois : 1843-1892*, Évreux.

DESFOSES, Olivier et LAMBERT, Philippe (1998), *Rapport technique de campagne d'essais*, Groupement de développement viticole de l'Aube.

D.D.A.F. de l'Aube (août 1996), *Programme d'actions zone vulnérable*.

D.D.A.S.S. de l'Aube (nov. 1999), *Teneurs en phytosanitaires des eaux destinées à la consommation humaine pour l'ensemble des unités de gestion de 1997 à 1999 dans le département de l'Aube*.

DION, Roger (1990), *Le paysage et la vigne. Essais de géographie historique*, Paris, Payot.

DIREN Champagne-Ardenne (oct. 2003), *Tableau de bord n° 5 de la nappe de la craie*.

Fédération départementale de pêche (1997), *Schéma de vocations piscicoles et halieutiques (tronçon de l'Arce)*.

HILLY, Jean et HAGUENAUER B. (sous la direction de) (1979), *Lorraine Champagne. Guides géologiques régionaux*, Paris, Masson.

POMEROL, Charles (sous la direction de) (1984), *Terroirs et vins de France. Itinéraires œnologiques et géologiques*, Orléans, B.R.G.M.

RIBAUD, Jean-Claude, « Le champagne, invention du millénaire », *Le Monde*, le 8 décembre 1999, page 30.

□ Vallée de la Charente

1. Études générales

BÉTEILLE, Roger (1994), *Rivières et vallées de France, La Charente*, Privat.

NEVEU, Jean-Louis (1999), *Écologie des pays charentais*, Paris, Le Croît vif.

2. Documents officiels

Préfecture de Région Poitou-Charentes (mars 1994), *Contrat de plan État/Région 1994-1998*, 117 pages.

Préfecture de Région Poitou-Charentes (janv. 2000), *Contrat de plan État/Région 2000-2006*, 125 pages.

Préfecture de la Région Poitou-Charentes (juill. 1999), *Projet régional Poitou-Charentes 2010. Créons l'avenir*, 164 pages.

INSEE (2000), *Portraits du Poitou-Charentes, Les cahiers de décimal*, n° 33.

3. Problèmes de l'eau et des milieux aquatiques

Agence de l'eau Adour-Garonne, DIREN Midi-Pyrénées (1996), *Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Adour-Garonne (SDAGE)*, 112 p.

Comité régional de l'environnement (avril 1999), *Eau en Poitou-Charentes : diagnostic et propositions*, Synthèse des travaux du Groupe Eau, Région Poitou-Charentes.

Comité régional de l'environnement (2000), *L'eau et ses usages en Poitou-Charentes*, Région Poitou-Charentes.

Commission géographique « Littoral et espaces côtiers », Agence de l'eau Adour-Garonne (avril 2000), *Littoral et espaces côtiers, État des milieux, des ressources en eau, et des actions au regard du SDAGE. Document de travail*, 26 p.

Commission géographique Charente, Agence de l'eau Adour-Garonne (mars 2000), *Bassin de la Charente, État des milieux, des ressources en eau et des actions au regard du SDAGE, Document de travail*, 17 p.

D.D.A.F. de Charente-Maritime, Fédération départementale des associations agréées de pêche et de pisciculture (juill. 1990), *Schéma de vocation piscicole, département de la Charente-Maritime*.

D.D.A.F. de Charente, Fédération départementale des associations agréées de pêche et de pisciculture (mai 1990), *Schéma de vocation piscicole, département de la Charente*.

Agence de l'eau Adour-Garonne (1999), *La qualité des eaux en 1998 des principales rivières du bassin Adour-Garonne*.

Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Agences de l'eau, Institut Français de l'Environnement, Réseau national de Bassin (1999), *Les micropolluants dans les cours d'eau. Trois années d'observations (1995 à 1997)*.

Conseil Général de Charente-Maritime (déc. 1995), *Schéma départemental d'alimentation en eau potable. Etude détaillée de la ressource*, Direction de l'Espace rural et de l'environnement.

DDASS de la Charente (1995), *La santé de l'Eau n°4* (1995), plaquette de 10 p..

CAILLAUD, L.F. (3 et 4 juin 2000), *Les irrigants se mouillent*, Nouvelle République du Centre-Ouest.

Chambre d'Agriculture de la Charente (déc. 1999), *Diagnostic socio-économique de l'agriculture de la Charente*.

4. Barrages

Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve (1989), « la Charente » et de ses affluents, *Barrage de Lavaud*, plaquette de 6 pages.

Préfecture de la Charente, Conseil Général de la Charente, Région Poitou-Charentes, Agence de l'eau Adour-Garonne (1993), *Barrage de Mas-Chaban, notice explicative*, plaquette de 30 pages.

Préfecture de la Charente, Conseil Général de la Charente, Région Poitou-Charentes, Agence de l'eau Adour-Garonne (1993), *Barrage de Mas-Chaban. Fascicule n°1 : les besoins en eau (date ?)*, plaquette de 13 pages.

- Préfecture de la Charente, Conseil Général de la Charente, Région Poitou-Charentes, Agence de l'eau Adour-Garonne** (1993), *Barrage de Mas-Chaban. Fascicule n°9 : qualité des eaux du site*, plaquette de 39 pages.
- Préfecture de la Charente, Conseil Général de la Charente, Région Poitou-Charentes, Agence de l'eau Adour-Garonne** (1993), *Barrage de Mas-Chaban. Fascicule n°11 : régime des eaux et gestion de la réserve en eau*, plaquette de 39 pages.
- Comité de bassin Adour-Garonne, Agence de l'eau Adour-Garonne** (juin 1995), *Avis du Conseil scientifique sur le projet de réservoir de la Trézence*, 5 pages.
- Conseil général de Charente-Maritime** (déc. 1996), *Barrage de la Trézence, complément d'études nécessaires à la construction du dossier de Déclaration d'utilité publique, tome 2 : la qualité des eaux* (décembre 1996), avec l'appui de la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne.
- Commission d'enquête publique** (nov. 1991), *Rapport de la Commission d'enquête publique au sujet du projet de construction du barrage de la Trézence*.
- Comité de bassin Adour-Garonne, Agence de l'eau Adour-Garonne** (déc. 1999), *Note d'analyse du Conseil scientifique sur le nouveau dossier du projet de réservoir de la Trézence*, 7 pages.
- Conseil général de Charente-Maritime** (1999), *La retenue de la Trézence. Une solution toute naturelle...pour le développement durable de la Charente-Maritime*, plaquette d'information de 8 pages.
- DRASS Poitou-Charentes** (1999), *la qualité de l'eau distribuée (année 1998)*, plaquette de 20 pages.
- DIREN Poitou-Charentes et DRAF Poitou-Charentes** (juill. 1999), *Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux en Poitou-Charentes*.
- Observatoire régional de l'environnement** (mai 1997), *Tableau de bord de l'environnement Poitou-Charentes*, Région Poitou-Charentes.
- Comité régional de l'environnement** (fév. 1999), *Compte-rendu définitif des débats - Groupe Eau*, 7 pages.
- Conseil général de la Charente-Maritime, Direction départementale de l'équipement de la Charente-Maritime** (nov. 1998), *Étude préalable à la restauration et à l'entretien des berges de la Charente et de la Boutonne. Phase II : Stratégies, compte-rendu des ateliers de prospective*.
- JEUDI de GRISSAC, Bruno et SICARD, Michel** (1998), *Le fleuve Charente et sa nappe d'accompagnement, une gestion volumétrique interdépartementale*, 5 pages.

5. Agriculture

Chambre d'agriculture de Charente-Maritime, DDAF de Charente-Maritime (fév. 2000), *Diagnostic de territoire de la Charente-Maritime, Document de travail*, 52 pages.

Chambre d'agriculture de la Charente (déc. 1999) *Diagnostic socio-économique de l'agriculture de la Charente*, 27 p. et annexes.

DRAF Poitou-Charentes (édition 1998), *Atlas agricole de Poitou-Charentes*.

C.R.P.F. de Poitou-Charentes, d'Île-de-France et des Pays de la Loire (2000), *Le peuplier. Essence de l'air, essence de l'eau*.

Conservatoire d'espaces naturels et des sites de Poitou-Charentes (oct. 1999), *Atlas régional des paysages*.

6. Milieu marin et côtier

CHEVALLIER, Claude et Daniel MASSON (oct.-nov. 1988), Agriculture, conchyliculture et circulation des eaux de surface en Charente-Maritime. État actuel des recherches. *Aqua revue* n° 21, p. 27-33.

MASSON, Daniel (1993), Gestion de l'eau douce et conchyliculture en Charente-Maritime, *Équinoxe* N° 51, p. 15-21.

IFREMER (édition 1999), *Résultats de la surveillance de la qualité du milieu marin littoral, Département de la Charente-Maritime*, Direction de l'Environnement et de l'Aménagement Littoral, Laboratoire côtier de la Tremblade.

7. Conservation de la nature

Chambre d'agriculture de Charente-Maritime (mai 2000), *Pour un maintien de la prairie naturelle par un développement durable de l'élevage dans les zones humides de Charente-Maritime* (mai 2000), Document établi conjointement avec le Conservatoire du Littoral, le Conservatoire Régional des Espaces Natures de Poitou-Charentes, le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (17), le Conseil Général (17), la Fédération Départementale des Chasseurs (17), la Fédération de la Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (17), la Ligue pour la Protection des Oiseaux, Nature environnement (17), Producteurs Protecteurs de la Nature et de l'Environnement, 14 pages.

Charente Nature (1996), Rôle des genêts – Programme LIFE Val de Charente (16), carte de répartition des mâles chanteurs contactés.

Charente nature, Fédération de Charente pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique (avril 1997), *Opération Locale Agri-Environnement, Moyenne vallée de la Charente (Mansle à Angoulême)*, Document de travail (avril 1997), 15 pages.

Commission régionale des mesures agri-environnementales, DRAF Poirou-Charentes (déc. 1997), *Évaluation des mesures agri-environnementales (hors marais) de la région Poitou-Charentes*.

Conseil supérieur régional de protection de la nature Poitou-Charentes (fév. 2000), *Compte-rendu*, 10 pages.

L.P.O., DIREN Poitou-Charentes (janv. 2000), *Habitats déterminants en Poitou-Charentes* (janv. 2000), 25 pages.

L.P.O., DIREN Poitou-Charentes (juill. 2000), *Document en vue d'un rezonage des sites d'intérêt Communautaire pour les Oiseaux, Document provisoire*.

L.P.O. (juill. 1999), *Enquête râne des genêts 1998 : synthèse nationale*.

□ **Belledonne-Grésivaudan**

Commission Agriculture et Forêt de l'Association de Préfiguration du Pays du Grésivaudan (fév.2002), *Propositions pour le contrat de Pays*.

Direction de l'Urbanisme et des Paysages (Ministère de l'urbanisme et du logement) (1985), *Transformation de l'espace sur le versant occidental du massif de Belledonne (à travers l'analyse des mutations foncières de 1962 à 1980)*, Comité pour l'Aménagement et l'Expansion Économique de l'Isère.

Grenoble-Alpes Métropole et ADAYG (2002), *La forêt périurbaine de Grenoble-Alpes Métropole*, Cahier de l'Observatoire agricole de l'Y grenoblois.

Espace Belledonne (mars 2002), *Dossier de candidature Leader +*.

Syndicat Mixte pour l'élaboration et le suivi du Schéma Directeur (juill. 2000), *Schéma Directeur de la région grenobloise*. Agence d'urbanisme de la région grenobloise.

C.R.P.F. Rhône-Alpes (1997), *Orientations régionales forestières*.

□ **Plateau de Saclay**

1. Documents spécifiques

Comité de réflexion du plateau de Saclay (1976), *Livre Blanc : aménagement du plateau de Saclay*, Préfecture de la Région Ile-de-France, Paris.

DIPS (avril 1992), *Schéma Directeur du Plateau de Saclay, Livre I à III, Rapport sur l'état actuel et l'avenir engagé* (avril 1992).

DIPS (déc. 1998), *Schéma Directeur d'Hydraulique et d'Assainissement du Plateau de Saclay*.

- DIPS** (sept. 1999), *Schéma Directeur du Plateau de Saclay révisé*.
- DIPS** (déc. 2000), *Programme Local de l'Habitat du Plateau de Saclay - Bilan 2000*.
- DIPS** (juin 1994), *Plan d'Actions Paysagères : diagnostic et orientations*, rapport d'étape.
- DIPS** (nov. 1995), *Programme Local de l'Habitat du Plateau de Saclay*.
- DIPS** (1996), *Plateau de Saclay : transfert de technologie et environnement, plaquette de présentation*.
- DIPS** (mai 1996), *Analyse des besoins en logement temporaires des chercheurs, Synthèse de l'étude réalisée par le CREPAH*.
- DIPS** (oct. 1996), *Plan d'Actions Paysagères du Plateau de Saclay – Propositions*.
- DIPS** (1997), *Schéma directeur d'assainissement : diagnostic du milieu, étude préalable phase 1*.
- DUBY, Jean-Jacques** (déc. 1999), *Rapport DUBY. Propositions pour le Plateau de Saclay, Commande du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Technologie*.
- SIPS** (1989), *Étude sur l'état initial de l'environnement sur le plateau de Saclay*, Bureau d'étude Beca, 1989.
- SIPS** (janv. 1990), *Étude complémentaire sur l'agriculture*, DDE de l'Essonne et DRAF d'Ile-de-France.
- SIPS** (1991), *Schéma directeur du plateau de Saclay: étude agricole; situation actuelle et perspective d'avenir*, DRAF et SEGESA, Paris.
- SPEISSMANN C. et OLIVEIRA O.** (déc. 1998), *Plateau de Saclay; révision du schéma directeur local : prise en compte des orientations du P.A.P.*, étude, DIREN et BET.

2. Études et rapports généraux

- BARBIERI**, Nelly (septembre 2002), *La ceinture verte d'Île-de-France ; quelle réalité ?*, Note rapide n° 10 sur Le bilan du S.D.R.I.F., Paris, I.A.U.R.I.F.
- CHAROUSSET**, Agnès (septembre 2002), *Les pressions foncières en milieu agricole et naturel au regard du SDRIF*, Note rapide n° 11 sur le bilan du S.D.R.I.F., Paris, I.A.U.R.I.F.
- Comité Economique et Social de la Région Île-de-France** (1985), *Rapport sur la valorisation des activités et des productions du secteur rural de la région Île-de-France*.
- Conseil Économique et Social de la Région Île-de-France** (oct. 1999), *Le devenir des espaces agricoles et naturels en zone périurbaine*, Rapport DESWARTE.

Conseil Général de l'Essonne (2001), *Projet de territoire Massy – Plateau de Saclay – Plateau de Courtabœuf*, Cahier des charges,.

D.R.E. Île-de-France, D.D.E. 91, Conseil Général de l'Essonne, Ville de Massy (sept. 2000), *Éléments significatifs pour un diagnostic partagé sur le territoire de Massy II*.

D.R.E. Île-de-France, D.D.E. 91, Mission Massy Saclay, Conseil Général de l'Essonne, Ville de Massy (nov. 2000), *Le Centre d'Envergure Européenne Massy-Saclay-Orly, Diagnostic territorial*.

Préfecture de Région, D.D.E. de l'Essonne (2000), *Projet territorial de l'État en Essonne*.

IAURIF, *Agriculture périurbaine et paysage*, étude, avril 1998.

IAURIF, *Plan Vert Régional d'Île-de-France*, A.E.V., Paris, 1995.

IAURIF, *Projet de ceinture verte entre Paris et sa banlieue*, A.E.V., avril 1985

IAURIF, *Rapport du SDAURIF*, Préfecture de la Région Ile-de-France, Service régional de l'équipement, juillet 1976.

INSEE, INRA (1998), *Les campagnes et leurs villes*.

Inspection Générale du Ministère de l'Agriculture (juin 1991), *Rapport Souchon : l'aménagement rural en zone périurbaine*.

MASNOU, Thierry (2001), *Quel projet de territoire pour le Centre d'Envergure Européenne Massy-Saclay ? Proposition synthétique d'un diagnostic, des enjeux et d'un processus*, Direction Régionale de l'Équipement de l'Île-de-France.

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche/DERF (2000), *Des politiques publiques au service des espaces agricoles et forestiers*, 52 p.

Préfecture de Région (2002), *Contrat de Plan État-Région 2002-2006*.

3- Travaux universitaires sur le périurbain

BERGERIE NATIONALE DE RAMBOUILLET (1996), *Agriculture et forêt en zones périurbaines : constats et perspective*, Actes de la Rencontre de la Bergerie Nationale de Rambouillet des 22 et 23 février 1996.

BOURAOUI, Moez (2000), *L'agriculture, nouvel instrument de la construction urbaine – Étude de deux modèles agri-urbains d'aménagement du territoire : le plateau de Saclay et la plaine de Sijoumi*, Thèse de doctorat, ENSP et ENGREF.

BOURAOUI, Moez (1999), "L'invention paysagiste du plateau de Saclay : de l'invention des rigoles au plan d'actions paysagères", in *Le Courrier de l'Environnement de l'INRA*, N°36.

- CHALAS**, Yves (2001), *Villes contemporaines*, Editions Cercle d'Art.
- CHALAS**, Yves (2000), *L'invention de la ville*, Editions Anthropos/Economica.
- CHARREL**, H. et **GUYOMARD**, O. (1998), *Saclay : high tech et chlorophylle; ou la controverse de l'aménagement du plateau de Saclay*, Rapport de stage, École Nationale Supérieure des Mines de Paris, Institut Supérieur d'ingénierie et de gestion de l'environnement, Centre de Sociologie de l'Innovation.
- CHAVAUDRET**, C. (1998), *L'agriculture dans la ceinture verte parisienne, pour un paysage durable ? Le cas du plateau de Saclay*, Mémoire de fin d'études, ENSP et ENSA de Montpellier.
- DONADIEU**, Pierre (1998), *Campagnes urbaines*, Éditions Actes Sud, Arles.
- DUCHON d'ENGENIÈRES**, E. et **REQUIS**, E. (mars 1998), *Agriculture périurbaine : le plateau de Saclay*, Rapport de projet, ENSP et INA P-G.
- ÉMÉLIANOFF**, Cyria (2003), « Les relations ville-nature : zone d'ombre ou cécité ? », in LÉVÊQUE, Christian et DER LEEUW, Sander van (sous la direction de), *Quelles natures voulons-nous ?*, Elsevier.
- FERRARI**, F. (1983), *Rapport sur les perspectives du maintien de l'agriculture sur le plateau de Saclay*, Paris.
- FLEURY**, André et **MOUSTIER**, P. (1999), "L'agriculture périurbaine, infrastructure de la ville durable", *Cahiers d'Agriculture*", n° 8.
- FLEURY**, André et **DONADIEU**, Pierre (1997), *De l'agriculture périurbaine à l'agriculture*
- LUGINBÜHL**, Yves (1995), "La demande sociale de nature et les espaces périurbains", in « *L'agriculture dans l'espace périurbain : des anciennes aux nouvelles fonctions* », *Actes de l'atelier de recherches*, Bergerie Nationale de Rambouillet.
- LARCHER**, Gérard (1998), *Les territoires urbains et paysagers : pour un nouvel équilibre des espaces périurbains*, Rapport d'information 415, Commission des Affaires économiques et du Plan, Sénat, Paris.
- MAILLE**, E. et **BOUILLON** C. (2000), *Agriculture et dynamiques spatiales à l'échelle communale en situation périurbaine*, rapport d'étude CEMAGREF, Aix-en-Provence.
- PHILIPPONEAU**, M. (1956), *La vie rurale de la banlieue parisienne : étude de géographie humaine*, Paris, Armand Colin.
- SLAK**, M-F. (1999), *Vers une modélisation du mitage. Périurbanisation et agriculture*, *Études Foncières*, n°85, 1999.
- TOLRON**, Jean-Jacques (2001), *L'agriculture périurbaine : paradigme et paradoxes d'une péri-agriculture. Illustration en région méditerranéenne*, *Ingénieries* n° 28, p. 65-74.
- VAUDOIS**, J. (1996), Les zones périurbaines, des laboratoires pour l'agriculture du début du XX^e siècle, in *Trans rural initiatives*, n° 75, p. 3-7.

Table des illustrations

Table des illustrations

Première partie

Pluralité des approches

« Plate-forme » des principes communs aux membres de la mouvance « Deep ecology », selon Arne Naess et George Sessions	50
Quelques-uns des vingt-six cadeaux sacrés pour une Terre vivante présentés à Kathmandou le 15 novembre 2000.....	57
Les trois « supports séculaires de l'existence civilisée », selon Edward O. Wilson	71
Les grands axes de la « stratégie » de conservation de la biodiversité, selon E.O. Wilson	72
Plan d'actions contre la pollution carbonique et le réchauffement climatique (extrait de l'ouvrage de Laurent de Bartillat et Simon Retallack, <i>Stop</i> , p. 92-95)	79
<u>Tableaux de synthèse de la première approche :</u>	
1. La nature et la vie sont sacrées	80
2- Comment vivre mieux sur Terre et avec la Terre ?	81
3- L'homme, destructeur aveugle de la nature	82
L'appel de Heidelberg.....	94
<u>Tableau de synthèse de la seconde approche :</u>	
Les dérives de l'écologisme ne sont pas acceptables	97
Classification courante des « biens environnementaux » en économie	103
<u>Tableau de synthèse de la troisième approche :</u>	
La réponse de l'économie aux problèmes de nature et d'environnement	115
<u>Tableau de synthèse de la quatrième approche :</u>	
Prendre en main l'avenir de l'humanité et de la vie : pour un réformisme radical.....	136
Appel aux universités pour un savoir commun (Michel Serres, <i>L'incandescent</i> , p. 350-351)	154
<u>Tableau de synthèse de la cinquième approche :</u>	
L'humanité à un stade critique : les conditions d'une symbiose réussie avec la Terre.....	160
Contribution des différents savoir-faire aux deux chambres du collectif, d'après Bruno Latour, <i>Politiques de la Nature</i> , p. 216 et 248	171
Tableau 1 – Le degré de dialogisme des procédures, d'après <i>Agir dans un monde incertain</i> , p. 219	175
Tableau 2 – La mise en œuvre des procédures, <i>Ibid.</i> , p. 223	176
<u>Tableau de synthèse de la sixième approche :</u>	
Du couple nature/culture aux objets hybrides ou comment reconstruire un « monde commun » ..	177
 <u>La durabilité dévoyée</u>	
Les forêts du monde couvertes par des processus de définition de critères et indicateurs.....	192
Les six critères du processus paneuropéen	195
Recommandations de Lisbonne pour une gestion forestière durable « au niveau opérationnel ».....	196
Les étapes nécessaires à l'obtention d'un label gestion durable	199
Les dix principes du F.S.C.	200
La guerre des labels	208

Deuxième partie

Les cinq clauses déontologiques d'un audit patrimonial	242
Les quatre registres de la grille stratégique de type systémique (I.D.P.A.), visant à l'identification et à la résolution d'un problème complexe et multiacteurs	246
Localisation des terrains d'étude dans l'espace national	251
Tableau des grandes caractéristiques des démarches patrimoniales engagées dans les quatre territoires retenus.....	252

Vallée de l'Arce

Vallée de l'Arce et Barséquanais dans la Région Champagne-Ardenne	256
La vallée de l'Arce (extrait de carte I.G.N.)	257
Les régions naturelles du département de l'Aube	259
Le relief de côtes et les substrats géologiques	259
Profil géomorphologique et agroécologique du versant nord de la vallée de l'Arce (à hauteur de Ville-sur-Arce).....	261
L'Arce, en toute simplicité	264
La vallée de l'Arce, secteur amont.....	267
La vallée de l'Arce, secteur aval	268
Le difficile mariage de la vigne et de l'eau.....	270
Délai de transmission des produits phytosanitaires de la surface vers les eaux souterraines.....	272
En Champagne-Ardenne, la pression polluante maximale coïncide, pour les produits phytosanitaires, avec les régions viticoles	273
Les trois classes d'attitude au sujet de l'eau et de sa gestion dans la vallée de l'Arce	275
De l'unicité du vocable « eau » aux multiples facettes de la qualité de l'eau.....	279
La Champagne viticole	286
Aire d'extension du vignoble dans le Barséquanais et communes viticoles.....	287
Portrait actuel de la vallée de l'Arce.....	290
Évolution de la physionomie de la vallée de l'Arce	295
L'eau, la truite...et le champagne	302
La place de l'eau dans le projet de logo du Pays Barséquanais	305
Aux antipodes de l'approche développée dans la vallée de l'Arce : la planification descendante du SDAGE et les périmètres retenus pour les SAGE	308

Charente

Le fleuve Charente et son bassin versant dans la Région Poitou-Charentes.....	313
Localisation des trois sites d'approfondissement.....	315
Localisation du secteur d'Ambérac à Marsac (carte I.G.N.).....	316
Localisation du secteur de Salignac /Charente Saintes (carte I.G.N.).....	317

Localisation du secteur de la Charente aval (site pilote Geay - St Hippolyte).....	318
La plaine inondable de la Charente, vaste zone humide d'importance majeure au niveau national	324
Intérêt biologique du Val de Charente	325
Variété des secteurs du Val de Charente.....	326
La vallée de la Charente, d'hier à aujourd'hui.....	327
Évolution de l'utilisation agricole du sol depuis 1970.....	330
L'essor de l'irrigation en Poitou-Charentes	331
L'évolution de la consommation d'eau en Poitou-Charentes et sa répartition selon les usages	332
Trois grands regards sur la plaine inondable	337
Trois grands regards sur la plaine inondable du fleuve Charente (« acteurs globaux »).....	339
Un décalage entre les acteurs globaux et les acteurs locaux dans l'identification des qualités importantes	341
Le Val de Charente, un axe historique structurant et sa valorisation touristique.....	344
L'approche par fonctions, ses intérêts et ses limites	346
La Charente, rivière structurellement déficitaire en période d'étiage, malgré la construction de barrages.....	350
Une préférence marquée pour la gestion hydraulique des grands problèmes du fleuve Charente	355
Tableau synoptique des grands événements et des principales actions en faveur de la gestion des qualités recensées	361
Extrait du jugement rendu le 22 octobre 2003 par le Conseil d'État concernant la D.U.P. relative au barrage de la Trézence.....	371

Belledonne-Grésivaudan

Charte forestière expérimentale de territoire, Département de l'Isère. Localisation des six territoires d'approfondissement, dont Belledonne-Grésivaudan.....	377
Belledonne-Grésivaudan dans une Région riche en Parcs naturels : Rhône-Alpes	379
Belledonne-Grésivaudan (extrait de carte I.G.N.)	380
Les structures paysagères du Grésivaudan et de ses bordures montagneuses.....	382
L'Y grenoblois, les cinq secteurs de la région grenobloise et les grands espaces économiques.....	386
Types d'espaces forestiers de la plaine à la haute montagne sur le versant ouest de Belledonne.....	390
La forêt alluviale de l'Isère : une reconnaissance officielle... peu suivie d'effets	391
Les forêts en Belledonne-Grésivaudan	395
Tableau 1. Des espaces naturels investis de façon variable selon les acteurs	396
Tableau 2. Une absence complète de concordance dans les intérêts préférentiels des différents acteurs	397
Tableau 3. Pour chaque portion du territoire, les acteurs privilégient des qualités spécifiques.....	398
Les 49 communes du Pays du Grésivaudan relèvent de trois ensembles géomorphologiques distincts	409

La chaîne de Belledonne comme espace touristique.....	410
Le paysage de Belledonne, garant de l'identité grenobloise.....	411
L'intercommunalité en Belledonne-Grésivaudan : une conséquence de l'absence de véritable pôle urbain structurant.....	414
Quelle place pour la forêt et le bois dans le développement harmonieux du territoire ?	415
Liste des signataires de la Charte forestière départementale.....	420
Récapitulatif des objectifs prioritaires	422

Plateau de Saclay

Le projet de ceinture verte s'avère impuissant à juguler l'extension en tache d'huile de la ville au détriment des espaces agricoles.....	426
Localisation des quatre sites	430
Déroulement de la démarche	431
Le Plateau de Saclay dans la Région Île-de-France, espace ouvert le plus proche de Paris	433
Situation du Plateau dans la Région Île-de-France (extrait de carte I.G.N.).....	434
Topographie et géologie du Plateau de Saclay	435
Grandes lignes du relief et de l'hydrographie.....	435
Au service de Versailles, le réseau hydraulique (rigoles, étangs, aqueducs) du Plateau de Saclay en 1695.....	438
Le Plateau de Saclay (extrait de carte I.G.N.).....	442
Les sept principes du Plan d'actions paysagères (PAP).....	443
Schéma directeur du Plateau de Saclay : plan de référence paysager à long terme	444
L'aménagement du Plateau de Saclay, raisonné autour des données paysagère.....	445
Une concentration exceptionnelle de centres de recherche et de pôles d'enseignement supérieur prestigieux.....	451
...qui fait du Plateau de Saclay une composante maîtresse de l'un des cinq Centres d'Envergure Européenne	452
Une île au milieu du vide : le Plateau de Saclay	454
Entre forêt et ville dense : l'espace ouvert du Plateau de Saclay.....	455
Un autre visage, plus disgracieux, du Plateau.....	460
Signes extérieurs de l'absence de gestion fine du territoire	461
Un Plateau partagé entre de nombreuses communes dans un secteur très densément peuplé	468
Démographie des communes voisines du Plateau	469
L'unité du Plateau de Saclay à l'épreuve de l'intercommunalité.....	473
Les fermes du Plateau de Saclay et l'agriculture scientifique.....	476
Une vitrine de la science et de l'enseignement supérieur en France.....	494
Diversité des formes de l'agriculture du Plateau	497
État actuel du réseau hydrographique du Plateau de Saclay	500
Rigoles et étangs au gré des saisons.....	501
L'agriculture, point nodal des grands enjeux du territoire.....	508

Le processus d'intégration progressive mis en œuvre et ses grandes étapes	512
Les cinq séminaires de stratégie	516
Composition des cinq séminaires.....	517
Des projets des cinq séminaires...au projet intégrateur	520
Ébauche de référentiel des grandes qualités à prendre en compte pour conserver au Plateau un caractère exceptionnel	523
Le Plateau de Saclay selon les développeurs	525
Repris par la CAPS, le logo du district du Plateau de Saclay est révélateur d'une approche unidimensionnelle du territoire	526
Un décalage considérable entre une certaine conception véhiculée par plusieurs documents officiels et l'expertise de très nombreux acteurs.....	527
Schéma du dispositif de facilitation possible pour le Plateau de Saclay.....	534

Troisième partie

Les quatre grands « regards » sur les forêts françaises	586
Tableau des principales réponses trouvées aux grands problèmes de la Charente.....	631
Les 54 variables territoriales identifiées par la SCET et leur distribution	690
Le territoire Massy-Saclay-Courtaboeuf réduit à un système de bulles et de flèches.....	691
Tableau O.C.D.E. des causes sous-jacentes de la perte de biodiversité et actions suggérées.....	708
Vers une biogéopolitique. Esquisse des conditions stratégiques pour la prise en charge de la qualité du vivant	771

Table des matières

Table des matières

Sommaire	4
Remerciements	5
Tables des sigles et abréviations	6
Introduction générale	8

Première partie

De la crise écologique à la gestion du vivant

Introduction	19
<u>Chapitre 1</u>	
Symptômes de crise	22
1- Épuisement des ressources naturelles	26
1.1. - L'eau, problème majeur du troisième millénaire	27
1.2. - Vers le retour des pénuries alimentaires ?.....	30
1.3. - La fin de l'or noir	31
1.4. - L'homme surconsomme la Terre	32
2- Dégradations de l'environnement	33
2.1. - Une préoccupation croissante : les microcontaminants.....	34
2.2. - Érosion massive de la biodiversité.....	35
2.3. - Dérèglements de l'homéostasie globale	36
2.4. - Vulnérabilité des macrosystèmes techniques	36
2.5. - Modifications de l'environnement social et psychique.....	37
3- Artificialisation du vivant	37
3.1. - Du génie génétique aux nanotechnologies	37
3.2. - L'humanité confrontée à des responsabilités sans précédent.....	39

Chapitre 2

Une pluralité de lectures et d'approches	43
1- Sauver la nature pour sauver les hommes	48
1.1. - La Vie est sacrée.....	49
a- L'homme partie d'un Tout ou l'écocentrisme de la Deep Ecology.....	49
b- La Nature est d'essence divine.....	52
1.2. - Les naturophiles humanistes.....	59
a- Le Terre est vivante, <i>James Lovelock</i>	59
b- La biodiversité, support de la vie, <i>Edward O. Wilson</i>	65
1.3. - Homme, qu'as-tu fait de ta planète ?.....	74
2- L'homme est, l'homme doit rester la mesure de toutes choses	84
2.1. - L'humanisme menacé, <i>Luc Ferry</i>	85
2.2. - L'inacceptable mise en cause de « la science ».....	89
2.3. - La démocratie de marché ne reculera pas.....	95
3- Nature et environnement sont-ils solubles dans le marché ?	98
4- Que cesse le détournement des fins par les moyens : pour un réformisme radical	116
4.1. - La convivialité de l'outil retrouvée, <i>Ivan Illich</i>	116
4.2. - Deux logiques contradictoires à concilier : l'économique et le vivant, <i>René Passet</i>	123
4.3. - Défaire le développement, refaire le monde : la mouvance altermondialiste.....	134
5- L'humanité parvenue à un stade d'évolution critique, nécessitant une symbiose avec la Terre-nature	138
5.1. - La place de l'Homme dans la Nature, <i>Teilhard de Chardin</i>	139
5.2. - Le principe responsabilité, <i>Hans Jonas</i>	145
5.3. - Le Contrat naturel, <i>Michel Serres</i>	149
5.4. - Terre-Patrie, <i>Edgar Morin</i>	155
6- Au-delà du couple nature / société : vers une cosmopolitique	162
6.1. - Fermer la parenthèse de la modernité, <i>Bruno Latour</i>	163
6.2. - Des procédures dialogiques en réponse à l'incertitude croissante.....	173
7- Bilan des six approches	178

Chapitre 3

La durabilité dévoyée : le cas des forêts	188
1- Des processus intergouvernementaux qui s'essouffent	191
2- Émergence de la certification forestière	197
3- Une véritable révolution idéologique des O.N.G.E.	204
4- Emballement mimétique sur fond de désengagement des États	205
5- La tentation de définir était trop forte : vers une norme écologique planétaire	209
Conclusion	219

Deuxième partie

À l'écoute des territoires

Introduction	229
Définitions : acteur, territoire, expert, expertise, problème, qualité, patrimoine	232
Méthodes : démarches patrimoniales, audit patrimonial.....	239
Chapitre 4	
L'eau, la truite et le champagne	253
<i>La question de l'eau et de sa gestion dans une petite vallée du Barrois viticole</i>	
Une demande d'intervention motivée.....	255
1- Sous l'unicité du vocable, une perception éclatée	265
1.1. - L'eau, un sujet qui ne laisse pas indifférent, mais dont on ne parle pas.....	265
1.2. - Des appréciations étonnamment contrastées de la situation et des problèmes	266
1.3. - Une reformulation du problème en termes de qualités	276
1.4. - Une vulnérabilité aux risques accrue et très mal identifiée	280
2- Tout paraît s'opposer à une gestion active et globale de l'eau	284
2.1. - L'eau, une préoccupation récente dans un pays où le champagne représente presque tout	284
2.2. - Une gestion de l'eau très compartimentée	289
2.3. - De nombreux freins à une prise en charge globale de la qualité de l'eau	292
3- Une configuration exceptionnelle pour une initiative stratégique	298
3.1. - Sortir de la défiance généralisée.....	298
3.2. - Les <i>conditions</i> du changement au cœur du problème	298
3.3. - De l'idée à la mise en œuvre.....	304
Épilogue	306
Chapitre 5	
Les eaux troublées d'un fleuve tranquille	309
<i>De l'impuissance des institutions à gérer les problèmes complexes de la Charente</i>	
La demande d'intervention et le processus mis en œuvre	311
Les résultats de six mois d'intervention, relatés en quatre chapitres	319
La Charente, un fleuve paisible	321
1- La plaine inondable : trois grandes approches	328
1.1. - Première approche : le fleuve, motif central de préoccupation et d'intérêt	328
1.2. - Deuxième approche : la plaine inondable, composante cardinale de l'hydro-écosystème et lieu de condensation des effets des transformations du bassin versant	333
1.3. - Troisième approche : la vallée ou la prée, espace privé à vocation agricole, révélateur des évolutions de la Politique agricole commune (PAC).....	335
1.4. - Absence d'un cadre susceptible d'accueillir cette variété de représentations et d'enjeux.....	338
1.5. - Le Val de Charente : une entité globale qui se confirme, des entités locales qui s'affirment.....	342
2- Discrédit croissant du mode dominant de gestion des problèmes	347
2.1. - Diagnostic de l'action engagée <i>selon les acteurs</i> : trois grandes classes d'appréciation.....	348
2.2. - Tentative d'évaluation distanciée de l'action globale engagée au profit de la plaine inondable	353
3- Les conditions pour un autre mode de gestion ne sont pas réunies	360
3.1. - Une gestion parcellisée de l'espace et des problèmes, sans prise sur les qualités transversales au bassin et à la plaine inondable	360
3.2. - Gestion de l'urgence et des grands problèmes plutôt que gestion de la qualité	362
3.3. - Absence d'objectifs communs négociés et de dispositif permettant leur émergence.....	363
4- Processus de changement proposé	366
4.1. - Propositions des acteurs.....	366
4.2. - Propositions de l'équipe d'audit	368
Épilogue	370

Chapitre 6

La forêt insoumise	372
<i>Obstacles à la réinscription de la question forestière dans une dynamique de territoire : l'exemple de Belledonne-Grésivaudan</i>	
La demande d'intervention et le processus mis en œuvre	375
1- En cinquante ans, la mutation spectaculaire d'un territoire	381
1.1. - Déclin de la polyculture de montagne et de la société paysanne qui l'accompagnait.....	383
1.2. - Boom de la vallée du Grésivaudan.....	383
1.3. - Extension de la forêt sur les reliefs.....	384
1.4. - Un pays en voie d'intégration politique, saisi dans un mouvement plus large de métropolisation.....	385
2- Une approche très éclatée de la question forestière	388
2.1. - La forêt alluviale.....	388
2.2. - La forêt à dominante feuillue des balcons	389
2.3. - La pessière-sapinière d'altitude.....	393
2.4. - La forêt d'après les habitants de la vallée.....	394
2.5. - Bilan.....	394
3- Une filière en voie d'épuisement	399
3.1. - Une dépréciation croissante de l'économie de la forêt et du bois, aggravée par les conditions de relief.....	399
3.2. - La fragilité du maillon de l'exploitation forestière.....	401
3.3. - Le secteur de la première transformation à un moment décisif.....	402
3.4. - Les effets délétères du périurbain.....	404
3.5. - Bilan	405
4- Pas d'avenir forestier sans une perspective territoriale renouvelée	406
4.1. - Un massif peigne, peu favorable à l'émergence d'une identité partagée.....	406
4.2. - La perspective d'une structuration du Pays du Grésivaudan galvanise les énergies en dépit des incertitudes et des risques	407
Développements	418

Chapitre 7

Plateau de Saclay : le plein du vide	423
<i>La gestion du vivant, médium pour l'invention de nouveaux liens entre agriculteurs et citoyens</i>	
La demande d'intervention et le processus mis en œuvre	427
Un petit territoire, riche d'une grande histoire	432
Une exceptionnelle abondance d'études.....	446
Un processus d'un an et demi, présenté en cinq actes.....	447
1- Le grand schisme	449
1.1. - Deux approches radicalement différentes du Plateau de Saclay.....	449
1.2. - Sous le désaccord apparent, l'accord.....	456
1.3. - Du tiers exclu au tiers inclus : l'agriculture.....	463
1.4. - Plans, schémas, documents d'urbanisme : les limites de l'aménagement-roi	466
2- Avant qu'agriculture ne meure	475
2.1. - Des administrations rassurantes et rassurées.....	475
2.2. - Un décalage troublant : des agriculteurs en plein désarroi.....	478
2.3. - Un contexte urbain déstabilisant	481
2.4. - Un aspect stratégique totalement négligé : l'envie des agriculteurs de poursuivre leur activité	482
2.5. - Une situation de double contrainte paradoxale	483
3- Variations sur le vivant	486
3.1. - Les acteurs locaux ont la parole	486
3.2. - Préambule : la science au milieu du vide.....	486
3.3. - Cinq variations sur le vivant	487

4- La carte n'est pas le territoire	506
4.1. - Un territoire stratégique pour l'Île-de-France	506
4.2. - Le véritable défi : un développement de qualité	509
4.3. - Une période charnière	510
5- Un autre monde est possible	512
5.1. - Organiser la complexité sans la réduire : l'étape des séminaires	513
5.2. - Vers une intégration d'ordre supérieur : l'esquisse de charte	519
5.3. - Proposition d'un dispositif de facilitation	532
Développements	536
Conclusion	538

Troisième partie

Vers une biogéopolitique

Introduction	546
---------------------------	-----

Chapitre 8

Le vivant, problème complexe et multiacteurs	549
---	-----

1- Quand le problème, c'est le problème	552
1.1. - La passion des problèmes... et des solutions	552
Relativité restreinte des problèmes	553
1.2. - Première bifurcation : qu'est-ce qu'un problème selon les dictionnaires ?	554
Problème objectif, problème subjectif : une séparation artificielle, mais significative	555
Le problème n'équivaut pas au phénomène	557
1.3. - Deuxième bifurcation : problème manifeste ou symptôme de problème	559
1.4. - Le <i>problème effectif</i> : un problème complexe et multiacteurs	560
Une manière de poser le problème largement ignorée	566
1.5. - Les apports des cliniciens à la notion de problème	568
Les apports de l'École de Palo Alto	569
Les apports de la sociologie des organisations de Michel Crozier	572
Quels enseignements retenir ?	573
1.6. - Bilan général et prolongements	574
2- « Recadrer » le problème : les apports de la notion de qualité	575
2.1. - Le problème comme tension entre un acteur et une réalité	575
2.2. - Que faut-il entendre par qualité ?	577
2.3. - En-quoi et pourquoi du problème	579
2.4. - La qualité : une notion relationnelle	580
2.5. - Du référentiel-qualité au recadrage des problèmes	583
3- Le problème des problèmes : l'incapacité des acteurs à trouver ce qui les relie	595
3.1. - Des acteurs convaincus que tout les sépare	595
3.2. - Pourtant, dans chaque territoire, un champ d'accord potentiel est révélé	597
3.3. - Beaucoup de projets, mais peu de dessein commun	601
3.4. - Bilan	605
4- Lassitude des gestionnaires traditionnels et accroissement des risques systémiques	606
4.1. - Des « gestionnaires du vivant » au bord du découragement et des filières de production en situation de crise plus ou moins déclarée	606
4.2. - L'insatisfaction des autres usagers du territoire et ses raisons	609
4.3. - La non-rencontre entre deux mondes	610
4.4. - Dégradation de la qualité potentielle et augmentation des risques	610
4.5. - Du risque systémique au « décrochage » de trajectoire territoriale	613
4.6. - Un sentiment de vulnérabilité territoriale accrue	619
5- Des acteurs convaincus qu'il existe des marges considérables de gain stratégique	622
Conclusion	625

Chapitre 9

Chroniques d'une gestion incertaine	626
1- Quand « gérer » signifie en fait « administrer »	630
1.1. - La préférence à la technique : avantages et conditions d'exercice. L'exemple de la Charente.....	630
1.2. - Gérer la qualité d'un territoire : par qui, pour qui ? L'exemple de Belledonne.....	635
Gérer : qu'est-ce à dire ?	635
Des qualités isolables, pouvant être gérées par un ou quelques acteurs.....	638
Des qualités foncièrement complexes et multiacteurs, irréductibles au cas précédent	639
À qui revient-il de gérer la qualité globale d'un territoire ?	640
1.3. - Bilan.....	641
2- L'hégémonie des filières se retourne contre elle-même	642
2.1. - Puissance de la gestion par filières.....	642
2.2. - Forces et fragilités de la gestion par filières.....	645
Difficultés de première évidence	646
Difficultés de seconde évidence	647
2.3. - Poussée à l'extrême, la logique des filières crée les propres conditions de sa fragilisation.....	649
2.4. - Les filières en concurrence entre elles et avec le territoire	650
Une compétition accrue pour les ressources financières	650
Des affrontements considérables qui absorbent l'énergie des protagonistes	650
La difficile émergence d'approches territoriales	651
3- La gestion individualo-collective à l'épreuve du vivant	654
3.1. - Des « collectifs organisés » aux modes de fonctionnement contrastés	654
3.2. - Conditions d'exercice de la gestion individualo-collective.....	656
3.3. - Limites et répercussions de ce mode de gestion sur les questions liées au vivant	658
3.4. - La réponse de type individualo-collectif répugne à reconnaître ses limites.....	662
4- Quelques conséquences d'un mode de gestion doublement parcellisé	663
4.1. - Changement par catastrophe et contraction des marges de manœuvre	663
4.2. - Toujours plus de la même chose : l'emballement de la réponse collective.....	666
5- Le recours abusif à l'intérêt général exaspère le déficit de dessein commun	672
5.1. - Au nom de l'intérêt général	672
5.2. - Une mise en cause croissante du processus de définition de l'intérêt général	673
5.3. - Impuissance de « l'intérêt général » à combler le déficit de dessein commun.....	676
5.4. - Une organisation administrative et politique rétive à de nouvelles modalités d'actions.....	677
5.5. - Une perte de confiance vis-à-vis des institutions et de leur efficacité.....	679
6- Des alternatives trompeuses, insuffisantes ou peu encouragées	681
6.1. - Les nouvelles formes de « démocratie express »	681
Démocratie directe et recours systématique à la voie du référendum.....	681
Des conférences de consensus conçues comme un « laboratoire de la démocratie éclairée »	682
6.2. - Méthodes pour l'établissement de « stratégies sectorielles » et de « projets de territoires »	685
6.3. - Une vie publique peu ouverte au développement d'approches novatrices.....	697
7- Portée du mode actuel de gestion	700
7.1. - Une sémantique officielle réductrice, en décalage avec les besoins et les aspirations des acteurs.....	700
7.2. - Dominance d'une gestion hors-contexte	705
7.3. - L'implication des acteurs, version minimaliste.....	707
7.4. - La voie, largement négligée, du local au global.....	710
7.5. - Avant la précaution, la prévention	713
Conclusion	715

Chapitre 10

Éléments de stratégie	717
Préambule : Résister à l'illusion de la troisième voie	719
1- De la fin de la nature à la co-gestion de la biogéostasie planétaire : pour une démarche stratégique plus processuelle que normative	722
1.1. - Bifurcations	722
1.2. - Crise généralisée des universels	725
1.3. - Repenser la stratégie.....	726
2- Rechercher l'intérêt commun pour favoriser l'expression d'un dessein commun	729
3- Sur la voie d'une métacommunication	735
4- Investir le champ de la gestion en « patrimoine commun »	743
4.1. - Une nouvelle génération de politiques	745
4.2. - De nouvelles institutions	747
4.3. - Une citoyenneté active.....	747
5- De la facilitation stratégique	748
5.1. - L'audit patrimonial : une procédure originale, insuffisamment connue.....	748
5.2. - Du recueil d'expertises au mystère de l'intégration	751
5.3. - Plus qu'une méthode, un processus de changement.....	756
5.4. - Émergence d'une nouvelle fonction : la facilitation stratégique	758
6- Personnage : l'écodiplomate	760
7- Le territoire comme vecteur de changement	764
7.1. - Le territoire, cet inconnu des politiques de gestion	764
7.2. - Une « <i>unitas multiplex</i> » sans équivalent.....	766
7.3. - L'acteur-territoire au service du développement durable et de la gestion du vivant.....	768
7.4. - S'appuyer sur les territoires à fort potentiel de changement	769
Conclusion générale	772
Bibliographie	783
Table des illustrations	808
Table des matières	814